



**HAL**  
open science

## Venise et le monde du livre, 1469-1530

Catherine Kikuchi

► **To cite this version:**

Catherine Kikuchi. Venise et le monde du livre, 1469-1530. Histoire. Université Paris-Sorbonne - Paris IV, 2016. Français. NNT : . tel-01526766

**HAL Id: tel-01526766**

**<https://theses.hal.science/tel-01526766v1>**

Submitted on 23 May 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

**ÉCOLE DOCTORALE I : Mondes anciens et médiévaux**

**Laboratoire de recherche UMR Roland Mousnier**

## THÈSE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

Discipline : Histoire médiévale

Présentée et soutenue par :

**Catherine KIKUCHI**

le : 2 décembre 2016

**Venise et le monde du livre, 1469–1530**

### **Sous la direction de :**

Mme Élisabeth CROUZET-PAVAN – Professeure d'histoire à l'Université Paris-Sorbonne

### **Membres du jury :**

Mme Anna BELLAVITIS – Professeure d'histoire à l'Université de Rouen

M. Patrick BOUCHERON – Professeur d'histoire au Collège de France

Mme Élisabeth CROUZET-PAVAN – Professeur d'histoire à l'Université Paris-Sorbonne

M. François MENANT – Professeur d'histoire à École Normale Supérieure

M. Pierre MONNET – Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales

M. Ezio ORNATO – Directeur de recherche émérite au Centre Nationale de la Recherche Scientifique



## Résumé

Le premier livre mis sous presse à Venise est publié en 1469. Entre cette date et les années 1530, l'imprimerie s'installe dans la ville et Venise devient la première productrice de livres incunables.

D'un côté, nous avons un métier nouveau, qui se développe en dehors des cadres institutionnels des arts et des corporations. Les imprimeurs et libraires créent progressivement un nouveau circuit commercial, celui du livre imprimé, qui adapte ou s'affranchit de celui préexistant du livre manuscrit. La nouveauté de cette activité crée également de fortes inégalités et des incertitudes quant au statut social qu'il faut conférer à ses acteurs, qui doivent s'adapter au contexte social local.

D'autre part, les imprimeurs exerçant à Venise sont pour la plupart d'origine étrangère. Dans les premières années, la majorité d'entre eux sont d'origine germanique. D'autres minorités ou communautés ont également contribué au développement de l'industrie. Leur activité était extrêmement instable et précaire. Il s'agit donc de comprendre comment ces artisans et marchands étrangers se sont organisés et comment ils se sont ou non intégrés dans la géographie urbaine et la sociabilité vénitienne.

Finalement, ce travail vise à questionner l'existence d'un monde du livre à Venise entre 1469 et 1530, la construction progressive d'un milieu professionnel nouveau autour de l'imprimerie. Notre étude vise à comprendre comment cette industrie nouvelle, apportée par des acteurs étrangers, est parvenue à s'implanter et à croître dans la ville, en s'enracinant dans des institutions, des pratiques législatives, mais également dans le tissu urbain à la fois géographique et social.

**Mot-clefs** : Venise, imprimerie, livre, Moyen Âge, métier, étrangers, histoire urbaine, histoire économique et sociale.

Cette thèse a été préparée dans le cadre de l'UMR Roland Mousnier (UMR 8596), Université Paris-Sorbonne CNRS, 1 rue Victor Cousin, 75230 Paris cedex 05.

## Summary

The first book to be printed in Venice was published in 1469. Between this date and the 1530s, the printing industry expanded and Venice became the first production hub in Europe for incubula.

On the one hand, printing was a new trade, which was established in Venice outside of the guild system. Printers and booksellers managed to build their commercial network gradually, by either building upon the pre-existing manuscript network, or by creating their own commercial system. Since that activity was entirely new, there were many uncertainties and inequalities as far as the status of the printers was concerned, all the more so since they had to adapt to the local social context.

On the other hand, most Venice-based printers were in fact foreigners. During the first years, they were mainly of German origin, although other minorities or communities also contributed to the development of the industry. Theirs was a very precarious and unstable activity. Hence the need to understand how these craftsmen and merchants organized themselves, which also raises the related question of whether and how they integrated into Venice's urban geography and sociability.

Finally, this thesis aims at questioning the existence of a Venetian printing world between 1469 and 1530, and at examining the construction of a professional milieu based on printing and the selling of printed books. I wish to understand how this new industry, shaped by foreigners, managed to take root and grow in the city; how the actors interacted with the institutions and the legislation; and how they integrated into Venice's social fabric.

**Keywords** : Venice, printing, book, Middle Ages, trade, foreigners, urban history, economic and social history.

This PhD was prepared in and with the support of the UMR Roland Mousnier (UMR 8596), Université Paris-Sorbonne CNRS, 1 rue Victor Cousin, 75230 Paris cedex 05.

## Remarques générales

### Noms

Nous avons choisi dans la mesure du possible de respecter la graphie allemande pour les noms allemands et italienne pour les noms italiens, à l'exception de quelques personnages dont le nom francisé est passé dans l'usage courant, tels Alde Manuce et Érasme. Nous avons ponctuellement choisi de retranscrire la façon dont les individus étaient cités dans certaines sources, sans normaliser les noms, mais ces passages sont alors en langue originale, et en italiques.

### Transcription

Dans la mesure du possible, nous avons choisi de respecter l'écriture des sources latines, italiennes ou allemandes que nous avons utilisées, mais en simplifiant parfois l'orthographe, en rétablissant les majuscules ainsi que la ponctuation pour en faciliter la lecture.

### Datation

Nous n'avons pas suivi le calendrier vénitien. Toutes les dates mentionnées dans ces pages ne sont donc pas *more venetum* mais suivent le calendrier courant selon le style de la Circoncision, faisant commencer l'année le 1<sup>er</sup> janvier.



# Table des matières

Remerciements	xix
Introduction	xxiii
<b>I Des livres et des hommes</b>	<b>I</b>
<b>I La production du livre vénitien : historiographie et tableau</b>	<b>5</b>
I.1 La production du livre vénitien : une historiographie riche et morcelée . . . . .	6
I.1.1 L'imprimerie vénitienne par ses contemporains . . . . .	6
I.1.2 Érudits et annales typographiques . . . . .	9
I.1.3 Le chemin italien de l'histoire du livre . . . . .	13
I.2 La production vénitienne en Europe . . . . .	17
I.2.1 Les moyens de la comparaison de la production libraire . . . . .	18
I.2.1.1 Manuscrits et imprimés . . . . .	18
I.2.1.2 L'impression et la vente de feuillets bon marché . . . . .	20
I.2.1.3 Le fonctionnement du marché du livre européen au début de l'imprimé . . . . .	22
I.2.1.4 Bases de données et recension de la production libraire euro- péenne . . . . .	24
I.2.1.5 Codicologie quantitative et imprimerie . . . . .	26
I.2.2 Production vénitienne, production européenne . . . . .	28
I.2.2.1 Venise en Europe . . . . .	29
I.2.2.2 Une stratégie éditoriale vénitienne? . . . . .	31
I.2.2.3 La naissance du livre moderne? . . . . .	34
I.2.2.4 Le cas des auteurs contemporains . . . . .	36
I.2.2.5 Venise et la concurrence italienne . . . . .	39
<b>2 Une activité sans métier? les cadres juridiques du livre vénitien</b>	<b>45</b>
2.1 L'histoire économique et sociale de Venise et le livre : une histoire fragmentée . .	45
2.1.1 Les métiers en Italie et à Venise à la fin du Moyen Âge . . . . .	49
2.1.2 Histoire sociale de l'imprimerie : une histoire « nationale » . . . . .	53
2.2 Hors des cadres corporatifs . . . . .	57
2.2.1 La naissance du contrôle des métiers à Venise . . . . .	57



2.2.2	L'imprimerie et les Arts vénitiens . . . . .	59
2.3	Les débuts : adaptation d'un modèle juridique ancien . . . . .	62
2.3.1	Johann de Spire et le premier privilège . . . . .	63
2.3.2	La reprise d'un modèle : les privilèges vénitiens . . . . .	66
2.4	Les tâtonnements législatifs . . . . .	70
2.4.1	Diversification et standardisation des privilèges . . . . .	71
2.4.2	Une législation parallèle : un contrôle de la production et du contenu . . .	74
2.4.3	Les conflits de juridiction : l'Église et la papauté . . . . .	78

## **II Fluctuation des modèles économiques et sociaux 83**

<b>3</b>	<b>Les débuts de l'imprimerie vénitienne : le temps des Allemands et des deux compagnies</b>	<b>87</b>
3.1	Venise et l'Allemagne : des relations durables . . . . .	88
3.1.1	Les villes allemandes et Venise au cœur de l'Europe marchande . . . . .	89
3.1.2	Le <i>Fondaco dei tedeschi</i> et la structuration du monde « allemand » . . . . .	93
3.1.3	Les artisans allemands sur les routes italiennes . . . . .	97
3.2	Capitaux, technique et réseaux commerciaux allemands dans l'imprimerie vénitienne . . . . .	99
3.2.1	Le transfert technologique . . . . .	99
3.2.1.1	Parcours hypothétiques . . . . .	99
3.2.1.2	Mise en scène allemande à Venise . . . . .	100
3.2.2	Les marchands allemands et l'imprimerie . . . . .	102
3.2.2.1	Une implication différenciée . . . . .	102
3.2.2.2	Les imprimeurs allemands et la colonie vénitienne : un entre-deux géographique . . . . .	107
3.3	Le quasi-monopole des deux compagnies, une organisation en réseau . . . . .	111
3.3.1	Les réseaux commerciaux européens des deux compagnies . . . . .	112
3.3.1.1	L'héritage des compagnies commerciales généralistes . . . . .	112
3.3.1.2	La Terre Ferme : arrière-pays de l'imprimerie vénitienne . . . . .	116
3.3.1.3	Le cas de l'approvisionnement en papier . . . . .	117
3.3.2	Les assises de la production vénitienne . . . . .	121
3.3.2.1	Une concentration de la production inégalée . . . . .	121
3.3.2.2	Des classiques aux sommes juridiques : l'élaboration d'un modèle éditorial bicéphal . . . . .	122
3.3.2.3	Un quasi-monopole? le blocage de la production vénitienne . . .	124
3.3.3	La concentration de capitaux de la compagnie de Johann de Spire et de Nicolas Jenson . . . . .	125

3.3.3.1	L'héritage de la première imprimerie vénitienne . . . . .	125
3.3.3.2	Une entente entre Nicolas Jenson et Johann de Cologne . . . . .	127
3.3.3.3	La fusion et la fin des deux compagnies . . . . .	129
3.4	Ouverture et insertion des Italiens dans l'imprimerie vénitienne . . . . .	132
3.4.1	Prédominance allemande et organisation familiale . . . . .	133
3.4.1.1	Entre Allemands et Italiens... . . . .	133
3.4.1.2	Immigration et organisation familiale . . . . .	134
3.4.1.3	Une transmission compliquée . . . . .	136
3.4.2	Italiens et Allemands : une difficile insertion . . . . .	138
3.4.2.1	Les premiers imprimeurs italiens . . . . .	138
3.4.2.2	Réseaux et colophons . . . . .	139
3.4.2.3	Le réseau des collaborations d'imprimeurs et éditeurs, 1469-1480	141

#### **4 La rupture de 1480 : des mutations dans le fonctionnement économique et l'organisation sociale du milieu du livre** **145**

4.1	Ouverture du milieu du livre en 1480, prise en main par des Italiens . . . . .	146
4.1.1	Allemands et Italiens après 1480 . . . . .	147
4.1.1.1	Relations et collaborations : les imprimeurs autour du feu de camp	147
4.1.1.2	Un milieu de plus en plus dense . . . . .	150
4.1.1.3	La disparition des Allemands? . . . . .	153
4.1.1.4	Des passeurs? . . . . .	156
4.1.2	Les nouveaux venus de l'imprimerie vénitienne . . . . .	158
4.1.2.1	Les Milanais . . . . .	158
4.1.2.2	Les Montferratois . . . . .	161
4.1.2.3	Les Grecs . . . . .	162
4.1.2.4	Et les Vénitiens? . . . . .	163
4.1.3	Mouvements entre Venise et l'Italie du Nord . . . . .	164
4.2	Organisation de la production : <i>consortium</i> , imprimeurs et grands libraires . . . . .	167
4.2.1	Concentration et déconcentration . . . . .	167
4.2.2	La formation de nouveaux <i>consortia</i> . . . . .	170
4.2.3	Diversité de la production vénitienne . . . . .	173
4.2.3.1	Diversités des stratégies éditoriales . . . . .	173
4.2.3.2	Collaborations et répartition des risques . . . . .	176
4.2.3.3	Évolutions de la production d'un imprimeur : problèmes méthodologiques . . . . .	178
4.2.4	Des entreprises sans presse . . . . .	180
4.2.4.1	<i>S'erge un libraro...</i> . . . . .	180
4.2.4.2	Un imprimeur sans presse? . . . . .	183

	4.2.4.3	Libraires et imprimeurs : une nouvelle cohabitation . . . . .	186
	4.2.4.4	Les pratiques de distribution libraires . . . . .	189
4.3		Adaptations sous contrainte : les limites de la prospérité . . . . .	191
	4.3.1	Venise et les évolutions de la production en Europe . . . . .	191
	4.3.1.1	De nouveaux livres pour de nouveaux marchés en Europe . . . . .	191
	4.3.1.2	Une force d'inertie vénitienne . . . . .	195
	4.3.1.3	Les imprimeurs vénitiens et la concurrence . . . . .	198
	4.3.2	Une nouvelle génération d'imprimeurs et d'entrepreneurs . . . . .	200
	4.3.2.1	Des changements de politique éditoriale . . . . .	200
	4.3.2.2	Une transmission familiale encore soumise à conditions . . . . .	202
<b>5</b>		<b>L'installation pérenne d'un modèle entrepreneurial</b>	<b>205</b>
	5.1	Le milieu du livre entre concurrence et collaboration . . . . .	205
	5.1.1	Moins d'imprimeurs, plus de liens : les collaborations entre 1500 et 1530 . . . . .	205
	5.1.2	Capital social, capital économique et réseau . . . . .	208
	5.1.2.1	Le capital social individuel . . . . .	209
	5.1.2.2	Le capital social collectif . . . . .	211
	5.1.3	Concurrence, coopération et confiance . . . . .	213
	5.1.3.1	Des concurrents partenaires . . . . .	213
	5.1.3.2	La confiance en milieu concurrentiel . . . . .	215
	5.2	Des entreprises polycentriques : les libraires-éditeurs . . . . .	218
	5.2.1	Une organisation hybride et souple . . . . .	219
	5.2.2	La distribution sur les places européennes et italiennes . . . . .	222
	5.2.2.1	Les foires italiennes . . . . .	223
	5.2.2.2	Les foires européennes . . . . .	225
	5.2.2.3	Échanges libraires lyonnais . . . . .	228
	5.2.3	La « <i>Padania</i> », l'Italie et l'Europe . . . . .	231
	5.2.3.1	Les Giolito, entre Montferrat, Milanais et Venise . . . . .	232
	5.2.3.2	Les Giunti, entre Florence et Venise . . . . .	234
	5.2.3.3	Les Gabiano : un exemple d'intégration suprarégionale . . . . .	236
	5.2.3.4	Les enjeux économiques des territoires italiens et européens . . . . .	237
	5.3	L'émergence d'entreprises familiales dynastiques . . . . .	240
	5.3.1	La famille dans les modèles économiques médiévaux . . . . .	240
	5.3.1.1	La famille et l'économie au Moyen Âge : nouvelles approches . . . . .	241
	5.3.1.2	L'imprimerie vénitienne : un observatoire des relations familiales . . . . .	246
	5.3.1.2.1	L'organisation familiale des entreprises vénitiennes . . . . .	247
	5.3.1.3	La transmission familiale dans les ateliers typographiques : exemple des villes allemandes . . . . .	249

5.3.2	Les enjeux de la transmission : une entreprise familiale . . . . .	251
5.3.2.1	Entre frères et fils . . . . .	251
5.3.2.2	Transmettre à bon escient : préparer l'héritage . . . . .	253
5.3.2.3	La continuité du nom . . . . .	255
5.3.2.4	Veuves parisiennes et veuves vénitiennes . . . . .	256
5.3.3	Une diversification de l'activité économique : la pierre et la terre . . . . .	260
5.3.3.1	Andrea Torresani : la terre et ses conflits . . . . .	264
5.3.3.2	La famille de Martini : la transmission avant tout . . . . .	266
5.4	Heurts et malheurs des familles : des tentatives dynastiques . . . . .	270
5.4.1	Andrea Torresani et Alde Manuce : une étude de cas . . . . .	270
5.4.1.1	La complémentarité des deux associés . . . . .	271
5.4.1.1.1	La mise en commun de deux réseaux . . . . .	271
5.4.1.1.2	La relation aux autorités vénitiennes . . . . .	273
5.4.1.2	Après 1515 : le nom des Manuce et l'organisation des Torresani . . . . .	274
5.4.1.3	Un difficile transfert générationnel de capital . . . . .	275
5.4.1.3.1	L'éducation des fils d'Alde . . . . .	275
5.4.1.3.2	Après la mort d'Andrea . . . . .	276
5.4.1.3.3	Une dynastie, deux dynasties... . . . .	277
5.4.1.4	<i>Io infelice mercadante da libri, io infelice padre...</i> . . . . .	278
5.4.1.5	Des stratégies alternatives . . . . .	281

### **III Instabilité et extranéité : une « condition d'incertitude » du monde du livre** 285

<b>6</b>	<b>Instabilité et fragilité des imprimeurs</b>	<b>289</b>
6.1	Des conditions spécifiques à l'imprimerie . . . . .	289
6.1.1	Coûts et risques d'une entreprise typographique . . . . .	289
6.1.1.1	L'organisation de l'atelier . . . . .	289
6.1.1.2	Un capital important nécessaire : matériel et approvisionnement	292
6.1.1.3	Le capital artisanal : l'imprimerie représentative et singulière . . . . .	293
6.1.2	L'écoulement des stocks . . . . .	295
6.1.3	La libre concurrence et ses limites . . . . .	300
6.1.4	Les privilèges : un observatoire des tensions . . . . .	303
6.1.4.1	Évolution de l'argumentaire des privilèges : une première analyse	304
6.1.4.2	Les coûts et les dommages . . . . .	305
6.1.4.3	Le « <i>damno</i> » et la « <i>concorrentia</i> » . . . . .	307
6.1.4.4	Les imprimeurs et le retour du contrôle de l'État . . . . .	309

6.2	Les risques du métier . . . . .	311
6.2.1	Imprimeurs et libraires itinérants en Italie et en Europe . . . . .	312
6.2.1.1	Une itinérance caractéristique des débuts de l'imprimerie? . . .	312
6.2.1.2	Des premières années aux chanteurs vénitiens . . . . .	313
6.2.1.3	Mobilité ou instabilité? . . . . .	317
6.2.2	Abandons d'imprimeurs et éditeurs vénitiens . . . . .	318
6.2.2.1	Une instabilité généralisée . . . . .	318
6.2.2.2	Des acteurs plus fragiles face aux aléas? . . . . .	321
6.2.3	Criminalité et délinquance dans le monde du livre . . . . .	324
6.2.3.1	Sources et méthode . . . . .	324
6.2.3.2	Une population violente? . . . . .	328
6.3	Hiéarchies et inégalités sociales dans l'atelier . . . . .	333
6.3.1	La collaboration de classes diverses . . . . .	334
6.3.1.1	Entre hiérarchie et proximité . . . . .	334
6.3.1.2	L'implication des patriciens : un cas particulier . . . . .	336
6.3.1.3	Conflits d'intérêts au sein de l'atelier . . . . .	339
6.3.2	Hiéarchie dans l'organisation productive . . . . .	341
<b>7</b>	<b>Étrangers et imprimeurs : le creuset vénitien</b>	<b>347</b>
7.1	Les étrangers à Venise. Historiographie et contexte . . . . .	348
7.1.1	L'étranger au Moyen Âge : un concept problématique . . . . .	348
7.1.2	Les figures de l'étranger à Venise . . . . .	350
7.1.2.1	Le statut des étrangers à Venise . . . . .	350
7.1.2.2	Une reconnaissance collective : les étrangers dans la cité . . . . .	353
7.1.2.3	Les Grecs et les juifs à Venise . . . . .	356
7.1.2.4	Les marqueurs d'extranéité . . . . .	359
7.1.3	Imprimeurs étrangers : origines et statuts . . . . .	363
7.2	L'atelier comme lieu de croisement . . . . .	367
7.2.1	Des marchands aux ouvriers . . . . .	368
7.2.1.1	Présence étrangère dans les ateliers . . . . .	368
7.2.1.2	Les juifs dans l'imprimerie : une situation de minorité . . . . .	371
7.2.1.3	Entre domination et dépendance : le cas des Grecs . . . . .	376
7.2.2	L'atelier comme lieu de transferts de compétences entre nations . . . . .	379
7.3	Commerce et production libraire entre distance et proximité . . . . .	382
7.3.1	Un lointain proche . . . . .	382
7.3.2	Les réseaux libraires comme mise en réseau des communautés . . . . .	388
7.3.3	Venise, cité polyglotte? . . . . .	392
7.3.3.1	Langues et alphabets dans la production vénitienne . . . . .	393

7.3.3.2	Une tentative malheureuse : Democrito Terracina . . . . .	397
7.3.3.3	Quelques expériences, entre prudence et prise de risque . . . . .	400
7.4	L'État vénitien et les imprimeurs étrangers . . . . .	405
7.4.1	Attirer des imprimeurs étrangers . . . . .	405
7.4.2	Venise et les étrangers : une attitude pragmatique . . . . .	407
7.4.3	Un protectionnisme caché : une analyse des privilèges . . . . .	410

## **IV Dynamiques du monde du livre 419**

<b>8</b>	<b>Intégration du monde du livre à Venise</b>	<b>423</b>
8.1	Une intégration problématique . . . . .	423
8.1.1	Le risque de l'anomie . . . . .	424
8.1.2	Pourquoi parler d'intégration? . . . . .	427
8.1.3	Une intégration multiforme . . . . .	429
8.2	Spatialisations vénitiennes . . . . .	431
8.2.1	<i>Decime</i> et prosopographie : une cartographie compliquée . . . . .	432
8.2.2	Dispersion des activités du livre à Venise . . . . .	436
8.2.3	Imprimeurs étrangers et dispersion . . . . .	438
8.2.4	Une insertion immobilière classique . . . . .	440
8.2.5	Une modification du paysage urbain? . . . . .	444
8.3	Les chemins de l'intégration institutionnelle . . . . .	448
8.3.1	La primauté de l'intégration individuelle . . . . .	448
8.3.2	Vers une reconnaissance institutionnelle individuelle : les confréries . . .	451
8.3.2.1	Les confréries : une intégration dans la cité . . . . .	451
8.3.2.2	Nicolas de Francfort : cas limite ou emblématique? . . . . .	453
8.3.2.3	Une intégration à plusieurs échelles . . . . .	457
8.3.2.4	Une intégration <i>post mortem</i> . . . . .	459
8.3.3	Quelle reconnaissance pour quelle intégration? . . . . .	465
8.4	Socialisation et intégration . . . . .	466
8.4.1	Une socialisation à plusieurs niveaux . . . . .	467
8.4.1.1	Des relations professionnelles au-delà des collaborations for- melles . . . . .	467
8.4.1.2	Une intégration dans le milieu artisanal vénitien . . . . .	471
8.4.1.3	Des étrangers qui n'en sont plus . . . . .	473
8.4.2	Famille et socialisation . . . . .	476
8.4.2.1	Un milieu homogame? . . . . .	477
8.4.2.2	La dot : moyen de circulation et conservation du capital . . . . .	478

8.4.2.3	Une intégration dense, une cohésion locale : l'exemple de Paula de Messine . . . . .	480
8.4.2.4	La circulation du capital et l'intégration dans le milieu des imprimeurs : le cas des Fontana . . . . .	485
8.4.2.5	L'homogamie : cohésion contre intégration? . . . . .	489
8.4.3	S'intégrer par les femmes : exogamie et stratégies familiales . . . . .	490
8.4.3.1	Les femmes comme vecteur d'intégration : les femmes gestionnaires . . . . .	491
8.4.3.2	Les femmes porteuses d'alliances et d'un statut social . . . . .	494
<b>9</b>	<b>Statuts entrecroisés et professionnalisation</b>	<b>499</b>
9.1	Fluidité des statuts et mobilité sociale . . . . .	500
9.1.1	Une mobilité facilitée par la diversité des statuts . . . . .	500
9.1.1.1	Le problème de l'apprentissage . . . . .	500
9.1.1.2	Entre salariat et apprentissage . . . . .	504
9.1.1.3	L'imprimerie au croisement de plusieurs mondes professionnels	507
9.1.2	Sortir du monde du livre . . . . .	509
9.1.3	La permanence de certaines rigidités sociales . . . . .	513
9.1.3.1	Des tentatives ratées d'ascension sociale . . . . .	513
9.1.3.2	Des barrières persistantes : arts mécaniques, citoyenneté et patriciat . . . . .	515
9.1.3.3	La barrière du patriciat . . . . .	518
9.2	L'invention d'un espace professionnel mouvant . . . . .	520
9.2.1	Quel espace professionnel? . . . . .	520
9.2.1.1	Profession : une définition restrictive . . . . .	520
9.2.1.2	La professionnalisation en question . . . . .	521
9.2.1.3	La construction d'une éthique professionnelle . . . . .	523
9.2.1.4	Une éthique professionnelle partagée? . . . . .	525
9.2.1.5	La définition problématique d'un domaine de compétence . . .	528
9.2.1.6	Affinités dangereuses avec les lettrés . . . . .	530
9.2.2	Un espace professionnel à deux vitesses . . . . .	533
9.2.2.1	La constitution d'une élite unie : les <i>mercatores librorum</i> . . . . .	533
9.2.2.2	Inclusion et exclusion . . . . .	536
9.2.2.3	Une spécificité du livre? . . . . .	540
9.3	Une construction professionnelle à une autre échelle . . . . .	542
9.3.1	Des professions du livre hors de Venise . . . . .	542
9.3.2	Le grand commerce dans la profession libraire . . . . .	545
9.3.3	Conclusion : vers une « république des libraires »? . . . . .	548

<b>Conclusion</b>	<b>551</b>
<b>Documents concernant la production libraire vénitienne</b>	<b>559</b>
<b>Documents concernant les privilèges vénitiens</b>	<b>569</b>
<b>Documents concernant la population des imprimeurs (présents au colophon des livres imprimés à Venise)</b>	<b>573</b>
<b>Réseau des imprimeurs et éditeurs entre 1469 et 1480</b>	<b>579</b>
<b>Réseau des imprimeurs et éditeurs entre 1480 et 1500</b>	<b>585</b>
<b>Réseau des imprimeurs et éditeurs entre 1500 et 1530</b>	<b>593</b>
<b>Ego-réseaux d'Alde Manuce et Andrea Torresani</b>	<b>595</b>
<b>Tombes et inscriptions funéraires d'imprimeurs et libraires vénitiens et de leurs parents</b>	<b>597</b>
<b>Représentations iconographiques d'imprimeurs ou de libraires</b>	<b>605</b>
<b>Topographie du monde du livre</b>	<b>609</b>
<b>Les abandons des imprimeurs et éditeurs 1468–1530</b>	<b>615</b>
<b>Sources archivistiques</b>	<b>621</b>
<b>Sources imprimées</b>	<b>639</b>
<b>Répertoires bibliographiques</b>	<b>643</b>
<b>Sources secondaires</b>	<b>645</b>





## Table des figures

1	Production annuelle de Cologne, Paris, Rome et Venise 1462–1499 . . . . .	559
2	Production de Paris, Venise, Lyon, Strasbourg et Rome 1500–1530 . . . . .	560
3	Production vénitienne annuelle 1500–1530 . . . . .	560
4	Répartition de la production européenne profane/sacré 1469–1500 . . . . .	561
5	Répartition par domaine de la production européenne 1469–1500 . . . . .	561
6	Répartition par domaine de la production vénitienne 1500–1530 . . . . .	562
7	Production profane à Venise 1469–1500 . . . . .	562
8	Production à Venise selon le format 1469–1500 . . . . .	563
9	Production en latin à Venise 1469–1500 . . . . .	563
10	Production par domaine à Venise 1469–1500 . . . . .	564
11	Production à Venise en fonction de la date de l’auteur 1469–1500 . . . . .	564
12	Part des auteurs vivants dans la production vénitienne 1469–1500 . . . . .	565
13	Part des auteurs vivants dans la production de Ferrare, Florence et Cologne 1469– 1500 . . . . .	565
14	Production en Italie du Nord 1469–1500 . . . . .	566
15	Répartition de la production de l’Italie du Nord par domaine 1469–1500 . . . . .	566
16	Production libraire en Italie du Nord jusqu’en 1500 . . . . .	567
17	Part des éditions en latin 1480–1510 . . . . .	568
18	Part des éditions in-octavo 1480–1510 . . . . .	568
19	Privilèges d’imprimerie accordés à Venise 1469–1530 . . . . .	569
20	Origine des privilégiés 1469–1530 . . . . .	571
21	Utilisation de certains arguments dans les privilèges vénitiens . . . . .	571
22	Évolution de la répartition des imprimeurs et éditeurs selon leur lieu d’origine . .	573
23	Répartition totale des imprimeurs selon leur lieu d’origine . . . . .	574
24	Nombre d’imprimeurs présents aux colophons des ouvrages imprimés à Venise . .	574
25	Les éditions des compagnies de Johann de Cologne et Nicolas Jenson . . . . .	575
26	Les participations des membres des compagnies de Johann de Cologne et Nicolas Jenson aux éditions vénitiennes . . . . .	575
27	Imprimeurs allemands actifs à Venise et à Paris 1469–1500 . . . . .	576
28	Éditions réalisées par des imprimeurs allemands actifs à Venise et à Paris 1469–1500	576
29	Nouveaux imprimeurs ou éditeurs présents au colophons des ouvrages selon la date de première mention . . . . .	577

30	Concentration de la production 1469–1479 . . . . .	577
31	Concentration de la production 1479–1489 . . . . .	577
32	Concentration de la production 1489–1501 . . . . .	578
33	Domaines imprimés par quatre principaux imprimeurs incunables vénitiens . . .	578
34	Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens 1469–1480 . . . . .	580
35	Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens 1469–1480 – indice de <i>beetweeness</i> . . . . .	581
36	Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens 1469–1479 – indice de <i>beetweeness</i> . . . . .	582
37	Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens 1469–1479 – indice de <i>beetweeness</i> et origine . . . . .	583
38	Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens 1480–1500 . . . . .	585
39	Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens 1480–1500 – composante biconnexe . . . . .	586
40	Les collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens entre 1480 et 1500 – composante biconnexe (détail) . . . . .	587
41	Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens 1480–1500 – composante biconnexe et indice de <i>beetweeness</i> . . . . .	588
42	Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens 1480–1500 – composante biconnexe, indice de <i>beetweeness</i> et origine (détail) . . . . .	589
43	Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens 1480–1500 – composante biconnexe, indice de <i>beetweeness</i> et origine (détail) . . . . .	590
44	Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens 1480–1500 – composante biconnexe, indice de <i>beetweeness</i> et origine (détail) . . . . .	591
45	Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens 1500–1530 – composante biconnexe . . . . .	593
46	Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens 1500–1530 : k-noyaux. . . .	594
47	Ego-réseau professionnel d’Andrea Torresani avant 1515 parmi les imprimeurs, éditeur et libraires vénitiens . . . . .	595
48	Ego-réseau professionnel d’Alde Manuce jusqu’à sa mort en 1515 parmi les imprimeurs, éditeur et libraires vénitiens . . . . .	596
49	Tombe de Bernardino Stagnino . . . . .	599
50	Tombe de Bernardino Stagnino (marque typographique) . . . . .	600
51	Tombe de Bernardino Stagnino (texte) . . . . .	601
52	Tombe d’Ottaviano Scotto . . . . .	602

53	Emplacement de la tombe de Lucantonio Giunta . . . . .	603
54	<i>Congestorium artificiose memorie</i> , Johannes Host von Romberch . . . . .	605
55	<i>La grant danse macabre des hommes et des femmes</i> , Lyon, 1499 . . . . .	606
56	<i>La grant danse macabre des hommes et des femmes</i> , Lyon, 1555 . . . . .	606
57	Un imprimeur nomade . . . . .	607
58	Les paroisses vénitiennes . . . . .	609
59	Localisation des bâtiments occupés par des libraires ou des imprimeurs en 1514 ( <i>Decime</i> ) . . . . .	610
60	Localisation des bâtiments occupés par des libraires ou des imprimeurs entre 1469 et les années 1530 . . . . .	610
61	Localisation des bâtiments occupés par des libraires ou des imprimeurs en 1514 ( <i>Decime</i> ), répartition . . . . .	611
62	Localisation des bâtiments occupés par des libraires ou des imprimeurs entre 1469 et les années 1530, répartition . . . . .	612
63	Localisation des bâtiments occupés par des libraires ou des imprimeurs 1469–1483	612
64	Localisation des bâtiments occupés par des libraires ou des imprimeurs 1484–1499	613
65	Localisation des bâtiments occupés par des libraires ou des imprimeurs 1500–1515	613
66	Localisation des bâtiments occupés par des libraires ou des imprimeurs 1515–1530	614
67	Lieux de vie et lieux de piété de Nicolas de Francfort . . . . .	614
68	Évolution du nombre d'abandons par rapport aux nouveaux arrivants . . . . .	615
69	Répartition des imprimeurs et éditeurs vénitiens suivant leur durée d'activité entre 1469 et 1530 . . . . .	615



# Remerciements

On dit souvent que le travail de doctorat est un travail solitaire. Rien n'est plus faux dans mon cas. Les personnes qui m'ont entourée, soutenue et aidée durant ces quatre ans et demi de thèse sont si nombreuses que je ne peux toutes les citer ici. Mais cette thèse n'aurait jamais été la même sans elles.

Mes premiers remerciements vont bien sûr à Mme Élisabeth Crouzet-Pavan, ma directrice de thèse qui a également été ma directrice de master, et qui à ce titre m'a suivie pendant maintenant près de huit ans. Ses encouragements et sa sollicitude ne m'ont jamais failli ; sans la confiance précieuse qu'elle m'a accordée, cette thèse n'aurait pas vu le jour. J'ai eu l'immense chance, à la fois scientifique et personnelle, de pouvoir travailler sous sa direction. Qu'elle reçoive ici ma reconnaissance la plus sincère.

Je remercie également les membres de mon jury qui m'ont fait l'honneur de lire ma thèse. Chacun m'a aidée au cours de mes recherches. M. François Menant et M. Pierre Monnet ont suivi mes travaux depuis ma première année de master, et leurs conseils ont bien souvent été essentiels pour la poursuite de mes recherches. Je les remercie chaleureusement d'avoir accepté d'être les rapporteurs de cette thèse. Mme Anna Bellavitis, par ses conseils et ses encouragements dans les archives de Venise quand j'étais en train de terminer mes dépouillements, m'a aidée à avancer au mieux de mes capacités. Je suis également reconnaissante à M. Patrick Boucheron dont le séminaire et les discussions qui s'en sont suivies ont été une étape importante de ma réflexion. Enfin, M. Ezio Ornato m'a apporté une aide très précieuse au cours de ces dernières années : sa bienveillance et son expérience m'ont montré le chemin qu'il me restait à parcourir.

Alors que je termine cette thèse, ma reconnaissance va également à Mme Nadeije Laneyrie-Dagen qui m'a suivie durant mes quatre années de scolarité à l'École Normale Supérieure et grâce à qui j'ai pu commencer mes recherches en Allemagne et en Italie, avant de poursuivre mon projet vénitien. Enfin, M. François Colodiet m'a fait découvrir, à moi et à tant d'autres lycéens, les beautés de Florence et de la Toscane, avec une forme de savoir joyeux qui m'a toujours suivie. Je lui dois de travailler sur la Renaissance italienne et d'être ici aujourd'hui.

Mes travaux ont constamment bénéficié de la bienveillance de nombreux chercheurs. Je remercie tout particulièrement M. Jean-Claude Maire Vigueur et Mme Ilaria Taddei qui ont bien voulu relire certains chapitres de ma thèse avant le rendu. M. Rémi Jimenes a également relu un de mes chapitres, qui a grandement bénéficié de son attention et de sa précision. Il me faut citer les noms de tous ceux qui ont répondu à mes questions au fur et à mesure de mes travaux : M. Dominique Coq, M. Thierry Dutour, M. Thierry Ganchou, M. Olivier Godechot, M. Mario Infelise, Mme Claire Judde de Larivière, M. Jean-François Lassalmonie, Mme Claire Lemercier,

M. Didier Lett, Mme Angela Nuovo, Mme Clémence Revest, Mme Isabelle Rosé, M. Pascal Vuillemin, Mme Claire Zalc. Je souhaite également remercier les relecteurs des revues où j'ai publié : Mme Claude Gauvard, M. Cédric Giraud, Mme Maria Gurrado et M. Denis Muzerelle.

Bien entendu, cette thèse n'aurait pas pu être réalisée sans l'apport et l'aide des archivistes de l'*Archivio di Stato* et du *Museo Correr*, ainsi que des bibliothécaires de la *Marciana* et de la *Fondazione Querini*, qui m'ont accueillie avec efficacité durant mes séjours vénitiens. Ils auront été indispensables à réalisation de ce travail dans de bonnes conditions.

Il me faut également remercier sincèrement les institutions qui ont bien voulu financer mes séjours de recherche : l'École française de Rome ; l'Institut français d'histoire en Allemagne ; la Fondation des Treilles ; et enfin bien sûr l'École doctorale 1 de l'université Paris-Sorbonne et l'UMR Roland Mousnier. Je remercie également les secrétaires de ces institutions, tout particulièrement Mme Farida Vidal et Mme Naima Djaoud, qui ont largement contribué à ce que mes années de contrat doctoral et d'ATER se déroulent aussi bien que possible.

Durant ces années, j'ai eu la chance d'enseigner à l'Université Paris-Sorbonne ainsi qu'à l'Université de Versailles-Saint-Quentin. Mon accueil dans les équipes enseignantes a toujours été extrêmement cordial et j'ai beaucoup appris grâce à elles. Je tiens également à remercier les étudiants de tous niveaux que j'ai pu avoir : leur contact a été un enrichissement permanent et j'ai tiré une grande joie de cet enseignement.

La thèse est un mémoire écrit ; c'est également un parcours humain de plusieurs années. L'un et l'autre ont une dette incommensurable envers Florian Besson, Pauline Guéna et Annabelle Marin qui m'ont accompagnée, relue et soutenue durant ces quatre années ; j'ai eu une chance inouïe de les trouver en thèse avec moi, une chance dont je prends conscience chaque jour. Cécile Troadec a également grandement aidé à faire de cette thèse un moment d'amitié.

Beaucoup de mes réflexions ont été impulsées et nourries par mes discussions avec d'autres amis historiens, souvent non-médiévistes. Je tiens à remercier tout particulièrement Pierre Verschueren, Claire Maligot et Ségolène Maudet pour leurs relectures, leur aide et leurs conseils.

La rencontre de chercheurs et de doctorants à Venise, particulièrement à l'*Archivio di Stato di Venezia*, ont été l'occasion de beaux échanges et ont contribué à la création d'un environnement de travail plus qu'agréable. De la même façon, la participation à l'association *Questes* a été une expérience scientifique et humaine irremplaçable.

Loin du monde des historiens, mais certes pas du monde des livres, Max, Pierre-Yves, Clémence et Romane doivent ici être remerciés pour avoir supporté mes élucubrations depuis si longtemps. Tous mes amis ont également eu à subir de nombreuses fois le détail de la vie d'Alde Manuce : je m'en excuse auprès d'eux...

Les mots me manquent pour finir. Mes parents, Claire et Jérémie ont été des soutiens constants, mais il serait dérisoire de ne parler que de la thèse en la matière. Je me tais pour Silvain, car tout ce que je pourrais dire serait bien en-dessous de tout ce qu'il est et de ce qu'il m'a apporté.

La Fondation des Treilles, créée par Anne Gruner Schlumberger, a notamment pour vocation d'ouvrir et de nourrir le dialogue entre les sciences et les arts afin de faire progresser la création et la recherche contemporaines. Elle accueille également des chercheurs et des écrivains dans le domaine des Treilles (Var) [www.les-treilles.com](http://www.les-treilles.com).





# Introduction

*Tel qu'il m'apparut à mes yeux, en cette heure méridienne, [le scriptorium] me fit l'impression d'un joyeux atelier de la sapience. [...] Antiquarii, librarii, rubricaires et chercheurs étaient assis, chacun à sa propre table, une table sous chacune des verrières. Et comme les verrières étaient au nombre de quarante (nombre vraiment parfait, dû au décuplement du quadragone, comme si les dix commandements avaient été magnifiés par les quatre vertus cardinales), quarante moines auraient pu travailler à l'unisson.*

Umberto ECO, *Le Nom de la Rose*, 1980, « Où l'on visite le scriptorium »

*Les curieux, ébahis, ne prenaient jamais garde aux inconvénients du passage à travers les défilés de l'atelier. [...] S'ils suivaient les agiles mouvements d'un compositeur grapillant ses lettres dans les cent cinquante-deux cassetins de sa casse, [...] ils donnaient dans une rame de papier trempé chargé de ses pavés ou s'attrapèrent dans une hanche dans l'angle d'un banc [...] Jamais personne n'était arrivé sans accident jusqu'à deux grandes cages situées au bout de cette caverne, qui formaient deux misérables pavillons sur la cour, et où trônaient d'un côté le prote, de l'autre le maître imprimeur.*

HONORÉ DE BALZAC, *Les Illusions perdues*, 1837-1843.

Que s'est-il passé en cinq siècles pour passer du scriptorium de l'abbaye du *Nom de la Rose* respirant la sagesse et l'harmonie, à l'atelier de David Séchard, lieu du chaos et du désordre ? L'imprimerie, la production en série des livres, l'organisation économique et industrielle des presses ne renvoient de toute évidence pas la même image de sérénité que le patient travail du copiste dans son monastère. L'imaginaire que nous avons de la production du livre est radicalement différent s'il s'agit du livre manuscrit ou du livre imprimé. L'imprimerie a-t-elle tué la sereine sapience médiévale en même temps que l'architecture de ses cathédrales ?

Dans les sources comme dans les images romancées, l'atelier d'un imprimeur est rarement décrit comme un lieu de calme et de méditation. L'imprimerie a bouleversé les modes de production du livre ; son succès et la large commercialisation des objets produits a conduit à un développement rapide à l'échelle de l'Europe d'une industrie qui est technique avant d'être culturelle. Venise est au cœur de ces transformations. Il s'agit d'une ville qui devient le premier centre de production incunable dès le milieu des années 1470, avec un développement fulgurant. Quantitativement, elle est donc véritablement l'un des moteurs de l'imprimerie européenne. Mais c'est également vrai symboliquement : les grands imprimeurs vénitiens n'ont pas manqué d'être célébrés. Nicolas Jenson et surtout Alde Manuce ont suscité l'admiration des lettrés européens contemporains,

contribuant ainsi à l'enthousiasme qui entoure l'imprimerie. Malgré certaines voix contraires, méfiantes à l'égard du potentiel subversif de l'imprimerie, de nombreux témoins ont professé une admiration sans borne pour cette nouvelle technologie, cet « art divin<sup>1</sup> » ou « presque divin<sup>2</sup> ». Les promoteurs, mais aussi les lecteurs et les autorités, cherchent à exploiter les nouvelles possibilités offertes par ce média, tout en contrôlant les contenus publiés et la diffusion. Les études modernes et contemporaines sur l'imprimerie sont tributaires de cet enthousiasme. Aimant les livres, aimant leur contenu, les lettrés ont été souvent enclins à étudier ces objets de savoirs, mais étudier les acteurs qui les produisent et les vendent n'est pas toujours allé de soi. La fascination pour l'objet a conduit nombre d'études jusqu'à la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle à se désintéresser des hommes derrière les presses, ceux-là qui sont pourtant, selon la vision de l'histoire des Annales, l'objet de l'histoire comme discipline<sup>3</sup>.

L'un des principaux apports de l'histoire du livre, telle qu'elle a été développée depuis la publication de *L'Apparition du livre* en 1958<sup>4</sup>, est donc d'avoir mis en évidence que les livres ne peuvent être compris séparément des hommes qui les produisent, qui les lisent, qui les vendent ou qui en régulent le marché. Cet ouvrage marque dans bien des sens l'avènement d'une « histoire globale du livre » telle que la souhaitait Henri-Jean Martin<sup>5</sup>. Mais la publication de *L'Apparition* n'est que la première étape d'un long parcours qui transforme la manière d'étudier les livres et l'imprimerie. Le cheminement que prend l'histoire du livre est alors guidé par un double souci d'Henri-Jean Martin, formulé en ces termes par Frédéric Barbier :

Celui, d'abord, de voir le livre de manière globale, comme un problème d'histoire à la fois technique, mais aussi économique, financière, sociale, intellectuelle et culturelle, symbolique, le cas échéant artistique, etc. ; en amont, comme le produit d'un ensemble de structures et de réseaux qui en sont à l'origine, mais aussi, en aval, comme un objet qui servira de support à une multitude de pratiques plus ou moins complexes<sup>6</sup>.

En cela, le projet d'Henri-Jean Martin va plus loin que celui que Lucien Febvre annonçait en préface de *L'Apparition du livre*, qui consistait à insérer le livre dans une histoire intellectuelle et culturelle, une histoire des mentalités, en répondant à cette question : « Dans quelle mesure le livre a-t-il facilité le règne et l'action [des] hommes ?<sup>7</sup> ». Pour Henri-Jean Martin, il faut voir le livre aussi bien en amont qu'en aval de sa fabrication : l'histoire du livre n'est pas seulement l'étude

---

1. Par l'archevêque Berthold de Mayence : Georges MINOIS, *Censure et culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1995, Ch. 1.

2. Par Guillaume Fichet dans la préface du premier livre imprimé à Paris en 1470.

3. Marc BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Étienne BLOCH (éd.), Paris, Armand Colin, 1997, p. 51.

4. Lucien FEBVRE et Henri-Jean MARTIN, *L'Apparition du livre*, 1<sup>ère</sup> éd. 1958, Paris, Albin Michel, 1999.

5. Roger Chartier et Henri-Jean Martin, dans leur introduction à *l'Histoire de l'édition française* parlent de « pesée globale de l'imprimé mis à la disposition d'une société » : Henri-Jean MARTIN et Roger CHARTIER (dir.), *Histoire de l'édition française*, 4 t., Paris, Fayard, 1989, p. 9 .

6. Frédéric BARBIER, « Postface », *L'Apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 537-579, p. 573.

7. Lucien FEBVRE, « Préface », *L'Apparition du livre*, 1<sup>ère</sup> éd. 1958, Paris, Albin Michel, 1971, p. 11-16, p. 16.

des « incidences sur la culture européenne d'un nouveau mode de transmission et de diffusion de la pensée <sup>8</sup> », mais aussi l'histoire des conditions de production et de diffusion du livre, et des hommes qui y ont œuvré. Malgré une préface quelque peu restrictive, les aspects économiques touchant le livre préoccupaient déjà Lucien Febvre dans les années 1930 <sup>9</sup>. Ce souci d'histoire totale se traduit finalement à travers le grand projet éditorial et collectif qu'est l'*Histoire de l'édition française* <sup>10</sup>. Une histoire globale du livre pris comme un tout, du début de sa production, en commençant par la fabrication du papier, jusqu'à sa vente et sa diffusion : ce projet est encore présent dans la conception du livre médiéval comme « une machine au fonctionnement complexe, elle-même insérée dans un système de mécanismes économiques, sociologiques et culturels au fonctionnement complexe », telle qu'elle est développée et défendue par Carla Bozzolo, Dominique Coq, Denis Muzerelle et Ezio Ornato <sup>11</sup>.

Si nous nous situons dans la continuité de cette conception du livre, notre étude ne s'inscrit pas à proprement parler dans l'histoire du livre. Nous souhaitons avant tout faire une histoire économique et sociale des hommes et des femmes qui sont liés au livre, à sa production et à sa diffusion, étudier un milieu économique neuf et un milieu social en construction autour de la nouvelle technologie qu'est l'imprimé. Venise en constitue un excellent point d'observation. D'abord, en tant que premier pôle de l'imprimerie incunable, elle recoupe une population suffisamment importante pour être étudiée en tant que groupe. Par ailleurs, les modalités du développement de l'imprimerie vénitienne attirent l'attention : la technique, introduite par un Allemand, Johann de Spire, y a été développée par des individus d'origine non-italienne, Allemands ou Français, avant que les Italiens, bien souvent d'origine non vénitienne, ne s'en emparent à partir de 1480. Il s'agit donc aussi de comprendre à travers Venise la manière dont des individus d'origines très diverses collaborent et se concurrencent dans le cadre d'une imprimerie en plein développement. Par ailleurs, l'imprimerie vénitienne s'est développée hors du système corporatif, comme cela s'est produit à Lyon, mais contrairement aux cas de Paris ou de Florence ; il n'y a pas non plus de confrérie propre aux acteurs du livre. Cette absence de cadre social et législatif a été compen-

---

8. *Ibid.*, p. 15.

9. En 1930, Lucien Febvre déclare qu'« il n'y a pas d'histoire de l'imprimerie là où il n'y a pas de notions techniques, de notions économiques, de notions sociales et historiques » (Lucien FEBVRE, « Compte-rendu de P. Mornaud, *L'Art du livre et l'histoire de l'imprimerie* », *Annales d'histoire économique et sociale* 2.7 (1930), p. 408) ; en 1932 encore, il dit vouloir comprendre « le rôle économique qu'a joué l'imprimerie » (Lucien FEBVRE, « Compte-rendu de C. Dalbonne et E. Droz, *L'imprimerie à Vienne en Dauphiné au xv<sup>e</sup> siècle* », *Annales d'histoire économique et sociale* 4.18 (1932), p. 595), cité dans Rémi JIMENES, « Charlotte Guillard au Soleil d'Or (ca. 1507–1557). Une carrière typographique », Thèse de doctorat, Tours : Université François Rabelais - Tours, 2014, p. 17, note 2.

10. Henri-Jean MARTIN et Roger CHARTIER, *Histoire de l'édition française*, *op. cit.*

11. Carla BOZZOLO et al., « Une machine au fonctionnement complexe : le livre médiéval », *La Face cachée du livre médiéval. L'histoire du livre vue par Ezio Ornato, ses amis, ses collègues*, Rome, Viella, 1997, p. 87–96, p. 87. De la même façon, l'intérêt de l'étude de tous les maillons de la chaîne du livre est bien représentée dans l'organisation de l'ouvrage de Sandra Louise HINDMAN (dir.), *Printing the written word : the social history of books, circa 1450–1520*, Ithaca, University of Chicago Press, 1991 avec une partie sur les imprimeurs, une autre sur les auteurs et artistes, et une dernière enfin sur les lecteurs. Cependant, tous ces maillons semblent somme toute assez peu communiquer entre eux, malgré la brillante introduction de Sandra Hindmann, p. 1–18.

sée par d'autres mécanismes sociaux ou économiques, et par la mise en place progressive d'une législation spécifique au livre. Enfin, se focaliser sur Venise, marquée par cette stabilisation de l'imprimerie et par un nombre important d'acteurs impliqués dans cette industrie, permet de dépasser l'étude des imprimeurs par études de cas. Les grands imprimeurs sont bien entendu essentiels pour la compréhension de l'imprimerie vénitienne ; mais il nous semble important de nous intéresser au milieu du livre dans son ensemble, avec ses acteurs plus modestes et moins célèbres. Nous souhaitons à travers cette approche donner une vision plus complète de la diversité de ce milieu et de son organisation, et rendre justice aux acteurs ordinaires du livre. Finalement, Venise permet de considérer le développement de la nouvelle industrie comme milieu professionnel et milieu économique, en se défaisant du mythe des pères fondateurs et des origines glorieuses de l'imprimerie.

Cette étude a été réalisable en nous appuyant sur une tradition d'études particulièrement importantes en ce qui concerne les derniers siècles du Moyen Âge vénitien. Les travaux d'Élisabeth Crouzet-Pavan constituent une référence incontournable pour qui veut s'intéresser aux mécanismes économiques et sociaux de la cité lagunaire<sup>12</sup>. Les milieux professionnels vénitiens ont été étudiés sous de nombreux angles, que ce soit à travers l'étude d'arts spécifiques, des corporations ou des confréries qui les encadrent<sup>13</sup>. Il s'agit pour nous de replacer l'histoire de l'imprimerie, des imprimeurs et des libraires dans cette tradition d'études et de ne pas faire de l'industrie et du commerce du livre un cas exceptionnel alors qu'ils sont insérés dans des dynamiques économiques et sociales plus vastes.

Cette approche du milieu du livre comme milieu professionnel et économique n'était pas négligée par la nouvelle histoire du livre<sup>14</sup>. Aujourd'hui, les spécialistes de l'histoire du livre moderne, tels que Robert Darnton<sup>15</sup> ou Roger Chartier<sup>16</sup>, s'intéressent davantage aux aspects proprement culturels de la diffusion des imprimés ; mais cette histoire culturelle est aussi une histoire sociale de l'écrit, de ses pratiques et de sa réception. Dans une autre optique, des travaux sur les métiers du livre dans l'Europe moderne ont été menés, notamment avec les études de Sabine

---

12. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, Paris, Albin Michel, 2015 ; Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Les Villes vivantes : Italie XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2009.

13. On pense en particulier aux travaux de Reinhold Mueller, Luca Molà, Brian Pullan ou encore Richard MacKenney.

14. Des projets similaires pour Paris notamment nous permettront d'avoir des points de comparaison bienvenus : citons en particulier Annie PARENT-CHARON, *Les Métiers du livre à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle : 1535-1560*, Genève/Paris, Droz/Minard/Champion, 1974.

15. Voir par exemple Robert DARNTON, *Le Grand Massacre des chats : attitudes et croyances dans l'ancienne France*, Paris, Les Belles lettres, 2011 ou encore Robert DARNTON, *Le Diable dans un bénitier : l'art de la calomnie en France, 1650-1800*, Paris, Gallimard, 2010.

16. On pense bien sûr à Roger CHARTIER, *L'Ordre des livres : lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre XIV<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1992, mais également à son cours au Collège de France pour la chaire « Écrits et cultures dans l'Europe moderne », ou encore à ses travaux plus récents, Roger CHARTIER, *Inscrire et effacer : culture écrite et littérature (XI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Gallimard/Seuil, 2005 et Roger CHARTIER, *La Main de l'auteur et l'esprit de l'imprimeur : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 2015.

Juratic et Frédéric Barbier<sup>17</sup>. Celles-ci sont cependant très peu représentées en histoire médiévale. La production du livre et les hommes qui y participent n'ont fait l'objet que de peu d'études systématiques pour la fin du xv<sup>e</sup> siècle, alors que celles-ci sont au contraire nombreuses pour l'époque moderne. Concernant Venise, les travaux de Martin Lowry constituent une pierre de touche pour qui cherche justement à prendre en considération l'environnement économique, social et politique des grands imprimeurs Nicolas Jenson et Alde Manuce; c'est cette ambition que nous souhaitons reprendre à notre compte<sup>18</sup>.

Henri-Jean Martin et Lucien Febvre avaient souhaité une histoire du livre ouverte sur les autres spécialités historiques, mais aussi sur les autres disciplines, la sociologie, l'anthropologie et l'économie notamment, dans la lignée du programme des Annales et du Centre International de Synthèse, dont la collection « L'Évolution de l'humanité » accueille la publication de *L'Apparition*. À ce propos, le constat des colloques organisés à l'occasion des cinquante ans de *L'Apparition du livre* oscille entre enthousiasme face à la profusion d'études qui ont découlé du renouveau de l'histoire du livre, et légère amertume quant à leur nature. Certains comme Thierry Claerr soulignent les nouvelles perspectives de recherches liées au renouveau de la bibliophilie et l'apport des nouvelles technologies<sup>19</sup>. D'autres comme Anne-Marie Bertrand regrettent que l'histoire du livre n'ait pas davantage suivi les directions de ses fondateurs et ait perdu une partie de son ouverture et de son dynamisme<sup>20</sup>. Rémi Jimenes constate dans son compte-rendu de cet ouvrage que l'histoire du livre a en quelque sorte été détournée de son projet initial, qui visait à intégrer l'histoire du livre à l'histoire générale. Cette ouverture disciplinaire, pour laquelle plaident aujourd'hui un certain nombre des acteurs de ces études, a été freinée précisément par le succès de la nouvelle discipline et par sa constitution en champ autonome<sup>21</sup>. L'histoire économique et sociale du milieu du livre à Venise, l'étude de ce milieu économique et professionnel que nous souhaitons mener, vise à dialoguer avec l'histoire du livre, à s'insérer dans cette conception d'une histoire du livre totale

---

17. Sabine JURATIC, « Commerce et marchés du livre, vus de Paris, à l'époque moderne », *50 Ans d'histoire du livre : 1958-2008*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2014, p. 44-61; Frédéric BARBIER (dir.), *Paris, capitale des livres : le monde des livres et de la presse à Paris, du Moyen Âge au xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2007.

18. Martin LOWRY, *The World of Aldus Manutius : business and scholarship in Renaissance Venice*, Ithaca, Cornell University Press, 1979; Martin LOWRY, *Nicholas Jenson and the rise of Venetian publishing and Renaissance Europe*, Oxford, Blackwell, 1991.

19. « Loin de marquer le pas et de devenir une discipline classique déclinée de manière trop routinière, les études en histoire du livre pour la France (que ce soit l'histoire économique de l'imprimerie-librairie, l'histoire socio-culturelle des livres ou l'ethno-histoire des lectures) se diversifient, se renouvellent » : Thierry CLAERR, « Bilan de cinquante ans d'histoire du livre pour la France », *Cinquante Ans d'histoire du livre de L'Apparition du livre (1958) à 2008. Bilan et Projets*, Budapest, Orszagos Szévhényi Könyvtar, 2009, p. 27-39, p. 34.

20. « Qu'en est-il, aujourd'hui, de cette ouverture pluridisciplinaire ? Peut-être un repli sur soi, et, donc, une légère déception par rapport aux promesses des travaux novateurs. Déception de Valérie Tesnière, dans ce colloque, où elle regrette la place de "l'histoire du livre, qu'il convient de sortir de la petite boîte où on l'a un peu trop facilement rangée". Déception qui serait, aussi, celle d'Henri-Jean Martin : "Il me semble que l'histoire du livre est aujourd'hui une discipline classique, déclinée de manière très classique" » : Anne-Marie BERTRAND, « Introduction », *50 Ans d'histoire du livre : 1958-2008*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2014, p. 9-14, p. 13.

21. Rémi JIMENES, « Compte-rendu de D. Varry (dir.), *50 ans d'histoire du livre : 1958-2008*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2014 », *Revue française d'histoire du livre* 135 (2014), p. 291-294.

et interdisciplinaire.

Cependant, pour rendre ce travail réalisable, il était nécessaire de restreindre le champ d'analyse. Tout d'abord, il ne s'agit pas d'une étude du livre vénitien. La matérialité du livre, notamment la question de la reliure ou de l'illustration, ne sera pas abordée ici. Un travail systématique sur la bibliographie matérielle à Venise nous aurait entraînée trop loin, même si certains éléments de la matérialité des livres produits seront parfois mentionnés et analysés. Nous avons choisi de nous concentrer sur les hommes plutôt que sur les livres qu'ils produisent, même si ceux-ci doivent parfois être mobilisés pour étudier les stratégies économiques mises en œuvre par les imprimeurs et éditeurs. En revanche, nous allons peu parler des relieurs ou miniaturistes qui gravitent autour des presses, qui sont très peu présents dans les sources et dont l'étude nous demanderait de rentrer bien plus dans les détails techniques de la fabrication du livre. Les témoignages sur les graveurs de lettres étant plus importants et leurs relations avec les imprimeurs ayant été parfois bien médiatisées, il en sera davantage question, mais seulement pour mieux comprendre la manière dont les imprimeurs chefs d'atelier interagissent avec leurs subordonnés. Nous n'avons pas non plus souhaité faire une étude de la réception des livres vénitiens, ni de leur lecture. La question des publics visés ne sera abordée qu'à la marge, en lien avec l'étude de la production des imprimeurs. La diffusion du livre vénitien en Europe est essentielle pour comprendre le succès de l'industrie, mais nous n'y ferons référence que pour mieux analyser les réseaux commerciaux organisés par les acteurs vénitiens. Le public, les propriétaires de livres ou les collections ne rentrent pas directement dans notre étude.

Ensuite, il sera également peu question de l'implication des éditeurs de textes, des auteurs, et de façon générale, des collaborateurs intellectuels à l'entreprise typographique. L'étude du réseau de lettrés gravitant autour des presses vénitiennes serait un élément essentiel de compréhension de la nouvelle industrie, mais nous avons choisi de nous concentrer sur les acteurs qui sont directement en prise avec la production et la commercialisation du livre, en laissant de côté les collaborations intellectuelles. Celles-ci nécessitent une étude à l'échelle de l'Italie, voire de l'Europe ; par ailleurs, les modalités de collaboration sont souvent difficiles à percevoir dans les sources. L'aspect intellectuel et culturel nécessite de plus un travail plus approfondi sur les textes et leurs modalités d'édition et de publication, qui n'a pas été réalisable durant cette thèse. Nous avons préféré l'écarter pour l'instant, pour nous intéresser plus spécifiquement aux acteurs de la nouvelle technique et de la nouvelle industrie.

Enfin, l'échelle privilégiée est celle de la ville de Venise, ainsi que celle, plus fine, des interactions entre les imprimeurs et entre les ateliers. Ceci étant, l'échelle régionale est abordée en tant qu'elle permet d'éclairer des aspects de la production et du fonctionnement du milieu du livre vénitien. De même, l'échelle internationale échappe en partie à l'analyse, même si des liens seront ponctuellement faits entre Venise et d'autres centres européens du commerce du livre. Nous avons choisi cette échelle pour comprendre en quoi le développement de l'imprimerie et des réseaux

libraires a un impact dans l'organisation du monde du livre proprement vénitien. En revanche, nous ne nous empêcherons pas de faire des liens et des comparaisons avec d'autres villes d'imprimerie, ou d'autres métiers. Ces comparaisons auront principalement deux buts. D'une part, nous souhaitons comprendre si le développement de l'imprimerie vénitienne est original par rapport au développement des autres presses européennes, à partir de comparaisons avec Florence, Paris, Lyon notamment, ainsi que certains centres allemands. D'autre part, il s'agira de comprendre la spécificité de l'imprimerie comme espace professionnel inséré dans le tissu urbain vénitien ; des comparaisons avec d'autres arts de la ville, en particulier les verriers, permettront de mieux appréhender la manière dont les acteurs organisent leurs relations, à la fois entre eux et avec les pouvoirs publics.

L'étude que nous nous proposons de faire ici est donc centrée sur une ville et sur un groupe d'acteurs participant à la production et au commerce du livre. Cependant, la cohérence de ce groupe reste à démontrer. Nous avons restreint le champ d'analyse, mais les acteurs du livre qui le composent sont très divers et hétérogènes. Nous avons préféré partir des sources pour le définir, étudier ses marges et ses frontières, en ne présupposant pas une identité commune figée. Cependant, pour commencer cette étude, nous faisons le postulat qu'il y a bien un sens à étudier les acteurs participant à cette même activité économique nouvelle qu'est l'imprimerie. C'est à travers les sources qu'il nous faut découvrir quels acteurs rendent le groupe cohérent, selon quels critères on peut parler de la naissance d'un monde professionnel autour du livre. Le monde du livre, composé de ces acteurs qui le produisent et le diffusent, est un ensemble que nous prenons comme point de départ, mais doit progressivement être affiné à partir des informations contenues dans la documentation.

Pour cela, il nous fallait traiter d'un corpus de sources le plus divers possible, afin d'éclairer les multiples aspects de la production et de la commercialisation du livre à Venise, et de la vie de leurs acteurs. La plupart des sources que nous avons utilisées sont inédites et proviennent des archives vénitienes. Nous avons consulté les fonds des archives publiques, notariales, judiciaires, ou encore ecclésiastiques et religieuses. Certaines séries ont été vues intégralement sur la période qui nous intéresse, notamment les archives de certains conseils et de certaines cours. D'autres ont fait l'objet d'une consultation ciblée en fonction des indications contenues dans la *Busta del Duca di Rivoli*, cette liste d'un millier de pages qui recense les documents des archives vénitienes traitant des hommes du livre à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et au début du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>. Les registres des confréries ont également été mobilisés systématiquement, mais avec un taux de conservation très bas pour la période qui nous intéresse : nous avons pour cela eu recours aux fonds de l'*Archivio di Stato di Venezia* ainsi qu'à ceux du *Museo Correr*. Les œuvres littéraires ont également été mobilisées, que ce soient les grands historiographes de la République vénitienne, les diverses chroniques italiennes de l'époque, les récits de pèlerins transitant par Venise ou en-

---

22. Pour le contenu exact consulté, nous renvoyons à la liste des sources archivistiques à la page 621.



core des œuvres poétiques traitant de l'imprimerie, conservées à la *Biblioteca Marciana* ou au *Museo Correr*. Enfin, les répertoires bibliographiques et les annales d'imprimeurs ont été des sources très importantes. Certains instruments, comme l'ISTC (Incunabula Short Title Catalog), ont été très utilisés au cours de cette étude. Grâce à l'aide précieuse d'Ezio Ornato, nous avons pu utiliser la base qu'il a constituée avec Claire Priol et Chiara Ruzzier à partir des informations de ce catalogue, ce qui a grandement facilité leur traitement systématique et quantitatif.

À partir de ces sources, nous avons relevé toutes les personnes qualifiées de libraires, d'imprimeurs, de marchand de livres... en bref, tous ceux qui avaient un rapport avec le livre. Certains individus ont pu être identifiés sans ce qualificatif de métier grâce aux informations que nous avons déjà recueillies. Nous nous sommes également intéressée autant que possible aux proches, à la famille et aux collaborateurs des personnes impliquées dans la production et le commerce du livre, même si ces individus sont plus difficiles à identifier et les dépouillements moins systématiques de ce point de vue. Enfin, la bibliographie existante donnait un certain nombre d'informations précieuses sur ces individus, en particulier sur leur parcours hors de Venise. À partir de ce regroupement d'informations, nous avons constitué une base de données qui vise à rassembler les informations concernant chaque individu que nous avons repéré, pour pouvoir ensuite en faire une analyse plus systématique<sup>23</sup>.

Il s'agit d'une base prosopographique au sens large, qui ne présuppose pas la fermeture d'un groupe, mais qui permet d'étudier le monde du livre en faisant varier les critères de définition. Nous suivons la conception de la prosopographie défendue notamment par Claire Lemercier et Emmanuel Picard. Il ne s'agit pas ici de proposer une série de fiches biographiques selon un questionnaire-type, mais plutôt de mêler quantitatif et qualitatif et de questionner l'objet, l'existence du groupe, à travers un travail « à géométrie variable<sup>24</sup> ». Le questionnaire a pu évoluer au fur et à mesure de notre enquête, et les personnes considérées pour les analyses ont également changé en fonction de ce que nous souhaitions étudier. Cette étude prosopographique s'inscrit aussi dans le sillage d'études traitant des imprimeurs et libraires à l'époque moderne<sup>25</sup>.

---

23. Ce document étant trop volumineux pour pouvoir être intégré dans le cadre de cette thèse, nous en prévoyons une mise en ligne pour en garantir l'accès libre

24. Claire LEMERCIER et Emmanuelle PICARD, « Quelle approche prosopographique ? », *Les Uns et les autres. Biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Nancy, Presses Universitaires de Lorraine, 2012, p. 605-630.

25. On peut citer les travaux de Jean Quéniart (Jean QUÉNIART, *L'Imprimerie et la librairie à Rouen au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1969), Jean-Dominique Mellot (Jean-Dominique MELLOTT, « Rouen et les "libraires" forains » à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : la veuve Machuel et ses correspondants (1768-1773) », *Bibliothèque de l'école des chartes* 147.1 (1989), p. 503-538), et bien sûr ceux de Philippe Renouard (Philippe RENOUARD, *Imprimeurs et libraires parisiens du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bibliothèque nationale, 1982). Cette perspective est aujourd'hui poursuivie par de nombreux travaux et projets collectifs en histoire moderne : on note notamment la thèse de Sabine JURATIC, « Le Monde du livre à Paris entre absolutisme et Lumières : recherches sur l'économie de l'imprimé et sur ses acteurs », Thèse de doctorat, Paris : EHESS, 2003, ainsi que le travail collectif Frédéric BARBIER, Sabine JURATIC et Annick MELLERIO, *Dictionnaire des imprimeurs, libraires et gens du livre à Paris, 1701-1789*, Genève, Droz, 2007. Il s'agit donc d'une branche de recherche dynamique, qui suscite non seulement des études approfondies, ainsi que la production d'outils de recherche sur le monde du livre, notamment en France mais pas uniquement : on se référera à Sabine JURATIC, « De la prosopographie des libraires à l'étude des réseaux du livre : bilan et perspectives de recherche », *Cinquante Ans d'histoire du livre de L'Apparition du livre (1958) à 2008. Bilan et Projets*, Budapest, Orszagos Szévhényi Könyvtar, 2009, p. 55-86 et

Tenant compte à la fois de cette tradition d'étude des métiers du livre, et d'une conception souple de la prosopographie, nous nous sommes donc servi de notre base de données en restreignant parfois l'analyse à certaines catégories de populations. En particulier, nous avons souvent choisi de ne prendre en considération que les imprimeurs et éditeurs commerciaux présents dans les colophons des livres imprimés, ce qui permet la définition ferme d'un groupe. Il n'est pas possible de s'en tenir là pour étudier le monde du livre vénitien, mais il s'agit souvent d'une approche aisée pour mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre entre les ateliers. Nous avons là une population certes non homogène, mais dont la définition était claire. Après l'étude d'une population définie par les colophons, nous nous sommes progressivement intéressée aux autres acteurs du livre qui apparaissaient dans les sources, en particulier les employés et les dépendants, les membres de l'atelier, pour élargir aux libraires qui n'impriment pas, qui ne financent pas les éditions, mais participent pourtant, non seulement à l'activité économique, mais également à la constitution d'une vie sociale autour du livre imprimé au même titre que les imprimeurs. Cette activité sociale a le plus souvent été étudiée d'un point de vue qualitatif, mais à partir des informations recueillies dans notre base de données d'origine. D'autres traitements quantitatifs ont pu être menés quand nous avons consulté systématiquement certaines séries de sources<sup>26</sup> ou bien quand nous avons estimé que la masse d'informations recueillies était suffisante et provenait de sources suffisamment diversifiées<sup>27</sup>. Enfin, des études systématiques ont pu être effectuées sur les informations concernant les éditions, pour lesquels nous avons des bases accessibles et très complètes, en particulier l'ISTC et la base constituée par Ezio Ornato et ses collaborateurs<sup>28</sup>.

L'étude systématique de ces différents acteurs a cependant nécessité de standardiser des dénominations professionnelles qui sont tout sauf fixées ou univoques à l'époque qui nous occupe. Le terme même d'imprimeur, présent dans les sources sous la forme d'*impressor* ou de *stampator*, fait référence à l'aspect plus directement technique du métier : *impressor* rappelle l'appareillage de vis et de bois, la presse, *stampator*, la gravure<sup>29</sup>. Le terme français de typographe recoupe également cette réalité mécanique. Mais ces termes peuvent aussi être employés dans les sources pour qualifier des employés typographiques, des ouvriers dans les ateliers ou des individus qui délèguent la gestion de leur atelier, si tant est qu'ils en gèrent seulement un. Ce sont des personnes plus proches des libraires, entendus comme acteurs vendant des livres, ou des éditeurs commerciaux, qui financent les éditions. Mais là encore, ces termes ne sont pas simples d'utilisa-

---

Frédéric BARBIER et Dominique VARRY, *La Prosopographie des hommes du livre*, Actes du colloque organisé à l'ENS-SIB, Villeurbanne, par le Centre de Recherche en Histoire du Livre les 22 et 23 avril 2005, Paris, Centre de Recherche en Histoire du Livre/ENSSIB, 2005.

26. Ainsi nos analyses sur les privilèges, que nous avons systématiquement consultés et rassemblés en une base de données spécifique ; un traitement sommaire a pu être effectué sur les cas de délinquance et de violence dans la section 6.2.3.

27. Voir notamment la section 8.2.

28. Ce constat est moins vrai pour la période après 1500, et nous nous sommes donc souvent contenté d'analyses assez sommaires basées principalement sur l'USTC.

29. Philippe BRAUNSTEIN, *Les Allemands à Venise (1380-1520)*, Rome, École française de Rome, 2016, p. 743.

tion. De nombreuses personnes vendent des livres sans pour autant tenir boutique, selon notre vision moderne du libraire ; au contraire, certains libraires ont un rayon d'action international, et la partie principale de leur activité ne consiste pas à vendre au détail. Les éditeurs commerciaux, quant à eux, sont qualifiés ainsi pour les distinguer des éditeurs scientifiques, que nous n'étudions pas ici<sup>30</sup> ; il s'agit d'une dénomination moderne, qu'on retrouve peu dans les sources de l'époque. Les investisseurs des presses sont généralement qualifiés d'imprimeur ou de libraire, ou encore de marchand de livres. Ces différents termes feront l'objet de développements en soi, car leur utilisation, si elle apparaît souvent aléatoire et sans logique propre, peut parfois révéler certaines distinctions sociales et économiques tacites. Pour l'instant, et puisqu'il faut bien nommer ces individus dont nous nous occupons, nous qualifierons d'imprimeur principalement les chefs d'atelier, dont la participation à une impression est attestée par une édition survivante ; les éditeurs ou les investisseurs sont ceux qui participent au poids financier des éditions ; nous parlerons de libraires quand nous savons ou supposons que la principale activité de ces individus consiste à vendre des livres, en détail ou en gros.

Ces individus, à la dénomination fluctuante, ont tous un lien avéré avec la production et la commercialisation du livre imprimé à Venise. C'est ainsi que nous définissons pour l'instant, de façon un peu lâche, ce monde du livre dont nous traitons. La consistance de cet espace social, sa cohérence, ses liens internes et avec l'extérieur, feront l'objet d'un questionnement constant, grâce aux informations recueillies et à leur traitement progressif. C'est à travers leur étude que nous allons pouvoir mieux comprendre le développement de cette industrie, son ancrage et en même temps appréhender le parcours de ces acteurs nouveaux et souvent récemment arrivés dans la ville.

Que ce soit pour les traitements quantitatifs ou pour les analyses qualitatives, notre travail cherche à utiliser autant que possible les apports des autres sciences sociales, la sociologie au premier chef. Mêler l'histoire et la sociologie est une tradition bien établie, amorcée dès les premiers travaux des *Annales*<sup>31</sup>. Ce programme est d'ailleurs revendiqué clairement dans le titre même de la revue éponyme depuis 1994 – *Annales. Histoire, Sciences sociales*<sup>32</sup>. Aujourd'hui, il ne viendrait l'idée à personne de nier l'utilité des apports des autres sciences sociales au travail de l'historien, malgré le coût d'investissement parfois important<sup>33</sup>. Nous avons cherché tout au long de notre étude à prendre au sérieux les études sociologiques qui avaient été faites sur des sujets proches

---

30. Quand nous parlerons d'éditeurs, il sera le plus souvent question d'éditeurs commerciaux, la langue française ne distinguant pas entre ceux-ci (*publisher* en anglais) et les éditeurs scientifiques (*editor* en anglais).

31. Elle se poursuit de façon plus spécifique avec des travaux qui se réclament de la socio-histoire, notamment ceux de l'historien Gérard Noiriel ou du sociologue Luc Boltanski.

32. Jacques REVEL, « Histoire et sciences sociales : les paradigmes des *Annales* », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 34.6 (1979), p. 1360–1376. Il y a peu de temps, la revue construisait un numéro autour du travail de Thomas Piketty, « Lire *Le Capital* de Thomas Piketty », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 70, n° 1, 2015. Il s'agit certes du plus historiophile des économistes français.

33. Voir à ce sujet Nicolas OFFENSTADT, *L'Historiographie, Que sais-je?*, Paris, PUF, 2011, Ch. V.

pour mieux comprendre la manière dont elles pouvaient éclairer les réalités médiévales. Il nous a semblé que les débats conceptuels et méthodologiques en sociologie pouvaient servir à clarifier les termes de notre analyse, pour ne pas tomber dans l'écueil que relevait Pierre Bourdieu quand il disait que « les historiens [...] sont souvent d'une naïveté extraordinaire dans l'utilisation des catégories <sup>34</sup> ».

Et en effet, le premier apport des sciences sociales a été d'interroger les notions et les concepts que nous utilisons. Que ce soient les concepts d'intégration ou de professionnalisation, les notions d'étranger ou de socialisation, il nous a semblé important de ne pas les prendre pour acquis et de questionner leurs implications, leurs présupposés. De nombreux travaux sociohistoriques en histoire médiévale et moderne ont également permis d'approfondir cette réflexion. Les sciences sociales nous ont aussi fourni une base théorique et méthodologique solide pour pouvoir nous lancer dans des analyses quantitatives plus précises, en particulier en ce qui concerne l'analyse de réseaux ou les tests de validité statistiques <sup>35</sup>. Si ces méthodes sont bien souvent, et de plus en plus, utilisées par les historiens, ceux-ci se réfèrent également à une longue tradition d'études dans les autres disciplines des sciences sociales.

D'un autre côté, cette réflexion conceptuelle n'aurait pas pu être menée sans la prise en considération de la très riche historiographie concernant Venise et l'histoire économique et sociale italienne à la fin du Moyen Âge. Ces études ont intégré dans leurs réflexions les apports de la sociologie, de l'anthropologie, notamment en ce qui concerne l'étude des structures sociales et familiales. Nous sommes en particulier tributaire des travaux menés dans le sillage de Christiane Klapisch-Zuber sur le lien entre les familles et les structures sociales ; à Venise, les travaux d'Élisabeth Crouzet-Pavan et d'Anna Bellavitis nous ont été particulièrement précieux pour interpréter la structuration sociale du monde du livre. La réflexion des historiens sur l'artisanat, son intégration dans le tissu social urbain à la fin du Moyen Âge, ont constitué une base solide à nos réflexions sur l'imprimerie, avec en particulier les travaux de Franco Franceschi ou encore de Philippe Bernardi. La prise en considération de l'insertion spatiale des acteurs, en lien notamment avec les pouvoirs publics, est également un élément crucial pour nos travaux <sup>36</sup>. Puisqu'il s'agit justement de replacer l'histoire de l'imprimerie vénitienne dans le cadre de l'histoire des métiers et de la société vénitienne, nous prenons en considération une vaste historiographie qu'il serait illusoire de vouloir résumer ici. Nous avons choisi de développer ces différents champs d'étude au fur et à mesure de ce travail, pour mieux souligner concrètement leurs apports à notre réflexion et la manière dont ils l'ont étayée.

---

34. Pierre BOURDIEU et Roger CHARTIER, *Le Sociologue et l'Historien*, Paris, Agone, 2010.

35. Ces méthodes ont été utilisées par la sociologie et l'économie de façon concomitante aux les sciences expérimentales.

36. C'est particulièrement le cas des travaux d'Élisabeth Crouzet-Pavan, en particulier Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Espaces, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen Âge*, 2 t., Rome, Istituto storico italiano per il Medio Evo/École française de Rome, 1992, thèse rééditée récemment sous le titre *idem*, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, op. cit., ainsi que de Patrick BOUCHERON, *Le Pouvoir de bâtir : urbanisme et politique éditiale à Milan, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Rome, École française de Rome, 1998.

Ce croisement de différentes disciplines et de différentes traditions historiographiques nous ont permis d'élaborer une nouvelle problématisation du développement de l'imprimerie à Venise, pour éclairer ses aspects économiques et sociaux entre 1469 et 1530. Notre étude vise à comprendre comment cette industrie nouvelle, apportée par des acteurs étrangers, est parvenue à s'implanter et à croître dans la ville, en s'enracinant dans des institutions, des pratiques législatives, mais également dans le tissu urbain à la fois géographique et social de Venise. L'angle d'attaque que nous avons choisi insiste moins sur la production matérielle du livre, que sur la constitution d'un nouveau milieu économique et professionnel. Il s'agit de comprendre dans quelle mesure l'imprimerie vénitienne donne naissance à un nouveau monde économique et social, une communauté d'activité, d'intérêts, une instance de socialisation pour les acteurs qui est en même temps reconnue par le public et les autorités.

Nous partons de 1469, date du premier livre imprimé à Venise et du premier privilège accordé à Johann de Spire<sup>37</sup>. Nous avons choisi d'aller jusqu'à 1530, sans que cette limite soit aussi ferme que le *terminus ad quo*. Autour des années 1530, on constate un changement du regard des pouvoirs publics sur l'industrie et le commerce du livre. En 1527, les pouvoirs publics vénitiens obligent à demander une licence d'impression pour les livres qui n'ont jamais été imprimés. Le contrôle s'intensifie, jusqu'à la demande en 1549 par le Conseil des Dix de la création d'une corporation des imprimeurs, libraires et relieurs. Par ailleurs, on observe un changement générationnel dans les acteurs du milieu du livre. La génération active dans les années 1470-1480 s'éteint entre les années 1520 et 1540 et souvent n'est déjà plus active dans les années 1530. Les grands libraires, imprimeurs ou éditeurs ont passé la main à leurs descendants<sup>38</sup>. Ils ont stabilisé un modèle familial ainsi qu'un système de filiales qui se développe et transforme l'organisation du monde du livre au niveau européen. 1530 nous a donc semblé une date pertinente pour arrêter notre étude, tout en ayant bien conscience qu'il ne s'agit en aucun cas d'une rupture radicale.

Durant ces soixante premières années, l'imprimerie vénitienne a connu différentes phases de développement. Des vagues d'acteurs d'origine géographique et sociale différente se sont impliqués et rencontrés dans la nouvelle industrie. Le visage de ce milieu a évolué drastiquement en fonction des dynamiques qui l'ont traversé. L'étude des acteurs, en faisant varier les groupes considérés et en questionnant l'existence de notre objet, peut nous permettre de toucher les réalités économiques et sociales du monde du livre, un monde hétérogène, fluctuant, mais qui acquiert une réalité de plus en plus grande à mesure que l'activité se déploie dans la ville et que ces individus s'y installent.

Trois axes d'étude se détachent de ces observations préliminaires, qui permettent d'interroger

---

37. Johann de Spire était sans doute déjà actif dès 1468 pour la préparation de son impression, mais nous n'avons retrouvé aucun document éclairant les débuts de l'imprimerie à cette date.

38. À titre d'exemple, Nicolas de Francfort meurt en 1525; Andrea Torresani meurt en 1529 mais avait laissé plusieurs années auparavant la direction des affaires à ses fils; Paganino Paganini et Lucantonio Giunti meurent en 1538; Bernardino Stagnino en 1540 mais n'imprime plus lui-même après 1520; Bernardino Benali autour de 1542.

la naissance d'un nouveau milieu économique et social autour de l'imprimerie à Venise. Il s'agit d'abord d'étudier le développement d'une nouvelle industrie à proprement parler. Par définition, les imprimeurs s'insèrent sur un terrain artisanal nouveau, d'autant plus que la production du livre manuscrit était peu développée. Venise permet de voir comment ces acteurs et cette activité se sont progressivement organisés ; quels ont été les changements économiques sur le long terme et les ajustements en fonction des circonstances. La taille de l'industrie vénitienne permet d'atteindre une certaine masse de documentation qui éclaire ces mécanismes. Par ailleurs, il faudra s'interroger sur les conséquences de l'implication massive d'« étrangers » dans cette nouvelle industrie, qu'ils soient italiens ou non. La définition d'un étranger au xv<sup>e</sup> siècle demande encore à être précisée ; mais il est certain que la participation d'individus et de populations non vénitienne a été à la fois un facteur de développement de l'imprimerie dans la ville, et une de ses caractéristiques sur le long terme. Enfin, nous essaierons de comprendre comment un groupe de métier s'organise en dehors du cadre corporatif et avec de très grandes inégalités et disparités économiques et sociales. Nous nous demanderons s'il est possible de distinguer un monde du livre bien défini, si l'on peut observer l'émergence d'une reconnaissance officielle et d'une conscience collective.

Ces axes d'étude seront déclinés et croisés dans quatre parties qui structurent notre travail. Notre première partie « Des livres et des hommes » vise à faire le point, notamment historiographique, sur la production du livre vénitien. Nous verrons que nous nous situons au carrefour de deux grandes traditions d'étude, l'histoire du livre et la codicologie d'une part, l'histoire sociale urbaine d'autre part. Mais au-delà de ce bilan historiographique, nous tenterons de dresser un premier tableau de cette production vénitienne, d'un point de vue quantitatif et à partir des bases de données des éditions, avant de nous intéresser au cadre législatif dans lequel s'insère le livre. Une deuxième partie, « Fluctuation des modèles économiques et sociaux », étudiera l'imprimerie vénitienne de façon diachronique, pour retracer les grandes étapes de son développement économique et social. La troisième partie, « Instabilité et extranéité : une "condition d'incertitude" du monde du livre » expose la fragilité de la condition de l'imprimeur à Venise, pour des raisons économiques et propres au monde du livre, mais également pour des raisons sociales, liées notamment à l'origine des acteurs. Enfin, une dernière et quatrième partie, « Dynamiques du monde du livre », cherche à dépasser ce constat de fragilité et d'instabilité, pour s'intéresser aux dynamiques qui traversent le monde du livre, notamment celles de l'intégration collective et individuelle qui contribuent à terme à la professionnalisation de certains de ces acteurs.



# **Première partie**

## **Des livres et des hommes**





Cette première partie vise à poser les bases du dialogue entre histoire économique et sociale, et histoire du livre, en dressant également le cadre de notre étude de l'imprimerie vénitienne.

Nous nous repons pour cette étude sur une longue historiographie, qui nous a permis de dresser un premier tableau des conditions de production du livre imprimé en Europe et plus spécifique à Venise. Les débuts de l'imprimerie ont retenu l'attention des savants, des bibliophiles et des historiens. Ce premier chapitre, après avoir retracé les grandes tendances de l'histoire du livre dont nous sommes tributaires et la manière dont la production libraire italienne et vénitienne a été considérée et étudiée, vise à proposer une analyse quantitative et comparative nouvelle de l'imprimerie vénitienne (**Ch. 1**).

L'imprimerie vénitienne, considérée comme une activité artisanale urbaine, doit aussi pouvoir se comprendre dans ce cadre. C'est pourquoi notre deuxième chapitre cherche à expliciter le cadre législatif et juridique dans lequel elle s'exerce. Nous sommes pour cela redevable d'une longue historiographie concernant les villes médiévales italiennes, Venise plus particulièrement, et concernant les métiers et les corporations. L'un des points centraux de notre étude, et l'une des principales spécificités de l'imprimerie vénitienne, est que cette activité s'exerce hors des cadres corporatifs. Nous sommes pourtant en plein dans l'étude d'un métier urbain, même s'il n'est pas institutionnalisé comme tel, et la législation qui se crée à Venise autour du livre imprimé contribue à lui donner un cadre, même s'il n'est pas conventionnel (**Ch. 2**).



# Chapitre I

## La production du livre vénitien : historiographie et tableau

Les livres produits à Venise ne sont pas l'objet principal de notre étude. Pour autant, lorsqu'il s'agit de faire l'histoire économique et sociale d'un milieu professionnel tel que les imprimeurs et les libraires, il est impossible de ne pas tenir compte de l'objet qui les unissait dans un même environnement commercial et industriel. L'étude du milieu du livre que nous tentons de réaliser est l'héritière de l'étude des livres. La production du livre a été l'objet d'une longue et riche historiographie ; Venise, en tant que premier centre de production du livre incunable, a suscité de nombreuses études. La ville occupe une place de choix dans les études générales et les manuels d'histoire du livre et du début de l'imprimerie<sup>1</sup>. Elle est en effet au centre des débuts de l'imprimerie en Europe : sa production et son importance sont sans cesse rappelées. Le livre vénitien a également été étudié en tant que tel, sous divers angles spécifiques. Pourtant, on ne trouve pas de synthèse sur le livre vénitien et ses conditions de production, qui tiendrait un juste milieu entre le cadre très général et la focale très serrée qui se concentre sur l'étude d'un imprimeur ou d'un type d'imprimerie.

Étant donné l'angle d'attaque que nous avons choisi pour étudier les imprimeurs et le monde du livre vénitien, nous n'aborderons que brièvement les études d'histoire matérielle du livre, qui ont beaucoup prospéré dans le cadre vénitien et ont également connu de grandes transformations au cours des dernières décennies.

De grandes tendances sont observables dans la manière dont les historiens se sont emparés de la production vénitienne. L'étape la plus marquante est sans nul doute la parution des deux ouvrages de Martin Lowry, *The World of Aldus Manutius* et *Nicholas Jenson*<sup>2</sup>. On se référera parfois à la traduction française, Martin LOWRY, *Le Monde d'Alde Manuce. Imprimeurs, hommes d'affaires et intellectuels dans la Venise de la Renaissance*, Évreux, Éditions du Cercle de la Librairie, 1989. Mais il faut nous replacer dans le contexte de cette longue historiographie, dont Martin Lowry était également l'héritier, et qu'il a cherché à dépasser. Ce chapitre cherche à décrire l'état des recherches

---

1. Venise fournit un certain nombre d'exemples à Lucien FEBVRE et Henri-Jean MARTIN, *L'Apparition du livre*, op. cit., ainsi qu'à Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, Milan, FrancoAngeli, 2003 Frédéric BARBIER, *L'Europe de Gutenberg : le livre et l'invention de la modernité occidentale, XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 2006 ou Frédéric BARBIER, « Histoire et civilisation du livre », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques. Résumés des conférences et travaux* 141 (2011), p. 266-275.

2. Martin LOWRY, *Nicholas Jenson*, op. cit. ; idem, *The World of Aldus Manutius*, op. cit.

sur lesquelles nous nous appuyons, mais au-delà de ce tableau historiographique, nous dresserons surtout un tableau de la production du livre vénitien, qui permettra de mieux comprendre ensuite les hommes qui se trouvent derrière cette production.

## I.I La production du livre vénitien : une historiographie riche et morcelée

### I.I.I L'imprimerie vénitienne par ses contemporains

L'histoire du livre vénitien a débuté dès la mise en fonction de la première presse. La célébration de l'imprimerie comme un « art divin » a conduit à la commémoration rapide de ses débuts, avec parfois des arrières-pensées politiques. Ainsi, l'un des premiers témoignages de l'arrivée en Italie de l'imprimerie se trouve dans le récit de la *Vie de Paul II*, de Gaspar de Vérone, rédigé sans doute vers 1468. Il témoigne de l'activité des imprimeurs allemands de Subiaco, qui se transfèrent à Rome sous le pontificat de Paul II à Rome, en attribuant bien sûr au pape le mérite d'avoir fait venir cette « invention de grand talent<sup>3</sup> ».

Les autres chroniques italiennes sont relativement peu loquaces concernant l'imprimerie : la guerre contre les Turcs, puis les guerres d'Italie, les occupent trop pour qu'ils mentionnent cette nouvelle avancée technique. Parmi les chroniqueurs vénitiens, seul Sabellico mentionne l'invention, dans des termes qui ne laissent aucun doute sur l'importance que l'auteur lui accorde et sur la dette que l'Italie doit reconnaître à Gutenberg<sup>4</sup>. Ce n'est sans doute pas un hasard si ces mentions développées concernant l'imprimerie et sa *translatio* en Italie proviennent d'un auteur qui a su, parmi les premiers, construire son succès grâce au nouveau média ; Marcantonio Sabellico est d'ailleurs le premier auteur à bénéficier d'un privilège littéraire, donnant naissance au droit d'auteur, et ce justement pour les *Rerum Venetarum*<sup>5</sup>. L'arrivée de l'imprimerie en Italie est donc un bienfait, même s'il a fallu attendre seize ans après son invention. Sabellico inscrit ensuite les imprimeurs vénitiens dans la droite lignée de l'inventeur, l'imprimerie vénitienne prenant en quelque sorte le relais de son grand prédécesseur allemand. Il en fait mention aussi bien dans les *Enneades* que dans les *Historiae Rerum Venetarum*. Dans un cas, Sabellico mentionne l'arrivée de

---

3. « *Hac tempestate sanctissima [le pontificat de Paul II] Romam quidam iuvenes accesserunt, et ii quidem Teutonici, qui Lactantium Firmianum de hominis opificio, de Dei ira, necnon contra Gentiles mense uno formaverunt, et ducentos huiusmodi libros quoque mense efficiebant. Quorum artificium narratu perdifficile foret, sed plurimi omne ipsum cognoverunt, quae fuit magni ingenii inventio. Sed et Augustinum de Dei civitate itidem finxerunt, nec non de Oratore ad Quintum fratrem et Ciceronis epistolas et vili venum dederunt precio; sicque alios codices sunt formaturi* » : Gaspare da VERONA et Michele CANENSI, « Le vite di Paolo II di Gaspare da Verona e Michele Canensi », *Rerum Italicarum Scriptores*, Giuseppe ZIPPEL (éd.), t. 3.16, Castello/Bologne, Lapi/Zanichelli, 1914, p. 58-59, nous soulignons.

4. « *Pulcherrimi inventi autor Ioannes Gutembergus, equestri vir dignitate, Maguntiaeque res primum tentata est, maiore quidem fiducia quam spe, annis ciriter sexdecim, priusquam in Italia res coepta sit vulgari* » : Marcantonio SABELLICO, *Opera omnia*, 4 t., Bâle, Johann Herwagen, 1560, p. 958, *Enneades*, t. 2, p. 958.

5. ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 13, image 237, 1<sup>er</sup> septembre 1486.

l'imprimerie à Subiaco sous le pontificat de Pie II, en enchaînant sur le travail de Nicolas Jenson et Johann de Cologne, « tous les deux allemands (sic) <sup>6</sup> ». Dans l'autre cas par contre, l'arrivée de l'imprimerie en Italie est mise directement en lien avec le travail de Nicolas Jenson <sup>7</sup>. Cette renommée de l'imprimerie vénitienne dépasse rapidement les bornes de la péninsule italienne : quand Thierry Martens ouvre son atelier à Alost en 1473, il revient d'Italie ; il affirme dans le colophon de sa première édition qu'il vient apporter l'élégance vénitienne à ses compatriotes flamands <sup>8</sup>. Cet imprimeur continue d'ailleurs à faire rayonner l'imprimerie vénitienne dans les Pays-Bas, puisque certains estiment qu'il effectue un deuxième voyage en Italie entre 1474 et 1486 et serait revenu avec deux caractères vénitiens acquis auprès d'Erhard Ratdolt <sup>9</sup>.

Les louanges adressées à Nicolas Jenson ou à Alde Manuce sont à la hauteur de la diffusion de leurs publications dans l'Europe entière <sup>10</sup>. Nicolas Jenson en particulier se trouve au cœur d'un débat entre Romains et Vénitiens. Marin Sanudo fait de Jenson, non seulement un autre imprimeur allemand comme l'avait affirmé Sabellico, mais également le premier imprimeur à imprimer à Venise <sup>11</sup>. Nicolas Jenson a sans doute appris l'imprimerie à Mayence auprès de Gutenberg, ce qui peut en partie expliquer la confusion. Ognibene da Lonigo « Leonicensus » dans son introduction de Quintilien de 1471 va plus loin encore : il en fait le premier à avoir imprimé en

---

6. « *Sunt qui inter initia Pientini pontificatus, id opificium Italie invecum dicant, quod non multum si diversum ab eo quod alii prodidere, ut in eum ipsum anum exitus inciderit, & Pii pontificis creatio. Sed utcunque res signada est, claruerunt plerique eiusmodi opificio, se omnium maxime opus & eleganti literarum forma multum ceteros antecelluerunt, Nicolaus Jenson & Ioannes Coloniensis ambo Theutonici, quibus multi diligentem operam navarunt, varia recognitione, ut in iure pontificio Petrus Trecius, quem audivi gloriari solitum xxx voluminum milia ex formula suae recognitionis librariis officinis impressa. Reddidit Maripetri principatum ad posteros illustriorem libraria impressio, res humano generi gratissima, qua omnis vita continetur* » : Marcantonio SABELLICO, *Opera omnia, op. cit.*, p. 958, nous soulignons.

7. « *Typographia prima in Italia. Ad hanc & alias illius principatus foelicitates accessit, quod librorum imprimendorum ratio tum primum est in Italia reperta. Commentum ipsum Germani hominis creditur. Sed quum tota Italia procedente tempore divini operis officinae constitutae sint, sitque aperta aemulatione inter opifices diligentia & ingenio certorum, Nicolaus Jenson, quem Veneta civitas fortita est, omnes alios in eo genere laudis post se procul reliquit* » : Marcantonio SABELLICO, « *Historiae Rerum Venetarum* », *Degl'istorici delle cose veneziane*, Giuseppe CAMERATA (éd.), t. I, Venise, Il Lovisa, 1718, p. 715.

8. « *Qui Venetum scita Flandrensibus affero cuncta* » : Baptista Mantuanus, *De vita beata*, Alost, Thierry Martens, 1474 ; cité dans Renaud ADAM, « The emergence of Antwerp as a printing centre. From earliest days of printing to the Reformation (1481-1520) », *De Gulden Passer* 92 (2014), p. 11-29, p. 15.

9. Renaud ADAM et Alexandre VANAUTGAERDEN, *Thierry Martens et la figure de l'imprimeur humaniste*, Turnhout, Brepols, 2009, p. 28.

10. Sur les réactions contrastées face à l'imprimerie, on se référera à Amedeo QUONDAM, « La letteratura in tipografia », *Letteratura italiana*, Turin, Einaudi, 1983, p. 555-686, Carlo DE FREDE, « Entusiasmi umanistici e allarmi ecclesiastico-politici per l'invenzione della stampa », *Ricerche per la storia della stampa e la diffusione delle idee riformate nell'Italia del Cinquecento*, Naples, DeSimone, 1985, p. 7-54, Sesto PRETE, « Consensi e dissensi tra gli umanisti sui primi libri a stampa », *De Captu Lectoris. Wirkung des Buches im 15. und 16. Jahrhundert*, Berlin, de Gruyter, 1988, p. 203-217, et Edoardo BARBIERI, « L'accueil de l'imprimé dans les bibliothèques religieuses italiennes du Quattrocento », *Le Livre voyageur : constitution et dissémination des collections livresques dans l'Europe moderne (1450-1830)*, Paris, Klincksieck, 2000, p. 53-91, p. 62-67.

11. « *et in tempo di questo Doxe Venexia stette in paxe et in quiette, et in questa terra tot per tutta l'Italia fo principià l'arte del stampar di libri, qual have principio da alcuni Todeschi, tra quali uno chiamando Nicolo Jenson Todesco, fo il primo che in Venecia facesse stampar libri, et vadagno assaissimi denari sicchè vene richissimo* » : cité dans Horatio BROWN, *The Venetian Printing Press : a historical studies based upon documents for the most part hitherto unpublished*, Londres, Nimmo, 1891, p. 5.

Italie. Giacomo Filippo Foresti de Bergame, dans son *Supplementum chronicarum*, témoigne des débats concernant l'attribution de l'invention même de l'imprimerie, notamment entre Gutenberg et Jenson<sup>12</sup>. Des filiations étranges se retrouvent également la *Cronaca della Città di Feltre* du XVI<sup>e</sup> siècle, et relayée plus tard dans la *Cronaca di Feltre* d'Antonio Cambruzzi, rédigée entre 1630 et 1681, et qui fait de Panfilo Castaldi, originaire de Feltre en Terre Ferme et imprimeur à Milan, l'inventeur de l'imprimerie ; un Allemand présent à Feltre l'aurait ensuite apporté en Allemagne, et d'autres l'auraient apportée à Rome ; Nicolas Jenson aurait lui aussi appris la technique de Castaldi et aurait été le premier à exercer à Venise<sup>13</sup>. L'histoire de l'imprimerie et sa chronologie sont brouillées, tandis que les contemporains ont bien conscience du rôle éminent joué par quelques figures singulières<sup>14</sup>.

La gloire de Nicolas Jenson finit cependant par être éclipsée par celle d'Alde Manuce. Parmi les textes les plus fameux, on peut bien sûr citer l'adage d'Érasme, « *Festina lente* »<sup>15</sup>. Celui-ci écrit un véritable panégyrique de l'entreprise d'Alde, par opposition aux nombreux « imprimeurs de bas étage [qui] abusent du renom [de Venise] ». Girolamo de Bologne quant à lui cherche une continuité entre Alde Manuce et Nicolas Jenson, les seuls à sauver l'imprimerie vénitienne de la « barbarie » et de la décadence :

Il y a longtemps, le Français Jenson était célèbre parmi les Vénitiens, parce qu'il copiait les livres savants dans le bronze de Minerve, recherchant l'aide des lettrés pour l'aider. Après lui, la barbarie a envahi ce noble art [...] Maintenant, Alde, noble rejeton d'Apollon et des Muses, est en train de sauver notre monde de la marque de l'infamie<sup>16</sup>.

Les imprimeurs eux-mêmes contribuent à entretenir leur mythe. Nicolas Jenson choisit ses préfaciers avec soin, pour que leur prestige intellectuel rejaillisse sur lui, et tant mieux s'ils lui

---

12. « *ars imprimendi libros... quam alii repertam asseverant a Guttenburgo, alii a quodam alio nomine Fausto, alii a Nicolao Jenson praedicant* », cité dans *Ibid.*, p. 4.

13. « *a questo tempo fiori Panfilo Castaldi, dottore e poeta feltrino, il quale ritrovo l'invenzione della stampa de' libri [...] dal quale avendola appresa Fausto Comesburgo, che abitava in Feltre nella di lui casa per imparare l'idioma italiano, la trasporto in Germania [...] Attribuiscono altri l'invenzione di quest'arte ad un germano chiamato Custemburgo, della città d'Argentina; ma il primo inventore, come si cava dalle Cronache Feltrine, fu Panfilo Castaldi, e da questi imparata da altri fu portata in Germania, e di là trasportata a Roma da un tedesco per nome Corrado, e Niccolo Genson francese fu il primo che quest'arte professasse in Venezia* » : *Cronaca di Feltre*, Antonio Cambruzzi, Feltre, 1873, cité dans Baccio ZILLOTTO, « Capodistria, culla della stampa italiana », *Miscellanea in onore di Roberto Cessi*, t. 2, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1958, p. 7–20, p. 8. L'auteur montre ensuite que cette tradition perdure au XIX<sup>e</sup> siècle.

14. Ces débats sont alimentés par l'esprit de clocher de telle ou telle ville, mais également par une erreur d'impression dans un livre de Jenson, imprimé en 1461 selon le colophon, mais en réalité imprimé en 1471 : voir Horatio BROWN, *The Venetian Printing Press : a historical studies based upon documents for the most part hitherto unpublished*, *op. cit.*, p. 1–7.

15. Adage 1001, « Hâte-toi lentement », ÉRASME, *Les Adages*, Jean-Christophe SALADIN (éd.), Paris, Les Belles Lettres, 2011.

16. « *Gallum apud Venetos dudum celebratur Jenson/ Propter opes tantum lingua latina tuas/ Doctorum studiis quod suffragantibus usus/ Palladio doctos scripserit aere libros/ Barbaries artem posthunc investit honestam [...] Aldus Pieridum, Phoebique insigne alumnus/ Vindicat infami saecula nostra nota* » : Museo Correr, Mss. Cicogna n° 949, fol. 16r, cité dans Martin LOWRY, *Nicholas Jenson*, *op. cit.*, p. 207.

tressent des couronnes de lauriers plus ou moins véridiques. Alde Manuce réédite quand à lui les *Adages* d'Érasme en 1508, sous le titre d'*Adagiorum chiliades*<sup>17</sup>, et contribue également à la diffusion de ce portrait flatteur de sa personne. Malgré le ton très lyrique de ces textes, on peut y voir le témoignage d'une première perspective historique sur l'imprimerie, ses évolutions, ses grands personnages et leur filiation, au moins spirituelle. Tous les lettrés ne sont cependant pas aussi enthousiastes, et la critique acerbe de Filippo de Strata contre l'imprimerie montre que celle-ci continue à alimenter les débats alors même qu'elle est déjà bien implantée dans la ville<sup>18</sup>.

### 1.1.2 Érudits et annales typographiques

À mesure que le temps passe, les chroniqueurs et écrivains accordent une importance plus grande à la nouvelle industrie. Cette prise de conscience est particulièrement flagrante dans le cas de Marin Sanudo, dont les journaux traitent de plus en plus de l'imprimerie, à mesure que le temps avance. La mort de certains imprimeurs est mentionnée<sup>19</sup>, de même que les privilèges accordés par les autorités, certains conflits, ainsi que l'impression de tel ou tel discours ou décisions publics. L'imprimerie participe à la renommée de Venise ; les autorités regrettent en 1537 la fin d'un supposé âge d'or des presses de la ville : l'imprimerie de Venise qui était auparavant la meilleure du monde, est aujourd'hui en déclin à cause de la baisse des standards de production et de la hausse des importations<sup>20</sup>. À travers les écrits des auteurs vénitiens et les actes de la République, une mémoire de l'imprimerie se met en place dans la ville, avec ses grandes figures tutélaires : Nicolas Jenson et Alde Manuce au premier chef, par opposition à la foule de mauvais imprimeurs. Étayée ou non par les sources, ces auteurs réfléchissent à la signification historique de l'imprimerie en Europe, en Italie et à Venise, tout en participant à la construction d'un mythe politique et culturel. À côté des écrits, les collections et les bibliothèques sont encore les meilleurs témoignages de cette construction mémorielle. Des bibliophiles font une très large place aux éditions vénitiennes, et en particulier aldine, dans leurs bibliothèques. Ainsi Jean Grolier, grand bibliophile français mort en 1565, considère que les éditions aldines sont les meilleures de toutes<sup>21</sup>. Le mythe d'un âge d'or de l'imprimerie vénitienne, voire italienne, prend forme dès ces premières années et aboutit au XVII<sup>e</sup> siècle à des considérations comme celle de Giovanni Battista Marino qui, écrivant à l'éditeur

---

17. Voir à ce sujet Jean-Paul BARBE et Jackie PIGEAUD, *Les Académies (Antiquité–XIX<sup>e</sup> siècle)*, Sixièmes "Entretiens" de la Garenne Lemot, Presses Université Laval, 2005, p. 64.

18. Voir en particulier les œuvres présentes dans *Biblioteca Marciana, Mss. Italiani*, II, 133, n° 4846. Le débat pour ou contre l'imprimerie est brillamment retracé par Martin Lowry dans son premier chapitre du *Monde d'Alde Manuce* : voir en particulier Martin LOWRY, *Le Monde d'Alde Manuce. Imprimeurs, hommes d'affaires et intellectuels dans la Venise de la Renaissance*, Évreux, Éditions du Cercle de la Librairie, 1989, p. 15–38.

19. Ainsi celle d'Andrea Torresani : Marin SANUDO, *Diarii*, Federico STEFANI et Nicolò BAROZZI (dir.), Venise, Vissentini, 1831, vol. 49, p. 79.

20. Horatio BROWN, *The Venetian Printing Press : a historical studies based upon documents for the most part hitherto unpublished*, op. cit., p. 75–76.

21. Henri Dominique SAFFREY, « Sur une édition de Suétone parue à Lyon en octobre 1508 », *Humanisme et imagerie aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles : études iconologiques et bibliographiques*, Paris, Vrin, 2003, p. 229–238, p. 237.



Giovanni Battista Ciotti, lui dit :

Benis soient Manuzio, Giolito et Valgrisio [Valgrisi], dont la mémoire survivra, à jamais honorée dans l'imprimerie italienne. Aujourd'hui, l'imprimerie est réduite à un simple commerce, et parmi les libraires, il y a tant d'avidité pour le gain, qu'ils le mettent avant même leur propre réputation et celle de l'auteur<sup>22</sup>.

Ce constat est finalement bien proche de ce que les contemporains d'Alde dénonçaient déjà...

C'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que les savants commencent véritablement à s'emparer du livre imprimé comme un objet d'étude et de savoir<sup>23</sup>. Ces études sont le fait des libraires eux-mêmes, puis des bibliophiles qui deviennent les promoteurs des premières annales typographiques à destination de ceux qui désireraient s'instruire sur les beautés du livre ancien. Des outils pour collectionneurs de livres sont publiés : des « avis pour dresser une bibliothèque », des bibliographies spécifiques qui font parfois la part belle aux éditions vénitienes<sup>24</sup>. On peut ainsi citer les *Annales typographici* de Michel Maittaire qui recensent les incunables, mais surtout la *Bibliographie instructive* de Guillaume-François Debure. Les éditions aldines y sont souvent décrites comme des objets à rechercher pour les bibliophiles<sup>25</sup>. Venise devient une étape essentielle pour les bibliophiles, notamment français, comme le montre l'exemple du voyage de François-Xavier Laire en 1789 et 1790. Celui-ci rencontre à Venise Jacopo Morelli, bibliothécaire de San Marco, qui écrit ensuite qu'il a fréquemment rencontré le père Laire pour « parler sans fin de livres du *Quattrocento*<sup>26</sup> ». Cet intérêt porte François-Xavier Laire à prévoir un catalogage des éditions vénitienes du xv<sup>e</sup> siècle, et particulièrement celles d'Alde Manuce.

Le XIX<sup>e</sup> siècle marque une étape importante avec d'une part la tentative d'étude générale de l'industrie du livre de Horatio Brown<sup>27</sup> et la publication des *Annales de l'imprimerie des Aldes* par Antoine-Augustin Renouard<sup>28</sup>. Celle-ci est l'œuvre d'un collectionneur et d'un bibliophile, mû

---

22. « *Benedetto il Manuzio, il Giolito e 'l Valgrisio, la cui memoria vivrà sempre onorata tra le stampe italiane. Oggidi la stampa è ridotta a semplice mercatura, et ne' librai è tanta l'avidità del guadagno che pospongono all'interesse la propria reputazione et quella dell'autore* » : cité dans Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, Leiden/Boston, Brill, 2013, p. 420.

23. Voir la présentation des débuts des études du livre dans Frédéric BARBIER, « Postface », art. cit., p. 537-545.

24. Michel MARION, *Collections et collectionneurs de livres au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1999, p. 175-185.

25. Ainsi l'édition de l'*Alphabetum graecum* imprimé chez Alde Manuce en 1495 est décrite ainsi : « Edition très recherchée des Curieux, & dont les exemplaires sont fort rares », Guillaume-François DEBURE, *Bibliographie instructive ou Traité de la connoissance des livres rares et singuliers...* 7 t., Paris, chez Guillaume-François De Bure le jeune, 1763, p. II. Ces éditions sont en suite largement reprises par Jacques-Charles Brunet dans son *Manuel du libraire et amateur de livres* : Jacques-Charles BRUNET, Pierre DESCHAMPS et Pierre-Gustave BRUNET, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, 1<sup>ère</sup> édition 1860-1880, 7 t., Paris, Maisonneuve & Larose, 1965.

26. Il s'agit d'une lettre de Jacopo Morelli à Angelo Maria Bandini : « *Qui mi trovo frequentemente col p. Laire da Lei raccomandatmi e si arla di libri del Quattrocento sine fine* », cité dans Graziano RUFFINI, *La Chasse aux livres : bibliografia e collezionismo nel viaggio in Italia di Étienne-Charles de Loménie de Brienne e François-Xavier Laire (1789-1790)*, Florence, Firenze University Press, 2012.

27. Horatio BROWN, *The Venetian Printing Press : a historical studies based upon documents for the most part hitherto unpublished*, op. cit.

28. Antoine-Augustin RENOUARD, *Annales de l'imprimerie des Aldes*, Paris, Crapeler, 1825.

par l'admiration qu'il porte au travail de la famille d'Alde Manuce<sup>29</sup>. L'histoire des imprimeurs importe peu, il s'agit de sauver leurs livres de l'oubli que pourrait entraîner leur perte :

J'ai pensé qu'avant que le temps destructeur ait anéanti les livres les plus précieux de ces imprimeurs à jamais recommandables, il convenait de ne plus différer à donner une histoire complète de leur travaux, depuis la première édition qu'Alde l'ancien publia en 1494, jusqu'à la dernière de 1597, année de la mort de son petit-fils. C'est dans une telle liste que consiste spécialement leur histoire. Il y a peu de choses à dire sur leur personne, et leur vie ne donne lieu au récit d'aucun événement important ; mais il y a beaucoup de livres à indiquer, et si parmi leurs éditions quelques-unes sont moins dignes de remarque, un catalogue qui le décrira toutes avec exactitude fera voir combien leur ensemble est précieux et imposant.<sup>30</sup>

Ces annales typographiques restent encore une référence en la matière, même si des études récentes montrent que cette recension doit aujourd'hui être réévaluée<sup>31</sup>. Ce travail ayant été réalisé surtout à partir de la collection personnelle de l'auteur, amassée avec patience sur de nombreuses années, on comprend bien que sa perspective est celle d'un passionné de l'objet-livre et celle d'un admirateur.

En Italie, la fin du XIX<sup>e</sup> siècle coïncide avec un regain d'intérêt en Italie pour le livre dans le contexte de l'unification. Les bibliothèques réorganisées étaient pensées comme des outils essentiels pour la construction de la nation. Sous cette impulsion et des recherches sur le livre ont été menées de façon dynamique, à travers la publication d'outils de travail, de recensements, de revues<sup>32</sup>. Plus particulièrement, les annales typographiques traitant d'un atelier ou d'une famille se multiplient, à Venise comme pour d'autres villes d'imprimerie ; elles peuvent être accompagnés de documents d'archive éclairant l'activité de ces imprimeurs et font l'objet de traitement plus ou moins approfondis. Les études se concentrent sur les grands noms de l'imprimerie vénitienne. Alde Manuce est bien entendu l'objet de beaucoup d'attention<sup>33</sup>. Cette tradition perdure jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, même si de nouveaux questionnements ont pu s'y ajouter. De grandes mai-

---

29. « Parmi tous ceux qui jusqu'à ce jour ont exercé l'art de la typographie, cet art dans lequel les demi-succès sont aussi faciles que la véritable supériorité est rare, Alde l'ancien et son fils Paolo Manuzio méritent à tous égards d'occuper les premiers rangs » : *Ibid.*, p. v.

30. *Ibid.*, p. xi-xii.

31. Paolo SACHET, « "Vivre, pour ainsi dire, au milieu de ces livres" : la collezione aldina di Antoine-Augustin Renouard », International Conference Aldo Manuzio e la costruzione del mito/Aldus Manutius and the Making of the Myth, Venise, 28 fév. 2015.

32. Voir en particulier l'analyse qui en est faite par Mario Infelise dans Mario INFELISE, « L'apparition du livre et l'histoire du livre en Italie », *Histoire et civilisation du livre* 6 (2010), p. 7-16. On peut également se reporter à la mise au point historiographique de cet auteur dans Mario INFELISE, « Book publishing and the circulation of information », *A Companion to Venetian History, 1400-1797*, Leiden, Brill, 2013, p. 651-674.

33. Ambroise FIRMIN-DIDOT, *Alde Manuce et l'hellénisme à Venise*, Paris, Typographie d'Ambroise Firmin-Didot, 1875 et Pierre de NOLHAC, *Les Correspondants d'Alde Manuce : matériaux nouveaux d'histoire littéraire, 1483-1515*, Rome, Imprimerie Vaticane, 1888 ; les travaux d'Ester Pastorello sont eux-aussi extrêmement importants pour sa recension et sa publication de sources archivistiques concernant Alde Manuce : Ester PASTORELLO, « Di Aldo Pio Manuzio : testimonianze e documenti », *La Bibliofilia* 67 (1965), p. 163-220.

sons d'édition sont passées au crible, avec l'élaboration d'annales typographiques plus ou moins détaillées; on peut noter en particulier le travail de Salvatore Bongi concernant Gabriele Giolito<sup>34</sup>. Au-delà des annales, de nombreux articles traitent d'un aspect particulier de la production d'un imprimeur, parfois à partir de l'édition d'un ou plusieurs documents d'archive. En progressant par touches successives, les recherches sur l'imprimerie et les imprimeurs vénitiens avancent dans la connaissance des modalités du développement de l'imprimerie.

Des recherches concernant les imprimeries locales en Terre Ferme et dans le nord de l'Italie ont également été menées à partir de la fin du xix<sup>e</sup> siècle; elles ont pris une nouvelle ampleur à partir du milieu du xx<sup>e</sup> siècle. La bibliographie est très abondante, surtout depuis les années 1990, mais on peut plus particulièrement penser à l'édition de documents sur les typographes de Trino par Costante Sincero<sup>35</sup> aux travaux de Giuseppe Dondi sur le Piémont et la Ligurie<sup>36</sup>, de Luigi Pescasio sur Mantoue<sup>37</sup>, de Paolo Veneziani sur Brescia<sup>38</sup>, à l'édition extrêmement importante des documents padouans sur l'imprimerie par Antonio Sartori<sup>39</sup> et enfin, à l'ouvrage sur le commerce libraire à Ferrare d'Angela Nuovo et Attilio Mauro Caproni<sup>40</sup>. Le colloque de 1989 sur l'imprimerie italienne au xvi<sup>e</sup> siècle et la série de synthèses sur les imprimeries régionales, témoignent du développement de ces études locales<sup>41</sup>. Ces travaux ont eu également une grande importance en raison des sources qu'ils publient, permettant ainsi des points de comparaison plus aisés entre les différentes villes d'imprimerie italiennes de la même époque.

Au-delà de l'édition de ces outils de recherche et de ces sources, une entreprise est à souligner ici, étant donné sa grande importance pour notre travail. Il s'agit du travail du Duc de Rivoli, prince d'Essling. Celui-ci a publié des travaux majeurs sur les gravures présentes dans les incunables vénitiens<sup>42</sup>. Mais ce descendant de la noblesse napoléonienne française nous intéresse à un autre titre: passionné de l'histoire de l'imprimerie vénitienne, il a dirigé une campagne de

---

34. Salvatore BONGI, *Annali di Gabriel Giolito de' Ferrari da Trino di Monferrato, stampatore in Venezia*, Rome, Martino Pub., 1890. Pour en citer quelques autres: Angelo Maria BANDINI (dir.), *De florentina Ivntarvm typographia*, Ridgewood, Gregg Press, 1965; Carlo LOZZI, « Annali tipografici del Soncino compilati dal Conte G Manzoni », *Il Bibliofilo* 5 (1884), p. 45–46; Dennis Everard RHODES, *Annali tipografici di Lazzaro de' Soardi*, Florence, Olschki, 1978; ou enfin, Nereo VIANELLO, « Per gli "annali" dei Sessa, tipografi ed editori in Venezia nei secoli XV–XVII », *Accademie e biblioteche d'Italia* 38.2 (1970), p. 262–285.

35. Costante SINCERO, *Trino, i suoi tipografi e l'abazia di Lucedio, memorie storiche con documenti inediti*, Turin, Bocca, 1897.

36. Giuseppe DONDI, « La stampa in Liguria nel secolo XVI », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. I, Rome, Bulzoni, 1992, p. 169–178; Giuseppe DONDI, « L'editoria in Peimonte nel secolo XVI », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. I, Rome, Bulzoni, 1992, p. 179–210.

37. Luigi PESCASIO, *L'Arte della stampa a Mantova nei secoli XV–XVI–XVII*, Mantoue, Editoriale Padus, 1971.

38. Paolo VENEZIANI, *La Tipografia a Brescia nel XV secolo*, Florence, Olschki, 1986.

39. Antonio SARTORI (dir.), *Documenti padovani sull'arte della stampa nel sec. XV*, Padoue, Tipografia Antoniana, 1960.

40. Angela NUOVO et Attilio MAURO CAPRONI, *Il Commercio librario a Ferrara tra XV e XVI secolo: la bottega di Domenico Sivieri*, Florence, Olschki, 1998.

41. Marco SANTORO (dir.), *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, 2 t., Actes du congrès de Rome, 17–21 octobre 1989, Rome, Bulzoni, 1992.

42. duc de RIVOLI, *Études sur l'art de la gravure sur bois à Venise*, Paris, Rothschild, 1914 et duc de RIVOLI, *Les Missels imprimés à Venise de 1481 à 1600*, Paris, Rothschild, 1896.

recherches dans les archives vénitiennes entre 1901 et 1904, recensant ainsi tous les documents produits entre 1450 et 1550 traitant d'imprimeurs, libraires, peintres, miniaturistes ou relieurs... en bref tous les documents traitant de près ou de loin des membres du monde du livre vénitien. Cette *Busta del Duca di Rivoli* est microfilmée et consultable aux archives d'État de Venise (*Archivio di Stato di Venezia* ou ASV)<sup>43</sup> : elle constitue un outil extrêmement précieux pour nos recherches, même si d'autres dépouillements sont bien sûr nécessaires<sup>44</sup>. Il s'agit une aide de poids, et trop souvent méconnue, pour toutes les recherches concernant de près ou de loin le livre à Venise dans ces années-là.

### 1.1.3 Le chemin italien de l'histoire du livre

Les recherches approfondies dans les archives d'État vénitiennes avaient également été encouragées quelques années auparavant par un certain nombre de savants et archivistes, tels que Bartolomeo Cecchetti, directeur des archives du Veneto qui a publié un grand nombre d'études dans l'*Archivio Veneto* traitant notamment des libraires et imprimeurs vénitiens autour de documents inédits<sup>45</sup> ; dans la même lignée et à la même époque, il faut également citer le travail important de dépouillement de Rinaldo Fulin sur ces questions<sup>46</sup>. L'étude de l'imprimerie italienne, et plus particulièrement vénitienne, a donc été très tôt un domaine dynamique, encouragé par des travaux de publication de sources et par la production d'annales typographiques. Ces études contribuent à la spécificité de l'histoire du livre italienne, y compris dans la deuxième moitié du xx<sup>e</sup> siècle. Pendant un certain temps, les études concernant l'imprimerie vénitienne n'ont pas semblé très perméables au changement de paradigme de la nouvelle histoire du livre initié par Lucien Febvre et Henri-Jean Martin<sup>47</sup>. Venise en tant que ville d'imprimerie perd de son importance dès la fin du xvi<sup>e</sup> siècle : elle n'est plus la première productrice d'imprimés en Europe, et elle est également moins à la pointe de l'innovation éditoriale. Ce déclin relativement rapide explique peut-être que les modernistes de la nouvelle histoire du livre s'y soient moins intéressés, au départ du moins.

---

43. Ayant été photographiée, elle devrait être à terme disponible sur le serveur local de l'institution.

44. En particulier, les aides du Duc de Rivoli n'ont surtout relevés que les documents où les imprimeurs étaient désignés par leur métier. Les individus les plus connus sont relevés même sans ce qualificatif, mais ce n'est pas le cas pour la plupart. De plus, les archivistes n'ont pas pu relever systématiquement les documents concernant les associés, les membres de la famille de ces imprimeurs, graveurs etc. Une connaissance empirique du milieu est donc nécessaire pour repérer les documents utiles à cette étude.

45. Notamment Bartolomeo CECCHETTI, « Stampatori, libri stampati nel sec. XV. Testamento di Nicolo Jenson e di altri tipografi in Venezia », *Archivio Veneto* 33 (1889), p. 457-467, Bartolomeo CECCHETTI, « Le pitture delle stampe di Bernardino Benalio », *Archivio Veneto* 33 (1887), p. 538-539, Bartolomeo CECCHETTI, « Uno stampatore di santi in Venezia nel 1514 », *Archivio Veneto* 32 (1886), p. 386.

46. Rinaldo FULIN, « Documenti per servire alla storia della tipografia veneziana », *Archivio Veneto* 23 (1882), p. 84-212.

47. On pourra se référer à la grande synthèse sur l'historiographie du livre imprimé italien et la littérature d'Amedeo Quondam pour la période qui précède les années 1980 : Amedeo QUONDAM, « La letteratura in tipografia », art. cit., p. 562-566. L'auteur y souligne quelques aspects de la différence italienne concernant l'histoire du livre, les développements les plus récents sont traités dans Mario INFELISE, « Book publishing and the circulation of information », art. cit.

Un autre élément d'explication pourrait être recherché du côté du fonctionnement des études italiennes du livre et des liens étroits des études sur le livre ancien et l'édition en Italie et l'étude du matériau bibliologique, avec des revues de référence telles que *Accademie e biblioteche d'Italia*, *Il Giornale della libreria* ou encore la prestigieuse *La Bibliofilia*<sup>48</sup>. Les historiens du livre italiens, forts de cette longue et fructueuse tradition, auraient peut-être eu moins tendance à s'en détacher.

La relative indifférence des historiens italiens envers *L'Apparition du livre* qui a eu un impact déterminant en France, pose la question de la plus ou moins grande porosité des frontières nationales et des écoles historiques. Ce problème est abordé en particulier par Mario Infelise, lorsqu'il retrace la réception tardive de cet ouvrage dans le champ historique italien – la première traduction italienne date de 1977, soit dix-neuf ans après la première édition française. Celle-ci a été prise en charge par Armando Petrucci, paléographe, qui regrette à ce moment-là le retard pris par la recherche italienne qui se serait enlisée dans une « orientation bibliophile et volontiers célébrative<sup>49</sup> ». Ce jugement, sans doute sévère au vu de la richesse des études bibliographiques réalisées en Italie, témoigne cependant d'une volonté réelle de redonner un nouveau souffle à l'étude du livre<sup>50</sup>, dont Armando Petrucci est l'un des acteurs majeurs. Mario Infelise date des années 1970–1980 le renouveau d'un intérêt pour ce domaine de recherche, qui coïncide avec la réception italienne de *L'Apparition du livre*, même s'il s'agit souvent d'analyses qui cherchent à dépasser ce modèle français et adoptent des points de vue légèrement divergents. Petrucci a en particulier grandement contribué à insérer un ensemble de disciplines érudites, comme la codicologie et la paléographie, dans un projet intellectuel ambitieux : celui de faire l'histoire de l'écrit, en replaçant l'histoire du livre dans l'histoire globale de la culture écrite de son temps, et en même temps en replaçant l'histoire de l'imprimé dans la longue durée de l'histoire des pratiques manuscrites<sup>51</sup>.

Plus encore peut-être, un nouveau regard sur les études du livre vénitien est venu du monde anglo-saxon avec le travail fondateur et toujours d'actualité de Martin Lowry. Celui-ci s'est intéressé aux deux imprimeurs vénitiens les plus connus de leur temps, Nicolas Jenson et Alde Manuce, mais chaque fois en les replaçant dans leur environnement plus large. À travers le titre même, *The World of Aldus Manutius* ou *Le Monde d'Alde Manuce*, l'auteur témoigne d'une volonté de prendre en considération tout l'environnement de l'acteur qu'il étudie. Il s'agit de comprendre le rôle d'Alde dans la vie intellectuelle de son temps<sup>52</sup> et ce faisant, Martin Lowry décrit l'organisation de son entreprise, ses relations professionnelles, intellectuelles, ou familiales. Le cœur

---

48. Ernesto MILANO, « Il libro in Italia dal secondo dopoguerra ai giorni nostri », *Cinquante Ans d'histoire du livre de L'Apparition du livre (1958) à 2008. Bilan et Projets*, Budapest, Országos Szévhényi Könyvtár, 2009, p. 55–86, p. 56.

49. Armando PETRUCCI, « Per una nuova storia del libro », *La Nascita del libro*, Rome, Laterza, 1977, p. vii–xlviii, p. xiii–xvi.

50. Mario INFELISE, « L'apparition du livre et l'histoire du livre en Italie », art. cit., p. 9–10.

51. Roger Chartier, intervention dans le séminaire *Atelier des médiévistes* de l'EHESS le 5 mai 2015, « Du manuscrit à l'imprimé. Auteur, livres, lecture ».

52. Martin LOWRY, *Le Monde d'Alde Manuce*, op. cit., p. 1.

de l'ouvrage reste l'apport culturel d'Alde, mais que l'auteur réussit à reconstruire entre autres à partir de ses relations sociales ; le chapitre « Barbarigo, Torresani and Manuzio » nous fait également rentrer dans l'organisation économique et sociale de l'entreprise, sans laquelle il n'est pas possible de comprendre l'influence de cet atelier<sup>53</sup>. Avec son ouvrage sur Nicolas Jenson, Lowry continue dans cette voie : quittant le monde des humanistes, on rentre ici de plein pied dans le monde des affaires, l'univers économique et social du commerce d'une entreprise typographique vénitienne au xv<sup>e</sup> siècle. Il est d'ailleurs assez significatif que ce soit justement à ce sujet que Martin Lowry exprime sa dette envers *L'Apparition du livre* et l'école française d'histoire du livre<sup>54</sup>. À la suite de Martin Lowry, d'autres recherches américaines ont porté sur des villes d'imprimerie italiennes : il faut en particulier citer la thèse de Kevin Stevens qui, sur la base des documents de l'*Archivio di Stato* à Milan, a cherché à dresser un tableau de l'industrie du livre d'un point de vue économique et social durant la Contre-Réforme<sup>55</sup> ; il poursuit actuellement ces travaux et une nouvelle publication devrait bientôt voir le jour, portant davantage sur les relations avec le pouvoir politique<sup>56</sup>.

Dans les dernières décennies du xx<sup>e</sup> siècle, parallèlement à la publication des deux ouvrages de Martin Lowry, l'histoire du livre italien a connu de nouveaux développements. Les relations sont étroites entre ces trois écoles. Dans tous les cas, il s'agit de replacer le livre italien dans la société de son temps. Enzo Bottaso, spécialiste du livre vénitien à l'époque moderne, faisait ce constat lors du congrès sur l'imprimerie italienne au xvi<sup>e</sup> siècle de 1989 : depuis quelques années, l'édition italienne était moins étudiée sous l'angle unique des annales d'un lieu ou d'un imprimeur. On s'intéresse désormais aux transformations progressives du livre et du commerce du livre<sup>57</sup>. Une génération de chercheurs italiens ont en effet cherché à étudier plus en détail le commerce et la production du livre vénitien au xvi<sup>e</sup> siècle. Mario Infelise, spécialiste du livre de la fin de l'époque moderne, s'est également intéressé aux imprimeurs du *Quattro-* et *Cinquecento*, notamment en rédigeant de riches notices dans le *Dizionario Biografico degli Italiani*, et en utilisant, en partie mais pas uniquement, les notices archivistiques des cartons du duc de Rivoli. Infelise signale, toujours dans ce même congrès de 1989, que de nouveaux instruments sont nécessaires, alors même que de nouvelles études permettent de rendre compte du livre entre les livres et la transformation de la société italienne contemporaine. Il prend pour modèle *L'Histoire de l'édition française* et affirme que ces nouvelles pistes de recherche doivent prendre pour point de départ les documents d'archive et l'étude des fonds importants de l'ASV<sup>58</sup>. Les recherches qu'il a menées

---

53. *Ibid.*, p. 72-108.

54. *idem*, *Nicholas Jenson, op. cit.*, p. ix-x.

55. Kevin M. STEVENS, « Printers, publishers and bookseller in Counter-Reformation Milan : a documentary study », Thèse de doctorat, Madison : University of Wisconsin-Madison, 1992.

56. Il s'agit d'un ouvrage en cours de publication, *The Business of Print : Publishing, Politics, and Society in Early Modern Milan*.

57. ENZO BOTTASSO, « Le trasformazioni del libro e dell'editoria nel Cinquecento ed i loro riflessi fuori d'Italia », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. I, Rome, Bulzoni, 1992, p. 21-48, p. 21.

58. Mario INFELISE, « Note per una ricerca sull'editoria veneziana del '500 », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*,

et qu'il mène encore, avec une série de chercheurs autour de lui, vont dans ce sens. En particulier, certains travaux s'intéressent plus spécifiquement à l'impact culturel, social et politique de la diffusion de l'imprimé, notamment ceux de Rosa Salzberg<sup>59</sup>. Dans le même ordre d'idées, les études liées à Mario Infelise à l'université de la Ca'Foscari, tournées notamment sur le lien entre les autorités publiques et religieuses et le livre, trouvent des continuités avec les travaux de Laura Carnelos, qui s'intéresse également aux implications culturelles des livres « ordinaires » diffusés par les presses italiennes<sup>60</sup>. C'est un domaine d'étude assez neuf à Venise et qui se fait en lien étroit avec l'histoire sociale de la ville. Ces études ouvrent de nouveaux champs d'investigation pour analyser le développement de l'imprimerie à l'époque moderne.

Une autre tendance complémentaire est illustrée par les travaux parallèles de Cristina Dondi et d'Angela Nuovo, concernant le commerce du livre italien aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, avec une insistance particulière sur Venise en tant que premier pôle de production italien. Angela Nuovo est en particulier l'auteur d'un ouvrage extrêmement précieux sur le commerce libraire italien, régulièrement réédité et augmenté de nouvelles sources<sup>61</sup>. Ses travaux sur les grandes dynasties libraires des Paganini et des Giolito vont bien au-delà de simples monographies ou annales pour étudier ces familles dans leur contexte, économique, social, mais également légal<sup>62</sup>. Ses travaux sont toujours étayés d'une quantité impressionnante de sources archivistiques, combinées à une connaissance fine des livres et du circuit du livre imprimé au début de l'époque moderne. L'ouvrage sur les Giolito en particulier parvient à restituer le devenir d'une entreprise libraire non seulement sur le long terme, mais aussi dans un cadre géographique large, puisque ces libraires avaient des ramifications dans toute l'Italie du Nord et en France. D'autre part, le projet récemment lancé de Cristina Dondi, « *15<sup>th</sup> Century Book Trade* » vise également à comprendre la diffusion des livres imprimés au xv<sup>e</sup> siècle, avec un pôle important dédié à Venise<sup>63</sup>. Selon le titre même du projet de recherche dédié à Venise, « *Material Evidence for the Economic and Social History of the Renaissance* », il s'agit bien de partir des traces matérielles que sont les livres, pris comme source globale, pour informer l'histoire économique et sociale de l'Europe renaissante. Les informations sur les exemplaires survivants du xv<sup>e</sup> siècle – propriétaires, décorations, reliure, annotations manuscrites, prix... – sont disponibles dans une base de données liées à l'*Incunabula Short Title Catalogue* (ISTC)<sup>64</sup>. Les livres sont les sources principales, mais ils seront étudiés en parallèle des sources archivistiques. Ce projet extrêmement ambitieux a donc pour but de réunir l'histoire matérielle

---

t. 2, Rome, Bulzoni, 1992, p. 633-640.

59. Rosa SALZBERG, *Ephemeral City. Cheap print and urban culture in Renaissance Venice*, Manchester, Manchester University Press, 2014.

60. Laura CARNELOS, *I Pirati dei libri. Stampa e contraffazione a Venezia tra Sei e Settecento*, Venise, Marsilio, 2012.

61. Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, op. cit.

62. Angela NUOVO, *Alessandro Paganino : 1509-1538*, Padoue, Antenore, 1990 et Angela NUOVO et Christian COPPENS, *I Giolito e la stampa nell'Italia del XVI secolo*, Genève, Droz, 2005.

63. Cristina DONDI, « "15c Booktrade". An evidence-based assessment and visualization of the distribution, sale and reception of printed books in the Renaissance », *La Gazette du livre médiéval* 60 (2013), p. 83-101.

64. <http://incunabula.cerl.org>.

du livre et histoire culturelle, économique et sociale, à travers l'étude du commerce de la diffusion des livres à l'échelle de l'Europe. Nous avons cependant exclu de notre champ d'investigation le domaine très vivant de l'histoire proprement matérielle du livre, de la reliure, du papier et des illustrations notamment <sup>65</sup>.

L'histoire du livre vénitien est un domaine actif et en plein renouvellement. Des questionnements nouveaux, qui sont en germe depuis les années 1980 et 1990, sont approfondis notamment sous l'impulsion de projets de recherche collectifs. De nombreux travaux visent à remettre les productions locales dans des contextes plus larges, le commerce libraire se comprenant à une échelle régionale, voire dans bien des cas européenne. Venise y occupe une place de choix, que nous allons chercher à présenter de façon plus précise, en nous basant sur les grands travaux existants et en proposant une analyse nouvelle de la production vénitienne.

## 1.2 La production vénitienne en Europe

Venise a très tôt suscité l'intérêt des historiens du livre en partie parce qu'il s'agit d'une production qui se développe très rapidement tout en comptant de beaux exemples d'éditions savantes. La production incunable vénitienne est la première d'Europe. Encore au début du XVI<sup>e</sup> siècle, Venise a une production centrale en Italie et continue à imprimer un nombre plus important d'ouvrages que beaucoup de villes européennes <sup>66</sup>. Cette position dans l'Europe du livre imprimé est l'une des justifications de notre travail : il s'agissait de prendre comme observatoire la première ville productrice des débuts de l'imprimerie et le milieu libraire qui s'y constitue. Mais ce simple constat ne suffit pas. Pour étudier ces imprimeurs, il faut comprendre dans quel contexte s'inscrivent les livres qu'ils produisent. Il faut passer par la production plus générale dans laquelle ils s'inscrivent : celle de Venise d'abord, celle de l'Europe dans son ensemble ensuite.

Une première étude de la production livresque vénitienne a été réalisée par Leonardas Gerulaitis <sup>67</sup> ; cette étude est cependant assez ancienne et se base principalement sur les incunables présents à la *British Library* et non sur une recension systématique de toutes les éditions de la période qui n'avait pas encore été réalisée. L'auteur adopte une perspective comparatiste et quantitative, ce qui est également l'approche que nous avons choisie, mais il nous a semblé que ses résultats pouvaient être revus et ses conclusions contestées sur certains aspects. Il s'agit donc de proposer un aperçu de la production libraire vénitienne, qui demanderait à être affiné à partir d'autres problématiques et à partir de sources différentes. Ce tableau laisse également de côté une analyse

---

65. Domaine dont la vitalité a encore été démontrée lors du récent colloque sur Alde Manuce, « Aldo Manuzio e la costruzione del mito », Ca'Foscari, Biblioteca Marciana, Venise, 26–28 février 2015.

66. Paul GRENDLER, *The Roman Inquisition and the Venetian press, 1540–1605*, Princeton, Princeton University Press, 1977, p. 3.

67. Leonardas V. GERULAITIS, *Printing and publishing in fifteen century Venice*, Londres, American Library Association, 1976.



plus précise en termes d'histoire de la diffusion de l'imprimé ou de la lecture : nous ne nous en tiendrons qu'à quelques considérations générales, puisque nous nous positionnons principalement d'un seul côté de la chaîne de production et de commercialisation du livre. Néanmoins, il est nécessaire de comprendre le fonctionnement du marché du livre européen et la manière dont Venise s'y positionnait pour étudier ensuite ce milieu artisanal en construction.

## 1.2.1 Les moyens de la comparaison de la production libraire

### 1.2.1.1 Manuscrits et imprimés

Pour comprendre ce qu'a représenté l'introduction de l'imprimerie à Venise, il est nécessaire de dire quelques mots sur les évolutions qu'a entraînés l'invention de l'imprimerie sur le marché du livre européen. Livres manuscrits et imprimés se sont retrouvés sur les mêmes étals. Les premiers imprimeurs doivent donc faire face à une concurrence diffuse. Il s'agit de la comparaison inévitable entre les livres manuscrits qui préexistaient à l'invention de l'imprimerie et qui continuent à être produits à notre époque, et les livres produits grâce à cette nouvelle technologie, des livres « écrits en bronze » comme ils sont souvent décrits à la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

Le réseau libraire manuscrit ne recoupe pas complètement le réseau de l'imprimé. Venise en particulier n'était pas considérée comme un pôle important de production de livre avant 1469<sup>68</sup>. Les villes universitaires telles que Bologne étaient des lieux de production importants, notamment avec le développement à la fin du Moyen Âge de la *pecia* qui permettait la reproduction rapide de grands volumes nécessaires aux études universitaires<sup>69</sup>. De nombreux libraires sont également présents à Rome. Florence enfin, du fait de son rayonnement intellectuel, est un pôle central, avec de grands libraires tel que Vespasiano da Bisticci, abondamment étudié dans l'historiographie italienne<sup>70</sup>. Les libraires et copistes génois semblent avoir eu un vaste réseau à travers l'Italie. Certains, comme Bartolomeo Lupoto<sup>71</sup> sont de véritables entrepreneurs et contribuent à l'industrie naissante de l'imprimerie, malgré l'opposition des scribes de la ville<sup>72</sup>. Dans la boutique de Lupoto, mort en 1487, se trouvaient à la fois du parchemin, du papier, des livres manuscrits et

---

68. Sur les réseaux libraires avant l'imprimerie, on pourra se reporter à Lucien FEBVRE et Henri-Jean MARTIN, *L'Apparition du livre*, op. cit., p. 17-37 ; à Malcolm B. PARKES, « Produzione e commercio dei libri manoscritti », *Produzione e commercio della carta e del libro secc. XIII-XVIII*, Florence, Le Monnier, 1992, p. 331-342 ; et à Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, Milan, FrancoAngeli, 1998, p. 33-37.

69. Sur la *pecia*, on se référera à Jean DESTREZ, *La Pecia dans les manuscrits universitaires du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Vautrain, 1935 et à Louis-Jacques BATAILLON, Bertrand Georges GUYOT et Richard H. ROUSE (dir.), *La Production du livre universitaire au Moyen Âge : exemplar et pecia*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1988. On trouvera également une synthèse sur la production du livre manuscrit médiévale dans Armando PETRUCCI, « Il libro manoscritto », *Letteratura italiana*, Turin, Einaudi, 1983, p. 499-524.

70. Voir par exemple Giuseppe Maria CAGNI et Vespasiano da BISTICCI, *Vespasiano da Bisticci e il suo epistolario*, Edizioni di Storia e Letteratura, 1969.

71. GEO PISTARINO, *Bartolomeo Lupoto e l'arte libraria a Genova nel Quattrocento*, Florence, Di Stefano, 1961.

72. Ceux-ci adressent une supplique au vice-gouverneur et au conseil des Anciens un peu avant le 12 mai 1472 pour dénoncer les dommages que leur causent les imprimeurs et demander leur interdiction dans la ville : *Ibid.*

des livres imprimés. Il est nécessaire de rappeler ici que les mêmes acteurs pouvaient être à l'œuvre dans la production et la diffusion du manuscrit comme de l'imprimé : les presses ont d'ailleurs su attirer des copistes et des professionnels du livre manuscrit qui ont pu s'y reconverter. Armando Petrucci en cite quelques-uns, même si leur connaissance technique de l'imprimerie n'est pas assurée : Arnold de Bruxelles, copiste à la cour du roi de Naples et qui publie vingt-trois éditions entre 1472 et 1477 ; Damiano da Moile, maître d'école et enlumineur ; ou encore Bartolomeo delle Colonne, prêtre et humaniste actif à Chio puis à Matelica dans les Marches<sup>73</sup>. Souvent ces individus n'arrêtent pas leur production manuscrite. Comme Bartolomeo Lupoto, ils témoignent du fait que la circulation de ces deux types de produits pouvait emprunter les mêmes circuits et visaient parfois les mêmes publics. La même co-présence se retrouve dans les bibliothèques de cette époque, qui témoignent d'un passage lent et progressif vers l'imprimé, mais sans que celui-ci ne supplante le manuscrit avant une longue période. Les travaux de Donatella Nebbiai Dalla Guarda l'ont bien montrés<sup>74</sup>. Dans nos travaux antérieurs, la bibliothèque du pré-humaniste Hartmann Schedel à Nuremberg permet de montrer que si les imprimés, notamment vénitiens, y sont présents en grand nombre, les manuscrits restent nombreux, notamment sous la forme de recueils de textes<sup>75</sup>. Dans la bibliothèque d'un autre humaniste allemand plus tardif, Conrad Peutinger, les manuscrits présents sont essentiellement hérités de son père, mais demeurent dans la bibliothèque familiales, où ils côtoient les imprimés les plus récents<sup>76</sup>. Le cas des bibliothèques privées françaises et italiennes fait également l'objet d'étude et montrent l'impact important, et non hégémonique, de l'imprimé dans la composition de ces collections<sup>77</sup>.

Il y a donc bien une concurrence du livre manuscrit, qui a été soulignée dès les premières études concernant le livre imprimé. C'est un élément essentiel, très présent dans les stratégies des imprimeurs. Ils doivent répondre à la concurrence des imprimés « virtuels », c'est-à-dire l'idée d'un livre qui aurait pu avoir un rendu plus fin, un plus grand prestige ; ils doivent également compter avec la concurrence des manuscrits déjà présents sur le marché et qui continuent à être produits<sup>78</sup>.

73. Armando PETRUCCI, « Pouvoir de l'écriture, pouvoir sur l'écriture dans la Renaissance italienne », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 42 (1988), p. 823-847, p. 829.

74. Voir en particulier Donatella NEBBIAI DALLA GUARDA, *La Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis en France, du IX<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1985 ; Donatella NEBBIAI DALLA GUARDA, « Livres, patrimoines, profession : les bibliothèques de quelques médecins en Italie (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles) », *Les Élités urbaines au Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 1997, p. 385-441.

75. Catherine KIKUCHI, « La bibliothèque de Hartmann Schedel à Nuremberg : les apports de Venise à l'humanisme allemand et leurs limites », *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge* 122.2 (2010), p. 379-391.

76. Catherine KIKUCHI, « Venise, centre d'imprimerie et les humanistes allemands », *Mémoire de M2*, Paris : Université Paris-Sorbonne, 2011, p. 104.

77. Voir les travaux d'Anne Tournieroux : sa thèse en cours de préparation sur « Les bibliothèques privées en France et en Italie à la fin du Moyen Âge », ainsi que la présentation « L'impact de l'imprimé dans les bibliothèques privées françaises et italiennes à la fin du Moyen Âge : apports et limites des méthodes quantitatives », donnée le 28 mai 2015 dans le cadre de la journée d'initiation *Le livre médiéval au regard des méthodes quantitatives*, LAMOP.

78. Ezio ORNATO, « Les conditions de production et de diffusion du livre médiéval (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles). Quelques considérations générales », *La Face cachée du livre médiéval. L'histoire du livre vue par Ezio Ornato, ses amis, ses collègues*, Rome, Viella, 1997, p. 97-116, p. 105-106.

Ce phénomène est bien connu et documenté : le livre imprimé, au départ du moins, emprunte sa forme et son apparence au livre manuscrit, il le copie de la façon la plus proche possible, concernant à la fois la mise en page, l'écriture, le format et le support. Au sein des tirages, on garde pendant très longtemps quelques exemplaires imprimés sur parchemin ou parfois enluminés, destinés à un dédicataire important ou un collectionneur. Il s'agissait pour l'imprimé de ne pas heurter les habitudes prises avec le manuscrit et de palier son défaut majeur : son bas prix, sa reproductibilité, et donc son manque de prestige pour les plus riches clients.

### 1.2.1.2 L'impression et la vente de feuillets bon marché

Malgré le prestige que conserve le manuscrit, de nouveaux types d'imprimés se développent rapidement et bénéficient de la rapidité et de la facilité de la nouvelle technique, sans trop se préoccuper de la qualité du rendu. Il s'agit des feuilles volantes ou bon marché, éphémères et de large diffusion<sup>79</sup>. Ce sont des imprimés occasionnels, des placard, ou des travaux de ville, que les archives ont parfois regroupé sous la qualificatif de « vieux papiers » et qui connaissent un regain d'intérêt<sup>80</sup>. On en conserve un grand nombre pour l'imprimerie allemande ; les princes laïcs et ecclésiastiques se sont très tôt servi du nouveau média pour diffuser leurs décisions : que l'on regarde par exemple la production de l'imprimeur Erhard Ratdolt au service du duc de Bavière<sup>81</sup>. En Italie cependant, ces imprimés sont moins bien connus, en raison d'un mauvais taux de conservation. On n'en retrouve que très peu dans les bibliothèques ou les archives. Cependant, des recherches récentes ont permis de redonner leur place à ce type de production. Nous les évoquons ici, même si elles n'apparaissent que très lacunairement dans les bases de données des incunables et post-incunables, et seront donc peu prises en compte dans le reste de notre analyse.

En 2000, les recherches de Daniela Fattori à l'*Archivio di Stato di Venezia* ont permis de mettre en lumière l'existence de feuilles incunables imprimées sur commande des autorités : une bulle pontificale, imprimée par Nicolas Jenson début 1475 ; le testament de Pietro da Moesto imprimé entre 1495 et 1496 par les imprimeurs Bernardino et Matteo de' Vitali, dits Albanesotti, ainsi que cinq autres documents, dont certains ne sont décrits nulle part. L'auteur en tirait la conclusion, convaincante, que déjà à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, l'imprimerie vénitienne avait cessé d'avoir une fonction purement libraire, de diffusion des œuvres intellectuelles, mais servait également de substitution à l'écriture manuelle dans des occasions quotidiennes, tant publiques que privées<sup>82</sup>.

---

79. *Cheap prints* en anglais ou *Einblattdrucke* en allemand. Voir en particulier KOMMISSION FÜR DEN GESAMTKATALOG DER WIEGENDRUCKE (dir.), *Einblattdrucke des XV Jahrhunderts. Ein bibliographisches Verzeichnis herausgegeben von der Kommission für den Gesamtkatalog der Wiegendrucke*, Halle, Karras, 1914.

80. Sur ces différentes notions, d'éphémères, d'occasionnels et de non-livre, on se référera en particulier à Nicolas PETIT et Annie PARENT-CHARON, *L'Éphémère, l'occasionnel et le non livre : à la bibliothèque Sainte-Geneviève, xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles*, Paris, Klincksieck, 1997. Voir en particulier sur les occasionnels précoce : *Ibid.*, p. 37-47.

81. Il publie à Augsbourg un certain nombre de décisions d'Albert IV, duc de Bavière à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Ainsi le feuillet contenant le *Ausschreiben an seine Untertanen als Antwort auf das Ausschreiben seines Bruders Herzog Wolfgangs vom 6 Aug. 1491*, n° ISTC : ia00352730.

82. Daniela FATTORI, « Incunaboli sconosciuti e incunaboli semisconosciuti all'Archivio di Stato di Venezia », *La*

En réalité, la lecture des *Diarii* de Marin Sanudo laissait déjà penser qu'une grande quantité d'imprimés nous était inconnue. Ces journaux sont en effet parcourus de mentions de lettres ou décisions de la République, de la papauté ou d'autres autorités, qui ont été imprimées, sans doute sur commande de celles-ci. On ne citera ici que quelques unes de ces références. En novembre 1510, une excommunication pontificale est imprimée et vendue en latin et en italien sur le pont du Rialto, pour un *soldo* <sup>83</sup>; en août 1513, Sanudo dit avoir en sa possession une lettre du roi du Portugal en version imprimée <sup>84</sup>; en avril 1514, une décision contre le blasphème est prise par le Conseil des Dix et fut imprimée <sup>85</sup>, et ainsi de suite. Les mentions sont si fréquentes que ces feuillets devaient représenter une quantité véritablement importante de la production de certains imprimeurs et jouaient un rôle important dans la diffusion de l'information à Venise et au sein de son réseau, ainsi que l'a montré Chiara Pallazzo <sup>86</sup>.

Mais cette question restait encore largement un champ à explorer, ce qui a finalement été le cas en 2014 avec l'étude majeure de Rosa Salzberg, *Ephemeral city. Cheap print and urban culture in Renaissance Venice* <sup>87</sup>. Elle y démontre que contrairement à ce qu'une certaine historiographie a longtemps pensé, Venise connaît très tôt la production d'éditions banales et bon marché, en particulier de nature religieuse. Ces imprimeurs ne font que suivre la voie tracée par Gutenberg, qui au milieu de l'impression de la Bible à 42 lignes imprimait également des indulgences. À Venise, la chute de Nègrepont en 1470 entraîne la diffusion de petits pamphlets en vernaculaire ou en latin; autour de 1475, des gravures et pamphlets anti-juifs circulent après une accusation de meurtre rituel. Le développement de ces publications tantôt officielles tantôt officieuses est ancré dans la culture orale de la ville <sup>88</sup>. Dans un développement varié, elle retrace la manière dont ces imprimés s'insèrent dans la production de la ville et influencent les relations sociales et celles des imprimeurs et libraires avec les autorités.

Rosa Salzberg montre bien qu'il n'est pas pertinent de faire une distinction nette entre des imprimeurs qui imprimeraient seulement des livres « classiques » et d'autres qui seraient uniquement spécialisés dans une production bas de gamme. Cependant, force est de constater que pour notre période, les sources concernant ce type de production sont assez rares. Nous y ferons donc assez peu référence. De la même façon, les interactions des imprimeurs vénitiens avec des colporteurs et des libraires ambulants sont rarement documentées avant la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Le fonctionnement du marché du livre que nous allons donc exposer brièvement, de même que le détail des réseaux libraires que nous aborderons au fur et à mesure de notre étude,

---

*Bibliofilia* 102.3 (2000), p. 253–264.

83. Marin SANUDO, *Diarii*, *op. cit.*, vol. II, p. 615.

84. *Ibid.*, vol. 16, p. 637.

85. *Ibid.*, vol. 18, p. 144.

86. Chiara PALAZZO, « Nuove d'Europa e di Levante. Il network veneziano dell'informazione agli inizi dell'Età Moderna (1490–1520) », Dottorato di ricerca in Storia moderna, Venise : Ca'Foscari, 2011, ch. 5 « La stampa e le notizie ».

87. ROSA SALZBERG, *Ephemeral City. Cheap print and urban culture in Renaissance Venice*, *op. cit.*

88. *Ibid.*, p. 5–7.

est donc valable pour les livres de format classique, plutôt que pour ce type de production, certes massive, mais néanmoins éphémère.

### 1.2.1.3 Le fonctionnement du marché du livre européen au début de l'imprimé

On dispose aujourd'hui de riches synthèses sur le marché du livre européen à l'époque incunable et au XVI<sup>e</sup> siècle. Un marché du livre européen existait déjà avant l'imprimerie, mais l'échelle de production change drastiquement avec la nouvelle invention, ce qui permet de toucher des publics plus vastes et plus éloignés. C'est une transformation qui s'effectue progressivement : Angela Nuovo souligne bien que la Bible de Gutenberg avait été produite selon l'ancien modèle, pour des clients qui étaient déjà connus, et qu'il était donc très difficile de s'en procurer pour qui n'était pas sur la liste initiale<sup>89</sup>. Certaines presses, même dans les grands centres, se contentaient sans doute d'un marché local. Mais on sait que la production vénitienne atteignait le public universitaire et lettré européen. Ses éditions sont présentes partout en Europe, comme en témoignent les bibliothèques des savants allemands notamment<sup>90</sup>, mais aujourd'hui encore, la dispersion des éditions vénitiennes dans les fonds européens. 80 % des 1600 incunables vénitiens de la British Library portent une marque de rubrication ou de possession du monde allemand<sup>91</sup>; dans une moindre mesure, le marché espagnol semble avoir été très tôt investi par les imprimeurs vénitiens<sup>92</sup>.

Cette distribution s'organise progressivement, selon les ateliers, selon les libraires et leur capacité de production et de distribution. On peut très sommairement en distinguer deux niveaux. Tout d'abord, on a la présence d'un grand nombre d'intermédiaires plus ou moins impliqués dans l'entreprise et à qui l'on confie plus ou moins de responsabilités. Il peut s'agir de marchands ambulants et colporteurs, tels que ceux évoqués par Susan Noakes pour la Toscane<sup>93</sup> : des charlatans, des chanteurs publics, des frères mendiants ou des aveugles. Mais il peut également s'agir d'hommes d'affaires qui servent d'intermédiaires entre les lieux de production et de distribution des livres, comme Jordan Dinslaken, libraire allemand attiré d'Alde Manuce<sup>94</sup>, ou encore de véritables libraires installés dans une ville, à qui un atelier vend une certaine quantité de livres<sup>95</sup>. Le type juridique de relations qui sont ainsi entretenues entre les imprimeurs et libraires comman-

---

89. Dans cette partie, nous suivons principalement l'analyse d'Angela Nuovo dans Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, op. cit., p. 68 et suivantes, qui dresse un tableau du réseau commercial vénitien européen et de son fonctionnement. Dans *idem*, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, op. cit., l'auteur reprend certains de ces éléments, en les développant davantage à la lumière de nouvelles découvertes. Nous y ferons donc souvent référence pour ce qui concerne l'insertion de Venise dans les réseaux libraires italiens et européens.

90. Catherine KIKUCHI, « La bibliothèque de Hartmann Schedel à Nuremberg », art. cit.

91. Nicolas BARKER, « The trade and manufacture of paper before 1800 », *Produzione e commercio della carta e del libro secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 1992, p. 213–219, p. 433.

92. Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, op. cit., p. 69.

93. Susan NOAKES, « The development of the book market in late Quattrocento Italy : printers' failure and the role of the middleman », *Journal of Medieval and Renaissance Studies* 11 (1981).

94. Martin LOWRY, *The World of Aldus Manutius*, op. cit., p. 97–98.

95. On en a un exemple avec la vente de livres de Franz Renner par Simone di Bartolomeo à son frère Bernardo, marchand à Florence : Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, op. cit., p. 71.

ditaires et les sous-traitants peuvent être ensuite de plusieurs natures : il peut s'agir de vente par commission ; de contrats qui prévoient le retour des livres invendus ; ou d'autres types de contrats qui prévoient des modalités particulières de rémunération entre le négociant et le détaillant <sup>96</sup>.

Par ailleurs, les entreprises typographiques et les librairies les plus importantes sont organisées en succursales et filiales. Celle-ci font véritablement partie de l'entreprise, souvent familiale, à l'image des compagnies à filiales florentines. Ces filiales peuvent s'occuper uniquement de la distribution et de la vente ou servir également à la délocalisation de la production vénitienne. Elles couvrent le Nord de l'Italie et s'étendent progressivement en Europe <sup>97</sup>. Enfin, ce fonctionnement par intermédiaires et filiales est rendu possible par la présence de magasins et de dépôts dans certains centres de distribution des livres vénitiens, notamment les foires les plus importantes : celle de Francfort, puis au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, celles de Lanciano et de Recanati <sup>98</sup>.

La manière dont les imprimeurs et les libraires atteignent le public européen est ici expliquée très sommairement et demande à être approfondi et nuancé selon les périodes du développement du commerce libraire <sup>99</sup>. Mais il en découle un fonctionnement et une organisation de la distribution des livres qui dépasse largement l'échelle locale ; on voit la construction progressive d'un véritable marché européen. Venise en particulier a la capacité d'atteindre un public lointain, et ce dès les premiers temps de sa production. Elle est à la tête de réseaux terrestres et maritimes étendus et sa proximité avec de grandes universités lui assure un débouché proche pour certaines productions.

Venise est insérée dans un réseau de commercialisation européen. Il n'est donc pas possible d'étudier sa production et les stratégies de ses imprimeurs sans prendre en considération le contexte européen. Une approche comparative est nécessaire ici car les villes d'imprimeries sont en relation constante les unes avec les autres : relations de commerce et relations de concurrence. Il ne s'agit pas de prendre la production vénitienne comme une entité indépendante des autres villes d'imprimerie : au contraire, nous souhaitons replacer Venise dans un contexte de production et de diffusion plus large. Les points de comparaison devront varier en fonction des aspects étudiés <sup>100</sup>.

---

96. Voir le développement qu'Angela Nuovo consacre à ces questions : *idem*, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, *op. cit.*, p. 87-98 et *Ibid.*, p. 261-280.

97. Les entreprises à filiales vénitiennes feront l'objet de développement ultérieurs. Nous renvoyons cependant au traitement qu'en fait Angela Nuovo : *Ibid.*, p. 162-194.

98. Nous renvoyons ici encore au développement dans *Ibid.*, p. 281-314, ainsi qu'aux travaux de Corrado Marciani notamment. Le développement de l'utilisation des foires par les imprimeurs vénitiens fera également l'objet de développements ultérieurs.

99. Pour plus de précisions, on renvoie aux sections 3.3.1, 4.2.4.4 et 5.2.

100. Cette étude ne s'inscrit pas dans l'axe de l'« histoire comparée » à proprement parler, mais il nous semble utile d'utiliser la comparaison pour ne pas oublier les relations qui unissent les villes d'imprimerie entre elles.

#### 1.2.1.4 Bases de données et recension de la production librairie européenne

Il existe aujourd'hui de nombreux outils pour étudier de façon à la fois précise et globale la production librairie européenne, mais qui sont également les héritiers de différentes historiographies. Au début des années 1980, Amedeo Quondam distinguait trois traditions d'études bibliographiques à la frontière entre histoire et anthropologie, toutes les trois non-italiennes : la tradition bibliographique érudite allemande ; l'expérience d'histoire quantitative et sérielle française ; et la *new bibliography* anglaise, à l'avant-garde pour ce qui concerne la documentation et le patrimoine bibliographique<sup>101</sup>. De la tradition allemande et anglaise en particulier viennent les premières entreprises d'ampleur dans le domaine de la recension.

En effet, depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle se développent des entreprises visant à cataloguer toutes les éditions produites avant 1500, et même au-delà. L'une des premières entreprises du genre est celle de Georg Wolfgang Panzer et ses *Annales Typographici*<sup>102</sup> qui compile un grand nombre d'éditions jusqu'à la moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, avec les colophons des ouvrages. La recension est incomplète, mais des projets similaires voient le jour par la suite<sup>103</sup>.

La production incunable a particulièrement retenu l'attention des chercheurs. Son volume encore relativement réduit a permis d'en faire des recensions systématiques. L'entreprise la plus ambitieuse est sans doute le *Gesamtkatalogue der Wiegendrucke* (GW) ; commencé en 1925, il s'agit d'une liste de tous les incunables assortie d'un très grand volume d'informations sur chaque édition, voire sur chaque exemplaire ; il est malheureusement incomplet et s'arrête actuellement à la lettre H<sup>104</sup>. Une initiative complémentaire a été menée à partir de 1980 à la *British Library* ; le projet a longtemps été dirigé par Lotte Hellinga suivant les méthodes déjà utilisées pour réaliser le *Eighteenth-Century Short Title Catalogue* : il s'agit de l'*Incunabula Short Title Catalogue* (ISCT). Contrairement au projet allemand, il ne s'agit pas de réaliser une base servant à la bibliographie descriptive : l'ISCT ne donne pas d'informations concernant les exemplaires conservés, si ce ne sont les lieux de conservation. Il s'agit d'un outil de repérage non descriptif. Le but était de compiler toutes les éditions incunables existantes dans un maximum de bibliothèques afin de pouvoir réaliser des études quantitatives sur ce corpus. Cette initiative s'est développée avec la coopération de nombreuses bibliothèques et les responsables estiment aujourd'hui recenser plus de 90 % des éditions incunables. Il s'agit de la base de données la plus complète sur les incunables et son utilisation nous a été d'une très grande utilité pour notre travail, comme nous le verrons par la

---

101. Amedeo QUONDAM, « La letteratura in tipografia », art. cit., p. 562.

102. Georg Wolfgang PANZER, *Annales typographici*, t. 3, Hildesheim, Olms, 1963.

103. Citons en particulier Ludwig HAIN, *Repertorium bibliographicum*, Berlin, Josef Altmann, 1925.

104. Le catalogue, bien qu'incomplet, est consultable en ligne et rend de grands services : <http://www.gesamtkatalogderwiegendrucke.de>.

suite <sup>105</sup>.

Dans le cadre français, de grands chantiers de catalogage ont également lancés depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec en 1897 la publication du premier volume du catalogue général des incunables des bibliothèques publiques de France, par Marie Pellechet. Il s'agit de la genèse des catalogues régionaux des incunables des bibliothèques publiques de France, un projet qui est repris en 2005 et qui œuvre en parallèle du Catalogue des incunables de la Bibliothèque nationale <sup>106</sup>. Le dernier volume, édité par Dominique Coq, est paru en mai 2016 et regroupe les descriptions des incunables de diverses institutions parisiennes <sup>107</sup>. Le CRII (Catalogues régionaux des incunables informatisés) projette une rétroconversion des catalogues régionaux français, qui doit être achevé en 2017.

Ce type de recensement est rendu difficile après la rupture symbolique de 1500, en raison du nombre croissant d'éditions plus ou moins bien conservées. Cependant, des projets semblables sont actuellement en passe d'être aussi vastes et complets que l'ISTC. En ce qui concerne l'édition italienne, la base *Edit16* réalisée par l'*Instituto Centrale per il Catalogo Unico delle biblioteche italiane et per le informazioni bibliografiche* (ICCU) offre déjà un recensement de toutes les éditions italiennes en Italie et à l'étranger, et en grande partie les éditions non italiennes publiées en Italie <sup>108</sup>. Elle est surtout exhaustive pour les éditions italiennes, un peu moins pour les éditions latines, et encore moins pour les éditions dans d'autres langues ou en alphabet non latin. *Edit16* a récemment fusionné avec l'autre grand projet de ce type, à l'échelle de l'Europe cette fois, à savoir l'*Universal Short-Title Catalogue* (USTC) qui permet sur une même plateforme d'avoir une couverture large des éditions européennes au XVI<sup>e</sup> siècle <sup>109</sup>.

Toutes ces initiatives sont les héritières des érudits européens des siècles précédents, des annales typographiques, ainsi que des questionnements matériels de la *new bibliography*, et permettent aujourd'hui de répondre à des questions très diverses à l'échelle de l'Europe. À notre échelle, à savoir celle de la ville de Venise, ce sont également des outils indispensables.

Les outils disponibles rendent inévitable l'étude de la production libraire en deux périodes : avant et après 1500. Pour la période incunable, nous avons pu disposer de la base de données compilée par Ezio Ornato, Chiara Ruzzier et Claire Priol. Il s'agit de la même base de données

---

105. Cette base est également mise en ligne : <http://istc.bl.uk>. Pour des précisions concernant le taux de survie des éditions incunables, on se référera à Jonathan GREEN, Frank MCINTYRE et Paul NEEDHAM, « The shape of incunable survival and statistical estimation of lost editions », *Papers of the Bibliographical Society of America* 105.2 (2011), p. 141-175.

106. Sur ces chantiers, voit en particulier la première partie de Pierre AQUILON et Thierry CLAERR (dir.), *Le Berceau du livre imprimé : autour des incunables*, Actes des "Rencontres Marie Pellechet", 22-24 septembre 1997 et des journées d'étude des 29 et 30 septembre 2005, Turnhout, Brepols, 2010.

107. Dominique COQ (dir.), *Catalogues régionaux des incunables des bibliothèques publiques de France. Volume XX, Paris*, Paris, Droz, 2016.

108. Les débuts de cette entreprise ont été compliqués par l'absence de gestion centralisée des bibliothèques italiennes. Cette base est également disponible en ligne : <http://edit16.iccu.sbn.it>.

109. Cette base est également disponible en ligne : <http://ustc.ac.uk>. Elle ne peut cependant pas encore être considérée comme exhaustive, c'est pourquoi nous l'utiliserons avec prudence.



utilisée dans l'ouvrage récent *Les Stratégies éditoriales à l'époque incunable : le cas des Pays-Bas*, dans lequel sa constitution est développée<sup>110</sup>. Cette base prend pour point de départ les informations de l'ISTC et du GW ; les données et surtout la structure de la base ont été réaménagées pour permettre des exploitations statistiques et systématiques. Il s'agit donc d'une base de données qui recense les éditions incunables et des informations les concernant notamment la date, le lieu de production, l'atelier, la ou les œuvres imprimées et leurs auteurs ainsi que le format. Les auteurs ont également rajouté d'autres éléments d'analyse, notamment un essai de clarification textuelle concernant les textes publiés<sup>111</sup>. Cette typologie pose le problème de la « quantification de la culture écrite ». Certaines de ses faiblesses ou de ses aspects arbitraires seront évoqués au fur et à mesure de la présentation, mais il nous semble qu'il s'agit d'une première base de travail intéressante qui repose sur une recension quasi-exhaustive des éditions incunables<sup>112</sup>.

La comparaison avec la période suivante est rendue compliquée par le changement d'outil. Les catégories, que ce soit celle des aires géographiques ou celle des typologies textuelles, sont différentes, ce qui empêche des comparaisons termes à termes. De plus, la base *Edit16* présente certains biais, étant donné qu'elle recense en priorité les éditions en italien. Il sera néanmoins possible d'en tirer quelques conclusions, notamment en ce qui concerne les changements qui surviennent à la toute fin du xv<sup>e</sup> siècle et qui se poursuivent au siècle suivant. Nous chercherons ainsi à dépasser la limite arbitraire de 1500. Celle-ci reste toujours difficile à franchir bien que tout le monde aujourd'hui s'accorde sur le fait qu'elle n'a aucun sens sur le plan historique<sup>113</sup>.

### 1.2.1.5 Codicologie quantitative et imprimerie

Pour comparer de façon rigoureuse et systématique la production d'une ville avec la production d'une autre ville ou d'une région, il est donc nécessaire de passer par des méthodes quantitatives, qui sont facilitées par l'existence de ces outils faciles d'utilisation, disponibles, et très extensifs. Ces méthodes ont connu un grand développement dans l'histoire du livre française, en particulier autour des travaux d'Ezio Ornato et du groupe Quanticod du CNRS. Ezio Ornato et Carla Bozzolo ont d'abord étudié le livre médiéval manuscrit, avec plusieurs « essais » qui ouvraient de nouvelles perspectives pour l'étude de ces objets<sup>114</sup>. Ces mêmes méthodes ont été appliquées pour le livre

---

110. Chiara RUZZIER, Xavier HERMAND et Ezio ORNATO, *Les Stratégies éditoriales à l'époque de l'incunable : le cas des anciens Pays-Bas*, Turnhout, Brepols, 2012, p. 15 et suivantes. Je remercie ici très sincèrement Ezio Ornato qui a bien voulu me la laisser exploiter. Les analyses qui prennent cette base comme point de départ doivent beaucoup à nos discussions et à ses suggestions. Les conclusions exposées dans les pages qui suivent sont principalement tirées de Catherine KIKUCHI, « La production incunable vénitienne et le milieu du livre : une approche quantitative et comparative », *Gazette du livre médiéval* 61 (2014), p. 36-54.

111. Celle-ci est longuement détaillée dans Chiara RUZZIER, Xavier HERMAND et Ezio ORNATO, *Les Stratégies éditoriales à l'époque de l'incunable : le cas des anciens Pays-Bas*, *op. cit.*, p. 19 et suivantes.

112. Les auteurs précisent bien qu'il est difficile de définir clairement les domaines tels que philosophie, théologie, arts libéraux, littérature... Il convient donc de croiser les angles d'analyse dans l'exploitation.

113. Comme nous le verrons, il s'agit d'une limite arbitraire qui a conditionné la production de certains outils.

114. Carla BOZZOLO et Ezio ORNATO, *Pour une histoire du livre manuscrit au Moyen Âge : trois essais de codicologie quantitative*, Paris, Éditions du CNRS, 1980.

imprimé, avec de nécessaires adaptations et variantes <sup>115</sup>.

Le livre imprimé et sa production peut se quantifier de différentes manières. La plus courante consiste à étudier les éditions survivantes : c'est la base du recensement de tous les catalogues des imprimés des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, même si le GW introduit d'autres éléments. Il est inévitable que certaines éditions ne nous soient pas parvenues, même s'il est difficile d'évaluer le nombre d'éditions perdues. Le taux de survie varie fortement en fonction du type d'ouvrage imprimé, du format et du statut de l'édition (première édition, édition unique ou non...). En revanche, ce problème semble moins aigu à Venise, dans la mesure où l'essentiel de la production est constitué d'éditions de large diffusion dont le taux de survie est suffisamment élevé pour qu'au moins un exemplaire nous soit parvenu. Le tirage des éditions vénitiennes semble également avoir été plus élevé que d'autres villes.

De plus il existe de grandes imprécisions concernant les informations même récoltées sur ces éditions. En particulier, si le taux d'éditions non datées à Venise est nettement inférieur à celui d'autres cités, il représente malgré tout 25 % de la production vénitienne, ce qui pourrait introduire un biais dans l'analyse chronologique ; cependant, la très grande majorité des éditions vénitiennes ont une date approximative estimée par la critique, recensée par l'ISTC et dont nous tenons compte.

D'autres indicateurs peuvent être pris en considération : le nombre d'exemplaires, et l'étude des exemplaires survivants, en est un autre. Prendre comme unité l'exemplaire peut se révéler extrêmement utile pour étudier le commerce du livre, sa diffusion dans les différentes aires géographiques etc. Cependant, nous avons exclu cette étude de notre travail pour des raisons de faisabilité ; par ailleurs, ce sont des travaux qui sont actuellement en cours au sein du projet de Cristina Dondi à Oxford. Parmi les autres indicateurs, nous aurions également pu prendre en considération une estimation du tirage des éditions, ou une étude du volume de papier ou de la quantité de travail nécessaire pour chaque édition <sup>116</sup>. Ces indicateurs auraient été utiles pour notre perspective puisqu'ils nous auraient permis de rentrer plus directement dans le modèle économique et productif des ateliers. Nous y avons cependant renoncé pour le moment, sans pour autant l'exclure pour de prochaines études.

C'est donc sur les éditions et les informations standardisées par ces différentes bases de données, que notre étude sommaire de la production vénitienne se base, afin de donner un aperçu du positionnement de Venise dans l'Europe du livre imprimé.

---

115. Un point utile et récent sur l'évaluation quantitative de la production imprimée des stratégies éditoriales des imprimeurs se trouve dans Chiara RUZZIER, Xavier HERMAND et Ezio ORNATO, *Les Stratégies éditoriales à l'époque de l'incunable : le cas des anciens Pays-Bas*, op. cit., p. 133–203. Voir également Jonathan GREEN, Frank MCINTYRE et Paul NEEDHAM, « The shape of incunable survival and statistical estimation of lost editions », art. cit.

116. Chiara RUZZIER, Xavier HERMAND et Ezio ORNATO, *Les Stratégies éditoriales à l'époque de l'incunable : le cas des anciens Pays-Bas*, op. cit., p. 198–203.

### 1.2.2 Production vénitienne, production européenne

Dès 1478, neuf ans après l'introduction de l'imprimerie dans la lagune, Venise devient la première ville productrice d'imprimés, place qu'elle gardera pendant la quasi-totalité de la période incunable. Les presses de la cité dépassent alors la production annuelle de Rome, qui rentre à ce moment-là en crise. Ce n'est qu'à partir des années 1490 que Venise trouve une concurrente qui puisse se comparer à elle, Paris, qui finit le siècle avec une production annuelle supérieure à la production vénitienne<sup>117</sup>. Le décrochage s'accélère au début du xvi<sup>e</sup> siècle, puisque la production parisienne est d'environ 10 000 éditions entre 1500 et 1530 alors que Venise, toujours deuxième ville productrice d'imprimés, stagne à une production d'environ 4 750 éditions, et se fait rattraper par la production lyonnaise et strasbourgeoise, les deux villes suivantes dans l'ordre de la production<sup>118</sup>. Venise perd sa place de première ville productrice d'imprimés, mais reste parmi les principaux centres de production en Europe. Elle reste également en première position en Italie ; la deuxième ville productrice d'imprimés en Italie, Rome, ne produit qu'un peu moins de 1 700 éditions entre 1500 et 1530 ; les éditions vénitiennes continuent à représenter plus de la moitié du total italien. Par ailleurs, si on pondère le nombre d'éditions par le format, on constate que la production vénitienne est largement devant ses concurrentes à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, puisque, comme nous le verrons, la production de la ville est caractérisée par une production de plus grand format que la moyenne<sup>119</sup>. Le recul vénitien est donc à nuancer.

Cependant la production vénitienne cesse de croître comme elle l'avait fait au xv<sup>e</sup> siècle : elle est assez chaotique, avec une tendance à la baisse. Les presses vénitiennes ne retrouvent jamais le niveau quantitatif qui était le leur en 1500. La dynamique semble avoir été brisée par les troubles militaires que connaît la République, en particulier vers 1508 avec la Guerre de la Ligue de Cambrai, ce qui correspond à un creux significatif dans la production du livre. Cette guerre et les désastres militaires qui en découlent pour Venise produisent de grandes difficultés pour le commerce, puisque de nombreuses routes commerciales du Nord de l'Italie sont coupées ou perturbées par les campagnes. Certaines entreprises typographiques arrêtent de produire, comme celle d'Alde Manuce qui part de Venise dans ces années-là. La chute de l'activité à la fin des années 1520 a sans doute à voir également avec les guerres d'Italie, et en particulier la traversée de la péninsule par les troupes de Maximilien, campagne qui culmine avec le sac de Rome en 1527.

Le nombre d'éditions peut être trompeur, puisqu'il n'indique pas le nombre de livres effectivement tirés. Les tirages vénitiens pouvaient être plus importants que dans d'autres villes. Mais

---

117. Nous renvoyons à la figure 1. Philippe Nieto a réalisé une cartographie similaire des éditions incunables dans Philippe NIETO, « Cartographie de l'imprimerie au xv<sup>e</sup> siècle. Un exemple d'application de la base bibliographique ISTC à la recherche en histoire du livre », *Le Berceau du livre imprimé : autour des incunables*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 329–357. Cette cartographie est bien plus approfondie que la notre, et permet de comprendre la diffusion de l'imprimerie en Europe à partir des déplacements des imprimeurs, sur lesquels nous reviendrons.

118. Voir la figure 2.

119. Voir pour cela les cartes réalisées par Philippe Nieto : Philippe NIETO, « Cartographie de l'imprimerie au xv<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 356.

la sensibilité de la production vénitienne aux circonstances démontre aussi sa plus grande fragilité au début du xvi<sup>e</sup> siècle, où elle est concurrencée par Paris. Les villes du monde allemand conservent une activité plus faible quantitativement, mais se positionnent de plus en plus dans une imprimerie lettrée, humaniste et de qualité, concurrençant également le marché vénitien<sup>120</sup>. Venise commence donc le xvi<sup>e</sup> siècle dans une position plus contestée que ce n'était le cas au xv<sup>e</sup> siècle.

Cependant ces considérations générales ne suffisent pas et il nous faut désormais rentrer dans un peu plus de détails, en comparant avec la production européenne et celle d'autres villes, avec lesquelles Venise rentre en concurrence sur ce marché.

### 1.2.2.1 Venise en Europe

Sur l'ensemble de la période, les choix éditoriaux de Venise apparaissent cohérents si on les compare aux choix des imprimeurs de l'espace italoophone en dehors de Venise, par opposition à l'ensemble de la production européenne, et plus précisément par rapport à la production des villes allemandes<sup>121</sup>. Si l'on s'en tient à une simple distinction entre littérature profane et sacrée, on constate que Venise comme les autres villes italiennes accorde une plus faible place à la production de caractère sacré, contrairement aux villes allemandes, qui y consacrent plus de la moitié de leur production<sup>122</sup>. Cette constatation est confirmée par l'analyse un peu plus détaillée de la production selon les domaines publiés<sup>123</sup>. Venise comme les autres villes italiennes imprime moins de théologie et au contraire, beaucoup plus d'ouvrages juridiques que les villes européennes dans leur ensemble, ou les villes allemandes. Il s'agit d'une évolution sur le long terme, puisque les villes allemandes imprimaient beaucoup d'ouvrages juridiques au début de la période. Inversement, on trouve une tendance italienne à imprimer moins de textes inscrits dans la vie quotidienne ou locale, qui sont des domaines de publication non négligeables dans les villes allemandes.

Ce « modèle italien », par opposition à un « modèle allemand » moins porté sur les ouvrages juridiques et davantage sur les ouvrages sacrés, serait cependant à nuancer sur deux principaux points : Venise imprime davantage d'ouvrages liturgiques et de Bibles que les autres villes italiennes, caractéristique sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir ; elle imprime également moins de littérature, à un niveau comparable aux villes allemandes. Mais la ressemblance s'arrête là, car la littérature publiée dans les villes allemandes est bien davantage une littérature religieuse

---

120. Voir notamment Stephan FÜSSEL, *Humanismus und früher Buchdruck*, Pirckheimer-Jahrbuch II, Nürnberg, Carl, 1996, Johannes JANOTA et Werner WILLIAMS-KRAPP (dir.), *Literarisches Leben in Augsburg während des 15. Jahrhunderts*, Tübingen, Niemeyer, 1995, Hans-Jörg KÜNST, "Getruckt zu Augspurg". *Buchdruck und Buchhandel in Augsburg zwischen 1468 und 1555*, Tübingen, Niemeyer, 1997, Friedrich LUCHSINGER, *Der Basler Buchdruck als Vermittler italienischen Geistes 1470-1529*, Bâle, Helbing und Lichtenhahn, 1953, François RITTER, *Histoire de l'imprimerie alsacienne aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles*, Strasbourg/Paris, Leroux, 1955 et Pierre VAN DER HAEGEN, *Der Frühe Basler Buchdruck*, Bâle, Öffentliche Bibliothek der Universität Basel, 2001.

121. Ce que nous entendons également comme les villes dans l'aire germanophone.

122. Voir la figure 4.

123. Voir la figure 5.

que dans les villes italiennes, et *a fortiori* Venise. Ce constat est à nuancer en raison de la perte de certains types de production, les feuillets et « *cheap prints* ». Les ouvrages religieux, et particulièrement les livres de piété commune représentaient aussi sans doute une part plus importante de la production que ce que l'on recense aujourd'hui dans les bases de l'ISTC ou de l'USTC<sup>124</sup>. Mais la différence entre l'aire italienne et Venise d'une part, et l'aire germanique d'autre part, semble suffisamment nette pour être remarquée.

Malgré ces nuances, Venise s'insère dans les grandes tendances de l'imprimerie italienne incunable, alors que les villes allemandes ont un schéma de développement très différent. Pendant la première partie de la période incunable, les grandes villes d'imprimerie allemandes comme Cologne ou Strasbourg sont parmi les concurrentes les plus sérieuses, même si leur production reste nettement plus faible que celle de Venise. Mais la production germanique et la production italienne ou vénitienne répondent à deux logiques assez différentes. Ces logiques doivent également beaucoup à la dimension des villes considérées et au volume de leur production. Le faible volume de la production des villes allemandes prises indépendamment provient du fait que celle-ci est bien plus fragmentée que la production italienne. Alors que Venise est clairement le principal pôle de production italien, les éditions produites dans les pays germaniques sont réparties en de multiples centres, avec quelques villes qui se détachent du lot. Venise au contraire bénéficie d'une sorte d'économie d'échelle, concentrant en son sein de très nombreux ateliers très productifs, pouvant imprimer jusqu'à une dizaine d'éditions par an. Cela lui permet d'imprimer des ouvrages volumineux ou plus coûteux et de diffusion plus lente, comme les textes juridiques, par opposition à des ouvrages de piété commune.

Qu'en est-il après 1500 ? Les catégories textuelles, classant les types de textes publiés dans la base d'Ezio Ornato et Claire Priol et dans l'USTC n'étant pas les mêmes, il est difficile de comparer les deux périodes de façon linéaire. De la même façon, alors que dans la base de données issue de l'ISTC, les aires géographiques reposaient sur la langue prédominante (italienne ou allemande dans notre cas), les aires sont définies politiquement dans l'USTC. On admettra que les États italiens sont équivalents à l'aire italophone et que la réunion de la confédération suisse et du Saint-Empire représente une bonne approximation de l'aire germanophone.

En conservant les catégories textuelles utilisées dans l'USTC, on obtient un tableau de la production italienne et vénitienne qui recoupe largement ce qu'on a pu avancer précédemment<sup>125</sup>. Encore au début du xvi<sup>e</sup> siècle, l'espace germanophone se caractérise par une prédominance des œuvres religieuses, alors que Venise et les autres villes italiennes en produisent beaucoup moins, au profit ici de la poésie et du droit notamment. Si on s'en tient au contenu de la production et aux domaines représentés, Venise ne se distingue pas nettement de la production de ses consœurs

---

124. Cristina DONDI et Neil HARRIS, « Best selling titles and Books of hours in a Venetian bookshop of the 1480's : the *Zornale* of Francesco de Madiis », *La Bibliofilia* 115.1 (2013).

125. Voir la figure 6.

italiennes, avant comme après 1500. Les productions italiennes et allemandes répondent à deux logiques bien distinctes ; Venise n'est pas isolée dans sa production, et semble suivre au contraire les tendances générales des autres villes de la péninsule.

### 1.2.2.2 Une stratégie éditoriale vénitienne ?

Le tableau que nous avons dressé ne laisse pour l'instant aucune part à l'évolution. Pourtant, sur soixante ans, la production libraire vénitienne a rencontré de nombreux aléas, face auxquels elle a dû s'adapter. Il s'agit donc de se demander de quelle manière évolue la production vénitienne et les stratégies de ses imprimeurs. Ceux-ci sont d'abord soumis à un certain nombre de crises, dès les premières années, que Marino Zorzi a relevé<sup>126</sup>.

- En 1473-1474, il s'agit d'une crise de surproduction, qui entraîne un repli dans la production vénitienne.
- En 1477-1480, des troubles internationaux perturbent le commerce, en particulier l'attaque des Turcs dans le Frioul, et on observe également un recul de la production.
- En 1484-1487, la peste puis la guerre entre Venise et l'empereur Sigismond de Luxembourg empêchent la croissance, plutôt qu'elle n'entraîne un repli, puisque la production se maintient dans ces années-là, mais on observe une hausse importante une fois la crise passée, en 1489-1490.

Il est difficile de voir un lien direct entre ces crises et le contenu des publications. Les périodes de difficultés semblent surtout avoir un impact sur l'organisation du monde du livre et les éventuels départs des imprimeurs les plus fragiles, comme nous le verrons par la suite. Pourtant, ce contenu évolue de façon importante dans le temps. Même s'il ne nous est pas possible de les lier très directement à ces crises conjoncturelles, il nous faut malgré tout nous demander s'il est possible de parler d'une stratégie éditoriale originale des imprimeurs vénitiens, qui pourrait expliquer en partie leur succès à l'échelle de l'Europe. Nous allons préciser le contenu et la forme de la production vénitienne et en faire une analyse proprement de codicologie quantitative, principalement pour la période incunable.

Quelques mots sur la méthode suivie avant de poursuivre. Nous avons cherché à utiliser les divers critères qui étaient disponibles dans la base de donnée tirée de l'ISTC, tout en prenant garde aux biais éventuels de certaines catégories. Les quelques éditions dont la date est totalement inconnue n'apparaissent pas dans les données que nous traitons. Afin de lisser certains pics locaux dus à l'arrondissement des dates de publication incertaines, nous avons également analysé l'évolution par période de trois ans. Cela permet d'étudier des tranches chronologiques comportant un nombre d'éditons relativement important ; les productions sont ainsi moins soumises aux variations locales de production<sup>127</sup>.

126. Marino ZORZI, « Stampatori tedeschi a Venezia », *Venezia e la Germania : arte, politica, commercio, due civiltà a confronto*, Milan, Electa, 1986, p. 115-133.

127. Pour cette section, nous renvoyons aux figures 7 à 11.

Une première phase va de 1469 au deuxième tiers de la décennie 1470. Il s'agit d'une période d'ajustements et de fluctuations importants, surtout dans les premières années, ce qui n'est pas inhabituel. De grands classiques profanes ou religieux lancent les premiers ateliers en Europe, puis des stratégies durables se mettent en place, qui modifient les domaines ou les auteurs publiés, ou encore le format ou la langue des éditions. À la fin des années 1470, les ateliers vénitiens ont trouvé une certaine stabilité dans leurs choix éditoriaux.

Des changements importants concernent d'abord le contenu publié. Ainsi, la production profane, qui atteint 85% au début, baisse de façon significative pour atteindre un point d'équilibre vers 1475-1477; à partir de ce moment-là, elle représente entre 60 et 70% de la production totale. Si l'on considère les principales catégories textuelles, la transition se poursuit jusque vers 1475 voire 1478. À partir de ces années-là, l'imprimerie vénitienne se concentre alors sur le droit et la littérature : les deux domaines combinés regroupent entre 40 et 60% de la production vénitienne. Des évolutions sont également sensibles en ce qui concerne les auteurs publiés : les auteurs antiques, qui avaient constitué un réservoir pour les toutes premières éditions vénitiennes, perdent progressivement leur suprématie pour atteindre une part de 17,6% en 1478-1481; on observe inversement une hausse de la production d'auteurs des XI<sup>e</sup> -XIII<sup>e</sup> siècles, souvent destinés aux universitaires : six éditions de Thomas d'Aquin<sup>128</sup>, deux de Bonaventure<sup>129</sup>, ou encore une édition de Pierre Lombard<sup>130</sup>. On peut également observer des hésitations sur le format des éditions, mais l'in-folio finit par l'emporter durablement vers 1475. Cette évolution est à relier au choix des domaines : les volumes juridiques, théologiques et à vocation universitaire ont davantage tendance à être de grands formats.

Ces changements illustrent l'orientation que prend alors l'imprimerie vénitienne. À la fin de cette première période, se dessine progressivement une production vénitienne profane, en latin et dans de grands formats, concernant principalement le droit et la littérature antique. Le marché universitaire des étudiants en arts et en droit semblait prometteur, plus porteur sans doute que le public visé par de simples textes classiques non commentés, qui avaient été les premiers textes imprimés dans la ville.

Ce profil reste d'actualité pendant au moins la quinzaine d'années suivante. À partir de la fin des années 1470, les hésitations ne sont plus de mise et les imprimeurs vénitiens ont mis en place une stratégie éditoriale cohérente et stable. La production vénitienne a trouvé un certain point d'équilibre. Les éditions que nous avons décrites sont destinées à un public universitaire, avec une spécialisation en particulier dans le domaine juridique. Ce sont des éditions nécessitant des investissements importants, avec en particulier des sommes de grands formats. La production littéraire, les auteurs antiques notamment, continue de constituer un axe important, mais com-

---

128. La *Somme théologique* (n° de l'ISTC : ig00163000, it00198000 et it00204000) en trois volumes et le commentaire du quatrième livre des *Sentences* de Pierre Lombard (it00169000) notamment.

129. Le commentaire sur le second livre des *Sentences* de Pierre Lombard (ib00873000) et les *Méditations sur la vie du Christ* (ib00915500).

130. Les *Sentences* (ip00480000).

plémentaire de la production d'ouvrages de droit, qui culmine à la fin des années 1480<sup>131</sup>. Des changements peuvent être observés, mais ils sont finalement assez marginaux : ce ne sont que des variations sur un modèle apparemment profitable.

De nouveaux changements d'orientation plus conséquents sont observables durant les années 1490. Si l'on regarde la répartition des éditions par domaine, dès le début des années 1490, la production juridique baisse durablement, alors qu'elle avait eu son heure de gloire dans les années 1484–1490 ; elle est compensée par une hausse de la production littéraire. On observe également une tendance à la hausse de la production de plus petit format (in-quarto et in-octavo) qui peut être expliquée justement par cette hausse de la production littéraire, destinée à de nouveaux publics et de nouveaux usages.

Dans les années 1498–1499, le contenu des textes publiés continue de changer, en particulier en ce qui concerne le choix des auteurs et des domaines publiés, avec une nette baisse de la présence des auteurs médiévaux non contemporains. Ceci étant dit, ces changements interviennent aussi dans un contexte de hausse de la production vénitienne<sup>132</sup>. Les secteurs en baisse dans la part du total qu'ils représentent continuent à englober un nombre d'éditions conséquent, voire en fait constant par rapport aux périodes précédentes. Cela nous signale la permanence d'anciennes stratégies chez certains imprimeurs, tandis que le modèle dominant est en train de changer. Alors que des imprimeurs nouvellement installés commencent à adapter leur stratégie éditoriale à de nouveaux marchés, les imprimeurs installés depuis plusieurs années dans la ville continuent de viser un public qui leur a permis, bon an mal an, de s'établir dans cette industrie.

Ces changements correspondent bien à ce que l'on sait de la production des grands imprimeurs vénitiens du début du xvi<sup>e</sup> siècle. Il s'agit souvent d'une production en italien, davantage tournée vers l'élite urbaine que vers l'université ; ils s'occupent de volumes d'assez large diffusion plutôt que de sommes juridiques ou théologiques qui avaient fait la prospérité des années 1480. Il n'est pas rare d'observer que la production du fondateur d'une dynastie typographique et éditoriale au xv<sup>e</sup> siècle produisait surtout pour l'université, et en latin, alors que ses successeurs se tournent vers une littérature plus populaire au cours du xvi<sup>e</sup> siècle. Il s'agit par exemple de Melchior Sessa, actif de 1505 à 1555, qui succède à son père, Giovanni Battista Sessa<sup>133</sup>, ou encore de Gabriele Giolito par opposition à son parent Bernardino Stagnino<sup>134</sup>. Il n'empêche que certaines maisons d'édition continuent à être renommées pour leurs éditions érudites ; ainsi, les œuvres en hébreu imprimées par Daniel Bomberg ou encore l'imprimerie des héritiers d'Alde, relativement

---

131. Cette évolution est notamment analysée dans Ezio ORNATO, Carla BOZZOLO et Dominique COQ, « La production et le marché de l'incunable. Le cas des livres juridiques », *La Face cachée du livre médiéval. L'histoire du livre vue par Ezio Ornato, ses amis, ses collègues*, Rome, Viella, 1997, p. 227–244.

132. Cette hausse est plus modérée que ce que le graphique montre, puisque la base de données agglomère des éditions dont la date précise est inconnue, mais qui ont été évaluées autour de 1500, ce qui est un cas assez fréquent.

133. Fernanda ASCARELLI et Marco MENATO, *La Tipografia del '500 in Italia*, Florence, Olschki, 1989, p. 327.

134. Cette dynastie a été particulièrement étudiée par Angela Nuovo : Angela NUOVO, « Da Trino a Venezia a Lione. Le imprese librerie dei mercanti trinesi », *Trino e l'arte tipografica nel XVI secolo* (13 avr. 2014), Angela NUOVO et Christian COPPENS, *I Giolito e la stampa nell'Italia del XVI secolo*, op. cit.



réfractaire à la littérature en italien, comme le montre l'affaire de la publication du *Courtisan* de Castiglione. Celui-ci semble en effet avoir eu des difficultés à se faire publier chez les héritiers d'Alde Manuce, très attachés aux éditions de grands classiques<sup>135</sup>, même si ceux-ci étaient également les éditeurs de l'humaniste Piero Bembo, acteur majeur de la formalisation grammaticale de l'italien classique.

Cependant, si on regarde les résultats que peuvent nous fournir l'USTC, on constate que des évolutions sont bien à l'œuvre et se poursuivent encore au XVI<sup>e</sup> siècle. En particulier, on observe une forte progression de la production en italien au détriment du latin<sup>136</sup>. La production latine regroupe encore 73% de la production vénitienne entre 1500 et 1508, mais cette part décroît régulièrement, et l'italien devient la langue de publication majoritaire entre 1527 et 1530 (56% de la production totale). En parallèle, la poésie, latine comme italienne, occupe une place de plus en plus importante dans la production des presses de la ville. Ovide en particulier est le troisième auteur le plus imprimé dans cette période : 67 éditions au total, dont 57 de poésie. La littérature à caractère religieux continue de représenter entre un quart et un tiers de la production totale, le reste étant occupé, dans des proportions légèrement variables, par la poésie, les auteurs classiques et la jurisprudence<sup>137</sup>. Enfin, le premier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle signe aussi la victoire de l'in-octavo, qui passe d'une part inférieure à un cinquième dans les premières années du siècle, à 40% de la production à la fin des années 1530.

Malgré la difficulté de la comparaison entre les résultats issus de l'ISTC et ceux issus de l'USTC, on peut affirmer que la fin du XV<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> siècle sont une époque charnière dans les transformations du paysage éditorial vénitien. Progressivement, les livres universitaires qui avaient fait la fortune des presses de la ville jusqu'aux années 1490, se voient remplacés par des livres destinés à un public urbain alphabétisé ; le format comme le contenu évoluent. L'évolution que nous avons retracée pour Venise, à une échelle locale, peut être comprise dans un contexte plus général, et particulier dans ce que certains auteurs ont appelé la « naissance du livre moderne<sup>138</sup> ».

### 1.2.2.3 La naissance du livre moderne?

Les évolutions que nous voyons à l'œuvre à Venise ne sont pas isolées en Europe, même si grâce à certains grands imprimeurs, Venise a été à la pointe de certains de ces changements.

---

135. Amedeo QUONDAM, *“Questo povero cortegiano” : Castiglione, il libro, la storia*, Rome, Bulzoni, 2000.

136. La base de données concernant les éditions italiennes pouvait être biaisée dans ce sens, mais il nous semble que l'évolution est suffisamment nette pour être relevée.

137. On comprend que la comparaison avec les catégories textuelles de l'ISTC est rendue très complexe par les catégories de l'USTC qui ont pour but de différencier différents marchés, mais en est de ce fait assez mal définie. Par exemple les œuvres d'Ovide sont majoritairement rangées dans la catégorie « poésie », et non dans la catégorie « classique ».

138. Henri-Jean MARTIN, *La Naissance du livre moderne : mise en page et mise en texte du livre français, XIV<sup>e</sup>–XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2000.

Dans les premiers temps, les imprimeurs ont adopté un certain nombre des codes du manuscrit. La mise en page des imprimés reprend le modèle des gloses manuscrites, la rubrication, ou encore la disposition du texte en colonne. Les choix typographiques visent encore à reproduire autant que possible l'écriture manuscrite. Tous ces éléments sont visibles à Venise, mais il s'agit d'une tendance de fond de l'imprimerie européenne. L'impression d'in-folio, participe à cette volonté, voire cette nécessité, de rester sur les mêmes marchés que le manuscrit : des livres de grand format, véhiculant un certain prestige, et destinés en particulier au public universitaire. Il s'agit également d'ouvrages liturgiques et paraliturgiques en direction notamment du marché allemand, et qui là encore devaient être de bonne qualité et répondre à un certain nombre de critères matériels. Enfin, les auteurs classiques imprimés à Venise empruntent la forme des manuscrits humanistes qui circulaient, notamment à Florence et dans les cours d'Italie du Nord.

Cependant, l'évolution du volume de la production implique une transformation du marché et du public visé, donc des changements dans les stratégies des imprimeurs. Progressivement, les livres imprimés s'adaptent, comme on a pu le voir. Les transformations les plus flagrantes concernent ceux à la frontière des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles. Les petits formats prennent le dessus, en particulier avec l'in-octavo et son utilisation par Alde Manuce. S'il n'est pas le premier à avoir imprimé des livres de ce format, il est celui qui en fait un véritable modèle, pour un public de lettrés occupés dans les chancelleries. Martin Lowry a bien montré que l'in-octavo n'était pas le signe d'une démocratisation des ouvrages imprimés : il s'agissait d'éditions chères, visant un public riche, qui pouvait dépenser davantage pour posséder de belles éditions, non seulement correctes mais d'un format élégant et pratique<sup>139</sup>. L'in-octavo prend le dessus progressivement au cours du xvi<sup>e</sup> siècle, s'émancipant ici définitivement d'un certain modèle du manuscrit médiéval. Dans une perspective commerciale, il s'agissait pour Alde et ceux qui l'ont suivi de se détacher d'un modèle jugé dépassé, en tout cas par une certaine élite lettrée humaniste, et donc de convaincre ce public d'acheter de nouveaux ouvrages, mieux adaptés à leurs usages et à leur désir de distinction sociale. Cependant, avec la reprise de ce modèle par d'autres imprimeurs, à tel point qu'il devient majoritaire au xvi<sup>e</sup> siècle, ce type d'ouvrage s'est véritablement diffusé et a atteint de nouveaux publics<sup>140</sup>.

Ces modifications se voient également dans les types de publication. Les classiques publiés changent de destinataires. Alors qu'auparavant, les presses vénitiennes se concentraient sur de beaux volumes inspirés de la tradition humaniste, les imprimeurs choisissent dans les années 1480 d'imprimer de plus en plus d'éditions commentées dont l'usage était essentiellement sco-

---

139. Martin LOWRY, « *Magni nominis umbra?* L'editoria classica da Aldo Manuzio vecchio ed Aldo giovane », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. I, Rome, Bulzoni, 1992, p. 237–254.

140. L'adoption de l'octavo par les presses vénitiennes et européennes au tournant du xv<sup>e</sup> siècle sera développé plus loin : voir page 4.3.1.1. De nombreuses innovations introduites par Alde Manuce dans ses ouvrages ont connu la même diffusion. Elles ont notamment été étudiées dans David ZIEDBERG (dir.), *Aldus Manutius and Renaissance Culture. Essays in Memory of Franklin D. Murphy*, Florence, Olschki, 1998.

laire<sup>141</sup>. Cette évolution montre que le public recherché s'élargit : ce ne sont plus seulement les humanistes que les imprimeurs visent, mais également les étudiants qui recherchent des outils de travail. Contrairement au cas particulier que représente Alde qui tend à se replier sur un public très spécifique, celui des lettrés humanistes, la majorité des imprimeurs cherchent au contraire à élargir le cercle des lecteurs, tout en adoptant de nouveaux modes de présentation.

Ce dernier point nous amène à un changement fondamental par rapport au manuscrit, et qui permet aux imprimeurs d'affronter la concurrence, celle des manuscrits comme celle des autres imprimeurs. Ceux-ci adoptent de plus en plus une rhétorique de la « nouveauté ». Ils ne publient pas forcément de nouveaux textes à proprement parler. Mais ils proposent des éditions très demandées, « relookées » ou rajeunies du moins, de façon plus ou moins artificielle<sup>142</sup>. Une nouvelle édition, un nouveau commentaire, une nouvelle mise en page ou une nouvelle fonte... Ce phénomène est bien visible notamment dans les préfaces ou les colophons des imprimeurs, qui revendiquent la nouveauté de l'édition qu'ils présentent. Dans la sphère lettrée, cette rhétorique de la nouveauté a une autre conséquence. La mention des mauvais imprimeurs qui impriment de mauvais textes devient rapidement un *topos*, que l'on retrouve dans les textes des humanistes, notamment quand, comme Érasme, ils s'emploient à louer l'œuvre d'un imprimeur en particulier<sup>143</sup>. La nouveauté, visant à corriger les erreurs des éditions précédentes, est donc une valeur à laquelle se raccrochent tant les imprimeurs que leurs clients.

Les innovations apportées par les éditeurs du livre imprimé ont été largement étudiées, notamment celles d'Alde Manuce, dans l'optique de mettre à jour la « naissance du livre moderne<sup>144</sup> ». Nous ne rentrons pas ici dans tous les détails et certains des aspects les plus importants de cette évolution ne sont pas analysables à partir des bases de données actuelles<sup>145</sup>. Mais notre analyse quantitative de la production imprimée permet malgré tout de mettre en évidence, sur certains points, une émancipation lente et progressive du livre imprimé par rapport au modèle manuscrit, ainsi que les transformations des stratégies éditoriales et donc du marché du livre vénitien.

#### 1.2.2.4 Le cas des auteurs contemporains

Après avoir détaillé les évolutions de ce modèle éditorial vénitien en construction au xv<sup>e</sup> siècle, une question est en suspens : ce modèle est-il proprement vénitien ? La production vénitienne

---

141. Les textes non commentés représentaient la quasi-totalité des éditions de textes dits « littéraires » dans la classification textuelle utilisée avant 1475. Dans les années 1480, on a un ratio plutôt de 65%-35% entre les textes non commentés, et les textes accompagnés de leur commentaire. La même évolution est visible pour les textes philosophiques : les éditions non commentées deviennent même périodiquement minoritaires à partir du début des années 1480.

142. Ezio ORNATO, « Les conditions de production et de diffusion du livre médiéval (xiii<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècles). Quelques considérations générales », art. cit., p. 107-108.

143. ÉRASME, *Les Adages*, op. cit.

144. Henri-Jean MARTIN, *La Naissance du livre moderne*, op. cit.

145. Que l'on pense par exemple à l'importance qu'accordait Henri-Jean Martin à l'utilisation du caractère romain ou à la mise en page concrète des livres dans cette naissance du livre moderne.

s'inscrit en effet dans des tendances de fond de la production incunable et de la demande d'un public universitaire et de plus en plus urbain et bourgeois. Intéressons-nous à un critère particulier, à savoir la publication d'auteurs contemporains à l'édition. La publication d'auteurs vivants au moment de l'édition peut être interprétée comme un marqueur de prise de risque des imprimeurs, ainsi que de leur adéquation aux mouvements culturels et intellectuels de leur temps. Nous ne prenons pas en compte les éditeurs scientifiques ou commentateurs qui sont d'un traitement plus difficile à partir de l'ISTC <sup>146</sup>. Sans préjuger de la qualité scientifique ou intellectuelle du travail de ces auteurs contemporains, il nous semble cependant que cet indicateur permet de mieux comprendre l'influence de l'environnement culturel sur l'édition et les choix qu'opèrent les imprimeurs dans le vivier contemporain. Or, nous observons que la proportion d'auteurs vivants dans les publications vénitiennes est globalement faible, oscillant souvent entre 10 et 20% <sup>147</sup>. Cette situation est assez surprenante compte tenu de la réputation de Venise comme ville d'imprimerie humaniste, due en grande partie à l'activité d'Alde Manuce; mais cette situation est aussi surprenante au regard de la politique d'autres villes d'imprimerie. Aux Pays Bas, comme le décrivent Chiara Ruzzier et Xavier Hermand, on compte 23% d'auteurs publiés de leur vivant dans la production totale; les auteurs observent même un accroissement de cette proportion sur la fin de la période <sup>148</sup>. De la même manière, en Italie hors Venise, les auteurs vivants représentent 32% de la production éditoriale totale, avec une tendance nette à l'augmentation à la fin du xv<sup>e</sup> siècle : on passe d'une part de 21% entre 1469 et 1477 à une part de 40% entre 1493 et 1500. Pourtant, à Venise, ils représentent seulement 16% de la production et, contrairement à ce qui se passe dans l'ensemble de l'espace italien, on n'observe pas d'augmentation significative à la fin de la période <sup>149</sup>. Le décalage est ici particulièrement important, et il faut tenter de l'expliquer.

Pour cela, il faudrait mettre en rapport la publication d'auteurs vivants avec le nombre moyen de rééditions par ouvrage : pour tout le xv<sup>e</sup> siècle vénitien, le nombre moyen d'éditions du même ouvrage s'élève à 2,21. À titre de comparaison, le même indicateur aux Pays-Bas était compris entre 1,32 et 1,99, selon la langue et la période considérée, chiffre qui était déjà considéré comme élevé par les auteurs <sup>150</sup>. Le nombre de rééditions est donc particulièrement élevé à Venise, alors même que sa production est la plus élevée d'Europe. Le nombre élevé de rééditions et la frilosité quant à la publication d'auteurs de leur vivant sont les indicateurs clairs que Venise a en réalité une politique éditoriale très prudente par rapport à d'autres villes italiennes. Il faut cependant nuancer légèrement : Venise imprime peu d'œuvres d'auteurs contemporains, mais elle en im-

---

146. Un début d'exploitation a été réalisé dans notre intervention à la *Sixteenth Century Society and Conference*, le 19 août 2016, « Printers, authors, editors and publishers : Connecting economic and cultural networks in Venetian printing (1468–1530) ».

147. Voir la figure 12.

148. Chiara RUZZIER, Xavier HERMAND et Ezio ORNATO, *Les Stratégies éditoriales à l'époque de l'incunable : le cas des anciens Pays-Bas*, op. cit., p. 74.

149. On passe de 16% à 17%.

150. Chiara RUZZIER, Xavier HERMAND et Ezio ORNATO, *Les Stratégies éditoriales à l'époque de l'incunable : le cas des anciens Pays-Bas*, op. cit., p. 75.

prime les éditions et les commentaires de textes classiques qui ne sont pas pris en compte ici. Cela ne remet pourtant pas en cause notre analyse. En effet, l'édition d'un auteur antique fait par un contemporain ou non comporte le même degré de prise de risque. L'idée ici reste toujours que les imprimeurs vénitiens cherchent dans l'ensemble à minimiser la prise de risque due aux auteurs publiés. Le peu d'adéquation de l'édition vénitienne à l'activité intellectuelle est à nuancer, mais sa frilosité et sa prudence en revanche sont des faits indéniables.

Mais est-ce vraiment surprenant ? Si l'on compare Venise à d'autres villes italiennes, la taille de production a un effet décisif sur la publication ou non d'auteurs de leur vivant <sup>151</sup>. Ainsi à Florence, les imprimeurs publient une forte proportion d'auteurs vivants, jusqu'à atteindre la moitié de sa production dans les quatre dernières années du siècle, soit 93 éditions sur 188. De même, Ferrare a une faible production imprimée : sur 106 éditions incunables, 35 sont des publications d'auteurs vivants. Mais ce sont deux centres dont la production est sans commune mesure avec Venise. La production étant faible, on peut penser qu'elle est donc réalisée en lien étroit avec l'activité intellectuelle de la ville, qui possède un rayonnement important dans le cas de Ferrare, comme bien sûr dans le cas de Florence. L'exemple de Ferrare est particulièrement frappant : sur les 23 auteurs publiés de leur vivant, au moins 16 ont un lien direct avec la ville, que ce soit par le biais de la cour ou par le biais de l'université. Sur une faible production, il est clair ici qu'il y a une volonté de promouvoir les auteurs locaux, actifs dans la ville ou qui l'ont été dans un passé proche. Mais il s'agit d'une prime à la proximité, qui traduit aussi le fait que l'imprimerie de Ferrare souffre de la compétition des autres grands centres italiens : son marché peine à dépasser l'échelle locale et régionale. Et en effet, les auteurs publiés sont essentiellement des auteurs de portée locale, à l'exception de quelques grands noms tels que Savonarole ou Battista Guarini.

Avec Venise, il est clair que nous ne sommes plus sur la même échelle et donc plus dans la même optique éditoriale, ce qui explique que le nombre d'auteurs publiés de leur vivant soit plus faible. C'est une politique que l'on retrouve dans d'autres grands centres d'imprimerie : Cologne a également une part assez faible de publications d'auteurs vivants au moment de l'édition <sup>152</sup>. Bien que la production de cette ville soit bien plus faible que celle de Venise, il s'agit du même ordre de grandeur : une ville dont la production se compte en milliers d'éditions a tendance à adopter une stratégie plutôt prudente. Plutôt que d'imprimer des lettrés locaux, les imprimeurs des grands pôles d'imprimerie, et particulièrement à Venise, préfèrent des rééditions de textes qui ont déjà fait leurs preuves, afin de toucher un public européen le plus large possible. Quand ils publient des auteurs vivants, ce sont des noms qui ne se contentent pas d'un rayonnement local : il s'agit de papes, de savants allemands ou espagnols, qui témoignent aussi du large public et des aires géographiques que les imprimeurs et éditeurs cherchent à toucher. Il s'agit de publications qui

---

151. Voir la figure 13.

152. La moyenne mobile que nous avons calculée pour ce graphique dépasse rarement plus de 20%. Voir le graphique 13. La moyenne mobile est calculée de manière à lisser les fluctuations locales et repérer les tendances de long terme.

ne sont pas cantonnées à un environnement culturel spécifique, d'échelle réduite, comme dans le cas de Ferrare<sup>153</sup>. Le même genre de phénomène a également été observé à Florence par Paolo Trovato sur d'autres critères : Florence s'est spécialisée dans la littérature en langue vulgaire, généralement de petit format, qui est destinée à un marché local bien alphabétisé ; mais elle y a été contrainte par le peu de prestige des typographes locaux, leurs difficultés à rassembler une forte concentration de capital et le désintérêt de la plupart des grands entrepreneurs florentins au début de l'imprimerie<sup>154</sup>. Alors que Florence est un centre majeur de l'humanisme, l'auteur montre qu'elle ne parvient pas même à faire imprimer les éditions critiques ou les traductions d'œuvres latines de ses propres lettrés, dont les éditions *princeps* sont produites en Italie du Nord<sup>155</sup>. L'échelle de distribution de la production, et, partant, la capacité d'investissement des imprimeurs, a un impact évidemment décisif sur le contenu publié. Par ailleurs, les éditions d'auteurs vivants sont bien souvent subventionnées par les auteurs, qui financent tout ou partie de leur publication. Il s'agit d'une manne importante pour les imprimeurs locaux qui sont assurés d'un débouché local minimal, mais c'est une solution que les imprimeurs vénitiens semblent moins enclins à choisir, étant donné leur échelle de production.

L'exemple de la publication à Venise d'auteurs vivants permet de mieux comprendre ce qu'est le modèle éditorial vénitien durant la période incunable. Les imprimeurs cherchent à se stabiliser dans un environnement hautement concurrentiel. Ils ne mènent pas de politique générale très originale et préfèrent publier des ouvrages de droit et de littérature, qui touchent le public universitaire et lettré européen, sans pour autant négliger complètement les ouvrages liturgiques et de piété commune, dont la diffusion se fait également facilement. Étant donné l'échelle de la production vénitienne, il s'agit de rendre rentable la mise en route d'une nouvelle édition, souvent assortie de tirages importants.

#### 1.2.2.5 Venise et la concurrence italienne

Le cas de la production d'auteurs contemporains nous signale également l'importance du marché local et de l'environnement régional pour la détermination des stratégies éditoriales. La proximité des différents pôles d'imprimerie a un impact sur les productions choisies et le public visé. Si on la compare avec les villes d'imprimerie les plus proches en Italie du Nord, on constate que Venise, sans pour autant se démarquer par des choix éditoriaux radicalement différents d'elles,

---

153. On constate que l'on arrive ici à une conclusion assez proche de celle de Leonardas Gerulaitis qui tirait entre autre de son étude approfondie des incunables véniens à la *British Library* l'idée que l'imprimerie, et particulièrement l'imprimerie vénitienne, n'a pas été un vecteur des idées humanistes : Leonardas V. GERULAITIS, *Printing and publishing in fifteen century Venice, op. cit.*, p. 127 ; cette catégorie de textes nous semble difficile à utiliser de façon rigoureuse, c'est pourquoi nous avons préféré l'étude des auteurs contemporains, que ceux-ci soient ou non catalogués comme humanistes.

154. Des exceptions existent bien sûr, à l'image des Strozzi qui travaillent avec Nicolas Jenson.

155. Paolo TROVATO, « Il libro in Toscana nell'età di Lorenzo », *L'Ordine dei tipografi : lettori, stampatori, correttori tra Quattro e Cinquecento*, Rome, Bulzoni, 1998, p. 49–89.

réussit à étouffer la concurrence de ses voisins qui ne réussissent jamais à décoller véritablement. La production totale du duché de Ferrare et celle du duché de Milan restent à un faible niveau alors même que celle de Venise décolle tout au long du xv<sup>e</sup> siècle<sup>156</sup>.

La production de Ferrare est, comme nous l'avions déjà remarquée auparavant, très marquée par la cour des Este<sup>157</sup>. Il s'agit d'une production typographique littéraire (77 éditions sur 202 sur la période incunable), avec en particulier beaucoup de littérature profane italienne, en particulier à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Elle a également une production d'arts libéraux et de droit, même si celle-ci ne parvient jamais à atteindre des niveaux importants en raison de la concurrence directe de Venise : ces domaines stagnent à une ou deux éditions par an. La production du domaine ferrarais a connu une courte expansion dans les années 1474-1476, avant de redescendre à un faible niveau : moins de dix éditions tous les deux ans. Or, la fin des années 1470 coïncide avec le moment d'expansion de la production vénitienne, qui a sans doute étouffé la concurrence sur ses domaines de prédilection, et tout particulièrement le droit, ce qui n'empêche pas, malgré tout, une reprise du Ferrarais dans les années 1490.

La production du Milanais est par contre étonnamment proche de la production vénitienne, avec une insistance sur le droit, la littérature et les arts libéraux. Comme Ferrare, elle connaît un repli dans les années 1480, mais bénéficie sans doute de la plus grande fragilité des presses vénitiennes dans les années 1490. Signe peut-être d'une plus grande vigueur que les presses ferraraises : les livres produits dans le domaine milanais sont en majorité de grands formats, des in-folio, donc des éditions plus coûteuses et plus prestigieuses<sup>158</sup>.

Venise doit donc faire face à la concurrence de ces centres proches, qui empiètent parfois sur ses domaines de prédilection. La concurrence de Ferrare n'est pas sérieuse, mais on voit que les presses de ce territoire cherchent à trouver un créneau, un public qui correspond essentiellement au marché essentiellement local. Le domaine milanais peut avoir de plus grandes ambitions et parvient à se maintenir sur des domaines pourtant proches de ceux de Venise, profitant sûrement de la demande non seulement universitaire, mais aussi de l'élite urbaine de ses propres États. Pourtant, Milan comme Ferrare sont sensibles à la conjoncture vénitienne : quand les presses vénitiennes sont puissantes, les presses du Nord de l'Italie sont plus faibles, et inversement.

Dans le territoire sous domination directe de Venise, la Terre Ferme, la production reste également faible, plus soumise aux fluctuations du marché et aux mouvements des imprimeurs. Dans cet espace, on ne trouve que trois villes ayant une production incunable continue : Brescia, Padoue et Vicence. Autant Brescia continue à avoir une imprimerie relativement dynamique au cours du xv<sup>e</sup> siècle, autant Padoue, trop proche de Venise, voit sa production baisser de façon

---

156. Voir la figure 14. Nous comparons ici la production d'une ville, Venise, avec la production agglomérée de plusieurs villes sous la domination de Ferrare ou de Milan. La différence quantitative de production n'en est que plus flagrante et ne signale que davantage le poids de Venise dans son environnement régional.

157. Voir la figure 15.

158. 793 éditions sur 1485 sur la période incunable.

importante, et ce dès 1479. Ce déclin se marque encore davantage au xvi<sup>e</sup> siècle, puisque l'USTC ne recense que trois éditions sans doute produites à Padoue entre 1500 et 1530. On en retrouve 156 en provenance de Brescia, 22 de Vicence : l'imprimerie en Terre Ferme survit difficilement au début du xvi<sup>e</sup> siècle.

La production de Padoue est en lien direct avec l'université : on y retrouve en effet un grand nombre de publications « scientifiques », en lien avec la médecine, la philosophie et les sciences. La littérature y occupe une place également importante, mais c'est surtout Brescia qui cherche à se spécialiser dans ce domaine. La littérature occupe plus de la moitié des productions de la ville : il s'agit essentiellement d'une littérature profane, latine et non commentée. Ce sont donc des ouvrages moins destinés à l'étude scolaire qu'au loisir de lettrés parmi l'élite urbaine. La production étant relativement faible, cette production est probablement destinée à un marché local, qui n'a peut-être pas les moyens de s'offrir les éditions plus chères et prestigieuses de Venise dans ce domaine. Les autres villes de Terre Ferme cherchent à se frayer un chemin, mais à l'exception de Brescia, plus lointaine, les autres centres sont trop directement concurrencés par la capitale régionale pour qu'ils parviennent à consolider leur position.

Venise n'impose pas de monopole sur son territoire, elle n'empêche pas l'ouverture de presses en Terre Ferme. C'était pourtant une politique économique qui était suivie par la Sérénissime lorsqu'il s'agissait d'activité artisanale à haute valeur ajoutée, où le secret industriel et technique jouait un rôle important. Que l'on pense par exemple aux verriers, dont le contrôle devient particulièrement strict à partir des xii<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> siècles : les fours ne sont plus autorisés que sur l'île et les verriers ont interdiction de partir exercer ailleurs. Des décisions s'insèrent dans un contexte plus général qui voit la République chercher à contrôler aussi d'autres métiers importants pour l'économie de la cité. Malgré des fluctuations dans les législations, Venise cherche bel et bien à établir et défendre un véritable monopole sur le verre<sup>159</sup>. Or, ce n'est jamais le cas pour l'imprimerie, qui se développe en apparence librement dans les villes de Terre Ferme. Pour le comprendre, la comparaison avec l'industrie de la soie est éclairante. Les producteurs de soie vénitiens ont cherché à mettre les industries de Terre Ferme à leur service ou du moins à les contrôler ; les autorités en revanche ont plutôt choisi de laisser l'industrie se développer librement, en raison de son importance pour l'économie de la région<sup>160</sup>. Les intérêts privés et publics diffèrent ici, comme ils diffèrent dans le cadre de l'imprimerie. Les imprimeurs ont cherché à contrôler les presses de Terre Ferme, tandis que les autorités les ont laissées se développer. L'importance économique de cette industrie était valable tant à Venise que dans le territoire sous sa domination.

Cependant, les privilèges que les autorités vénitiennes accordent à partir des années 1480 sont dans leur quasi-totalité destinés à des imprimeurs actifs à Venise et leur assurent le monopole

---

159. Élisabeth CROUZET-PAVAN, « Murano à la fin du Moyen Âge : spécificité ou intégration dans l'espace vénitien ? », *Revue historique* 268.1 (1984), p. 45-92, p. 77-80.

160. Luca MOLÀ, *The Silk Industry of Renaissance Venice*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2000.



de la production et de la commercialisation de certaines œuvres sur tout le Domaine<sup>161</sup>. Bien souvent, les imprimeurs ont pour obligation de réaliser leur travail sur le territoire vénitien, voire à Venise<sup>162</sup>. Cela a sans doute contribué à l'asphyxie des imprimeries de Terre Ferme sur le long terme. Plus largement, les imprimeries locales, celles de Padoue en particulier, mais pas uniquement, deviennent les relais des imprimeurs vénitiens qui y installent leurs succursales et concluent des contrats avec les imprimeurs locaux. Les villes de Terre Ferme et certaines d'Italie du Nord deviennent progressivement des satellites des entreprises vénitiennes, selon des modalités que nous étudierons plus en profondeur<sup>163</sup>.

L'Italie du Nord dans son ensemble devient également un vivier d'hommes pour les presses vénitiennes : beaucoup d'imprimeurs actifs à Venise proviennent des villes d'Italie du Nord, sous domination vénitienne ou non. On compte en particulier de nombreux imprimeurs et éditeurs originaires du Montferrat, du Milanais, de Florence ; en Terre Ferme, Brescia est bien représentée. Si certains d'entre eux sont mobiles et s'installent alternativement dans différentes villes italiennes, les plus chanceux créent leur atelier à Venise et le font fonctionner sur le long terme. Les citoyens de Terre Ferme n'hésitent pas à faire valoir leur lien légal à Venise pour solliciter des privilèges<sup>164</sup>. En somme, l'imprimerie vénitienne a réussi jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle à drainer une bonne partie des forces vives de l'imprimerie naissante en Italie du Nord à son profit.

Cette réussite a à la fois condamné la progression des imprimeries voisines et été permise par l'arrivée de sang neuf dans les presses vénitiennes, venu du territoire sous domination vénitienne et au-delà, du Milanais ou du Montferrat par exemple. Ce processus cumulatif a joué en faveur d'un développement rapide et continu, sans pour autant que Venise ait une stratégie éditoriale particulièrement originale en comparaison des autres villes italiennes, ni par rapport aux villes voisines. On voit clairement qu'en terme quantitatif, la production vénitienne éclipsé toutes celles de la région<sup>165</sup>. Sans avoir instauré de monopole réel sur son territoire et en captant les énergies des villes d'imprimerie voisine, Venise est donc parvenue à dominer le marché productif nord-italien au xv<sup>e</sup> siècle, et encore en partie au xvi<sup>e</sup> siècle.

L'imprimerie vénitienne a suscité l'enthousiasme et la fascination. Les contemporains se sont

---

161. L'un des seuls exemples d'un privilège destiné à un imprimeur actif en dehors de Venise est celui accordé à Bernardino Misinta, « *habitor et stampador in Bressa* » : ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 15-23, image 45, 14 juin 1500. Celui-ci est en effet un imprimeur bien attesté à Brescia, et jamais à Venise même : Carlo PASERO, « Sguardo generale alle prime tipografie bresciane », *La Bibliofilia* 30 (1928), p. 61-66. Il est originaire de Pavie et est également le premier à introduire l'imprimerie à Crémone en 1492 : Siro COMI, *Memorie bibliografiche per la storia della tipografia pavese del secolo XV*, Pavie, Bolzani, 1808, p. 123.

162. Entre autres nombreux exemples, le privilège accordé à Alessandro Guarino précise que l'auteur doit faire imprimer son ouvrage « *hic venetiis* » : ASV, *Senato, Deliberazioni, Terra, Registri*, reg. 22, image 43, 24.3.1521.

163. Voir en particulier la section 3.3.1.

164. Ainsi Piero Benali dans une demande de privilège de 1494 : « *Presbyter Petrus de Benaliis fidelis cives noster Bergomensis et habitator venetiarum* » : ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 14-22, image 196 (fond numérisé) ; ou encore Paganino Paganini la même année : « *el fidelissimo servitor et subdito de vostra signoria Paganino de Paganini, vostro cittadino di Bressa et impressor diligentissimo de libri* », ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 14-22, image 228.

165. Voir la carte de la figure 16.

rapidement emparés de ce sujet, cherchant à distinguer les grandes figures tutélaires, avec souvent en arrière-plan le regret d'un âge d'or passé de l'édition vénitienne. Les siècles suivants ont vu leur comptant de bibliophiles et de collectionneurs qui ont vanté les mérites des presses et de l'édition vénitienne. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, les études des érudits et des historiens concernant la première productrice d'incunables en Europe sont des bases indispensables à notre étude. Les recensions systématiques des incunables européens nous ont en effet permis d'avoir une image plus précise de la production vénitienne et de son positionnement en Europe. La stratégie éditoriale adoptée par les imprimeurs de la Lagune varient avec le temps et s'adapte aux circonstances, mais quelques grandes tendances sont malgré tout discernables. Le développement de l'industrie a été permis par le marché universitaire, même si les presses plus tardives tendent à publier de plus en plus de littérature vernaculaire ; il s'agit d'opérer des choix prudents, visant une large diffusion régionale et européenne. Venise réussit à éclipser les autres centres d'imprimerie du Nord de l'Italie, qui devient un fournisseur de main-d'œuvre et d'entrepreneurs pour les presses vénitiennes. Bien qu'il n'y ait pas de monopole strict instauré par Venise sur le territoire de Terre Ferme sous sa domination, l'étude des relations de Venise avec les villes sous sa domination nous montre bien que la production et la diffusion des livres imprimés ne s'effectuent pas en dehors du contrôle des autorités, et ce dès les premiers temps de l'imprimerie. Il faut à présent étudier les mécanismes légaux qui ont été élaborés par la République vénitienne pour soutenir sa position sur le marché italien et plus largement européen, pour comprendre les cadres qui régissent les hommes produisant et vendant les livres.



## Chapitre 2

### Une activité sans métier ? les cadres juridiques du livre vénitien

Les hommes qui fabriquent et vendent les livres imprimés participent à une activité artisanale voire industrielle qui se développe extrêmement rapidement à Venise. La fin du xv<sup>e</sup> siècle vénitien était un contexte favorable pour l'implantation de nouvelles techniques. Le système d'encadrement de l'artisanat était bien en place. L'imprimerie arrive dans une ville dont la tradition marchande et artisanale n'est plus à démontrer et pour qui le xv<sup>e</sup> siècle marque un apogée économique. Pourtant, l'imprimerie vénitienne se développe dans un cadre particulier, hors des corporations contrôlées par les pouvoirs publics. Cette constatation est cruciale pour notre étude, puisque cela signifie que les imprimeurs, libraires et éditeurs commerciaux présents à Venise exercent en dehors des règles corporatives qui s'appliquent généralement aux métiers vénitiens, alors même que les autorités prennent un grand intérêt dans la nouvelle industrie et cherchent à légiférer sur cette activité singulière. Cette situation se retrouve dans d'autres villes d'imprimerie, Lyon par exemple, mais dans de nombreux autres grands centres du livre comme Paris, ou des centres plus modestes comme Florence, les imprimeurs sont partie prenante du système corporatif.

Pour mettre en perspective cette caractéristique de l'imprimerie à Venise, il s'agira d'abord de replacer l'imprimerie dans son contexte artisanal, et dans la longue historiographie des villes médiévales italiennes, Venise plus spécifiquement, et des métiers urbains médiévaux. Puis nous verrons comment, malgré l'absence de corporation d'imprimeurs et de libraires, Venise a créé un cadre juridique qui se diffuse et est adapté ailleurs en Europe, témoignant de l'intérêt croissant des législateurs, mais également des tâtonnements dus à la nouveauté de l'industrie.

#### 2.1 L'histoire économique et sociale de Venise et le livre : une histoire fragmentée

Pour étudier ce contexte industriel, il faut d'abord nous replacer dans le cadre d'une longue et riche historiographie traitant de l'histoire urbaine italienne, notamment dans ses aspects économiques et sociaux. La revue des *Annales* montre dès le départ un intérêt pour les recherches sur

l'Italie, même si l'école historique italienne elle-même est mal représentée dans ses pages<sup>1</sup> ; un article d'André Sayous dans le deuxième numéro de la revue, en 1929, témoigne de la précocité de cet intérêt<sup>2</sup>. L'ouvrage majeur d'Yves Renouard, *Les Hommes d'affaires italiens*, publié en 1949, annonçait déjà l'ampleur de ce changement historiographique, à travers une étude qui continue aujourd'hui encore à faire référence<sup>3</sup>. L'histoire économique et sociale des villes italiennes a bénéficié d'un regain d'intérêt, en particulier à partir de la deuxième génération de l'école des Annales. Alors que l'histoire de la papauté et du royaume de Naples constituaient les pôles principaux des études italiennes, les travaux d'Armando Sapori<sup>4</sup> ou encore d'Alberto Tenenti<sup>5</sup> ont mis au cœur de leurs recherches les questions économiques et les hommes d'affaires italiens. L'exploitation des archives marchandes des villes italiennes permet une nouvelle prise en considération des structures économiques et commerciales, en lien avec l'histoire culturelle des mentalités qui commence à voir le jour.

Ces thématiques s'implantent durablement dans l'école historique française : « une génération s'intéresse aux échanges, au rayonnement économique des cités italiennes, avant que, une décennie plus tard, certains des premiers élèves de P. Toubert portent l'attention sur l'histoire des structures agraires<sup>6</sup> ». Alors que Pierre Racine, élève de Renouard, publie la première thèse centrée sur une ville italienne à l'époque communale<sup>7</sup>, Pierre Toubert lui-même, avec son étude de l'*incastellamento* dans le Latium, montre la voie pour une étude complète des structures économiques et sociales<sup>8</sup>. De nombreux historiens vont se situer dans la continuité de ses travaux. Les années 1990 voient en effet une floraison d'études monographiques qui permettent de mieux comprendre les structures économiques et sociales italiennes. Même si de nombreuses études comme celles de Jean-Claude Maire Vigueur<sup>9</sup> ou François Menant<sup>10</sup>, s'intéressent aux campagnes italiennes, les villes ne sont pas pour autant laissées pour compte. Citons en particulier les tra-

1. Jacques LE GOFF, « Les "Annales" et l'histoire de l'Italie médiévale », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes* 93.1 (1981), p. 349–360.

2. André SAYOUS, « Les transformations des méthodes commerciales dans l'Italie médiévale », *Annales d'histoire économique et sociale* 1.2 (1929), p. 161–176.

3. Yves RENOARD, *Les Hommes d'affaires italiens du Moyen Âge*, Paris, Diderot, 1998.

4. Armando SAPORI et Lucien FEBVRE, *Le Marchand italien au Moyen Âge : conférences et bibliographie*, Paris, Colin, 1952.

5. Alberto TENENTI, *Naufrages, corsaires et assurances maritimes à Venise : 1592–1609*, Paris, SEVPEN, 1959.

6. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Les Villes vivantes*, op. cit., p. 37.

7. Pierre RACINE, « Plaisance du x<sup>e</sup> à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, essai d'histoire urbaine », Thèse de doctorat, Paris : Université Panthéon-Sorbonne, 1977.

8. Pierre TOUBERT, *Les Structures du Latium médiéval : le Latium méridional et la Sabine du ix<sup>e</sup> siècle à la fin du xii<sup>e</sup> siècle*, 2 t., Rome, Italie, École française de Rome, 1973 ; Jean-Claude MAIRE VIGUEUR, « La thèse de Pierre Toubert : un essai d'histoire totale », *Bulletino dell'Istituto storico italiano per il Medio Evo e Archivio Muratoriano* (1976), p. 217–234.

9. Jean-Claude MAIRE VIGUEUR, *Les Grands Domaines de la campagne romaine dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1972.

10. François MENANT, *Campagnes lombardes du Moyen Âge : l'économie et la société rurales dans la région de Bergame, de Crémone et de Brescia du x<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> siècle*, Paris, École française de Rome, 1993.

vaux d'Étienne Hubert<sup>11</sup>, ceux d'Odile Redon sur Sienne<sup>12</sup>, de Jean Delumeau sur Arezzo<sup>13</sup>, de Patrick Boucheron sur Milan<sup>14</sup>, et ceux plus récents de Jean-Claude Maire Vigueur<sup>15</sup> sur Rome. Au sein de ces différents travaux, la thèse d'Élisabeth Crouzet-Pavan *Sopra le acque salse. Espace, pouvoirs et société à Venise à la fin du Moyen Âge*<sup>16</sup>, nous concerne au premier chef, et a ouvert la voie à une reconsidération de l'histoire économique et sociale de cette ville. Par la diversité des points de vue adoptés pour faire l'histoire de Venise dans les derniers siècles du Moyen Âge, il s'agit là d'une des bases historiographiques essentielles pour notre travail. La question de la construction et de la structuration d'un espace urbain a permis d'aborder les questions d'histoire économique et sociales sous un jour nouveau, qui est encore profondément d'actualité aujourd'hui. Nous sommes aujourd'hui particulièrement redevables de cette utilisation des sources archivistiques vénitiennes<sup>17</sup>.

Des travaux en France, mais également en Italie et dans le monde anglo-saxon, ont conduit à un renouvellement en profondeur de nos connaissances sur le fonctionnement économique et social de Venise. Ces études sont actuellement particulièrement foisonnantes, et doivent aussi se comprendre dans le cadre de la tradition historiographique qui s'est développée au XIX<sup>e</sup> siècle. Les historiens faisaient alors la part belle à des représentations plus ou moins fantasmées de la République. Le « mythe vénitien », fait de stabilité et d'harmonie sociale<sup>18</sup>, trouve son pendant dans l'« anti-mythe », qui influence notamment certains travaux d'historiens français au XIX<sup>e</sup> siècle, qui voient en Venise un système politique décadent et faible. L'historien Pierre Daru dans son *Histoire des Républiques de Venise* de 1819 tente de prendre le contre-pied de cette légende noire<sup>19</sup>. D'autres historiens vénitiens par la suite tenteront de promouvoir une image glorifiée et réhabilitée de la République vénitienne, notamment Samuele Romanin dans sa *Storia documentata di Venezia*<sup>20</sup>. Avec les grands projets d'éditions de sources, la fin du XIX<sup>e</sup> siècle voit encore se multiplier les travaux historiques, toujours portés par la volonté de célébrer l'ancienne gloire de la ville ; le travail de Pompeo Molmenti est particulièrement révélateur de ce mouvement<sup>21</sup>. Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les études sur Venise se trouvent également teintées de natio-

---

11. Étienne HUBERT, *Espace urbain et habitat à Rome : du X<sup>e</sup> siècle à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 1990.

12. Odile REDON, *L'Espace d'une cité : Sienne et le pays siennois*, Rome, École française de Rome, 1994.

13. Jean-Pierre DELUMEAU, *Arezzo : espace et sociétés*, 2 t., Rome, École française de Rome, 1996.

14. Patrick BOUCHERON, *Le Pouvoir de bâtir*, op. cit.

15. Jean-Claude MAIRE VIGUEUR, *L'Autre Rome : une histoire des Romains à l'époque des communes (XII<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Tallandier, 2010.

16. Cette thèse a été récemment rééditée avec de nombreux ajouts : Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, op. cit.

17. Pour une analyse détaillée de ce panorama historiographique, on se référera à *idem*, *Les Villes vivantes*, op. cit., « Quand la France regarde l'Italie », p. 19–42.

18. Voir en particulier à ce sujet Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Venise triomphante : les horizons d'un mythe*, Paris, Albin Michel, 1999 dont nous reprenons ici certains éléments.

19. Pierre DARU, *Histoire de la République de Venise*, 7 t., Paris, Firmin Didot, 1819.

20. Samuele ROMANIN, *Storia documentata di Venezia*, 10 t., Venise, Naratovich, 1853.

21. Pompeo MOLMENTI, *La Storia di Venezia nella vita privata dalle origini alla caduta della Repubblica*, Turin, Roux e Favale, 1880.

nalisme, dans la lignée du *Risorgimento* certes, mais de façon particulièrement marquée avec la Première Guerre Mondiale et le fascisme. Par la suite, les études vénitiennes après la Deuxième Guerre Mondiale se spécialisent et sont aussi marquées par une plus grande fragmentation<sup>22</sup>.

Depuis quelques décennies, l'histoire sociale vénitienne a connu des études particulièrement dynamiques, portant notamment sur le patriciat et la place des femmes, avec les travaux pionnier de Stanley Chojnacki ; cette étude de la place des femmes a pu se faire en lien avec l'étude des hiérarchies sociales, avec en particulier les travaux d'Anna Bellavitis pour le début de l'époque moderne. Cette étude des conditions sociales se voit aujourd'hui poursuivie par des travaux là encore à la frontière entre l'époque médiévale et moderne<sup>23</sup>. L'inscription spatiale de ces structures économiques et sociales a également continué à faire l'objet d'études approfondies, dans la lignée en particulier des travaux d'Élisabeth Crouzet-Pavan. Il faut citer en particulier la thèse de Pascal Vuillemin, cherchant à restituer les interactions entre paroisses urbaines et communautés paroissiales, ainsi que l'influence des différents niveaux et des différentes échelles religieuses sur ce contexte local<sup>24</sup>. La thèse de Fabien Faugeron sur le ravitaillement de Venise à la fin du Moyen Âge tend également à remettre sur le devant de la scène l'histoire économique de cette ville, et les espaces dans lesquels cette économie s'inscrit.

Les domaines étudiés ont été nombreux. Même si, l'histoire économique et sociale occupe une place majeure dans les recherches que nous avons présentées, la fascination de l'histoire politique vénitienne reste pourtant bien présente, comme en témoigne le récent volume de mise au point historiographique, *A Companion for Venetian History*<sup>25</sup>, ou encore le volume *Venice Reconsidered* issu d'un colloque international de 1997, organisé par John Martin et Dennis Romano<sup>26</sup>. Venise, une ville comme une autre donc, mais qui a sans doute mieux que les autres su construire et célébrer sa propre image sociale et politique, notamment à travers une gestion des divers corps de la communauté civique qui diffère à certains points de vue de celle que l'on observe dans les autres villes italiennes. La déconstruction et les questionnements autour de ce mythe et de la construction politique vénitienne occupe donc encore une large place dans les études historiques de la ville<sup>27</sup>.

---

22. Nous reprenons ici le développement historiographique dans Eric DURSTELER, « Introduction », *A Companion to Venetian History, 1400–1797*, Leiden, Brill, 2013, p. 1–24.

23. On peut citer en particulier Claire JUDE DE LARIVIÈRE et Rosa M. SALZBERG, « Le peuple est la cité », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 68.4 (2013), p. III3–III40.

24. Pascal VUILLEMIN, « *Parochiæ Venetiarum*. Paroisses et communautés paroissiales à Venise dans les derniers siècles du Moyen Âge », Thèse de doctorat, Paris : Université Paris-Sorbonne, 2009.

25. Eric DURSTELER (dir.), *A Companion to Venetian history, 1400–1797*, Leiden, Brill, 2013.

26. John Jeffries MARTIN et Dennis ROMANO (dir.), *Venice reconsidered : the history and civilization of an Italian city-state, 1297–1797*, Manchester, John Hopkins University Press, 2000.

27. Sur une réévaluation du mythe vénitien, on se référera à Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Venise triomphante*, *op. cit.*, John Jeffries MARTIN et Dennis ROMANO, *Venice reconsidered*, *op. cit.* et Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Les Villes vivantes*, *op. cit.*, ch. 2 « Quand Venise inventait son passé ».

## 2.1.1 Les métiers en Italie et à Venise à la fin du Moyen Âge

Au sein de cette historiographie des villes italiennes, un aspect nous intéresse plus spécifiquement. Il s'agit ici de replacer l'histoire de l'imprimerie dans le cadre de l'histoire de l'artisanat et des métiers dans les villes italiennes, et plus spécifiquement à Venise. Il serait illusoire de vouloir en faire un panorama exhaustif ici, mais nous allons tenter d'en donner un aperçu significatif pour notre approche.

L'étude de l'artisanat vénitien a longtemps souffert d'un préjugé : Venise devrait sa prospérité au grand commerce, et non à l'industrie. Fernand Braudel notamment affirmait que l'artisanat vénitien aurait été en retard par rapport aux autres cités italiennes et n'aurait contribué qu'à la marge à la prospérité de la ville<sup>28</sup>. Venise aurait atteint son apogée commerciale au début du xv<sup>e</sup> siècle presque uniquement grâce à ses échanges commerciaux de longue distance. Les travaux de Frederic Lane et Reinhold Mueller sur le commerce, la monnaie et la banque vénitienne ont permis de nuancer et préciser cette image<sup>29</sup>. Ceux d'Élisabeth Crouzet-Pavan ont montré que dès le xiii<sup>e</sup> siècle, Venise connaît un très grand dynamisme artisanal. Alors que l'urbanisation se développe, des activités nombreuses s'insèrent dans le tissu urbain ; le début du xv<sup>e</sup> marque bien un apogée de la puissance marchande de la ville<sup>30</sup>. L'intérêt pour l'histoire économique et sociale de la ville a donc largement permis de réévaluer l'importance de l'industrie dans l'économie vénitienne<sup>31</sup>. Venise au xv<sup>e</sup> siècle se présente non seulement comme une puissance commerciale, mais aussi comme un centre industriel vivant et dynamique<sup>32</sup>.

Des métiers spécifiques ont été étudiés pour le Moyen Âge et le début de l'époque moderne. Les verriers, ayant un statut particulier dans le contexte vénitien, ont fait l'objet d'études spécifiques qui cherchent à les replacer dans le contexte politique de la ville, pour bien souligner leur place singulière dans le regard des autorités publiques<sup>33</sup>. Pour la même raison, les ouvriers de l'Arse-  
nal ont également fait l'objet d'une attention particulière<sup>34</sup>. Les travaux de Fabien Faugeron ont également mis l'accent sur les métiers de l'alimentation<sup>35</sup> et ceux de Philippe Braunstein, sur les métiers du bois et du métal<sup>36</sup>. Mais ce sont surtout les métiers du textile qui alimentent la biblio-

---

28. Fernand BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, xv<sup>e</sup>–xviii<sup>e</sup> siècle*, 3 t., Paris, Colin, 1980, p. 112 ; Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Venise triomphante*, op. cit., p. 227–228.

29. Frederic Chapin LANE et Reinhold C. MUELLER, *Money and banking in medieval and Renaissance Venice*, Baltimore/Londres, John Hopkins University Press, 1985.

30. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Les Villes vivantes*, op. cit., p. 215–219.

31. Luciano Pezzolo, « The Venetian economy », *The Companion for Venetian History*, p. 272 et suivantes.

32. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Venise triomphante*, op. cit., p. 227–248.

33. Luigi ZECCHIN, *Vetro e vetrai di Murano. Studi sulla Storia del vetro*, 3 t., Venise, Arsenale Cooperativa Editrice, 1987 ; Élisabeth CROUZET-PAVAN, « Murano à la fin du Moyen Âge : spécificité ou intégration dans l'espace vénitien ? », art. cit.

34. Robert C. DAVIS, *Shipbuilders of the Venetian Arsenal. Workers and workplace in the preindustrial city*, Manchester, John Hopkins University Press, 2007.

35. Fabien FAUGERON, *Nourrir la ville : ravitaillement, marchés et métiers de l'alimentation à Venise dans les derniers siècles du Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 2014.

36. Philippe BRAUNSTEIN, « Les entreprises minières en Vénétie au xv<sup>e</sup> siècle », *Mélanges d'Archéologie et d'His-*



graphie des métiers vénitiens : les travaux de Luca Molà sur la soie ont fait date<sup>37</sup>, mais on trouve également des études sur l'art de la teinturerie<sup>38</sup>, l'industrie du luxe<sup>39</sup>, les cordonniers<sup>40</sup> ou encore les fourreurs<sup>41</sup>. De nombreux mondes du travail vénitien ont fait l'objet de monographies plus ou moins détaillées.

Cette historiographie vénitienne s'est souvent attachée à analyser les liens des métiers avec les autorités publiques et les institutions religieuses ; il s'agit également de comprendre la place de ces catégories sociales dans la société urbaine vénitienne. Les hiérarchies sociales et les relations verticales de sociabilité, à l'échelle du métier ou de la ville, sont des angles d'attaque particulièrement féconds dans l'étude de la société vénitienne de la fin du Moyen Âge<sup>42</sup>. La place des métiers et plus largement de l'artisanat dans le discours que Venise tient sur elle-même a fait l'objet de travaux portant sur les processions<sup>43</sup> ou encore sur le rôle du contrôle des mœurs dans la surveillance des catégories artisanales supposées à risque politique<sup>44</sup>.

Ceci étant, les travaux concernant les corporations à Venise sont relativement rares depuis l'édition des statuts des corporations par Giovanni Monticolo<sup>45</sup>. Une exception de taille est représentée par les recherches de Richard MacKenney. Celui-ci a bien montré les interactions complexes des *arti* vénitiens avec les autorités et leur rôle dans la gestion des tensions sociales dans la ville<sup>46</sup>. Les *scuole* ou confréries vénitiennes ont également fait l'objet de travaux dans ce sens, notam-

---

toire 77 (1965), p. 528–607 ; Philippe BRAUNSTEIN, « Le commerce du fer à Venise au xv<sup>e</sup> siècle », *Studi veneziani* 8 (1966), p. 267–302 ; Philippe BRAUNSTEIN, « Le marché vénitien du cuivre à la fin du Moyen Âge », *Schwerpunkte der Kupferproduktion und des Kupferhandels in Europa 1500–1650*, Cologne/Vienne, Böhlau, 1977, p. 85–88 ; Philippe BRAUNSTEIN, « De la montagne à Venise : les réseaux du bois au xv<sup>e</sup> siècle », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes* 100 (1988), p. 761–799.

37. Luca MOLÀ, *La Comunità dei Lucchesi a Venezia*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1994 ; *idem*, *The Silk Industry of Renaissance Venice*, *op. cit.*

38. Franco BRUNELLO, *L'Arte della tintura a Venezia nel Rinascimento*, Rome, Biella, 1973 ; Franco BRUNELLO, *Concia e tintura delle pelli nel Veneto dal XIII al XVI secolo*, Vicence, Ente Fiera, 1977 ; Roberto BERVEGLIERI, « L'arte dei tintori e il nero di Venezia », *I Mestieri della moda a Venezia dal XIII al XVIII secolo*, Venise, Edizioni del Cavallino, 1988, p. 55–62.

39. Lisa MONNAS, « Le luxe industriel », *Venise 1500*, Paris, Autrement, 1993, p. 157–167.

40. Andrea VIANELLO, *L'Arte dei calegheri e zavateri di Venezia tra XVII e XVIII secolo*, Venise, Istituto veneto di scienze lettere ed arti, 1993.

41. Robert DELORT, « Un aspect du commerce vénitien : Andrea Barbarigo et le commerce des fourrures », *Le Moyen Âge* 71 (1965), p. 40–42 ; Dennis ROMANO, *Patricians and Popolani : the social foundations of the Venetian Renaissance state*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1987, ch. 4. On peut également citer une courte étude sur les métiers de la laine : Nella FANO, « Ricerche sull'arte della lana a Venezia nel XIII e XIV secolo », *Archivio Veneto ser. V.18* (1936), p. 135–137.

42. Voir notamment Élisabeth CROUZET-PAVAN, « *Sopra le acque salse* » : *espaces, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen Âge*, t. 1, Rome, Istituto storico italiano per il Medio Evo, 1992.

43. Voir en particulier la synthèse qui en est faite dans *idem*, *Les Villes vivantes*, *op. cit.*, ch. XVII.

44. Élisabeth CROUZET-PAVAN, « Police des mœurs, société et politique à Venise à la fin du Moyen Âge », *Revue historique* 536 (1980), p. 241–288.

45. Giovanni MONTICOLO et Enrico BESTA (dir.), *I Capitolari delle arti veneziane : sottoposte alla giustizia e poi alla giustizia vecchia dalle origini al MCCCXXX*, 3 t., Rome, Istituto storico italiano, 1896. voir également ses travaux sur la *Giustizia Vecchia* : Giovanni MONTICOLO, *L'Ufficio della Giustizia vecchia a Venezia dalle origini sino al 1330*, Venise, Vicentini, 1892.

46. Richard MACKENNEY, *Tradesmen and traders : the world of the guilds in Venice and Europe*, Londres, Barnes et Noble, 1987.

ment par Brian Pullan<sup>47</sup>. Dans les deux cas, il s'agit de comprendre comment ces institutions organisent le rapport entre les différentes catégories sociales et entre celles-ci et les autorités de la République<sup>48</sup>.

Ces études concernant l'industrie vénitienne s'inscrivent dans une historiographie des métiers urbains dans l'Italie de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne. Il s'agit d'un domaine d'études très riche et qui a suscité de nombreuses publications. L'intérêt pour les corporations et les métiers italiens n'est pas récent. Il s'agit de sujets éminemment politiques, comme le rappelle Roberto Greci<sup>49</sup>. Les corporations ont longtemps été promues par l'historiographie catholique comme un « capitalisme à visage humain<sup>50</sup> », puis par le fascisme comme un moyen de contrôler le monde économique<sup>51</sup>. En tout état de cause, les métiers médiévaux, qu'ils servent de repoussoir au libéralisme ou au contraire de paradis perdu pour d'autres écoles ou mouvements politiques, ont constitué un objet d'étude brûlant. Florence en particulier a donné lieu à d'importants travaux et éditions de sources<sup>52</sup>.

À partir des années 1970, on recommence à étudier les corporations comme des structures permettant d'observer les changements dans la société médiévale urbaine italienne. Il s'agit en particulier des travaux d'Antonio Ivan Pini et de Roberto Greci dans les années 1980. Aujourd'hui, il s'agit bien d'un domaine d'étude particulièrement vivant, avec des angles d'attaque divers et sensiblement différents de ceux des années 1970-1980. En témoignent en particulier les travaux de Franco Franceschi ou encore de Donata Degrassi. Pour le premier, il s'agit d'élargir focale au monde artisanal et ouvrier en lien avec les pouvoirs politiques et les « tumultes » à Florence et dans l'Italie médiévale<sup>53</sup>. L'ouvrage de Donata Degrassi sur l'économie artisanale médiévale permet d'élargir la focale au monde économique artisanal, dans et au-dehors des corporations<sup>54</sup> et offre une synthèse bienvenue sur ces questions. Plus largement, des travaux monographiques sur différentes villes italiennes et différents métiers spécifiques permettent également d'avoir des points de comparaison intéressants pour notre étude. Au-delà des travaux que nous avons déjà cités, les recherches de Hidetoshi Hoshino, de Giuliano Pinto ou d'Alessandro Stella sur le monde

---

47. Brian PULLAN, *Rich and poor in Renaissance Venice : the social institutions of a Catholic state, to 1620*, Oxford, Blackwell, 1971.

48. On peut également se référer à l'ouvrage Silvia GRAMIGNA et Annalisa PERISSA TORRINI, « Le scuole a Venezia », *Scuole di arti mestieri e devozione a Venezia*, Venise, Arsenale Cooperativa Editrice, 1981, p. 25-30. Les *scuole* vénitiennes feront l'objet de développements ultérieurs : voir la section 8.3.2.1.

49. Roberto GRECI, *Corporazioni e mondo del lavoro nell'Italia padana medievale*, Bologne, CLUEB, 1988.

50. *Ibid.*, p. 18.

51. *Ibid.*, p. 29.

52. ARTE DEI MEDICI E SPEZIALI DI FIRENZE, *Statuti dell'Arte dei medici e speziali*, Raffaele CIASCA (éd.), Florence, Olschki, 1922, Raffaele CIASCA, *L'Arte dei medici e speziali, nella storia e nel commercio fiorentino, dal secolo XII al XV*, Florence, Olschki, 1927 et Alfred Jakob DOREN, *Le Arti fiorentine*, 2 t., Florence, Le Monnier, 1940.

53. Franco FRANCESCHI, *Oltre il "Tumulto" : i lavoratori fiorentini dell'Arte della lana fra Tre et Quattrocento*, Florence, Olschki, 1993 ; Franco FRANCESCHI, « ... E seremo tutti ricchi » : *lavoro, mobilità sociale e conflitti nelle città dell'Italia medievale*, Ospedaletto, Pacini, 2012.

54. Donata DEGRASSI, *L'Economia artigiana nell'Italia medievale*, Rome, La Nuova Italia Scientifica, 1996.

du travail à Florence et en Toscane en est un exemple essentiel<sup>55</sup>.

De façon générale, les travaux sur le monde du travail ne restent plus dans le cadre strict des corporations. Des travaux autour des relations d'apprentissage se font jour autour notamment du projet de recherche *Garzoni* entre plusieurs universités européennes<sup>56</sup>. Les relations de pouvoir et de genres sont plus généralement au centre de nombreuses études récentes<sup>57</sup>; le travail des enfants et des dépendants est mis à jour<sup>58</sup>. Enfin, il s'agit d'inscrire les métiers et le monde artisanal dans l'espace urbain. Les travaux sur les sources fiscales des villes italiennes ont été particulièrement exploitées en ce sens : c'est le cas à Florence<sup>59</sup>; mais la thèse de Mathieu Scherman, *Familles et travail à Trévise à la fin du Moyen Âge* est un bel exemple de l'analyse qu'il est possible d'en faire pour une meilleure connaissance du monde du travail urbain à la fin du Moyen Âge<sup>60</sup>. Cette tendance s'observe également en histoire moderne. En effet, si les modernistes se sont désintéressés pendant longtemps de la question, elle redevient d'actualité à partir des années 1980, avec en particulier l'ouvrage de Simona Cerutti, qui applique de nouvelles méthodes à l'étude des métiers en milieu urbain, en partie inspirée de la *microstoria*<sup>61</sup>.

---

55. Hidetoshi HOSHINO, *L'Arte della lana in Firenze nel basso Medioevo*, Florence, Olschki, 1980; Giuliano PINTO, « I lavoratori salariati nell'Italia bassomedievale : mercato del lavoro e livelli di vita », *Travail et travailleurs en Europe au Moyen Âge et au début des Temps modernes*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1991, p. 47–62, Giuliano PINTO, « La città italiana e i lavoratori della lana », *Le Migrazioni in Europa secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 1994, p. 819–824, Giuliano PINTO, *Il Lavoro, la povertà, l'assistenza : ricerche sulla società medievale*, Rome, Viella, 2008; Alessandro STELLA, *La Révolte des Ciompi : les hommes, les lieux, le travail*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1993. Pour citer quelques autres exemples italiens, Andrea DEGRANDI, *Artigiani nel Vercellese dei secoli XII e XIII*, Pise, Edizioni ETS, 1996, Edoardo DEMO, « L'Anima della città » : *l'industria tessile a Verona e Vicenza (1400–1550)*, Milan, Unicopli, 2001 ou encore Rosa Maria DENTICI BUCCELLATO, « I mestieri della città : Palermo tra due e trecento », *Travail et travailleurs en Europe au Moyen Âge et au début des Temps modernes*, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, Toronto, 1991, p. 103–146.

56. *Projet Garzoni. Apprentissage, Travail, Société à Venise à l'époque moderne* dirigé par Anna Bellavitis, Frédéric Kaplan et Valentina Sapienza. Voir en particulier l'article d'Anna BELLAVITIS, « Maestre e apprendiste a Venezia tra Cinque e Seicento », *Archivio Veneto* ser. VI.3 (2012). On se référera également au colloque *La Trasmissione dei saperi nel Medioevo (secoli XII–XV)*, Pistoia, 16–19 mai 2003, Pistoia, Centro italiano studi di storia e d'arte, 2005.

57. Voir en particulier Gabriella PICCINNI, « Le donne nella vita economica, sociale e politica dell'Italia medievale », *Il Lavoro delle donne*, Bari, Laterza, 1996, p. 5–46; les travaux d'Anna Bellavitis, notamment Anna BELLAVITIS, « Le travail des femmes dans les contrats d'apprentissage de la *Giustizia vecchia* (Venise, XVI<sup>e</sup> siècle) », *La Famille, les femmes et le quotidien (XIV<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècle). Textes offerts à Christiane Klapisch-Zuber*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 181–196. L'étude du travail des femmes est un domaine particulièrement dynamique et au cœur d'une riche historiographie que nous ne pouvons développer ici. Nous renvoyons à la mise au point de Julie Pilorget dans Julie PILORGET, « La fin du Moyen Âge, un moment charnière pour l'histoire des femmes? Les embarras de la périodisation », *Questes* 33 (2016), p. 95–107.

58. Voir les travaux de Franco Franceschi, notamment Franco FRANCESCHI, « Les enfants au travail dans la manufacture textile florentine du XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *Médiévales* 15 (1996), p. 69–82. Sur les dépendants, on se référera aux sections 6.3 et 9.1.

59. Alessandro STELLA, *Un Tableau florentin du Trecento : fiscalité, topographie et société à Florence dans la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle*, Lille, ANRT, 1992.

60. Mathieu SCHERMAN, *Familles et travail à Trévise à la fin du Moyen Âge (vers 1434–vers 1509)*, Rome, École française de Rome, 2013.

61. Simona CERUTTI, *La Ville et les métiers : naissance d'un langage corporatif*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990. On peut aussi citer Luciano ALLEGRA, *La Città verticale : usurai, mercanti e tessitori nella Chieri del Cinquecento*, Milan, FrancoAngeli, 1987 entre autres nombreuses études.

Dans le cas de Venise, les imprimeurs sont en réalité marginaux dans cette très riche historiographie sur les métiers et l'artisanat urbains italiens, et ne font l'objet que de courts développements dans des études plus générales. Il n'existe que quelques études qui font exception<sup>62</sup>. En dehors de Venise, on ne trouve que quelques travaux ponctuels dans certaines villes italiennes qui s'intéressent au milieu du livre à proprement parler, dans une optique d'histoire économique et sociale<sup>63</sup>. Certains ouvrages plus anciens traitant des imprimeurs dans une ville se contentent parfois de liste de noms avec des informations sur chacun d'entre eux<sup>64</sup>. Les imprimeurs et libraires représentent en effet une fraction relativement minime de la population artisanale ou commerçante dans les villes italiennes, surtout comparés à la part des artisans et marchands du textile très représentés dans ces études. Mais au-delà de cette question quantitative, il s'agit peut-être d'une réticence en raison du statut particulier des imprimeurs et libraires : dans certaines villes, ils s'intègrent à des corporations, comme à Florence, dans d'autres non, comme à Venise. Ce sont de plus des individus entre deux mondes, le monde littéraire et le monde artisanal et commercial. Enfin et surtout, ce sont des individus et des milieux artisanaux qui traditionnellement sont étudiés par l'histoire du livre et non par l'histoire sociale, économique ou urbaine, frontière que nous cherchons ici à franchir.

### 2.1.2 Histoire sociale de l'imprimerie : une histoire « nationale »

Les nouvelles perspectives ouvertes sur l'histoire sociale de Venise sont concomitantes du renouveau de l'histoire du livre, mais avant la période la plus récente, il existe peu de liens entre ces deux domaines d'études. Seul Martin Lowry, dans ses travaux sur Alde Manuce et Nicolas Jenson semble avoir véritablement effectué une passerelle entre l'histoire du livre à proprement parler, et l'histoire économique et sociale de la ville, en travaillant notamment avec Reinhold Mueller sur les livres de comptes de familles patriciennes vénitiennes. L'environnement social des imprimeurs est une préoccupation centrale des travaux de cet auteur<sup>65</sup>. L'environnement politique joue également un rôle important dans son analyse de l'arrivée à Venise de Nicolas Jenson<sup>66</sup>, puis sur son étude du parcours de l'imprimeur Christoph Valdarfer entre les sollicitations des autori-

---

62. Au-delà des travaux que nous allons développer dans la section principale, on peut citer à nouveau l'article de Philippe Braunstein, Philippe BRAUNSTEIN, « Les Allemands et la naissance de l'imprimerie vénitienne », *Revue d'études italiennes* 27.4 (1981), p. 381-389, qui permet de situer le développement de l'imprimerie dans la colonie allemande et son rôle dans l'artisanat vénitien. On a également l'article de Cristina DONDI, « Printers and guilds in fifteenth-century Venice », *La Bibliofilia* 106.3 (2004), p. 231-265 qui aborde l'insertion des imprimeurs dans la société vénitienne à travers les confréries religieuses.

63. On peut citer en particulier Geo PISTARINO, *Bartolomeo Lupoto e l'arte libraria a Genova nel Quattrocento*, *op. cit.* qui étudie un individu spécifique pour ensuite tenter d'élargir aux relations des libraires et imprimeurs dans la ville de Gênes.

64. Luigi PESCASIO, *L'Arte della stampa a Mantova nei secoli XV-XVI-XVII*, *op. cit.*

65. Martin LOWRY, « Venetian capital, German technology and Renaissance culture in the late fifteenth century », *Renaissance studies* 2 (1988), p. 1-13 et Martin LOWRY, « The social world of Nicholas Jenson and John of Cologne », *La Bibliofilia* 83 (1981), p. 193-218.

66. *idem*, *Nicholas Jenson*, *op. cit.*, ch. « The Graduates ».

tés milanaises et vénitiennes<sup>67</sup>. Plus récemment comme on a pu le voir, l'histoire du livre italien se tourne plus nettement vers l'impact social de la « culture de l'imprimé ». Mais les travaux de Martin Lowry restent encore largement à poursuivre. L'une des têtes de pont de ce croisement disciplinaire repose sur les imprimeries nationales à Venise. Il s'agit là d'un des seuls domaines d'étude qui a été travaillé par des historiens du livre comme par des historiens de l'économie et de la société vénitienne.

Peut-être suivant l'héritage des annales typographiques et parce qu'il s'agit d'un moyen commode d'aborder l'imprimerie, les presses vénitiennes, les imprimeurs et leur milieu social ont souvent été étudiées selon le type de livre qu'elles imprimaient, c'est à dire en fait souvent par « nation » au sens médiéval du terme, ce qui permet d'insérer une partie de cette industrie dans un contexte social précis<sup>68</sup>. L'imprimerie vénitienne a été particulièrement riche en presses non latines, et ce dès les toutes premières décennies de l'activité typographique dans la ville. Cette spécificité, qui a suscité assez tôt l'intérêt des historiens et des bibliophiles, a permis le développement d'études sur certains de ces ateliers<sup>69</sup>.

Les presses qui ont retenu le plus l'attention des historiens sont grecques. Celles-ci avaient déjà été étudiées par les historiens du livre et les historiens de l'humanisme ; les caractères utilisés ont en particulier fait l'objet d'une étude célèbre de Robert Proctor<sup>70</sup>. Mais la situation particulière de Venise par rapport à l'Orient a également entraîné la venue de nombreux immigrants grecs dans la lagune, suite à l'avancée ottomane puis à la prise de Constantinople. Cette spécificité vénitienne et la communauté grecque qui s'est développée dans la ville a été étudiée et a permis le développement de travaux d'histoire culturelle sur ces lettrés grecs, qui ont souvent été actifs dans l'imprimerie<sup>71</sup>. Les travaux sur Alde Manuce et l'hellénisme notamment ont mis en évidence les liens

---

67. Martin LOWRY, « Cristoforo Valdarfer, tra politici veneziani e cortigiani estensi », *Il Libro a corte*, Roma, Bulzoni, 1994, p. 273-284.

68. On renvoie notamment au récent colloque de la SHMESP, *Nation et nations* et en particulier à Pierre MONNET, « Nation et nations au Moyen Âge : introduction », *Nation et nations*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, p. 9-34. L'auteur rappelle que le terme de « nation » est souvent associé aux nations des universités médiévales, qui regroupent en communauté d'intérêt les étudiants par provenance géographiques. La nation peut cependant également prendre un sens politique, en faisant référence à un territoire commun ou une appartenance politique. « La *natio* médiévale fonctionne malgré tout comme un principe classificatoire pour désigner des origines, des provenances, des particularismes, des caractéristiques de langue, de mœurs, d'ethnie ». Mais Pierre Monnet rappelle également qu'une deuxième manière de considérer la nation consiste à considérer « l'existence d'une combinatoire médiévale associant communauté, territoire et autorité, et s'incarnant dans une symbolique ou une référence commune, une souveraineté acceptée ou réclamée, une histoire partagée et fixée par écrit, une culture politique, une théorie visant à agréger le prince, son peuple, un territoire et ses coutumes ».

69. Cet intérêt ne se dément pas, comme en témoigne la publication Scilla ABBIATI (dir.), *Armeni, ebrei, greci stampatori a Venezia*, Venise, Armena, 1989, la découverte d'un Coran imprimé à la fin des années 1530 par Angela Nuovo *La Bibliofilia*, 89, ou encore plus récemment, la publication d'un ouvrage sur l'imprimerie et l'Arménie : Gabriella ULUHOGIAN, Boghos LEVON ZEKIYAN et Vartan KARAPETIAN (dir.), *Armenia : impronte di una civiltà*, Venise, Skira, 2012. On peut également citer l'exposition qui se tenait dans le même temps à la Bibliothèque Mazarine, *Le Livre arménien de la Renaissance aux Lumières : une culture en diaspora*.

70. Robert PROCTOR, *The Printing of Greek in the fifteenth century*, Oxford, Oxford University Press, 1900.

71. Deno GEANAKOPOLOS, « La colonia greca di Venezia e il suo significato per il Rinascimento », *Venezia e l'Oriente fra tardo Medio Evo e Rinascimento*, Florence, Sansoni, 1966, p. 183-203 et Deno GEANAKOPOLOS, *Greek Scholars in Venice*,

étroits de certains immigrés avec l'imprimerie vénitienne, qui était vue comme un moyen de faire perdurer des lettres mises en péril par la progression turque<sup>72</sup>. L'étude des presses grecques a été particulièrement favorisée du fait de l'intérêt porté à la culture grecque dans l'humanisme italien, Venise faisant donc office de « nouvelle Constantinople » pour reprendre les termes employés par le cardinal Bessarion dans sa lettre léguant sa bibliothèque à la Sérénissime<sup>73</sup>. On s'inscrit ici bien dans la *translatio studii*, qui selon les Vénitiens et certains Byzantins permet de sauver les lettres en les faisant passer de Constantinople à Venise. L'imprimerie grecque dans la ville revêtait donc une grande importance sur le plan de l'histoire culturelle européenne. L'étude de l'insertion sociale de certains membres de la communauté grecque en lien avec l'imprimerie a été ponctuellement faite. On peut par exemple citer les travaux de Thierry Ganchou sur la famille Notaras, qui a financé la première presse grecque à Venise, par l'intermédiaire d'Anna, fille du mégaduc de Constantinople installée à Venise après la chute<sup>74</sup>. D'autres travaux de philologie ou d'histoire de l'art s'intéressent par exemple aux relieurs grecs installés à Venise<sup>75</sup> ou aux éditeurs et compositeurs<sup>76</sup>, posant la question en particulier du marché du travail vénitien pour les copistes en provenance de Crète ou de Constantinople. Il s'agit d'un domaine d'étude particulièrement actif aujourd'hui

L'imprimerie hébraïque a, de façon assez similaire, été étudiée en lien avec la communauté juive à Venise. Venise a été l'un des principaux pôles de l'imprimerie en caractères hébreux, bien que Gershom Soncino, grand imprimeur hébraïque italien, n'y ait jamais exercé véritablement. Mais avec l'entreprise de Daniel Bomberg, qui s'est allié des collaborateurs juifs et convertis, les livres imprimés à Venise sont diffusés dans toute l'Europe, auprès des communautés juives et chrétiennes. Ces ateliers ont d'abord été étudiés à l'échelle de l'Italie<sup>77</sup>. À Venise, l'ancrage des ateliers typographiques dans la communauté juive au début du xvi<sup>e</sup> siècle a bien été souligné<sup>78</sup>. De la même façon, les autres imprimeries en caractères non latins ont fait l'objet d'études ponctuelles, souvent liées à l'étude des relations de ces communautés avec Venise. L'imprimerie arménienne en particulier a fait l'objet de nombreux travaux récents, étant donné l'importance que revêt le livre dans la culture arménienne, et le fait que le premier livre imprimé en arménien l'a été à Venise et non en Arménie<sup>79</sup>. Un article de Simonetta Pelusi fait également le point sur l'imprimerie

---

Cambridge, Harvard University Press, 1962. Dans ces travaux, on trouve en particulier les parcours des éditeurs de textes grecs à Venise.

72. Ambroise FIRMIN-DIDOT, *Alde Manuce et l'hellénisme à Venise*, op. cit.

73. Deno GEANAKOPOLOS, « La colonia greca di Venezia e il suo significato per il Rinascimento », art. cit., p. 186.

74. Travail en cours de publication. Voir notamment Thierry GANCHOU, « Les tribulations vénitiennes de la Ca'Notara (1460/1490). À la recherche du Plutarque d'Anna », *Manuscripta graeca et orientalia. Mélanges monastiques et patristiques en l'honneur de Paul Géhin*, Louvain, Peeters, 2015, p. 383-442.

75. Voir la thèse en cours de préparation d'Anna Gialdini.

76. Voir les travaux de Stefanos Kaklamanis.

77. David Werner AMRAM, *The Makers of Hebrew books in Italy : being chapters in the history of the Hebrew printing press*, Londres, Holland Press, 1963.

78. Cecil ROTH, *Gli Ebrei in Venezia*, Rome, Forni, 1933, Gaetano COZZI (dir.), *Gli Ebrei e Venezia : secoli XIV-XVIII*, Milan, Edizioni Comunità, 1987, Scilla ABBIATI, *Armeni, ebrei, greci stampatori a Venezia*, op. cit.

79. Gabriella ULUHOGIAN, Boghos LEVON ZEKIYAN et Vartan KARAPETIAN, *Armenia : impronte di una civiltà*, op. cit.,

en caractère glagolitique et cyrillique, très peu étudiée auparavant, en raison du faible nombre d'éditions réalisées<sup>80</sup>. Ces entreprises sont pourtant révélatrices d'un certain tropisme de l'imprimerie vénitienne et demandent à être étudiées ensemble plutôt que séparément.

À côté de cette historiographie centrée sur un type d'imprimerie et d'imprimés, les Allemands et leur rôle dans l'imprimerie à Venise ont également retenu l'attention de certains historiens. Ils ont, en réalité, donné lieu à peu d'études, et toutes ponctuelles. Mais elles ont été faites, très clairement cette fois, dans une perspective d'histoire économique et sociale, en lien avec les travaux qui ont été réalisés et qui sont en train d'être réalisés sur la communauté allemande à Venise. Deux articles importants à ce sujet sont « Les Allemands et la naissance de l'imprimerie vénitienne » de Philippe Braunstein<sup>81</sup> et « Stampatori tedeschi a Venezia » de Marino Zorzi<sup>82</sup>. Dans le premier cas, il s'agit d'un travail tiré de l'intérêt continu de l'auteur pour la communauté allemande à Venise. Dans le deuxième cas, il s'agit également d'un travail publié dans le cadre d'une étude sur les relations entre Venise et l'Allemagne, en particulier en lien avec les migrants allemands installés à Venise, organisés autour du *Fondaco dei Tedeschi*. Son importance économique et sociale dans la vie de Venise explique les nombreux travaux qui lui ont été consacrés, et sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir.

On le voit, de nombreuses études ont été réalisées sur l'imprimerie et sur les imprimeurs vénitiens, souvent de grande qualité ; certaines ont une optique claire d'histoire culturelle ou sociale. Mais cette historiographie est très fragmentaire et segmentée : les historiens spécialisés dans l'histoire de la communauté grecque, juive ou arménienne travaillent sur imprimeurs ayant imprimé en grec, hébreu ou arménien ; travaillant sur la communauté allemande à Venise, on s'intéresse aux imprimeurs allemands à Venise. Or, l'imprimerie vénitienne n'est en rien segmentée de cette façon. Il y a bien des spécialités ; certains imprimeurs impriment essentiellement des livres en tel ou tel alphabet ; mais d'autres diversifient au contraire leur production. Surtout, ce n'est pas parce que certains imprimeurs sont spécialisés qu'ils sont coupés du reste du monde du livre. La production du livre à Venise est en réalité bien plus fluide et souple que cette division en imprimeries spécialisées peut le laisser penser. Les imprimeurs allemands collaborent avec des Italiens. Les imprimeurs spécialisés dans les livres grecs trouvent des fonds chez les Italiens ou les Allemands. Les imprimeurs chrétiens collaborent avec des juifs. Il existe des segmentations locales et ponctuelles, mais ce n'est pas une représentation générale valable. Il faudrait donc s'attacher à une vision plus globale du monde du livre vénitien.

---

Borghos LEVON ZEKIYAN, « Gli Armeni a Venezia e nel Veneto e San Lazzaro degli Armeni », *Gli Armeni in Italia*, De Luca, Rome, De Luca, 1990, p. 40-49, Scilla ABBIATI, *Armeni, ebrei, greci stampatori a Venezia*, *op. cit.*

80. Simonetta PELUSI, « La stampa in caratteri glagotici e cirillici », *Armeni, ebrei, greci stampatori a Venezia*, Venise, Armena, 1989, p. 101-114.

81. Philippe BRAUNSTEIN, « Les Allemands et la naissance de l'imprimerie vénitienne », *art. cit.* Ces travaux ont été poursuivis et synthétisés dans *idem*, *Les Allemands à Venise (1380-1520)*, *op. cit.*, p. 728-764.

82. Marino ZORZI, « Venezia e la Germania », *art. cit.*

Les enseignements de l'historiographie que nous venons de parcourir brièvement sont cruciaux. Il est nécessaire d'en tenir compte au moment de se lancer dans l'étude d'un milieu artisanal et commercial, dans l'étude des imprimeurs et libraires à Venise. Notre but est justement de faire dialoguer deux approches historiographiques qui se sont en réalité très peu rencontrées dans le cadre de Venise, ville qui pourtant a suscité de très nombreuses études tant en histoire du livre qu'en histoire économique et sociale. La manière de tenir les deux versants de cette étude serait de comprendre l'imprimerie vénitienne comme un tout économique et social, qui ne se laisse pas atomiser en parcelles indépendantes les unes des autres. Le milieu du livre est à prendre en considération comme un univers artisanal comme un autre, dans la mesure où il ne se distingue pas fondamentalement des autres activités économiques de la ville médiévale italienne. Pour autant, le produit de cette activité qu'est le livre est une marchandise à la croisée de plusieurs univers et dépasse le cadre strict de l'artisanat. Mais nous cherchons à normaliser la manière dont on étudie les hommes, tout en prenant au sérieux la spécificité des objets qu'ils produisent. C'est peut-être de cette manière que l'on peut aujourd'hui apporter un regard nouveau sur l'histoire des débuts de l'imprimerie. Pour cela, il faut comprendre le cadre dans lequel s'insèrent les presses vénitiennes, et au premier chef, la manière dont l'imprimerie s'installe à côté du système corporatif de contrôle des métiers à Venise.

## 2.2 Hors des cadres corporatifs

### 2.2.1 La naissance du contrôle des métiers à Venise

Venise est une ville où les corporations sont solidement implantées, et pourtant l'imprimerie n'en fait partie d'aucune. Cette situation est à analyser plus en détail, en partant d'abord des spécificités du système corporatif vénitien. La naissance des corporations à Venise s'inscrit plus généralement dans un mouvement d'organisation du travail dans les villes italiennes. Le mouvement d'urbanisation, le développement économique et les bouleversements de l'ordre social qui en sont les conséquences, conduisent à la création des Arts à partir du XII<sup>e</sup> siècle, en face de l'organisation des Communes<sup>83</sup>. À Venise, une première loi en 1173 organise des modalités de vente des denrées alimentaires. Il s'agit de la « loi annonaire » de Sebastiano Ziani qui est considérée comme « la première intervention publique recensée dans le domaine du commerce et de la distribution alimentaires<sup>84</sup> ». Déjà avant cette date, des *Giustizieri* sont institués pour contrôler le commerce et les métiers responsables de l'approvisionnement de la cité ; ils sont progressivement responsables de tous les métiers de la ville<sup>85</sup>. Étant donné l'ampleur de la tâche, deux institutions sont créées en 1261 : la *Giustizia vecchia* et la *Giustizia nuova*. Cette dernière s'occupe spécifique-

---

83. Roberto GRECI, *Corporazioni e mondo del lavoro nell'Italia padana medievale*, op. cit., p. 129–133.

84. Fabien FAUGERON, *Nourrir la ville*, op. cit., p. 30–31.

85. *Ibid.*, p. 34.



ment de l'approvisionnement, tandis que la *Giustizia vecchia* est responsable de la supervision des *Arti*, approuvant et imposant les statuts des métiers de la ville. Parallèlement, en 1265, quatre lois sont édictées pour attacher les guildes à l'État et fixer leur position dans la constitution de la République : la durée des mandats sont fixées, les assemblées sont limitées, etc<sup>86</sup>. Entre 1218 et 1330, les *Giustizieri* puis la *Giustizia vecchia* enregistrent cinquante-deux statuts de corporations, qui se regroupent en trois catégories : la construction navale autour de l'Arsenal, l'artisanat et la manufacture en ville, les officiels qui supervisent les deux autres groupes<sup>87</sup>. Ces statuts sont compilés par la *Giustizia vecchia* en 1278, mais son travail se poursuit encore pendant toute la fin du Moyen Âge<sup>88</sup>. Selon Élisabeth Crouzet-Pavan, l'action de cette institution vénitienne « s'insère clairement dans la séquence de mutation socio-politiques qui caractérisent les dernières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle » ; la définition de la classe dirigeante vénitienne, avec la *Serrata* ou fermeture du Grand Conseil en 1297 « fut précédée par la mise sous tutelle, cette fois réalisée en quelques décennies, des arts et par leur exclusion définitive de la sphère du politique<sup>89</sup> ».

Le rôle de ces corporations à Venise a fait l'objet de débats dans l'historiographie vénitienne. Selon Molmenti, les corporations vénitiennes ont été tenues loin de la vie politique : leurs intérêts sont purement économiques, et leurs fonctions, seulement économiques et techniques<sup>90</sup>. Richard MacKenney a quelque peu réévalué cette affirmation ; selon lui, les guildes de Venise étaient en réalité des entités « semi-publiques » qui protégeaient les intérêts économiques des membres, mais remplissaient également d'importantes fonctions dans la vie publique. Les membres élisent leurs officiers, qui sont des figures « semi-publiques » puisqu'ils sont responsables devant les membres et devant l'État<sup>91</sup>. On a également pu mettre en avant la grande spécialisation ou fragmentation qui règne dans l'organisation des métiers à Venise ; il s'agissait de la part des autorités d'éviter la création d'une grande association de métier qui pourrait devenir une menace pour le pouvoir patricien, à l'image de l'Art de la laine à Florence<sup>92</sup>. Ce métier est éclaté à Venise et, contrairement à Florence, il n'y existe pas une masse de subordonnés, ouvriers de la draperie, dominés économiquement, à qui est dénié le droit à leur propre organisation corporative<sup>93</sup>.

Ainsi, à travers le système des guildes, l'État vénitien a mis en place un système qui excluait effectivement les membres du *popolo* de l'activité politique, réservée aux patriciens du Grand

86. Richard MACKENNEY, *Tradesmen and traders*, *op. cit.*, p. 25.

87. *Ibid.*, p. 9-10.

88. Voir l'édition de ces sources dans Giovanni MONTICOLO et Enrico BESTA, *I Capitolari delle arti veneziane*, *op. cit.* ainsi que Giovanni MONTICOLO, *L'Ufficio della Giustizia vecchia a Venezia dalle origini sino al 1330*, *op. cit.*

89. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Les Villes vivantes*, *op. cit.*, p. 238. Pour les évolutions du contrôle des métiers à Venise, on se référera au développement dans *Ibid.*, p. 236-239.

90. Pompeo MOLMENTI, *La Storia di Venezia nella vita privata dalle origini alla caduta della Repubblica*, *op. cit.*, p. 145-147, cité dans Richard MACKENNEY, « The guilds of Venice : state and society in the longue durée », *Studi veneziani* N. S. 34 (1997), p. 15-43, p. 15.

91. *Ibid.*, p. 30.

92. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Les Villes vivantes*, *op. cit.*, p. 240.

93. Richard MACKENNEY, « Arti e stato a Venezia tra tardo Medio e '600 », *Studi veneziani* NS 5 (1981), p. 127-143, p. 127-132.

Conseil ; ils s'appuient en particulier sur la fragmentation de l'artisanat vénitien, qui se ressent dans la fragmentation de l'organisation corporative. Mais ce système permet également une représentation des intérêts des artisans dans la sphère publique ; parallèlement, la *Giustizia vecchia* est une autorité légale indépendante des officiers de la guilde, une cour à laquelle les artisans peuvent avoir recours contre le tribunal de la guilde, dominé par les maîtres<sup>94</sup>.

La situation des métiers à Venise à la fin du xv<sup>e</sup> siècle est celle d'une relative stabilité. La grande période de formalisation des statuts des *Arti* est passée. Selon Giovanni Scarabello, les xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles se caractérisent par des besoins faibles de nouveaux types de fonctionnalisation dans la société, mais en revanche, un besoin intense de conserver des schémas du passé. Le réseau des associations s'élargit, avec la création de quelques nouvelles corporations<sup>95</sup>. Les corporations existantes cherchent à redéfinir les frontières de leurs compétences et de leur profession, à l'image des merciers en 1446<sup>96</sup>. Mais à Venise comme ailleurs en Italie du Nord, le système des corporations tend à se rigidifier au xv<sup>e</sup> siècle. Roberto Greci, dans le cas de Bologne, a montré que les corporations se ferment, en raison d'une augmentation du nombre d'associés ; la taxe d'entrée devient difficile à payer pour des artisans modestes<sup>97</sup>. En parallèle des corporations, les *scuole* ou confréries contribuent à accentuer la fragmentation du paysage artisanal vénitien. Certaines confréries regroupent des membres du même métier, parfois en lien direct avec la corporation : tous les *Arti* sont censés avoir une *Scuola* qui leur est attachée, qui répond aux *Provveditori di Comun*. Élisabeth Crouzet-Pavan fait ainsi remarquer qu'au xv<sup>e</sup> siècle, « selon qu'il était maître ou non, d'origine lombarde ou d'origine allemande, [un membre d'un art] avait le choix entre trois confréries<sup>98</sup> ». À la fin du xv<sup>e</sup> siècle, le système corporatif vénitien est donc fonctionnel, assurant l'encadrement de l'économie et permettant la création de liens sociaux diversifiés pour les individus ; il s'agit cependant d'un système relativement faible, qui assure une représentation publique sans participation politique à part entière, et joue de la division du paysage artisanal de la ville.

### 2.2.2 L'imprimerie et les Arts vénitiens

Les presses comme la librairie vénitienne se développent en dehors de ce système corporatif qui était pourtant stabilisé et bien installé dans la ville en 1469. L'art des imprimeurs, libraires et relieurs a été créé entre 1549, date à laquelle sa création est décrétée par le Conseil des Dix, et 1567, date à laquelle les statuts sont acceptés par les *Provveditori di Comun*. On n'a pas de trace de volonté de mettre en application du décret de création de l'art entre ces deux dates<sup>99</sup>. Il faut

---

94. *idem*, *Tradesmen and traders*, *op. cit.*, p. 24.

95. Giovanni SCARABELLO, « Caratteri e funzioni socio-politiche dell'associazionismo a Venezia sotto la Repubblica », *Scuole di arti mestieri e devozione a Venezia*, Venise, Arsenale Cooperativa Editrice, 1981, p. 5-24, p. 22.

96. Richard MACKENNEY, « The guilds of Venice », *art. cit.*, p. 32.

97. Roberto GRECI, *Corporazioni e mondo del lavoro nell'Italia padana medievale*, *op. cit.*, p. 212.

98. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Les Villes vivantes*, *op. cit.*

99. Horatio BROWN, *The Venetian Printing Press : a historical studies based upon documents for the most part hitherto unpublished*, *op. cit.*, p. 83.

rappeler que Venise était en réalité assez en retard pour la production de manuscrits, par rapport à d'autres cités italiennes<sup>100</sup>. Mais étant donné le développement rapide de cette industrie, cette situation pose question : pourquoi l'imprimerie ne s'est-elle jamais insérée dans une corporation existante et pourquoi aucune corporation n'a-t-elle été créée plus tôt ?

Le commerce du livre n'est jamais évoqué directement dans les statuts des arts, même avant l'arrivée de l'imprimerie à Venise. Pourtant, certains métiers s'occupaient déjà de vendre des biens approchants. Ainsi, l'art des peintres est concerné par un décret du Sénat d'octobre 1441 traitant de « l'art et [du] métier du papier et des figures imprimées<sup>101</sup> ». Ce décret fait suite à une supplique que les maîtres de l'art des peintres avaient adressée aux autorités concernant l'activité de nombreux étrangers et l'importation de gravures sur bois dans le territoire vénitien. *L'Arte dei depentori* regroupait également des peintres et des miniaturistes, qui étaient actifs dans la production des manuscrits. Les premiers imprimeurs auraient pu y être rattachés, comme cela a été le cas à Florence<sup>102</sup>.

L'art des merciers aurait également pu intégrer la nouvelle industrie. En effet, cette corporation regroupait les commerçants d'un très grand nombre de marchandises. On a pour le xv<sup>e</sup> siècle des listes exhaustives des produits concernés par cet art : le papier et les livres ne sont pas mentionnés, mais on trouve mention des cartes à jouer<sup>103</sup>. Les cartes à jouer étaient souvent imprimées par xylographie mais leur commerce était relativement détaché du commerce du livre. Ces merciers avaient une très grande expertise commerciale à Venise. Mais même si Richard Mackenney estime que leurs compétences ont pu encourager le développement de la production des livres<sup>104</sup>, nous n'avons aucune source qui permette de penser que des imprimeurs aient pu faire partie de cette corporation.

Ni l'art des merciers, ni celui des peintres n'accueillent les imprimeurs à leur arrivée. On peut expliquer cela par la relative fermeture du système corporatif à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, que nous avons déjà évoquée. Les merciers comme les peintres à cette époque sont des métiers sur la défensive. Leurs interactions avec les autorités consistent à délimiter leur aire de compétence, pour éviter de se retrouver dépassés par des travailleurs étrangers qui exerceraient une activité hors de leur cadre, ou par des importations. En cherchant à protéger leur activité et leur monopole, les corporations vénitiennes se fermaient en partie à l'arrivée de nouveaux acteurs susceptibles d'ap-

---

100. Martin LOWRY, « L'imprimerie, un nouveau produit culturel », *Venise 1500*, Paris, Autrement, 1993, p. 53-71.

101. « *l'arte et mestier delle carte et figure stampide* » : Museo Correr, *Mariegola dell'arte dei depentori*, Mss. 163, fol. 12-13, cité dans Franco BRUNELLO, *Arti e mestieri a Venezia nel Medioevo e nel Rinascimento*, Vicence, Neri Pozza, 1981, p. 79.

102. Voir Raffaele CIASCA, *L'Arte dei medici e speziali, nella storia e nel commercio fiorentino, dal secolo XII al XV*, op. cit. et les sections des statuts de l'Art destinée aux *cartolai* : ARTE DEI MEDICI E SPEZIALI DI FIRENZE, *Statuti dell'Arte dei medici e speziali*, op. cit., p. 188-190, 277 et 288.

103. En 1446, quand les merciers élargissent leur profession à de nombreux biens, ils souhaitent intégrer en particulier le commerce de « *carta da zugar* » : ASV, *Arti*, b. 312, *Marzeri. Mariegola*, 1471-1487, fol. 101-141, cité dans Richard MACKENNEY, « The guilds of Venice », art. cit., p. 32.

104. *Ibid.*, p. 33.

porter une nouvelle technique. Cette hypothèse est bien sûr à nuancer : en 1450, le premier livre xylographié italien est imprimé à Venise par le graveur Giovanni di Biagio da Bologna<sup>105</sup>. Les corporations étaient sans doute aptes à accueillir de nouveaux acteurs et de nouvelles techniques, mais seulement si ceux-ci respectaient les règles préétablies, le contrôle du marché du travail et de la production que ces institutions maintenaient. Ce système était dans une situation de faiblesse au moment de l'arrivée de l'imprimerie et n'a donc pas été en mesure d'intégrer cette nouvelle industrie.

Le commerce du livre semble donc bien dehors du système corporatif vénitien. Ce n'est pas un cas inédit. En effet, un assez grand nombre de métiers n'étaient pas regroupés en corporations dans les villes médiévales, selon les situations locales. Il s'agit souvent de métiers vils et peu honorables, et dans une situation de dépendance économique forte comme dans le cas bien connu des *Ciompì* à Florence. Paolo Brezzi estime que dans l'Italie médiévale, les exclus des corporations sont très mal vus<sup>106</sup>. Sabine von Heusinger fait pourtant remarquer dans le cas de Strasbourg que les fabricants de *pater noster* n'avaient pas de métier organisé, alors qu'il s'agissait d'un commerce très en vue et lucratif<sup>107</sup>. Cette situation est expliquée ici par la forte présence d'étrangers dans ce commerce : l'absence de corporation permettrait une installation plus facile, dispensant les nouveaux venus du droit d'entrée dans celle-ci. En effet, un travailleur immigré était supposé rejoindre la corporation de son métier pour avoir le droit d'exercer, et payer de ce fait une taxe, généralement plus élevée s'il était étranger.

Cela peut constituer une explication pour l'absence de cadre corporatif pour les imprimeurs à Venise. Ce système était contrôlé par les autorités vénitiennes ; or, celles-ci se sont rapidement rendues compte que l'imprimerie ne pouvait arriver à Venise qu'à travers l'activité d'étrangers. La création d'une corporation aurait entravé leur activité à ses débuts. L'absence de règles collectives a sans doute favorisé la floraison d'ateliers typographiques. Mais dans le même temps, cela a sans doute favorisé les dérives qu'Érasme décrit, quand il déplore l'état lamentable de l'imprimerie vénitienne, qui fait mettre sous presse des textes extrêmement fautifs. Il considère même qu'il est alors plus facile de devenir imprimeur que boulanger ou cordonnier<sup>108</sup>. De fait, les boulangers, organisés en art et en confréries, demandent un droit d'entrée dans la corporation et contrôlent les compétences des nouveaux venus et des aspirants maîtres ; l'État peut leur imposer des règles quant à l'apprentissage ou au prix de vente, au contraire des imprimeurs ou libraires qui fixent

---

105. FRANCO BRUNELLO, *Arti e mestieri a Venezia nel Medioevo e nel Rinascimento*, op. cit., p. 80–81.

106. PAOLO BREZZI, « Una categoria di lavoratori poco considerata : gli artigiani medievali in Italia », *Travail et travailleurs en Europe au Moyen Âge et au début des Temps modernes*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1991, p. 1–20, p. 10.

107. SABINE VON HEUSINGER, *Die Zunft im Mittelalter : zur Verflechtung von Politik, Wirtschaft und Gesellschaft in Strassburg*, Stuttgart, Steiner, 2009, p. 83–84.

108. « Les lois interdisent à quiconque de coudre des chaussures, ou de fabriquer des coffres sans être agréé par sa corporation ; pourtant, ces auteurs éminents, aux œuvres desquels nous devons même un respect religieux, sont diffusés au public par des hommes si ignorants des lettres que c'est à peine s'ils savent lire... » : ÉRASME, *Les Adages*, op. cit., vol. 2, adage 1001.

individuellement leurs propres règles. La présence des étrangers dans les premières années a sans doute rendu difficile l'instauration d'un cadre corporatif *ex nihilo*, de même que l'intégration dans des corporations existantes étaient compliquées par les droits d'entrée. Les autorités ont préféré passer outre ce cadre pour encourager les débuts de l'activité.

Mais une troisième explication peut également être avancée. En effet, le privilège accordé à Johann de Spire en 1469, un monopole pour cinq ans, témoigne aussi de la manière dont les autorités ont pensé l'imprimerie : il s'agissait d'une activité encore relativement réduite ; le contrôle de l'État allait passer par des relations avec les imprimeurs, individuellement et non pas collectivement comme avec les corporations. L'imprimeur était considéré comme un inventeur autonome, qui venait apporter ses compétences à la ville, selon un système déjà bien établi dans la ville. Par définition, en 1469, il n'existe pas de collectif pour les imprimeurs et les autorités s'en sont remis à un seul individu pour apporter la nouvelle technique dans la ville. Cette représentation de l'imprimerie comme une agglomération d'individualités perdure alors même que le nombre d'ateliers explose à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, à travers le système des privilèges adapté dès 1469.

### 2.3 Les débuts : adaptation d'un modèle juridique ancien

Si l'imprimerie ne s'est pas insérée dans un cadre corporatif à Venise, elle n'est pas pour autant restée sans cadre juridique, bien au contraire. Venise a mis en œuvre à la fin du Moyen Âge un droit relatif à l'exploitation et à l'invention technique et industrielle qui a servi de base au système des privilèges d'imprimerie<sup>109</sup>. Venise a en effet développé des droits d'exploitation concernant le domaine minier de Terre Ferme, mais accordait également un grand nombre de privilèges concernant les installations énergétiques et hydrauliques, ainsi que les « activités novatrices, améliorant une production artisanale de masse (verrière), ou captant un développement technologique inédit (imprimerie)<sup>110</sup> ». Selon Philippe Braunstein, les privilèges vénitiens sont eux-mêmes les héritiers des privilèges d'exploitation accordés dans les mines du Saint-Empire notamment, depuis le xiii<sup>e</sup> siècle, des textes qui accordaient « à des individus ou à des groupes la licence d'exercer une activité de prospection et d'exploitation, en un lieu et dans des conditions parfaitement définies<sup>111</sup> ». Les brevets accordés par la République sont des « actes à travers lesquels certains droits

---

109. Ce développement a été étudié dans deux articles importants : Giulio MANDICH, « Le privilegio industriale veneziane 1450-1550 », *Rivista del diritto comunale* 24.9 (1936), p. 511-547 et Philippe BRAUNSTEIN, « À l'origine des privilèges d'invention aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles », *Les Brevets. Leur utilisation en histoire des techniques et de l'économie*, Paris, Centre de recherche en l'histoire de l'innovation, 1984, p. 53-60. On peut également se référer à Giulio MANDICH, « Privilegi per novità industriali a Venezia nei secoli XV e XVI », *Atti della deputazione Veneta di storia patria* 5 (1963), p. 14-38 et Giulio MANDICH, « Primi riconoscimenti veneziani di un diritto di privilegio agli inventori », *Rivista di diritto industriale* 7 (1958), p. 101-155. Les inventeurs étrangers à Venise entre 1474 et 1788 ont également fait l'objet d'un répertoire : Roberto BERVEGLIERI, *Inventori stranieri a Venezia, 1474-1788 : importazione di tecnologia e circolazione di tecnici artigiani inventori. Repertorio*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1995.

110. Philippe BRAUNSTEIN, « À l'origine des privilèges d'invention aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles », art. cit., p. 57-58.

111. *Ibid.*, p. 53.

sont concédés par le législateur à une personne, une société ou un organisme public, par exemple une ville <sup>112</sup> ». Les registres les présentent en reproduisant la demande du suppliant, l'acceptation de la Seigneurie avec un certain nombre de conditions explicites. La même présentation et la même structure sont reprises dans le cas des privilèges destinés à des imprimeurs, libraires ou auteurs.

Venise a été l'un des premiers États à développer un système législatif encadrant la production des livres imprimés, tout en laissant en réalité une grande marge de liberté aux imprimeurs pour développer leur activité. La solidité précoce de ce système renforce sa position sur le marché européen, surtout par rapport aux centres les plus proches. Il est cependant insuffisant face au développement des presses françaises notamment, qui est également accompagné de la construction d'un arsenal législatif inspiré du modèle vénitien et milanais <sup>113</sup>. En effet, les villes allemandes ont très tôt octroyé des droits exclusifs d'impression <sup>114</sup>, le duché de Milan suit peu après, avec un privilège de six ans accordé en 1481, puis de nombreux autres <sup>115</sup>. Le développement des privilèges français suit de peu la conquête de Milan par Louis XII. Dans le même temps, Venise émet un privilège en 1469 mais qui reste encore sur le modèle des privilèges d'invention ; elle ne commence à émettre des privilèges d'impression réguliers qu'à partir de 1492, mais à un rythme extrêmement élevé, tout en développant une législation très riche. À travers Milan et Venise, la législation italienne se diffuse dans toute l'Europe d'Ancien Régime et sert de cadre à la production libraire.

Il s'agit ici de textes normatifs qui encadrent les hommes du livre et leur production à de nombreux niveaux : qualité matérielle des livres, organisation du travail, prix, concurrence à l'échelle de la ville, de l'État ou de l'Europe. Le développement du monde du livre imprimé doit donc se comprendre en relation avec les éléments juridiques qui l'encadrent et qui prennent leurs racines dans un droit médiéval déjà éprouvé <sup>116</sup>.

### 2.3.1 Johann de Spire et le premier privilège

Le premier acte juridique concernant l'imprimerie vénitienne est le privilège du 18 septembre 1469 accordé à Johann de Spire <sup>117</sup>. Ce document très connu est extrêmement intéressant pour comprendre la manière dont les autorités vénitiennes appréhendaient cette nouvelle industrie.

---

112. Roberto BERVEGLIERI, *Inventori stranieri a Venezia, 1474-1788 : importazione di tecnologia e circolazione di tecnici artigiani intentori*. *Repertorio*, op. cit., p. 20.

113. Lilian ARMSTRONG, *Before Copyright. The French book-privilege system 1498-1526*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 3.

114. Le premier de ce type est celui du 20 septembre 1479, accordé par l'évêque, le doyen et le chapitre de Würzburg : *Ibid.*, p. 3.

115. Angela NUOVO et Christian COPPENS, *I Giolito e la stampa nell'Italia del XVI secolo*, op. cit., p. 173.

116. Pour l'abondante et ancienne bibliographie concernant les privilèges, on se référera aux références données dans Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, op. cit., p. 195-197. Nous ferons mention de certaines d'entre elles au cours de notre développement.

117. ASV, *Collegio, Notatorio*, reg 19, fol. 55, 18 septembre 1469, édité notamment dans Carlo CASTELLANI, *La Stampa in Venezia dalla origine alla morte di Aldo Manuzio*, Université du Michigan, Orono, 1889, p. 69-70.

Le texte tel qu'il est retranscrit dans le registre officiel n'est pas directement la supplique de l'imprimeur, celle-ci a été remaniée afin de proposer un texte qui permette en même temps de glorifier la cité et son engagement pour les lettres :

L'art d'imprimer des livres est parvenu dans notre auguste cité et il apparaît de jour en jour plus illustre et plus fréquent par le travail, l'étude et le génie de maître Johann de Spire, qui a côtoyé de nombreuses autres villes avant de s'établir dans la notre, où il habite avec femme, enfant et toute sa famille, et où il exerce le dit art d'imprimer des livres<sup>118</sup>.

Johann de Spire avait déjà établi son atelier dans la ville, puisqu'il avait déjà imprimé deux ouvrages, les *Lettres aux familiers* de Cicéron et l'*Histoire naturelle* de Pline au moment du privilège<sup>119</sup>. Le texte insiste singulièrement sur le choix de Johann de Spire de s'installer à Venise et sur le fait qu'il y réside avec « sa femme, ses enfants et toute sa famille »<sup>120</sup>. Cette installation est connue par d'autres sources et nous aurons l'occasion de revenir sur la famille de Johann de Spire qui est effectivement promise à un établissement durable dans la ville de Venise. Les autorités cherchent ici à souligner qu'il s'agit certes d'un étranger venu d'Allemagne, mais qu'il s'est stabilisé à Venise : ce n'est pas un inventeur de passage, et son art va profiter à Venise pendant de nombreuses années.

Ces précisions sont particulièrement importantes dans le cadre d'un privilège d'invention. Johann de Spire obtient en effet le monopole de l'invention pour les cinq prochaines années et sur tout le territoire vénitien, interdisant également l'importation de livres dans le Domaine<sup>121</sup>. Les autorités publiques redoutent que les inventeurs ne tirent brièvement profit de leur privilège avant de partir, sans avoir véritablement fait profiter la ville de leur activité sur le long terme, sans avoir transmis leur savoir à des artisans ou entrepreneurs capables de la perpétuer et donc sans bénéfice économique pour la commune. Cette crainte est bien présente dans le contexte des débuts de l'imprimerie, comme on le voit notamment dans la plainte adressée par les scribes de Gênes aux autorités de leur ville. Ils accusent les imprimeurs, des Allemands pour la plupart, de partir de la ville aussitôt leur profit réalisé<sup>122</sup> ; en particulier, disent-ils,

l'art d'écrire existe depuis toujours, ce qui n'est pas vrai pour l'art d'imprimer, qui

---

118. « *Inducta est in hanc nostram inclytam civitatem ars imprimendi libros, in diesque magis celebrior et frequentior fiet per operam studium et ingenium magistri Johannis de Spira, qui caeteris aliis urbibus hanc nostram praelegit, ubi cum conjuge, liberis et familia tota sua inhabitaret, exerceretque dictam artem librorum imprimendorum* ».

119. « *jamque summa omnium commendatione impressit Epistolas Ciceronis, et nobile opus Plinii de Naturali Historia* ».

120. « *ubi cum conjuge, liberis et familia tota sua inhabitaret* », « *magistro Joanni, qui magno urgetur sumptum familiae et artificum mercede* ».

121. « *Infrascripti domini Consiliari [...] decreverunt, ut, per annos quinque proxime futuros, nemo omnino sit qui velit, possit, valeat, audeatve exercere dictam artem imprimendorum librorum in hac inclyta civitate Venetiarum et districtu suo, nisi ipse magister Joannes* ».

122. « *prout solent facere in aliis locis in quibus iam fuerunt et ex eis recesserunt* », cité dans Geo PISTARINO, *Bartolomeo Lupoto e l'arte libraria a Genova nel Quattrocento*, op. cit., p. xxiv.

vient seulement d'être inventé et qui est entre les mains des Allemands, qui prennent l'argent de l'Italie sans aucune utilité publique <sup>123</sup>.

Les autorités vénitiennes, ainsi que Johann de Spire à travers sa supplique, cherchent à démontrer que cela ne se produira pas avec lui, puisqu'il est déjà installé dans la ville. Il est donc possible de lui accorder un monopole total sur l'imprimerie de la ville : il le fera fructifier.

Pour nous, qui connaissons la suite de l'histoire, cette décision semble paradoxale : pourquoi les autorités vénitiennes limiteraient-elles à un seul individu une industrie qui s'est développée par la suite avec autant de rapidité ? Mais ce texte est révélateur de la perception qu'avaient les autorités de la nouvelle industrie : elles ont eu conscience de l'importance de l'imprimerie, suffisamment pour vouloir la maintenir durablement dans leur ville et favoriser son installation. Mais l'imprimerie est considérée comme une simple amélioration technique de la copie manuscrite. Les autorités vénitiennes n'ont pas prévu que les dimensions de l'industrie du livre allaient drastiquement changer avec l'introduction de la presse et des caractères mobiles, et que Venise allait accueillir un nombre d'ateliers considérable. Heureusement pour Venise, et malheureusement pour Johann de Spire, celui-ci meurt un an plus tard, comme on nous l'apprend dans le colophon du dernier livre qu'il a entrepris :

Johann, qui a appris à Venise à pouvoir transcrire les livres, a imprimé 300 volumes de l'œuvre de Pline l'Ancien, et tout autant de libelles du grand Cicéron. Il restait Augustin, mais il a été subitement pris par la mort. Il n'a pas pu finir ce volume à Venise. Vindelinus poursuit l'œuvre de son frère et n'est pas moins habile ; il mourra dans la ville adriatique <sup>124</sup>.

Johann de Spire meurt donc en laissant son frère responsable de l'atelier, mais le privilège n'est plus appliqué, comme un ajout au privilège originel nous l'indique dans le registre officiel : « Sans valeur à cause de la mort du maître et bénéficiaire <sup>125</sup> ». Vindelinus ne parvient pas à reprendre le monopole à son compte, malgré la continuité avec l'atelier dirigé par son frère et malgré son intention de demeurer dans la ville. Déjà en 1470, cinq nouveaux ateliers sont actifs et on en compte une dizaine dans les années qui suivent, nombre qui s'accroît rapidement. Les autorités vénitiennes n'interfèrent plus pendant plus de quinze ans et n'accorderont plus, bien entendu, de monopole sur toute l'industrie du livre.

À travers le privilège accordé à Johann de Spire, les autorités de Venise appliquent un cadre législatif ancien, qui octroie un monopole à celui qui apporte une nouvelle technique dans la

---

123. « *Nam ars eben scribendi semper fuit, ista vero imprimendi non semper, sed per intervalla inventa, et que est in manibus Alamannorum, quæ pecunias ex Italia exportant sine nulla utilitate publica* », cité dans *Ibid.*, p. xxv.

124. Colophon de l'édition de 1470 de la *Cité de Dieu* d'Augustin, ia01233000, édité dans Georg Wolfgang PANZER, *Annales typographici*, op. cit., p. 64, n° 5 : « *Qui docuit Venetos excubi posse Joannes / Mense fere trino centena volumina Plini / Et totidem magni Ciceronis Spira libellos / Ceperat Aureli, subita sed morte preemptus / Non potuit ceptum Venetis finire volumen / Vindelinus adest eiusdem frater; et arte / Non minor; Adriaca morabitur urbe* », je traduis.

125. « *Nullius est vigoris quia obiit magister et auctor* » : cité dans Carlo CASTELLANI, *La Stampa in Venezia dalla origine alla morte di Aldo Manuzio*, op. cit., p. 69–70, je traduis.



ville. Mais ce cadre législatif est bientôt dépassé par l'ampleur de cette nouvelle industrie. Celle-ci produira bientôt de nouveaux cadres législatifs, même si les premières années sont avant tout marquées par la reprise directe du droit des inventions tel qu'il a été développé par la République depuis le XIV<sup>e</sup> siècle.

### 2.3.2 La reprise d'un modèle : les privilèges vénitiens

Avec Johann de Spire, les autorités vénitiennes ne faisaient qu'appliquer un schéma déjà bien éprouvé, et qui aboutit en 1474 à un texte voté par le Sénat posant les bases du droit de l'invention. Il y est notamment fait mention du privilège standard que les inventeurs recevront de la République :

Il est donc décidé que toute personne désirant réaliser dans cette ville une création inédite peut communiquer son projet aux Proviseurs de la Commune, à partir du moment où l'invention est portée à un point de perfection tel qu'elle puisse être aussitôt mise en pratique.

Dans toute l'étendue de notre territoire, il est interdit à un tiers pendant une période de dix ans, sans l'accord et la licence de l'inventeur, de construire toute réalisation qui corresponde au susdit projet ou l'imité, faute de quoi l'inventeur serait habilité à traduire cette personne devant l'un de nos Conseils, qui pourra lui imposer une amende de 100 ducats et fera aussi tôt détruire cette réalisation <sup>126</sup>.

Un privilège de dix ans, une amende de 100 ducats, un monopole valable sur tout le territoire sous domination vénitienne... Ces caractéristiques correspondent à celles des privilèges d'imprimerie tels qu'ils se développent par la suite à Venise. Si l'on regarde les privilèges tels qu'ils sont accordés sur l'ensemble de notre période, entre 1469 et 1530, on constate que le privilège-type concerne effectivement un monopole sur l'ensemble du territoire sous domination vénitienne. Sur les 267 privilèges issus, 192 sont valables pour dix ans. L'amende diffère légèrement, puisqu'elle s'adapte au type de produit ; elle est également très variable. Le contrevenant au privilège peut avoir à payer une amende forfaitaire, mais le plus souvent, il doit s'acquitter d'un montant par volume produit <sup>127</sup>. Les livres imprimés en infraction au privilège sont également détruits,

---

126. Philippe BRAUNSTEIN, « À l'origine des privilèges d'invention aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », art. cit., p. 59-60, texte traduit par l'auteur : ASV, *Senato, Deliberazioni, Terra, Registri*, reg. 7, fol 32, 19 mars 1474 : « *Che per auctorita de questo conseio, chadaun che fara in questa Città algun nuovo et ingenoso artificio, non facto peravanti nel dominio nostro, reducto chel sara a perfection, si che el se possi usar et exercitar, sia tegnudo darlo in nota al officio de nostri Proveditori de Commun. Siando prohibito a chadaun altro in alguna terra e luogo nostro, far algun altro artificio, ad imagine et similitudine de quello, senza consentimento et licentia del auctor, fino ad anni dieci. Et tamen se algun el fesse l'auctor et inventor predicto habia liberta poderlo citar a chadaun officio de questa Città, dalqual officio el dicto che havesse cotrafacto, sia astreto a pagarli ducati cento, et l'artificio subito sia desfacto* ».

127. Dans 87 privilèges sur les 267, il s'agit d'une amende de 10 ducats par volume, ce qui est l'occurrence la plus fréquente. Pour les autres, les différences sont très grandes et il est difficile de réaliser une moyenne sur des amendes qui ne sont pas calculées de la même façon, soit forfaitaire, soit à la pièce, soit les deux.

comme dans le cas des réalisations techniques.

Pour illustrer ces similitudes, nous avons choisi de comparer un privilège d'invention accordé à un « *magister Guielmus Lombardus* » le 24 août 1460<sup>128</sup> et le premier privilège accordé à un imprimeur depuis Johann de Spire. Cette fois, il est accordé à Bernardino Benali, le 17 août 1492<sup>129</sup>. La structure est identique : la supplique avec la présentation du suppliant les caractéristiques du procédé, puis l'acceptation, avec les précisions nécessaires, répétant au besoin celles demandées par le suppliant. La seule différence vient de ce que, dans le cas de Benali, lui-même ne demande pas ces spécificités : ce sont les autorités vénitiennes qui les fixent au moment de leur acceptation, sans d'ailleurs préciser la durée. Cette absence de précisions de la part du suppliant témoigne des hésitations des débuts de l'instauration de ce système de la part des imprimeurs, alors que les autorités reprennent quant à elles les modalités qu'ils appliquent aux autres inventions.

---

128. ASV, *Senato, Deliberazioni, Terra, Registri*, reg. 4, image 305, 24 août 1460.

129. ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 14, image 140, 17 août 1492.

**Privilège pour un four tinctorial, 1461**

Comparuit coram nostro dominio **magister Gulielmus Lombardus Ingeniaerus**

Inter cetera exponens se habere certam industriam ad faciendos **fornellos pro tinctoris** in quibus non consumetur nisi medietas lignorum, que consumi solebat.

Supplicans que facient ipso de eis furnellis nemo alius de eis suprascripto modo factis usquam **decennium** fabricare possit, de qua re provisos nostri communis facta experientia ita penitus invenerunt usquam bonum pro comoditate civitatis, habere modum suprascriptorum furnellorum.

Vadit pars quod idem magister gulielmus possit de ipsis furnellos facere sicuti supplicavit et **nemo alius de eis eo modo constructis**, usquam **decennium** facere possit sub pena cuilibet contrafacienti liberi nostri, et stadi **menses sex in carceribus** ac satisfaciendi ipsi magistro gulielmo, ac si ipsos furnellos fecisset, Et si erit accusator, **tercium sic suum, tercium suprascriptorum provisorum communis, et alius tercium nostri communis.**

**Privilège d'imprimeur, 1492**

**Bernardin de Benaliis imprimendorum voluminum ingeniosus artifex et magister** exposuit [...] imprimere velle preclarissimum **opus De Urbis inclite venetiarum origine** [...]

Et ideo supplici [...], ne alius quispiam, sive impressor, sive impressoris nomine, sit qui velit, audeat, aut pressumat, huiusmodi consumatum opus imprimere, aut imprimi facere, preter se cum in animo habeat solerti impressione sua, laboribus et expensis propriis [...]

Decreverunt terminarunt et iusserunt, decernunt terminant et iubent, que **nemini liceat tam Venetiis quam in omni dictione** excellentissimi domini imprimere, aut imprimi facere predictum [...] **opus remissibilis amissionis omnium similium librorum**, quos imprimi fecissent. Et preterea **librarum centum pro quolibet volumine** impresso, aut vendito contra hoc Serenissimi domini decretum, atque edictum que quidem poena vadat **ad Montis Novi recuperationem** excepto dumtaxat Bernardino de Benaliis predicto impressore cui soli liceat imprimere et imprimi facere ante dictum opus.

Au-delà de la structure, on constate également que les justifications développées dans les privilèges d'invention et les privilèges d'imprimerie se recoupent largement. En effet, ces deux types de textes juridiques dialoguent dans les termes mêmes employés, les seconds empruntant les justifications des premiers. Ainsi le privilège accordé à trois inventeurs dont deux Français de Nice le 12 janvier 1487 pour des moulins utilise les expressions qui seront ensuite réutilisées dans les privilèges d'imprimerie : ils insistent sur les grands frais qui seraient engagés pour la construction de ces moulins et l'« utilité universelle » que la ville en retirerait<sup>130</sup>. Le rappel du travail et des frais est en effet récurrent dans les suppliques des imprimeurs, comme c'est le cas dans le privilège de Benali que nous avons vu<sup>131</sup>. L'expression concernant l'utilité est quant à elle reprise littéralement dans de nombreuses autres suppliques, telle celle de Piero Francesco de Ravenne le 3 janvier 1492<sup>132</sup>. Le constat est semblable pour des privilèges accordés plus tardivement. Ainsi, le privilège accordé à « *Lorenzo Inzegner* » pour des dessins et conceptions architecturale, le 21 août 1506<sup>133</sup> : le suppliant mentionne ses liens avec la Seigneurie, étant habitant de la ville de Padoue, il insiste sur son intérêt pour le bien de l'Etat et sur son efficacité ; il demande un privilège pour que ses efforts ne profitent pas à d'autres<sup>134</sup>. Ces mêmes arguments sont utilisés depuis les années 1490 dans les privilèges d'imprimerie<sup>135</sup>.

On assiste à une contamination de l'argumentaire des brevets vénitiens et des privilèges d'imprimerie : les privilèges d'imprimerie reprennent d'abord les justifications qui étaient habituellement employées dans les demandes de privilèges d'invention ; à mesure que les privilèges d'imprimerie se développent, on voit la construction d'un argumentaire commun qui procède sans doute d'une influence réciproque. En effet, les demandes de brevets se développent particulièrement à la suite de la loi de 1474 : une trentaine sont accordés jusqu'en 1500, 116 entre 1500 et 1550<sup>136</sup>. Les privilèges d'imprimerie quant à eux ne se diffusent qu'à partir du début des années 1490, mais de façon extrêmement rapide et importante, ce qui laisse supposer qu'ils ont pu avoir un impact en retour sur les brevets. Cette contamination était bien sûr rendue possible par la base commune du droit des inventions qui a contribué à l'émergence de ces formes juridiques.

130. « *utilità universal et commodo de questa nostra cita* ». ASV, *Senato, Deliberazioni, Terra, Registri*, reg. 10, image 74, inventorié dans Roberto BERVEGLIERI, *Inventori stranieri a Venezia, 1474-1788 : importazione di tecnologia e circolazione di tecnici artigiani intentori. Repertorio, op. cit.*, p. 55.

131. « *laboribus et expensis propriis* ».

132. « *ad universalem commodum et utilitatem* », ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 14-22, image 160, 3 janvier 1492.

133. ASV, *Senato, Deliberazioni, Terra, Registri*, reg. 15, image 262, août 1506.

134. « *Azio la sua faticha, non sia a beneficio de altre persone et a suo malefitio* ».

135. Pour ne citer que quelques cas parmi de nombreux exemples, Lazzaro de'Soardi rappelle qu'il habite Venise depuis déjà longtemps : ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 14, image 198, 15 février 1494 ; il insiste également sur la diligence et son travail : ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 14, image 200, 15 février 1494 ; Gabriel de Brasichella insiste sur la part qu'il prend aux intérêts de l'État et de la ville de Venise : ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 14, image 342, 9 juillet 1498 ; Alessandro Calcedonio demande un privilège pour ne pas se faire voler les fruits de son travail le 18 janvier 1493 : ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 14, image 167, 18 janvier 1493.

136. Roberto BERVEGLIERI, *Inventori stranieri a Venezia, 1474-1788 : importazione di tecnologia e circolazione di tecnici artigiani intentori. Repertorio, op. cit.*, p. 22.

Cependant, ces différences chronologiques peuvent être également abordées sous un autre angle. Il est significatif que la loi de 1474, vue comme fondatrice du droit des brevets à Venise et plus largement en Europe, soit sans corrélation avec le développement des privilèges d'imprimerie, puisqu'il faut attendre huit ans après cette loi pour qu'un privilège soit accordé à un auteur qui reçoit un droit de regard exclusif sur les impressions de son œuvre<sup>137</sup>. Il faut encore attendre dix autres années pour que le premier privilège soit accordé à un imprimeur. Par ailleurs, il ne s'agit plus de privilèges d'invention, mais de monopoles commerciaux, reliés à un droit d'auteur en gestation dans le premier cas, et à un droit exclusif de production dans le deuxième cas. La base est la même que celle des privilèges antérieurs, mais ils sont déjà pensés comme différents. Alors que les privilèges d'inventeurs faisaient partie de l'arsenal juridique vénitien pour attirer à elle les inventeurs et leur assurer le bénéfice de leur invention ou de l'exploitation d'une technique particulière, le droit de l'imprimerie s'émancipe progressivement de ce modèle ancien. Le délai entre la loi de 1474 et les premiers privilèges d'imprimerie témoigne bien du fait que ce sont dès le départ deux domaines juridiques indépendants, qui ne sont pas régis par les mêmes institutions ni par les mêmes règles. Des similitudes existent et une contamination d'une forme à l'autre a bien eu lieu. Mais il a fallu inventer un type de droit nouveau pour l'imprimerie, qui pose les fondements du droit d'auteur, du monopole commercial libraire et de la censure : la République de Venise s'y attache dans les années qui suivent.

## 2.4 Les tâtonnements législatifs

À partir du moment où les autorités publiques ont commencé à légiférer spécifiquement dans le domaine de l'imprimerie, elles ont également cherché à établir un droit concernant l'imprimerie qui soit cohérent et servent leurs intérêts. Le résultat est connu : il s'agit des *imprimatur* et privilèges libraires, de la censure préventive ecclésiastique et étatique<sup>138</sup>. Mais ce système, qui perdure pendant tout l'Ancien Régime, n'est pas né sans heurts et sans hésitation. Il s'agit au contraire d'une lente construction, comme en témoigne le cas vénitien. Celui-ci est particulièrement intéressant en raison de la richesse de la législation à partir de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, de ses relations souvent conflictuelles en la matière avec d'autres autorités, en particulier l'autorité pontificale. L'étude générale réalisée par Horatio Brown reste d'une grande aide en la matière<sup>139</sup>, mais la bibliographie est par ailleurs très abondante, surtout pour l'époque moderne. La mise au point

---

137. Il s'agit de Marcantonio Sabellico pour son *Histoire de Venise* : ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 13, image 237, 1<sup>er</sup> septembre 1486.

138. Pour une comparaison du système européen avec d'autres systèmes de contrôle, on pourra se référer à Robert DARNTON, *De la censure : essai d'histoire comparée*, Paris, Gallimard, 2014.

139. HORATIO BROWN, *The Venetian Printing Press : a historical studies based upon documents for the most part hitherto unpublished*, *op. cit.*

la plus récente est celle d'Angela Nuovo<sup>140</sup>. La question de la censure à Venise a également fait l'objet de travaux marquants, en particulier ceux de Paul Grendler concernant la censure ecclésiastique durant la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>141</sup> et ceux de Mario Infelise<sup>142</sup>. Il faut voir en quoi ce système est le résultat de nombreux arbitrages et d'hésitations.

### 2.4.1 Diversification et standardisation des privilèges

En ce qui concerne les privilèges eux-mêmes, quelques considérations générales s'imposent. Nous avons différencié les privilèges concernant l'imprimerie et les privilèges d'invention. Il nous a semblé en effet que ces deux types de lois étaient assez bien distincts dans l'esprit des législateurs, même si elles empruntaient les mêmes formes. Cependant, des privilèges d'invention sont aussi accordés à des imprimeurs, mais toujours concernant les livres ; les modalités d'application sont donc ceux des privilèges d'imprimerie. Pour clarifier cette situation, il convient de distinguer entre les différents privilèges qui concernent l'imprimerie, tout en se gardant de frontières trop rigides. Horatio Brown en relève trois types : les monopoles, les droits d'auteurs pour une œuvre, les droits pour l'éditeur, les privilèges pour l'amélioration de la méthode d'impression<sup>143</sup>. On peut de façon plus générale distinguer trois types selon les implications juridiques :

- les privilèges accordant le monopole de la production et de la commercialisation d'une ou plusieurs œuvres sur le territoire vénitien ;
- les privilèges accordant un droit de regard exclusif de l'auteur ou de l'éditeur scientifique d'une ou plusieurs œuvres, stipulant que celles-ci ne peuvent être imprimées sans l'accord du privilégié, auteur ou éditeur ; ce sont effectivement parmi les premières législations concernant le droit d'auteur ;
- les privilèges d'invention pour une amélioration technique de l'imprimerie ; il s'agit d'un privilège pour une fonte spécifique (le privilège d'Alde Manuce pour l'italique ou pour les caractères grecs par exemple<sup>144</sup>), que seul le privilégié a le droit d'utiliser. Ils sont plus spécifiques que les privilèges d'invention génériques, puisque leur objet reste les livres imprimés ; ils sont à la base du calcul de l'amende le plus souvent et sont détruits en cas de contrefaçon.

Ces types peuvent en partie se recouper, puisque l'éditeur scientifique d'un texte peut être en même temps leur imprimeur. Il reçoit alors le monopole de commercialisation et de production de ces œuvres. Même dans le cas de privilèges d'auteur ou d'éditeur, le but est toujours de mettre

---

140. Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, *op. cit.*, ch. « The Book Privilege System » et Angela NUOVO et Christian COPPENS, *I Giolito e la stampa nell'Italia del XVI secolo*, *op. cit.*, ch. « Il sistema dei privilegi librari nel XVI secolo », avec d'abondantes notes bibliographiques. Une thèse sous sa direction à l'université d'Udine, réalisée par Erika Squassina vient également tout juste d'être terminée sur les privilèges vénitiens.

141. Paul GRENDELER, *The Roman Inquisition and the Venetian press, 1540–1605*, *op. cit.* et Paul GRENDELER, *Culture and censorship in late Renaissance Italy and France*, Londres, Variorum reprints, 1981

142. Mario INFELISE, *I Libri proibiti da Gutenberg all'Encyclopedia*, Rome/Bari, Laterza, 1999.

143. Horatio BROWN, *The Venetian Printing Press : a historical studies based upon documents for the most part hitherto unpublished*, *op. cit.*, p. 52–55.

144. ASV, *Collegio*, reg. II, image 275, 25 février 1496 et reg. 15, image 71, 23 mars 1501.

ces œuvres sous presse avec un privilège économique. *De facto*, l'imprimeur choisi par l'auteur ou l'éditeur scientifique bénéficie d'un monopole de commercialisation et de production de ces œuvres sur le territoire de la République. Par ailleurs, la forme de tous ces différents privilèges reste la même, héritée des privilèges d'invention.

La relative confusion entre différents types de privilèges, qui recourent des réalités juridiques et pratiques différentes se retrouve en partie dans la confusion entre les autorités elles-mêmes. Ce flou se retrouve d'abord dans les privilèges eux-mêmes, puisque si ceux-ci sont accordés par les organes législatifs de la ville, principalement le Sénat et le Collège<sup>145</sup>, les institutions chargées de leur application sont rarement précisées. Quand elles sont nommément citées<sup>146</sup>, il peut s'agir aussi bien de l'*Avogaria di Comun*, des *Signori di Notte*, ou même de l'Arsenal. Mais la situation n'a pas l'air d'être claire non plus pour l'immense majorité des cas où l'institution en charge n'est pas précisée. Les autorités elles-mêmes semblent avoir des difficultés à trancher. On a ainsi la trace en 1505 d'une demande au *Signori di Notte* de l'*Avogaria di Comun*, instance contrôlant les organes étatiques vénitiens<sup>147</sup>. Un des avocats demande ainsi que les *Signori* ne s'occupent pas de « l'affaire des imprimeurs ayant reçu un privilège<sup>148</sup> », qu'il souhaite transférer à la *Quarantia Criminal*, organe « surtout à fonction juridictionnelle, concernant les affaires criminelles graves qui ne sont pas sujettes au Conseil des Dix<sup>149</sup> ». La question de l'autorité de tel ou tel conseil sur les cas de contestation des privilèges est problématique et on a des témoignages des hésitations des autorités sur ce nouveau domaine de compétence. À partir de 1517 en revanche, le Sénat devient la seule autorité compétente pour accorder des privilèges<sup>150</sup>.

Malgré cette mise en place juridictionnelle compliquée, les privilèges sont adoptés rapidement et sont massivement demandés par les imprimeurs<sup>151</sup>. Entre 1494 et 1497, le nombre de privilèges atteint son maximum, jusqu'à 20 dans la seule année 1496. On atteint un deuxième pic en 1515–1516, mais entre ces dates, le nombre de privilèges octroyés chute de façon importante. La période de législation entre 1517 et 1530 marque une reprise durable de l'émission de privilèges, mais sans pour autant atteindre le niveau des années 1490.

Le nombre de privilèges des années 1490 explique sans doute le fait que les autorités vénitiennes aient eu l'impression de perdre le contrôle de ce nouveau dispositif : 59 privilèges issus entre 1494 et 1497, ce qui est un chiffre extrêmement important, sachant qu'on comptait moins d'une centaine d'ateliers actifs durant cette période. Sur ces 59 privilèges, il en est qui sont accordés non

---

145. Les privilèges se trouvent aujourd'hui dans deux principaux fonds : le Sénat et le *Collegio*, instance qui regroupe la Seigneurie et trois conseils de Sages ; on en retrouve quelques uns dans les archives du Conseil des Dix, mais il s'agit de privilèges accordés à un juif ou à Daniel Bomberg qui imprime en hébreu, ce qui peut relever des compétences habituelles du Conseil des Dix, en charge du contrôle de l'ordre public.

146. Il s'agit de seulement 14 cas sur tous les privilèges entre 1469 et 1530.

147. ASV, *Signori di Notte al civil*, b. 120, reg. 2, fol. 118r.

148. « *causa stampitorum qui habent gratias* ».

149. Andrea da MOSTO (dir.), *L'Archivio di Stato di Venezia*, 2 t., Rome, Biblioteca d'arte editrice, 1937, p. 891–892.

150. Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, *op. cit.*

151. Voir la figure 19.

pas à des imprimeurs ou éditeurs commerciaux, mais à des auteurs ou éditeurs scientifiques. Mais comme nous l'avons dit, les bénéficiaires doivent dans tous les cas trouver un imprimeur, qui bénéficie automatiquement d'un monopole sur l'impression des ouvrages. Les imprimeurs bénéficiaires étaient donc très nombreux, même si le nombre de privilèges est faible en comparaison des centaines d'éditions produites.

Dans le même temps, les privilèges se standardisent dans leur forme du moins. Le suppliant donne une liste d'ouvrages pour lesquels il demande un privilège. D'un texte à l'autre, on retrouve les mêmes critères : le cadre géographique (le territoire sous domination vénitienne), la durée, le montant de l'amende et les peines éventuelles pour les contrevenants, la répartition du montant de l'amende. Les privilèges constituent un précédent, une sorte de jurisprudence : on trouve souvent mention de « ce qui est normalement [ou déjà] concédé par la Seigneurie » ou à la « coutume <sup>152</sup> ». Il s'agit d'une « masse de précédents sur lesquels se constitue une *praxis* solide <sup>153</sup> » : une pratique juridique s'institutionnalise.

Si Horatio Brown estimait que les privilèges n'étaient pas appliqués, cette position n'est plus retenue aujourd'hui <sup>154</sup>. Mais le fait est que le nombre de privilèges devient rapidement très important par rapport à la production totale. Tout le monde demande des privilèges, l'acceptation ne semble pas poser problème : nous n'avons qu'un seul cas de refus en soixante ans, quitte à ce que certains privilèges se contredisent entre eux <sup>155</sup>. Certains imprimeurs obtiennent des privilèges sans imprimer les œuvres, ce qui bloque théoriquement le marché en empêchant d'autres imprimeurs de les produire. Cette situation conduit le Sénat en 1517 à faire table rase et à révoquer tous les privilèges <sup>156</sup>. Désormais, une autorisation est nécessaire pour tous les livres nouveaux et jamais imprimés auparavant à Venise. Cette décision n'a pas l'air d'être appliquée puisqu'elle est réaffirmée à nouveau en 1527 <sup>157</sup>. En 1537, on demande à ce que les imprimeurs impriment la totalité des œuvres sous privilège dans l'année, sous peine de perdre le monopole ; ils doivent aussi utiliser du bon papier et procéder à une estimation du prix du livre par une autorité publique <sup>158</sup>.

---

152. Entre autres nombreux exemples, on peut citer le privilège obtenu par Filippo Pincio le 31 juillet 1515 ; il demande un privilège « *come in simili casi è sta clementissime concesso ad altri per la vostra Sublimità* » : ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 18, image 36, 31 juillet 1515.

153. Angela NUOVO et Christian COPPENS, *I Giolito e la stampa nell'Italia del XVI secolo*, op. cit., p. 180.

154. Horatio BROWN, *The Venetian Printing Press : a historical studies based upon documents for the most part hitherto unpublished*, op. cit., p. 58-59 ; Angela NUOVO et Christian COPPENS, *I Giolito e la stampa nell'Italia del XVI secolo*, op. cit., p. 187.

155. Le seul cas de refus existant est assez spécifique puisqu'il s'agit du refus de renouvellement du privilège de Daniel Bomberg pour des œuvres en hébreu. Ce refus est signifié par le Conseil des Dix et résulte de circonstances religieuses problématiques pour ce genre de publications. On en a des traces dans les archives du Conseil des Dix : ASV, *Consiglio dei Dieci, Deliberazioni, Comuni*, reg. 1, fol. 76r, 12-16 octobre 1525 ; *Consiglio dei dieci, Deliberazioni, Comuni, filze*, n° 3, n° 7, 7 décembre 1525, ainsi que dans Marin SANUDO, *Diarii*, op. cit., vol. 40 p. 56 et 75, vol. 41, p. 56 et 118.

156. ASV, *Senato, Deliberazioni*, Terra, reg. 20, images 147-148, 1 août 1517.

157. ASV, *Consiglio di Dieci, Deliberazioni, Comuni*, reg. 2, fol. 108r et ASV, *Consiglio di Dieci, Deliberazioni, Filze, Comuni*, b. 4, n° 162, 29 janvier 1527.

158. Horatio BROWN, *The Venetian Printing Press : a historical studies based upon documents for the most part hitherto*



Le système des privilèges est un système qui perdure et se développe encore pendant tout le xvi<sup>e</sup> siècle. Si la question de leur application est une question qu'il est difficile de trancher, il semble certain que ce système paraît convenir aux différents acteurs du monde du livre et aux autorités publiques. Il est souple et s'adapte facilement aux contraintes ponctuelles des imprimeurs, permet de pallier les difficultés locales et d'attirer les investisseurs, sans pour autant se montrer trop contraignant pour le marché du livre. Mario Infelise parle d'« une série de dispositifs fonctionnels pour une activité en plein développement », même si les autorités cherchent à discipliner le système des privilèges, qui représentent une garantie indispensable pour celui qui investit dans le livre<sup>159</sup>. Cependant, avec la loi de 1517 et son rappel régulier, se met en place une législation qui vise à contrôler plus directement le contenu en parallèle de l'institution des privilèges, avec en particulier l'institution des licences d'impression ou *imprimatur*. La révocation des privilèges va de pair avec l'obligation de demander ces licences pour tout nouveau livre.

#### 2.4.2 Une législation parallèle : un contrôle de la production et du contenu

Un système législatif se développe à partir des premières années du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>160</sup>. En parallèle des privilèges se met en place une censure d'État, comme on le voit avec l'obligation de demander une autorisation, une licence, pour imprimer des livres nouveaux. La censure vénitienne reste souple jusqu'à la Contre-Réforme : le contrôle systématique et préventif de la production ne se fait que dans la mesure où il ne nuit pas au commerce. Pourtant, une censure s'organise très tôt et Venise n'a pas attendu 1517 pour se préoccuper du contenu des livres publiés dans la ville, pour s'assurer de la validité scientifique et intellectuelle des productions de la ville. Dès 1503, Marco Musuro est nommé censeur des livres grecs ; la charge passe ensuite à Marcantonio Sabellico<sup>161</sup>. En 1516, personne ne peut imprimer un livre d'humanité sans l'inspection et l'autorisation du censeur officiel de la république, en l'occurrence Andrea Navagero qui succède à Sabellico<sup>162</sup>. Une amende de 300 ducats est prévue si quelqu'un imprime un livre d'humanités nouveau sans son inspection. Cette charge de censeur en humanité est couplée avec celle d'historiographe officiel de la République et de gardien de la bibliothèque de San Marco. Le contrôle de la moralité n'est pas la priorité : il s'agit plutôt d'un contrôle scientifique, dont on ne connaît pas les modalités précises. Jusqu'au deuxième quart du xvi<sup>e</sup> siècle, on ne trouve pas de censure morale et religieuse à proprement parler, même si les imprimeurs cherchent à se prémunir contre d'éventuelles at-

---

*unpublished, op. cit.*, p. 75-76.

159. Mario INFELISE, *I Libri proibiti da Gutenberg all'Encyclopedia, op. cit.*, p. 9.

160. On trouve plusieurs récapitulatifs des lois concernant l'imprimerie réalisés par la République : Fondazione Querini, *Manoscritti IV*, cod. 618, n° 213, XVIII secolo, *Summari di leggi circa la stampa dal 1517 sino al 1784* ; Biblioteca Marciana, *Privilegi veneziani per la stampa*, Mss. It. Cl. VII, 2500-502, [1277-1279] ; certaines lois se retrouvent également dans le fond de la *Compilazione leggi*. On renvoie à la liste succincte de ces lois en annexe : voir page 570.

161. Horatio BROWN, *The Venetian Printing Press : a historical studies based upon documents for the most part hitherto unpublished, op. cit.*, p. 64.

162. ASV, *Consiglio di Dieci, Deliberazioni, Misti*, reg. 39, images 366-367, 30 janvier 1516.

taques. À côté de cette charge officielle de censeur, le principe de l'*imprimatur* se met peu à peu en place. Le premier est demandé en 1508 au Conseil des Dix et cette demande devient régulière à partir de 1512<sup>163</sup>. Elle est rendue obligatoire en 1517 et réaffirmée avec davantage de détails en 1527<sup>164</sup> : une licence du Conseil des Dix devient nécessaire pour tout livre nouvellement imprimé ou qui n'était plus imprimé depuis longtemps. Cette autorisation doit être mentionnée dans les volumes vendus.

L'ordre moral s'instaure peu à peu, en particulier sous la pression de l'Église. Les Franciscains du couvent de San Francesco della Vigna saisissent le Conseil des Dix en 1527 au sujet d'un livre publié par Alvisè Cinzio, *Origine delli volgari proverbii*, qui contiendrait des propositions contre la religion. L'ouvrage avait obtenu un privilège sans encombre en octobre 1526<sup>165</sup>. Le Conseil des Dix fait examiner l'ouvrage par deux censeurs, qui considèrent qu'il n'y a rien de mauvais dans ce livre. L'affaire se termine au détriment des moines : les livres mis sous séquestre doivent être rendus à Cinzio<sup>166</sup>. Cette affaire sert pourtant d'avertissement aux autorités vénitienne qui cherchent à reprendre le contrôle des livres publiés dans la ville, avant que l'Église ne cherche à le faire. C'est dans ce contexte que doit être comprise la loi du 29 janvier 1527, comme le note Marin Sanudo dans ses journaux<sup>167</sup>. Le texte du Conseil des Dix commence d'ailleurs par un rappel à l'ordre moral : « À cause de la facilité avec laquelle chacun peut imprimer des livres dans notre ville, il se trouve parfois imprimés des livres malhonnêtes et mauvais<sup>168</sup> ».

Les années 1526–1527 sont décidément un moment plus difficile pour l'édition de textes risquant d'encourir la réprobation morale ou religieuse. Au même moment que les proverbes d'Alvisè Cinzio, Daniel Bomberg, imprimeur de textes en hébreu, cherche à obtenir le renouvellement du privilège qu'il avait obtenu sans souci en 1515 puis à nouveau en 1518 quand les privilèges avaient été annulés<sup>169</sup>. Marin Sanudo note d'ailleurs l'octroi du privilège dans ses journaux<sup>170</sup> et le peu de votes contre la supplique de Daniel Bomberg montre que le cas n'a pas fait particuliè-

---

163. HORATIO BROWN, *The Venetian Printing Press : a historical studies based upon documents for the most part hitherto unpublished*, op. cit., p. 62.

164. ASV, *Consiglio di Dieci, Deliberazioni, Comuni*, reg. 2, fol. 108r et ASV, *Consiglio di Dieci, Deliberazioni, Filze, Comuni*, b. 4, n° 162.

165. ASV, *Senato, Deliberazioni, Terra*, reg. 24, image 271, 5 octobre 1526.

166. ASV, *Capi del Consiglio dei Dieci, Notatorio*, reg. 7, fol. IIIv, 125r, 161r, entre le 1er janvier 1527 et le 2 février 1528.

167. Juste après la mention de la loi (« *Ancora fo publicà la parte, che non si possi far stampar opere nove, presa in ditto Conseio di X* »), l'auteur note : « *Et nota. Che l'opera di domino Alvisè Cynthio dottor, stampata, li Cai di X la comesseno a veder a sier Lorenzo di priol el cavalier et sier Gasparo Contarini, a veder si è cosa contra la chiezia; et debbano referir a li Cai di X* ».

168. ASV, *Consiglio di dieci, Deliberazioni, Comuni*, reg. 2, image 206, 29 janvier 1527 : « *Per la licentia che facilmente ogniun ha de stampar libri in questa nostra cità, se vende qualchevolta ussirni stampa opere disoneste et de mala natura* ».

169. ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 17, image 52, 7 décembre 1515; *Senato, Deliberazioni, Terra*, reg. 20, image 262, mars 1518.

170. « *Fu leto una gratia di uno Daniel de Bembergo merchadante anglico, dimanda poter stampar in hebreo come li fu concesso per la Signoria, ut in terminatione. Unde fu posto per li consieri, non era sier Luca Tron, che al dito Daniel, qual habita in questa terra, li sia concesso poter stampar o far stampar libri in lengua hebraicha, justa la sua gratia alias concessali per la signoria nostra, per fino al compir di anni 10, ut in terminatione. Item possi far imprimer el Psalterio traduto de hebraico in latin come dil 1515 li fu concesso, et la Gramaticha hebraicha in hebraico e latin, qual si stampi poi compida la Bibia antedita. Ave 113 de si, 17 di no, 7 non cincerì. Fu presa* » : MARIN SANUDO, *Diarii*, op. cit., vol. 25, p. 338.

rement débat. L'auteur ne commente pas davantage que de coutume la décision qui est prise par les autorités. Mais quand Daniel Bomberg cherche à renouveler son privilège en octobre 1525, le Conseil des Dix rejette sa demande à de nombreuses reprises, malgré le montant croissant que l'imprimeur est prêt à payer pour ce renouvellement. Marin Sanudo note alors que « cela fut bien fait, et pour une bonne raison, parce qu'il faisait imprimer des livres hébreux contre la foi, avec l'intervention de maître Felice de l'ordre de saint Stéphane, qui fut juif<sup>171</sup> » ; il réitère ce jugement en mars 1525, quand Daniel Bomberg se voit à nouveau refuser le privilège, malgré son apport de 300 ducats<sup>172</sup>. Le privilège ne lui est finalement accordé qu'après un don de 500 ducats quelques temps après. Cette affaire, très singulière puisque c'est la seule fois que l'on voit un imprimeur lutter avec les institutions vénitiennes pour obtenir un privilège, montre bien que les autorités commencent à se crisper sur la religion et la morale, ce qui explique en partie la loi de 1527.

La loi de 1527 inaugure une nouvelle préoccupation proprement morale de l'État, mais qui ne doit pas être comprise seulement comme une préoccupation religieuse. Il s'agit au contraire d'une manière pour l'État de réaffirmer ses prérogatives contre les autorités religieuses qui auraient pu vouloir contrôler ce qui s'imprime dans la ville. Toutes les lois qui sont issues dans ce début de siècle sont donc particulièrement intéressantes pour les justifications qu'elles donnent de leur action, qui sont essentiellement de quatre ordres. Nous l'avons vu, il s'agit de protéger la sécurité et la morale à l'intérieur de l'État, justification qui apparaît pour la première fois en 1527. Mais dans les premiers temps, les autorités insistent surtout sur la qualité intellectuelle des livres et leur défense des intérêts des lettrés qui doivent trouver à Venise des livres de bonne qualité. Cela va de pair avec l'institution des charges de censeurs littéraires. Mais la loi de 1517 dénonce certains imprimeurs de la ville qui « n'ont que peu de regard pour le bien public et privé, contre l'intérêt des lettrés<sup>173</sup> ». Par ailleurs, en défendant les intérêts des lettrés, les autorités défendent également l'honneur de Venise. L'imprimerie vénitienne est connue, et si elle imprime de mauvais livres, c'est la réputation de la ville qui en souffre. Or les autorités se plaignent continuellement de la dégradation de la qualité des livres imprimés dans la ville et de la montée des exportations de livres venus d'ailleurs. Il s'agit là d'un *topos* que les autorités utilisent régulièrement quand il s'agit de renforcer le protectionnisme ou le contrôle sur un domaine de la production vénitienne<sup>174</sup>. Ainsi en 1516, lors de la nomination d'Andrea Navagero à la charge de censeur des livres en hu-

---

171. « *Fu posto per li Cai di X, una gratia de Daniel de Norimbergo (sic) vol continuar di far stampar libri hebrei in questa terra, e donar ducati 150. Et ballotat non fu presa, et questa è la segonda volta e fo ben fatto, et lo son stà bon causa, perchè el feva stampar libri hebrei contra la fede, intervenendo maistro Felice di l'ordine di San Stefano, fo hebreo* » : *Ibid.*, vol. 40, p. 75.

172. « *Fu posto la gratia di Daniel de Norimbergo (sic), qual vol continuar la gratia di stampar in ebreo per anni... e donar ducati 300 et non fu presa e fu ben fatto* » : *Ibid.*

173. ASV, Senato, Deliberazioni, Terra, Registri, reg. 20, image 147, 1<sup>er</sup> août 1517 : « *Solebant esse in hac urbe impressores librorum in maximo numero ex quibus haud modicum capiebatur vectigal publicus et privatis, preter commodum studiosorum, qui ipsos libros vilis emebant, quo plures imprimebantur* ».

174. Dans un domaine proche, quand il s'agit d'interdire l'importation étrangère de gravure, les autorités soulignent que cet art « *è vegnudo a total defaction* » : FRANCO BRUNELLO, *Arti e mestieri a Venezia nel Medioevo e nel Rinascimento*, op. cit., p. 79.

manités, l'impression de livres incorrects est dénoncée comme atteinte à la réputation de Venise, puisque ces livres sont ensuite diffusés à l'étranger : l'« honneur public » demande donc qu'un docte examine les livres, comme cela se fait « même dans les provinces barbares<sup>175</sup> ».

Mais au-delà de l'honneur de la ville, il s'agit également d'une question économique. La prospérité économique et la balance commerciale de Venise dépend de la qualité des livres qu'elle produit. Pour cela, il faut que les textes et le matériau soient de bonne qualité pour pouvoir s'exporter, mais aussi que le marché productif vénitien fonctionne bien, sans concurrence déloyale et que l'État protège le marché contre les abus de certains. On retrouve une déploration de la hausse des importations dans la loi de 1537 qui renforce le contrôle des privilèges<sup>176</sup> et une volonté de contrôle du marché productif dans l'intérêt économique de la ville dans la loi de 1517<sup>177</sup>.

On observe une certaine gradation dans l'importance relative de ces différents éléments, qui va de pair avec l'évolution de l'imprimerie vénitienne. Alors que l'imprimerie vénitienne du xv<sup>e</sup> siècle était tournée vers un public de lettrés, d'universitaires et d'humanistes, il s'agissait avant tout de défendre la réputation de Venise dans ce domaine, et donc de contrôler le contenu savant. Mais avec le temps, les arguments se font plus génériques, à mesure que Venise imprime également des textes de grande diffusion, en vernaculaire, et qui peuvent être soupçonnés d'atteinte à la morale. À une époque où l'imprimerie vénitienne a également perdu sa position dominante sur le marché européen, c'est à dire au début du xvi<sup>e</sup> siècle, il n'est pas étonnant de retrouver des inquiétudes d'ordre économique, qui témoignent de la conscience qu'avaient les patriciens vénitiens de la portée du marché du livre.

Tous ces enjeux sont des enjeux publics. Les autorités vénitiennes les prennent très au sérieux, même s'ils sont l'occasion de lois successives assez peu claires et qui tendent à se répéter les unes les autres. Malgré ces hésitations, on a la construction progressive d'un droit public concernant l'imprimerie, qui prend en considération les spécificités de cette industrie : les aspects intellectuels et savants, moraux, mais également économiques et matériels. Ces derniers aspects se trouvent particulièrement explicités dans les lois des années 1530 qui instaurent pour la première fois un contrôle de la vitesse de production des livres sous privilèges, un contrôle du prix et de la qualité du papier<sup>178</sup>. Cette prise en charge par l'État explique en partie l'implication minimale de l'Église locale dans ces questions et les conflits de Venise avec Rome. Pour les autorités vénitiennes, les institutions de la République, et elles seules, doivent assurer la morale sur son terri-

---

175. ASV, *Consiglio di Dieci, Deliberazioni, Misti*, reg. 39, image 366 : « *Preterea perche in tute le parte del mondo in le città celebre, non solamente de Italia, ma etiam in le barbare provincie, non se permette per honor publico che sia impresse opere de humanità che siano recognite da le più docte persone che gaverse possi, in questa cita veramente nostra tanto celebre e tanto degna a questa niuna cura penitus se adhibisse, une advien che le piu incorrecte stampe vadino per el mono sono quelle escono de que non senza infamia de la cita.* ».

176. HORATIO BROWN, *The Venetian Printing Press : a historical studies based upon documents for the most part hitherto unpublished*, op. cit., p. 75-76.

177. ASV, *Senato, Deliberazioni, Terra, Registri*, reg. 20, image 147.

178. HORATIO BROWN, *The Venetian Printing Press : a historical studies based upon documents for the most part hitherto unpublished*, op. cit., p. 75-76 ; *Fondazione Querini, Manoscritti IV*, cod. 618, n° 213, XVIII secolo, *Summari di leggi circa la stampa dal 1517 sino al 1784* : lois du 3 janvier 1534 et du 4 juin 1537.

toire, garantir sa sécurité, défendre son honneur et maintenir sa prospérité économique de son industrie. Mais cela entraîne d'inévitables conflits avec d'autres autorités qui prétendent assurer ces mêmes objectifs sur des juridictions qui se recourent.

### 2.4.3 Les conflits de juridiction : l'Église et la papauté

Venise n'est évidemment pas la seule à mettre en place des législations concernant les imprimés. D'autres instances peuvent également octroyer des privilèges. Alde Manuce en particulier obtient des privilèges pontificaux, mais également impériaux. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, l'empereur Maximilien nomme un censeur et superintendant de l'imprimerie dans l'Empire<sup>179</sup>. Certaines foires comme celle de Lyon peuvent également octroyer des privilèges<sup>180</sup>. Ce cas précis est connu en raison de la controverse entre Alde et les imprimeurs lyonnais<sup>181</sup>. Dans son *Adresse aux imprimeurs lyonnais* en 1503, Alde dénonce les éditions lyonnaises comme étant incorrectes. Cependant, rien ne permet d'affirmer que les imprimeurs lyonnais aient violé le privilège d'Alde, puisque lui-même ne fait pas référence à un quelconque privilège de foire dans la ville. Le privilège qu'il avait obtenu de Venise n'était quant à lui pas valable à Lyon. Par ailleurs, les éditions « contrefaites », ou plutôt les éditions pirates, n'utilisaient pas la marque d'Alde. Si on peut parler de compétition déloyale, il ne s'agit sans doute pas d'une infraction à proprement parler<sup>182</sup>; il s'agit plutôt d'un jeu sur les différentes juridictions existantes dans le monde du livre européen.

Mais parmi les autres institutions politiques européennes, l'Église surtout a été une des premières à prendre conscience de la nécessité de contrôle de l'industrie du livre. Le contexte religieux a une grande influence sur les premières implications des autorités ecclésiastiques. Dès 1479, Sixte IV envoie une lettre aux recteurs de l'université de Cologne pour les autoriser à utiliser la censure ecclésiastique contre les imprimeurs, acheteurs et lecteurs de livres hérétiques<sup>183</sup>. Les premiers privilèges européens, octroyés dans les villes allemandes d'Esslingen en 1475 pour un pamphlet anti-juif, et de Mayence en 1485, sont des privilèges ecclésiastiques. La papauté dès les années 1480, commence à avertir des risques du développement de l'imprimerie hors de tout contrôle, en particulier le pape Innocent VIII. En 1501, avec la bulle *Inter multiplices*, Alexandre VI s'adresse aux archevêques de Mayence, de Trévire et de Magdeburg en fixant les principes d'une censure préventive. Mais c'est en 1515, avec la bulle *Inter sollicitudines* d'Innocent X, que la papauté pose les bases d'un contrôle de l'imprimerie, généralisé et centralisé à Rome sous l'autorité

---

179. Vittorio FRAJESE, « Regolamentazione e controllo delle pubblicazioni negli antichi stati italiani (sec. XV–XVIII) », *Produzione e commercio della carta e del libro secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 1992, p. 677–730, p. 678.

180. Paolo CAMERINI, « In difesa di Lucantonio Giunta dall'accusa di contraffattore delle edizioni di Aldo Romano », *Atti e memorie della R. Accademia in Padova* NS 50 (1933), p. 165–194, p. 166.

181. Alde se plaint à plusieurs reprises d'infractions à ses privilèges auprès de la Seigneurie : ASV, *Senato, Deliberazioni, Terra*, reg. 14, image 224, 17 octobre 1502.

182. Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, op. cit., p. 72–73.

183. Paul GRENDLER, *The Roman Inquisition and the Venetian press, 1540–1605*, op. cit., p. 71.

du maître du Sacré Palais et des évêques<sup>184</sup>. La papauté souhaite instaurer un *imprimatur* ou une autorisation d'imprimer ecclésiastique systématique. Cette volonté de contrôle du contenu publié va très vite de pair avec la lutte contre les idées luthériennes. À Venise en 1520, Sanudo rapporte que le vicaire du patriarche présente au *Collegio* un bref pontifical condamnant les livres de Luther, demandant au gouvernement d'agir contre un libraire allemand « *Zordan todesco merchadante di libri* », qui vendait ces ouvrages<sup>185</sup>. Cet évènement fait sans doute suite à la publication de la bulle *Exsurge Domine* de 1520, qui condamne les livres du moine augustinien. La progression de la Réforme conduit par la suite les autorités ecclésiastiques et la papauté à mettre en place de nouveaux dispositifs. Des listes de livres interdits sont publiées, jusqu'à la bulle *Licet ab initio* de 1542 et la publication par la Congrégation du Saint-Office en 1543 d'une liste de livres erronés et sur lesquels la Congrégation a compétence<sup>186</sup>. C'est le début de l'Inquisition.

Même avant la mise en place de cette structure, les autorités ecclésiastiques vénitiennes ont entamé quelques essais de censure, mais d'effet limité. En 1491, l'évêque de Trévise ordonne que les imprimeurs publiant des livres de nature religieuse ou ecclésiastique demandent une permission avant leur impression. En 1497, le patriarche menace également Lucantonio Giunti d'excommunication s'il ne modifie pas les gravures suggestives présentes dans son édition des *Métamorphoses* d'Ovide<sup>187</sup>. On a pu voir de quelle manière les moines de San Francesco della Vigna ont saisi les autorités en 1527 pour faire interdire un ouvrage. Mais en réalité, les autorités civiles vénitiennes conservent la main mise sur la censure tardivement mise en place dans la ville.

Parallèlement, la papauté commence également à octroyer des privilèges. En 1502, Alexandre VI octroie un privilège pour une édition du nouvel *Ordo Missae* compilé par Johann Burckardt, un secteur qui nécessite une garantie particulière de correction<sup>188</sup>. Si les *imprimatur* ont du mal à se mettre en place, les privilèges au contraire connaissent une fortune rapide. Les privilèges pontificaux deviennent rapidement valables non seulement dans les États de l'Église, mais plus généralement dans toute la Chrétienté; les peines prévues sont des peines temporelles, habituelles dans ce genre de textes, mais également des peines spirituelles, telle que l'excommunication. Vittorio Frajese a ainsi considéré que l'imprimerie est « un cas typique de l'usage de la *double clef*, temporelle et spirituelle, de la part du pontificat romain<sup>189</sup> ». Cette prétention à étendre les privilèges au-delà de la juridiction temporelle des papes les rend particulièrement attractifs pour les imprimeurs et libraires italiens et européens. Les imprimeurs vénitiens en particulier peuvent chercher à combiner à la fois la protection précise des privilèges vénitiens et celle plus large, bien que plus vague, de l'Église. On voit l'importance que ces privilèges revêtent notamment dans le

184. Mario INFELISE, *I Libri proibiti da Gutenberg all'Encyclopedia*, op. cit., p. 7–8.

185. Marin SANUDO, *Diarii*, op. cit., vol. 29, p. 492, 552, 615. Il s'agit sans doute du libraire Jordan Dinslaken.

186. Vittorio FRAJESE, *Censura libraria, Dizionario strico dell'Inquisizione*, t. 1, 4 t., Pise, Edizione della Normale, 2010.

187. Paul GRENDLER, *The Roman Inquisition and the Venetian press, 1540–1605*, op. cit., p. 71–72.

188. Maria Grazia BLASIO, « *Cum gratia et privilegio* ». *Programmi editoriali e politica pontificia. Roma 1487–1527*, Rome, Roma del Rinascimento, 1988, p. 39.

189. Vittorio FRAJESE, « *Regolamentazione e controllo delle pubblicazioni negli antichi stati italiani (sec. XV–XVIII)* », art. cit., p. 680–681.

cas du litige entre les Manuce et les Giunti de Florence. Alde Manuce avait obtenu un privilège pontifical en 1502 pour l'impression en italiques ; mais les Giunti ont continué à imprimer en italiques à Florence, comme ils le faisaient déjà avant le privilège<sup>190</sup>. La situation se clarifie à la mort d'Alde : du côté pontifical, les Giunti reçoivent un privilège très large le 15 février 1516<sup>191</sup> ; du côté vénitien, les Giunti demandent l'autorisation de vendre des livres grecs et en lettres cursives, avec toutes les précautions nécessaires<sup>192</sup>, puis le Collège lui-même déclare que les privilèges accordés à Alde Manuce et Andrea Torresani, son partenaire, sont terminés<sup>193</sup>. Il s'agit du seul cas connu où les autorités vénitienes se sentent obligées d'affirmer la fin des privilèges d'un imprimeur, ce qui est sans doute le signe de la difficulté du sujet, lié entre autres à l'imbrication des privilèges et des autorités responsables.

L'étendue de ces privilèges entraîne bien évidemment des conflits avec les autres États, notamment italiens, qui contestent le droit du pape à accorder des monopoles sur des territoires qui ne relèvent pas de sa juridiction temporelle. Ce sera particulièrement le cas dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, quand la papauté aura une politique d'octroi de privilège plus dynamique<sup>194</sup>. Mais déjà en 1515, la République vénitienne conteste le droit du Saint-Siège à décerner des privilèges et des monopoles dans d'autres États que les États pontificaux<sup>195</sup>.

Les imprimeurs, de leur côté, cherchent plutôt à exploiter les complémentarités des différents systèmes de privilèges et leurs éventuelles contradictions. Ils peuvent occasionnellement demander des privilèges à la papauté. C'est le cas notamment de l'associé de Daniel Bomberg, Felice de Prato, qui obtient du pape un privilège pour deux livres qu'il a traduit de l'hébreu vers le latin, et pour deux Bibles en hébreu. Le privilège inclut un monopole pour l'impression de ces livres dans tout le monde chrétien. Il s'appuie sur ce privilège pontifical pour en demander un nouveau à Venise<sup>196</sup>. Le privilège pontifical est un avantage indéniable, mais les États pontificaux n'en retirent pas les retombées qu'ils espéraient : Felice décide finalement de faire imprimer ces livres par des imprimeurs vénitiens, et non à Rome comme le pape le souhaitait.

La collaboration avec la papauté et avec l'Église de façon générale n'est pas aisée à Venise. Les

---

190. Angela NUOVO et Christian COPPENS, *I Giolito e la stampa nell'Italia del XVI secolo*, op. cit., p. 206 ; Paolo CAMERINI, « In difesa di Lucantonio Giunta dall'accusa di contraffattore delle edizioni di Aldo Romano », art. cit. ; Demetrio MARZI, « Una questione libraria fra i Giunti e Aldo Manuzio il Vecchio », *Giornale della libreria* IX (1896), p. 341-351.

191. Angela NUOVO et Christian COPPENS, *I Giolito e la stampa nell'Italia del XVI secolo*, op. cit., p. 2066.

192. ASV, *Consiglio di Dieci, Deliberazioni, Misti, Registri*, reg. 40, image 348, 10 septembre 1516.

193. ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 17, image 105, 25 février 1517.

194. Angela NUOVO et Christian COPPENS, *I Giolito e la stampa nell'Italia del XVI secolo*, op. cit., p. 211-212.

195. Horatio BROWN, *The Venetian Printing Press : a historical studies based upon documents for the most part hitherto unpublished*, op. cit., p. 63.

196. Avraham ROSENTHAL, « Daniel Bomberg and his Talmud editions », *Gli Ebrei e Venezia : secoli XIV-XVIII*, Milan, Edizioni Comunità, 1987, p. 375-416, p. 377 et ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 18, image 9 : « *Prima el ditto frate Felice e sta ai piedi de la sanctità del summo pontifice, laqual intesa la natura de ditta opere, et quanto siano per esser fructifere alla christiana fede, per suo patente breve, ha concesso et decreto, che alcuno in le terre sue, sotto certe pene, et in terre aliene, sotto pena de excommunication, non ardisca comprar, vender ne far imprimere ditti libri, ha etiam sua serenità summamente exhoratto el ditto frate Felice che volesse far imprimere le ditte opere ne la città de Roma. Il che non ha voluto far, per haver deliberato far stampa quelle in questa vostra cita per beneficio de quella.* ».

autorités ecclésiastiques ont pendant longtemps eu tendance à travailler indépendamment des autorités publiques vénitiennes. Mais la situation change en profondeur avec la Contre-Réforme et la création de l'Inquisition en 1542. Si Venise conteste régulièrement les index et l'application du contrôle inquisitorial sur la production vénitienne, l'implication de l'Église devient de plus en plus prégnante<sup>197</sup> jusqu'à la stabilisation de la collaboration entre État vénitien et Inquisition en 1562 : les nouveaux livres imprimés doivent désormais recevoir une patente de trois lecteurs, un lecteur public nommé par la République, un secrétaire ducal et un ecclésiastique délégué par l'Inquisition du Saint-Office<sup>198</sup>. Cette ingérence de l'Église dans l'industrie du livre vénitien rompt avec la position qui était défendue par la République jusqu'alors, et en particulier durant la période qui nous occupe, jusqu'au premier tiers du xvi<sup>e</sup> siècle. Ce changement a longtemps été vu comme lourd de conséquence : cela aurait précipité le déclin des presses vénitiennes. Un débat existe entre les historiens sur le rôle de l'Église et de la Contre-Réforme dans le déclin de l'imprimerie italienne, et plus spécifiquement vénitienne. Cependant, dans la lignée de Paul Grendler, Angela Nuovo a récemment mis en évidence que l'influence de la Contre-Réforme sur l'imprimerie était tout sauf évidente. Les données de la base *Edit 16* montrent que la production vénitienne poursuit sa croissance dans la deuxième moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, avec un pic exceptionnel dans les années 1580. La Contre-Réforme aurait au contraire renforcé le marché des livres religieux, créant de nouveaux publics et de nouveaux besoins, notamment au sein de la péninsule italienne<sup>199</sup>.

Entre l'invention de l'imprimerie et la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, les États européens cherchent à contrôler la diffusion de ce nouveau produit aux multiples facettes. Le modèle milanais et vénitien, qui est ensuite exporté en France, tend à privilégier les aspects commerciaux. Le modèle de la papauté, qui est aussi en partie celle des villes allemandes, tend à privilégier la doctrine et la moralité des œuvres. Les deux aspects se rencontrent pourtant dans la pratique de chaque législation, comme nous l'avons vu à Venise, et ce malgré la volonté des autorités de rester indépendantes des impératifs ecclésiastiques. Cependant, dans d'autres cas, les autorités ne cherchent pas à imposer une législation spécifique. Le cas de Florence en particulier est éclairant, puisque les imprimeurs et libraires de la ville se reposent exclusivement sur les privilèges des autorités en dehors de la ville, le pape en particulier. L'État florentin n'octroie pas de privilège durant notre période et ne semble pas vouloir encadrer la production de la ville. Certes, la production florentine à l'époque incunable est bien plus faible que celle de Venise, ou même Milan. Mais cette absence de législation est néanmoins étonnante. Elle ne signifie pour autant pas que l'imprimerie n'est pas encadrée à Florence : les imprimeurs et libraires y sont intégrés à la corporation des peintres, au contraire de Venise où les imprimeurs et les libraires agissent en dehors du cadre des corporations jusqu'en 1549 où une *Scuola de stampatori, librai e legadori* est créée<sup>200</sup>. Le cadre législatif

---

197. Paul GRENDLER, *The Roman Inquisition and the Venetian press, 1540–1605*, *op. cit.*, ch. « The Inquisition ».

198. Mario INFELISE, *I Libri proibiti da Gutenberg all'Encyclopedia*, *op. cit.*, p. 23.

199. Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, *op. cit.*, p. 48–49.

200. ASV, *Compilazione leggi*, I, b. 51, n° 215, 18 janvier 1549 ; les statuts ne sont promulgués en 1567.



que nous venons de décrire est donc le seul cadre légal contraignant pour les participants à ce monde du livre.

Nous avons tenté de dresser les cadres de la production du livre vénitien. Il s'agit d'un cadre historiographique d'abord : une étude sur les imprimeurs vénitiens ne peut ignorer la longue tradition d'études tant sur le livre que sur l'histoire économique et sociale des villes italiennes. Nous nous sommes appuyée sur cette historiographie du livre en proposant un premier aperçu et une première analyse quantitative de la production des imprimeurs de la ville, afin de les situer dans le paysage éditorial européen. Cette production était d'abord tournée vers l'université puis s'intéresse de plus en plus vers le public urbain italien malgré un certain nombre de pesanteurs. Un modèle éditorial se met lentement en place : si celui-ci reprend des éléments communs aux autres villes italiennes, il est aussi caractérisé par une grande prudence et une diversification des investissements et des publics visés.

Ce développement a été favorisé par un cadre juridique souple, bien que tâtonnant. Hors des corporations, le milieu du livre a d'abord été régi par un droit des inventions réadaptés aux besoins des presses puis par des lois spécifiques qui cherchent à encadrer de plus en plus le contenu publié. Ce mode d'encadrement a aussi des conséquences sur les relations entre imprimeurs et autorités ; celles-ci passaient par des privilèges accordés individuellement. De là vient sans doute l'image extrêmement mouvante de ce milieu, qui se développe sans cadre collectif fixe. Pourtant, ces acteurs rentrent en relation les uns avec les autres : l'activité attire de plus en plus d'entrepreneurs, d'investisseurs et de techniciens. L'introduction de l'imprimerie entraîne la naissance d'un métier, avec des relations professionnelles et des modes de fonctionnement qui se mettent lentement en place.

## **Deuxième partie**

# **Fluctuation des modèles économiques et sociaux**



Lors de notre présentation générale de la production vénitienne, nous avons évoqué les différentes crises qu'a connues l'imprimerie<sup>201</sup>. Ce développement ne s'est pas déroulé sans heurts et les presses vénitiennes naissantes ont fait face à des crises de surproduction dues à une mauvaise appréciation des capacités d'absorption du marché, particulièrement dans les premières années de son développement. Elles ont dû résister aux crises militaires et politiques qui traversaient la péninsule italienne, particulièrement les guerres contre l'Empire ottoman et celles contre les autres puissances européennes, notamment dans le cadre des guerres d'Italie entre la fin du xv<sup>e</sup> et le début du xvi<sup>e</sup> siècle. Ces crises, dont nous avons vu la traduction dans les volumes de production annuels, ont également pour corollaire la réorganisation des entreprises et ateliers d'un point de vue économique et social au niveau des différents maillons de la chaîne de production et de distribution du livre imprimé, ainsi qu'à l'échelle de l'entreprise individuelle. Le développement de l'imprimerie a entraîné la construction d'une industrie qui s'est appuyée sur des bases anciennes, mais a également su s'organiser de façon originale. Sa nouveauté en fait un observatoire idéal : il ne s'agit pas seulement de l'introduction d'une nouvelle technique au sein d'un métier donné, mais bien de l'introduction d'une industrie et de nouveaux acteurs dans l'artisanat urbain médiéval. Nous souhaitons comprendre comment le milieu du livre a adapté les formes d'organisation économiques et sociales de l'artisanat et du commerce vénitien pour mieux comprendre le modèle d'entreprise qui se développe au xvi<sup>e</sup> siècle.

Le milieu de l'imprimé en Italie est l'héritier des libraires et copistes de la fin du Moyen Âge, à une époque où la production du livre s'est très largement laïcisée, en particulier dans les grands centres urbains et universitaires. Le système de la *pecia* en est un exemple<sup>202</sup>. Mais on a également la constitution de grands ateliers de copistes qui pouvaient fabriquer en grande quantité des manuels, des ouvrages littéraires ou de piété, ateliers qui préfigurent en un sens les ateliers typographiques, dans leur organisation rationnelle du travail<sup>203</sup>. Le milieu de l'imprimerie naissante emprunte également beaucoup de traits et de caractéristiques à la voie des grands marchands italiens et européens. Les formes économiques et sociales qui ont été élaborées dans les classes marchandes urbaines sont des données avec lesquelles il faut compter pour comprendre la manière dont le milieu de l'imprimerie s'est construit, en tant que nouveau milieu industriel certes, mais sur des bases préexistantes. Il s'agit d'observer l'élaboration de modèles économiques et sociaux adaptés aux circonstances et qui ne se résument pas à un décalque de celui des scribes et libraires du début du xv<sup>e</sup> siècle. Ce milieu intègre de nouveaux éléments artisanaux, entrepreneuriaux et financiers. Les acteurs du monde du livre cherchent une organisation et un mode de fonctionnement qui permettent à la fois leur développement économique dans l'économie européenne et leur insertion sociale dans le contexte vénitien.

---

201. Nous renvoyons à la page 31.

202. On renvoie à ce sujet notamment à Jean DESTREZ, *La Pecia dans les manuscrits universitaires du xiii<sup>e</sup> et du xiv<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.* et Louis-Jacques BATAILLON, Bertrand Georges GUYOT et Richard H. ROUSE, *La Production du livre universitaire au Moyen Âge*, *op. cit.*

203. Lucien FEBVRE et Henri-Jean MARTIN, *L'Apparition du livre*, *op. cit.*, p. 17-37.

Nous allons tenter ici de rendre compte de ces évolutions économiques et sociales du milieu du livre vénitien en plusieurs étapes chronologiques qui témoignent des évolutions sur le moyen et le long terme, des conséquences de l'introduction et du développement de l'imprimerie dans la ville. Il s'agit, à partir de l'introduction de l'imprimerie à Venise en 1468–1469, de suivre la naissance d'un métier au sens moderne – une activité professionnelle et technique, celle d'imprimeur – mais également au sens médiéval – une communauté d'intérêts organisée autour d'une activité économique. Pour cela, nous nous concentrerons sur les chefs d'atelier, imprimeurs, éditeurs ou libraires, principalement ceux qui apparaissent dans les colophons des ouvrages. Cela nous permettra d'étudier leur production, à travers une analyse quantitative issue des données de l'ISTC. Leurs collaborations seront étudiées, notamment grâce à une analyse de réseau que nous poursuivront sur les trois chapitres pour rendre compte des évolutions de ce milieu. Ces études, ainsi que l'analyse des sources archivistiques nombreuses nous permettront de commencer à dresser un tableau des relations économiques et sociales qui lient ces acteurs. Malgré l'optique centrée sur l'impression d'ouvrages, il faudra également rendre compte du développement de nouveaux acteurs importants dans ce milieu, sans que ceux soient des imprimeurs au sens strict, mais plutôt des éditeurs qui financent des éditions et des libraires qui les diffusent.

Le premier chapitre de cette partie porte sur la période entre le début de l'imprimerie à Venise et 1480, une époque durant laquelle l'industrie se met en place dans un contexte social encore restreint, avec une composante allemande particulièrement importante ; quelques individus combinent compétence technique, réseau commercial et capital économique et dominent le marché, mais des changements importants sont déjà en germe (**Ch. 3**). En effet, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, des mutations importantes sont à l'œuvre à partir de 1480 avec l'élargissement du milieu du livre imprimé à Venise et la reprise en main par les Italiens de l'industrie et du commerce. De grandes figures d'imprimeurs-éditeurs émergent qui organisent le marché, les réseaux commerciaux et les collaborations (**Ch. 4**). Enfin, entre la fin du xv<sup>e</sup> et le début du xvi<sup>e</sup> siècle, on a l'installation d'un modèle entrepreneurial : la figure du libraire, articulant les espaces économiques européens dans son réseau commercial, domine le milieu du livre. On voit également l'installation d'un modèle d'entreprise familiale, en germe dans les périodes précédentes, et qui s'installe durablement pour donner lieu à de grandes dynasties libraires à Venise (**Ch. 5**).

## Chapitre 3

### Les débuts de l'imprimerie vénitienne : le temps des Allemands et des deux compagnies

Entre 1468 et 1469, Johann de Spire débute son activité d'imprimeur à Venise et fait fonctionner les premières presses vénitiennes. À sa suite, de nombreux autres imprimeurs, libraires et typographes allemands s'installent à leur compte. Jusqu'en 1480, les imprimeurs en provenance des pays germaniques et de Flandre sont majoritaires dans la ville<sup>1</sup>. Dans les trois premières années, certes sur un faible nombre d'ateliers, les Allemands représentent 80% du total. Progressivement, leur part décroît avec l'augmentation du nombre d'imprimeurs et éditeurs actifs dans la ville, mais jusqu'en 1480, les Italiens restent minoritaires. Après cette date par contre, les imprimeurs et éditeurs originaires de la péninsule italienne deviennent majoritaires, au détriment des Allemands, qui ne représentent plus qu'une faible part du total – moins de 30%, puis moins de 20% à partir de 1483; ils ne sont plus qu'une part infime du total à partir de 1499. Il s'agit là d'une vraie rupture qu'il faut tenter d'expliquer. Alors que la colonie allemande était particulièrement bien implantée à Venise, nourrie par une forte immigration notamment artisanale, les Allemands n'ont pas réussi à maintenir leur prédominance dans cette industrie. Alors qu'ils représentent une part non négligeable dans certains métiers à Venise, ils ne sont plus que quelques uns à diriger un atelier typographique après 1500. Cette évolution prend ses racines dans les premières années de l'imprimerie à Venise, et au-delà, dans le contexte des relations commerciales entre Venise et les villes du Saint-Empire<sup>2</sup>.

Pour comprendre cette première période de l'imprimerie vénitienne, il sera nécessaire d'aborder le parcours des premiers acteurs de cette nouvelle industrie, et ce avant leur implication dans l'imprimerie vénitienne. Cependant, ce parcours est souvent très hypothétique et soumis à l'interprétation de sources peu nombreuses. S'il est tentant de vouloir retracer le parcours des artisans et marchands qui émigrent à Venise pour venir investir dans l'imprimerie, la plupart d'entre eux ne nous sont pratiquement pas connus avant leur apparition dans les sources notariales et judiciaires de la ville<sup>3</sup>. Il conviendra donc d'être prudent, tout en ayant conscience du fait que la

---

1. Voir la figure 22. On compte pour cela les imprimeurs dont le nom est cité au colophon.

2. On se référera beaucoup pendant ce développement aux travaux de Philippe Braunstein, et en particulier au récent volume qu'il a publié : Philippe BRAUNSTEIN, *Les Allemands à Venise (1380-1520)*, *op. cit.*

3. Des recherches dans les archives de Francfort, d'où venaient de nombreux imprimeurs, n'ont rien donné, en particulier en raison de la destruction de nombreuses archives. En revanche, des documents des archives de Cologne ont été édités et permettent d'avoir des éléments sur le passé de certains individus, mais toujours de façon très

provenance de ces premiers acteurs a sans doute beaucoup influé sur le devenir de l'imprimerie à Venise.

### 3.1 Venise et l'Allemagne : des relations durables

Les premiers imprimeurs de Venise sont allemands ; artisans et marchands germaniques jouent un rôle important dans le développement et l'organisation de cette industrie et de ce milieu. Il faut donc comprendre dans quel contexte ces marchands et artisans allemands s'insèrent. Les relations économiques et commerciales entre Venise et les villes germaniques sont une constante des derniers siècles du Moyen Âge et la présence allemande à Venise sert de cadre au développement des premières presses. Elle y contribue par un apport humain, technique et financier. La communauté allemande à Venise est donc un facteur majeur dans le développement de l'imprimerie à Venise.

La définition d'un Allemand à Venise ne recoupe pas seulement les frontières géographiques de pays de langue allemande, que nous adoptons en première approximation. Elle a également à voir avec les institutions présentes sur place, qui donnent leur définition de la germanité. Si l'Allemagne n'est pas une réalité politique au xv<sup>e</sup> siècle, on a malgré tout la construction d'une conscience et d'une représentation commune des « Allemands », bien que les dénominations et les définitions soient très fluctuantes selon les contextes. Les « *teutonici* » désignent généralement les habitants des Alpes et de la région du Danube ; les « *alemani* » désignent plutôt les habitants de l'Europe septentrionale et occidentale sous domination de l'empereur. Des problèmes d'identification au cas pas cas peuvent exister dans le cas des personnes en provenance de Savoie ou des Balkans, de même pour les marchands du Brabant ou de Flandre. Mais selon Philippe Braunstein le concept de « *tedesco* » rassemble tout le commerce du Nord ; ce terme est redéfini par le Sénat en 1475 comme désignant ceux qui sont originaires « soit d'Allemagne du Sud soit d'Allemagne du Nord, soit sujets de l'empereur soit d'un autre prince », mais en réalité, sont compris dans les marchands résidants au *Fondaco* également « les Polonais, Hongrois et Bohémiens, [qui] doivent faire transiter toutes leurs marchandises par la douanes de notre *Fondaco*<sup>4</sup> ».

Qu'est-ce qu'un Allemand à Venise dans ce cas ? on le voit, la définition reste problématique. Les termes de *tedesco*, *alemanus* ou *teutonicus* sont en réalité employés de façon bien plus fluide

---

parcellaire. On se référera ainsi à Bruno KUSKE (dir.), *Köln, der Rhein und das Reich*, Cologne/Graz, Böhlau, 1956 ; *Köln, das Reich und Europa : Abhandlungen über weiträumige Verflechtungen der Stadt Köln in Politik, Recht und Wirtschaft im Mittelalter*, Cologne, Neubner, 1971 ; Carolin WIRTZ, *Köln und Venedig : wirtschaftliche und kulturelle Beziehungen im 15. und 16. Jahrhundert*, Cologne, Böhlau, 2006.

4. « *per remover ogni dubitacion et differencia che podesse nascer, sia dechiarido che tuti Todeschi, sia de Alemania bassa chome de lalta, si subditi del'imperator come de ogni altro signor todescho, et similiter Polani Ongari et Boemi siano obligadi cum tutte le sue marchandantie ai dacia del fontego nostro* » : ASV, *Capitolare del Fondaco dei tedeschi*, n° 272, cité dans Philippe BRAUNSTEIN, « Erscheinungsformen einer Kollektividentität : die Bewohner des Fondaco dei Tedeschi in Venedig (12.-17. Jahrhundert) », *Hochfinanz, Wirtschaftsräume, Innovationen. Festschrift für Wolfgang von Stromer*, Trier, Auenthal, 1987, p. 411-420, p. 416.

dans les textes de la pratique. Et on pourrait, avec Philippe Braunstein et Cecilie Hollberg, adopter une définition plus large, même si plus floue : l'Allemagne serait une aire linguistique et culturelle. Est Allemand celui qui se décrit ainsi ou qui est originaire d'un lieu dans les frontières du Saint-Empire, ce qui inclut aussi la Flandre <sup>5</sup>.

### 3.1.1 Les villes allemandes et Venise au cœur de l'Europe marchande

La présence allemande à Venise et s'inscrit dans une longue tradition d'échanges économiques. Les rapports commerciaux entre les deux espaces reposent sur une conscience commune de leur utilité : ce sont des « relations de force et d'estime entre des partenaires qui se savaient indispensables l'un à l'autre <sup>6</sup> ». Les Lombards, mais également les Vénitiens, achètent et vendent leurs marchandises en Allemagne au moins depuis le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle. Leur présence s'explique par la géographie des routes commerciales européennes. Ces marchands peuvent passer par l'Allemagne en allant en France, en Hongrie ou en Flandre et acheter des marchandises à revendre plus loin <sup>7</sup>. Mais ils peuvent aussi résider à demeure dans ces villes et forment à ce moment-là d'importantes communautés, à l'image de celle des Lombards à Paris, ou des corporations de marchands italiens que l'on trouve aussi dans les villes de Flandre <sup>8</sup>. À Cologne, les Italiens s'installent principalement entre le XIV<sup>e</sup> et le début du XV<sup>e</sup> siècle : ils obtiennent des concessions dans la ville pour lesquelles ils paient un droit de protection (*Schutzgeld*) <sup>9</sup>. Les marchands italiens s'installent dans les régions du Sud de l'espace germanique depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle : on en trouve à Cologne ou encore à Trèves <sup>10</sup>.

Cependant, l'essentiel du commerce entre l'espace germanique et Venise ne passe pas par une présence vénitienne directe dans les villes allemandes. Les marchands allemands entretiennent ces relations par une présence régulière dans la lagune, durant laquelle ils échangent une grande variété de biens. Le commerce se développe au long des derniers siècles du Moyen Âge avec le Nord de l'espace germanique. Puis des contacts durables sont établis à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle avec les marchands de la Hanse et surtout de Cologne. Les marchands du Nord exportent du métal, des peaux, des fourrures, brutes ou travaillées ; ils viennent acheter à Venise des épices, en particulier du gingembre <sup>11</sup>. Mais les documents conservés témoignent de cargaisons variées de *paternoster* <sup>12</sup>,

---

5. Cecilie HOLLBERG, *Deutsche in Venedig im späten Mittelalter : eine Untersuchung von Testamenten aus dem 15. Jahrhundert*, Göttingen, V&R Unipress, 2005, p. 56. C'est la définition que nous adopterons à partir d'ici et celle que nous avons notamment adoptée dans la figure 22.

6. Philippe BRAUNSTEIN, « Relations d'affaires entre Nurembergeois et Vénitiens à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire* 76 (1964), p. 227-269.

7. Bruno KUSKE, « Die Handelsbeziehungen zwischen Köln und Italien im späteren Mittelalter », *Köln, der Rhein und das Reich*, Cologne/Graz, Böhlau, 1956, p. 12.

8. Laura GALOPPINI, « "Nationes" toscane nelle Fiandre », *Comunità forestiere e nationes nell'Europa dei secoli XIII-XVI*, Naples, Liguori Editore, 2001, p. 135-164.

9. Bruno KUSKE, « Die Handelsbeziehungen zwischen Köln und Italien im späteren Mittelalter », art. cit., p. 15-17.

10. *Ibid.*, p. 3.

11. Carolin WIRTZ, *Köln und Venedig*, op. cit., p. 50-51.

12. *Ibid.*, p. 44.



de toiles de lin anglaises<sup>13</sup>, ou encore de caissettes dorées<sup>14</sup>. Les routes qui sont employées par les marchands allemands vers l'Italie sont des routes bien connues depuis le Moyen Âge central et abondamment décrites dans la littérature ; la voie des Alpes passant par le col du Brenner était la route majeure reliant les pays germaniques et Venise<sup>15</sup>.

Le xv<sup>e</sup> siècle est sans doute la période la plus prospère pour le commerce entre Venise et les villes allemandes. On observe cependant un repli durable dès le début du xvi<sup>e</sup> siècle, en particulier avec la découverte de la route des Indes par les Portugais, qui conduit un certain nombre de marchands allemands à s'installer à Lisbonne de façon plus durable<sup>16</sup>. Avec la guerre de la Ligue de Cambrai, les relations commerciales s'amenuisent également, même si le commerce continue et même si Venise reste un pôle majeur du commerce allemand<sup>17</sup>. Plusieurs espaces et plusieurs villes se distinguent particulièrement. Les villes du sud de l'Allemagne servent fréquemment d'intermédiaire pour les villes germaniques situées plus au nord. Le rôle des marchands de Nuremberg et d'Augsbourg est particulièrement important dans le commerce avec Venise, avec de grandes compagnies marchandes qui se développent particulièrement entre la fin du xv<sup>e</sup> et le début du xvi<sup>e</sup> siècle. La plus significative au tournant du siècle est sans aucun doute la compagnie des Fugger basée à Augsbourg<sup>18</sup>.

Le dynamisme de ces relations d'affaires a notamment été relevée par Philippe Braunstein dans ses études des réseaux marchands. Les documents commerciaux témoignent des échanges de service, des rapports de procuration entre marchands du Sud de l'Allemagne et marchands vénitiens. Mais son étude des archives familiales, en particulier de la famille Kress à Nuremberg, a mis en évidence non seulement la vitalité des échanges économiques, mais également l'intensité des relations personnelles avec des Vénitiens. Les comptes de la famille Kress font ainsi apparaître les exportations de métaux de la compagnie, les importations de soieries et d'épices<sup>19</sup> mais également la récurrence de noms de marchands vénitiens dans ces échanges<sup>20</sup>. À travers ses marchands, les villes d'Allemagne du Sud telle que Nuremberg ont un rôle d'intermédiaires, qui ne fait que s'approfondir et se diversifier encore au xv<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>. Venise permet aux marchands nu-

---

13. *Ibid.*

14. *Ibid.*, p. 87.

15. Voir à ce sujet la description systématique dans *Ibid.*, « Die Wege der Waren und Reisenden » et surtout Philippe BRAUNSTEIN, *Les Allemands à Venise (1380-1520)*, *op. cit.*, ch. II, « Traverser les Alpes ».

16. Pour un exemple de participation allemande au commerce de la péninsule ibérique, voir notamment Mohamed OUERFELLI, *Le Sucre : production, commercialisation et usages dans la Méditerranée médiévale*, Leiden, Brill, 2008, p. 480-484.

17. Gerhard RÖSCH, « Il Fondaco dei Tedeschi », *Venezia e la Germania*, Milan, Electa, 1986, p. 51-72, p. 58-61.

18. Sur les Fugger et plus largement sur les compagnies marchandes du Sud de l'Allemagne, on pourra se référer à Elmar LUTZ, *Die Rechtliche Struktur süddeutscher Handelsgesellschaften in der Zeit der Fugger*, Tübingen, Mohr (Siebeck), 1976. On pourra également voir Richard EHRENBERG, *Le siècle des Fugger*, Paris, SEVPEN, 1955. Pour un tableau des sociétés d'affaire allemandes présentes à Venise, on se référera à Philippe BRAUNSTEIN, *Les Allemands à Venise (1380-1520)*, *op. cit.*, ch. IV, « Les Sociétés d'affaires : L'Allemagne à Venise ».

19. *idem*, « Relations d'affaires entre Nurembergeois et Vénitiens à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*, p. 239.

20. La famille Kress entretient en particulier des rapports étroits et d'amitié avec la famille Amadi : *Ibid.*, p. 243-254.

21. *Ibid.*, p. 266.

rembergeois, actifs dans le grand commerce comme dans les échanges plus locaux, de rassembler ces différents types et échelles de rapports commerciaux<sup>22</sup>.

Les villes rhénanes, du Nord de l'Allemagne ou de Flandre constituent des débouchés pour les produits achetés à Venise, mais servent également de point d'appui pour le commerce vers le Sud : il s'agit par exemple de la *Venedische Gesellschaft* des frères Veckinchusen, une famille originaire de Cologne, qui fonctionnait à partir de Bruges jusque vers 1420, mais la même chose peut être observée à Anvers surtout dans la deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>. Cependant, le pôle commercial que constitue Francfort à la fin du xv<sup>e</sup> siècle éclipse en partie le poids des villes de Bavière et de Franconie. Par sa position, Francfort appartient à la fois aux villes du Sud et du Nord de l'Allemagne ; ses marchands ont eu un rôle-pivot dans le commerce d'argent et de marchandises entre le Nord et le Sud de l'Europe<sup>24</sup>. Les marchands francfortois présents à Venise sont surtout des hommes nouveaux issus de l'artisanat textile qui font leur fortune notamment dans le commerce avec Venise<sup>25</sup>. L'importance de la ville se traduit également par la foire qui s'y déroule et sur laquelle de nombreux travaux ont été réalisés<sup>26</sup>. Son développement s'inscrit dans le contexte plus général du déclin des foires de Champagne et de la réorientation du commerce international vers le Sud. La place commerciale francfortoise connaît un développement important à partir de la deuxième moitié du xii<sup>e</sup> siècle, avec la protection des empereurs. Son rayonnement est international, et permet le commerce entre le Nord-Ouest de l'Europe et le Sud et l'Est, grâce à sa position de carrefour entre les différentes routes commerciales. Les foires de la ville connaissent leur plus grand essor au xiv<sup>e</sup> siècle ; elles ont un rôle international qui, comme le souligne Alexander Dietz, ne se mesure pas tant au nombre d'étrangers les visitant, qui est relativement faible, mais plutôt aux marchandises étrangères qui y sont présentes<sup>27</sup>. Le développement d'une foire de livres à proprement parler dans la ville est contemporaine du développement du commerce du livre imprimé à partir du début des années 1460. Cette foire s'appuie sur le rôle de la ville comme lieu de redistribution des marchandises : il s'agit rapidement de l'une des principales foires de livres européennes, un lieu de rencontre majeur pour les imprimeurs et libraires européens, autour de la *Buchgasse*, la ruelle du livre<sup>28</sup>.

Le rôle de Cologne est également notable. Ses marchands cherchent à entretenir des relations

---

22. Philippe BRAUNSTEIN, « Réseaux familiaux, réseaux d'affaires en pays d'empire : les facteurs de sociétés (1380–1520) », *Le Négoce international XIII<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Economica, 1989, p. 23–34, p. 29–30.

23. Carolin WIRTZ, *Köln und Venedig*, *op. cit.*, p. 40 ; Philippe BRAUNSTEIN, « Réseaux familiaux, réseaux d'affaires en pays d'empire : les facteurs de sociétés (1380–1520) », *art. cit.*, p. 26.

24. Alexander DIETZ, *Frankfurter Handelsgeschichte*, Francfort, Hermann Minjon, 1910, p. 274.

25. Philippe BRAUNSTEIN, « Réseaux familiaux, réseaux d'affaires en pays d'empire : les facteurs de sociétés (1380–1520) », *art. cit.*

26. Alexander DIETZ, *Frankfurter Handelsgeschichte*, *op. cit.* ; Johannes FRIED, *Die Frankfurter Messe : 750 Jahre Messen in Frankfurt ; Besucher und Bewunderer ; literarische Zeugnisse aus ihren ersten acht Jahrhunderten*, Francfort, Umschau-Verl., 1990 ; Michael ROTHMANN, *Die Frankfurter Messen im Mittelalter*, Francfort, Steiner, 1998.

27. Alexander DIETZ, *Frankfurter Handelsgeschichte*, *op. cit.*, p. 32.

28. Alexander DIETZ, *Zur Geschichte der Frankfurter Büchermesse 1462–1792*, Francfort, Hauser et co, 1921. Nous aurons l'occasion de revenir sur l'importance de la foire de Francfort pour le commerce libraire vénitien.

directes avec Venise tout au long du xv<sup>e</sup> siècle. L'implantation des Colognais dans la ville est particulièrement importante, avec quelques grandes familles comme celle des Stralen ou des Rummel, qui mènent les échanges entre Venise et les villes du Nord.

Ces marchands, qu'ils viennent du Sud, de Francfort ou de Cologne, ne travaillent pas seuls. Au contraire, les intermédiaires et les collaborations sont nombreux entre ces marchands présents sur le même marché. En particulier, les collaborations entre les marchands de Francfort et de Cologne sont fréquentes à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Les maisons de commerce peuvent conclure des partenariats ponctuels. Ainsi Lorenz Eckelmann de Cologne envoie en 1487 des toiles et des pièces d'orfèvrerie à Venise en partenariat avec Johann Dinslaken de Francfort, peut-être de la même famille que Gaspar Dinslaken<sup>29</sup>. Ces relations d'affaires peuvent également déboucher sur des alliances matrimoniales : ainsi un membre de la grande famille marchande von Melem originaire de Cologne, très présente à Venise, épouse en 1496 Margarita Ugelheimer, fille de Thomas Ugelheimer, membre d'une grande compagnie de commerce de Francfort<sup>30</sup>. Les relations commerciales entre les marchands de Francfort et de Cologne seront un terreau fertile pour le développement des premières presses vénitienes : les interactions directes ou indirectes entre les premiers imprimeurs, les premiers investisseurs et les grands marchands allemands, sont l'une des principales caractéristiques des débuts de l'imprimerie à Venise.

L'organisation des maisons du grand commerce repose sur la construction d'un réseau de relations commerciales basées sur les liens familiaux et les connaissances. Plusieurs types de structures pouvaient exister, mais les maisons qui étaient actives dans le grand commerce étaient généralement structurées en *Kommissionsgeschäft*, c'est-à-dire avec des envoyés ou facteurs habitant à l'étranger et des correspondants sur différentes places qui, sans faire juridiquement partie de la société, prenaient en charge certaines affaires. Les partenaires de ces sociétés étaient peu nombreux, et pouvaient s'associer pour une durée limitée, en particulier dans les villes de la Hanse, mais également au sud, sous l'influence de la *commenda* italienne : une association non familiale, avec peu de membres et pour une durée très courte. Cependant, certaines associations dans le Sud de l'Allemagne pouvaient se prolonger sur plusieurs générations<sup>31</sup>. On trouve ainsi un certain nombre de facteurs des compagnies allemandes à Venise, ainsi que certains des principaux partenaires des maisons de commerce. Si l'on considère, les membres dirigeants des compagnies de Francfort à partir de 1400, beaucoup ont résidé à un moment ou un autre à Venise : ainsi Wolf Blum, fondateur de la *Blumengesellschaft* ; Hans Bromm, Claus et Craft Stalburg, fondateurs de la *Bromm- und Stalburgergesellschaft*<sup>32</sup>. Les familles marchandes y envoyaient également leurs fils

---

29. Carolin WIRTZ, *Köln und Venedig*, op. cit., p. 87.

30. Richard FRONING (dir.), *Frankfurter Chroniken und annalistische Aufzeichnungen des Mittelalters bearbeitet*, Francfort, Carl Jugel's, 1884, p. 440.

31. Pour une description détaillée de ces formes d'organisation commerciale dans les villes allemandes médiévales, voir Bernhard ISENMANN, *Die Deutsche Stadt im Mittelalter 1150–1550*, Cologne, Böhlau, 2012, p. 898–919.

32. Alexander DIETZ, *Frankfurter Handelsgeschichte*, op. cit., p. 253–259.

pour leur apprentissage, tissant ainsi des relations durables et privilégiées avec la ville<sup>33</sup>.

Les rapports qui existent au sein de ces compagnies ont également été approfondis par Philippe Braunstein. Si celui-ci, prenant comme exemple la société de Veckinchusen, les sociétés nurembergeoises et les sociétés de Francfort, distingue différents types d'organisation commerciales, celles-ci se recoupent néanmoins dans le mélange que les acteurs font entre relation familiale et relation élective ou d'amitié. Les membres de la famille continuent à jouer un rôle central dans l'organisation de la société, mais on trouve également un personnel de facteurs, attachés à la famille par des relations de loyauté et d'amitié ou *Freundschaft*. Il s'agit finalement d'un « compromis entre l'esprit de famille [...] et la formation de jeunes cadres<sup>34</sup> ».

Les relations directes des marchands allemands avec Venise sont de plus en plus fréquentes au cours du xv<sup>e</sup> siècle, en particulier pour les marchands de Cologne et de Francfort. Le nombre croissant des résidants à Venise a conduit très tôt les autorités à penser une organisation pour accueillir ces marchands d'une grande importance pour l'économie de la ville; il fallait malgré tout un contrôle étroit de leurs activités commerciales afin d'éviter toute concurrence par rapport aux marchands vénitiens. Le *Fondaco* était là pour s'en assurer.

### 3.1.2 Le *Fondaco dei tedeschi* et la structuration du monde « allemand »

L'institution du *Fondaco dei tedeschi* a été abondamment étudiée dans la littérature<sup>35</sup>; les sources le concernant ont en particulier été éditées par Henry Simonsfeld<sup>36</sup>. À la sortie du pont du Rialto, sur la rive est, la construction du premier bâtiment réservé à l'accueil des marchands allemands date de 1225 : il s'agissait d'un magasin pour les marchands étrangers, inspiré du modèle des *funduks* orientaux. L'organisation y est stricte et dirigée par le *Visdomini del Fondaco*, afin de permettre à l'État d'exercer un contrôle rigoureux sur le mouvement des marchandises. Les marchands allemands ont une obligation de résidence dans le *Fondaco*, avec des chambres et des aires de dépôt des marchandises assignées. Aucun marchand ne peut conclure une affaire sans la médiation d'un officier de l'État vénitien, les *sensali*<sup>37</sup>. Pour reprendre les termes de Philippe Braunstein, il s'agissait donc à la fois d'un hôtel, d'un entrepôt et d'une bourse aux affaires<sup>38</sup>.

---

33. Henry Simonsfeld considère Venise comme « l'école supérieure des marchands de Haute-Allemagne » et l'on trouve en effet des traces de jeunes marchands allemands hébergés à Venise « pour y apprendre [la langue italienne] et l'abaque, comme c'est l'usage depuis longtemps » : Henry SIMONSFELD, *Der Fondaco dei Tedeschi in Venedig und die deutsch-venetianischen Handelsbeziehungen*, 2 t., Stuttgart, Cotta, 1887, p. 39 et n° 525.

34. Philippe BRAUNSTEIN, « Réseaux familiaux, réseaux d'affaires en pays d'empire : les facteurs de sociétés (1380–1520) », art. cit., p. 34.

35. Dans son récent volume, Philippe Braunstein fait le point sur le bâtiment et le fonctionnement de l'institution du *Fondaco* dans ce qui est sans doute la synthèse la plus à jour et la plus détaillée : *idem*, *Les Allemands à Venise (1380–1520)*, *op. cit.*, ch. III, « Le Fondaco dei tedeschi ou le poumon de Venise ».

36. Henry SIMONSFELD, *Der Fondaco dei Tedeschi in Venedig und die deutsch-venetianischen Handelsbeziehungen*, *op. cit.*

37. Gerhard RÖSCH, « Il Fondaco dei Tedeschi », art. cit., p. 51–52.

38. Philippe BRAUNSTEIN, « Les Allemands et la naissance de l'imprimerie vénitienne », art. cit., p. 384.

Selon cet auteur, la fermeture et le contrôle croissant des autorités vénitiennes a fait du *Fondaco* le siège d'une aristocratie marchande, séparée du reste de la population allemande de la ville<sup>39</sup>. Un « monde fermé<sup>40</sup> » certes, malgré ses contacts avec l'extérieur. La population marchande accueillie au *Fondaco* est composée des membres des grandes compagnies de commerce allemandes, qui ont chacune des chambres réservées à l'usage de leurs représentants. On estime que plus d'une centaine de marchands étaient présents en permanence dans le *Fondaco*, avec leurs serviteurs et le personnel allemand comme vénitien qui permettait le fonctionnement de cette institution<sup>41</sup>. Cette institution vénitienne est unique en Italie, même si des communautés marchandes allemandes existent dans d'autres villes. À Milan par exemple, les marchands bénéficient des *privilegia theutonicorum* concédés en 1422 ; mais malgré la proposition d'institution d'un *fondaco*, aucune réalisation comparable n'est attestée<sup>42</sup>. Cette institution et ses conséquences dans la société et l'économie vénitienne font largement la spécificité de la communauté allemande à Venise.

Le *Fondaco* a un rôle économique majeur tant pour Venise que pour les marchands allemands. Selon l'estimation de Gerhard Rösch, le *Fondaco* rapporte environ 100 ducats à la République par jour au xv<sup>e</sup> siècle<sup>43</sup>. Les marchandises qui y sont échangées sont extrêmement nombreuses et permettent aux marchands allemands d'importer et d'exporter de grandes quantités de biens, souvent de forte valeur ajoutée en ce qui concerne les biens achetés à Venise. Pour les marchands allemands, il s'agit donc du seul lieu où ils sont autorisés à commercer, le grand commerce étant normalement autorisé à Venise uniquement pour les membres du patriciat et les citoyens : la citoyenneté *de intus* permet l'exercice du commerce interne et la citoyenneté *de intus et extra* permet l'exercice du commerce interne et externe<sup>44</sup>. Selon Philippe Braunstein, le faible nombre d'Allemands demandant la citoyenneté vénitienne provient du fait que le *Fondaco* leur procurait déjà les avantages que la citoyenneté conférait<sup>45</sup>. Et en effet, leur présence dans le cadre du *Fondaco* leur accordait déjà un privilège majeur qui leur permet d'asseoir leur position commerciale par rapport aux autres nations commerçant avec la cité lagunaire.

---

39. Philippe BRAUNSTEIN, « Remarques sur la population allemande de Venise à la fin du Moyen Âge », *Venezia, centro di mediazione tra Oriente e Occidente (secoli XV-XVI) : aspetti e problemi*, Florence, Olschki, 1977, p. 133-143, p. 243.

40. *idem*, *Les Allemands à Venise (1380-1520)*, *op. cit.*, p. 164.

41. Philippe BRAUNSTEIN, « Appunti per la storia di una minoranza : la popolazione tedesca di Venezia nel Medioevo », *Strutture familiari, epidemie, migrazioni nell'Italia medievale*, Naples, Edizioni scientifiche italiane, 1984, p. 511-517, p. 516.

42. Patrizia MAINONI, « La nazione che non c'è : i tedeschi a Milano e a Como fra Tre et Quattrocento », *Comunità forestiere e nationes nell'Europa dei secoli XIII-XVI*, Naples, Liguori Editore, 2001, p. 201-228, p. 208-215.

43. Gerhard RÖSCH, « Il Fondaco dei Tedeschi », *art. cit.*, p. 52.

44. Sur ces questions, on pourra se référer à Luca MOLÀ et Reinhold C. MUELLER, « Essere straniero a Venezia nel tardo Medioevo : accoglienza e rifiuto nei privilegi di cittadinanza e nelle sentenze criminali », *Le Migrazioni in Europa secc. XIII-XVIII*, Florence, Le Monnier, 1994, p. 853-860 et Giorgio FEDALTO, « Stranieri a Venezia e a Padova », *Storia della cultura veneta*, Vicence, Neri Pozza, 1980, p. 499-535. Nous traitons également de la citoyenneté de façon plus approfondie dans la section 7.1.2.1.

45. Philippe BRAUNSTEIN, « Appunti per la storia di una minoranza : la popolazione tedesca di Venezia nel Medioevo », *art. cit.*, p. 512.

Mais le *Fondaco dei tedeschi* possède également un rôle structurant pour la « colonie » allemande présente à Venise, du point de vue autant social et économique, que topographique. Il est en effet possible de parler de « colonie » dans la mesure où le *Fondaco* organise en partie les relations des marchands allemands avec les autorités vénitiennes. Cette représentation influence l'image de la présence allemande dans le tissu urbain vénitien. La naissance d'une identité collective propre aux résidents du *Fondaco* a été mise en valeur par Philippe Braunstein. L'activité commerciale et le *Fondaco* construisent et officialisent l'identification. Leur regroupement dans ce cadre crée non seulement une communauté de vie et d'intérêt, mais également une représentation commune pour les autorités et la population vénitiennes. Il existe malgré tout en son sein une séparation entre les Allemands du Nord menés par Cologne et les Allemands du Sud menés par Nuremberg; des tensions et des conflits existent et progressivement, les marchands de l'Allemagne du Sud deviennent prédominants dans l'organisation<sup>46</sup>. Ceci étant, il est probable que la reconnaissance par les autorités vénitiennes d'une communauté d'intérêt des *tedeschi* et assimilés, unis dans cette institution, a contribué à la consolidation d'une conscience d'appartenance à un groupe commun pour les migrants allemands présents dans la ville, Allemands du Nord ou du Sud, et même au-delà, des régions à l'identification flottante : Pologne, Hongrie et Bohême. Le *Fondaco* est un pôle d'identification par rapport aux autorités, un lieu qui permet la naissance d'une communauté d'intérêts allemande, même si ces intérêts restent très liés aux intérêts de l'élite marchande présente dans les murs du bâtiment du *Fondaco*.

En effet, la communauté allemande ne peut pas se réduire aux marchands du *Fondaco*. Celle-ci est très vaste et compte sans doute plusieurs milliers d'individus au xv<sup>e</sup> siècle<sup>47</sup>, en majorité des artisans et non des marchands. Pourtant, même si le *Fondaco* ne les représente pas et même si la majorité d'entre eux ne prend pas part au grand commerce mené par les compagnies familiales allemandes, la communauté ou la nation allemande s'organise autour du *Fondaco*. Certes, les étrangers nouvellement arrivés sont présents de façon relativement diffuse dans la ville, notamment dans les quartiers de transit plus périphériques comme Cannaregio. Après un dépouillement systématique des sources notariales des paroisses concernées, Philippe Braunstein constate la présence allemande dans la paroisse de San Geremia, notamment dans le travail textile, ainsi que dans la paroisse voisine de l'autre côté du canal, San Simeone Profeta<sup>48</sup>. Les Allemands sont également bien présents au centre même de Venise, avec une présence notable dans les quartiers de San Luca ou San Marco en lien avec les métiers du luxe. Le cœur de la communauté s'implante dans les paroisses de San Bartolomeo, San Giovanni Grisostomo, San Salvador<sup>49</sup> : une

46. *idem*, « Erscheinungsformen einer Kollektividentität : die Bewohner des Fondaco dei Tedeschi in Venedig (12.-17. Jahrhundert) », art. cit.

47. Cecilie HOLLBERG, *Deutsche in Venedig im späten Mittelalter*, op. cit., p. 15; Philippe BRAUNSTEIN, *Les Allemands à Venise (1380-1520)*, op. cit., p. 617.

48. Philippe BRAUNSTEIN, « Cannaregio, zone de transit ? », *Les Étrangers dans la ville*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'homme, 1999, p. 159-169, p. 165-166.

49. *idem*, « Remarques sur la population allemande de Venise », art. cit.

grande partie des Allemands semblent bien habiter à proximité du Rialto et du *Fondaco*<sup>50</sup>. Enfin, une troisième zone d'implantation se situe dans la boucle de « *Citra* », de San Salvador à San Vitale, et de San Moise à San Samuele<sup>51</sup>.

Cette présence allemande organisée autour du *Fondaco* se marque également dans les confréries présentes dans les paroisses mentionnées. En effet, les Allemands semblent avoir investi les églises de San Bartolomeo et de San Salvador. De nombreux Allemands sont enterrés à San Bartolomeo entre les xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles. Les marchands du *Fondaco* occupent les postes de gouvernement de la *scuola* de la Vierge à San Salvador et lorsque la confrérie est renouvelée en 1439, le *gastaldo* ou le vicaire et la moitié de la compagnie de la *banca* doivent être des Allemands du *Fondaco*<sup>52</sup>. L'aboutissement de ce phénomène est marqué par la fondation en 1506 de la *scuola* du Rosaire à San Bartolomeo, qui devient la première confrérie nationale officielle des Allemands à Venise<sup>53</sup>. On voit donc bien dans cette évolution que l'on passe d'une confrérie centrée sur les marchands du *Fondaco* à une confrérie destinée à l'ensemble de la communauté allemande à Venise. Ce processus, qui passe par la mise en avant du groupe restreint des marchands du *Fondaco*, permet à la communauté allemande d'obtenir une plus grande visibilité.

Le *Fondaco* et les marchands qui s'y trouvent, du fait de leur position économique, du réseau commercial et social qu'ils entretiennent et des interactions qu'ils ont avec les autorités vénitiennes, jouent également un rôle structurant dans la sociabilité de la communauté allemande à Venise. Carolin Wirtz étudie en particulier trois marchands, très liés avec leur cité d'origine, mais stabilisés à Venise ; leurs testaments, rédigés à Venise, permettent de voir les liens que ceux-ci tissent tant avec leur communauté d'origine qu'avec la communauté allemande à Venise<sup>54</sup>. Nous aurons l'occasion de constater ces liens particulièrement importants pour les débuts de l'imprimerie. En tout état de cause les marchands résidant au *Fondaco* ne sont pas coupés du reste de la communauté allemande, même si les autorités vénitiennes tentent au cours du xiv<sup>e</sup> siècle de séparer plus nettement les deux composantes. Mais aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, les relations commerciales, amicales, voire familiales sont au contraire très intenses, comme en témoignent souvent les testaments<sup>55</sup>. Il s'agit d'une communauté intégrée, présente de longue date, parfois sur plusieurs générations et dont le rôle dans l'économie marchande mais également artisanale de la ville est très important.

---

50. Voir la carte des paroisses et lieux d'habitation des Allemands dans Cecilie HOLLBERG, *Deutsche in Venedig im späten Mittelalter*, op. cit., p. 60–61.

51. Philippe BRAUNSTEIN, *Les Allemands à Venise (1380–1520)*, op. cit., p. 618–621.

52. ASV, *Provveditori di Comun*, reg. T, fol. 209–291 et Francesca ORTALLI, *Per salute delle anime e delli corpi : scuole piccole a Venezia nel tardo Medioevo*, Venise, Marsilio, 2001, p. 106.

53. Philippe BRAUNSTEIN, *Les Allemands à Venise (1380–1520)*, op. cit., p. 789–793.

54. Carolin WIRTZ, « *Mercator in fontico nostro* ». Mercanti tedeschi fra a Germania e il Fondaco dei Tedeschi a Venezia », *Presenze tedesche a Venezia*, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 2005, p. 1–48, p. 15–25.

55. Pour une étude plus générale et systématique des testaments des Allemands à Venise, voir Cecilie HOLLBERG, *Deutsche in Venedig im späten Mittelalter*, op. cit.

### 3.1.3 Les artisans allemands sur les routes italiennes

Si l'on en croit les études qu'aussi bien Philippe Braunstein que Cecilie Hollberg ont menées sur les testaments à Venise au xv<sup>e</sup> siècle, on trouve au moins 1% d'Allemands chez les notaires vénitiens, dont la grande majorité est composée d'artisans, et non de marchands<sup>56</sup>. Il est difficile de savoir précisément quels sont les Allemands qui ont résidé à Venise sans y mourir et quels sont ceux qui y ont vécu sans tester mais Philippe Braunstein avance que la première génération d'Allemands à Venise est sans doute celle arrivée après la Peste Noire et y meurt dans les années 1415-1430<sup>57</sup>. Ce serait là la première génération de résidents durables<sup>58</sup>. Ces artisans présents à Venise s'inscrivent dans une longue tradition de voyage et de migration. De nombreuses études ont souligné ces migrations particulièrement importantes dans les derniers siècles du Moyen Âge et qui tendent à s'institutionnaliser avec la naissance d'un système de compagnonage dans les villes allemandes<sup>59</sup>.

La première migration de masse des artisans et travailleurs allemands date de la deuxième moitié du xiv<sup>e</sup> siècle : à Rome, mais également à Florence, Venise, Trévise et Milan. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs<sup>60</sup>. Tout d'abord la relative surpopulation de certaines régions, en particulier du Nord de l'Allemagne<sup>61</sup>. Mais d'autres éléments rentrent en ligne de compte, et en particulier les troubles politiques qui y opposent l'artisanat au patriciat, ainsi que la relative fermeture des corporations, qui freine l'accès à la maîtrise<sup>62</sup>. Les migrations de longue distance qui nous intéressent ici suivent des routes bien définies. Il s'agit en particulier des routes passant par le Rhin vers la Flandre et les Pays-Bas, celle suivant le Danube vers l'Est ; ou celle vers la Suisse et l'Italie. Les personnes qui suivent ces itinéraires lointains sont généralement des spécialistes, artisans et artistes, mais également parfois des compagnons et maîtres de métiers plus communs<sup>63</sup>.

---

56. Philippe BRAUNSTEIN, « Appunti per la storia di una minoranza : la popolazione tedesca di Venezia nel Medioevo », art. cit., p. 513 ; Cecilie HOLLBERG, *Deutsche in Venedig im späten Mittelalter*, op. cit., p. 15. L'ordre de grandeur est donc le même que celui de la proportion d'Allemands dans la population vénitienne totale ; la représentation des Allemands parmi les testateurs est légèrement inférieure à ce à quoi on pourrait s'attendre, mais cela s'explique sans doute par le fait que les premiers arrivants ou certains migrants temporaires testaient moins que la moyenne de la population vénitienne.

57. Philippe BRAUNSTEIN, *Les Allemands à Venise (1380-1520)*, op. cit., p. 617-618.

58. Philippe Braunstein a étudié la période de 1380 à 1520 et a recueilli 280 testaments durant cette période. Leur analyse se trouve dans *Ibid.*, p. 598-624.

59. Le premier à avoir travaillé sur ces questions est sans doute Karl Bücher dans Karl BÜCHER, *Die Bevölkerung von Frankfurt am Main im XIV. und XV. Jahrhundert : Socialstatistische Studien*, Tübingen, Laupp, 1886. Par la suite Knut Schulz a mené de nombreuses études sur ces migrations artisanales et les compagnons allemands : entre autres, Knut SCHULZ, *Handwerksgesellen und Lohnarbeiter*, Sigmaringen, Thorbecke, 1985 et Knut SCHULZ (dir.), *Handwerk in Europa : vom Spätmittelalter bis zur Frühen Neuzeit*, Munich, Oldenbourg, 1999.

60. Alfred DOREN, *Deutsche Handwerker und Handwerkerbruderschaften im Mittelalterlichen Italien*, Nabu Press, 2010, p. 17-19.

61. Bernhard ISENMANN, *Die Deutsche Stadt im Mittelalter 1150-1550*, op. cit., p. 794-795.

62. Knut SCHULZ, *Handwerksgesellen und Lohnarbeiter*, op. cit., p. 265 ; Knut SCHULZ, « Deutsche Handwerkergruppen in Italien, besonders in Rom (14.-16. Jh) », *Le Migrazioni in Europa secc. XIII-XVIII*, Florence, Le Monnier, 1994, p. 567-591, p. 577.

63. Bernhard ISENMANN, *Die Deutsche Stadt im Mittelalter 1150-1550*, op. cit., p. 834-835.



Elles suivent la demande croissante de main-d'œuvre, surtout qualifiée, et les salaires en hausse des villes italiennes<sup>64</sup>.

De ce fait, les communautés artisanales allemandes sont particulièrement importantes dans les villes italiennes. Les Allemands sont présents dans tous les métiers, mais certains connaissent une concentration particulière de ressortissants germaniques : les métiers de l'industrie textile, les tailleurs et les cordonniers ; mais également les métiers de l'alimentation ou les aubergistes ; les métiers du métal et du bois, plus largement les métiers du bâtiment<sup>65</sup>... On le voit, ces métiers couvrent un très large spectre de compétences et de techniques. Dès la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, ces migrations sont devenues habituelles en Italie ; certaines régions ont été touchées plus tôt que d'autres, puisque l'on constate à Florence la présence non occasionnelle de travailleurs allemands dans l'industrie de la laine dès les années 1280<sup>66</sup>. Des institutions sont fondées pour les organiser : des confréries, des corporations ou des auberges qui structurent la sociabilité, le travail et la piété de ces immigrés ; ces institutions connaissent un fort développement dans la deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle et contribuent à créer une conscience de groupe dans ces communautés<sup>67</sup>. C'est souvent dans cette optique que les communautés allemandes ont été étudiées à Rome<sup>68</sup> et à Florence<sup>69</sup>.

À Venise, la communauté allemande ne se distingue pas des communautés allemandes ailleurs en Italie. Les métiers de spécialité restent les mêmes. La présence allemande est une présence permanente, renouvelée par une immigration continue, mais sans qu'il soit véritablement possible dans les sources de faire la différence entre une famille nouvellement arrivée ou installée depuis longtemps ; même après plusieurs décennies passées dans la ville, les relations endogames, le maintien de la langue et les pratiques dévotionnelles communes dont on a déjà parlé maintiennent un groupe soudé<sup>70</sup>. Il s'agit pourtant d'une population intégrée malgré ses attaches à la communauté d'origine qui crée une sous-société bien connectée au reste de la société vénitienne. Les imprimeurs allemands arrivant à Venise s'inscrivent dans ces pratiques et trouvent donc dans la ville une communauté qui conserve des liens internes forts, mais qui permet également une insertion progressive dans l'environnement plus large du monde artisanal et entrepreneurial vénitien.

---

64. Knut SCHULZ, « Deutsche Handwerkergruppen in Italien, besonders in Rom (14.–16. Jh) », art. cit., p. 578.

65. Alfred DOREN, *Deutsche Handwerker und Handwerkerbruderschaften im Mittelalterlichen Italien*, op. cit., p. 21–25.

66. Franco FRANCESCHI, « I Tedeschi e l'Arte della Lana a Firenze fra Tre e Quattrocento », *Dentro la città. Stranieri e realtà urbane nell'Europa dei secoli XI–XVI*, Naples, Liguori, 1999, p. 257–278, p. 257.

67. Knut SCHULZ, « Deutsche Handwerkergruppen in Italien, besonders in Rom (14.–16. Jh) », art. cit., p. 569–575.

68. Friedrich NOACK, *Das Deutschtum in Rom, seit dem Ausgang des Mittelalters*, Stuttgart/Aalen, Scientia, 1927 ; Knut SCHULZ, « Deutsche Handwerkergruppen in Italien, besonders in Rom (14.–16. Jh) », art. cit. ; Clifford William MAAS, *The German Community in Renaissance Rome, 1378–1523*, Rome, Herder, 1981.

69. Franco FRANCESCHI, « I Tedeschi e l'Arte della Lana a Firenze fra Tre e Quattrocento », art. cit. ; Lorenz BÖNINGER, *Die Deutsche Einwanderung nach Florenz im Spätmittelalter*, Leiden, Brill, 2006.

70. Philippe BRAUNSTEIN, « Appunti per la storia di una minoranza : la popolazione tedesca di Venezia nel Medioevo », art. cit., p. 516.

## 3.2 Capitaux, technique et réseaux commerciaux allemands dans l'imprimerie vénitienne

Un article de Martin Lowry de 1988 s'intitulait « Venetian capital, german technology and Renaissance culture in the later fifteenth-century<sup>71</sup> ». Ce titre est trompeur puisque l'auteur fait la part belle aux capitaux allemands dans les vingt premières années de l'imprimerie vénitienne, tout en soulignant l'importance des capitaux italiens. Il finit par se demander en conclusion s'il est pertinent de parler de capital italien et de technique allemande, ou simplement de culture de la Renaissance et concluait que ces trois éléments devaient être compris ensemble, et non pas de façon isolée. Malgré tout, les facteurs de production allemands dans l'histoire de l'imprimerie vénitienne sont d'une importance cruciale. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre de la colonie allemande à Venise et des relations de longue durée que nous avons décrites entre la ville italienne et les villes allemandes.

### 3.2.1 Le transfert technologique

#### 3.2.1.1 Parcours hypothétiques

Il serait difficile de passer outre le transfert technologique qui a été à la base du développement de l'imprimerie à Venise. L'imprimerie n'est bien évidemment pas née à Venise, et il a fallu qu'un typographe, en l'occurrence Johann de Spire, apporte la technique dans la lagune pour qu'elle s'y développe. Cependant, la gloire que Venise a retiré de l'imprimerie était telle que les Vénitiens ont cherché à revendiquer le premier livre imprimé en Italie, voire le premier livre imprimé en Europe : l'introduction à l'*Institution oratoire* de Quintilien imprimé par Nicolas Jenson fait de cet imprimeur l'inventeur de l'imprimerie<sup>72</sup>.

Martin Lowry souligne que les inventeurs allemands de l'imprimerie étaient plus intéressés par la technologie elle-même que par le commerce<sup>73</sup>. L'essor commercial a pu avoir lieu quand des typographes ayant appris cette technique en Allemagne se sont associés à des entrepreneurs : c'est ce qui se passe en particulier à Venise. On a cherché à trouver des liens entre les premiers imprimeurs et l'atelier de Gutenberg, mais ils sont difficilement confirmés par les sources. Victor Scholderer trouvait tentant de voir dans Johann de Spire et Nicolas Jenson les deux orfèvres Hans de Spire et Clas Gotz qu'il a trouvés dans les archives de Mayence en 1461, mais il s'agit d'un

---

71. Martin LOWRY, « Venetian capital, German technology and Renaissance culture in the late fifteenth century », art. cit.

72. Voir le récit de ces débats dans Horatio BROWN, *The Venetian Printing Press : a historical studies based upon documents for the most part hitherto unpublished*, op. cit., p. 1-7 ; nous l'avons davantage détaillé à la page 8.

73. Martin LOWRY, « Venetian capital, German technology and Renaissance culture in the late fifteenth century », art. cit.

témoignage très fragile<sup>74</sup>. Johann de Spire est installé depuis plusieurs années à Venise en 1469, comme nous le dit le privilège qu'il reçoit des autorités. Il ne serait pas absurde de penser qu'il faisait partie de la vague de départs des imprimeurs allemands de Mayence, après le sac de la ville en 1462 par les troupes d'Adolphe de Nassau. On sait par ailleurs que Nicolas Jenson commence à imprimer à son compte à Venise dès la mort de Johann de Spire, en 1470. Il est très possible qu'il ait collaboré avec Johann de Spire dès le début de son activité typographique et ait immédiatement profité de la fin du monopole pour installer son propre atelier. Cela est d'autant plus probable étant donnés les débuts supposés de Nicolas Jenson dans l'imprimerie. Selon un rapport de 1560 par Jean Grolier et Jean Lhuillier, Nicolas Jenson aurait été envoyé en 1458 comme espion industriel auprès de Gutenberg, pour apprendre l'art de l'imprimerie et le rapporter en France. Il travaillait comme fondeur de monnaie, soit à Paris soit à Tours. À son retour en 1461 après la mort de Louis XI, il aurait été obligé de trouver des lieux plus hospitaliers : Venise semblait une destination toute trouvée<sup>75</sup>.

Le travail d'espionnage de Nicolas Jenson a pu être contesté, mais il s'agit d'une hypothèse plausible et qui permet d'expliquer à la fois la maîtrise de son travail, ses relations avec les marchands et imprimeurs allemands, ainsi que d'autres éléments ponctuels dans son œuvre. Cela permet également de mieux comprendre pourquoi certains auteurs lui attribuent le premier livre imprimé en Italie, voire en Europe, s'il était en réalité actif dans l'imprimerie depuis la fin des années 1450, et pourquoi les auteurs vénitiens le considèrent souvent comme allemand<sup>76</sup>. Cette hypothèse, généralement admise, a également le mérite de donner une version des liens qui pouvaient exister entre le premier atelier de Gutenberg et les presses vénitiennes : une immigration des ouvriers sous la direction de Gutenberg semble plausible pour expliquer la venue assez rapide des presses dans la ville, d'autant plus dans une ville qui entretenait des relations si étroites avec les villes allemandes.

### 3.2.1.2 Mise en scène allemande à Venise

L'introduction de l'imprimerie par un Allemand a été perçue et mise en scène par les imprimeurs eux-mêmes dans le contexte de ces échanges avec l'Allemagne. Les villes voire le peuple allemands sont présentés comme rendant à l'Italie la culture dont ils ont bénéficié. Les colophons des premiers ouvrages imprimés par Johann et Vindelinus de Spire le démontrent très clairement. Un des premiers colophons, datant de 1469, inscrit l'arrivée de Johann de Spire dans une histoire pluriséculaire, remontant aux invasions barbares, à l'empire carolingien, et au rayonnement culturel italien :

---

74. Victor SCHOLDERER, « Printing in Venice to the end of 1481 », *The Library* (1924), p. 129–152.

75. Cette version de l'histoire de Jenson est abondamment discutée par Martin Lowry et globalement acceptée, même si selon ses propres dires, elle ne repose que sur de faibles bases : Martin LOWRY, *Nicholas Jenson, op. cit.*, p. 48–52.

76. Voir le passage développé dans la section 1.1.1.

Autrefois, chaque Allemand prit des livres d'Italie. Aujourd'hui, Johann de Spire va donner davantage que ce qu'ils ont pris. En effet, Johann, un homme dont le génie et l'art doivent être admirés, a montré que les livres sont écrits plus clairement par le bronze. Spire favorise Venise : en effet, en quatre mois, il a imprimé trois cent copies de ce Cicéron<sup>77</sup>.

De la même façon, l'autre colophon de 1469 pour l'édition de l'*Histoire naturelle* de Pline le Jeune, mentionne que Johann de Spire a restitué cette œuvre à Venise<sup>78</sup> ; encore en 1471, le colophon d'une édition de Salluste précise que « Vindelinus de Spire a donné à Venise quatre cent exemplaires de ce volume<sup>79</sup> ». Certains colophons de 1472 accordent une importance particulière à la ville de provenance des frères Johann et Vindelinus, Spire, qui connaît la célébrité grâce à ses fils, comme Mantoue a été rendue célèbre par Virgile<sup>80</sup>. La gloire des imprimeurs allemands immigrés en Italie doit rejaillir sur leur ville d'origine et leur nation. À la lumière de ces différents éléments, on pourrait presque parler d'une revanche culturelle allemande. L'Italie bénéficiait d'une aura que les imprimeurs allemands percevaient et dont ils étaient tributaires. Mais en étant les premiers à apporter l'imprimerie dans la péninsule, ils avaient conscience d'être les seuls capables de diffuser ces œuvres ancrées dans l'héritage italien. Les colophons tant de Johann de Spire que de Vindelinus témoignent de la reconnaissance d'une dette envers l'Italie, mais que l'Allemagne paie à travers eux au centuple, par la multiplication des livres de la culture italienne et antique.

Les premiers imprimeurs allemands à Venise revendiquent haut et fort leur origine allemande, plutôt que d'essayer de se fondre dans l'artisanat italien local en faisant oublier leur provenance étrangère. Comme nous l'avons vu pour le privilège reçu par Johann de Spire, être imprimeur allemand à Venise signifie à la fois faire honneur à sa « nation » et honorer Venise de sa présence. S'il s'agit de l'expression d'une « conscience nationale », elle est en grande partie rendue possible par la collaboration étroite de nombreux Allemands aux premières entreprises typographiques, particulièrement les marchands du *Fondaco*, dont on a vu qu'ils contribuaient à la construction d'une conscience de groupe allemande dans la ville.

---

77. « *Hesperiae quondam Germanus quisque libellos / Abstulit : en plures (plura) pise daturus adest. / Namque vir ingenio mirandus et arte Joannes / Exscribi docuit clarius aere libros. / Spira favet Venetis : quarto nam mense peregit / Hoc tercentum his Ciceronis opus.* » : Georg Wolfgang PANZER, *Annales typographici*, op. cit., n° 3. Je remercie Florian Besson qui m'a aidée pour cette traduction.

78. « *Restituit Venetis me nuper Spira Joannes* » : *Ibid.*, n° 2.

79. « *Quadrigenta iterum formata volumina nuper / Crispi : dedit Venetis Spirea Vindelinus* » : *Ibid.*, n° 32.

80. « *Vindelinum... / Cui tantum debes urbs spira superba nepoti / Quantum Virgilio mantua clara suo.* » : *Ibid.*, n° 81 ; et encore en 1473, « *Supra tua est virtus italiae jam nota per urbes / Ore tuum nomen posteritatis erit* » : *Ibid.*, n° 112.

## 3.2.2 Les marchands allemands et l'imprimerie

### 3.2.2.1 Une implication différenciée

Les relations directes de Johann de Spire avec les marchands allemands sont peu claires. Étant donné sa courte activité à Venise – moins de deux ans – on ne connaît finalement que sa collaboration avec son frère, Vindelinius de Spire, qui se charge de poursuivre l'activité familiale à sa mort. Mais celui-ci collabore avec deux Allemands qui deviennent rapidement les dirigeants de l'entreprise. Le nom de Vindelinius apparaît seul jusqu'en 1472, où pour la première fois il est associé à « *Joannes de Colonia Agrippinensis* », c'est à dire Johann de Cologne<sup>81</sup>. À partir de ce moment, les productions de Vindelinius s'amenuisent, même s'il continue à imprimer des éditions où seul son nom apparaît, et ce jusqu'en 1477<sup>82</sup>. Mais en réalité, à partir de 1473, il semble que Johann de Cologne et son associé Johann Manthen aient pris les rênes de l'entreprise, en particulier après que Johann de Cologne s'est marié avec la veuve de Johann de Spire, Paula de Messine, sans doute en 1474<sup>83</sup>. Vindelinius semble s'effacer progressivement, alors que l'entreprise des deux associés de Cologne se développe et prospère.

De nombreux auteurs ont cherché à retrouver l'identité de Johann de Cologne. Franz Irslinger en particulier pense qu'il peut être identifié à Johann Hellmann, importateur de papier à Cologne, mais il s'agit d'une hypothèse difficile à prouver<sup>84</sup>. Christian Coppens a également récemment commenté la possible identification de Johann de Cologne avec un marchand actif dans la deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle à Cologne, Johann Ewylre (ou Aewylre ou Ahrweiler)<sup>85</sup>. Les sources allemandes de Cologne font apparaître des grands marchands, que Johann de Cologne aurait pu être. On trouve par exemple un Johann van Collen qui transporte des ceintures et des articles de mercerie dans la deuxième moitié du xv<sup>e</sup>, même si l'assimilation avec Johann de Cologne, imprimeur à Venise est assez incertaine<sup>86</sup>. On a en revanche un document qui semble bien attester l'activité de Johann Manthen, l'associé de Johann de Cologne, en tant que marchand. Celui-ci est originaire de Gerresheim près de Cologne et est mentionné dans les sources de la ville : le 14 décembre, un document du conseil mentionne un envoi de tissu qui a été volé, appartenant à

81. Plaute, *Comédies*, Venise, Johann de Cologne et Vindelinius de Spire, 1472. N° ISTC : ip00779000.

82. En particulier une édition des *Elegantiolae* d'Augustinus Datus et la *Storia di Lionbruno*, qui sont datés vers 1476–1477 par l'ISTC, ainsi qu'une édition des *Sentences* de Pierre Lombard, datée par son colophon en 1477.

83. Gustav LUDWIG, « Antonello da Messina und Deutsche und Niederländische Künstler in Venedig », *Jahrbuch der Königlich Preussischen Kunstsammlungen* 23 (1902), p. 43–65, p. 44.

84. Cette affirmation a été faite dans le cadre des débats des journées d'études *Produzione e commercio della carta e del libro, secc. XIII–XVIII* : « Prof. Lowry and I, we know the same person, the famous Johann de Colonia. I am sure that it is Johannes Hellman, a big merchant of Cologne who in 1470 imported 2230 reams of paper to Cologne and this was 37,4 % of total imports » : Simonetta CAVACIOCCHI (dir.), *Produzione e commercio della carta e del libro secc. XIII–XVIII*, Atti delle settimane di studio e altri convegni – Istituto internazionale di storia economica "F. Datini", Florence, Le Monnier, 1992, p. 432.

85. Christian COPPENS, « Giovanni da Colonia aka Johann Ewylre/Arwylre/Ahrweiler : the early printed book and its investors », *La Bibliofilia* 116 (2014), p. 113–120 ; Francesca NEPORI, « Il convegno internazionale "Incunabula. Printing, Trading, Collecting, Cataloguing" », Milano, 2013. Uno sguardo di sintesi », *Bibliothecae* 2.2 (2013), p. 285–298.

86. Bruno KUSKE, *Köln, der Rhein und das Reich*, op. cit., p. 22–23.

« *Johann Mantz van Gersheim* » installé à Cologne<sup>87</sup>.

On sait en réalité peu de choses sur le parcours de Johann de Cologne et Johann Manthen. À Venise, ils sont liés à des familles marchandes de Cologne et Francfort. On constate que certains de leurs proches font bien partie du grand commerce entre Venise et l'Allemagne. On trouve ainsi un document intéressant du conseil de la ville de Cologne à Sigismond du Tyrol, où on lui apprend que les marchandises qui ont été saisies sur le chemin de Venise dans son territoire appartiennent aux bourgeois de Cologne Johann Dinslaken et Lorenz Eckelmann ; ce sont des toiles de lin et des toiles anglaises<sup>88</sup>. Or, les familles Dinslaken et Eckelmann étaient associées à Johann de Cologne et Johann Manthen dans le cadre de l'imprimerie. Gaspar Dinslaken est un des principaux associés des deux hommes et parent de Johann de Cologne<sup>89</sup>. Lorenz Eckelmann quant à lui est un des exécuteurs testamentaires de Johann Rauchfass, collaborateur de Nicolas Jenson<sup>90</sup>. Ainsi Johann Dinslaken et Laurenz Eckelmann travaillent étroitement ensemble dans les années 1480 en relation avec Venise<sup>91</sup> et font également partie de familles en lien avec les premiers imprimeurs de la ville. Il y a bien continuité entre le grand commerce des villes allemandes et les débuts de l'imprimerie à Venise. Preuve supplémentaire de cette imbrication : Johann de Cologne au début de son activité dans le monde du livre continue à habiter au *Fondaco dei tedeschi*, tout en ayant sa boutique à San Salvador<sup>92</sup>.

Malgré les zones d'ombre qui entourent leur activité avant 1471, Johann de Cologne et Johann Manthen semblent bien avoir été impliqués dans le grand commerce entre les villes allemandes et Venise avant de s'intéresser à l'imprimerie. En cela ils s'incrimaient dans un mouvement plus global de participation de marchands allemands à l'imprimerie vénitienne. Les membres de grandes compagnies marchandes de Francfort et de Cologne ont largement contribué à financer les deux principales compagnies typographiques jusqu'en 1480 : celle de Johann de Cologne et Johann Manthen d'une part, et celle de Nicolas Jenson d'autre part. Le cas de la compagnie de Nicolas Jenson est particulièrement représentatif. En effet, ses deux associés sont des membres bien connus de deux des plus importantes compagnies commerciales de Francfort. Peter Ugelheimer est le fils de Peter Ugelheimer l'Ancien, grand marchand de Francfort et qui paie parmi les plus

---

87. Carolin WIRTZ, *Köln und Venedig*, op. cit., p. 174. Pour toute la discussion concernant l'identité de ces deux hommes, voir *Ibid.*, p. 172-175.

88. *Historische Archiv der Stadt Köln*, Brb. 36, fol. 48, cité dans Bruno KUSKE (dir.), *Quellen zur Geschichte des Kölner Handels und Verkehrs im Mittelalter*, Bonn, Hanstein, 1917, p. 534-535 et Carolin WIRTZ, *Köln und Venedig*, op. cit., p. 81-82.

89. Gustav LUDWIG, « Antonello da Messina und Deutsche und Niederländische Künstler in Venedig », art. cit., p. 44.

90. « *Item volio a le sorelle e fradelli di Lorenzo Echelman achadaun... fiorini 10 di rens per una volta* » : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, prot. n°407. Ce passage semble indiquer que Lorenz Eckelmann avait sans doute un lien de client à patron avec Johann Rauchfass.

91. Carolin WIRTZ, *Köln und Venedig*, op. cit., p. 173.

92. Ces précisions sont présentes dans une lettre de Sigismund Rechlinger de 1471 : « *Spectabili ac circumspetto viro Iohanni de Colonia scutifero ducis Venetiarum vel mercatori in Fontego Teutonicorum partis superioris aut in apoteca librorum per medio San Salvatoris etc. in Venetis* », cité dans Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, op. cit., p. 22-23.

hauts impôts de la ville durant sa période d'activité<sup>93</sup>. Il est l'un des principaux partenaires de la *Blumengesellschaft*, compagnie rattachée à Wolf Blum, conseiller de la ville de Francfort, qui a des relations commerciales importantes avec Venise et les compagnies de commerce vénitienes<sup>94</sup>. Peter l'Ancien a un autre fils, Thomas, et un beau-fils, Loy Jostenhöfer, qui restent à Francfort et reprennent la direction de la compagnie, alors que Peter réside à Venise depuis 1476 puis à Milan où il meurt en 1488. Aussi bien Thomas que Loy ont séjourné à Venise à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, le premier en 1473, le second en 1480<sup>95</sup>. Peter Ugelheimer semble également avoir été associé à la compagnie Blum à la mort de son père en 1463, mais il doit finalement renoncer à son droit de bourgeoisie en raison de son installation à Venise<sup>96</sup>. Enfin, il tient sans doute une auberge ou maison allemande bien connue, l'hôtel de la Flûte, à travers la quelle il rend de nombreux services à ses compatriotes<sup>97</sup>.

Cette renonciation ne l'empêche pourtant pas de continuer à entretenir des liens étroits avec Francfort et sa famille demeurée là-bas, puisque ses sœurs, moniales en Allemagne, son frère Philip et son beau-frère Loy notamment sont mentionnés dans son testament, les deux derniers étant nommés exécuteurs testamentaires<sup>98</sup>. Dans ce testament, on apprend par ailleurs que Peter Ugelheimer avait conservé une maison à Francfort, où Loy et sa famille habitent. Malgré son installation définitive en Italie, Peter Ugelheimer avait continué à avoir un ancrage à Francfort. Même si nous n'en avons aucune trace, il est probable que Peter ait continué à entretenir des relations financières avec sa famille, qui a pu partiellement et indirectement contribuer au développement de l'entreprise typographique de Nicolas Jenson. On peut même faire une autre hypothèse : Loy – ou Louis – Jostenhöfer, beau-frère de Peter Ugelheimer, est d'origine française ; peut-être est-ce par ce biais que Nicolas Jenson, imprimeur français arrivé à Venise, a rencontré Peter Ugelheimer, qui est devenu un ami proche, comme en témoigne le testament de Jenson<sup>99</sup>.

Un autre partenaire de Nicolas Jenson, Johann Rauchfass, fait également partie d'une grande

---

93. Alexander DIETZ, *Frankfurter Handelsgeschichte*, *op. cit.*, p. 208.

94. Sur cette compagnie, voir *Ibid.*, p. 265–280.

95. *Ibid.*, p. 257.

96. Sur les documents concernant Peter et Peter l'Ancien Ugelheimer, on se rapportera aux mentions éparses dans *Ibid.*

97. Elle serait reprise par sa femme Margarita après son décès et avant son retour à Francfort. Felix Fabri mentionne la maison dans ses deux récits de pèlerinage et Margarita dans le deuxième. Il la dit mariée à un certain Johann qui serait en réalité Peter Ugelheimer : Felix FABRI, *Fratris Felicis Fabri Evagatorium in Terræ Sanctæ, Arabiæ et Egypti peregrinationem*, Konrad Dieterich HASSLER (éd.), 3 t., Stuttgart, Hassler, 1843, t. 1, p. 83 et 293–294. Elle se remarie ensuite à Nicolas Frig, l'ancien intendant de la maison : *Ibid.*, t. 1, p. 107 ; t. 3, p. 388. Voir en particulier Philippe BRAUNSTEIN, *Les Allemands à Venise (1380–1520)*, *op. cit.*, 373 et 738. Le rôle d'hôte de Peter Ugelheimer est également attesté dans Bernard von BREYDENBACH, *Peregrinatio in Terram Sanctam*, Mayence, Erhard Reuwich, 1486 ; ses échanges avec les pèlerins sont bien décrits dans Elizabeth ROSS, *Picturing Experience in the Early Printed Book : Breydenbach's 'Peregrinatio' from Venice to Jerusalem*, University Park, University of Pennsylvania Press, 2014, ch. 3.

98. Celui-ci est édité dans Emilio MOTTA, Pamfilo CASTALDO et Antonio PLANELLA, « Pietro Ugleimer ed il vescovo d'Aleria », *Rivista storica italiana* 1 (1884), p. 525–572.

99. « ... dominum Petrum Ugelheymer compatrem suum dilectissimum » : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 68, n° 263, édité dans Henri STEIN, « L'origine champenoise de l'imprimeur Nicolas Jenson », *Bibliothèque de l'école des chartes* 48 (1887), p. 566–579.

compagnie commerciale de Francfort, la compagnie Bromm et Stalburger ou Stalburg. Cette compagnie est fondée par Hans Bromm et connaît une grande prospérité dans les années 1450–1460 ; elle devient la *Craft Stalburg und Gesellschaft* à partir de 1485<sup>100</sup>. Rauchfass est d'abord apprenti en 1474, puis facteur à partir de 1476 et meurt à Venise en 1478<sup>101</sup>. Sa famille est bien implantée à Venise, puisque Hans Guldenschaf, un de ses parents et dirigeant de la compagnie de commerce Guldenschaf et Schott, rachète l'entrepôt vénitien aux dirigeants de la compagnie Stalburg et réside au *Fondaco* en 1487<sup>102</sup>, p. 258 et 285. Rauchfass fait partie de la compagnie jusqu'à sa mort, puisque, dans son testament de 1478, il cherche à régler les comptes entre la compagnie et l'entreprise typographique de Nicolas Jenson à laquelle il est associé<sup>103</sup>. Ce testament est particulièrement intéressant pour comprendre la manière dont les marchands allemands pouvaient intervenir dans l'imprimerie naissante<sup>104</sup>.

Johann Rauchfass y est désigné en tant que marchand du *Fondaco* : « *Joannes Rauchfas de Frachfordia, mercator in fontico theotonicorum civitate Venetiis* ». Il a sans doute résidé à Venise un certain temps, mais pas de façon permanente, et ne parle pas suffisamment la langue pour pouvoir dicter son testament en italien : ses dernières volontés ont donc été données en allemand, puis traduites en latin et à nouveau en italien, dans le registre du notaire qui a été conservé. Il témoigne de l'imbrication des comptes entre la compagnie de Craft Stalburg et celle de Nicolas Jenson. Rauchfass avait investi de l'argent de la compagnie Stalburg dans la compagnie fondée avec Jenson pour une somme de 2400 à 2500 florins. Il demande ainsi de rembourser les dette et une partie du capital. Johann Rauchfass considère l'entreprise de Jenson comme « sa compagnie », ce qui n'empêche qu'il a conservé sa position dans la compagnie Stalburg : il dit avoir réalisé un certain nombre de marchés pour leur compte, dont il doute qu'ils aient été licites<sup>105</sup>. Mais à la fin de son testament, il s'agit bien de régler ses comptes liés à la compagnie Jenson : il demande ainsi que 160 ducats soient retirés de son capital au profit de Peter Ugelheimer, parce qu'il est son débiteur ; il demande également de retirer 100 ducats de son compte pour les écrire au compte de Nicolas Jenson<sup>106</sup>.

Certains marchands des villes allemandes ont donc bien participé très directement au commerce du livre, au point de reprendre un atelier typographique, à l'image de Johann de Cologne et

---

100. Sur cette compagnie, voir Alexander DIETZ, *Frankfurter Handelsgeschichte*, op. cit., p. 280–288 et Philippe BRAUNSTEIN, *Les Allemands à Venise (1380–1520)*, op. cit., p. 255–258.

101. Alexander DIETZ, *Frankfurter Handelsgeschichte*, op. cit., p. 257.

102. *Ibid.*

103. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, prot. n°407.

104. Philippe Braunstein en fait une analyse commerciale, une édition puis une analyse des mécanismes des legs dans Philippe BRAUNSTEIN, *Les Allemands à Venise (1380–1520)*, op. cit., p. 739–740 et 894–906.

105. « *Item anchor è l mio voler che la compagnia di Chraft Stalberg et compagni zerta summa di danari per lamor di dio i voglia dar e questo per molti marchadi i'o fati ch'io dubito i non sta stadi liziti et mi li ho fati chome suo servidor che volentiera avisto il ben* », édition dans *Ibid.*, p. 895.

106. « *Item volio che del mio chonto de la chompagnia di Nicolo Gienson e compagni el sia batudo del mio chavedale ducati 160, el qual se debia scriver a Piero Igelemer in so conto perche io li son vero debitor. Item volio chel sia anchoratrato di quella del mio ducati 100 e quelli scriver in conto di maestro Nicolo se io li avesse fato chose fosse in so contrario.* »



Johann Manthen. Mais ils ont également pu contribuer au financement de certaines entreprises, comme les marchands de Francfort l'ont fait avec la compagnie de Nicolas Jenson. Les collaborations qui existaient entre marchands de Francfort et de Cologne se sont transposées dans le cadre de l'imprimerie vénitienne. La sociabilité qui existait déjà entre les ressortissants de deux villes a sans doute facilité les partenariats qui les ont unis autour des premières presses, et en particulier avec la fusion des deux compagnies de Johann de Cologne et de Nicolas Jenson en 1480.

Au-delà des collaborations formelles, certaines traces nous montrent bien l'importance que pouvait revêtir le *Fondaco*, et, à travers lui, les marchands allemands qui y résidaient, pour les imprimeurs à Venise, même une fois passée l'heure de gloire des imprimeurs allemands dans la ville. L'importance des relations des presses vénitiennes avec les marchands allemands a un impact qui perdure par la suite. En effet, les collaborations et les relations avec les marchands du *Fondaco* deviennent moins importantes dans les décennies qui suivent. Elles se maintiennent malgré tout, le *Fondaco* restant un ancrage pour les imprimeurs allemands qui maintiennent leur activité à Venise. On le voit notamment avec Nicolas de Francfort, dont l'activité se poursuit jusqu'au début du xvi<sup>e</sup> siècle et qui est l'exécuteur testamentaire de « *Conrado quondam Conradi di Sanspurg di Alemania* », habitant dans le *Fondaco*<sup>107</sup>. S'il n'est pas qualifié directement comme marchand, il semble néanmoins impliqué dans le commerce entre Venise et les villes allemandes, comme en témoignent ses nombreux contacts dans les villes germaniques, de Lübeck à Cologne, ainsi que ses contacts italiens et vénitiens ; il doit également de l'argent à « *Bartolomeo de Frachfort* », marchand de livres en Espagne, ce qui montre que les marchands du *Fondaco* continuaient à financer les entreprises libraires, y compris sur de longues distances, au début du xvi<sup>e</sup> siècle.

En 1483, un conflit violent éclate entre deux individus : l'imprimeur Andrea Torresani se fait insulter puis attaquer au couteau par « *Arigus cognominatus Ariostus de Pedemontus* », imprimeur également. Celui-ci s'enfuit et se réfugie dans le *Fondaco*<sup>108</sup>. Le quartier du *Rialto* et du *Fondaco* demeurait le centre de l'industrie du livre ; les Allemands qui y participaient continuaient à y voir un point de repère, voire un asile possible, étant donnés les privilèges juridiques qui y étaient appliqués. Dans cette affaire d'ailleurs, le coupable est jugé par contumace et n'a donc pas été retrouvé, ce qui signale aussi la propension de la communauté allemande et de son élite présente dans le *Fondaco* à protéger les agissements de ses membres dans cette terre étrangère<sup>109</sup>.

---

107. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 295, n° 29, 21 juin 1501.

108. « ... dum quidam Andreas de Asula impressor librorum ... loquetur cum quodam Petro Veronense etiam stampatore, suprascriptus Ariostus supervenit a parte posteriori dicti Andree i cui nullo prolato verbo, nec aliqua causa predecendet admonavit de uno iustu uno cultelle parve de poncta in spatula dextra... et non contentus premissis dum ipse Andrea in percussus aufugerert in Fontico Teuthonicorum dictus Ariostus contosito ipsam suam cultellam retro illum » : ASV, *Avogaria di Comun*, reg. 3656-16, fol 3r-4v, 24 octobre 1483. Il est difficile d'identifier l'agresseur ; son comportement laisserait penser qu'il s'agit d'un Allemand, même si le qualificatif renvoie plutôt à des localités d'Italie du Nord ; une identification séduisante serait Heinrich de Harlem, actif seulement en 1483 à Venise, qui aurait pu partir de la ville après cette agression, mais il est alors difficile d'expliquer le qualificatif « de Pedemontus ».

109. Il s'agit d'ailleurs d'une pratique constante des comptoirs commerciaux en terre étrangère, qui bénéficient souvent de privilèges d'extra-territorialité, même si c'était surtout le cas pour des délits et des affaires non-criminelles. Cependant, cela ne semble pas être le cas ici pour le *Fondaco dei tedeschi*.

Cette affaire n'est qu'une parmi d'autres, si on en croit les griefs des responsables du *Fondaco* qui reprochent aux marchands de faire entrer des personnes de nuit dans le bâtiment, malgré l'interdiction formelle à quiconque d'entrer une fois la nuit tombée <sup>110</sup>.

Les marchands allemands du *Fondaco* à Venise ont constitué des piliers essentiels pour l'installation de l'imprimerie dans la ville. Ce sont des investisseurs, de grands marchands, qui ont permis le développement économique des premières grandes presses en lien avec les grandes maisons de commerces de Francfort et de Cologne. Mais ce sont également des points d'ancrage pour les imprimeurs allemands nouvellement arrivés dans la ville, des relations à cultiver, qui peuvent au besoin permettre d'échapper à la justice...

### 3.2.2.2 Les imprimeurs allemands et la colonie vénitienne : un entre-deux géographique

Les premiers imprimeurs allemands à Venise ont su exploiter les possibilités que leur offrait la colonie allemande, et ce bien au-delà des possibilités commerciales et financières des grands marchands internationaux. Ils ont su créer un réseau dense de relations dans la communauté allemande qui démontre aussi l'existence d'une frontière poreuse entre les grands marchands et le monde artisanal dans cette communauté, ainsi que les constantes relations qui étaient entretenues entre les uns et les autres. Les sources qui en témoignent sont en réalité peu nombreuses. Les imprimeurs dans la première décennie de leur activité ne représentent qu'une vingtaine d'ateliers jusqu'au milieu des années 1470, pour finalement atteindre la quarantaine à la fin de la décennie <sup>111</sup>. Nous disposons de quelques sources judiciaires qui témoignent de l'imbrication de l'imprimerie dans la colonie allemande. Mais nous nous basons principalement sur les testaments qui nous sont parvenus des imprimeurs de cette période et qui permettent de voir une partie des relations entre ces différents individus. Certes, les testaments ne permettent pas d'avoir une vision complète des relations sociales d'un individu, et il arrive bien souvent que certaines relations centrales ne soient pas mentionnées. Mais les échanges d'argent à travers les legs et les héritages sont néanmoins intéressants pour comprendre l'insertion des imprimeurs dans la colonie allemande <sup>112</sup>.

On conserve sept testaments d'Allemands ayant été actifs dans l'imprimerie dans les dix premières années à Venise <sup>113</sup>. Cinq autres les font apparaître comme témoins, légataires ou exécuteurs.

110. Philippe BRAUNSTEIN, *Les Allemands à Venise (1380-1520)*, *op. cit.*, p. 164.

111. Voir figure 24.

112. L'étude des testaments vénitiens est particulièrement tributaire de l'analyse qui en a été dans par Élisabeth Crouzet-Pavan : Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, *op. cit.* On se réfère aux travaux de Pascal Vuillemin, notamment Pascal VUILLEMIN, « *Parochiæ Venetiarum*. Paroisses et communautés paroissiales à Venise dans les derniers siècles du Moyen Âge », *op. cit.*

113. Il s'agit des testaments de Johann Herbort (ASV, *Cancellaria inferiore, Notai*, b. 124, fol. 117v, 4 octobre 1484), Johann Rauchfass (ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, prot. n° 407, 4 juin 1478), Hermann Liechtenstein (ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, n° 8 et 8bis, 28 juin 1494), Johann Manthen (ASV, *Cancellaria inferiore, Notai*, b. 124, fol. 122v, 22 août 1474), Peter Ugelheimer (*Archivio di Stato di Milano, Notarile, Registro Panigarola*, h. , fol 249, 10 janvier 1488) et

teurs<sup>114</sup>. Si ces testaments ne datent pas tous de la première époque de l'imprimerie vénitienne, ils permettent néanmoins de mieux comprendre les relations que ces imprimeurs entretenaient à la fois entre eux, avec les autres Allemands et avec les pays germaniques. Il s'agit de voir ici les liens qui les unissent avec la colonie allemande vénitienne.

Ces documents témoignent d'abord des liens qui demeurent avec les villes allemandes pour ces immigrants de première génération. Nous avons déjà vu que les liens de Peter Ugelheimer avec sa famille restée à Francfort demeuraient importants. Mais dans les premiers temps de l'imprimerie à Venise, ces imprimeurs et marchands allemands, nouvellement arrivés dans la ville, conservent tous des liens intenses avec leur lieu d'origine. Ces attaches sont de plusieurs ordres. Il s'agit d'abord de liens matériels : Peter Ugelheimer possédait encore une maison à Francfort, de même Johann Herbort avait hérité de biens à Seligenstadt auxquels il fait référence dans son testament ; Johann Rauchfass semble faire de même. Mais ces liens sont également plus personnels. Tous les testateurs font référence à de larges portions de leur parentèle : frères et sœurs, cousins, neveux, parents plus ou moins éloignés... Si leur lieu d'habitation n'est pas toujours mentionné, il est probable que la plupart se trouvent en Allemagne et n'ont donc pas été oubliés par leur parent immigré à Venise. Le testament de Hermann Liechtenstein en particulier liste un grand nombre de parents à qui sont légués entre 10 et 30 florins. Enfin, il s'agit de liens spirituels. Ces immigrants de fraîche date ou ces marchands qui craignent de mourir loin de chez eux, se conforment en cela à la culture marchande européenne et à la *comptabilité de l'au-delà* qui caractérise des populations qui manquent d'ancrage temporel et générationnel dans leur ville de résidence<sup>115</sup>. Ils commandent des messes, des dons pieux aux pauvres et à de jeunes filles à marier dans leur lieu d'origine. Ainsi Johann Manthen qui fait un certain nombre de dons pour des messes à célébrer dans l'église paroissiale de Sainte-Marguerite de Gerresheim, et fait également des dons à la fabrique d'une autre église de la ville, Saint-Hypolyte. Au-delà de la population allemande, ce constat est vrai également pour Nicolas Jenson, d'origine française, et le testament insiste sur les liens que celui-ci continue à avoir avec sa région natale en Champagne : l'église de Sommevoire où est enterré son père demeure un ancrage où il souhaite faire célébrer des messes et faire un certain nombre de dons pieux pour le salut de son âme. Cependant, ces liens tendent à être remplacés par des liens dans la ville de Venise, dans les églises et les monastères qu'ils prévoient pour accueillir leur sépulture et les autres institutions pieuses qui reçoivent ainsi un grand nombre de dons *pro anima* de la part de ces individus, qui recherchent donc à s'assurer un double ancrage,

---

Nicolas de Francfort (ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, n° 320, 25 mai 1519 et *Cancellaria inferiore, Miscellanea*, b. 29, n° 2936, 23 décembre 1524).

114. Le testament d'Helena di Segna (ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, n° 144, 22 septembre 1491), Nicolas Jenson (ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 68, n° 223, 7 septembre 1480) et Paula de Messine (ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 482, n° 788, 23 août 1474, ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 295, n° 166, 22 septembre 1480 et ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 718, n° 179, 4 octobre 1488).

115. Voir pour cela bien sur les travaux de Jacques Chiffolleau qui retracent cette évolution sur la fin du Moyen Âge, et en particulier Jacques CHIFFOLEAU, *La Comptabilité de l'au-delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (vers 1320-vers 1480)*, 1<sup>ère</sup> éd. 1980, Paris, Albin Michel, 2011.

non seulement personnel et matériel, mais également spirituel. Le maintien de liens forts avec la région d'origine reste donc important.

Ces testaments témoignent également des liens forts qui unissaient les imprimeurs entre eux, qu'ils fassent ou non partie de la même entreprise. Le testament de Johann Herbort est éclairant en ce sens : parmi les neuf exécuteurs testamentaires, on trouve cinq imprimeurs ou libraires actifs à Venise : Piero Bazon, un des libraires de la compagnie ; Nicolas de Francfort, un autre imprimeur allemand, mais sans lien avéré avec la compagnie ; Alessandro Calcedonio, libraire et imprimeur ; Gaspar Dinslaken, libraire et partenaire de la compagnie ; et enfin Johann Manthen<sup>116</sup>. Sans doute est-ce la multiplicité des imprimeurs, et qui plus est des imprimeurs liés par des relations d'affaires, qui permet à beaucoup d'entre eux de se désister de la *commissaria* en raison de « leurs autres nombreuses affaires et occupations<sup>117</sup> ». Parmi les témoins de Herbort, on trouve également Peter Ugelheimer, et Battista Bonaparte de Pavie, vendeur de livre à San Paterniano<sup>118</sup>. Nicolas Jenson et Peter Ugelheimer apparaissent évidemment dans le testament de Johann Rauchfass ; ce sont ses exécuteurs testamentaires, avec d'autres Allemands, notamment Lorenz Eckelmann, marchand de Cologne. Les exécuteurs testamentaires de Paula de Messine sont les deux marchands qui ont repris l'atelier typographique de son mari décédé, Johann Manthen et Johann de Cologne, son nouveau mari. Avant 1480, à un moment où la compagnie de Nicolas Jenson ou celle de Johann de Cologne sont à leur zénith, les imprimeurs et libraires associés apparaissent régulièrement en tant qu'exécuteurs ou témoins dans les testaments les uns des autres, permettant ainsi au groupe de se constituer garant de chacun de ses membres, y compris par-delà la mort. Cette cohésion a évidemment un intérêt économique : il s'agit de permettre autant que possible la continuité des entreprises, des capitaux et des investissements qui étaient déjà le fruit de plusieurs années de labeur. Mais il ne s'agit pas ici seulement d'une logique de protection d'une compagnie ou d'une entreprise face aux autres, puisque l'on trouve des noms extérieurs à celle-ci. Et même par la suite, on voit que cette habitude se maintient : les exécuteurs de Hermann Liechtenstein en 1494 sont deux imprimeurs, dont son neveu Peter ; Gaspar Dinslaken est également un de ses deux témoins. Les deux compagnies principales ont ratissé large au sein de la communauté des imprimeurs à Venise, mais même après leur disparition, la communauté des imprimeurs et libraires continue de faire bloc dans un certain sens, à travers leur pratique testamentaire. Le réseau social qui se dessine à travers ces testaments nous montre des relations très denses et très riches entre les imprimeurs et libraires principalement allemands. Il s'agit de relations d'affaires, mais qui sont redoublées ici par des relations d'élection et d'affinités

---

116. Les autres exécuteurs sont le patricien Federico Corner, *Johannes quondam Jacobi*, marchand, *Petrus Lunzo*, son frère habitant à Seligenstadt, et Johann Sauburg, son neveu.

117. Johann Manthen et Gaspar Dinslaken arguent d'« *aliis multiplicibus negotiis suis occupati et impediti* ». De façon assez étrange, Johann Jacobi, Nicolas de Francfort, Alessandro Calcedonio et Federico Corner se désistent également, pour les mêmes vagues motifs. Il ne reste que le frère et le neveu de Herbort, ainsi que Piero Bazon, qui représente sans doute la compagnie libraire.

118. La liste des témoins est plus variée que celle des exécuteurs, puisque l'on trouve un prêtre hollandais, chapelain du patriarche de Constantinople, un médecin de Ragusa, un barbier, deux marins et un cordonnier.

que traduisent le choix des exécuteurs, mais également dans une certaine mesure des témoins des testaments. Ce sont donc à la fois des relations nombreuses et au contenu polyvalent, qui ne s'arrêtent donc pas à la simple collaboration économique<sup>119</sup>. On a également à faire à une forme de solidarité nationale au sein du monde du livre vénitien.

Enfin, ces testaments nous montrent également qu'il ne s'agit certainement pas d'un groupe fermé sur lui-même mais qui au contraire possède des ramifications notamment au sein de la communauté allemande vénitienne qui ne participe pas au commerce et à la production du livre. Ainsi, Gaspar Dinslaken et Leonard Weille, un autre imprimeur allemand de la ville, apparaissent comme témoin de Helena di Segna, servante de Gerard de Bomberg, marchand allemand, le même qui est l'un des exécuteurs de Johann Manthen. Johann Manthen demande d'être son exécuteur testamentaire à un certain « *Conrad sartor* », présent à Venise dans la *contrada* San Tomà, sans doute un artisan allemand si on en croit la forte proportion d'Allemands tailleurs à Venise. Johann Rauchfass lègue également 15 ducats à un « *Georgio stringario theutonico* », qui est sans doute artisan allemand à Venise, puisque le leg est en ducats, alors que les legs destinés à des personnes résidant en Allemagne sont en florins. Si les liens avec les marchands du *Fondaco* ont déjà été mentionnés, on voit également ici que les contacts existaient bien entre les imprimeurs et les artisans allemands qui composaient la grande majorité des Allemands de Venise. Ces relations sont aussi sans doute dues au fait que les imprimeurs allemands du début de l'imprimerie sont à la frontière entre la classe marchande et la classe artisanale. Certains des dirigeants des entreprises typographiques sont des marchands reconvertis dans l'imprimerie, à l'image de Johann de Cologne ou Johann Manthen ; d'autres ont une vraie connaissance technique de l'imprimerie et sont donc des artisans, même si leur entreprise a pu prendre de grandes proportions : Hermann Liechtenstein par exemple, Johann Herbort, mais également Nicolas Jenson. Ce double ancrage marchand et technique leur permet de s'inscrire dans ces deux environnements économiques et sociaux.

À la lumière des testaments que nous venons d'étudier, les Allemands actifs à Venise dans le cadre de l'imprimerie naissante sont donc dans un entre-deux géographique. Ils ont gardé des liens étroits avec leur patrie et leur famille restée sur place. Ces liens ont contribué au développement de l'imprimerie à Venise, car ils ont permis la circulation des capitaux, qui ont permis le développement de la technique elle-même. Mais ils ont également su constituer un groupe cohérent et soudé entre imprimeurs, ainsi qu'au sein de la communauté allemande, comprenant à la fois les marchands résidant à Venise et les artisans immigrés dans la ville. Ces relations sont cruciales pour le développement de l'industrie, puisque les premiers imprimeurs à Venise ont nécessairement eu besoin des compétences de cette classe artisanale, en particulier des fondeurs et des spécialistes du métal de façon générale pour la création des fontes. Philippe Braunstein dit avoir constaté dans les testaments les liens étroits entre nouveaux immigrants et anciens, parfois

---

119. Ces questions seront approfondies au-delà de la communauté allemande dans la section 8.4.

devenus citoyens vénitiens<sup>120</sup>. Si une étude de grande ampleur nous a été impossible, on a pu au moins constater l'existence de ces liens au sein de cet échantillon de testaments faisant intervenir directement des imprimeurs ou leurs partenaires.

Les imprimeurs trouvent des intermédiaires sur place, dont ils partagent la langue et la culture. Mais bien qu'Allemands, les imprimeurs comme les autres membres de la colonie allemande à Venise font partie de la société vénitienne, une société cosmopolite qui accueille en son sein un grand nombre de communautés étrangères, qu'elle reconnaît à divers degrés. Les imprimeurs vénitiens ont pris appui sur la colonie allemande installée à Venise, et non sur les villes allemandes à proprement parler : celles-ci n'ont été directement impliquées que par l'intermédiaire de leurs marchands présents dans la ville. Cette présence est un élément décisif et elle explique en partie pourquoi Venise, et non les villes du allemandes elles-mêmes, a connu un tel développement de l'imprimerie. Il faut donc à nouveau souligner l'importance des relations de l'imprimerie vénitienne avec la colonie allemande de la ville, qui a été un terreau fertile pour le développement de l'industrie, mais qui a également permis de nouer des relations avec la société d'accueil.

Le rôle des marchands allemands présents à Venise, des facteurs de compagnies ou des artisans allemands résidants dans la ville a donc été crucial pour les début de l'imprimerie vénitienne. Non seulement les premiers imprimeurs vénitiens sont d'origine allemande, mais les deux grandes compagnies typographiques ont abondamment puisé dans ce vivier d'hommes et de compétences. Ce faisant, ils ont aussi contribué à ancrer l'imprimerie dans la ville, à l'inscrire dans la durée. Mais ils n'ont pas fait que cela. Les deux grandes compagnies ont réussi à dominer l'industrie du livre vénitien pendant les dix premières années de son existence. L'apport humain, technique et financier allemand ne permet pas de l'expliquer à lui seul. Il faut pour cela rentrer dans le fonctionnement économique et social de ces compagnies, les bases de leur marché et de leur distribution.

### **3.3 Le quasi-monopole des deux compagnies, une organisation en réseau**

Les premières années de l'imprimerie à Venise sont caractérisées par l'activité de deux grandes compagnies éditoriales et commerciales : celle de Johann de Cologne et Johann Manthen d'une part, avec leurs collaborateurs Gaspar Dinslaken et Johann Herbort, et celle de Nicolas Jenson d'autre part, avec ses collaborateurs Johann Rauchfass et Peter Ugelheimer. Elles marquent durablement le paysage, tant par le contenu des livres qu'elles publient que par leur capacité à concentrer en leur main une très large partie de la production, capacité que plus aucune compagnie ne sera en mesure d'avoir par la suite. Il s'agit donc d'un moment singulier dans l'histoire de l'im-

---

120. Philippe BRAUNSTEIN, « Les Allemands et la naissance de l'imprimerie vénitienne », art. cit., p. 384-385.

primerie vénitienne. La rupture de 1480 se fera de façon d'autant plus inattendue que le modèle paraissait d'une grande solidité. De ces dix premières années, les contemporains et leurs successeurs immédiats retiennent surtout l'introduction de l'imprimerie dans la ville par un Allemand, et le travail de Nicolas Jenson, qui est vu et décrit comme l'un des imprimeurs ayant le plus œuvré pour les belles-lettres. Pourtant, bien d'autres acteurs sont en jeu dans l'organisation économique et éditoriale ; ils ne doivent pas être éclipsés, sous peine de perdre de vue la réalité de cette industrie naissante derrière le mythe.

Pour comprendre le fonctionnement de cette domination économique sur le marché du livre vénitien, nous avons choisi de partir d'une plus large échelle, l'échelle régionale à laquelle les deux compagnies opèrent et qui explique en grande partie leur succès. Les détails du fonctionnement interne à Venise et de leur production seront ensuite abordées pour finir sur l'organisation sociale des deux compagnies, qui a fait leur force mais également leur faiblesse au moment de la crise de 1480.

### **3.3.1 Les réseaux commerciaux européens des deux compagnies**

Le succès de ces deux compagnies, puis de la compagnie de 1480 est largement dû à leur insertion dans des réseaux commerciaux plus vastes. Même si notre étude se concentre sur la ville de Venise, il ne faudrait pas passer outre les riches interactions de ses imprimeurs avec d'autres centres de production ou de consommation du livre imprimé. L'extension de ces réseaux commerciaux est un symptôme significatif de leur puissance économique.

#### **3.3.1.1 L'héritage des compagnies commerciales généralistes**

Le livre imprimé, comme nous l'avons déjà mentionné, reprend en partie les mêmes circuits que le livre manuscrit. Mais les deux compagnies de Johann de Cologne et de Nicolas Jenson ont su reprendre à leur compte ces réseaux libraires ainsi que les réseaux commerciaux des grandes compagnies commerciales généralistes, pour y faire circuler des livres de leurs ateliers. Si Johann de Cologne et Johann Manthen étaient bien de grands marchands, commerçant notamment des toiles et divers autres biens entre Venise et les villes allemandes, ils ont certainement repris le réseau commercial qu'ils avaient déjà constitué au cours de leur activité. De même, Nicolas Jenson a bénéficié du réseau commercial de Peter Ugelheimer, qui l'a hérité de sa famille, et de Johann Rauchfass, qui faisait encore activement partie d'une grande compagnie allemande.

Le fonctionnement de ce commerce de longue distance repose sur les mêmes mécanismes que les grandes compagnies marchandes allemandes : des marchands opérateurs qui sont envoyés dans les villes lointaines pour amplifier le trafic. Ce système se complexifie avec le temps sur le modèle des commerçants de laine ou de soie : les grands marchands confient le transport de la marchandise à des professionnels, qui doivent les transmettre à des revendeurs de détail selon

des modalités fixées ; dans un second temps, la maison-mère s'occupe également des invendus et de la récupération du profit <sup>121</sup>. Il s'agit donc en somme d'un modèle d'intermédiaires, chargés de la vente des livres, mais aussi parfois de la gestion des affaires sur place, entre autre par le système de la *procura*, abondamment utilisée dans ce contexte comme tout contexte marchand européen de cette époque. La connaissance technique et pratique de ces acteurs a permis d'organiser efficacement et précocement la distribution des livres vénitiens à l'échelle de l'Europe.

Plusieurs pôles apparaissent centraux dans le développement du réseau commercial des premières années de l'imprimerie.

L'Allemagne et les villes germaniques d'abord. Nous avons vu que de nombreux participants aux premières entreprises typographiques vénitiennes venaient des villes d'Allemagne ; en retour, ces entreprises bénéficiaient d'un accès privilégié à ce marché. Johann de Cologne envoie ainsi un représentant, Sigismond Rechlinger, à Ratisbonne en 1471 : il est missionné dans la ville avec un stock de livres qu'il ne parvient pas à écouler en raison de la concurrence <sup>122</sup>. Peter Ugelheimer a commercé avec la Hongrie, mais a surtout cultivé les relations avec Francfort, dont la foire du livre a été un élément-pivot de leur réseau économique. Il s'agissait d'un des lieux de distribution des livres imprimés à Venise ; si la première mention d'imprimeurs vénitiens à la foire date de 1483, il est probable que des relations commerciales étaient déjà actives auparavant. Après 1480, de nombreux envoyés de la compagnie s'y trouvent, probablement envoyés par Peter Ugelheimer qui continue à être le gestionnaire des affaires *post mortem* de Nicolas Jenson. Ainsi en 1483, on trouve, à la foire de Francfort, un représentant de la société de Johann de Cologne, Nicolas Jenson et Peter Ugelheimer, envoyé pour recouvrer une créance de 1400 florins <sup>123</sup>. En 1489, Conrad Huss est l'avocat de Margarita, veuve de Peter Ugelheimer, dans le cadre d'un litige avec Hermann Rick de Cologne, représentant de Bernardino Stagnino, imprimeur de Venise <sup>124</sup>. En 1492, Wolfgang Kraus de Neunburg est présent à Francfort, en tant que serviteur de Nicolas Jenson, Peter Ugelheimer, Johann de Cologne et leurs partenaires, dans le cadre d'un litige avec un autre imprimeur, Johann Eisenhut <sup>125</sup>. Dans ce cas, c'est tout l'espace germanique qui est concerné, au-delà de Francfort. Eisenhut avait été engagé comme facteur de la société Jenson, Ugelheimer et compagnie et commerce en Autriche et en Hongrie en 1489 <sup>126</sup>.

Les autres régions européennes n'étaient pas non plus négligées et on voit notamment dans le testament de Nicolas Jenson que son fils, Nicolas, est en 1480 à Lyon, peut-être pour le compte de la compagnie. Jenson a sans doute continué à commercer avec la France. Les deux exécuteurs spéciaux qu'il nomme pour la France sont deux marchands de sa région, *Johannes Arzerius*, ci-

---

121. Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, op. cit., p. 73.

122. *Ibid.*, p. 70.

123. Alexander DIETZ, *Zur Geschichte der Frankfurter Büchermesse 1462-1792*, op. cit., p. 8.

124. Walter Karl ZÜLCH et Gustav MORI (dir.), *Frankfurter Urkundenbuch : zur Frühgeschichte des Buchdrucks*, Francfort, Baer & co, 1920, p. 51.

125. *Ibid.*, p. 30-31.

126. Carolin WIRTZ, *Köln und Venedig*, op. cit., p. 163.



toyen et marchand de Troyes, et Jean Bouvelot, marchand à Sommevoire<sup>127</sup>. Il envoie d'ailleurs Guillaume Touze comme son représentant « en France, en Angleterre, en Avignon et dans tout autres lieux en dehors de l'Italie » afin de récupérer des dettes et de gérer ses affaires<sup>128</sup>.

Enfin, la péninsule italienne joue un rôle déterminant dans l'extension du réseau commercial des imprimeurs vénitiens, et particulièrement des deux grandes compagnies. Peu de temps avant sa mort, Johann de Cologne donne procuration à Johann Manthen, Gaspar Dinslaken et Giuliano Damodena pour ses biens et ses affaires à Rome, dans les États de l'Église, dans le royaume de Sicile, à Naples, en Vénétie et en Lombardie<sup>129</sup>. Le détail de ces différents territoires signale l'extension de son activité dans tous les États italiens. Les documents que l'on a conservés sur l'activité de Johann de Cologne, Johann Manthen et Nicolas Jenson signalent bien qu'ils ont des représentants ou des correspondants dans toutes les grandes villes italiennes. Nicolas Jenson travaille avec quelqu'un à Vicence<sup>130</sup> et reçoit des financements des Strozzi de Florence pour une édition en 1476<sup>131</sup>. Avec Johann de Cologne, il constitue une compagnie avec Pietro Antonio Castiglioni et Ambrogio Caimi à Milan<sup>132</sup>, possède une boutique ou une filiale à Pavie à la fin des années 1470<sup>133</sup> et une filiale à Pérouse<sup>134</sup>. Les deux marchands de Cologne ont des crédateurs à Brescia<sup>135</sup>, emploient également un vendeur de livres à Padoue, Simone Verde de Florence<sup>136</sup>. Enfin, la Compagnie de Jenson et de Cologne est représentée en 1486 par Andrea Torresani, après la mort des principaux partenaires, et même après qu'Andrea Torresani s'est mis à son propre compte<sup>137</sup>.

Florence en particulier est bien présente dans le réseau commercial des deux sociétés puisque Johann de Cologne et Johann Manthen ont un vendeur de livre actif pour toute la Toscane ; une boutique à Florence tenue par le marchand milanais Francesco di Cristofano, est également un des lieux de vente des incunables de la société ; et enfin, Johann Manthen nomme deux représentants en 1481 parmi la famille Martelli de Florence<sup>138</sup>. En 1484, signe que la société n'a plus de réalité concrète, le droit de celle-ci sur des stocks de livres à Florence, Pise, Sienne, Pérouse est cédé<sup>139</sup>. Le réseau commercial de la Compagnie, et particulièrement le réseau toscan, connaît

---

127. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 68, n° 223, 7 septembre 1480.

128. « *suum legitimum nuncium missum et procuratorem ad petendum exigendum et recipiendum omne denariorum rerum, librorum et bonorum quantitatem et omne id et quidquid ipsi domino constituenti debetur a quibuscumque personis habitantibus in Francia, in Britania in Avinione et alibi ubicumque locorum extra Italiam* » : *Archivio di Stato di Padova, Notarile*, t. 1755, c. 312.

129. Bruno KUSKE, *Köln, der Rhein und das Reich*, op. cit., p. 23.

130. Martin LOWRY, *Nicholas Jenson*, op. cit., p. 57.

131. Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, op. cit., p. 38.

132. Teresa ROGLEDI MANNI, *La Tipografia a Milano nel XV secolo*, Florence, Olschki, 1980, p. 61.

133. Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, op. cit., p. 77.

134. Carolin WIRTZ, *Köln und Venedig*, op. cit., p. 170.

135. Leonardo MAZZOLDI, « I primi librai bresciani », *Commentari dell'Ateneo di Brescia* 172 (1973), p. 29-44, p. 31-32.

136. Antonio SARTORI, *Documenti padovani sull'arte della stampa nel sec. XV*, op. cit., p. 163, *Archivio di stato di Padova, Notarile*, t. 3768, c. 143, 14 novembre 1478.

137. Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, op. cit., p. 30.

138. Lorenz BÖNINGER, *Die Deutsche Einwanderung nach Florenz im Spätmittelalter*, op. cit., p. 301.

139. Carolin WIRTZ, *Köln und Venedig*, op. cit., p. 170.

une histoire complexe, qu'Angela Nuovo rapporte dans le premier chapitre de *The Book Trade in the Italian Renaissance*<sup>140</sup>. Cette organisation est largement due au travail de Peter Ugelheimer, qui voyage dans la région et conclut des accords avec des revendeurs locaux. Ce réseau est repris par Ugolino de Fabriano, un marchand de papier associé à la compagnie, et Giovanni Piero Bonomini, avec certaines boutiques libraires fondées *ex nihilo* et d'autres reprises du réseau préexistant fondé par Ugelheimer. Mais les deux associés connaissent des difficultés, et le réseau libraire est finalement cédé à un marchand, Gerhard Lof, Allemand résidant à Venise, qui était leur créancier. Dans le même temps, les Bonomini accusent Ugelheimer d'être resté actif dans la région et de leur avoir fait une concurrence déloyale.

La liste des villes reliées à Venise dans le cadre de ce réseau commercial est sans doute incomplète, ce qui explique le fait que nous avons choisi de ne pas représenter ce réseau commercial sur une carte<sup>141</sup>. Faute de dépouillements extensifs dans les archives de tous les pôles italiens, nous nous reposons surtout sur la bibliographie spécialisée, en particulier celle traitant du commerce du livre dans chaque ville. Mais cette synthèse est malgré tout riche d'enseignements. Elle signale d'abord l'importance des collaborations pour le commerce de longue distance. Ces collaborateurs peuvent être des facteurs, des représentants envoyés pour la gestion des affaires commerciales ; ils peuvent être des vendeurs de livres à qui l'on confie un stock, ou un libraire basé dans une ville donnée. Mais certaines de ces collaborations font également intervenir des membres de compagnies marchandes italiennes qui investissent par ce biais dans l'industrie du livre vénitien et dans sa commercialisation à l'échelle de l'Italie.

Comme on le voit également avec cette liste à la Prévert, les modalités de relations entre ces villes et la compagnie ne sont pas toujours très claires dans les sources. Il s'agit cependant le plus souvent de relations de procuration ou de représentation, à travers lesquelles les partenaires de la compagnie délèguent la vente ou la gestion de certaines affaires dans une aire géographique donnée. Les associations plus poussées sont rares, mais il existe des cas de compagnies communes entre des imprimeurs vénitiens et des investisseurs extérieurs à la ville ; plus rarement encore, on voit apparaître les premières compagnies à filiale dans l'imprimerie. Il s'agit d'une organisation plus complexe qui associe deux entités commerciales à parts égales, dans le cas d'une compagnie, ou bien une maison-fille à une maison-mère, dans le cas d'une filiale. Les compagnies à filiales seraient ici directement inspirées du fonctionnement des grandes compagnies marchandes italiennes qui possèdent des filiales partout en Europe<sup>142</sup>. Mais avec les sources dont nous disposons, la distinction est fine entre une véritable filiale, et simplement une boutique de livre avec qui la compagnie a des relations privilégiées. Il s'agit encore d'une exception, mais cette forme

---

140. Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, *op. cit.*, p. 21-46.

141. Cette démarche peut être très fructueuse mais donne également une fausse impression d'exhaustivité qui nous a semblé dangereuse ici.

142. À titre de comparaison, on peut citer les travaux autour du fond Datini, ainsi que le projet de recherche consacrée aux compagnies Salviati, l'ANR ENpreSA.

d'organisation économique se développe par la suite à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et au xvi<sup>e</sup> siècle.

Les deux compagnies ont réussi à utiliser les réseaux commerciaux préexistants et à créer un réseau libraire nouveau grâce aux techniques du grand commerce européen, pour relier l'industrie naissante vénitienne à d'autres marchands investisseurs, mais aussi aux réseaux libraires existants, comme ceux de Toscane, particulièrement développés au xv<sup>e</sup> siècle. Malgré le manque d'informations tant sur les autres régions en relation avec les deux compagnies vénitiennes que sur les modalités précises de certaines associations, on voit malgré tout se dessiner l'image d'un réseau étendu, de l'Angleterre à la Hongrie en passant par tous les États italiens, une forme d'organisation souple qui permet l'envoi ponctuel de représentants ou de vendeurs en fonction des besoins ou de marché. Les partenaires des deux compagnies avaient des intérêts dans toute l'Europe et cherchaient activement à atteindre des marchés lointains par le biais d'association avec des acteurs commerciaux locaux, qu'ils soient ou non déjà spécialisés dans le commerce du livre.

### 3.3.1.2 La Terre Ferme : arrière-pays de l'imprimerie vénitienne

Ce réseau vénitien si étendu en Europe a une base territoriale locale qui lui permet d'exister. Les relations des membres des deux compagnies vénitiennes avec les villes et les imprimeurs de Terre Ferme sont en effet des éléments importants pour comprendre la manière dont ils ont construit leur position commerciale et productive, à l'échelle de Venise, mais également de l'Europe.

Padoue est un point d'ancrage particulièrement important. En tant qu'université de l'État vénitien, la ville représentait une demande continue de livres en droit notamment. Cette position explique que des presses se soient développées assez tôt à Padoue<sup>143</sup>. L'imprimerie est introduite en 1472 par Bartolomeo Valdezocco et son associé Martino Septem Arboribus. À partir de ce moment, il existe une continuité sur plusieurs années : plusieurs individus, liés juridiquement et souvent rassemblés en une véritable société typographique, sont actifs dans les premières années de l'époque incunable. Une stricte répartition des tâches existe, même si tous les noms ne sont pas toujours présents aux colophons : on trouve ainsi des bailleurs de fonds, des fournisseurs de papier, des correcteurs, des typographes...

Les contacts et les échanges sont nombreux entre les imprimeurs de Padoue et ceux de Venise, comme on peut le voir notamment à partir des documents édités par Sartori<sup>144</sup>. Certains imprimeurs commencent à Padoue pour continuer leur activité à Venise ; d'autres se font les promoteurs et financiers des imprimeurs padouans. Les membres des deux principales compagnies vénitiennes ont généralement suivi l'un ou l'autre chemin. Johann Herbort habite à Padoue dès 1474<sup>145</sup>. Johann de Cologne et Johann Manthen y possèdent des dettes en 1476 et des relations

143. Pour les informations générales, nous reprenons en particulier Erice RIGONI, « Stampatori del sec. XV a Padova », *Atti e memorie della R. Accademia in Padova* NS 50 (1933), p. 277-333 et Angelo COLLA, « Tipografi, editori e libri a Padova, Treviso, Vicenza, Verona, Trento », *La Stampa degli incunaboli nel Veneto*, Vicence, Neri Pozza, 1984, p. 37-80.

144. ANTONIO SARTORI, *Documenti padovani sull'arte della stampa nel sec. XV*, op. cit.

145. *Ibid.*, n° 4 et n° 11 : *Archivio di Stato di Padova, Notarile*, t. 3387, fol. 603.

personnelles : le premier est l'exécuteur testamentaire de Johann de Tremonia, beau-père d'un de leurs facteurs, Hermann Liechtentein<sup>146</sup>. Johann de Tremonia était bedeau à l'université de Padoue ce qui permettait à la compagnie d'avoir un canal de commercialisation vers le *Studium*<sup>147</sup>. Il s'agit ici de consolider d'éventuelles relations commerciales et d'affaires par des alliances matrimoniales. Tous ces individus apparaissent fréquemment dans les documents padouans, impliqués dans les relations d'affaires des autres imprimeurs, garants des uns et des autres, ou simples témoins. Ils sont partie prenante de la vie sociale des imprimeurs de la ville et même de la communauté allemande locale.

Nicolas Jenson et ses partenaires apparaissent un peu plus tard dans les sources, mais en 1477, Johann Rauchfass est mentionné comme habitant à Padoue et possède une dette de 1 000 ducats auprès de l'imprimeur Pierre Maufer, dans le cadre de l'impression d'un ouvrage d'Avicenne<sup>148</sup>. Jenson pour sa part intervient directement en 1478, dans le cadre de la procuration qu'il concède à Guillaume Touze en 1478, et pour laquelle sont témoins deux imprimeurs de Padoue<sup>149</sup>. De façon générale, les relations tendent à s'intensifier à partir de 1478 et la compagnie de Nicolas Jenson semble avoir des intérêts économiques importants dans la ville. En raison de ces contacts récurrents à tous les niveaux, Padoue a été utilisée par les grands entrepreneurs vénitiens comme un *hinterland* utile, un espace où il était possible de délocaliser certaines productions ou d'investir les profits réalisés ailleurs.

Les relations privilégiées de Padoue avec les imprimeurs vénitiens ont pu être mises en évidence en raison du travail de Sartori qui a recensé et édité les documents traitant de l'imprimerie dans la ville. Il est par contre difficile de tirer des conclusions sur les autres villes, pour lesquelles un travail aussi systématique n'a pas été réalisé. La spécificité de Padoue est liée à sa proximité avec Venise et à la présence d'un marché local important. Mais il semble néanmoins que les Vénitiens n'aient pas négligé d'investir dans certaines autres villes de la Terre Ferme vénitienne. On les a vues apparaître dans les réseaux commerciaux des deux compagnies typographiques : une collaboration de Jenson à Vicence, des créateurs et une compagnie commune à Brescia. Les imprimeurs vénitiens avaient des intérêts dans les villes de Terre Ferme qui avaient commencé à développer leur propre imprimerie.

### 3.3.1.3 Le cas de l'approvisionnement en papier

L'importance de la Terre Ferme dès le début de l'imprimerie s'explique par une autre composante, qui est l'approvisionnement en papier. En effet, l'industrie papetière était bien implantée sur le territoire vénitien, dans deux régions principalement : Padoue et Trévise d'une part, et

146. *Ibid.*, n° 15 : *Archivio di Stato di Padova, Notarile*, t. 2081, c. 48, 2 mai 1476.

147. Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, op. cit., p. 67.

148. Antonio SARTORI, *Documenti padovani sull'arte della stampa nel sec. XV*, op. cit., n° 23 : *Archivio di Stato di Padova, Notarile*, t. 1755, fol. 169, 10 mars 1477.

149. *Ibid.*, n° 36 : *Archivio di Stato di Padova, Notarile*, t. 1755, fol. 132, 27 juillet 1478.

Brescia et le lac de Garde d'autre part. Il faut cependant replacer le développement de cette activité dans le cadre de l'histoire de la diffusion du papier en Europe. Venu de Chine par les pays du monde islamique puis la péninsule ibérique, le papier se développe en Italie à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Jean Irgoin a avancé 1210 comme date de la première production de papier en Italie, mais cette affirmation a par la suite été contestée. Du papier a peut-être été fabriqué sur la côte ligure dès 1235. Mais ce sont surtout les années 1260 qui voient l'installation de l'industrie du papier à Fabriano<sup>150</sup>. Le papier y devient une activité majeure qui s'insère dans un artisanat local florissant ; la fabrication connaît de nombreuses améliorations techniques au cours des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Fabriano irrigue la péninsule italienne de papetiers à partir de cette époque ; ceux-ci vont se fixer surtout dans le Nord et le Centre nord de l'Italie et développer de nouveaux centres de production<sup>151</sup>.

La Vénétie doit le développement de son industrie du papier à l'émigration d'artisans de Fabriano. Le premier témoignage d'une fabrique de papier à Padoue se trouve en 1339-1340<sup>152</sup>. Dans un commentaire des chroniques padouanes, il est dit que le premier fabricant de papier à Padoue et Trévise fut Pace de Fabriano<sup>153</sup>. Par la suite, de nombreux autres artisans de Fabriano vinrent s'installer dans les deux villes, encore au XV<sup>e</sup> siècle<sup>154</sup>. L'industrie se développe particulièrement sous la protection des seigneurs de Carrare qui possèdent et louent les moulins de la Battaglia ; ils instaurent un monopole protectionniste sur l'industrie du papier sur leur territoire, et leurs représentants assurent par contrat le papier nécessaire à la cour et à la chancellerie seigneuriale entre la fin du XIV<sup>e</sup> et le début du XV<sup>e</sup> siècle<sup>155</sup>. La région de Brescia et du lac de Garde connaît également un fort développement de l'industrie papetière qui a été récemment étudiée de façon approfondie pour la fin du Moyen Âge et le début de l'époque moderne<sup>156</sup>.

---

150. Giancarlo CASTAGNARI, « Introduzione », *Contributi italiani alla diffusione della carta in Occidente tra XIV e XV secolo*, Fabriano, Pia Università dei Cartai, 1988, p. 6-16, p. 7 ; Richard L. HILLS, « Early Italian papermaking, a crucial technical revolution », *Produzione e commercio della carta e del libro secc. XIII-XVIII*, Florence, Le Monnier, 1992, p. 73-98, p. 75.

151. Sur la diffusion de l'industrie du papier en Italie et le rôle de Foligno, voir Giancarlo CASTAGNARI (dir.), *Contributi italiani alla diffusione della carta in Occidente tra XIV e XV secolo*, Fabriano, Pia Università dei Cartai, 1988, Richard L. HILLS, « Early Italian papermaking, a crucial technical revolution », art. cit. et Francesco PIRANI, *I Maestri cartai*, Florence, Libreria Chiari, 2000, « La diffusione della carta da Oriente a Occidente », p. 19-46. Notons que les travaux concernant le papier à l'époque médiévale ont connu un premier développement à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle avec les travaux de Charles-Louis Briquet, Ernst Kirchner et Augustin Blanchet. Ils ont connu un certain renouveau depuis les années 1980 et surtout 1990 avec l'élaboration de projets de recherche visant à l'étudier d'un point de vue codicologique ; d'autres recherches visent à retracer le développement économique et social de cette industrie. Nous y ferons référence au fur et à mesure de cette section.

152. Vittorio LAZZARINI, « L'industria della carta nel padovano durante la dominazione carrarese », *Scritti di paleografia e diplomatica*, Padoue, Antenore, 1969, p. 39-51, p. 39.

153. *Ibid.*, p. 40 ; Vittorio Lazzarini corrige l'édition de la chronique de Cortusi faite par Muratori, qui lisait « Pax de Fabiano » au lieu de « Pax de Fabriano » ; voir l'étude précise qui en est faite dans Vittorio LAZZARINI, « Il maestro cartaro Pace da Fabriano a Treviso », *Scritti di paleografia e diplomatica*, Padoue, Antenore, 1969, p. 52-63.

154. Silvana Ozoeze COLLODO, « Artigiani e salariati a Padova verso la metà del Quattrocento : il maestro cartaro Nicolò di Antonio da Fabriano », *Critica storica* 13,3 (1976), p. 28-48.

155. Vittorio LAZZARINI, « L'industria della carta nel padovano durante la dominazione carrarese », art. cit., p. 45-46.

156. Mauro GRAZIOLI, Ivo MATTOZZI et Ennio SANDAL (dir.), *Mulini da carta : le cartiere dell'alto Garda : tini e torchi*

La présence de deux pôles majeurs de production de papier sur le territoire vénitien a pu largement contribuer au dynamisme des presses. Celles-ci avaient un besoin important en papier, qui devait être disponible rapidement en grande quantité. Les fabriques de Terre Ferme ont permis aux presses vénitiennes de disposer dès le départ d'une masse critique. Cette condition n'est cependant pas une condition suffisante : d'autres régions italiennes ont une activité de production de papier importante et ne développent pas pour autant une imprimerie à la mesure de celle de Venise : Florence par exemple avec Colle Val d'Elsa <sup>157</sup>, ou Gênes avec Voltri <sup>158</sup>. Pourtant, il est certain qu'il s'agit d'un élément à prendre en compte dans le développement des presses, l'accès à un marché du papier large et adaptable pourrait être une condition *sine qua non* du développement de l'imprimerie à grande échelle.

Les travaux menés dans les années 1990 par le « *Progetto Carta* » ont permis de mettre en évidence un certain nombre d'éléments concernant les liens entre l'imprimerie vénitienne et l'industrie du papier <sup>159</sup>. En particulier, l'étude d'un corpus d'éditions vénitiennes a été réalisée. Celle-ci a permis de déterminer qu'un même producteur de papier pouvait avoir plusieurs clients qui faisaient appel à lui en même temps ; il devait donc augmenter le nombre d'unités de production pour assurer un écoulement régulier mais fractionné, et limiter les frais de transport vers le lieu d'impression. De ce fait, la production des grands battoirs était un mélange des productions de ces différentes unités ; le produit réalisé était standard, d'une qualité moyenne correcte. L'analyse montre également que les imprimeurs vénitiens s'approvisionnaient auprès d'un petit nombre de battoirs, à grande capacité productive : les battoirs ont augmenté leur capacité de production avec le temps et avec le développement de l'imprimerie à Venise ; certains ont joué dans cette évolution un rôle d'avant-garde <sup>160</sup>. La plus grande part de ce papier, de bonne qualité sans être exceptionnel, provenait de la région du lac de Garde : il s'agissait d'un bon papier, mais pas le plus blanc donc pas le meilleur sur le marché. Il s'agissait cependant du lieu de production le plus aisé pour des imprimeurs vénitiens qui avaient besoin de grandes quantités de papier. Ceux qui désiraient avoir une qualité optimale devaient se procurer le papier en dehors des circuits habituels <sup>161</sup>.

L'étude des filigranes permet de mettre en évidence le rôle de la région de Brescia et du lac de Garde comme région fournisseuse de papier pour une grande partie de la production vénitienne.

---

*fra Trento e Venezia, Vérone, Cartiere Fedrigoni, 2001 ; Carlo SIMONI (dir.), Cartai e stampatori a Toscolano : vicende, uomini, paesaggi di una tradizione produttiva, Brescia, Grafo, 1995 ; Ennio SANDAL, « Cartai e stampatori nel Bresciano fra Quattro e Seicento », Il Libro nell'Italia del Rinascimento, Brescia, Grafo, 1998, p. 161-217.*

<sup>157.</sup> CURZIO BASTIANONI, « Le cartiere di Colle Val d'Elsa e i loro segni nella prima metà del secolo XIV », *Produzione e commercio della carta e del libro secc. XIII-XVIII*, Florence, Le Monnier, 1992, p. 211-232.

<sup>158.</sup> Manlio CALEGARI, « La diffusione della carta di stracci in area italiana, aspetti sociali e tecnici », *Contributi italiani alla diffusione della carta in Occidente tra XIV e XV secolo*, Fabriano, Pia Università dei Cartai, 1988, p. 17-28.

<sup>159.</sup> Le « *Progetto Carta* » a donné lieu à une imposante publication, Ezio ORNATO et al., *La Carta occidentale nel tardo medioevo*, 2 t., Rome, Istituto centrale per la patologia del libro, 2001. Le projet lui-même et la méthode – essentiellement quantitative – suivie sont exposés dans le premier chapitre, p. 3-66.

<sup>160.</sup> Ezio ORNATO et al., « L'utilisation du papier dans le livre italien à la fin du Moyen Âge », *La Face cachée du livre médiéval. L'histoire du livre vue par Ezio Ornato, ses amis, ses collègues*, Rome, Viella, 1997, p. 347-395.

<sup>161.</sup> Ezio ORNATO et al., « Aspects qualitatifs de la production de papier filigrané à la fin du Moyen Âge », *Le Papier au Moyen Âge : histoire et technique*, Turnhout, Brepols, 1999, p. 177-192, p. 191.

Les études sur cette région ont en effet mis en évidence le dynamisme de l'activité papetière depuis le xiv<sup>e</sup> siècle<sup>162</sup>. La position de Padoue est un peu différente. Les moulins de la Battaglia continuaient à la fin du xv<sup>e</sup> siècle à jouer un rôle moteur dans la fabrication du papier de la ville : on voit un contrat passé entre des papetiers de Fabriano qui les dirigent, et le patricien vénitien Federico Corner<sup>163</sup> ; celui-ci était déjà représenté en 1449 par Nicolò de Fabriano dans le cadre de la production du papier de la Battaglia<sup>164</sup>. La famille Corner possédait une part dans la fabrique de papier de la Battaglia depuis 1406<sup>165</sup>, ainsi que le monopole de la production du papier sur le territoire de Padoue et l'importation de papier étranger est interdite sur ce même territoire<sup>166</sup>. Quand, au cours du xv<sup>e</sup> siècle, la fabrique revient entièrement à Corner, celui-ci cherche à faire appliquer ce monopole. Cela aboutit à la déclaration du 23 novembre 1503, où il réaffirme que, par proclamation de Tommaso Mocenigo, podestat de Padoue, personne ne peut vendre ou utiliser sur le territoire de Padoue un papier qui ne soit pas de la Battaglia<sup>167</sup>.

Le monopole que Federico Corner cherche à rappeler durant toute la deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle signale que l'industrie du papier à Padoue était dans une situation fragile. D'autres régions, en particulier Brescia et le lac de Garde, étaient de plus grands producteurs, moins chers, et avaient de ce fait un avantage sur le marché. Le protectionnisme padouan est cependant de faible portée, puisqu'il ne concerne pas le territoire vénitien, mais seulement le territoire de la ville. Venise, avec deux industries du papier bien développées, n'a pas choisi d'en favoriser une plus que l'autre. Les imprimeurs quant à eux semblent se fournir de préférence du côté du lac de Garde, ce qui ne les empêche pas pour autant d'établir des relations étroites avec les fabricants de papier padouans. Federico Corner, fils de Francesco Corner, est sans doute le même Federico Corner que celui nommé exécuteur testamentaire par Johann Herbolt<sup>168</sup>, imprimeur à Padoue entre 1474 et 1480 et partenaire de Nicolas Jenson et Johann de Cologne. Il s'agit de la seule source mettant clairement en relation un producteur de papier et un imprimeur à Venise. Il faut supposer que des contrats étaient passés entre les imprimeurs et les producteurs de papier ; il n'en reste rien, comme le constatent les membres du « *Progetto Carta*<sup>169</sup> ». L'étude de l'approvisionnement en papier des imprimeurs vénitiens repose donc sur des sources ténues. On sait cependant que

---

162. Voir en particulier Carlo SIMONI, *Cartai e stampatori a Toscolano : vicende, uomini, paesaggi di una tradizione produttiva*, op. cit. ainsi que Mauro GRAZIOLI, Ivo MATTOZZI et Ennio SANDAL, *Mulini da carta : le cartiere dell'alto Garda : tini e torchi fra Trento e Venezia*, op. cit.

163. Antonio SARTORI, *Documenti padovani sull'arte della stampa nel sec. XV*, op. cit., doc. 12, p. 131-134.

164. Silvana Ozoeze COLLODO, « Artigiani e salariati a Padova verso la metà del Quattrocento : il maestro cartaro Nicolò di Antonio da Fabriano », art. cit., p. 32-33.

165. À cette date, Francesco Corner en avait la possession avec les frères Barbon et Bernardo Morosini ; Padoue est prise à Francesco da Carrara en 1402, la possession de ces fabriques passe alors des seigneurs da Carrara à la République, qui la transmet à ses patriciens.

166. Antonio SARTORI, *Documenti padovani sull'arte della stampa nel sec. XV*, op. cit., doc. 12 : *Archivio di Stato di Padova, Ducali*, t. 72, fol. 7v.

167. *Ibid.*, doc. 12 : *Archivio di Stato di Padova, Ducali*, t. v, fol. 105-106.

168. ASV, *Cancellaria inferiore, Notai*, b. 124, fol. 117v, 4.10.1484.

169. Ezio ORNATO et al., « Aspects qualitatifs de la production de papier filigrané à la fin du Moyen Âge », art. cit., p. 188.

la production de papier sur le territoire vénitien continue à se développer et à fournir de vastes marchés : non seulement l'imprimerie vénitienne, mais également le Levant ; ce secteur continue à croître avec l'implication de membres du patriciat vénitien encore au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>170</sup>.

Ce lien attesté entre le détenteur du monopole du papier à Padoue et la Grande Compagnie témoigne de l'importance de cet approvisionnement pour les imprimeurs vénitiens, alors même que des travaux codicologiques ont montré que ceux-ci ont privilégié les grands battoirs du lac de Garde. Ce témoignage nous signale qu'ils ne négligeaient pas pour autant la ville productrice la plus proche, Padoue, et ses acteurs haut placés. Cette trace est cependant trop ténue pour affirmer que le lien avec Federico Corner a été décisif dans le succès de la Compagnie. De façon général, les membres des deux principales compagnies vénitiennes sont parvenues à tisser un réseau commercial, appuyé sur des relations personnelles, en Terre Ferme, et plus largement en Italie du Nord, certaines ramifications s'étendant ailleurs en Europe, en Allemagne notamment. Cela leur permettait d'assurer leur approvisionnement, mais aussi et surtout, leurs débouchés. Il fallait alimenter ce réseau commercial, qui seul ne suffit pas au succès d'une entreprise. C'est donc aussi par une politique d'occupation du marché, voire une politique de blocage la production que Nicolas Jenson d'une part et Johann de Cologne et Johann Manthen d'autre part ont réussi à prospérer.

### **3.3.2 Les assises de la production vénitienne**

L'implication de grands marchands allemands ou la proximité avec certains entrepreneurs ou patriciens vénitiens a facilité la constitution d'un réseau commerce large et efficace. Cependant ce réseau seul ne suffit pas : il fallait l'alimenter par une production susceptible de répondre aux besoins des clients potentiels. Il fallait également faire face à la concurrence grandissante d'autres ateliers à Venise et ailleurs en Italie. La domination des compagnies de Johann de Cologne et Johann Manthen, et de Nicolas Jenson est très visible si l'on regarde l'évolution de leur production durant la dizaine d'années où ils sont en activité.

#### **3.3.2.1 Une concentration de la production inégalée**

Le marché du livre vénitien a été au début évidemment dominé par Johann de Spire, seul imprimeur pendant un an. Son frère Vindelinius a maintenu sa position pendant quelques temps, mais s'est en réalité laissé rattraper par d'autres entrepreneurs, en particulier Nicolas Jenson qui commence à imprimer entre 1470 et 1471. À partir de 1475, la concentration de la production entre les mains de deux compagnies, celle issue de Johann de Spire et celle de Nicolas Jenson marque le paysage éditorial vénitien. Entre 1469 et 1480, Johann de Spire, son frère puis la compagnie qui

---

<sup>170</sup>. IVO MATTOZZI, *Produzione e commercio della carta nello stato veneziano settecentesco. Lineamenti e problemi*, Bologne, Università degli studi di Bologna, 1975.



en découle avec Johann de Cologne et Johann Manthen, produisent 151 éditions sur les 686 que l'on compte durant cette période, soit 22 % de la production totale de la ville. Nicolas Jenson, ne commençant son activité qu'en 1470-1471, produit 93 éditions, soit 14% de la production de la période – 660 éditions au total entre 1471 et 1480.

Cette domination du marché productif est lisible tout au long de la période. On peut évaluer la part de la production dans laquelle est impliqué n'importe quel membre de ces deux compagnies. L'évaluation de la part de chaque individu est rendue compliquée par la multiplication des collaborations, y compris entre les sociétés *a priori* concurrentes. Il convient d'être prudent, car derrière un unique nom peut en réalité se trouver une association. Il est néanmoins possible de compter le nombre de participations à des éditions, telles qu'elles sont mentionnées dans l'ISTC, en se basant principalement sur les noms présents aux colophons des ouvrages<sup>171</sup>. On constate alors que la position dominante de ces individus se maintient durant toute la période avec quelques fluctuations<sup>172</sup>. Les deux ateliers typographiques sont les responsables de la forte croissance de la production dans les premières années : ils produisent la moitié des éditions de 1471, à une époque où la production vénitienne elle-même fait plus que tripler en une année. On observe alors que la forte hausse de la production en 1471 est le fait de Vindelinius de Spire d'une part, et de l'arrivée tonitruante de Nicolas Jenson sur le marché. Ils continuent à concentrer près de la moitié de la production vénitienne en 1473-1474 avant de revenir à une part d'un tiers environ. Ce sont nettement les imprimeurs les plus productifs de la ville. Dès 1475, la production se trouve en réalité entre les mains de la société formée par Johann Manthen et Johann de Cologne, et de celle de Nicolas Jenson : ils produisent plus du tiers des éditions vénitiennes.

Cette concentration de la production entre les mains des deux compagnies s'achève dès 1480 : la compagnie née de la fusion de celle de Johann de Cologne et de celle de Nicolas Jenson n'imprime plus que 19% de la production vénitienne en 1480, et seulement 7% en 1481, après la mort des principaux partenaires. Mais la configuration de ces dix premières années a des conséquences importantes sur l'organisation de l'industrie. Les traces qu'elle laisse sont durables, même si certains de ses effets s'estompent après 1480. La conséquence la plus notable est sans doute à trouver du côté du contenu des publications impulsé par ces deux compagnies.

### **3.3.2.2 Des classiques aux sommes juridiques : l'élaboration d'un modèle éditorial bicéphal**

En raison de la concentration de la production entre leurs mains, la construction du modèle éditorial que nous avons décrit précédemment est largement le fait des compagnies de Johann de Cologne et de Nicolas Jenson<sup>173</sup>. Ce modèle est donc en grande partie tributaire des évolutions de ces ateliers, de leurs fragilités et de leur consolidation.

---

171. Voir la figure 26.

172. Voir le tableau 25.

173. Voir la section 1.2.2.2.

Si l'on observe les éditions publiées par ces deux compagnies, on observe les mêmes tendances générales que celles que nous avons constatées dans la production vénitienne dans son ensemble. Il s'agit d'une production profane latine, se tournant de plus en plus vers le droit en délaissant de plus en plus les classiques latins. Leonardas Gerulaitis soulignait déjà que les imprimeurs du début de l'imprimerie avaient une tendance à imprimer beaucoup de classiques dans les trois premières années de leur activité, pour se tourner de plus en plus vers la théologie et surtout le droit dans les trois dernières années. Il l'interprétait comme le signe d'une plus grande solidité et d'une insertion plus profonde sur le marché universitaire, notamment padouan<sup>174</sup>. Cette affirmation serait cependant à nuancer.

Les évolutions que nous avons retracées pour la production vénitienne jusqu'en 1480 sont en réalité largement tirées par les deux compagnies, les autres ateliers ont des comportements assez différents. Si l'on regarde le format, les in-folios ne représentent que 50% en moyenne de la production des autres ateliers, moins encore à la fin de la décennie, alors qu'ils représentent la quasi-totalité de la production de Johann de Cologne et Nicolas Jenson à la même période. Cette différence est la marque d'une différence de capacité productive pour les plus petits ateliers face aux deux compagnies qui monopolisent la production en particulier universitaire. En ce qui concerne l'évolution du contenu des publications vers plus de droit, les autres ateliers suivent la tendance, mais plus mollement en comparaison des deux compagnies, qui augmentent drastiquement leur production juridique : dès 1472 pour Vindelinius de Spire et à partir de 1475 pour Nicolas Jenson. En 1479, 63% de la production de Nicolas Jenson (soient 5 éditions) et 78% de la production de la société de Johann de Cologne et Johann Manthen (soient 7 éditions) sont des ouvrages de droit. Cette progression fulgurante étouffe largement celle des autres ateliers : sur leur production totale, on trouve tant bien que mal 20% d'ouvrages de droit en 1478 (4 éditions), mais seulement 7% en 1479 (1 seule édition).

Les ateliers des deux compagnies principales sont les meneurs d'un changement profond dans le contenu des publications que l'on voit se poursuivre par la suite dans les années 1480, alors même que les deux compagnies ont disparu. Les œuvres juridiques en particulier, combinées avec des œuvres de littérature ou touchant aux arts libéraux, vont constituer la base de la prospérité de l'imprimerie vénitienne dans les années qui vont suivre. Le modèle qui se construit dans les années 1470 est un modèle qui a fait ses preuves : il est donc repris et reste en vigueur par la suite, à travers des variations propres à chaque atelier. Les ateliers qui entourent les deux compagnies suivent ce mouvement, mais avec un retard et une plus grande lenteur d'adaptation. Les grandes entreprises typographiques de la période suivante sauront quant à elles tirer partie de cette stratégie éditoriale.

---

174. Leonardas V. GERULAITIS, *Printing and publishing in fifteen century Venice*, op. cit., p. 72-73.

### 3.3.2.3 Un quasi-monopole? le blocage de la production vénitienne

Les deux compagnies ont bénéficié d'une position de force, instaurée progressivement depuis les débuts de l'imprimerie à Venise. S'il n'est pas possible de parler de monopole puisque les deux compagnies ne produisent pas la majorité des éditions, nous pouvons malgré tout parler d'un quasi-monopole, puisque les imprimeurs concurrents produisent une quantité très inférieure d'éditions. Gabriele di Pietro, Filippo di Pietro et Franz Renner sont les imprimeurs les plus productifs après les deux compagnies avant 1480, et ils ne produisent que 37 ou 36 éditions sur la période, soit un peu plus de 5 % de la production. Le décalage est tout aussi important si l'on regarde la production annuelle de la fin des années 1470.

Si l'on regarde l'évolution de la concentration de la production sur la période 1469-1480, les imprimeurs qui se trouvent en dehors des deux compagnies peinent à percer sur le marché productif vénitien. Dans les deux premières années de l'imprimerie à Venise, les nouveaux ateliers tels que ceux de Christoph Valdarfer ou Leonard Wild ne concentrent chacun que 4% de la production. Certains arrivent à mieux se développer, mais toujours dans des bornes étroites : Adam de Ambergau parvient à 14 % de la production dans les années 1471-1472, mais ce n'est que ponctuel, puisqu'il arrête son activité immédiatement après. Gabriele et Filippo di Pietro sont sans doute ceux qui parviennent le mieux à tirer leur épingle du jeu, puisque dès 1473-1474, Gabriele participe à 12% de la production et termine également la décennie en concentrant 11% de la production des années 1479-1480. Mais leur production est relativement stagnante : aussi bien le nombre d'éditions que leur part dans la production totale n'évoluent pas. La production vénitienne est en partie verrouillée à cause de la part extrêmement importante de deux entreprises qui ne permettent pas le développement d'autres ateliers <sup>175</sup>.

On pourrait aller plus loin et expliquer la relative stagnation de la production vénitienne autour de 80-90 éditions par an jusqu'en 1480 par ce fonctionnement très concentré de la production du livre. En effet, la concentration des capitaux a sans doute permis un décollage très rapide : quelques marchands ont injecté de grandes quantités de capitaux et d'investissements productifs dans cette nouvelle industrie ce qui a permis de produire très vite de grandes quantités d'ouvrages : c'est le saut quantitatif que l'on observe entre 1470 et 1471. Mais entre 1471 et 1480, la production oscille entre 35 et 95 éditions par an, sans tendance nette à la progression, mais plutôt au rattrapage de la crise de 1473-1474 qui fait chuter violemment la production en la divisant par plus de 2. De leur côté, les deux compagnies réunies ne semblent pas réussir à dépasser 25 éditions par an, quelques soient les circonstances. Avec une telle quantité d'éditions produites par an, elles semblent avoir atteint un palier productif qu'il n'était pas possible de dépasser. Mais dans le même temps, la stagnation de la production vénitienne indique que les autres ateliers ne parviennent pas à se développer et à se tailler une part conséquente du marché.

Comment se produit ce blocage? La forte capacité de production est certainement un élément

---

175. Ces données sont tirées de l'ISTC.

majeur à prendre en compte. Ce blocage de la production est donc à expliquer plus avant par la concentration des capitaux que l'on trouve au sein de ces deux compagnies et qui semble empêcher en partie le développement des autres ateliers.

### 3.3.3 La concentration de capitaux de la compagnie de Johann de Spire et de Nicolas Jenson

La concentration de la production entre les mains de deux compagnies commerciales et typographiques est le résultat en amont d'une concentration de capitaux qui permet l'investissement productif nécessaire pour imprimer une dizaine d'éditions par an. Entre l'achat ou la location du matériel, le salaire des ouvriers, le loyer de l'atelier, et surtout le papier, les frais de fonctionnement d'un atelier pouvaient être particulièrement élevés. Le problème pour les entreprises typographiques réside bien davantage dans les capitaux constamment nécessaires pour le fonctionnement des presses et le renouvellement du matériel, alors que les livres imprimés sont vendus très lentement et qu'il faut parfois attendre plusieurs années pour obtenir un retour sur investissement<sup>176</sup>. Dans ce contexte, la concentration du capital est donc intimement liée à la concentration de la production.

#### 3.3.3.1 L'héritage de la première imprimerie vénitienne

L'héritage de la première compagnie est un élément majeur à prendre en compte dans le développement des premières presses vénitienes d'un point de vue social. Johann et Vindelinus de Spire ont pu s'installer à Venise, sans doute avec l'aide ou en tout cas le soutien implicite des patriciens de Venise. C'est l'hypothèse que fait Martin Lowry dans *Nicholas Jenson* et qui lui fait dire que l'arrivée de l'imprimerie à Venise peut sembler n'être qu'une coïncidence économique, alors qu'il s'agit probablement d'un processus complexe de planification politique<sup>177</sup>.

Les liens avec le patriciat vénitien continuent à être cultivés tout au long de l'activité des deux compagnies, dans la continuité de l'activité de Johann et Vindelinus de Spire. Comme nous l'avons vu, Johann Herbort, facteur et partenaire de Johann de Cologne et Johann Manthen, demande à Federico Corner d'être son exécuteur testamentaire<sup>178</sup>. Johann Herbort avait été actif à Padoue avant d'être présent à Venise, ce qui explique sans doute ses relations proches avec Federico Corner, propriétaire d'une fabrique de papier et possesseur du monopole sur ce territoire. Mais cela traduit aussi une proximité avec le patriciat qui est héritée des premières interactions des imprimeurs avec l'élite vénitienne et l'intérêt que portait le patriciat à leurs activités. On retrouve

---

176. Marino ZORZI, « Venezia e la Germania », art. cit., p. 123–127, Lucien FEBVRE et Henri-Jean MARTIN, *L'Apparition du livre*, op. cit., p. 166–172 et Martin LOWRY, *Le Monde d'Alde Manuce*, op. cit., p. 93–108. Pour une présentation détaillée de ces frais, on se référera à la section 6.1.1.

177. *idem*, *Nicholas Jenson*, op. cit., p. 20–21.

178. ASV, *Cancellaria inferiore, Notai*, b. 124, fol; 117v, 4 octobre 1484.

un cas de figure similaire avec Alvisè Donà, qui semble avoir soutenu Vindelino de Spire puis Johann de Cologne jusqu'en 1480 ; il est un des exécuteurs de Johann Manthen en 1474<sup>179</sup>. Ces relations cultivées par les premiers imprimeurs ont pu avoir un impact sur les investissements des patriciens dans les premières presses, même si ceux-ci ne peuvent que rarement être confirmés de façon univoque par les sources.

Mais au-delà de l'entregent qui en découle, l'héritage de la première imprimerie à Venise est également matériel. La continuité est directe entre Johann puis Vindelino de Spire et Johann de Cologne et Johann Manthen. Mais la prise en main de l'entreprise, et donc de son matériel, a été progressive. En effet, les collaborations des premières années tendent à montrer que l'association n'allait pas forcément de soi au départ. Dès 1471, Vindelino de Spire imprime deux ouvrages pour Johann Manthen<sup>180</sup>, une édition avec Johann de Cologne<sup>181</sup> mais également quatre autres avec d'autres collaborateurs<sup>182</sup>. En 1472, Vindelino n'imprime plus qu'une seule édition avec Johann de Cologne. Mais il est généralement admis que l'association officielle entre Johann de Cologne et Johann Manthen, à partir de 1474, est en réalité d'une reprise de l'atelier de Vindelino : la première fonte de Johann de Cologne, une *antiqua* est la nouvelle fonte de Vindelino de Spire<sup>183</sup>. Les mêmes caractères sont utilisés, et on suppose que le reste du matériel est sans doute passé des uns aux autres. La reprise de l'entreprise par ces deux marchands coïncide avec les suites immédiates de la crise de 1473-1474 qui a fait chuter drastiquement la production vénitienne à 35 éditions en 1473. De nombreuses entreprises ont fait faillite à ce moment-là. L'entreprise de Vindelino semble relativement bien résister, puisqu'il produisait 15 éditions en 1472 et en produit encore 13 en 1473. Mais en 1474, une seule édition porte son nom, contre 15 pour la société Johann de Cologne-Johann Manthen : il est très probable que la crise ait accéléré la collaboration entre eux, puis la reprise pure et simple de l'entreprise de de Spire. La concentration de capital au sein de cette société est particulièrement importante, puisqu'il s'agit là non seulement de l'héritage de l'entreprise typographique originelle, mais également de l'investissement de deux marchands internationaux que l'on a vus en activité dans les années qui ont précédé.

À partir de 1474, nous avons donc une première association fixée à partir de la première presse vénitienne de Johann de Spire, aux mains de Johann de Cologne et Johann Manthen, deux associés en leur nom propre, deux marchands qui ont décidé d'investir largement dans l'imprimerie naissante. Cette entreprise a bénéficié du monopole de Johann de Spire en 1469, ce qui lui a permis d'asseoir sa position sans craindre la concurrence pendant sa première année d'activité. Les investissements, que le premier imprimeur a effectués à ce moment-là, ont bénéficié à son frère

---

179. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 481, n° 508, 2.8.1474 et Philippe BRAUNSTEIN, *Les Allemands à Venise (1380-1520)*, *op. cit.*, p. 754.

180. Deux ouvrages de Bartole, *Super prima parte Codicis* (n° ISTC : ib00214500) et *Super prima parte Digesti novi* (n° ISTC : ib00190600).

181. Les Comédies de Térence (n° ISTC : it00065000).

182. Il s'agit d'Ulderico Scinzenzeler, Statius Gallicus, Arnoldus Pannartz.

183. Konrad HAEBLER, *Die Deutschen Buchdrucker des XV. Jahrhunderts im Auslande*, Munich, Rosenthal, 1924, p. 31.

après sa mort. Les deux marchands de Cologne ont sans doute repris l'entreprise dans un moment de plus grande fragilité, et ont trouvé un atelier fonctionnel, capable d'imprimer de grandes quantités de livres, ce qui leur a permis de se développer. Mais dans le même temps, l'arrivée de Nicolas Jenson dès 1470 complique les interactions sur ce marché.

### 3.3.3.2 Une entente entre Nicolas Jenson et Johann de Cologne

Le début de l'activité de Nicolas Jenson est dès le départ celui d'une entreprise qui compte dans le paysage éditorial vénitien. En 1470, les frères de Spire publient onze éditions ; Nicolas Jenson en publie cinq, mais cela représente déjà plus d'un cinquième de la production de la ville. L'année suivante, il dépasse la production de Vindelinius de Spire, avec vingt éditions, ce qui est un chiffre énorme par rapport aux productions habituelles, même des gros imprimeurs. Ce ne sont certes pas des sommes ou de très gros volumes, même si l'on trouve six in-folios ; ce sont plutôt de petits ouvrages, destinés à être vendus rapidement afin de permettre une rentabilité rapide et pouvoir continuer à produire en continu<sup>184</sup>.

Nicolas Jenson semble commencer son activité seul, si on en croit ses premières publications : en tous cas, nous sommes très mal renseignés sur les modalités concrètes de son activité entre 1470 et 1474, au-delà des éditions qui nous sont parvenues. La crise de 1473-1474 le touche assez durement. En 1473, il ne publie qu'une seule édition. Il commence à ce moment une collaboration avec son compatriote, Jacques Le Rouge, qui imprime avec ses types en 1474<sup>185</sup>. La relation semble avoir été étroite, puisque Jenson lègue en 1480 à Le Rouge et à sa femme 300 ducats, une somme importante, pour le soulagement de sa conscience et en raison de services rendus<sup>186</sup>. Amis et collaborateurs compatriotes, les deux hommes et la femme de Jacques Le Rouge ont du être liés par de nombreux échanges de services. Mais l'association entre les deux hommes était sans doute à l'avantage de Nicolas Jenson, s'il se sent le besoin de rendre une telle somme. Le Rouge reste un imprimeur de plus petit calibre : il publie 25 éditions entre 1473 et 1478 et finit par quitter Venise. Ce partenariat n'était pas suffisant pour consolider l'entreprise de Jenson.

L'imprimeur a su rebondir assez rapidement et s'entourer de marchands allemands aux ressources essentielles pour son activité, comme on a pu le voir : l'association est formalisée à partir de 1475 si on en croit l'apparition de la mention « *Nicolaus Jenson sociique*<sup>187</sup> ». Johann Rauchfass, qui meurt en 1478, et Peter Ugelheimer, qui survit à l'entreprise typographique et meurt en 1484, se sont associés à l'imprimeur français. La concentration d'hommes d'affaires faisant partie du

---

184. Par exemple, l'une des premières éditions de Jenson est le *Liber servitoris de praeparatione medicinarum simlicium* : il s'agit d'un livre de format in-quarto de 64 folios ; n° ISTC : ia00014000.

185. Martin LOWRY, « The social world of Nicholas Jenson and John of Cologne », art. cit., p. 210-211.

186. « *Item dimisit et legavit mgistro Jacotino de Rubeis, impressori librorum, ducatos centum auri pro exoneratine conscientie sue, si in aliquo sibi teneretur. Item etiam legavit et ordinavit Petrexine, ipsius magistri Jacotini uxori, comatri sue, ducato ducentos pro remuneratione gratuitorum seviciorum quos ipse testator habuit et recepit ab ipsis magistro Jacotino compatre suo et eius uxore.* » : ASV, Notarile, Testamenti, b. 68, n° 223, 7 septembre 1480.

187. Konrad HAEBLER, *Die Deutschen Buchdrucker des XV. Jahrhunderts im Auslande*, op. cit., p. 29.

grand commerce entre l'Allemagne et Venise est donc équivalente dans chacune des deux entreprises. Nicolas Jenson bénéficie également d'autres atouts. S'il n'est pas l'héritier direct de l'atelier de Johann de Spire, il est probable qu'il y a travaillé ; il a en tout cas une connaissance technique de l'imprimerie et du travail du métal qu'il a pu mettre à profit. L'analyse de Martin Lowry montre également que Nicolas Jenson a su utiliser des collaborateurs prestigieux pour ses éditions scientifiques, ses préfaces et ses dédicaces et maximiser la publicité qui découlait de ces ouvrages et de ces contributeurs<sup>188</sup>.

Deux sociétés typographiques, chacune avec une capacité d'investissement et une concentration de capitaux plus importantes que toutes les autres entreprises peuvent se disputer le marché productif vénitien. La crise de 1473-1474 montre bien que la situation pouvait être dangereuse pour les deux entités en cas de rétrécissement du marché. C'est pourquoi il nous semble qu'il faut aller dans le sens de Martin Lowry quand il suppose qu'un accord existait entre Johann de Cologne et Nicolas Jenson dès 1477<sup>189</sup>. En effet, dès 1477, on observe des collaborations entre Johann Manthen, Johann de Cologne et Nicolas Jenson mentionnées dans les colophons : une édition de Bartole, *Super tribus ultimis libris Codicis* et d'une leçon sur la seconde partie des *Décrétales*, de Nicoló Tedeschi, imprimée en 1479. Par ailleurs, en 1477, Johann de Cologne imprime la deuxième partie de la *Summa theologiae* d'Antonin de Florence, alors que Jenson publie la troisième partie un an après.

L'entente entre les deux compagnies se voit clairement dans les domaines de publication. Lowry relevait que Jenson ne concurrence pas Johann de Cologne sur la philosophie, et ce dernier ne concurrence pas Jenson sur la littérature de dévotion et les Écritures ; de même, Jenson imprimerait du droit canon, alors que Johann de Cologne imprimerait du droit civil. Nous avons cherché à vérifier cette affirmation à partir d'une analyse des données de l'ISTC et de la base compilée par Ezio Ornato et ses collaborateurs. Si l'on quantifie le contenu des publications, la répartition des tâches semble claire, en particulier sur certains domaines bien circonscrits. La répartition entre droit civil et droit canon ne semble pas si nette, mais on voit malgré tout que lorsque Nicolas Jenson commence à imprimer beaucoup d'ouvrages de droit – onze éditions en 1478 –, la société de Johann de Cologne et Johann Manthen n'en imprime plus que très peu – trois éditions. Ces derniers ne cherchent donc pas à maintenir leur position, alors qu'ils avaient fini par faire du droit une de leurs spécialités. Sur des domaines plus restreints, on observe la même entente : à partir de 1474, Nicolas Jenson imprime quelques ouvrages liturgiques, alors que la société concurrente n'en imprime aucun, sauf une seule édition en 1479. Inversement, Nicolas Jenson imprime très peu de théologie, domaine qui est au contraire assez présent chez Johann de Cologne et Johann de Spire : en 1478, ils en impriment quatre éditions, contre aucune chez Jenson. Il faut cependant nuancer cette division claire par année : le temps de travail sur une édition pouvait dépasser douze mois. Il s'agissait de prévisions sur le long terme et qui nécessitaient donc d'autant plus de

---

188. Martin LOWRY, *Nicholas Jenson, op. cit.*, p. 52-59.

189. *idem*, « The social world of Nicholas Jenson and John of Cologne », art. cit., p. 214.

se mettre d'accord pour empêcher une concurrence trop rapprochée.

Il est possible ici d'approfondir la thèse de Martin Lowry, qui affirmait que les deux compagnies évitaient de se concurrencer depuis la fin des années 1470. Une analyse quantitative des éditions incunables montre bien que les deux compagnies collaborent étroitement et s'entendent sur leurs domaines de publication depuis au moins 1477, si ce n'est depuis la crise de 1474. Celle-ci a sans doute fait prendre conscience des risques du métier. La fusion qui a lieu en 1480 est la conséquence de ces relations, formelles comme informelles, qui unissaient depuis plusieurs années les deux compagnies typographiques.

À partir de 1475, c'est à dire au sortir de la crise de surproduction de 1473-1474, on assiste à la mise en place d'une domination partagée entre l'entreprise de Nicolas Jenson et celle de Johann de Cologne et Johann Manthen. Tous les deux collaborent avec des acteurs très proches, des marchands allemands du *Fondaco* impliqués dans le grand commerce, qui alimentent les entreprises typographiques de fonds importants et nécessaires à leur activité. L'entente et la répartition des marchés entre ces deux entreprises éditoriales se formalise peu à peu, mais ses effets sont notables bien avant la fusion des deux compagnies en 1480. Entre le début des années 1470 et la fin de cette décennie, on a donc un transfert de la domination des frères de Spire vers un *condominium* entre ces deux sociétés. De cet accord découle un redoublement de la concentration de techniques et de capitaux qui permet la main mise sur l'imprimerie vénitienne et une capacité productive sans commune mesure avec les autres ateliers présents dans la ville.

L'entente, formelle ou informelle, dont nous avons décrit les signes, permet d'expliquer le blocage du marché productif que nous avons décelé précédemment. On a un contrôle de la production du livre vénitien par deux compagnies qui maîtrisent l'accès au marché et aux capitaux. Les autres ateliers qui cherchent à se développer dans la ville se trouvent donc face à ces entreprises qui possèdent des moyens bien plus développés qu'elles, et ne parviennent pas à atteindre la masse critique qui leur permettrait de rentrer dans leur jeu, ce que Nicolas Jenson avait réussi à faire.

### 3.3.3.3 La fusion et la fin des deux compagnies

La fusion des deux compagnies en 1480 était l'aboutissement logique de ce processus de collaboration et d'entente entre les deux plus grandes entreprises typographiques. Une partie du contrat et des comptes de la compagnie est recopiée dans un acte de 1511<sup>190</sup>. Le contrat lui-même date du 29 mai 1480; toutes les parties prenantes de la compagnie de Johann de Cologne et Johann Manthen concluent un accord avec Nicolas Jenson et Peter Ugelheimer, en leur nom et en tant qu'exécuteur de Johann Rauchfass, mort deux ans auparavant<sup>191</sup>: tous promettent de faire une compagnie pendant les cinq prochaines années, à compter du premier juin prochain, et en

190. ASV, *Giudici del Proprio, Vadimonii*, 1510-1528, fol. 27v, 23 janvier 1510.

191. Je paraphrase ici le texte en vénitien.



vue d'imprimer et de faire imprimer toutes sortes de livres. La compagnie s'appellera « *Zuan de Colonia e Nicolo Jenson e compagni* ». Les apports au capital de la compagnie sont notés au livre de comptes de la société, de la main de Gaspar Dinslaken<sup>192</sup>. On y apprend que la société de Johann de Cologne et compagnie est créditrice de la société commune Johann de Cologne, Nicolas Jenson et compagnie à hauteur de 4779 ducats le 2 juin 1480, donc au début de l'activité de la compagnie. Les comptes se poursuivent en 1482 et 1483. Si on ne connaît pas l'apport de Nicolas Jenson, on peut supposer qu'il est comparable à celui de la société de Johann de Cologne, étant donné que leurs deux noms apparaissent à parts égales dans le titre même de la nouvelle compagnie. Celle-ci était prévue pour durer au moins cinq ans et aurait dû, étant donné ses capitaux de départ extrêmement importants, dominer très largement le marché du livre vénitien.

Mais en 1480, Johann de Cologne, puis Nicolas Jenson, meurent<sup>193</sup>. Celui-ci rédige son testament le 7 septembre et sa mort est notée dans les registres de la *scuola* de San Marco à laquelle il appartenait<sup>194</sup>. Pour autant, leur mort n'aurait pas dû signifier la fin de la compagnie. Le testament de Jenson laisse une très large place aux dispositions concernant la compagnie, qui doit perdurer après sa mort. En particulier, tous les biens de Nicolas Jenson qui avaient été mis en compagnie – des meubles, des objets de maison, mais surtout les presses et le matériel nécessaire à l'impression des livres, poinçons et matrices exceptés – doivent être vendus à la compagnie<sup>195</sup>; si la compagnie ne les veut pas, alors tous ces biens matériels doivent revenir à Peter Ugelheimer, qui les achètera pour un prix plus faible. Les poinçons et les matrices des lettres sont données à Peter Ugelheimer. Les modalités des ventes de biens et de leur acceptation ou non par les légataires sont précisément détaillées. Il s'agit pour Nicolas Jenson d'assurer la continuité de l'entreprise commune sans léser ses intérêts familiaux. Cette volonté de continuité dans les affaires de la compagnie se voit dès 1478, avant la fusion, dans le testament de Johann Rauchfass de 1478 : celui-ci mentionne « sa compagnie de livres, qui durera encore un bon nombre d'années<sup>196</sup> ».

En tout état de cause, la compagnie n'est pas censée prendre fin avec la mort de Nicolas Jenson : Peter Ugelheimer, en tant qu'exécuteur testamentaire, devient responsable de ses intérêts à Venise et de sa part économique dans l'entreprise. La relation de confiance et d'amitié qui liait Ugelheimer et Jenson devait permettre à l'un de prendre le relais de l'autre après sa mort. Il s'agissait d'une collaboration plus ancienne que celle avec Johann de Cologne, à qui Jenson ne voulait pas laisser le contrôle de la totalité de la société. On retrouve encore Peter Ugelheimer en tant

---

192. Ce fait est attesté par Marco Mareschino puis Giovanni Barbarigo, ses beau-fils, qui reconnaissent son écriture.

193. La mort de Johann de Cologne peut être déduite du testament de 1480 de sa femme, Paula de Messine, qui est alors remariée avec un autre imprimeur : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 295, n° 166, 22 septembre 1480.

194. « *Nicolo Janson stampador. Mori 1480* » : ASV, *Scuola grandi di S. Marco, Atti*, b. 4, fol. 100r.

195. « *Item etiam ipse testator declaravit et manifestavit, ac declarat et manifestat quod si eius societas Zan da Colonia e Nicolaus Jenson accipere volet omnes massaricias, vestes, arnesias, et suppelectilia domus, ac ordinea, ac torcularia et alia spectatia ad artem imprimendi libros ac scagna telaria, et omne aliud ipsi testatori spectate et pertinente, prout apparet in instrumento prime societatis.* » : Henri STEIN, « L'origine champenoise de l'imprimeur Nicolas Jenson », art. cit.

196. « *la mia compagnia de libri quella che anchora adurar un bon tempo d'anno* » : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, n° 407, 1<sup>er</sup> juin 1478.

que représentant des intérêts de la société Jenson et compagnie en 1485<sup>197</sup>, et sa femme Margarita s'occupe après sa mort de la gestion de ses intérêts économiques : c'est elle qui reçoit tous les livres imprimés, les poinçons, les presses et tout le matériel nécessaire à l'imprimerie en 1487 à la suite d'un procès<sup>198</sup>. La compagnie est officiellement représentée à la foire de Francfort en 1485, puis en 1492, par des représentants du couple<sup>199</sup>.

Cependant, l'entreprise typographique ne survit que nominalement à la mort des deux principaux membres, Johann de Cologne et Nicolas Jenson. Johann Manthen, Johann Herbort et Peter Ugelheimer demeurent et tentent vraisemblablement de faire continuer l'entreprise. Mais dès 1481, la production a chuté drastiquement : la compagnie, dirigée par Johann Herbort, ne produit plus que sept éditions, soit seulement 7% de la production vénitienne totale. Herbort semble être à la tête de l'entreprise jusqu'à sa mort en 1484. Son testament mentionne Johann Manthen en tant qu'exécuteur, mais on ne trouve aucune mention de l'entreprise, ni de Peter Ugelheimer. Il produit malgré tout une quarantaine d'éditions entre 1481 et 1485, surtout du droit, mais à partir de 1482, la mention de la compagnie disparaît des colophons de ces ouvrages. Gaspar Dinslaken continue également à exercer après 1489. On le retrouve notamment en 1497, puisqu'il demande un privilège au *Collegio* pour l'invention d'un beau caractère, mais, de la même manière, la compagnie n'est pas mentionnée. Il s'agit d'un « Gaspar de Cologne, marchand de livre à Venise », qui est très certainement à identifier avec l'ancien partenaire de Johann de Cologne<sup>200</sup>. Il semble donc avoir continué son activité à son compte, en tant que libraire, mais également en lien avec la fonte de caractères et l'impression des ouvrages<sup>201</sup>. Il est encore actif en 1502, reçoit un privilège pour la publication de toutes les œuvres de Philelfe et meurt sans doute entre 1510 et 1511<sup>202</sup>. Une dernière mention de la société peut se trouver en 1491 : Johann Hamman imprime à Venise l'*Apparatus Decretalium* d'Innocent IV « avec l'argent et les caractères de Johann de Cologne et associés<sup>203</sup> ». Cette mention cependant ne doit pas laisser penser que la société a encore une réalité commerciale ; il s'agirait plutôt ici d'un hommage à un nom bien connu, mais qui appartient déjà à l'histoire de l'imprimerie vénitienne.

Les partenaires survivants de la compagnie se sont donc dispersés après la mort de Johann de Cologne et Nicolas Jenson. L'organisation de cette entreprise semblait pourtant destinée à survivre, étant donné sa solidité financière. Il y avait donc une densité particulière de ces liens au sein de cette compagnie, qui composait non seulement une unité économique et productive,

---

197. ASV, *Cancellaria inferiore, Notai*, b. 63, 5 octobre 1485.

198. Emilio MOTTA, Pamfilo CASTALDO et Antonio PLANELLA, « Pietro Ugleimer ed il vescovo d'Aleria », art. cit.

199. Konrad HAEBLER, *Die Deutschen Buchdrucker des XV. Jahrhunderts im Auslande*, op. cit., p. 39.

200. « Gasparo da Cologne, mercadante de libri in Venetia » : ASV, *Collegio*, reg. 14-22, image 312, 18 avril 1497.

201. Il s'agit ici d'un privilège pour une lettre destinée à des ouvrages spécifiques : « una bellissima sorte de lettere per far imprimir et stampir qui in venetia el Repertorium abbatis, la Summa hostiensis et le Epistole del Philelpe in certa bella laudabilissima forma ».

202. Carolin WIRTZ, *Köln und Venedig*, op. cit., p. 177 et ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 15-23, image 164, 29 septembre 1502.

203. Konrad HAEBLER, *Die Deutschen Buchdrucker des XV. Jahrhunderts im Auslande*, op. cit., p. 39.

mais dont pratiquement tous les membres importants faisaient partie de la même famille. Paula de Messine, veuve de Johann de Spire, épouse ensuite Johann de Cologne, après avoir vécu un temps avec Johann Manthen ; sa fille Hieronyma épouse Gaspar Dinslaken. Tous les membres de la famille, des hommes responsables, aux fils mineurs et à la fille mariée à un partenaire d'affaires, sont présents dans l'acte de fusion des deux compagnies en 1480. L'originalité de cette organisation ne repose pas simplement sur le contrôle des capitaux et de l'accès aux ressources nécessaires pour débiter l'activité typographique à Venise. Sa solidité n'est pas seulement due à des liens économiques, mais également à des liens sociaux, et plus particulièrement familiaux, au sein d'un environnement professionnel déjà densément relié. Ces liens familiaux font ressortir les interactions au sein de cette compagnie. La mort des principaux responsables de la compagnie en 1480 entraîne cependant la désagrégation de cette unité. L'ambiguïté des liens qui unissent le monde du livre vénitien dans les premières années, liens à la fois très denses et polyvalents, explique en partie ce changement et l'ouverture progressive nécessaire aux imprimeurs d'origine italienne, qui n'allait pourtant pas de soi.

Les deux compagnies qui ont fait le succès et la réputation de l'imprimerie vénitienne ont réussi à bâtir un modèle économique et un modèle éditorial. Ce dernier leur a survécu ; en revanche le modèle économique s'est rompu en 1480, malgré son apparente solidité. Nos analyses ont permis de mettre en évidence la manière dont Johann de Cologne, Johann Manthen et Nicolas Jenson ont progressivement bloqué le marché du livre vénitien, instaurant un quasi-monopole basé sur une entente plus ou moins officielle entre les deux compagnies qu'ils représentaient. Grâce à cela, et grâce à la concentration de capital entre leurs mains, les deux compagnies ont construit une organisation reposant sur la densité des liens sociaux et économiques. Cela n'a pourtant pas suffi pour que la Grande Compagnie perdure après la mort des principaux fondateurs. La fin *de facto* de cette compagnie typographique annonce la prise en main progressive de l'imprimerie par les Italiens et la marginalisation des Allemands dans l'industrie qu'ils ont apportées dans la lagune.

### **3.4 Ouverture et insertion des Italiens dans l'imprimerie vénitienne**

Les Italiens ne sont pas absents de l'imprimerie vénitienne lors des premières années. Cependant, ils mettent du temps à s'imposer. La mort en 1480 de Johann de Cologne et de Nicolas Jenson a certainement porté un coup dur à la compagnie qu'ils venaient tout juste de créer. La disparition des deux membres principaux, qui avaient su consolider leur entreprise par des liens familiaux, sociaux aussi bien qu'économiques, a laissé un vide et a contribué à la désagrégation rapide de l'édifice. Nicolas Jenson était également un personnage dont les compétences étaient difficiles à remplacer : il concentrait en ses mains les qualités d'orfèvre, donc de fondeur, celles

d'imprimeur à proprement parler, et la construction de son réseau commercial montre que ses compétences commerciales n'avaient rien à envier à celle de Johann de Cologne et Johann Manthen. Son décès concomitant avec celui des marchands allemands a d'autant plus fragilisé l'entreprise.

Cependant, il serait sans doute trop simple d'expliquer la rupture de 1480 uniquement en ces termes. Il est ainsi surprenant que chacun des membres de la compagnie n'ait pas recommencé à imprimer à son compte, ou que d'autres imprimeurs allemands ne se soient pas insérés dans un marché économique qui pouvait sembler plus libéré. Au contraire, 1480 marque le début de la prédominance des Italiens par rapport aux Allemands, Italiens qui deviennent majoritaires parmi les chefs des ateliers. Il s'agit donc ici d'approfondir l'analyse par différents biais, à travers des changements d'échelle en s'intéressant aux relations internes aux ateliers, mais également aux relations plus globales qui prennent forme dans l'ensemble du monde du livre à Venise dans cette première dizaine d'années. Le tableau que nous allons tenter d'en dresser cherchera donc à dépasser quelque peu la division en ateliers telle qu'on l'utilise habituellement.

### 3.4.1 Prédominance allemande et organisation familiale

#### 3.4.1.1 Entre Allemands et Italiens...

La présence respective des Allemands et des Italiens devrait être *a priori* facilement mesurable : grâce aux colophons nous avons en effet le nom de la quasi-totalité des chefs d'atelier typographique à Venise. Pourtant, l'étude de la provenance des imprimeurs se heurte à un premier problème de source, puisqu'il n'est pas toujours facile de savoir précisément le lieu d'origine des imprimeurs. Ceux-ci le mentionnent relativement fréquemment dans leurs colophons, particulièrement dans les premières années où, comme on l'a vu, l'origine non vénitienne pouvait servir de titre de gloire aux imprimeurs venus s'installer dans la ville. La part d'imprimeurs dont on ne connaît pas l'origine tend à augmenter au cours du xv<sup>e</sup> siècle, mais il est probable que ceux-ci soient majoritairement italiens.

Le regroupement sommaire que nous faisons entre deux groupes principaux, les « Allemands » et les « Italiens » s'appuie sur le présupposé d'une culture et d'une reconnaissance commune de ces deux populations. S'il s'agit bien évidemment d'un résumé très sommaire et qui gomme les appartenances politiques ou régionales particulières, il nous semble que cette opposition a malgré tout un sens. En effet, le xv<sup>e</sup> siècle connaît, notamment à travers la culture humaniste, la revendication d'une appartenance culturelle « italienne », par opposition aux peuples barbares de l'autre côté des Alpes<sup>204</sup>. Quant à la conscience commune propre aux Allemands à Venise, nous avons déjà discuté au début de ce chapitre ce point qui nous semble valide en première approche<sup>205</sup>.

204. Voir notamment Peter AMELUNG, *Das Bild des Deutschen in der Literatur der italienischen Renaissance (1400–1559)*, Munich, Max Hueber, 1964.

205. Voir la page 88.

Cette opposition et ce recensement nous permettent d'aboutir à une première constatation. Parmi les premiers imprimeurs vénitiens, aucun n'est italien. Mais déjà à partir de 1471, les Italiens deviennent de plus en plus présents. Sur la première décennie de l'imprimerie à Venise, la tendance à la baisse de la part des Allemands parmi les imprimeurs dirigeant un atelier à Venise est notable. Les imprimeurs originaires du Saint-Empire et de Flandre ne sont plus majoritaires à partir de 1474, mais ce n'est qu'à partir de 1480 que les Italiens deviennent majoritaires à eux-seuls<sup>206</sup>. À partir de ce moment-là, les Italiens conservent la mainmise sur l'imprimerie vénitienne en regroupant autour de 70% des imprimeurs et éditeurs jusqu'à la fin de notre période.

### 3.4.1.2 Immigration et organisation familiale

Pourtant, la présence allemande est plus large et diffuse que les seuls noms des ateliers pourrait le laisser penser. Elle s'appuie sur une organisation familiale du travail et de l'immigration entre les villes allemandes et Venise ; la forte présence de communautés allemandes de deux villes principales, Francfort et Cologne, joue également en faveur de réseaux migratoires solides et permettant l'intégration des membres des familles dans le milieu de l'imprimerie vénitienne.

Dans le contexte des débuts de l'imprimerie jusqu'en 1480, les testaments témoignent de l'implication de la famille plus ou moins éloignée dans une entreprise qui a un fonctionnement proprement familial. Johann Manthen mentionne ainsi *Guglielmus*, son « *consanguineus* », qui habite chez lui, ainsi que « *Gualterius de Alemania* » qui se trouve en mer pour son commerce, sans doute également un membre de sa famille<sup>207</sup>. Le même cas se présente dans le testament de Hermann Liechtenstein, en 1494 cette fois : on trouve mention de Severinus, son neveu, qui habite chez lui<sup>208</sup>, et bien sûr de Peter Liechtenstein, son neveu qui est également son exécuteur testamentaire et son héritier universel. Comme on a pu le voir précédemment, les deux testateurs ont encore une grande partie de leur famille en Allemagne. Mais on peut supposer qu'ils ont fait venir auprès d'eux des membres de leur famille élargie afin qu'ils apprennent le métier d'imprimeur et de marchand à leurs côtés. La présence de membres de la famille dans un lieu d'immigration contribue largement à alimenter les flux de personnes, et également à alimenter la main d'œuvre employée dans une imprimerie vénitienne contrôlée par quelques individus étroitement liés entre eux par des relations économiques et familiales.

Nous pouvons reprendre à notre compte les théories sociologiques qui entourent la question des réseaux de migrants à l'époque contemporaine. On a ainsi pu observer que les migrations sont souvent orientées vers des lieux où les individus connaissent quelqu'un, si possible proche, qui fait partie de leur communauté d'origine : le rôle des réseaux sociaux est donc déterminant

---

206. Voir figure 22.

207. « *Item dimitto Guglielmo consanguineo meo qui de presenti habitat mecum florenos de rens centum. [...] et alios ducatos vingintiquique dimitto Gualterio de Alemania qui de presenti est super galeis de aquis martis ad negotia mea :* » : ASV, *Cancellaria inferiore, Notai*, b. 124, fol. 122v, 22 août 1474.

208. « *Severinus nipote meo que repertur de presenti in domo mea* » : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, n° 8, 28 juin 1494.

dans l'analyse des mobilités et de l'insertion professionnelle<sup>209</sup>. Certains sociologues et anthropologues ont qualifié ce lien de « *bond network* », c'est à dire un capital social donné par le milieu et la famille d'origine<sup>210</sup>. Il s'agit du premier capital social pour un migrant. Dans le cadre de notre étude, les marchands allemands présents à Venise qui se sont impliqués dans l'imprimerie, et plus globalement les premiers imprimeurs allemands dans la ville, ont fait jouer les liens qu'ils avaient bien conservés dans leur région d'origine pour faire venir des membres plus ou moins éloignés de leur famille et les faire participer à leur entreprise, soit dans l'atelier typographique proprement dit, soit dans le commerce de plus ou moins grande distance, comme on le voit ici. Ces nouveaux migrants bénéficient des contacts étroits avec la personne de leur communauté qu'ils connaissaient auparavant, et bénéficient à travers elle des nouveaux contacts que cette personne a pu se faire dans la ville d'installation : il s'agit du « *bridge network* ». Une fois la migration effectuée, un nouveau réseau prend le relais dans le capital social de l'individu : celui qu'il se crée sur place, de façon parfois indépendante de son origine. Ici, les imprimeurs allemands trouvent leurs ressources sociales dans le cadre de la colonie allemande, certes, mais également au-delà. On a cependant parfois des difficultés à voir dans quelle mesure le capital social nouvellement acquis par ces imprimeurs bénéficie en retour à leurs parents nouvellement arrivés. Étant donné les sources dont nous disposons, il est difficile d'identifier ces membres de l'entreprise familiale, en dehors des chefs de famille et d'atelier. Il est cependant plausible que les nouveaux arrivants aient pu s'insérer facilement dans ce milieu artisanal qui leur était étranger grâce à leurs contacts d'origine. L'imprimerie vénitienne a bénéficié de cet apport humain, facilité par les relations entre les villes allemandes et Venise, les réseaux personnels conservés par les premiers imprimeurs et marchands de livres. Mais avec le développement d'un capital social et d'un réseau de connaissance propre au lieu d'immigration, Venise, on voit également la consolidation de l'industrie sur place et l'implication progressive d'acteurs étrangers au réseau d'origine, à un « *bond network* ». Cet ancrage dans la société vénitienne se développe avec le temps.

Cet apport et ces flux migratoires, bien que limités, ont un intérêt économique certain pour les premières entreprises typographiques et libraires. La maisonnée impliquée dans le travail joue un rôle central dans l'organisation des entreprises artisanales urbaines à la fin du Moyen Âge<sup>211</sup>.

---

209. On pense par exemple aux travaux de Mark Granovetter sur l'importance des liens faibles pour trouver un emploi : Mark GRANOVETTER, « The strength of weak ties », *American Journal of Sociology* 78.6 (1973), p. 1360-1380. Ronald Burt a également étudié la manière dont le capital social influe sur le succès professionnel d'individus au sommet d'une organisation : Ronald BURT, « Le capital social, les trous structurels et l'entrepreneur », *Revue Française de Sociologie* 36.4 (1995), p. 599-628.

210. Nous reprenons ici la théorisation qui a été faite pour les milieux migrants indiens par Arnaud Kaba et Floriane Bolazzi dans leur intervention « Réseaux et mobilité professionnelle : regards croisés à partir d'études de cas du Nord de l'Inde », lors de la journée d'étude *Penser les réseaux en SHS*, les 15 et 16 avril 2015 à l'université Bordeaux-Montaigne ; la théorisation est également explicitée dans l'article de Floriane Bolazzi, « Networks and Mobility. Palanpur Case Study », 2014, disponible en ligne.

211. Voir à ce sujet les travaux de Michael Mitterauer, en particulier Michael MITTERAUER, « Familie und Arbeitsorganisation in städtischen Gesellschaften des Mittelalters und der frühen Neuzeit », *Haus und Familie in der Spätmittelalterlichen Stadt*, Cologne, Böhlau, 1984, p. 1-36.

Dans l'organisation de l'entreprise familiale comme dans l'organisation des migrations, le rôle du chef de famille est donc crucial : il bénéficie de sa position d'entre-deux que nous avons déjà décrite, entre Venise et les villes allemandes, ce qui lui donne un rôle-pivot pour les membres de sa famille et de sa communauté d'origine.

### 3.4.1.3 Une transmission compliquée

Cette situation d'immigration récente doit également être étudiée sous l'angle de la transmission héréditaire, dans un contexte artisanal où celle-ci peut jouer un rôle économique crucial. Dans les testaments de cette période, il n'est que très rarement fait mention d'enfants légitimes. On peut en particulier mentionner le cas de Nicolas Jenson et de ses associés. Ainsi, le testament de Nicolas Jenson en 1480 fait mention de plusieurs enfants naturels : Joanna, Catarina, Barbara, « filles naturelles du testateur », et Nicolas, « fils naturel du testateur ». Aucune épouse légitime n'est mentionnée<sup>212</sup>. Johann Rauchfass en 1478 fait également état d'enfants naturels, mais pas d'enfants légitimes, ni d'épouse reconnue<sup>213</sup>. Le testament de 1474 de Johann Manthen ne mentionne aucun enfant<sup>214</sup> ; de même pour le testament de deux autres partenaires, Johann Herbort en 1484<sup>215</sup> et Hermann Liechtenstein en 1494<sup>216</sup>. Le cas de Johann de Spire, père d'une famille légitime avec sa femme Paula de Messine et ses deux enfants, Hieronyma et Piero Paulo, semble donc exceptionnel pour la période et le contexte. Le cas des enfants illégitimes semble plus courant, à l'instar de Johann Rauchfass et Nicolas Jenson. Le premier cite dans son testament de 1478 trois enfants naturels qu'il a eu avec une certaine Margarita, à qui il lègue de l'argent et qui semble avoir partagé sa vie à Venise<sup>217</sup>. D'autre part, Nicolas Jenson semble bien avoir associé son fils illégitime à l'activité de la compagnie, mais son testament ne témoigne pas de la volonté de lui léguer la suite de l'entreprise : le leg qui lui est destiné est élevé, mais il s'agit d'argent, et non de capital matériel ou de part dans la société<sup>218</sup>. La fréquence de ces enfants illégitimes vient peut-être du fait que les femmes légitimes sont restées en Allemagne, l'immigration étant pensée pour certains marchands comme temporaire ; pour des immigrants récents, le statut de célibataire n'est pas non plus surprenant, en attente d'un enracinement plus durable dans la société d'accueil. Dans tous les cas, le statut d'enfants illégitimes semble prévenir la volonté paternelle de transmettre en ligne directe l'entreprise typographique.

---

212. « *filijs naturales ipsius testatoris* », « *filio naturale ipsius testatoris* » : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 68, n° 263, 7 septembre 1480.

213. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, n° 407, 4 juin 1478

214. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 481, n° 508, 22 août 1474.

215. ASV, *Cancellaria inferiore*, b. 124, fol. 117v, 4 octobre 1484.

216. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, n° 8, 28 juin 1494.

217. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, n° 407, 4 juin 1478.

218. « *Item etiam voluit, iussit et ordinavit ipse testator quod ipse Albertus frater suus dare et consignare debeat Nicolao, filio naturali testatoris, in presenti habitatori Lugduni, ducatos quadringentos auri, quando ipse filius suus pervenerit ad etatem annorum viginti quinque, si et in quantum ipse filius suus se bene regeret et gubernaret* » : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 68, n° 263, 7 septembre 1480.

En l'absence d'enfants, les personnes légataires faisant partie de la famille sont essentiellement des frères, des sœurs, des neveux ou des nièces. Ainsi Johann Manthen divise son patrimoine en cinq parts entre ses frères et sœurs et une nièce. Dans le cas de Johann Herbort, des neveux sont les héritiers universels. Enfin, dans le cas de Hermann Liechtenstein, c'est son neveu Peter Liechtenstein qui est héritier universel, recevant en particulier le matériel typographique de son oncle. Le cas de Paula de Messine et de ses enfants est véritablement un cas-limite. La transmission héréditaire aurait été possible, mais est explicitement empêchée. L'entreprise devait rester entre les mains des partenaires qui l'avaient reprise; les assurances qui avaient été prises pour cela ont empêché la transmission aux enfants légitimes de Johann de Spire qui étaient de toute façon sans doute très jeunes en 1480.

Les autres transmissions de patrimoine, qui sont en un sens perturbées par l'absence de fils légitime, donnent lieu à des circulations de capital inhabituelles. Le capital matériel de l'imprimerie va avant tout aux personnes les plus proches qui ont appris le métier d'imprimeur. Cela peut être une personne de la famille, comme pour les Liechtenstein, mais également des apprentis ou des associés. Ainsi, les types de Jenson sont légués par testament à son ami et collaborateur, Peter Ugelheimer. Cependant, celui-ci n'est pas imprimeur, bien qu'il ait largement investi dans le marché du livre. C'est sans doute pour cette raison que les types de Jenson sont ensuite vendus à l'imprimeur Andrea Torresani, un imprimeur qui a sans doute fait son apprentissage dans l'atelier de Jenson<sup>219</sup>. L'objectif est bien ici de faire en sorte que tout l'investissement productif effectué par les partenaires revienne entre des mains capables de le faire fructifier. Mais comme on l'a vu, cela ne permet pas pour autant la continuité des grandes entreprises typographiques et la transmission de l'atelier en ligne directe. Les difficultés, ou en tout cas les ambiguïtés de la transmission, fragilisent l'entreprise familiale. Les investissements de départ sont rendus caducs par la mort du chef d'atelier, dans le pire des cas; dans le meilleur des cas, l'héritier parvient à en faire bon usage, moyennant quelques détours et une transition peu fluide entre l'entreprise d'origine et la sienne.

Les Allemands majoritaires dans les premières années de l'imprimerie, au-delà des membres des deux grandes compagnies, se sont appuyés sur des relations familiales en Italie et Allemagne. Mais leur ancrage familial local n'était pas encore bien établi, et les transmissions en ligne directe sont rares, en l'absence d'enfants légitimes. C'est en partie à cause de ces difficultés que les Allemands vont finir par perdre le contrôle de l'imprimerie vénitienne.

---

<sup>219</sup>. Fernanda ASCARELLI et Marco MENATO, *La Tipografia del '500 in Italia*, op. cit., p. 333; Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, op. cit., p. 76.



## 3.4.2 Italiens et Allemands : une difficile insertion

### 3.4.2.1 Les premiers imprimeurs italiens

Le premier imprimeur italien commence son activité en 1471 : il s'agit de Clemente de Padoue qui imprime sans doute à cette date l'*Opera medicinalia* de Johannes Mesue<sup>220</sup>. Jusqu'en 1480, les imprimeurs et éditeurs italiens sont une vingtaine sur une soixantaine d'ateliers au total à Venise dans cette période ; ils impriment environ 20% de la production totale de la ville, c'est-à-dire moins que leur poids numérique dans la population du métier à Venise. Ce déséquilibre traduit leur position dominée dans l'ensemble de l'industrie jusqu'à 1480.

Si l'on observe les imprimeurs et éditeurs italiens présents à Venise en 1469 et 1480, deux catégories principales se dessinent. On a d'une part ceux qui parviennent à se maintenir très longtemps, et ont une durée d'activité de plus de dix ans, voire de plus de quarante ans dans certains cas : ils sont huit dans ce cas. D'autre part, dix acteurs ont une durée d'activité d'un ou deux ans. Cette grande disparité signale la difficulté que ces imprimeurs ont pu avoir à s'installer dans un milieu économique et social largement dominé et verrouillé par les grandes entreprises typographiques allemandes. Mais, ceux qui ont réussi à s'y insérer ont bénéficié d'une position stable dans la durée. Cependant, les informations dont nous disposons sur eux se limitent le plus souvent à leur activité à Venise : nous ne savons pas ce qu'ils faisaient avant de prendre part au commerce et à la production du livre.

À côté d'imprimeurs comme Clemente de Padoue ou Alvise da Sale qui ne font que passer dans l'industrie vénitienne en n'imprimant qu'une ou deux éditions, on donc trouve des imprimeurs italiens qui parviennent à s'installer durablement dans la ville et tirent mieux que les autres leur épingle du jeu. C'est le cas en particulier des frères di Pietro qui parviennent suprenamment tôt à acquérir une position, certes dominée, mais non négligeable dans la production incunable vénitienne. Dès les années 1472-1473, Gabriele et Filippo di Pietro impriment ensemble. Dans les années 1473-1474, Gabriele di Pietro imprime neuf éditions, soit plus de 11% de la production totale de ces années là. Il a su se développer et augmenter sa production : les deux années suivantes, en 1475-1476, il imprime 19 éditions (soit plus de 15% de la production totale). Dans les années 1479-1480, Filippo di Pietro semble avoir repris l'entreprise à son compte et est, avec 14 éditions à son actif, le troisième imprimeur le plus actif à Venise. Malgré leur apparent succès, ces deux individus ont laissé peu de traces dans les archives vénitiennes et on ne sait que très peu de choses sur ces deux personnages. Gabriele di Pietro disparaît des colophons en 1478 et Filippo di Pietro imprime à Venise jusqu'en 1482. Ils sont originaires de Trévise. Nous ne savons pas précisément quels liens ils ont pu entretenir avec les imprimeurs allemands ; les collaborateurs que nous leur connaissons sont italiens. Mais ils ont récupéré le matériel typographique de l'imprimeur allemand Adam de Ambergau par l'intermédiaire des imprimeur Aurl qui l'avaient

---

220. N° ISTC : im00508000.

repris en premier lieu <sup>221</sup>. De ce fait, leur activité a été encouragée et soutenue par leurs contacts et le matériel typographique de la communauté allemande installée à Venise. Ces relations sont permises de comprendre la manière dont les rapports de force s'installent dans le milieu de l'imprimerie naissant.

### 3.4.2.2 Réseaux et colophons

Les relations tissées entre les imprimeurs des dix premières années à Venise sont difficiles à retracer dès que l'on sort du cadre strict des entreprises et des compagnies typographiques. Cependant, des collaborations ponctuelles passent outre ces divisions officielles, du moins si on en croit les colophons des incunables qui mentionnent les imprimeurs ayant participé à l'édition. Les colophons, qui constituent également la base des informations de l'ISTC pour les informations concernant l'édition et l'imprimeur, sont donc de courts textes situés en fin de volume, et mentionnant le plus souvent le nom du ou des imprimeurs ou éditeurs, la date et la ville d'imprimerie. Certains sont très loquaces et servent de publicité à l'imprimeur, d'autres sont beaucoup plus sobres, à l'image de celui-ci datant de 1472, qui ne donne que les informations essentielles.

Les vingt comédies de Plaute corrigées par Georgius Merula; grâce à l'érudition et à la diligence duquel les lecteurs peuvent les apprécier. Imprimé par le travail et le financement de Johann de Cologne et Vindelinius de Spire. À Venise en 1472. Sous le règne de Nicolo Trono, prince très agréable et doge très heureux <sup>222</sup>.

Cette source est l'une des plus sérieuses que l'on puisse espérer pour notre étude, malgré le problème des pertes d'éditions que nous avons déjà mentionné pour l'exploitation des bases de données de l'ISTC ou de l'USTC. Il faut cependant rajouter une autre limite. Certes, les colophons sont très précieux pour comprendre le fonctionnement des collaborations, et c'est dans ce sens que nous allons les exploiter ici. Il faut cependant avoir conscience que certaines de ces collaborations ne sont pas mentionnées dans ces documents : ce sont d'autres sources qui nous apprennent leur existence. On a donc cherché à compléter ces informations quand on savait que certaines collaborations existaient, mais toujours entre les imprimeurs et éditeurs qui apparaissent dans les colophons de cette période. C'est ce qui se rapproche le plus d'une liste officielle d'imprimeurs et éditeurs actifs à Venise durant cette période, à une époque où nous n'avons pas de corporation. Il s'agit donc de comprendre les relations entre individus qui se revendiquent partie prenante de l'industrie du livre. Nous ne prenons en compte que les collaborations économiques et non les collaborateurs « scientifiques », les éditeurs de texte – par opposition aux éditeurs commerciaux

---

<sup>221</sup>. Voir l'article qui leur est consacré dans le *Dizionario Biografico degli Italiani*. Certaines informations nous sont parvenues de leur activité à Toscolano, où Gabriele di Pietro exerce entre 1478 et 1480, après avoir quitté Venise.

<sup>222</sup>. « *Platina Platinae Comoediae XX Georgia Alexandrino emendator; de cuius eruditione et diligentia iudicent legentes. Impressae opera et impendio Joannis de Colonia Agrippinensis atque Vindelini de Spira. Venetiis MCCCCLXXII. Nicolao Throno principe iucundissimo et duce felicissimo* » : Georg Wolfgang PANZER, *Annales typographici*, op. cit., n° 86.

qui eux, bien entendu, sont pris en compte<sup>223</sup>.

Nous avons choisi d'exploiter cette source à partir de la méthode de l'analyse de réseau. Celle-ci s'appuie sur la théorie des graphes pour permettre à la fois la représentation et l'analyse des caractéristiques des relations et des individus liés par ces relations. Cette méthode a été largement utilisée d'abord en sociologie avec les travaux fondateurs de John Barnes notamment et a été développée d'un point de vue conceptuel, en la mettant en relation notamment avec le capital social. Cette notion a été particulièrement développée par Pierre Bourdieu, mais reprise par la sociologie américaine des organisations et du travail<sup>224</sup>. Parmi les sociologues français ayant repris à leur compte ce concept, on citera en particulier les travaux récents d'Olivier Godechot sur le monde académique ainsi que ceux d'Emmanuel Lazega sur la théorie de la coopération entre concurrents, qui nous intéresseront particulièrement pour leur dimension théorique<sup>225</sup>. Mais cette méthode a également connu des utilisations fécondes en histoire et plus spécifiquement en histoire médiévale, avec d'abord le travail fondateur de Padgett et Ansell sur la mise en évidence du rôle des réseaux sociaux dans l'émergence des Médicis à Florence<sup>226</sup>. Pour autant, les sources ont plutôt amené les historiens modernistes et contemporanistes à développer ces techniques, en particulier dans le cadre de travaux sur les réseaux lettrés<sup>227</sup>. La *microstoria* s'est également intéressée au concept même de réseau et en a tiré des études éclairantes et stimulantes ; certains historiens modernistes comme Simona Cerutti se revendiquent explicitement de la *network analysis* pour « reconstituer des groupes sociaux à partir des relations qui lient les individus » et ainsi comprendre quels pouvaient être leurs horizons, au-delà de l'appartenance à des ordres ou des groupes professionnels<sup>228</sup>. Cependant dans ces études, le degré de formalisation reste très en-deçà de ce qui est généralement utilisé en sociologie : la rareté des sources sérielles a rendu cette méthode plus difficilement adaptable aux périodes plus anciennes<sup>229</sup>. De ce fait, l'histoire médiévale a utilisé la notion de réseau comme terme géographique (réseau urbain, réseau commer-

---

223. Il s'agit là d'un travail en cours, dont nous avons présenté les premiers résultats à la *Sixteenth Century Society and Conference*, le 19 août 2016 dans une intervention s'intitulant « Printers, authors, editors and publishers : Connecting economic and cultural networks in Venetian printing (1468–1530) ».

224. Nan LIN, *Social capital. A theory of social structure and action*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001 ; Ronald BURT, « Le capital social, les trous structureaux et l'entrepreneur », art. cit.

225. Olivier GODECHOT, « Réseaux socio-intellectuels et recrutement dans le monde académique », Habilitation à diriger des recherches, Paris : Institut d'études politiques de Paris, 2013 ; Emmanuel LAZEGA, « Théorie de la coopération entre concurrents : organisation, marché et analyse de réseaux », *Traité de sociologie économique*, Paris, PUF, 2009, p. 533–571.

226. John F. PADGETT et Christopher K. ANSELL, « Robust action and the rise of the Medici, 1400–1434 », *The American Journal of Sociology* 98.6 (1993), p. 1259–1319.

227. On pense en particulier aux travaux de Pierre-Yves Beaurepaire et aux projets de recherche entourant les réseaux de correspondance des hommes et femmes des Lumières. En histoire contemporaine, les travaux de Claire Zalc et Claire Lemerrier ont particulièrement contribué au développement de cette méthode d'analyse.

228. Simona CERUTTI, *La ville et les métiers*, op. cit., p. 12.

229. Les travaux utilisant une approche véritablement formalisées sont peu nombreux et souvent focalisés sur les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> : voir Isabelle ROSÉ, « Reconstitution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge. Approche des pratiques sociales de l'aristocratie à partir de l'exemple d'Odon de Cluny († 942) », *REDES* 21.5 (2011), p. 199–272, p. 202, note 8.

cial...), ou comme une métaphore, sans pouvoir les reconstituer. Plus récemment, Isabelle Rosé a également montré que cette méthode peut être utilisée en histoire du Haut Moyen Âge de façon à la fois formalisée, mathématisée même, et systématique, pour reconstituer la vie et les réseaux d'un abbé clunisien du x<sup>e</sup> siècle, Odon de Cluny<sup>230</sup>.

Nous avons donc cherché à construire un réseau qui représente les collaborations de tous les imprimeurs mentionnés<sup>231</sup>. Les collaborations dont on parle ici sont les collaborations techniques et financières documentées par les colophons. Si la répartition des tâches est parfois mentionnée, elle est en réalité rarement explicite. C'est pourquoi nous avons choisi de ne pas orienter le réseau et de traiter tous ces liens de façon équivalente, sans tenir compte du fait que dans la plupart des cas, il y a une personne qui fournit l'argent et l'autre l'exécution technique. Nous n'avons pas davantage tenu compte du nombre d'éditions concernées, étant entendu que dans cette analyse, nous nous intéressons aux personnes en relation entre elles, moins qu'au contenu de la relation, dont l'étude est davantage soumise au manque de source.

### 3.4.2.3 Le réseau des collaborations d'imprimeurs et éditeurs, 1469–1480

Nous présentons ici un premier réseau qui prend en compte les relations entre imprimeurs et éditeurs actifs avant 1480, c'est-à-dire les individus qui ont eu un rôle technique ou financier dans l'édition et dont les noms sont présentés dans les colophons<sup>232</sup>.

Ce réseau nous permet plusieurs types d'observations<sup>233</sup>. Tout d'abord, il est relativement peu dense. Il est constitué principalement de deux parties connexes distinctes, ainsi que d'une série d'associations isolées. Surtout, 30 acteurs sur les 92 actifs à Venise entre 1469 et 1480, dont on connaît les éditions, ne sont pas représentés ici parce qu'ils sont isolés : ils n'ont fait partie d'aucune association pendant leur temps d'activité et sont donc absents du réseau. Ce sont généralement des individus qui ont arrêté leur activité très tôt : leur manque d'insertion dans le

---

230. « Je propose ici de réfléchir à l'adaptation des grilles de lecture sociologiques et des méthodes d'analyse informatiques des réseaux propres aux sociétés du haut Moyen Âge occidental du x<sup>e</sup> siècle, Odon (né vers 879 et mort en 942). » : *Ibid.*, p. 204. Pour une bibliographie extensive et une mise au point historiographique, on s'appuiera également sur Claire LEMERCIER, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 52.2 (2005), p. 88–112.

231. Pour ce faire, nous avons utilisé principalement les informations contenues dans la liste systématique de Paul Needham, Paul NEEDHAM, « Venetian Printers and Publishers in the Fifteenth Century », *Anatomie bibliologique*, Florence, Olschki, 1999, p. 157–200 et qui prend en considération les informations données par les colophons des éditions incunables publiées à Venise.

232. Nous avons pris en compte, non pas la date des éditions réalisées grâce à cette collaboration, mais la durée d'activité commune des deux imprimeurs ou éditeurs mis en relation. Ce choix est contestable, mais il nous semble qu'il permet de mieux rendre compte du fait que les associations sont plus fluides qu'elles n'apparaissent concrètement dans les colophons, et qu'elles traduisent aussi des relations économiques et sociales sur plus long terme que simplement une édition sur une année. Le simple problème de la rentabilité économique montre bien que s'il faut plusieurs années pour rentabiliser une édition, l'association pour cette édition ne se contente pas d'exister au moment précis de l'impression, mais se poursuit dans la réalité tant que les stocks ne sont pas écoulés : les partenaires continuent à vendre des ouvrages auxquels d'autres ont participé, et ce sur une longue période. Nous présentons en annexe ces réseaux réalisés à partir du logiciel *Visone*.

233. Pour le réseau simple, voir la figure 34.

réseau des collaborations est sans doute l'un des facteurs explicatifs de leur échec, de leur faillite dans beaucoup de cas.

Ensuite, pour chercher à comprendre comment ce réseau s'organise, il est possible d'utiliser différents indicateurs de centralité. Le plus significatif ici est l'indice de centralité d'intermédiation (ou *betweenness*)<sup>234</sup> ; cette centralité « se fonde sur l'idée qu'un nœud est d'autant plus central qu'il est fréquemment point de passage de chemins géodésiques reliant d'autres nœuds », c'est-à-dire que le nœud qui représente l'individu est souvent point de passage pour aller d'un nœud à un autre<sup>235</sup>. Dans notre réseau, en utilisant cet indice, quelques individus ressortent, mais nous avons une surprise : on s'attendrait à voir les membres des deux compagnies être en tête, ce qui n'est pas le cas. Seul Nicolas Jenson se détache, et seulement en deuxième position :

- Gregorio de Gregori : 16,8%
- Nicolas Jenson : 12,7%
- Andrea Torresani : 11,1%

Afin de mieux comprendre ce paradoxe, nous avons refait le même réseau, mais en excluant l'année 1480<sup>236</sup>. Beaucoup d'imprimeurs disparaissent alors, justement parce qu'ils ont débuté leur activité en 1480. La position de Nicolas Jenson est beaucoup plus assurée : il possède le premier indice de centralité d'intermédiation (10,1%) ; le deuxième est Johann de Cologne (9,5%) suivi par Andrea Torresani (9,5%) ; Jenson est également le plus central si l'on considère la centralité de proximité, qui calcule la distance à laquelle un nœud se trouve des autres nœuds du réseau : avec un indice de 5,8%, il est celui qui est le plus proche des autres nœuds du réseau, si l'on considère les chemins qui les relient les uns aux autres. Enfin, Nicolas Jenson est également l'acteur avec le plus de collaborateurs sur la période, ce qui correspond à la centralité de degré (7,0%). De tous les points de vue, il est donc bien le personnage le plus central du réseau, au cœur des collaborations entre les différentes compagnies, entre les différents groupes. Le changement net par rapport la période 1469–1480 inclus signale bien que 1480 est une année charnière pour la prise de contrôle de certains imprimeurs, à la dissolution des deux grandes compagnies. On passe bien d'un système à un autre, avec de nouveaux acteurs qui apparaissent, et une reconfiguration des relations entre les acteurs qui restent.

Si on ajoute une donnée supplémentaire, qui est l'origine des acteurs, on voit que dans la période 1468–1479, les imprimeurs allemands sont en réalité déjà en périphérie du milieu professionnel<sup>237</sup>. Nicolas Jenson, Français mais travaillant en étroite collaboration avec des Allemands, fait le lien entre différents groupes. La même répartition s'observe dans la deuxième plus petite

---

234. On se référera au réseau de la figure 35, où l'air des nœuds est proportionnelle à l'indice de centralité d'intermédiation.

235. Voir la présentation des concepts et des outils faite dans Jacques CELLIER et Martine COCAUD, *Le Traitement des données en Histoire et Sciences Sociales. Méthodes et outils*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

236. Figure 36.

237. Voir la figure 37.

partie connexe du réseau : Leonard Wild fait le lien entre des entrepreneurs allemands d'un côté et des entrepreneurs italiens de l'autre. Les acteurs de chaque « nation » ont tendance à travailler entre eux, et seuls quelques individus font le lien. Ceux-ci ont un rôle particulièrement important dans l'articulation du milieu, puisqu'il structurent les relations économiques, mais également sans doute l'interconnaissance et le capital social qui circule dans cet environnement.

Grâce à l'analyse et l'interprétation de ces réseaux, on voit que dans les premières années de l'imprimerie, la position forte des deux compagnies rend difficile l'intégration de certains entrants, en particulier italiens. Sans l'analyse du réseau obtenu à partir des colophons, nous n'avions vu que les traces de cette difficulté. On voit maintenant plus clairement ce qui pouvait l'empêcher.

La structure des collaborations rendait plus difficile à ceux qui ne connaissaient pas la bonne personne de s'insérer dans ces partenariats. Beaucoup travaillaient seuls et ceux-là échouaient rapidement. D'autres par contre ont assis leur position par l'accumulation de capital et des relations de collaboration assez dynamiques. Mais déjà dans cette première période de l'imprimerie, les imprimeurs ou éditeurs allemands n'apparaissent pas au centre du réseau des collaborations, ce qui annonce les évolutions des périodes suivantes. Nicolas Jenson était sans doute la personne la plus centrale dans le milieu du livre imprimé d'un point de vue économique. Sa centralité explique l'impact qu'a eu sa disparition : une fois mort, non seulement la compagnie se dissout, mais le milieu dans son ensemble se recompose ; les Allemands perdent leur suprématie productive, qu'ils ne peuvent plus défendre, n'étant eux même pas assez bien dotés en relations d'affaires variées à Venise, et ayant perdu leur intermédiaire principal. Même avant la mort de Johann de Cologne, les Allemands étaient déjà dans une position fragile qui ne leur a pas permis de garder le contrôle de l'imprimerie. À la mort des principaux protagonistes des deux compagnies, le réseau se restructure entièrement.

Des cas semblables ont pu être étudiés dans d'autres contextes. Isabelle Rosé met en lumière la manière dont le réseau personnel d'Odon de Cluny se recompose après la mort de l'abbé Bernon en 926–927, prédécesseur d'Odon à Cluny ; de même en 936, l'auteur fait l'hypothèse que « la forte reconfiguration des relations et interactions sociales semble essentiellement due aux décès quasi simultanés de plusieurs “piliers” du réseau de l'abbé de Cluny<sup>238</sup> ». De la même façon ici, la mort des principaux responsables de la grande compagnie, et particulièrement de Nicolas Jenson qui avait un rôle central dans l'articulation globale du réseau des collaborations au sein du milieu des imprimeurs, a eu un impact important sur la reconfiguration des relations sociales au sein du groupe.

Cette analyse permet de montrer sous un autre jour la rupture de 1480 : la prise en compte ou

---

238. Isabelle Rosé, « Reconstitution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge. Approche des pratiques sociales de l'aristocratie à partir de l'exemple d'Odon de Cluny († 942) », art. cit., p. 227.

non de cette année change en profondeur les résultats de l'analyse, ce qui justifie son choix de date charnière. Mais même avant cette date fatidique, on voit déjà à l'œuvre les causes de la fin de la mainmise allemande. Avec 1480 s'achève la première période de l'imprimerie vénitienne, caractérisée par l'implication massive des grands marchands allemands et le quasi-monopole de deux grandes compagnies typographiques. Comme avec la mort en 1470 de Johann de Spire la mort des principaux protagonistes entraîne la fin du verrouillage de l'industrie du livre vénitien. Mais la situation est différente à dix ans d'intervalle. En 1470, quand le seul imprimeur de la ville disparaît, son entourage proche, allemand, a pu facilement reprendre l'entreprise, malgré l'ouverture du marché avec la fin du privilège. Les héritiers de Johann de Spire se sont appuyés sur des réseaux marchands très développés et sont parvenu à construire un quasi-monopole de la production vénitienne, notamment à travers l'alliance avec Nicolas Jenson. Les autres Allemands présents sont parvenu à maintenir leur position en puisant dans le vivier familial y trouver de la main-d'œuvre et des collaborateurs. Mais en 1480, en raison de la position de plus en plus marginale des imprimeurs allemands dans le réseau des collaborations, de la disparition des acteurs centraux que sont Nicolas Jenson et Johann de Cologne, et de transmissions héréditaires compliquées dans ce milieu de nouveaux arrivants à Venise, on observe un changement durable et irréversible dans le recrutement national des imprimeurs. Cela entraîne également des modifications des structures économiques et sociales du milieu du livre. La colonie allemande n'est plus aussi centrale, même si son rôle d'incubateur de l'imprimerie vénitienne marque durablement l'industrie et son devenir.

## Chapitre 4

### **La rupture de 1480 : des mutations dans le fonctionnement économique et l'organisation sociale du milieu du livre**

Si 1480 représente bien une rupture par rapport aux années qui ont précédé, il faut à présent s'interroger sur la nouvelle configuration du milieu du livre qui émerge après cette date. L'étude de la population des imprimeurs et libraires, de leur production et de leur organisation économique va permettre de montrer que l'imprimerie connaît alors de profondes mutations dans son fonctionnement tant économique que social. À partir des années 1480 jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, l'imprimerie s'installe durablement dans la ville, même si elle continue à se développer sans contrôle strict des autorités. L'arrivée massive d'entrepreneurs italiens dans ce milieu avec le maintien d'une minorité d'imprimeurs non originaires de la péninsule italienne va donner son caractère spécifique à l'imprimerie vénitienne dont la capacité financière et commerciale se développe dans les vingt dernières années du xv<sup>e</sup> siècle.

Si la rupture est moins nette entre la fin du xv<sup>e</sup> et le début du xvi<sup>e</sup> siècle, on peut néanmoins observer des évolutions dans la production durant ces années charnières. Nous ne prenons pas 1500 comme une date-butoir, une rupture nette et franche qui marquerait la fin d'une ère, celle de l'imprimerie incunable. Au contraire, les changements que l'on voit s'installer au xvi<sup>e</sup> siècle se perçoivent déjà auparavant. Mais il nous a semblé judicieux de différencier ces deux périodes pour clarifier les changements, sachant qu'il s'agit ici bien plus d'une lente transition que d'un point d'inflexion net. L'état de l'imprimerie et du milieu du livre vénitien n'est en aucun cas un état figé.

Des mouvements importants prennent leurs racines dans les transformations des années 1480 ; on observe ainsi une assez grande souplesse et fluidité de cette industrie et de ce milieu social. Les années 1480–1500, dont nous allons traiter ici, sont donc un observatoire intéressant pour voir à l'œuvre les changements qui amènent à l'installation au cours du xvi<sup>e</sup> siècle d'une industrie du livre d'Ancien Régime, telle qu'elle a été abondamment étudiée par l'histoire du livre. Il s'agit du moment où l'imprimerie est économiquement bien installée dans la ville : elle est reconnue comme un secteur d'activité majeur pour les autorités et pour la population. De façon concomitante et sans doute liée, c'est également le moment où les imprimeurs deviennent de plus en plus visibles dans les sources, en tant que partie prenante de la vie sociale vénitienne, au-delà de leur



propre cercle professionnel. Dans les sources que nous avons pu consulter, nous avons recensé 93 personnes faisant partie de l'industrie du livre entre 1469 et 1480, contre 305 entre 1480 et 1500<sup>1</sup>. Ces chiffres n'ont aucune valeur statistique puisque les consultations archivistiques que nous avons réalisées ne peuvent pas être considérées comme un échantillon aléatoire; d'autre part, dans un certain nombre de cas, il existe des noms non identifiés qui font doublon avec d'autres. Mais la seule disproportion entre les traces de l'une et l'autre période est frappante. Cette visibilité est en partie à mettre sur le compte du meilleur taux de conservation des sources à mesure qu'on avance dans le xv<sup>e</sup> siècle, pour certains fonds officiels en tout cas; mais il témoigne également d'une diffusion de ces libraires et imprimeurs, chefs d'atelier ou non, dans le tissu social et professionnel de la ville, diffusion dont il faut rendre compte. Ces transformations touchent tous les acteurs de la production et de la commercialisation, leur statut, leur place dans le circuit du livre, leurs relations et interdépendances.

Pour étudier ces mouvements, des changements d'échelle constants sont nécessaires, entre Venise, l'atelier, mais également le contexte européen, grâce à des comparaisons avec d'autres villes d'imprimerie. Les années que nous allons étudier à présent s'inscrivent dans un contexte général où de nombreux phénomènes de fond sont à l'œuvre dans l'imprimerie européenne, qu'il ne faudrait pas occulter ici.

## **4.1 Ouverture du milieu du livre en 1480, prise en main par des Italiens**

Nous avons laissé le milieu du livre en 1480 sur ce constat : les Allemands et leurs partenaires, majoritaires et dominants le marché dans les dix premières années de l'imprimerie dans la ville, perdent cette suprématie au profit des Italiens, qui deviennent majoritaires dans l'imprimerie à partir de 1480. Et en effet, on observe à partir de 1480 l'arrivée de nombreux nouveaux acteurs, comparable en cela à l'arrivée de sang neuf après la mort de Johann de Spire en 1470 et la fin de son monopole. L'arrivée de ces nouveaux imprimeurs et éditeurs dans le paysage vénitien transforme en profondeur l'organisation économique et sociale de l'imprimerie. On passe d'un milieu relativement restreint à un environnement économique beaucoup plus large. On dépasse la quarantaine de noms présents aux colophons des éditions vénitiennes au début des années 1480, pour atteindre près de 60 en 1485-1486. Les années 1493-1494 sont la période comptant le plus d'imprimeurs dans la ville, avec plus de 70 noms recensés à travers les éditions de cette période. Mais cette croissance du nombre d'ateliers ne dure pas et dès les dernières années du siècle, le nombre d'imprimeurs et éditeurs retombe entre 50 et 60<sup>2</sup>. Malgré tout, la simple observation de

---

1. Il s'agit principalement d'éditeurs, imprimeurs, libraires, on a quelques rares employés ou ouvriers typographiques, relieurs, marchands de papier et miniaturistes.

2. Voir la figure 24. Ce graphique ne prend en compte que les noms apparaissant dans les colophons des éditions vénitiennes.

cette évolution laisse penser qu'une véritable ouverture est à l'œuvre après 1480.

#### 4.1.1 Allemands et Italiens après 1480

##### 4.1.1.1 Relations et collaborations : les imprimeurs autour du feu de camp

Pour essayer de mieux comprendre la manière dont les relations sociales entre imprimeurs, éditeurs et libraires s'organisent entre 1480 et 1500, on peut de nouveau reprendre une analyse de réseau, selon les mêmes modalités que nous avons décrites dans le chapitre précédent<sup>3</sup>. En accord avec ce que nous venons de dire, on trouve sur ce réseau davantage de nœuds, c'est-à-dire plus d'imprimeurs ou éditeurs actifs, et ils sont beaucoup plus connectés entre eux. Par rapport à la période précédente, il y a aussi beaucoup moins d'acteurs isolés, c'est-à-dire de personnes qui ne sont reliées à aucune autre. Les imprimeurs sont plus nombreux, mais aussi plus souvent en collaboration les uns avec les autres<sup>4</sup>.

La structure ici est moins immédiatement accessible que dans le cas précédent où il y avait moins de nœuds et de liens. Il faut approfondir l'analyse en s'appuyant sur les concepts de l'analyse de réseaux : il est possible d'ordonner cette représentation en observant les composantes bi-connexes, c'est-à-dire les ensembles de nœuds et de liens (graphes) qui sont connexes – qui continuent à être reliés entre eux – même si on enlève un nœud<sup>5</sup>. Par exemple sur la figure 40, si on enlève le nœud qui représente Johann Hamman, une série de nœuds ne sont plus reliés à la composante principale, ils deviennent séparés du reste du graphe. Ceux-là ne font donc pas partie de la même composante biconnexe que Johann Hamman. Ces composantes indiquent donc des groupes qui « tiennent ensemble », dont la densité de liens et donc ici d'interactions, est suffisante pour que personne ne soit dépendant d'un seul individu pour son rattachement. Il s'agit d'une façon en partie arbitraire de délimiter un groupe, mais qui permet de faire des distinctions utiles et d'indiquer la cohésion d'un groupe.

Comme on le voit sur la figure 39, si on ne tient pas compte des associations isolées, le réseau se constitue d'une grande composante biconnexe, centrale, représentée ici en couleur. Les autres composantes du graphe, non colorées, sont généralement des nœuds isolés – à quelques exceptions près – qui dépendent d'un autre nœud pour leur insertion au réseau principal : ce sont les points d'articulation figurés ici par des nœuds plus foncés. Si l'on reprend l'ensemble du réseau, se dessine ici trois espaces sociaux<sup>6</sup> : une marge, avec les nœuds qui ne font pas partie

---

3. Nous renvoyons à la section 3.4.2.2.

4. Voir la figure 38.

5. « Les composantes bi-connexes (*bi-components*) sont des graphes ou des sous-graphes d'au moins 3 nœuds qui, considérés séparément, sont exempts de points d'articulation : la défaillance de l'un de leur nœud ne menace pas la connexité de l'ensemble » : Jacques CELLIER et Martine COCAUD, *Le Traitement des données en Histoire et Sciences Sociales. Méthodes et outils*, op. cit., p. 410–411.

6. Nous employons ici le terme d'espace social pour désigner une communauté d'interactions, d'expériences, au regard de la participation à l'activité économique. Il s'agit d'un usage partiel, plus restreint que ce qu'on entend d'ordinaire, mais qui permet de rendre compte d'expériences similaires liées aux interactions dans un groupe. Pour

de la composante principale, qui ne sont reliés à aucun autre imprimeur du réseau connexe central; une périphérie qui n'est reliée que de façon faible au réseau principal; et un large réseau principal central, une composante bi-connexe où l'argent et les compétences circulent beaucoup au rythme des collaborations. Le réseau que nous avons constitué ne prend en compte que les collaborations, mais nous postulons que celles-ci reflètent en partie la plus ou moins grande intégration de ces individus, ce qui est corroboré par l'absence de sources sur les imprimeurs les moins centraux. Cette répartition en trois espaces sociaux, caractérisés par la densité des liens et les modalités d'intégration des individus, est certes sommaire mais permet de mieux rendre compte de la marginalisation de certains acteurs, à une époque où pourtant le milieu semble se consolider.

S'il ne s'agit pas ici d'une hiérarchie à proprement parler, on pourrait rapprocher cette analyse de la théorie dite du « feu de camp » de Maurice Halbwachs, développée notamment dans *La Classe ouvrière et les niveaux de vie*<sup>7</sup>. Selon le sociologue, les individus sont regroupés par classe en fonction de leur éloignement du centre, symbolisé par un feu de camp, où se situerait la vie sociale plus intense. Il s'agit d'une intégration sociale stratifiée, qui représente la société en cercles concentriques selon leur appartenance à une classe et donc selon le genre de vie et de sociabilité<sup>8</sup>. Cela permet de dépasser l'aspect trop pyramidal de beaucoup de théories des classes sociales, pour au contraire recentrer l'analyse sur la plus ou moins grande intégration et sur le point de vue, la perception de sa propre mise à l'écart. L'importance des liens sociaux est affirmée pour comprendre la domination de certaines catégories, tant d'un point de vue sociale que d'un point de vue économique. Les liens sociaux créent la force et la domination de certaines catégories de la société comme cela peut aussi être le cas dans un contexte économique. Cette analyse appliquée à un milieu professionnel donné permet de dépasser les hiérarchies et les classifications trop strictes, qui donnent parfois des représentations sociales trop schématiques. Cette analyse a été approfondie aujourd'hui notamment par Serge Paugam, qui a mis en évidence le lien entre pauvreté, exclusion et lien social<sup>9</sup>. Ses travaux ont permis de nuancer l'analyse de Halbwachs qui tend à passer sous silence l'intensité de la vie sociale des classes les plus dominées, ce qu'on a parfois pu taxer de misérabilisme. Mais l'étude de cette domination appuyée sur les réseaux de sociabilité donne néanmoins une grille d'analyse intéressante pour l'étude de l'intégration au système économique et productif. Par l'étude des collaborations qui existent entre ces imprimeurs et éditeurs, on voit donc la manière dont certains imprimeurs sont *de facto* exclus de certaines ressources financières et techniques par leur manque d'intégration sociale, par leur manque de

---

une utilisation très extensive du terme, voir Patrick BOUCHERON, *Les Espaces sociaux de l'Italie urbaine, XII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005.

7. Maurice HALBWACHS, *La Classe ouvrière et les niveaux de vie : recherche sur la hiérarchie des besoins dans les sociétés industrielles contemporaines*, 1<sup>ère</sup> édition 1913, Paris/Londres/New York, Gordon et Breach, 1970.

8. Serge PAUGAM, « L'intégration sociale stratifiée : l'apport de Maurice Halbwachs à la sociologie des genres de vie », *Maurice Halbwachs : sociologue retrouvé*, Paris, Éditions de la rue d'Ulm, 2007, p. 53–84, p. 58–59.

9. Serge PAUGAM, *Les Formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, PUF, 2013.

liens avec les autres membres de leur milieu professionnel<sup>10</sup>. Cette interprétation fonctionne parce que l'on parle ici de circulation économique et technique, dans laquelle les liens et les collaborations jouent un rôle essentiel : ce sont elles qui permettent aux acteurs de se rencontrer et de mettre en commun leurs moyens et leurs capacités.

Ces trois espaces sociaux que nous avons définis permettent donc de mieux voir la dynamique des relations dans ces années de l'imprimerie à Venise<sup>11</sup>. L'inclusion dans un réseau d'échanges de compétences, de technique et d'argent était centrale. En étant relativement mal reliés, certains imprimeurs se retrouvent le plus souvent isolés, ou dépendants d'une seule collaboration, ce qui les place dans une position de domination économique flagrante. À l'inverse, les individus qui multiplient les collaborations sont bien mieux intégrés, ce qui leur sert d'assurance en cas de problème. L'intégration sociale, mais ici surtout économique, fonctionne comme un filet de sécurité dans cet environnement encore très instable.

Parmi ces individus périphériques ou en marge, on trouve beaucoup des imprimeurs allemands actifs durant cette période : Johann de Noerdlingen et Heinrich de Harlem par exemple, collaborent entre eux mais ne sont pas reliés à la composante principale, de même pour Johann Klein et Peter Himel ; Erhard Ratdolt et ses collaborateurs, pourtant des imprimeurs importants, se trouvent en périphérie de la composante principale, de même pour Cornelius de Bomberg, Franz Renner et d'autres imprimeurs allemands. Ce sont des imprimeurs ont pu peser ponctuellement sur le marché du livre, mais ils ne semblent pas en avoir jamais été des piliers ou des points de référence<sup>12</sup>. Ce sont également des individus que l'on voit rarement apparaître en tant que tels dans les sources archivistiques, ce qui peut laisser penser qu'ils sont moins intégrés dans la société et dans leur propre milieu. En étant plus éloigné du « feu de camp » central, ces individus sont exclus de certaines relations économiques et sociales ; en particulier, le fait que beaucoup d'imprimeurs allemands se retrouvent écartés du réseau central confirme leur position de plus en plus marginale dans l'industrie du livre. Ces individus peuvent être bien reliés entre eux, mais beaucoup moins avec les autres, en particulier les Italiens. On l'avait déjà constaté pour la période précédente : les groupes nationaux sont relativement peu perméables en ce qui concerne les collaborations. On peut se demander ici s'il n'y aurait pas un poids de la représentation des Allemands dans la société italienne, une « barrière nationale » que les acteurs auraient du mal à franchir. Des collaborations existent, mais elles sont limitées. Est-ce à cause des préjugés qui

---

10. Nous sommes conscients que cette première analyse s'éloigne en partie de l'esprit des auteurs, dans le sens où ceux-ci lient la stratification sociale à une sociologie de la consommation, des besoins et des représentations. L'utilisation que nous faisons de leurs analyses et théories nous semblent néanmoins utiles pour comprendre la structuration du milieu du livre vénitien.

11. Nous n'allons cependant pas du tout jusqu'à les considérer comme des classes à part entière.

12. Le cas d'Erhard Ratdolt est assez particulier, puisque celui-ci parvient à conquérir une position solide à partir de 1480 et a été un imprimeur de référence pour les ouvrages scientifiques, développant des innovations techniques notamment en ce qui concerne l'impression des gravures et de la couleur. Cependant, il semble assez isolé, si l'on excepte ses partenaires d'origine. Son manque d'attaches à Venise se voit dans son retour en Allemagne où il termine sa carrière.

existent de part et d'autres? Malgré leur implication dans l'imprimerie, de longue date, les Allemands continuent à être considérés comme des barbares. Même le libraire et humaniste florentin Vespasiano da Bisticci qualifie les Allemands de « peuple vraiment barbare <sup>13</sup> », caractérisés par la « fureur allemande » ; les Allemands ont mauvaise réputation, même si leur rôle dans l'imprimerie leur donne meilleure presse en Italie <sup>14</sup>. Il nous est difficile de le percevoir dans les sources concernant l'imprimerie vénitienne. Mais on peut néanmoins formuler l'hypothèse que les Allemands ont subi une forme de ségrégation de la part des nouveaux arrivants italiens, qui ont préféré travailler entre eux, les mettant du même coup à l'écart du développement de l'industrie à Venise. Il n'est pas à exclure que les perceptions de l'Autre entre deux communautés aient eu un impact non négligeable sur le développement de l'imprimerie <sup>15</sup>.

#### 4.1.1.2 Un milieu de plus en plus dense

La mise en évidence de cette composante bi-connexe permet d'observer une différence fondamentale par rapport à la période précédente. La densité des relations est bien plus importante et communément partagée que dans les premières années de l'imprimerie. Cette densité n'est cependant pas assez grande pour que l'on puisse observer des noyaux de relations significatifs <sup>16</sup>. Il s'agit d'un milieu fluide, sans sous-groupe bien déterminé. Mais dans le même temps, on a une consistance du milieu économique et social bien plus grande, à un moment où le milieu s'agrandit : la cohésion se renforce. Mais si les relations sont plus denses, elles mettent aussi en évidence la mise à l'écart progressive de certains individus. À mesure que le milieu grossit, que les collaborations se font fréquentes, ceux qui n'y participent pas sont d'autant plus pénalisés, puisqu'ils sont exclus du partage des ressources.

L'analyse de réseau permet également d'approfondir la métaphore du feu de camp de Maurice Halbwachs et de mieux comprendre les relations entre les différents cercles concentriques qui structurent le milieu de l'imprimerie. En effet, les différents groupes qui se répartissent autour du feu ne sont pas coupés les uns des autres. Certains individus ont un rôle de pivot entre le centre et les périphéries, en étant les seuls liens reliant certains nœuds à la composante centrale. Cette dépendance des uns, et donc leur position dominée, rejaillit sur la centralité des autres, des passeurs qui permettent de naviguer d'un groupe à un autre. Ils sont donc particulièrement im-

---

13. « *genti così strane* », que l'on peut traduire par « barbare » ou plus simplement, « étranger » : Vespasiano da BISTICCI, *Vite di uomini illustri del secolo XV*, Adolfo BARTOLI et Angelo MAI (dir.), Florence, Barbèra, 1839, p. 124.

14. Voir à ce sujet l'important travail de Peter AMELUNG, *Das Bild des Deutschen in der Literatur der italienischen Renaissance (1400-1559)*, op. cit.

15. Encore au XVII<sup>e</sup> siècle, les Allemands continuent à être représentés comme des ivrognes par les compositeurs vénitiens ; ainsi dans le madrigal *Bell'umore veneziano* d'Adriano Banchieri, *Barca di Venetia per Padova dentrovi la nuova mescolanza*, op. 12, 1605. On discutera de ces marqueurs d'extranéité dans la section 7.1.2.4.

16. On appelle k-noyau, un ensemble de nœuds qui sont reliés à au moins k autres nœuds du même groupe. Cela permet de repérer des relations très intenses au sein d'un groupe d'individus. Dans le cas de ce réseau, on n'observe qu'un 4-noyau mais peu significatif, puisqu'il s'agit des membres d'une même collaboration pour une série d'éditions donnée.

portants pour l'inclusion de certains acteurs, même si cette inclusion reste faible. Certains acteurs rattachent un grand nombre de leurs confrères au réseau principal : Johann Hamman en particulier collabore avec huit imprimeurs qui ne sont rattachés que par lui au centre<sup>17</sup>. Les indices de centralité nous éclairent davantage sur ce sujet<sup>18</sup>. De façon peu surprenante, on retrouve le même Johann Hamman en bonne position. Cinq imprimeurs se détachent du reste, selon l'indice de centralité d'intermédiarité ou de *betweeness*<sup>19</sup> :

- Andrea Torresani : 8,5%
- Johann Hamman : 7,4%
- Gregorio de Gregori : 7,0%
- Ottaviano Scotto : 6,2%
- Lucantonio Giunti : 6,1%

L'indice de centralité de *betweeness* ou d'intermédiarité représentant la fréquence avec laquelle un individu se trouve sur le chemin reliant les autres points du réseau, ce pourcentage représente la part des chemins du réseau qui passent par l'individu concerné. L'écart est grand entre ces cinq acteurs et tous les autres, qui ont tous un indice inférieur à 3,3%. Dans ce groupe de cinq, on retrouve des imprimeurs et éditeurs qui ont une forte production dans ces années-là, en particulier Andrea Torresani, Gregorio de Gregori et Lucantonio Giunti. Mais d'autres imprimeurs très productifs ne sont pas présents dans ce groupe de tête. De même, ce ne sont pas nécessairement ceux qui obtiennent le plus de privilèges, donc qui ont une relation privilégiée avec les autorités vénitiennes, qui comptent les plus hauts indices de centralité. Ainsi, un des acteurs recevant le plus de privilège dans cette période est Lazzaro de'Soardi, qui a un indice de centralité assez faible. Andrea Torresani reçoit quatre privilèges avant 1500, ce qui est un nombre important, mais Johann Hamman et Lucantonio Giunti n'en reçoivent aucun avant 1500. Cette centralité repose davantage sur un faisceau de facteurs convergents, qui permettent à certains individus de multiplier les collaborations.

Ceci étant dit, un fort indice de centralité d'intermédiarité n'est pas équivalent à une grande production, ni même à un nombre important de collaborateurs, ce qui est mesuré par la centralité de degré<sup>20</sup>. L'indice d'intermédiarité, comme son nom l'indique, permet de repérer les individus qui peuvent jouer un rôle d'intermédiaire. Ils n'ont pas forcément une grosse capacité d'investissement, même si dans certains cas, cela peut se recouper ; ils ont surtout un entregent important et relient des personnes et des groupes entre eux. Cet indice est significatif dans le cadre d'un réseau qui fait circuler quelque chose : en l'occurrence, des capitaux et des capacités techniques. Mais il ne faudrait pas interpréter plus que cet indice ne dit : il permet simplement ici de repérer

---

17. Voir la figure 40.

18. Voir la figure 41.

19. Pour une introduction de cette notion, on se référera à la page 142. La centralité d'intermédiarité mesure à quel point un nœud est un point de passage pour les multiples chemins du réseau.

20. La centralité de degré mesure le nombre de nœuds auxquels est directement relié un nœud, donc ici le nombre de collaborateurs qu'un acteur a.

certain individus singuliers. Les raisons de leur démarcation devront être étudiées par la suite grâce à d'autres types de sources.

En regardant ces six imprimeurs les plus centraux selon notre indice, on constate également de Johann Hamman est le seul Allemand; les autres sont d'origine italienne. La fin du contrôle des imprimeurs allemands est ici acté. Entre 1480 et 1500, des imprimeurs ou éditeurs allemands continuent d'exercer : ils représentent encore un peu moins de 30% de l'ensemble des imprimeurs et éditeurs vénitiens au début des années 1480, mais leur part décroît et tombe à moins de 15% dans les années 1490<sup>21</sup>. Même si certains continuent leur activité, parfois avec succès, ils n'ont pas une position centrale dans le réseau et tendent très fortement à travailler entre eux comme on le voit sur la figure 42. Parmi les collaborateurs de Johann Hamman ou de Nicolas de Francfort, on ne trouve pratiquement que des Allemands, qui ont un indice de centralité faible. La centralité honorable de Nicolas de Francfort, Johann Emerich et Peter Liechtenstein est en fait surtout due aux collaborations au sein de la communauté des imprimeurs allemands. De même, la position de Johann Hamman, un acteur très central dans ce réseau, est très dépendante de ses collaborations nationales.

La centralité de certains acteurs allemands est donc relativement artificielle, puisqu'elle repose sur des liens au sein d'un cercle fermé. Certes, Nicolas de Francfort collabore avec l'imprimeur italien Boneto Locatello, ou Johann Hamman avec Girolamo de Sanctis. Ils font partie des imprimeurs qui font le lien entre la colonie allemande et le reste des imprimeurs et éditeurs vénitiens. Mais ils restent encore très tributaires des autres imprimeurs allemands dans le cadre de leur activité professionnelle. Quant aux autres imprimeurs ou éditeurs centraux, il est difficile de mettre le doigt sur ce qui les distingue nettement des autres. Ils bénéficient d'un capital social accumulé pendant de longues années d'activité, parfois dans la proximité avec les deux grandes compagnies du début de l'imprimerie vénitienne; il ont une position plus ou moins prestigieuse, une position de typographe et d'éditeur le plus souvent. La centralité de ces individus aux multiples collaborations, à la fois imprimeurs et investisseurs, va devenir une caractéristique de l'imprimerie vénitienne.

Le milieu de l'imprimerie entre 1480 et 1500 est un milieu en apparence plus fluide et plus intégré. Avec l'arrivée de nouveaux acteurs, en particulier italiens, les collaborations sont plus fréquentes entre les différents membres de l'industrie. Certains imprimeurs ont une position centrale d'intermédiaires qui ne correspond pas à leur volume de production ou à leurs relations aux autorités. Cela a plusieurs conséquences. D'une part, l'entregent est un élément de puissance dans ce contexte économique; il permet de faire émerger des figures centrales, qui se détachent nettement des autres. Parmi les gros producteurs de livres, on distingue particulièrement ceux qui ont des relations diverses, ce qui permet à l'argent et à la technique de circuler entre les différents groupes. Ils contribuent d'autant à la cohésion de ce nouveau milieu industriel et en sont

---

21. Voir la figure 22.

des acteurs uniquement. D'autre part, le milieu de l'imprimerie a un fonctionnement relativement indépendant des autorités politiques qui décernent les privilèges. Ceux-ci ne sanctionnent pas une centralité quelconque, ni ne l'encouragent, ce qui confirme l'impression de relative autonomie du milieu du livre que nous avons déjà relevée<sup>22</sup>.

Ces observations permettent de mieux comprendre la manière dont les relations se sont réorganisées après 1480, notamment entre les différentes nations participant à la production du livre. Les Allemands n'étaient déjà pas dans une position de grande centralité avant 1480. Les imprimeurs allemands qui ont continué leur activité après 1480, ou ceux qui sont arrivés par la suite, se sont repliés sur des collaborations au sein de leur colonie, dont on a pu voir déjà à quel point elle représentait un réservoir important de capital économique et social<sup>23</sup>. Seuls quelques individus font le lien avec les Italiens. Une telle position, alors que les Allemands étaient majoritaires et détenteurs de capital important, leur a permis de se développer avant 1480. Mais après cette date, leur position devenue minoritaire, très dépendante de leur colonie et relativement mal reliée aux autres membres italiens du monde de l'imprimerie, explique que les imprimeurs allemands ne soient plus les moteurs du développement de l'industrie de la ville.

#### 4.1.1.3 La disparition des Allemands?

Il convient néanmoins de préciser ce tableau et ce constat d'une disparition des Allemands du paysage typographique vénitien. Les imprimeurs, éditeurs et investisseurs allemands ne jouent plus le même rôle qu'avant 1480. Reste à comprendre si leur influence continue à peser dans l'industrie du livre vénitien.

Le nombre d'imprimeurs allemands actifs à Venise connaît une chute importante dans les premières années de la décennie 1480, avant de remonter. Mais la tendance à partir des années 1483–1485 reste à un nombre d'imprimeurs allemands stable autour de 4 ou 5 individus, alors même que le nombre total d'imprimeurs dans la ville continue d'augmenter<sup>24</sup>. On a donc une stagnation du nombre d'imprimeurs allemands, qui se renouvèlent difficilement en terre étrangère. On conserve cependant un noyau d'individus présents dans la ville depuis le début de l'imprimerie à Venise : Nicolas de Francfort, actif dans la ville depuis le début des années 1470 jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle ; Hermann Liechtenstein, ancien collaborateur de la compagnie de Johann de Cologne ; Reinald de Nijmegen, actif depuis 1477 et dernier mari de Paula de Messine, veuve du premier imprimeur vénitien. face à la montée de presses italiennes et à la présence d'Allemands bien implantés, il est difficile de percer, même si quelques uns y parviennent : c'est en particulier le cas d'Erhard Ratdolt et de ses collaborateurs ou encore de Johann Santritter, plutôt marchand de livres que typographe, mais qui apparaît dans les colophons en 1488. Les imprimeurs alle-

---

22. Nous verrons plus tard en revanche que les privilèges d'imprimerie témoignent d'une insertion sociale de certains acteurs à Venise et au sein de ses institutions : voir les sections 7.4.3 et 8.3.3.

23. Voir la section 3.2.

24. Voir la figure 27.



mands représentent une part toujours moins élevée de la population des imprimeurs vénitiens, mais avec un nombre d'éditions cependant un peu plus élevé que leur poids relatif<sup>25</sup>.

On peut légitimement se demander si un tel phénomène résulte d'une évolution naturelle de l'imprimerie européenne. Les premiers imprimeurs étaient d'origine allemande, puisqu'ils ont appris auprès de Gutenberg; essaimant ensuite en Europe, ils ont réussi à attirer à eux d'autres artisans allemands. Mais progressivement, les artisans locaux les auraient supplantés, une fois l'industrie bien implantée. La comparaison avec l'exemple de Paris montre que cette évolution n'est en rien naturelle. La première presse parisienne a bien été installée par des Allemands. Mais ceux-ci restent pendant longtemps les seuls à exercer dans un environnement plutôt d'origine française et directement issu des libraires présents dans la ville avant l'imprimerie. À la fin des années 1480, on observe un rebond de la présence allemande. L'augmentation de la présence d'imprimeurs allemands suit le développement de la production parisienne qui progresse par à-coups dans les quinze dernières années du xv<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>. Les Allemands demeurent au cours du xv<sup>e</sup> siècle des spécialistes en matière d'imprimerie, et sont présents dans toutes les villes d'imprimerie européenne. Ce sont généralement des imprimeurs qui produisent de nombreuses éditions, comme le montre le cas de Paris : le nombre d'éditions réalisées par des imprimeurs allemands est en proportion égal voire supérieur à celui de leurs homologues non germaniques<sup>27</sup>. Tout au long du siècle, des imprimeurs allemands continuent non seulement de s'installer dans les villes européennes, mais sont également souvent les premiers à apporter l'industrie dans des villes éloignées des principaux centres de l'imprimerie, jusqu'à très avant dans le siècle<sup>28</sup>. Par la suite, les premières presses allemandes ne sont pas mécaniquement remplacées par des imprimeurs locaux.

Cette comparaison rapide permet de mettre en évidence que l'évolution que connaît Venise n'est pas une évolution que l'on pourrait considérer comme normale : il s'agit bien d'un phénomène spécifique. Les imprimeurs allemands ont été évincés du marché vénitien, par des circonstances économiques moins favorables pour eux. Au contraire à Paris, le développement de l'industrie a favorisé l'arrivée de nouveaux imprimeurs d'origine allemande, dans un contexte plus général de migrations artisanales en provenance des pays germaniques.

On ne peut mettre la situation vénitienne uniquement sur le compte de la mort des principaux responsables de la compagnie de Johann de Cologne et Nicolas Jenson. Nous en sommes réduits à faire des hypothèses pour comprendre la manière dont les imprimeurs d'origine germaniques ont été progressivement relégués à la marge et la manière dont certains ont été contraints de se

---

25. Voir la figure 28. On peut prendre l'exemple de l'année 1485, pour laquelle on compte 100 éditions, 15 réalisées par des imprimeurs ou éditeurs allemands; ils sont 4 à cette période dans la ville, c'est à dire un peu moins d'un dixième de la population totale des imprimeurs.

26. Voir les figures 27 et 1. Ce sont des graphiques et des analyses réalisées à partir des données de l'ISTC et de la base compilées par Ezio Ornato et ses collaborateurs.

27. Voir la figure 28.

28. Voir pour cela la thèse en cours de préparation de Charlotte Kempf, « Premiers imprimeurs allemands jusqu'en 1500 », sous la direction de Pierre Monnet (EHESS) et de Bernd Schneidmüller (Université de Heidelberg).

diriger vers d'autres marchés. Une première explication réside dans l'analyse de réseau que nous avons pu faire. Les Allemands, avant 1480, se situaient déjà dans une position de relatif repli mis à part certains individus qui faisaient le lien, par leurs collaborations, avec les imprimeurs italiens. Cela aboutit à la situation que nous avons vue pour la période 1480–1500, dans laquelle les imprimeurs allemands collaborèrent entre eux, mais très peu avec des membres extérieurs à leur colonie, à quelques exceptions près. Ces imprimeurs allemands centraux – Johann Hamman, Nicolas de Francfort, Johann Santritter en particulier – sont les imprimeurs les plus stables de la communauté allemande. Ils sont également porteurs de capitaux importants, ce qui leur permet de nombreuses collaborations avec leurs compatriotes. Mais les liens étroits qui unissent les Allemands entre eux au sein de la colonie vénitienne sont peut-être un désavantage à long terme, qui les a conduits à se cloisonner, sans obtenir de renouvellement suffisant de la population en son sein. Il s'agirait là d'un effet pervers de ce qui a pourtant constitué une force des imprimeurs allemands à Venise dans les premières années.

Une autre raison serait plus hypothétique, parce que difficilement visible à travers les sources. On peut penser que le capital des marchands allemands, qui a joué un rôle moteur dans les premières années de l'imprimerie vénitienne, a été progressivement remplacé par un capital italien, voire vénitien. On soulignait lors de notre comparaison avec Florence que les marchands florentins n'ont pas fait montre d'un grand intérêt pour l'imprimerie. Cependant, à partir de 1477, Lucantonio Giunti commence son activité à Venise : membre d'une famille marchande et libraire florentine, il devient rapidement l'un des acteurs majeurs du commerce libraire vénitien. Il débute comme libraire et marchand de papier, puis imprime sa première édition en 1484<sup>29</sup>. En 1491, il forme une société éditoriale avec son frère Filippo, marchand de papier et de livres à Florence, avec un capital de 4500 florins, les deux frères y participant chacun pour moitié<sup>30</sup>. De façon plus générale, l'arrivée massive d'Italiens dans l'industrie laisse penser qu'ils étaient soutenus par des entrepreneurs pouvant avancer des sommes importantes, ou qu'ils disposaient de ces fonds eux-mêmes. Pour aller dans ce sens, les années 1480–1500 voient une implication croissante de la noblesse du Nord de l'Italie ou de la bourgeoisie, avec des familles comme les Scotto de Monza ou les Giolito. Les patriciens vénitiens s'impliquent également de plus en plus : Ismerio Querini avait déjà collaboré avec l'imprimeur français Jacques Le Rouge dans les années 1470, comme on le voit au conflit qui oppose les deux hommes, au sujet de la livraison du papier au typographe<sup>31</sup>. C'est un autre conflit qui nous indique que le patricien Rigo Badoer avait conclu un accord en 1492 avec Giovanni Cimalarcha pour l'impression d'un missel<sup>32</sup>. Les traces sont rares, mais elles existent et marquent un changement progressif, un intérêt croissant des élites italiennes pour l'industrie du livre. Une fois que l'imprimerie a fait ses preuves dans la ville, les marchands ita-

---

29. Angelo Maria BANDINI, *De florentina lntarvm typographia eivsque censoribvs*, op. cit.

30. Massimo CERESA, *Giunti, Lucantonio, il Vecchio*, *Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 57, en ligne, Rome, Treccani, 2001.

31. ASV, *Giudici di Petizion, Sentenze a Gustizia*, b. 159, fol 44.

32. ASV, *Giudici di Petizion*, b. 194, fol 38. Sur cette affaire, voir les pages 338 et 385.

liens ont pu décider d'investir et de favoriser ainsi les ressortissants de la péninsule italienne. Inversement, cela a pu freiner l'arrivée ou le succès de nouveaux imprimeurs allemands, moins aptes à récupérer des capitaux italiens, qui se tournaient préférentiellement vers d'autres Italiens.

Les deux explications sont sans doute à combiner. Les Allemands étaient mal armés pour affronter la concurrence croissante des Italiens qui sont parvenus à s'implanter dans le milieu du livre imprimé, du fait de leur relatif cloisonnement. Ils avaient aussi plus de difficultés à solliciter des investisseurs non germaniques, ce qui a à terme réduit leur capacité d'action, à mesure que les Italiens se sont intéressés à cette activité. Il n'y a cependant pas de rupture totale. Des individus font le lien entre les premières années de l'imprimerie vénitienne dominée par les Allemands, et cette deuxième époque, marquée par l'arrivée de grands imprimeurs italiens. Ces passeurs, comme on va le voir, permettent une transition relativement souple et le développement continu des presses de la ville.

#### 4.1.1.4 Des passeurs ?

Des continuités sociales existent bien entre ces deux temps du développement de l'imprimerie vénitienne, en lien avec la question des transmissions patrimoniales et de l'apprentissage. Nous avons vu que les imprimeurs allemands ont été freinés dans la transmission de leur entreprise par l'absence d'enfants légitimes pouvant reprendre le matériel et l'entreprise, dans un contexte d'immigration récente. Mais nous avons également mentionné le fait qu'ils ont mis à contribution de façon importante leur famille plus ou moins proche. On peut alors se demander pourquoi plus de transmissions n'ont pas eu lieu dans ce cadre. L'exemple de Hermann Liechtenstein qui fait de son neveu Peter son héritier universel, montre bien cela était possible<sup>33</sup>. Peter Liechtenstein avait vraisemblablement réalisé son apprentissage avec son oncle ; héritant du matériel de celui-ci, il est à même de poursuivre l'activité jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Pour d'autres acteurs, on constate des chemins de transmission plus détournés, mais qui cherchent à préserver l'investissement de départ ; souvent, cela a profité à des entrepreneurs italiens.

Les imprimeurs allemands qui continuent leur activité après 1480 permettent également de faire un lien direct entre les deux périodes, même si leur activité se fait plus faible et moins centrale qu'auparavant. Nicolas de Francfort, qui faisait partie du même réseau d'interconnaissance que les imprimeurs des deux compagnies même s'il n'y participait pas directement, continue son activité jusqu'au début du siècle suivant. De même pour Adam de Rottweil. D'autres étaient des collaborateurs directs de Johann de Cologne et Johann Manthen, comme Johann Herbort et Hermann Liechtenstein, qui continuent à imprimer à leur compte après 1480. Même si leur poids et leur influence baissent comparativement, leur activité constante ne permet pas de parler d'une rupture totale.

---

33. « *suprascripto Petro nepote et commissario meo, quem hinc heredem meum universalem instituo et esse vollo* » ; le testament continue en précisant que Peter doit recevoir le matériel d'imprimerie, qui n'est pas laissé à la femme de Hermann Liechstenstein : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, n° 8, 28 juin 1494.

Andrea Torresani a joué un rôle central dans cette transition, en raison de son apprentissage probable au sein de l'atelier de Nicolas Jenson. À ce titre, il récupère le matériel typographique que Nicolas Jenson avait légué à son ami Peter Ugelheimer, à charge pour lui de le faire fructifier. Quoi de mieux pour cela, que de le vendre à quelqu'un qui a appris le métier auprès de Jenson et qui vient de s'installer à son compte ? Ce transfert n'est pas attesté dans les archives, mais les fontes observées dans les premières éditions de Torresani sont bien les mêmes que celles de Jenson<sup>34</sup>. Il commence ainsi à imprimer en 1479, en collaboration avec Piero de Plasis et Bartolomeo de Blavis. Il continue d'imprimer pour le compte des héritiers de la compagnie, comme dans le cas d'un bréviaire dominicain en 1481 et dans d'autres éditions, comme le suppose le catalogue de l'ISTC<sup>35</sup>. Il devient rapidement un imprimeur à succès, aidé en cela par les connaissances, l'entregent et le capital qu'il a pu accumuler depuis son apprentissage dans la plus grande compagnie typographique vénitienne. Par son association à partir de 1494 avec Alde Manuce, il est le lien direct qui relie la compagnie de Nicolas Jenson, voire la première compagnie de Johann de Spire, et l'entreprise qui a fait la célébrité de l'imprimerie vénitienne. Il permet le passage, somme toute assez fluide, d'une industrie dominée par une compagnie tenue majoritairement par des Allemands, à une imprimerie où les Italiens jouent un rôle moteur, dont Torresani devient l'un des principaux piliers. Il s'agit d'un des personnages les plus centraux dans les collaborations après 1480.

Dans le même ordre d'idée, on peut également citer Paganino Paganini. Celui-ci se marie avec Cristina Fontana, la fille de l'imprimeur allemand Franz Renner<sup>36</sup>. Comme pour Torresani, on a pu supposer qu'il avait effectué son apprentissage dans l'atelier de Renner avant d'épouser sa fille, selon un schéma assez classique de transmission. Paganino est fondamentalement ancré dans le milieu italien du livre. Il ne collabore qu'avec des Italiens : outre sa famille, il travaille avec Giorgio Arrivabene, Bernardino Benali, Simone Bevilacqua... Il ne semble pas avoir gardé de liens avec des acteurs du livre germaniques, même si de toute évidence, son mariage avec Cristina Fontana lui a apporté une dot importante, en partie issue de l'activité de Franz Renner, si ce n'est le matériel lui-même, même si nous n'en avons aucune preuve satisfaisante.

À des niveaux divers, certains acteurs allemands ou italiens permettent de faire la transition d'une époque à l'autre de l'imprimerie vénitienne. La disparition des Allemands et la perte de leur position dominante sur le marché productif vénitien est accompagnée par le rôle d'intermédiaires de certains, qui ont appris le métier auprès de maîtres Allemands ou des fils d'Allemands, nés à Venise et parfaitement intégrés aux collaborations italiennes. Dans tous les cas, la production du livre change de mains et une nouvelle population entre sur le marché vénitien.

---

34. Fernanda ASCARELLI et Marco MENATO, *La Tipografia del '500 in Italia*, op. cit., p. 333 ; Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, op. cit., p. 76.

35. Un certain nombre des premières éditions de Torresani sont supposées être imprimées pour Johann de Cologne, Nicolas Jenson et compagnie : par exemple un bréviaire romain en 1481 (n° ISTC : ibo1121000).

36. Le cas de cette famille sera étudiée plus en détail dans la section 8.4.2.4.

### 4.1.2 Les nouveaux venus de l'imprimerie vénitienne

Comment se compose ce nouveau milieu du livre imprimé qui se développe entre les années 1480 et 1500 ? Comment se déroule l'italianisation que nous avons évoquée ? Pour répondre à ces questions, et après avoir essayé de voir comment certains individus opèrent la transition d'une période à l'autre, il nous faut désormais nous intéresser aux nouveaux entrants, à ceux qui s'installent de façon massive à partir de 1480 de façon plus ou moins durable. On observe en effet que la période de de 1477 à 1495 est celle où le plus de nouveaux noms apparaissent au colophon des ouvrages, avec deux moments visiblement plus propices à l'arrivée de nouveaux artisans et entrepreneurs : autour de 1477-1484 et 1492-1495<sup>37</sup>. Parmi ces nouveaux entrants, un grand nombre ne reste pas durablement en activité : par exemple, parmi les 17 nouveaux arrivants en 1480, 10 arrêtent d'imprimer au bout de deux ans maximum ; en 1492, sur les 18 nouveaux entrants, 15 quittent également l'activité au bout de moins de deux ans. Cependant, à force de sédimentation, une nouvelle population se met en place, malgré un fort *turn-over*. Environ un quart des imprimeurs installés entre 1480 et 1500 restent en activité plus de 10 ans. Certains vont travailler jusqu'à très avant dans le XVI<sup>e</sup> siècle : par exemple Giovanni de Gregori, Giorgio Arrivabene, Bernardino Stagnino et Bernardino Benali, qui commencent tous les quatre à imprimer en 1485 et sont actifs plus de vingt ans par la suite. Ces individus forment les nouveaux cadres du milieu du livre qui se restructure en partie autour d'eux.

#### 4.1.2.1 Les Milanais

Si nous avons vu que les Italiens deviennent majoritaires à partir de 1480, cela se traduit dans l'origine des nouveaux arrivants. Les individus originaires de la péninsule italienne représentent 59% des nouveaux imprimeurs entre 1480 et 1500, dont un gros tiers sont originaires du duché milanais – 43 sur 110 nouveaux imprimeurs d'origine italienne. Le premier imprimeur venant du duché milanais est Alvisè da Sale, originaire de Pavie et qui commence et finit son activité en 1473. Il ne reste pas suffisamment longtemps pour pouvoir véritablement enclencher un mouvement migratoire. L'un des premiers à lancer ce mouvement est Tommaso de Blavis, originaire d'Alexandrie, qui arrive en 1476 en même temps qu'un autre imprimeur de la même origine, Gerardo d'Alexandrie. Ce dernier ne reste pas actif très longtemps, mais Thomas de Blavis par contre reste en activité quinze ans à Venise. Il est très certainement à l'origine de l'arrivée de son frère, Bartolomeo de Blavis, qui commence à imprimer de façon indépendante à partir de 1479<sup>38</sup>. En 1479 arrivent également sur le marché trois autres imprimeurs du duché milanais, dont certains promis à un grand avenir à Venise : Nicolo Girardenghi, Ottaviano Scotto et Andrea Torresani. À

---

37. Voir figure 29 : nous ne prenons en compte que les noms présents au colophons, et non pas les noms d'imprimeurs qui apparaissent dans les sources archivistiques.

38. Il travaille avec Piero de Plasis, imprimeur d'origine véronaise, mais il a pu également collaborer avant cette date à l'entreprise de son frère.

partir de cette date jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, on observe un flux continu d'arrivée d'imprimeurs d'origine milanaise, qui constituent l'un des contingents les plus importants des imprimeurs de cette période à Venise, supplantant les imprimeurs d'origine vénitienne, qui ne sont que 26 à commencer leur activité entre 1480 et 1500<sup>39</sup>.

De la même manière que les Allemands, les Milanais ont pu favoriser l'arrivée d'artisans, ouvriers et entrepreneurs dans l'imprimerie vénitienne, en les faisant venir de leur région d'origine après leur installation. Si certains d'entre eux pouvaient être présents depuis longtemps à Venise, comme c'était sans doute le cas d'Andrea Torresani, en tant qu'apprenti de Nicolas Jenson, leur prise de position comme chef d'atelier leur a donné une position privilégiée pour faire venir des membres de leur famille ou de leurs connaissances restés dans leur région d'origine. Surtout, ces imprimeurs ont également travaillé ensemble de façon assez étroite dans leurs premières années d'activité indépendante à Venise. Bartolomeo de Blavis collabore en 1485–1486 avec Annibale Fosio, d'origine parmesane et ayant fait son apprentissage à Milan<sup>40</sup>, puis en 1483 avec Maffeo de Paterbonis, originaire de Salò, de même que Tommaso de Blavis en 1485. Ce réseau milanais apparaît malgré tout bien lié aux imprimeurs allemands de la première période de l'imprimerie vénitienne. Annibale Fosio fait son apprentissage à Milan en 1476 avec Christoph Valdarfer, qui fut également actif à Venise. Andrea Torresani, mais également les frères de Blavis sont liés à la compagnie de Jenson et à Peter Ugelheimer après la mort de celui-ci<sup>41</sup>. La rupture encore une fois n'est donc pas totale. Mais ces hommes originaires de l'État territorial milanais ont également su recréer des solidarités entre eux, qui rappellent les solidarités existant entre les imprimeurs d'origine allemande. Ces relations, pour étroites qu'elles aient été, ont eu pour conséquences des tensions importantes, en particulier à la mort de Bartolomeo de Blavis.

Grâce à un dossier document présent dans les archives de l'*Avogaria di Comun* à Venise, on assiste en effet à un procès qui dure jusqu'en 1513, qui fait suite au testament de 1485 de Bartolomeo de Blavis puis à son décès. Ce testament est contesté en 1498 pour des vices de forme<sup>42</sup>. Mais la querelle semble plus profonde puisqu'elle dure encore de nombreuses années et oppose Tommaso de Blavis et Andrea Torresani, au sujet de la société qui existait entre Bartolomeo de Blavis et Andrea Torresani<sup>43</sup>. En 1503, les papiers de la société sont conservés par Lucantonio Giunti et sont des pièces importantes du procès, ce qui laisse penser qu'il s'agit d'un problème comptable

---

39. Les imprimeurs originaires de différentes localités italiennes ont souvent fait l'objet d'études servant à les recenser à démontrer leur importance pour le développement des presses italiennes. On peut citer notamment Giuseppe GIORCELLI, *Tipografi di Alessandria e di Valenza del secolo 15. e tipografi monferrini dei secoli 15. e 16. che stamparono in Venezia*, Alessandria, Gazzotti, 1915.

40. Voir le contrat d'apprentissage du 9 août 1476, édité dans Teresa ROGLEDI MANNI, *La Tipografia a Milano nel XV secolo*, op. cit., p. 37.

41. Elizabeth Ross, « The reception of islamic culture in the book collection of Peter Ugelheimer, » *The Books of Venice*, Lido di Venezia, Oak Knoll Press, 2005, p. 127–144, p. 132.

42. ASV, *Avogaria di Comun*, b. 3908 (C 161), fasc. 3, fol. 71, et *Avogaria di Comun*, *Raspe*, reg. 3658-18, 23 novembre 1498.

43. « *societate quondam ser Bartholomei de Alexandria, fratris ipsius exponente, et dicti ser Andre de Asula* » : ASV, *Signori di notte al civil*, b. 120, fol. 158r et suivantes, 19 septembre 1503.

à régler entre les partenaires et donc entre Andrea Torresani et l'héritier de Bartolomeo, Tommaso ; sans doute des dettes ou des crédits non réglés de l'association entre les deux imprimeurs. En 1505, l'affaire semble aller loin puisque Andrea Torresani est accusé de vol à l'encontre de Thomas de Blavis<sup>44</sup>. Finalement, le testament de Bartolomeo de Blavis est annulé en 1513 et l'affaire s'est sans doute conclue par un accord entre les diverses parties<sup>45</sup>.

Si le détail de l'affaire nous échappe en grande partie, il semble clair que Bartolomeo de Blavis et Andrea Torresani avaient conclu un accord de société, sur le long terme, sans doute au début de l'activité de Torresani. Les comptes devaient être réglés à la mort de Bartolomeo de Blavis, qui avait sans doute prévu des dispositions pour la dissolution de la compagnie après son décès. Ces dispositions ont été contestées par son frère, son principal héritier, et Andrea Torresani a cherché à faire pression sur celui-ci pour récupérer ou conserver le capital engagé dans la société. Des collaborations apparaissent donc entre les Milanais nouvellement arrivés dans l'imprimerie vénitienne, mais cela suscite aussi des difficultés à faire perdurer l'entreprise *post mortem*.

La communauté milanaise était importante à Venise, puisqu'elle avait en particulier une *scuola* nationale attirée<sup>46</sup> ; une *scuola dei Milanese* est construite sur le *campo dei Frari* à la fin du xv<sup>e</sup> siècle<sup>47</sup>. Cependant une présence importante et reconnue à Venise ne conditionne en rien la participation massive à la production du livre vénitien, puisque les Florentins, qui disposent également d'une *scuola* nationale, sont peu présents chez des chefs d'atelier ou des éditeurs. La même chose est valable pour les Dalmates ou les Arméniens, qui disposent également d'institutions reconnues par Venise, mais pourtant ne dirigent pas de presses vénitiennes. La raison pour laquelle les Milanais sont aussi présents dans l'imprimerie vénitienne relève sans doute du dynamisme des presses milanaises. Milan a réussi à attirer des imprimeurs par des privilèges, comme Venise<sup>48</sup>. Beaucoup d'Italiens sont présents dans l'industrie du livre milanais, et ce dès le début. On trouve également un imprimeur allemand actif à Milan qui permet de faire le lien entre les deux villes : Christoph Valdarfer, actif à Venise entre 1470 et 1471, mais ensuite à Milan en 1473 en collaboration avec Filippo da Lavagna et Cola Montano<sup>49</sup>. Cela a probablement facilité sur le long terme les transferts d'artisans, d'ouvriers et d'entrepreneurs de l'une à l'autre ville. Les presses milanaises restent dynamique au cours du xv<sup>e</sup> siècle, avec une production non négligeable, malgré la concurrence proche de Venise.

---

44. ASV, *Avogaria di Comun*, reg. 3660-20, fol. 116r, 23 décembre 1505.

45. ASV, *Avogaria di comun*, b. 3662, fol. 91, 29 septembre 1513. Après avoir été menacé de la prison, Andrea Torresani paraît s'en sortir à bon compte, puisque dans ce dernier document, le dernier que l'on ait retrouvé sur cette affaire, Tommaso de Blavis a fait un don à Torresani et au libraire Piero Benzon : « *non derogando propterea in aliquo oblationibus factis per ipsum Thomasium Andree de Asula et Petro Benzano quomodocumque* ».

46. Patricia FORTINI BROWN, « Le "scuole" », *Storia di Venezia : dalle origini alla caduta della serenissima*, t. 5, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1996, p. 307-343.

47. Donatella CALABI, « Gli stranieri e la città », *Storia di Venezia : dalle origini alla caduta della Serenissima*, t. 5, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1995, p. 913-946, p. 915.

48. Le premier privilège est accordé par le duc Sforza en 1470 à Antonio Planeta : Teresa ROGLEDI MANNI, *La Tipografia a Milano nel XV secolo*, op. cit., p. 19.

49. *Ibid.*, p. 30-36.

Cette hypothèse semble confirmée par les débuts de l'imprimerie à Venise. En effet, l'ambassadeur des Sforza à Venise, Gerardo Collo écrit au duc le 30 avril 1470 en parlant d'un homme qui serait disposé à venir à Milan pour imprimer des livres<sup>50</sup>. Le 7 septembre suivant, Antonio Planela conclut un accord à Venise avec l'ambassadeur Gerardo Collo pour venir à Milan, avec un privilège de cinq ans. Panfilo Castaldi, premier imprimeur milanais dont on connaisse effectivement l'activité, est médecin à Capo d'Istria, a étudié à Padoue : il s'agit d'un véritable produit du Domaine vénitien et de son université ; il a effectué un bref séjour à Venise où il fut sans doute en contact avec Collo, qui a facilité son transfert à Milan où il obtient une patente ducale. Il imprime son premier livre en août 1471, avant de revenir à Venise en 1472<sup>51</sup>. Ces déplacements, ces relations techniques ou économiques, mais aussi diplomatiques entre Venise et Milan se traduisent non seulement par des presses milanaises dynamiques, mais aussi par une forte implication des artisans milanais dans l'industrie vénitienne. Ceux-ci trouvent sans doute à Venise un environnement prospère et de plus grandes possibilités d'apprentissage, de collaborations et d'investissements que dans la ville-centre milanaise.

#### 4.1.2.2 Les Montferratois

Une autre minorité italienne se détache de ce tableau : il s'agit des imprimeurs et éditeurs du Montferrat. Ils sont dix à s'installer à Venise entre 1480 et 1500. La personnalité de Bernardino Stagnino est centrale ici<sup>52</sup>. Celui-ci est né à Trino dans le Montferrat, travaille à Padoue en 1480, puis s'installe à Venise au moins à partir de 1483. Il épouse sans doute la fille de Johann Herbort<sup>53</sup> et s'installe à Venise pour plus de cinquante ans. Considéré comme le chef de file des imprimeurs du Montferrat à Venise, il est de la famille des Giolito, dynastie d'imprimeurs et de libraires du Nord de l'Italie au XVI<sup>e</sup> siècle. Parmi les dix imprimeurs du Montferrat s'installant à Venise entre 1480 et 1500, seuls trois ne restent qu'une seule année ; tous les autres demeurent au minimum treize ans dans la ville. Leur importance et leur centralité dans le milieu du livre se font surtout sentir au siècle suivant, mais dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ils constituent un groupe important d'imprimeurs, très présents dans les sources, si leur production n'est pas encore parmi les plus élevées du métier.

Outre Bernardino Stagnino, des marchands du Montferrat présents à Venise ont probablement eu un rôle moteur dans le commerce de leurs compatriotes, et plus largement dans le commerce du livre à Venise. On en a une trace dans le testament de Enrico Calcia, réalisé en 1485<sup>54</sup>. Il s'agit d'un marchand habitant à Venise, mais originaire du Montferrat. Son testament liste ses relations d'affaires, en particulier avec les imprimeurs associés Tommaso de Blavis et Maffeo de Paterbonis,

---

50. Lettre citée dans *Ibid.*, p. 18.

51. *Ibid.*, p. 18-21.

52. Voir Stefano PILLININI, *Bernardino Stagnino : un editore a Venezia tra Quattro e Cinquecento*, Rome, Jouvence, 1989.

53. Angela NUOVO et Christian COPPENS, *I Giolito e la stampa nell'Italia del XVI secolo*, op. cit., p. 13.

54. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 734, n° 25, 25 avril 1485.



qui lui doivent 54 ducats. On peut supposer ici que le marchand a participé au financement de ces presses, ou a prêté de l'argent à ces imprimeurs<sup>55</sup>. Il est également en affaires avec des membres de la famille Gabiano, une ancienne famille du Montferrat, qui porte ses affaires entre Lyon et Venise, et sont actifs en particulier comme marchands, libraires et éditeurs. Le testament cite Francesco de Gabiano, à Lyon, qui lui doit une certaine quantité de soie, ainsi que Stefano da Gabiano. Ces personnages ne nous sont pas connus par ailleurs, mais ils sont sans doute parents de Baldassare ou Giovanni Bartolomeo da Gabiano, libraires et marchands de livres à Venise et en Europe<sup>56</sup>.

Les entrepreneurs du livre originaires du Montferrat constituent progressivement un groupe bien installés dans la ville, qui tire aussi sa force des liens avec les grands marchands. La famille Giolito comme celle de Gabiano sont des libraires, mais avant tout des marchands, qui peuvent traiter d'autres marchandises. Il s'intéressent progressivement au livre, mais comme les marchands allemands du début, réinvestissent dans la librairie et l'imprimerie les capitaux et les compétences qu'ils ont acquis par d'autres biais.

#### 4.1.2.3 Les Grecs

Il convient de terminer ce panorama des communautés importantes nouvellement implantées dans l'imprimerie vénitienne par un groupe très faible d'un point de vue numérique, mais qui participe néanmoins de façon particulièrement active au développement des presses de la ville. Il s'agit des Grecs, qui comptent très peu d'imprimeurs ou d'éditeurs dans la ville durant notre période, mais qui sont malgré tout cruciaux pour comprendre le visage de cette industrie. On en compte sept nommés aux colophons des éditions vénitiennes entre 1480 et 1500, qui ont un lien direct avec l'émigration récente des Grecs en provenance de Crète et de Constantinople notamment, face à l'avancée ottomane et à la chute de Constantinople en 1453; ce sont le plus souvent des nobles ou des clercs qui trouvent dans l'imprimerie une manière de participer à la vitalité culturelle de leur colonie en Italie, de faire perdurer les lettres grecques qu'ils apportent avec eux en terre étrangère. Deux d'entre eux cependant sont originaires de Dalmatie et des colonies vénitiennes en Adriatique, des territoires qui constituent souvent la première étape de l'immigration grecque.

L'organisation de la première presse grecque à Venise date de 1486 avec l'association de Laonico de Canea et Alessandro de Candie. Mais elle ne dure pas. Une entreprise plus durable est celle de Zacharia Calliergis, imprimeur assez prolifique, et qui porte ses presses ailleurs en Italie après Venise. En 1499, il imprime en collaboration avec Nicolas Vlastos et Anna Notaras, selon une configuration assez originale dans le monde de l'imprimerie. En effet, Anna Notaras était la fille de Lucas Notaras, amiral et méga-duc de Constantinople, mort en 1453 avec certains de ses

---

55. « *Item declaro me herede et exigere debere a ser Thomasio de Alexandria ac ser Mapheo de Salodio sociis librorum impressoribus ducatos quinquaginta quattuor* ».

56. Mario INFELISE, *Gabiano, Baldassarre da, Dizionario Biografico degli Italiani*, 58, en ligne, Rome, Treccani, 1998.

fil, exécutés par le sultan. Anna trouve refuge en Italie, bénéficiant de l'immense fortune de son père. Installée à Venise en 1475, elle devient en quelque sorte la porte-parole de la colonie grecque dans la ville, respectée en raison de sa richesse, de son influence politique et de son lignage aristocratique<sup>57</sup>. C'est dans ce contexte qu'elle encourage et subventionne les presses de Calliergis, qui est le lettré et le typographe de l'association.

Les presses de Calliergis coexistent avec le début de l'entreprise d'Alde Manuce qui commence à imprimer des livres en grec en 1494. Les deux hommes semblent avoir travaillé côte à côte en connaissance de cause : Calliergis prenait garde à ne pas enfreindre les privilèges d'Alde et ils semblent s'être partagés des collaborateurs éditoriaux<sup>58</sup>. Cette concomitance signale l'existence d'un marché du livre suffisant. Mais les entreprises qui s'y risquaient avaient besoin de lourds capitaux pour régler les problèmes des caractères mobiles en grec. La position dominante est finalement conquise par Alde Manuce, imprimeur italien et non grec, faute de capitaux suffisant pour les presses de Calliergis<sup>59</sup>.

#### 4.1.2.4 Et les Vénitiens?

Mis à part les différentes communautés italiennes que nous avons évoquées ainsi que les Grecs, les Vénitiens ou ressortissants de la Terre Ferme sont également présents dans la production et le commerce du livre à Venise, mais dans une proportion faible. Cependant, il est probable qu'un certain nombre d'imprimeurs dont nous ne connaissons pas l'origine soient issus de la ville. Il est donc plus difficile de juger à quel point l'imprimerie a recruté parmi la population locale, ce concept étant par ailleurs difficile à définir. En effet un fils d'imprimeur allemand comme Benedetto Fontana peut être considéré comme vénitien, même si son père était sans doute un immigré de première génération. D'autres peuvent au contraire continuer à revendiquer leur origine, qui allemande, qui milanaise ou encore grecque. Cependant, à en juger par la documentation, les années 1480-1500 témoignent d'une migration accrue d'artisans et de commerçants d'autres parts d'Italie. Des acteurs originaires de Terre Ferme apparaissent sur le marché – une vingtaine entre 1480 et 1490. Ils viennent de Brescia, Bergame ou encore d'Asula. Les imprimeurs ou éditeurs citoyens de Venise – et non de Terre Ferme – sont relativement rares : on ne connaît aucun citoyen de Venise, seulement un membre d'une famille patricienne vénitienne est présent au colophon d'une édition ; au total, seulement six qui se réclament explicitement d'une origine vénitienne ou dont on sait qu'ils sont nés à Venise<sup>60</sup>. L'importance des Vénitiens et Italiens sous la domination

---

57. Voir le travail en cours de publication de Thierry Ganchou sur la famille Notaras, ainsi que Thierry GANCHOU, « Les tribulations vénitiennes de la Ca'Notara (1460/1490). À la recherche du Plutarque d'Anna », art. cit.

58. Martin LOWRY, *Le Monde d'Alde Manuce*, op. cit., p. 136.

59. *Ibid.*, p. 137-138. Voir en particulier les parcours singuliers dans Deno GEANAKOPOLOS, *Greek Scholars in Venice*, op. cit., ainsi que Despina VALSSI SPONZA, « I greci a Venezia : una presenza costante nell'editoria (secc. XV-XX) », *Armeni, ebrei, greci stampatori a Venezia*, Venise, Armena, 1989, p. 71-100.

60. Il s'agit de Daniele Barbarigo, Benedetto Fontana, Bernardino de' Vitali, Bartolomeo Ragazzoni et Antonio Francesci.

de Venise est d'un autre ordre : le territoire dominé par Venise joue toujours un rôle marquant dans le développement de l'industrie dans la ville-centre.

### 4.1.3 Mouvements entre Venise et l'Italie du Nord

De nombreux imprimeurs oscillent entre Venise et la Terre Ferme, qu'ils en soient ou non originaires. À Trévise, l'imprimerie est introduite par Gerard de Lisa ou van der Leye en 1471, qui part pour Venise en 1477-1478, pour retourner à Trévise par la suite <sup>61</sup>. Michele Manzolo est également imprimeur à Trévise en 1475, mais imprime à Venise en 1481-1482. Hermann Lichtenstein est facteur de la société de Johann de Cologne en 1481-1482 à Trévise, où il imprimait pour son propre compte en 1477; il imprimait également à Vicence en 1475, et possède son propre atelier à Venise entre 1483 et 1494 <sup>62</sup>. Les mouvements de va-et-vient sont donc fréquents pour les premiers imprimeurs dans les années 1470. Il s'agit pour eux d'arbitrer entre le dynamisme économique de Venise et en même temps la forte concurrence qui pouvait les amener à ne pas percer sur le marché. La Terre Ferme, et parfois plus largement le Nord de l'Italie, leur permettent parfois de faire leurs premières armes dans l'imprimerie, avant de monter un atelier à Venise. Le réseau professionnel des imprimeurs des villes de Terre Ferme est de toute manière très lié à celui de la ville-centre. En cas de succès, ils peuvent également s'appuyer sur le réseau qu'ils ont commencé à créer autour d'eux pour les aider dans leur entreprise, comme cela peut être le cas de Johann Herbort ou Hermann Liechtenstein qui terminent leur carrière à Venise.

Les autorités vénitiennes ne cherchent pas à instaurer un monopole de l'imprimerie à Venise contre la Terre Ferme ce qui permet aux imprimeurs de choisir leur lieu d'implantation et d'activité <sup>63</sup>. La Terre Ferme sert de vivier, de laboratoire, mais également de lieu de production délocalisée pour les plus prospères. Dès les premières années, les imprimeurs ont vu les possibilités que ce territoire pouvait leur apporter, en restant dans le cadre de l'État vénitien. Cette exploitation continue dans les périodes suivantes, approfondie sans doute par la plus forte proportion d'Italiens, dont certains sont originaires de la Terre Ferme vénitienne. Les relations des imprimeurs avec la Terre Ferme s'inscrivent donc aussi dans une logique d'exploitation des possibilités commerciales comprises au sein de l'État territorial vénitien.

On peut prendre pour exemple les relations de Hermann Liechtenstein avec Trévise, dans la lignée des relations que la compagnie de Jenson et de Cologne avait établies avec la Terre Ferme <sup>64</sup>. Le testament de Bernard de Cologne du 10 août 1478 montre que Johann de Cologne et Johann Manthen avaient des relations d'affaires à Trévise pour le commerce de livres imprimés <sup>65</sup>. Par

61. Paul NEEDHAM, « Venetian Printers and Publishers in the Fifteenth Century », art. cit., section I, n°56.

62. *Ibid.*, section I, n° 99; *Archivio di Stato di Treviso, Notarile*, sez. I, b. 428, fol. 102v-103r, 16 novembre 1496.

63. Voir page 41.

64. Les documents concernant ces relations sont publiés dans Agostino CONTÒ, *Calami e torchi : documenti per la storia del libro nel territorio della Repubblica di Venezia : sec. XV*, Vérone, Della Scala, 2003.

65. *Archivio di Stato di Treviso, Notarile*, sez. II, b. 942, vol. 33 (34), fol. 80rv.

la suite, Hermann Liechtenstein agit en tant que facteur de Johann de Cologne ; il doit recouvrir une dette de Michele Manzolo, *cartularius* à Trévisé à ce moment-là, d'un montant de 55 ducats. Si le restant de la dette n'est pas réglée dans les délais impartis, Hermann Liechtenstein pourra s'en saisir à « Trévisé, Venise, Padoue, Vérone, Vicence etc <sup>66</sup>. ». L'affaire dure puisque Hermann Liechtenstein nomme un procureur en 1482 pour recouvrir sa dette à Trévisé. De la même manière, Johann Herbort conserve un crédit à Trévisé auprès de Bartolomeo de Salò en 1483 <sup>67</sup>. Des avoirs sont conservés dans les villes de Terre Ferme, découlant directement de l'implication des grandes compagnies des années 1470. Elles sont facilitées par les mouvements de va-et-vient entre les imprimeurs vénitiens et ceux de Terre Ferme. Le milieu des imprimeurs de Venise et de sa Terre Ferme semble continuer à être particulièrement poreux, avec cependant une forte domination de la ville-centre sur son Domaine, puisque les relations de crédit sont assez unilatéralement au bénéfice des imprimeurs exerçant à Venise. On a de ce point de vue une continuité avec la période précédente, et un approfondissement des relations, tant personnelles que professionnelles, entre les imprimeurs vénitiens et de Terre Ferme qui tentent de tirer partie des uns et des autres.

Ce mouvement de va-et-vient porte également à conséquence en ce qui concerne les relations conflictuelles et les relations de pouvoir au sein du Domaine vénitien. Alors que les intérêts s'imbriquent de plus en plus entre les imprimeurs de Terre Ferme et ceux de Venise, des conflits apparaissent et les instances de la République voient arriver les litiges non résolus. En 1484, un conflit émerge entre Zaccaria Zacharoto, docteur en droit très impliqué dans l'imprimerie padouane, et « Johann de Furlivio », c'est à dire Giovanni de Gregori, imprimeur à Venise <sup>68</sup>. Giovanni de Gregori est impliqué dans un financement conjoint ou du moins une collaboration avec Zaccaria Zacharoto. On a affaire ici à une délocalisation de la production d'un imprimeur vénitien à Padoue, en lien avec l'un des piliers du financement éditorial local, Zacharoto. Le conflit, portant donc sur une impression réalisée à Padoue, est arbitré par *Antonius Francescus de Doctoribus*, devant un notaire padouan, après enregistrement des témoignages demandé par Giovanni de Gregori à un certain nombre d'imprimeurs vénitiens, notamment Johann Herbort, Silvestro de Tortis ou encore Nicolas de Francfort <sup>69</sup>. Mais si les arbitrages à l'amiable ne fonctionnent pas, alors il faut faire appel aux cours de justice vénitienne, en particulier les *Giudici di Petizion*. Ceux-ci sont compétents pour les rapports commerciaux et plus généralement, les conflits qui ne rentrent pas dans la stricte application d'une norme juridique <sup>70</sup>. Venise reste l'autorité à laquelle se référer en cas de litige. Ainsi, en 1489, le même Zaccaria Zacharoto se présente avec un conflit contre les exécuteurs testamentaire du libraire Benedetto a Platea, Federico Morosini et l'imprimeur Pierre Maufer, au sujet de l'impression de volumes d'Avicenne en 1483 <sup>71</sup>. Il s'agit très certaine-

66. *Archivio di Stato di Treviso, Notarile* 1, b. 412, prot. 1481, fol. 2v-3r, 30 octobre 1481.

67. *Archivio di Stato di Treviso, Notarile*, ser. 1, b. 269, 28 février 1483.

68. Antonio SARTORI, *Documenti padovani sull'arte della stampa nel sec. XV*, op. cit., p. 217-220.

69. « *Questo sono li testimonii che vole examinar Zoanne da Forli in la contra de misser Zacharia Zacharoto* ».

70. Andrea da MOSTO, *L'Archivio di Stato di Venezia*, op. cit.

71. ASV, *Giudici di Petizion, Sentenze a giustizia*, b. 188, fol. 51, 15 décembre 1489; *Giudici di Petizion, Capitoli Pub-*

ment de l'édition du *Cantica de medicina* d'Avicenne, daté du 24 mars 1483 à Venise par Pierre Maufer et Niccolò de Contugo<sup>72</sup>. On a affaire à une édition vénitienne, certes, mais à laquelle a participé une compagnie d'imprimeurs basée à Padoue, dont les principaux membres sont Zaccaria Zacharoto, Pierre Maufer et Niccolò de Contugo. Des imprimeurs vénitiens sont appelés à témoigner : un « *Joannes Maria stampator sive impressor librorum* » du *confinio* San Simeone profeta, un « *Bernardus stampator* » du *confinio* San Paternian. Ils témoignent de l'organisation du travail, de la gestion des comptes, ce qui signifie que tout cela a été réalisé à Venise même. Pourtant, la compagnie organisée autour de Zaccaria Zacharoto était bien installée à Padoue, comme en témoignent les documents publiés par Sartori. Contrairement à la majorité des cas de collaborations entre des imprimeurs de Venise et des imprimeurs de Padoue, il s'agit cette fois d'un financement en provenance de Terre Ferme, et non de Venise vers les presses padouanes.

Les conflits qui émaillent la carrière de Zaccaria Zacharoto témoignent du double niveau de régulation de ces associations : les imprimeurs tentent avant tout de régler les conflits par un arbitrage, avant de s'en référer aux cours vénitiennes, selon une procédure classique. Mais les deux cas témoignent de l'imbrication des intérêts et des réseaux d'interconnaissance entre imprimeurs et libraires basés à Padoue ou à Venise. La réputation et l'influence se construisent à l'échelle de la Terre Ferme. Zaccaria Zacharoto réussit à mobiliser dans son dernier litige des imprimeurs vénitiens, et non pas padouans, ce qui lui permet d'obtenir gain de cause. Son rayon d'action est donc particulièrement large. Il s'agit cependant d'un cas limite : nous n'avons pas d'autres exemples de personnages impliqués dans l'imprimerie de Terre Ferme qui parviennent à s'impliquer et à étendre leur réseau vers Venise, sans être cité au colophon et donc considérés véritablement comme un imprimeur ou éditeur vénitien.

Ces mouvements enfin vont parfois au-delà de la Terre Ferme. Certains imprimeurs partent s'installer ailleurs, espérant trouver des conditions plus favorables et moins de concurrence. Ainsi Jacques Le Rouge est présent à Pinerole, à Embrun, à Rome... Si ces mouvements s'inscrivent encore dans un premier temps dans le contexte d'imprimeurs instables, ils vont de plus en plus être instrumentalisés par les imprimeurs et les libraires, qui vont tirer partie de leurs ancrages différenciés en Italie selon les moments de crise et les débouchés du moment<sup>73</sup>. On peut penser à Ottaviano Scotto, originaire de Monza dans le domaine milanais, qui a une boutique à Pavie<sup>74</sup> ; d'autres imprimeurs et libraires maintiennent également des liens forts avec leur région d'origine et les utilisent comme point d'appui pour la commercialisation de leurs livres, leurs investissements et la constitution de leur réseau économique. On verra cette stratégie se développer au cours de la période suivante.

On commence dès lors à voir la spécificité des presses vénitiennes : un ancrage dans le terri-

---

*blicati*, b. 13, fol. 7, 20 novembre 1489.

72. N° ISTC : ia01429000.

73. Pour une analyse plus détaillée de l'instabilité de ce milieu, on se référera au chapitre 6.

74. Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, op. cit.

toire vénitien, des liens d'immigration avec le Nord de l'Italie, des populations diverses avec des groupes de même origine qui jouent un rôle moteur. L'arrivée d'imprimeurs et de libraires de diverses origines, principalement d'Italiens, participe à une reconfiguration plus générale de cet environnement professionnel et productif. Nous avons pu observer ces transformations à travers l'analyse du réseau des collaborations des acteurs du livre. Le milieu de l'imprimerie s'ouvre aux Italiens, au détriment des Allemands, même si certains individus conservent un rôle de passeur entre les deux communautés. Cette ouverture de l'imprimerie se traduit également d'un point de vue économique par une déconcentration de la production, dans un marché productif qui semble libéré de la fin de la Grande Compagnie, et permet de ce fait l'émergence de nouvelles figures dans le monde du livre.

## 4.2 Organisation de la production : *consortium*, imprimeurs et grands libraires

1480 ne marque pas simplement un changement dans le recrutement des imprimeurs vénitiens, le passage vers une industrie dominée par des grands entrepreneurs italiens, et non plus allemands. Il s'agit aussi d'un moment de libération du marché productif vénitien, la fin de l'époque de très grande concentration de la production entre les mains des deux compagnies. La fin de la Compagnie de Nicolas Jenson et Johann de Cologne entraîne une restructuration générale de la production du livre à Venise. Parmi les nouveaux arrivants, certains prennent une position importante, même si plus aucun atelier typographique n'aura la position de quasi-monopole que Johann de Cologne et Nicolas Jenson étaient parvenus à avoir au début de l'imprimerie vénitienne.

### 4.2.1 Concentration et déconcentration

Nous avons vu que la concentration de la production entre les mains des deux compagnies est sans commune mesure avec la situation qui suit. Les frères de Spire, puis surtout Johann de Cologne et Nicolas Jenson concentrent entre leurs mains une part extrêmement importante de la production vénitienne<sup>75</sup>. Entre 1473 et 1474, les associés Johann de Cologne et Johann Manthen participent à plus d'un cinquième des éditions vénitiennes, une situation qu'on ne retrouvera jamais par la suite<sup>76</sup>. Si l'on observe la répartition de la production et la participation des différents imprimeurs à celle-ci, on observe que les années 1480 marquent une nette déconcentration de la production, puisqu'à partir de 1480, aucun imprimeur n'a plus la capacité d'imprimer plus de

---

75. Voir la section 3.3.2.1. Les données utilisées dans la suite de ce paragraphe sont de même celles de l'ISTC et de la base de données compilées par Ezio Ornato et ses collaborateurs.

76. Cela correspond à 16 éditions sur ces deux années.

10% de la production totale, mis à part Battista de Tortis entre 1481 et 1484<sup>77</sup> et Boneto Locatello entre 1497 et 1498<sup>78</sup>. À partir de 1481, on a davantage d'individus actifs, participant à un grand nombre d'éditions. Six ou sept personnes participent à 5–10 % de la production totale chacun, ce qui semble globalement se maintenir jusqu'à la fin du siècle. Le moment de déconcentration le plus abouti se situe dans les années 1487–1488, où seulement deux imprimeurs participent à plus de 5% de la production. Ces imprimeurs ont une capacité de production en réalité comparable, en termes réels, à celle des premières grandes entreprises de la ville. Ainsi, Johann Manthen avait participé à 24 éditions entre 1479 et 1480, ce qui s'apparente au volume de production des gros imprimeurs de la période après 1480. Le changement est dans le nombre de personnes capables de ce volume de production : ils sont plus nombreux à pouvoir imprimer entre 10 et 20 éditions tous les deux ans, se partageant ainsi des parts moindres du marché, tout en contribuant à la croissance générale de la production vénitienne.

La fin de la Compagnie a libéré le marché et facilité le développement de certaines presses vénitiennes nouvellement installées, plus que celui des presses se trouvant déjà sur place, étant donné le profond renouvellement du milieu avec l'arrivée massive de nouveaux imprimeurs et chefs d'atelier typographique. Par exemple, Battista de Tortis commence à imprimer à Venise en 1481. Dès ses deux premières années d'activité, il est le premier producteur de la ville avec 21 participations à des éditions, soit plus de 10% de la production totale ; il le demeure les deux années suivantes. Sa production se fait plus fluctuante par la suite, mais il termine malgré tout le siècle en bonne position : il participe à 14 éditions en 1497–1498, soit un peu moins de 5% de la production totale, et à 29 éditions en 1499–1500, soit près de 7% de la production totale. Il s'agit de l'exemple-type de la manière dont certains imprimeurs ont pu tirer parti du vide relatif qu'avait laissé à Venise la mort de Nicolas Jenson et de Johann Manthen. Son succès est exceptionnel, mais en un sens, exemplaire de la manière dont d'autres imprimeurs nouvellement arrivés à Venise parviennent à se frayer un chemin dans ce milieu concurrentiel, et ce grâce à la levée du verrou que représentait l'entente entre Nicolas Jenson et Johann de Cologne<sup>79</sup>.

Si la situation après 1480 semble plus favorable au succès de nouveaux entrants plutôt qu'au succès des ateliers déjà présents dans la cité, on trouve malgré tout des individus à qui la fin de la compagnie a profité, après plusieurs années d'activité dans la ville. L'exemple d'Erhard Ratdolt est en ce sens éclairant<sup>80</sup>. Actif à Venise depuis 1476, l'imprimeur originaire d'Augsbourg s'associe avec deux autres Allemands, Peter Löslein et Bernhard Maler, entre 1476 et 1478. Ils publient ensemble douze éditions durant ces trois ans. Leur production, si elle est importante sur

---

77. 21 éditions entre 1481 et 1482 ; 18 éditions entre 1483 et 1484.

78. 38 éditions entre 1497 et 1498. Voir le tableau 31.

79. On peut penser de la même façon au succès d'Andrea Torresani, qui s'était mis à son compte seulement en 1479, à celui de Paganino Paganini qui commence à imprimer en 1484, ou encore celui de Boneto Locatello qui commence en 1486, entre autres nombreux exemples.

80. Sur Erhard Ratdolt, on pourra se référer à Gibert Richard REDGRAVE, *Erhard Ratdolt and his work at Venice*, Berlin, Chiswick Press, 1894. Un travail a également été publié sur cet imprimeur par John Boardley en 2015.

le plan technique et pour la diffusion des œuvres mathématiques et astronomiques, n'est cependant pas d'un volume très conséquent. Cela change à partir de 1481, puisqu'Erhard Ratdolt est le deuxième imprimeur le plus productif en 1481-1482, avec 18 éditions, c'est à dire près de 10% de la production totale. Il conserve une position forte sur le marché vénitien jusqu'à son départ : il est l'imprimeur le plus productif en 1485-1486, avec 15 éditions, soit près de 8% de la production totale. Il connaît donc, significativement, une forte hausse de sa production après 1480. Il part finalement de Venise pour retourner à Augsbourg, sans doute à la demande de l'évêque de la ville pour qui il imprime un certain nombre d'éditions, en particulier des ouvrages liturgiques et paraliturgiques, ainsi que des bulles pontificales, de 1486 à 1515. Il demeure à Augsbourg jusqu'à sa mort en 1527<sup>81</sup>. À Venise, il avait une position en marge des collaborations de son milieu, mais sa production bénéficiait d'un effet de niche qui lui a permis de développer son activité.

Cependant, il serait par trop idyllique de s'imaginer le milieu de l'imprimerie à partir de 1480 comme un paradis libéral, où la libre-concurrence permettrait à chacun de tirer le meilleur profit de ses compétences. Les rapports de forces existent toujours, de même que des rapports de domination demeurent dans le champ de l'imprimerie. Une élite se met rapidement en place et se détache de l'ensemble des imprimeurs et éditeurs actifs dans la ville. Dès 1480, et jusqu'en 1500, ce sont essentiellement toujours les mêmes individus que l'on retrouve le plus fréquemment au colophon des ouvrages imprimés à Venise. Si l'on regarde en particulier les cinq imprimeurs les plus productifs par tranches de deux ans, on constate que plusieurs noms reviennent très régulièrement : Battista de Tortis jusqu'en 1500, Erhard Ratdolt jusqu'en 1486, Andrea Torresani, Boneto Locatello à partir de 1487 ainsi que les frères de Gregori à partir de 1483; Bernardino Benali, actif à partir de 1483, a une production un peu fluctuante et Giovanni Tacuino commence à imprimer seulement en 1492, pour prendre une véritable ampleur dans les dernières années du siècle. Ces imprimeurs peuvent travailler ponctuellement ensemble, mais contrairement à la situation des débuts de l'imprimerie, ils ne sont pas engagés ensemble dans une collaboration durable, dans une compagnie qui unirait leurs intérêts économiques et commerciaux, sauf exception. Ce sont des ateliers indépendants les uns des autres.

Ce qui est à l'œuvre ici, c'est la constitution d'une oligarchie d'imprimeurs qui ne se modifie qu'à la marge, à la faveur des départs et des arrivées des principaux membres. Les départs sont peu nombreux, et ceux qui ont lieu ne sont pas forcément dû à des difficultés économiques, comme dans le cas d'Erhard Ratdolt où il s'agit à un retour planifié dans sa ville natale. La percée rapide de certains parmi l'élite démontre d'une autre manière les changements et les possibilités qu'offrent désormais l'industrie du livre, telle qu'elle est structurée à partir de 1480. Mais la stabilité de cette élite, malgré quelques départs et arrivées, montre également que cette ouverture est toute relative. Une poignée d'acteurs finit par avoir la haute main sur le marché vénitienne et organisent le marché à grande échelle. On observe de plus une légère reconcentration de la production à

---

81. *Ibid.*, p. 5.



la fin de la période entre les mains de certains de ces entrepreneurs, imprimeurs, éditeurs ou libraires. Cela nous permet d'avancer l'hypothèse de la constitution à la fin du xv<sup>e</sup> siècle à Venise de *consortia* typographiques. Le terme de « *consortium* » désigne généralement une collaboration temporaire de différents acteurs ; ici, nous l'employons pour désigner la multiplication des collaborations d'un même acteur avec des individus différents, leur accumulation, qui conduit à une nouvelle forme d'organisation économique. En effet, certains imprimeurs, éditeurs ou libraires multiplient les collaborations. Ces individus se constituent progressivement au cours du xv<sup>e</sup> siècle et du début du xvi<sup>e</sup> siècle un réseau de partenaires, souvent typographes, avec lesquels ils collaborent sur des bases plus ou moins régulières. Certains imprimeurs très productifs sont aussi en association avec d'autres typographes plus dépendants économiquement parlant, ce qui forme parfois des conglomérats durables.

#### 4.2.2 La formation de nouveaux *consortia*

Au cours des dernières années du xv<sup>e</sup> siècle, se forment progressivement des ensembles d'associations qui pèsent de façon importante sur le marché du livre et qui renforcent la position sur le marché productifs de certains individus. Les modalités sont différentes de celles des années 1480, comme par exemple la compagnie issue de la fusion de celle de Johann de Cologne avec celle de Nicolas Jenson. Certains noms, dont on connaît l'importance pour l'imprimerie vénitienne, ne sont pas recensés parmi les individus les plus productifs. Cela montre les limites de l'approche que nous avons suivie pour mettre en évidence la déconcentration de la production, des limites qu'il faut à présent corriger par une analyse plus fine. Ainsi, le nom des Scotto ou des Giunti, qui étaient des personnages centraux dans notre analyse de réseau, sont étrangement absents des imprimeurs les plus productifs. Il s'agit à présent de concilier la centralité que nous avons observée avec la position de ces individus dans l'imprimerie vénitienne, qui résulte de l'émergence de nouvelles figures, mal prises en compte par un simple décompte des éditions.

Une analyse plus fine permet d'abord de mettre en évidence que la production très importante de Boneto Locatello est en réalité largement en trompe-l'œil, puisqu'il participe à de nombreuses éditions en tant que typographe, alors que d'autres imprimeurs ou éditeurs lui fournissent la commande et une partie du capital : c'est le cas de sa collaboration en 1500 avec Andrea Torsani<sup>82</sup> ; il semble en particulier être en collaboration continue avec Ottaviano Scotto de 1487 à 1500 ; Locatello imprime pour lui près de 130 éditions avant 1500, et l'association avec la famille Scotto se poursuit au xvi<sup>e</sup> siècle, avec Ottaviano d'abord puis avec Amedeo<sup>83</sup>. Ce n'est donc pas que Locatello avait une capacité financière telle qu'il pouvait imprimer autant d'éditions ; il avait certainement une capacité productive importante, mais les moyens financiers lui étaient fournis par un tiers. Pourtant, de façon surprenante Boneto Locatello n'en fait pas mention dans son

---

82. Il s'agit d'un ouvrage de Ludovico Pontano, n° ISTC : ip00922200.

83. Fernanda ASCARELLI et Marco MENATO, *La Tipografia del '500 in Italia*, op. cit.

testament de 1521, où les membres de la famille Scotto ne sont d'ailleurs pas mentionnés<sup>84</sup>.

Dans les mêmes années, Ottaviano Scotto fait également travailler pour lui Johann Hamman entre 1493 et 1497<sup>85</sup>, Bartolomeo Zani entre 1492 et 1498<sup>86</sup>, les frères de Gregori en 1495–1496<sup>87</sup>, Matteo Capcasa en 1495<sup>88</sup> et d'autres encore au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Il fait même imprimer un ouvrage de médecine à Pavie par un imprimeur local, Antonio de Carcano, en 1494, tirant sans doute partie de ses attaches dans le Milanais<sup>89</sup>. Ces collaborations répétées, où Scotto est chaque fois mentionné comme éditeur plutôt que comme typographe, démontre une capacité d'investissement importante. Ottaviano est né vers 1440 à Monza, d'une famille ancienne et noble. Il trouve sans doute dans l'imprimerie un investissement rentable, qu'il commence avec Nicolas Jenson et Johann de Cologne<sup>90</sup>, puis poursuit et fait fructifier avec d'autres imprimeurs de plus petite capacité productive.

Les associations qui font de la famille Scotto une des plus importantes entreprises éditoriales vénitiennes ne sont malheureusement pas bien documentées, mis à part les éditions qui en ressortent. Le cas d'Andrea Torresani par contre est mieux renseigné. Celui-ci, depuis la fin de son apprentissage supposé chez Nicolas Jenson, collabore avec un grand nombre d'imprimeurs de plus petit calibre. Les collaborations lui servent de tremplin au début de sa carrière, en particulier en travaillant pour les héritiers de la compagnie de Jenson et son association avec Piero de Plasis et Bartolomeo de Blavis. À partir de 1491 en revanche, il devient éditeur d'un certain nombre d'éditions, qu'il finance, ce qui signale un changement de capacité financière notable. Il collabore régulièrement avec Simone de Luere, mais sa collaboration la plus durable et fixe à la fin de la période est bien sûr celle avec Alde Manuce et Piero Francesco Barbarigo. Celle-ci a été abondamment étudiée, particulièrement depuis que les documents concernant cette compagnie ont été édités par Ester Pastorello en 1965<sup>91</sup>. La participation d'un Barbarigo à l'entreprise aldine a longtemps été considérée comme un mythe<sup>92</sup>, rapportée uniquement par une lettre de Giovanni Bembo quarante ans après les faits, mais ces documents montrent que Piero Francesco Barbarigo a contribué à hauteur de plusieurs milliers de ducats à l'entreprise aldine. Ils montrent également

---

84. Ses témoins sont Andrea Torresani et Piero Caffa, « *getador de letere* » ou compositeur typographique : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 542, n° 101, 20 janvier 1521.

85. Notamment un bréviaire romain (n° ISTC : ibo1113600) et un missel romain (im00709000) en 1493.

86. Notamment *Pharsalia* de Lucain (n° ISTC : il00304000) en 1492 et les œuvres de Virgile (iv00189000) en 1493.

87. Notamment les œuvres d'Aristote en 1495–1496 (n° ISTC : ia00965000).

88. Notamment les lettres de Philelfe en 1495 (n° ISTC : ip00596000).

89. N° ISTC : ib00260000.

90. Selon Carlo Volpati, Ottaviano Scotto investit dans l'activité typographique avec Nicolas Jenson et Johann de Cologne. La marque typographique de Scotto est également très semblable à celle de Johann de Cologne et Johann Manthen, et à celle de Nicolas Jenson, c'est-à-dire une double croix avec un cercle : Carlo VOLPATI, « Gli Scotti di Monza. Tipografi-editori in Venezia », *Archivio storico lombardo* 59 (1932), p. 365–382, p. 366–368. On retrouve la marque typographique d'Ottaviano Scotto sur sa pierre tombale : voir la photographie à la page 602.

91. Il s'agit en particulier des documents d'archives de la *commissaria* de Piero Francesco Barbarigo après sa mort : ASV, *Procuratori di San Marco de Supra, Commissaria*, b. 6, *Commissaria Pietro Francesco Barbarigo, Giornale di Cassa 1499–1511*, édité dans Ester PASTORELLO, « Di Aldo Pio Manuzio : testimonianze e documenti », art. cit., p. 189–192.

92. Ambroise FIRMIN-DIDOT, *Alde Manuce et l'hellénisme à Venise, op. cit.*, p. 304 cité par Martin LOWRY, *Le Monde d'Alde Manuce, op. cit.*, p. 92.

que l'association entre Andrea Torresani et Alde Manuce est bien plus ancienne que ce que les colophons laissent penser. En effet, les éditions aldines ne mentionnent pas le nom de Torresani avant 1508, ce qui avait amené Antoine-Augustin Renouard à considérer que l'association n'avait été créée qu'à cette date<sup>93</sup>.

La compagnie entre Torresani, Barbarigo et Manuce date de 1495, même si le premier livre imprimé par Alde date de 1494 ; par ailleurs, Alde déclare en 1496 travailler depuis six ans<sup>94</sup>. Martin Lowry présente deux scénarii possibles : soit avant 1495, Alde exerce une activité indépendante qui vise à convaincre Andrea Torresani de la viabilité de son projet ; soit un accord préliminaire existait dès 1490 entre les deux partenaires<sup>95</sup>. L'auteur penche pour la deuxième solution, ce qui nous semble également raisonnable. En tout état de cause, Alde avait besoin de temps et de soutien financier et technique dans le monde du livre vénitien pour mener à bien son projet. Cependant, malgré cette association formelle au moins à partir de 1495, il ne s'agissait pas d'une association exclusive. Alde Manuce imprimait sans doute uniquement avec l'aide de Torresani, qui de son côté continue à imprimer des livres à son nom propre après 1494. Le partenariat avec Alde a servi à l'entrepreneur à doubler sa production. Il continue à publier un nombre appréciable d'éditions : dix en 1495, six en 1496, etc. Andrea Torresani, à partir de 1495, dirige en réalité deux compagnies en même temps. Il délègue la gestion de l'atelier aldin à son associé, alors qu'il conserve un atelier propre. Parallèlement, il continue de financer des éditions d'autres typographes : Johann Hamman publie deux éditions en 1499 pour Torresani<sup>96</sup> ; Simon de Luere lui en imprime treize jusqu'en 1500, ce qui laisse également penser à une collaboration relativement formalisée et durable. Un conflit entre les héritiers d'Andrea Torresani et Bonino Bonini nous indique également que ces deux imprimeurs avaient sans doute un accord voire une compagnie, puisqu'ils ont des comptes en commun entre 1490 et 1506<sup>97</sup>. Cette démultiplication laisse penser qu'Andrea Torresani a acquis, à partir du début des années 1490, une capacité d'investissement considérable, qui lui permet de financer plusieurs ateliers en même temps et donc de déléguer en partie sa production.

D'autres exemples peuvent aisément se trouver. Lucantonio Giunti multiplie les collaborations avec des acteurs très divers. Avec Giovanni Ragazzo, il imprime pendant trois ans des Bibles, les Vies de saint Jérôme et Plutarque ; avec Giovanni Rosso, il imprime des classiques latins, des œuvres de piété et des Bibles ; avec Johann Emerich, il imprime des astrolabes, des ouvrages liturgiques et paraliturgiques, des sermons ; ou encore avec Matteo Capcasa, il imprime des œuvres de piété et Ovide<sup>98</sup>. On trouve une grande diversité dans cette production, même si les ouvrages re-

---

93. Antoine-Augustin RENOARD, *Annales de l'imprimerie des Alde*, op. cit., p. 43.

94. *Adresse aux lecteurs, Scriptores grammatici Graeci*, août 1496, Venise, Alde Manuce.

95. Martin LOWRY, *Le Monde d'Alde Manuce*, op. cit., p. 91-92.

96. N° ISTC : id00196000 et id00373000.

97. « conto ... seguito tra esso quondam miser Bonin et el quondam miser Andrea d'Axolo, che cominzava dal 1490 et finiva nel 1506 » : ASV, *Giudici di Petizion, Terminazioni*, b. 40, fol. 76v, 29 octobre 1529.

98. D'après les ouvrages recensés par l'ISTC.

ligieux occupent une grande place. Avec Lucantonio Giunti, on a également la volonté de démultiplier la production. L'accumulation et la diversification des collaborations créent un ensemble économique centré sur l'investisseur, l'éditeur commercial qui a la capacité financière nécessaire à la publication de nombreuses éditions par an. Il a la capacité d'organiser la production de plusieurs ateliers et de plusieurs presses à la fois. Il s'agit d'une structure informelle dominée par une figure qui prend une importance de plus en plus grande dans le monde du livre.

À partir des années 1490, les imprimeurs installés à Venise et qui avaient réussi à tirer partie de la libération du marché deviennent des entrepreneurs dont la capacité productive se traduit par la multiplication des collaborations. Ce sont des imprimeurs qui, du fait de leur capacité d'investissement, jouent un rôle structurant dans la production vénitienne, puisqu'ils fournissent les fonds pour la production d'un grand nombre de typographes chacun. Les partenariats qu'ils créent à cette occasion forment des *consortia* de plus ou moins grande ampleur. Il s'agit de collaborations multiples, mettant au cœur un même acteur. Cela lui permet de diversifier leurs investissements et donc les risques, et de faire fructifier au mieux leur capital. Ces individus délèguent leurs impressions avec des imprimeurs différents, éventuellement pour des productions et des publics différents, ce qui crée une grande diversité interne à la production vénitienne, malgré l'impression globale d'homogénéité qui se dégage d'un tableau général. Il faut aller plus loin à présent, et comprendre la manière dont ces *consortia* contribuent aussi à la diversité des stratégies éditoriales.

### 4.2.3 Diversité de la production vénitienne

#### 4.2.3.1 Diversités des stratégies éditoriales

Le tableau général de la production vénitienne que nous avons dressé<sup>99</sup> donnait une impression d'ensemble homogène et cohérente, particulièrement durant les années 1480. On avait à ce moment-là le maintien d'une stratégie éditoriale basée sur les ouvrages juridiques et littéraires en latin, en particulier de classiques, production qui était destinée à un public universitaire européen. Cette stratégie se basait sur celle mise en place notamment par les deux grandes compagnies des débuts de l'imprimerie : les imprimeurs et éditeurs s'inscrivent dans le vide que la fin de la Compagnie a laissé et conservent assez longtemps une stratégie éditoriale qui a fait ses preuves et assure un débouché plutôt sûr. Voilà ce que pouvait être le tableau à l'échelle de Venise. Si l'on regarde à l'échelle des ateliers, on observe au contraire une grande diversité dans les politiques qui sont menées par chacun des individus du milieu du livre vénitien.

Cette diversité est visible à plusieurs niveaux. Tout d'abord, si l'on reprend les imprimeurs que nous avons identifiés comme faisant partie d'une élite plutôt stable entre 1480 et 1500, on

---

99. Voir la section 1.2.2.2.

constate que les profils des productions sont très divers. Il s'agit ici de la production de Battista de Tortis, Boneto Locatello – dont on a vu que la production doit se comprendre en lien avec Ottaviano Scotto –, Andrea Torresani et Gregorio de Gregori – le plus souvent en association avec son frère Giovanni<sup>100</sup>. On constate bien qu'il n'y a pas de stratégie unitaire, mais au contraire une grande disparité. La production juridique de Battista de Tortis est extrêmement importante, même par rapport à Andrea Torresani qui y consacre près de la moitié de sa production. Cette mono-spécialisation avait déjà été relevée par Dominique Coq, Carla Bozzolo et Ezio Ornato : Battista de Tortis assure à lui seul le tiers des éditions juridiques vénitienes<sup>101</sup>. La production de Boneto Locatello par contre délaisse totalement le droit, au profit d'une production plus diversifiée entre littérature, médecine, philosophie et théologie : une spécialisation dans ces trois derniers domaines est assez exceptionnelle dans le contexte vénitien, sachant que ce ne sont pas des domaines très représentés dans la production totale. Andrea Torresani quant à lui semble se concentrer sur des productions dont la diffusion est assurée : le droit d'une part, et les ouvrages liturgiques d'autre part.

Si on élargit maintenant l'analyse à la part des imprimeurs avec une production significative de plus de quinze éditions – c'est à dire 63 noms sur les 281 noms d'imprimeurs et éditeurs recensés par l'ISTC – on retrouve également de très fortes disparités dans les productions<sup>102</sup>. On peut tenter de dresser une typologie selon les domaines de prédilection.

On a des groupes d'imprimeurs qui se caractérisent pas une forte mono-spécialisation, parfois inhabituelle dans le paysage typographique vénitien. Ainsi, trois imprimeurs occupent plus de la moitié de leur production à des ouvrages liturgiques : Johann Emerich, Johann Hamman et Nicolas de Francfort, tous les trois d'origine allemande. Il est possible que cette spécialisation, singulière pour des imprimeurs exerçant à Venise, s'explique en partie par leur origine, puisque la production liturgique était bien plus importante dans les villes allemandes que dans les villes italiennes. Ce sont également des imprimeurs qui visaient le marché allemand : les ateliers de Venise exportaient en effet un grand nombre d'ouvrages liturgiques ou para-liturgiques pour les institutions religieuses allemandes<sup>103</sup>. Cette monospécialisation traduit donc un positionnement sur le marché européen. D'autres imprimeurs se spécialisent dans des domaines plus attendus. On a déjà vu le cas de Battista de Tortis et sa mono-spécialisation dans les ouvrages juridiques.

---

100. Voir la figure 33.

101. Ezio ORNATO, Carla BOZZOLO et Dominique COQ, « La production et le marché de l'incunable. Le cas des livres juridiques », art. cit., p. 241.

102. Il s'agit là encore des données de l'ISTC et de la base de données compilées par Ezio Ornato que nous exploitons. La limite de 15 éditions est arbitraire, mais permet de ne prendre en compte que les imprimeurs ayant eu une activité significative et le plus souvent sur plusieurs années. Sinon, l'analyse de la production serait biaisée par les trop grandes disparités entre le nombre d'éditions produites par un imprimeurs à succès et un autre qui arrête son activité au bout de deux tentatives.

103. Par exemple, Johann Hamman imprime des bréviaires de Cologne en 1492 et 1498, un bréviaire de Passau en 1499, un bréviaire d'Utrecht en 1497 et un bréviaire d'Esztergom en 1493. Dans le cas de Nicolas de Francfort, cette monospécialisation dans les ouvrages liturgiques ou paraliturgiques peut également être comprise à partir de données personnelles, en particulier une piété extrêmement développée. Sur ce personnage, voir la section 8.3.2.2.

Étant donné la forte présence de Venise sur le marché du livre juridique, ce n'est pas très étonnant. Cette même spécialisation est observable notamment chez Bernardino Stagnino, dont plus de 75% de la production est constituée par des ouvrages de droit.

Certains imprimeurs ont des choix éditoriaux éclectiques par rapport à la production totale. On a vu la production de Boneto Locatello qui s'intéresse à des domaines divers, mais assez loin des spécialités vénitiennes. Erhard Ratdolt a également une production très singulière pour un imprimeur vénitien, qui laisse penser qu'il bénéficie d'une position de niche. En effet, près d'un tiers de sa production consiste en ouvrages scientifiques ou pseudo-scientifiques et plus d'un quart en ouvrages de la vie quotidienne, des almanachs en particulier<sup>104</sup>. Cette stratégie marque un positionnement sur le marché allemand, ce qui est cohérent avec sa réinstallation à Augsbourg en 1496.

Mais la plupart des imprimeurs diversifient leurs éditions dans des domaines relativement habituels si l'on considère la production vénitienne, et ce à toutes les échelles de production. Ils publient de la « littérature », catégorie vaste qui recoupe une grande diversité d'ouvrages, allant des classiques, le plus souvent non commentés à cette période, à des ouvrages en italien qui se font de plus en plus fréquents ; ils allient ces publications à des éditions concernant le droit, les arts libéraux, et parfois l'histoire et la philosophie. En tout état de cause, les combinaisons et la variété sont le cas de figure le plus fréquent dans les stratégies éditoriales individuelles.

Dans ce panorama général, la relative absence des ouvrages religieux de piété commune, doit être relativisée. En effet, ces livres, très diffusés, souvent de médiocre qualité de faible prix, étaient parmi les plus vendus dans les librairies des années 1480, comme en témoignent en particulier le *Zornale* de Francesco de Madiis, actuellement analysé et édité par Neil Harris et Cristina Dondi<sup>105</sup>. Une première analyse a montré que le titre qui revient le plus souvent dans les ventes des années 1484-1488 de ce marchand est un *psalteriolo da puti*, une version abrégée du psautier : ces livres étaient produits en grande quantité, mais très peu ont survécu jusqu'à aujourd'hui. Le bréviaire est le deuxième titre le plus vendu, puis les livres d'heures et les autres livres liturgiques (diurnals, missels, bibles)<sup>106</sup>. On peut donc penser que ces titres rentraient dans la composition de nombreux programmes éditoriaux, mais que leur diffusion même les a empêché pour la plupart de parvenir jusqu'à nous. Ces livres faciles à imprimer et d'une grande diffusion étaient sans doute d'une des bases de la production de nombreux imprimeurs, comme d'ailleurs en témoigne un observateur pontifical en 1572 : ils étaient devenus tellement courants, que certains pauvres im-

---

104. Redgrave fait l'hypothèse que le mathématicien et astronome Regiomontanus étant venu à Nuremberg en 1471 où il installe une petite presse, Ratdolt aurait pu être en contact avec certains de ses employés et aurait eu connaissance des publications de cette presse, ce qui explique la part importante des travaux scientifiques et des ouvrages de Regiomontanus dans la production de cet imprimeur : Gibert Richard REDGRAVE, *Erhard Ratdolt and his work at Venice*, *op. cit.*, p. 3-5.

105. Cristina DONDI et Neil HARRIS, « Best selling titles and Books of hours in a Venetian bookshop of the 1480's : the *Zornale* of Francesco de Madiis », *art. cit.*

106. *Ibid.*, p. 66-68.

primeurs « ont pris l'habitude de compter sur ces petits livres d'offices pour gagner leur vie<sup>107</sup> ».

#### 4.2.3.2 Collaborations et répartition des risques

Une grande diversité de situations et de stratégies éditoriales existe donc à Venise, malgré le tableau d'ensemble que nous avons dressé au début. Cependant, derrière cette diversité de situations, la même idée guide leur stratégie éditoriale : celle de rencontrer le public nécessaire à l'écoulement des stocks. Chacun met ensuite en œuvre des moyens et vise des marchés différents, ce qui peut donner lieu à des stratégies qui semblent peu lisibles ou surprenantes à première vue. La variété au sein de la production d'un même atelier a pour but de diversifier les publics donc à segmenter les risques. Cette stratégie vise à toucher un public large, quitte à ce que la concurrence soit plus forte, avec davantage d'imprimeurs présents sur ce marché. La mono-spécialisation au contraire vise un public spécifique et cherche à rentabiliser l'investissement dans une fonte, dans des gravures ou un type de compétence, par la production du même type d'éditions ; c'est peut-être une stratégie plus risquée, mais qui répond à sa propre logique, et qui cherche à toucher des secteurs où la concurrence peut être moins forte, que ce soit par l'éloignement géographique ou l'« exotisme » des publications.

Les collaborations que nous avons étudiées, et qui témoignaient de la capacité d'investissement des imprimeurs, entrent dans la même logique de diversification et de répartition des risques. L'usage que certains imprimeurs font des collaborations, si on les compare à leur production propre, est particulièrement intéressant en ce sens. Andrea Torresani est emblématique de ce point de vue. Son programme éditorial ne cherche pas l'innovation, ni technique ni intellectuelle et cible le public universitaire traditionnel des facultés de droit notamment ; il s'occupe également d'une production liturgique qui connaît des débouchés aisés. Mais à côté de cette production assez peu originale, on connaît aussi sa collaboration avec Alde Manuce. Il y a une claire répartition des tâches entre les deux hommes : à Andrea Torresani, le droit et la liturgie, à Alde Manuce, les arts libéraux et la littérature. Mais surtout, Alde Manuce se spécialise dans l'imprimerie en caractères grecs, ce qu'Andrea Torresani seul n'a jamais fait. Andrea Torresani poursuit cette politique de diversification à travers d'autres collaborations, tournées vers les caractères non latins : il a sans doute aussi collaboré en 1493 avec un clerc dalmate, Blaž Barovič pour une édition en caractères glagolitiques, qui vise donc le marché catholique dalmate. Cette politique se poursuit après la mort d'Alde Manuce, puisque Torresani finance un autre texte en glagolithique en 1527, en déléguant l'impression à Bindoni et Pasini<sup>108</sup>.

---

107. « *Potrà ben S. B.ne. parendole, considerar la natura del negotio in sè, perchè sendo il libro tanto frequente, et commune a tutti, conosco che alcuni poveri non per disprezzo, ma per necessità, et per essere soliti a guadagnarsi il vivere con lo stampar questi offitiuoli, gli staperanno, et con pregiudicio delle anime loro perseveranno nella scomunica* » : lettre de Nuncio Facchinetti, 25. octobre 1572, cité Paul GRENDLER, *The Roman Inquisition and the Venetian press, 1540-1605, op. cit.*, p. 177, note 42.

108. Simonetta PELUSI, « La stampa in caratteri glagotici e cirillici », art. cit., p. 102.

Cet exemple est intéressant parce qu'il permet de comprendre que les imprimeurs les plus assurés financièrement, utilisaient les collaborations pour se lancer dans des paris éditoriaux. De ce fait, ils partageaient les risques avec leurs associés, qui pouvaient avoir les compétences techniques ou littéraires qui leur manquaient. Leur programme personnel pouvait être très conformiste et attendu. À côté, ils pouvaient lancer des entreprises risquées, avec toujours en tête l'idée de gagner de nouveaux marchés. L'idée commerciale qui sous-tend ces collaborations ne doit rien au hasard. Pour Andrea Torresani, la collaboration avec Alde Manuce lui faisait atteindre le public humaniste européen. Les impressions en caractères glagolithiques lui faisaient toucher le public catholique dalmate, bénéficiant ainsi d'un monopole sur ce marché. Venise, grâce à son réseau commercial, pouvait atteindre de lointains marchés. Le public est fondamentalement fragmenté, ce que l'on voit encore plus clairement dans le cas de la production liturgique, puisqu'un certain nombre de bréviaires notamment sont ciblés très précisément pour un diocèse donné, pouvant aller de l'est de l'Empire, à l'Angleterre ou l'Espagne.

La segmentation et la diversification des publics est aussi visible chez l'autre imprimeur que nous avons pris comme exemple pour les *consortia* constitués entre 1480 et 1500, à savoir Lucantonio Giunti, même si de manière moins flagrante que dans le cas d'Andrea Torresani. Selon les années, Giunti a des collaborateurs privilégiés, mais il utilise souvent deux ateliers différents au même moment, afin de pouvoir mettre sur le marché davantage d'ouvrages, parfois très différents. En 1495, il travaille avec Johann Emerich pour publier les œuvres d'Antonin de Florence, des sermons de Bernard de Clairvaux, ainsi qu'un *Liber cathecumeni*, tous plutôt de petit format<sup>109</sup>; avec le même imprimeur, il publie également les rudiments de grammaire de Donat, un manuel en in-quarto<sup>110</sup>; toujours la même année, il fait imprimer un Tite-Live par Filippo Pincio en in-folio, édité par Marcantonio Sabellico<sup>111</sup>. Ce sont à chaque fois des ouvrages de diffusion assez large, mais donc le public ne se recoupe que partiellement; les étudiants qui achètent les Donat, ne seront pas forcément les mêmes qui auront besoin des explications des rites romains du *Liber cathecumeni*; les sermons et les œuvres d'Antonin sont destinées à un public sans doute plus avancé dans les études théologiques; l'édition de Tite-Live est clairement destinée à un public lettré, et pas uniquement d'étudiants. Grâce à une diversification des presses utilisées, Lucantonio Giunti est en mesure de produire de nombreuses éditions destinées à couvrir un large spectre du marché du livre.

Pour un imprimeur vénitien, il ne s'agissait pas forcément d'imprimer des livres que le public européen, pris dans son ensemble, allait acheter avec le plus de certitude; mais il s'agissait de cibler son public, voire de repérer des niches, même si la population visée pouvait être relativement peu nombreuse ou éloignée. Cette utilisation des collaborations éclaire la formation des *consortia*, la multiplication des collaborations de la part de certains gros imprimeurs. Cela témoigne non

---

109. N° ISTC : ia00883000, ib00440000, il00197500.

110. N° ISTC : id00350300.

111. N° ISTC : il00247000.



seulement d'une grande capacité d'investissement, mais aussi d'une volonté de diversification de la production pour varier les publics et les risques. Remarquons d'ailleurs que ce phénomène n'est pas spécifique à l'imprimerie. D'autres industries, telle que la production de la soie en Italie, ont également cherché à diversifier leurs publics et à répondre à des demandes très variées. Luca Molà montre bien à ce sujet que les producteurs ont mené une stratégie de diversification pour fournir aussi bien des produits de luxe que des biens de diffusion plus courants ; cela a abouti à la classification des produits finis vénitiens en cinq catégories, contrôlées au niveau de leur qualité par les autorités et la corporation. Les producteurs individuels se consacrent à des productions aussi diverses que possible<sup>112</sup>. D'autres produits artisanaux au contraire tendent à la standardisation<sup>113</sup>. Mais on voit ici que le livre suit finalement une évolution commune à des marchés étendus en même temps que divers : la segmentation est alors une manière pour les producteurs de se développer, que les biens vendus soient de bonne ou de mauvaise qualité, chers ou au contraire bons marchés.

#### 4.2.3.3 Évolutions de la production d'un imprimeur : problèmes méthodologiques

Il serait intéressant d'étudier l'évolution de la production d'un imprimeur ou éditeur dans le temps. C'est une question simple qui appelle cependant une réponse compliquée. Pour saisir l'évolution des stratégies individuelles dans le temps, il ne faudrait prendre en considération que des imprimeurs dont la production s'étale sur plusieurs années. Mais même pour les imprimeurs les plus prolifiques, il est possible que certaines années soient plus creuses et qu'ils n'aient produit qu'une poignée d'éditions. La comparaison devient de ce fait plus ardue, en l'absence de corpus homogène. Il est très difficile de trouver des tendances générales dans l'évolution des productions des imprimeurs. Tout au plus peut-on relever quelques éléments individuels. Battista de Tortis imprime de plus en plus de droit à mesure qu'il avance dans son activité : au début de son activité, les ouvrages juridiques ne représentent qu'un cinquième ou un quart de sa production, alors qu'il s'agit de la quasi-totalité de sa production à la fin du siècle. Andrea Torresani quant à lui imprime de plus en plus de grand format, signe de son installation pérenne et de la rentabilité de ses investissements sur le long terme. Mais mis à part des remarques individuelles de cet ordre, on ne peut noter des évolutions très concluantes.

Leonardas Gerulaitis a étudié la production des dix imprimeurs les plus productifs de la période incunable à partir des collections de la *British Library*. Il montre que la comparaison entre les trois premières et les trois dernières années d'activité révèle des changements importants. Tout d'abord, les « classiques » sont deux fois moins imprimés en fin d'activité ; inversement la part de la production en droit double, de même que la production philosophique et scientifique. L'auteur en tire des conclusions sur ce qui était conçu comme plus ou moins risqué pour une entreprise

---

112. Luca MOLÀ, *The Silk Industry of Renaissance Venice*, op. cit., p. 89-97.

113. Ainsi la laine florentine qui depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle se classe essentiellement en deux catégories : Hidetoshi HOSHINO, *L'Arte della lana in Firenze nel basso Medioevo*, op. cit., p. 211.

récente ou au contraire bien installée, avec en particulier des contacts au sein de l'université de Padoue<sup>114</sup>. Si cette évolution est vraie d'un point de vue général, elle est aussi en partie due au fait que les imprimeurs vénitiens, dans l'ensemble, impriment plus de droit au cours des années 1480, et moins de classiques. Ses données sont biaisées par le fait qu'il amalgame des imprimeurs qui exercent à des périodes différentes, mais également des imprimeurs qui ont des stratégies individuelles très variées. Il est difficile de généraliser à partir de dix imprimeurs aussi différents que Erhard Ratdolt, qui imprime beaucoup de textes scientifiques, Nicolas Jenson qui n'en a jamais beaucoup imprimé, sauf d'ailleurs au début de son activité ; ou encore Boneto Locatello qui n'imprime pas de droit, et Battista de Tortis qui n'imprime pratiquement que ce type d'ouvrages.

C'est un fait que les ouvrages de droit, de liturgie et de façon générale les ouvrages de grand format demandent davantage d'avances de frais, parce qu'ils nécessitent une plus grande quantité de papier. Pour autant, certains imprimeurs commencent avec ce type de production dès le départ ; d'autres y viennent plus progressivement, traduisant effectivement une amélioration de leur situation. Mais ce n'est pas le cas pour des imprimeurs qui de toute manière ne s'y intéressent pas et se concentrent sur des ouvrages plus éclectiques<sup>115</sup>.

Leonardas Gerulaitis en tire également des conclusions sur les raisons de l'échec des imprimeurs qui ne sont représentés dans son corpus que par une édition : il blâme leur choix du vernaculaire (28% de la production de ces imprimeurs)<sup>116</sup>. Or les imprimeurs connus pour une seule édition dans l'ISTC ont un taux de production de textes en italien comparable à la production globale vénitienne – c'est-à-dire environ un cinquième de la production totale comme de la production d'éditions isolées. La plupart des imprimeurs très prolifiques selon l'ISTC n'impriment effectivement que peu de livres en italien, mais certains acteurs bien installés comme Bernardino Benali ou Christoforo de Pensis en impriment une part importante, jusqu'à la fin du siècle. La ressemblance porte également sur les domaines imprimés : les éditions dont l'imprimeur n'est connu que pour cette édition sont à 29% des éditions profanes, et comportent la même part d'ouvrages littéraires. La production juridique, cependant, est plus faible. Il semble donc très difficile de tirer des conclusions nettes sur les raisons de l'échec de ces imprimeurs, puisqu'ils impriment plus ou moins les mêmes textes que les autres plus chanceux. De plus, Gerulaitis compare les dernières années de production d'imprimeurs très productifs avec la production d'imprimeurs ayant tenté une édition et ayant échoué à s'installer durablement. Or, en bonne logique, il faudrait au contraire comparer les débuts des imprimeurs stables avec ceux de ces imprimeurs malheureux. Les deux situations telles qu'elles sont comparées par l'auteur ne sont en réalité pas comparables.

Trop de variables rentrent en ligne de compte pour que l'analyse globale de Leonardas Gerulaitis fonctionne. Il faudrait pouvoir tenir ensemble les tendances du marché à un moment donné

---

114. Leonardas V. GERULAITIS, *Printing and publishing in fifteen century Venice*, *op. cit.*, p. 72.

115. Ce modèle ne fonctionne même pas pour des imprimeurs plus classiques, comme Andrea Torresani ou Bernardino Benali.

116. « *Their preference for books in Italian, which was avoided by the more astute printers, shows an erroneous evaluation of the market* » : Leonardas V. GERULAITIS, *Printing and publishing in fifteen century Venice*, *op. cit.*, p. 73.

et la stratégie individuelle d'un imprimeur qui s'en éloigne plus ou moins. Mais lorsque l'on regarde les évolutions de chaque atelier, il devient très difficile de dessiner un *trend* général. Alors qu'observer l'évolution d'ensemble de la production vénitienne est utile pour comprendre l'environnement dans lequel s'insèrent les imprimeurs et les libraires, il paraît au contraire affadissant d'essayer d'agglomérer des évolutions de stratégies de quelques imprimeurs qui ne répondent pas aux mêmes logiques, à partir du moment où les disparités sont trop grandes et les conditions de la comparaison trop incertaines. L'analyse quantitative trouve là sa limite.

Si on peut observer ici une évolution dans la production des principaux imprimeurs au cours des années 1480–1500, il s'agirait plutôt d'une consolidation progressive d'une stratégie éditoriale individuelle, à mesure que le volume de production augmente pour les plus chanceux. On voit apparaître pour les imprimeurs stables les traits généraux de leur production, s'il y en a de significatifs, de façon de plus en plus saillante. Au fur et à mesure, les imprimeurs définissent progressivement les publics qu'il cherchent à viser. Mais il semble illusoire de vouloir discerner de vraies tendances générales.

La diversité qu'incarnent les imprimeurs, éditeurs et libraires de Venise durant cette période est l'une des forces de l'industrie du livre vénitien, dans la mesure où les livres qui y sont produits touchent des publics vastes, divers et géographiquement variés. Les imprimeurs tendent à varier leurs investissements, même si certains choisissent la spécialisation dans un domaine de niche ou dans lesquels ils espèrent trouver de vastes débouchés. Ce faisant, la production vénitienne croît. Plusieurs imprimeurs peuvent imprimer jusqu'à dix ou vingt éditions par an, parmi lesquelles des ouvrages ciblant des débouchés différents, ce qui leur permet de ne pas mettre tous leurs œufs dans le même panier. Un processus cumulatif entre la croissance de la production et la diversification accompagne le développement de ces entreprises. Mais comme cette diversification est aussi tributaire de l'implication d'investisseurs non typographes et de leurs associations avec des imprimeurs moins importants, il s'agit maintenant de comprendre le fonctionnement de ces entreprises ainsi que le statut de ces acteurs qui organisent la production et le commerce des livres.

#### **4.2.4 Des entreprises sans presse**

##### **4.2.4.1 *S'erge un libraro...***

Même au-delà des *consortia* que nous avons étudiés précédemment, les typographes, depuis le début de l'industrie à Venise ou ailleurs, ne travaillent pas seuls. Ils disposent de la connaissance technique et peuvent faire appel à un éditeur, qui est souvent un vendeur de livres, pour les aider au financement d'une ou plusieurs éditions. Le phénomène se généralise dans les années qui suivent avec l'émergence de figures emblématique du commerce du livre italien : les libraires. Cette figure devient populaire au cours du xvi<sup>e</sup> siècle, un type social de la vie vénitienne, à tel

point que les compositeurs de madrigaux s'en inspirent quand il s'agit de donner une identité à une figure rencontrée lors d'un voyage en bateau allant de Venise à Padoue : ici, dans le cas d'Adriano Banchieri, un libraire florentin qui veut faire entendre la musique de Banchieri, son protégé :

Surgit un libraire et s'écrie : Ô passagers,  
Je voudrais cinq chanteurs dans le bateau, et vous entendrez  
La nouvelle chanson de Banchieri <sup>117</sup>.

Ce libraire florentin fait-il référence aux grandes familles libraires florentines, présentes à Venise depuis les Giunti? Toujours est-il qu'en 1605, cette figure semble incontournable dans le paysage vénitien, surtout du point de vue d'un musicien qui vit aussi grâce aux ventes de ses partitions très diffusées, comme le sont celles des madrigaux.

La mise en scène de la figure du libraire-éditeur ou marchand de livres prend ses racines dans les dernières années du xv<sup>e</sup> siècle. On a déjà cité l'exemple d'Ottaviano Scotto qui n'imprime plus qu'épisodiquement en son nom propre à partir de 1484. Il possède sa propre boutique dès 1479 dans la *contrada* de San Samuele <sup>118</sup>, ce qui en fait un libraire, un marchand de livres, mais pas un imprimeur au sens technique de typographe. C'est pourtant sous ces deux appellations que sa pierre tombale à San Francesco della Vigna le rappelle à la mémoire des vivants comme on le voit sur la tombe qui est encore conservée dans le cloître du couvent <sup>119</sup>. Son statut nobiliaire et son origine ancienne dans la ville de Modène, sont ici d'autant plus affirmés que les armes de sa famille sont gravées à côté de l'inscription avec l'aigle impérial rappelant son statut dans le royaume d'Italie. Il cherche donc à s'inscrire dans le temps long de sa lignée mais également dans la nouveauté de l'imprimerie à laquelle il a activement participé <sup>120</sup>.

Nous n'avons que peu de pierres tombales d'imprimeurs ou de libraires qui ont survécu au temps, mais celles qui nous sont parvenues permettent d'éclairer un peu la manière dont ces acteurs se percevaient. Qu'ils aient eux-mêmes commandé l'inscription ou non, le monument s'inscrit dans une vision *post-mortem* du rôle du défunt dans la société humaine, à faire valoir pour l'obtention de son salut. Si les inscriptions sont peu détaillées, certains éléments nous renseignent malgré tout, avec toutes les précautions nécessaires. La position que ces individus peuvent avoir est difficile à percevoir à travers les dénominations de métier qui leur sont accolées. Nous avons le sentiment que le terme de « *mercator librorum* » qualifie des libraires d'assez grande échelle,

---

<sup>117</sup>. « *S'erge un libraro e grida : o passaggieri, / vorrei cinque cantori in barca e udrete / la nuova mescolanza del Banchieri* » : paroles du madrigal pour cinq voix « Libraro Fiorentino » d'Adriano Banchieri, *Barca di Venetia per Padova dentrovi la nuova mescolanza*, op. 12, 1605.

<sup>118</sup>. Carlo VOLPATI, « Gli Scotti di Monza. Tipografi-editori in Venezia », art. cit.

<sup>119</sup>. Voir l'inscription de la tombe d'Ottaviano Scotto à la page 597.

<sup>120</sup>. Que le blason soit une invention récente de la famille ou non importe peu ici. En effet, la symbolique reste la même, que le blason soit utilisé depuis plusieurs générations ou non.

tandis que le terme « *impressor* » désigne quelqu'un qui imprime ou qui participe, même financièrement, à une impression<sup>121</sup>. Les deux qualificatifs peuvent donc facilement se recouper. Mais cette distinction n'est pas stricte. Si l'on regarde par exemple une tombe présente dans la même église de San Francesco della Vigna, celle de Bernardino Stagnino, imprimeur important, même s'il a également une activité libraire et éditoriale, on voit que ce personnage n'est qualifié que de « *librorum mercator* », ce qui signale l'ampleur de son commerce, mais qui n'insiste pas sur son implication dans la production en tant que telle<sup>122</sup>. Bernardino Stagnino, membre de la famille des Giolito, est le premier imprimeur de Trino à Venise ; d'autres membres de sa parentèle prennent sa suite. Les Giolito sont une famille importante à Trino, grands propriétaires terriens<sup>123</sup> et de grands marchands, en particulier Giovanni Giolito<sup>124</sup> : l'insistance sur son caractère de *marchand* de livre vient sans doute de l'activité marchande familiale, alors même que Bernardino participe directement à l'impression de plus de 90 titres à Venise jusqu'en 1500. Cette mention est d'autant plus intéressante ici que la pierre a été posée pour sa famille du vivant même de Bernardino Stagnino : c'est donc lui-même qui a choisi l'inscription, en mettant l'accent sur son activité libraire. Cependant, pour Ottaviano Scotto comme pour Bernardino Stagnino, ces membres du commerce du livre ne sont pas qualifiés de « *librarius* » ou « *libraro* ». Ils ont dépassé le stade du commerce de livres en boutique : s'ils en conservent une le plus souvent, leur activité dépasse de très loin le cadre de leur quartier ou de leur ville, ce qui transparaît dans le terme de « *mercator librorum* ». Ce sont pourtant des libraires selon notre conception du métier qui consiste à vendre des livres et à les diffuser.

La figure du libraire participant au commerce international du livre, qui finance également de nombreuses éditions, est une figure en construction au cours des dernières années du xv<sup>e</sup> siècle, au point qu'un membre de la noblesse de Modène tel qu'Ottaviano Scotto, ou un membre d'une grande famille de Trino comme Bernardino Stagnino, puissent sans déchoir l'inscrire sur leur pierre tombale. Il y a un changement par rapport à la tombe de Johann Rauchfass, membre éminent de la compagnie de Nicolas Jenson, qui ne mentionne pas du tout son lien avec l'activité libraire<sup>125</sup>. Le libraire, quelque soit le titre précis qu'il revendique, est une figure de plus en plus reconnue et respectée à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, y compris en dehors du milieu du livre. La figure du libraire-éditeur, grand marchand de livres, prend de l'ampleur mais se mêle encore à notre époque à celle du typographe-éditeur au centre des associations productives. Les deux figures d'Andrea Torresani, véritable imprimeur-éditeur, et Ottaviano Scotto, sans doute davantage libraire-éditeur que typographe, montrent bien leur coexistence et les frontières assez floues qui se dessinent et

121. Nous reprendrons l'analyse de ces termes dans notre dernier chapitre.

122. Voir l'inscription et les photographes de la tombes de Bernardino Stagnino à la page 597.

123. Salvatore Bongi considère qu'il s'agit d'une famille de rang noble : Salvatore BONGI, *Annali di Gabriel Giolito de' Ferrari da Trino di Monferrato, stampatore in Venezia*, op. cit., p. xiii-xv.

124. Voir Giuseppe DONDI, « Giovanni Giolito editore e mercante », *La Bibliofilia* 69 (1967), p. 147-190 et surtout Angela NUOVO et Christian COPPENS, *I Giolito e la stampa nell'Italia del XVI secolo*, op. cit., p. 23-26.

125. Voir l'inscription de sa tombe à la page 598.

bougent à notre période. Tous les libraires n'ont pas leur envergure, mais de plus en plus ont des modes d'action similaires.

#### 4.2.4.2 Un imprimeur sans presse ?

La dénomination de libraire reste pourtant problématique. Si nous donnons à *libraire* le seul sens de « personne vendant des livres », force serait de constater que cela concerne la totalité des chefs d'atelier typographique, ainsi que les autres parties prenantes du commerce du livre. Ce serait une définition trop large pour être opérante. Il faut se rapprocher des marchands pour comprendre le rôle de certains grands libraires.

Nous avons vu que Nicolas Jenson et Johann de Cologne avaient un fonctionnement par filiales et associations, mais qu'ils pouvaient également déléguer certaines de leurs impressions à des imprimeurs vénitiens, voire padouans. En cela, ils perpétuaient un mode de fonctionnement caractéristique des grands marchands internationaux, à travers les associations temporaires, pour une mission donnée, qui permettent d'élargir les capacités productives et le réseau commercial. Ces pratiques se diffusent, dans la mesure où dans les vingt dernières années du xv<sup>e</sup> siècle, on trouve de plus en plus de collaborations avec une répartition stricte des rôles entre typographe et éditeur commercial. Ces éditeurs peuvent n'avoir aucun atelier en propre ou n'avoir pas de connaissance technique de l'imprimerie, ce qui n'en fait pas moins des acteurs centraux dans l'industrie du livre, du fait de leur implication dans un grand nombre d'éditions. Les traces documentaires sont cependant assez rares, et on est souvent contraint à des suppositions.

Quelques contrats permettent néanmoins d'y voir plus clair, même s'ils datent principalement de l'époque antérieure. Nous avons en particulier deux contrats bien connus de l'imprimeur français Jacques Le Rouge de 1473<sup>126</sup>, un contrat de Leonard Wild avec Nicolas de Francfort de 1478<sup>127</sup> et un contrat entre Annibale Fosio, Marino Saraceno et Francesco de Madiis de 1486<sup>128</sup>. Il s'agit à chaque fois de contrat entre un ou des imprimeurs typographes et un investisseur. Leonard Wild est qualifié d'imprimeur, de même que Jacques Le Rouge (« *stampator* »). Il s'agit le plus souvent d'une répartition entre le typographe qui fournit le travail technique et l'éditeur commercial qui fournit une avance de frais et/ou le papier, en échange d'une part de la production. Ainsi, Leonard Wild doit imprimer 930 exemplaires de la Bible, à ses frais ; Nicolas de Francfort doit fournir le papier nécessaire à l'impression et 240 ducats ; il prend en contre-partie 910 exemplaires des Bibles imprimées : l'argent doit être fourni par Nicolas de Francfort au fur et à mesure de l'avancée de l'impression. De la même façon en 1486, Francesco de Madiis doit donner le papier aux imprimeurs constitués en compagnie, Annibale Fosio et Marino Saraceno ; il récupère en contre-partie 100 exemplaires, sur un total qui ne doit pas dépasser 1700. L'avance de frais est ici moins

126. Ceux-ci sont publiés dans Agostino CONTÒ, *Calami e torchi, op. cit.* : *Archivio di Stato di Treviso, Notarile*, ser. I, b. 1436, 27 novembre 1473 et 24 mai 1473.

127. Publié dans Rinaldo FULIN, « Documenti per servire alla storia della tipografia veneziana », art. cit., doc. 2.

128. Publié dans Riccardo PREDELLI, « Contratto per la stampa di un libro », *Archivio Veneto* 32.16 (1886), p. 190-192.

importante de la part du libraire, qui récupère de ce fait une part moindre de la production.

On voit à la répartition qui est faite dans ce contrat qu'il s'agit d'une association temporaire, valable pour une édition donnée. Mais avec la multiplication de l'implication d'investisseurs de ce type, les imprimeurs peuvent se permettre des éditions plus coûteuses, davantage d'exemplaires; pour les éditeurs, cela permet de constituer des stocks de livres à vendre ensuite avec profit. L'étude de la boutique de Francesco de Madiis explique pourquoi il ne récupère finalement que peu d'exemplaires : on peut en effet supposer qu'il cherche à diversifier ses stocks pour proposer une offre variées à ses clients, de gros comme de détails<sup>129</sup>.

Pour mieux comprendre l'existence d'entreprises durables sans presse, il est à présent nécessaire de prendre un exemple sur le long terme parmi les investisseurs dont nous venons de parler : Nicolas de Francfort. Le contrat qui le lie à Leonard Wild date de 1478, mais Nicolas de Francfort continue son activité longtemps après, selon des modalités qu'il faut étudier en se détachant du seul contrat, puisque nous n'en avons pas d'autres le concernant.

Nicolas de Francfort a débuté son activité vers 1473 en s'associant avec Franz Renner. Les colophons de leurs ouvrages sont relativement peu explicites, si ce n'est la mention « Franciscus de Hailbrunn et Nicolas de Francfort associés<sup>130</sup> », qui signale l'association durable qui a existé entre eux. Nous n'avons pas de traces du contrat de société qui a pu être passé entre ces imprimeurs et les colophons ne permettent pas de déterminer la répartition éventuelle des tâches entre eux. Ils continuent à imprimer en tant qu'associés jusqu'en 1477. Par la suite, les collaborations de Nicolas de Francfort dans ses premières années d'activité se dirigent exclusivement vers la colonie allemande, en collaborant avec Leonard Wild et les associés Erhard Ratdolt, Peter Löslein et Bernhard Maler. Dans les deux cas, il s'agit d'éditions réalisées aux frais de Nicolas de Francfort, à savoir « *sumptibus et jussu* » ou bien « *expensis Nicolas de Franckfordia* » selon les colophons<sup>131</sup>. Dès 1478, celui-ci travaille donc comme éditeur, en apportant les fonds nécessaires à la publication d'un ouvrage et en collaboration exclusive avec des typographes allemands. En se basant sur ces premières années, on a pu penser que Nicolas de Francfort était uniquement éditeur, sans connaissance technique de l'imprimerie. En effet dans les années 1470, Nicolas de Francfort semble plutôt concerné par le financement et l'organisation commerciale que par la pratique de l'imprimerie. Il a pu profiter de son association avec Renner, qui semble s'être montrée relativement productive – seize éditions de textes religieux de large diffusion en quatre ans. Cette activité a pu être suffisamment rentable pour qu'il ait pu par la suite financer d'autres éditions

---

129. Cristina DONDI et Neil HARRIS, « Best selling titles and Books of hours in a Venetian bookshop of the 1480's : the *Zornale* of Francesco de Madiis », art. cit. ; Cristina DONDI et Neil HARRIS, « Exporting books from Milan to Venice in the fifteenth century : evidence from the *Zornale* of Francesco de' Madiis », *La Bibliofilia* 116 (2014), p. 121-148.

130. « *Franciscus de Hailbrunn et Nicolaus de Franckfordia socii* », par exemple dans Leonardus de Utino, *Sermones quadragesimales de legibusdicti*, Venise ; Franciscus Renner, de Heilbronn avec Nicolaus de Francfort, 1473 (n° ISTC : il00143000), cité dans Georg Wolfgang PANZER, *Annales typographici*, op. cit., n° 122.

131. Ainsi, dans *Biblia latina*, Venise, Leonardus Wild pour Nicolas de Francfort, [juillet] 1478 (n° ISTC : ib00558000), cité dans *Ibid.* n° 350 ; ou dans *Breviarium Romanum*, Venise, Bernhard Maler, Erhard Ratdolt, Peter Löslein pour Nicolas de Francfort, 1478 (n° ISTC : ib01118100 et *Staatsbibliothek München*, Ink B-888GW 5147).

avec d'autres imprimeurs, malgré le fait qu'il n'était actif à Venise que depuis cinq ans.

Nicolas de Francfort a pu compter sur des alliances et des appuis au sein de la colonie allemande pour trouver sa place dans le milieu extrêmement instable de l'imprimerie vénitienne. Les relations qu'il a nouées avec ces imprimeurs depuis le début de son activité lui ont permis de stabiliser sa position dans la ville par des associations plus ou moins durables. Malgré tout, les années suivant la fin de l'association avec Renner sont des années bien moins productives qu'auparavant : on ne connaît que trois éditions le mentionnant entre 1478 et 1480. Il retrouve un rythme de publication plus soutenu à partir de 1481, date à laquelle son nom apparaît seul dans les colophons.

Sans doute grâce au capital qu'il avait pu accumuler depuis le début de son activité, et peut-être grâce à un apport d'autres revenus, Nicolas de Francfort imprime seul pendant neuf ans. Entre 1481 et 1489, apparaissent dans les colophons de ses éditions des mentions laissant penser qu'il maîtrise lui-même l'art d'imprimer : il s'agit essentiellement de références à son art, selon différentes variantes, mais qui signalent généralement bien un typographe, et pas seulement un éditeur<sup>132</sup>. On peut alors supposer soit qu'il a effectivement appris lui-même la technique de l'imprimerie, soit qu'il est parvenu à monter un atelier typographique autonome. Celui-ci est peut-être sous la direction d'un autre typographe mais qui imprime sous le nom de Nicolas de Francfort. Cette deuxième solution semble la plus probable, surtout si l'on considère la suite de son activité, puisqu'il reprend un strict rôle d'éditeur à partir des dernières années du xv<sup>e</sup> siècle.

À partir de ses colophons, de la fin des années 1480 jusqu'à la fin de son activité éditoriale, Nicolas de Francfort tente également de consolider sa réputation et de faire en sorte que son nom ne se perde pas au milieu du flot d'éditions qui envahissent le marché italien et européen. Il faut pour ces imprimeurs que le nom même de l'atelier devienne une garantie de qualité et de correction. Les colophons servent alors à construire sa réputation, en s'affirmant très compétent afin que les lecteurs associent progressivement ce nom à des livres de bonne qualité. Cependant, les dates auxquelles ces colophons apparaissent dans la carrière de Nicolas de Francfort laissent penser que celui-ci possède déjà une réputation suffisamment solide pour pouvoir s'affirmer sans ridicule « très célèbre » ou « très honnête<sup>133</sup> ». Ce changement de politique publicitaire correspond à une période où Nicolas de Francfort travaille en collaboration avec d'autres imprimeurs mais de façon bien plus espacée que les années précédentes. Entre 1490 et 1500, on ne compte que neuf éditions le mentionnant. De plus, selon les colophons, Nicolas de Francfort se contente pour ces éditions de l'avance des frais. Après 1500, son activité est encore plus restreinte. On sait

---

132. Par exemple dans *Missale Romanum*, Venise, Nicolas de Francfort, 1484 (n° ISTC : im0069300) : « *Explicit missale secundum morem romane ecclesie. Impressum Venetiis arte et impensis Nicholai de Franckffordia Anno domini MCCCCLXXXIII Deo gratias* ». Cité dans *Ibid.*, n° 761.

133. L'impression est dite avoir été réalisée « *sumptibus et iussu famosissimi Nicholai de Francofordia* » dans *Missale Romanum*, Venise, Johannes Hamman pour Nicolas de Francfort, 1<sup>er</sup> juillet 1493 (n° ISTC : im00708000), cité dans *Ibidem*, n° 1679. Il est également décrit comme « *probatissimus vir* » dans Antonius de Bitonto, *Sermones dominicales per totum annum*, Venise, Bonetus Locatellus pour Nicolas de Francfort, 10 octobre 1499 (n° ISTC : ia00894000), cité dans *Ibid.*, n° 2444.



qu'il imprime un ouvrage en 1511 ; on lui connaît également une édition en 1516.

Il s'agit donc ici d'un imprimeur, qui a construit toute sa carrière sur ses associations, voire sur la délégation de ses impressions. Nicolas de Francfort est un éditeur commercial, et non un typographe. Il illustre, de façon sans doute précoce, cette importance croissante de l'éditeur-libraire au détriment du typographe, même si ces deux figures coexistent encore à la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

Cet exemple montre bien la manière dont certains imprimeurs et/ou éditeurs pouvaient fonctionner sans avoir eux-mêmes la connaissance technique de l'imprimerie. Ce sont souvent eux que l'on appelle grands libraires, dans le sens où ils font commerce de livres dont ils délèguent la production à d'autres, avec qui ils ont conclu un accord ou un contrat. Ils collaborent avec plusieurs typographes et s'insèrent dans le commerce de moyenne et grande distance. Leur importance est capitale pour le développement de l'imprimerie, alors même que leur participation aux impressions est parfois plus difficile à repérer dans les sources que celle des typographes.

#### 4.2.4.3 Libraires et imprimeurs : une nouvelle cohabitation

Dans les deux dernières décennies du xv<sup>e</sup> siècle, les sources témoignent de l'importance de plus en plus grande de cette population qui pourtant apparaît relativement peu dans les colophons des ouvrages imprimés dans la ville. Ce sont des libraires, qui peuvent occasionnellement être mentionnés dans les éditions, en raison d'une collaboration avec un typographe particulier. Cependant, leur centralité dépasse les éditions pour lesquels on les retrouve présents.

On avait déjà au début de l'imprimerie des figures de libraires qui collaboraient avec les imprimeurs et servaient de plaque tournante pour le commerce du livre à Venise. On peut penser par exemple à Piero Bazon, libraire de la compagnie de Nicolas Jenson : dans le testament de ce dernier en 1480, il est qualifié de « libraire dans le magasin de la compagnie du testateur<sup>134</sup> ». Par la suite, il collabore avec d'autres imprimeurs, notamment Piero de Plasis, Girolamo de Sanctis et Johann Santritter<sup>135</sup>. Surtout, le libraire Francesco de Madiis a eu une grande importance dans le développement du commerce du livre à Venise. On voit ce dernier travailler notamment avec Battista de Tortis en 1481, Annibale Fosio en 1486, Leoviller ou encore Gabriel de Grassis<sup>136</sup>. Les journaux de sa boutique couvrent les années 1484 à 1488 et témoignent du large volume de livres qui transitaient par sa boutique<sup>137</sup> : 13 000 livres en quatre ans, pas uniquement des éditions vénitienes, mais également des livres en provenance d'autres villes italiennes ou allemandes<sup>138</sup> ;

134. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 68, n° 263.

135. Paul NEEDHAM, « Venetian Printers and Publishers in the Fifteenth Century », art. cit.

136. *Ibid.*

137. Ces comptes sont notamment étudiés par Horatio Brown dans Horatio BROWN, *The Venetian Printing Press : a historical studies based upon documents for the most part hitherto unpublished*, *op. cit.*, mais une nouvelle édition critique est en cours de préparation par Cristina Dondi et Neil Harris. Sur ce journal, on se référera également à l'article Cristina DONDI et Neil HARRIS, « Best selling titles and Books of hours in a Venetian bookshop of the 1480's : the *Zornale* of Francesco de Madiis », art. cit.

138. Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, *op. cit.*, p. 39-40.

son stock le 17 mai 1484 est de 1 361 livres<sup>139</sup>. Son parcours, son volume de vente et son rayon d'action témoignent du fait que ces acteurs prennent une importance considérable après 1480, à un moment où les imprimeurs seuls ne sont plus en mesure d'atteindre des marchés lointains sans relais, comme cela pouvait être le cas d'une entreprise marchande de l'ampleur de celles de Nicolas Jenson ou Johann de Cologne, qui a intégré en son sein des libraires quasi-attitrés comme l'était Piero Benzoni.

Nous avons déjà croisé quelques uns des libraires de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, qui sont cités dans certaines éditions vénitiennes : le Florentin Lucantonio Giunti, l'Allemand Johann Santritter, mais il faudrait également mentionner Alessandro Calcedonio, Antonio Moreto ou encore Sano de Florence. Chacun met en lumière un aspect de l'émergence de ces figures dans le paysage du livre vénitien. La plupart collaborent pour des éditions ponctuelles avec des imprimeurs. Certains, comme Lucantonio Giunti, participent à un très grand nombre d'éditions pour lesquelles ils sont nommés dans les colophons, une soixantaine en l'occurrence ; avant 1500, il travaille avec Matteo et Giovanni Capcasa, Johann Emerich, Christoforo de Pensis, Filippo Pincio et d'autres encore. Johann Santritter, Alessandro Calcedonio et Antonio Moreto ont le même mode de fonctionnement, participant à un grand nombre de collaborations, même si celles-ci donnent lieu à un nombre d'éditions plus limité que les grands *consortia* d'Ottaviano Scotto ou Lucantonio Giunti. Mais dans leur cas, et contrairement à Lucantonio Giunti qui n'a pas de privilège vénitien avant 1522, cela se traduit par l'obtention de privilèges dans les dernières années du siècle. Johann Santritter en obtient un en 1498 ; Antonio Moreto en obtient un premier en 1498, confirmé en 1499 ; enfin, Alessandro Calcedonio en 1493, 1496 et enfin 1499<sup>140</sup>. Nous avons enfin le cas particulier du libraire Sano de Florence qui obtient un privilège en 1499 ; il est qualifié de « *Sano de Baptiste liberer* » et demande un privilège pour faire imprimer la *Politique*, l'*Éthique*, l'*Économique* d'Aristote, avec commentaires. Pourtant, on ne lui connaît aucune collaboration avec un imprimeur et lui-même ne semble pas être un grand marchand ou un grand investisseur. C'est cependant un personnage que l'on retrouve fréquemment dans les sources, en particulier parce qu'il est témoin et exécuteur testamentaire d'un certain nombre de Florentins, notamment Andrea Verrochio qui finit sa vie à Venise pour réaliser la statue du Colleone<sup>141</sup>. Sa force personnelle semble davantage reposer dans un entretient important, notamment dans la communauté florentine à Venise.

Ces différents personnages sont alternativement appelé « libraire » ou « marchand de livres » dans les sources, à l'exception de Lucantonio Giunti qui se désigne lui-même comme « *impressor vostro* », mais pas avant 1505<sup>142</sup>. Ils ne sont pas considérés et ne se considèrent pas eux-mêmes

---

139. *Ibid.*, p. 115.

140. Ces privilèges sont présents dans les fonds du *Collegio* et du Sénat, et partiellement édités dans Rinaldo FULIN, « Documenti per servire alla storia della tipografia veneziana », art. cit.

141. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 718, n° 5, 25 juin 1488.

142. ASV, *Signori di notte al civil*, b. 120, reg. 2, fol. 195v, 31 octobre 1505. Il est à nouveau appelé « *impressor* » en 1507 lorsque les chefs du Conseil des Dix lui octroie une licence d'impression (ASV, *Capi del Consiglio dei X, Notatorio*, reg. 3, fol. 28r, 16 juillet 1507) et encore en 1522 pour une demande de privilège (ASV, *Senato, Deliberazioni*, reg. 22, image 213, avril 1522).

comme des imprimeurs. Pourtant, ils participent au financement des presses, ils se font reconnaître par les autorités vénitiennes à travers les privilèges qu'ils demandent. Leurs réseaux économiques nous échappent en partie, même si l'on sait par exemple qu'Alessandro Calcedonio envoie des livres pour être vendus à Naples, ce qui occasionne un conflit avec la douane locale<sup>143</sup>. Leur commerce devait être d'échelle variable : on voit mal, en particulier, le commerce de Sano de Florence être du même ordre de grandeur que celui de son compatriote, membre de l'élite florentine, Lucantonio Giunti. Cependant leurs différentes caractéristiques signalent l'émergence dans ces années-là d'une figure centrale, celle du libraire, qui participe aux impressions, mais garde surtout un rôle d'investisseur, à plus ou moins grande échelle, un rôle de relais auprès des autorités, et de jonction à un réseau commercial de distribution du livre. Alors que dans les dix premières années de l'imprimerie vénitiennes, les libraires comme Benzon étaient intégrés aux compagnies et n'avaient que peu de rôle autonome, de plus en plus ceux-ci tendent à prendre leur indépendance dans le contexte d'une reconfiguration du monde du livre vénitien, à l'image d'ailleurs de Francesco de Madiis, qui travaillait avec Nicolas Jenson, mais qui, dans les années 1480, devient une figure centrale et autonome du commerce du livre vénitien. À sa suite, d'autres libraires se construisent une position structurante tant dans la production que dans le réseau politique et social du milieu du livre.

Ces libraires n'éclipsent pas encore les grands imprimeurs qui diversifient leur production et leurs investissements par des collaborations. Les deux cohabitent, certains individus pouvaient passer du rôle de libraire-éditeur à celui de typographe selon les moments de leur carrière. On observe néanmoins un glissement vers une position de plus en plus dominée des typographes dans la chaîne de production, contrôlée soit par de grands imprimeurs qui contrôlent plusieurs ateliers, soit par de véritables libraires entrepreneurs, sans connaissance technique de l'imprimerie. Cette évolution était déjà en germe dès les premiers temps : Johann de Cologne et Johann Manthen étaient des marchands, sans doute sans aucune connaissance technique de l'imprimerie. Mais la période post-1480 est intéressante en ce sens que certains typographes ont pris une grande ampleur qui leur permet de jouer ce rôle structurant à travers la diversification de leurs collaborations ; alors que dans le même temps, certaines autres figures s'autonomisent de la pratique de l'imprimerie, tout en continuant à dominer la production. Nous l'avons observé à travers la production des différents acteurs de l'imprimerie incunable ; il est également possible de le constater à travers les sources archivistiques dans lesquelles sont présents ces libraires, acteurs de plus en plus centraux du monde du livre en formation. Venise dans les années 1480-1500 est véritablement dans un moment d'entre-deux où de grands typographes comme de grands libraires se situent au centre de l'organisation de la production grâce à leurs nombreuses collaborations. L'importance grandissante des libraires est aussi à comprendre en lien avec les nécessités de distribution d'une production en augmentation constante.

---

143. Elpidio MIONI, *Calcedonius, Alessandro*, *Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 16, en ligne, Rome, Treccani, 1973.

#### 4.2.4.4 Les pratiques de distribution libraires

Les témoignages sur les pratiques de commerce libraires deviennent plus fréquents à mesure qu'on avance dans le temps. Pour notre période, on commence à voir apparaître des fonctionnements plus précis, y compris dans le cadre d'entreprises secondaires ou de libraires non typographes. Pour la période qui nous occupe, deux testaments en particulier sont éclairants : celui de Lazzaro de'Soardi, qui meurt en 1517 et qui a été étudié en particulier par Dennis Rhodes<sup>144</sup> et celui de Francesco Valenti de 1510, inédit à notre connaissance<sup>145</sup>. Dans le premier cas, il s'agit d'un imprimeur originaire du Piémont, actif depuis les années 1490 à Venise. Dans le second cas, il s'agit avant tout d'un libraire, tel que lui-même se définit dans son testament, originaire de Val Camonica. Les deux hommes sont liés, puisque Valenti est l'exécuteur testamentaire de Soardi. Ils témoignent de la manière dont le réseau de distribution libraire vénitien peut s'organiser à l'échelle suprarégionale, en associant typographes et libraires. Le testament de Lazzaro de'Soardi fait ainsi apparaître de nombreux libraires en Italie et à l'étranger : un libraire italien à Salamanque, un libraire espagnol à Lyon, un autre espagnol à Rome, d'autres libraires encore Pavie, Bologne, Rimini, Ancône, Naples, Lisbonne, et un libraire vénitien qui sert d'intermédiaire de Lazzaro de'Soardi aux foires de Lanciano et Recanati. Ces nombreux noms sont notés comme « ceux qui ont des livres à vendre pour mon compte<sup>146</sup> ». L'imprimeur précise que ces libraires ont une commission de 10%. Les libraires deviennent des intermédiaires essentiels pour les imprimeurs, qui ne recrutent plus autant de facteurs, comme cela pouvait être le cas dans les premières années, qu'ils ne s'appuient sur un réseau préexistant. Certains de ces libraires se retrouvent également exécuteurs testamentaire de Soardi, ce qui signale des relations d'affaires étroites, une élection qui permet d'assurer la continuité des échanges, même après la mort du testateur.

Ce réseau d'intermédiaires libraires correspond à un fonctionnement plus généralement décrit par Angela Nuovo notamment, qui distingue deux niveaux de distribution, en traçant une démarcation entre les revendeurs avec boutique et les libraires ambulants. Au niveau de la vente en magasin, on a un certain nombre de témoignages, comme ce testament l'indique. Mais les sources sont plus rares pour les marchands ambulants<sup>147</sup>. Un article de Susan Noakes, étudiant en particulier les presses de San Jacopo di Ripoli fondée en 1476 et la distribution de ses livres en Toscane, montre que la vente aux colporteurs (*peddlers*) était une part importante, voire décisive de leur commerce<sup>148</sup>. Cette partie du commerce nous est en grande partie inaccessible

144. Dennis Everard RHODES, *Annali tipografici di Lazzaro de' Soardi*, op. cit.

145. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 271, n° 294, 23 août 1510.

146. « *Item questi sottoscritti hanno libri da mi a vender per conto mei* », cité dans Dennis Everard RHODES, *Annali tipografici di Lazzaro de' Soardi*, op. cit., p. 83.

147. Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, op. cit., p. 105-109; *idem*, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, op. cit., p. 315-326.

148. Susan NOAKES, « The développement of the book market in late Quattrocento Italy : printers' failure and the role of the middleman », art. cit. Les conclusions de cette étude, portant sur la grande modernité et flexibilité des presses de Ripoli, ont été notamment contestées dans Paolo TROVATO, « Il libro in Toscana nell'età di Lorenzo », art. cit.

en raison de l'absence des sources. On peut néanmoins supposer que la consolidation progressive d'un réseau de libraires fixes permet d'atteindre indirectement un réseau de distributeurs d'autant plus large. Il nous semble également que l'association avec des libraires de grande envergure, tout comme avec des libraires plus modestes, se généralise avec le développement de l'imprimerie. Les entrepreneurs vénitiens, visant un public large et souvent lointain, y voyaient là une nécessité absolue pour l'écoulement de leurs stocks.

Du point de vue du libraire, et non plus de l'imprimeur, ce changement de modalité de distribution se fait également sentir. La place du libraire devient centrale. Si certains revendeurs, comme ceux mentionnés par Lazzaro de'Soardi, ont un rayon d'action limité, d'autres comme Francesco Valenti, ont sans doute une plus large activité, et une habitude de collaboration avec de nombreux imprimeurs. Comme pour Lazzaro de'Soardi, il y a de ce fait un besoin de stabilisation des relations, qui se traduit ici par les nombreuses relations personnelles que le libraires a tissé avec des imprimeurs et libraires vénitiens. Il mentionne dans son testament Benedetto Fontana, imprimeur, Bernardino de Landriano, docteur et éditeur, Boneto Locatello, imprimeur, Giuntino Giunti, neveu de l'imprimeur et libraire Lucantonio Giunti, Agostino Zani, fils de l'imprimeur Bartolomeo Zani, et enfin le relieur Bernardino, son *compater*. Certains des legs prévus font explicitement référence à des livres qu'il a reçus d'eux : Francesco Valenti avait donc un rayon d'action large dans la ville, et travaillait avec différents membres de la chaîne de production et de distribution du livre. Tandis que l'imprimeur cherche à diversifier les aires géographiques et le calibre des libraires avec qui il travaille, le libraire de grande envergure diversifie ses fournisseurs et ses collaborateurs, se les attachant également parfois par des liens personnels et spirituels.

Ces testaments sont intéressants pour comprendre les bases de l'influence des libraires à Venise. Ce sont les intermédiaires indispensables pour les imprimeurs pour atteindre des marchés plus ou moins lointains, surtout dans le cas d'imprimeurs qui n'ont pas les moyens de posséder directement une boutique dans divers centre de vente du livre. Les libraires les plus actifs se retrouvent alors au centre d'un large réseau d'interconnaissance qui relie les différents maillons de la chaîne de l'imprimerie vénitienne et européenne, ce qui en fait des acteurs majeurs.

Grâce à leur réseau de distribution et à leur capacité de financement, les libraires sont, autant que les imprimeurs typographes, partie prenante des changements qui ont lieu dans le monde du livre à cette époque. Que leur nom apparaisse ou non dans les colophons des éditions, ils ont un poids déterminant dans les réseaux qu'ils mettent en place pour distribuer les ouvrages imprimés à Venise. Des collaborations durables entre imprimeurs et libraires s'installent, passant parfois par des liens personnels tissés entre deux familles. Les libraires influencent notablement les politiques des imprimeurs, même si de façon moins visible et difficilement perceptible dans les sources. On peut considérer qu'ils ont contribué aux changements de politique éditoriales que l'on observe à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et au début du xvi<sup>e</sup> siècle.

## 4.3 Adaptations sous contrainte : les limites de la prospérité

La fin du xv<sup>e</sup> siècle est une période charnière pour la production vénitienne. On a vu que celle-ci se tourne, lentement mais sûrement, vers la population lettrée urbaine, des professionnels éventuellement humanistes, plutôt que vers un public proprement universitaire, traditionnellement visé par les imprimeurs les plus productifs des années 1480. Mais cette évolution n'est pas simplement un changement de perspective et de stratégie éditoriale de la part d'imprimeurs qui se contenteraient de suivre le marché. Elle se traduit plus largement par des reconfigurations de certaines entreprises, qui impriment des quantités de livres plus importantes, destinées à un nouveau public, à un moment où le marché universitaire est saturé. Ces changements interviennent en particulier dans le cadre d'ateliers familiaux au moment où une nouvelle génération prend la main. Il s'agit donc d'un phénomène global, qui lie choix éditoriaux et organisation économique et sociale du milieu du livre, qui évolue pour se développer au mieux de ses capacités. Mais cette évolution se fait lentement et difficilement à Venise, et entraîne des reconfigurations à différentes échelles.

Afin de ne pas forcer la charnière de l'année 1500, nous allons dans le cadre de cette partie aborder des évolutions qui ont cours entre la fin du xv<sup>e</sup> siècle et le début du xvi<sup>e</sup> siècle, en enjambant la rupture symbolique de la fin de la période incunable. Ces évolutions ont lieu sur le moyen terme, ce qui ne permet pas de rendre compte d'une date butoir spécifique.

### 4.3.1 Venise et les évolutions de la production en Europe

#### 4.3.1.1 De nouveaux livres pour de nouveaux marchés en Europe

Des changements dans la production vénitienne se constatent, même si les plus marquants ne sont pas forcément ceux auxquels on s'attendrait. Nous avons observé une baisse de la production d'auteurs du Moyen Âge central, une tendance à se tourner vers la littérature plutôt que vers les ouvrages proprement universitaires, juridiques notamment. Le format a également tendance à changer, avec une progression notable des octavos<sup>149</sup>. Il nous faut à présent rentrer un peu dans le détail de ces évolutions et voir comment se positionnent les presses vénitiennes dans le contexte concurrentiel européen, étant entendu que ce sont des modifications qui se comprennent sur le moyen voire le long terme. Il faut également mettre en relation les changements de production locale avec les tendances présentes dans d'autres centres d'imprimerie en Europe, en prenant en considération le cas des presses française. Ce point de comparaison semble intéressant puisqu'il s'agit précisément du moment où l'édition française connaît une grande vitalité après un début plus lent qu'à Venise.

Les auteurs de *l'Histoire de l'édition française* s'accordent pour voir dans ces années à cheval sur

---

149. Nous renvoyons à la page 33.

les deux siècles une charnière, une transition vers d'autres modes de production, de présentation et de distribution. Une charnière certes, mais pas une rupture, ce qui justifie cette remarque mise en exergue de l'article d'Henri-Jean Martin et de Jeanne-Marie Dureau :

Si toute coupure chronologique est mutilation, celle qui, traditionnelle, arrête le temps des incunables et fait commencer l'ère du livre imprimé moderne au premier janvier 1501 est une aberration<sup>150</sup>.

Malgré tout, force est de constater que des changements sont malgré tout observables, notamment dans le sens d'un changement du public visé<sup>151</sup>. Il s'agit ici d'une lente transition. Le public universitaire au sens strict est en partie remplacé par un public lettré, pouvant et sachant lire la littérature latine et vernaculaire pendant ses loisirs. Ce changement s'observe également de façon notable pour les presses françaises. Paris en particulier connaît un dynamisme important dans les dernières années du xv<sup>e</sup> siècle et le début du xvi<sup>e</sup> siècle, qui a été en particulier étudié par Dominique Coq. Il constate dans les années 1495–1500 une floraison d'éditions en vernaculaire, au format réduit et au coût moindre pour toucher de nouveaux publics. Certaines villes françaises avaient amorcé cette politique bien avant, comme Lyon qui est la « capitale du livre en français » ; mais plus largement, des villes comme Genève, Vienne ou Chambéry se tournent vers une littérature en vernaculaire, qui vise un public marchand, une élite urbaine capable d'acheter et de lire ces textes en langue vulgaire<sup>152</sup>.

Ces changements de fond ont été identifiés en Europe, en France et en Italie particulièrement. Les nouveaux marchés conquis par le changement de format et de langue sont une évolution d'ensemble, dans laquelle il faut replacer Venise. Brian Richardson a ainsi montré comment les années 1470–1600 ont vu la croissance de l'importance de l'édition de textes vernaculaires, en particulier en italien<sup>153</sup>. La conquête de nouveaux publics s'appuie l'alphabétisation des sociétés urbaines italiennes à la fin du Moyen Âge. Les travaux de Brian Richardson et avant lui de Paul Grendler ont montré qu'une classe d'âge italienne était largement alphabétisée, particulièrement dans les grands centres, même s'il s'agit le plus souvent d'une alphabétisation sommaire. Ainsi à Florence en 1480, 28% des garçons entre 6 et 14 ans sont scolarisés. La proportion est à peu près semblable à Venise en 1587, où il s'agit de 26% des garçons de cette classe d'âge, alors que

---

150. Henri-Jean MARTIN et Jeanne-Marie DUREAU, « Années de transition : 1500–1530 », *Histoire de l'édition française*, t. I, Paris, Fayard, 1989, p. 217–225, p. 217.

151. Comme le fait justement remarquer Rudolf Hirsch dans Rudolph HIRSCH, « Stampa e lettura fra il 1450 e il 1550 », *Libri, editori e pubblico nell'Europa moderna*, Rome/Bari, Laterza, 1977, p. 1–50, les imprimeurs produisaient des livres pour qu'ils soient achetés et lus. Une analyse de la production imprimées peut donc difficilement se faire sans analyse de la lecture. Nous nous en tenons cependant ici qu'à des considérations assez générales tirées de la bibliographie sur le sujet, étant entendu qu'une étude approfondie des pratiques de lectures visées par les imprimeurs vénitiens nous entraînerait très loin du cœur de notre sujet.

152. Dominique COQ, « Les incunables : textes anciens, textes nouveaux », *Histoire de l'édition française*, t. I, Paris, Fayard, 1989, p. 177–194.

153. Brian RICHARDSON, *Print Culture in Renaissance Italy : the editor and the vernacular text, 1470–1600*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

seulement 0,2% des filles sont scolarisées. Le taux pour les deux sexes tombe alors à 14%<sup>154</sup>. La capacité à lire et à écrire dépend du niveau économique, de la taille du centre urbain ; le genre conditionne l'accès à un certain type de culture, puisque les filles sont dans l'extrême majorité des cas cantonnées au vernaculaire ; mais dans l'ensemble, on considère que la majorité de la population urbaine a une capacité restreinte à lire et à écrire. Cela représente un public à conquérir. Les acheteurs de livres à la fin du xv<sup>e</sup> siècle sont encore des membres des couches les plus éduquées de la société. L'alphabétisation de couches assez étendues de la société, si elle ne croît pas de façon notable à notre période, forme malgré tout la base d'un élargissement des acheteurs potentiels. Les imprimeurs se tournent alors de plus en plus vers le public des enfants, des femmes et des classes plus populaires, avec des textes simples et facilement lisibles<sup>155</sup>.

Pour autant, les anciens publics ne sont pas oubliés. Les presses européennes continuent à imprimer du droit, de la théologie, mais ce ne sont plus leurs seuls cœurs de cible. En effet, Frédéric Barbier fait remarquer que « la tendance à la segmentation est renforcée par l'essor de l'édition en vernaculaire<sup>156</sup> », mais le même constat pourrait être fait à partir d'autres éléments. Cette segmentation se traduit bien entendu dans le contenu des ouvrages publiés, la langue, mais aussi la matérialité. Ainsi la publication d'ouvrages dont le format et la présentation sont clairement destinés à des publics non universitaires participe conjointement au cloisonnement de différents publics. Ce lien entre public et aspect concret de l'objet-livre et de la mise en page a été en particulier étudié par Roger Chartier et Donald MacKenzie<sup>157</sup>. Un cas intéressant est celui de la diffusion de l'octavo, popularisé par Alde Manuce dans les premières années du xvi<sup>e</sup> siècle et qui conquiert rapidement le marché du livre européen<sup>158</sup>. Alors que le grand format était synonyme de sérieux et de qualité dans les premiers temps de l'imprimé, Alde Manuce décide au contraire de réaliser des octavos plus fins, de bonne qualité, et destinée à des personnes qui « avaient de l'éducation mais peu de loisir, ou de l'éducation et trop de loisirs » c'est à dire des politiques, des diplomates, des prélats, des courtisans<sup>159</sup>... À partir d'Alde, la mode est lancée, à Venise mais pas seulement. Les imprimeurs vénitiens adoptent ce format pour un public qui n'est pas directement universitaire, tout en restant malgré tout dans le cadre de personnes pouvant lire le latin et employant son temps libre à lecture et la relecture des classiques. Avec la saturation du marché purement universitaire les imprimeurs cherchent à faire feu de tout bois, et notamment, parviennent à créer un besoin de livres portatifs pour certaines catégories d'acheteurs potentiels. Pour reprendre Armando Petrucci, la diffusion du « *livretto da mano* » vise directement la bourgeoisie cultivée, qui

---

154. Paul GRENDLER, *Schooling in Renaissance Italy : literacy and learning, 1300–1600*, Baltimore, 1989, p. 42–78.

155. Rudolph HIRSCH, « Stampa e lettura fra il 1450 e il 1550 », art. cit., p. 41.

156. Frédéric BARBIER, *L'Europe de Gutenberg*, op. cit., p. 218.

157. Donald Francis MCKENZIE, *Bibliography and the sociology of texts*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999 ; Roger CHARTIER, *L'Ordre des livres*, op. cit.

158. Brian RICHARDSON, *Printing, writers and readers in Renaissance Italy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 126–129.

159. Martin DAVIES, *Aldus Manutius : printer and publisher of Renaissance Venice*, Londres, The British library, 1995, p. 46, cité dans Brian RICHARDSON, *Printing, writers and readers in Renaissance Italy*, op. cit., p. 127.



développe alors une pratique et un modèle de lecture de loisir qui perdure dans les siècles suivants<sup>160</sup>. Ceci étant, il ne faudrait pas non plus trop forcer l'analyse de la production livresque comme un reflet des évolutions des pratiques de la lecture : les imprimeurs impriment ce qu'ils pensent que les gens achètent, et non pas forcément ce que les gens lisent effectivement. Par ailleurs, une mise en garde toujours d'actualité serait celle de Rudolf Hirsch qui faisait justement remarquer que beaucoup de livres sont de contenu et d'intérêt multiforme, comprenant parfois plusieurs titres assez divers ; ces livres sont destinés souvent à plus d'un groupe de lecteurs, et inversement, les lecteurs ne se limitent pas à un seul champ donné<sup>161</sup>. L'interprétation se doit donc d'être prudente.

La conquête d'un marché non universitaire et la segmentation que nous avons pu observer à l'échelle des ateliers vénitiens se voient donc également à plus large échelle. Elle permet, quasi mécaniquement, une augmentation de la production, grâce à la diversification et à la conquête de nouveaux marchés : de plus nombreuses éditions, mais également des éditions tirées à un plus grand nombre d'exemplaires. Le tirage est une information difficile à avoir quand nous n'avons pas de contrat ou d'indication au sein même des ouvrages imprimés, dans les colophons par exemple. Le nombre d'exemplaires survivants n'est pas un bon indicateur en raison du taux très fluctuant de déperdition selon le type d'ouvrages et les conditions de la conservation<sup>162</sup>. Des travaux récents ont approfondi ces analyses. Les listes d'Eric White<sup>163</sup> et Uwe Neddermeyer<sup>164</sup> permettent de mettre en regard le tirage connu de certaines éditions et le nombre d'exemplaires survivants. Notre connaissance des tirages est très imparfaite, mais Ezio Ornato considère que les tirages incunables moyens sont compris entre 250 et 1 000 selon le type de publication<sup>165</sup>. Les informations recueillies par Rudolf Hirsch permettent d'avoir une idée de l'ordre de grandeur des tirages et de leur évolution entre 1470 et le début du XVI<sup>e</sup> siècle. Celui-ci indique en effet que si Vindelinus de Spire dit avoir tiré 400 exemplaires de son édition de Salluste en 1470, on sait qu'il en tire 1 000 pour une édition du Panormitanus en 1471. Cette quantité devait devenir habituelle dans les années 1480. En 1491, Battista de Tortis tire 2 300 exemplaires d'une édition des *Décrétales*. Des tirages de 3 000 exemplaires pouvaient être réalisés dans les années 1490, mais ce n'est qu'au début des années 1500 qu'ils deviennent courants. En effet, une édition des *Erotema* de Guarini est tirée à 3 000 exemplaires à Ferrare en 1508 : étant donné l'importance réduite du centre ferrarais dans l'imprimerie italienne ou européenne, on peut en déduire que ce tirage était

---

160. Armando PETRUCCI, « Introduzione », *Libri, editori e pubblico nell'Europa moderna*, Rome/Bari, Laterza, 1977, p. ix-xxix, p. xxiii.

161. Rudolph HIRSCH, « Stampa e lettura fra il 1450 e il 1550 », art. cit., p. 13.

162. Sur les variations du taux de déperdition et les calculs envisageables, on peut se référer à Ezio ORNATO, « La production livresque au Moyen Âge : problèmes et méthodes d'évaluation », *La Face cachée du livre médiéval. L'histoire du livre vue par Ezio Ornato, ses amis, ses collègues*, Rome, Viella, 1997, p. 163-178.

163. Fournie en ligne en 2004 dans le forum *Exlibris* de l'université de Berkeley.

164. Uwe NEDDERMEYER, *Von der Handschrift zum gedruckten Buch. Schriftlichkeit und Leseinteresse im Mittelalter und in der frühen Neuzeit. quantitative und qualitative Aspekte*, 2 t., Wiesbaden, Harrassowitz, 1998, vol. 2, p. 753-762.

165. Chiara RUZZIER, Xavier HERMAND et Ezio ORNATO, *Les Stratégies éditoriales à l'époque de l'incunable : le cas des anciens Pays-Bas*, op. cit., p. 178-187.

devenu la norme<sup>166</sup>. Ces quelques données nous signalent cependant le changement d'échelle de la production européenne entre les années 1480 et le début du siècle suivant. C'est le cas à Venise, en Italie du Nord, mais sans doute également ailleurs en Europe.

Pour autant, l'augmentation de la production ne se fait pas au même rythme et n'a pas le même visage selon les villes productrices d'imprimés en Europe. Ces « années de transition », pour reprendre les termes d'Henri-Jean Martin et de Jeanne-Marie Dureau, ne sont pas les mêmes quand il s'agit des presses françaises, dont les auteurs nous décrivent la prospérité et le dynamisme, ou quand il s'agit de Venise, dont la perte de vitesse est sensible précisément durant cette période, pour des raisons intimement liées aux tendances de fond que nous venons de décrire.

#### 4.3.1.2 Une force d'inertie vénitienne

Les transformations tournées vers un livre en vernaculaire, de petit format, destiné à un public de l'élite urbaine, si elles correspondent à des tendances européennes, ne doivent cependant pas être forcées dans le cadre de Venise. Deux exemples peuvent le signaler assez clairement, qui illustrent les évolutions de la production européenne et le décalage de Venise dans leur mise en place : la part des éditions in-octavo et celle des éditions en latin (donc en creux, en langue vulgaire)<sup>167</sup>.

On constate en effet que la production vénitienne ne prend en réalité pas du tout le tournant du vernaculaire. Venise reste dans un entre-deux, sans véritable tendance à la baisse de la production latine au profit de l'italien, sinon très légère. À la fin du xv<sup>e</sup> siècle et au début du xvi<sup>e</sup> siècle, elle conserve plus ou moins la même proportion entre vernaculaire et latin qu'elle avait déjà stabilisée depuis les années 1480, alors même que la tendance de la production italienne va vers de plus en plus de vernaculaire. Les presses de l'espace italoophone impriment plus de 80% de leur production en latin dans les années 1480, mais plus que 64% dans les années 1498–1500. L'augmentation de la part de l'italien dans la production vénitienne ne se fait en réalité que plus tard, dans les années 1520–1530, avec un retard certain par rapport à d'autres presses européennes. Les presses françaises tendent au contraire à imprimer plus en latin, mais ce n'est pas le cas des presses parisiennes, qui amorcent nettement ce tournant. Au contraire, la tendance est à une baisse de la production latine au profit du français, malgré une remontée du latin dans les dernières années considérées<sup>168</sup>.

La différence est encore plus nette dans le cas de la production de petits formats in-octavo, pour laquelle Venise avait joué un rôle de leader et de lanceur de mode. On constate que, en réalité, la production de petit format était bien présente avant les premières éditions d'Alde Manuce, et ce

166. Rudolf HIRSCH, *Printing, Selling and Reading, 1450–1550*, Wiesbaden, Harrassowitz, 1974.

167. Voir les graphiques 18 et 17. Ils ont été réalisés à partir des données de l'ISTC et de la base de données compilées par Ezio Ornato et ses collaborateurs.

168. La tendance si l'on prend l'ensemble de la production incunable européenne est plutôt à une certaine stabilité : 70% de la production européenne sont des éditions en latin, dans les années 1480, comme les années 1490, ce qui n'empêche pas des fluctuations locales importantes, comme on le voit ici.

en très grande quantité dans le cas des presses parisiennes (40% de la production). Le public visé était certainement plus large que celui que visait Alde : c'étaient des ouvrages plus communs, de moindre qualité mais aussi moins chers, qui touchaient un public bien plus large que les octavos aldins, très chers en comparaison<sup>169</sup>. Le signe évident que les imprimeurs vénitiens ne ciblaient pas ce type de public est visible dans la relative faible progression de la part de l'in-octavo dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, alors que cette progression est très rapide au contraire pour les presses lyonnaises. Venise en imprime certes de plus en plus – il s'agit de près d'un quart de sa production à la fin des années 1510 –, mais sans doute en partie pour un public lettré riche, qui souhaite des éditions classiques élégantes et transportables. De façon générale, la production de petit format français augmente bien plus vite que dans l'espace italien, car elle vise à toucher un public plus large. Le décalage dans l'adoption du vernaculaire et des plus petits formats est dû à plusieurs facteurs. D'une part, les presses vénitiennes ont élaboré depuis le début une stratégie éditoriale tournée vers l'exportation, plus que sur le marché local ou même régional. Dans ces circonstances, le latin restait une évidence, les livres en italien étant contraints surtout à un marché péninsulaire. Mais cela n'explique pas la réticence à adopter des volumes de plus petits formats, dont la part augmente certes, mais comme à regret si on compare Venise à Paris ou Lyon. Il semble que l'on puisse attribuer ce décalage à une certaine inertie des presses vénitiennes. Celles-ci continuent en réalité à être plus solides que le simple décompte des éditions le laisse penser : par rapport à Paris, Venise continue à imprimer une grande quantité de papier, car ses volumes sont plus épais et plus grands. Paris au contraire imprime de nombreuses éditions, mais plus petits, donc moins de feuilles de papier à proprement parler. Les marchés ne sont donc clairement pas les mêmes. Venise se maintient, à défaut de progresser, sur une imprimerie universitaire et lettrée, Paris au contraire mise sur le vernaculaire.

Brian Richardson affirme que les imprimeurs vénitiens ont constitué une infrastructure solide d'éditeurs scientifiques, originellement pour les textes en latin, mais qui en réalité servait aussi pour les textes en vernaculaire<sup>170</sup> : il s'agissait surtout de textes de la littérature toscane, destinée à un public interrégional, mais néanmoins relativement restreint. Même la production italienne à Venise était tournée vers un public de lettrés, avec le développement de l'édition vernaculaire savante. Certains lettrés ont été particulièrement actifs dans la fixation de normes orthographiques et grammaticales pour le toscan dans les textes imprimés en Italie, et particulièrement à Venise. Pietro Bembo a joué un rôle majeur dans ce domaine, en collaboration notamment avec Aldo Manuce<sup>171</sup>. Avec le travail de ce patricien vénitien humaniste sur les œuvres de Dante et Pétrarque naît « une philologie vulgaire, fondée sur une considération critique nouvelle de la langue<sup>172</sup> ». Les œuvres italiennes publiées selon ces exigences se tournent vers un public choisi et pointilleux

169. Martin LOWRY, « *Magni nominis umbra?* L'editoria classica da Aldo Manuzio vecchio ed Aldo giovane », art. cit.

170. Brian RICHARDSON, *Print Culture in Renaissance Italy: the editor and the vernacular text, 1470–1600*, op. cit., p. 30.

171. *Ibid.*, ch. « Bembo and his influence, 1501–1530 ».

172. Carlo DIONISOTTI, *Bembo, Pietro*, *Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 8, Rome, Treccani, 1966.

sur la correction du texte ou même sa nature littéraire. On reste dans le cadre d'un public relativement restreint. Les presses vénitiennes ne se convertissent pas à une diffusion destinée à des populations plus diverses socialement. Ce phénomène a également été expliqué par Rudolf Hirsch : les classes inférieures italiennes montrent relativement peu d'intérêt pour l'imprimerie et dans le même temps, les responsables des stratégies éditoriales ne considèrent pas l'homme commun italien comme un client potentiel. Cela explique que l'on produise moins de feuilles volantes ou d'écrits techniques en Italie que dans le Saint-Empire, ou que l'engouement pour l'apprentissage de la lecture, liée à un contexte religieux spécifique, soit moins fort que dans les Pays-Bas<sup>173</sup>. Ce constat est aujourd'hui à nuancer grâce à des études récentes qui ont montré l'impact des feuilles volantes à Venise, mais on peut néanmoins considérer ici que les imprimeurs vénitiens n'ont effectivement pas montré très tôt un intérêt pour le public commun des sociétés italiennes, alors même qu'ils avaient bien conscience de la diversité et de la segmentation du marché européen.

Nous tenons ici des explications concernant l'apparent faible dynamisme des presses vénitiennes dans les dernières années du xv<sup>e</sup> siècle en comparaison de ses concurrentes, en particulier Paris qui prend une place centrale dans le paysage typographique européen. Les imprimeurs et éditeurs vénitiens ne se sont pas assez détachés du public lettré, universitaire ou professionnel qui était le leur, malgré des changements à la marge dans les types de publications entre la fin du xv<sup>e</sup> et le début du xvi<sup>e</sup> siècle. De ce fait, ils se retrouvent en perte de vitesse par rapport à d'autres villes d'imprimerie, qui, elles, parviennent à augmenter le nombre d'exemplaires et d'éditions pour alimenter de nouveaux marchés plus vastes qu'auparavant. D'autres facteurs s'y ajoutent. Certains auteurs ont mis en avant le rôle des guerres d'Italie, qui ont ralenti le développement des presses, ainsi que le rôle des épidémies, qui touchent avec une assez grande intensité le Nord de l'Italie à cette époque<sup>174</sup>. Ces facteurs extérieurs ont très certainement contribué à l'affaiblissement relatif des presses vénitiennes, et donc, à la poussée des presses parisiennes. Mais cet affaiblissement est aussi à comprendre en termes de tournant éditorial, que les imprimeurs de la lagune ont eu plus de mal à prendre ; les circonstances extérieures ne les y ont pas aidés.

Ceci étant, les presses vénitiennes continuent à avoir une position forte sur le marché traditionnellement visé ce qui leur permet de se maintenir dans les premiers producteurs européens. Cette position se fait au prix d'une volonté plus lente d'adaptation à de nombreux publics et donc à de nouveaux types de produits.

---

173. Rudolph HIRSCH, « Stampa e lettura fra il 1450 e il 1550 », art. cit., p. 43.

174. Ezio ORNATO, « Les conditions de production et de diffusion du livre médiéval (xiii<sup>e</sup>–xv<sup>e</sup> siècles). Quelques considérations générales », art. cit. ; on se référera aux travaux Jean-Noël Biraben pour les données concernant les épidémies.

### 4.3.1.3 Les imprimeurs vénitiens et la concurrence

Malgré la hausse de la production vénitienne et sa production toujours volumineuse, malgré des transformations destinées à toucher un public de plus en plus large, Venise aborde le XVI<sup>e</sup> siècle de façon moins triomphale que les décennies précédentes. Il n'est pas envisageable que ces changements n'aient pas été perçus par les imprimeurs eux-mêmes, qui ont dû voir avec inquiétude leur hégémonie s'effriter et leur position se fragiliser sur le marché européen, même si peu de sources nous le disent clairement.

La crispation des imprimeurs vénitiens se fait sentir d'abord à travers les conflits liés aux privilèges qui commencent à apparaître dans les dernières années du siècle et se poursuivent encore au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. Ces conflits peuvent opposer deux imprimeurs de Venise, ou un imprimeur de Venise à des libraires ou imprimeurs d'autres régions. On a pu les retrouver dans les archives judiciaires vénitiennes, qui recèlent des dossiers documentaires nombreux mettant en avant les relations parfois tendues au sein du milieu professionnel du livre.

Un des premiers conflits que l'on connaît est celui qui oppose Alde Manuce à Gabriele de Brasichella<sup>175</sup>. Martin Lowry retrace le conflit que nous ne connaissons que par bribes et allusions. Gabriele de Brasichella est un collaborateur d'Alde en 1497, mais obtient un privilège à son nom en 1498 pour des livres grecs<sup>176</sup>. Il le fait confirmer, faisant allusion à l'hostilité « de gens qui n'ont en vu que leur intérêt<sup>177</sup> ». Après avoir encore obtenu un privilège pour un caractère ressemblant beaucoup à la cursive aldine, il disparaît. Le conflit s'étend aussi aux collaborateurs de Gabriele, Benedetto Manzi et Giovanni Bissolo, tous les deux de Carpi. Alde a très certainement poursuivi Gabriele pour violation de privilège et du secret professionnel. Il s'agit du premier conflit lié à la législation des privilèges dont nous avons la trace, qui signale à la fois la volonté des imprimeurs de les faire respecter, mais également la relative désorganisation du système qui n'en est qu'à ses débuts. Malgré cela, les privilèges ne sont pas censés rester lettre morte. Alde est probablement l'imprimeur de cette période le plus enclin à contester et à poursuivre les contre-façons, peut-être parce qu'il est celui qui a le plus à perdre, et aussi celui qui a les moyens de tenter ce type d'actions en justice. Il tente les recours aux autorités, les procès ; mais de guerre lasse, il se résout à changer de tactique en 1503 avec l'impression de son *Adresse aux imprimeurs de Lyon*, texte sans équivalent à Venise. Il s'agit d'avertir les lecteurs que des imprimeurs usurpent son labeur ; il menace les contrevenants de représailles<sup>178</sup>. Alde ici ne pouvait que se récrier face aux contre-façons, qui techniquement ne violaient aucun privilège. D'autres procès et conflits ont lieu jusqu'en 1515, avec les Giunti de Florence notamment<sup>179</sup>. L'insistance d'Alde à lutter contre les contre-façons,

175. Martin LOWRY, *The World of Aldus Manutius*, op. cit., p. 136-137.

176. ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 14-22, image 342, 7 mars 1498.

177. « *amatori del ben particular* » : ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 14-22, image 354, 20 mai 1498.

178. Martin LOWRY, *Le Monde d'Alde Manuce*, op. cit., p. 164.

179. Paolo CAMERINI, « In difesa di Lucantonio Giunta dall'accusa di contraffattore delle edizioni di Aldo Romano », art. cit. ; Martin LOWRY, *Le Monde d'Alde Manuce*, op. cit., p. 162-167.

en particulier celles venant de Lyon, s'explique aisément. Venise avait des relations intenses avec les libraires et imprimeurs lyonnais, ce qui explique que les livres aldins aient été rapidement copiés à Lyon. Cette ville connaît un essor typographique particulièrement important depuis la fin des années 1480. Son développement est un peu heurté, mais la ville produit ainsi 102 éditions en 1490, 98 en 1495 et 122 en 1500<sup>180</sup>. Elle devient une concurrente sérieuse face à Venise qui imprime 184 éditions en 1495, année de début de l'entreprise typographique d'Alde Manuce en association avec Andrea Torresani. Cette querelle spécifique, dans laquelle Alde Manuce défend avec acharnement les privilèges qui lui ont été accordés, allant jusqu'à leur donner une portée qu'ils n'ont pas toujours, doit être replacée dans un contexte plus général, celui de la montée de nouveaux centres de production du livre et donc du déclin relatif de la puissance vénitienne sur le marché européen.

Dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, d'autres conflits émergent, cette fois entre imprimeurs de Venise. Ainsi en 1500, Bernardino Stagnino est condamné pour avoir imprimé un livre qui était sous privilège du médecin Giorgio Ferrari ; celui-ci avait en effet obtenu un privilège en 1496 pour des œuvres de médecine<sup>181</sup> et Bernardino Stagnino imprime le 27 mars 1499 le *Liber pandectarum medicinae* qui était compris dans le privilège du médecin<sup>182</sup>. La sentence est cependant cassée en 1503<sup>183</sup>. D'autres affaires suivent, qui prennent toutes plus ou moins le même chemin. Elles sont tantôt confiées à l'*Avogaria di Comun*, tantôt aux *Signori di Notte al Civil*. Ce sont ces derniers par exemple qui intiment à Bartolomeo de Portesio de ne pas imprimer les *Lettres* d'Ovide en raison du privilège de Giovanni Tacuino<sup>184</sup>. Ces cas sont très rarement développés. On n'a donc pas connaissance des circonstances précises qui ont amené le conflit. L'apparition soudaine de ces cas de procès et de conflits non résolus à l'amiable est en partie tributaire des sources conservées sur la période<sup>185</sup>. On peut néanmoins faire l'hypothèse que l'apparition de ces conflits témoigne, de la part des imprimeurs et éditeurs vénitiens, d'une conscience aigüe de la concurrence et de la plus grande fragilité des presses vénitiennes à l'extérieur, qui se traduit par une plus grande propension à entamer des procès à l'intérieur.

---

180. Sur les presses lyonnaises, voir Henri BAUDRIER, *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de Lettres de Lyon au XVI<sup>e</sup> siècle*. Publiée et continuée par Julien Baudrier, Lyon, Brun, 1895 ; *Cinq Études lyonnaises*, Genève, Droz, 1966, Roger CHARTIER (dir.), *Nouvelles Études lyonnaises*, Genève, Droz, 1969 ; Étienne Dolet, 1509-1546, Actes du colloque de Paris, 14 mars 1985, Paris, ENSJF, 1986 ; William A. PETTAS, « The Giunti and the book trade in Lyon », *Libri, tipografi, biblioteche*, t. 1, Florence, Olschki, 1997, p. 169-192.

181. ASV, *Avogaria di Comun*, reg. 3658-18, fol. 237v, 3 janvier 1500.

182. Dans le privilège de 1496 : « *que per sexdecem annos hic Venetiis in sudaverit multis vigiliis et laboribus ut opus pandectarum medicine necessarissimum ordinaret et simonem ianuensem ut facilime et quam primum reperiat quicquid in est per quatuor letteras alphabeti...* » : ASV, *Collegio*, reg. 11-22, image 290, 17 juin 1496. N° ISTC : is00518000.

183. ASV, *Avogaria di Comun*, reg. 3660-20, fol. 21r, 15 juillet 1503.

184. ASV, *Signori di Notte al Civil*, b. 120, fol. 209v, 21 novembre 1505 ; le privilège est celui de janvier 1499 : ASV, *Collegio*, *Notatorio*, reg. 14-22 image 382, 19 janvier 1499. Pour d'autres conflits de privilèges dans cette période, on peut voir celui de 1503-1505 entre Andrea Torresani, Amedeo Scotto et Girolamo Durante (ASV, *Avogaria di Comun*, reg. 3660, fol. 116-128 ; *Signori di Notte al civil*, b. 120, reg. 1, fol 81v).

185. En particulier, le carton b. 120 est le seul conservé pour notre période pour les *Signori di Notte al civil* et traite des années 1503-1506. Cependant, ce n'est pas le cas pour l'*Avogaria di Comun*, dont les *Raspe* ou sentences couvrent toute notre période.

Nous avons peu de sources qui pourraient nous renseigner directement sur la manière dont les imprimeurs et libraires vénitiens ont réagi face à la concurrence étrangère, en ce qui concerne leur production même. En l'absence de sources douanières, nous ne disposons pas non plus de documents qui nous permettraient de déterminer dans quelle mesure cela affecte la balance commerciale de l'imprimerie vénitienne. Mais les études d'Ezio Ornato, Carla Bozzolo et Dominique Coq ont montré que le marché italien dans son ensemble connaît une plus grande perméabilité et son taux de pénétration atteint 7% dans les dernières années du xv<sup>e</sup> siècle<sup>186</sup>. Lyon, qui se tourne de plus en plus vers le marché universitaire, exporte vers l'Italie du Nord, peut-être aussi grâce à ses associations entre ses imprimeurs et les imprimeurs italiens, en particulier vénitiens et florentins. Mais un processus est en marche. Progressivement, les presses de référence ne sont plus les presses italiennes, malgré le rôle toujours central de Venise au cours du xvi<sup>e</sup> siècle et les entreprises audacieuses de certains imprimeurs. La prise de conscience de la fragilité de Venise par rapport à d'autres villes d'imprimerie finit néanmoins par entraîner des changements éditoriaux, même si ceux-ci se font plus lentement et en décalé par rapport à Paris notamment. Ces changements de stratégie se font en parallèle de l'arrivée aux commandes d'une nouvelle génération d'imprimeurs ; la succession dans le cadre des entreprises typographiques peut influencer sur le contenu des publications, ce que nous allons chercher à voir à présent.

## 4.3.2 Une nouvelle génération d'imprimeurs et d'entrepreneurs

### 4.3.2.1 Des changements de politique éditoriale

Les années charnières des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles constituent une période durant laquelle une nouvelle génération prend progressivement les rênes de certaines des plus grandes compagnies éditoriales vénitiennes. Le passage de génération est parfois sensible dans les politiques éditoriales de ces imprimeurs. Se pose ici avec de plus en plus d'acuité le problème de la continuité des ateliers. Les données rassemblées par l'ISTC et l'USTC permettent de franchir avec précaution la frontière entre xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles et d'étudier plus précisément la manière dont ces changements éditoriaux coïncident avec un véritable passage de relais familial. Deux familles en particulier peuvent être étudiées sous cet angle : celles des Sessa et des Scotto. Celles-ci sont bien connues dans les annales de l'imprimerie vénitienne et témoignent d'un passage de génération simple, à défaut d'être tout à fait représentatif du milieu du livre de leur temps.

La famille Sessa connaît au début du xvi<sup>e</sup> siècle une transmission patrilinéaire classique entre le père, Giovanni Battista, et le fils, Melchior. Celui-ci commence à imprimer seul à partir de 1505. Ces deux imprimeurs sont l'exemple d'une transition souple entre deux entrepreneurs, qui

---

186. Ezio ORNATO, « Les conditions de production et de diffusion du livre médiéval (xiii<sup>e</sup>–xv<sup>e</sup> siècles). Quelques considérations générales », art. cit., p. III ; Ezio ORNATO, Carla BOZZOLO et Dominique COQ, « La production et le marché de l'incunable. Le cas des livres juridiques », art. cit.

évoluent chacun dans la manière d'appréhender le marché du livre vénitien. Giovanni Battista semble avoir senti dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle les changements à l'œuvre. Il reste malgré tout sur une production essentiellement latine, mais tournée vers les arts libéraux, c'est à dire vers des manuels de grammaire, des ouvrages d'éducation. Les ouvrages recensés par l'USTC, imprimés entre 1501 et 1505, amorcent par contre un tournant vers moins de latin – 26 éditions latines contre 30 italiennes – et une production davantage tournée vers la religion et la poésie. Son fils Melchior fait perdurer cette compréhension du marché, puisque lui aussi maintient un équilibre entre latin et italien; sa production est tournée surtout vers les ouvrages éducatifs et la poésie. L'évolution semble plus marquée encore chez Melchior que chez son père. Pourtant, une analyse plus fine permet de montrer que la production de Melchior Sessa change à partir de 1516 et de son association avec Piero Ravani : il allie alors l'impression de classiques in-folio bien décorés à une production plus commune de caractère religieux<sup>187</sup>. Il conserve donc une production plus riche avec un fond de commerce destiné à un large public.

Si le passage se fait de façon plutôt souple dans ce cas, c'est sans doute parce que le fils a été associé à la production et à l'activité du père dans les dernières années. On en trouve une allusion dans un texte de Giovanni Antonio Nicolini di Sabbio sur une commande à Melchior Sessa : la continuité entre le père et le fils est bien actée<sup>188</sup>.

Le cas de la famille Scotto semble également exemplaire d'une transmission dynastique, puisque après la mort d'Ottaviano Scotto en 1498, l'activité est poursuivie sous la signature « *Eredi Ottaviani Scoti* » : les héritiers d'Ottaviano apparaissent pour la première fois en 1500 et associent son frère Bernardino et ses neveux Amedeo, Paolo, Ottaviano et Giovanni Battista. Assez vite, Amedeo Scotto devient le chef d'entreprise, jusqu'à sa mort en 1535, même si dans sa demande de privilège en 1531, il précise que les héritiers d'Ottaviano Scotto sont « des imprimeurs très fameux d'œuvres nouvelles jamais imprimées de théologie, logique, philosophie et médecine<sup>189</sup> ». Il ne se dissocie donc pas du collectif, en insistant sur la continuité avec le fondateur de l'entreprise. De fait, la transmission se remarque aussi dans la production même. Les éditions réalisées par les héritiers d'Ottaviano Scotto jusqu'en 1530 sont exclusivement latines – à l'exception d'une édition grecque. Sur 257 éditions, 231 sont des in-folios et les thématiques traitées portent sur la philosophie, la théologie et la médecine, des ouvrages qui visent donc majoritairement un public universitaire.

Le cas de la famille Scotto représente dans une certaine mesure l'opposé de celui de la famille Sessa. Alors que dans le cas des Sessa, le père transmet au fils une certaine perception des changements du marché du livre imprimé, les Scotto au contraire perpétuent une spécialisation héritée des années précédentes de l'imprimerie vénitienne, tournée vers des ouvrages de grand format,

---

187. Silvia CURI NICOLARDI, *Una Società tipografico-editoriale a Venezia nel secolo XVI : Melchiorre Sessa e Pietro Di Ravani, 1516-1525*, Florence, Olschki, 1984, p. 21.

188. « *nostro citadin Marchio libraro dalla Gata el qual lui, et el quondam suo padre gia molti anni exercitandosi in l'arte impressoria, et in far botega in questa citta nostra di Venetia* » : cité dans *Ibid.*, p. 8.

189. Carlo VOLPATI, « Gli Scotti di Monza. Tipografi-editori in Venezia », art. cit., p. 369-372.



en latin, pour un public universitaire européen relativement diversifié mais néanmoins réduit.

Les changements de politique éditoriale ne viennent donc pas automatiquement avec un changement de génération, même si ceux-ci peuvent aider à infléchir certaines orientations. Dans certains cas, la continuité familiale peut même être un frein aux évolutions éditoriales, dans le sens où l'héritier est tributaire des caractères qu'il reçoit, d'habitudes et de politiques éditoriales qu'il a pu contribuer à mettre en place en collaboration avec son aîné. La continuité sans heurt entre le père Giovanni Battista Sessa et le fils Melchior Sessa, entre l'oncle Ottaviano et le neveu Amadeo annonce les dynasties d'imprimeurs qui perdureront entre les <sup>xvi</sup><sup>e</sup> et <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un phénomène de fond, mais cela ne doit pas masquer qu'il s'agit encore vers 1500 d'une exception.

#### 4.3.2.2 Une transmission familiale encore soumise à conditions

La transmission héréditaire de certaines grandes entreprises typographiques masquent la difficulté que de nombreuses autres ont eu à faire perdurer l'activité, ou à défaut, à transmettre l'héritage matériel. En ce sens, l'imprimerie à Venise est encore bien une industrie neuve : la continuité familiale ne se met en place que très progressivement, et n'est acquise que dans le courant du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle. À la fin du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, nous sommes encore dans un système d'entre-deux, où les héritiers ne sont vout pas de soi, et où la transmission se fait difficilement, à quelques notables exceptions près que nous venons de mentionner. En l'absence de transmission à la famille, les biens nécessaires à l'activité sont le plus souvent éparpillés, ou transmis à un proche, qui imprime en son nom ; on ne parlera de continuité de l'entreprise, que si le nom et l'intégrité des biens transmis demeurent. Dans la plupart des cas, les transmissions empruntent encore les chemins détournés qui associent l'amitié, la collaboration et les liens familiaux à des degrés divers. Les années 1500 sont pourtant une période de renouvellement assez significatif, dû au décès de certains des protagonistes de l'industrie du livre, même si ce renouvellement est certes moins abrupte que celui qui avait suivi 1480.

Le cas de Lazzaro de'Soardi est éclairant. Son testament mentionne en effet dix caractères, en particulier une « *lettera galante* » qu'il a inventée. Cette dernière passe à l'imprimeur Bernardino Benali, qui doit la payer. Les formes reviennent à *Polo gittador*, c'est à dire compositeur typographique. Pour autant, Dennis Rhodes remarque que certains de ces caractères passent à Simone de Luere, ami de Lazzaro ; certains sont également acquis par Giorgio Rusconi<sup>190</sup>. Bien que marié, Lazzaro de'Soardi ne semble pas avoir eu d'enfants, puisque ses héritiers sont les fils de son neveu, Giovanni Percival Vinate, fils de sa sœur. Peut-être est-ce pour cette raison encore une fois que l'atelier typographique ne perdure pas et que le coûteux matériel se retrouve éparpillé. D'autres imprimeurs pensent pouvoir assurer la continuité de leur activité, mais ce n'est pas toujours le cas : on le voit par exemple avec Matteo Capcasa dont le testament autographe de 1491 liste les

---

190. Dennis Everard RHODES, *Annali tipografici di Lazzaro de' Soardi*, op. cit., p. 11-12.

livres qu'il donne à son frère : il s'agit des livres qu'il a imprimés en compagnie avec Filippo Pincio, Giovanni Ragazzo ou encore Bernardino Benali. Son frère hérite des biens, des dettes et des livres, mais pour autant ne semble pas avoir fait perdurer l'entreprise<sup>191</sup>. On a donc encore des difficultés à trouver une continuité à la fois familiale et professionnelle.

Le problème de la continuité des entreprises typographiques se pose avec acuité dans le cas où les comptes n'ont pas été bien soldés avec d'éventuels associés. Nous avons mentionné le cas de Bartolomeo de Blavis, son héritier Tommaso et d'Andrea Torresani. Ce dernier demande la clôture des comptes en raison de l'association qui le liait à Bartolomeo de Blavis, ce que conteste son successeur. Le cas se reproduit en sens inverse avec la succession de Democrito Terracina, partenaire de Demetrios de Coleti vers 1500 ; celui-ci conteste la donation de Democrito à son neveu Lelio de'Massimi, d'une valeur de 500 ducats, et dont il est encore le créancier en 1504<sup>192</sup>. Selon l'ancien partenaire, Democrito Terracina a cédé à son neveu de l'argent qu'il n'était pas en mesure de céder, le lésant de ce fait ; la cession est en effet cassée par les juges.

Ce qui apparaît finalement dans ces diverses affaires, c'est le conflit inhérent qui existe entre la continuité familiale et la continuité économique, encore à cette époque de l'imprimerie vénitienne. Les legs à destination des proches, qui comportent les biens nécessaires à la continuation de l'activité, rentrent parfois en contradiction avec les obligations financières que le testateur avait contracté avant sa mort avec ses partenaires. Dans d'autres cas, ces donations ne peuvent pas être utilisées à bon escient par manque de connaissances techniques et pratiques du légataire. Dans tous les cas, les capitaux se retrouvent alors éparpillés et l'entreprise ne survit pas à la mort de son fondateur. La continuité familiale ne peut rencontrer la continuité de l'entreprise qu'à partir du moment où l'entreprise est clairement constituée en vue de permettre la reprise en main par les héritiers : il faut alors un système d'apprentissage technique, une association à l'activité qui permette une reprise fluide, y compris par rapport aux différents partenaires. Il faut en fin de compte que l'entreprise soit conçue comme une personne morale, qui survit à la mort du principal protagoniste à partir du moment où quelqu'un d'autre est nettement désigné pour reprendre sa place et sa fonction. On voit clairement que cette idée de la continuité de l'entreprise prédomine lorsque ce sont les « héritiers » qui reprennent l'entreprise, et impriment en tant que tels.

Le problème de la continuité se pose pourtant en des termes très clairs aux imprimeurs de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, qui, à l'image de Lazzaro de'Soardi et de ses dix sets de caractères, ont dû investir de façon considérable pour développer leur activité. L'augmentation et la diversification de la production produit une augmentation des investissements nécessaires pour les grandes et moyennes entreprises. Le contexte de décélération de l'industrie vénitienne rend cette situation

---

191. ASV, *Cancellaria inferiore, Miscellanea, Testamenti*, b. 28, n° 2758, 12 août 1491, et publié dans Bartolomeo CECCHETTI, « Libri stampati nel secolo XV da Matteo Capcasa di Parma, socio di Bernardino di Benalio da Bergamo », *Archivio Veneto* 30.1 (1885), p. 172-174.

192. ASV, *Giudici di Petizion, Sentenze a giustizia*, reg. 205, fol. 174.

plus précaire encore. Pour autant, alors que le système des collaborations entre imprimeurs typographes et libraires, éditeurs ou financiers se généralise et se perfectionne, les entreprises en elles-mêmes ne sont pas encore adaptées à la transmission inter-générationnelle. On en verra les premiers véritables succès au cours du xvi<sup>e</sup> siècle.

La période que nous venons d'analyser et de décrire est cruciale pour le développement de l'imprimerie vénitienne. Les distinctions sociales et les rôles assignés à chacun dans la production et la commercialisation du livre sont progressivement définis, même si la souplesse dans les attributions prédomine. Grâce à l'utilisation combinée de méthodes quantitatives, telles que l'analyse de réseau et la codicologie quantitative, et de méthodes plus qualitatives à travers les dossiers documentaires retrouvés dans les archives vénitiennes, nous avons été en mesure de mettre en lumière les reconfigurations du milieu du livre après 1480. Ces transformations permettent l'émergence de nouveaux acteurs. La production du livre a certes une apparence de fluidité, où les possibles semblent grand ouverts. Cependant, malgré une évidente déconcentration et libération du marché productif vénitien, une poignée d'entrepreneurs, libraires ou typographes, dominant et construisent une position solide grâce à leurs collaborations avec des imprimeurs dominés économiquement. Ce sont ces structures que nous avons appelées des *consortia*, tant elles marquent durablement le paysage de l'imprimerie vénitienne. Il s'agit des années où l'imprimerie vénitienne semble au zénith, avec le début des presses grecques dans la ville et de grandes entreprises éditoriales telle que celle d'Alde Manuce, alors qu'en réalité, le rapport de force est moins en faveur de Venise par rapport aux autres villes d'imprimerie plus au nord. En ce sens, l'industrie et le commerce du livre vénitien, pris en main par les Italiens au détriment des Allemands est une période pleine de contradictions, parce qu'elle annonce en grande partie des évolutions plus marquées dans les trente premières années du xvi<sup>e</sup> siècle.

# Chapitre 5

## L'installation pérenne d'un modèle entrepreneurial

Les trente premières années du  $xvi^e$  siècle ne constituent pas une période clairement distincte de ce qui a précédé, mais représentent plutôt un moment où certaines formes économiques et sociales en germe se pérennisent. L'imprimerie vénitienne est installée dans la ville depuis plus de trente ans, le commerce libraire a connu un fort développement : ce sont sur ces bases que se construit dans le premier tiers du  $xvi^e$  siècle un modèle entrepreneurial stable pour les individus les plus prospères. Il s'agit du triomphe du modèle du libraire-éditeur. C'est le moment d'édification de véritables dynasties qui caractérisent ensuite le développement du monde libraire à Venise, mais que l'on retrouve également ailleurs en Europe.

Cependant, il ne faut pas oublier que ce modèle qui paraît dominer la scène libraire européenne au  $xvi^e$  siècle est celui d'une minorité de grands entrepreneurs. Ceux-ci sont très présents dans les sources, mais il existe également de plus petits imprimeurs et libraires à moins grande capacité d'action économique. Ceux-ci connaissent également des évolutions dans leur pratique du métier, notamment sous l'influence des compagnies qui dominent le marché. Mais on ne peut pas réduire les évolutions de ce milieu à l'émergence des grandes compagnies libraires, aussi visibles soient-elles.

Le premier tiers du  $xvi^e$  siècle est l'aboutissement des évolutions précédentes, mais marque également leurs limites. Il s'agit d'une période d'évolutions économiques et sociales touchant à l'organisation économique et familiale. Ces différents changements sont intimement liés les uns aux autres ; les retracer permet de dessiner une image plus nette et stable du monde du livre vénitien, qui s'inscrit dans un monde européen du livre en mouvement.

### 5.1 Le milieu du livre entre concurrence et collaboration

#### 5.1.1 Moins d'imprimeurs, plus de liens : les collaborations entre 1500 et 1530

Une première approche de la structure du milieu de l'imprimerie entre 1500 et 1530 peut être faite à partir de l'analyse de réseau que nous avons déjà effectuée pour les périodes précédentes. Il s'agit de reprendre la même méthode, mais cette fois pour la période suivant 1500. Cela a plusieurs implications. On reprend la limite arbitraire de 1500 : c'est une commodité mais aussi une néces-

sité méthodologique. Le choix de cette date permet de séparer les données venant de sources différentes. En effet, les relevés des éditions ont été faits de façon exhaustive pour la période incunable, avec en particulier l'ISTC, ainsi que le travail de Paul Needham recensant les différents ateliers et leurs collaborations<sup>1</sup>. Ce relevé est très complet pour la période suivante, mais sans doute moins exhaustif. Pour l'étude des collaborations de cette période, nous nous sommes basés principalement sur les travaux de Fernanda Ascarelli et Marco Menato, en complétant ponctuellement les informations manquantes notamment avec le relevé, certes très partiel, d'Ester Pastorello, et l'USTC<sup>2</sup>.

Il est possible d'analyser le réseau de collaborations qui est construit à partir de ces informations<sup>3</sup>. Alors qu'on avait 202 nœuds dans le réseau des collaborations entre 1480 et 1500 – et 8 non inclus dans une collaboration –, on n'en a plus que 134 dans le réseau entre 1500 et 1530 – et 7 non inclus dans une collaboration. Moins d'imprimeurs sont présents à Venise, on assiste à un resserrement du milieu économique des presses vénitiennes. Le fait que la quasi-totalité des imprimeurs collabore effectivement avec un autre imprimeur ou éditeur signale également la stabilisation de l'industrie, déjà visible dans les années 1480–1500. Le réseau des collaborations que nous obtenons est un réseau très dense, qui peut se représenter, comme pour la période précédente, sous la forme d'une grande composante bi-connexes<sup>4</sup>, de marges faiblement connectées et d'une périphérie sans lien avec le réseau principal. Cependant moins d'individus sont faiblement connectés ou périphériques entre 1500 et 1530 qu'entre 1480 et 1500. La composante bi-connexes regroupe une très large majorité des acteurs, plus ou moins bien intégrés et reliés les uns aux autres. La métaphore du feu de camp empruntée à Maurice Halbwachs, regroupant les individus selon leur plus ou moins grande proximité au centre très connecté, peut encore être utilisée ici par rapport à l'inclusion ou non dans la partie bi-connexes. Cependant, la faible part des individus que nous avons décrits comme périphériques ou marginaux, c'est-à-dire non reliés à la composante connexes principale, nous conduit à chercher d'autres moyens d'analyser cette structure de relations.

Ce réseau est très dense, comme celui de la période précédente, mais il ne l'est pas de la même manière. Le centre est bien plus densément connecté qu'auparavant. On peut en effet repérer l'existence d'un large 4-noyau, c'est-à-dire d'un groupe dont tous les membres sont connectés à au moins quatre autres membres du groupe. À titre de comparaison, dans la période précédente, il existait un 4-noyau, mais qui ne contenait que les cinq membres d'une même association, ce qui n'était pas significatif. Ici au contraire, il s'agit d'une composante assez large, qui regroupe 27

---

1. Paul NEEDHAM, « Venetian Printers and Publishers in the Fifteenth Century », art. cit.

2. Fernanda ASCARELLI et Marco MENATO, *La Tipografia del '500 in Italia*, op. cit.; Ester PASTORELLO, *Tipografi, editori, librai a Venezia nel secolo XVI*, Florence, Olschki, 1924.

3. Voir la figure 45.

4. On rappelle la définition d'une composante bi-connexes : il s'agit d'un ensemble de nœuds qui tiennent ensemble par des liens même si on enlève un de ces nœuds.

nœuds du réseau<sup>5</sup>. Une composante un peu plus marginale fait seulement partie d'un 3-noyau, ce qui témoigne d'une moins grande cohésion, et une autre encore, d'un 2-noyau, ce qui est bien moins significatif. Ces groupes permettent de délimiter une nouvelle stratification sociale du milieu des imprimeurs et éditeurs. Les distinctions en fonction de l'appartenance à un groupe plus ou moins connecté dressent le portrait d'un milieu où les différences de capital social sont très fortes mais progressives, avec une hiérarchie sans doute plus étagée que lors des périodes précédentes.

Concrètement, l'observation de ces noyaux nous permet de mettre en évidence un cercle de collaborateurs, avec une interconnaissance très forte. Il s'agit de l'aboutissement de l'évolution oligarchique que nous avons décrite pour la période précédente. Des imprimeurs et libraires avaient commencé à concentrer entre leurs mains une part importante de la production. Cette évolution avait également conduit à la création de *consortia*, de relations de collaborations stables autour d'un même individu, comme nous avons pu le voir dans le chapitre précédent<sup>6</sup>. À terme, il était donc prévisible que ces individus se retrouvent au cœur d'un ensemble bien connecté : on retrouve d'ailleurs certains noms mentionnés parmi ces systèmes de collaboration dans le 4-noyau de la période 1500-1530 : Ottaviano Scotto, les frères de Tortis, Lucantonio Giunti, les frères de Gregori en particulier. La concentration de la production entre leurs mains, entamée à la fin du siècle précédent, les a amenés à collaborer avec de nombreuses personnes, et donc à constituer un cœur dense de relations. Les individus moins bien connectés s'y rattachent en raison des nombreuses collaborations qui associent un éditeur très prolifique à plusieurs imprimeurs de plus petit calibre.

On a cependant une grande différence par rapport à la période précédente, avec l'émergence d'une figure centrale dans le réseau, à tous points de vue, ce qui n'était pas le cas dans les périodes précédentes. Il s'agit de Lucantonio Giunti, libraire-éditeur présent à Venise depuis 1477. Les indices de centralité concordent tous pour le désigner comme l'individu le plus important du graphe. Il est celui qui concentre le plus de collaborateurs, et qui a donc la centralité de degré la plus forte<sup>7</sup>; son indice de proximité est également le plus élevé<sup>8</sup>. L'indice de centralité d'intermédiation (*betweenness*) le place également en tête : il a un indice de 11,3%, alors que le deuxième, Jacopo Pincio est à 10,5%; les autres suivent de loin en loin<sup>9</sup>. Pour le dire plus clairement, Lucantonio Giunti est non seulement celui qui a le plus de collaborateurs, mais c'est également celui qui

---

5. Voir la figure 46.

6. Nous renvoyons pour cela à la section 4.2.2.

7. La centralité de degré mesure le nombre de nœuds auquel un acteur est relié. Giunti a un indice de 4,5%, alors que le deuxième, Jacopo Pincio, a un indice de centralité de degré de 3,4%, les autres suivant de façon assez proche.

8. La centralité de proximité mesure la distance d'un nœud par rapport aux autres nœuds du graphe, en tenant compte des plus courts chemins entre eux. Giunti a un indice 1,31%, alors que le deuxième, toujours Jacopo Pincio, a un indice de centralité de proximité de 1,30%, les autres ont des indices inférieurs à 1,2%.

9. La centralité d'intermédiation mesure à quel point un nœud est sur le passage des chemins du graphe reliant les autres nœuds entre eux. Le troisième, Andrea Torresani est à 4,7, les autres suivant de façon rapprochée à partir de là.

permet aux individus moins bien connectés d'avoir accès aux acteurs centraux. Les collaborations du milieu du livre vénitien sont fortement centralisées autour de lui, en raison de sa capacité de financement et de son vaste réseau libraire européen. Cette figure va en effet jouer un rôle majeur dans l'organisation du milieu libraire, qu'il faudra observer dans un cadre plus large que les seules collaborations. Il se partage la position de tête avec Jacopo Pincio qui est toujours devancé par Giunti, mais distance également largement les autres imprimeurs.

La métaphore du feu de camp de Maurice Halbwachs que nous avons utilisée pour décrire la structure du réseau de la période 1480–1500, peut à nouveau être appliquée ici. On peut voir apparaître des cercles concentriques en fonction de la plus ou moins grande intensité des liens de collaborations, mesurée à partir de l'appartenance à un k-noyau. La stratification du milieu du livre peut être analysée en terme d'intégration au réseau. Cependant, on voit qu'il y a de nouvelles lignes de partage. Les différences sont plus grandes entre l'individu le plus central et les individus les plus périphériques. L'intégration à un groupe densément connecté prend une importance plus grande. Inversement, les gradations entre les individus sont également plus fines, avec un centre dense et large qui alimente le milieu du livre de capitaux et de technique et un groupe plus densément relié et plus cohésif qu'à l'époque précédente.

Il s'agit donc d'un milieu professionnel plus resserré et plus dense. On est face à un contexte où certains ateliers ou certaines familles sont maintenant installés depuis plusieurs années, voire déjà une ou deux générations. Les collaborations se concentrent entre ces individus et donne une stabilité au milieu du livre, que celui-ci ne connaissait pas auparavant. Mais cela engendre aussi des situations de dépendance, des plus petits imprimeurs envers ceux à plus forte capacité financière.

### 5.1.2 Capital social, capital économique et réseau

Une réflexion théorique semble indispensable pour approfondir ce que signifient véritablement ces réseaux que nous avons construits en partant des collaborations autour des éditions vénitiennes. Les réseaux ont souvent été pensés en relation avec le capital social, même si les auteurs divergent quant à la caractérisation exacte du lien entre ces deux notions<sup>10</sup>. Pour Pierre Bourdieu, « le capital social est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à *un réseau durable de relations* plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance<sup>11</sup> ». Le capital social est une caractéristique du groupe, et non de l'individu, concep-

---

10. Pour une présentation détaillée, nous renvoyons à Olivier GODECHOT, « Réseaux socio-intellectuels et recrutement dans le monde académique », *op. cit.*, p. 37–69 qui reprend un article coécrit avec Nicolas Mariot, « Les deux formes du capital social. Structure relationnelle des jurys de thèses et recrutement en science politique » publié en 2004 dans la *Revue française de sociologie*.

11. Pierre BOURDIEU, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales* 31.1 (1980), p. 2–3.

tion qui a été également développée par James Coleman<sup>12</sup>. Au contraire, Ronald Burt considère le capital social comme un bien individuel qui se mesure aux relations de l'individu<sup>13</sup>. Ces deux conceptions semblent s'opposer, pourtant elles peuvent être prises en considération de façon complémentaire. Ici, nous nous inscrivons pleinement dans la conception développée par Olivier Godechot et Nicolas Mariot selon laquelle les formes individuelle et collective du capital social, en tant que ressources tirées d'un réseau de relations, peuvent s'articuler en fonction du niveau de leur activation :

À un niveau individuel, les relations peuvent être vues comme un système de mobilisation de ressources, dans le cadre d'une multiplication d'échanges dyadiques. Mais à un niveau plus agrégé, les relations peuvent être aussi le support d'un comportement coopératif. Aussi, nous considérons ici que le capital social « individuel » est le bénéfique qu'un individu tire de sa place dans la structure des relations, alors que le capital social collectif est le capital du groupe, un bien collectif que le groupe partage et renforce par l'établissement d'une forte cohésion. Les deux formes peuvent être lues comme des modalités de gestion de la concurrence. [...] Ainsi, deux formes de capital social, aux temporalités différentes, peuvent coexister, un capital social individuel, que l'individu peut mobiliser dans la concurrence avec ses pairs, et une forme collective, le capital social collectif qui repose sur une structure relationnelle dense n'appartenant pas tant à l'individu qu'au groupe de personnes en relation<sup>14</sup>.

### 5.1.2.1 Le capital social individuel

Cette conception nous permet de rendre compte de la manière dont les imprimeurs, éditeurs et libraires pouvaient utiliser les collaborations, à partir de nos observations sur les réseaux qui en découlent. D'un point de vue individuel, les acteurs disposant d'une situation d'intermédiaire importante ou permettant à des individus d'être intégrés à la composante connexe principale, en tant que point d'articulation, ont un atout par rapport aux autres. La concentration de relations entre les mains d'un même individu, son rôle de pivot, est ici essentiel pour comprendre l'importance du rôle de Lucantonio Giunti au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Cela explique aussi sa longévité par rapport à d'autres entreprises qui ne durent que quelques années. Le *turn-over* des entreprises typographiques est particulièrement important. Certains individus ont des carrières de plusieurs dizaines d'années ; mais d'autres ne parviennent pas à durer. À l'autre extrémité du spectre, la collaboration de Calliergis avec Vlastos cesse après une année d'existence ; ces acteurs ne sont liés par aucune autre collaboration au monde du livre vénitien ; leur connexion avec Anna Notaras,

---

12. James COLEMAN, « Social capital in the creation of human capital », *American Journal of Sociology Supplement* 94 (1988).

13. Ronald BURT, « Le capital social, les trous structuraux et l'entrepreneur », art. cit.

14. Olivier GODECHOT, « Réseaux socio-intellectuels et recrutement dans le monde académique », *op. cit.*, p. 40.



membre de l'aristocratie byzantine en exil, ne suffit pas pour permettre la construction d'une entreprise pérenne. L'ancrage est un facteur important, ce que nous tentons de faire apparaître sous la forme d'un capital social individuel.

Le capital social d'un acteur se mesure à sa position structurale dans le réseau, au réseau dont il dispose, mais également aux ressources dont disposent ses contacts, et auxquelles l'acteur peut accéder. Dans le réseau que nous avons construit, les ressources concrètement mobilisées sont le capital financier investi dans une édition, le capital matériel – presses, fontes, etc. – et le capital humain – les ouvriers employés, les compétences techniques nécessaires à la réalisation d'une impression. Ce sont donc toutes les compétences et ressources nécessaires pour une édition. Cependant, les ressources mises à disposition des individus vont au-delà de ce cadre strict. Les ressources disponibles comprennent également, par exemple, le réseau économique et commercial de chaque acteur – pour l'approvisionnement comme pour la distribution. Les éditeurs utilisent les fournisseurs habituels des libraires pour acheter le papier nécessaire à l'édition ; les imprimeurs se servent des réseaux commerciaux des libraires et éditeurs pour vendre les volumes produits. Enfin, cette interconnaissance permet d'instaurer des liens de confiance entre les individus, même s'ils ne collaborent pas directement ensemble. On a pu voir comment certains imprimeurs utilisent d'autres individus du milieu comme procureur, exécuteurs ou témoin, même si des liens économiques directs entre eux ne sont pas avérés<sup>15</sup>.

Le capital social qui apparaît dans ce réseau, les relations mises en œuvre, donnent accès à une interconnaissance utile : les ressources qu'un individu peut atteindre dépassent celles des acteurs qui lui sont immédiatement reliés. Certes, les collaborations directes permettent d'atteindre des individus dont les ressources sont nécessaires pour la réalisation d'une édition, mais pas uniquement. Des liens personnels peuvent s'établir en dehors du cadre des collaborations éditoriales. On peut ainsi supposer qu'une insertion poussée dans le réseau permettent à des acteurs distants de communiquer, d'échanger des informations, voir de collaborer de façon moins formalisée que dans le cadre d'éditions précises. Plus un individu est connecté à des personnes aux ressources importantes, plus ses propres ressources sociales sont importantes. L'accès aux ressources est effectif dans le cadre des collaborations pour des éditions précises, représentés sur le réseau ; il n'est pas automatique dans d'autres circonstances, même si on peut ici penser que les individus bénéficient d'un accès facilité<sup>16</sup>.

Le capital social individuel peut ainsi être vu comme un moyen pour les individus d'accéder à ces ressources. La centralité dans le réseau que nous avons construit est un des indicateurs possibles de ce capital social individuel. Plus un individu est central, particulièrement si l'on considère la centralité d'intermédiarité, plus il est au cœur d'un réseau d'interconnaissance qui lui

---

15. On approfondira ces questions lorsque nous traiterons de l'intégration des acteurs et du monde du livre à Venise : voir le chapitre 8.

16. Pour une distinction plus fine entre ressources de réseau et ressources de contacts, entre les ressources sociales d'un point de vue structurel, et les ressources sociales effectivement utilisées, on renvoie à Nan LIN, *Social capital. A theory of social structure and action*, op. cit., p. 696.

donnent accès à des capitaux et des connaissances larges et diversifiées. L'utilisation de ces ressources par les individus n'est pas automatique : une étude plus fine au cas par cas permettra de voir la manière dont certains individus centraux utilisent cet avantage stratégique. Ce n'est pas systématique, mais il est toujours plus difficile d'établir la manière dont les acteurs ne parviennent pas à tirer profit des ressources virtuellement à leur portée. La constitution de ce réseau, et la notion de capital social individuel qui permet de l'analyser, est une trace possible pour mieux comprendre la position des individus dans le groupe, même si elle ne résout pas toutes les interrogations.

### 5.1.2.2 Le capital social collectif

D'un autre côté, la constitution d'un groupe densément connecté tel qu'on le voit apparaître dans les trente premières années du xvi<sup>e</sup> siècle constitue également une ressource de groupe, un capital social propre au groupe constitué par cette élite au sein du milieu du livre vénitien. À titre de comparaison dans un environnement bien différent, Olivier Godechot et Nicolas Mariot ont mis en évidence que la diversification des membres du jury de thèse pouvait faciliter l'obtention d'un poste dans le monde académique des sciences politiques, au titre de la diversification du capital social individuel de l'aspirant. Mais d'un autre côté, la cohésion d'une sous-discipline est également un facteur favorable à l'obtention d'un poste ; plus encore, les universités dont les membres connaissent une forte cohésion (mesurée ici par les invitations aux jurys de thèse) sont un environnement favorable à l'obtention d'un poste. En tout état de cause, dans ce contexte, les relations fréquentes et intenses au sein d'un groupe traduisant une communauté d'intérêts et des valeurs communes partagées, favorisent les destinées individuelles qui bénéficient ainsi du capital social collectif<sup>17</sup>. Par analogie, on peut voir chez les imprimeurs vénitiens du premier tiers du xvi<sup>e</sup> siècle la constitution d'une cohésion de groupe au sein des membres les plus connectés entre eux, qui rejaillit sur leur capacité d'action et d'investissement au sein de l'industrie du livre. Si le but à atteindre ici n'est pas l'obtention d'un poste académique, mais la consolidation de sa position dans une industrie très concurrentielle, les mécanismes sont similaires. Un groupe densément connecté par des collaborations partage des intérêts économiques, des investissements communs qui le rendent cohésif. En retour, les individus bénéficient d'un environnement plus favorable aux associations, grâce aux relations qui les lient déjà.

Parler de capital social collectif ne signifie évidemment pas une mise en commun de toutes les ressources dans le groupe. Mais on voit clairement apparaître les ressources qu'un groupe cohésif permet de mobiliser, dans le cadre de réseaux économiques et commerciaux. Ceux-ci peuvent être mis en commun au sein d'une relation bilatérale ou d'une collaboration donnée. Il s'agit aussi d'une ressource qu'un groupe densément interconnecté peut mobiliser et faire fructifier. Du point de vue de l'approvisionnement, on a pu voir que le papier utilisé pour les éditions

---

17. Olivier GODECHOT, « Réseaux socio-intellectuels et recrutement dans le monde académique », *op. cit.*, p. 56–65.

vénitiennes provenait en grande partie de la région du lac de Garde<sup>18</sup>. Certains grands fournisseurs avaient des relations suivies avec les imprimeurs de la ville, même si les seules traces que nous ayons sur ces relations commerciales résident dans l'examen codicologique des volumes imprimés. Mais on peut raisonnablement supposer que ces relations commerciales continues ont favorisé les échanges, et qu'un imprimeur arrivant à Venise trouvait des liens économiques avec les papetiers de Brescia ou du lac de Garde qui facilitaient son propre approvisionnement. Plus concrètement, on constate une mise en commun des réseaux commerciaux dans le cadre de la distribution des livres. Les imprimeurs ou les libraires ne vendaient pas seulement les livres qu'ils produisaient ou dans lesquels ils avaient investis. Les boutiques de libraires ou celles présentes auprès des ateliers d'imprimerie, vendaient des livres produits dans la ville et ailleurs. Les catalogues de vente témoignent de ces panels. Ainsi, le catalogue de vente de Francesco de Madiis, étudié par Cristina Dondi et Neil Harris, témoignent de livres produits par de très nombreux imprimeurs vénitiens<sup>19</sup>. Les catalogues de vente d'autres libraires et imprimeurs témoignent également de ces pratiques. de nombreux exemples peuvent être trouvés, mais on sait par exemple qu'Alde Manuce vendait des livres de Calliergis dans sa boutique<sup>20</sup>. Le catalogue d'Erhard Ratdolt de 1484 mentionne également des titres que l'imprimeur n'a jamais produit : des œuvres littéraires, de Térence ou de Virgile notamment<sup>21</sup>; de même pour le catalogue de 1481 de Johann Herbort<sup>22</sup>. Le catalogue de Nicolas Jenson de 1478–1479 mentionne des titres imprimés par de nombreux autres imprimeurs de Venise, Milan ou Padoue<sup>23</sup>. Enfin, les livres récupérés en 1511 par Hieronyma de Messine, qui forment une partie importante de sa dot, ne sont pas tous des livres imprimés par la compagnie issue de l'entreprise de son père ou de son mari<sup>24</sup> : ainsi la grammaire de Francesco Nigro, imprimée à Venise en 1480 par Theodor de Wurzburg (Herbipolensis) pour Santritter<sup>25</sup>; ou encore le *Super institutionibus* de Johann Faber Runcinus, qui est imprimé cinq fois à Venise avant 1500, par quatre imprimeurs différents sans lien direct avec la Compagnie ou

18. Voir la section 3.3.1.3.

19. Voir notamment Cristina DONDI et Neil HARRIS, « Best selling titles and Books of hours in a Venetian bookshop of the 1480's : the *Zornale* of Francesco de Madiis », art. cit. Le catalogue montre qu'il vendait également des livres importés de Milan, ce qui souligne ici les limites de notre approche centrée sur Venise : le groupe des libraires et imprimeurs italiens, voire européens, doit aussi pouvoir se comprendre comme un groupe social de plus en plus cohésif, au sein duquel des capitaux économiques et sociaux circulent, ce dont témoigne concrètement la circulation des livres et les collaborations : *idem*, « Exporting books from Milan to Venice in the fifteenth century : evidence from the *Zornale* of Francesco de' Madiis », art. cit. Voir une première édition partielle de ce catalogue par Horatio Brown dans Horatio BROWN, *The Venetian Printing Press : a historical studies based upon documents for the most part hitherto unpublished*, op. cit.

20. On le voit notamment dans le catalogue de 1503 publié dans Antoine-Augustin RENOARD, *Annales de l'imprimerie des Alde*, op. cit., vol. 2, p. 154 : « *Libros graecos, qui secuntur, et si ab alii impressi sunt, tamen, quia in bibliopolio nostro habentur venales, adnotavimus, sunt vero hi* » ; suit une liste de livres grecs imprimés à Venise par Calliergis, ainsi que des livres imprimés à Florence et à Milan.

21. Voir le catalogue édité dans Gibert Richard REDGRAVE, *Erhard Ratdolt and his work at Venice*, op. cit., p. 38–39.

22. Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, op. cit., p. 235.

23. *Ibid.*, p. 235.

24. ASV, *Giudici del Proprio, Mobili*, b. I, reg. I, fol. 35, 19 juillet 1511.

25. « *Gramatica de Francesco Nigro n° 4* » : fol. 26 et n° ISTC in00226000.

ses héritiers<sup>26</sup>. Ces livres se trouvaient probablement dans la boutique du mari de Hieronyma, Gaspar Dinslaken, qui vendait des livres qu'il ne produisait pas ou ne finançait pas lui-même. En s'approvisionnant chez d'autres imprimeurs, il élargissait son catalogue, tout en mettant son réseau commercial au service de la distribution de ces éditions. Le capital social collectif se traduit ici concrètement : plus les relations sont denses au sein du groupe, plus le réseau commercial et les possibilités de distribution s'enrichissent pour ses membres. C'est en particulier le cas pour les membres du cœur central dense, qui regroupe des individus aux réseaux économiques larges, et qui ont de plus l'habitude de travailler ensemble.

Le capital social individuel et le capital social collectif permettent de mieux comprendre ce qui est en jeu dans ces réseaux économiques de collaboration. Certains individus peuvent relier certains acteurs marginaux et bénéficient ainsi de ces collaborations exclusives ou presque. Mais inversement, les acteurs les mieux reliés permettent de construire des réseaux collectifs, où la technique et les financements peuvent plus facilement circuler. Certains individus combinent avantageusement les deux positions. Ainsi, parmi les individus-pivots, qui font le lien entre la composante bi-connexe et d'autres nœuds (en foncé sur la figure 45), on retrouve beaucoup des individus qui se trouvent également dans le 4-noyau (en gris moyen sur la figure 46) : 14 d'entre eux (soit la moitié des nœuds du 4-noyau) sont également des pivots, permettant la jonction à la composante connexe ; ils représentent également la moitié de l'ensemble des pivots. Ils combinent à la fois une position individuelle privilégiée dans la structure du réseau et l'insertion dans un groupe qui leur procure du capital social collectif. Ce sont souvent des acteurs très présents dans les sources. Ils prolongent leur insertion économique, visible à travers ces collaborations, par une vie sociale et professionnelle dynamique, contribuant ainsi à la vitalité du milieu du livre.

Cette manière de considérer le capital social comme à la fois individuel et collectif a également un autre avantage : celui de faire coïncider dans un même environnement économique la cohésion et la collaboration d'un côté, la concurrence et les rapports de force de l'autre. L'articulation de ces deux dimensions propres à tout environnement économique mérite à présent d'être analysée plus précisément.

### 5.1.3 Concurrence, coopération et confiance

#### 5.1.3.1 Des concurrents partenaires

Les travaux d'Emmanuel Lazega sont ici particulièrement utiles pour mieux comprendre les ambivalences d'une situation entre concurrents partenaires. Celui-ci a développé une théorie de la coopération entre concurrents, reprenant en les adaptant des analyses de réseaux sociaux. L'im-

---

26. « *Joannis faber sopra insittuta n° 14* » : fol. 26 ; imprimé par Andreas Calabrensis en 1488 (n° ISTC : if00010000) et en 1492 (n° ISTC : if00010500 ; par Battista de Tortis en 1497 (n° ISTC : if00011000) ; et par Bernardino Stagnino en 1499 (n° ISTC : if00011500).

primeur comme l'éditeur sont tous les deux dans la situation que l'auteur décrit : une situation de concurrence avec nécessité de coopération pour avoir accès à des ressources ; ils ont donc besoin de partenaires d'échange<sup>27</sup>.

Le résultat est la construction de « niches sociales<sup>28</sup> » qui instaurent une « discipline sociale » au sein de relations de concurrence<sup>29</sup> pour créer les conditions de possibilité de la coopération. La constitution d'un noyau dense de relations de collaborations entre 1500 et 1530 peut être interprétée de cette manière. Il s'agit dans une certaine mesure d'une niche sociale, constituée par des collaborations denses entre acteurs économiques en concurrence. Dans le contexte spécifique de l'imprimerie, industrie sans corporation, il s'agit sans doute d'une manière pour les imprimeurs de contrôler la concurrence, d'instaurer en leur sein une « discipline », du moins entre les acteurs les plus influents, et se reconnaissant comme tels. On peut appliquer cette analyse au groupe densément connecté que nous avons vu pour le réseau de la période 1500–1530. Ce 4-noyau regroupait donc les individus qui étaient reliés à quatre autres membres du groupe. Il s'agit d'un réseau de collaboration particulièrement serré. Sans parler d'oligopole dans ce cas, puisqu'il ne s'agit pas d'un accord généralisé aux vingt-huit acteurs présents dans le 4-noyau, il s'agit du moins de la construction d'un environnement plus sécurisé, où la confiance peut s'établir entre partenaires plus ou moins égaux.

En effet, la coordination entre des concurrents partenaires nécessite

un travail et des investissements relationnels symboliques. La sélection de partenaires d'échanges n'est pas un choix rationnel au sens étroit du terme. Elle a une dimension symbolique qui réside dans la définition d'identités, dans la construction d'un langage commun complexe, de critères d'évaluation des activités<sup>30</sup>.

En créant un groupe, même large comme ici, de collaborations étroites, les acteurs affirment également leur statut en tant que membre du groupe, par opposition aux autres qui n'y appartiennent pas, mais par rapport au regard que peut porter sur eux la société vénitienne. Le choix des collaborateurs n'est pas uniquement un choix basé sur la rationalité des ressources mises à disposition, mais également sur le prestige qui peut en ressortir. Il est difficile de le voir à travers les sources, mais cela nous semble une hypothèse raisonnable. La question est ici rendue compliquée par le fait que les collaborations ne sont pas symétriques : une personne apporte les fonds, une autre le capital matériel et technique. Mais nous partons également du principe qu'un imprimeur qui collabore avec de nombreux éditeurs est un acteur tout aussi central et important que

---

27. À titre de comparaison, on peut penser aux travaux de Dominique Barthélémy concernant la faide : à un degré évidemment bien différent, il s'agit également d'un rapport violemment concurrentiel, mais qui au final renforce la cohésion du groupe et l'émergence d'un ordre politique et social : Dominique BARTHÉLÉMY, *Chevaliers et miracles. La violence et le sacré dans la société féodale*, Paris, Colin, 2004.

28. Emmanuel LAZEGA, « Théorie de la coopération entre concurrents : interdépendances, discipline sociale et processus sociaux », *Le Libellio d'Aegis* 4.3 (2008), p. 1–5.

29. *idem*, « Théorie de la coopération entre concurrents », art. cit., p. 538.

30. *Ibid.*, p. 537–538.

l'éditeur qui alimente le milieu en investissement. Le rapport de force lui est sans doute moins favorable, mais le fait d'être souvent choisi pour réaliser des éditions témoigne de son importance au sein d'un milieu concurrentiel. Le prestige de certains imprimeurs, s'il est progressivement remplacé par celui de l'éditeur, justifie enfin que cette dissymétrie ne soit pas rédhibitoire. Imprimeurs comme éditeurs ou libraires doivent se construire une réputation qui leur permettent de prétendre à une activité collaborative importante. Leur prestige rejaillit ensuite sur leurs partenaires.

Le 4-noyau peut donc être interprété non seulement comme une manière de créer et de consolider un capital social collectif, mais aussi comme une niche sociale qui permet la collaboration d'acteurs se reconnaissant entre eux comme partenaires valables et se construisant réciproquement une réputation et un prestige dans un univers hautement concurrentiel. La base de ces mécanismes de contrôle dans un contexte de lutte économique est la confiance que les acteurs réussissent à inspirer.

### 5.1.3.2 La confiance en milieu concurrentiel

La question de la construction de la confiance dans un environnement économique *a priori* hostile est ici particulièrement importante. Dans le cadre de l'imprimerie vénitienne, et plus largement de toute activité commerciale, la confiance signifie qu'il est tenu pour acquis qu'un individu se comportera selon les règles écrites ou implicites du commerce local ; c'est la condition du consensus sur ce qui peut constituer l'intérêt du groupe, alors même que les acteurs sont en concurrence les uns avec les autres<sup>31</sup>. Des travaux récents ont été menés sur ce sujet, qui insistent sur l'importance de la confiance pour instaurer des relations sociales au Moyen Âge<sup>32</sup>. Thierry Dutour a en particulier étudié la confiance comme une des bases fondamentales de la

---

31. Nous ne pouvons faire référence à toute la bibliographie de sciences sociales sur le sujet. Nous renvoyons à la mise au point bibliographique dans Thierry DUTOUR, « "Que chacun fache bon ouvrage et loyal". La construction et le maintien de la confiance impersonnelle dans la vie sociale à la fin du Moyen Âge (espace francophone, XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles) », *Quaestiones Medii Aevi Novae* 17 (2012), p. 355–377, p. 355–356 ; la question n'a été que peu étudiée en tant que telle en histoire médiévale. Pour une étude de la confiance en économie et dans le cadre des relations marchandes, voir notamment François CUSIN, « Relations marchandes et esprit d'entreprise : la construction sociale de la confiance », *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy* 33 (2006) : « Dans la sphère économique, la confiance est d'autant plus cruciale que les partenaires de l'échange ont des intérêts par essence divergents. Dans quelle mesure le comportement d'autrui est-il prévisible ? Ne risque-t-il pas de faire défaut par incompétence, par ruse ou par malhonnêteté ? ». Nous pouvons reprendre cette citation à notre compte pour les imprimeurs vénitiens des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

32. On peut en particulier les rapprocher des travaux autour de la *fides*, qui se rapporte également au respect de la parole donnée, dans un sens éthique et religieux : voire les journées d'études « Confiance, bonne foi, fidélité : la notion de "fides" dans la vie des sociétés médiévales » des 6 octobre 2011 et 11 octobre 2012, Institut Catholique d'Études Supérieures de la Roche sur Yon, organisées par Yves Sassier. Pour la relation entre *fides* et foi religieuse, voir Alain BOUREAU, « L'église médiévale comme preuve animée de la croyance chrétienne », *Terrain. Revue d'ethnologie de l'Europe* 14 (1990), p. 113–118 ; pour la relation entre *fides*, institution et lien social, voir Dominique IOGNA-PRAT, « Socialiser la foi. Une esquisse de parcours ecclésial », *BUCEMA HS.7* (2013), en particulier les paragraphes 11 et 12 qui fournissent des indications bibliographiques utiles sur la *fides* dans le contexte féodal. On se référera en particulier aux travaux d'Alain Guerreau.

constitution d'une communauté politique. La confiance est partagée entre des individus que l'on ne connaît pas forcément personnellement ; elle est anonyme et impersonnelle mais présuppose le partage de normes communes<sup>33</sup>.

Dans d'autres circonstances, le serment peut être mobilisé pour créer de la confiance<sup>34</sup>. Le serment, étudié depuis les années 1980 par les médiévistes, est aujourd'hui analysé d'un point de vue interdisciplinaire. Leur utilisation dans différents milieux professionnels permet de mieux comprendre ce qui pouvait se produire dans le cadre de l'imprimerie vénitienne. Alessandra Stazzone a montré comment les marchands sont supposés, selon les textes normatifs de la fin du Moyen Âge, mettre leur capital au service de la société. Leur honneur dépend du respect de l'engagement social qui est demandé à ces acteurs, « un pacte de fidélité » conclu avec la société. Ce pacte est ensuite surveillé par les membres de la société, mais également par les autres professionnels de la catégorie, qui se contrôlent mutuellement pour reconnaître et dénoncer des comportements non conformes à ce pacte social. La réputation est un élément essentiel et l'honneur du marchand doit pouvoir être observé par tous<sup>35</sup>.

Dans le cadre d'activités règlementées par un art, cet engagement est régulièrement vérifié par la prestation de serments devant témoin. Mais dans l'imprimerie vénitienne, pas de serment : il n'y a pas de corporation jurée au sein de laquelle les acteurs de l'industrie et du commerce du livre pourrait prêter serment de respecter les règles économiques et sociale du milieu ; on ne garde pas non plus de trace de serment que les acteurs du monde du livre devraient prononcer, en l'absence de textes normatifs qui règlementent la conduite de leurs affaires. Aucune trace non plus d'attestations, de certificats de compétence ou de prudence, tels qu'on peut les trouver dans l'espace francophone aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup>. Pourtant, même en l'absence de serment ou de procédures fixées et ritualisées, on peut supposer que la pratique économique et sociale doit respecter un certain nombre de codes pour être reconnue par tous comme valide. Les artisans, et surtout les marchands, libraires et éditeurs, doivent respecter leur rôle social ; en l'absence de prestation de serment, la confiance en la parole donnée doit être établie par d'autres moyens.

---

33. Thierry DUTOUR, « Les principes fondamentaux de la communauté politique », Séminaire d'Élisabeth Crouzet-Pavan, Université Paris-Sorbonne, 21 mar. 2013. Voir également le récent volume Thierry DUTOUR, *Sous l'empire du bien. "Bonnes gens" et pacte social (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

34. Voir entre autres le volume 39/1 d'*Histoire urbaine* en 2014 consacré au serment au Moyen Âge, Laurence BUCHHOLZER et Frédérique LACHAUD, « Le serment dans les villes du bas Moyen Âge », *Histoire urbaine* 39.1 (2014), p. 7-27 ainsi que Claude GAUVARD, « Introduction », *Serment, promesse et engagement : rituels et modalités au Moyen Âge*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2008, p. 13-32. Ce numéro fait suite à une série de travaux importants sur la question. Voir en particulier Raymond VERDIER (dir.), *Le Serment*, 2 t., Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1991 ; Irène ROSIER-CATACH, *La Parole efficace : signe, rituel, sacré*, Paris, Seuil, 2004 ; Marie-France AUZÉPY et Guillaume SAINT-GUILLAIN (dir.), *Oralité et lien social au Moyen Âge (Occident, Byzance, Islam) : parole donnée, foi jurée, serment*, Paris, ACHCByz, 2008. Le serment est un élément essentiel et omniprésent du quotidien médiéval, comme l'a analysé Thierry Dutour dans « Le serment dans l'organisation de la vie publique (espace français) », séminaire de recherche d'Élisabeth Crouzet-Pavan, 14 novembre 2013, Université Paris-Sorbonne.

35. Alessandra STAZZONE, « Parole de marchand », *Histoire urbaine* 39.1 (2014), p. 105-120, p. 115-117.

36. Thierry DUTOUR, « "Que chacun fache bon ouvrage et loyal". La construction et le maintien de la confiance impersonnelle dans la vie sociale à la fin du Moyen Âge (espace francophone, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », art. cit.

La garantie créée par le serment est remplacée imparfaitement dans notre contexte par le contrat qui lie deux acteurs économiques. On a cité quelques cas de contrats qui nous sont parvenus<sup>37</sup>. Ces actes sont garantis par la procédure notariée mais également par l'honorabilité du marchand, c'est-à-dire la confiance qu'autrui peut lui accorder<sup>38</sup>. Cependant, ces attestations sont relativement rares. De nombreux contrats ont été perdus. Certains accords reposaient peut-être sur l'oralité, avec dans ce cas des procédures qui se rapprochent du serment. Mais la confiance n'est pas basée seulement sur des relations contractuelles ; elle est aussi permise par la formation d'un groupe d'acteurs autonomes, partageant néanmoins des intérêts et des visées communs. Les relations intenses au sein d'un groupe d'acteurs qui se reconnaissent comme fiables permet une activité économique stable. L'entretien de relations d'affaires fréquentes dans le groupe crée et entretient la confiance, d'où naissent par la suite de nouvelles collaborations. À ces collaborations viennent se greffer d'autres types de relations qui impliquent également l'établissement d'une confiance réciproque : les procurations, le rôle d'exécuteur, ou de témoin pour un acte notarié ou dans le cadre d'un procès ; ou encore des relations familiales, avec les parrainages, marrainages et bien sûr les alliances matrimoniales<sup>39</sup>. Au réseau des collaborations formelles, peut se surajouter un réseau des relations qui impliquent de se porter garant ou de représenter quelqu'un. C'est un réseau qu'il ne nous est pas possible de réaliser concrètement en raison des lacunes importantes de la documentation, mais il faut comprendre ces deux types de relations ensemble. C'est parce que des relations d'affaires existent, que les individus se choisissent comme procureurs, témoins, parrains de leurs enfants ; et inversement, c'est parce que la confiance a pu progressivement s'installer par ces rapports hors du cadre strict de l'entreprise typographique, que les collaborations peuvent se développer. On a pu voir l'établissement de ces relations au fur et à mesure de l'installation de l'imprimerie à Venise dans les chapitres précédents. Ce socle de relations a sans doute servi de base pour l'établissement du noyau de collaborations que nous observons. Il s'agit d'un processus cumulatif et une construction sociale, que nous pouvons déduire de la structure même du réseau et de ce que nous savons sur la société médiévale ou sur les relations commerciales concurrentielles.

Ces considérations très théoriques permettent d'interpréter plus finement le réseau des collaborations que nous avons construit. Le réseau des années 1500–1530 illustre bien la mise en place d'un système de collaboration et de concurrence qui distingue un groupe restreint ; dans le même temps, on trouve une plus grande cohésion globale et une plus grande circulation des investissements et de la technique. Si le processus était vraisemblablement déjà à l'œuvre à la période

---

37. Voir le chapitre précédent, la section 4.2.4.

38. « La parole des marchands l'est aussi [incontestable]. Leurs écritures manuelles sont garanties avant tout par l'honorabilité de leurs auteurs » : Thierry DUTOUR, « “Que chacun fache bon ouvrage et loyal”. La construction et le maintien de la confiance impersonnelle dans la vie sociale à la fin du Moyen Âge (espace francophone, XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles) », art. cit., p. 366.

39. Voir ces aspects développés dans la section 8.4.2.



précédente, nous sommes ici clairement rentrés dans un système économique où les concurrents les plus aptes maintiennent une certaine discipline sociale au sein de leurs rangs, tout en établissant une domination économique et symbolique sur les autres acteurs de l'industrie. Le capital social qui est obtenu par ces configurations permet aux acteurs de combiner les avantages des différentes positions, mais ceux qui en sont exclus en sont d'autant plus désavantagés sur le plan économique, mais également du point de vue du fonctionnement social du groupe. Car finalement, ce sont les membres du groupe central qui parviennent à dominer le métier. Ces individus sont bien souvent des libraires-éditeurs qui s'imposent durablement au sein de l'industrie du livre vénitienne, grâce à un modèle de développement extensif. Le réseau des collaborations que nous avons étudié ici permet de faire ressortir d'un point de vue surplombant ce que l'on n'observe que partiellement et localement dans de trop rares sources.

Le réseau que nous venons d'étudier se limite aux collaborations vénitiennes, que nous avons souhaité étudier en priorité. Mais nous avons évoqué le fait que derrière ce réseau limité à la ville se trouvent des réseaux commerciaux régionaux voir européens, qui rentrent en ligne de compte quand il s'agit de parler des ressources d'un acteur ou du groupe. Venise n'est pas isolée : les grandes entreprises libraires et éditoriales des acteurs présents à Venise sont de plus en plus mis en relation avec d'autres espaces, que ce soit pour la production ou la distribution. Les acteurs qui peuvent atteindre des aires géographiques stratégiques sont avantagés dans le milieu du livre de la ville. Pour comprendre les rapports de force et le fonctionnement de ces entreprises, il est à présent nécessaire de changer d'échelle. Nous nous intéresserons à certaines tendances de fond concernant l'ancrage territorial et du polycentrisme des imprimeurs et libraires vénitiens, mais en nous attardant ensuite sur quelques exemples emblématiques de ces évolutions.

## **5.2 Des entreprises polycentriques : les libraires-éditeurs**

Les grandes entreprises libraires et typographiques telles qu'elles se développent au xvi<sup>e</sup> siècle sont en position de force dans le milieu vénitien, mais tirent en grande partie leur force sur le marché européen de leur ancrage géographique multiple. Si certaines de ces évolutions concernent surtout les entreprises les plus florissantes, cela a malgré tout un impact sur l'ensemble du système de production et de distribution : les grandes entreprises servent bien souvent de relais pour les imprimeurs dont le rayon d'action est plus limité. Les exemples que nous allons prendre ici sont donc bien des cas-limites. Mais les rapports de force à Venise jouent en leur faveur : la portée de leur organisation commerciale est un élément central pour comprendre leur poids à l'intérieur du monde du livre vénitien, ce qui permet donc d'articuler les deux échelles, locales et régionales.

L'étude des liens des imprimeurs, éditeurs et libraires vénitiens avec d'autres villes du Nord de l'Italie ou d'ailleurs en Europe est particulièrement tributaire des études monographiques, très

inégales dans leur degré d'analyse, qui ont été menées sur les imprimeries locales. Il en est de même pour les annales d'imprimeurs et les monographies qui les concernent. Toutes ces études sont cruciales pour mieux comprendre la manière dont les individus et les entreprises articulaient les différentes échelles économiques, et les différents lieux d'ancrage de leur production ou de leur commerce. Des sources proprement vénitiennes donnent ponctuellement un éclairage essentiel, comme c'est le cas pour la correspondance des Gabiano, conservée à l'*Archivio di Stato di Venezia* et qui n'avait, jusqu'à la réédition de *The Book Trade in the Italian Renaissance* d'Angela Nuovo, pas connu d'étude détaillée<sup>40</sup>. Les travaux d'Angela Nuovo sont là encore d'une grande aide pour dresser des tendances de fond du commerce libraire italien<sup>41</sup>.

Avant de rentrer dans le détail de ces organisations, il convient de repréciser quelque peu la chronologie par rapport à celle évoquée dans ces études. Enzo Bottasso, lorsqu'il dresse un bilan des nouvelles pistes de recherches sur l'imprimerie italienne du xvi<sup>e</sup> siècle en 1989, souligne le fait que vers 1540 émergent de grandes entreprises éditoriales, alors que dans le dernier tiers du xvi<sup>e</sup> siècle, les grandes dynasties prennent fin et les principaux centres éditoriaux, dont Venise, déclinent<sup>42</sup>. Il nous semble que cette évolution doit être retracée dès les années 1500, avec l'installation des grandes dynasties qui dominent le commerce libraire italien de la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle : les Manuce, les Giunti et les Giolito<sup>43</sup>. Ces évolutions doivent se comprendre en lien avec l'organisation territoriale, économique et juridique de ces entreprises.

### 5.2.1 Une organisation hybride et souple

Nous avons vu jusqu'à présent différentes modalités d'organisation de la distribution du livre vénitien. Mais il nous semble que le début du xvi<sup>e</sup> siècle marque l'avènement d'une organisation qui s'autonomise des réseaux marchands généralistes, tout en s'inspirant largement de l'organisation des grandes entreprises commerciales italiennes. On arrive à un moment où de nombreuses entreprises à Venise atteignent une taille critique pour organiser leur distribution et leur production à une échelle régionale. Nous souhaitons en dresser quelques traits généraux avant de

---

40. ASV, *Miscellanea di atti diversi, Manoscritti*, b. 91 : *Lettere di varii 1522-1524, scritte a Giovanni Bartolomeo da Gabiano, libraro a Venezia, a presso il ponte di Rialto a la Botega de la Fortuna da libri a stampa*. Les Gabiano de Venise n'ont pas fait l'objet de monographies depuis l'article CORRADO MARCIANI, « I Gabiano, librai italo-francesi del XVI secolo », *La Bibliofilia* 74 (1972), p. 191-213, MARIO INFELISE, *Gabiano, Baldassarre da, op. cit.* et PAOLO VENEZIANI, « Il libraio al segno della fontana », *Gutenberg-Jahrbuch* 74 (1999), p. 242-266. Mais l'étude la plus récente reste donc celle présente dans ANGELA NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance, op. cit.*, p. 165 ; voir également l'article ANGELA NUOVO, « Una lettera di Michele Tramezino a Giovanni Bartolomeo Gabiano (1522) », *La Bibliofilia* 115.1 (2013), p. 147-156. L'auteur est en train de préparer une édition complète de ces lettres. Les Gabiano de Lyon n'ont par contre fait l'objet de travaux à la suite de ceux de Henri BAUDRIER, *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de Lettres de Lyon au xvi<sup>e</sup> siècle. Publiée et continuée par Julien Baudrier, op. cit.*

41. ANGELA NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento, op. cit.*, ch. 10, « Il commercio librario nel Cinquecento : linee di un'evoluzione ».

42. ENZO BOTTASSO, « Le trasformazioni del libro e dell'editoria nel Cinquecento ed i loro riflessi fuori d'Italia », art. cit., p. 43-44.

43. Selon ANGELA NUOVO, ces familles sont responsables d'environ un dixième de tous les livres imprimés en Italie : ANGELA NUOVO, « Da Trino a Venezia a Lione. Le imprese librarie dei mercanti trinesi », art. cit., p. 137.

rentrer dans le détail des exemples dans la suite de notre développement.

Le système de la commission ainsi que les partenariats avec des libraires dans différentes villes se développent. On a plutôt affaire à un approfondissement des formes présentes dès le début du commerce libraire<sup>44</sup>. En cela, les imprimeurs et surtout les libraires et éditeurs vénitiens ne font que reprendre des formes d'organisation économique bien implantées à Venise pour le grand commerce. L'envoi de représentants par le système de la *procura* est encore largement utilisé. Plus spécifiquement, l'envoi d'agents payés au pourcentage s'apparente au système de commissions qui remplace le système de la *commenda* – ou *colleganza* pour reprendre le terme vénitien<sup>45</sup>. La *colleganza* était un partenariat éphémère, pour une durée maximale d'un an, et qui ne crée pas de lien associatif à proprement parler ; ce système disparaît largement au xv<sup>e</sup> siècle pour être remplacée par un réseau de correspondants et de représentants dans les différentes places commerciales européennes, dirigés par un marchand de Venise<sup>46</sup>. On peut estimer que les libraires de la ville se sont inspirés du fonctionnement des maisons commerciales vénitiennes pour créer un réseau souple d'agents qui puissent couvrir de larges territoires, et à qui on confiait des stocks de livres à vendre. Les modalités de rétribution étaient variables, mais reposaient souvent sur un pourcentage des ventes. Les partenariats avec des libraires locaux peuvent également prendre cette forme, même s'il s'agit ici de relations plus stables. Ce système d'intermédiaires, que les investisseurs vénitiens pratiquaient depuis déjà plusieurs siècles, permettait des formes de collaborations souples, avec des représentants présents sur place, qui pouvaient mieux informer les imprimeurs des demandes du marché.

Les liens que les libraires vénitiens tissent de cette façon ressemblent beaucoup à ce que Frederic Lane décrit dans le cas d'Andrea Barbarigo, qui est repris et développé par Élisabeth Crouzet-Pavan. Barbarigo entretient des rapports souples avec des commissionnaires et des représentants de grandes compagnies commerciales ; ce sont des liens adaptables, jamais exclusifs ou permanents<sup>47</sup>. Andrea Barbarigo, comme les grandes compagnies commerciales vénitiennes, utilisaient essentiellement la *commenda* et un système d'agents pour commercer, ce qui permettait un réseau de collaboration complexe et flexible<sup>48</sup>. De la même façon, ces relations de nature diverse

---

44. Voir à ce sujet le développement dans *idem*, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, *op. cit.*, p. 176–179 et les passages que nous y avons consacré dans les chapitres précédents.

45. Il s'agit d'un accord entre un capitaliste, qui confie son capital à un marchand chargé de l'investir lors d'un voyage ; les profits sont alors partagés – généralement trois parts pour l'investisseur et une part pour le marchand. Nous renvoyons pour cela à Frederic Chapin LANE, *Andrea Barbarigo : merchant of Venice 1418–1449*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1944, p. 94–95, Gino LUZZATTO, « La commenda nella vita economica dei secoli XIII e XIV con particolare riguardo a Venezia », *Studi di storia economica veneziana*, avec la coll. d'UNIVERSITÀ DEGLI STUDI, Padoue, CEDAM, 1954, p. 67–68, Jean-Claude HOCQUET, « Solidarités familiales et solidarités marchandes à Venise au xiv<sup>e</sup> siècle », *Les Élités urbaines au Moyen Âge*, Rome/Paris, École française de Rome/Publications de la Sorbonne, 1996, p. 227–255, p. 244–245 et Doris STÖCKLY, *Le Système de l'incanto des galées du marché à Venise : fin xiii<sup>e</sup>–milieu xv<sup>e</sup> siècle*, Londres, Brill, 1995, p. 45–49.

46. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Venise triomphante*, *op. cit.*, p. 129–134.

47. Frederic Chapin LANE, *Andrea Barbarigo*, *op. cit.* ; Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Espaces, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 394.

48. Frederic Chapin LANE, *Andrea Barbarigo*, *op. cit.*, p. 91.

et mouvante forme peu à peu une géographie du livre vénitien à l'échelle de l'Europe

Progressivement, les grandes entreprises libraires vénitiennes installent également des succursales et des filiales dans les grandes villes du commerce libraires, suivant en cela également le modèle des grandes compagnies marchandes italiennes. Ce modèle peut avoir plusieurs applications. Frederic Lane effectue une distinction sommaire entre les compagnies florentines et vénitiennes. Les premières sont centralisées et reposent sur des contrats d'association stables avec des partenaires subordonnés dans différentes villes ; les secondes reposent sur l'association *a priori* à parts égales entre différents membres d'une même famille – typiquement, entre frères –, dont chacun dirige une branche de la compagnie familiale, dans une organisation de ce fait moins centralisée<sup>49</sup>. De même que Lane précise que ces distinctions sont bien moins strictes dans la pratique que sur le papier, les entreprises libraires tendent également à mélanger les différents types d'associations. Mais la tendance pour les plus importantes d'entre elles consiste bien à organiser des filiales fixes dans les lieux importants du commerce ou de la production libraire. Dans la plupart des cas, il existe une claire subordination à la maison-mère vénitienne, à l'image des grandes compagnies florentines. Les filiales organisées par ces libraires sont souvent dirigées par des proches, qui répondent au chef de famille resté à Venise. Selon Angela Nuovo, les filiales sont l'évolution naturelle du mécanisme de la commission, permettant une articulation immédiate de la distribution avec une estimation exacte, directe et rapide du marché local : cela permet une « ubiquité territoriale de l'initiative éditoriale<sup>50</sup> ». Si pour cette auteure, la tendance est surtout claire dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, on peut néanmoins affirmer qu'il s'agit là de la véritable originalité du développement libraire dans ce premier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle à Venise par rapport aux périodes antérieures.

Malgré une stabilisation de certains liens économiques et de certaines représentations, la flexibilité reste la règle. Les partenaires sont tantôt des membres de la famille libraire, tantôt des membres extérieurs. Ils sont employés ou représentants payés par commission. Les liens économiques mêlent souvent les différents types que nous avons exposés ici. Un exemple permet d'exposer la complexité de ces relations. L'entreprise des Giunti est une association entre les trois frères, Filippo, Bernardo et Lucantonio ; une compagnie est créée en 1491 entre Lucantonio à Venise et Filippo à Florence mais en réalité, Lucantonio domine l'association. Filippo reste à Florence, mais dans une position subalterne et assure la distribution à Florence des livres produits à Venise. Il s'agit donc *a priori* d'une association à parts égales mais qui est en réalité une association familiale dirigée par Venise. Pour couvrir d'autres territoires, Lucantonio Giunti utilise largement des représentants qu'il nomme. Il ouvre ainsi une librairie succursale à Palerme, dont il nomme en 1518 les gérants par procuration<sup>51</sup>. Lucantonio Giunti et Giuntino Giunti concluent en 1516 une association avec Francesco Cartolari, les héritiers de Giovanni Domenico del Negro

---

49. *Ibid.*, p. 86–89.

50. Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, *op. cit.*, p. 192.

51. *Ibid.*, p. 179.

et le libraire siennois Giacomo Antonio Cataneo concernant le commerce du livre à Venise, Florence, Rome, Sienne, Naples<sup>52</sup>; mais il est difficile de parler véritablement de filiale ici. Le pas est sauté en 1520, avec la création d'une filiale des Giunti à Lyon, dirigée par le neveu de Lucantonio, Jacomo; il s'agit d'une *commenda* à laquelle Lucantonio Giunti apporte le capital de 2000 ducats, que Jacomo doit gérer<sup>53</sup>. Une filiale donc, dont le responsable et partenaire est un proche parent et qui est *de facto* sous l'autorité de Venise; l'association dure de 1520 à 1535. On a ici bien un mélange de types de liens économiques : des procurations, des associations avec des partenaires extérieurs, des *commende* au sein de la famille... Ce faisant, les Giunti parviennent à couvrir un large territoire en instaurant des relations flexibles avec leurs partenaires. Ce panorama des types de relations économiques présentes dans le cadre de l'entreprise Giunti à Florence démontre bien que ces liens sont fluctuants et les frontières mouvantes entre des types *a priori* bien définis juridiquement. Les relations fixes dans certains cas utilisent tantôt le système des procurations, tantôt celui de la *commenda* florentine, tantôt des formes hybrides, mais toujours adaptables.

Malgré la diversité des formes juridiques, une tendance s'affirme au début du XVI<sup>e</sup> siècle : la centralisation et la stabilisation des points d'ancrage du commerce libraire vénitien. Ces filiales s'organisent dans les grands lieux du commerce libraires européens, mais pas uniquement. On voit ici que les villes choisies vont de Lyon, place économique européenne, à Palerme, marché régional voire local. Il s'agit à présent d'essayer de comprendre l'utilité de ces ancrages et leurs rôles différenciés dans le cas des entreprises libraires.

### 5.2.2 La distribution sur les places européennes et italiennes

La variété des configurations économiques utilisées par les imprimeurs, libraires et éditeurs vénitiens leur permet de s'insérer dans le réseau libraire européen en ce début de XVI<sup>e</sup> siècle. Cependant, la présence de représentants ou d'employés sur place ne suffit souvent pas. Ils sont bien souvent actifs dans les foires des régions où ils sont envoyées. Ce sont des lieux de rencontre économiques essentiels pour atteindre de nouveaux marchés et de nouveaux publics, pour le livre comme pour les autres types de commerce. Le rôle de ces foires est un facteur explicatif majeur pour l'implantation des libraires et de leurs représentants<sup>54</sup>.

---

52. *idem*, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, *op. cit.*, p. 53.

53. William A. PETTAS, « The Giunti and the book trade in Lyon », *art. cit.*

54. Concernant les foires dans l'Europe médiévale et du début de l'époque moderne, on renverra au riche colloque de Simonetta CAVACIOCCHI (dir.), *Fiere e mercanti nella integrazione delle economie europee, secc. XIII-XVIII*, Atti delle settimane di studio e altri convegni - Istituto internazionale di storia economica "F. Datini", Florence, Le Monnier, 2001. Une série d'études plus générales et comparatives peuvent également se trouver dans SOCIÉTÉ JEAN BODIN (dir.), *La Foire*, Bruxelles, Éditions de la Librairie encyclopédique, 1953. Pour les aspects plus spécifiques, nous renvoyons à des études au fur et à mesure de notre développement.

### 5.2.2.1 Les foires italiennes

Les foires présentes dans la péninsule italienne restent à un niveau modeste. Venise, grand pôle du commerce international, n'a en effet jamais eu de foire propre. On y trouvait deux marchés hebdomadaires, ainsi qu'une foire annuelle, la *Sensa*, mais qui n'a jamais eu pour fonction d'accueillir les transactions internationales. Il s'agissait plutôt d'un complément à la fête religieuse de l'Ascension, auquel tous les *Arti* de la ville devaient participer. Le véritable marché international vénitien se tenait en réalité tous les jours, sur le Rialto<sup>55</sup>. Des foires ailleurs en Italie ont été créées en Italie dans les carrefours au cours du Moyen Âge : Plaisance, Bologne, Ferrare, Bolzano... Mais pour les livres, ce ne sont pas celles-là qui ont pris de l'importance au XVI<sup>e</sup> siècle. Les imprimeurs, libraires et éditeurs vénitiens sont représentés dans des foires spécifiques et certaines de ces places deviennent des plaques tournantes pour l'alimentation du marché intérieur italien. Le testament de Lazzaro de'Soardi de 1517 a déjà été mentionné. Celui-ci mentionne des dépôts de livres auprès d'un intermédiaire à Lanciano ou Recanati<sup>56</sup>. Le cas n'est pas isolé : la succession d'Alessandro Bindoni en 1523 mentionne aussi des biens liés au commerce à Recanati<sup>57</sup>. Ces foires libraires italiennes prennent une plus grande importance au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. On a des boutiques louées par des libraires vénitiens à des représentants sur place, des entrepôts qui permettent d'éviter de transporter les livres, d'échanges réguliers. Les témoignages de la présence vénitienne dans ces foires se multiplient surtout à partir de 1540, mais les cas de Lazzaro de'Soardi et d'Alessandro Bindoni montrent qu'il s'agissait d'un phénomène en cours dès le début du siècle. Ce sont des espaces d'échange à un autre niveau que les foires de Francfort ou de Lyon, mais aussi un espace où il est plus facile d'envoyer un procureur ou un représentant en déléguant la vente de ses livres.

Les foires de Recanati, dans les Marches près d'Ancône, et de Foligno, près de Pérouse, permettent de toucher un marché plus local, ou servent simplement de relais pour toucher le Sud de l'Italie<sup>58</sup>. Ce sont deux foires interconnectées, sous juridiction de la papauté. Les premiers envois de livres vénitiens à ces foires datent de 1490, avec une autorisation donnée à Mattia Nordio par le podestat de Chioggia<sup>59</sup>. Le Sud de l'Italie, et particulièrement le *Regno*, sont plus denses en foires, principalement Lanciano, Barletta et Salerne. Les Vénitiens et les citoyens de Terre Ferme y étaient bien installés, particulièrement sur la côte orientale entre Lanciano et Crotona ; une co-

---

55. Gino LUZZATTO, « Vi furono fiere a Venezia », *La Foire*, Bruxelles, Éditions de la Librairie encyclopédique, 1953, p. 267-279.

56. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 1184, n° 301, édité dans Dennis Everard RHODES, *Annali tipografici di Lazzaro de' Soardi*, *op. cit.*

57. ASV, *Proprio, Lezze*, b. 6, fol. 94, 10 mars 1523.

58. Nous renvoyons au développement dans Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, *op. cit.*, p. 302-308. On se référera aussi aux travaux de Giacomo Ricciarelli, notamment Giacomo RICCIARELLI, « Mercanti di incunaboli a Perugia », *Bolletino della deputazione di storia patria per l'Umbria* 70 (1973), p. 1-20.

59. ASV, *Podestà di Chioggia*, b. 46, fol. 379, 30 septembre 1490 : cité dans Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, *op. cit.*, p. 303.

lonie permanente résidait à Trani, d'où partaient également des liaisons régulières pour Venise<sup>60</sup>. La foire de Lanciano, étudiée par Corrado Marciari, est importante pour le royaume de Naples<sup>61</sup>. L'imprimerie y connaît un certain essor à partir de 1471 : un Allemand, Sixt Riessing, s'installe sous la protection des Aragonais<sup>62</sup>. Mais plutôt que l'industrie, c'est le commerce du livre qui se développe, grâce à des privilèges fiscaux. Des Vénitiens importent à Naples des livres imprimés dès 1475, en profitant ainsi des exemptions de douane<sup>63</sup>. Le commerce libraire s'organise tôt dans le royaume, et Lanciano est le chaînon d'une chaîne de places commerciales qui s'étend le long de la péninsule où les marchands italiens et étrangers se stabilisent par stations<sup>64</sup>. Il s'agit d'un lieu de commerce pour les libraires italiens, mais ceux-ci se positionnent également dans les centres les plus importants du royaume : on retrouve en particulier à Naples Alessandro Calcedonio, grand libraire vénitien de la fin du xv<sup>e</sup> et du début du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>65</sup>.

L'étude du développement de la foire de Lanciano est tributaire des sources qui nous sont parvenues, et celles-ci sont très fragmentaires avant les années 1540. Ces différents éléments permettent malgré tout d'avancer que la foire de Lanciano, dès le début du siècle, était une place importante pour le commerce du livre vénitien. Cette foire permettait d'atteindre un marché très demandeur, en ne rencontrant qu'une faible concurrence locale. Pour l'atteindre, les libraires ne se contentaient pas de rester dans les foires, mais se positionnaient dans les différentes villes de l'aire géographique visée, bénéficiant d'avantages financiers pour leur commerce. On peut étendre cet exemple aux autres foires italiennes. Elles permettaient aux libraires de viser le marché local. Les livres vénitiens comblaient à Naples un besoin pour la vie de cour et dans les institutions religieuses de la capitale<sup>66</sup>.

L'importance de ces foires pour le marché et l'ancrage local est en partie corroborée par l'analyse de Jeremy Potter de la carrière de Niccolò Zoppino, imprimeur qui a exercé à Venise à partir de 1512 puis de façon discontinue jusqu'en 1543 ; il est également présent à Bologne, Ravenne ; il a une boutique à Faenza et est sans doute représenté régulièrement à la foire de Foligno<sup>67</sup>.

---

60. Alberto GROHMAN, *Le Fiere del regno di Napoli in età aragonese*, Naples, Istituto italiano per gli studi storici, 1969.

61. Corrado MARCIARI, « Il commercio librario alle fiere di Lanciano nel '500 », *Rivista di Storia italiana* 70 (1958), p. 421-441 ; Corrado MARCIARI, « Editori, tipografi, librai veneti nel Regno di Napoli nel Cinquecento », *Studi veneziani* 10 (1968), p. 457-554 ; Corrado MARCIARI, *Lettres de changes aux foires de Lanciano au xvi<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEVPEN, 1962. On se réfèrera aussi à Lodovico ZDEKAUER, « Per una storia delle fiere di Recanati (1384-1473) », *Atti e memorie (Marche)* 3.2 (1918), p. 247-265.

62. Carlo DE FREDE, « Sul commercio dei libri a Napoli nella prima metà della stampa », *Bollettino dell'Istituto di Patologia del libro Alfonso Gallo* 14 (1955), p. 62-78, p. 63. Entre 1470 et 1500, vingt-six villes possèdent à un moment donné une imprimerie, mais le développement est lent à venir : Corrado MARCIARI, « Editori, tipografi, librai veneti nel Regno di Napoli nel Cinquecento », art. cit., p. 458.

63. Carlo DE FREDE, « Sul commercio dei libri a Napoli nella prima metà della stampa », art. cit., p. 65-71.

64. Corrado MARCIARI, « Il commercio librario alle fiere di Lanciano nel '500 », art. cit., p. 421.

65. *idem*, « Editori, tipografi, librai veneti nel Regno di Napoli nel Cinquecento », art. cit., p. 461-463.

66. Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, op. cit., p. 309.

67. Annaclara CATALDI PALAU, *Gian Francesco d'Asola e la tipografia aldina*, Gênes, Sagep, 1998, p. 50 ; Fernanda ASCARELLI et Marco MENATO, *La Tipografia del '500 in Italia*, op. cit., p. 351-352 ; Alberto SERRA ZANETTI, « Il tipografo

Potter explique cette carrière opportuniste par la présence ou la représentation de ces imprimeurs dans les foires italiennes, ce qui leur permet une forte mobilité et leur permet de changer de lieu d'attache selon les circonstances<sup>68</sup>. L'ancrage local était bien assuré : il permettait la distribution au public local et une flexibilité certaine de mouvements pour les imprimeurs eux-mêmes, au sein de la péninsule italienne.

### 5.2.2.2 Les foires européennes

L'Italie ne possède pas de foire internationale de la dimension des foires de Champagne, ou pour le xv<sup>e</sup> siècle, des foires de Genève, Lyon, Anvers, Berg-op-Zoom ou Francfort, qui se partagent le commerce international, bien qu'à des niveaux différents<sup>69</sup>. Les foires libraires sont donc dépendantes de ce manque italien ; les grands éditeurs et libraires vénitiens se tournent de façon assez naturelle vers les foires au-delà des Alpes<sup>70</sup>. Pour les ateliers typographiques et les marchands libraires, « le calendrier des foires conditionne le travail des typographes et décide de la date de commercialisation des œuvres<sup>71</sup> » : ce constat est en particulier vrai pour les foires internationales et les grands libraires et éditeurs européens. Le grand commerce, ses rythmes et son calendrier marquent durablement l'activité des sociétés libraires et typographiques à filiales. Il nous faut à présent replacer l'importance de ces axes de commercialisation dans un contexte européen.

Alors que la foire de Francfort a joué un rôle déterminant pour les premières entreprises typographiques et libraires vénitiennes, ce jusqu'aux années 1490, celle-ci est de moins en moins fréquentée par les Italiens au début du xvi<sup>e</sup> siècle. On y retrouve bien davantage des libraires allemands, suisses, ou français, avec le développement de presses très productives, humanistes et visant un public européen. Progressivement, les Bâlois et les Strasbourgeois deviennent prédominants ; les relations avec Paris et Lyon y sont également très importantes<sup>72</sup>. Par exemple, l'atelier parisien du Soleil d'or y envoie régulièrement de représentant<sup>73</sup>. Pour autant, la foire de Francfort reste l'un des principaux centres du commerce du livre européen, sans doute le plus grand marché du livre en Europe jusqu'à ce que la concurrence avec Leipzig l'éclipse ; ses connexions avec les grands lieux de production du livre imprimé sont étendues et régulières<sup>74</sup>. Mais les Vénit-

---

ambulante Francesco Garrone e una sua sconosciuta edizione bolognese », *La Bibliofilia* 44 (1942), p. 195–208, p. 197.

68. Jeremy POTTER, « Nicolo Zoppino and the book-trade network of Perugia », *The Italian Book, 1465–1800*, Londres, British Library, 1993, p. 135–159.

69. Gino LUZZATTO, « Vi furono fiere a Venezia », art. cit., p. 258 ; Emile COORNAERT, « Caractères et mouvement des foires internationales au Moyen Âge et au xvi<sup>e</sup> siècle », *Studi in onore di Armando Sapori*, t. I, Milan, Istituto editoriale Cisalpino, 1957, p. 355–371.

70. On trouve un panorama des foires libraires dans Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, op. cit., p. 91–104. Nous reprenons certains éléments tout en en développant certains lorsque cela était nécessaire.

71. Rémi JIMENES, « Charlotte Guillard au Soleil d'Or (ca. 1507–1557). Une carrière typographique », op. cit., p. 332.

72. Alexander DIETZ, *Zur Geschichte der Frankfurter Büchermesse 1462–1792*, op. cit., p. 9.

73. Rémi JIMENES, « Charlotte Guillard au Soleil d'Or (ca. 1507–1557). Une carrière typographique », op. cit., p. 332.

74. Dieter SKALA, « Vom neuen Athen zur literarischen Provinz. Die Geschichte der Frankfurter Büchermesse bis



tiens semblent s'en détourner relativement, alors qu'au contraire, le marché lyonnais prend une grande importance.

Les foires lyonnaises ont été créées au début du xv<sup>e</sup> siècle, et leurs privilèges ont été renouvelés en 1444 et 1464. Il s'agissait du lieu de la majorité des transactions commerciales lyonnaises. On en compte quatre par an : la foire de Pâques en premier lieu, puis celle d'août, de la Toussaint et des Rois. Elles comportent quinze jours consacrés aux transactions commerciales – la foire aux marchandises – pour une période consacrée aux règlements financiers – la foire d'argent, dite « paiement de la foire<sup>75</sup> ». Le commerce avec l'Italie est un commerce dynamique et florissant<sup>76</sup>. Les Medici transfèrent leur succursale de Genève à Lyon : le mandataire de Côme de Médicis, Francesco Sassetti, devient citoyen de Lyon et en 1470, deux banques Médicis sont présentes dans la ville. En 1469, trente-trois maisons de commerce florentines y sont installées, et autant de Gênois et de Lucquois<sup>77</sup>. Les marchands milanais y sont également bien actifs. Au xvi<sup>e</sup> siècle, les marchands italiens représentent 5% des cotisables de Lyon et 28% de la richesse taxée<sup>78</sup>. Ils s'organisent en nation, avec une importance particulière de la nation florentine, et, laissant le commerce intérieur aux Français, s'occupent du grand commerce lointain<sup>79</sup>. Les marchands italiens y jouissent d'une « primauté voisine du monopole sur certains secteurs<sup>80</sup> ». De grandes compagnies sont particulièrement florissantes : celle des Salviati a fait l'objet d'études récentes, qui démontrent le dynamisme de la présence italienne dans la ville. Cette compagnie est articulée autour de Lyon ; c'est un exemple d'importateur-exportateur florentin, spécialisé dans le commerce international de produits de grande valeur ajoutée entre l'Italie et Lyon, qui sert de plaque tournante vers les marchés français, flamands, espagnols et allemands<sup>81</sup>.

Ce commerce de foire et l'internationale italienne présente à Lyon a créé un climat favorable au commerce libraire. La première presse lyonnaise est installée en 1473 ; l'industrie naissante a été très tôt amenée à sortir du marché local et à mettre à profit ses relations avec les autres régions

---

ins 18. Jahrhundert », *Brücke zwischen den Völkern : zur Geschichte der Frankfurter Messe*, t. 3, Francfort, Historisches Museum, 1991.

75. Richard GASCON, *Grand Commerce et vie urbaine au xvi<sup>e</sup> siècle : Lyon et ses marchands (environs de 1520–environs de 1580)*, 2 t., Paris, SEVPEN, 1971, p. 240. Voir également les études de Jacques Rossiaud rassemblées dans Jacques ROSSIAUD, *Lyon 1250–1550 : réalités et imaginaires d'une métropole*, Seyssel, Champ Vallon, 2012, ainsi que André PELLETIER et Jacques ROSSIAUD, *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, Le Coteau, Horvath, 1990 et Jacques ROSSIAUD et Maria-Anne PRIVAT-SAVIGNY, *Lyon : la rivière et le fleuve*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2013.

76. Pour une mise au point historiographique sur la présence italienne à Lyon, voir Agnès PALLINI-MARTIN, « Réseaux florentins, négoce et politique à Lyon autour de 1500 : Giuliano da Gagliano et la compagnie Salviati », Thèse de doctorat, Paris : EHESS, 2013, p. 44–49.

77. Jacqueline BOUCHER, « Les Italiens à Lyon », *Passer les monts – Français en Italie – l'Italie en France (1494–1525)*, Paris/Florence, Champion/Cadmo, 1998, p. 39–40.

78. Jacqueline BOUCHER, *Présence italienne à Lyon à la Renaissance : du milieu du xv<sup>e</sup> à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle*, Lyon, Lugd, 1994, p. 13.

79. *Ibid.*, p. 25.

80. Richard GASCON, *Grand Commerce et vie urbaine au xvi<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*

81. Agnès PALLINI-MARTIN, « Réseaux florentins, négoce et politique à Lyon autour de 1500 », *op. cit.*, p. 283–307. Les compagnies Salviati en Europe sont actuellement étudiées dans le cadre du projet ANR « Entreprise, Négoce et Production en Europe (xiv<sup>e</sup>–xvi<sup>e</sup> siècles) : les compagnies Salviati ».

européennes demandeuses, les Pays-Bas et l'Espagne en particulier<sup>82</sup> ; ils établissent également des relais dans le Sud et l'Est de la France et à Paris<sup>83</sup>. Les imprimeurs et libraires de toute l'Europe utilisent la place lyonnaise pour distribuer leurs livres. Ainsi Charlotte Guillard, imprimeur parisienne, est en collaboration régulière avec Hugues de la Porte, libraire lyonnais : leur association consiste en réalité en une filière lyonnaise vers l'Espagne. Elle n'est pas la seule, puisque André Ruiz, membre d'une grande dynastie de marchands espagnols, note 919 balles de livres envoyées en Espagne depuis Lyon. Ces livres sont de toute provenance<sup>84</sup>. Les succursales des libraires vénitiens sont particulièrement actives dans ce contexte, même si elles ne semblent jamais passer par les grandes compagnies généralistes italiennes. La compagnie Salviati par exemple ne commerce jamais de livres, mais se concentre sur le textile, les épices, ou les matières premières et les produits alimentaires en provenance du Nord de l'Europe<sup>85</sup>. Les compagnies vénitiennes au contraire semblent être spécialisées dans le livre, et ne pas commercer d'autres produits à la même échelle que leurs autres concurrents italiens.

L'insertion des marchands de la Sérénissime dans ce réseau est quelque peu paradoxale. En effet, les marchands vénitiens ne jouaient qu'un très faible rôle dans le commerce lyonnais, en comparaison d'autres cités italiennes<sup>86</sup>. Les Vénitiens, contrairement aux Florentins ou aux Lombards, ont basé leur prospérité sur le commerce de longue distance, mais sans le système des sociétés à filiales, qui forment pourtant la base de l'organisation du grand commerce florentin. C'est spécifiquement dans le commerce du livre que l'on voit apparaître des marchands de la lagune : il s'agit d'un secteur où les Vénitiens natifs sont minoritaires, mais où ce se sont plutôt des Italiens de Lombardie et du Piémont, actifs dans la lagune, qui organisent le commerce. Les Giolito ou les Gabiano, deux familles originaires du Montferrat, ou les Giunti, originaires de Florence, en sont de parfaits exemples. Dans le cadre du commerce lyonnais, on a une adaptation certaine des modèles des entreprises florentines ou du Nord de l'Italie, plus que du modèle vénitien. Par ailleurs, le commerce de livre entre Venise et Lyon a un caractère surprenant. Lyon importe relativement peu de livres et vend essentiellement sa propre production : en 1522-1523, Venise envoie 57 balles de livres, ce qui représente un chiffre assez faible<sup>87</sup>. Il faut donc en déduire que les échanges de livres entre la maison-mère et les filiales lyonnaises sont relativement

---

82. Christian PÉLIGRY, « Les éditeurs lyonnais et le marché espagnol aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles », *Livre et lecture en Espagne et en France sous l'Ancien régime*, Paris, ADPF, 1981, p. 84-95, p. 85-86. Sur les relations avec l'Espagne, on renvoie également à Hilario CASADO ALONSO, « Les relations entre les foires de Castille et les foires de Lyon au xvi<sup>e</sup> siècle », *Lyon vu/e d'ailleurs, 1245-1800 : échanges, compétitions et perceptions*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2009, p. 109-140.

83. Ilaria ANDREOLI, « "Lyon, nom & marque civile. Qui sème aussi es bons livres l'usage". Lyon dans le réseau éditorial européen (xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècles) », *Lyon vu/e d'ailleurs, 1245-1800 : échanges, compétitions et perceptions*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2009, p. 109-140, p. III.

84. Rémi JIMENES, « Charlotte Guillard au Soleil d'Or (ca. 1507-1557). Une carrière typographique », *op. cit.*, p. 333-335.

85. Agnès PALLINI-MARTIN, « Réseaux florentins, négoce et politique à Lyon autour de 1500 », *op. cit.*, p. 309-334.

86. Richard GASCON, *Grand Commerce et vie urbaine au xvi<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 114.

87. *Ibid.*, p. 104-106.

faibles. L'essentiel de l'investissement vénitien consiste surtout à financer, à travers la filiale, des éditions imprimées localement, qui sont ensuite diffusées en Europe, en s'appuyant sur le réseau commercial lyonnais.

Les relations commerciales qui se dessinent à l'échelle de l'Italie du Nord et les liens avec les foires européennes ne peuvent donc pas se comprendre sans tenir compte de la place lyonnaise. Cette ville a une tradition ancienne de commerce avec les marchands italiens ; elle a également développé des presses innovantes dans le paysage français<sup>88</sup> et sa foire devient l'un des points de distribution majeurs du livre vénitien. Mais au-delà de cette foire, elle est également un point d'ancrage de certaines grandes compagnies libraires vénitiennes.

### 5.2.2.3 Échanges libraires lyonnais

Des relations commerciales entre les typographes italiens et la place lyonnaise existent depuis le début de l'imprimerie. Les imprimeurs vénitiens avaient des relations d'affaires ponctuelles avec la ville française. Nicolas Jenson mentionne que son fils naturel est présent à Lyon dans son testament en 1480. Bonino de Bonini y exerce dans les années 1490 au cours de ses pérégrinations en France en tant qu'agent du gouvernement vénitien ; il collabore en 1491 avec l'imprimeur lyonnais Bartolomeo Trot<sup>89</sup>.

Les Gabiano ont participé à l'approfondissement des relations entre Venise et Lyon et ont été parmi les premiers à s'installer durablement dans la ville, tout en gardant des liens étroits avec la maison-mère vénitienne. On sait ainsi que Baldassare da Gabiano, neveu de Giovanni Bartolomeo, arrive à Lyon en 1497 pour y représenter la compagnie fondée entre les Gabiano et les Aliprandi. Il est responsable des contre-façons des éditions aldines, qu'Alde Manuce dénonce en 1503. Les liens entre la maison vénitienne et la filiale lyonnaise ont permis une copie typographique très fine<sup>90</sup>. Il s'agit sans doute de l'une des premières filiales vénitiennes, appelée à un avenir prospère : on retrouve Lucimborgo da Gabiano à Lyon comme membres de la Grande Compagnie des Libraires de Lyon avec d'autres associés français et italiens<sup>91</sup>. Les Giunti installent également une filiale à Lyon en 1520, comme l'on vu. Des imprimeurs vénitiens produisent des éditions en collaboration avec des imprimeurs lyonnais, ou parfois entre compatriotes. C'est le cas en particulier de la collaboration entre Giovanni Giolito et Vincenzo Portonari, tous les deux

---

88. Sur l'imprimerie lyonnaise, on se référera en particulier à Henri HOURS, *Le siècle d'or de l'imprimerie lyonnaise*, Paris, Éditions du Chêne, 1972 et *Cinq Études lyonnaises*, *op. cit.*

89. ASV, *Consiglio di Dieci, Deliberazioni, Misti*, b. 27, image 287, 16 juin 1497 ; Paolo CAMERINI, « In difesa di Lucantonio Giunta dall'accusa di contraffattore delle edizioni di Aldo Romano », *art. cit.*

90. Ilaria ANDREOLI, « "Lyon, nom & marque civile. Qui sème aussi es bons livres l'usage". Lyon dans le réseau éditorial européen (xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècles) », *art. cit.*, p. 123-124 et note 54.

91. Jeanne-Marie DUREAU-LAPEYSSONNIE, « Recherches sur les grandes compagnies de libraires lyonnaise au xvi<sup>e</sup> siècle », *Nouvelles Études lyonnaises*, Genève, Droz, 1969, p. 5-64.

originaires de Trino<sup>92</sup>. Les affaires lyonnaises sont un maillon central du réseau des Giolito<sup>93</sup> : la collaboration avec Portonari et la Compagnie des libraires de Lyon a permis la diffusion d'un très grand nombre d'éditions en France portant la marque de Giovanni Giolito ; inversement, à sa mort en 1535, Giovanni Giolito est sans doute l'un des plus grands importateurs de livres juridiques imprimés à Lyon<sup>94</sup>. Angela Nuovo a pu montrer que la famille Giolito, et Giovanni en particulier, a réussi à faire de la ville de Trino dans le Montferrat une plaque tournante des livres imprimés à Lyon et à Venise. Plus largement la vallée du Pô comprise entre le Piémont et la Lombardie a permis de stabiliser un axe d'échange commercial entre la France et Lyon d'un côté, et Venise de l'autre. Ces échanges s'appuient sur les filiales des grandes entreprises libraires italiennes ; dans le cas de Giovanni Giolito, ils reposent principalement sur la collaboration au long cours avec Vincenzo Portonari<sup>95</sup>. Dans les premières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle, les relations entre Venise et Lyon se stabilisent et s'institutionnalisent ; la ville prend une importance considérable pour le commerce libraire vénitien, sous l'impulsion de ces grandes compagnies.

L'importance de Lyon pour le commerce libraire vénitien nous est particulièrement indiquée dans les lettres envoyées par Lucimburgo da Gabiano à son oncle entre 1522 et 1524. Ces lettres sont longues et très détaillées et ne font bien entendu pas exception dans le paysage marchand italien. Des exemples célèbres de lettres marchandes à la fin du Moyen Âge peuvent se trouver en particulier dans les archives de Florence, Sienne et Prato ; le fond Datini est particulièrement fourni avec 126 000 lettres<sup>96</sup>. Les fonds vénitiens sont moins féconds, mais on trouve malgré tout des matériaux intéressants. L'étude des lettres commerciales des familles par Élisabeth Crouzet-Pavan a en particulier permis de mettre à jour les réseaux géographiques et sociaux imbriqués des compagnies vénitiennes<sup>97</sup>. Le contenu des lettres de Lucimburgo apporte le même type d'éclairage ; elles sont tout à fait similaires aux lettres échangées entre un commis et le chef de la compagnie resté à Venise dans d'autres secteurs. Le neveu Lucimburgo y décrit les activités qu'il mène dans sa filiale, autonome certes, mais qui reste sous l'autorité de Giovanni Bartolomeo basé à Venise, celui que Lucimburgo considère comme « presque [son] père<sup>98</sup> ». Ses relations avec Venise constituent essentiellement en échanges de lettres et de livres qui circulent dans les deux sens. Le transport des livres est compliqué par les conditions du voyage et par moment, la mauvaise transmission des informations entre la filiale et la maison-mère : Lucimburgo da Gabiano se plaint des

---

92. Costante SINCERO, *Trino, i suoi tipografi e l'abazia di Lucedio, memorie storiche con documenti inediti*, op. cit., p. 195.

93. Angela NUOVO et Christian COPPENS, *I Giolito e la stampa nell'Italia del XVI secolo*, op. cit., p. 41.

94. Angela NUOVO, « Da Trino a Venezia a Lione. Le imprese librerie dei mercanti trinesi », art. cit., p. 139.

95. Angela NUOVO et Christian COPPENS, *I Giolito e la stampa nell'Italia del XVI secolo*, op. cit.

96. Domenico IORIO-FILI, *Archivio Datini : corpus lemmatizzato del cattedeggio Datini*, Consiglio Nazionale delle Ricerche. Ces lettres ont été très abondamment étudiées, en particulier depuis les années 1950.

97. Elisabeth Crouzet-Pavan, « Les espaces des lettres vénitiennes. Une république marchande en réseaux », à paraître. Voir également Bernard DOUMERC, « Par Dieu, écrivez plus souvent ! La lettre d'affaires à Venise », *La Circulation des nouvelles au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993, p. 99-109.

98. Plus précisément « *Carissimo et chome padre honorevole* », par exemple lettre n° 15, ASV, *Miscellanea di atti diversi*, *Manoscritti*, b. 91.

exemplaires corrompus qui sont envoyés de Venise. On apprend également que Lucimburgo fait graver les « figures de Vitruve <sup>99</sup> » pour l'édition de son *De architectura* de 1523. Lucimburgo avait en effet repris l'atelier de Balthassar de Gabiano à partir de 1519 au moins, date à laquelle il publie avec Johann Froben et Jean Divineur une composition de Symphoren Champier. L'œuvre dont ces lettres parle le plus abondamment est l'édition d'Avicenne, qui demande beaucoup de labeur à Lucimburgo ; il informe régulièrement son oncle de l'avancée du travail, avec enthousiasme ; l'ouvrage est finalement publié à la fin de l'année 1522 <sup>100</sup>. Lucimburgo espérait la terminer pour la foire de la Toussaint. Cet épisode nous confirme donc l'importance des productions lyonnaises pour les compagnies vénitiennes. Les filiales finançaient sur place des éditions à vendre lors des foires de la ville pour des marchés internationaux ; leur rôle principal n'était clairement pas l'importation à Lyon de livres vénitiens.

Par ailleurs, le rôle de Lucimburgo et de sa filiale lyonnaise apparaît distinctement dans ces lettres comme l'intermédiaire privilégié de nombreux libraires, y compris italiens. Des marchands florentins passent par Lucimburgo pour régler une dette <sup>101</sup> ; d'autres, qui ont eu régulièrement affaire au neveu demandent à l'oncle de le prendre à témoin sur la régularité de leurs paiements <sup>102</sup>. Les foires lyonnaises sont les lieux d'échanges entre Lucimburgo et les débiteurs de sa compagnie ; les paiements échelonnés sont traditionnellement réglés à cette occasion. Dès juillet, le libraire prévoit les ventes pour la foire de la Toussaint et de Pâques ; il espère avoir fait une bonne foire en août avant de revenir à Venise au mois de septembre <sup>103</sup>. De leur côté, les débiteurs préparent le terrain : Francesco Ravader annonce qu'il va payer 40 ou 50 scudi à Lucimburgo à la foire d'août pour des livres qu'il a reçus <sup>104</sup>, Bartolo Cartolaio annonce également le remboursement de sa dette et en retour, qu'il enverra une liste de livres dont il a besoin <sup>105</sup>.

À travers l'exemple de Lucimburgo, on rentre dans l'organisation concrète des relations entre Venise et ses filiales lyonnaises. La compagnie des Gabiano utilise sa filiale pour diversifier ses investissements et toucher des marchés internationaux plus larges que ceux que permet d'atteindre Venise seule. Lyon avec ses foires est également un lieu central de rencontre pour les libraires, qui y prévoient le règlement de dettes, les ventes des nouvelles éditions et leur approvisionnement

---

99. Lettre n° 4 du 5 juin 1522.

100. « *La Avicenna che son facendo et è fatto el 1/4, et ho una bellissima opera ; la he ben de altissima sorte che non fu quella fere Misser Paganino la sara, compitto per la fiera di Ognisanti et spiero hara bona richiesta* » : lettre 2, 17 juillet 1522. Pour des précisions sur cette édition, voir Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, op. cit., p. 165-170.

101. Lettre 109, 16 janvier 1522.

102. « *... che a votro come facciamo et sempre habbiamo facto col nostro et vostro Lucimborgho che lui sa come da noi è sempre stato paghato, et che tra noi non si havessi così a risgardare el di del termene punto.* » : lettre n° 10, 9 avril 1522.

103. « *Circa al fatto de nostra Compagnia, Io spiero haver fatto una bonissima fiera, chomo per la incluxa de Lorenzo poteride veder* » : lettre 2, 17 juillet 1522.

104. « *Volio vedere questo agosto de pagare a D Lucimburgo el conto de libri de Lion quaranta overo cinquanta scudi* » : lettre n° 108, 16 juillet 1522

105. « *Come per quella si disse che in questa fiera proxima d'agosto imetteremo a Luzimburgo i danari di che siamo vostro debirotre, seconde che ne havete ordinato, el simie per questa visi replica et qn havemo seguito el pagamento manderemo una lista di libri che habbiamo di bisogno* » : lettre n° 54, 24 juillet 1522.

en livres. Une filiale lyonnaise permet une jonction directe à un très large réseau de libraires dans toute l'Europe en même temps qu'un lien avec l'imprimerie locale dynamique. Il s'agit donc d'un lieu central du commerce libraire pour le Nord de l'Italie.

Cependant, Lyon ne fonctionne pas de façon isolée. Ses liens avec Venise sont étroits, mais il ne faudrait pas non plus négliger les liens avec les autres villes de l'Italie du Nord, dont les marchands sont très présents à Lyon, comme on l'a vu. Grâce à ses foires, Lyon permet aussi de mettre en relation les acteurs économiques italiens entre eux, et pas uniquement les Italiens avec d'autres marchands européens. Au-delà des foires, il nous reste donc à comprendre l'articulation entre l'implantation vénitienne dans les grands lieux du commerce libraires italiens et européen, et la région de la vallée du Pô, qui prend une importance considérable en ce début de XVI<sup>e</sup> siècle.

### 5.2.3 La « *Padania* », l'Italie et l'Europe

Amedeo Quondam, en introduction de son étude sur la production libraire de la famille Giolito, évoque une région unifiée par les mouvements des imprimeurs, libraires et intellectuels partant de et allant vers Venise : la vallée du Pô ou « *Padania* », qui s'étend du Montferrat à Venise<sup>106</sup>. Ce phénomène va bien au-delà de la seule famille Giolito, qui n'est pas la seule à déployer ses réseaux dans toute l'Italie du Nord de façon à la fois intensive et extensive. Nous avons vu durant la période précédente des familles d'imprimeurs du Montferrat et du Milanais s'installer à Venise<sup>107</sup>. On a des mouvements d'artisans et de marchands au sein de cet espace. Plus largement, nous allons tenter de montrer que la vallée du Pô et toute l'Italie du Nord sont densément parcourues de relations économiques qui lient les villes et les régions au sein d'un grand espace de production et de commerce du livre imprimé, espace à la tête duquel se trouve Venise. Ces liens économiques denses permettent de connecter Venise au reste de l'Europe, notamment en direction de la place lyonnaise dont on a vu l'importance.

Cette évolution concerne au premier chef la Terre Ferme vénitienne. Marco Menato faisait remarquer que dès le début du siècle, on observe un phénomène de double boutique avec les imprimeurs vénitiens à Vicence, Padoue et Trévise ; il s'agit de succursales et de collaborations avec des maîtres locaux, même si le phénomène ne se vérifie pas dans des villes éloignées de Venise<sup>108</sup>. Certains imprimeurs choisissent de partir pour fuir la concurrence vénitienne : ainsi Stefano Nicolini, formé comme compositeur chez Andrea Torresani, actif à son compte depuis 1525 à Venise, imprime à Vérone en 1529. Il suit en cela les traces de certains entrepreneurs vénitiens tels que Lucantonio Giunti et Bernardino Misinta qui avaient conclu une société avec des imprimeurs

---

106. Amedeo QUONDAM, « "Mercanzia d'onore", "Mercanzia d'utile" : produzione libraria e lavoro intellettuale a Venezia nel Cinquecento », *Libri, editori e pubblico nell'Europa moderna*, Rome/Bari, Laterza, 1977, p. 51-104, p. 58. Nous utilisons ce terme bien entendu sans la connotation nationaliste qu'il a pu prendre avec sa récupération par la *Lega Nord*.

107. Voir la section 4.1.2.

108. Marco MENATO et Lorenzo CARPANÈ, « La tipografia nel Veneto (Venezia esclusa). Nota bibliografica », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. I, Rome, Bulzoni, 1992, p. 255-276, p. 256.

véronais pour une douzaine d'éditions dans les premières années du siècle<sup>109</sup>. La Terre Ferme constitue un repli facile pour les imprimeurs vénitiens, mais l'implantation des boutiques vénitiennes dans ces villes rend de plus en plus illusoire l'espoir d'échapper à la concurrence. La mobilité des imprimeurs va donc bien au-delà de la Terre Ferme. Ainsi Antonio Zanchi, actif à Venise de 1496 à 1506, imprime en 1512 à Mantoue, à une époque où les presses de la ville étaient faibles. Il a sans doute espéré pouvoir redémarrer facilement une entreprise dans un terrain qui se révèle pourtant peu prometteur dans ces années-là<sup>110</sup>. De la même façon, Luigi Pescasio formule l'hypothèse que l'immigration entre Venise et Mantoue suit les évolutions de la situation économique et politique : dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, beaucoup de Mantouans immigrèrent à Venise pour ouvrir des imprimeries en raison d'une situation politique difficile après la mort de Francesco Gonzague. Mais la concurrence est rude à Venise ; une fois la situation politique calmée à Mantoue, à partir des années 1540, on retrouve à nouveau des tentatives de transfert vers le duché<sup>111</sup>.

Les villes de Terre Ferme ne semblent pas avoir de statut spécifique par rapport aux autres villes du Nord de l'Italie ; Padoue a perdu sa position privilégiée. Les réseaux s'étendent bien au-delà du territoire sous domination vénitienne. Nous avons choisi de présenter ici trois études de cas qui permettent de voir concrètement comment s'articulent ces différents espaces commerciaux et productifs. Ces études de cas nous permettront ensuite de dresser un tableau plus général des relations économiques de Venise avec la Terre Ferme, l'Italie du Nord et le reste de l'Europe, sur le plan de l'imprimerie et du commerce libraire.

### 5.2.3.1 Les Giolito, entre Montferrat, Milanais et Venise

L'ubiquité territoriale des entreprises libraires est permise dans certains cas par le maintien d'un ancrage territorial dans la région d'origine, comme dans le cas des Giolito, qui transfèrent le siège de leur activité tantôt dans le Montferrat ou le Piémont, tantôt à Venise. Cette famille a fait l'objet de nombreuses études, la plus récente étant celle d'Angela Nuovo et Cristian Coppens, qui analysent de façon précise et très convaincante les aspects organisationnels de l'entreprise<sup>112</sup>. Giovanni Giolito maintient un ancrage à Trino, sa région d'origine, tout en gardant une activité à Venise : il imprime à Turin en 1517, s'installe à Venise en 1523 avant de retourner dans le Piémont en 1534 jusqu'en 1536, où il retourne à nouveau à Venise ; il est également éditeur à Pavie et fait des affaires à Lyon<sup>113</sup>. L'implantation dans le Montferrat et le Piémont permet aux Giolito d'organiser leur activité entre ces différents centres, en visant notamment les marchés universitaires de ces

---

109. Franco RIVA, « Tipografi ed editori dal 1472 al 1800 », *Cultura e vita civile a Verona*, Vérone, Linotipia Veronese di Alfio Fiorini, 1979, p. 319–370, p. 337–338.

110. Luigi PESCASIO, *L'Arte della stampa a Mantova nei secoli XV–XVI–XVII*, *op. cit.*, p. 129.

111. *Ibid.*, p. 157–158.

112. Angela NUOVO et Cristian COPPENS, *I Giolito e la stampa nell'Italia del XVI secolo*, *op. cit.*

113. *idem*, *I Giolito e la stampa nell'Italia del XVI secolo*, *op. cit.* ; Costante SINCERO, *Trino, i suoi tipografi e l'abazia di Lucedio, memorie storiche con documenti inediti*, *op. cit.*, p. 179–182.

différentes villes. Un réseau de correspondances et de succursales s'est ainsi développé dans tout le Nord de l'Italie, à Turin, Bologne, Pavie, Venise, Padoue, Gênes et bien sûr Milan<sup>114</sup>. Mais le Nord de l'Italie leur permet également un approvisionnement plus aisé : des documents de 1520 et 1521 montrent que les papetiers de Caselle Torinese étaient sans doute les fournisseurs habituels de la typographie de Trino<sup>115</sup>.

Parmi les différentes villes de leur réseau économique, il semble que Ferrare occupe une place importante. C'est le cas y compris pour Bernardino Stagnino, un parent de Giovanni Giolito, et qui y a un libraire le représentant et vendant majoritairement ses livres<sup>116</sup>. Gabriele Giolito y achète une boutique en 1553, qu'il loue à des libraires locaux : Ferrare est un marché vital pour beaucoup d'imprimeurs vénitiens. Pour Angela Nuovo, cette acquisition témoigne de la pénétration des imprimés vénitiens à Ferrare : pour les grands marchands entrepreneurs de Venise, il n'est plus nécessaire de s'associer avec des libraires locaux, ils peuvent vendre directement et sans intermédiaire<sup>117</sup>. Plutôt que des collaborateurs locaux, ce sont plutôt des employés disséminés dans les lieux de vente des livres produits à Venise. Cette forme de délégation tend à remplacer progressivement les commissionnaires, même si cette évolution n'est pas encore terminée à l'époque qui nous occupe.

Angela Nuovo va jusqu'à dire que « les Giolito ont structuré de façon extrêmement efficace le marché national, ou plutôt péninsulaire, de la littérature italienne<sup>118</sup> ». Cela est en particulier dû à Giovanni Giolito, le chef de la famille, grand marchand de Trino, qui parvient à organiser les échanges à l'échelle de l'Italie et de l'Europe. Le Nord de l'Italie lui sert de tremplin pour atteindre le marché lyonnais, avec en particulier la collaboration de Vincenzo Portonari de Trino, un compatriote basé à Lyon. Mais Venise lui permet également un accès au marché international libraire. Pour cela, les Giolito s'appuient sur leurs relations familiales. On trouve un autre membre de cette famille dès les débuts de l'imprimerie à Venise, Bernardino Stagnino. Celui-ci, dans son testament autographe de 1540, mentionne un Giovanni Giolito, qui pourrait être le même que le marchand de Trino. Bernardino Stagnino avait déjà construit son propre réseau libraire, dont nous ne conservons que de rares traces : mis à part son implantation à Ferrare, on sait également que son beau-fils Giovanni Poesio est envoyé à Pérouse pour conclure un contrat avec un libraire de la ville<sup>119</sup>. Si les relations d'affaires entre Bernardino Stagnino et Giovanni Giolito ne sont pas avérées, il est cependant certain que la présence de Bernardino à Venise, collaborateur de Jenson et actif jusqu'en 1538, a facilité l'implantation de la famille dans la ville. Bernardino Stagnino a sans doute favorisé l'installation à Venise de Gabriele Giolito à partir des années 1530. En 1539,

---

114. Giuseppe DONDI, « Giovanni Giolito editore e mercante », art. cit., p. 151-152.

115. *Ibid.*, p. 156.

116. Angela NUOVO et Attilio MAURO CAPRONI, *Il commercio librario a Ferrara tra XV e XVI secolo*, op. cit., p. 87-89.

117. *Ibid.*, p. 124.

118. Angela NUOVO, « Da Trino a Venezia a Lione. Le imprese librerie dei mercanti trinesi », art. cit., p. 137.

119. *idem*, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, op. cit., p. 81.



Giovanni quitte Venise, et Gabriele prend la direction de l'entreprise.<sup>120</sup> Le réseau des Giolito s'étend donc entre Trino et Venise, avec un certain nombre d'ancrages privilégié entre les deux pôles de la famille.

La famille Giolito utilise ainsi efficacement son ancrage dans une région relativement périphérique pour la production du livre, le Montferrat. L'organisation est assez centralisée autour du chef de famille, Giovanni Giolito, qui envoie des employés dans les différentes places commerciales, ou crée des partenariats éditoriaux dans les villes d'imprimerie en Italie et au-delà. Cette centralisation est doublée par une grande mobilité du chef de famille qui déplace le centre de son activité dans les différents centres italiens, voire dirige par moment deux entreprises à la fois, l'une à Turin, l'autre à Venise. Cela n'empêche cependant pas d'autres membres de la famille d'avoir une activité indépendante ou autonome, à Venise en particulier. Cette entreprise utilise une pluralité de formes de gestion, entre entreprise individuelle, société ou entreprise familiale<sup>121</sup>. Là encore, la flexibilité est la règle. Mais quelque soient les moyens utilisés, l'articulation des espaces de commerce et de production du livre témoigne du rôle de pivot de la *Padania* entre Venise et les places d'échange internationales tel que Lyon.

### 5.2.3.2 Les Giunti, entre Florence et Venise

Le centre de l'organisation de Giolito semble plus clairement être la personne de Giovanni Giolito, qu'une ville précise. Avec les Giunti, le centre de la compagnie est à la fois un individu qui dirige la compagnie et une ville d'où part le réseau libraire. Les livres vénitiens constituent la base de la compagnie mais les Giunti donnent l'impression d'être une compagnie bicéphale, entre Venise et Florence, qui finit d'ailleurs par se séparer au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit ici comme on a pu le voir d'une organisation inspirée des compagnies à filiales florentines, même si cela n'exclut pas d'autres formes de liens économiques<sup>122</sup>. Trois frères, fils de Giunta di Biagio, sont à l'origine de l'activité libraire de la famille : Filippo l'Ancien, Bernardo et Lucantonio. Le premier reste à Florence ; les deux derniers partent en Venise en 1477. Comme on l'a vu, Filippo resté à Florence distribuait les livres vénitiens. Lucantonio se lance très tôt dans l'édition de livres, avant d'avoir sans doute son propre atelier. Filippo commence également une activité d'éditeur dans les années 1490, avant d'avoir sa propre imprimerie, aidé en cela par son expérience d'orfèvre. De plus,

120. Salvatore BONGI, *Annali di Gabriel Giolito de' Ferrari da Trino di Monferrato, stampatore in Venezia*, op. cit., p. xiii-xiv ; Giuseppe DONDI, « Giovanni Giolito editore e mercante », art. cit., p. 158.

121. Angela NUOVO et Christian COPPENS, *I Giolito e la stampa nell'Italia del XVI secolo*, op. cit., p. 21.

122. La bibliographie sur les entreprises des Giunti est abondante. Les travaux les plus récents sont ceux de William Pettas : William A. PETTAS, « The Giunti and the book trade in Lyon », art. cit. et William Anthony PETTAS, *The Giunti of Florence : a Renaissance printing and publishing family a history of the Florentine firm and a catalogue of the editions*, New Castle, Oak Knoll press, 2013. On se référera également à Demetrio MARZI, « Una questione libraria fra i Giunti e Aldo Manuzio il Vecchio », art. cit. ; Angelo Maria BANDINI, *De florentina Ivntarvm typographia eivsque censoribvs*, op. cit. ; Paolo CAMERINI, « In difesa di Lucantonio Giunta dall'accusa di contraffattore delle edizioni di Aldo Romano », art. cit. ; Decio DECIA, Renato DELFIOL et Luigi Silvestro CAMERINI (dir.), *I Giunti, tipografi editori di Firenze*, t. 1, Florence, Giunti Barbéra, 1978. Les articles écrits par Massimo Ceresa dans le *Dizionario Biografico degli Italiani* synthétisent l'état de la recherche sur cette famille en 2001.

les chefs de famille Giunti, y compris ceux qui ont émigré à Venise comme Lucantonio et son fils Tommaso, sont membres de la corporation des *vinattieri* à Florence<sup>123</sup> ; ils étaient donc intégrés au monde du commerce florentin, au-delà du monde du livre. Cette famille, y compris la partie vénitienne, avait ainsi des liens avec l'industrie et le commerce florentins qui ont facilité l'installation de presses familiales ; les Giunti ont également réussi à tisser des liens avec les libraires et imprimeurs de la ville. En 1509, la société est dissoute ; des problèmes émergent quant à la division des biens entre les deux contractants.

L'ancrage à Florence permet aux Giunti de dominer le commerce du livre en Toscane au xvi<sup>e</sup> siècle ; mais contrairement aux Giolito de Trino, Florence est longtemps sous la domination du centre vénitien. Une activité typographique se développe dans une faible mesure. Dans les premiers temps, Filippo Giunti imprime environ trois ou quatre textes par an, des classiques qui trouvent un débouché local<sup>124</sup>. Ces éditions ne doivent jamais concurrencer la production vénitienne. Par le biais de cette compagnie, Lucantonio Giunti disposait d'un relais sûr à Florence. Un neveu, Giuntino, faisait le lien entre la branche florentine et la branche vénitienne. Jusqu'au début du xvi<sup>e</sup> siècle, le chef de la compagnie semble bien être Lucantonio, basé à Venise.

Venise et Florence ne suffisant pas, Lucantonio crée en 1520 une filiale à Lyon avec un capital de 2 000 florins et dirigée par un neveu, Jacopo di Francesco : celle-ci imprime des livres semblables à ceux imprimés à Venise par les Giunti<sup>125</sup>. La famille cherche également à entretenir des liens ailleurs en Italie. Benedetto, un des fils de Filippo l'Ancien, est l'agent et le représentant de la compagnie florentine à Florence, Rome et Venise, et finance également des éditions à Rome. Par la suite, la branche florentine s'autonomise, et devient un des moteurs principaux du commerce libraire et de l'imprimerie de la ville : à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, presque tous les anciens imprimeurs florentins disparaissent, sauf les Giunti qui continuent leur activité encore très avant dans le xvi<sup>e</sup> siècle<sup>126</sup>.

Grâce à des membres de la famille répartis dans la péninsule italienne et en Europe, les Giunti sont un exemple précoce de compagnie avec deux ancrages majeurs, ici Florence subordonnée dans un premier temps à Venise ; c'est également un exemple de compagnie à filiale, notamment à Lyon. Comme les Giolito, les Giunti se servent de leur région d'origine pour trouver des débouchés et utiliser les réseaux commerciaux bien établis à Florence ; mais la tête de l'entreprise se trouve à Venise, comme tête de pont vers le grand commerce, jusqu'à la dissolution de la compagnie ; la branche vénitienne se tourne ensuite vers Lyon pour développer son commerce international. Ce type d'organisation, et en particulier le développement des filiales, permet des ancrages

123. Massimo CERESA, *Giunti, Tommaso, Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 57, en ligne, Rome, Treccani, 2001.

124. Leandro PERINI, « Firenze e la Toscana », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. 1, Rome, Bulzoni, 1992, p. 429–460, p. 432. Parmi ses premières éditions, on compte des livres en grec, en 1497 et 1498–1500. Sa production s'intensifie au xvi<sup>e</sup> siècle avec en particulier en 1503, une édition d'Horace, une de Salluste, et une du poète Caius Valerius Flaccus.

125. William A. PETTAS, « The Giunti and the book trade in Lyon », art. cit., p. 171–176.

126. Roberto RIDOLFI, *La Stampa in Firenze nel secolo XV*, Florence, Olschki, 1958, p. 27.

au-delà de la péninsule italienne, dans des lieux bien choisis<sup>127</sup>.

### 5.2.3.3 Les Gabiano : un exemple d'intégration suprarégionale

Une analyse de cas plus précise permet de rentrer dans le détail de l'organisation de ces relations personnelles qui s'étendent au-delà de l'Italie du Nord, à partir des lettres déjà citées, écrites entre 1522 et 1524 à Giovanni Bartolomeo de Gabiano. Celui-ci disposait d'une filiale à Lyon, dirigée par son neveu, Lucimburgo da Gabiano. L'organisation économique de la famille est complexe et élaborée. Le testament de 1536 de Giovanni Bartolomeo de Gabiano mentionne que le testateur est à la tête d'une compagnie divisée en trois branches : *Lorenzo Aliprandi e Compagnia* à Venise – celui-ci étant son gendre –, *Lucimburgo de Gabiano e Compagnia* à Lyon – celui-ci était son neveu –, et *Francesco Bonanome e Compagnia* en Flandre ; il possède également des intérêts dans le commerce du papier avec Tommaso Rossi, dans le cadre d'une compagnie ordinaire<sup>128</sup>.

Entre ces trois villes ou régions, Venise, Lyon et la Flandre, s'organisent le financement, la production et la distribution de livres à l'échelle européenne. Mais les lettres écrites par Giovanni Bartolomeo de Venise témoignent bien du fait que le centre névralgique reste la cité lagunaire, où le chef de famille réside et dirige les opérations commerciales de la famille. Ces lettres font apparaître les relations d'affaires que Giovanni Bartolomeo da Gabiano entretient avec les différents acteurs du commerce du livre en Italie. La famille a des libraires correspondants en Italie : à Padoue bien sûr, mais aussi à Ferrare, Mantoue, Bologne, Florence, Rome... Alessandro de Parme, libraire à Padoue, demande régulièrement des envois de livres que des clients lui commandent et qu'il doit donc faire venir de la maison-mère Gabiano à Venise<sup>129</sup>. La famille a des débiteurs à Mantoue<sup>130</sup>. Bernardo d'Asola parcourt les foires d'Italie pour les libraires vénitiens, avec plus ou moins de succès<sup>131</sup>. Les Gabiano de Venise fournissent une même ville à travers plusieurs libraires différents. Le cas de Florence est particulier puisque les livres de la compagnie arrivent soit de Venise soit de Lyon, et les dettes peuvent être réglées à travers les envoyés de la famille sur chacun des sièges de l'entreprise, grâce à des rapports étroits entre les marchands et banquiers

---

127. Les réseaux commerciaux de certains libraires sont étudiés de façon détaillées et sur une plus longue durée dans Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, op. cit. ; en particulier les réseaux des Giunti, des Gabiano, de Bernardino Stagnino, des Giolito, des Sessa et des Varisco ; l'organisation proprement en filiale des Gabiano, Manuce et Giolito est détaillée, même si traitant davantage de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

128. « *La qual compagnia per un tempo è processa sotto questo nome : a Venetia, Lorenzo Aliprandi et compagni ; et a Lion Lucimburgo da Gabian e compagni ; et in Fiandra prima Francesco Bonanome e Compagni et da certo tempo in qua è procesa et procede : a Venetia sotto Francesco de Lorenzo Aliprandi solo ; et a Lion Lucimburgo e Compagni ; et in Fiandra Francesco Bonanome e Compagni. La qual pero compagnia è tra noi tre : io e miser Lorenzo et detto mio nepote Lucimburgo.* » : Corrado MARCIANI, « I Gabiano, librai italo-francesi del XVI secolo », art. cit. On peut également se référer au schéma très clair de l'organisation de l'entreprise, ainsi qu'à l'arbre généalogique réalisés par Paolo Veneziani dans Paolo VENEZIANI, « Il libraio al segno della fontana », art. cit., p. 255.

129. ASV, *Miscellanea Atti diversi, Manoscritti*, b. 91, n° 50 (17 janvier 1522) par exemple : il s'agit d'exemplaires de deux traités de Galien, de l'*Orlando furioso* de l'Arioste et de la *Rosa anbra* de Mazzolini.

130. Lettre n° 67, Bernardo d'Asola du 21 juillet 1522.

131. Voir le récit de ses mésaventures analysé dans Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, op. cit., p. 313-315.

florentins avec Lyon. Au total, d'après l'analyse d'Angela Nuovo, environ 1 800 livres ont été expédiés par Giovanni Bartolomeo da Gabiano à ses libraires en un an ; 967 arrivent à Venise, surtout du libraires Andrea Calvo de Milan <sup>132</sup>.

Le cas du neveu de Giovanni Bartolomeo, Lucimborgo da Gabiano, installé à Lyon, met en lumière plusieurs aspects importants pour notre étude : Venise reste la tête de l'organisation de ces compagnies à filiales ; mais la capacité de ces grandes compagnies à étendre leur réseau commercial repose largement sur ces filiales fixes, à Lyon en particulier en tant que carrefour important et que lieu majeur de production du livre imprimé. Finalement, ces filiales permettent d'entretenir des relations stables et de confiance : entre la compagnie et les imprimeurs locaux dans le cas de financement d'édition ; mais également entre la compagnie et son représentant d'un côté, et les partenaires réguliers de l'autre, retrouvés régulièrement dans le cadre des foires de Lyon. À une plus petite échelle, c'est également ce qu'a réussi à créer Giovanni Giolito avec sa collaboration continue avec Portinari, Italien installé à Lyon.

Ces lettres, aussi riches soient elles, doivent être analysées avec précaution. L'importance des relations entre Lyon et Venise pour le commerce libraire des Gabiano peut aussi être le résultat d'un effet de source. Cependant, il ressort des lettres de Lucimborgo, comme des autres lettres envoyées à Venise par les correspondants libraires de Giovanni Bartolomeo, que la vitalité des presses lyonnaises et la position centrale de la ville dans le réseau commercial et libraire européen en font un point d'appui indispensable pour les libraires-éditeurs vénitiens, en quête de nouveaux marchés où investir et de nouveaux débouchés pour leur production dans la lagune ou dans leur région d'origine. L'imbrication des marchés vénitiens et lyonnais à un certain niveau a été rendue possible par le développement et l'intensification de certaines formes d'échanges commerciaux et de relations économiques. Dans le cas des Gabiano, le commerce et les relations, même avec les autres imprimeurs italiens, passent souvent par Lyon, plutôt que par Venise ou d'autres villes italiennes. L'organisation de cette compagnie est centralisée sur Venise où se trouve le chef de famille ; mais celui-ci délègue une grande partie de l'organisation du commerce à la filiale dirigée par son neveu à Lyon. L'articulation est moins claire en ce qui concerne la compagnie de Flandre, mais on peut supposer que de la même manière, le chef de famille contrôle de loin l'autonomie relativement de cette filiale. Les réseaux personnels de libraires à l'échelle de l'Italie et de l'Europe sont commandés par Venise, mais articulés au niveau des filiales.

#### **5.2.3.4 Les enjeux économiques des territoires italiens et européens**

À la suite de l'analyse de ces exemples, nous pouvons à présent tenter de dresser un tableau général de l'organisation du commerce libraire vénitien et des enjeux économiques que représentent les différents territoires où les acteurs vénitiens sont présents.

---

<sup>132</sup>. Nous reprenons ces données de *idem*, « Una lettera di Michele Tramezino a Giovanni Bartolomeo Gabiano (1522) », art. cit., p. 153-154.

L'organisation du commerce libraire vénitien repose en grande partie sur deux types d'espace, utilisés et mis à profit de façon différenciée. Les entreprises les plus importantes cherchent à accéder aux centres européens du commerce international et de production du livre, tel Lyon. Ils les atteignent par la création de compagnies à filiales, qui tranchent avec l'organisation des années précédentes et permet une intégration plus grande au marché et à la production locale. Cela permet une répartition des investissements et une utilisation sans doute plus intense du réseau commercial de la place en question, tout en limitant le transport de livres, qui s'avère souvent dangereux et nuisible pour la marchandise. Les foires internationales, Lyon comme Francfort, sont des lieux qui permettent de rassembler des acteurs d'horizons géographiques très divers dans un temps court pour leur permettre de finaliser des transactions. L'espace auquel ces acteurs ont accès par ce biais n'est pas continu ; c'est un réseau fait de nœuds éparpillés qui s'étend en Europe au gré des collaborations et des échanges. Être présent à Lyon, à Francfort et à Venise, c'est pouvoir bénéficier de maillages démultipliés et discontinus. Un tel usage des réseaux de communication et de transport, pour le commerce en particulier, se rapproche du développement contemporain des points nodaux – lieux de transits – et en particulier de plaques tournantes ou de *hub* dans le contexte de la mondialisation. Ce n'est donc sans doute pas une spécificité de l'imprimerie vénitienne, ni même l'organisation marchande médiévale.

D'un autre côté, les imprimeurs, libraires et éditeurs investissent de plus en plus le marché italien, en particulier de l'Italie du Sud et centrale. Ils créent également un maillage grâce aux foires éparpillées dans la péninsule, qui leur permettent aussi d'atteindre les grands centres de distribution et de consommation. Le royaume de Naples est emblématique de cela. Il s'agit ici d'avantage d'un espace continu, que les producteurs vénitiens essaient de couvrir, à mesure que leur production se tourne aussi davantage vers des livres en italien, pour un public urbain. Ils visent le marché local, contrairement aux foires internationales qui permettent d'atteindre des marchés plus lointains. Même les boutiques des libraires vénitiens à Rome répondent à ce schéma, comme en témoignent les lettres envoyées par Michele Tramezzino à Giovanni Bartolomeo da Gabiano en 1522, à l'occasion de l'ouverture d'une boutique dans la ville : selon Tramezzino, le marché local est suffisant pour en accueillir une nouvelle, en plus de celle déjà installée par les Scotto<sup>133</sup>.

Ces deux types d'implantation et d'utilisation de l'espace et des réseaux économiques permettent aux imprimeurs, libraires et éditeurs vénitiens d'être présents tant localement que sur de longues distances. Ce sont des entreprises polycentriques, parfois même modestes, qui parviennent à distribuer leur production et leurs stocks dans les foires italiennes, si ce n'est à l'étranger par le biais de libraires plus puissants. Un espace cependant reste privilégié : le Nord de l'Italie, qui s'articule avec les espaces commerciaux italiens et européens.

---

133. Il estime que le chiffre d'affaires pourra être de 1 000 ducats par an, en raison de l'élection du nouveau pape Adrien VI, un homme de culture qui a donné une nouvelle impulsion à l'université de la ville : voir l'édition de cette lettre dans *Ibid.*, p. 155-156.

Le Nord de l'Italie ou « *Padania* » s'organise entre les villes sous domination vénitienne et les autres États. Au xvi<sup>e</sup> siècle, comme nous l'avons vu, la Terre Ferme vénitienne perd de son importance pour l'imprimerie de la ville-centre. Les imprimeries locales sont étouffées. Le marché local reste un débouché possible et les imprimeurs vénitiens maintiennent ou créent des boutiques qui leur sont affiliées dans les villes de Terre Ferme. Mais ils visent plus loin. La Terre Ferme reste un lieu d'approvisionnement majeur, en particulier avec les papeteries de Brescia et du lac de Garde. Mais le rôle économique de cet espace sous domination directe de Venise perd de son importance. La dimension et l'organisation des grandes entreprises vénitiennes leur permettent d'organiser la distribution et la production sur de plus larges espaces. Alors que vers 1480, les imprimeurs de la ville déléguaient leur production aux ateliers de Padoue, les investissements des libraires touchent désormais les presses lyonnaises, bien plus dynamiques et porteuses, ou les presses du Piémont. L'arrière-pays de l'imprimerie vénitienne s'est largement déplacé de la Terre Ferme vers les autres territoires de l'Italie du Nord, voire jusqu'à la France.

Les territoires de Ferrare, de Milan ou du Montferrat jouent à présent le rôle de support de l'imprimerie. Les imprimeurs et libraires actifs à Venise y bénéficient d'un ancrage local : certains d'entre eux proviennent de ces régions et maintiennent une activité dans leur ville d'origine. Florence joue le même rôle dans le cadre de l'entreprise Giunti. Ces régions du Nord de l'Italie ont de plus un rôle de fournisseur de main-d'œuvre pour l'imprimerie vénitienne, et de fournisseur de capitaux, avec l'implication des grandes familles nobles ou marchandes de la région. Il s'agit d'un espace stratégique, un passage entre Venise et les marchés du Nord de l'Europe ou les foires de Lyon. En ce sens, Florence ne rentre pas dans cette catégorie, puisque c'est surtout le marché local toscan que Venise tente d'atteindre en maintenant des liens avec les entreprises florentines. Des distinctions doivent aussi s'opérer entre les territoires de la *Padania* : ils n'ont pas tous le même rôle économique pour l'imprimerie et la librairie vénitienne.

Ferrare est un centre important de diffusion du livre : le commerce libraire de la ville fait apparaître des figures du grand commerce international<sup>134</sup>. Le marché local est visé, mais Ferrare est également centrale en raison de sa position géographique stratégique pour le trafic commercial international. La ville est un lieu de passage pour le commerce libraire, en particulier en provenance ou vers Venise<sup>135</sup>. C'est pourquoi les libraires vénitiens s'y installent, afin de profiter d'un ancrage dans cette ville où transitent des flux de livres italiens et européens<sup>136</sup>. Le Montferrat doit également en grande partie son dynamisme à son rôle de plaque tournante vers Lyon, dont on a vu l'importance capitale pour les libraires vénitiens. La présence à Venise d'une grande famille du Montferrat, les Giolito, a considérablement contribué à l'importance de cette région pour le

---

134. Angela NUOVO, « Il Corano arabo ritrovato », *La Bibliofilia* 89.3 (1987), p. 237–272.

135. Luigi BALSAMO, « Commercio librario attraverso Ferrara fra 1476 e 1481 », *La Bibliofilia* LXXXV (1983), p. 277–298.

136. Il s'agissait également d'un territoire dans lequel les Vénitiens possédaient déjà de nombreuses terres et au sein duquel ils exerçaient une pression économique depuis le xiii<sup>e</sup> siècle : Trevor DEAN, « Venetian economic hegemony, the case of Ferrara, 1220–1500 », *Studi Veneziani* 12 (1986).

commerce libraire de la ville. Le Montferrat et le Milanais ont également un rôle de réservoir de main-d'œuvre pour l'imprimerie vénitienne, avec des cas ponctuels de collaborations entre des entreprises de Milan, Turin, Trino et Venise. Les trois régions que nous avons considérées au sein de la *Padania* combinent donc des rôles économiques spécifiques, dus à leurs relations avec Venise, mais également à leur position géographique et stratégique dans le commerce italien et européen. On voit cependant que leurs rôles différenciés dépend largement des acteurs prédominants qui ont mené le commerce libraire à Venise. Les études de cas des Giolito, Giunti et Gabiano ont bien montré l'importance des ancrages familiaux spécifiques et des stratégies particulières à chaque entreprise.

Il s'agit à présent justement de rentrer dans le détail du fonctionnement social de ces entreprises. Leur organisation juridique et économique que nous avons tenté d'explicitier ici doit beaucoup à l'organisation familiale des compagnies vénitiennes. C'est une évolution qui a lieu alors même que celles-ci s'implantent de plus en plus durablement dans les villes européennes par le biais de filiales relativement fixes. Il ne s'agit pas d'une coïncidence : les relations familiales dans le cadre de l'entreprise participent largement à la stabilisation territoriale et économique de l'imprimerie et de la librairie vénitiennes.

### 5.3 L'émergence d'entreprises familiales dynastiques

Le rôle de la famille et de la transmission familiale a déjà été évoqué dans les chapitres précédents<sup>137</sup> : il s'agit d'une question centrale dans le développement de la nouvelle industrie. Si la continuité familiale se pose déjà auparavant, si la famille joue un rôle central dans l'activité, les trente premières années du xvi<sup>e</sup> siècle marquent une évolution certaine dans la construction d'un modèle familial entrepreneurial, voire dynastique. Cela est permis par la stabilisation de l'industrie dans la ville. Ce modèle n'est pas univoque, ce qui peut conduire à des conflits d'interprétation. Mais alors qu'avant, nous avons vu les différents membres de la famille participer au métier ou à la transmission du patrimoine, nous souhaitons nous intéresser ici davantage à l'influence des structures familiales et aux normes de la transmission à Venise. Cette étude des structures familiales et de leur rôle économique doit s'inscrire dans le cadre plus général des études sur la famille médiévale, qui se sont développées depuis les années 1970.

#### 5.3.1 La famille dans les modèles économiques médiévaux

Grâce à des études approfondies et fécondes, les *topoi* sur la famille médiévale ont été largement revus depuis plusieurs dizaines d'années. Son rôle économique a retenu l'attention des historiens français et italiens particulièrement dans les années 2000. Le volume collectif dirigé par Guido

---

137. Voir en particulier les sections 3.4.1 et 4.3.2.

Alfani, *Il Ruolo economico della famiglia*, publié en 2007, ainsi que les actes du colloque de 2009, *La Famiglia nell'economia Europea secc. XIII–XVIII*, permettent de faire le point sur les travaux plus récents qui explorent la question du rôle des membres de la famille, des structures familiales démographiques ou de sociabilité, dans les activités économiques<sup>138</sup>. Ceci étant dit, le rôle de la cellule familiale dans la poursuite d'activités économiques est un thème issu notamment des travaux de Max Weber dans *Économie et Société*. La famille ou communauté domestique est analysée comme communauté économique embrassant des activités communautaires continues et intenses. Cela s'exprime par un usage commun des biens quotidiens et par une solidarité à l'égard de l'extérieur. Autrement dit, les membres de la famille apportent tous leur contribution économique et ont une responsabilité économique collective. Cette responsabilité est contractualisée dans le cas de sociétés commerciales ou industrielles médiévales du nord et du centre de l'Italie, dans lesquelles Max Weber voit l'origine des sociétés capitalistes contemporaines. Dans le cadre de ces grandes compagnies,

le maintien du communisme domestique [...] a pour objectif une mise en commun des ressources économiques de chacun qui est destinée à assurer l'équilibre des besoins et des excédents en capitaux entre les diverses branches du groupe ; il permet ainsi d'éviter de faire appel à des crédits extérieurs<sup>139</sup>.

Si d'un point de vue historique, cette analyse a été nuancée et affinée, il n'en reste pas moins que pour comprendre le fonctionnement d'un milieu économique ou d'une structure économique, la famille et sa mise en commun des différents types de capitaux jouent un rôle déterminant. Le cas de l'imprimerie vénitienne en soi est un cas d'école. Il est possible de suivre de façon fine l'évolution des structures économiques et familiales dans le temps. Celle-ci témoigne bien de la centralité des questions d'organisation familiale dans la mise en place et la constitution d'un nouveau milieu industriel et commercial en ville au Moyen Âge. Le début du xvi<sup>e</sup> siècle est la période où non seulement les sources sont les plus abondantes sur cette question, mais où les transformations se font les plus saillantes, à l'heure où un modèle dynastique prend le devant de la scène.

### 5.3.1.1 La famille et l'économie au Moyen Âge : nouvelles approches

Les études concernant la famille et la parenté au Moyen Âge ont connu un grand développement, notamment sous l'influence de la démographie et de l'anthropologie. S'il ne s'agit pas ici de retracer toute l'historiographie concernant ces questions, nous allons tenter de nous concentrer

---

138. Guido ALFANI (dir.), *Il Ruolo economico della famiglia*, Rome, Bulzoni, 2006, 357 p. ; Simonetta CAVACIOCCHI (dir.), *La Famiglia nell'economia Europea secc. XIII–XVIII*, Atti delle settimane di studio e altri convegni – Istituto internazionale di storia economica "F. Datini", Florence, Firenze University Press, 2009.

139. MAX WEBER, *Économie et Société*, 1<sup>ère</sup> édition 1922, 2 t., Paris, Plon, 1998, p. 82–85.



sur les aspects proprement économiques de ces études<sup>140</sup>.

Depuis les années 1950, des travaux de démographie quantitative étudient la famille médiévale. Elles ont donné lieu à des recherches paroissiales dans les villes italiennes, puis à des études plus précises. À Venise en particulier, la première étude d'ampleur est celle de Daniele Beltrami sur la population de la ville<sup>141</sup>. Dans cette lignée, des travaux sur la structure démographique de la ville ont suivi<sup>142</sup>. Des travaux ont été menés pour mettre en évidence les réseaux familiaux dans l'économie vénitienne, notamment par Frederic Lane et Gino Luzzatto<sup>143</sup>. Ce dernier est parti du recensement vénitien de 1379 pour étudier d'un point de vue statistique la situation économique des familles patriciennes vénitiennes ; cette source a permis de réaliser des études plus clairement d'histoire familiale par la suite<sup>144</sup>. L'importance des liens familiaux dans les structures économiques vénitiennes est un aspect central sur lequel nous reviendrons. De nombreux autres travaux ont suivi, s'appuyant sur le renouveau de l'histoire de la famille et de l'histoire économique des villes italiennes de la fin du Moyen Âge. Approfondissant l'approche de Lane et de Luzzatto, Dennis Romano a été l'un des premiers à analyser précisément les structures familiales vénitiennes comme lieu d'interaction économique dans son étude des structures sociales de la ville<sup>145</sup>. Les travaux d'Élisabeth Crouzet-Pavan ont également permis de mettre à jour l'importance des structures familiales dans l'évolution des patrimoines immobiliers, et donc contribuent à former et transformer les territoires de la ville<sup>146</sup>.

L'école historique française et italienne en particulier a développé des travaux dans les années qui ont suivi permettant une analyse fine des rapports entre les membres du groupe familial. La famille, comme unité de contrôle social, est en réalité le lieu de conflits permanents et de rapport de force, qui influent sur l'activité économique. C'est également le lieu des relations institutionnalisées et normées entre les générations en même temps qu'entre les genres, ce qui entraîne des circulations d'argent et de biens différenciées. C'est pourquoi les études sur la famille médiévale

---

140. Nous renvoyons en particulier à l'excellent article de Franco Franceschi faisant le point sur l'historiographie et nos connaissances sur les relations entre famille et travail dans les villes italiennes de la fin du Moyen Âge : Franco FRANCESCHI, « Famille et travail dans les villes italiennes du xv<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle », *La Maisonnée dans les villes au bas Moyen Âge*, Louvain/Apeldoorn, Garant, 2001.

141. Daniele BELTRAMI, *Storia della popolazione di Venezia dalla fine del secolo XVI alla caduta della Repubblica*, Padooue, CEDAM, 1954.

142. Voir notamment Reinhold C. MUELLER (dir.), *Venezia e la peste, 1348-1797*, Florence, Marsilio, 1979. Sur ce point, voir également la synthèse dans Anna BELLAVITIS, « Family and society », *A Companion to Venetian History, 1400-1797*, Leiden, Brill, 2013, p. 319-351.

143. Gino LUZZATTO, « Les activités économiques du patriciat vénitien », *Annales d'histoire économique et sociale* 9 (1937), p. 25-37 ; Gino LUZZATTO, « L'attività commerciale di un patrizio veneziano del Quattrocento », *Rivista di storia economica* 8 (1943), p. 1-22 ; Frederic Chapin LANE, « Family Partnerships and Joint Ventures », *Venice and History*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1966, p. 36-55. À ce sujet, voir la mise au point historiographique dans Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Espaces, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen Âge*, op. cit., p. 392-394.

144. Donald QUELLER, « The Venetian family and the Estimo of 1379 », *Law, custom, and the social fabric in Medieval Europe : essays in honor of Bryce Lyon*, Kalamazoo, Western Michigan University, 1990, p. 185-234.

145. Dennis ROMANO, *Patricians and Popolani : the social foundations of the Venetian Renaissance state*, op. cit.

146. Voir en particulier Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, op. cit., ch. « Les familles, les patrimoines et les territoires de la ville ».

se sont en particulier enrichies de l'apport de l'histoire des femmes. Les travaux de Christiane Klapisch-Zuber à Florence ont été un moment particulièrement important de l'histoire de la famille italienne<sup>147</sup>. Ses conclusions ont été nuancées et approfondies notamment par les travaux de Giulia Calvi et Thomas Kuehn<sup>148</sup>. À sa suite, les travaux d'Isabelle Chabot<sup>149</sup> toujours sur Florence ou d'Anna Bellavitis<sup>150</sup> sur Venise au début de l'époque moderne témoignent de la fécondité de ces approches. Dans la même lignée, Didier Lett a également mené des enquêtes sur l'enfance, les relations entre frères et sœurs la paternité, alimentées par une nouvelle conception de la répartition genrée des rôles dans la famille et la société<sup>151</sup>. Que ce soit sur le rôle des femmes ou des hommes, les rapports qui existent entre eux au sein de la maisonnée, par rapport aux enfants et dépendants, une question demeure centrale dans ces travaux : celle de la transmission. Celle-ci peut être matérielle ou immatérielle<sup>152</sup>. Ces questions ont fait l'objet en particulier de travaux dans le cadre du projet de recherche *Familles, savoirs, reproduction sociale (époque médiévale et moderne)*, coordonné par Anna Bellavitis, Isabelle Chabot et Igor Mineo à l'École Française de Rome<sup>153</sup>. La transmission peut être considérée comme le fondement de la famille dans les sociétés médiévales ; les conflits qui l'entourent en font ressortir les enjeux majeurs, notamment économiques. Ces travaux ont permis également d'assouplir le concept même de famille appliqué à l'époque médiévale, avec en particulier la prise en compte pour la fin du Moyen Âge des membres de la famille « non naturelle », relevant de l'élection, de l'amitié ou de la parenté spirituelle. En ce qui les concerne, les enjeux de transmission sont peut-être encore plus criants, puisque ces parents ont souvent été choisis pour leur capacité à transmettre. La parenté spirituelle attire l'attention des médiévistes depuis les années 1980, avec en particulier les travaux de Christiane Klapisch-Zuber sur les relations de parrainage et de compérage à Florence, et son

147. Voir en particulier ses études rassemblées dans Christiane KLAPISCH-ZUBER, *La Maison et le nom : stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990.

148. Thomas KUEHN, *Law, family, & women : toward a legal anthropology of Renaissance Italy*, Chicago/London, University of Chicago Press, 1991 ; Giulia CALVI, *Il Contratto morale : madri e figli nella Toscana moderna*, Rome/Bari, Laterza, 1994.

149. Isabelle CHABOT, *La Dette des familles : femmes, lignage et patrimoine à Florence aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Rome, École française de Rome, 2011.

150. Anna BELLAVITIS, *Famille, genre, transmission à Venise au XVI<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 2008.

151. Didier LETT, *L'Enfant des miracles : enfance et société au Moyen Âge, XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1997 ; Didier LETT, *Frères et sœurs : histoire d'un lien*, Paris, Payot & Rivages, 2009 ; Didier LETT (dir.), *Être père à la fin du Moyen Âge*, Orléans, Champion, 1998 ; Didier LETT, *Hommes et femmes au Moyen Âge : histoire du genre, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2013. Voir également sa synthèse Didier LETT, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval, V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 2000. On pourra également à se référer au colloque *La Paternité à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne (XIV<sup>e</sup> -XVI<sup>e</sup> siècles) formes, réformes?*, Francfort, 28-29 juin 2013.

152. Dans un autre cadre que le notre, on pense par exemple à l'héritage immatériel transmis dans le cadre des relations de village dans le Piémont au XVII<sup>e</sup> siècle : Giovanni LEVI, *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1989.

153. Trois ateliers ont été menés, dont deux ont été publiés : Anna BELLAVITIS et Isabelle CHABOT (dir.), *Famiglie e poteri in Italia tra medioevo ed età moderna* : Rome, École française de Rome, 2009 et Anna BELLAVITIS et Isabelle CHABOT (dir.), *La Justice des familles : autour de la transmission des biens, des savoirs et des pouvoirs*, Rome, École française de Rome, 2011.

impact économique a été analysé récemment par Guido Alfani et Vincent Gourdon<sup>154</sup>.

Il s'agit à présent de replacer ces différentes relations de parenté dans le cadre d'une entreprise familiale. Dans les années 1980-1990, l'école historique allemande en particulier a étudié l'organisation économique et l'organisation du travail à l'intérieur de la cellule familiale. L'optique et l'échelle sont donc légèrement différentes des travaux que nous venons d'évoquer pour les chercheurs français et italiens majoritairement. Les travaux de Michael Mitterauer en particulier cherchent à souligner l'interdépendance entre famille et organisation du travail ; il met en lumière les limites floues à l'époque médiévale entre ce que nous appellerions famille, ménage et maison-née, en particulier dans le cadre des rapports économiques et de travail. En ce sens, il s'intéresse à la *Familiebetrieb* ou entreprise familiale qu'il définit par deux critères : une entreprise qui perdure par transmission entre les générations à travers l'héritage ; et l'interaction économique de personnes vivant dans le même ménage<sup>155</sup>. La famille médiévale selon Michael Mitterauer, « en tant que groupe vivant ensemble au cours de notre période ne doit pas se comprendre comme lié par des relations généalogiques, mais plutôt par des rapports fonctionnels<sup>156</sup> ». Pour reprendre les termes de Karl Polanyi, on vivrait alors dans une société fondamentalement « encastrée », où l'activité économique ne peut pas se comprendre en dehors de structures sociales et en particulier familiales. Dans ce cadre, la question de la transmission du patrimoine économique, mais également du patrimoine immatériel que représente la connaissance d'un métier ou la réputation, est centrale et problématique.

Par ailleurs, les travaux sur le rôle des femmes, des enfants, et des apprentis dans l'entreprise familiale ont connu d'importants développements depuis les années 1990. Des travaux récents ont ainsi cherché à analyser les relations entre l'entreprise et le foyer domestique, nuanciant et précisant les interdépendances<sup>157</sup>. Ce faisant, une prise en compte plus fine du travail des femmes, dans et hors du cadre familial a été effectué pour l'espace italien et anglais en particulier : les tra-

---

154. Guido ALFANI, *Il Ruolo economico della famiglia*, op. cit. On se réfèrera également à Christiane KLAPISCH-ZUBER, « Parrains et filleuls. Étude comparative », *La Maison et le nom : stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990, p. 109-122 ; Christiane KLAPISCH-ZUBER, « Compérage et clientélisme », *La Maison et le nom : stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990, p. 123-136 ; Denis COLLOMP, « Le parrainage : une parenté spirituelle peu exploitée », *Les Relations de parenté dans le monde médiéval*, Aix-en-Provence, CUERMA, 1986.

155. Michael MITTERAUER, « Familie und Arbeitsorganisation in städtischen Gesellschaften des Mittelalters und der frühen Neuzeit », art. cit., p. 4-5.

156. « Die Familie als eine real zusammenlebende Gruppe für den Untersuchungszeitraum nicht von genealogischen Beziehungen, sondern von funktionalen Zusammenhänger her zu fassen » : *Ibid.* Cette définition de la famille a fait école est constituée l'axe directeur d'un colloque de 1991 : Trude EHLERT et Ralf NELLES (dir.), *Haushalt und Familie in Mittelalter und früher Neuzeit*, Vorträge eines interdisziplinären Symposions vom 6.-9. Juni 1990 an der Rheinischen Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn, Sigmaringen, Thorbecke, 1991.

157. Voir notamment Denise ANGERS, « Le rôle de la famille et la place de la femme dans l'organisation du travail en Allemagne à la fin du Moyen Âge : bilan historiographique », *Travail et travailleurs en Europe au Moyen Âge et au début des Temps modernes*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1991, p. 63-78 : l'auteur souligne que la famille n'est pas toujours le centre de l'organisation du travail, et n'est pas toujours une unité de production ; à la fin du Moyen Âge, la famille tend de plus en plus à ne plus être le lieu d'une entreprise économique.

vaux d'Anna Bellavitis<sup>158</sup>, David Herlihy<sup>159</sup>, Angela Groppi<sup>160</sup> ou encore de Monica Chojnacka<sup>161</sup> pour l'Italie, et de Barbara Hanawalt<sup>162</sup>, Martha Howell<sup>163</sup> et de Peter Goldberg<sup>164</sup> pour l'Europe du Nord vont en particulier dans ce sens. Le travail des enfants a également connu une nouvelle prise en considération<sup>165</sup>, de même que les relations d'apprentissage<sup>166</sup>. Ce panorama n'est bien entendu pas exhaustif, mais permet de donner une première mesure de l'abondance de ces travaux depuis quelques décennies. Les relations au sein de la famille médiévale ont été étudiées dans le cadre de l'organisation de l'activité économique, ce qui donne lieu à des courants d'études dynamiques.

S'inscrivant dans cette historiographie foisonnante, et en même temps cherchant à obtenir une vue plus générale du monde du travail familial, le travail de Mathieu Scherman mérite ici qu'on s'y arrête<sup>167</sup>. Celui-ci aborde le travail comme une entreprise familiale à tout point de vue. Son analyse permet de montrer les différences de structures familiales et de l'implication de ses membres dans l'entreprise familiale selon la rémunération de l'activité et la prospérité de la famille. Son étude des foyers dans l'optique de l'organisation des activités économiques tend justement à mêler l'analyse de l'entreprise familiale à proprement parler, et des rôles différenciés des acteurs : chef de famille, femmes, filles et fils, neveux et nièces, apprentis. Le rôle de la famille est bien mis en évidence dans l'organisation du travail, même si des différences sont notables selon les activités et la taille des entreprises<sup>168</sup>.

158. Anna BELLAVITIS, « Le travail des femmes dans les contrats d'apprentissage de la *Giustizia vecchia* (Venise, XVI<sup>e</sup> siècle) », art. cit.

159. David HERLIHY, « Women's work in the towns of traditional Europe », *La Donna nell'economia secc. XIII-XVIII*, Florence, Le Monnier, 1990, p. 103-130 ; David HERLIHY, *Opera muliebra : women and work in Medieval Europe*, Philadelphie, Temple University Press, 1990 ; *idem*, « Women's work in the towns of traditional Europe », art. cit.

160. Angela GROPPi (dir.), *Il Lavoro delle donne*, Storia delle donne in Italia, Bari, Laterza, 1996.

161. Monica CHOJNACKA, *Working Women of early modern Venice*, Baltimore/Londres, John Hopkins University Press, 2001.

162. Barbara HANAWALT, *Women and work in preindustrial Europe*, Bloomington, Indiana University Press, 1986.

163. Martha HOWELL, *Women, Production and Patriarchy in Late Medieval Cities*, Chicago, University of Chicago Press, 1986.

164. Peter Jeremy Piers GOLDBERG, *Women, Work, and Life Cycle in a Medieval Economy : Women in York and Yorkshire c. 1300-1520*, Oxford, Clarendon Press, 1992 ; Peter Jeremy Piers GOLDBERG, « Female labour, service and marriage in the late medieval urban North », *Northern History* 22 (1986), p. 18-38.

165. Franco FRANCESCHI, « Les enfants au travail dans la manufacture textile florentine du XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », art. cit. ; Katharina SIMON-MUSCHEID, « Indispensable et caché. Le travail quotidien des enfants au bas Moyen Âge et à la Renaissance », *Médiévales* 15.30 (1996), p. 97-107.

166. S. R. EPSTEIN, « Craft guilds , apprenticeship and technological change in preindustrial Europa », *Journal of economic history* 58.3 (1998), p. 684-713 ; Anna BELLAVITIS, « Apprentissages masculins, apprentissages féminins à Venise au XVI<sup>e</sup> siècle », *Histoire urbaine* 15.1 (2006), p. 49-73 ; *idem*, « Maestre e apprendiste a Venezia tra Cinque e Seicento », art. cit.

167. Mathieu SCHERMAN, *Familles et travail à Trévis à la fin du Moyen Age*, *op. cit.*

168. *Ibid.*, p. 215-253.

### 5.3.1.2 L'imprimerie vénitienne : un observatoire des relations familiales

Si la période qui va nous occuper concerne les trente premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, il est nécessaire de synthétiser sommairement la situation que nous avons décrite pour les années qui ont précédé, dans le cas de l'imprimerie vénitienne. Cela permet de comprendre en quoi ce nouveau milieu économique peut servir d'observatoire privilégié pour ces changements de fond dans l'organisation de la famille et des entreprises familiales de l'Europe médiévale.

Les sources deviennent particulièrement abondantes à partir de 1500, même si nous avons pu voir certains cas bien documentés dans les années qui ont précédé. Il s'agit particulièrement de testaments, qui servent d'instrument de mise en ordre de la transmission. Dans le cas des testaments de patriciens marchands, « le testament était une manière d'écrire l'avenir de ses descendants<sup>169</sup> ». Plus précisément encore, « les testaments [...] sont les armes à disposition des propriétaires<sup>170</sup> » et permettent donc au testateur d'ordonner la transmission de ses possessions au sein de sa famille et de ses proches. Le même constat peut être fait pour les testaments des marchands non patriciens et des artisans. Cependant, ces prescriptions et cette mise en ordre peuvent ne pas être bien acceptées par les descendants. D'où de nombreux conflits, qui sont également bien documentés dans le cas vénitien grâce aux archives des cours de justice, les *Giudici di Petizion* en particulier. Enfin, les imprimés eux-mêmes permettent de documenter la continuité ou non d'une entreprise typographique.

Les débuts de l'imprimerie, nous l'avons vu, sont marqués par une situation spécifique, la présence importante d'immigrés de première génération parmi les imprimeurs typographes. Ceux-ci peuvent avoir une partie de leur famille sur place, mais ce sont le plus souvent des membres de la famille qui ont émigré dans le même laps de temps, ou une famille qu'ils se sont constitués sur place. L'autre caractéristique est la nouveauté de ce milieu : il s'appuie certes sur un réseau libraire existant, mais l'industrie typographique en elle-même est en construction ; de ce fait, il n'y a pas d'organisation de l'apprentissage, ni de corporation qui règlemente le travail au sein de l'atelier ou de la maisonnée. Enfin, les capitaux nécessaires à l'activité typographique ou même libraires sont très importants, ce qui aurait dû amener à une importance particulière de la famille dans la transmission intergénérationnelle.

Michael Mitterauer fait le constat que la transmission du père au fils n'était pas la norme dans les milieux artisanaux médiévaux<sup>171</sup>. Pour que celle-ci devienne fréquente, il faut que les moyens de production coûtent chers, qu'ils se trouvent dans un lieu précis, et que la mobilité soit restreinte. Dans le cas de l'imprimerie des débuts, le premier critère est rempli, mais la forte immigration et l'instabilité de la population rend complexe la mise en œuvre d'une telle transmis-

---

169. Claire JUDGE DE LARIVIÈRE, « Procédures, enjeux et fonctions du testament à Venise aux confins du Moyen Âge et des Temps modernes. Le cas du patriciat marchand », *Le Moyen Âge* 108.3 (2002), p. 527–563, p. 563.

170. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, op. cit., p. 321.

171. Michael MITTERAUER, « Familie und Arbeitsorganisation in städtischen Gesellschaften des Mittelalters und der frühen Neuzeit », art. cit.

sion héréditaire. Nous avons pu voir en effet les chemins de la transmission des presses ou des fontes dans les premiers temps de l'imprimerie, compliqués justement par l'absence de fils légitime. Les années 1500–1530, avec la quasi-disparition de nouveaux immigrants non péninsulaires et la stabilisation de l'imprimerie, amorcent un véritable tournant dans le rôle de la famille dans l'industrie, et ce dans la durée plutôt que dans l'organisation même du travail dans l'atelier.

Le modèle d'organisation de l'entreprise tend à changer de façon durable au début du xvi<sup>e</sup> siècle. Nous avons pu observer dans les premières années l'inclusion d'une large partie de la famille dans l'entreprise : cousins, neveux, frères... La consolidation des liens économiques par le mariage des filles d'imprimeurs était également une donnée fréquente, qui permettait de rendre l'associé partie intégrante de la famille. Ces phénomènes continuent d'exister bien sûr durant les années qui suivent. Cependant, les chefs d'atelier et d'entreprises tendent progressivement à superposer le modèle patrilinéaire et patrilatéral sur un modèle de maisonnée et de famille élargie. En cela, il s'agit d'une caractéristique commune aux structures familiales du Nord de l'Italie à la fin du Moyen Âge<sup>172</sup> ; dans notre cas, il s'agit également d'une réinterprétation des modèles familiaux développés à Venise, influencés par les normes juridiques de succession.

### 5.3.1.2.1 L'organisation familiale des entreprises vénitiennes

Le principal modèle d'organisation marchande vénitien correspond à la fratrie et à la *fraterna*, comme nous l'avons vu. Il s'agit d'une société commerciale qui unit le père et ses fils, et les fils entre eux ; parfois elle s'étend aux oncles et les neveux<sup>173</sup>. Le père de famille ne choisit pas entre ses fils pour l'héritage : le patrimoine familial est transmis à tous, afin d'éviter la division et la dispersion des fonds. Les frères organisent ensuite la gestion commune des biens de la famille ; un seul a pour charge de perpétuer la lignée en se mariant, les autres restent célibataires. La dot des épouses de la famille rentre alors dans le capital de la compagnie, dans laquelle chaque frère est normalement responsable à part égale<sup>174</sup>. C'est une structure économique fondamentale à Venise, et un modèle qui est également bien présent en Allemagne dans la gestion des compagnies marchandes, comme le montre le cas de la fratrie Fugger, dominée par Jacob Fugger, ou encore

---

172. Les historiens de la famille ont depuis longtemps remis en cause le modèle du passage à la famille nucléaire. Les études sur l'Italie, en particulier celles sur le *catasto* florentin, montrent que la transmission des biens et de l'honneur familial passe plutôt par un chemin patrilatéral, de frère en frère. De même, on a tendance à conserver l'indivision du patrimoine entre frères. Le lignage, pour les élites urbaines notamment, constitue une protection nécessaire pour l'individu. Les travaux ont montré la complexité de ces phénomènes, qui sont également différents selon les espaces géographiques concernés. Voir à ce sujet Henri BRESCH, « L'Europe des villes et des campagnes (xiii<sup>e</sup>–xv<sup>e</sup> siècle) », *Histoire de la famille*, t. I, Paris, Armand Colin, 1986, p. 385–420 ; sur le phénomène du « remembrement lignager », voir également Didier LETT, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval, v<sup>e</sup>–xv<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 151–164.

173. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, *op. cit.*, p. 303–304 ; Anna BELLAVITIS, « Famille et hiérarchies sociales à Venise au xvii<sup>e</sup> siècle », *Dix-septième siècle* 249.4 (2011), p. 675–687.

174. *idem*, « Family and society », *art. cit.*, p. 335–337. Le travail fondamental sur le droit des *fraternali* est celui de Camillo FUMAGALLI, *Il Diritto di fraterna nella giurisprudenza da Accursio alla codificazione*, Turin, Fratelli Bocca, 1912. Voir également Marco FERRO, *Fraterna, Dizionario del diritto comune e Veneto*, t. I, Santini e Figlio, 1845, p. 772, Enrico BESTA, *La Famiglia nella storia del diritto italiano*, Padoue, Mulani, 1933.

le cas de Lucas Rem et de ses frères : ici le frère aîné prend en charge le rôle de chef de famille et d'entreprise, alors même que la gestion est censée être conjointe ; le rôle des frères plus jeunes est en perpétuelle négociation, parfois conflictuelle <sup>175</sup>.

Fixée par les statuts vénitiens, la structure économique et familiale de la *fraterna* vise à préserver le patrimoine du lignage. La transmission de l'héritage aux frères permet d'assurer le droit des mâles et la filiation patrilinéaire. Surtout, il évite la dispersion du patrimoine immobilier, qui devait rester la propriété collective de la branche familiale. La solidarité familiale était donc la garante de la cohérence du patrimoine et de sa conservation dans la famille <sup>176</sup>. Au sein de ces normes, on a malgré tout des marges de manœuvre pour les acteurs, qui sont libres d'équilibrer les transferts d'héritage entre les membres de la *fraterna* et les femmes de la famille <sup>177</sup>. À terme, la division du patrimoine familial intervient toujours, que ce soit par la récupération des dots des épouses ou par la division entre les neveux à la mort des membres de la *fraterna* originelle. L'idéal de l'unité familiale au sein de la *fraterna* reste pourtant bien vivace à Venise à notre période, surtout pour l'élite patricienne.

C'est peut-être ce modèle, tant vénitien qu'allemand, que Johann et Vindelinus de Spire avaient en tête quand ils ont débuté la première presse de la lagune : Johann de Spire était le chef de l'entreprise, son nom apparaissait au colophon, mais les deux frères étaient associés. Cette tendance semble avoir été largement suivie par les plus grandes entreprises vénitiennes. Si l'on compare les situations aux différentes périodes que nous avons considérées, l'évolution est frappante. Parmi les imprimeurs commençant leur activité entre 1469 et 1480, nous connaissons cinq fratries : les frères de Spire, les di Pietro, Aurl, de Blavis et de Gregori. Ici, la tradition allemande et la tradition italienne se rejoignent. Mais la transmission patrilinéaire met du temps à s'installer.

Entre 1481 et 1500, on trouve de plus en plus de fratries actives dans l'imprimerie vénitienne, soient les deux frères associés, soit un frère après l'autre : les de Tortis, de Harlem, les Britannicus, Bertocchi, Girardenghi, Giunti, Antonio de Rinaldo de Trino et de Vitali. Les associations ne sont pas toujours formelles, ou nous n'en avons pas connaissance. Mais l'imprimerie devient de plus en plus une histoire de famille. Des neveux reprennent ou participent également à l'entreprise de leur oncle à cette période : Amedeo Scotto, Peter Liechtenstein, Baldassare da Gabiano. Mais on ne connaît encore que deux cas de fils d'imprimeur ou de libraire reprenant l'activité de leur père : Benedetto Fontana et Francesco Cartolari. Surtout, le rôle de l'apprentissage hors du cadre strictement familial a joué un rôle important dans les débuts de certaines entreprises après 1480 : les successeurs de certains imprimeurs sont donc non pas les fils, mais les apprentis italiens.

De façon logique, la tendance se poursuit en s'accélégrant à la période qui nous occupe, entre

---

175. Aude-Marie CERTIN, « Relations professionnelles et relations fraternelles d'après le journal de Lucas Rem, marchand d'Augsbourg (1481-1542) », *Médiévales* 1.54 (2008).

176. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Espaces, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen Âge*, op. cit., p. 410-420 ; Victor CRESCENZI, « Il diritto civile », *Storia di Venezia : dalle origini alla caduta della Serenissima*, t. 5, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1995, p. 409-474, p. 427.

177. Anna BELLAVITIS, « Family and society », art. cit., p. 335.

1501 et 1530. De nombreux frères sont actifs ensemble ou indépendamment à Venise. Mais l'évolution la plus marquée est l'explosion du nombre de fils d'imprimeurs ou de libraires qui débudent leur activité dans ces années-là. L'imprimerie et le commerce du livre sont des activités bien installées et stabilisées, et qui se transmettent désormais entre les générations, de façon patrilinéaire et parfois sous la forme d'associations de frères, voire de *fraterna* formalisée. C'est le cas en particulier de la famille Bindoni, Arrivabene, Torresani, Manuce, ou Giunti. Il est difficile d'avoir une idée de la proportion d'une telle transmission pour l'ensemble du milieu. Mais si l'on regarde les soixante-dix imprimeurs présents aux colophons et ayant commencé leur activité après 1500, on constate qu'un septième d'entre eux ont des frères actifs dans l'imprimerie et un sixième sont des fils d'imprimeurs ou de libraires. Nous sommes tributaires des sources qui nous parlent des membres de la famille : cette proportion, minoritaire même si significative, est sans doute plus importante en réalité. Elle témoigne déjà d'un changement de fond dans la manière dont ces entreprises se pensent dans la durée par rapport aux périodes précédentes.

### 5.3.1.3 La transmission familiale dans les ateliers typographiques : exemple des villes allemandes

Il est possible de comparer cette évolution avec celle à l'œuvre dans les villes d'imprimerie allemandes à la même époque. L'organisation familiale du commerce se développe particulièrement là aussi à la fin xvi<sup>e</sup> siècle avec l'émergence de grandes dynasties libraires<sup>178</sup>. Cette organisation dans les villes d'imprimerie allemandes peut s'observer à travers différents exemples. Le cas le plus emblématique est sans doute celui des Froben et des Amerbach, imprimeurs à Bâle<sup>179</sup>. Johann Amerbach est déjà un imprimeur bien en vue quand Johann Froben devient son « *famulus* », au moins à partir de 1491 ; ils impriment ensemble en collaboration avec Johann Petri à partir de 1500. En 1507, Amerbach vend à Froben l'immeuble et les presses installées dans une maison de Bâle. Les fils d'Amerbach ne reprennent pas l'entreprise paternelle : ils effectuent des études universitaires poussées et deviennent juristes. Pourtant, en 1516, Johann et ses fils Bruno, Basilius et Bonifacius collaborent ensemble pour une édition de saint Jérôme ; il s'agit là davantage d'un travail d'éditeur que d'imprimeur de la part des fils : Bruno Amerbach rédige d'ailleurs la préface. Johann Amerbach agit ici comme l'organisateur des forces familiales, plutôt intellectuelles que techniques ; il organise l'ascension sociale et intellectuelle de ses fils, mais son successeur dans le métier est son apprenti Froben.

---

178. Adel L. JASTRBIZKAJA, « L'imprimerie allemande, une nouvelle branche d'une production en série aux xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècles. Structure socio-économique », *Produzione e commercio della carta e del libro secc. XIII-XVIII*, Florence, Le Monnier, 1992, p. 531-550, p. 545-546.

179. La correspondance des Amerbach a été éditée et commentée : Bonifacius AMERBACH, *Die Amerbachkorrespondenz*, Alfred HARTMANN et Beat Rudolf JENNY (dir.), Bâle, Verlag der Universitätsbibliothek Basel, 1995 et Johann AMERBACH, *The Correspondance of Johann Amerbach : early printing in its social context*, Barbara Crawford HALPORN (éd.), Michigan, The University of Michigan Press, 2000.



Johann Froben ne peut pas prétendre à la même stature intellectuelle qu’Amerbach<sup>180</sup>. Cependant, c’est lui qui fait de l’entreprise une véritable entreprise familiale. Son mariage avec Gertrud, la fille de l’éditeur et libraire Wolfgang Lachner, lui donne un nouvel ancrage dans le monde du livre. Après sa mort en 1527, sa veuve se remarie avec Johnn Herwagen, qui dirige entreprise avec le fils de Froben, Hieronymus<sup>181</sup>. Les livres sont publiés sous la signature « *In officina Frobeniana per Ioannem Hervaagium et Hieronyum Frobenium* » à partir de 1528, et le fils continue son activité jusqu’à sa mort en 1563. L’héritage est alors repris par ses propres fils, Ambrosius et Aurelius<sup>182</sup>.

Il s’agit ici d’héritages familiaux qui se poursuivent jusqu’à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, où la presse frobenienne est encore active. Passant du statut d’apprenti à celui de chef de dynastie, Johann Froben s’inscrit tout à fait dans les évolutions que nous avons pu évoquer à Venise et rappelle en particulier la figure d’Andrea Torresani, alors même que Froben passe souvent pour l’Alde du Nord. Progressivement, la transmission patrilinéaire est privilégiée ; les fils de Froben font leur apprentissage dans l’atelier familial et sont privilégiés par rapport aux apprentis non apparentés.

D’autres cas d’imprimeurs peuvent se trouver pour illustrer le caractère familial de ces grandes entreprises allemandes, cette fois à l’échelle d’une ville. Prenons le cas de Strasbourg, qui est la ville d’imprimerie allemande la plus prolifique des années 1500–1530 avec plus de 3 000 éditions. La recension des imprimeurs actifs au xvi<sup>e</sup> siècle fait apparaître la densité des liens familiaux qui existent entre eux ; on peut en citer quelques exemples. Trois des fils de Johann Prüss l’Ancien, actif entre 1479 et 1510, sont des imprimeurs<sup>183</sup>. Johann Grüninger, imprimeur de 1483 à 1531, donne également naissance à deux fils, Christoph et Bartolomäus qui travaillent ensemble à la mort de leur père<sup>184</sup>. L’imprimeur Johann Knobloch, actif entre 1501 et 1528, se marie avec la veuve de l’imprimeur Martin Flach ; celle-ci avait déjà un fils, Martin le Jeune qui travaille avec son beau-père puis seul ; Johann Knobloch a également un fils, Johann le Jeune, qui reprend l’entreprise à la mort de son père, malgré des contestations de Martin Flach le Jeune<sup>185</sup>. À l’échelle de la ville, les relations familiales sont très denses ; les participants de ces alliances et de ces transmissions sont de gros imprimeurs, comptant plusieurs centaines d’éditions à leur actif. Si une comparaison plus précise nous entraînerait trop loin, on peut néanmoins en conclure dans une première approche que le début du xvi<sup>e</sup> siècle marque une intensification du rôle de la famille, et surtout une généralisation dans les grandes villes d’imprimerie allemande de la transmission des grandes entreprises libraires et typographiques aux fils. Il s’agit de transmettre l’entreprise en ligne directe ; dans certains cas, on cherche également à ne pas diviser le patrimoine et donc,

---

180. Ses relations avec Érasme sont contrastées : il s’agit d’amitié et de confiance, mais son incompetence en latin le fait parfois rabrouer assez vertement par l’humaniste : voir « Johann Froben » dans Colette NATIVEL (dir.), *Centuriae Latinae, cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières*, Genève, Droz, 2006.

181. Christoph RESKE, *Die Buchdrucker des 16. und 17. Jahrhunderts im deutschen Sprachgebiet : auf der Grundlage des gleichnamigen Werkes von Josef Benzing*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2007, p. 62–64.

182. *Ibid.*, p. 70–71.

183. *Ibid.*, p. 870.

184. *Ibid.*, p. 871.

185. *Ibid.*, p. 874–875.

comme à Venise, à privilégier les collaborations au sein des fratries.

Ces données permettent de nous rendre compte des changements à l'œuvre dans les trente premières années du xvi<sup>e</sup> siècle ; Venise n'est pas isolée dans ses évolutions. S'il était logique que, dans les premières années, la proportion de fils d'imprimeurs et de libraire soit faible voire inexistante, l'évolution vers des entreprises transmises au fils n'allait pas de soi. Les biens et le métier auraient pu continuer à se transmettre plutôt vers les associés, vers les apprentis, voire vers d'autres membres plus éloignés de la famille. Mais la valeur du capital investi et l'influence des modèles de transmission héréditaire dominants jouent sans doute un rôle central dans l'évolution vers un modèle familial, voire dynastique, à Venise comme dans les villes germaniques. Il se consolide au début du xvi<sup>e</sup> siècle et consiste en un modèle patrilinéaire, souvent redoublé par la collaboration des frères dans le cadre de l'entreprise familiale. Cette tendance de fond étant établie, il faut à présent rentrer davantage dans le détail des transmissions de ces entreprises et de leurs enjeux dans le cadre vénitien.

### 5.3.2 Les enjeux de la transmission : une entreprise familiale

Alors que la transmission de l'entreprise jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle prenait des chemins souvent tortueux, ou privilégiait la transmission aux apprentis capables de reprendre l'activité, les chefs de famille au début du xvi<sup>e</sup> siècle cherchent de plus en plus à privilégier la transmission à leurs fils qu'ils ont formés, tout en conservant parfois une collaboration entre les différents membres de la fratrie. La coexistence de la transmission patrilinéaire de plus en plus fréquente et de modes de fonctionnement patrilatéral n'est certes pas très originale dans l'Italie de la fin du Moyen Âge. Mais dans notre cas, cette évolution va de paire avec le caractère proprement familial qu'a pris l'entreprise typographique et libraire à Venise. Pour reprendre la définition de Michael Mittraher, une entreprise familiale est à la fois d'une organisation familiale à un instant  $t$ , centrée sur la collaboration de la famille nucléaire et de la fratrie, mais aussi dans la durée, avec la transmission héréditaire familiale du métier et des biens. Dans la pratique, ces transmissions peuvent néanmoins poser des problèmes qui mettent en lumière leurs principaux enjeux.

#### 5.3.2.1 Entre frères et fils

Au cours des trente premières années du xvi<sup>e</sup> siècle, on trouve plusieurs cas de transmission fluide entre père et fils. Certaines sont très peu documentées, comme par exemple celle entre Filippo et Aurelio Pincio. Filippo est actif à Venise depuis 1490 et jusqu'en 1530<sup>186</sup>. On connaît également un Gulielmo Pincio, actif à Venise en 1494 et 1497 en tant qu'éditeur<sup>187</sup>, ainsi qu'un

186. Fernanda ASCARELLI et Marco MENATO, *La Tipografia del '500 in Italia*, op. cit., p. 338.

187. ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 14-22, image 311, 13 avril 1497 et Paul NEEDHAM, « Venetian Printers and Publishers in the Fifteenth Century », art. cit., p. 1999.

imprimeur Donino Pincio<sup>188</sup>, mais sans qu'on connaisse leurs liens de parenté. Par contre, l'imprimeur Aurelio Pincio est clairement identifié comme le fils de Filippo<sup>189</sup>; il est actif après la mort de son père en 1530 jusqu'en 1557<sup>190</sup>.

Certains cas de succession sont davantage documentés et démontrent la volonté de transmission du métier en ligne directe qui se trouve en arrière-plan. Un cas est particulièrement intéressant : il s'agit de celui de la succession de Paganino Paganini vers son fils illégitime Alessandro. Paganino Paganini est en effet marié avec Cristina Fontana, fille de l'imprimeur Franz Renner et sœur de l'imprimeur Benedetto Fontana. Mais son mariage avec Paganino semble être resté stérile. Lors du premier testament de Paganino Paganini en 1505, l'imprimeur demande à sa femme Cristina d'être la tutrice de son fils Alessandro<sup>191</sup>. Son fils est également son héritier universel, en 1505, comme dans son dernier testament de 1538<sup>192</sup>. Parallèlement, Cristina laisse 50 ducats à Alessandro dans son testament de 1491<sup>193</sup>. Alessandro semble être l'unique fils de Paganino. Il est actif comme éditeur dès 1513 et tient une boutique sur le lac de Garde en 1535, sans doute pour le compte de son père<sup>194</sup>. Alessandro Paganino a été élevé dès le départ pour prendre la succession de son père, malgré sa naissance illégitime. On ne connaît pas sa mère, mais Cristina devait lui servir de tutrice en cas de mort de son père et a dû avoir eu des relations proches avec lui. En tant que fille, veuve, épouse, et sœur d'imprimeurs et de libraires, elle était sans doute la mieux placée pour éduquer Alessandro à son futur métier. Finalement, Paganino a pu assurer l'éducation de son fils et l'association au commerce familial débouche naturellement sur la reprise par le fils du commerce et de l'industrie du père. Dans ce cas, la transmission directe du père au fils l'emporte sur la naissance illégitime qui aurait dû le disqualifier : selon les statuts vénitiens pour la succession *ab intestato*, les enfants illégitimes ne peuvent hériter que s'ils ont été légitimés ; autrement, seul un testament peut donner droit à un héritage<sup>195</sup>. Et pourtant, dans le monde marchand vénitien, faire hériter un fils naturel n'est pas rare en cas d'absence de fils légitime ; cela est sans doute facilité ici par l'absence de famille proche qui aurait pu réclamer l'héritage, des frères en particulier<sup>196</sup>. Ceci dit, des associés en affaires, ou la famille par alliance Fontana, auraient pu réclamer ou du moins contester l'héritage d'Alessandro. Cela n'est pas le cas, puisque les conflits entre les Fontana et les Paganini cessent après la mort de Paganino de Paganino ; celui-ci avait réussi à faire accepter son fils illégitime comme son héritier suffisamment en amont.

Un autre exemple nous permet de comprendre la manière dont la succession entre frères et

---

188. Ester PASTORELLO, *Tipografi, editori, librai a Venezia nel secolo XVI*, op. cit.

189. « Aurelio Pincio Venetia figlio de Filippo Pincio » : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 886, n° 350, 9 janvier 1537.

190. Fernanda ASCARELLI et Marco MENATO, *La Tipografia del '500 in Italia*, op. cit., p. 364.

191. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 1216, vol. IV, fol. 69-70, 13 septembre 1505.

192. *Archivio di Stato di Brescia, Notai di Salò*, G. Golosino, fol. 41, 27 juin 1538.

193. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 1153, n° 22, 16 septembre 1491.

194. « Alexander Paganinus Benacensis librarius filius domini Paganini habitator super lago Garda » : ASV, *Giudici dell'Esaminador, Testificazioni*, reg. 13, fol. 90, 14 janvier 1534, cité dans Angela NUOVO, *Alessandro Paganino*, op. cit., p. 247.

195. Anna BELLAVITIS, *Famille, genre, transmission à Venise au xvi<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 38-41.

196. *Ibid.*, p. 148-150.

la succession du fils légitime peut s'organiser. La succession d'Alessandro Bindoni, imprimeur à Venise de 1508 à 1522, provoque en effet des conflits au sein de sa famille et au sein du milieu du livre de la ville. Celui-ci avait visiblement constitué une *fraterna* avec ses frères Benedetto et Agostino Bindoni, tous les deux imprimeurs en leur nom propre par la suite. Respectant en cela les normes juridiques de cette structure économique, Alessandro semble avoir été le seul à se marier ; à travers son fils Francesco, il assure la succession légitime de l'entreprise familiale. Mais à la mort d'Alessandro, sans doute en 1522, un conflit émerge entre la *commissaria*, c'est à dire les exécuteurs chargés de l'application de son testament, et ses frères. Le problème consiste en la division des biens du défunt entre ses frères et la *commissaria*<sup>197</sup>. Dans son testament de 1521, Alessandro Bindoni fait de son fils, Francesco Bindoni dit « l'Ancien », son héritier universel<sup>198</sup>. Pour Alessandro, il s'agissait de léguer sa part de la *fraterna* à son fils afin qu'il puisse continuer l'activité paternelle ; Francesco commence d'ailleurs à imprimer dès 1523. Mais la question du partage entre les deux frères et le fils est compliquée par une supposée donation de tous ses biens qu'Alessandro aurait fait de son vivant à ses deux frères. Les deux frères réclament donc pour eux l'héritage. Finalement, la *commissaria* menée par le libraire Piero Ravani a gain de cause<sup>199</sup>. Des membres de l'industrie et du commerce du livre sont donc impliqués dans ce conflit, qui aboutit à l'héritage du fils légitime, tout en maintenant bien sûr le capital que les frères du défunt avaient dans la *fraterna*. Ceux-ci gardent leur part de la compagnie, ce qui leur permet de continuer à imprimer encore jusqu'en 1541 pour Benedetto et 1557 pour Agostino.

Selon les règles de succession pour les *fraterne*, le fils d'Alessandro Bindoni héritait de la part de la compagnie ; les oncles et le neveu auraient pu imprimer ensemble dans le cadre d'une *fraterna* commune. L'association a été visiblement rompue en raison du conflit qui a opposé les membres de la famille. Les frères comme le fils d'Alessandro décident d'imprimer chacun de leur côté, ce qui aboutit à une division du patrimoine familial. En fin de compte, la solution de la *fraterna* ne fait que reporter le problème de la division du patrimoine d'une génération.

### 5.3.2.2 Transmettre à bon escient : préparer l'héritage

Les transmissions en direction des fils peuvent plus ou moins bien se passer, suivant la manière dont le père a préparé sa succession. Un modèle du genre peut se trouver dans une famille qui avait déjà l'habitude des héritages partagés entre frères : les Giunti. Lucantonio Giunti est le fils de Giunta di Biagio di Lapo di Giunta de Florence. Lucantonio est arrivé à Venise très jeune et sans beaucoup de ressources et fait commerce de livres avec un de ses frères. En 1491, il fonde une compagnie avec Filippo, un de ses frères resté à Florence. La compagnie prospère, comme on l'a

197. ASV, *Giudici di Proprio, Sentenze a interdetti*, b. 4, reg. 6, fol. 9, 4 juillet 1526 ; *Giudici di Proprio, Lezze*, b. 6, fol. 94, 10 mars 1523.

198. À condition toutefois qu'il obéisse à sa mère... : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 1183, n° 27, 28 août 1521.

199. Le testament indique également l'imprimeur Lorenzo de Portesio comme autre exécuteur testamentaire.

vu, et en 1499, ils ont triplé leur capital<sup>200</sup>. La famille avait donc déjà une tradition de collaboration entre frères, même si la vitrine de la compagnie et son chef est bien Lucantonio. Celui-ci s'apprête vraisemblablement à la fin de son activité à Venise à transmettre ses biens à son fils Tommaso. En 1525, Tommaso est déjà nommé comme « *mercator librorum* », et en 1526, comme « libraire à l'enseigne du lys<sup>201</sup> ». Ses responsabilités dans l'entreprise sont confirmées en 1535, puisque les juges l'autorisent à retirer des marchandises de la douane maritime vénitienne<sup>202</sup>. Il a sans doute été associé aux affaires par son père depuis les années 1520 : en 1527, on les voit approuver ensemble un règlement de dette<sup>203</sup>. Tommaso est celui qui reprend l'affaire paternelle ; Lucantonio a tout fait pour que celui-ci soit associé aux décisions et aux transactions de la compagnie. Cependant, Tommaso ne travaille pas seul par la suite. Des documents de 1538 et 1539 mentionnent « Tommaso et Giovanni Maria frères » comme locataires de maisons à Venise<sup>204</sup>. Giovanni Maria garde une position subalterne, sans doute responsable de la gestion administrative, tandis que Tommaso s'occupait de la partie technique et du programme éditorial. Les deux frères sont tous les deux être les héritiers de Lucantonio, bien que dans des mesures différentes, et travaillent ensemble pendant le reste du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>205</sup>. Dans cette famille, les compagnies ont un chef bien établi, mais les fratries collaborent dans le cadre de l'entreprise familiale. La succession est préparée en ce sens.

Chez les Giunti, comme souvent, l'apprentissage du métier et donc sa transmission sont préparés bien à l'avance par le chef de famille qui y associe son ou ses fils en fonction de leur âge. On en trouve des traces dans les documents de la pratique du commerce, comme dans le cas des Giunti. La famille Arrivabene utilise les mêmes mécanismes : en 1515, Cesare Arrivabene est autorisé à faire toutes les opérations commerciales et de navigation pour le compte de son père, Giorgio Arrivabene<sup>206</sup> ; le fils commence à imprimer à son compte en 1517. Ce souci de transition et de préparation du fils à ses futures responsabilités est également bien présent dans les testaments. Le cas de la famille Paganini signalait de la même manière la volonté de transmettre le patrimoine à bon escient : le testament de Paganino Paganini mentionne ainsi le fait que l'héritage ne doit revenir à Alessandro que si celui-ci est capable d'en faire bon usage, en particulier donc continuer l'activité libraire et typographique de son père<sup>207</sup>. L'héritage matériel est étroitement lié à l'héritage immatériel qui doit l'avoir précédé.

Et en effet, la continuation de l'activité n'est pas acquise même s'il y a transmission de l'héri-

200. Martin LOWRY, « La produzione del libro », *Produzione e commercio della carta e del libro secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 1992, p. 365–388, p. 385.

201. « *Ser Thomasius a Giunta librarius ad insigna giglio* » : ASV, *Giudici di Petizion, Terminazioni*, b. 35, fol. 121, 17 décembre 1526.

202. ASV, *Giudici di Petizion, Terminazioni*, reg. 46, fol 22.

203. ASV, *Quarantia criminal*, b. 151, fol. 36, 5 octobre 1527.

204. ASV, *Procuratori di San Marco de Citra*, b. 81, Commissaria Alvise Surian, livret 4, fol 3, 4 avril 1538 ; *Procuratori di S. Marco de Supra, Chiesa*, reg. 2, 12 novembre 1539.

205. Massimo CERESA, *Giunti, Lucantonio, il Vecchio*, op. cit.

206. ASV, *Notarile, Atti*, b. 10635, XII, 24 février 1515.

207. ASB, *Notai di Salo, G. Golosino*, fol. 41, 27 juin 1538.

tage. Ces cas sont relativement peu documentés, justement parce que les héritiers ne sont plus actifs dans le milieu de l'imprimerie. Mais on trouve par exemple Giorgio Bonini, héritier de l'imprimeur et espion Bonino Bonini, qui apparaît dans un règlement de dettes envers Andrea Torresani et ses propres héritiers en 1529, alors même qu'il ne semble pas participer ni au commerce ni à la production des livres<sup>208</sup>. La question de la transmission matérielle et financière n'épuise pas le problème. Le métier s'acquiert et peut se transmettre grâce à une association précoce à l'entreprise, comme on a pu le voir dans bien des cas : il s'agit d'un patrimoine familial à faire fructifier<sup>209</sup>. Mais il s'accompagne également d'un effort pour transmettre le capital symbolique associé au travail du père, pour faire de l'entreprise ou de la compagnie une véritable entreprise familiale, reconnue comme telle.

### 5.3.2.3 La continuité du nom

L'entreprise ne devient véritablement familiale que quand la transmission est très tôt pensée en direction des membres de la famille, les fils le plus souvent. Dans le contexte spécifique de l'imprimerie, industrie où les mots pèsent dans le devenir d'une entreprise, cela passe aussi par la construction d'un nom de famille qui puisse devenir une référence sur le marché du livre. À travers les colophons des livres imprimés, les imprimeurs vantent les mérites de leur travail, leur implication et leur labeur. Les éditions vénitienes étant bien plus souvent signées que dans d'autres villes européennes, les imprimeurs comme les éditeurs de la ville se sont davantage emparés de ce moyen de faire leur propre promotion. Ce faisant, leur nom devient un argument de vente : plus connu est l'imprimeur, plus réputées ses éditions. Le nouveau produit part avec un avantage sur un marché déjà saturé de noms et de livres.

L'usage du nom de l'imprimeur mort se marque d'abord dans la mention « héritiers de » qu'utilisent les successeurs d'Ottaviano Scotto. Ils impriment sous ce nom entre 1499 et 1530<sup>210</sup>. Pourtant, c'est bien Amedeo Scotto, neveu d'Ottaviano, qui demande un privilège en 1500<sup>211</sup>. Mais sur les colophons, les éditions continuent d'indiquer le nom du fondateur de la dynastie, plus de trente ans après sa mort. La dénomination « héritiers d'Ottaviano Scotto et associés » a un sens légal bien sûr : cela signifie que les différentes parties prenantes à l'héritage contribuent ensemble au financement et donc aux bénéfices de l'édition. Une compagnie commerciale a donc été créée à la suite de la mort d'Ottaviano. Mais, alors même que le chef de cette compagnie est clairement Amedeo, conserver le nom de son oncle dans le nom de la société peut également être vu comme un avantage commercial, qui permet aux éditeurs de s'inscrire dans la durée.

---

208. « *ser Zorzi de boninis herede de ditto miser Bonin* » : ASV, *Avogaria di Comun*, b. 3889 (C 142), fasc. C23, *Torresani Federico e Gio. Francesco contra Bonini Giorgio*, 16 juin 1529.

209. Andrea DEGRANDI, *Artigiani nel Vercellese dei secoli XII e XIII*, *op. cit.*, p. 93.

210. « *Impressum Venetijs : mandato & expensis heredum quondam nobilis viri domini Octauiani Scoti ciuis Modoetiensis ac sociorum, 1530 die XXVII Februarij* » : édition de Serapion de 1530, publiée à Venise.

211. « *Amadio Scotto mercadante de libri* » : ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 15, image 60, 20 novembre 1500.

De la même façon, Melchior Sessa semble succéder sans histoire à son père Giovanni Battista Sessa<sup>212</sup> ; il imprime sous son nom à partir de 1505, sans doute à la mort de son père<sup>213</sup>. La référence à son père et à son héritage semble lui tenir à cœur dans ses rapports avec les autorités vénitiennes. Dans une demande de privilège de 1510, il insiste sur la mort de son père qui le laisse d'autant plus démuné qu'il subit à ce moment-là un grave incendie<sup>214</sup>. L'antécédence de son père est une assurance à soumettre aux yeux des autorités compétentes pour accorder des privilèges : en 1533, dans une autre demande de privilège, Melchior Sessa est désigné comme « notre citoyen Marchio libraire “au chat”, lequel, avec feu son père, depuis déjà de nombreuses années, exerce l'art d'imprimer et et tient boutique dans notre ville de Venise<sup>215</sup> ». La continuité entre le père et le fils peut alors être vue un gage de sérieux et de stabilité économique, alors même que l'entreprise subit des dommages liés aux circonstances extérieures. L'argument de la continuité se met progressivement en place au début du xvi<sup>e</sup> siècle. Dans le même ordre d'idées, Charlotte Guillard à Paris hérite de l'atelier de son mari, mais aussi du nom, célèbre, du *Soleil d'or*, qui fait la réputation du travail typographique de la maison<sup>216</sup>. Le nom, que ce soit le nom de famille ou le nom de l'atelier, est de plus en plus mis en avant en ce début du xvi<sup>e</sup> siècle. Le seul fait cependant que la transmission du nom de l'atelier soit fait au bénéfice de la veuve dans le cas de Charlotte Guillard représente une différence fondamentale avec le cas vénitien, qui est dû à des normes de succession très différentes entre Paris et Venise.

#### 5.3.2.4 Veuves parisiennes et veuves vénitiennes

L'influence des normes juridiques de succession dans la constitution des dynasties et leur organisation est bien visible à Venise dans le cas de l'héritage des veuves<sup>217</sup>. À Venise et selon les statuts de Tiepolo de 1242, la veuve n'a droit qu'à sa dot, ainsi qu'à la contre-dot versée par son mari au moment du mariage s'il y en a eu une<sup>218</sup>. Plus encore, la veuve qui décide de récupérer sa dot doit abandonner la maison familiale dans les deux mois suivant la restitution<sup>219</sup>. Au

212. Nous avons retracé ce que nous savions de cette succession à la page 200.

213. Silvia CURI NICOLARDI, *Una Società tipografico-editoriale a Venezia nel secolo XVI*, op. cit., p. 6.

214. « per parte del fidelissimo suo servitor Marchio da Venetia fo de ser Zuanbaptista stampador de libri, conzosia che dicto povero pupillio et sfortunato supplicante imittando le paterne vestigie non solum conscavasse ma anche ampliasse al suo patrimonio insieme cum la sua povera madre » : ASV, Collegio, Notatorio, reg. 16, image 121, 12 janvier 1510.

215. « nostro citadin Marchio libraro dalla Gata el qual lui, et el quondam suo padre gia molti anni exercitandosi in l'arte impressoria, et in far botega in questa citta nostra di Venetia » : cité dans Silvia CURI NICOLARDI, *Una Società tipografico-editoriale a Venezia nel secolo XVI*, op. cit., p. 8.

216. Rémi JIMENES, « Passeurs d'atelier. La transmission d'une librairie parisienne au xvi<sup>e</sup> siècle : autour de Charlotte Guillard », *Gens du livre et gens de lettres à la Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2014, p. 309–321 ; *idem*, « Charlotte Guillard au Soleil d'Or (ca. 1507–1557). Une carrière typographique », op. cit., p. 75–76.

217. Nous développons davantage le rôle du mariage, des femmes et de leurs dot, ainsi que les normes successorales vénitiennes dans la section 8.4.2.2.

218. Nous renvoyons en particulier à Stanley CHOJNACKI, « Riprendersi la dote : Venezia, 1360–1530 », *Tempi e spazi di vita femminile tra medioevo ed età moderna*, Bologne, Il Mulino, 1999, p. 461–493.

219. Selon un ajout aux statuts de Tiepolo de 1343 : *Ibid.*, p. 466–467.

contraire, l'héritage des veuves est beaucoup plus protégé à Paris<sup>220</sup>. En effet, en l'absence d'héritier, la veuve parisienne peut dans certains cas jouir de l'intégralité des propriétés du couple. Par ailleurs, selon la coutume de Paris, la veuve doit récupérer son douaire, c'est-à-dire la moitié des biens du mari avant les noces et la moitié des biens acquis après le mariage, le reste revenant aux héritiers en ligne directe<sup>221</sup>. Il s'agit d'une composition du douaire très favorable à la veuve. La coutume parisienne est bien plus favorable aux femmes qui souhaiteraient reprendre l'activité de leur mari défunt, ou qui souhaiteraient se remarier et transmettre l'activité à un second mari.

Les veuves vénitiennes ont une importance dans la transmission de l'atelier, comme l'a montré le cas de la veuve de Johann de Spire, Paula de Messine. Celle-ci n'a pourtant jamais dirigé elle-même l'atelier ou le commerce. Si la récupération de la dot prévue par les statuts vénitiens pouvaient permettre le remariage voire la carrière de certaines veuves<sup>222</sup>, le cas était cependant moins fréquent. Le droit vénitien est, comme nous avons pu le voir, un droit patriarcal qui cherche à préserver la transmission masculine et unitaire des biens de la famille. Si la situation de la veuve vénitienne est plus favorable que celle de la veuve florentine<sup>223</sup>, il n'en reste pas moins que ses possibilités de direction d'une entreprise marchande est limitée, particulièrement dans l'élite où le modèle de la *fraterna* l'exclut d'emblée<sup>224</sup>. Le droit des mâles l'emporte pour préserver l'unité du patrimoine, ce qui influe sur l'organisation économique des entreprises vénitiennes.

La situation de l'imprimerie à Paris et à Venise est pourtant comparable. Dans les deux villes, on voit également se développer des entreprises familiales et de véritables dynasties. Annie Charon a pu parler du « temps des Estienne » pour les années 1535–1540 dans l'imprimerie parisienne<sup>225</sup>. Si une famille peut caractériser à ce point une époque, c'est que sa position est centrale dans le fonctionnement du milieu économique. La famille des Estienne est sans doute la dynastie d'imprimeurs et d'éditeurs la plus connue de l'imprimerie française<sup>226</sup>. Henri Estienne commence à imprimer en 1502, en collaboration avec Wolfgang Hopyl. À ce moment, il est déjà marié à la veuve de l'ancien associé de Hopyl, Johann Higman. Sans doute est-ce là un cas de transmission que nous avons observé à Venise : un employé ou un apprenti reprend l'atelier de son employeur, ici un employé français dans un atelier dirigé par un Allemand. On retrouve donc des schémas de transmission bien connus. Mais l'apprenti Estienne épouse la veuve de son employeur, ce que

---

220. Voir en particulier Robert DESCIMON, « La fortune des Parisiennes : l'exercice féminin de la transmission », *La Famiglia nell'economia Europea secc. XIII–XVIII*, Florence, Firenze University Press, 2009, p. 619–634 ainsi que les rappels de droit dans Rémi JIMENES, « Passeurs d'atelier. La transmission d'une librairie parisienne au xvi<sup>e</sup> siècle : autour de Charlotte Guillard », art. cit.

221. Coutume de Paris, art. 136.

222. Paula CLARKE, « Le "mercantesse" di Venezia nei secoli XIV e XV », *Archivio Veneto* ser. VI.3 (2012), p. 67–84.

223. Voir à ce sujet les travaux de Christiane Klapisch-Zuber et d'Isabelle Chabot, en particulier Christiane KLAPISCH-ZUBER, « La "mère cruelle". Maternité, veuvage et dot », *La Maison et le nom : stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990, p. 249–262 et Isabelle CHABOT, *La Dette des familles*, op. cit.

224. Victor CRESCENZI, « Il diritto civile », art. cit., p. 418–427.

225. Annie PARENT-CHARON, *Les Métiers du livre à Paris au xvi<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 40.

226. Voir l'étude que leur consacre Elisabeth ARMSTRONG, *Robert Estienne, royal printer*, Cambridge, Cambridge University Press, 1954.



nous n'avions jamais trouvé à Venise. Celle-ci, à la mort de Henri Estienne vers 1520, se remarie d'ailleurs avec Simon de Colines, qui continue l'entreprise familiale ; quelques années plus tard, deux des fils de Henri Estienne, François et Robert, s'établissent comme libraires et imprimeurs. Robert s'associe un temps à son beau-père, avant de s'en séparer en 1526.

L'histoire des débuts de cette dynastie signale l'importance des alliances et de la transmission. L'implication de la famille, de sang ou par alliance, est bien réelle dans le cas de la construction de ces ateliers, même si à la fin, cela aboutit plutôt à une division du patrimoine. Mais un élément est spécifique au cas parisien par rapport à ce que nous avons pu étudier à Venise : le rôle de la veuve est absolument central dans ces héritages.

Le cas de Charlotte Guillard a fait l'objet d'études récentes ; il faut en particulier mentionner la thèse récemment soutenue de Rémi Jimenes<sup>227</sup>. Cette femme entre dans le monde du livre en épousant l'imprimeur Berthold Remboldt avant 1507, puis le libraire Claude Chevallon en 1519. Mais à la mort de ce dernier, en 1537, elle reprend seule la direction de l'atelier du Soleil d'or et imprime en son nom propre. Le cas de cette femme va d'abord dans le sens d'une implication familiale approfondie à l'entreprise typographique. Au-delà de son implication propre dans les affaires de ses maris, ses propres neveux et nièces sont également actifs dans le milieu du livre : dix d'entre eux au moins. L'activité de Charlotte Guillard s'inscrit donc dans le cadre d'une stratégie familiale d'ascension sociale par le livre<sup>228</sup>. Certains d'entre eux collaborent particulièrement à sa propre entreprise, de façon de plus en plus approfondie à mesure qu'elle vieillit : Rémi Jimenes conclut même à une gestion collective, partagée avec ses neveux, qui sont ses héritiers à sa mort en 1557 : « sans descendance directe, elle parvient néanmoins à fonder une véritable dynastie<sup>229</sup> ». On retrouve ici les stratégies alternatives en l'absence de fils, c'est-à-dire en l'absence d'héritier « évident ».

Les stratégies et les logiques de transmission qui amènent la reprise en main de l'atelier par Charlotte Guillard ne vont cependant pas de soi et n'ont pas grand chose à voir avec les logiques de succession que nous avons pu observer à Venise. La reprise en main par une femme de l'atelier typographique est rendu possible par une législation différente, et sans doute aussi une habitude d'héritage plus favorable aux femmes qui ont acquis biens et expériences à travers l'entreprise de leur mari. Malgré tout, les cas particuliers des héritages successifs de Berthold Remboldt puis de Claude Chevallon montrent que l'héritage de Charlotte Guillard ne va pas de soi : l'héritage de Berthold Remboldt et en particulier la direction de l'atelier sont revendiqués par un beau-frère, qui ne parvient pas à avoir gain de cause comme héritier légitime, tant d'un point de vue légal que typographique ; la succession de Claude Chevallon, qui pourtant avait été bien prévue à l'avance

---

227. Rémi JIMENES, « Charlotte Guillard au Soleil d'Or (ca. 1507–1557). Une carrière typographique », *op. cit.* On se réfèrera aussi l'article de Beatrice BEECH, « Charlotte Guillard : a sixteenth century business woman », *Renaissance Quarterly* 36 (1983), p. 345–367.

228. Rémi JIMENES, « Charlotte Guillard au Soleil d'Or (ca. 1507–1557). Une carrière typographique », *op. cit.*, p. 52–53.

229. *Ibid.*, p. 123.

entre les différents enfants, aboutit à des conflits. Charlotte Guillard trouve un concurrent direct à son atelier en la personne du fils d'un premier mariage de son mari ; c'est pourtant bien elle qui récupère l'atelier <sup>230</sup>.

Dans ce cadre légal et coutumier parisien, l'héritage des fils se trouve donc amputé par l'héritage auquel a droit la veuve. C'est le même cas de figure qui se produit pour Robert Estienne, qui commence sa carrière seul avec un pécule sans doute très restreint : la fortune de son père a en effet été divisée entre trois fils à établir et la veuve. Pour pallier ce manque de capitaux, ce n'est sans doute pas un hasard si Robert Estienne décide de se marier avec la fille de Josse Bade, qui lui apporte une dot particulièrement importante de 1 000 livres tournois, 600 payables en liquide le jour du mariage et 200 en livres imprimés <sup>231</sup>. Le rôle économique des épouses et des veuves à Venise est bien moins décisif qu'à Paris, ce qui donne un caractère plus patriarcal, et donc patrilinéaire, à l'entreprise libraire et typographique vénitienne. Si des dynasties se constituent aussi à Paris, celles-ci fonctionnent sur des modalités différentes qui n'excluent pas la transmission aux femmes pour faire perdurer la famille, les biens et le métier. C'est une situation qui est loin de celle que l'on a vu mise en œuvre par Andrea Torresani, Lucantonio Giunti ou d'autres grands libraires vénitiens.

Les normes successorales peuvent donc avoir une influence déterminante sur le développement de l'industrie et les formes qu'elle peut prendre. Cependant, les statuts vénitiens concernant les successions ne contraignent pas les acteurs de façon univoque : il s'agit avant tout d'un cadre avec lequel les acteurs négocient et utilisent leur marge de manœuvre, qui n'est pas négligeable. Les cas où la succession est contestée ou se déroule de façon plus ou moins chaotique sont intéressants de notre point de vue, car ils font apparaître les logiques différentes et souvent antagonistes des acteurs. De façon éphémère, les fils de Giorgio Rusconi, imprimeur milanais actif à Venise entre 1500 et 1521, ont repris l'atelier de leur père. Giovanni Francesco et Giovanni Antonio Rusconi impriment ensemble dans les années 1522–1524 <sup>232</sup>. Pourtant, entre 1525 et 1527, les deux fils n'impriment plus, mais on trouve des éditions signées du nom d'Elisabetta Rusconi, sans doute la veuve de Giorgio Rusconi. Francesco Novati supposait que des conflits avaient dû émerger entre la veuve et les deux fils, ce qui peut expliquer le changement soudain de signature <sup>233</sup>. Ici, la transmission aux fils, travaillant ensemble sans doute dans le cadre d'une *fraterna* <sup>234</sup>, rentre en contradiction avec un autre principe de succession, qui est celui de la succession vers la veuve. Dans le cadre d'une entreprise à la fois artisanale et commerciale, le couple travaille ensemble

---

230. *idem*, « Passeurs d'atelier. La transmission d'une librairie parisienne au xvi<sup>e</sup> siècle : autour de Charlotte Guillard », art. cit. ; *idem*, « Charlotte Guillard au Soleil d'Or (ca. 1507–1557). Une carrière typographique », *op. cit.*, p. 75–76.

231. Elisabeth ARMSTRONG, *Robert Estienne, royal printer*, *op. cit.*, p. 14–15.

232. Ester PASTORELLO, *Tipografi, editori, librai a Venezia nel secolo XVI*, *op. cit.*

233. Francesco NOVATI, « Donne tipografe nel Cinquecento », *Il Libro e la stampa* 1 (1907), p. 41–49.

234. On ne sait pas quel âge pouvaient avoir les fils de Giorgio Rusconi à cette date. Les éditions ont pu être réalisées en leur nom par les exécuteurs de leur père, ou bien ils ont véritablement collaboré ensemble. Dans tous les cas, il s'agit sans doute bien d'une *fraterna*, dans le sens où ils semblent avoir conjointement hérité de leur père.

et il n'est pas rare de voir la veuve responsable des biens de son époux après sa mort. C'est sans doute ce qui s'est produit ici, pour un temps, avant que les fils ne désirent reprendre le contrôle des biens de leur père, dont il ne pouvaient être privés. Les statuts vénitiens privilégient toujours, comme on l'a vu, l'héritage des fils. Dans le cas des Rusconi, la veuve a peut-être tenté de s'établir à partir de sa seule dot, mais visiblement sans succès. S'il s'agit ici d'un échec, on peut néanmoins interpréter cette situation comme une tentative d'Elisabetta Rusconi de contourner les règles vénitiennes qui l'excluent de l'activité au profit de ses fils. Ce réaménagement des règles n'a pu durer qu'un temps. Le capital et le patrimoine des entreprises vénitiennes sont destinés à être repris par les fils. La transmission du métier à la veuve semble bien être un épiphénomène, qui ne concurrence jamais la transmission en ligne masculine.

Les normes de succession *ab intestato* tout comme les règles des *fraterne*, spécifiées par les statuts vénitiens, font donc tout pour conserver l'unité du patrimoine familial, qui doit être transmis aux fils conjointement si possible. Ce modèle a surtout été élaboré dans le cadre du patriciat vénitien qui utilise les *mercantile fraterne* pour le grand commerce et pour éviter la dispersion des biens patrimoniaux, notamment des palais familiaux<sup>235</sup>. Mais cette structure influence durablement le fonctionnement des entreprises libraires ou typographiques qui ne sont pas dirigées par des patriciens. La préoccupation des acteurs du monde du livre est de transmettre intacts les biens et les capitaux nécessaires à l'activité, mais pas uniquement. En lien avec une continuité familiale de plus en plus importante dans l'industrie et le commerce du livre, on assiste également à la constitution de plus en plus importante d'un patrimoine foncier et immobilier qui ancre la famille et l'entreprise dans la ville et le territoire vénitien. Ce patrimoine tire son origine de la provenance de la famille en dehors du territoire vénitien. Mais dans tous les cas, les terres et les bâtiments acquis par les libraires et imprimeurs de Venise constitue un phénomène nouveau au XVI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'une diversification de l'activité économique à comprendre directement avec la stabilisation d'un modèle économique familial dans l'imprimerie vénitienne.

### 5.3.3 Une diversification de l'activité économique : la pierre et la terre

La diversification économique des imprimeurs et libraires n'est pas une nouveauté en soi. Nous avons vu comment de grands marchands se sont intéressés à la nouvelle industrie et y ont investi. Avec le succès de ce commerce, d'autres ont suivi le même parcours. C'est le cas notamment de Giovanni Giolito. Giuseppe Dondi a montré que celui-ci était auparavant connu comme le fils d'un riche propriétaire terrien dans le Montferrat<sup>236</sup>. Lui-même devient riche, non seulement

---

235. Sur le rôle du mariage dans la construction de l'identité patricienne et le maintien des biens patrimoniaux, voir en particulier Stanley CHOJNACKI, « Marriage legislation and patrician society in fifteenth-century Venice », *Law, custom, and the social fabric in Medieval Europe : essays in honor of Bryce Lyon*, Kalamazoo, Western Michigan University, 1990, p. 163-184, ainsi que Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Espaces, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 410-420.

236. Giuseppe DONDI, « Giovanni Giolito editore e mercante », *art. cit.*

grâce au commerce du livre, mais grâce une entreprise commerciale généraliste et des investissements fonciers et immobiliers. Il s'intéresse à d'autres marchandises et ne se contente donc pas de l'imprimerie<sup>237</sup>. La famille Giunti a le même mode de fonctionnement. On sait par exemple qu'elle envoie des épices en partance de Venise vers Bologne et la Lombardie en passant par Ferrare, alors même que les Giunti basés à Venise sont surtout connus pour leur activité libraire<sup>238</sup>. En 1535, on voit ainsi Tommaso Giunti, fils de Lucantonio, retirer de la douane des marchandises du Levant pour une valeur de 2 564 ducats<sup>239</sup> et les deux sont membres de la corporation des *vinattieri* à Florence, ce qui signifiait sans doute qu'ils commerçaient du vin en plus des livres<sup>240</sup>. Lucantonio Giunti est d'ailleurs qualifié de *merzer* en 1503<sup>241</sup>, ce qui témoigne bien de la diversité des produits commercialisés par la famille.

La famille des Sessa, imprimeurs et libraires installés à Venise depuis la fin du xv<sup>e</sup> siècle commerce également d'autres biens au cours du xvi<sup>e</sup> siècle. Giovanni Battista Sessa n'est connu que comme imprimeur, éditeur et libraire entre 1489 et 1514. Pourtant, son fils Melchior Sessa, actif depuis 1506, mentionne dans le cadre de son testament en 1563 qu'il est associé à Michele Magno pour le commerce de draps, ainsi qu'avec Salvador Ruggieri<sup>242</sup>. Cette famille semble avoir eu le parcours inverse de celui des Giolito : ils ont commencé avec le livre, et ont ensuite investi dans d'autres commerces afin de diversifier les risques. Alors que pour les grandes familles marchandes comme les Giolito ou les Giunti, le commerce du livre n'est finalement que la continuité d'une activité marchande déjà bien établie, pour d'autres comme les Sessa, le livre a été une occasion d'enrichissement ; cet argent peut ensuite être réinvesti et fructifier dans d'autres branches du commerce italien. La compagnie de Nicolas Jenson a sans doute suivi le même parcours, puisque des documents témoignent de l'expédition d'épices, de noix de muscade et d'argent à Bologne vers la Lombardie par ses représentants<sup>243</sup>. C'est peut-être également le parcours de Nicolò Garanta, qui imprime une quinzaine de titres entre 1525 et 1530, mais, entre 1531 et 1533, est décrit comme *spechier* et *vaziner* c'est à dire fabricant de miroirs<sup>244</sup>

Une véritable évolution se fait sentir au xvi<sup>e</sup> siècle moins dans la diversification des biens vendus et achetés par les compagnies du livre, que dans le réinvestissement de leurs profits dans la terre et dans la pierre. Il s'agit là d'un mouvement bien perceptible, alors qu'il était inexistant au xv<sup>e</sup> siècle. Les sources qui concernent cet aspect sont très diverses. La cour principale res-

---

237. Angela NUOVO et Christian COPPENS, *I Giolito e la stampa nell'Italia del XVI secolo*, op. cit., p. 20-21.

238. Luigi BALSAMO, « Commercio librario attraverso Ferrara fra 1476 e 1481 », art. cit., p. 285.

239. ASV, *Giudici di Petizion, Terminazioni*, reg. 46, fol. 22.

240. Massimo CERESA, *Giunti, Lucantonio, il Vecchio*, op. cit.

241. ASV, *Signori di notte al civil*, b. 120, fol. 158r, 18 septembre 1503.

242. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 1210, n° 689, 1<sup>er</sup> mars 1563 et cité dans Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, op. cit., p. 186 : « Diachiaro aver fatta una compagnia de draparia con miser Salador Ruzier [...] dal qual resto creditor molti dinari [...] Compani qual fazo con il mio carissimo compare miser Michel Magno ». Melchior Sessa déclare également léguer à ses enfants « molte stabile mercantie d'ogni sorte presente e future ».

243. Luigi BALSAMO, « Commercio librario attraverso Ferrara fra 1476 e 1481 », art. cit., p. 285.

244. ASV, *Provveditori di comun, Atti*, b. 9, n° 7, fol. 234r, 4 février 1534 ; Neil HARRIS, « Nicolo Garanta editore a Venezia 1525-1530 », *La Bibliofilia* 97 (1995), p. 99-148.

ponsable des contrats relatifs aux biens immobiliers à Venise et dans le *Dogado* sont les *Giudici dell'Esaminador*<sup>245</sup>. Mais les propriétés foncières et immobilières sont en réalité présentes dans un très grand nombre de fonds. Les testaments y font bien sûr souvent référence. Les *Giudici del Procurator*, institués pour soulager les Procurateurs de San Marco, sont responsables des héritages des intestats et, de ce fait, traitent souvent des propriétés des défunts, mais ils sont également responsables pour les conflits de propriété<sup>246</sup>; en particulier, le fond *Giudici del Procurator. Foris* traite des litiges entre Vénitiens sur des possessions en dehors de Venise et du Duché; le fond *Giudici del Procurator. Stride* traite des litiges d'acquisition de biens en Terre Ferme par les Vénitiens. Les archives des Podestats vénitiens, que ce soit dans la lagune ou dans le Duché, sont également remplis d'allusions aux propriétés des Vénitiens dans ces territoires. Enfin, le registre des *Decime* est un outil très précieux, mais insuffisant. La *decima* est un impôt par foyer de Venise et du Duché, équivalent à 10% des biens stables. Le recensement de 1514, faisant suite à la destruction des archives par un incendie, est censé donner un tableau complet, par paroisse vénitienne, des biens immobiliers et fonciers des personnes imposables<sup>247</sup>. Il s'agit alors de la première *redesima*, qui fut renouvelée périodiquement par la suite. Cette source, qui peut donner l'apparence d'être complète et sérielle, doit néanmoins être étudiée en parallèle du reste de la documentation<sup>248</sup>. Cette série n'a pas été intégralement conservée. De plus, les noms ne sont pas toujours facilement reconnaissables, les métiers ne sont pas toujours indiqués; les déclarations ne proposent qu'un tableau en 1514, qui ne tient donc pas compte des acquisitions postérieures ou antérieures mais éphémères ou dont les propriétaires ne sont plus présents à Venise. Sans compter les cas toujours possibles de fraude fiscale...

De ce fait, on ne retrouve dans les registres des *Decime* qu'une poignée d'imprimeurs ou de libraires déclarant une propriété. Pourtant, selon d'autres sources, au moins neuf imprimeurs ont une possession immobilière ou foncière attestée en 1514. Si l'on regarde à présent sur l'ensemble de la période comprise entre 1500 et 1530, on en compte une petite vingtaine. Inversement, on n'en a trouvé aucun ou presque dans les années qui précèdent<sup>249</sup>. L'abondance de ces mentions permet souvent de suivre sur plusieurs années, voire plusieurs générations, ces acquisitions. Plusieurs traits communs apparaissent. Tout d'abord, les premières acquisitions dont nous avons trace, et de la part d'individus actifs à Venise depuis relativement peu de temps, visent l'acquisition d'une maison ou d'une boutique à Venise<sup>250</sup>. Il s'agit d'assurer la stabilité et l'indépendance

245. Andrea da MOSTO, *L'Archivio di Stato di Venezia*, op. cit., I, p. 92. Nous avons renoncé à nous plonger dans ce fond, mais même les *Giudici dell'Esaminador* ne nous auraient pas livré un tableau exhaustif.

246. *Ibid.*

247. *Ibid.*, I, p. 940-941. Contrairement au *catasto* florentin, le recensement ne concerne que les foyers imposables, donc seuls ceux qui possèdent effectivement des biens fonciers ou immobiliers. Les déclarations sont consultables en ligne, classées par paroisse.

248. Voir en particulier l'analyse que nous en faisons à la section 8.2.

249. L'effet de source, c'est-à-dire l'abondance de documentation pour la fin de la période ne permet pas d'expliquer à elle seule cette différence. On a en effet retrouvé un certain nombre de documents concernant des successions pour la période précédente, sans qu'ils ne mentionnent des propriétés immobilières ou foncières.

250. On verra plus tard l'exemple des libraires de Martini en particulier.

de l'entreprise en limitant les frais de location. Ainsi Nicolas de Francfort possède une maison à San Marziale dès 1493<sup>251</sup> et en achète même plusieurs en 1495<sup>252</sup>; l'imprimeur Andrea Panteo possède une maison à San Nicolo avant 1523, et probablement même avant 1515<sup>253</sup>. Certains achètent également des biens à Padoue, en Terre Ferme ou des entrepôts plus lointains, comme support à l'activité libraire. Avant 1500, on a ainsi le cas de Hermann Liechtenstein qui possède une maison à Padoue en 1486<sup>254</sup>; Lazzaro de'Soardi possède des entrepôts à Lanciano et Recanati que nous avons déjà évoqués; Ottaviano Scotto possède une boutique à Rome<sup>255</sup>. En parallèle, les imprimeurs et les libraires, diversifient leurs acquisitions en investissant dans la terre. Ils investissent parfois avec un confrère, Melchior Sessa et Piero Ravani<sup>256</sup>, ou seul, comme Andrea Torresani que nous étudierons plus loin. Parfois il s'agit d'un investissement commun au couple : l'imprimeur Gregorio de Gregori récupère les terres de la dot de sa femme en 1514 à sa mort<sup>257</sup>; l'imprimeur Manfredo Bono mène de nombreux procès pour le compte de sa femme, Diana da VegliaVeglia, Diana da, portant sur des terres qu'elle hérite<sup>258</sup>. Il s'agit d'une sécurité, permise par un investissement relativement peu élevé, et qui fournit un revenu foncier fixe. Progressivement, si l'activité et les profits le permettent, ces acquisitions deviennent de plus en plus nombreuses et se tournent aussi vers la région d'origine de l'entrepreneur : cela lui permet de maintenir un lien pour éventuellement faciliter un retour à moyen terme; ces acquisitions peuvent être également dues à des héritages de la famille restée sur place.

L'évolution de ces acquisitions va dans le sens de ce qui avait été observé par Donatella Degrassi pour la classe artisanale italienne dans son ensemble. Un des indices les plus significatifs de l'accroissement de richesse est la possession de biens fonciers. Peu de biens sont possédés en début d'activité. La maison d'habitation est souvent le premier investissement, puis, après de nombreuses années d'activité, des terres et des maisons utilisées ou louées. Vers la fin de la vie, avec le déclin des forces et la réduction de l'activité, les individus se reposent de plus en plus sur leur patrimoine foncier<sup>259</sup>. La propriété foncière joue un rôle important pour les artisans : il s'agit d'un revenu assuré et en même temps d'une thésaurisation, une réserve de capital qui peut être transformée en liquidité en cas de besoin<sup>260</sup>; enfin, ces terres permettent d'accéder au statut de propriétaire terrien, c'est-à-dire à une élite artisanale, reprenant en cela le modèle des citoyens et des marchands italiens.

Ces considérations dressent un tableau général sur les différents cas que nous avons pu relever.

251. ASV, *Quattro Ministeriali*, b. 79, fol. 32r, 4 mars 1493.

252. ASV, *Quattro Ministeriali*, b. 79, fol. 72, 6 juillet 1495.

253. ASV, *Quattro Ministeriali*, b. 98, fol. 143, 24 avril 1523.

254. Antonio SARTORI, *Documenti padovani sull'arte della stampa nel sec. XV*, op. cit., p. 221-222.

255. ASV, *Provveditori di Comun*, Atti, b. 10, reg. 8, fol. 125v, 24 mars 1536.

256. ASV, *Procurator de Citra*, b. 145, *commissaria Nicolo Renio*, 12 mai 1525.

257. ASV, *Decime*, b. 81, n° 50, 1514.

258. ASV, *Procurator, Foris*, fol. 16, 24, 27, 28, 78-79, 1505-1506.

259. Donata DEGRASSI, *L'Economia artigiana nell'Italia medievale*, op. cit., p. 95-99.

260. *Ibid.*, p. 164.

Nous avons cité certains exemples individuels de ces investissements, mais ils sont souvent peu loquaces par eux-mêmes. Ils permettent – et c’est déjà beaucoup – de tirer des tendances, mais une analyse approfondie de chacun d’entre eux serait peu instructif. Certaines études de cas sont plus parlantes, grâce à des dossiers d’archives que nous avons retrouvés à Venise. Nous avons choisi de présenter ici deux études de cas emblématiques de ce phénomène au cours des trente premières années du xvi<sup>e</sup> siècle, basées l’une sur un dossier déjà bien connu, mais où nous apportons des éléments et des documents nouveaux ; l’autre sur des documents inédits et qui, étudiés en parallèle, permettent de mieux comprendre les stratégies à l’œuvre sur le long terme.

### 5.3.3.1 Andrea Torresani : la terre et ses conflits

Andrea Torresani est un personnage bien connu de l’histoire du livre vénitien. Nous l’avons vu débiter son activité indépendante dans les années 1480, avant de devenir un éditeur majeur après quelques années. Son activité reste très importante au xvi<sup>e</sup> siècle et il meurt en 1529, laissant une grande fortune derrière lui. Il est souvent étudié en tant qu’éditeur et collaborateur d’Alde Manuce. Mais son investissement financier et personnel dans la terre est resté jusqu’à présent peu connu.

Andrea Torresani n’apparaît pas dans les *Decime* de 1514, ce qui pourrait laisser à penser que son accès à la propriété est récent. Pourtant, il est déjà actif sur le plan foncier et immobilier avant cette date : il est en conflit en 1509 pour une dette liée à des propriétés foncières<sup>261</sup>. Quelques années plus tard, il vend une maison à Asolo avant 1518 ainsi que d’autres biens, toujours sur le territoire d’Asolo, en 1519<sup>262</sup> mais sans qu’on ait trace de l’achat : il est probable qu’il s’agit là d’un héritage ou en tout cas de biens qu’Andrea Torresani possédait depuis un certain temps.

En revanche, on observe un changement radical à partir de 1522 : Andrea Torresani commence à acheter à tout va, exclusivement sur le territoire d’Asolo dont il est originaire, et ce jusqu’en 1525<sup>263</sup>. Il achète ces terres de façon très fragmentaire, mais elles représentent au total plus de 63 *bubulca*<sup>264</sup>. Le rythme des acquisitions en lui-même est impressionnant. L’imprimeur cherche clairement à se constituer par bribes un patrimoine foncier dans sa région natale, avec une urgence qui étonne. Cette activité correspond en partie à son retrait de l’activité éditoriale. En effet, on sait que depuis 1517, Andrea Torresani se retire en partie de la direction de l’entreprise au profit de son fils, Gian Francesco<sup>265</sup> : il a 65 ans à cette date. Même si son retrait n’est pas total, cela

---

261. ASV, *Giudici del Procurator, Foris*, b. 12, fol. 68, 17 avril 1509 : Andrea Torresani demande une sentence contre Gerardo Rusticello, qui lui doit 25 ducats.

262. ASV, *Giudici del Procurator, Stride*, b. 5, fol. 38 ; *Foris*, b. 16, fol. 86.

263. ASV, *Giudici del Procurator, Stride*, b. 6, fol. 26 (30 juin 1523), fol. 29 (13 novembre 1522), fol. 188 (24 juillet 1523), fol. 190 (28 juillet 1523), fol. 194 (3 août 1523), fol. 243 (7 novembre 1523), fol. 266 (16 février 1524) ; b. 7, fol. 316 (20 avril 1524) ; b. 8, fol. 202 (21 avril 1525), fol. 240 (3 juin 1525), fol. 262 (19 juin 1525).

264. Mesure agraire, quantité de terre qui peut être labourée par un bœuf en un an. Cette mesure représente une superficie assez variable selon les endroits, mais sans doute entre 10 et 15 hectares. Dans tous les cas, on peut considérer qu’un total de 62 unités représente une superficie considérable.

265. Annaclara CATALDI PALAU, *Gian Francesco d’Asola e la tipografia aldina*, *op. cit.*

lui laisse le loisir de se reporter sur des transactions foncières, comme on le voit à partir de 1518. En 1520, Andrea Torresani fait poser une pierre à la mémoire de sa femme, Lambertina<sup>266</sup>; si celle-ci est morte cette année-là, il est possible qu'Andrea Torresani soit parti de Venise pour se retirer à Asolo, où se trouvent d'ailleurs sa fille Maria et ses enfants, les fils d'Alde Manuce. À plus de 70 ans, cet homme dont la carrière montre qu'il débordait d'activité, se lance à corps perdu dans de nouveaux investissements. Une manière de s'occuper pour un vieillard en manque d'activité? Si ces actes ne peuvent bien sûr se réduire à cela, l'un d'entre eux laisse néanmoins penser qu'Andrea Torresani se languissait d'un peu d'action... En 1524, Andrea Torresani attaque un de ses voisins, Lodovico de Daynis, pour avoir taillé des arbres qui lui appartenaient, pour son plus grand dommage<sup>267</sup>.

L'investissement de l'imprimeur-éditeur assure sur le long terme non seulement un revenu fixe à sa famille, mais également une réserve en cas de coup dur, ce qui n'est pas à négliger dans une activité aussi à risque que celle d'imprimeur et éditeur. Par ailleurs, cet investissement procure aussi au simple artisan qu'Andrea Torresani était au début de sa carrière, un prestige et une reconnaissance sociale bien supérieure. Ces terres fournissent un approvisionnement direct en certains produits agricoles; leur revente offre non seulement un revenu, mais aussi un statut dans la société vénitienne et asoléenne<sup>268</sup>.

Andrea Torresani est un exemple d'artisan, ayant commencé comme praticien mécanique, et qui s'est élevé progressivement dans la hiérarchie de son métier pour atteindre le statut d'éditeur. Cette ascension sociale est d'ailleurs bien marquée par la mention de sa mort que fait Sanudo : « Cette nuit est mort Andrea d'Asolo imprimeur, un homme extrêmement riche, à l'âge de ..., qui fut apprenti imprimeur<sup>269</sup> ». Le rattachement à la pratique manuelle du métier, même s'il est finalement rappelé à sa mort, s'estompe peu à peu et cette évolution de statut s'accompagne, à la fin de sa carrière, par un intérêt aigu pour la possession terrienne qui offre un statut plus élevé. À la fin de sa vie, il est aussi raisonnable de supposer qu'Andrea Torresani pense à sa succession, la terre paraissant alors une valeur sûre, autant qu'un véhicule d'honorabilité sociale. Cette figure d'ascension sociale passant notamment par la constitution d'un patrimoine dépassant le cadre du métier rappelle d'autres destins d'artisans qui ont acquis une réputation importante dans leur travail tout en construisant une position élevée durable pour leurs familles<sup>270</sup>.

---

266. *Ibid.*, p. 23.

267. « Fuit ser Andreas de Toresanis de Asula que istuc molestare et inquietare a ser Ludovico Daynis in suo possessione [...] quo incidere fecit quosdam arbores ad damnum et jacturam onis de ser Andree » : ASV, *Giudici del Procurator, Stride*, b. 8, fol. 39, 8 juin 1524

268. Il s'agit le plus souvent de terres louées sous forme de *mezzadrie*; le loyer est payé par le métayer sous la forme de la moitié de la récolte.

269. « Morite in questa nocte Andrea di Axola stampador, grandissimo ricco, di età di anni ... qual fo garzon di stampar » : Marin SANUDO, *Diarii, op. cit.*, vol. 49, p. 79.

270. On pense en particulier au cas du mercier Tommaso de Montona de Trévis, étudié par Mathieu Scherman. On trouve la même rupture partielle avec l'activité manuelle, la constitution d'un patrimoine immobilier et des mariages dans la noblesse locale au bout de la troisième génération, ce qui est également le cas pour Torresani avec sa petite fille : Mathieu SCHERMAN, *Familles et travail à Trévis à la fin du Moyen Age, op. cit.*, p. 161-165.



### 5.3.3.2 La famille de Martini : la transmission avant tout

La question de la transmission est au cœur des investissements immobiliers et fonciers de la famille de Martini, et plus spécifiquement des deux frères Piero et Francesco, libraires. Même si ce ne sont pas des imprimeurs ou éditeurs mentionnés dans les colophons, leurs stratégies patrimoniales documentées montrent que leurs préoccupations sont très semblables à celles de leurs confrères. Nous avons pu retrouver un certain nombre de documents d'archives les concernant. La première mention de leurs possessions se trouvent dans les déclarations de *Decime* en 1514<sup>271</sup>. Il s'agit de leur première apparition certaine dans les sources vénitienne en tant que libraires, mais ils semblent avoir commencé leur « carrière » en tant qu'envoyés ou espions de la République auprès du Roi de France en 1507, ce pour quoi ils reçoivent 25 ducats du Conseil des Dix<sup>272</sup>. Sept ans après, ils se sont rangés et déclarent une maison à Venise, dans la *contrada* de San Canciano, ainsi que des terres. Se trouvant au cœur des troubles européens des guerres d'Italie, les frères de Martini cherchent d'abord à assurer la stabilité de la famille en achetant une maison à Venise, puis en s'assurant des loyers en Terre Ferme.

Dans les documents des années qui suivent – diverses sentences judiciaires, des loyers, des contrats de vente et enfin, les testaments – on constate que les deux hommes achètent, ensemble ou séparément, deux boutiques de libraires qu'ils occupent, sans doute une pour chacun : en 1531, Piero de Martini traite de sa boutique sur le Rialto dans son testament<sup>273</sup>, tandis que les fils de Francesco de Martini vendent en 1532 la boutique paternelle située à San Bartolomeo<sup>274</sup>. Piero de Martini possède également une autre boutique sur le Rialto, qu'il sous-traite à Antonius Gossetus de Mandello<sup>275</sup>. Dans un second temps, les frères de Martini ont donc sécurisé leur propre activité libraire, en se débarrassant des loyers à payer pour les locaux de leur commerce. Piero et Francesco de Martini ont sans doute constitué une *fraterna* : leur déclaration commune en 1514 semble aller dans ce sens : cependant, ils conservent un grand nombre de biens individuels. On ne sait pas quand meurt Francesco de Martini : il est décédé en 1532, mais n'est pas mentionné dans le testament de 1531 de son frère. Peut-être est-il mort quelques années auparavant, ce qui

---

271. Ils sont qualifiés de « *Francesco di Martini e Piero, fradelli, libereri* » : ASV, *Dieci savii delle decime*, b. 27 (San Cancian), n° 16, 18 août 1514.

272. « *Estimari debeat officium prestatum per fideles nostros Petrum et Franciscum de Martini, quod fuerunt Regis Francie et solvatur eisem precium extimationis et ducati 25...* » : ASV, *Consiglio di Dieci, Deliberazioni, Misti, Registri*, b. 31, image 388, 31 août 1507. À la même époque, l'imprimeur Bonino Bonini est également envoyé en France ; peut-être les trois hommes étaient ils chargés de missions parallèles et se connaissaient, d'autant plus si les frères de Martini deviennent, ou sont déjà à l'époque, libraires en France ou à Venise.

273. « *Item dimitto Appolonio de Pelliariis suprascripto commissario meo meam apothecam positam supra pontem Rialti ultimam versus fontium theutonicorum in qua nunc facio apothecam librorum et cartharum* » : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 930, n° 528, 29 mars 1531.

274. ASV, *Notarile, Atti*, b. 1182, fol. 53–54, cité dans Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, op. cit., p. 189.

275. « *Item dimitto Nicolose filie mee... meam apothecam positam supra pontem rivoalti conductam ad presens per Antonium Gossetem de Mandelo videlicet totam et integram prout eam emi a clarissimis dominis procuratoribus Sancti Marci.* » : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 930, n° 528, 29 mars 1531.

expliquerait son absence du testament de 1531 et l'absence de mention commune des deux frères dans les années 1520.

Ces boutiques et ces possessions font l'objet de stratégies de transmission sur plusieurs générations. La continuité familiale semble un problème central, qui est résolu différemment dans le cas de chacun des deux frères. Piero de Martini offre un bon observatoire de l'évolution de ces stratégies, puisque nous disposons de deux testaments, l'un de 1531, l'autre de 1539<sup>276</sup>. À huit ans d'écart, on voit des changements, liés sans doute à la position même du testateur, mais également à celle des membres de la famille qui restent à stabiliser. Dans le testament de 1531, Piero de Martini cherche à contraindre les destinataires de ses legs à des investissements sûrs : sa fille Lodovica en particulier doit vendre tout son mobilier, à l'exception des bijoux, et se servir de l'argent pour acheter un « fond », un investissement immobilier ou financier<sup>277</sup>. De façon plus étonnante, Piero de Martini demande également que son *residuum*, c'est à dire ce qui reste après tous les legs spécifiques, soit vendu pour être investi dans une ou plusieurs terres et possessions. Celles-ci doivent être gérées par les exécuteurs ; le revenu doit permettre d'aider les plus pauvres de ses descendants. Piero de Martini ne fait état d'aucun fils, seulement des filles qui ont obtenu leur dot. Le reste de ses biens peut donc être distribué aux membres plus éloignés de sa parenté<sup>278</sup>. Piero de Martini a visiblement une grande confiance dans l'investissement immobilier, qui doit permettre d'assurer la situation des membres de sa famille les moins aisés. L'aisance acquise de son vivant ne doit pas se retrouver éparpillée, sans utilité pour personne, tant que des membres de sa famille restent dans une situation incertaine<sup>279</sup>.

Le deuxième testament de 1539 montre une autre situation. Les legs des possessions foncières sont bien plus éparpillés entre ses filles. La prescription d'investir demeure seulement pour ses neveux, les fils de Francesco<sup>280</sup>. Piero de Martini continue de spécifier que la transmission doit se faire d'héritier en héritier, sans vendre ni démembrer les biens immobiliers légués, mais la situation de sa famille semble moins le préoccuper que huit ans auparavant.

Pour autant, la question de ses boutiques est une question toujours épineuse. Francesco de

---

276. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 930, n° 528, 29 mars 1531 et b. 777, n° 379, 12 mars 1539.

277. « *Item dimitto Ludovice filie mee uxori suprascripti Hieronymi Leoncini totum meum mobile domus et omnes meos massaritias domus, exceptis denariis, argentiis, iocalibus et annulis. Quod mobilie et massaritias domus uteneatur et obligata sit subit vendere, et investire in uno fundo quem gauder debeat in vita sua. Et post eius morte dictus fundus deveniat in filios suos masculos* ».

278. « *Residuum vero omnium bonorum meorum mobilium et immobilium... volo pro meos commissarios vendi et alienari et tractu una cum denariis qui reperientur in domo prius de tractis ligatis suprascriptis et positus in loco tutto, investi in uno vel pluribus fundi seu fundo vel possessionibus aut domibus, tam tenetus quam extra pro meam commissariam teneantur in tronio ea culmine... et destrubatur singulo anno pro meos commissarios pauperioribus et magis egeris filiis et filiabus mearum eorumque rearum descendentibus...* ».

279. Notons que Melchior Sessa témoigne de la même prévoyance dans son testament de 1563, où il demande à ses fils de ne jamais vendre les biens et possessions qu'il leur lègue, ni de les louer pour plus d'un an, sauf en cas de nécessité, pour pouvoir doter les filles de la famille avec ces maisons et possessions au besoin : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 1210, n° 689, 1<sup>er</sup> mars 1563.

280. « *A mie nevodi Hieronimo, Alvise, Antonio, Beneto, ducati duxento I qual se debia spender in un fondi I qual non possa vender ne impegnar che se debar garder de grado in grado* ».

Martini, mort avant 1532, n'avait vraisemblablement pas laissé de consigne à ses fils, qui vendent sa boutique libraire à San Bartholomeo pour 258 ducats<sup>281</sup>. Par opposition, Piero de Martini porte une très grande attention à la survie de ses boutiques, avec des clauses parfois surprenantes. N'ayant visiblement que des filles, Piero de Martini hésite d'un testament à l'autre à qui donner telle ou telle boutique. Le premier testament cherche à préserver la boutique libraire, qu'il lègue à son apprenti, alors que l'autre boutique est léguée à sa fille Nicolosa, à condition qu'il ne s'y fasse pas commerce de livres ni de papier, c'est-à-dire sans faire de concurrence à celui qui reprendrait le métier. Dans le second, la boutique libraire est léguée à sa fille Lodovica, tandis que Faustina obtient l'usufruit de la seconde boutique, sans qu'il lui soit possible de la vendre. La solution privilégiée à la fin de la vie est finalement de garder le patrimoine en famille<sup>282</sup>. En 1539, Lodovica, la fille aînée, est nettement privilégiée : elle reçoit la maison, la boutique libraire ainsi que le *residuum*. L'inclusion des filles dans le cas d'un héritage de marchand ou d'artisan est fréquent<sup>283</sup>. Elle est pratiquement inévitable quand il n'y a que des filles ; l'association des gendres à l'héritage, comme c'est le cas ici avec le mari de Lodovica, Giralmo Leoncino, est également une constante<sup>284</sup>. Il s'agit d'une pratique que certains populaires sans héritiers mâles préfèrent la dispersion ou à la transmission vers des parents plus lointains<sup>285</sup>. Une des filles est privilégiée, mais on peut considérer que Piero de Martini lègue une part non négligeable de son patrimoine à chacune d'elles, de la même manière que la plupart des marchands choisissent rarement entre leurs fils, appelés à travailler ensemble dans une *fraterna*<sup>286</sup>. La différence ici est que l'entreprise familiale ne continue pas de façon unitaire : les filles ne sont pas appelées à collaborer pour maintenir le patrimoine ; mais les clauses du père les empêchent de s'en défaire. Au détriment de l'apprenti, c'est la solution qui semble avoir été choisie par Piero de Martini, comme en témoigne d'ailleurs *post mortem* le fait qu'il soit enterré dans le caveau de Lodovica et de son mari Girolamo Leoncino, qui sont tous deux qualifiés d'héritiers de Piero de Martini<sup>287</sup>. La continuité familiale finit par primer.

Sur une trentaine d'années, les frères de Martini et plus particulièrement Piero de Martini, ont constitué un patrimoine foncier en Terre Ferme et un patrimoine immobilier important à Venise, composé de boutiques et d'une maison d'habitation. Ce patrimoine lentement accumulé a pour finalité première d'assurer l'indépendance de la famille. C'est en ce sens que la transmission et ses modalités sont particulièrement détaillées par Piero de Martini, qui cherche d'abord à s'assurer

281. ASV, *Notarile, Atti*, b. 11862, fol. 53-54, 2 settembre 1532.

282. Cela transparaît dans l'ensemble des legs : l'apprenti n'est plus mentionné, par contre les neveux et nièces font leur apparition comme bénéficiaires de legs importants.

283. Anna BELLAVITIS, *Famille, genre, transmission à Venise au XVI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 154.

284. *Ibid.*, p. 172.

285. Cette pratique est cependant plus rare pour les testateurs nobles, qui tendent à préférer les consanguins mâles : Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, *op. cit.*, p. 320-321.

286. Anna BELLAVITIS, « Il testamento : un diritto, un dovere o uno spazio di libertà ? », *Famiglie : circolazione di beni, circuiti di affetti in età moderna*, Rome, Viella, 2008, p. 23-46, p. 35-36.

287. Voir l'inscription de sa tombe à la page 597.

de l'aisance de sa parenté, puis de la transmission de la boutique, et donc du métier. La transmission de l'activité, d'abord pensée en direction d'un apprenti, se fait finalement en direction de la fille aînée et de son mari, dans une volonté claire de garder ce patrimoine et le commerce dans la famille. Les hésitations dans la marche à suivre viennent sans doute de l'absence d'héritier masculin direct, mais l'esprit dans lequel la répartition s'effectue à sa mort semble privilégier une participation à l'activité et aux investissements des cinq filles et de leur mari, malgré une désignation nette de la fille aînée comme son héritière principale. L'égalité entre les héritiers n'empêche pas que l'aîné – et en l'occurrence, l'aînée – soit privilégiée.

Les Martini ne sont pas de très grands marchands libraires ; ils ne sont pas éditeurs ni imprimeurs. Ils participent au commerce du livre à une échelle relativement réduite. Pourtant, ils participent d'un mouvement de fond qui consacre la diversification des intérêts économiques de cette frange du commerce et de l'industrie vénitienne, suivant en cela les évolutions générales du monde artisanal. Mais cette évolution se fait en parallèle de la consécration de l'entreprise familiale et dynastique. La constitution d'un patrimoine immobilier va de paire avec l'implication croissante de la famille et une réflexion poussée sur les modalités de la transmission des biens comme du métier. On observe la même évolution dans le cadre de l'imprimerie parisienne. La question de la transmission du patrimoine se pose d'autant plus que les imprimeurs et les libraires se constituent peu à peu un patrimoine avec des investissements durables qui puissent pallier les risques du métier. Annie Charon souligne au cours du xvi<sup>e</sup> siècle la constitution de patrimoines fonciers, de plus ou moins grande ampleur selon la réussite économique des libraires et imprimeurs, visant plus globalement une diversification des sources de revenu, notamment à travers l'investissement dans le locatif parisien <sup>288</sup>. Les grandes familles du livres possèdent également des maisons dans Paris, des possessions rurales et des biens fonciers qui permettent l'approvisionnement de leur maisonnée, souvent dans un rayon de 20 km autour de Paris <sup>289</sup>. Comme à Venise, il s'agit tout autant d'une réserve de liquidité que d'une possession visant à acquérir un certain statut social par le biais des redevances payées en nature. Par le livre, certains acteurs parisiens ont ainsi pu gravir l'échelle sociale et devenir des propriétaires terriens importants. L'accumulation de possessions foncières et immobilière par les moyens et grands acteurs du livre vénitien n'est donc pas une exception.

L'avènement des entreprises familiales et de la continuité des entreprises typographiques et libraires vénitiennes est à comprendre dans un environnement global. Certaines entreprises de grande taille utilisent les relations de parenté pour organiser leur réseau économique et la transmission du capital. Le développement des entreprises à filiales signale en même temps l'avènement d'une organisation familiale du commerce. Pour reprendre les termes d'Angela Nuovo parlant de l'entreprise des Giunti, « peut-être que le meilleur principe pour une telle efficacité [du

---

288. Annie PARENT-CHARON, *Les Métiers du livre à Paris au xvi<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 193.

289. *Ibid.*, p. 194-195.

réseau de distribution libraire] était précisément de conserver un squelette de structure familiale au sein même d'une entreprise transnationale<sup>290</sup> ». La même chose peut être constatée pour les autres grandes dynasties libraires qui émergent en ce début de xvi<sup>e</sup> siècle. La famille, très présente dans la structure économique, est aussi à la base d'un nouveau mode de fonctionnement social, dans lequel la transmission directe est organisée et planifiée. Cette volonté de transmission touche également des entreprises plus modestes ; les chefs de famille organisent l'héritage entre les membres de la famille, généralement entre les frères et les fils légitimes. La transmission patrilinéaire se fait de plus en plus présente à tous les niveaux hiérarchiques du monde du livre vénitien, avec l'espoir de créer une dynastie sur le long terme. Pour cette construction dynastique, l'argent ne fait pas tout, et l'association à l'entreprise et la transmission du nom et de la renommée jouent également un rôle central. Le patrimoine foncier et immobilier parachève cette évolution et ancre les familles comme les entreprises dans la durée et dans l'espace.

## 5.4 Heurts et malheurs des familles : des tentatives dynastiques

Ces tentatives dynastiques doivent à présent être observée dans tous leurs aspects. Quelques études de cas vont nous permettre de mieux lier organisation économique et social, production et réseau commercial, capital et transmission. Ce sont des exemples qui permettent également de mieux comprendre les difficultés auxquelles se heurtent de nombreuses familles du monde du livre, et qui n'aboutissent pas toujours à la création d'une dynastie.

### 5.4.1 Andrea Torresani et Alde Manuce : une étude de cas

L'association entre Andrea Torresani et Alde Manuce a déjà fait l'objet de longs développements dans la littérature, mais nous souhaitons montrer ici dans quelle mesure ce partenariat, par le biais d'une association professionnelle et familiale, a permis la construction d'une dynastie d'imprimeurs et d'un nom qui perdurent tous les deux jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>291</sup>.

Avant de rentrer dans le détail des stratégies familiales et éditoriales des deux familles, sans doute est-il nécessaire de rappeler brièvement le déroulé de l'activité d'Alde Manuce et d'Andrea Torresani<sup>292</sup>. Alde imprime dès 1503, en association avec Torresani en 1504 ; l'entreprise prospère avant de décliner jusqu'en 1507. Le renouveau est bientôt arrêté par les circonstances politiques et militaires. Entre 1509 et 1512, Alde séjourne dans diverses villes du Nord de l'Italie, déléguant ses

---

290. « *Perhaps the best principle for such efficiency was precisely to conserve a skeletal family structure within a transnational enterprise* » : Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, op. cit., p. 61.

291. Les réflexions de cette section sont principalement tirées d'un article à paraître chez Marsilio, « *How did Aldus Manutius start a printing dynasty? The social and economic foundations of a family business* », issu de la présentation réalisée à Venise, à l'université Ca'Foscari et à la Biblioteca Nazionale Marciana, lors des journées d'études *Aldus Manutius and the making of the Book*, le 26 février 2015.

292. Ces éléments sont tirés de Martin LOWRY, *The World of Aldus Manutius*, op. cit. et de Annaclara CATALDI PALAU, *Gian Francesco d'Asola e la tipografia aldina*, op. cit.

responsabilités à Andrea Torresani. Il revient en 1512 et la presse reprend son activité. Alde meurt en 1515 et à ce moment-là, Torresani devient le chef incontesté de l'entreprise. Pourtant, entre 1517 et 1528, date de la mort d'Andrea, son fils Giovanni Francesco Torresani dirige l'atelier et la politique éditoriale. Après 1528, des conflits émergent entre les fils d'Andrea et les fils d'Alde, ce qui amène une production très chaotique, jusqu'en 1540 où la presse réouvre durablement sous le seul nom des fils d'Alde.

Andrea Torresani était le partenaire et le beau-père d'Alde. La famille Torresani a donc été d'une grande importance pour la continuation de la presse aldine, puisque les fils d'Alde étaient très jeunes à sa mort. Cependant, l'association entre les deux hommes a longtemps été vue à travers les yeux d'Érasme dans son dialogue *Opulentia Sordida* :

Gilbert : Il [Andrea Torresani] allait jusqu'à prélever un impôt sur les morts, car il ne dédaignait pas le plus petit bénéfice.

Jacques : Tu veux dire le plus petit vol.

Gilbert : Oui, mais pour les marchands, il n'y a pas de différence <sup>293</sup>.

Andrea Torresani y est décrit comme un homme avare, un voleur ; Alde est au contraire vu comme un être faible et entièrement sous la coupe de son beau-père et associé. Cependant, ce serait une erreur de prendre les portraits dressés par Érasme trop au pied de la lettre. L'entreprise aldine doit être comprise comme un tout, dans lequel le partenariat entre les Manuce et les Torresani, difficile parfois, a néanmoins conduit à la création de deux dynasties de libraires et imprimeurs. Les transmissions d'une génération à l'autre, les relations entre les deux branches de la famille permettent d'observer les enjeux et les difficultés d'une construction dynastique. Celle-ci doit d'abord se comprendre dans la répartition des tâches réalisées entre les deux associés.

#### 5.4.1.1 La complémentarité des deux associés

##### 5.4.1.1.1 La mise en commun de deux réseaux

La collaboration d'Alde Manuce et Andrea Torresani repose sur deux facteurs. Tout d'abord, ils créent une compagnie en 1495 avec Piero Francesco Barbarigo. Ils constituent également une « *fraterna societas* » en 1506, dissoute en 1509 puis re-confirmée en 1514, peu avant la mort d'Alde <sup>294</sup>. Leur fortune est alors unie en une même communauté de biens ; la part d'Alde en représente un cinquième, le reste représentant la part d'Andrea, ce qui signifie sans doute que la fortune d'Alde était inférieur à un cinquième de celle d'Andrea au moment du contrat de 1514 <sup>295</sup>. Ce partenariat formel n'était pas exclusif. Alde Manuce n'avait sans doute pas la possibilité d'imprimer indépendamment d'Andrea, mais Andrea continue d'imprimer en son nom propre entre 1494 et 1515.

293. ÉRASME, *Colloques*, Étienne WOLFF (éd.), Paris, Imprimerie nationale, 1992, p. 315.

294. Ester PASTORELLO, « Per un'Accademia Aldina », *La Bibliofilia* 68 (1966), p. 273-282, p. 194-198.

295. Annaclara CATALDI PALAU, *Gian Francesco d'Asola e la tipografia aldina*, op. cit., p. 271-274.

Le partenariat avec Alde lui servait à démultiplier sa production, en dirigeant deux compagnies à la fois. Il collabore également avec d'autres imprimeurs, comme Simone de Luere ou Johann Hamman<sup>296</sup>. Par ailleurs, Alde a épousé Maria, la fille d'Andrea. Cette alliance familiale est surprenante de la part d'Andrea : il choisit de marier son unique fille à son partenaire, qui vient d'un milieu social différent et qui n'apporte pas une contribution économique importante. Si l'intérêt d'Alde dans ce mariage est évident, celui de son beau-père n'apparaît pas clairement sur le plan économique.

Pourtant, cette association permet à ces deux individus si différents de combiner leurs capitaux et leurs réseaux. Andrea Torresani était déjà en 1494 un imprimeur central à Venise, sans avoir pris de gros risques dans sa production ; il n'était pas non plus capable d'imprimer des livres qui demandaient un travail d'édition. Dans l'atelier d'Alde, la qualité des éditions change de façon drastique, puisque celui-ci était avant tout un humaniste, qui s'était lancé dans l'imprimerie pour diffuser des textes classiques latins ou grecs de bonne qualité. De cette façon, il apportait à l'association un capital culturel important. Mais il apportait également un capital social spécifique, un réseau de lettrés à l'échelle de l'Europe, dont on peut avoir une idée grâce à sa correspondance<sup>297</sup>. Les humanistes qui ont participé à l'Académie aldine sont des Italiens, Grecs ou Allemands réputés. Alde apportait à l'association le réseau social et le capital culturel qui manquait à son partenaire.

D'un autre côté, Andrea Torresani apportait à l'association une connaissance et une pratique du milieu du livre vénitien, puisqu'il y était déjà actif depuis quinze ans et avait fait son apprentissage dans la compagnie de Nicolas Jenson. Il avait le capital matériel et économique nécessaire pour fonder une compagnie d'imprimerie, puisqu'il avait déjà un atelier, des fontes et des presses. Il était sans doute déjà riche et comptait parmi les imprimeurs les plus productifs de la ville. La concentration d'une large part de la production vénitienne entre ses mains est due à la constitution progressive d'un réseau professionnel étendu. On peut ainsi observer le réseau des relations professionnelles d'Andrea Torresani et d'Alde Manuce avec d'autres imprimeurs, éditeurs ou libraires à Venise : on obtient deux ego-réseaux pour chacun des deux associés<sup>298</sup>. La différence entre les deux graphes est frappante. La force du réseau d'Andrea Torresani repose sur son étendue : il est capable d'atteindre de petits ou moyens imprimeurs de spécialités très différentes, des libraires tels que Piero Bazon ou Jordan Dinslaken ; il est lié à la communauté allemande, grâce à

---

296. Par exemple, Albert le Grand, *Summa de creaturis*, imprimé en 1498-1499 par Simon de Luere pour Andrea Torresani (n° ISTC : ia00334000) ou l'*Exposition super Avicennae* imprimée en 1499 par Johann Hamman pour Andrea Torresani (n° ISTC : id00196000).

297. Pour la correspondance d'Alde Manuce, voir Alde MANUCE, *Aldo Manuzio. Lettres et Documents, 1495-1515*, Armand BASCHET (éd.), Venise, Antonelli, 1867 ; Pierre de NOLHAC, *Les correspondants d'Alde Manuce, op. cit.* ; Ambroise FIRMIN-DIDOT, *Alde Manuce et l'hellénisme à Venise, op. cit.* ; Julius SCHÜCK, *Aldus und seine Zeitgenossen in Italien und in Deutschland*, Sändig, Walluf, 1862.

298. Voir les figures 47 et 48. On a pris en considération les associations connues par les colophons, par les contrats, mais aussi les relations employeurs/employés, les procurations et les mandats. Les nœuds du réseau sont seulement les individus qui ont eu une implication connue dans l'imprimerie et le commerce libraire vénitien. Les nœuds des imprimeurs sont en bleu clair ; les éditeurs en bleu foncé ; les investisseurs en blanc et Alde en orange.

ses relations avec la compagnie Jenson et son partenaire Peter Ugelheimer. Enfin, par sa collaboration avec Alde Manuce, il se rapproche du réseau humaniste européen. Le réseau professionnel d'Alde en comparaison est très faible : il avait un besoin criant des relations professionnelles d'Andrea Torresani, qu'il compensait avec son insertion dans le milieu humaniste.

Mais cela ne le place pas nécessairement dans une position de faiblesse : ce que nous venons de décrire se rapporte plutôt à une distribution très efficace des rôles entre l'humaniste et l'imprimeur. Ils touchent des contacts et des publics différents, ce qui peut également s'observer en relation avec les autorités vénitiennes, dans l'image publique qu'ils donnent de leur entreprise.

#### 5.4.1.1.2 La relation aux autorités vénitiennes

Andrea Torresani continue de demander des privilèges aux autorités vénitiennes alors même qu'il est en partenariat avec Alde, mais toujours pour des livres publiés sous son seul nom. Alde, d'un autre côté, demande six privilèges pendant son activité à Venise, en insistant sur la qualité de l'impression, des fontes, ainsi que sur l'utilité de son travail<sup>299</sup>. Il met l'accent, non pas sur son métier d'imprimeur, mais plutôt sur son statut d'humaniste, qui travaille pour le bien commun et l'utilité des lettrés. Mais de façon surprenante, ces suppliques ne mentionnent jamais Andrea Torresani. On peut y voir une allusion discrète en 1496, lorsque la supplique commence par « exposé avec humilité et révérence *au nom d'Alde Romain*<sup>300</sup> ». Après moins de deux ans de présence à Venise, peut-être Alde a-t-il utilisé un intermédiaire pour ses suppliques ; peut-être était-ce Andrea Torresani ; mais même dans ce cas, le nom de son partenaire n'apparaît jamais.

Alde était en réalité la figure publique de l'association avec Andrea Torresani, un personnage lettré et respectable qui ne pouvait pas être accusé de travailler pour son unique profit. Il se présente comme humaniste, avec le capital culturel et l'habitus qui lui sont attachés. La même observation a été faite pour les lettres dédicatoires des éditions d'Alde<sup>301</sup>. Pourtant, il n'était pas rare de voir des privilèges demandés conjointement par des partenaires. Si ce n'était pas le cas, alors au moins les partenaires signent les éditions ensemble : ce n'est pas le cas non plus pour Alde et Andrea avant 1508. Avant cette date, les éditions mentionnent seulement « la maison d'Alde Manuce Romain<sup>302</sup>. Pour les lecteurs comme pour les autorités vénitiennes, Alde est le référent de l'entreprise : son nom est une garantie de la qualité et de la beauté des éditions<sup>303</sup>. Andrea Torre-

---

299. Voir l'édition partielle de ces privilèges dans Rinaldo FULIN, « Documenti per servire alla storia della tipografia veneziana », art. cit.

300. « *Humiliter et reverenter exponite per nome de Aldo Romano* » : ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 14-22, image 275, 25 février 1496, nous soulignons. La mention « au nom de » est inhabituelle dans les privilèges vénitiens.

301. Rosa SALZBERG, « The richest man in Italy : Aldo manuzio and the value of male friendship », *Symposium held at Ormond College*, Melbourne, University of Melbourne, 2004, p. 177-198 ; Martin LOWRY, « The Manutius publicity campaign », *Aldus Manutius and Renaissance Culture*, Florence, Olschki, 1998, p. 31-46.

302. « *in aedibus Aldi Romani* », « *in domo aldi Manutii romani et graecorum studiosi* » or « *impressum venetiis caracteribus et studio Aldi Romani cum gratia* » : voir les éditions recensées dans Antoine-Augustin RENOARD, *Annales de l'imprimerie des Alde*, op. cit.

303. Le changement de 1508 est assez étrange, puisque le contrat de *fraterna societas* est annulé en 1509. L'absence de



sani n'était connu que comme un imprimeur de textes sans grande valeur ajoutée éditoriale ; son nom ne pouvait pas servir à toucher le public intellectuel visé par Alde et était donc passé sous silence.

Nous tenons ici une autre explication au mariage entre Alde Manuce et Maria Torresani. Avec ce mariage, les fils d'Alde seraient les petits-fils d'Andrea. Ils hériteraient des deux côtés. Le nom de Manuce serait transmis aux petits-fils d'Andrea, ce qui leur permettrait d'hériter de la réputation qui lui est attaché. Par opposition, le nom de Torresani n'était pas suffisant et ne portait pas une connotation intellectuelle suffisante. Les petits-enfants hériteraient par contre du capital matériel et social du côté Torresani. Les deux héritages sont cruciaux pour permettre la continuité de l'entreprise familiale, puisque les presses aldines étaient fondées sur ces deux piliers. La force de ce partenariat était justement que les deux associés avaient des types de capitaux et de réseaux très différents, deux habitus très différents. Pour autant, la transmission après la mort d'Alde ne va pas de soi.

#### 5.4.1.2 Après 1515 : le nom des Manuce et l'organisation des Torresani

Si le nom d'Andrea Torresani n'est jamais associé à celui d'Alde Manuce pour les demandes de privilèges, cela change avec la mort de l'humaniste. Dans un texte de 1517, les autorités vénitiennes rappellent que tous les privilèges des deux associés sont caducs :

... fait savoir par délibération du très excellent collègue que tous les privilèges et grâces concédés par le passé au défunt Alde Manuce, Andrea Torresani et compagnie, imprimeurs de livres grecs, sont terminés<sup>304</sup>.

Après la mort d'Alde, l'association avec Andrea est pour la première fois mentionnée dans un texte officiel. Son beau-père en joue d'ailleurs, par exemple en 1515 quand il demande un nouveau privilège : « Le très fidèle Andrea d'Asola, qui déjà depuis 48 ans a maintenu l'art d'imprimer le grec et le latin dans cette ville avec son beau-fils Alde Romain<sup>305</sup> ». Les éditions de Torresani sont également signée par ce type de colophon : « à Venise dans l'atelier d'Alde et d'Andrea, partenaires<sup>306</sup> ». Avec la mort d'Alde, il était devenu important pour son beau-père de rappeler les liens qui les unissaient. Cela marque la reprise de la presse par Torresani, la reprise du travail d'Alde, ou du moins c'est ce qu'Andrea Torresani veut laisser penser. Les fils d'Alde étaient encore trop

---

référence à Andrea Torresani a même laissé penser à Renouard que cette association datait de 1508, et pas avant : *Ibid.*, p. 43. Mais l'apparition du nom d'Andrea sur les éditions est peut-être due aux difficultés que rencontre l'entreprise, à un moment où justement Andrea Torresani est seul à Venise pour diriger la presse de son beau-fils.

304. « *Il serenissimo principe fa saper et per deliberation del eximio collegio che cumciosia chel sia finito ogni privilegio et gratia per il passato concessa al quondam Aldo Manutio, Andrea da Asola et compagni, impressori de libri greci* » : ASV, Collegio, Notatorio, reg. 18, image 105, 5 février 1517.

305. « *Il fidelissimo suo Andrea d'Asola, qual gia anni 48 insieme cum el suo zenero magistro Aldo Romano ha mantenuto in questa cita l'arte de stampar greco et latino* » : ASV, Senato, Terra, reg. 21, image 302, 30 juillet 1520.

306. « *Venetiis in aedibus Aldi et Andreae soceri* » : Antoine-Augustin RENOUARD, *Annales de l'imprimerie des Alde*, op. cit., p. 87.

jeunes : le seul moyen de faire perdurer le nom et la réputation de l'humaniste était d'insister sur les liens familiaux et personnels qui existaient entre les deux associés.

Cependant, Andrea Torresani n'a jamais été à la hauteur d'Alde pour ce qui concerne l'édition. Il en avait d'ailleurs bien conscience, comme le montre la préface qu'il écrit pour une édition de 1516, juste après la mort d'Alde<sup>307</sup> : il y affirme que son beau-fils était « le plus docte et le meilleur de tous les hommes », mais en attendant que ses quatre petits-fils soit en âge, il promet de faire tous les efforts pour poursuivre l'activité du défunt et de l'imiter dans l'accueil des belles lettres. Dans ce long texte, on sent malgré tout un besoin de justification culturelle et il reconnaît ne pas être au même niveau que l'humaniste qui a épousé sa fille<sup>308</sup>. Un autre héritier devait être trouvé, qui puisse reprendre à son compte le double héritage des presses aldines.

Les travaux d'Annaclara Cataldi Palau ont montré qu'entre 1517 et 1528, Giovanni Francesco Torresani, le fils d'Andrea, a pris en charge les presses aldines. Il était responsable du programme éditorial, même si son père continuait à être formellement à la tête de l'entreprise, signait les éditions et demandait des privilèges. Giovanni Francesco a eu une éducation humaniste et entretient des liens étroits avec certains grands lettrés européens, en particulier Érasme avec qui il a une correspondance suivie. Annaclara Cataldi Palau suppose, sans doute à raison, que Giovanni Francesco étant né en 1494, il a pu être considéré par Alde Manuce comme son fils ; du moins, il est considéré par les humanistes comme l'un d'entre eux<sup>309</sup>.

Giovanni Francesco Torresani réussit à combiner le capital social d'Alde Manuce et celui d'Andrea Torresani, de même que leurs compétences différenciées. Pourtant, il ne parvient pas à faire face aux revendications des fils d'Alde Manuce, une fois ceux-ci parvenus à l'âge adulte.

### 5.4.1.3 Un difficile transfert générationnel de capital

#### 5.4.1.3.1 L'éducation des fils d'Alde

À la mort d'Alde Manuce, son fils aîné Marco Manuzio avait 9 ans ; Antonio 4 ans et Paolo 3 ans. Une grande partie de leur éducation a donc été réalisée par la famille Torresani, leur mère Maria, mais pas uniquement. Ils semblent avoir grandi à Asolo, région d'origine d'Andrea Torresani. Même s'ils étaient sans doute considérés comme les parents pauvres de la famille, ils y restent jusqu'en 1523 et ont dû y acquérir une solide éducation : Paolo en particulier devient éditeur de texte aussi bien qu'imprimeur, comme son père l'était avant lui. Ils héritent aussi de certaines des relations des Torresani. En 1533, Antonio est banni de Venise pour avoir participé au meurtre d'un représentant d'Asolo à Venise<sup>310</sup> ; ses complices sont les fils de Francesco de Daynis, une famille

---

307. *Ibid.*, p. 176–177.

308. « *Si id, cui se ille ipse omnium doctissimus uix parem arbitrabatur, ego, qui uix haec scribo qui literis paululum admodum institutus sum : subirem : non solum, ne opprimerer, timebam* ».

309. Annaclara CATALDI PALAU, *Gian Francesco d'Asola e la tipografia aldina*, op. cit.

310. ASV, *Avogaria di Comun*, reg. 3667-27, fol. 125r, 30 juillet 1533.

avec qui Andrea entretient des rapports d'affaires<sup>311</sup>. On voit qu'Antonio a hérité une partie du réseau social d'Andrea. Élevé comme un membre de la famille Torresani, il en a retiré des relations qui n'appartenaient pas au cercle de son père. Cette affaire explique pourquoi Antonio disparaît soudainement de la famille et pourquoi on ne retrouve que Paolo et Marco Manuzio à la tête des presses. Cela montre aussi les conflits que peuvent provoquer l'acquisition de deux différents types d'héritages, issus de deux environnements sociaux différents : Antonio a hérité du capital social des Torresani, plus que celui de son père, en se retrouvant ainsi impliqué dans les conflits violents et sans doute politiques de l'élite d'Asolo.

Giovanni Levi a montré dans un autre contexte que la transmission de ce type d'« héritage immatériel » n'était pas évident d'une génération sur l'autre<sup>312</sup>. Cela peut se faire de façon incomplète. Avec la transmission de deux héritages et de deux cultures familiales différents, voire antagonistes sur certains aspects, des conflits peuvent également survenir. Les fils d'Alde Manuce grandissent au sein de l'environnement social des Torresani et récupèrent ainsi certaines des relations de la famille. Deux des trois fils d'Alde, Paolo et Marco Manuzio, réussissent également à récupérer les relations et le capital humaniste de leur père, grâce à leur nom et leur éducation. Paolo en particulier entretient une correspondance avec des lettrés de plus en plus importante. Cependant, cela a seulement été possible grâce à la gestion des presses par Giovanni Francesco Torresani, durant la minorité des fils d'Alde, jusqu'en 1528. Grâce à lui et même après la mort d'Alde Manuce, la presse est restée un endroit de référence pour les lettrés européens, ce dont les frères Manuce bénéficient par la suite.

On pourrait imaginer que le capital économique serait plus aisé à transférer. Cependant dans ce cas, comme les deux familles revendiquent l'héritage immatériel d'Alde Manuce, les deux se disputent également l'héritage matériel des deux partenaires.

#### 5.4.1.3.2 Après la mort d'Andrea

Les problèmes commencent avec la mort d'Andrea Torresani entre 1528 et 1529. En 1530, Antonio et Marco Manuzio sont autorisés à récupérer 500 ducats de leur héritage<sup>313</sup>. En 1531, Antonio, Marco Manuzio et Paolo reçoivent l'administration de l'héritage de leur père, avec leur mère ; ils demandent également l'application des contrats de 1506 et 1514 entre Andrea Torresani et Alde Manuce, ce qui les autorise à réclamer un cinquième de l'héritage total des deux hommes<sup>314</sup>. Cela leur est accordé, et largement en leur faveur. Ce règlement a dû causer des tensions dans la famille. Les fils d'Andrea et les fils d'Alde tentent de travailler ensemble, mais avec difficultés. Entre 1529 et 1533, aucun livre n'est imprimé. Entre 1533 et 1536, ils publient des livres sous le colophon « à Venise, dans l'atelier des héritiers d'Alde Manuce Romain et d'Andrea Torresani son

311. Andrea Torresani est en conflit avec eux en 1520 : ASV, *Giudici del Procurator, Foris*, b. 16, fol. 87, 21 juillet 1520.

312. Giovanni LEVI, *Le Pouvoir au village*, op. cit.

313. Ester PASTORELLO, « Di Aldo Pio Manuzio : testimonianze e documenti », art. cit., p. 184.

314. Annaclara CATALDI PALAU, *Gian Francesco d'Asola e la tipografia aldina*, op. cit., p. 275-276.

beau-père<sup>315</sup> ». Entre temps, Paolo et Manuzio ont gagné leur indépendance : en 1536, ils sont mentionnés comme « maître Manuzio et maître Paolo, frères, qui tiennent la librairie à l'ancre à la Mercerie<sup>316</sup> ». Ils sont déjà en charge de la boutique de livres, avec la marque à l'ancre héritée de leur père. La division finale intervient en 1539, quand les fils d'Alde publient sous leur seul nom, « chez les fils d'Alde<sup>317</sup> ». Dans le même temps, des livres commencent à être imprimés aux frais de Giovanni Francesco ou de Federico Torresani<sup>318</sup>.

Le retour de la souscription « chez les fils d'Alde » est particulièrement intéressante. Dans les premiers temps, les frères Manuce ne cherchent pas à mettre en avant leur propre individualité, à se faire un prénom. Ils préfèrent se référer directement à leur père, dont le prénom était tellement célèbre, qu'il était suffisant de dire qu'un livre était publié dans la maison d'Alde ou de ses fils pour gagner la confiance du public. Marco Manuzio et Paolo sont les seuls à pouvoir capitaliser ainsi sur le nom de leur père. Les Torresani étaient seulement capables de se présenter comme les associés ou les héritiers de l'associé d'origine. Les fils d'Alde pouvaient compter sur le nom qu'ils ont hérité. Pourtant, ce nom n'aurait pas été suffisant s'ils n'avaient pas en même temps hérité du capital matériel, économique et social de leur père, mais aussi d'Andrea Torresani à travers l'héritage de leur mère, Maria Torresani.

Cette recherche de continuité est signalée aussi par l'importance considérable que prend la marque à l'ancre et au dauphin, symbole du travail typographique et philologique d'Alde Manuce. Cela conduit à des conflits entre les Torresani et les Manuce, mais également entre les frères Manuce. En effet, en 1569, Paolo Manuzio, écrivant à son fils, s'oppose farouchement à tout changement sur la marque de l'ancre et du dauphin, alors que ses frères en ont enregistré une à la *Giustizia Vecchia* légèrement différente de celle originale<sup>319</sup>. La marque représente l'honneur de la famille Manuce et l'héritage d'Alde.

#### 5.4.1.3.3 Une dynastie, deux dynasties...

Les familles Manuce et Torresani ne parviennent pas à travailler ensemble comme Alde et Andrea avaient réussi à le faire. Leur collaboration a mené à la création de deux dynasties d'imprimeurs distinctes : les Manuce, avec Paolo et Manuzio, puis Alde le Jeune ; les Torresani avec Giovanni Francesco et Federico, puis Andrea, Girolamo et Bernardo. Les deux familles continuent d'avoir des contacts, mais jamais aussi étroits qu'ils l'ont été à l'origine. La postérité ne se souvient que des Manuce, comme une dynastie d'imprimeurs et d'humanistes. Pourtant, la dynastie Torresani est celle qui perpétue le plus longtemps le nom d'Alde à Venise : les derniers imprimeurs Torresani, Gerolamo, Bernardo et Andrea, fils de Giovanni Francesco, publient dans la ville jus-

315. « Venetiis, in aedibus haeredum Aldi Manutii Romani et Andreae Asulani soceri ».

316. ASV, *Avogaria di Comun*, reg. 4358 (208P), fasc. 10, 8 juin 1536.

317. « apud Aldi filios ».

318. Annaclara CATALDI PALAU, *Gian Francesco d'Asola e la tipografia aldina*, op. cit., p. 269–292.

319. Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, op. cit., p. 152–154.

qu'en 1589 sous la signature « *Ex Bibliotheca Aldina* », avec une marque composée d'une ancre et d'un dauphin <sup>320</sup>.

Andrea Torresani et Alde Manuce, à travers leur collaboration, ont réussi à allier leurs compétences, leurs capitaux, leurs réseaux. Ce faisant, ils ont permis une transmission matérielle et économique à leurs héritiers, mais également une transmission immatérielle de capitaux symboliques et sociaux. Ils ont construit une réputation et un capital symbolique autour du seul nom d'Alde Manuce, une garantie voire une des premières marques commerciales, qui puisse lui survivre. Avec la marque à l'ancre et au dauphin, mais également avec le nom d'Alde, les deux associés ont sans doute été parmi les premiers imprimeurs à exploiter les possibilités d'un vaste réseau européen lettré et de la diffusion de l'imprimé pour construire leur propre célébrité, et du même coup, la célébrité de leurs descendants. Il s'agit d'un processus au long cours, qui s'étend ici de 1494 à 1539, au cours d'une période importante dans l'évolution des formes de l'imprimerie vénitienne. Une réévaluation des études réalisées sur ces deux personnages, l'apport de nouveaux documents éclairant leur vie familiale de nouveaux questionnements ont permis de mettre en lumière cette construction dynastique.

Malgré les conflits qui ont suivi leur mort, Alde Manuce et Andrea Torresani constituent sans doute l'exemple même d'une transmission dynastique réussie. Or, s'il s'agit bien d'une tendance de fond, il ne faudrait pas généraliser outre mesure ce modèle qui ne concerne finalement qu'une minorité des membres du milieu du livre vénitien. Une minorité qui s'agrandit certes, mais de nombreuses raisons peuvent empêcher les membres de la famille proche, ou le fils, de continuer l'activité familiale. Les succès éclatants des Scotto, Manuce, Torresani, Sessa ou encore Giunti que nous avons étudiés au début de ce chapitre ne doivent pas masquer souvent, l'imprimeur, l'éditeur ou le libraire meurt sans que son activité ne connaisse une postérité. À l'image des fils de Francesco de Martini, les boutiques et le matériel sont vendus et l'héritage récupéré et utilisé à d'autres fins. Pour clore cette investigation de l'émergence de l'entreprise familiale des éditeurs-libraires vénitiens, il faut à présent se pencher sur les échecs dynastiques, qui par définition peuvent se révéler plus difficiles à analyser et moins bien documentés. Il faudra également s'intéresser aux stratégies que les acteurs développent pour perpétuer malgré tout l'activité familiale.

#### 5.4.1.4 *Io infelice mercadante da libri, io infelice padre...*

Le croisement de documents présents dans les archives vénitiennes permettent de reconstituer un cas intéressant nous montre comment la transmission père-fils a été perturbée par les circonstances. Il s'agit du cas d'Antonio Moreto, libraire important de Venise. Celui-ci teste en 1501 <sup>321</sup>. Les deux clauses les plus intéressantes pour nous concernent son neveu Francesco Moreto, libraire, et son fils Giovanni Matteo. Le premier a donc déjà une boutique à lui; il est d'ailleurs

320. Annaclara CATALDI PALAU, *Gian Francesco d'Asola e la tipografia aldina*, op. cit., p. 367.

321. ASV, *Notarile, Atti*, b. 2557, n° 1, copie du 25 septembre 1518 du testament du 22 mai 1501.

actif au moins jusqu'en 1528<sup>322</sup>. Antonio Moreto en fait un de ses exécuteurs et lui permet d'habiter dans sa maison pendant douze ans après sa mort, de gérer sa boutique de livres à Venise ; entre autres conditions, Francesco n'a alors pas le droit de faire commerce de livre, ou d'imprimer ou de faire imprimer des livres en son nom ou au nom de la boutique. Il est également en charge de son fils<sup>323</sup>. Celui-ci est l'héritier du *residuum* à partir de ses 20 ans, à cette condition que les biens immobiliers et les *imprestiti* ne soient pas vendus, mais passent d'héritier légitime en héritier légitime<sup>324</sup>.

Ces clauses sont surprenantes, mais on peut les comprendre ainsi. Antonio Moreto a constitué un vaste patrimoine immobilier et foncier en Terre Ferme et au-delà. La librairie en elle-même est relativement modeste – des stocks d'une valeur de 137 ducats<sup>325</sup> – et a davantage servi de moyen de constituer un patrimoine important. Celui-ci doit aider le neveu libraire, mais surtout passer intact au fils, qui fera ensuite carrière ou non dans la librairie. On est déjà dans un cas de figure particulier qui allie la volonté d'une ascension sociale par la propriété foncière et le désir de transmission au fils, unique qui plus est. Les biens sont transmis au fils tandis que le métier est passé au neveu<sup>326</sup>. Celui-ci a également hérité des réseaux de son oncle dans le milieu du livre vénitien : il semble proche de la famille Fontana, légant de l'argent à Benedetto Fontana ; la femme de celui-ci, Franceschina, fait son testament dans la maison de Francesco Moreto en 1527<sup>327</sup>.

Autant la transmission du métier et de la capacité à l'exercer a été dirigée avec succès au bénéfice du neveu, peut-être associé à l'activité de son oncle depuis quelques années, autant l'héritage matériel du fils a été singulièrement compliquée par des événements ultérieurs. Des documents de l'*Avogaria di Comun*, non datés, nous donnent le témoignage poignant d'un père et d'un homme d'affaires qui a tout perdu. Antonio Moreto adresse plusieurs suppliques à la République racontant comment il avait dû partir dans la région de Brescia pour s'occuper de ses terres qui avaient été confisquées par les Français<sup>328</sup>, laissant son fils Giovanni Matteo environ quatre ans à Venise,

322. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 886, n° 331, 26.10.1528.

323. « *Item volo et ordino que dictus Franciscus Moretus commissarius meus stare et habitare possit in domo mea per anno duodecim post mortem meam immediate venturos et regere ac gubernare apothecam meam et tenere compita et ratione quorumcumque librorum quos habeo hic venetiis et alibi et de ipsis inventaria quelibet facere et ipsos libros administrare regere et gubernare prout sibi iuc eius conscientiam melius videbitur. Cum hac tamen conditione que ipso Francisco stante in domo mea ad predicta peragenda habere debeat victum et ducati quinquaginta ad annum et ratione anni pro salario et non possit in sua specialitate interim aliquam mercaturam librorum facere, nec aliquos libros sub cuius nomine vel nomine apothecae mee imprimere seu imprimi facere, et predictam administrationem et gubernationem sibi relinquo qua ipsum diligo tamquam filium, et de eius fide et integritatem plurimum confido* ».

324. « *Volo et ordino que predicta imprestita omnia ac dicte omnes possessione cum domo predicta nullo modo et nullo unqua tempore vendi seu alienari possint, videlicet vadant in perpetuum de heredibus in heredes tam masculos quam ex dicto Joanne mattheo filio meo legitime descendentes* ».

325. Martin LOWRY, « La produzione del libro », art. cit., p. 384.

326. Francesco Moreto dans son testament de 1519 fait également de son fils Agostino son héritier universel, et semble devoir reprendre le commerce de livres de son père : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 270, n° 279, 15 octobre 1519. Francesco Moreto retombe donc dans une transmission héréditaire classique.

327. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 887, n° 47, 3 juillet 1527.

328. « *io infelice Antonio Moretto mercandante de libri andai a Bressa per recuperare certe mie possessione le qual per Franzosi erano sta confiscate* » : ASV, *Avogaria di Comun*, reg. 4313, fasc. 16. Grâce à cette précision, on peut penser que cela se produit autour de 1514.

avec sa mère, puis, celle-ci étant décédée, un gouverneur. Son fils cependant a pris une maîtresse – « une femme ribaude, du nom d'Antonietta [...], putain publique et prostituée de la mauvaise espèce<sup>329</sup> ». Celle-ci l'a entraîné à forcer tous les coffres de la maison, ainsi que les entrepôts de livres. Giovanni Matteo meurt opportunément, assassiné<sup>330</sup>, et Antonietta disparaît après avoir volé tous les biens de la famille avec sa sœur Pasqua, et sa servante Menega : il s'agit de « plus de mille ducats, presque toute sa subsistance<sup>331</sup> ».

Un fait divers sordide... Mais qui ici touche d'autant plus le père qu'il s'agit de son fils unique. Dans un des documents, on trouve cette mention :

Moi, malheureux père, étant par ces moyens diaboliques et pervers, réprouvés et condamnés par tout juge juste et chrétien et par toutes les lois du monde, privé de mon seul et unique fils [très aimé et unique fils, ma seule espérance et repos de mon vieil âge : barré]; privé en même temps de mon argent, de mes possessions, des objets de ma maisons; privé de tout mon bien et condamné à ne plus jamais pouvoir vivre content dans le monde, du fait de l'œuvre de cette scélérate ribaude<sup>332</sup>...

Le père demande justice aux autorités vénitiennes : on ne sait pas ce qu'il en advient. Mais il est certain que le vol et la mort de son héritier a dû porter un coup particulièrement rude à l'héritage et aux possessions d'Antonio Moreto.

La mort de son fils était envisagée par son testament<sup>333</sup>. Antonio Moreto avait alors prévu de distribuer ses biens à un très grand nombre de ses parents. Cet argent est constitué essentiellement de terres et de placements; cela représente une somme considérable, puisque 7 000 ducats sont censés être partagés entre des parents, proches ou amis, et 3 000 ducats entre des institutions religieuses. L'héritage de Giovanni Matteo aurait donc dû être d'au moins 10 000 ducats : il est entièrement dispersé entre une petite soixantaine de légataires. Les 1 000 ducats volés représentent somme toute assez peu, mais consistent essentiellement dans les biens mobiliers de la famille, et en particulier les moyens de sa « subsistance », les livres. Ces biens mobiliers continuaient à être une préoccupation du libraire après son testament : en 1505, il achète à la famille de Bassini des terres sur le territoire véronais pour un total de 60 *campi* et 5 *quaterni*<sup>334</sup>.

329. « una ribalda femena per nome Antonietta [...] publica putana et meretrice de mala sorte »

330. « over suffocato aut stranfolato ».

331. « dicta diabolica femina li ha robato faculta et danari per piu de ducati mille, che era quasi tuto la sustantia sua ».

332. « lo infelice padre essendo cum questi mezi diabolici et perversi, da ogni iusto et christianissimo iudice et da tute le leze del mundo reprobati et damnati, privato dello dicto mio fiolo uno [dilectissimo et unico fiolo unica speranza et reposito dela mia seni eta : biffé]; privato simul et semel deli denari, robe et substantia de caxa mia; privato de ogni mio ben, et demunorinato de mai più posser viver contento al mundo per el pale operar de questa sceleratissima ribalda. »

333. « Et casu quo dictus Joannes Mattheus filius meus decederet sine filiis et heredibus legitimis, volo et ordino que distum residuum detur et deveniat ut infra » : ASV, Notarile, Atti, b. 2557, n° 1, copie du 25 septembre 1518 du testament du 22 mai 1501. Giovanni Matteo était alors très jeune, ce qui explique en partie que l'éventualité de sa mort soit prise au sérieux.

334. ASV, Notarile, Atti, b. 2553, 8 août 1505. Sur l'usage du terme *campus* pour décrire une aire de terre, on renvoie aux deux colloques *Rencontre sur le campus au Moyen Âge* Journée d'étude du LAMOP, 14 octobre 2011, et *Campus au Moyen Âge (II). Usages du mot, archéologie, paysage et société*, 15–16 novembre 2012, ainsi qu'aux recherches de Didier

Antonio Moreto n'apparaît plus dans les sources après 1514 : il est possible que son activité se soit sensiblement ralenti, même si Francesco Moreto en 1518 parle de la boutique, de l'entrepôt et des livres de la *commissaria* d'Antonio Moreto, décédé sans doute cette année-là. La fortune immobilière d'Antonio Moreto était considérable, mais la perte brutale de son fils unique, son héritier, même si elle avait été envisagée des années auparavant, n'a pas dû manquer de désorganiser les projets du père. Sa succession, que différents membres de la famille se disputent, est une affaire au long cours dont de nombreux actes nous sont connus sans qu'ils ne nous apprennent bien plus que ce qu'a pu nous montrer ce fait divers et le testament de ce malheureux père<sup>335</sup>.

En l'absence de fils pour l'hériter, le patrimoine constitué n'a plus de sens. Il est entièrement vendu et démantelé. Le fils avait une importance capitale et sa mort rend en quelque sorte caducs tous les efforts d'Antonio Moreto pour acheter, investir, et assurer son ascension sociale. Celui-ci avait, de toute évidence, prévu une succession fluide de ses possessions à son fils, qui l'aurait mis à l'abri, et, bien plus, l'aurait installé dans l'élite commerçante de Venise. Les guerres d'Italie et une femme ont ruiné ce projet de transmission familiale pourtant si bien échafaudé.

#### 5.4.1.5 Des stratégies alternatives

L'absence de fils légitime est finalement une situation fréquente, ou qui en tout cas peut se produire inopinément. L'éventualité doit être parée, ce qui entraîne la mise au point de stratégies alternatives par les imprimeurs et les libraires qui souhaitent transmettre leur patrimoine et leur métier. C'est le cas notamment pour l'imprimeur et prêtre Boneto Locatello<sup>336</sup>. Il était fréquent que des clercs, et en l'occurrence des prêtres, soient impliqué dans les métiers du livre ; l'arrivée de l'imprimerie n'a pas changé cette donnée. Boneto Locatello n'a donc pas de fils légitime. Lorsqu'il rédige son testament en 1512, il réside encore à Murano, mais au monastère San Matteo, et lègue ses biens à ses neveux, Martino et Antonio, les fils de sa sœur Petrina et de Boneto Michele. En l'absence de fils, ce sont encore les neveux qui sont favorisés ; ils reprennent l'activité libraire au moins jusqu'aux années 1540. Mais ce sont des neveux particuliers, qui sont désignés comme « *Martinus quondam ser Boneti Locatelli*<sup>337</sup> » ou encore « *Martin de Bonetto Locadelli*<sup>338</sup> », c'est-à-dire comme les descendants directs de l'imprimeur, le nom de leur père véritable étant ignoré<sup>339</sup>. S'ils meurent sans héritiers, l'héritage revient au monastère de San Matteo. En tenant

---

Panfili.

335. Les actes des procès se trouvent aux archives d'État de Venise, *Giudici del Procurator, Sentenze*, b. 29, b. 30 et b. 31 ; *Giudici del Proprio, Successioni*, b. 1, reg. 1 ; *Giudici del Proprio, Testimoni e testimonianze*, b. 5, reg. 14 ; *Quattro Ministeriali*, b. 96.

336. Il se présente comme prêtre en 1496 devant le *Collegio* (ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 14, image 296, 22 septembre 1496) ; en 1515, il signe également en tant que chapelain du monastère Santa Chiara de Murano (ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 272, n° 830, 7 janvier 1515).

337. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 217, n° 124, 30 mars 1535.

338. ASV, *Provveditori di Comun*, reg. T, fol. 237, 10 août 1521.

339. Ces mentions font se demander s'ils ne s'agissait pas des fils naturels de Boneto Locatello. Cependant, étant donné que les parents de Martino et Antonio sont explicitement cités dans le testament de 1512, cela nous semble



compte de la situation de Boneto Locatello comme prêtre, ce sont de « quasi-fils » qui héritent, les descendants les plus directs possibles. La normalisation de la succession en direction du fils est telle à présent, que les stratégies alternatives ne font finalement qu'en reprendre les modalités et les chemins.

De la même façon, le testament de 1540 de l'imprimeur Bernardino Stagnino montre l'élaboration d'une bonne stratégie pour permettre la transmission des biens et du métier en ligne directe<sup>340</sup>. Celui-ci n'a aucun fils, mais une fille, Gasparina. À partir d'elle, il a trois petites-filles, dont deux non encore dotées, et trois petits-fils, qui sont ses exécuteurs et héritiers. Le gros de son héritage sert donc à doter ses deux petites-filles, de 250 ducats chacune, et surtout à transmettre le reste aux garçons en ligne directe, tout en donnant un droit de veto à sa fille, veuve et mère de trois héritiers principaux, Iosefo, Giovanni Filippo et Bernardin Stagnino<sup>341</sup>. Dans le même temps, le testateur prévoit bien que ses biens doivent servir à la continuation du « métier du livre », « pour le bien commun d'eux tous<sup>342</sup> ».

Même en l'absence de fils, les imprimeurs et libraires s'arrangent pour transmettre leurs biens en ligne directe et en préservant autant que possible l'activité pour laquelle ils ont travaillé. Les neveux et les petits-enfants jouent un rôle de substitut, mais qui se trouve en accord avec la continuité à la fois patrilinéaire et patrilatérale<sup>343</sup>.

Même des imprimeurs ou des libraires relativement modestes pour lesquels nous avons des sources cherchent à faire perdurer leur entreprise et leur patrimoine au sein de leur famille, de préférence en ligne directe, à défaut en direction de leurs neveux. Ce n'est donc pas l'apanage des grandes compagnies commerciales que de chercher à maintenir le capital et les compétences en famille, de préférence en ligne directe. Les conclusions que nous tirons sont tributaires de la rareté des sources. Il convient donc d'être prudent dans l'affirmation d'une évolution triomphale du milieu du livre vénitien vers un modèle économique complexe et familial. Mais cette tendance est une caractéristique réelle de ce début de siècle ; les entreprises vénitiennes libraires ou typographes cherchent à s'ancrer dans la durée et à transmettre biens matériels et immatériels à leurs héritiers. Il existe un groupe des imprimeurs ou des libraires qui organisent de façon familiale leur succession et leurs réseaux économiques ; ils représentent une frange toujours plus impor-

---

peu probable.

340. ASV, *Cancellaria inferiore, Miscellanea, Notai diversi*, b. 66, n° 26, en partie édité dans Stefano PILLININI, *Bernardino Stagnino, op. cit.*

341. « *De quale mei eredi comessari voio che siano prima mia fia Gasparina, mio nepote Iosefo, mio nepote Ioanne Felipo et Bernardino mio nepote et voio ancho che diti mei commesari non possano terminar cosa alcuno se non intravegna mia fiola Gasparina stando con lor in casio vidua con li diti soi fioli prediti* ».

342. « *Item voio che li mie eredi e comesari de la mia facultà nesuno de lor posa domandar division con dita mia facultà et quello vorar domandar divisionie sian caso de la eredità perché voio che se faza lo mester de libri fina che si poia far et che onuno si afatiga al be' comuno de lor tuti* ».

343. Sur le rôle des *nepos* – ou en l'occurrence *nevo* – dans la transmission de l'activité, on renvoie à Mathieu SCHERMAN, *Familles et travail à Trévise à la fin du Moyen Age, op. cit.*, p. 238–239 : dans la société trévisane, les neveux ou petits-fils remplacent également les fils absents dans l'organisation du travail comme pour l'héritage.

tante du monde du livre. L'horizon d'attente est constitué par une entreprise au fonctionnement en réseau et familial, au sein d'un groupe d'imprimeurs très interconnectés; une entreprise qu'il s'agit de transmettre de génération en génération. Cette volonté est de plus en plus diffusée par rapport aux premiers temps de l'imprimerie à Venise et les stratégies successorales privilégient de plus en plus la famille proche au détriment des apprentis ou des proches non apparentés. Ceux qui ne parviennent pas à se rapprocher de ce modèle se retrouveraient alors de plus en plus rejetés aux marges et en périphérie de l'activité tant économique que sociale de ce milieu.

En soixante ans, le commerce et l'industrie du livre imprimé se sont développés de façon fulgurante à Venise. Avec l'expansion du monde du livre, sa composition a aussi drastiquement changé, entre des débuts marqués par la présence allemande et la prise en main par les Italiens non vénitiens. Les Allemands présents dans l'imprimerie des premières années ont constitué un milieu très cohérent et dense. Mais la mort des principaux membres de la grande compagnie a largement désorganisé et marginalisé les Allemands restant dans l'industrie, au profit des Italiens venant en particulier de Terre Ferme et des autres États du Nord de l'Italie. Les non-Italiens se trouvaient déjà dans une position fragile qui ne leur a pas permis de conserver leur position dominante. Ce changement a entraîné de fortes modifications à de nombreux niveaux. L'organisation économique s'est transformée, avec le passage d'un régime quasi-monopolistique à un environnement en apparence plus libre.

À partir de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, une oligarchie d'imprimeurs et, de plus en plus, de libraires, dominant la production du livre à Venise, à travers notamment des liens de collaboration très denses. Ces libraires organisent des réseaux de commercialisation des livres en Italie et en Europe qui s'organisent selon des modalités diverses et de façon générale très souples. Le système de procuration était essentiellement utilisés, sous des formes variées; avec la fin du xv<sup>e</sup> siècle et le début du xvi<sup>e</sup> siècle, on voit l'apparition des premières filiales libraires vénitiennes en Europe, souvent gérée de façon familiale. La transmission familiale, qui était compliquée au début de l'imprimerie en raison de l'absence d'enracinement à Venise, se diffuse largement dans le milieu du livre à la même période. On assiste donc à la formation de dynasties de libraires et d'imprimeurs, dont certaines font le renom de l'imprimerie vénitienne : ce sont des familles qui ont réussi à transmettre avec succès le capital économique, social et symbolique accumulé au fil des générations.

Le milieu du livre vénitien a donc connu des transformations profondes, qui lui ont permis de surmonter des situations de crises et sa perte de vitesse relative dans le contexte du livre européen. Entre 1469 et 1530, nous avons assisté à la formation d'un métier nouveau dans le contexte vénitien, qui s'organise sans corporation, mais en développant progressivement des modalités de commercialisation et de production, de contrôle social, de transmission des biens et des techniques. Le développement de l'industrie que nous avons retracée lors de ces trois chapitres est à comprendre en lien avec la cohésion de plus en plus grande de ce milieu nouveau, qui per-

met aux acteurs en concurrence de créer des collaborations durables et de construire des réseaux commerciaux de plus en plus étendu, mais également de sécuriser la transmission familiale de leurs investissements.

## **Troisième partie**

### **Instabilité et extranéité : une « condition d'incertitude » du monde du livre**



Après avoir abordé le monde du livre dans son évolution chronologique, il faut analyser de façon transversale la construction de ce milieu commercial et industriel, afin de mieux comprendre les enjeux qui le traversent. Dans le cas d'un milieu économique nouveau dans le paysage artisanal urbain vénitien, la sécurisation de sa position est une problématique majeure, pour le groupe comme pour les acteurs individuels. Or, leur situation est tout sauf sécurisée et on trouve au contraire une grande instabilité et une grande fragilité de ces acteurs, qui sont pour la plupart étrangers à Venise et à son territoire. Nous reprenons l'expression « condition d'incertitude » des travaux de Simona Cerutti. *Étrangers : étude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*<sup>344</sup> met en lumière la complexité de la condition d'extranéité dans les sociétés d'Ancien Régime. Être étranger, selon l'auteur, relève d'avantage d'une condition d'incertitude que d'une origine géographique autre.

Ce sont des étrangers qui apportent la technique de l'imprimerie dans la ville et qui la développent; d'autres reprennent en main le commerce et l'industrie en s'appuyant de l'apport des multiples communautés présentes à Venise. L'importance numérique des acteurs non-Vénitiens, voire non-Italiens, joue un rôle majeur dans la condition d'incertitude qui existe dans le monde du livre entre 1469 et 1530 et que nous souhaitons étudier dans cette partie. Cependant, cette incertitude est à comprendre dans un contexte plus général d'instabilité du monde du livre. L'origine géographique devra être étudiée, pour savoir s'il s'agit d'une circonstance aggravante. Mais la condition d'incertitude touche le milieu et les acteurs du livre dans leur ensemble.

Pour cela, nous élargirons davantage la focale dans cette partie : alors que nous avons jusqu'à présent surtout retracé le développement de l'imprimerie du point de vue des maîtres d'atelier, ceux qui étaient mentionnés dans les colophons vénitiens, les deux prochains chapitres chercheront à prendre davantage en considération les dépendants, employés des ateliers, ainsi que les investisseurs de ces presses. Même si ces acteurs avaient déjà été abordés dans les développements précédents, il s'agit de mieux prendre en considération la variété des individus présents aux différentes étapes de la production et de la diffusion du livre, et reliés aux ateliers d'imprimeurs.

Le milieu du livre est touché par l'incertitude à de nombreux points de vue. En premier lieu, il faut s'attacher à reconstituer l'instabilité du monde du livre et de ses acteurs, à partir des difficultés rencontrées par les entreprises, la volatilité et mobilité des acteurs, mais également en prenant en considération les hiérarchies et les relations de pouvoir qui se nouent au sein de ce milieu professionnel (**Ch. 6**). Puis, parmi ces hiérarchies, nous souhaitons nous attarder sur celles dérivant de l'origine géographique et du statut des acteurs. Il faudra se demander comme l'imprimerie vénitienne a accueilli en son sein des acteurs de langues, de cultures et parfois de religions différentes. Ce croisement d'acteurs et de pratiques influence la manière dont le monde du livre se constitue et le rapport que les autorités entretiennent avec lui (**Ch. 7**). Il s'agira finalement de questionner le mythe d'une Venise cosmopolite et d'une imprimerie ouverte à tous les possibles,

---

344. SIMONA CERUTTI, *Étrangers : étude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*, Montrouge, Bayard, 2012.

pour rendre compte des difficultés de tout ordre et des barrières que certains rencontrent pour entrer dans ce monde du livre complexe et en constante évolution.

# Chapitre 6

## Instabilité et fragilité des imprimeurs

Le développement continu des presses dans la ville, l'augmentation constante des tirages jusqu'au début du xvi<sup>e</sup> siècle, laisse penser qu'il s'agit d'une industrie prospère, stabilisée dans la ville. Cette évaluation est vraie dans une certaine mesure seulement, car si l'industrie de l'imprimé est effectivement stable dans la ville, tel n'est pas le cas des acteurs qui la font fonctionner. La fragilité des imprimeurs et des libraires est particulièrement visible dans les premiers temps de l'imprimerie, mais c'est une condition qui perdure au début du xvi<sup>e</sup> siècle. Cette situation est à comprendre comme une caractéristique du monde du livre imprimé, plutôt que de Venise. Nous ne pensons pas que le contexte vénitien entraîne davantage d'instabilité que les autres villes d'imprimerie européenne, même si une comparaison systématique reste difficile à réaliser. Le parallèle avec d'autres industries sera nécessaire ici pour essayer de déterminer la part spécifique ou non à l'industrie du livre, en examinant de plus près les rapports économiques et l'organisation de la production dans le monde du livre au regard des apports de l'histoire du travail au Moyen Âge. Il nous faudra également questionner les conditions de vie et de travail, malgré un évident manque de sources sur ce sujet. Étudier l'instabilité ou la fragilité des imprimeurs demandera en outre un mouvement de va-et-vient entre le niveau individuel, pour comprendre dans quelle mesure certains individus y sont plus sujet que d'autres.

### 6.1 Des conditions spécifiques à l'imprimerie

#### 6.1.1 Coûts et risques d'une entreprise typographique

##### 6.1.1.1 L'organisation de l'atelier

Une première mise au point sur l'organisation de l'atelier permet de mieux comprendre les situations quotidiennes pendant lesquelles les acteurs se trouvaient en présence. Les sources sont relativement rares à ce sujet et nous ne rentrons pas ici dans le détail de la technique typographique<sup>1</sup>. Du début jusqu'à la fin de la production d'un livre, on trouve de nombreuses activités

---

1. Pour cela, nous renvoyons à Frédéric BARBIER, *L'Europe de Gutenberg*, *op. cit.*, p. 152–164. On a rarement des descriptions techniques dans les sources du xv<sup>e</sup> siècle, mais un texte assez détaillé se trouve dans un volume plus tardif : Tomaso GARZONI, *La Piazza universale di tutte le professioni del mondo*, Paolo CHERCHI et Beatrice COLLINA (dir.), 1<sup>ère</sup> éd. 1585, 2 t., Turin, Einaudi, 1996, cité dans Franco BRUNELLO, *Arti e mestieri a Venezia nel Medioevo e nel*



spécialisées : un papetier produit le papier, un menuisier produit les presses et autres instruments d'impression, un peintre, un enlumineur et un relieur s'occupent de la finition des volumes et surtout, un orfèvre produit les matrices et les types nécessaires à l'impression. Ces différentes activités sont le plus souvent externalisées : l'imprimeur ne les assure pas lui-même. Le cas des orfèvres est cependant un peu spécifique. Certains imprimeurs ont créé eux-mêmes leurs fontes, comme Nicolas Jenson qui avait sans doute les compétences techniques nécessaires<sup>2</sup>. Ce n'est pas le cas de la plupart des imprimeurs et nous connaissons certains orfèvres travaillant spécifiquement pour l'imprimerie : Francesco Griffo qui a créé des types pour Alde Manuce, Gershom Soncino, Ottaviano de'Petrucci et Bernardino Stagnino<sup>3</sup>; ou encore Jacomo Ungaro, *compater* d'Alde Manuce en 1506<sup>4</sup> et qui reçoit un privilège du *Collegio* en 1513 pour une manière d'imprimer le *canto figurato*, en tant que tailleur de lettres, et non pas en tant qu'imprimeur<sup>5</sup>. La taille des lettres n'est pas la seule activité externalisée par les imprimeurs : le travail intellectuel et éditorial était souvent réalisé par des personnes lettrées qui n'étaient pas directement impliquées dans le processus de production.

Pour revenir à l'activité productive réalisée dans le cadre de l'atelier, nous souhaitons résumer ici simplement les différentes étapes de l'impression et la main-d'œuvre nécessaire à chacune d'entre elles, une fois que le texte à imprimer est établi et que les caractères typographiques ont été réalisés. La première étape importante est celle de la composition, qui consiste à aligner les caractères ; cela nécessite donc le travail d'un compositeur qui construit les formes typographiques destinées à l'impression. Le compositeur « lève » les caractères et les range par ligne dans un composeur. Une fois que suffisamment de pages ont été préparées, on passe à l'étape de l'imposition qui consiste à organiser les pages compostées en fonction du format du livre sur une grande page de papier qui, pliée, forme un cahier<sup>6</sup>. Par la suite, un pressier effectue ce qu'on appelle la mise en train<sup>7</sup>. Le tirage en lui-même nécessite deux ouvriers : le margeur ou l'encreur qui encre la forme et place la feuille de papier à imprimer ; le pressier qui actionne la presse en tant que telle. Après l'impression, des corrections éventuelles peuvent être apportées à la composition par le correcteur<sup>8</sup>. Enfin, les feuilles sont séchées et assemblées pour former les exemplaires<sup>9</sup>. Il faut donc estimer à trois ouvriers par presse la main d'œuvre nécessaire directement liée à l'impression : un compositeur, un pressier et un encreur.

L'atelier le plus documenté reste celui d'Alde Manuce : le récit d'Érasme dans « *Opulentia sor-*

---

*Rinascimento*, op. cit., p. 188–189.

2. Martin LOWRY, *Nicholas Jenson*, op. cit.

3. Paolo TINTI, *Griffo, Francesco*, *Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 59, en ligne, Rome, Treccani, 2002.

4. Rinaldo FULIN, « Documenti per servire alla storia della tipografia veneziana », art. cit., n° 155.

5. « *intagliatore de lettere* » : ASV, *Collegio*, *Notatorio*, reg. 17, image 160, 26 septembre 1513.

6. Frédéric BARBIER, *L'Europe de Gutenberg*, op. cit., p. 152–156.

7. C'est à dire préparer la presse, les formes typographiques et le papier pour l'impression.

8. Frédéric BARBIER, *L'Europe de Gutenberg*, op. cit., p. 158–160.

9. *Ibid.*, p. 163.

*dida* », au-delà de son caractère polémique, est particulièrement éclairant<sup>10</sup>. Il y décrit le travail de l'atelier, le peu de repos qu'Alde Manuce ou son beau-père Andrea Torresani accordaient aux ouvriers ainsi qu'à eux mêmes. Les serviteurs et les ouvriers dormaient sous le même toit que les maîtres, de même que les visiteurs qui participaient à l'activité, comme Érasme qui était de passage pour terminer l'édition des *Adages* et des *Antibarbares*<sup>11</sup>. Celui-ci décrit une maisonnée d'une trentaine de personnes, en comptant les ouvriers, les serviteurs et les invités<sup>12</sup>. En croisant ce récit avec différentes sources, Martin Lowry a fait des hypothèses sur l'organisation pratique de l'atelier. Si Alde employait dans l'atelier une quinzaine de personnes et si on compte environ trois personnes par presse, il y avait donc entre quatre et cinq équipes et presses vers 1508. À ces équipes d'ouvriers, il faut ajouter les correcteurs et autres collaborateurs ou éditeurs savants, sans compter les éventuels enlumineurs ou relieurs avec lesquels l'atelier travaillait<sup>13</sup>.

Cette organisation est corroborée par le témoignage de Jacques Le Rouge dans le cadre de son procès contre Ismerio Querini en 1473. Il décrit les conditions de son travail, et dit faire fonctionner quatre presses avec douze à dix-huit ouvriers, comptant les membres de la famille<sup>14</sup>. La participation de la famille au travail de l'atelier est une constante, comme on l'a déjà vu ; ils ne reçoivent pas de salaire mais contribuent largement à l'activité. Les ouvriers, non différenciés ici, travaillent avec les autres membres de la maisonnée, comme cela était la norme dans les ateliers médiévaux.

L'organisation de l'atelier d'Alde ou de Jacques Le Rouge ne différait sans doute pas beaucoup de l'organisation d'autres ateliers typographiques de la ville. L'activité intense qu'Érasme décrit semble être une donnée récurrente, quand il s'agit de décrire l'activité d'un atelier typographique ou une boutique libraire. C'est également ce qui ressort de la danse macabre des imprimeurs dans la *Grant danse macabre des hommes et des femmes*, gravures parues en 1499–1500 chez Mathieu Husz à Lyon. Il s'agit de la première représentation connue d'une librairie<sup>15</sup>. Les lettres de Bruno Amerbach ressortant de l'atelier de son père, Johann Amerbach, à Bâle, témoignent aussi de l'activité frénétique qui pouvait y régner<sup>16</sup>.

---

10. ÉRASME, *Colloques*, *op. cit.*

11. Augustin RENAUDET, *Érasme et l'Italie*, Paris, Droz, 1998, p. 157.

12. « En comptant sa femme, ses fils, sa fille, son gendre, ses ouvriers et ses servantes, il avait chez lui environ trente-trois bouches à nourrir » : ÉRASME, *Colloques*, *op. cit.*, p. 315.

13. Martin LOWRY, *Le Monde d'Alde Manuce*, *op. cit.*, p. 107–109.

14. « *spexa de 4 torchali con li lavorenti* », « *18 tra lavoranti et altri de la mia fameglia che contava niente* », « *A doncha in mexi 3 a noia i mexi 4 a suo modo io debo aver per spexe ducati 80 perche 12 lavoranti in 4 mexis tra spexe e de boco e salario* » : ASV, *Giudici di Petizion, Sentenze a giustizia*, b. 159, fol. 44–47, 1473.

15. Frédéric BARBIER, « Histoire et civilisation du livre », art. cit. Voir la figure 55. On retrouve le même type de représentation dans cette autre danse macabre publiée à Lyon également en 1555 : voir figure 56. Ces illustrations ont été analysées notamment dans Ilaria ANDREOLI, « *Ex Officina erasmiana*. Vincenzo Valgrisi et l'illustration du livre entre Venise et Lyon à la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle », Thèse de doctorat, Lyon/Venise : Université de Lyon II et Ca'Foscari, 2006.

16. Bruno Amerbach et Érasme qualifient l'atelier d'« antre de Trophonius », une caverne de Grèce antique où se trouvait un oracle, et qui laissait ceux qui s'y rendait dans une grande tristesse : « Je me suis enfin échappé de ce misérable antre de Trophonius. Et pourtant, cela m'a si misérablement affecté, que c'est à peine si je puis encore

### 6.1.1.2 Un capital important nécessaire : matériel et approvisionnement

L'organisation de l'atelier qui est décrite dans les sources suppose la constitution d'un atelier bien fourni en capital matériel, ainsi que des frais courants importants. Nous pouvons nous appuyer ici sur les recherches d'Ernest Coyecque, qui permettent d'évaluer l'importance relative des différentes pièces de l'atelier typographique. Ainsi vers 1520–1523 à Paris, les ateliers pouvaient se procurer des presses pour un prix assez modique allant de 9 à 20 livres; les fontes quant à elles coutent entre 10 et 70 livres selon l'état d'usure<sup>17</sup>. Certaines fontes d'excellente qualité sont bien plus coûteuses : on sait ainsi que Claude Garamond reçoit 225 livres tournois pour la gravure des fontes grecques du Roi de Robert Estienne<sup>18</sup>. Étant donné qu'une presse d'occasion peut se trouver pour 16 ducats à Venise<sup>19</sup>, on peut donc estimer le prix d'une presse entre une quinzaine et une trentaine de ducats. Les fontes, selon leur qualité, coûtent quant à elles entre une quinzaine et une centaine de ducats. Sachant qu'un atelier avait besoin de plusieurs fontes, de plusieurs types, et que ceux-ci devaient être renouvelées régulièrement, il s'agissait clairement de l'investissement le plus coûteux<sup>20</sup>. L'investissement est donc considérable pour un imprimeur souhaitant s'installer, mais certains pouvaient éviter ces achats en louant aussi bien des presses que du matériel typographique. Même de cette manière, cela représentait à terme un poids dans le budget d'un atelier.

Pourtant, les frais les plus rédhibitoires se trouvent dans la durée. Un capital de départ était nécessaire pour se fournir en matériel; mais des avances de liquidité étaient surtout indispensables pour le fonctionnement quotidien des presses. Dans le cas de Venise, une étude en a été faite par Martin Lowry à partir des déclarations d'Alde Manuce au Sénat en 1502. Celui-ci affirme qu'il a 200 ducats de frais mensuels pour le fonctionnement de son atelier. Cette affirmation est prononcée dans un contexte de supplique adressée aux autorités et pourrait donc être surévaluée; mais Martin Lowry a calculé les frais nécessaires à une impression pendant un mois, et parvient à un résultat similaire<sup>21</sup>. En comparant avec des documents padouans de 1470, il faut compter environ 40 ducats par mois pour les salaires des ouvriers. Ces frais peuvent être plus importants dans le cas précis d'Alde, puisque celui-ci doit employer des compositeurs connaissant le grec.

---

relever le front » : ÉRASME, *La Correspondance d'Érasme*, Aloïs GERLO (éd.), Bruxelles, Bruxelles University Press, 1977, p. 381 et 456, lettres n° 439 et 464, 1514.

17. Cité dans Lucien FEBVRE et Henri-Jean MARTIN, *L'Apparition du livre*, op. cit., p. 166–167.

18. Annie PARENT-CHARON, « Les grecs du roi et l'étude du monde antique », *L'Art du livre à l'Imprimerie nationale* : Paris, Imprimerie nationale, 1973, p. 55–67; Martin LOWRY, *Le Monde d'Alde Manuce*, op. cit., p. 100.

19. Marino ZORZI, « Venezia e la Germania », art. cit., p. 123.

20. À titre de comparaison, en 1523, l'inventaire de Wolfgang Hopyl à Paris donne un exemple d'atelier très bien fourni, avec quatre presses : le matériel est évalué au total à plus de 700 livres, donc 360 pour les seules fontes, 200 pour les poinçons et matrices, et 75 pour les lettres ornées, vignettes et autres gravures : Lucien FEBVRE et Henri-Jean MARTIN, *L'Apparition du livre*, op. cit., p. 166.

21. Voir l'analyse qui en est faite dans Martin LOWRY, *Le Monde d'Alde Manuce*, op. cit., p. 165–167 et la déclaration d'Alde dans ASV, *Senato, Deliberazioni, Terra*, reg. 14, image 224, 17 octobre 1502 : « *Habbia stampato de molti libri in greco et in latino cum grande spesa et fatiga, et stampa tuta via, Ita che spendo al mese circa ducati ducento et una somma diligentia et correction, più che niuno altro che mai habbia stampato...* », nous soulignons.

Le loyer de la *bottega* représente entre 30 et 60 ducats, ce qui représente un loyer assez élevé. Des frais sont également engagés pour les correcteurs, les enlumineurs, l'achat des manuscrits, les gages des éditeurs... Ces dépenses sont sans doute plus élevées dans le cas d'Alde que pour d'autres ateliers.

Le reste des frais est représenté par le papier qui est une dépense majeure pour les imprimeurs : environ un quart des dépenses mensuelles d'Alde, sans doute davantage pour la plupart des imprimeurs vénitiens<sup>22</sup>. Henri-Jean Martin estime que le prix d'une rame de papier commun est compris à Venise entre 2 livres 50 et 4 livres ; pour une édition d'une Bible tirée à plus de 900 exemplaires, telle que celle de Leonard Wild en 1478, cela représente entre 200 et 300 ducats<sup>23</sup>. Il s'agit là d'une impression particulièrement volumineuse, puisque les exemplaires sont épais, en format in-folio, d'un tirage important. Le contrat qu'il conclut avec Nicolas de Francfort date du 14 mars 1478 et l'édition elle-même est datée de juillet de la même année<sup>24</sup>. Dans ce cas, l'investissement a été extrêmement lourd pour une réalisation elle-même très rapide ; la fourniture de papier devait être immédiate et les frais avancés très rapidement. Des exemples tirés d'autres villes d'imprimerie vont dans le même sens : à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle à Lyon, pour une édition de 1 300 bréviaires, le papier représente une dépense de 137 écus, contre 264 pour le coût de l'impression proprement dite, c'est-à-dire essentiellement des salaires des ouvriers<sup>25</sup>. Le livre de compte de Battista d'Agnolo Vernacci à Florence permet enfin d'avoir le détail des frais nécessaires à la publication d'un bréviaire en 1484, tiré à 300 exemplaires. Le papier représente une dépense de 40 ducats, ce qui est cohérent avec les autres informations que nous avons, étant donné le tirage et la nature du volume imprimé. Notons d'ailleurs que le papier doit être acheté à Brescia, ce qui signifie que cette imprimerie se fournissait probablement auprès des mêmes papetiers que les presses vénitiennes<sup>26</sup>. Dans ce cas précis, les salaires représentent une dépense un peu plus importante en raison du temps de travail nécessaire pour terminer l'impression : sept mois, ce qui est un rendement bien plus faible que celui de la presse de Leonard Wild à Venise.

### 6.1.1.3 Le capital artisanal : l'imprimerie représentative et singulière

Les investissements et les frais courants des autres industries au xv<sup>e</sup> siècle ne paraissent pas atteindre ces sommes. Les comparaisons systématiques ne sont pas toujours aisées, mais on peut prendre l'exemple de l'industrie lainière florentine étudiée notamment par Franco Franceschi. Celui-ci fait une étude détaillée de l'organisation productive de ce secteur entre le xiv<sup>e</sup> et le xv<sup>e</sup> siècle et étudie en partie le capital nécessaire pour entrer dans l'industrie et les frais de gestion habituels. Ces sommes varient assez largement en fonction du rôle dans la chaîne de production.

---

22. Voir notre développement sur l'approvisionnement en papier dans la section 3.3.1.3.

23. Lucien FEBVRE et Henri-Jean MARTIN, *L'Apparition du livre*, op. cit., p. 169-170.

24. Rinaldo FULIN, « Documenti per servire alla storia della tipografia veneziana », art. cit., p. 100-101 ; n° ISTC ib0058000.

25. Lucien FEBVRE et Henri-Jean MARTIN, *L'Apparition du livre*, op. cit., p. 170.

26. William A. PETTAS, « The cost of printing a Florentine incunable », *La Bibliofilia* 75 (1973), p. 67-86, p. 69.

Mais de façon générale, les instruments coûtent peu : ainsi, les peignes coûtent environ un florin la paire, le reste est bien moins cher. Le nombre de travailleurs nécessaires reste assez faible, même si celui-ci varie largement en fonction de la taille de l'entreprise<sup>27</sup>. Une grande disponibilité financière n'est donc pas nécessaire pour ce secteur, si ce n'est peut-être pour les ateliers qui fabriquent les instruments de la production lainière ; mais par exemple, un apport de 51 florins suffit à deux cardeurs en 1389 pour monter une société qui dure cinq ans et les frais courants pour un teneur à la même période s'élèvent à une ou deux centaines de ducats par an<sup>28</sup>. Même en prenant en compte que le ducat vers 1500 a environ une fois et demi la valeur d'un florin florentin vers 1400<sup>29</sup> – ce qui est une estimation très large –, il n'en reste pas moins qu'Alde Manuce, avec ses 200 ducats de frais mensuels est dans une toute autre échelle de grandeur.

Les frais de gestion d'une imprimerie nécessitaient donc un capital important, comparativement à d'autres industries. Peu d'imprimeurs étaient en mesure de fournir cet investissement eux-même, ce qui donne lieu à des collaborations avec des marchands ou des patriciens. L'approvisionnement en papier était un élément particulièrement décisif dans le capital nécessaire à l'imprimerie vénitienne, qui détermine le reste de l'activité. Il était nécessaire pour permettre aux presses de fonctionner, d'où les problèmes que peuvent poser les conflits avec l'investisseur qui doit apporter le papier à l'imprimeur, comme dans le cas de Jacques Le Rouge et d'Ismerio Querini<sup>30</sup> : l'imprimeur français se plaint que le patricien ne lui ait pas livré tout le papier nécessaire à l'impression, et que ses presses comme ses ouvriers soient restées inactifs, au chômage technique. En effet, à la mi-septembre 1473, Le Rouge doit s'interrompre à un tiers du travail accompli par manque de fourniture<sup>31</sup>. L'imprimeur insiste aussi bien sur le fait que, pendant ce temps, il a dû payer ses ouvriers, « qui ne peuvent pas vivre d'esprit<sup>32</sup> », et qu'il a donc dû leur procurer « du pain, de la viande et d'autres vivres en suffisance, et encore leur donner une partie de leur salaire<sup>33</sup> ». L'approvisionnement en matière première détermine la productivité de l'entreprise ; les frais de fonctionnement peuvent entraîner des pertes d'argent importantes si la production n'est pas à la hauteur. Le papier est l'un des postes de dépenses les plus importants ; les fonds doivent être disponibles immédiatement et continûment, au risque, si ce n'est pas le cas, de freiner la productivité de l'atelier, et donc de perdre encore davantage d'argent. L'imprimerie est confrontée de plein fouet à ce problème, étant donné l'ampleur de l'investissement consenti.

---

27. Franco FRANCESCHI, *Oltre il "Tumulto"*, op. cit., p. 43-45.

28. *Ibid.*, p. 55-61.

29. Peter SPUFFORD, Wendy WILKINSON et Sarah TOLLEY, *Handbook of Medieval exchange*, Londres, Offices of Royal Historical Society, 1986.

30. ASV, *Giudici di Petizion, Sentenze a giustizia*, b. 159, fol. 44-47, 1473. Voir la reconstruction qui est faite de ce procès dans Tullia GASPARRINI LEPORACE, « Nuovi documenti sulla tipografia veneziana del Quattrocento », *Studi bibliografici*, Florence, Olschki, 1967, p. 25-46.

31. « non ho habudo senon balle 8 de carta, laqual contre torcoli non esta insufficienda de lavorar per uno mexe, et considerando che io nonquo a esser stado tralum tempo e l'altro che lui adifferido a darmi la carta aparte mexi tre in damno... ».

32. « che non possono viver de spirito ».

33. « pan, carne, et altre vivande asufficiencia con darli anchora qualche parte dei loro salari ».

Pour autant, la question de l'approvisionnement se rencontre dans toutes les activités de transformation industrielle. Que l'on pense par exemple à la production de draps, ou encore à l'industrie de la soie à Venise. Les autorités vénitiennes ont cherché à maîtriser l'approvisionnement des matières premières séricoles, en interdisant théoriquement l'exportation de produits semi-finis<sup>34</sup>. De même, en 1457, le Sénat décide que la soie brute produite en Terre Ferme ne doit pas être exportée sans passer par Venise<sup>35</sup>. Il s'agissait là d'une mesure pour faire rentrer les taxes d'exportations dans les caisses vénitiennes, mais aussi d'une manière de contrôler les flux et d'éviter que les entreprises vénitiennes ne se retrouvent dépourvues de matière première. Comme dans l'imprimerie, les ateliers sont liés à de grands entrepreneurs qui ont les capitaux nécessaires à la fourniture régulière de matières premières en grande quantité. De façon similaire, l'industrie du papier a été largement protégée et contrôlée par le patriciat vénitien. On a déjà vu que le monopole de Federico Corner sur le territoire de Padoue avait un impact assez limité. En 1365 et 1374, le Sénat vénitien concède aux fabricants de papier de Trévise un accès privilégié au marché du chiffon nécessaire à leur production<sup>36</sup>. Des législations locales sont également promulguées par les villes sous domination vénitienne, profitant de leur relative autonomie économique : en 1407, Vérone interdit l'exportation de chiffon pour protéger les papetiers ; dans le Frioul, les autorités leur concèdent des exemptions de taxes<sup>37</sup>. Le même type de dispositif existe pour le verre, avec l'interdiction d'exporter des matières premières nécessaires, notamment les cendres sodiques<sup>38</sup>. Pourtant aucune législation ne tente de protéger l'accès au papier pour les imprimeurs. L'industrie papetière n'est protégée qu'en aval, dans son propre approvisionnement, mais très peu en amont, dans sa distribution. Les imprimeurs devaient se procurer les matières premières sans compter sur un marché facilité par l'État. Étant donné les précédents vénitiens, cette situation surprend. Le transit de papier en direction de Venise devait pourtant représenter un volume considérable, étant donné la production libraire vénitienne. Nous n'avons pas d'explication satisfaisante à cette absence de réglementation : la nouveauté de l'activité ne semble pas une raison suffisante pour un silence législatif de soixante ans. Cette situation est donc surprenante et assez déconcertante.

### 6.1.2 L'écoulement des stocks

Le capital nécessaire pour faire fonctionner un atelier typographique explique en grande partie l'implication de grands marchands et de patriciens vénitiens dans l'imprimerie. La plupart des

---

34. Luca MOLÀ, *The Silk Industry of Renaissance Venice*, *op. cit.*

35. Edoardo DEMO, « La produzione serica a Verona e a Vicenza tra Quattro e Cinquecento », *La Seta in Italia dal Medioevo al Seicento*, Venise, Marsilio, 2000, p. 305–333.

36. Ivo MATTOZZI, « Il distretto cartario dello stato veneziano. Lavoro e produzione nella Valle del Toscolano dal XIV al XVIII secolo », *Cartai e stampatori a Toscolano : vicende, uomini, paesaggi di una tradizione produttiva*, Brescia, Grafo, 1995, p. 23–65, p. 26.

37. Ivo MATTOZZI, « Le cartiere nello Stato veneziano : una storia tra strutture e congiunture (1450–1797) », *Mulini da carta : le cartiere dell'alto Garda : tini e torchi fra Trento e Venezia*, Vérone, Cartiere Fedrigoni, 2001, p. 97–162, p. 124.

38. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Les Villes vivantes*, *op. cit.*, p. 259–261.

imprimeurs ne pouvaient, par eux-mêmes, assurer un afflux aussi important et constant d'argent pour continuer leur entreprise. Ces difficultés s'expliquent aussi par le fait que le retour sur investissement pouvait être extrêmement long. Les feuilles volantes, les éphémérides, les publications pratiques ou conjoncturelles pouvaient se vendre très rapidement. En revanche, les livres à proprement parler pouvaient rester longtemps en dépôt chez un libraire<sup>39</sup>. Les exemplaires imprimés se vendaient sur des mois, voire des années. Si l'on prend toujours l'exemple du livre de compte de d'Agnolo Vernacci à Florence, étudié par William Pettas, les profits s'échelonnent sur de longues périodes. Les comptes dans ce cas précis s'achèvent en 1489, soit cinq ans après l'achèvement de l'impression et six ans après le contrat d'impression et les premiers versements. La source détaille les ventes des bréviaires à différents clients, abbés et moines camaldules. Le profit est estimé par l'auteur à 190 florins, ce qui représente un assez bon rendement. Cependant, même si le profit était important à terme, la distribution s'étend sur une très longue période et le gain reste longtemps incertain, sans que le prix du livre n'augmente<sup>40</sup>.

Les livres de comptes de ce type sont une source extrêmement rare, et nous n'en avons pas d'exemple similaire pour Venise à notre époque. D'autres sources cependant permettent de prendre la mesure de ce processus. Il s'agit des catalogues de vente et d'inventaires de boutiques, qui ont longtemps intéressé les historiens du livre<sup>41</sup>. Ces sources permettent de donner une image à un instant donné des stocks disponibles à la vente dans une boutique de libraire ou d'imprimeur. Il existe cependant un biais pour l'étude de l'écoulement des stocks nouvellement imprimés : certains de ces exemplaires en sont sans doute à leur deuxième mise en vente. Le commerce du livre neuf et du livre de seconde main se côtoyait en effet sur les étals<sup>42</sup>. Il est néanmoins possible d'en tirer quelques enseignements.

Prenons par exemple les catalogues d'Alde Manuce de 1498, 1503 et 1513<sup>43</sup>. Si on ne prend en compte que les livres imprimés par l'atelier aldin, alors il semble assuré que ce sont des livres neufs, vendus pour la première fois. Dans le catalogue de 1498, Alde dit dresser la liste des livres grecs qui ont été imprimés dans son atelier jusqu'à ce jour, et que chacun peut ainsi acheter<sup>44</sup>. Les onze éditions qui sont mentionnées ici représentent la quasi-totalité de sa production depuis le début de son activité. On trouve donc des livres imprimés en 1494 ou 1495 qui n'ont toujours pas

---

39. Ce phénomène est rappelé notamment dans Edoardo BARBIERI, « L'accueil de l'imprimé dans les bibliothèques religieuses italiennes du Quattrocento », art. cit., p. 56-57.

40. William A. PETTAS, « The cost of printing a Florentine incunable », art. cit., p. 73.

41. Pour une mise au point sur les travaux portant sur les inventaires de boutiques et d'entrepôt libraire, les catalogues et les listes commerciales de livres, voir Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, op. cit., p. 25-31.

42. *idem*, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, op. cit., p. 347.

43. Bibliothèque nationale de France, Ms. Grec 3064. Ceux-ci sont édités dans Antoine-Augustin RENOARD, *Annales de l'imprimerie des Alde*, op. cit., vol. 2, p. 145-164.

44. « *Haec sunt graecorum voluminum nomina, quae in Therms Aldi Romani Venetiis impressa sunt ad hunc usque diem s. primum octobris MIIID. Num cum quotidie aliquis peteret, qui nam graeci libri formis excusi sint, ac quanti veneant ad minimum, quod vel ipse scire cuperet, vel ad amicos id cupide efflagitantes mitteret, pertaedeat toties idem scribere occupatissimum hominem* ».

quitté l'atelier et n'ont pas encore été vendus trois ou quatre ans après. Deux éditions ne sont pas présentes dans ce catalogue : *Galeomyomachia*, édité par Aristoboulos<sup>45</sup> ; et *Deipnosophistae*, mais qui a peut-être été imprimé plus tardivement<sup>46</sup>. En comparant avec les catalogues d'Alde Manuce des années suivantes, on constate qu'en 1503, tous les titres grecs de 1498 sont répétés ; de même pour le catalogue de 1513, à l'exception de la grammaire grecque de Bolzani<sup>47</sup>. On constate donc bien à travers ces trois catalogues que les livres grecs imprimés par Alde, qui ont demandé un investissement considérable, ne sont toujours pas intégralement vendus en 1513, soit jusqu'à dix-neuf ans après leur impression. Le seul qui disparaisse à cette date est une grammaire de large diffusion, qui devait rencontrer un public plus large que les classiques édités en grec, mais sans que l'on connaisse une réédition de cet ouvrage. La seule réédition d'un livre grec attestée est celle des œuvres de Démosthène, éditées une première fois en 1504 et une seconde fois en 1513, ce qui témoigne d'une demande importante et fiable<sup>48</sup>. Dans tous les cas, ces livres publiés en grecs sont des réalisations qui se heurtent non seulement à des difficultés techniques, mais également scientifiques, et certains projets peuvent s'éterniser sur plusieurs années<sup>49</sup>. La lenteur de leur écoulement rajoute encore aux incertitudes de l'entreprise.

La diffusion de ces ouvrages était plus lente en raison du public plus restreint visé. On peut pour cela comparer les catalogues de 1503 et de 1513, qui mentionnent aussi le reste de la production et des livres vendus par Alde. Le renouvellement des livres in-octavo est assez faible, sans doute également en raison du public élitiste visé<sup>50</sup> : sur les douze éditions mentionnées en 1513, neuf sont à nouveau présentes en 1513 ; les trois autres ont fait l'objet d'une réédition<sup>51</sup>. Par contre, en ce qui concerne les éditions latines en format in-folio ou in-quarto, seules trois éditions sont présentes d'un catalogue à l'autre<sup>52</sup>. Au bout d'une dizaine d'années, la majorité des titres ont été écoulés. La vente est plus rapide que pour les livres grecs ; mais on reste malgré tout dans

45. Proctor considère que l'éditeur scientifique en portait l'entière responsabilité, ce qui explique que cette édition ne se trouve pas dans le catalogue d'Alde : cité dans Nicolas BARKER, *Aldus Manutius and the development of greek script & type in the fifteenth century*, New York, Fordham University Press, 1992, p. 52 ; tous les exemplaires ont peut-être été donnés à Aristoboulos dans le cadre d'un accord avec l'imprimeur.

46. Voir la notice de l'ISTC n° ia01175000 ; daté de 1499-1500 par Bühler, mais le projet date de 1498 selon Scapecchi.

47. Nous nous référons pour cela aux notes de Renouard sur ces catalogues avec cependant en vérifiant les données à partir de l'ISTC - l'USTC n'étant pas du tout fiable puisqu'il n'indique que des éditions incunables d'Alde. Ces informations sont complétées par le catalogues des éditions aldines réalisées dans Luciana BIGLIAZZI, Angela DILLON BUSSI et Giancarlo SAVINO (dir.), *Aldo Manuzio tipografo (1494-1515)*, Catalogue d'exposition de la Biblioteca medicea laurenziana et Biblioteca nazionale centrale, Florence, 17 juin-30 juin 1994, Florence, Octavo/Cantini, 1994. Une ambiguïté existe avec l'édition des *Erotemata* de Lascaris, est considérée comme une autre édition de celle de 1494-1495, déjà citée dans le précédent catalogue, en raison de l'ajout d'une introduction à la langue hébraïque. Renouard indique trois éditions de cette œuvre, dont une de 1512 qui est effectivement attestée dans d'autres catalogues.

48. *Ibid.*, p. 134-135.

49. Ainsi la publication d'œuvres d'Atheneo : le premier feuille imprimé date de 1498, mais l'édition *princeps* ne paraît qu'en 1514 : *Ibid.*, p. 176-177.

50. Sur cette question voir la section 4.3.1.1.

51. Il s'agit de Virgile, Horace et les Lettres aux familiers de Cicéron.

52. Les œuvres de Politien imprimées en 1498, de Bessarion imprimées en 1503 et des écrits d'astronomie imprimés en 1499.



le cadre d'un retour sur investissement de plusieurs années. Inversement, certains textes sont vendus bien plus rapidement que d'autres, ce qui justifie souvent leur réédition, comme c'est le cas pour certains in-octavo et d'autres titres latins<sup>53</sup>. Les profits sont ainsi rapidement réinvestis dans des éditions qui apparaissent sûres et qui ont déjà fait leurs preuves. Grâce à un catalogue diversifié, un atelier pouvait alors se permettre des éditions à la rentabilité plus incertaine ou, plutôt, plus lente.

Les catalogues de l'atelier d'Alde Manuce sont exceptionnels parce qu'ils permettent une comparaison sur le long terme, depuis les débuts de l'entreprise aldine jusqu'à deux ans avant sa mort. Ils permettent également de faire aisément la différence entre les livres imprimés par Alde et ceux qu'il ne fait que vendre, ce qu'il est difficile de faire dans les autres cas. Dans le cas des autres catalogues à notre disposition, l'identification des éditions reste très incertaine<sup>54</sup>. Mais ceux-ci témoignent cependant tous de la volonté de faire connaître au plus grand nombre les livres disponibles. Ces textes fonctionnent comme de véritables feuillets publicitaires, qui visent à accélérer l'écoulement des stocks de livres entassés dans les boutiques et les entrepôts. Les imprimeurs choisissent différentes manières de le faire. Alde Manuce mentionne le prix de ses livres à côté de leur contenu. Sigismund Rechlinger, dans son catalogue de 1471, décrit les livres avec un grand nombre de précisions sur la qualité de l'édition et du texte<sup>55</sup>. On trouve dans le catalogue de vente de Johann Herbort de 1481 des louanges particulièrement appuyées au sujet de Nicolas Jenson, le défunt co-dirigeant de la Compagnie à laquelle appartenait Herbort : il fait en particulier l'éloge des textes imprimés par Jenson, qui sont excellents, en raison de la grande compétence de l'imprimeur<sup>56</sup>. Le catalogue d'Erhard Ratdolt en revanche est extrêmement sobre, se contentant de donner les titres, sans commentaire et sans texte introductif<sup>57</sup>. Progressivement, les catalogues se font plus strictement informatifs. On retrouve cette même gradation dans les colophons des ouvrages imprimés à Venise, entre ceux particulièrement lyriques des premières années et ceux au contraire extrêmement sobres et factuels à partir de la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

La publicisation des livres en vente et l'effort que réalisent certains imprimeurs pour faire connaître leurs éditions, surtout au début de l'imprimerie, signalent bien que l'écoulement des stocks était un problème majeur. Les libraires et les imprimeurs organisent progressivement des modes de communication et de vente qui permettent de vendre de façon rapide une grande quan-

---

53. Il s'agit des *Cornucopiae linguae latinae* de Nicolas Perotto, imprimés une première fois en 1499 puis réédités en 1513 ; de la grammaire d'Alde, imprimée en 1501 puis rééditée en 1508 ; et du *De Anima* d'Aristote, imprimé en 1504 et réédité en 1513.

54. On peut le voir notamment avec l'édition du catalogue de 1484 d'Erhard Ratdolt par Redgrave, qui a tenté d'identifier les éditions mentionnées ; pour beaucoup d'entre elles cependant, cela s'est révélé impossible, d'autant plus que la majorité des éditions vendues par Ratdolt n'ont pas été directement imprimées par lui : Gibert Richard REDGRAVE, *Erhard Ratdolt and his work at Venice*, *op. cit.*, p. 39-40.

55. Par exemple : « *Item Orationes M. Tullii Ciceronis cum invectivis in Salustium et rursus in Ciceronem in littera multo elegantiori et correctiori quam antea vise sunt* » : *Archivio della Curia Patriarcale di Venezia, Libri Auctorum A 1469-1474*, fol. 76r-81r, transcrit dans Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, *op. cit.*, p. 232.

56. *Ibid.*, p. 236.

57. Gibert Richard REDGRAVE, *Erhard Ratdolt and his work at Venice*, *op. cit.*, p. 39-40.

tité de livres. Cela passe par l'impression et la diffusion de catalogues ; par la volonté de se démarquer par les colophons et par les qualités qui sont décrites dans ces textes publicitaires<sup>58</sup> ; mais également par la mise en place d'un réseau de libraires qui distribuent ces livres, que ce soient des libraires avec une boutique fixe, ou des colporteurs. Ainsi, l'un des premiers catalogues libraires connus est celui d'un libraire itinérant, qui, selon Gedeon Borsa, aurait travaillé avec Johann de Cologne et Johann Manthen, étant donné les caractères utilisés pour imprimer ce texte et les stocks qu'il présente<sup>59</sup>. La rentabilité des éditions est évidemment intimement liée au réseau commercial déployé par les imprimeurs, éditeurs et libraires<sup>60</sup>. Un empêchement de la distribution peut se révéler fatal. On en a un exemple notamment avec l'édition *princeps* d'un bréviaire glagolitique ; à la suite d'une série de problèmes juridiques et financiers, les volumes imprimés en 1492 doivent attendre quinze ans, après la mort des promoteurs, pour pouvoir être vendus : mais la sentence arrive trop tard, puisque le marché a déjà été occupé par un autre imprimeur qui a produit des livres similaires en 1493<sup>61</sup>. La mise en circulation rapide des volumes est un élément crucial pour la réussite de l'entreprise commerciale, même si par la suite, la vente se déroule sur le long terme. Il s'agit de se positionner sur le marché pour ensuite organiser la diffusion des ouvrages.

Ce dernier exemple nous montre bien qu'une fois les frais avancés pour l'impression, l'affaire est encore bien loin d'être gagnée. La rentabilité d'une édition dépend de nombreux facteurs ; il s'agit de diffuser les volumes dans le bon réseau commercial, adapté au public visé, avec le moins d'obstacles possible. Même quand la commercialisation est lancée, il faut attendre plusieurs années avant de rentrer dans ses frais. L'entreprise éditoriale est donc particulièrement risquée, soumise à un grand nombre d'aléas ; les fonds doivent être disponibles sur une longue durée et de façon régulière ; la distribution doit ensuite être pensée de façon à vendre les livres aussi rapidement que possible ; et dans l'intervalle, l'entreprise doit pouvoir continuer à fonctionner, à travers toujours l'avance de fonds pour la prochaine édition qui mettra à nouveau des années à produire des profits. Le cycle d'investissement dans l'imprimerie peut être rompu à la moindre erreur de jugement sur le marché du livre. Il existe une fragilité inhérente aux imprimeurs et éditeurs. Les libraires quant à eux, quand ils ne sont pas éditeurs et n'avancent pas les fonds pour une édition, ne connaissent pas les mêmes conditions. Leur commerce se limite à acheter les stocks de livres et à les vendre, mais sans que leur activité ne soit fondamentalement différente de tout autre bouquinier qui vend sans produire lui-même. La question de l'approvisionnement est un problème récurrent dans les activités artisanales médiévales, mais l'imprimerie souffre d'un double han-

---

58. Sur les campagnes publicitaires des ateliers vénitiens, voir en particulier Martin LOWRY, « The Manutius publicity campaign », art. cit.

59. Gedeon BORSA, « Ein gedruckte Venediger Buchführeranzeige um das Jahr 1476 », *Gutenberg-Jahrbuch* 36 (1961), p. 43-48.

60. Nous renvoyons pour cela aux développements que nous y avons consacré dans les sections 3.3.1, 4.2.4.4 et 5.2.

61. Daniela FATTORI, « Venezia culla della stampa glagolitica. L'editio *princeps* del *Breviario* (1492) », *Gutenberg-Jahrbuch* 11 (2002), p. 110-123, p. 122-123.

dicap : d'une part le capital à investir et à fournir en continu rend les risques d'une entreprises d'autant plus grands, avec une rentabilité très longue à s'installer ; par ailleurs, l'imprimerie vénitienne s'organise hors des cadres corporatifs. Or, l'approvisionnement et la distribution sont des questions règlementées par les autorités publiques, en particulier dans le cadre des corporations<sup>62</sup>. En l'absence d'entité représentative, les imprimeurs, libraires et éditeurs ne bénéficient pas de ce type de protection. On trouve là une des limites de la libre-concurrence présente dans le monde du livre vénitien, qui contribue assez largement à l'instabilité des acteurs.

### 6.1.3 La libre concurrence et ses limites

Nous avons vu dans le deuxième chapitre dans quelle mesure l'absence de corporation à Venise a pu faciliter l'installation de nouveaux ateliers<sup>63</sup>. Cependant, cette absence de cadre entraîne également une fragilité de la part des imprimeurs et libraires vénitiens, qui ne bénéficient pas des avantages économiques et sociaux qui découlent de l'organisation corporative. Cette fragilité se voit particulièrement dans la libre concurrence qui est appliquée dans l'industrie du livre. Il s'agit d'un phénomène à double tranchant : de nombreux imprimeurs, éditeurs ou libraires ont bénéficié de l'absence de règles pour pouvoir commencer leur activité dans l'imprimerie ; mais une fois installés, ils subissent de plein fouet la concurrence des autres acteurs du monde du livre, nouveaux ou anciens, et qui n'est contrôlée par aucune instance.

Pour comprendre la situation particulière de l'imprimerie en l'absence de corporation, il nous faut nous intéresser aux villes dans lesquelles l'imprimerie est au contraire insérée dans un métier organisé. Il est possible de mieux comprendre certains problèmes que les imprimeurs vénitiens rencontrent à partir des situations dans lesquelles une corporation existe. L'exemple de la corporation des médecins et des épiciers à Florence est particulièrement parlant, puisqu'il s'agit de la corporation à laquelle les libraires et imprimeurs de la ville étaient rattachés. Les relations hiérarchiques au sein du monde du travail y sont clairement règlementées, en vue de protéger les intérêts économiques de l'art et bien souvent, des maîtres. Les relations entre maîtres, associés et disciples sont fixées par un certain nombre de règles. Le maître est le chef de l'entreprise industrielle ou commerciale ; l'associé, un artisan ou un marchand qui unit son capital à celui du maître et lui est solidaire ; le disciple apprend l'art du maître dans son atelier. Les obligations réciproques entre patron et disciple sont mentionnées dans les statuts : le disciple a droit à une somme d'argent, des habits ou des marchandises, le patron le représente et est responsable du disciple sous sa direction ; mais les disciples en retour doivent payer une taxe modeste, prêter serment à l'art, et surtout, ne peuvent rentrer en société avec d'autres maîtres ou se coaliser contre eux<sup>64</sup>. Cela signifie que les maîtres sont protégés de la concurrence de leurs apprentis qui iraient

---

62. Voir le cas de l'approvisionnement en papier que nous avons développé dans la section 3.3.1.3.

63. Voir la section 2.2.2.

64. Raffaele CIASCA, *L'Arte dei medici e speziali, nella storia e nel commercio fiorentino, dal secolo XII al XV*, op. cit.,

travailler avec un autre et diffuser leurs secrets de fabrication. D'ailleurs, les statuts punissent ceux qui corrompraient les disciples d'un autre maître<sup>65</sup>. Or c'est un problème auquel sont directement confrontés les imprimeurs vénitiens. Des ouvriers typographiques vénitiens pouvaient facilement passer d'un maître à l'autre et la crainte des contre-façons était sans cesse présente à l'esprit des imprimeurs et libraires. Les ouvriers devaient être liés par le secret professionnel, étant donné les réactions de certains imprimeurs, mais on ne sait pas précisément la forme que cette contrainte pouvait prendre. Alde Manuce en est un exemple parlant. Martin Lowry observe en effet que l'imprimerie aldine a dû fermer à deux reprises, en 1506–1507, puis en 1510–1511 ; le personnel a sans doute été licencié, à la suite d'une grève ou d'une trahison s'apparentant à de l'espionnage industriel. En 1501, Alde fait allusion aux « conspirations de mes maudits esclaves fugitifs » et un peu plus tard, dans son avertissement contre les imprimeurs lyonnais, il écrit :

Quatre fois mes employés et mes ouvriers ont conspiré contre moi jusque dans ma maison, poussés par la mère de tous les maux, l'Avarice ; mais avec l'aide de Dieu, je les ai écrasés si bien qu'ils regrettent tous amèrement leur perfidie<sup>66</sup>.

Le cas de Gabriele de Brasichella s'insère peut-être dans ce contexte. Celui-ci était un collaborateur d'Alde en 1497, avant d'obtenir un privilège à son compte l'année suivante, pour un caractère ressemblant beaucoup à l'italique d'Alde<sup>67</sup>. Sans doute associé à Benedetto Manzi et Giovanni Bissolo, qui durent quitter Venise pour Milan quelques temps plus tard, Martin Lowry suppose donc que Gabriel a cherché à se mettre à son compte en reprenant les secrets techniques de son ancien maître<sup>68</sup>. Cette entreprise ne dure pas, sans doute anéantie par la pression qu'Alde Manuce a pu exercer sur elle, mais il n'empêche que Gabriele de Brasichella a réussi à se mettre à son propre compte et a obtenu une reconnaissance officielle de son statut à travers le privilège des autorités vénitienne.

Si une telle situation était déjà pensée comme anormale à Venise, elle aurait été fondamentalement illicite à Florence. Au-delà des proches collaborateurs, les statuts de la corporation florentine règlementent également les relations avec les autres travailleurs : facteurs, ouvriers, apprentis, agents de commerce ou *sensali*. Ceux-ci sont des dépendants et serviteurs de l'art : ils ne peuvent pas devenir maîtres et on ne leur communique pas les secrets de l'art. En particulier, les facteurs ont les mêmes obligations que les disciples, mais sans avoir accès à la technique du métier et sans avoir la possibilité de s'établir à leur compte durant les quatorze années durant lesquelles ils s'engagent au service d'un maître<sup>69</sup>. Les imprimeurs florentins n'avaient donc pas à craindre la concurrence d'une large partie du monde du livre.

---

p. 175–177.

65. ARTE DEI MEDICI E SPEZIALI DI FIRENZE, *Statuti dell' Arte dei medici e speziali*, op. cit., p. 181, article LX.

66. Cité dans Martin LOWRY, *Le Monde d'Alde Manuce*, op. cit., p. 104.

67. ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 14, images 342 et 354, 1498.

68. Martin LOWRY, *Le Monde d'Alde Manuce*, op. cit., p. 136–137.

69. Raffaele CIASCA, *L'Arte dei medici e speziali, nella storia e nel commercio fiorentino, dal secolo XII al XV*, op. cit., p. 180–182.

La situation est bien différente à Venise. Les facteurs des imprimeurs ont accès au métier en tant que tel et peuvent ensuite se mettre à leur compte, en collaboration ou non avec leurs anciens patrons. Ainsi Hermann Liechtenstein est le facteur de Johann de Cologne à Trévisse<sup>70</sup>. Or, Hermann Liechtenstein imprime à son nom à Trévisse entre 1474 et 1478 et à Vicence entre 1475 et 1480 et enfin à Venise à partir de 1482. Avant 1480, il agit sans doute dans le cadre d'une association avec Johann de Cologne ; mais pourtant, on peut supposer que Hermann Liechtenstein avait une connaissance technique de l'imprimerie et pouvait diriger lui-même l'atelier. En ce sens, bien qu'étant facteur de l'entreprise de Johann de Cologne et Johann Manthen, Liechtenstein avait appris le métier de l'imprimerie et était donc capable de se mettre à son compte à partir de 1482. De même Paul Friedenberger est le *factor domus* de Hermann Liechtenstein en 1494<sup>71</sup> ; quelques années auparavant, entre 1486 et 1490, il imprimait en son nom à Vérone ; à Venise, il agit également comme éditeur scientifique et commercial pour une édition des *Disticha de moribus* de Dionysius Cato en 1495<sup>72</sup>. Dans les deux cas, il s'agit de facteurs ayant eu les capacités techniques, financières et légales de se mettre à leur compte. Le statut de facteur dans les compagnies vénitiennes était un statut souple, qui permettait d'allier compétences techniques d'imprimerie et rôle dans l'organisation commerciale. Cette souplesse a été rendue possible par l'absence de réglementation. Mais inversement, cela augmente la concurrence potentielle, puisque les maîtres d'atelier ne sont pas à l'abri d'un de leurs employés qui déciderait de les quitter pour se mettre à son compte<sup>73</sup>.

La corporation limite la concurrence interne, mais aussi externe. Elle freine l'accès au marché du travail pour les étrangers, ce qui pour les imprimeurs installés peut être vu comme un avantage, même si du point de vue des nouveaux entrants, il s'agit bien sûr d'un frein important. À Venise, dans la corporation des verriers, les conditions de l'apprentissage (un seul apprenti par maître) et du passage d'apprenti à maître (le paiement d'une somme d'argent pour l'entrée dans la confrérie, l'examen par les responsables de l'art) sont précisés dans les statuts, avec des ajouts successifs<sup>74</sup>. Ou encore à Florence, dans la section « *De'nuovi artefici* » du statut des médecins et épiciers, il est bien précisé que ceux nés dans la ville, le *contado* ou le district florentin doivent payer quatre florins d'or pour l'entrée dans la corporation et la maîtrise, tandis que ceux qui ne sont pas nés sous la domination florentine doivent payer le double<sup>75</sup>. De façon générale, les statuts florentins des médecins et épiciers interdisent l'association avec quelqu'un qui ne ferait pas partie de la corporation<sup>76</sup> : cette clause est extrêmement contraignante pour une industrie nécessitant

70. « *Hermanus factor domini Joannis de Colonia q ser Ioannis de Colonia* » : ASTV, *Notarile*, I, b. 412, 30 octobre 1481 ; « *Hermanus de Colonia factor domini Ioannis de Colonia* » : ASTV, *Notarile*, I, b. 412, 15.1.1482.

71. « *Item dimitto Paulo Fridenberger factori domus ducati 25* » : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, prot. n° 8, 28.6.1494.

72. N° ISTC : ic00319860.

73. Nous reprendrons certains éléments de cette analyse dans la section 9.1 pour témoigner de la fluidité relative des statuts dans l'imprimerie.

74. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Les Villes vivantes*, op. cit., p. 252.

75. ARTE DEI MEDICI E SPEZIALI DI FIRENZE, *Statuti dell' Arte dei medici e speziali*, op. cit., p. 146, art. XXXVIII. Les personnes n'habitant pas dans la ville ou les étrangers ne peuvent également pas exercer un office dans la corporation depuis les réformes de 1389 et 1394 : *Ibid.*

76. *Ibid.*, p. 194, art. LXXXIII.

des capitaux importants. Mais elle peut aussi fonctionner comme une protection pour les artisans en place qui voient leur part de la production protégée des assauts de grands entrepreneurs extérieurs et diversifiés. C'est pourtant leur collaboration qui a permis à l'imprimerie vénitienne de prendre son essor. Ceci étant, cette clause, et le respect de celle-ci par les imprimeurs, a sans doute largement contribué au développement restreint de l'industrie à Florence.

De façon plus générale, à Florence, l'installation physique est rigoureusement encadrée d'abord par le paiement d'un droit d'entrée ou un concours pour l'obtention de maisons et de boutiques, mais pas uniquement. Ainsi, personne exerçant l'art ne peut prendre un magasin qui était dirigé par un autre artisan de l'art, sinon par un instrument notarial, avec le consentement des consuls et de celui qui occupait le lieu auparavant. Pour éviter de tirer partie de la clientèle de l'occupant précédent du même local, une disposition interdit également d'utiliser un lieu nouvellement acheté ou loué avec le même usage, et ce pendant une durée de cinq ans. L'acquisition d'une boutique ou d'un atelier est donc règlementée de nombreuses manières<sup>77</sup>. Dans le cas de l'imprimerie vénitienne, il n'y a aucun interdit concernant la reprise en main d'une boutique libraire ou d'un atelier typographique, ce qui tend à rendre la concurrence extrêmement forte, et le milieu instable. Ainsi, les héritiers de l'imprimeur Boneto Locatello vendent la boutique paternelle aux libraires Piero Ardengo et Domenico Splendore en 1545<sup>78</sup>. Dans cette vente, on ne trouve aucune trace de contraintes légales : la mobilité des biens à l'intérieur ou en dehors du milieu du livre ne semble pas poser de problème.

Les conséquences concrètes de cette concurrence non règlementée dans le cadre de l'imprimerie sont difficilement perceptibles. Il existe des conflits ponctuels au sujet de la circulation des techniques et de l'information dans le milieu du livre, une circulation qui n'est en effet pas ou peu contrôlée. Cependant, s'il n'existe pas de contrôle sur le début de l'activité dans l'imprimerie, il existe un début de contrôle sur la production, dans le cadre des lois de censure et des privilèges. Au-delà de leur effet concret sur la production, les suppliques que les acteurs adressent aux autorités pour en obtenir constituent une source extrêmement intéressante sur la manière dont la concurrence était elle-même perçue par les premiers intéressés.

#### **6.1.4 Les privilèges : un observatoire des tensions**

Les privilèges sont des sources dans lesquelles le rapport des imprimeurs et des autorités est mis en scène. Les textes des suppliques et l'acceptation des autorités sont retranscrits dans les registres des différentes institutions publiques qui les accordaient : Collège, Sénat, Conseil des Dix. Dans cette section, nous ne prendrons en considération que les privilèges proprement dits,

---

77. Raffaele CIASCA, *L'Arte dei medici e speziali, nella storia e nel commercio fiorentino, dal secolo XII al XV*, op. cit., p. 256-258.

78. ASV, *Notarile, Atti*, b. 3249, fol. 29, 10.2.1545, cité dans Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, op. cit., p. 409.

et non les autorisations d'imprimer ou licences, ni les lois émises par la République.

Ils se présentent sous la forme d'une supplique de l'imprimeur, éditeur ou auteur qui demande un monopole pour un certain nombre d'œuvres, et selon des conditions précisées : durée, territoire concerné, peines et sanctions pour les contrevenants, autorités compétentes et bénéficiaires de l'amende... La supplique est suivie d'une réponse courte de l'institution, accordant le privilège, parfois en modifiant les conditions. La forme de ces textes elle-même est assez stéréotypée : ces différents éléments sont pratiquement systématiques dès le début de la période. Suit ensuite une courte mention de l'acceptation par les autorités <sup>79</sup>.

Grâce à la bonne conservation des fonds publics, la série des privilèges est complète. On en compte 267 entre 1469 et 1530, accordés à 169 personnes différentes. En raison de la grande standardisation de ces textes, il est possible d'en faire une analyse quantitative. À défaut d'en faire une analyse lexicologique, nous avons choisi d'étudier l'argumentaire utilisé pour justifier la demande de privilège, en classant les arguments par catégorie <sup>80</sup>. Cela permet de constituer une base de données sur les privilèges qui comprend l'origine de l'imprimeur, le type de privilège, sa date comparée à la date du début de l'activité de l'imprimeur quand elle est connue, des informations sur l'amende, sur la répartition de celle-ci, la durée, les institutions responsables, et un formulaire de l'argumentaire qui comprend les différents arguments utilisés.

#### 6.1.4.1 Évolution de l'argumentaire des privilèges : une première analyse

Nous avons relevé dix-sept arguments différents utilisés dans les suppliques de cette période. On a d'abord une série d'arguments sur l'utilité de la publication : l'utilité pour la religion ; l'utilité pour les savants ; l'utilité commune (avec le terme « *utilità commune* » utilisé dans ce cas <sup>81</sup>). Mais le suppliant cherche aussi à montrer l'exceptionnalité de son travail, en insistant sur la nouveauté de l'invention ; la beauté et la qualité de l'édition ; l'avis favorable des savants ; l'honneur de la ville qui en découlerait ; les erreurs et la mauvaise qualité des éditions précédentes. Ils cherchent parfois à s'inscrire dans une tradition, en rappelant l'habitude de protection des inventions par la république ; le fait qu'un tel privilège a été concédé à d'autres. D'autres mentionnent les difficultés du métier : la concurrence (avec ici aussi souvent le terme de « *concorrentia* » qui est utilisé) ; le dommage (« *damnum* ») qui serait le leur sans privilège ; les dépenses personnelles qui ont été avancées ; les efforts personnels du suppliant ; le fait que le suppliant ait une famille à charge. On trouve des arguments visant à rassurer les autorités sur la fiabilité de la personnes demande le privilège : le fait que le suppliant habite depuis longtemps à Venise ; le prix honnête auquel les

---

79. Nous renvoyons ici aux développements de la section 2.3.2.

80. Nous avons renoncé à en faire une analyse lexicologique pour plusieurs raisons. D'abord, les textes sont écrits en latin ou en vénitien, ce qui rend leur traitement commun très difficile en lexicologie. Le latin lui-même est très vulgarisé, l'orthographe n'est en aucun cas fixe. De plus pour ce que nous voulons étudier, l'analyse précise des termes n'est toujours très éclairante : il s'agit ici d'avantage d'étudier les arguments que le vocabulaire en tant que tel, même si, on le verra, certains termes sont intéressants.

81. Nous étudions plus en détail l'utilisation de cette expression dans la section 9.2.1.3.

volumes seraient vendus. Enfin des circonstances exceptionnelles (accident, incendie etc.) sont parfois évoquées. Les formulations de ces différents arguments sont à chaque fois suffisamment stéréotypées pour pouvoir faire l'objet d'un traitement systématique et quantitatif.

En première analyse, nous nous intéressons à quatre types d'arguments qui nous ont semblé les plus déterminants : la concurrence, l'honneur de la ville, le prix honnête, la qualité et la beauté des éditions. Ce sont des arguments qui sont suffisamment présents dans le corpus pour pouvoir être significatifs. Mais ils sont en même temps assez discriminants et ne sont pas présents systématiquement. Ce sont enfin des arguments qui reposent sur des termes précis, et sont donc peu soumis à interprétation. On peut chercher à retracer l'évolution de l'argumentaire en observant l'utilisation d'un argument sur la période<sup>82</sup>. On compare la propension à utiliser un argument sur une période donnée par rapport à la proportion de privilèges qui l'utilisent sur l'ensemble des années 1469–1530. On constate ainsi que les années 1490 sont, sans surprise, une période de construction d'un argumentaire fouillé : il s'agit de la période durant laquelle les privilèges commencent à être accordés à grande échelle. Ces arguments, construits durant la période de gloire des privilèges, sont ensuite repris épisodiquement durant les autres périodes. Surtout, durant la période de pic d'octroi des privilèges entre 1494 et 1498, les suppliants utilisent beaucoup plus les arguments de la concurrence (19,7% contre 11,5% en moyenne), de la qualité ou de la beauté (27,6% contre 5,6%), un peu moins de deux fois plus celui de l'honneur de Venise (14,5% contre 7,8%) et beaucoup moins l'argument du prix honnête (10,5% contre 4,1%). Certains arguments sont réutilisés par la suite, mais la tendance est à un appauvrissement de l'argumentaire : les vingt-cinq privilèges issus entre 1523 et 1526 n'utilisent aucun des quatre arguments étudiés. Il s'agit d'une tendance générale de la période après 1500. L'effervescence du développement de l'imprimerie dans la ville entraîne le besoin de se distinguer. Le nombre de personnes demandant des privilèges a créé une volonté de se démarquer des autres suppliants, d'où l'utilisation d'arguments diversifiés. Mais une fois cet effet d'entraînement passé, les acteurs se sont sans doute rendu compte que l'obtention du privilège était quasi-automatique. Ils se replient alors sur des arguments plus classiques, certains ne faisant même aucun effort pour construire une supplique argumentée, qui de toute manière n'a pas l'air d'affecter la réponse des autorités. Il faut avoir ces évolutions à l'esprit pour pouvoir ensuite rentrer dans le détail de certains arguments utilisés par les imprimeurs.

#### **6.1.4.2 Les coûts et les dommages**

L'argument des efforts techniques ou intellectuels et des dépenses du privilégiés sont les deux arguments les plus utilisés. Sur 267 privilèges, 185 d'entre eux insistent sur les efforts qu'ils ont fournis et 140 sur les frais qu'ils ont dû avancer, c'est-à-dire à chaque fois plus de la moitié. Sachant que certains privilèges ne comportent pas de supplique détaillée, cela représente une part très importante : il s'agit donc d'un argument standard, attendu. Les trois types d'efforts, technique,

---

82. On se reporte pour cela au tableau 21.



intellectuel et financier, sont ainsi expédiés en trois mots par Girolamo Biondo dans sa demande du 23 juin 1494 : « avec beaucoup d'étude, de dépenses et de diligence<sup>83</sup> ». Cet argument était présent auparavant dans les demandes de privilèges pour invention<sup>84</sup> et était normal pour une activité nécessitant des avances de frais lourdes et une distribution lente.

La question de la lenteur de la distribution n'est jamais frontalement évoquée dans les privilèges, pourtant il est bien en filigrane de toutes ces demandes. Le privilège doit garantir un monopole de vente pour certaines œuvres à un imprimeur, un éditeur ou un auteur, sur la totalité du territoire sous domination vénitienne<sup>85</sup>. Le privilège doit permettre au suppliant de rentrer dans ses frais, en garantissant qu'il ne subira pas la concurrence d'autres imprimeurs et libraires, que ceux-ci soient vénitiens ou non, dans la limite du territoire de la Sérénissime. On sait bien que les imprimeurs et libraires visaient un public plus vaste : le privilège permettait cependant d'éliminer la concurrence des producteurs vénitiens partout en Europe, et de se garder un pré carré, limité mais bien réel, pour la distribution à Venise et dans la Terre Ferme.

Le privilège était perçu comme un avantage commercial et productif. Sans son application, les imprimeurs et éditeurs craignent de mettre la clef sous la porte, écrasés sous le poids des dettes. C'est pourquoi de nombreux imprimeurs parlent de « frais et [d']efforts insupportables<sup>86</sup> ». Le risque est toujours présent en arrière-plan : c'est le *damnum* ou *danno* dont certains imprimeurs parlent dans leur supplique. Le terme est présent dans trente-huit suppliques ; il est quasi-systématiquement mentionné en lien avec la mention de l'effort financier du suppliant. Ainsi, Ottaviano de'Petrucci, qui demande une prolongation de son privilège pour l'impression du *canto figurato*, insiste sur le capital important qui a été mis en jeu ; en cas de perte, le dommage serait énorme<sup>87</sup>. Dans ce cas précis, la guerre a empêché l'expédition et donc l'écoulement des stocks<sup>88</sup>, problème effectivement récurrent. Mais le plus souvent, le terme *damnum* ou *damno* est employé pour parler des autres imprimeurs : le dommage qu'ils craignent vient des autres.

---

83. Il répète cette forme à deux reprises : « *Narravit prudentem virum Hieronymum Blondum de Florentia summo studio, impensa et diligentia habuisse libro "De celesti vita" [...], que summo similiter studio, impensa et diligentia imprimi facere intendit.* » », ASV, Collegio, Notatorio, reg. 14, image 214, 23 juin 1494, nous soulignons.

84. Voir le développement que nous y avons consacré au premier chapitre. Nous pouvons remarquer que le terme de *industria*, utilisé dans certains privilèges, renvoie à l'activité pratiquée, mais dans le cas de marchands, renvoie également aux capacités et compétences mises au service du bien commun et de la société chrétienne, avec donc une connotation morale importante : Mathieu SCHERMAN, *Familles et travail à Trévise à la fin du Moyen Age*, op. cit., p. 91-92.

85. Pour les privilèges d'invention, il s'agit aussi d'un monopole de vente de livres produits avec cette technique spécifique. Dans le cas d'un privilège d'auteur, il s'agit, comme on l'a déjà dit, d'un droit d'exclusivité, mais l'imprimeur choisi par l'auteur bénéficie de fait d'un monopole de commercialisation.

86. Ainsi Simone Bevilacqua dans sa demande du 16 février 1493 : « *maxima ipsorum industria et labore, nec non impensa intolerabili* ».

87. « *per esser pover homo tolse per compagni ser Amadio Scoto mercadante de libri et ser Nicolo de Raphael, li quali cum grandissima spesa, summa diligentia, industria et vigilantia, hanno stampati molti volumi... Adeoche vengnao ad haver instigato el loro capitale cum grandissimo suo damno et iactura.* » : ASV, Collegio, Notatorio, reg. 17, image 188, 26 juin 1514, nous soulignons.

88. « *ma per rispetto delle guerre et turbulentie sono al presente non hanno possuto dar expedition alle ditte opere stam-pate* ».

### 6.1.4.3 Le « *damno* » et la « *concorrentia* »

L'argument du préjudice financier, que représente le *damnum* ou *damno*, est en revanche rarement employé en même temps que le terme de *concorrentia* : le fait est que les deux arguments feraient doublon. Dans la plupart des cas, les suppliants utilisent le terme de « dommage » dans un contexte très spécifique. Il s'agit de parler des dommages d'une édition copiée, piratée sur la leur, et qui leur ferait perdre le bénéfice de leur investissement, « pour leur plus grand préjudice ». Ainsi l'auteur Antonio Thylesio, qui demande un privilège pour un de ses ouvrages, fait valoir qu'une réimpression par d'autres serait à son plus grand dam<sup>89</sup>. Ou encore Gaspar Dinslaken, qui agite devant le Collège le spectre de sa ruine si jamais quelqu'un réutilisait les lettres qu'il a fait réaliser, utilise à nouveau le même terme<sup>90</sup>. Ce dernier argumentaire est particulièrement complet et nous fait comprendre toutes les imbrications entre des termes que nous retrouvons souvent séparément dans les textes. L'imprimeur a concédé des frais et des efforts importants, qui seraient anéantis par la concurrence d'imprimeurs qui réimprimeraient l'ouvrage. Ceux-là pourraient en effet se permettre de le vendre « à vil prix », puisqu'ils auraient volé son travail. Cette opération entraînerait donc sa ruine et sa perte.

Le terme de *concorrentia* ou *concurrentia* est employé dans trente-deux privilèges sur la période. Il est donc relativement peu fréquent, mais sa présence reste significative ; le terme est également utilisé sur toute la période, entre 1494 et 1530, même si on a vu que son utilisation est concentrée entre 1494 et 1498. L'emploi de ce mot est d'autant plus intéressant qu'il n'apparaît pas à la même époque dans les sources des villes de Terre Ferme. Ainsi Matthieu Scherman souligne que les artisans de Trévise mentionnent les difficultés liées à la concentration des *botteghe* de la même activité dans un lieu, mais sans utiliser le terme de concurrence, qui n'est pas encore rentré dans le vocabulaire courant<sup>91</sup>. Au contraire, à Venise, le terme est fréquemment utilisé, ce qui témoigne d'une conscience aiguë du phénomène, une conscience qui n'est pas seulement pratique mais aussi théorique. Le contexte marchand vénitien a sans doute contribué à l'utilisation d'un vocabulaire spécifique pour décrire ces difficultés économiques. De fait, le concept de concurrence est principalement utilisé par de grands imprimeurs ou libraires ; ce sont des individus qui ont une production importante et pèsent dans le milieu du livre. En faisant référence à la concurrence, ils s'inscrivent ainsi dans un univers mental de grand marchand vénitien, comme les patriciens qui les écoutent, et à qui ils en appellent pour protéger leur commerce.

L'utilisation de ce terme est en général très violente à l'encontre des concurrents, des autres imprimeurs vénitiens. Ainsi Alde Manuce dans son privilège de 1496 demande aux autorités d'em-

---

89. « *che per altri la non fusse ristamapata a suo damno* » : ASV, Senato, *Deliberazioni*, reg. 25, image 84, 29 avril 1528, nous soulignons.

90. « *Non volendo, che dapoi che cum grandissima spesa et faticha l'havera facto stampar le dicte opere che qualche altro a concorrentia le fesse restampir et poi le vendesse a vil pretio come molte vole achade, che tornaria a ruina et damno de lui supplicante* » : ASV, Collegio, *Notatorio*, reg. 14, image 312, 18 avril 1497, nous soulignons.

91. Mathieu SCHERMAN, *Familles et travail à Trévise à la fin du Moyen Age*, op. cit., p. 147.

pêcher que d'autres, « par envie » ne lui fassent concurrence et ne lui volent « le fruit de ses secrets et de ses efforts »<sup>92</sup>. Cette question du vol du fruit du travail de l'imprimeur revient dans d'autres privilèges, comme celui de Stefan Roemer quelques jours auparavant : il demande d'empêcher qu'on lui enlève le fruit de ses efforts et de ses dépenses, comme cela est arrivé à d'autres<sup>93</sup>. La fin des années 1490 apparaît particulièrement tendue, à la suite d'un ralentissement économique et en même temps la prolifération de contre-façons et la crainte toujours récurrente de trahison du secret professionnels par ses propres ouvriers, débauchés par la concurrence.

Les arguments liés à la concurrence vont donc du soupçon de vol et de contre-façon à celle de jalousie et de perfidie des imprimeurs<sup>94</sup>. Mais, pour certains, l'argumentaire se déplace vers une accusation contre le métier lui-même et le groupe professionnel tout entier. Ainsi l'imprimeur Filippo Pincio mentionne en 1498 la peur « d'être ruiné par la rage perfide de la concurrence dans ce malheureux métier »<sup>95</sup>. Paganino Paganini reprend et développe cet argument en 1507 quand il dit « craindre d'être ruiné par la perfide concurrence, qui règne dans ce pauvre et misérable art, ce qui serait la ruine totale de sa maison ; et cette concurrence peut seulement être évitée par l'aide et la grâce bienveillante de ce Sérénissime et très sage conseil »<sup>96</sup>. Filippo Pincio reprend à son tour cet argument pratiquement mot pour mot dans une autre demande de privilège, en 1512, dans laquelle il dit « craindre d'être ruiné par la concurrente perfide et enragée, qui règne et détruit ce métier calamiteux, ce qui serait la ruine totale de sa maison ; et cette concurrence peut être évitée seulement par l'aide bienveillante de votre Sérénité »<sup>97</sup>. Entre Filippo Pincio et Paganino Paganini, on a donc une circulation de l'argumentaire contre l'art et de l'appel à l'aide des autorités. Les deux imprimeurs n'ont pas de liens personnels directs connus ; le premier vient de Mantoue, le second de Brescia. Cependant, leurs activités sont concomitantes, Pincio étant actif à Venise entre 1480 et 1530 et Paganini entre 1484 et 1539. Ils font tous les deux partie de la *scuola Grande di San Rocco* : Filippo Pincio ne semble pas avoir occupé de fonctions particulières, mais Paganino Paganini en est un *degano* en 1489 et un *degano de mezo ano* en 1498<sup>98</sup>. Ils pouvaient donc être en contact par ce biais, ce qui permet d'expliquer la contamination de leur argumen-

92. « *Temendo lui supplicante che per invidia non li sia factoconcorrentia, et che altri habia el fructo di sui secreti et fatiche* » : ASV, Collegio, Notatorio, reg. 14, image 275, 25 février 1496, nous soulignons.

93. « *ma dubitando che altri emuloi fazandolo stampar li fesseno concorrentia, e cussi a lui fusse levato el fructo de le fatiche e spexe sue grandissime come altre fiade ad alcuno e intravenuto dove poi rimaxeno disfacti* » : ASV, Collegio, Notatorio, image 276, 10 février 1496.

94. Voir par exemple « *Per molti invidi stampatori chadauna concurrentia...* » : ASV, Collegio, Notatorio, reg. 15, image 165, 27 novembre 1502.

95. « *per non esser ruinato da la perfida rabia de la concorrentia consueta fra questa miserabel arte* » : ASV, Collegio, Notatorio, reg. 14, image 346, 14 mars 1498.

96. « *esso supplicante teme esser e ruinato da la perfida concorrentia, laquale regna in questa povera et miserabil arte, che seria total ruina de casa sua, laqual concorrentia solum mediante lo avviso et benigna gratia di questa Serenissimo et sapientissimo consiglio petra fugera* » : ASV, Collegio, Notatorio, reg. 16, image 18, 16 juin 1507.

97. « *dicto supplicante teme da esser ruinato da la perfida et rabiosa concorentia, laquale regna et destruze questa calamitosa arte, che seria total ruina de casa sua, laqual concorentia solum mediante el benigno aiuto di vostra Serenita potra fugere* » : ASV, Collegio, Notatorio, reg. 16, image 214, 11 février 1512.

98. Cristina DONDI, « *Printers and guilds in fifteenth-century Venice* », art. cit., p. 260–263.

taire de façon aussi littérale. Néanmoins, une telle confrérie comptant plusieurs centaines de membres, il convient d'être prudent.

Les expressions que ces deux imprimeurs utilisent ne sont pas anecdotiques. On a ici la preuve d'une circulation des argumentaires développés, et pas seulement standardisés, entre des individus sans rapport d'affaires avéré. Ces privilèges montrent que dans une partie du milieu du livre vénitien, des imprimeurs partageaient leurs vues sur le fonctionnement de l'art de l'imprimerie, ce « malheureux métier » auquel ils font tous les deux référence. Ces deux imprimeurs occupent une position importante dans l'industrie du livre : Paganino Paganini a ainsi imprimé 68 éditions avant 1500, Filippo Pincio, 86 ; ce sont également des individus assez centraux dans notre analyse de réseau<sup>99</sup>. Or, ces deux individus critiquent directement auprès des autorités l'organisation de leur art, en blâmant la concurrence « enragée », c'est-à-dire non contrôlée et souvent considérée comme déloyale. Plutôt que de cibler les imprimeurs envieux, ils visent le métier dans son ensemble, et son mode de fonctionnement économique. La concurrence, telle qu'elle se pratique dans l'imprimerie et le commerce libraire vénitien, en dehors des cadres corporatifs, est donc perçue comme un problème pour les acteurs économiques eux-mêmes, en particulier les plus productifs et les mieux installés. Ils ont l'oreille des autorités à travers les privilèges. Leur appel à l'intervention des autorités pour réguler la production va sans doute peser dans le changement progressif de l'attitude des responsables vénitiens.

#### 6.1.4.4 Les imprimeurs et le retour du contrôle de l'État

Les lois du xvi<sup>e</sup> siècle vont reprendre à leur compte un certain nombre d'arguments utilisés par les imprimeurs, mais avec un décalage dans le temps. Le texte de la loi de 1517 est en ce sens particulièrement éclairant. Les termes de concurrence et de dommage ne sont pas repris ; pourtant, l'idée est la même. La décision du Sénat débute par une déploration de l'état de l'imprimerie vénitienne en raison du grand nombre d'imprimeurs et de livres imprimés, ce qui revient à dénoncer le manque de contrôle et de régulation de ce métier<sup>100</sup>. En 1527, le Conseil des Dix commence de même un texte imposant l'acquisition d'une licence d'imprimer par la critique du fait que tout le monde peut imprimer facilement des livres à Venise<sup>101</sup>. Et enfin, en 1533, le Sénat dit qu'il est nécessaire d'empêcher la ruine de l'art de l'imprimerie, occasionnée par la grande quantité de privilèges concédés à des imprimeurs, pour des livres qui ne sont plus imprimés<sup>102</sup>. À travers ces différentes lois, l'État vénitien affirme qu'il a un rôle à jouer dans l'économie et critique les désordres que le marché libre a entraînés : il justifie ses tentatives de régulation. Cependant, la désorganisation de l'art est un problème pour les conseils de la ville, pas tant pour les ruines éventuelles

---

99. Voir page 147 et la figure 38.

100. ASV, *Senato, Deliberazioni, Terra*, reg. 20, image 147, 1<sup>er</sup> août 1517.

101. « *Per la licentia che facilmente ogniun ha de stampar libri in questa nostra cita, se vede qualche volte ussirni stampare opere disonesto et de mala natura* » : ASV, *Consiglio di dieci, Deliberazioni, Comuni*, reg. 2, image 206, 29 janvier 1527.

102. *Fondazione Querini*, Ms IV, cod. 618, n° 231, *Summari di leggi circa la stampa dal 1517 al 1784*, 3 janvier 1533.

que certains imprimeurs pourraient subir, mais surtout à cause des problèmes liés à la qualité des produits, et à la moralité des ouvrages. L'argumentaire va donc être progressivement détourné de son but originel par les autorités vénitiennes.

En effet, on a vu que s'instaurait progressivement, à travers ces législations, un ordre moral dans l'imprimerie vénitienne, contrôlé par l'État, en particulier à partir de 1527 avec l'obligation de demande l'autorisation pour imprimer de nouveaux livres<sup>103</sup>. Il s'agit de moins en moins d'un contrôle lettré, comme cela pouvait être le cas avec l'instauration de la censure pour les livres grecs, ou celle pour les livres d'humanités de Marcantonio Sabellico en 1515<sup>104</sup>, mais d'un contrôle moral et religieux. Or, si l'argument de l'utilité commune ou de l'utilité des savants est relativement fréquent dans les suppliques des imprimeurs vénitiens – respectivement 84 et 56 occurrences –, l'utilité pour la religion ou la morale est un argument extrêmement minoritaire – 14 occurrences. Les imprimeurs peuvent se prévaloir du bien commun, mais souhaitent malgré tout pouvoir continuer à imprimer ce qu'ils souhaitent, sans contrôle ni de l'État ni des autorités religieuses. Les préoccupations et les intérêts des imprimeurs et des autorités divergent largement, même si les uns comme les autres, dans le cadre des suppliques ou de la législation, se réfèrent à la même profusion de livres, d'imprimeurs ainsi qu'à leurs mauvaises pratiques. Les autorités cherchent à contrôler le produit fini, pour éviter de ternir la réputation de la ville, conserver la position de l'imprimerie vénitienne sur le marché européen, et éviter les ingérences des autorités religieuses. Les imprimeurs en revanche, peu regardants sur le contenu imprimé, cherchent avant tout à protéger leurs investissements et à limiter la concurrence économique et technique déloyale. Pourtant, les imprimeurs et libraires ne se sont pas rendu compte qu'ils fournissaient aux autorités, à travers leurs suppliques, des arguments pour règlementer leur activité dans le sens d'un contrôle accru du contenu.

Le contrôle de la concurrence économique dans le monde du livre vénitien par les autorités publiques ne devient jamais une réalité, même dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle. Un décret du Conseil des Dix de 1549 demande la création d'une corporation des libraires, imprimeurs et libraires; celle-ci est requise par les autorités pour « un des principaux métiers de la ville, et un des plus importants sur de nombreux plans, celui de l'imprimerie », qui, en l'absence de corporation, « se retrouve sans ordre aucun<sup>105</sup> ». En 1567, les statuts de l'art sont acceptés par les *Provveditori di Comun*, sans qu'on ait de trace avant de la volonté de mettre en application de décret de création de l'art<sup>106</sup>. Cette corporation ne pèse jamais d'un grand poids dans l'artisanat vénitien; le nombre de participants est faible – entre 51 et 66 – ce qui représente un nombre sans doute bien inférieur au

103. Voir les lois vénitiennes résumées dans l'annexe 9.3.3.

104. ASV, *Consiglio di Dieci, Deliberazioni, Misti*, reg. 39, image 366, 30 janvier 1516.

105. « *Una delle principal arte di questa città et delle piu importante per molti rispetti è quella della stamparia, la qual non dimeno essendo quasi tutte le altre ben ordinate, et con le tre fraggio et matricole tala si ritrova, senza ordine alcuna* » : ASV, *compilazione alle leggi*, serie I, b. 51, n° 215, 18 janvier 1549.

106. HORATIO BROWN, *The Venetian Printing Press : a historical studies based upon documents for the most part hitherto unpublished*, op. cit., p. 83.

nombre de maîtres libraires, imprimeurs ou relieurs dans la ville. La corporation interdit théoriquement l'exercice du métier sans un certificat de compétence, un examen par des experts, mais elle ne semble pas être en mesure de l'instaurer<sup>107</sup>. La concurrence de ce fait n'est donc jamais contrôlée et continue de servir de bouc-émissaire pour les maux de l'imprimerie vénitienne. En revanche, l'État vénitien parvient à instaurer un plus grand contrôle sur les publications, particulièrement à partir de 1562 : les licences sont octroyées par les *Riformatori dello studio di Padova* qui octroie une licence, et une patente doit être accordée pour chaque nouveau livre impliquant trois lecteurs, un ecclésiastique de l'Inquisition du Saint-Office, un lecteur public nommé par la république et un secrétaire ducal<sup>108</sup>.

Le poids de la concurrence dans le monde du livre est dû autant à la lourdeur des investissements nécessaires, qu'à la rentabilité peu sûre des éditions et à la grande quantité d'acteurs présents dans cette activité non règlementée. Ces acteurs ont d'ailleurs conscience du problème, ce qui est bien visible dans les demandes de privilège. Une analyse quantitative et diachronique a permis de montrer que derrière ces textes stéréotypés se trouve aussi la construction plus fine d'une image du métier, d'un argumentaire en direction des autorités. Cependant, tous ne sont pas égaux face aux problèmes du malheureux métier que serait devenue l'imprimerie vénitienne. La concurrence dont se plaignent en priorité les plus grands imprimeurs et libraires, les personnes stables et écoutées des autorités, tend à fragiliser davantage certains acteurs économiques. Les acteurs économiques dominants s'en plaignent, mais s'agit-il de la même instabilité que celle vécue par les plus petits entrepreneurs ou les dépendants des métiers du livre ? L'instabilité d'un milieu économique se décline de nombreuses manières, même si la fragilité des acteurs est souvent difficile à percevoir dans les sources. Elle est pourtant un risque bien diffusé dans le milieu du livre vénitien. Il s'agit à présent de comprendre comment et pourquoi.

## 6.2 Les risques du métier

Les frais nécessaires à l'imprimerie et l'absence de réel contrôle de la concurrence par les autorités entraînent une profonde instabilité du milieu du livre. Celui-ci est composé d'acteurs flottants, à l'activité mal définie, même s'ils participent de plein droit à la production et à la commercialisation de livres imprimés à Venise. Nous touchons donc là à l'une des principales caractéristiques de ce milieu, caractéristique qui est pourtant paradoxale : les imprimeurs, éditeurs et libraires vénitiens forment un groupe extrêmement mobile et fluctuant, alors même que la lourdeur des capitaux nécessaires à l'activité favorise la stabilité des imprimeurs les plus prospères. La cohabitation de libraires installés pendant des dizaines d'années et de petits imprimeurs ou

---

107. *Ibid.*, p. 91.

108. Mario INFELISE, *I Libri proibiti da Gutenberg all'Encyclopedia*, op. cit., p. 23.

colporteurs, difficilement repérables dans les sources, marque durablement cette industrie et perdure encore pendant toute l'époque moderne.

## 6.2.I Imprimeurs et libraires itinérants en Italie et en Europe

### 6.2.I.1 Une itinérance caractéristique des débuts de l'imprimerie ?

L'instabilité du monde du livre européen a longtemps été symbolisé par la figure de l'imprimeur et libraire itinérant. Ceux-ci ont longtemps formé une composante mal connue du monde du livre entre la fin du Moyen Âge et l'époque moderne. Des travaux récents ont cependant permis de mettre en lumière l'importance de ces individus, éclairés épisodiquement dans les sources. En ce qui concerne Venise, le travail de Rosa Salzberg ouvre de nombreuses perspectives. À travers l'étude des « *cheap prints* », elle met en lumière toute une population flottante, souvent étrangère qui sont actifs dans le commerce libraire. Elle étudie en particulier les colporteurs et les « *performers* » – chanteurs, acteurs, interprètes et artistes de rue de façon générale – qui collaborent depuis la fin du xv<sup>e</sup> siècle avec des imprimeurs installés dans la ville. Ainsi en 1483, un chanteur aveugle, Francesco de Florence fait imprimer sa traduction de *Persiano* à Venise ; dans les années 1490, un autre chanteur, Antonio Farina, met également son nom sur des imprimés de ce type. Certains imprimeurs collaborent donc régulièrement avec ces individus, qui les peuvent les aider à rassembler le capital nécessaire à l'impression<sup>109</sup>. La « mobilité et versatilité<sup>110</sup> » de ces acteurs du monde du livre étudiés par Rosa Salzberg peut plus généralement caractériser tout le milieu de l'imprimé, que le texte imprimé soit une Bible in-folio ou un feuillet présentant une chanson polémique.

Les travaux de Laurence Fontaine pour l'époque moderne ont bien montré à quel point les frontières étaient floues entre le colporteur et le libraire installé. Son *Histoire du colportage en Europe* rapporte ainsi la constitution à l'époque moderne de réseaux colporteurs très sophistiqués à deux niveaux : un niveau « formé par les parents et alliés, soutenu par un système bancaire familial, inséré à travers l'ouverture de dépôts et de boutiques citadines dans de vastes ensembles géographiques<sup>111</sup> » ; et un deuxième, qui est un système de distribution basé sur les migrations de marchands alpins. La stabilisation par l'installation de boutiques ou d'entrepôts dans les villes est contrebalancée par une migration toujours temporaire, des réseaux souples et des déplacements nombreux<sup>112</sup>. Si l'édition vénitienne est en crise au xviii<sup>e</sup> siècle, certaines familles réussissent mal-

109. ROSA SALZBERG, *Ephemeral City. Cheap print and urban culture in Renaissance Venice*, op. cit., p. 82–83.

110. Pour reprendre le titre du chapitre 3, « A trade open to any mortal man : mobility and versatility in the Venetian printing industry », *Ibid.*

111. LAURENCE FONTAINE, *Histoire du colportage en Europe : xv<sup>e</sup>–xix<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1993, p. 23.

112. Voir en particulier dans le chapitre 1, « Colportage et grand commerce du xv<sup>e</sup> siècle au xvii<sup>e</sup> siècle », *Ibid.*, p. 23–29. Pour des études plus diverses sur le colportage, on se référera également à Roger CHARTIER et Hans-Jürgen LÜSEBRINK (dir.), *Colportage et lecture populaire : imprimés de large circulation en Europe, xvi<sup>e</sup>–xix<sup>e</sup> siècles*, Paris, IMEC éd., 1996.

gré tout à s'imposer, comme les Remondini originaires de Bassano, grâce à un réseau de libraire et de colporteurs de livres. Ceux-ci ont une « structure de production complètement intégrée, depuis la fabrication du papier jusqu'au réseau de Vente. L'entreprise emploie un millier d'ouvriers, 1 500 correspondants en Italie et une cinquantaine en Europe; et surtout plus de 2 000 vendeurs ambulants, provenant tous du Tessin et rayonnant en Italie et en Europe<sup>113</sup> ».

Ces travaux montrent bien que la mobilité n'est pas une spécificité des débuts de l'imprimerie : celle-ci perdure pendant toute l'époque moderne, si ce n'est plus tard encore. Les colporteurs sont une cheville ouvrière essentielle du commerce du livre. Pourtant, on peut se demander si la fin du xv<sup>e</sup> siècle ne se démarque pas par une mobilité spécifique, comme on l'a longtemps pensé dans l'historiographie sur le sujet.

### 6.2.1.2 Des premières années aux chanteurs vénitiens

Les premières années après l'invention de l'imprimerie à caractère mobile par Gutenberg ont souvent été décrites comme une période de grande mobilité des artisans. On observe une émigration importante des ouvriers de Mayence après le sac de la ville en 1462. Ce cas a été en particulier étudié par Neri Pozza. L'inventeur de l'imprimerie européenne est soupçonné d'avoir été l'auteur d'un feuillet de propagande; de ce fait, l'imprimerie de Fust et Schoeffer est incendiée, l'atelier ferme, les ouvriers sont libérés du serment de secret professionnel et contraints d'abandonner Mayence<sup>114</sup>. Ils émigrent ailleurs en Allemagne, en France, et surtout en Italie. Selon le recensement d'Armando Petrucci, 96 typographes arrivent en Italie dans les années 1465-1474, dont 64 Allemands, 7 Français, 3 Belges, 1 Hollandais et 1 Suisse<sup>115</sup>. On peut ainsi citer Paul Maerich et un typographe itinérant, Ulrich Pursmid, qui forment une société à Bondeno près de Ferrare<sup>116</sup>; ou encore Georg et Paul Puzbach, deux frères qui sont venus à Mantoue de Mayence<sup>117</sup>. Certains artisans se déplacent alors de ville en ville pour trouver du travail. Brian Richardson cite notamment le cas de Heinrich de Cologne qui arrive à Brescia en 1474, se stabilise à Bologne en 1477, mais imprime aussi à Modène puis à Sienne entre 1484 et 1500<sup>118</sup>.

Il existe donc un mouvement de migration et de mobilité à l'échelle européenne pour les artisans typographes. Certains sont souvent représentés comme des ouvriers transportant une presse facile à déplacer et un set de types pour imprimer des feuillets d'utilité publique, des placards ou des textes religieux, dans les villes qu'ils rencontraient sur leur chemin. Cette mobilité conquérante est décrite depuis le xix<sup>e</sup> siècle avec une tonalité très lyrique, ce qui se voit également dans

---

113. Laurence FONTAINE, *Histoire du colportage en Europe*, op. cit., p. 91-92.

114. Neri POZZA, « Gutenberg e la diaspora dei tipografi di Magonza », *La Stampa degli incunaboli nel Veneto*, Vicence, Neri Pozza, 1984, p. 212-124.

115. Armando PETRUCCI, « Pouvoir de l'écriture, pouvoir sur l'écriture dans la Renaissance italienne », art. cit.

116. Brian RICHARDSON, « La stampa », *Il Rinascimento italiano e l'Europa*, t. 2, Trévise, Fondazione Cassamarca, 2005, p. 140.

117. Luigi PESCASIO, *L'Arte della stampa a Mantova nei secoli XV-XVI-XVII*, op. cit., p. 31.

118. Brian RICHARDSON, « La stampa », art. cit., p. 143.



certaines illustrations de l'époque<sup>119</sup>. Ils sont ainsi décrits par Lucien Febvre et Henri-Jean Martin comme les véritables héros de la nouvelle technique :

Curieuse histoire que celle de ce petit groupe d'hommes dont l'esprit d'entreprise et d'aventure nous étonne, qui abandonnent l'atelier de leur maître et vont à travers l'Europe, à la manière de beaucoup de compagnons de leurs temps, emportant leur matériel avec eux, pratiquant et enseignant le nouvel art. Véritables nomades souvent, qui s'arrêtent dans les villes au hasard des commandes, et qui, riches de leur seul savoir et d'un matériel souvent très réduit, vont tous à la recherche du bailleur de fonds qui leur permettra de se fixer, et de la ville où se trouveront réunies les conditions nécessaires à l'établissement d'un atelier typographique stable. Rien ne les arrête au cours de leurs voyages<sup>120</sup>.

Peut-être cette vision est-elle un peu trop romantique pour être totalement vraie. Les travaux de Philippe Nieto permettent de nuancer fortement le nomadisme des imprimeurs européens au xv<sup>e</sup> siècle : seuls 9 % d'entre eux produisent dans plus d'un lieu ; dix-neuf seulement publient dans plus de quatre endroits. L'auteur propose ainsi de les appeler « multi-localisés » plutôt qu'itinérants, un terme trop lourd en représentations<sup>121</sup>. Il pose également une question fondamentale que nous retrouvons dans nos sources : « Est-il d'ailleurs vraiment adapté de désigner comme "itinérant" un artisan né dans une première ville, formé, parfois dans une seconde, puis exerçant dans une troisième voire une quatrième, et qui s'enracine dès qu'il le peut en fondant ou en se rattachant à une "dynastie" d'imprimeurs ?<sup>122</sup> ».

En effet, des imprimeurs réellement itinérants sont difficiles à identifier dans les sources. Nous n'avons pas trouvé trace à Venise durant notre période de typographes qui ne feraient que passer et iraient de la même manière de ville en ville sans jamais rester plus de quelques mois. Il est possible que les sources ne nous en parlent pas, même si ce phénomène a existé ; de tels typographes n'ont sans doute pas imprimé avec un colophon identifiable, qui nous permettrait de retracer leur parcours en Italie et en Europe, au-delà de Venise. Mais on peut aussi penser que le fait même d'arriver à Venise n'était pas le fruit du hasard : en tant que centre économique, principal centre d'imprimerie italien, les typographes y arrivaient pour pouvoir s'y installer quelques temps. Venise n'était pas un lieu de passage, c'était une destination en soi, une plaque tournante comme le font d'ailleurs ressortir les mouvements des imprimeurs à l'échelle de l'Italie. Selon Philippe Nieto, Venise « est le point focal vers lequel convergent ou duquel convergent la plupart de ces itinérants identifiés<sup>123</sup> ». Il s'agit du centre où les imprimeurs viennent se former, avant éventuel-

---

119. Voir l'illustration 57 : Philippe NIETO, « Cartographie de l'imprimerie au xv<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 333.

120. Lucien FEBVRE et Henri-Jean MARTIN, *L'Apparition du livre*, op. cit., p. 244.

121. Philippe NIETO, « Cartographie de l'imprimerie au xv<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 334-335.

122. Philippe NIETO, « Géographie des impressions européennes du xv<sup>e</sup> siècle », *Revue française d'histoire du livre* 118.1 (2004), p. 125-173, p. 125.

123. *Ibid.*

lement de tenter leur chance ailleurs<sup>124</sup>. On a en réalité peu de trace de ces formations, mais ce rôle de Venise peut en partie expliquer la forte mobilité des imprimeurs et la volatilité de certains de ces individus. Malgré tout, cette explication ne fonctionne pas pour la plupart d'entre eux.

On a la possibilité de repérer quelques individus, imprimeurs, qui circulent abondamment, même si le qualificatif d'« itinérant » est sans doute exagéré dans leur cas : nous proposons de les qualifier plutôt de « semi-itinérants ». Ce sont des personnes qui restent peu de temps dans chaque ville et sont actifs dans plusieurs villes en quelques années. Nous avons exclu de notre investigation les individus que l'on retrouve actifs dans plusieurs villes, mais dont on sait que ce sont de grands marchands, articulant leur réseau économique à l'échelle régionale, à l'image de Giovanni Giolito. Selon ces critères, entre 1469 et 1530, cinq individus ressortent : ils ont comme point commun d'être restés quelques années au maximum en activité à Venise et d'avoir été présents également quelques années au maximum dans d'autres villes. On a ainsi Gabriele di Pietro actif à Venise de 1472 à 1478, à Toscolano en 1479–1480 et à Brescia en 1481; Johann Schriber (ou Scriptor) d'Augsbourg, actif à Venise en 1472, Bologne de 1478 à 1483 et à Pérouse en 1476; Henricus de Harlem actif à Venise en 1483–1484, Bologne de 1482 à 1488 (avec interruptions), à Sienne de 1491 à 1497, à Lucques en 1491, et à Nozzano en 1491; Cesare de Parme, actif à Venise en 1486, à Brescia en 1492 et à Crémone de 1493 à 1495; et enfin Jacques Le Rouge, actif à Venise de 1473 à 1478, sans doute à Embrun dans le Dauphiné en 1489–1490, à Pinerole entre 1479 et 1482 et peut-être à Rome vers 1470<sup>125</sup>. Dans le cas de ces cinq imprimeurs, il semble que ce soit des typographes, et non pas des éditeurs ou des libraires; ils ont effectivement imprimé en leur nom dans ces différentes villes. Les sources ne nous donnent pas d'informations sur d'autres activités professionnelles qu'ils pourraient exercer ou un statut social particulier. On peut cependant ajouter à cette liste Gerard de Lisa, citoyen de Trévise, maître de grammaire et maître de chapelle de la cathédrale de Trévise. Il avait une attache solide dans cette ville, ce qui ne l'a pas empêché d'être actif comme imprimeur à Venise en 1477, Udine entre 1479 et 1485, à Cividale et à Aquilée avant 1499<sup>126</sup>. Il faut cependant replacer ces quelques individus dans leur contexte : les impri-

---

124. À l'échelle européenne, cela peut également être le cas : ainsi Thierry Martens qui vient sans doute se former à Venise avant de repartir aux Pays-Bas (Renaud ADAM et Alexandre VANAUTGAERDEN, *Thierry Martens et la figure de l'imprimeur humaniste*, op. cit., p. 9).

125. Ces informations sont principalement tirées de l'ISTC. Concernant l'activité de Jacques Le Rouge à Rome, elle est mentionnée dans Tullia GASPARRINI LEPORACE, « Nuovi documenti sulla tipografia veneziana del Quattrocento », art. cit., p. 29, même si aucune édition ne semble le confirmer.

126. Paolo VENEZIANI, *De Lisa, Gerardo, Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 36, en ligne, Rome, Treccani, 1988; Angelo COLLA, « Tipografi, editori e libri a Padova, Treviso, Vicenza, Verona, Trento », art. cit.; Victor SCHOLDERER, « A Fleming in Venetia : Gerardus de Lisa, printer, bookseller, schoolmaster and musician », *Fifty Essays in fifteenth and sixteenth century bibliography*, Amsterdam, Hertzberger et co, 1966, p. 113–125. Deux autres individus ressortaient quand nous avons regardé leur mobilité, mais nous les avons écarté. Michele Manzolo est également marchand et fabricant de papier (Paolo VENEZIANI, *Manzolo, Michele, Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 69, en ligne, Rome, Treccani, 2007; Angela NUOVO, « L'avvento della stampa in Italia nei secoli XV e XVI », *Il Libro nell'Italia del Rinascimento*, Brescia, Grafo, 1998, p. 9–103, p. 58) : possédant au moins deux papeteries, nous avons considéré qu'il ne pouvait être considéré comme un semi-itinérant. Francesco Garrone quant à lui est citoyen d'Asti et noble de Livourne (Fernanda ASCARELLI et Marco MENATO, *La Tipografia del '500 in Italia*, op. cit., p. 361), nous l'avons également écarté, étant donné

meurs actifs à Venise entre 1469 et 1530 se comptent en centaines. Il ne s'agit ici que d'une infime minorité.

Le silence des sources est en lui-même significatif du statut mouvant de ces acteurs. On voit que la plupart sont restés plusieurs années dans la même ville, mais en même temps ils n'ont pas hésité à changer rapidement de localisation, dans la même année si nécessaire. Venise n'est d'ailleurs pas nécessairement le lieu où ils s'installent le plus longtemps : mis à part Gabriele di Pietro et Jacques Le Rouge, les autres partent au bout d'un an, voire moins. Ils ont parfois collaboré avec des imprimeurs sur place, mais sans que cela ne les entraîne à ou ne leur permette de s'installer durablement. Les frères di Pietro ont même acquis rapidement une position enviable dans l'imprimerie vénitienne<sup>127</sup>. Les liens économiques semblent ici faibles, dans un contexte où la concurrence est particulièrement forte à Venise. Ces imprimeurs choisissent de partir plutôt que de la subir. Ce faisant, ils ne semblent pas avoir de stratégie particulière. Leur recherche de travail les entraîne en Italie du Nord principalement, mais pas uniquement sur le territoire sous domination vénitienne. Cette mobilité est en cela très différente de celle que nous avons pu observer pour les grandes compagnies vénitienne, que ce soit celle de Johann de Cologne et Nicolas Jenson, ou celles des grands libraires du début du xvi<sup>e</sup> siècle. Pour ces grands entrepreneurs, il s'agit de circulations qui finissent par revenir à Venise, d'où part leur entreprise commerciale. En revanche, pour ces petits imprimeurs mobiles s'installant à Venise puis à Lucques en passant par Trévise, il s'agit d'allers sans retours. Ils partent de Venise pour ne pas revenir, tandis que les grands libraires ou marchands organisent leur réseau commercial à travers des va-et-vient dans la *Padania*, cet espace économique que nous avons vu émerger surtout à partir des années 1500<sup>128</sup>, et au-delà. La mobilité de ces imprimeurs ne se rapproche pas non plus d'une délocalisation de certaines de leurs activités, contrairement à ce que Johann de Cologne cherche à faire à Padoue, et que d'autres libraires imiteront par la suite.

On constate également que cette mobilité est concentrée dans les années 1480-1490 ; plus tard, quand on trouve des personnes présentes dans plusieurs villes, il s'agit de grands marchands, une activité donc complètement différente. Ces années-là constituent une période où l'industrie est en pleine expansion en Italie, et ailleurs en Europe. Les besoins sont encore mal définis et circonscrits, comme le montrent les crises de surproduction chroniques. Certains typographes, confrontés à une telle concurrence, préfèrent s'installer ailleurs, pour profiter d'un marché différent, avant de repartir une fois les possibilités épuisées. En cela, nous pouvons reprendre à notre compte l'analyse d'Armando Petrucci qui compare le statut social des scripteurs dans la production du livre manuscrit et dans la production du livre imprimé. Il montre que les copistes avant l'imprimerie se divisaient en deux catégories : les copistes privés qui ont une mobilité très réduite, et les copistes professionnels, particulièrement les copistes de livres humanistes très mobiles à

---

qu'il s'agit sans doute davantage d'un investisseur que d'un typographe.

127. Voir la page 138.

128. Voir la section 5.2.3.

travers les villes, les universités et les cours italiennes. Selon Petrucci, les imprimeurs allemands arrivant en Italie dans les années 1460 imitent la mobilité des copistes de métier<sup>129</sup>. Certains en effet cherchent les financements dans les différentes villes qu'ils traversent, s'arrêtent et demeurent tant que ces financements durent, pour repartir quand la situation devient moins favorable. Cependant, il nous faut à nouveau nuancer cette affirmation, puisque comme nous l'avons vu, elle ne concerne malgré tout qu'une très faible minorité d'imprimeurs en Italie, ou à Venise.

Le modèle de ces typographes semi-itinérants disparaît avec les années 1500. Par la suite, les personnes mobiles sont difficiles à étudier en tant que telles : ce sont véritablement des colporteurs, plutôt libraires qu'imprimeurs, qui existaient déjà avant l'imprimerie, mais dont les réseaux prennent une importance croissante à l'époque moderne, comme le montrent les travaux de Laurence Fontaine. En ne trouvant plus d'imprimeurs mobiles comme dans les années 1480-1490, on peut conclure à la disparition d'une sorte de statut intermédiaire, qui concernait quelques individus à Venise, et davantage à l'échelle de l'Italie et de l'Europe.

### 6.2.1.3 Mobilité ou instabilité ?

Dans ces différents cas de figures, la question est à présent de savoir si cette mobilité est subie ou choisie. Peut-on seulement s'arrêter au constat de la mobilité économique, faut-il parler ici plutôt d'instabilité, qui force les acteurs à abandonner leurs lieux d'activité ? Dans le cas des libraires colporteurs, cette mobilité fait partie intégrante de leur conception de l'activité. La question est plus complexe dans le cas de ces semi-itinérants dont nous avons repéré l'existence, ou de certains autres entrepreneurs à la mobilité plus restreinte.

Il est difficile de déterminer avec précision la raison pour laquelle un individu décide de quitter une ville pour s'installer ailleurs. Certains départs sont concomitants avec les périodes de crise importantes, si l'on s'intéresse particulièrement aux arrivées ou aux départs de Venise. Gabriele di Pietro quitte Venise en 1478, c'est à dire à un moment où on observe un recul de la production, suite aux troubles militaires dans la région ; on observe sans doute le même phénomène avec Jacques Le Rouge. Heinrich de Harlem quitte également Venise en 1484, au moment d'une épidémie de peste. Ces trois cas semblent être corrélés directement à des difficultés présentes dans la ville ou la région vénète. Ils partent donc dans d'autres régions d'Italie du Nord : à Toscolano près de Brescia, à Pinerole près de Turin, ou à Bologne. Les circonstances économiques et le marché pèsent sans doute de façon importante sur les imprimeurs, qui reposent moins sur des protecteurs ou des mécènes que sur des entrepreneurs cherchant un investissement rentable. C'est ce qui explique sans doute la mobilité spécifique de ces imprimeurs, qui restent dans une ville, le temps de quelques éditions, c'est-à-dire souvent plus d'un an, avant de se retrouver parfois contraints à partir chercher d'autres moyens de financement. On retrouve le même phénomène

---

129. Armando PETRUCCI, « Pouvoir de l'écriture, pouvoir sur l'écriture dans la Renaissance italienne », art. cit., p. 827-829.

en France par exemple, avec les imprimeurs allemands qui arrivent dans le royaume, fuyant parfois des situations économiques complexes et des assignations pour dette<sup>130</sup>.

Ce sont parfois des individus qui avaient un ancrage non seulement économique, mais également social à Venise. On sait que Jacques Le Rouge a tissé des relations importantes avec d'autres imprimeurs comme Nicolas Jenson, avec des patriciens vénitiens comme Ismerio Querini. Gabriele di Pietro travaillait à Venise avec son frère Filippo. Heinrich de Harlem était également en collaboration avec Johann de Noerdlingen. Leur présence était sans doute pensée comme stable, jusqu'à ce que les circonstances politiques, sanitaires ou économiques ne les poussent à partir ailleurs. Il s'agissait aussi sans doute d'individus qui avaient une capacité de repli et de mouvement supérieure à d'autres. Alors que la plupart des imprimeurs qui arrêtent leur activité à Venise disparaissent le plus souvent des sources, ces individus au contraire ont réussi à monter une nouvelle activité ailleurs en Italie. Leur mobilité est sans doute en partie contrainte, mais ils avaient la capacité d'en tirer le meilleur parti, en raison d'attaches dans le milieu libraire vénitien, voire italien, en raison peut-être de capitaux propres dont nous n'avons pas connaissance.

Il semble donc que pour ces imprimeurs semi-itinérants, on pourrait parler d'instabilité maîtrisée. Ce sont des imprimeurs qui ont été contraints à un moment donné de quitter Venise, mais qui ont réussi à reprendre une activité, là où d'autres ont simplement mis la clef sous la porte. Alors que ceux-ci sont rapidement oubliés, les imprimeurs qui s'installent de ville en ville nous permettent de suivre leur trace. Cela ne doit pas nous conduire à en faire des imprimeurs errants, au contraire. Pour avoir pu redémarrer une activité, ils avaient sans doute des ressources supérieures à celles des inconnus qui ne font que passer dans les annales typographiques européennes.

## 6.2.2 Abandons d'imprimeurs et éditeurs vénitiens

Le cas particuliers des imprimeurs itinérants ou semi-itinérants nous a permis de mettre en lumière certaines des conditions de la mobilité et des départs de Venise, plus ou moins forcés. Mais ces individus qui parviennent à retrouver une activité dans d'autres villes italiennes ne constituent finalement qu'un épiphénomène par rapport aux imprimeurs ou éditeurs qui débutent une activité pour l'abandonner peu de temps après, sans jamais y revenir. Nous allons chercher à présent à étudier avec autant de précision que possible ces abandons d'imprimeurs, qui n'ont laissé que peu de traces.

### 6.2.2.1 Une instabilité généralisée

Les crises que Marino Zorzi avait étudiées<sup>131</sup> sont un élément qui détermine en partie le départ de certains imprimeurs semi-itinérants, mais qui permet également de mieux comprendre cer-

---

130. Voir les travaux de Charlotte Kempf à ce sujet, et en particulier Charlotte KEMPF, « The introduction of moveable types by German printers », *Moveable Types : People, Ideas, and Object*, Canterbury, 27 nov. 2014.

131. Marino ZORZI, « Venezia e la Germania », art. cit., p. 127-132.

taines dynamiques pour le reste du monde du livre vénitien. Elles se font sentir chez les plus gros imprimeurs, chez lesquels nous pouvons observer de grandes variations de production. Comme nous l'avons vu <sup>132</sup>, ces crises se traduisent également par des changements dans la structure même du marché productif. Chaque crise voit en effet des départs ou des modifications dans la politique commerciale ou éditoriale des ateliers sur lesquelles nous sommes bien renseignés. Lors de la première crise de 1473-1474, les deux grandes entreprises éditoriales que sont celle de Vindelinus de Spire et celle de Nicolas Jenson commencent par limiter de façon importante leur production, afin de restreindre leur offre sur un marché saturé. Ils cherchent également des apports de capitaux par le biais d'associations. Lors de la deuxième crise des années 1477-1478, beaucoup d'imprimeurs quittent Venise ; on a déjà relevé le cas de Jacques Le Rouge, qui quitte Venise à ce moment-là. Enfin, après la troisième crise des années 1484-1487, Peter Ugelheimer, ancien partenaire de Nicolas Jenson, part s'installer à Milan, et Erhard Ratdolt retourne dans sa ville d'origine, Augsbourg.

Ces crises affectent particulièrement des individus peu connus, sans capitaux importants et qui n'ont publié qu'une ou deux éditions, voire qui n'ont pu en mener à bien une seule. Nous n'avons pas ou peu de traces directes des faillites à proprement parler. Cependant, une bonne approximation pour étudier les difficultés rencontrées par ces imprimeurs dans leur activité serait de considérer les imprimeurs ou éditeurs actifs pendant une seule année puis dont on ne trouve plus trace d'activité. Cet indicateur n'est pas parfait, d'abord parce qu'il est tributaire des sources et des éditions qui nous sont parvenues. De plus, il peut exister d'autres raisons d'arrêter son activité qu'une simple difficulté financière : certains éditeurs peuvent n'avoir l'intention d'éditionner qu'un seul ouvrage. Cependant, le fait d'arrêter son activité au bout de moins d'un an reste parlant et souligne bien l'extrême volatilité de ce milieu. En y regardant de plus près, on voit que de nombreux d'imprimeurs ont des durées d'activité très courtes ; beaucoup d'entre eux ne survivent pas plus d'un an dans ce milieu très difficile économiquement, mais aussi très concurrentiel. Ce sont ces acteurs que nous souhaitons étudier plus en détail, en partant du présupposé qu'ils abandonnent le milieu de façon plus ou moins contrainte. L'imprimerie, contrairement à de nombreux autres métiers médiévaux, dispose de sources abondantes pour retracer les durées d'activité des ateliers : les livres eux-mêmes souvent datés, ou dont la date a pu être retrouvées par des recherches antérieures. C'est sur cette base que nous souhaitons entreprendre l'étude de l'instabilité du milieu du livre, en partant de l'instabilité des maîtres d'atelier qui ont effectivement signé une ou plusieurs éditions.

Sur l'ensemble de la période entre 1469 et 1530, la moitié des individus ne restent en activité qu'un an ou moins <sup>133</sup>. En croisant les informations des recensements des éditions au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècle, nous pouvons aboutir à la représentation de la part des imprimeurs et éditeurs qui restent actifs à Venise un an ou moins, par rapport au nombre de nouveaux arrivants sur le mar-

---

132. Voir la page 31.

133. 160 sur les 320 recensés ayant commencé leur activité à Venise en 1469 et 1530.

ché<sup>134</sup>. La situation en fonction de la période d'arrivée, plus ou moins propice, peut déterminer largement les chances de faillite et l'abandon des acteurs. Pourtant, on constate que la part des abandons est stable sur toute la période incunable, malgré une légère tendance à la hausse autour des années 1490. La part d'abandons devient alors supérieure à la moitié. Cette situation est paradoxale, puisqu'il s'agit également du moment où l'imprimerie est dorénavant installée dans la ville : on pourrait s'attendre à davantage de stabilité et à un taux de succès plus important. Mais ce paradoxe est sans doute attribuable au fait que la prospérité attire des individus qui n'ont pas les moyens de réaliser leur projet, dans un contexte vénitien où certaines entreprises typographiques sont déjà bien installées et occupent le marché. À la fin du xv<sup>e</sup> siècle, un imprimeur arrivant à Venise pour fonder un atelier a donc plus d'une chance sur deux, statistiquement, de s'arrêter après un an ou moins d'activité, et sans doute après de grosses pertes financières.

À partir des premières années du xvi<sup>e</sup> siècle, la part d'acteurs quittant rapidement leur activité diminue largement pour atteindre un tiers des nouveaux arrivants. Il nous semble qu'on peut mettre en rapport cette évolution avec une relative stabilisation du milieu, mais surtout avec la chute drastique du nombre de nouveaux arrivants dans le milieu du livre vénitien. Parmi eux, de plus en plus d'acteurs fiables commencent à imprimer en leur nom à Venise, par exemple des membres d'une famille de libraires ou d'imprimeurs déjà installés à Venise, et bénéficient d'un ancrage établi dans la ville. Ceci étant, la part d'acteurs abandonnant leur activité reste importante : entre 1500 et 1509, cela concerne un peu moins de la moitié des acteurs<sup>135</sup> ; entre 1510 et 1519 puis entre 1520 et 1529, cela en concerne un tiers<sup>136</sup>.

Même si celle-ci tend à s'estomper au début du xvi<sup>e</sup> siècle, on a bien une volatilité très importante chez les premiers imprimeurs. Le risque de devoir abandonner son entreprise après une activité de moins d'un an est particulièrement fort. Si cette instabilité est importante pour les chefs d'atelier, les noms qui apparaissent aux colophons des éditions, elle doit *a fortiori* l'être pour le reste du milieu du livre, en particulier les ouvriers, employés et divers dépendants qui vivent de la production et du commerce du livre. Cette première analyse permet donc de mettre en lumière l'instabilité du milieu de l'imprimerie et la forte instabilité de ses acteurs. Contrairement à l'image d'Épinal qu'on pourrait avoir à partir des grandes figures du monde du livre aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, la plupart des acteurs, imprimeurs ou éditeurs commerciaux, ne font que passer dans cette industrie. Leur activité, de façon voulue ou contrainte, s'arrêtent après une durée très courte. Il s'agit désormais de se demander si des facteurs individuels permettent d'expliquer cette situation.

---

134. Voir l'annexe 9.3.3. Nous n'avons pris en compte ici que les individus qui sont présents au colophons d'éditions vénitiennes. Nous avons une première représentation du nombre d'arrivants sur le graphique 29.

135. 13 sur 17 nouveaux arrivants.

136. 6 sur 11 nouveaux arrivants, et 11 sur 22 nouveaux arrivants.

### 6.2.2.2 Des acteurs plus fragiles face aux aléas ?

Les informations personnelles que nous avons sur ces imprimeurs ou éditeurs sont difficiles à traiter de façon globale, étant donné le nombre de non-réponse pour beaucoup de catégories. Cependant, il est envisageable de traiter certains critères pour évaluer leur impact sur la volatilité professionnelle de ces imprimeurs et éditeurs, en particulier leur origine. Nous considérons toujours la même population, c'est-à-dire les imprimeurs ou éditeurs commerciaux dont les noms apparaissent au colophon des ouvrages durant notre période ; et nous nous intéressons plus spécifiquement à ceux dont l'écart entre l'année de première et de dernière édition est d'un an ou moins, par rapport à l'ensemble de la population observée.

Nous pouvons faire l'hypothèse que l'origine joue un rôle dans ces abandons. Les acteurs qui ne sont pas Vénitiens, ni Italiens, pourraient être soumis à une plus grande fragilité du fait de leur statut d'étrangers, par rapport à des Italiens qui pourraient avoir plus de facilité à s'installer durablement dans le milieu vénitien. Et effet, à première vue, il semble y avoir un décalage entre les deux populations, à l'échelle de l'ensemble de la période<sup>137</sup>.

	<b>0-1 an d'activité</b>	<b>2 ans ou plus d'activité</b>
<b>Italiens</b>	77 (42 %)	106 (58 %)
<b>non-Italiens</b>	47 (56 %)	37 (44 %)
<b>inconnu</b>	44 (67 %)	22 (33 %)

La part des Italiens délaissant l'imprimerie après un an ou moins est bien plus faible que celle des non-Italiens, qui s'arrêtent majoritairement après un an. Mais il faut également prendre en compte les individus dont l'origine n'est pas clairement connue : 56 individus sur une population de 320, soit près de 20%. Cela représente une part importante. Or, ces individus sont pour les deux tiers des personnes qui arrêtent leur activité au bout d'un an. Cette situation est compréhensible : les personnes qui arrêtent rapidement leur activité sont logiquement celles pour lesquelles nous avons le moins de chance d'avoir des informations personnelles. Il existe une corrélation entre la faible durée d'activité de ces acteurs et l'absence d'information. Or, nous pensons qu'il y a de fortes chances pour que ces individus soient plutôt d'origine italienne : leurs noms ne présentent pas de consonance étrangère, ce qui était souvent le cas pour les Grecs ou les Allemands en particulier ; par ailleurs, étant donné les textes des colophons, nous pensons que si ces imprimeurs étaient venus d'ailleurs, il en aurait été fait mention le plus souvent. En raison de ces incertitudes, la significativité de ces résultats est très discutable à l'échelle de la période entre 1469 et 1530.

Nous présentons en annexe une série de tests statistiques que nous avons menés pour vérifier l'existence ou non d'une corrélation entre le fait d'abandonner rapidement son activité et l'origine des acteurs<sup>138</sup>. Le résultat est mitigé et nous avons choisi de réaliser plusieurs types d'opérations

137. Ce tableau est repris avec plus de précision sur l'origine des acteurs dans le tableau 69.

138. Voir l'annexe 9.3.3.



sur des données prenant en compte de plusieurs manières la part de la population sur laquelle nous n'avons pas d'information. Nous avons utilisé deux tests statistiques qui permettent d'étudier la corrélation entre deux variables : le test de khi-2 et le test de Fisher, plus pertinent dans le cadre de petits effectifs. Le détail de cette méthode est expliqué dans l'annexe 9.3.3, nous nous contentons de présenter ici les résultats auxquels nous sommes parvenu.

Si nous prenons dans un premier temps la période incunable, on se rend compte que les tests indiquent une significativité mitigée des résultats. Une corrélation existe si on prend en compte les « inconnus » de façon séparée ; elle est moins nette si on ne les prend pas en considération, et elle est inexistante si on compte les « inconnus » comme étant Italiens. Les résultats sont ici difficilement analysables. Ils sont tout à fait non significatifs pour la période après 1500, qui donne une probabilité de corrélation entre les variables extrêmement faible.

Il nous faut donc préciser la périodisation, surtout la période avant 1500 qui est plus aisée à diviser puisque le nombre d'individus de la population est plus élevé que dans la période suivante. Nous avons coupé la période en deux parties égales, pour avoir des effectifs équivalents. On voit apparaître en effet une différence très nette entre les quinze premières années de l'imprimerie à Venise, et les quinze années qui suivent. Durant les quinze premières années, il n'existe aucune corrélation nette entre l'origine des acteurs et leur propension à abandonner l'activité de l'imprimerie, quelque soit la manière dont on considère les résultats. Cette situation reflète bien l'évolution que nous avons constatée : la domination de non-Italiens dans le monde du livre, particulièrement avant 1480. Des Allemands et des Français dominant l'industrie, les nouveaux arrivants de la période ne sont pas nécessairement défavorisés s'ils sont d'origine non italienne. La situation des Italiens est *a priori* la même que celle des Allemands par exemple. Une proportion légèrement supérieure d'Allemands arrêtent rapidement leur activité, mais ce décalage n'est absolument pas significatif. Peu importe qu'on soit allemand, français ou italien, les risques de l'imprimerie ont les mêmes chances de toucher les imprimeurs qui s'installent dans la ville.

En revanche, la situation évolue entre 1485 et 1500. Les tests indiquent cette fois que la différence de taux d'abandons entre les Italiens et les non-Italiens ont plus de chance d'être significatifs. Ces résultats restent significatifs même si l'on considère arbitrairement que toutes les personnes dont l'origine est inconnue sont italiennes<sup>139</sup>. Dans le dernier quart du xv<sup>e</sup> siècle, un Italien avait donc significativement moins de chances de faire faillite qu'un non-Italien. En regardant de plus près les résultats, la situation est assez complexe : ce n'est pas tant que les Italiens bénéficient d'une plus grande stabilité – près de la moitié des Italiens arrêtent toujours leur activité après un an ou moins, 37 sur 71 individus –, mais plutôt que les non-Italiens souffrent d'une plus grande instabilité – près des trois-quarts abandonnent après un an, 21 sur 29 individus. On

---

139. La configuration aurait alors 10,4% de chance d'être due au hasard. Cet chiffre est plus élevé que la barre de 5% qui est généralement retenue, mais étant donné l'hypothèse très forte que nous avons prise – toutes les personnes d'origine inconnue sont italiennes – il nous semble que la corrélation peut être considérée comme significative. Cette dépendance des variables est confirmée pour les autres tableaux de la période.

peut donc considérer que la reprise en main de l'industrie du livre imprimé par des Italiens à partir des années 1480 a influencé non seulement la structure économique du milieu, mais également les risques économiques que de non-Italiens prenaient à commencer une telle activité. L'instabilité est caractéristique de ce milieu, mais on a une dégradation de la situation quand les Italiens prennent le contrôle pour les imprimeurs non-italiens. Il nous semble qu'il s'agit ici d'un changement de norme : alors qu'auparavant les imprimeurs étaient habituellement non-péninsulaire, la situation change ; les imprimeurs italiens continuent à avoir une situation semblable, mais les autres ont un handicap supplémentaire, car leur position n'est plus perçue comme normale. L'imprimerie vénitienne est devenue italienne.

Une évolution favorisant les Italiens apparaît donc au cours des trente dernières années du xv<sup>e</sup> siècle, mais cela ne dure pas. Dans les trente premières années du xvi<sup>e</sup> siècle, les Italiens comme les non-Italiens sont un tiers environ à arrêter leur activité après un an : l'origine ne semble pas avoir d'influence ; par ailleurs, les individus d'origine inconnue n'influencent pas particulièrement le résultat. Comment interpréter ce revirement ? Il nous semble que les années 1500 constituent un point de bascule intéressant vers une stabilisation du milieu du livre : comme on le voit sur la figure 29, le nombre de nouveaux arrivants baisse durablement à partir de ces années là. Les entrepreneurs sont moins attirés par l'image d'Eldorado du livre vénitien et les personnes commençant une activité sont donc davantage susceptibles d'être sûrs de leurs investissements, voire, comme nous l'avons déjà dit, d'avoir déjà de la famille ou des proches sur place. Cette baisse de la nouvelle concurrence bénéficie à tout le milieu, Italiens comme non-Italiens. Par ailleurs, la part de non-Italiens s'installant à Venise durant cette période est très faible – 9 sur 80 au total. La plupart de ces individus ne sont pas arrivés là par hasard. On trouve notamment des marchands à l'image de Daniel Bomberg, d'Andrea Cunadis ou Božidar Vuković, qui avaient des liens à Venise en dehors du livre, et ne se sont pas installés dans la ville spécifiquement pour l'imprimerie. Finalement, à partir des années 1500, l'entrée dans le milieu du livre se fait plus difficile, en raison de l'installation d'imprimeurs, éditeurs et libraires très en vue et de la poursuite d'entreprises familiales. On ne trouve plus, ou presque, d'artisans qui tentent leur chance dans la ville à la manière des premiers imprimeurs, mais des marchands déjà installés qui y diversifient leurs investissements. La stabilité du milieu du livre tend à estomper les risques inhérents au métier, indifféremment de l'origine.

Le traitement que nous venons de réaliser sur ces données vise avant tout à interpréter avec prudence une éventuelle corrélation entre origine et abandon. Il nous semble difficile de réaliser un traitement similaire de façon rigoureuse sur d'autres critères. Le statut social, politique ou religieux ne semble pas avoir d'influence déterminante, même si nous n'avons ces informations que pour une minorité de cas<sup>140</sup>. L'influence des liens personnels est difficile à interpréter : si un individu s'installe durablement, il va tisser des liens qui l'aideront encore davantage à s'implanter

---

140. Il s'agit des individus citoyens de telle ou telle ville, nobles italiens ou patriciens vénitiens, clercs ou moines.

dans la ville ; inversement, un individu qui ne reste que quelques mois n'aura de toutes façons pas de liens personnels dont les sources peuvent témoigner. Il est donc difficile de déterminer si d'autres critères objectifs jouent dans la fragilité de certains acteurs par rapport à d'autres. Mais nous espérons avoir montré que l'origine est un élément à prendre en compte. L'usage de méthodes statistiques rigoureuses permet de prendre en considération les individus sur lesquels nous n'avons pas d'information et de tirer des conclusions plus solides sur les données que nous avons. La provenance des individus est à certaines époques un critère déterminant pour évaluer les risques de l'entreprise. Mais ce critère est à mettre en relation avec l'environnement plus général de l'imprimerie, qui se fait plus ou moins ouvert, et en particulier plus ou moins ouvert aux étrangers. Mais dans les premiers temps, dans le contexte d'une industrie naissante dominée par des Allemands, les risques sont les mêmes pour tout le monde. Une fois le milieu stabilisé, les risques diminuent également pour tous. Il s'agissait d'une période de transition, durant laquelle les imprimeurs et éditeurs non-Italiens ont payé le prix de l'installation des Italiens dans le milieu.

Quelques cas nous laissent pourtant penser que les absences ou les départs ne sont pas toujours dus à de mauvaises conditions économiques. Lucantonio Giunti, grand libraire vénitien d'origine florentine, est condamné en mai 1514 à une peine de bannissement pour blasphème<sup>141</sup>. Il a sans doute dû s'absenter quelques temps de Venise : un document du 22 septembre 1514 confirme qu'il se trouve à ce moment-là à Florence<sup>142</sup>. Antonio de Strata de Crémone, imprimeur actif à Venise entre 1480 et 1492, est également condamné en 1495 pour le meurtre d'un autre imprimeur. On n'entend plus parler de lui après cette date<sup>143</sup>. Ainsi le départ d'un imprimeur ou d'un libraire peut aussi être dû à des affaires pénales ou criminelles, qui entraînent le départ voire la mort d'un protagoniste du monde du livre. L'instabilité était largement diffusée dans le milieu, même si certains en paient davantage le prix que d'autres selon les moments. Dans le même temps, les archives judiciaires nous donnent une image souvent mouvementée de ce milieu. La criminalité et la violence sont-elles inhérentes au monde du livre ? Est-ce un risque nécessaire à courir, dans le cadre une nouvelle activité artisanales, en cours de stabilisation dans la ville ?

## 6.2.3 Criminalité et délinquance dans le monde du livre

### 6.2.3.1 Sources et méthode

La criminalité et la délinquance dans l'Europe de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne ont fait l'objet de monographies et d'études approfondies, notamment depuis les années

---

141. Il s'agit d'un procès contre « *Lucam Antonium de Ubertis florentinum stampatorem* » : ASV, *Consiglio di dieci, Deliberazioni, Criminal*, reg. 2, images 230–246, 26 mai 1514.

142. Paolo CAMERINI, « In difesa di Lucantonio Giunta dall'accusa di contraffattore delle edizioni di Aldo Romano », art. cit., p. 168.

143. ASV, *Avogaria di Comun*, b. 3658, fol. 36r, 30 janvier 1495.

1980. Elles ont particulièrement bénéficié des sources judiciaires. Il s'agit d'ailleurs d'un phénomène d'ensemble qui concerne les études historiques européennes et américaines, qui se sont intéressées de plus près à la justice et aux crimes dont elle s'occupe<sup>144</sup>. En France, les travaux de Jacques Chiffolleau et de Claude Gauvard ont particulièrement marqué la manière dont on aborde à présent les pratiques judiciaires et la criminalité<sup>145</sup>. Si nous regardons plus précisément le cas italien, les révoltes politiques et civiques ont longtemps concentré l'attention, avant que la violence ordinaire ou quotidienne et la criminalité ne soient également abordées par les études<sup>146</sup>. À partir de ce moment, la politique criminelle et le rôle du pouvoir politique dans l'exercice de la justice ont fait l'objet d'une attention tout particulière<sup>147</sup>, notamment dans le contexte communal avec les travaux de Chris Wickham et de Jean-Claude Maire Vigueur. Des études dans la lignée de ceux de Mario Sbriccoli sur le droit et la justice pénale ont également été poursuivies. Cependant, la branche qui nous intéresse au premier chef ici se rapporte à la gestion de la violence dans l'espace urbain et dans les métiers. Venise a véritablement servi de laboratoire pour des travaux de ce type<sup>148</sup>, même si les milieux populaires florentins ont également fait l'objet de travaux<sup>149</sup>.

Les sources dans le cas vénitien sont relativement nombreuses, mais souvent incomplètes. Pour les affaires de délinquance et de criminalité, nous avons utilisé les registres du Conseil des Dix, de la *Quarantia Criminal*, de l'*Avogaria di Comun*, et des *Signori di notte al criminal et al civil*. Nous avons consulté intégralement les registres des affaires disponibles pour notre période pour ces

144. Nous nous référons à la mise au point historiographique extrêmement complète d'Andrea Zorzi dans Andrea ZORZI, « Introduction », *Pratiques sociales et politiques judiciaires dans les villes de l'Occident à la fin du Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 2007.

145. Jacques CHIFFOLEAU, *Les Justices du pape : délinquance et criminalité dans la région d'Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1984 ; Jacques CHIFFOLEAU, Claude GAUWARD et Andrea ZORZI (dir.), *Pratiques sociales et politiques judiciaires dans les villes de l'Occident à la fin du Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 2007 ; Claude GAUWARD, *Violence et ordre public au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2005 ; Claude GAUWARD, « De grace especial » : crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010.

146. On peut ainsi citer le recueil Lauro MARTINES (dir.), *Violence and civil disorder in Italian cities : 1200–1500*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press, 1972, puis celui qui lui fait suite, Trevor DEAN et K. J. P. LOWE, *Crime, society and the law in Renaissance Italy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994. Dans l'introduction, les auteurs rappellent la continuité entre les recherches exposées en 1972 dans le volume édité par Laura Martines, mais soulignent que le volume de 1992 témoigne d'une diversification des chercheurs et des travaux dans ce domaine, ainsi qu'une évolution dans la manière d'appréhender sources, et particulièrement les registres judiciaires.

147. Andrea ZORZI, « Aspects de la justice criminelle dans les villes italiennes à la fin du Moyen Âge », *Déviance et société* 15.4 (1991), p. 439–454 ; Andrea ZORZI, « La politique criminelle en Italie (XIII<sup>e</sup>–XVII<sup>e</sup> siècles) », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* 2.2 (1998), p. 91–110 ; Samuel COHN, « Criminality and the State in Renaissance Florence, 1344–1466 », *Journal of Social History* 14.2 (1980), p. 211–233 ; Gaetano COZZI (dir.), *Stato, società e giustizia nella Repubblica Veneta (secc. XV–XVIII)*, 2 t., Rome, Jouvence, 1981.

148. Élisabeth CROUZET-PAVAN, « Police des mœurs, société et politique à Venise à la fin du Moyen Âge », art. cit. ; Élisabeth CROUZET-PAVAN, « Violence, société et pouvoir à Venise (XIV<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles) : forme et évolution de rituels urbains », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes* 96.2 (1984), p. 903–936 ; Guido RUGGIERO, *Violence in early Renaissance Venice*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1980 ; Guido RUGGIERO, *The Boundaries of Eros : sex crime and sexuality in Renaissance Venice*, New York/Oxford, Oxford University Press, 1985.

149. Franco FRANCESCHI, « Criminalità e mondo del lavoro : il tribunale dell'Arte della Lana a Firenze nei secoli XIV e XV », *Ricerche storiche* 18 (1988), p. 551–590.

institutions, même si le degré de conservation est très variable<sup>150</sup>.

Les registres du Conseil des Dix sont intégralement conservés pour notre période. Il a juridiction particulièrement sur les crimes attentant à la sûreté de l'État et à la morale ; son développement date du début du xiv<sup>e</sup> siècle, dans un contexte de risque de révolte populaire et de conjurations politiques. Conseil permanent depuis 1355, il atteint son apogée aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, en récupérant les compétences de certains anciens tribunaux<sup>151</sup>. Ceux-ci continuent cependant d'exister et de traiter une large partie de la criminalité et de la délinquance de la ville. Des séries continues existent en fonction des types de délibération<sup>152</sup>.

L'*Avogaria del comun* est l'un des plus anciens corps gouvernementaux de Venise ; ses avocats doivent permettre l'application de la loi et l'institution est l'accusateur public pour certains procès civils et criminels. Quand un crime est rapporté, l'*Avogaria di comun* mène l'enquête et construit le dossier de l'accusation à présenter devant la *Quarantia* ou d'autres cours compétentes<sup>153</sup>. Nous les retrouvons dans les registres des *Raspe* ; cette série apparaît également complète pour notre période. Cette institution a également laissé de nombreux cartons qui témoignent des enquêtes, et ce depuis le xiv<sup>e</sup> siècle<sup>154</sup>. La conservation des deux derniers fonds est beaucoup plus succincte. La *Quarantia criminal* aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècle est l'instance suprême pour les crimes graves qui ne relèvent pas du Conseil des Dix. Pour la période qui nous concerne, seules trois *buste* subsistent<sup>155</sup>. Gaetano Cozzi souligne que les compétences de la *Quarantia* et de l'*Avogaria di comun* tendent à se chevaucher, même si leurs origines diffèrent<sup>156</sup>. La grande majorité des crimes violents graves sont jugés devant cette cour, avec l'instruction des *Avogadori di comun*.

De façon générale, les affaires de meurtres dont s'occupent les *Avogadori di comun* et la *Quarantia* ont davantage d'implication politiques ou sociales, tandis que les *Signori di notte* traitent plutôt d'accès soudains de violence et de rixes qui dégénèrent<sup>157</sup>. Il s'agit d'une institution visant à assurer l'ordre public dans les rues de la ville ; ils surveillent les quartiers, « ont juridiction sur les

---

150. Les conflits économiques sont aussi souvent documentés dans les registres des différentes cours de justice vénitienne, que ce soit celles des *Petizion*, du *Proprio* ou du *Procurator*, mais ces conflits nous intéresseront moins directement ici.

151. Pour une présentation détaillée, voir Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, op. cit., p. 699–701. On se référera également à Gaetano COZZI, *Repubblica di Venezia e Stati italiani. Politica e giustizia dal secolo XVI al secolo XVIII*, Einaudi, Turin, 1982, p. 145–173, Gaetano COZZI, « Authority and the law », *Renaissance Venice*, Londres, Faber et Faber, 1973, p. 293–245, p. 305, ainsi qu'à Guido RUGGIERO, *Violence in early Renaissance Venice*, op. cit., p. 6–17.

152. Il s'agit de ASV, *Consiglio dei Dieci, Deliberazioni, Comuni*, reg. 1–9 débutant en 1525 ; *Deliberazioni, Criminal*, reg. 1–5 débutant en 1505 ; *Deliberazioni, Miste*, reg. 16–43.

153. Pour une description détaillée de ces procédures, voir Guido RUGGIERO, *Violence in early Renaissance Venice*, op. cit., p. 19–26. Sur l'institution de l'*Avogaria di Comun*, on se référera aussi à Alfredo VIGGIANO, « Interpretazione della legge e mediazione politica. Note sull'*Avogaria di Comun nel secolo XV* », *Studi veneti offerti a Gaetano Cozzi*, Venise, Il Cardo, 1992, p. 121–131.

154. Il s'agit de ASV, *Avogaria di Comun*, reg. 3654–14 à 3667–27. Nous avons consulté occasionnellement les *buste*.

155. Il s'agit de ASV, *Quarantia Criminale, Parti*, reg. 19, 20 et 21 couvrant les périodes 1475–1477, 1488–1492 et 1513–1514.

156. Gaetano COZZI, « Authority and the law », art. cit., p. 303–309.

157. Guido RUGGIERO, *Violence in early Renaissance Venice*, op. cit., p. 27.

citoyens et les étrangers, les laïcs et les clercs ; ils ont une fonction de police et d'instruction par rapport aux délits de sang, au port d'armes, aux délits contre la propriété, l'honneur ou les bonnes mœurs<sup>158</sup> ». Il s'agit donc d'une institution essentielle pour la vie quotidienne de la cité ; malheureusement, pour notre période, on ne trouve que cinq *buste*, qui comportent des fragments de décisions du xv<sup>e</sup> et du début du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>159</sup> ; le fond des *Signori di notte al civil*, institution qui n'a été créée qu'en 1545, comporte un registre de décisions antérieures qui couvre la période de 1503 à 1505<sup>160</sup>. Étant donné la répartition et les lacunes de ces fonds, des analyses quantitatives ou systématiques sont difficiles, et cela rend problématique la comparaison de nos données avec une image plus générale de la population vénitienne. Avec la prudence nécessaire, nous allons essayer de nous intéresser malgré tout à l'image que ces sources nous renvoient du monde du livre vénitien.

Nous avons en tout 73 mentions d'acteurs du monde du livre impliqués dans des procès qui ne sont pas strictement économiques<sup>161</sup> : nous avons enlevé de notre champ d'action les conflits d'intérêt, les dettes, les conflits liés à un contrat, une succession ou liés à des propriétés immobilières ou foncières. Ce type de délinquance est davantage représentatif des rapports d'affaires et économiques au sein du milieu du livre, que de la plus ou moins grande turbulence ou violence de ces acteurs. Nous nous intéresserons donc aux crimes extérieurs à la sphère économique. Plusieurs types d'accusation ressortent sur l'ensemble de notre période :

	<b>auteur ou complice</b>	<b>victime</b>
<b>évasion</b>	1	
<b>faux et fausse monnaie</b>	8	1
<b>insulte</b>	2	1
<b>coups, blessures, meurtre</b>	22	13
<b>religion</b>	3	
<b>sexualité</b>	4	
<b>triche</b>	1	
<b>vol</b>	13	3

Ce tableau dénombre le nombre de participations d'acteurs du livre dans ces affaires criminelles ; nous ne dénombrons pas ici le nombre d'affaires, qui est inférieur aux chiffres présentés ici : une affaire peut nommer plusieurs individus. On peut tenter d'observer l'évolution de cette délinquance et de cette criminalité sur la période que nous observons. Nous pensons que les effets

158. Da Mosto, I, p. 97. Pour une présentation approfondie, voir Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, op. cit., p. 679, et suivantes ainsi que Guido RUGGIERO, *Violence in early Renaissance Venice*, op. cit., p. 26-33.

159. Il s'agit de ASV, *Signori di notte al criminal*, b. 14, 15, 20, 21 et 22.

160. Il s'agit de ASV, *Signori di notte al civil*, b. 120.

161. Ici, étant donné les dénominations flottantes, nous avons pris en considération les imprimeurs, libraires, éditeurs, miniaturistes, relieurs, correcteurs et ouvriers typographiques.

de sources sont relativement minimales à condition de s'en tenir à quelques remarques générales. Pour l'interprétation de ces données, la question reste bien entendu de savoir dans quelle mesure ces chiffres sont spécifiques au monde du livre, ou non. Il n'est pas possible d'avoir des données chiffrées qui permettent ici d'avoir une idée de la différence par rapport à la norme. Cependant, en comparant avec des études plus générales, nous verrons que la criminalité des imprimeurs s'inscrit dans un schéma assez classique de violence artisanale.

On constate alors que certains actes de délinquance ou certains crimes sont particulièrement concentrés sur les années 1480–1490. Il s'agit en particulier des conflits plus violents : les coups et blessures, les meurtres, ou les crimes sexuels, même si on en retrouve ponctuellement sur l'ensemble de la période 1469–1530. De la même manière, les actes de faux-monnayage qui nomment des membres du milieu du livre sont tous concentrés sur les trente premières années de l'imprimerie<sup>162</sup>. En revanche, nous avons relevé des cas de vols sur l'ensemble de la période. À titre de comparaison, les conflits plutôt économiques, liés à des contrats ou à des successions par exemple, sont décalés vers les années 1500 ; en particulier les conflits liés à une impression spécifique sont plutôt concentrés entre les années 1490 et 1510 ; les procès pour dette sont également présents entre les années 1490 et 1520.

Pour tracer une évolution à grands traits, les actes violents semblent plutôt propres à la période d'installation, tandis que les procès économiques nécessitent une certaine implantation, une assise qui est acquise plus tardivement ; ils se poursuivent bien après la phase d'installation de l'imprimerie dans la ville. Ceci étant dit, les crimes ou délits non économiques concernant le plus le monde du livre sont les meurtres et les actes de violence physique, avec trente-cinq acteurs impliqués au cours de la période. Les registres des autorités judiciaires et de maintien de l'ordre nous permettent d'avoir quelques détails sur certaines affaires violentes.

### 6.2.3.2 Une population violente ?

Dans les sources judiciaires, les meurtres correspondent souvent à une agression qui a mal tourné, ce qui justifie que nous ayons pris en compte les deux catégories ensemble et non pas séparément. Dans certains cas seulement, la volonté de meurtre semble plus délibérée : c'est le cas de certaines de ces affaires. Quand la victime comme l'accusé sont tous les deux du milieu du livre, on a l'impression d'un règlement de compte interne. C'est en particulier le cas de l'agression d'Andrea Torresani : le registre de l'*Avogaria di Comun* rapporte que Arrigo Ariosto est arrivé devant Torresani qui parlait avec Pietro Veronese, un autre imprimeur, et sans aucune raison, a commencé à l'insulter, avant de le frapper avec un couteau et de s'enfuir dans le *Fondaco dei*

---

162. Un doute subsiste pour deux faux-monnayeurs en raison de l'ambiguïté du terme *stampa*, qui peut aussi signifier le battage de monnaie. Cependant, plusieurs individus sont qualifiés de *stampatores*, ce qu'on ne retrouve pas dans le contexte de la monnaie ; ces individus sont également associés à d'autres artisans, dont d'autres *stampatores* de Padoue : ASV, *Consiglio di dieci, Deliberazioni, Miste, Registri*, reg. 18, image 177 et suivante.

*tedeschi*<sup>163</sup>. Ce n'est pas la seule fois que ce lieu est le témoin d'incidents violents impliquant des imprimeurs. En mai 1493, Matteo de Pavie, imprimeur, est inculpé pour avoir poignardé à plusieurs reprises quelqu'un dans le *Fondaco*<sup>164</sup>; comme dans le cas d'Andrea Torresani et d'Arrigo, l'accusé semble être venu expressément pour agresser sa victime. Le cas est encore plus flagrant dans le cas du meurtre de l'imprimeur Giovanni Antonio de Castro Zufredo par un autre imprimeur Antonio de Strata, en juin 1494<sup>165</sup>. L'enquête rapporte que la victime marchait tandis qu'Antonio de Strata a surgi de derrière avec une arme et l'a frappé sans un mot<sup>166</sup>. Les causes ne sont jamais mentionnées, mais on peut supposer que l'activité économique commune joue ici comme un déclencheur ou un catalyseur de tensions. Il s'agit finalement de violences ordinaires, qui ne sont pas propres au milieu du livre, mais dont témoignent les archives vénitiennes pour le reste des artisans de la ville. Les travaux d'Élisabeth Crouzet-Pavan permettent de montrer que les rixes au sein d'un même milieu social sont monnaie courante, ce qui fait dire à l'*Avogaria di Comun*, commentant une de ces affaires, que « les animaux qui vivent de la même nourriture se haïssent naturellement<sup>167</sup> ». Dans les cas que nous avons décrits ici, nous avons sans doute à faire à des querelles mal réglées, des conflits qui dégénèrent, voire des affaires d'honneur appelant vengeance<sup>168</sup>. Ces cas ne sont donc pas inhabituels dans les archives vénitiennes; les libraires ou les imprimeurs s'inscrivent dans le tableau plus général des violences vénitiennes<sup>169</sup>.

Dans certains cas encore, plusieurs membres du milieu du livre sont complices d'un crime. On trouve ainsi le 22 mars 1481 deux frères libraires, Piero et Giovanni, incriminés avec Alvise Cingano pour le meurtre de Zaccaria Pizegato<sup>170</sup>. On retrouve les mêmes collusions dans un cas de faux-monnayage, quand le Conseil des Dix inculpe en 1473, avec d'autres, un certain *Andrea stampator in Padua*, un *quidam scolaris stampator notus Francisco Filippi, Joannes Siculus stampator et*

163. « *dum quidam Andreas de Asula impressor librorum casualiter se reperisset super strata magistra ex opposito porte Fontici teuthonicorum prope apothecam illorum de opinellis aromatarie, et loqueretur cum quodam Petro veronense etiam stampatore, suprascriptus Ariotus supervenit a parte posteriori dicti Andree i cui nullo prolato verbo, nec aliqua causa precedente admonavit de uno iuctu uno cultelle parue de puncta in spatula dextra, quem vulneravit uno magno vulnere cum non parua sanguis effusione [...], et non contentus premissis dum ipse Andrea in percussus aufugeret in fontico teuthonicorum dictus ariotus contosito ipsam suam cultellam retro illum* » : ASV, *Avogaria di Comun*, *Raspe*, reg. 3656-16, fol. 3r, 24 octobre 1483.

164. « *Matheus de papia impressor librorum inculpatuus die 5 maii 1493 dum esset in fonticho theutonicorum percussisse quendam mutum ex quo vulnere de puncta in tetina sinistra ex qua idem mutus de facto expiravit de presenti vita* » : ASV, *Signori di notte al criminal*, reg. 15, fol. 60r, 27 janvier 1494.

165. Le premier est un imprimeur qui imprime en son nom jusqu'en 1492, bien intégré dans le milieu du livre; le second n'est pas connu par d'autres sources : ASV, *Avogaria di Comun*, *Raspe*, reg. 3658, fol. 36r, 30.I.1495.

166. « *Quod uno die mense Junii proximi preteriti, quidam Ioannes Antonius de Castro Zufredo stampator fecisse transillum per viam cuplica in contrata San Cancianum, dictus Antonietus cum uno case nudo armatus admenavit a tergo ipsi Io antonio pro lato nullo verbo* »

167. ASV, *Avogaria di Comun*, *Raspe*, reg. 9, fol. 32r, cité dans Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, op. cit., p. 686.

168. Certains auteurs ont souligné l'importance de l'honneur dans les affaires criminelles italiennes, y compris dans les affaires n'impliquant pas l'élite urbaine. C'est le cas notamment à Florence : John K. BRACKETT, *Criminal Justice and crime in late Renaissance Florence 1537-1609*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992. Pour Venise, voir Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, op. cit., p. 688.

169. *Ibid.*, p. 688.

170. ASV, *Signori di notte al criminal*, reg. 15, fol. 28v, 22 mars 1481.



*Nicolaus de Argentina stampator*<sup>171</sup>. Il s'agit d'une criminalité ou d'une délinquance qui fait resurgir les liens sociaux internes au groupe. Cette turbulence de groupe se traduit également de façon plus attendue dans les rixes nocturnes, aggravées par la boisson. Ainsi en mai 1515, une soirée avec plusieurs imprimeurs dégénère. L'affaire racontée dans les cartons de l'*Avogaria di Comun* décrit une fête organisée chez lui par Andrea Panteo, imprimeur, qui regroupe plusieurs autres membres de son métier. Sans doute avinés, quelques jeunes imprimeurs en viennent aux mains avec des gardes du quartier, et en particulier Bartolomeo Theodori dit *Caza Diavoli* qui frappe un des hommes avec un couteau<sup>172</sup>. Il s'agit ici finalement d'une situation typique de solidarité de classe faisant face aux représentants de l'autorité ; ce sont des cas de violence assez fréquents dans les actes commis par les ouvriers et artisans de la ville. Parmi les agressions menées par des membres du peuple, Guido Ruggiero constate que les agressions contre l'autorité publique constituent la catégorie dominante, ce qui est sans doute le signe d'une profonde insatisfaction sociale<sup>173</sup>. Ces agressions sont en retour considérées avec sévérité par les autorités, qui y voient, sans doute à raison, une violente contestation de l'ordre social et politique<sup>174</sup>. Cependant, en dehors de l'affaire que nous venons de relater, on trouve très peu cas de ce genre impliquant des imprimeurs ou des libraires.

En revanche, dans une grande majorité de cas, des imprimeurs et des libraires sont impliqués dans des agressions avec d'autres artisans, ou contre d'autres artisans. C'est le cas par exemple dans cette affaire de viol sodomite en réunion qui a été accompli notamment par un orfèvre et un libraire du pont du Rialto, en 1494<sup>175</sup>. Les fragments des registres des *Signori di Notte* rapportent un certain nombre de meurtres qui impliquent un libraire ou un imprimeur, et un autre artisan de la ville. En mars 1482, un ouvrier textile assassine *Bartolomeus de Venetiis*, imprimeur<sup>176</sup> ; en mars 1485, Andrea, bedeau et relieur de livres, est inculpé pour le meurtre de Joseph de Agnolina, barbier<sup>177</sup> ; en 1488, le libraire Bartolomeo de Bergame est inculpé pour le meurtre d'un verrier<sup>178</sup> ; ou encore en 1527, un tailleur napolitain, Hannibal, est banni pour le meurtre de Cristofallo Cavallo, imprimeur<sup>179</sup>. Les violences restent finalement au sein du même groupe économique et social : les victimes comme les accusés sont souvent des ouvriers, des artisans, ou de petits commerçants. Ceux-ci s'allient parfois entre eux, mais s'agressent également mutuellement. Il s'agit d'un schéma très largement prédominant dans les archives. Ce type de violence est lui aussi classique parmi les artisans vénitiens. Ce sont des violences ordinaires qui font partie de la vie sociale des travailleurs,

171. ASV, *Consiglio di Dieci, Misti*, reg. 18, fol. 23v, 28 novembre 1473.

172. ASV, *Avogaria di Comun*, b. 4361 (P 211), fasc. 14.

173. Guido RUGGIERO, *Violence in early Renaissance Venice*, op. cit., p. 100-101.

174. *Ibid.*, p. 142-143.

175. « *sodomitio violento commisso in personam certe femine* » : ASV, *Consiglio di Dieci, Deliberazioni, Miste*, reg. 26, image 215, fol. 79v, 30 avril 1494.

176. ASV, *Signori di Notte al criminal*, reg. 15, fol. 31r, 24 mars 1482.

177. ASV, *Signori di Notte al criminal*, reg. 15, fol. 37r, 23 mars 1485.

178. ASV, *Signori di notte al criminal*, reg. 15, fol. 43r, 10 mars 1488.

179. ASV, *Signori di notte al criminal*, reg. 22, fol. 18r, 6 juillet 1527.

des *popolani*, même si comme l'écrit Guido Ruggiero, ces cas sont sans doute sous-évalués dans les archives, car ils ne présentaient pas un si grand intérêt pour les autorités, particulièrement quand l'agression ne dégénère pas en meurtre<sup>180</sup>. Ces moments ponctuels de violence n'inquiètent pas les maîtres ni le pouvoir. On ne trouve pas trace à Venise d'émeute ouvrière organisée, à l'image de la révolte des Ciompi à Florence ; les ouvriers du livre ne se conforment pas non plus à l'image des grèves d'ouvriers typographiques qui ont lieu à Paris ou à Lyon contre leurs maîtres en 1539 et 1570<sup>181</sup>. Enfin, au sein de ce schéma homosocial de violence, celle-ci se fait parfois cyclique, comme dans le cas de Jacobo Balzano, un imprimeur qui est poursuivi en 1479 pour avoir poignardé dans l'œil Bethinus de Bergame, boucher<sup>182</sup> ; il est condamné à quatre mois de prison et une amende de vingt-cinq ducats<sup>183</sup>. On retrouve ce même personnage en 1502, cette fois assassiné par plusieurs individus coalisés, sans doute d'autres ouvriers mécaniques puisqu'on trouve un charpentier parmi eux<sup>184</sup>. Il s'agit finalement d'un bon exemple de cette criminalité qui s'exerce en groupe, au sein du même milieu social artisanal. Le fait d'être victime ou accusé importe peu : il s'agit en définitive du même schéma de violence interne.

Le monde du livre reproduit les mêmes actes de violence que l'ensemble du milieu artisanal vénitien. Pour suivre Guido Ruggiero, la violence faisait partie de la vie des travailleurs de la ville, même si en réalité, il ne s'agissait pas de la fraction de la population la plus violente<sup>185</sup>. Les artisans commettent des meurtres dans une proportion semblable à leur part globale dans la population ; ils commettent proportionnellement moins d'agression physique ou verbale. Mais chaque fois, la violence reste interne, ce qui est observable ici, dans le cas des artisans du livre. L'auteur raffine l'analyse en distinguant les artisans industriels, et montre qu'ils sont plus violents que les autres artisans – même si toujours moins que les nobles<sup>186</sup>. Cette analyse s'applique ici, puisque dans la majorité des cas, nous ne sommes pas en mesure d'associer le nom des libraires ou imprimeurs impliqués avec des noms que nous connaissons par ailleurs, par les colophons notamment. Cela laisse supposer que ce sont de petits boutiquiers dans le cas des libraires, et des ouvriers typographiques dans le cas des imprimeurs, et non pas de grands libraires ou des maîtres d'atelier. Il faut

180. Guido RUGGIERO, *Violence in early Renaissance Venice*, op. cit., p. 99–100. Sur la violence à l'intérieur du groupe des populaires, on se référera également à Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, op. cit., p. 686–688 et au développement plus ancien dans Stanley CHOJNACKI, « Crime, punishment and the Trecento Venetian state », *Violence and civil disorder in Italian cities : 1200–1500*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press, 1972, p. 184–228, p. 210–218.

181. Natalie Zemon DAVIS, « A trade union in sixteenth-century France », *The Economic History Review* NS 19.1 (1966), p. 48–69.

182. « *dum uno die ipse Jacobus simul cum quodam Bethino de Bergamo excoriatore, inviam se cederent in pugnie in calle de la madona prope domum de cha de Amatis, eundo versus Sanctam Mariam novam dictis Jacobus cum uno gladio, percussit ipsum Bethinum uno vulnere de puncta in oculo dextro, in parte superiori oculi* » : ASV, *Avogaria di Comun, Raspe*, reg. 3655, fol. 6v, 9 juillet 1479.

183. « *captum fuit, quod est jacobus coluplent mensis quatuor in caceribus, soluat offenso ducatis xxv auri pro mendo medias et mediatis et ducatos decem auri advocatoribus* » : ASV, *Avogaria di Comun, Raspe*, reg. 3655, fol. 6v, 9 juillet 1479.

184. ASV, *Signori di notte al criminal*, reg. 15, fol. 78r, 15 mars 1502.

185. Guido RUGGIERO, *Violence in early Renaissance Venice*, op. cit., p. 95.

186. *Ibid.*, p. 105–106.

excepter de cela les règlements de compte dont nous avons parlé précédemment, qui impliquent des personnes qui nous sont connues, comme Andrea Torresani ou Antonio de Strata.

Nous pouvons approfondir cette analyse par l'hypothèse d'Élisabeth Crouzet-Pavan étudiant la répression de la sodomie par Venise. Celle-ci constate que les accusés et les condamnés de ce crime sont surtout les patriciens et les *popolani*, particulièrement les membres de certains métiers. Peut-être la pratique sexuelle en tant que telle s'est-elle diffusée dans la société vénitienne. Cependant

cette surveillance toute privilégiée du Conseil s'exerce sur les deux groupes sociaux les plus tenus en lisère. Entre une aristocratie tôt contrôlée et des arts mécaniques dont les tumultes ne sont pas à redouter, l'État vénitien trouve son équilibre et exerce sa puissance<sup>187</sup>.

De façon moins systématique sans doute, une interprétation semblable pourrait être étendue à la criminalité des métiers, groupes particulièrement surveillés et suspects aux yeux des autorités. Dans le cas du livre, cette surveillance traduit sans doute en partie le fait que les individus sont souvent des étrangers arrivés récemment dans la ville, et que le métier lui-même est encore neuf et en cours d'intégration dans le tissu social vénitien. L'instabilité des maîtres, la population mouvante des ouvriers et la nouveauté de l'ensemble de l'activité rend sans doute ce milieu suspect et soumis à une attention particulière des pouvoirs publics. Cette surveillance des autorités à l'égard de ses acteurs, particulièrement des ouvriers et des petits boutiquiers, est un contrôle informel, mais qui produit des effets. Il s'agit une marque décisive de la manière dont les pouvoirs publics craignaient les acteurs de ces activités industrielles et commerciales, tout en les favorisant sur le plan économique, pour la prospérité et le prestige de la ville. Une observation précise des sources et la comparaison avec le tableau plus général de la violence vénitienne et du contrôle des autorités permet ainsi de reprendre à notre compte l'hypothèse formulée par Martin Lowry : celui-ci, dans son ouvrage sur Nicolas Jenson, constatait empiriquement l'importante suspicion qui existait dans les années 1480-1490 contre les imprimeurs et les libraires, particulièrement en matière de sodomie<sup>188</sup>. Il faisait ainsi l'hypothèse que le climat était devenu intolérable, ce qui avait amené certains imprimeurs à s'en aller de Venise à cette époque-là, profitant de moments de creux dans le dynamisme des presses de la ville<sup>189</sup>. Cette hypothèse est difficile à confirmer. Mais il nous semble raisonnable de penser que les autorités cherchaient à instaurer une discipline dans ce nouveau milieu industriel, qui se traduit par une présence importante des imprimeurs et libraires dans les procès criminels, notamment concernant les affaires de mœurs. Nous avons

---

187. Élisabeth CROUZET-PAVAN, « Police des mœurs, société et politique à Venise à la fin du Moyen Âge », art. cit., p. 286.

188. La lecture des sources donne une impression de présence anormalement importante des libraires et des imprimeurs, même si en réalité, nous n'avons vu apparaître que quatre cas sur l'ensemble de notre corpus, dont une affaire en 1475 et une autre en 1494.

189. Martin LOWRY, *Nicholas Jenson*, op. cit.

cherché à le montrer par la consultation extensive des sources judiciaires et leur exploitation systématique.

Nous sommes dans l'incapacité de faire ce que Guido Ruggiero a fait pour le *xiv<sup>e</sup>* siècle, c'est-à-dire de déterminer précisément quelle part les imprimeurs et libraires représentent dans la population délinquante ou victime, d'autant plus que le métier n'est pas toujours précisé dans les sources. Nous ne pouvons donc pas évaluer si cette population est véritablement plus violente ou non. Cependant, le schéma de violence qui apparaît semble correspondre à celui des artisans industriels de Venise. Le fait que ces actes de violence apparaissent surtout dans les premières décennies, et tendent à disparaître, alors que les autres actes de délinquance continuent à apparaître dans les sources nous laisse à penser que le milieu s'est davantage stabilisé. Cependant, il ne faudrait pas interpréter la délinquance du milieu du livre de façon générale comme un signe de marginalité. Même pour les actes de violence, le fait que des membres des autres métiers soient impliqués témoignent d'un type de lien social, conflictuel certes, mais bien réel avec les autres membres du corps social vénitien. Dans une large mesure, cette violence est socialement normale.

Ceci dit, la concentration de certains délits ou de certains crimes sur la période d'installation de l'imprimerie traduit peut-être également la surveillance particulière de ce nouveau milieu par les autorités. Une fois que l'industrie et le commerce du livre ont démontré leur honorabilité et leur intérêt pour la cité, que des relations avec les autorités se sont établies au niveau des maîtres et des marchands, alors cela se traduit peut-être par une baisse de contrôle dont témoigne la baisse des affaires non violentes.

Ce panorama dans le monde de l'imprimerie fait ressortir les inégalités d'une nouvelle manière. On a vu qu'il y a en effet plus de chances pour que les acteurs impliqués dans ces affaires soient des ouvriers, de petits libraires ou des imprimeurs de faible calibre. Les grands marchands, libraires ou imprimeurs les plus importants n'apparaissent pas dans ce type d'affaire, ou rarement<sup>190</sup>. Les grands imprimeurs sont au contraire plus présents dans les procès d'ordre économique. Le contrôle des pouvoirs publics, l'insatisfaction sociale et l'instabilité économique contribuent à façonner la violence qui agit au sein du milieu du livre. Celle-ci n'est pas aveugle aux inégalités économiques et sociales, qui doivent être à présent questionnées.

### **6.3 Hiérarchies et inégalités sociales dans l'atelier**

Les historiens de l'imprimerie et du livre ont depuis longtemps montré l'extrême diversité sociale qui était impliquée dans la production et le commerce du livre. Armando Petrucci en particulier a souligné la nécessité de distinguer entre les imprimeurs qui étaient des techniciens, et

---

<sup>190</sup>. Andrea Torresani par exemple apparaît seulement comme victime d'une agression au tout début de sa carrière ; Lucantonio Giunti apparaît également comme coupable de blasphème.

ceux qui étaient au contraire des entrepreneurs. On a vu que cette distinction est parfois difficile à faire. Petrucci souligne que cette différence entraîne sans doute un fossé culturel considérable entre deux groupes d'individus, qui sont pourtant souvent considérés comme imprimeurs au même titre<sup>191</sup>. D'un point de vue plus social que culturel, ces inégalités constituent le cœur de nos recherches et nous souhaitons commencer à les aborder progressivement. Nous avons vu jusqu'à présent dans ce chapitre de quelle manière le monde du livre était marqué par une assez grande précarité et une instabilité forte surtout dans les premiers temps. Cette précarité cependant ne touche pas tous les acteurs de la même manière : certaines distinctions ont pu être faites. De la même façon, la criminalité touche aussi les individus différemment selon leur statut. Mais il nous faut à présent rentrer davantage dans le détail des relations au sein de l'atelier, qui est le lieu où les inégalités économiques et sociales se manifestent avec le plus de force sans doute. Des membres de classes très diverses de la société y travaillent dans une grande proximité. Nous voulons donc nous intéresser ici aux collaborations au sein de l'entreprise<sup>192</sup>.

### 6.3.1 La collaboration de classes diverses

#### 6.3.1.1 Entre hiérarchie et proximité

On trouve dans une même entreprise typographique ou libraire la participation conjointe de nobles italiens, de patriciens vénitiens, de grands marchands et entrepreneurs, de techniciens, d'intellectuels, d'ouvriers et de domestiques. Ces différents protagonistes ont chacun une place bien attribuée, comme on avait pu le voir dans le cadre de l'entreprise aldine. La collaboration entre Alde Manuce, humaniste et lettré, et Andrea Torresani, imprimeur et marchand, reposait sur une stricte répartition des tâches. Mais d'autres acteurs gravitent autour d'eux. L'élite, et en particulier certains patriciens vénitiens comme la famille Barbarigo, ont soutenu l'entreprise. On a également pu penser que le prince de Carpi, Alberto Pio, avait contribué au développement des presses par une politique de mécénat dirigée envers Alde, son ancien précepteur. Martin Lowry relativise l'importance des « ressources » d'Alberto Pio dans le développement de cette entreprise, étant donné qu'on ne sait pas précisément si ces ressources consistent en un soutien politique, en un don de terre, ou strictement en un don financier. S'il a participé financièrement au projet de son ancien précepteur, alors il s'agissait probablement d'une avance ponctuelle et personnelle. Dans tous les cas, les documents juridiques montrent qu'il n'a pas été partie prenante de la société commerciale conçue avec Torresani et Barbarigo<sup>193</sup>. Cependant, dans l'organisation quotidienne du travail, les mélanges des genres est toujours présent.

---

191. Armando PETRUCCI, « Pouvoir de l'écriture, pouvoir sur l'écriture dans la Renaissance italienne », art. cit., p. 830-831.

192. Les dynamiques des inégalités sociales et la mobilité feront l'objet de développement ultérieur : voir le chapitre 9.

193. Martin LOWRY, *Le Monde d'Alde Manuce*, op. cit., p. 84.

On sait en réalité assez peu de choses sur l'organisation matérielle dans l'atelier, notamment sur leur organisation physique. Les travaux de Philippe Bernardi en particulier montrent qu'il convient de nuancer l'intégration de l'atelier à la maison. On a en effet longtemps considéré que l'atelier était systématiquement intégré à l'habitation du maître, dans les sociétés urbaines médiévales. Cette articulation est à questionner : on trouve des maisons-ateliers, qui juxtaposent les différentes fonctions, mais on trouve aussi des ateliers qui peuvent être séparés physiquement ou statutairement des habitations. Il peut en réalité y avoir une relative autonomie des différentes sphères et donc une grande diversité des solutions mise en œuvre et des pratiques<sup>194</sup>. Les indications à ce sujet dans les sources sont assez succinctes. Les déclarations immobilières des *Decime* donnent parfois une description du lieu occupé, mais sans que les fonction des espaces soient clairement définis. On a parfois des mentions de maison avec sa boutique ou son atelier qui semblent indiquer le mélange des fonctions d'habitation et de travail<sup>195</sup>. D'autres mentions semblent au contraire séparer les deux fonctions : par exemple, des ateliers sont loués séparément de la maison, l'artisan ayant sans doute une habitation séparée de son lieu de travail<sup>196</sup>. Mais dans la plupart des cas quand un bien est qualifié de « *domo* », de « *casa* » ou de « *bottega* », il est difficile de savoir s'il s'agit d'une maison, où l'atelier ou la boutique se trouvent ; d'un atelier ou d'une boutique qui sert également de lieu d'habitation ; ou simplement d'un lieu clairement attribué à une unique fonction, habitation ou travail. Dans tous les cas, les individus coexistent et collaborent dans une grande proximité au sein de l'atelier, si ce n'est dans leur habitation. La proximité physique entre des individus de classes différentes au sein de l'atelier est bien décrite dans l'adage « *Opulentia sordida* » d'Érasme que nous avons déjà cité. Sur la trentaine de personnes qui composent la maisonnée, beaucoup travaillent dans l'atelier la journée, dans le bruit et la confusion : Érasme relit ses feuilles en les transmettant ensuite aux compositeurs, alors qu'Alde relit les épreuves. Mais malgré ce travail côte-à-côte et cette promiscuité au sein de l'atelier, les distinctions sociales sont bien rappelées tous les jours au moment du repas, avec une distinction nette entre la table des maîtres, celle des ouvriers et serviteurs, et celle des femmes de la maison<sup>197</sup>.

Étant donné les rapports établis dans l'atelier typographique, on comprend que les différents acteurs de la production et du commerce du livre, d'origine variée, sont en cohabitation et collaboration permanente, dans un contexte qui mélange les genres dans le cadre du travail mais qui n'oublie jamais de rétablir les hiérarchies le moment venu. En particulier, il est possible de rapprocher ce fonctionnement des *botteghe* de façon générale, indépendamment du métier qui y est exercé. Il n'y a pas que l'imprimerie à conserver des hiérarchies très fermes, voire rigides,

194. Philippe BERNARDI, « L'atelier : données provençales sur la place du travail au Moyen Âge », *Cadre de vie et manières d'habiter (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Caen, Publications du CRAHM, 2006.

195. « *una casa cum sua botega* » louée par Fantin et Gabriele Corner à Piero Locatello, libraire (ASV, *Decime 1514*, b. 38, n° 36); ou encore « *una botega cum una camera* » où habite Andrea, libraire (ASV, *Decime 1514*, b. 47, n° 98).

196. Ainsi un libraire nommé Andrea loue une boutique sous une maison : « *sotto la ditto [casa] una bottega sta maistro Andrea liberer* » : ASV, *Decime 1514*, b. 42, n° 66, 23 août 1514.

197. Voir l'analyse qui est faite de ce passage dans Martin LOWRY, *Le Monde d'Alde Manuce*, op. cit., p. 101-102.

au sein de l'atelier ou de la chaîne de production. La proximité des maîtres avec les membres de leur famille et leurs employés est une constante, même si des études ont montré qu'elle est plus ou moins forte en fonction de l'échelle de la production. Dans des activités où l'activité est liée à une demande difficilement prévisible longtemps à l'avance et où la production de chaque unité reste à un niveau relativement faible, comme les tailleurs, alors sans doute la proximité de vie et d'activité entre le maître et ses employés atténuait largement la frontière sociale entre les deux. Dans les types de production où le capital nécessaire à l'activité est un investissement important, alors la distance sociale s'accroît entre le maître et ses ouvriers et les hiérarchies restent fortes. Ainsi dans l'industrie du verre, où une expertise technique importante des maîtres est nécessaire comme la possession d'un four et de matières premières en quantité importante, ou pour le travail de la fourrure, où les liens sont étroits avec le grand commerce international, on observe une stratification forte dans le monde du travail<sup>198</sup>. Comme dans l'imprimerie, la proximité physique du travail artisanal n'empêche pas le rétablissement des barrières sociales. Celles-ci sont d'autant plus importantes quand les maîtres d'atelier sont également en contact et en collaboration avec de grands marchands citoyens et des patriciens pour la commercialisation et l'approvisionnement en matière première<sup>199</sup>.

### 6.3.1.2 L'implication des patriciens : un cas particulier

Le patriciat vénitien a une implication centrale dans le grand commerce de la ville. Des évolutions se font sentir à partir du xvi<sup>e</sup> siècle : certains patriciens achètent des terres et investissent dans le foncier, tandis que leurs investissements bancaires ou commerciaux se contractent. Peu d'entre eux sont directement impliqués dans l'industrie, notamment dans l'industrie textile en pleine expansion<sup>200</sup>. Des exceptions existent. On a vu que le patriciat était impliqué depuis le début du xv<sup>e</sup> siècle dans la production de papier ; d'autres, comme la famille Vendramin, deviennent des acteurs de la production de savon<sup>201</sup>. Au xvii<sup>e</sup> siècle, des patriciens et citoyens originaires s'impliquent dans l'industrie de Terre ferme<sup>202</sup>. Bien sûr, il ne pouvait être question de participer à l'industrie qu'en tant qu'entrepreneurs, en raison de l'interdiction d'exercer des arts mécaniques

---

198. Dennis ROMANO, *Patricians and Popolani : the social foundations of the Venetian Renaissance state*, op. cit., p. 67-69.

199. *Ibid.*, p. 68.

200. Brian PULLAN, « The occupations and investments of the Venetian nobility in the middle and late sixteenth century », *Renaissance Venice*, Londres, Faber et Faber, 1973, p. 379-408 ; Gino LUZZATTO, « L'attività commerciale di un patrizio veneziano del Quattrocento », art. cit.

201. James C. DAVIS, *The Decline of the Venetian nobility as a ruling class*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1962, p. 41-42.

202. Ivo MATTOZZI, « Intraprese produttive in Terraferma in Storia di Venezia dalle origini alla caduta della Serenissima », *La Venezia barocca*, t. 7, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1997, p. 435-478 ; Ivo MATTOZZI, « Investimenti aristocratici nelle cartiere venete : che ruolo nella espansione produttiva ? », *Produzione e commercio della carta e del libro secc. XIII-XVIII*, Florence, Le Monnier, 1992, p. 269-296.

pesant sur les citoyens et les patriciens<sup>203</sup> et l'implication reste malgré tout limitée.

Leur participation reste discrète dans le cadre du commerce du livre, mais quelques cas nous permettent de dire que les patriciens n'ont pas été indifférents à la nouvelle industrie. Plusieurs d'entre eux demandent des privilèges en tant qu'éditeur ou auteur. Ainsi Andrea Badoer demande un privilège en 1491 pour un livre de navigation qu'il a réalisé<sup>204</sup>. Daniele Barbarigo, procureur de San Marco, demande un privilège pour l'édition de Pline réalisée par son frère, l'humaniste Ermolao Barbarigo<sup>205</sup>; quelques temps plus tard, les fils de Daniele Barbarigo demandent un privilège pour une traduction de Dioscoride, toujours réalisée par Ermolao Barbarigo; enfin, Piero Marcello demande un privilège pour faire imprimer sa vie des doges de Venise<sup>206</sup>. Ils participent à l'impression en tant qu'auteurs ou éditeurs, ou en tant que descendants de ceux-ci. Leur implication cependant allait souvent au-delà du travail intellectuel, puisque ces individus finançaient souvent l'édition qu'ils commanditaient. Les imprimeurs bénéficiaient ainsi d'une subvention notable, et d'un travail moins risqué. Nous avons vu cependant que le poids de ce genre de travail dans la production vénitienne reste assez faible<sup>207</sup>.

Dans quelques autres cas, nous avons mentionné d'une implication plus proprement économique. Les cas d'Ismerio Querini finançant Jacques Le Rouge, et de Giovanni Bartolomeo Barbarigo, investisseur de l'entreprise aldine, ont déjà été évoqués. Il s'agit ici de patriciens qui ont financé des entreprises, qui ont participé aux frais de l'impression, sans être les auteurs des œuvres publiées : il s'agit véritablement d'un investissement industriel et commercial. D'autres patriciens peuvent également avoir été impliqués, même si les sources les concernant sont souvent elliptiques. La famille Donà semble avoir eu des relations étroites avec les imprimeurs de la ville dans les premiers temps : le patricien Alvise Donà est un des exécuteurs testamentaires de Johann Manthen en 1474<sup>208</sup>; l'imprimeur Paganino Paganini dit également avoir acheté une grande quantité de livres à la famille de Luca Donà, pour 100 ducats<sup>209</sup>. Un conflit qui émerge entre Luca Donà et sa sœur Maria fait également apparaître Paolo Bondulmier, qui déclare avoir fait commerce de livres, même s'il n'a jamais tenu boutique<sup>210</sup>. La famille Gradenigo paraît avoir eu maille à partir avec les libraires : ainsi, en 1522, un conflit entre d'une part Marco Gradenigo et un certain *Johannes Petri*, et d'autre part le libraire Alessandro Navo, est arbitré par le grand libraire Giovanni Bartolomeo da Gabiano, ce qui laisse supposer qu'il s'agit d'un conflit lié au commerce libraire<sup>211</sup>.

---

203. Anna BELLAVITIS, « "Ars mechanica" e gerarchie sociali a Venezia tra XVI e XVII secolo », *Le Technicien dans la cité en Europe occidentale, 1250-1650*, Rome, École française de Rome, 2004, p. 161-179.

204. ASV, *Senato, Deliberazioni, Terra*, reg. II, image 124, 26 avril 1491.

205. ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 14, image 193, 11 décembre 1493.

206. ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 15, image 149, 7 juin 1502.

207. Voir la section 1.2.2.4.

208. « *Commissarios enim huius mei testamenti et ultime voluntatis instituo et esse volo nobilem virum dominum Alovium Donato condam magistri et generosi militis domini Andree Donato...* » : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 481, n° 508, 2 août 1474.

209. ASV, *Giudici di Petizion, Capitoli publicati*, b. 13, fol. 80r, 11 avril 1494.

210. ASV, *Giudici di Petizion, Capitoli publicati*, b. 13, fol. 85v.

211. Les deux parties sont condamnés à payer les dépenses à part égale : ASV, *Giudici del Proprio, Lezze*, b. 6, fol. 68



L'implication de Marco Gradenigo dans le commerce du livre paraît non négligeable, si on en croit l'inventaire qui est fait en 1526, après son décès, et qui comporte de nombreuses caisses de livres, à côté d'autres marchandises à extraire de la douane<sup>212</sup>.

Un cas intéressant mérite ici qu'on s'y attarde. Un conflit entre la famille Cimalarcha et Rigo Badoer montre que les Badoer ont été directement impliqués dans une impression de missels à partir de 1492<sup>213</sup>. Le procès fait apparaître un accord de 1492 par lequel Giovanni Cimalarcha s'engage à faire imprimer des missels, sous peine d'une amende de 25 ducats. Il s'agit sans doute de l'impression pour les missels glagolitiques étudiée par Daniela Fattori<sup>214</sup> et dans laquelle la famille Badoer était donc aussi partie prenante. Les missels devaient être prêts en 1493 pour être ensuite transportés sur les bateaux des Cimalarcha vers la Dalmatie, et plus spécifiquement vers Arbe. D'après les recherches de Daniela Fattori, ces volumes devaient être confiés à divers religieux dalmates de langue slave. Mais le procès de 1494 montre qu'un intermédiaire supplémentaire était présent. La famille Badoer était particulièrement bien implantée en Dalmatie ; au XIII<sup>e</sup> siècle, Marco Badoer est comte d'Arbe<sup>215</sup> ; cet ancrage s'est maintenu, puisque le doge et le Sénat envoie Alvise Badoer à Arbe pour recruter des condottières croates en janvier 1510<sup>216</sup>. Ce Rigo Badoer dont il est question ici, et sur lequel nous avons peu d'informations, est peut-être le même que Rigo Badoer habitant Arbe qu'Elisabetta Morosini recommande à ses frères restés à Venise et qui « souhaite se faire admettre gentilhomme<sup>217</sup> », dans un contexte où la reconnaissance du statut patricien des membres de ces familles habitant dans les territoires maritimes vénitiens pose un certain nombre de problèmes. On est ici dans le cadre d'une branche de la famille Badoer installée dans le *stato da mar* depuis plusieurs générations. La famille, comme de nombreuses branches de familles nobles vénitiennes dans la même situation, était dans une position sociale et économique difficile. Mais malgré l'investissement commercial qu'il a sans doute réalisé dans l'imprimerie, Rigo Badoer ne parvient pas à ses fins : il est condamné par les juges du *Petizion* à rembourser ses dettes et à payer des dommages aux héritiers Cimalarcha.

L'implication de membres de familles patriciennes dans l'imprimerie a pu être vue comme un investissement rentable pour des individus en quête de prestige et de réinsertion dans la société noble de Venise. Le cas assez spécifique de Rigo Badoer montre néanmoins que cela n'allait pas de soi : en plus d'avoir été débouté par les juges, l'édition de ce premier missel glagolitique est un

---

et suivants, II.9.1522.

212. ASV, *Giudici di Petizion, Terminazioni*, b. 35, fol. 29, 4 janvier 1526.

213. ASV, *Giudici di Petizion, Sentenze a giustizia*, b. 194, fol. 38r et suivantes, 26 juillet 1494.

214. Daniela FATTORI, « Venezia culla della stampa glagolitica. L'editio princeps del *Breviario* (1492) », art. cit. L'auteur n'avait visiblement pas eu connaissance du document concernant les Badoer.

215. Élisabeth CROUZET-PAVAN, « Venise et le monde communal : recherches sur les podestats vénitiens 1200–1350 », *Journal des savants* 2.1 (1992), p. 277–315, p. 294.

216. Kenneth M. SETTON, *The Papacy and the Levant, (1204–1571) : the sixteenth century to the reign of Julius III*, Philadelphie, American Philosophical Society, 1984, p. 78.

217. Bernard DOUMERC, « Les Vénitiens confrontés au retour des rapatriés de l'empire colonial d'outre-mer (fin XV<sup>e</sup> siècle–début XVI<sup>e</sup> siècle) », *Migrations et diasporas méditerranéennes (X<sup>e</sup>–XVI<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 375–398.

échec et aucun des acteurs ne parviendra à obtenir un retour sur investissement <sup>218</sup>.

Les différents cas que nous avons présentés ici sont épisodiques. Nous n'avons pas de trace d'une implication massive des familles patriciennes dans l'imprimerie, mais on voit que des contacts n'étaient pas si rares. Les investissements dont nous avons la trace impliquent la collaboration économique de patriciens avec des marchands, libraires ou imprimeurs de plus ou moins grande envergure. Il s'agissait également de contacts économiques, qui finissaient sans doute par se transformer en liens personnels. Les liens que la famille du premier imprimeur Johann de Spire et l'entreprise qui a perduré entretient avec le patriciat en est un bon exemple : les mariages et les exécutions de testament des différents membres de cette famille et de cette compagnie en témoignent <sup>219</sup>. Même sans investissement productif direct, les clients patriciens des libraires en viennent également à entretenir des relations sociales suivies avec ceux-ci. Antonio Moreto en est un bon exemple, lui qui est le libraire préféré de Sabellico, avec qui il entretient une correspondance <sup>220</sup>. Cette proximité affichée, entre un citoyen de Brescia <sup>221</sup>, libraire à Venise, et un patricien vénitien, historiographe officiel de la République, ne doit pourtant pas faire oublier les conflits parfois intenses qui émergent de cette collaboration entre des acteurs aussi éloignés socialement, dans le cadre productif de l'imprimerie. Les patriciens interviennent alors peu, mais les hiérarchies sociales jouent à plein malgré tout. Le cas du conflit entre l'investisseur patricien Badoer et les distributeurs citoyens Cimalarcha, ou entre l'investisseur patricien Querini et l'imprimeur français Jacques Le Rouge, ne sont que des exemples parmi d'autres des tensions qui peuvent se retrouver à toutes les échelles de production.

### 6.3.1.3 Conflits d'intérêts au sein de l'atelier

Les conflits liés au secret professionnel, que nous avons déjà évoqués, ont déjà permis de faire apparaître les éventuels conflits d'intérêts qui pouvaient émerger au sein même de l'atelier typographique, en raison de la répartition des tâches et des gains. La réaction d'Alde face à une révolte de ses ouvriers – que celle-ci prenne la forme d'une grève ou d'un débauchage – montre bien que les intérêts de chacun sont bien compris <sup>222</sup>. Il s'agit sans doute de la seule révolte que l'on puisse comparer aux grèves violentes de Lyon et Paris au xvi<sup>e</sup> siècle, puisqu'il s'agit du seulement moment où l'on devine que des ouvriers typographiques se sont coalisés contre leurs patrons. Nathalie Zemon Davis montre que la fierté des compagnons typographes à Lyon a largement joué pour

---

218. Sur cette affaire, voir également la page 385.

219. La petite fille de Johann de Spire épouse un Barbarigo (ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 190, 19 avril 1521); un collaborateur, Johann Manthen, a Alvise Donà comme exécuteur testamentaire (ASV, *Cancellaria inferiore, Notai*, b. 124, prot. fol. 117v); et enfin, Johann Herbort, un autre collaborateur, a Federico Corner comme exécuteur testamentaire (ASV, *Cancellaria inferiore, Notai*, b. 124, fol. 117v et suivantes).

220. Marcantonio Sabellico le qualifie de « *bibliopolam hic longe principem, mihique familiarissimum* » : Marcantonio SABELLICO, *Opera omnia, op. cit.*, p. 432; voir également la lettre que l'auteur lui adresse : *Ibid.*, p. 468–469.

221. ASV, *Avogaria di Comun*, reg. 4313, fasc. 16.

222. Voir page 301.

la constitution d'une sorte de syndicat du métier, la compagnie des Gryffarins. À une époque où les conditions de leur travail, leurs responsabilités et leurs gains s'éloignent rapidement de ceux de leurs maîtres, ils déplorent l'absence de « fraternité » au sein du monde du livre, ce qui revient finalement à déplorer la formation de classes d'intérêts divergents et des formes d'exploitation économique. À Lyon, l'imprimerie se développe également en dehors des cadres corporatifs, et les ouvriers lyonnais ont réussi à recréer une forme de solidarité à travers ce que Nathalie Zemon Davis considère comme une ébauche de syndicat moderne. Mais une telle cohésion à l'échelle des ouvriers typographiques ne se retrouve pas à Venise. Une seule coalition est connue et elle aboutit à un échec. Il est possible que la répression qu'Alde Manuce et ses partenaires semblent avoir exercé sur ces velléités de révolte ait calmé les tentatives de regroupement.

Le conflit ouvert d'Alde avec Francesco Griffò de Bologne est peut-être encore plus révélateur du conflit d'intérêt entre patron et employé, car cette fois les intérêts et les revendications sont clairement mentionnées. Francesco Griffò était sans doute d'un graveur spécialisé, qui ne travaillait que pour l'imprimerie et qui a su tailler des caractères très réputés, en particulier pour Alde Manuce en 1502 : six fontes romaines, quatre cursives grecques et un jeu de caractères hébreux. Un conflit émerge entre l'imprimeur humaniste et le graveur qui a travaillé pour lui, puisque Alde protège les caractères par un privilège, revendiquant ainsi personnellement le bénéfice de l'« invention ». Pour Alde, la paternité de ses caractères revient avant tout à celui qui en a financé l'exécution, et qui a sans doute en partie contribué à la réalisation de certaines nouveautés techniques. Pour Griffò au contraire, la paternité est sienne, puisqu'il est le créateur de ces caractères. Il s'agit ici d'une question de propriété intellectuelle : est-ce l'investisseur qui en reçoit le bénéfice, ou l'exécutant, voire l'inventeur employé ? Un problème qui en l'occurrence a été tranché au bénéfice d'Alde : Francesco Griffò a interdiction de vendre à d'autres imprimeurs une cursive similaire à celle d'Alde, qui en a l'exclusivité en vertu de son privilège<sup>223</sup>. Francesco Griffò va ensuite travailler pour l'imprimeur juif Gershom Soncino, qui est en rivalité avec Alde pour l'impression en hébreu. Les deux hommes exercent à Fano dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle et Soncino prend fait et cause pour son graveur, en particulier dans la dédicace des œuvres de Pétrarque, destinée à Cesare Borgia :

Il est venu ici le plus notable et capable des compositeurs qu'il était possible d'amener, mais aussi un noble graveur de lettres latines, grecques et hébraïques, messer Francesco da Bologna, dont les talents sont inégalés. Il ne sait pas seulement comment parfaitement couper des fontes, mais il a aussi inventé une nouvelle forme de lettre, appelée cursive ou chancellerie, tandis qu'Alde Manuce ou d'autres cherchent à s'en attirer la gloire<sup>224</sup>.

La suite de la dédicace insiste bien sur le fait que ces lettres sont l'œuvre de Francesco et non

---

223. Martin LOWRY, *Le Monde d'Alde Manuce*, op. cit., p. 98-100.

224. David Werner AMRAM, *The Makers of Hebrew books in Italy*, op. cit., p. 97-101.

d'Alde. Cette prise de position n'est pas un hasard. Il s'agit finalement d'une lutte entre l'imprimeur soutenu par l'élite vénitienne, que cette élite soit économique, intellectuelle ou politique, et ses subordonnés, qui se trouvent alors une communauté d'intérêts avec de plus petits imprimeurs, qu'Alde a évincés, comme c'est le cas de Soncino. Celui-ci ne parvient jamais à s'installer à Venise, subit une forte pression des grands imprimeurs vénitiens – Alde puis Daniel Bomberg – et quitte finalement l'Italie en 1527 après le sac de Rome pour l'Empire ottoman, après avoir perdu sa fortune pour tenter de maintenir son entreprise<sup>225</sup>. Bien que théoriquement imprimeur indépendant, Soncino partage finalement davantage d'intérêts avec un employé dépendant de l'imprimerie plutôt qu'avec les tenants des grandes entreprises vénitiennes. Cet épisode, sans doute anecdotique pour une large part, nous laisse cependant penser qu'il faut comprendre de façon plus fine la hiérarchie qui se constitue au sein du monde du livre, et même au sein des ateliers.

### 6.3.2 Hiérarchie dans l'organisation productive

Il faut mettre en lumière des rapports de dépendance que nous avons évoqués à de nombreuses reprises jusqu'à présent sans avoir encore mis en forme ces relations. Comme tout milieu économique et productif, le milieu du livre vénitien s'organise par des liens de dépendance économique : c'est le cas des rapports entre un employé et son employeur, entre un maître d'atelier et son investisseur, entre un petit libraire et le grand éditeur qui le fournit en volumes. Le commanditaire a la mainmise sur la destinée économique de ses subordonnés. En fonction de la possession du capital financier, mais également du capital matériel qui permet la production, et donc en raison de la place dans le système de production, la domination ou la dépendance se traduit plus ou moins clairement. Il est possible de s'en faire une idée plus claire par la comparaison avec d'autres activités industrielles. Francesco Franceschi dans son étude du monde de la laine à Florence décrit le processus de fabrication de la toile comme une organisation complexe. L'intervention des grands marchands dans l'industrie aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles a transformé les maîtres d'atelier en dépendants ou en copropriétaires d'un nouveau mode de fonctionnement industriel. Il faut cependant nuancer cette évolution : de petits et moyens producteurs avec une marge d'action économique et une relative indépendance subsistent. Mais l'implication de grands marchands organisant la chaîne de production change en profondeur l'organisation et les relations de dépendance économique<sup>226</sup>. La même configuration peut en partie être observée dans le cadre de l'imprimerie vénitienne, qui superpose grands marchands et petits imprimeurs, grands libraires et moyennes structures typographiques, comme nous avons commencé à le voir. La comparaison peut être approfondie sur d'autres aspects de l'organisation du travail et des hiérarchies qui en découlent.

La hiérarchie des dépendants dans le monde du travail en Italie à la fin du Moyen Âge a fait

---

225. *Ibid.*, p. 135.

226. FRANCO FRANCESCHI, *Oltre il "Tumulto"*, *op. cit.*, p. 33-34.

l'objet d'études stimulantes. Les travaux d'Alessandro Stella et de Franco Franceschi sur les travailleurs florentins, en lien notamment avec la révolte des Ciompi, ont permis de mettre en évidence les inégalités internes, entre indépendants et dépendants, au sein même du salariat, ainsi que les distinctions dans les boutiques ou les ateliers<sup>227</sup> ; les distinctions au sein du monde du travail florentin avaient été mises en lumière par une longue série de travaux<sup>228</sup>. Nous allons tenter de nous en inspirer pour raffiner l'analyse de la hiérarchie du monde du livre. La présence des ouvriers est diffuse dans la ville ; nous avons cru voir leur présence dans les actes judiciaires de la ville, mais leur identification reste malgré tout très incertaine. Nous avons vu au début de ce chapitre que trois ouvriers sont requis par presse, ce qui signifie qu'on compte dans la ville plusieurs centaines d'ouvriers typographiques, travaillant sous les ordres d'une centaine de maîtres d'atelier, dans les périodes de plus grand développement de l'imprimerie vénitienne. L'étude des dépendants dans l'atelier typographique couvre un vaste champ : les femmes, les enfants, les ouvriers et les apprentis et enfants placés dans l'entreprise, extérieurs à la famille. Les conditions concrètes de cette dépendance sont extrêmement variées et complexe<sup>229</sup>. On a pu voir dans le chapitre précédent la manière dont la famille joue un rôle dans la main-d'œuvre, notamment immigrée, de l'atelier ; comment son rôle dans la transmission de l'entreprise se fait de plus en plus cruciale avec le temps. Le travail des dépendants familiaux, femmes et enfants, dans le cadre de l'atelier typographique est une donnée que nous avons déjà abondamment rencontrée<sup>230</sup>.

Pour comprendre les relations de dépendance non familiales, nous pouvons prendre comme point de comparaison le cas de l'industrie lainière florentine, qui a été bien étudiée par Alessandro Stella et Franco Franceschi<sup>231</sup>. Comme pour l'imprimerie, on a une industrie composée de statuts économiques et sociaux, de fonctions et de professions extrêmement variés. Parmi les dépendants, Franco Franceschi distingue entre le petit nombre de salariés stables, embauchés pour

---

227. Alessandro STELLA, *La révolte des Ciompi*, op. cit. ; Franco FRANCESCHI, *Oltre il "Tumulto"*, op. cit.

228. Sans être exhaustif, on peut citer les travaux de Charles de La Roncière sur les prix et salaires à Florence (Charles-Marie de LA RONCIÈRE, *Prix et salaires à Florence au XIV<sup>e</sup> siècle : 1280-1380*, Rome, École française de Rome, 1982) ; les travaux sur le salariat de Bronislaw Geremek sur l'Italie puis sur Paris : Bronislaw GEREMEK, « I salari e il salariato nella città italiana del Basso Medio Evo », *Rivista storica italiana* 78 (1966), p. 368-387 et Bronisław GEREMEK, *Le Salariat dans l'artisanat parisien aux XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles : étude sur le marché de la main-d'œuvre au Moyen Âge*, Paris/La Haye, Mouton & co, 1968 ; l'étude du *catasto* par David Herlihy et Christian Klapisch-Zuber avait également fait ressortir les divisions internes au monde du travail florentin. Voir également la mise au point historiographique sur l'histoire des travailleurs dans l'Italie médiévale dans Giovanni CHERUBINI, « I lavoratori nell'Italia dei secoli XIII-XV : considerazioni storiografiche e prospettive di ricerca », *Artigiani e salariati : il mondo del lavoro nell'Italia dei secoli XII-XV*, Pistoia, Presso la sede del Centro di Studi di Storia e d'Arte, 1984, p. 1-26 ainsi que le récent article d'introduction au numéro de *Médiévales* « Travailler à Paris » : Christine JÉHANNO, « Le travail au Moyen Âge, à Paris et ailleurs : retour sur l'histoire d'un modèle », *Médiévales* 69 (2015), p. 5-17.

229. On se référera pour les conditions de ces travailleurs au numéro de *Médiévales*, « Les dépendances au travail », n° 30, 1996, coordonné par Alessandro Stella.

230. Voir en particulier l'implication familiale dans l'immigration que nous avons relevée pour la première génération d'imprimeurs allemands : voir page 134.

231. Les deux ouvrages de ces auteurs sont sortis simultanément, ce qui a permis à Philippe Braunstein d'en tirer une note critique mettant en lumière les forces de ces deux études convergentes : Philippe BRAUNSTEIN, « Le paysage social florentin vu d'en bas. Le monde de la laine entre 1380 et 1430 (note critique). À propos d'Alessandro Stella, La révolte des Ciompi. Les hommes, les lieux, le travail », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 52.4 (1997), p. 765-775.

une période assez longue dans une entreprise donnée, et les ouvriers non spécialisés recrutés à la journée, les *lavoranti*, les Ciompi<sup>232</sup>. Les premiers ont une chance de pouvoir gravir les échelons de l'art, ils peuvent devenir les cadres de l'entreprise, avoir des postes de responsabilité ou se mettre ensuite à leur compte. Les autres en revanche sont dans une position qui apparaît davantage bloquée et évidemment instable. Les rémunérations sont bien entendu très hétérogènes entre les deux groupes de travailleurs, et leur intéressement dans l'entreprise également. Mais à l'intérieur de ces deux groupes, on compte encore de nombreuses autres distinctions et différenciation, notamment entre ceux qui ont un salaire fixe et ceux qui perçoivent, de plus en plus, un salaire à la tâche. « La hiérarchisation à l'intérieur du corps de travailleurs est très poussée, encouragée, favorisée<sup>233</sup> », comme elle l'était sans doute de la même manière dans le cadre d'une entreprise typographique. Signe de ces différenciations internes, Franco Franceschi a mis en évidence que les apprentis florentins dans l'Art de la laine sont dans une situation qui s'apparente de plus en plus à un travail salarié<sup>234</sup>.

Les sources que l'on trouve à Florence sont malheureusement indisponibles dans le cas de l'imprimerie vénitienne. Nous n'avons pas de livres de compte, pas de contrat d'apprentissage ou d'embauche. La réalité des conditions de recrutement et les différents statuts internes au salariat nous échappent en très large partie. Ce sont deux mondes du travail très différents, tant du point de vue du nombre d'acteurs imprimé que du poids économique qu'ils pouvaient avoir. Malgré tout, peut-être les ouvriers typographiques vénitiens rencontraient-ils les mêmes évolutions que les ouvriers textiles florentins. La spécialisation dans les tâches mécaniques était sans doute moins grande, mais il existe une hiérarchisation forte à l'intérieur des tâches de l'atelier, en fonction de la formation notamment intellectuelle des ouvriers ou des compositeurs. Ces ouvriers semblent surtout être payés avec un salaire fixe, mais il est probable que des ouvriers peu qualifiés soient aussi recrutés pour de courtes périodes. Des différenciations à l'intérieur de ce salariat introduisent des distinctions de classe en fonction de la responsabilité prise dans l'entreprise ; la spécialisation technique ou intellectuelle rentre également en ligne de compte dans ses fractures internes au salariat et aux travailleurs du monde du livre. Ces différenciations ont été révélées dans le cadre de conflits qui émergent entre les acteurs collaborant à l'imprimerie vénitienne, que ce soit entre patrons, ouvriers ou graveurs expérimentés.

Magré les difficultés de la comparaison, il nous semble intéressant de replacer la hiérarchie des salariés dans le cadre plus global du fonctionnement de ce milieu productif en fonction de la plus ou moins grande dépendance économique. Celle-ci peut être analysée de plusieurs façons. Dans le cas du monde artisanal de Trévise, Matthieu Scherman a tenté une typologie qui distingue les « indépendants », les subordonnés et les non qualifiés<sup>235</sup>. Cette approche nous semble rendre

---

232. Alessandro STELLA, « "La bottega e i lavoranti". Approche des conditions de travail des Ciompi », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 44.3 (1989), p. 529-551.

233. *Ibid.*, p. 544.

234. FRANCO FRANCESCHI, *Oltre il "Tumulto"*, *op. cit.*, p. 163-164.

235. MATHIEU SCHERMAN, *Familles et travail à Trévise à la fin du Moyen Age*, *op. cit.*, ch. 3.

compte de la complexité de l'organisation des ateliers ainsi que la fluidité des distinctions. L'auteur signale bien que les « indépendants », c'est-à-dire bien souvent les maîtres possédant leur propre atelier et travaillant pour leur compte, ne sont pas toujours si indépendants que cela par rapport aux marchands qui leur passent commande<sup>236</sup>; de même il existe des dépendants, qui parviennent à avoir une gestion autonome de leurs affaires, alors même qu'ils sont employés par quelqu'un d'autre<sup>237</sup>. On a une dépendance économique qui s'exprime donc à la fois dans la possession ou non des moyens de production, dans les compétences techniques et la qualification, et qui permet à des individus d'avoir une marge de manœuvre plus ou moins importante. On peut donc croiser avec profit la typologie de Matthieu Schermann avec l'approche de Franco Franceschi qui introduit la notion de *gradi di imprenditorialità* ou « degré d'entrepreneuralité ». Cette notion permet alors de décrire des situations d'une extrême variété en fonction des rapports aux moyens de production, des produits du travail, de la dimension de l'entreprise, de la clientèle, des rémunérations et des gains. Elle permet finalement de comprendre la hiérarchie qui existe dans le monde du travail artisanal en fonction de la marge de manœuvre des individus, et qui intègre les salariés comme les « indépendants », qui eux-mêmes ne sont pas tous égaux face aux acteurs dominants sur le marché<sup>238</sup>. Une hiérarchie souple donc, qui permet le passage et la mobilité entre les différentes conditions si un critère change au fil du temps ou entre les générations. Cette manière de concevoir le monde du travail permet aussi de penser la mobilité sociale, qui fera l'objet d'un développement ultérieur (voir section 9.1). Pour l'instant, elle nous permet de formaliser les relations qui existent tant au sein de l'atelier typographique ou de la boutique libraire, que dans l'ensemble du milieu productif et commercial. De nombreuses lignes de partage existent, qui rendent complexe toute tentative pour établir une stricte hiérarchie économique ou sociale. Ces lignes de partage, on l'a vu, peuvent aussi devenir lignes de fracture, entraînant des conflits plus moins violents entre acteurs qui produisent ou vendent des livres ensemble, mais n'ont plus les mêmes intérêts en jeu. Ces inégalités sont à suivre plus en détail et nous les verrons à l'œuvre en fonction des circonstances.

Le milieu du livre à Venise de 1469 à 1530 est donc un milieu fondamentalement instable et précaire, mais ses membres ne sont pas égaux devant cette instabilité et cette précarité. L'investissement nécessaire à une édition rend inévitable la collaboration d'imprimeurs peu fortunés avec des investisseurs, dans lesquelles les hiérarchies sociales et économiques se font jour. Ces hiérarchies se voient également dans la fragilité face aux aléas en fonction des périodes d'installation de l'imprimerie. La précarité de la majorité des acteurs, oubliés de l'histoire des débuts de l'imprimerie, se voit alors au grand jour. La criminalité que l'on a pu constater parmi les ac-

---

236. Pour les merciers, Richard MacKenney utilise le terme de « *apparently independent* » : Richard MACKENNEY, *Tradesmen and traders*, *op. cit.*, p. 105, Mathieu SCHERMAN, *Familles et travail à Trévisé à la fin du Moyen Age*, *op. cit.*, p. 155.

237. *Ibid.*, p. 178.

238. FRANCO FRANCESCHI, *Oltre il "Tumulto"*, *op. cit.*, p. 198-199.

teurs du livre à Venise ne dépare pas dans le milieu artisanal de la ville, mais montre également à quel point la violence touche inégalement les individus. La proximité de l'atelier et la collaboration étroite d'individus de niveau social et d'expertise très divers entraînent parfois la crispation autour de conflits d'intérêts exacerbés.

On le voit, les hiérarchies économiques et sociales sont partout présentes en filigrane des interactions des acteurs. La fragilité des uns fait l'assise des autres; l'instabilité des uns fait la sécurité des autres. Les lignes de partage sont plus ou moins souples selon les cas et aboutissent plus ou moins vite à des lignes de fracture. Celles-ci peuvent en particulier se jouer autour du statut juridique des acteurs, notamment dans le cas d'acteurs non vénitiens participant au monde du livre en collaboration avec des individus de niveau social plus élevé. Toutes les difficultés liées aux hiérarchies au sein de l'atelier s'en trouvent alors démultipliées. Cette conception multi-scalaire des hiérarchies dans le monde productif du livre nous permet donc d'introduire un facteur qui nous semble essentiel pour comprendre l'organisation de ce milieu et les conditions socio-économiques des acteurs : l'origine géographique et le caractère d'extranéité. Étant donné les débuts de l'imprimerie, une nouvelle industrie amenée à Venise par des étrangers, et étant donné le recrutement très large de ce milieu à Venise – les pays germaniques, puis le nord de l'Italie, mais sans oublier les territoires de la Méditerranée orientale –, il nous semble qu'il s'agit d'une donnée à prendre en considération dans l'organisation sociale et les hiérarchies qui se forment progressivement dans ce milieu en construction. Étant donné les origines géographiques représentées dans le monde du livre vénitien, nous pensons qu'il s'agit là d'un facteur essentiel pour comprendre le développement de l'imprimerie à Venise, le rôle différencié des acteurs et leurs conditions d'activité.





# Chapitre 7

## Étrangers et imprimeurs : le creuset vénitien

Nous avons évoqué dans la deuxième partie des communautés étrangères importantes pour l'essor de l'imprimerie : les Allemands bien sûr, puis certaines communautés italiennes, ou encore la communauté grecque. Le rôle que chacune a joué à des moments précis de l'histoire de l'imprimerie attire l'attention sur la manière dont ces communautés ont pesé sur le développement de l'imprimerie, indépendamment ou en lien les unes avec les autres. Nous allons chercher ici à porter un regard plus global sur l'importance et les modalités de leur apport. Nous cherchons également à insérer l'étude de ces étrangers dans une réflexion sur le statut social de ces individus, qui, venant d'Allemagne, de Dalmatie ou de Milan, ne sont pas perçus de la même manière et n'ont pas la même latitude d'action.

Les travaux sur les étrangers en ville se sont particulièrement développés depuis les années 1970 et 1980<sup>1</sup>. Les études ont été nombreuses de la part des médiévistes en France et en Italie ; aujourd'hui des projets de recherche sur le sujet sont actifs ailleurs en Europe<sup>2</sup>. Plus largement, l'histoire des migrations et de l'immigration est un domaine dynamique qui se nourrit de l'apport des autres sciences sociales. S'il ne nous appartient pas de dresser un panorama exhaustif de ces recherches, nous allons nous attacher ici plus particulièrement aux aspects problématique de la définition même d'étranger. Une fois cette définition posée, il nous semble important d'essayer de comprendre les modalités de l'action des communautés et des acteurs étrangers dans l'imprimerie vénitienne. Il nous a paru en effet qu'il s'agissait là d'une dimension singulière dans le cas vénitien. Sans tomber dans la célébration aveugle d'un cosmopolitisme vénitien, nous souhaitons analyser la manière dont cette imprimerie s'est nourrie de ces apports et en quoi la condition d'étranger à Venise a pu être tant un atout qu'un frein pour les imprimeurs et libraires actifs dans la ville. Pour cela, une approche en terme de croisement et à différentes échelles nous permettra d'interroger ce creuset vénitien du point de vue des acteurs qui y collaborent.

---

1. Voir l'état de l'art réalisé dans Denis MENJOT, « Les gens venus d'ailleurs dans les villes médiévales : quelques acquis de la recherche », *“Arriver” en ville. Les migrants en milieu urbain au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, p. 15-29.

2. Que l'on pense par exemple au projet anglais « England's Immigrant 1330-1550 », un projet de recherche qui donne de plus libre accès à une base de donnée de 64 000 noms de personnes ayant immigré en Angleterre durant cette période : <https://www.englishimmigrants.com/>.

## 7.1 Les étrangers à Venise. Historiographie et contexte

### 7.1.1 L'étranger au Moyen Âge : un concept problématique

Sans doute tributaires des préoccupations contemporaines, l'histoire et la sociologie des migrations et des étrangers connaissent des résurgences chroniques. Depuis la « Digression sur l'étranger » de Georg Simmel, puis le renouveau de l'école de Chicago dans les années 1930, en passant par la sociologie de Sayad en France dans les années 1970–1980, le concept même d'étranger a donné lieu à de nombreux développements et interrogations épistémologiques. En histoire, les années 1990 ont marqué un regain d'intérêt pour ces questions, ce que signale le grand nombre de colloques et d'ouvrages collectifs sur la question, en particulier en histoire médiévale<sup>3</sup>. Nous nous basons sur ces acquis pour aborder la question de l'étranger dans le cadre de l'imprimerie vénitienne.

L'étranger est défini en sociologie par son altérité d'une part, et par son double ancrage spatial d'autre part. La définition classique de Simmel, selon laquelle l'étranger est « celui qui vient aujourd'hui et qui reste demain<sup>4</sup> » doit néanmoins être nuancée<sup>5</sup>. Plus précisément, « pour Simmel, l'étranger est une “forme sociologique”, caractérisée par le fait d'être à la fois fixé en un point de l'espace et détaché de ce même point<sup>6</sup> ». Il s'agit finalement d'une certaine définition de l'altérité, définie comme un lointain proche. Cette réflexion qui fait de l'étranger une figure de l'Autre dans un espace auquel il est pourtant rattaché a connu des développements divers dans la sociologie contemporaine. Alors que certains sociologues définissent une « situation minoritaire » comme le fait pour certains individus d'être perçus comme « “différents”, et d'une différence toujours négative, face à la majorité qui prétend incarner, elle, la norme et la normalité<sup>7</sup> », d'autres insistent plutôt sur la dichotomie entre l'ici et l'ailleurs. C'est ce que fait notamment Abdelmalek Sayad, qui qualifie la situation de l'immigré comme une « double absence » : l'immigré n'appartient pas complètement à la société qui l'accueille sans non plus appartenir encore à la société qu'il a quitté ; il s'agit d'une absence de statut juridique, mais également de statut symbolique<sup>8</sup>.

---

3. Pour ne citer que ceux-ci : Simonetta CAVACIOCCHI (dir.), *Le Migrazioni in Europa secc. XIII–XVIII*, Atti delle settimane di studio e altri convegni – Istituto internazionale di storia economica “F. Datini”, Florence, Le Monnier, 1994, Denis MENJOT et Jean-Luc PINOL (dir.), *Les Immigrants et la ville : insertion, intégration, discrimination, XII<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, L'Harmattan, 1996, Jacques BOTTIN et Donatella CALABI (dir.), *Les Étrangers dans la ville : minorités et espace urbain du bas Moyen Âge à l'époque moderne*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1999, Gabriella ROSSETTI (dir.), *Dentro la città. Stranieri e realtà urbane nell'Europa dei secoli XI–XVI*, Naples, Liguori, 1999 et bien sûr le congrès de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public, *L'Étranger au Moyen Âge*, Actes du 30<sup>e</sup> congrès de la SHMESP, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000.

4. Georg SIMMEL, *Sociologie : étude sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF, 1999.

5. Voir à ce sujet Otthein RAMMSTEDT, « L'étranger de Georg Simmel », *Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est* 21 (1994), p. 146–153.

6. *Ibid.*, p. 147.

7. Claire COSSÉE, Emmanuelle LADA et Isabelle RIGONI (dir.), *Faire figure d'étranger : regards croisés sur la production de l'altérité*, Paris, Colin, 2004.

8. Abdelmalek SAYAD, *La Double Absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.

L'altérité est construite à partir de ce double ancrage spatial, jamais complètement réalisé.

La notion d'altérité et d'appartenance spatiale ou sociale permet en effet de mieux comprendre les ambiguïtés de l'étranger au Moyen Âge, qui ne saurait jamais être réduit à une définition juridique nette et fixe. Le statut de l'étranger au Moyen Âge est en effet un statut problématique. Pour reprendre l'ouverture des actes du congrès de la SHMESP de 1999, on peut légitimement se demander « où commence l'étranger dans la société médiévale <sup>9</sup> » ; on peut également reprendre la constatation de Giuliano Pinto et Beatrice del Bo et remarquer que la majeure partie des gens sont étrangers au Moyen Âge, même si tout le monde n'est pas étranger de la même manière <sup>10</sup>. À travers l'inclusion et l'exclusion, ou les modalités particulières d'être étranger, la question de la délimitation de ce statut, si règlementée nos sociétés contemporaines, si floue dans les sociétés médiévales, se pose inévitablement. Un début de réponse se trouve notamment dans la contribution de Patrick Gilli au cours de ce même congrès. Dans les cités italiennes, la définition du statut juridique des étrangers est cruciale ; elle repose en partie sur l'inclusion ou l'exclusion de la vie politique. C'est pourquoi selon cet auteur, « même ceux exclus de la citoyenneté sont en un sens étrangers à leur cité <sup>11</sup> ». Ceux qui ne peuvent participer aux charges de la cité sont en un sens autant étranger que le nouvel arrivant.

Le statut d'étranger recoupe également une condition fluctuante, vécue par les étrangers eux-mêmes, représentée par les autres. Les travaux de Simona Cerutti le montrent. Son ouvrage *Étrangers. Étude d'une condition d'incertitude* est une étude majeure de la complexité de la situation d'extranéité dans l'Ancien Régime. Elle montre que, selon les contextes, la définition de l'étranger varie considérablement : « celui qui n'est pas admis dans la chaîne de succession, celui qui à cause d'une mobilité déréglée n'a pas acquis les ressources locales de la propriété et du travail », ou encore l'étranger d'un point de vue juridique, catégorie qui rassemble les « paysans, pauvres, travailleurs, orphelins, veuves, pupilles, pèlerins, marchands, forains, voyageurs <sup>12</sup> ». Dans tous les cas, il s'agit d'une moindre insertion dans le tissu social : on peut être étranger en étant né sur le territoire, mais sans bénéficier des relations et des liens sociaux <sup>13</sup>. Considérer le fait d'être étranger dans une société comme une situation d'incertitude, liée à un moindre ancrage social, est une définition à la fois souple et compatible avec les réalités de l'époque moderne, comme du Moyen Âge. Cela permet également de concilier un concept englobant d'« étranger » avec les différentes modalités d'être étranger, qui varient selon les individus et le contexte, comme les

---

9. Claude GAUVARD, « Avant-propos », *L'Étranger au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 7-10, p. 7.

10. Giuliano PINTO, « Gli stranieri nelle realtà locali dell'Italia bassomedievale : alcuni percorsi tematici », *Dentro la città. Stranieri e realtà urbane nell'Europa dei secoli XI-XVI*, Naples, Liguori, 1999, p. 23-32, p. 23-24 ; Beatrice DEL BO, « Introduzione », *Cittadinanza e mestieri : radicamento urbano e integrazione nelle città bassomedievali (secc. XIII-XVI)*, Rome, Viella, 2014, p. 9-17, p. 12.

11. Patrick GILLI, « Comment cesser d'être étranger : citoyens et non-citoyens dans la pensée juridique italienne de la fin du Moyen Âge », *L'Étranger au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 59-78, p. 60.

12. *rusticorum, pauperum, laboratorum, orfanorum, viduarum, pupillorum, peregrinorum, mercatorum, forensium, viatorum.*

13. Simona CERUTTI, *Étrangers*, op. cit., ch. 4.

études de Sanjay Subrahmanyam ont pu le montrer pour l'époque moderne encore<sup>14</sup>.

Le concept d'étranger est certes problématique à utiliser si on l'emploie dans un sens contemporain, lié à l'avènement de l'État-nation et territorial, mais on voit que les travaux autour de cette notion permettent de l'employer de façon pertinente pour l'époque médiévale. Dans la suite de notre développement, « être étranger » se réfère à une condition d'altérité : il s'agit d'une altérité à la fois géographique et culturelle. Nous entendons aussi le fait d'être étranger comme une condition d'incertitude, c'est-à-dire d'instabilité par rapport à la société de référence et de manque de ressources sociales locales. Il s'agit d'une condition que nous allons nous attacher à comprendre dans le contexte de la société vénitienne, à travers des changements d'échelle, de l'individuel aux structures socio-économiques qui traversent le monde du livre vénitien.

### 7.1.2 Les figures de l'étranger à Venise

Être étranger est donc profondément contextuel. L'étranger dans une société urbaine se trouve pris au cœur d'un double jeu d'influence, dont il faut comprendre les cadres et les enjeux : influence de l'étranger sur la société qui l'entoure et influence de la société sur lui. « La conscience d'être étranger qu'engendre une société urbaine influe, pour s'en trouver en retour influencée, sur les processus d'intégration. Le rapport entre les étrangers et la ville reflète une hiérarchie de valeurs économiques, sociales et culturelles<sup>15</sup> ». La présence massive d'étrangers à Venise en fait un observatoire singulier pour ces phénomènes.

#### 7.1.2.1 Le statut des étrangers à Venise

Philippe de Commines, arrivant à Venise en 1495, affirmait que la plupart des habitants étaient étrangers :

Le peuple n'y a crédit, ne n'y est appelé en riens; et tous offices sont aux gentilz hommes, sauf les secrétaires. Ceulx là ne sont point gentilz hommes. Aussi la plupart de leur peuple est estrangier<sup>16</sup>.

Notons que l'ambassadeur français dans la Sérénissime reprend à son compte une définition de l'extranéité implicitement liée aux responsabilités politiques. Les véritables Vénitiens sont ceux qui gouvernent, les gentilshommes, et à défaut, ceux qui peuvent accéder à l'office de secrétaires, c'est-à-dire les citoyens. Le reste du peuple est étranger, n'ayant aucune part à la vie politique de Venise. Mais l'étonnement de Philippe de Commines vient aussi du grand nombre de membres du peuple vénitien originaire d'autres régions italiennes ou européennes.

---

14. Sanjay SUBRAHMANYAM, *Comment être un étranger, de Venise à Goa*, Paris, Alma, 2013.

15. Paola LANARO, « Introduction », *Les Étrangers dans la ville*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'homme, 1999, p. 156.

16. Philippe de COMMINES, *Mémoires*, Emile DUPONT (éd.), 2 t., Paris, Renouard, 1840, p. 410-411.

La tripartition traditionnelle de la population vénitienne entre patriciens, citoyens et peuple ne permet pas suffisamment de rendre compte des divisions de la société, plus particulièrement en ce qui concerne l'inclusion ou non des étrangers. Les distinctions juridiques elles-mêmes sont plus subtiles, à mesure que se pose pour la République la question de l'inclusion des individus présents sur son sol ou sous sa domination. On peut se référer sur ce sujet aux travaux de Luca Molà et de Reinhold Mueller, et en particulier à la récente synthèse et édition de documents de ce dernier<sup>17</sup>. Les premières législations concernant la citoyenneté vénitienne datent de la moitié du XIV<sup>e</sup> siècle ; celles-ci se codifient peu à peu et se transforment sous l'influence de la constitution de l'État de Terre Ferme. Ces lois se basent sur la distinction entre patriciens et citoyens. Les patriciens monopolisent progressivement les droits politiques, tandis que les citoyens bénéficient seulement de droits privés : depuis 1299, tous les pouvoirs de décision sont réservés au Grand Conseil composé des patriciens. Les citoyens d'origine (ou *cittadini originarii*) sont les citoyens de naissance dont les ancêtres résident à Venise depuis au moins trois générations, sans avoir exercé d'art mécanique<sup>18</sup>. Cependant des étrangers comme des membres du peuple pouvaient être « naturalisés » par privilège depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. Ces citoyens sont de trois catégories : les citoyens *de extra* – qui ont seulement le droit d'être protégés hors de Venise comme un citoyen originel –, *de intus* – qui bénéficient de l'accès à certaines professions et magistratures inférieures, de l'accès devant les tribunaux des citoyens<sup>19</sup> et d'un droit privilégié à la propriété sur le territoire vénitien – et enfin *de intus et extra* – c'est-à-dire de droit plein et entier, avec possibilité de naviguer et de négocier comme un Vénitien d'origine<sup>20</sup>. Les privilèges octroyés par la République depuis 1305 – date de la première loi sur la concession du privilège de citoyenneté – jusqu'en 1500 sont recensés dans la base de données *CIVES*<sup>21</sup>. Les travaux de Reinhold Mueller ont clairement montré la manière dont l'État vénitien oscille entre des périodes de fermeture et d'ouverture, dépendant en particulier des épisodes de peste qui entraînaient ensuite la nécessité de repeupler la cité. Ce n'est pas une spécificité vénitienne et les mêmes phénomènes se retrouvent dans toute l'Italie communale. C'est ainsi que d'une durée de résidence de 12 ans en 1323 pour obtenir la citoyenneté *de intus*, on passe à deux ans après la peste de 1348, cinq ans en 1356, puis à nouveau douze ans, selon Sanudo, vers 1494 et 1515<sup>22</sup>.

17. Luca MOLÀ et Reinhold C. MUELLER, « Essere straniero a Venezia nel tardo Medioevo : accoglienza e rifiuto nei privilegi di cittadinanza e nelle sentenze criminali », art. cit. ; Reinhold C. MUELLER, *Immigrazione e cittadinanza nella Venezia medievale*, Venise, Viella, 2010.

18. Sur les citoyens *originarii*, voir en particulier Matteo CASINI, « La cittadinanza originaria a Venezia tra i secoli XV e XVI. Una linea interpretativa », *Studi veneti offerti a Gaetano Cozzi*, Venise, Il Cardo, 1992, p. 133-150.

19. La *Curia di Petizion* au lieu de la *Curia dei Forestieri*.

20. Alain DUCELLIER et al. (dir.), *Les Chemins de l'exil : bouleversements de l'Est européen et migrations vers l'Ouest à la fin du Moyen Âge*, Paris, Colin, 1992, p. 202 ; Giorgio FEDALTO, « Le minoranze straniere a Venezia tra politica e legislazione », *Venezia, centro di mediazione tra Oriente e Occidente (secoli XV-XVI) : aspetti e problemi*, Florence, Olschki, 1977, p. 143-162, p. 151-152.

21. Reinhold C. MUELLER, « "Veneti facti privilegio" : les étrangers naturalisés à Venise entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle », *Les Étrangers dans la ville*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1999, p. 171-181 ; la base est actuellement en ligne <http://www.civesveneciarum.net>.

22. *idem*, *Immigrazione e cittadinanza nella Venezia medievale*, op. cit.

Il existe donc une différence de statut juridique entre les citoyens de naissance et les citoyens par privilège. Il faut ajouter à ceux-là les citoyens des villes de Terre Ferme qui ont fait acte de dédition : ceux-ci bénéficient de la citoyenneté *de intus* par privilège. Cela explique en partie la baisse importante du nombre de privilèges concédés au xv<sup>e</sup> siècle : les Italiens du Nord, de la Vénétie en particulier, constituaient un très gros contingent de demandeurs ; avec l'agrandissement de l'État de Terre Ferme vénitien et l'acquisition de la citoyenneté *de intus*, un grand nombre d'Italiens du Nord n'avaient plus beaucoup d'intérêt à demander un privilège, qui ne leur concéderait que quelques droits de commerce supplémentaires – le droit de pratiquer le grand commerce en particulier <sup>23</sup>.

Mais que dire des Vénitiens, nés à Venise de parents non citoyens ? La question est complexe et mal connue, car les textes normatifs ne sont pas clairs, voire varient en fonction des circonstances. Le statut d'*originarius* est *a priori* celui de quelqu'un né à Venise de père citoyen. Mais beaucoup se déclarent *civis, venetus* ou *civis originarius* parce qu'ils viennent d'une famille présente depuis longtemps à Venise. Reinhold Mueller cite par exemple le cas du père d'un citoyen par privilège qui a été reconnu *originarius* par confirmation *publica vox et fama*. De même un marin demande à bénéficier d'un procès selon les lois vénitiennes ; ici il est réputé être vénitien en raison du soutien de trois témoins qui connaissent sa famille et affirment qu'il est bien né à Venise <sup>24</sup>. Inversement, dans le cas de relations commerciales et des privilèges accordés aux ressortissants vénitiens à Ferrare, on voit que la définition de la citoyenneté diffère entre celle de la ville qui octroie les privilèges et Venise : Ferrare voudrait ne considérer que les citoyens *originari*, excluant les citoyens *de jure*, immigrés avec privilèges ; Venise par contre cherche à imposer sa propre définition de la citoyenneté, une définition large qui en l'occurrence l'avantage sur le plan économique <sup>25</sup>.

Enfin, au-delà de l'acquisition de la citoyenneté, un autre statut juridique se voit très diffusé, celui d'*habitor*. Il s'agit d'un statut intermédiaire qui permet de bénéficier d'une protection et du droit de la cité après une résidence de longue durée à Venise. Il fallait faire une demande aux *Provveditori de Comun* en se déclarant prêt à participer aux charges de la cité et en présentant des garants de moralité <sup>26</sup>. Ce statut est assez flou mais semble rendre compte d'une bonne intégration de l'individu concerné. Il s'agissait aussi dans certains cas d'accéder à la citoyenneté dans un second temps. Selon Dina Bizzarri, il s'agit d'une extension du droit de citoyenneté, qui permettait d'accéder à certains offices subalternes <sup>27</sup>. Si les droits précis auxquels la condition d'*habitor* permet d'accéder ne sont pas très clairs, il est néanmoins certain qu'il s'agit d'un statut très répandu chez des immigrés résidant à Venise de façon permanente et définitive. Si l'on regarde du

---

23. *idem*, « "Veneti facti privilegio" : les étrangers naturalisés à Venise entre le xiv<sup>e</sup> et le xvi<sup>e</sup> siècle », art. cit.

24. *idem*, *Immigrazione e cittadinanza nella Venezia medievale*, *op. cit.*, p. 42-44.

25. *Ibid.*, p. 49-50. À titre de comparaison, on pourra se référer aux études importantes sur le rôle de la citoyenneté dans l'enracinement urbain et l'intégration, rassemblées dans Beatrice DEL BO (dir.), *Cittadinanza e mestieri : radicamento urbano e integrazione nelle città bassomedievali (secc. XIII-XVI)*, Rome, Viella, 2014.

26. Alain DUCCELLIER et al., *Les Chemins de l'exil*, *op. cit.*, p. 206-207.

27. Dina BIZZARRI, *Ricerche sul diritto di cittadinanza nella costituzione comunale*, Turin, Bocca, 1916, cité dans Brühneilde IMHAUS, *Le Minoranze orientali a Venezia 1300-1510*, Rome, Il Vetro Editrice, 1997, p. 265-266.

côté des autres villes italiennes, on constate que les situations d'entre-deux juridique sont présentes partout. De façon générale, l'*habitor civitatis* est une position intermédiaire qui se distingue cependant partout du *cittadino* ou citoyen, participant pleinement aux droits juridiques et politiques, du *comitatino* du *contado*, du *suddito* du Domaine territorial (dans le cas de Florence par exemple); mais il se distingue aussi du *straniero* qui n'appartient pas à la même « ethnies » ou du *forestiero* qui n'appartient pas à la même réalité socio-politique<sup>28</sup>. Des variations locales peuvent se trouver mais elles répondent au même besoin d'un statut juridique et économique viable. Ainsi Giulia Scarzia fait le constat d'une frontière très fluide entre être étranger et être citoyen dans le cas des « Lombards » en Suisse et en Savoie. À Fribourg par exemple, on relève les termes *comburgenses* ou *cohabitatores* qui désignent des statuts permettant à une personne l'exercice d'une profession dans la ville pendant vingt ans, avec ses héritiers et sa famille, mais sans participation politique. D'autres termes comme *habitatores*, *burgenses*, *residentes* ou *commorantes* apparaissent dans les sources sans qu'on sente le besoin d'une distinction claire et précise<sup>29</sup>.

On retrouve donc des convergences dans le droit de la citoyenneté dans les différentes villes italiennes et germaniques à la fin du Moyen Âge, qui tendent à chaque fois à permettre l'activité bénéfique pour la cité des étrangers présents en son sein : activité économique ou marchande principalement. Le cas vénitien, qui distingue nettement citoyenneté et participation politique est spécifique en Italie : il permet une politique généreuse d'octroi de la citoyenneté, puisque celle-ci ne permet pas aux bénéficiaires de peser dans la vie politique. Mais les autorités vénitiennes, plutôt que de ne privilégier que la voie juridique, ont aussi cherché à maintenir un « droit à la différence » des communautés étrangères dans la ville, en leur donnant une réalité institutionnelle et civique, et maintenant ainsi une identité culturelle forte de certaines minorités<sup>30</sup>.

### 7.1.2.2 Une reconnaissance collective : les étrangers dans la cité

Si les statuts juridiques à Venise sont dans la continuité du droit des autres cités italiennes, la ville accorde des statuts spécifiques aux différentes communautés qu'elle accueille de façon beaucoup plus systématique<sup>31</sup>. L'organisation que développent les autorités font parler Donatella Calabi de « *patria ospitale* ». Une cour de justice spéciale est instaurée pour les étrangers, la *curia del forestier*; depuis 1287, ces juges sont compétents pour les conflits entre étrangers et entre Vénitiens et étrangers<sup>32</sup>; tous les étrangers étaient de son ressort, même si certains pouvaient bé-

28. Gabriella ROSSETTI, « Introduzione », *Dentro la città. Stranieri e realtà urbane nell'Europa dei secoli XI-XVI*, Naples, Liguori, 1999, p. xiii-xxxiii.

29. Giulia SCARCIA, « *Comburgenses* et *cohabitatores* : aspetti e problemi della presenza dei "lombardi" tra Savoia e Svizzera », *Comunità forestiere e nationes nell'Europa dei secoli XIII-XVI*, Naples, Liguori Editore, 2001, p. 113-134.

30. Alain DUCCELLIER et al., *Les Chemins de l'exil*, op. cit., p. 208.

31. On trouvera deux synthèses utiles sur ce sujet : Donatella CALABI, « Gli stranieri e la città », art. cit. et Benjamin RAVID, « Venice and its minorities », *A Companion to Venetian History, 1400-1797*, Leiden, Brill, 2013, p. 449-485.

32. Luigi MOCENIGO, *Novissimum Statuorum (Statuta) ac Venetarum legum volumen duabus in partibus divisum*, Aloysio Mocenigo Venetiarum principi dicatum. Venise, Pinelliana, 1729, p. 54.



néficiaire de privilèges en raison de pactes bilatéraux entre Venise et une autorité étrangère<sup>33</sup>. Les voyageurs de passage sont accueillis avec une certaine tolérance religieuse. Mais surtout, Venise accorde une reconnaissance officielle à des communautés et les insère dans le tissu urbain, leur octroyant des espaces et des lieux spécifiques. Les nations étrangères marquent le paysage urbain, et leur rôle dans la vie économique de la cité est crucial. Leur statut est étroitement lié au commerce et à l'industrie, dans lesquels la main d'œuvre et les marchands non vénitiens jouaient un grand rôle. Les nombreuses nations présentes à Venise ont été abondamment étudiées, parfois sous l'angle d'interprétations « communautaristes » qui ne rendent pas justice à la complexité des appartenances et des identités<sup>34</sup>. Nous allons tenter d'en dresser ici les principaux traits.

L'institution des *Fondachi* constitue un cas à la fois exceptionnel et emblématique de la prise en considération des réalités économiques dans l'accueil des étrangers, qu'ils soient ou non de passage. Il s'agit cependant d'une institution qui ne concerne que les Allemands, puis les Turcs au XVI<sup>e</sup> siècle. Nous avons déjà évoqué longuement le *Fondaco dei tedeschi*<sup>35</sup>. Le *Fondaco* est un lieu où les marchands allemands sont tenus de résider, de commercer et de stocker leurs marchandises, sous le contrôle des autorités vénitiennes. Le *Fondaco dei Turchi* suit l'intensification de la présence de sujets ottomans à Venise dans les premières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle, parmi lesquels les musulmans devenaient de plus en plus nombreux : l'institution elle-même est créée à la demande des marchands « turcs » en 1573<sup>36</sup>. Les *Fondachi* vénitiens constituent une adaptation institutionnelle directe d'un contexte musulman (les *funduks*) vers un contexte chrétien<sup>37</sup>. Les grandes lignes de l'institution sont conservées, mais les *Fondachi* témoignent plus particulièrement d'une volonté de contrôle direct du commerce par les autorités, ce qui présente une rupture par rapport au modèle initial<sup>38</sup> : les administrateurs sont des Vénitiens, et non des Allemands dans le cas du *Fondaco dei tedeschi*. Ces institutions reflètent donc les intérêts des marchands locaux et des administrateurs, plutôt que ceux des marchands étrangers, ce qui était au contraire davantage le cas dans les *funduks* du monde musulman<sup>39</sup>.

L'exceptionnalité du cas des *fondachi* vénitiens nécessite de se tourner à présent vers le cas

---

33. Maria FUSARO, « Politics of justice/Politics of trade : foreign merchants and the administration of justice from the records of Venice's *Giudici del Forestier* », *Mélanges de l'École française de Rome – Italie et Méditerranée modernes et contemporaines* 126.1 (2014), en ligne ; Roberto CESSI, « Un patto fra Venezia e Padova e la Curia "Forinsecorum" al principio del secolo XIII », *Atti e memorie della R. Accademia di Scienze, Lettere ed Arti in Padova* 30 (1914), p. 263–275 ; Roberto CESSI, « La "Curia Forinsecorum" e la sua prima costituzione », *Nuovo Archivio Veneto* 28 (1914), p. 202–207.

34. Voir la critique qui en est faite dans Élisabeth CROUZET-PAVAN, « Des "étrangers" dans la ville ? Les paradoxes du communautarisme dans la Venise du XV<sup>e</sup> siècle », *Adriatic Connections. The Adriatic as a threshold to Byzantium (c.600–1453)*, Rome, 2015.

35. Voir la section 3.1.2.

36. Sur le *Fondaco dei Turchi*, voir le bel article de Mathieu GRENET, « Institution de la coexistence et pratiques de la différence : le *Fondaco dei Turchi* de Venise (XVII<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Revue d'histoire maritime* 17 (2013), p. 273–301. On se référera aussi à Paolo PRETO, *Venezia e i Turchi*, Florence, Sansoni, 1975.

37. Olivia Remie CONSTABLE, *Housing the stranger in the Mediterranean world : lodging, trade, and travel in late antiquity and the Middle Ages*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 315.

38. *Ibid.*, p. 323.

39. *Ibid.*, p. 307.

le plus commun de la reconnaissance d'une communauté étrangère à Venise. Au-delà des marchands, certaines nations étaient donc également reconnues à travers leur intégration aux *arti* et *scuole*, ainsi que la constitution d'*arti* et de *scuole* spécifiques à une nation<sup>40</sup>. Cela vaut notamment pour les Italiens. Ainsi une *scuola dei Milanesi* est reconnue au xiv<sup>e</sup> siècle et leur bâtiment est construit sur le *campo dei Frari* à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Les Lucquois immigrés à Venise, particulièrement étudiés par Luca Molà, fondent au xiv<sup>e</sup> siècle un certain nombre d'institutions à caractère professionnel et national, qui leur procure visibilité et représentation : la *corte della seta*, sorte de tribunal corporatif, sur le modèle de la corporation de Lucques ; l'*universitas mercatorum* et la *scuola del Volto Santo*, deux institutions intimement liées, qui permettent aux marchands de se regrouper ; la *scuola di Santa Zita*, soutenue par la famille Fatinelli, qui devait également servir de lieu de regroupement des Lucquois immigrés<sup>41</sup>. Les Lucquois et les Lombards sont les premiers étrangers à obtenir une confraternité qui leur est propre. Mais d'autres en obtiennent rapidement par la suite, notamment les nations provenant du *Stato da mar*<sup>42</sup>.

Les *scuole* vénitiennes assument de nombreuses fonctions dans la société. Elles constituent d'abord une version vénitienne de la dévotion laïque qui se développe depuis le xiii<sup>e</sup> siècle dans toute l'Europe occidentale. Ce faisant, elles organisent également l'assistance entre ses membres, à qui l'appartenance à une *scuola* garantit une aide et un soutien, notamment au moment du décès<sup>43</sup>. Elles représentent un rempart contre l'insécurité et la pauvreté, l'angoisse de mourir seul et oublié, et enfin contre la damnation éternelle<sup>44</sup>. Ces confréries sont de plusieurs types à Venise : les *scuole grandi*, qui sont les grandes confréries de flagellants ; les *scuole piccole*, qui regroupent les confréries paroissiales, professionnelles et nationales. Ces dernières ont un rôle qui a souvent été vu comme plus identitaire : la confrérie permet de fédérer la communauté autour d'un culte commun et d'entretenir le vivre ensemble au sein du lieu de vie étranger. Pour les communautés, il ne s'agit d'une manière d'organiser l'assistance en leur sein, tout en affirmant leur identité. Cette interprétation est cependant à nuancer et il nous semble que le rôle le plus important que ces *scuole* remplissent pour les communautés étrangères passe davantage dans les relations avec les autorités.

Sans passer en revue les différentes confréries créées pour les communautés étrangères, il est certain que les autorités vénitiennes se servent des *scuole* nationales pour donner une reconnaissance officielle, tout en intégrant, à terme, les individus à un type de sociabilité vénitienne. Le nombre de *scuole* étrangères est officiellement limité par le Conseil des Dix, même si cette limite peut être franchie en cas de demande, comme c'est le cas en 1504, lorsque les Allemands

---

40. Matteo CERIANA et Reinhold C. MUELLER, « Radicamento delle comunità straniere a Venezia nel Medioevo : "scuole" di devozione nella storia e nell'arte », *Cittadinanza e mestieri : radicamento urbano e integrazione nelle città bassomedievali* (secc. XIII–XVI), Rome, Viella, 2014, p. 299–333.

41. Luca MOLÀ, *La Comunità dei Lucchesi a Venezia*, op. cit., p. 73–105.

42. Francesca ORTALLI, *Per salute delle anime e delli corpi*, op. cit., p. 104. Le cas de la communauté albanaise a été particulièrement étudiée dans Alain DUCCELLIER et al., *Les Chemins de l'exil*, op. cit., p. 213–219.

43. Voir l'analyse que nous en faisons dans la section 8.3.2.1.

44. Brian PULLAN, « Natura e carattere delle Scuole », *Le Scuole di Venezia*, Milan, Electa, 1981, p. 9–26, p. 9.

demandent la création d'une confrérie nationale du Rosaire à San Bartolomeo<sup>45</sup>. Il s'agit d'une politique qui varie largement selon les nations et les circonstances. Par ailleurs, si les *scuole* ont une identité propre à une communauté donnée et que les ressortissants « nationaux » y sont majoritaires, elles sont néanmoins ouvertes à qui veut y entrer<sup>46</sup>. La seule restriction concerne souvent le corps des dirigeants de la confréries, qui doivent faire partie de la nation concernée<sup>47</sup>. Le groupe « national » n'est donc pas fermé sur lui-même ; les étrangers quant à eux sont de moins en moins étrangers à la ville à mesure qu'ils s'insèrent dans des institutions inscrites dans le tissu de sociabilité vénitien. En obtenant le droit de former une *scuola*, les communautés étrangères présentes à Venise « obtiennent le droit de mieux s'intégrer dans la société vénitienne, d'accéder à ce que sont les ressources de cette société<sup>48</sup> ». Il s'agit donc là d'une des voies de l'intégration vénitienne.

### 7.1.2.3 Les Grecs et les juifs à Venise

Deux exemples méritent d'être développés ici, puisqu'ils auront une importance pour le développement de l'imprimerie. Le premier est celui de la reconnaissance progressive, et mouventée, de la communauté grecque<sup>49</sup>. La communauté grecque de Venise se développe considérablement à mesure que le danger ottoman grandit. À partir de 1453, beaucoup viennent de Constantinople, de Morée puis de Crète ; d'autres de Corfou, Zacinto, l'archipelage, Chypre ou du Péloponnèse<sup>50</sup> Les réfugiés en provenance des territoires qui étaient sous la domination véni-

---

45. Terisio PIGNATTI, *Le Scuole di Venezia*, Milan, Electa, 1981, p. 12.

46. Sur les *scuole* de façon générale, on se référera à la synthèse de Patricia FORTINI BROWN, « Le "scuole" », art. cit. ainsi qu'à l'ouvrage de Francesca ORTALLI, *Per salute delle anime e delli corpi*, op. cit. Gastone VIO, *Le Scuole Piccole nella Venezia dei Dogi. Note d'archivio per la storia delle confraternite veneziane*, Vicence, Colla, 2004 est également un outil précieux. On peut également se rapporter aux sources éditées dans Lia SBRIZIOLO, « Per la storia delle confraternite veneziane : dalle deliberazioni miste del Consiglio dei Dieci (1310-1476), *scolae communes*, artigiane e nazionali », *Atti del Istituto Veneto di Scienze, lettere ed Arti, classe Scienze morali, lettere ed arti* 126 (1967), p. 404-442. Pascal Vuillemin a également étudié les confréries paroissiales dans sa thèse (Pascal VUILLEMIN, « *Parochiæ Venetiarum*. Paroisses et communautés paroissiales à Venise dans les derniers siècles du Moyen Âge », op. cit. ; on se rapportera plus particulièrement à Pascal VUILLEMIN, « Des paroisses à la ville. Les scuole parrocchiali et la redéfinition des réseaux de solidarités à Venise à la fin du Moyen Âge (xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup>) », *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge* 123.1 (2011), p. 11-22. Le travail majeur de Brian PULLAN, *Rich and poor in Renaissance Venice*, op. cit. est toujours d'actualité.

47. Ainsi dans les *scuole* des Albanais et des Dalmates : Élisabeth CROUZET-PAVAN, « Des "étrangers" dans la ville ? Les paradoxes du communautarisme dans la Venise du xv<sup>e</sup> siècle », art. cit.

48. *Ibid.*

49. De nombreuses études ont été réalisées sur le sujet. Nous nous référons principalement à Deno GEANAKOPOLOS, « La colonia greca di Venezia e il suo significato per il Rinascimento », art. cit., Nicolaos MOSHONAS, « I Greci a Venezia e la loro posizione religiosa nel XV secolo », *O Eranistis* 27-28 (1967), p. 105-137, James BALL, « The Greek Community in Venice : 1470-1620 », Thèse de doctorat, Londres : University of London, 1986 et Mathieu GRENET, « Naissance et affirmation d'une nation étrangère entre colonie et groupe de pression : le cas des Grecs à Venise entre le xv<sup>e</sup> et le xvii<sup>e</sup> siècle », *Commerce, voyage et expérience religieuse : xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, p. 419-438.

50. Une estimation généralement acceptée considère qu'on atteint une population de 5 à 6000 personnes au xv<sup>e</sup> siècle : Nicolaos MOSHONAS, « I Greci a Venezia e la loro posizione religiosa nel XV secolo », art. cit., p. 108. Certains auteurs estiment cependant que cette estimation repose sur des bases très fragiles : Mathieu GRENET, « Naissance et affirmation d'une nation étrangère entre colonie et groupe de pression », art. cit.

tienne sont particulièrement nombreux. Dans les premières années du xvi<sup>e</sup> siècle, les Chypriotes représentent 9% des inscrits à la *scuola* des Grecs, les Crétois 8% et les Corfiotes 20%<sup>51</sup>. Dès les premiers temps de leur installation à Venise, les réfugiés demandent au conseil des Dix le droit d'établir une église « pour leur propre usage » (*per uso proprio*). La question est d'importance puisque les Grecs, depuis la réunification des Églises au concile de Ferrare-Florence en 1439, sont censés être retournés au catholicisme. Accorder le droit d'édifier une église, c'est prendre le risque qu'ils retournent à l'hérésie. Les pétitions se succèdent et des concessions sont accordées progressivement<sup>52</sup>. Finalement, en 1498, les Grecs demandent et obtiennent une *scuola e nazione greca* sous la protection de San Nicolo de Myra. Il s'agit d'un début de reconnaissance officielle de la communauté par Venise, avec la constitution progressive d'une organisation propre à la colonie. La pétition insiste sur la loyauté des Grecs envers la République et demande l'égalité de traitement avec les Dalmates et les Albanais. L'acceptation de cette supplique est d'une importance capitale pour la reconnaissance et l'intégration de la communauté grecque à Venise<sup>53</sup>.

Les représentants de la colonie face aux autorités vénitiennes sont des représentants religieux comme, en 1465, Isidore, l'archevêque de Kiev, cardinal de l'Église romaine ; il peut également s'agir de membres éminents de la société byzantine exilée, comme Teodoro Paléologue au début du xvi<sup>e</sup> siècle, qui finit par acquérir un terrain pour y faire construire une église propre à la colonie<sup>54</sup>. Anna Notaras a également pu être considérée comme une porte-parole de la communauté grecque : fille de Lucas Notaras, méga-duc de Constantinople exécuté au moment de la prise de Constantinople, elle obtient une dérogation spéciale de la part des autorités vénitiennes, lui permettant de faire célébrer la messe chez elle en 1470, droit qui lui est retiré puis à nouveau accordé en fonction des fluctuations politiques<sup>55</sup>. La reconnaissance de la colonie grecque passe donc aussi par le choix, plus ou moins évident, de membres éminents capables de faire porter leurs revendications auprès de Venise. Étant donnés les enjeux religieux et politiques qui se trouvent derrière la présence grecque à Venise, il est compréhensible que ce soit des Notaras, des Paléologues, ou encore des princes de l'Église qui aient été les mieux pressentis pour ce rôle, qui n'a encore rien d'officiel. La reconnaissance de la *scuola* grecque permet ensuite à la colonie de modeler son image à destination des autorités vénitiennes<sup>56</sup> ; Mathieu Grenet a également

---

51. James BALL, « The Greek Community in Venice : 1470–1620 », *op. cit.*, p. 11–14 ; Mathieu Grenet a également bien montré la diversité des origines et des raisons de l'immigration au sein de la colonie grecque vénitienne : Mathieu GRENET, « Naissance et affirmation d'une nation étrangère entre colonie et groupe de pression », art. cit.

52. Voir James BALL, « The Greek Community in Venice : 1470–1620 », *op. cit.*, p. 28 et suivantes ainsi que Nicolaos MOSHONAS, « I Greci a Venezia e la loro posizione religiosa nel XV secolo », art. cit.

53. James BALL, « The Greek Community in Venice : 1470–1620 », *op. cit.*, p. 42–43.

54. Deno GEANAKOPOLOS, « La colonia greca di Venezia e il suo significato per il Rinascimento », art. cit., p. 190.

55. *idem*, « La colonia greca di Venezia e il suo significato per il Rinascimento », art. cit., p. 187 ; Donald NICOL, *The Byzantine Lady. Ten Portraits, 1250–1500*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 96–109 ; Thierry GANCHOU, « Les tribulations vénitiennes de la Ca'Notara (1460/1490). À la recherche du Plutarque d'Anna », art. cit., p. 13.

56. « Intimement liée à l'existence et aux activités de la *scuola*, l'idée d'un "lobby" grec se nourrit donc du rapport ambigu que la nation hellénique entretient avec sa propre image » : Mathieu GRENET, « Naissance et affirmation d'une nation étrangère entre colonie et groupe de pression », art. cit.

montré le rôle des marchands dans la constitution de ce « lobby grec », renvoyant directement à l'intérêt économique que les Vénétiens avaient dans la présence grecque dans la ville : c'est ainsi que dans la supplique de 1498, les loyaux services revendiqués par la colonie grecque envers la Sérénissime mettent en bonne position l'œuvre des marchands ; l'un des rapporteurs de la pétition en est d'ailleurs un<sup>57</sup>. Les vagues successives de l'immigration grecque à Venise est venue nourrir la communauté qui s'enracine et s'intègre progressivement à Venise.

Le cas des Grecs montre bien que les *scuole* constituent avant tout d'une institution officielle permettant à un groupe donné de se réunir et d'obtenir une représentation face aux autorités vénitienes. Le caractère religieux existe, mais les *scuole* ne sont pas nécessairement intégrées à l'Église romaine. La même institution contribue à la reconnaissance d'une communauté juive à Venise, alors même que celle-ci n'avait pas droit de cité auparavant<sup>58</sup>. Les relations de l'État vénitien et de la communauté juive sont régies par l'établissement de *condotte*, des chartes qui définissent pour une durée limitée les modalités de résidence des juifs à Venise. Jusqu'au début du xvi<sup>e</sup> siècle, cette présence est interdite sauf exception. Selon un décret du Sénat de 1395, tous les juifs devaient quitter la ville et ne plus y résider plus de quinze jours ; à partir de 1402, ils devaient laisser s'écouler quatre mois avant de revenir dans la ville, à l'issue des quinze jours autorisés ; l'attente se prolonge à un an en 1496. Les communautés juives étaient donc essentiellement reléguées en Terre Ferme. Cependant, selon la *condotta* qui leur a été accordée, les prêteurs juifs résidant à Mestre avaient le droit de venir à Venise en cas de guerre, pour leur propre sûreté comme pour celle des biens des Chrétiens qui se trouvaient entre leurs mains<sup>59</sup>. Quelques juifs, surtout des médecins, pouvaient résider dans la ville, mais étaient étroitement contrôlés par le gouvernement.

Le début du xvi<sup>e</sup> siècle marque un tournant : la Terre Ferme est en proie aux troubles des guerres d'Italie ; l'expulsion d'Espagne a provoqué une forte immigration séfarade ; enfin l'intérêt économique des prêteurs d'argent juifs à Venise apparaît de plus en plus clairement. Ainsi, avec l'invasion des armées de la Ligue de Cambrai en 1509, les juifs de Mestre et de Terre Ferme se réfugient massivement à Venise. Les autorités, estimant que la situation serait momentanée, accorde temporairement en 1513 le droit pour les juifs de prêter de l'argent dans Venise même. Cependant la situation s'éternise et des voix s'élèvent contre la présence juive diffuse dans tous les quartiers de la ville. C'est pourquoi le Sénat ordonne finalement la création du Ghetto en 1516<sup>60</sup>. Les juifs

---

57. *Ibid.*

58. Parmi les ouvrages de référence sur la communauté juive à Venise, on citera Cecil ROTH, *Gli Ebrei in Venezia*, *op. cit.* ; une excellente synthèse pour la fin du Moyen Âge et le début de l'époque moderne peut se trouver dans David JACOBY, « Les Juifs à Venise du xiv<sup>e</sup> au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle », *Venezia, centro di mediazione tra Oriente e Occidente (secoli XV–XVI) : aspetti e problemi*, Florence, Olschki, 1977, p. 163–216 ; parmi les ouvrages plus récents, Robert C. DAVIS et Benjamin RAVID (dir.), *The Jews of early modern Venice*, Manchester, John Hopkins University Press, 2001.

59. Benjamin RAVID, « Curfew time in the Ghetto of Venice », *Medieval and Renaissance Venice*, Urbana/Chicago, University of Chicago Press, 1999, p. 238.

60. *idem*, « Venice and its minorities », art. cit., p. 471–474 ; *idem*, « Curfew time in the Ghetto of Venice », art. cit., p. 238.

présents à Venise ont donc obligation de résider sur l'île du *Ghetto nuovo* et un couvre-feu est instauré<sup>61</sup>. Les relations avec les autorités s'organisent. La *condotta* est réitérée en 1518 pour quatre ans, permettant d'exercer le prêt d'argent et la vente de seconde main, en échange d'un paiement annuel ; ces accords sont régulièrement renouvelés avec des adaptations selon les circonstances religieuses et politiques<sup>62</sup>.

Mais au-delà de ces chartes accordées par le gouvernement vénitien, d'autres institutions se mettent en place. La communauté juive est composée de plusieurs groupes ethniques – les juifs allemands, italiens, espagnols et portugais, levantins – chacun avec sa propre synagogue et sa conduite des affaires religieuses. Les autorités vénitiennes reconnaissent ces communautés par le biais d'une *scuola* : on a la création de la *scuola Grande Tedesca* en 1528–1529, puis la *scuola Canton* en 1531–1532 ; puis, la nation levantine en 1541 et la nation ponentine en 1589 reçoivent également une synagogue sous la forme d'une *scuola*, comprise comme « une association à caractère philanthropique qui avait pour objet de pourvoir aux besoins sociaux et religieux de ses membres<sup>63</sup> ». Chacun de ces groupes bénéficient de conditions particulières et d'un statut légal spécifique, selon les circonstances de leur arrivée dans la cité<sup>64</sup>. Plus que des lieux de culte, il s'agit donc bien ici d'organiser la sociabilité de la communauté, tout en créant une institution qui serve de référent et d'interlocuteur pour les autorités. Il s'agit donc d'un contrôle de la communauté au moment de la création de la *scuola*, puisque celles-ci doivent être autorisées par les autorités ; par la suite, le fonctionnement et les relations de la communauté avec les pouvoirs publics étant régis par un certain nombre de règles définies. Cependant, malgré des marques d'intégration au contexte vénitien, et bien qu'un juif converti pouvait théoriquement demander la citoyenneté vénitienne, « les juifs soumis à Venise étaient condamnés à rester des étrangers<sup>65</sup> ».

#### 7.1.2.4 Les marqueurs d'extranéité

Le rôle des *scuole* vénitienne est donc ambigu. Elles permettent l'intégration des communautés dans un système de socialibilité vénitienne, mais elles permettent également de maintenir un « vivre ensemble » spécifique et de cultiver des identités culturelles et religieuses, en partie sous le contrôle des autorités. Au-delà de ces institutions, certaines caractéristiques marquent des individus comme étant étrangers ou, en tout cas, « différents » dans la société d'accueil. Elles ne sont pas officialisées, mais contribuent à dresser un paysage vénitien à multiples facettes.

Nous pouvons ici reprendre à notre compte ce qu'Eric Dursteler développe en introduction de son ouvrage sur les Vénitiens à Constantinople. En plus de la naissance ou de l'origine géogra-

---

61. *idem*, « Curfew time in the Ghetto of Venice », art. cit.

62. Benjamin RAVID, « The Venetian government and the Jews », *The Jews of early modern Venice*, Manchester, John Hopkins University Press, 2001, p. 3–30, p. 10–13.

63. David JACOBY, « Les Juifs à Venise du XIV<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 210–211.

64. David J. MALKIEL, « The Ghetto Republic », *The Jews of early modern Venice*, Manchester, John Hopkins University Press, 2001, p. 117–142, p. 122–123.

65. David JACOBY, « Les Juifs à Venise du XIV<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 178.

phique, l'identité « nationale » au sens médiéval du terme peut être exprimée et renforcée par la langue ainsi que d'autres marqueurs externes : en particulier le vêtement, les habitudes alimentaires et les coutumes<sup>66</sup>. Venise est une ville qui frappe ses visiteurs par l'abondance de ces marqueurs extérieurs, visibles à tout moment. Des récits de pèlerinage parlants, notamment le *Voyage de la terre sainte* de Denis Possot, rédigé en 1532, résume bien ces différents éléments. Le pèlerin semble profondément marqué par les différentes communautés étrangères présentes à Venise. Il cite d'abord les Allemands auprès du *Fondaco dei Tedeschi*, sans détail sur leur apparence<sup>67</sup>. Puis viennent les Grecs, « qui ont leur église à part qui s'appelle Sainct Blaise ; et ont prestres qui sont mariez et chantent en grec<sup>68</sup> » ; puis les Juifs, « et les cognoist on aux bonnetz qu'ilz portent, jaulnes de couleur d'orenges » ; les Turcs, « et les cognoist on par ce qu'ilz ne portent point de bonnetz, mais ont sur leur teste un linge blanc entortillé » et enfin, les chrétiens d'Orient, « semblablement rengez et les cognoist on par ce qu'ilz ont un bonnet rouge de drap à coqueluchon et des deux cotez coupez en bouleau pendant<sup>69</sup> ». Au milieu de toute cette diversité, les Allemands semblent finalement les moins étrangers par leur apparence, leur langue, leur religion ou leurs coutumes. Il est également significatif que l'un des éléments les plus récurrents dans ces descriptions concerne le couvre-chef : il s'agit du marqueur le plus visible, celui qui permet d'identifier au premier coup d'œil un étranger d'un Vénitien, voire comme ici de distinguer les étrangers les uns des autres<sup>70</sup>.

La langue reste cependant un marqueur particulièrement central dans la perception d'autrui. Certaines caractéristiques extérieures comme l'accent peuvent être utilisées pour distinguer les Italiens entre eux ; des Italiens, sans parler allemand, peuvent reconnaître à l'oreille un dialecte germanique. Les pièces de théâtre notamment, plus tardives, témoignent du jeu sur les accents qui peut exister entre Grecs, Allemands, Bergamasques et autres Italiens ou non, s'inspirant en cela de la diversité vénitienne et de la rencontre sur la place publique de langues et d'accents divers<sup>71</sup>. Dans la description de Denis Possot, seuls les Grecs sont décrits par leur langue. Dans le *De origine et situ et magistratibus urbis Venetae* de Marin Sanudo, l'église de San Biagio est également décrite comme une église où on officie « à la grecque » ; parallèlement, on officie en allemand à

---

66. Dursteler rajoute à cela également la conscience d'une histoire commune. « If regional provenance was one of the most important elements of « national » identity, it was both expressed and reinforced by language, and by other external markers. These might include dress, foodways, and common customs, as well as more intangible factors such as a sense of some kind of a shared historical past » : Eric DURSTELER, *Venetians in Constantinople. Nation, Identity, and Coexistence in the early modern Mediterranean*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2006, p. 14.

67. Denis POSSOT, *Voyage de la Terre Sainte composé par maître Denis Possot*, Charles SCHEFER (éd.), Paris, Leroux, 1890, p. 78.

68. *Ibid.*, p. 79.

69. *Ibid.*, p. 79.

70. À ce sujet, on peut lire Camille ROUXPETEL, « Le turban fait-il l'oriental ? Les Chrétiens de la ceinture dans les récits de pèlerinage occidentaux (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) », *Questes* 25 (2013), p. 23-33. On constate ici aussi que le turban, et plus largement le couvre-chef constitue un marqueur d'étrangeté déterminant.

71. Manlio CORTELAZZO, « Esperienze ed esperimenti plurilinguistici », *Storia della cultura veneta*, t. 3/II, Vicence, Neri Pozza, 1980, p. 183-213.

San Bartolomeo<sup>72</sup>. On sait également que certaines messes célébrées dans le cadre de la *scuola* dalmate sont dites « avec le sermon en latin ou en dalmate<sup>73</sup> », c'est-à-dire en slavon ; cette licence est d'ailleurs controversée puisque le patriarche de Venise cherche à y mettre fin en 1505<sup>74</sup>. À la langue se mêle donc la religion. Denis Possot décrivait également les Juifs tenant « leur synagogue à part » et le Ghetto, fermant « tous les dimanches, et les sabmediz ne font jamais riens desditz Juifz<sup>75</sup> » ; les Grecs et leur église faisaient l'objet d'une description particulièrement détaillée<sup>76</sup> ; il rapportait enfin avoir vu, lors d'une procession en l'honneur de saint Marc, « deux Turcs debout regardans un prestre montrant le corps de Jesuchrist et faisans semblant de rien<sup>77</sup> » : ils cherchent à se fondre dans la communauté, mais portent sur eux le fait qu'ils sont étrangers, en ne participant pas pleinement aux rituels religieux de Venise et en les observant de l'extérieur.

Ce cas anecdotique de deux Turcs observant l'eucharistie alors que, s'ils avaient été Chrétiens, ils auraient dû participer aux célébrations, signale aussi que les étrangers ont le plus souvent des comportements perçus comme déviants. Ou alors, est-ce leurs comportements déviants qui les marquent comme étrangers ?

Entre 1350 et 1460, un tiers des procès pour coups et blessures est imputé à des minorités étrangères présentes à Venise<sup>78</sup>. On avait vu dans le chapitre précédent que la relative turbulence des individus récemment installés à Venise était à relier avec une violence artisanale normale dans la société vénitienne<sup>79</sup>. Les conclusions sont à prendre avec précaution, car l'anthroponymie ne permet pas de déterminer s'il s'agit d'immigrés récents ou au contraire installés de longue date dans la ville. Pourtant, Luca Molà et Reinhold Mueller constatent que la justice vénitienne contribue à créer une population marginale et fluctuante par les sanctions qu'elle applique, en grande partie sur des non-Vénitiens. Parmi les procès pour vol à la fin du Moyen Âge, un grand nombre des condamnés sont originaires de Terre Ferme, puis de Dalmatie, d'Émilie Romagne et du Frioul : ils sont quasiment tous expulsés avec une mutilation infamante<sup>80</sup>. Est-ce parce qu'ils ne sont pas originaires de la ville qu'ils sont plus susceptibles d'être poursuivis et condamnés, ou est-ce que cette population est de fait plus portée à la délinquance ? Luca Molà en particulier note un certain degré de turbulence des immigrants lucquois à Venise, tant pour les plus pauvres que pour les artisans et les marchands. Il y a fort à parier que cette constatation est autant due à une violence

---

72. « A San Biasio s'officia alla grecha. A San Bortolomeo, s'officia in todescho » : Marin SANUDO, *De origine, situ et magistratibus urbis Venetae*, Angela CARACCILO ARICO (éd.), Milan, La Goliardica, 1980, p. 52.

73. « latino semrone aut dalmata ».

74. Gastone VIO, *Le Scuole Piccole nella Venezia dei Dogi. Note d'archivio per la storia delle confraternite veneziane*, *op. cit.*, p. 132-133.

75. Denis POSSOT, *Voyage de la Terre Sainte composé par maître Denis Possot*, *op. cit.*, p. 79-80.

76. *Ibid.*, p. 94-95.

77. *Ibid.*, p. 93.

78. Brühnhilde IMHAUS, *Le Minoranze orientali a Venezia 1300-1510*, *op. cit.*, p. 336 ; pour une étude de la délinquance et de la violence à Venise, on se référera également à Guido RUGGIERO, *Patrizi e malfattori. La violenza a Venezia nel primo Rinascimento*, Bologne, Il Mulino, 1982.

79. Voir la section 6.2.3.2.

80. Luca MOLÀ et Reinhold C. MUELLER, « Essere straniero a Venezia nel tardo Medioevo : accoglienza e rifiuto nei privilegi di cittadinanza e nelle sentenze criminali », *art. cit.*, p. 839.



effective qu'à un préjugé de la part des Vénitiens qui sont sans doute plus prompts à poursuivre ou à condamner des individus perçus comme étrangers à la cité

De la même façon, les ultra-montains souffrent de façon récurrente d'un préjugé de barbarie. Dans le cas des Allemands, le *furor teutonicus*, la recherche de l'ivresse, la langue germanique, supposément barbare et incompréhensible, et la réputation de saleté, rendent parfois complexes les relations entre les communautés<sup>81</sup>. Les guerres italiennes marquent également le retour de la figure du Français sanguinaire, porteur lui aussi du *furor* caractéristique du barbare ; un sentiment anti-français se développe particulièrement dans la littérature au début des guerres d'Italie<sup>82</sup>. À Venise, on voit les conséquences de ces préjugés notamment au moment des guerres du début du XVI<sup>e</sup> siècle : quand, en 1509, les troupes vénitiennes subissent une grave défaite contre les troupes impériales, et plus largement durant la guerre contre l'Empire, les insultes contre la communauté allemande à Venise et à Murano se font fréquentes, et les satires contre l'Empire fleurissent<sup>83</sup>. Cette année-là, Claire Judde de Larivière rapporte ainsi que des boulangers allemands de Murano sont pris à partie par des habitants de l'île, accusés d'avoir porté atteinte à l'honneur de la ville et de son saint patron<sup>84</sup>. Dans ce cadre, ce n'est pas tant que les Allemands sont davantage accusés de violence, mais plutôt qu'ils subissent une violence populaire, en réaction contre leur réputation de violence et la frustration de la défaite militaire de leur cité d'accueil.

Nous ne souhaitons pas ici rentrer dans le détail de ces marqueurs d'extranéité, d'autant que ceux-ci tendent à s'estomper avec le temps et le passage des générations. Les « Lucquois » de deuxième ou troisième génération à Venise sont-ils toujours des étrangers ? Luca Molà faisait remarquer que dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et le début du XV<sup>e</sup> siècle, de plus en plus de Lucquois participent à la vie sociale et spirituelle vénitienne ; certaines familles présentes depuis trois ou quatre générations ont tendance à se détacher de la communauté, donnant l'impression de couper tout lien avec elle<sup>85</sup>. Le cas le plus abouti est représenté par la famille Amadi, des citoyens vénitiens originaires de Lucques et arrivés à Venise comme soyeux au début du XIV<sup>e</sup> siècle, et qui à la fin du XV<sup>e</sup> siècle deviennent les promoteurs du culte de la Vierge des miracles, Santa Maria dei Miracoli<sup>86</sup>. La même chose est valable pour des « Allemands » dont la famille est en réalité présente depuis plusieurs décennies à Venise. Les familles immigrées de Terre Ferme gardent pendant longtemps le toponyme qui les rattache à leur région d'origine, alors même que certains sont citoyens de Venise et y habitent depuis des décennies<sup>87</sup>. Ce processus d'intégration devra être

---

81. Peter AMELUNG, *Das Bild des Deutschen in der Literatur der italienischen Renaissance (1400–1559)*, op. cit., p. 75–77.

82. *Ibid.*, p. 86–92.

83. Riccardo VIANELLO, *Murano. La sua grande storia ed i suoi grandi uomini*, Venise, Minosse, 1964, p. 94.

84. Claire JUDDE DE LARIVIÈRE, *La Révolte des boules de neige : Murano face à Venise, 1511*, Paris, Fayard, 2014, p. 124–127. Notons au passage que le procès est déclenché par une dénonciation d'un verrier, Bernardino de Mestre, un homme de la famille d'Andriana da Cà da Mestre, épouse de l'imprimeur allemand Nicolas de Francfort. Peut-être cette dénonciation est-elle un exutoire pour d'anciennes querelles familiales...

85. Luca MOLÀ, *La Comunità dei Lucchesi a Venezia*, op. cit., p. 127.

86. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, op. cit., p. 479–521.

87. C'est le cas par exemple de la famille da Mestre citée plus haut, qui immigre à Venise au XIV<sup>e</sup> siècle ; ils de-

analysé plus en profondeur<sup>88</sup>. Mais force est de constater que même dans le cas d'individus gardant une identité spécifique forte, comme il semble que ce soit le cas des Allemands par exemple, les signes d'extranéité se fondent dans une société qui mêle origines, religions et apparences diverses. Venise est malgré tout portée à accepter et tolérer des étrangers, reconnus comme tels, pour le bien du commerce et de l'industrie. C'est dans ce contexte que nous avons rapidement brossé que s'inscrit l'imprimerie et les étrangers qui y sont actifs. La réalité de leur présence dans l'imprimerie doit donc maintenant faire l'objet de notre attention.

### 7.1.3 Imprimeurs étrangers : origines et statuts

Dans quelle mesure compte-t-on des étrangers parmi les imprimeurs et libraires vénitiens? Compte-tenu des situations ambiguës que nous venons de décrire, la réponse est complexe. Mais dans un premier temps, nous allons nous en tenir à une approche en terme d'origine et de statut, plus facilement mobilisable dans le cadre d'une analyse systématique et objective.

Le document 22 présentait l'évolution de l'origine des imprimeurs et éditeurs présents au colophon des livres imprimés à Venise par tranche de trois ans; nous avons utilisé pour cela les recensements des éditions et des informations éditoriales, ainsi que des informations prosopographiques que nous avons recueillies au fur et à mesure de nos dépouillements. Nous avons repris cette même population pour étudier la provenance des acteurs de façon plus fine géographiquement<sup>89</sup>. Sur l'ensemble de la période, les Allemands représentent une minorité notable (16% et 54 individus), les Grecs arrivent loin derrière numériquement, avec seulement 4 imprimeurs ou éditeurs commerciaux actifs à Venise. Les imprimeurs et éditeurs d'origine italienne constituent la majorité<sup>90</sup>, à la faveur de l'italianisation de l'imprimerie vénitienne après 1480, mais ceux originaires de Venise ou de Terre Ferme ne représentent que 16% du total; seulement 6 se réclament spécifiquement de Venise<sup>91</sup>. Les « étrangers » au sens d'individus qui ne sont pas sujets de Venise, sont nettement majoritaires, même s'ils viennent surtout du reste de la péninsule italienne. Parmi ceux qui se disent originaires d'un territoire vénitien, on ne trouve que sept citoyens d'une ville de Terre Ferme, c'est-à-dire citoyens vénitiens *de intus*<sup>92</sup> et aucun citoyen de Venise même. Certains sans doute ne précisent pas leur statut, mais il est probable que, même si la

---

viennent rapidement citoyens de Murano et patrons verriers : Luigi ZECCHIN, *Vetro e vetrai di Murano. Studi sulla Storia del vetro, op. cit.*, p. 35.

88. Nous le ferons dans le chapitre 8.

89. Voir le tableau 23.

90. 183 sur 333, soit 55%.

91. 4,5% de la population des imprimeurs sont des Italiens dont on ne connaît pas l'origine exacte et près de 20% sont des imprimeurs ou éditeurs dont on ne connaît pas du tout la provenance. On constate que même si on ajoute ceux dont l'origine est incertaine à la proportion de Vénitiens ou ressortissants de Terre Ferme, on n'obtient toujours pas une majorité. Les Vénitiens ou ressortissants du Domaine sont à coup sûr minoritaires parmi les chefs d'atelier de l'industrie du livre vénitien.

92. Bonino Bonini est citoyen de Raguse, Angelo Britannico et Paganino Paganini sont citoyens de Brescia; Gerard de Lisa est citoyen de Trévise, Piero Benali est citoyen de Bergame.

proportion est plus grande, les citoyens continuent de ne représenter qu'une minorité. D'autres imprimeurs ou éditeurs sont citoyens d'autres villes italiennes, certains le revendiquant clairement dans leurs colophons ou leurs documents personnels : Lucantonio Giunti, par exemple, ne manque jamais une occasion de rappeler qu'il est citoyen de Florence. Au total, on compte onze citoyens et six nobles de villes italiennes, ainsi qu'une poignée de citoyens ou bourgeois de villes allemandes et des nobles grecs. Ces statuts, même s'il s'agit d'une citoyenneté étrangère à l'État vénitien, sont souvent utilisés comme un marqueur de statut social, particulièrement pour les Italiens présents à Venise.

La grande majorité des imprimeurs et éditeurs vénitiens ne revendiquent pas un statut de citoyen. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'ont aucun statut juridique dans la ville. On peut penser que beaucoup d'entre eux ont obtenu le statut d'*habitatores*. Alde Manuce indique dans sa supplique de 1496 être « *habitor in questa inclita cita* »<sup>93</sup>, de même pour Ottaviano de' Petrucci<sup>94</sup>; Hermann Liechtenstein est qualifié d'« *habitor venetiarum* »<sup>95</sup>. D'autres comme Lazaro de' Soardi ou Matteo Capcasa indiquent, toujours dans leurs suppliques, qu'ils sont « *habitante in Venetia za molti anni* »<sup>96</sup>. Il est difficile dans ce cas de savoir exactement s'ils se réfèrent au statut juridique, ou simplement à une présence continue dans la ville. Mais dans tous les cas, cette précision est bien la revendication d'une stabilité et d'un ancrage solide dans la ville. D'autres ne mentionnent pas le fait d'habiter à Venise, mais sont qualifiés ou se qualifient eux-même de « *fidelissimo nostro/vostro* », toujours dans le cadre des privilèges<sup>97</sup>. S'il ne s'agit pas ici de la revendication d'un statut juridique, on a malgré tout d'une emphase mise sur le lien privilégié avec Venise.

Bertrand Ducellier faisait remarquer pour la communauté albanaise à Venise que de nombreux Albanais ont sans doute le statut d'*habitatores* à Venise, mais qu'on peut supposer que certains documents ne prennent pas la peine de le mentionner<sup>98</sup>. Cette remarque vaut certainement au-delà de la communauté albanaise : la mention ou non de ce statut spécifique dépend largement des sources utilisées. Dans ce contexte, il est difficile d'identifier précisément les imprimeurs ou éditeurs vénitiens qui ont effectivement obtenu cette reconnaissance juridique de leur statut et de leur intégration dans la cité. De la même manière que pour la citoyenneté, l'implicite des sources est une donnée à prendre en compte.

De statuts très différents, certains de ces « étrangers » conservent des liens forts avec leur ré-

---

93. ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 14, image 374, 6 décembre 1498

94. ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 14, image 348, 25 mai 1498

95. ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 14, image 218, 2 septembre 1494.

96. Par exemple, ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 14, images 230 et 291-292

97. À noter que le terme de *fidelis* peut également évoquer un statut aux contours juridiques flous, particulièrement dans le cadre de l'Empire vénitien. On se référera notamment à Cristina SETTI, « Sudditi fedeli o eretici tollerati? Venezia e i "greci" dal Tardo Medioevo ai consulti di Paolo Sarpi e Fulgenzio Micanzio », *Ateneo Veneto* 201.13 (2014), p. 145-182; pour le cadre juridique vénitien appliqué notamment à Corfoue, on consultera Nicolas KARAPIDAKIS, « *Civis fidelis* » : l'avènement et l'affirmation de la citoyenneté corfiote (xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles), Francfort, Lang, 1992.

98. Alain DUCCELLIER et al., *Les Chemins de l'exil*, op. cit., p. 207.

gion ou leur ville d'origine. Ces liens ont joué un rôle important dans le développement des réseaux libraires : que l'on pense aux liens que les premiers imprimeurs allemands ont gardé avec les villes germaniques, leur ouvrant le marché de l'Europe centrale et les foires de Francfort ; que l'on pense encore aux liens que les imprimeurs du Milanais et du Montferrat ont gardé avec leur région, allant jusqu'à constituer des entreprises polycentriques, et leur permettant de développer des canaux de distribution des livres vénitiens vers la France via Lyon. Pourtant, dans de nombreux cas, nous avons des imprimeurs ou des libraires d'origine étrangère à Venise qui ne semblent pas garder de lien spécifique : il apparaît que ces relations dépendent largement du statut d'origine de l'imprimeur. Si celui-ci faisait partie de l'élite noble ou citadine de sa région, alors il aura davantage tendance – et intérêt – à garder son ancrage privilégié. C'est le cas de la famille Giunti, dont la branche vénitienne conserve la citoyenneté florentine<sup>99</sup>. Les Giolito, on l'a vu, issus d'une ancienne famille marchande de Trino, conservent un pied dans leur région d'origine. À une moindre échelle, Alvisè Siliprandi, citoyen de Mantoue, est présent à nouveau dans sa ville en 1480 puis en 1512, après une activité à Venise entre 1477 et 1479<sup>100</sup> ; Gerard de Lisa, citoyen de Trévise, imprime une année à Venise, entre 1477 et 1478, plus tard à Udine, mais conserve son poste de maître de chapelle à Trévise entre 1471 et 1499<sup>101</sup>. Dans le cas d'une courte activité à Venise, sans doute arrêté par manque de succès, le retour dans la ville d'origine est d'autant plus aisé que l'imprimeur y possède déjà un statut reconnu.

Mais ce statut est parfois la cause même de problèmes de compatibilités juridiques. Peter Ugelheimer est un exemple exceptionnel du cas où l'immigration doit amener à renoncer à son statut d'origine. Celui-ci est bourgeois de Francfort, issu d'une famille patricienne marchande. Il doit cependant renoncer à son droit de bourgeoisie car un bourgeois de Francfort ne devait pas s'absenter de la ville pour plus d'un an. Or Peter Ugelheimer réside à Venise, où il tient sans doute une maison d'hôtes pour marchands allemands et participe à la compagnie de Nicolas Jenson. Il renonce donc à son droit de bourgeoisie en 1481, comme on le constate dans le livre de bourgeoisie de la ville de Francfort<sup>102</sup>. La renonciation à son statut juridique ne l'empêche pas de continuer à entretenir des liens commerciaux étroits avec l'Allemagne et particulièrement Francfort. Sa veuve, à qui il a donné tout pouvoir pour gérer ses affaires commerciales, y envoie des représentants en 1489 et 1490<sup>103</sup>. Dans ce cas précis, les liens avec la ville d'origine étaient suffisamment étroits et solides pour que le statut juridique en lui-même n'ait pas d'importance. Il est toujours

---

99. Paolo CAMERINI, « In difesa di Lucantonio Giunta dall'accusa di contraffattore delle edizioni di Aldo Romano », art. cit.

100. Fernanda ASCARELLI et Marco MENATO, *La Tipografia del '500 in Italia*, op. cit.

101. Angelo COLLA, « Tipografi, editori e libri a Padova, Treviso, Vicenza, Verona, Trento », art. cit., p. 61.

102. « Peter Ugelheimer hat sin burgerschaft uffgesagt und steet datum des brieffes », *Frankfurter Stadtarchiv, Bürgerbuch*, VIII, 10 mai 1481, cité dans Walter Karl ZÜLCH et Gustav MORI, *Frankfurter Urkundenbuch*, op. cit., p. 30–31. Sur les conditions pour conserver le droit de bourgeoisie à Francfort, voir Karl BÜCHER, *Die Bevölkerung von Frankfurt am Main im XIV. und XV. Jahrhundert*, op. cit., p. 319–323.

103. Alexander DIETZ, *Frankfurter Handelsgeschichte*, op. cit., p. 259–266.

considéré comme allemand pour les Italiens<sup>104</sup>. Il ne fait pas état d'un autre statut dans ces documents : le temps passé à Venise aurait pu lui permettre d'obtenir le statut d'*habitor*, voire de citoyen. Il ne figure pourtant pas parmi les privilèges de citoyenneté de la base *CIVES*, mais les règlements de son héritage font état de sa citoyenneté milanaise ; il meurt d'ailleurs à Milan<sup>105</sup>. Il s'agit sans doute d'un de ces privilèges de citoyenneté « préventifs » qui sont utilisés par les ducs milanais dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle pour encourager l'arrivée de marchands et de spécialistes<sup>106</sup>. Cela n'empêche pas que l'héritage doive être réglé en suivant les usages et coutumes vénitiennes ; étant donné son implication dans une compagnie vénitienne, le testament doit être approuvé par la *Curia del forestier* de Venise<sup>107</sup>.

Le cas de Peter Ugelheimer montre bien l'imbrication d'appartenances et de statuts pour un même individu. Celui-ci reste jusqu'à sa mort un Allemand, mais qui ne possède plus la citoyenneté, et donc les droits politiques, que sa naissance patricienne lui avaient apportés. Il choisit au contraire le rattachement à la cité milanaise, sans contenu politique non plus, mais qui marque son appartenance à la cité italienne. Pourtant, derrière la citoyenneté milanaise, on voit que ce sont les autorités vénitiennes qui s'occupent de sa succession : il est considéré également comme un marchand vénitien à Milan, ainsi que l'interprète Patrizia Mainoni. Il participait des deux sociétés, tout en ayant des liens étroits avec la société milanaise et en ayant choisi la citoyenneté de cette ville. Si ce choix peut sembler surprenant, on peut sans doute l'interpréter aussi comme une marque de reconnaissance sociale et économique de la part de Milan, qui octroie ce statut à un marchand ayant participé au développement des presses en lien avec Venise : la société de Nicolas Jenson et Johann de Cologne avait en effet des intérêts dans la ville. Plutôt qu'un choix identitaire ou culturel de la part de Peter Ugelheimer, il faudrait plutôt y voir un privilège commercial de la part des autorités milanaises.

On hésite en effet ici à parler d'identité. Ce qui nous semble complexe au premier abord était en réalité sans doute très simple. Allemand de naissance et sans doute aussi culturellement, Peter Ugelheimer était un des partenaires d'une société vénitienne qui avait des intérêts à Milan. Ce faisant, il cumulait donc des ancrages différents dans ces trois lieux ; mais ces ancrages à Venise, Milan et Francfort ne donnaient lieu ni à une perception, ni à un statut ni à des droits semblables ou même comparables entre eux. De ces statuts, certains acteurs savent jouer en fonction des circonstances et de leurs intérêts.

---

104. Il est qualifié dans le registre du notaire de Milan devant lequel il fait son testament comme « *Petrus Uglumer teutonicus* » : Emilio MOTTA, Pamfilo CASTALDO et Antonio PLANELLA, « Pietro Ugleimer ed il vescovo d'Aleria », art. cit.

105. L'héritière universelle étant sa veuve Margarita, il est mentionné : « *Vellens agnoscere bonam fidem dicti mariti sui accessit ad prefatam civitatem Mediolani* », ASMi, *Statuti di Milano*, n° 10, fol. 535, cité dans Patrizia MAINONI, « La nazione che non c'è : i tedeschi a Milano e a Como fra Tre et Quattrocento », art. cit., p. 226.

106. Beatrice DEL BO, « La cittadinanza milanese : premessa o suggello di un percorso di integrazione? », *Cittadinanza e mestieri : radicamento urbano e integrazione nelle città bassomedievali (secc. XIII-XVI)*, Rome, Viella, 2014, p. 159-180, p. 169-173.

107. « *juxta morem et consuetudinem Venetorum* » : Patrizia MAINONI, « La nazione che non c'è : i tedeschi a Milano e a Como fra Tre et Quattrocento », art. cit., p. 226.

On a pu constater que les origines étaient diverses, et les statuts encore davantage. La coexistence et compatibilité d'appartenances culturelles, communautaires, de droits politiques ou commerciaux divers sont des données importantes à prendre en considération dans le cadre de l'imprimerie vénitienne. Des données précises, telles que celles que nous avons pour Peter Ugelheimer, sont rares, mais la proportion de non-Vénitiens parmi les chefs d'atelier laisse penser que ces imbrications ne sont pas rares et ne sont pas non plus sans conséquence. Les origines sont variées en Italie comme en Europe ; de même, des membres de religions différentes collaborent dans l'imprimerie de la ville, ce qui engendre aussi des statuts juridiques et sociaux différents. Nous avons pu le quantifier – avec prudence – pour les chefs d'atelier : les données sont trop parcellaires pour en donner des proportions fiables pour l'ensemble de la population active dans le commerce et la production du livre. Mais même s'il est impossible de le quantifier, il est néanmoins certain que dans le commerce et dans l'atelier, ces individus travaillent ensemble et collaborent à des degrés et des niveaux variés, mais dans un même cadre, celui du commerce et de l'industrie du livre vénitien. Ce sont des lointains proches différents qui se retrouvent dans l'imprimerie, avec des ancrages variés. Au-delà de l'apport strictement commercial que cela a pu avoir dans le cas des grandes compagnies libraires et typographiques, cette collaboration a besoin d'être prise en compte à d'autres niveaux et d'autres échelles. Notre postulat est donc que cette mise en présence d'acteurs d'origines et de statuts divers a un impact, dans un contexte que nous qualifierons de croisement.

## 7.2 L'atelier comme lieu de croisement

Il nous semble que le paradigme de l'histoire croisée peut se révéler particulièrement fécond dans notre contexte. Nous nous référons pour cela principalement aux travaux de Michael Werner et Bénédicte Zimmermann<sup>108</sup>. Plutôt que de parler de transferts culturels, entre des entités qu'il est mal aisé – et en partie trompeur – de définir, nous préférons considérer l'imprimerie vénitienne comme le lieu de croisement d'acteurs, de pratiques et d'objets. Nous nous proposons donc d'essayer de comprendre les participants du monde du livre, les communautés dont ils viennent et les pratiques qu'ils apportent, les uns par rapport aux autres. Nous prenons en considération le fait que des communautés étrangères y sont parties prenantes, mais également des personnes de statuts variés, ce qui ne peut se résumer à la seule origine géographique. Si l'on considère l'imprimerie vénitienne comme le résultat d'un croisement, il faudra donc s'intéresser à la manière dont ces interactions portent à conséquence, de quelle manière la collaboration au sein de cette industrie et de ce commerce tend à modifier les acteurs et les pratiques, selon des processus aux temporalités diverses.

---

108. Michael WERNER et Bénédicte ZIMMERMANN, « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 58.1 (2003), p. 7–36.

Ce faisant, nous avons conscience de construire un « monde du livre » qui n'existe pas de façon indépendante ou autonome. L'histoire croisée nous permet de reconstituer les différents fils qui le rattache à l'un ou l'autre contexte ou milieu. C'est sans doute là l'apport principal de cette méthode à notre démarche. Elle permet de conceptualiser un lieu du croisement, le monde du livre vénitien, sans pour autant l'individualiser, puisque justement il n'est que le produit d'éléments divers. Enfin, cette étude ne peut se faire que par changement d'échelles<sup>109</sup>, ce que nous allons tenter de faire en navigant entre l'atelier et les réseaux commerciaux libraires vénitiens.

C'est donc de cette manière que nous allons à présent aborder l'imprimerie vénitienne, comme un creuset pour des acteurs d'origines sociales et géographiques variées, un lieu de croisement de pratiques diverses que l'on peut observer par changement et par croisement d'échelles. Pour plus de clarté, nous allons dans un premier temps nous concentrer sur le croisement d'un point de vue des communautés étrangères dans le cadre de l'imprimerie vénitienne, avant d'aborder plus directement la question du croisement des statuts sociaux : il s'agit en particulier de l'angle d'attaque de notre chapitre 9. Une progression est nécessaire pour arriver de l'un à l'autre : la question du croisement va traverser la suite de notre étude, mais nous allons tenter de procéder par étape afin de clarifier les différentes dimensions de ces processus.

Il nous faut à présent comprendre les modalités concrètes et les implications de ces croisements d'influences. Il est possible de les observer à l'œuvre tant dans le cadre de l'unité de base de l'imprimerie vénitienne, l'atelier, qu'à un niveau plus macro, au niveau des réseaux libraires vénitiens ou européens. Il s'agit donc d'étudier des échelles différentes avec leur fonctionnement propre, mais également de voir les répercussions qu'elles ont les unes sur les autres, ainsi que les effets de seuil éventuels que l'on peut repérer.

Nous verrons dans un premier temps l'atelier typographique ou la boutique libraire comme lieu des interactions concrètes des acteurs étrangers et non-étrangers. Ceux-ci sont par la suite utilisés dans le cadre de réseaux libraires régionaux ou européens afin de mettre en relation Venise avec ses marchés. Enfin, nous traiterons des rapports de ces acteurs non vénitiens avec la République et l'impact de leur statut dans ce cadre. À travers ces différentes échelles imbriquées, nous souhaitons faire apparaître finalement l'ambiguïté du statut d'imprimeur ou libraire étranger à Venise.

## **7.2.1 Des marchands aux ouvriers**

### **7.2.1.1 Présence étrangère dans les ateliers**

Comme on l'a déjà remarqué, on a malheureusement bien peu d'informations sur la main d'œuvre qui était employée dans les ateliers. Les compositeurs et les correcteurs devant pouvoir lire les textes sur lesquels ils travaillaient, il y avait sans doute un bon nombre d'immigrés

---

109. *Ibid.*, p. 28-29.

grecs dans le cadre des presses imprimant des textes en grecs ; les juifs, convertis ou non, étaient présents dans le cadre de la presse hébraïque de Daniel Bomberg. Les compétences linguistiques étaient cruciales pour la qualité du volume<sup>110</sup>. De ce fait, travaillent ensemble et de façon rapprochée des individus de culture et de langue parfois différente, même si dans la plupart des cas, il s'agit sans doute d'Italiens de différentes régions, surtout du Nord de l'Italie, ainsi que d'Allemands. À ces différences d'origines, se surajoutent au sein de l'atelier, dans une même maisonnée, des relations de pouvoir.

Il n'est pas possible de prendre les différents membres des communautés étrangères actifs dans l'imprimerie vénitienne comme un bloc. Des différenciations importantes existent entre les individus en fonction de leur place dans l'organisation du travail de l'atelier. Les acteurs non vénitiens du monde du livre les plus visibles sont les marchands ou éditeurs étrangers. Nous en avons déjà rencontrés certains : les grands marchands allemands qui ont lancé les premières presses vénitiennes, les grands marchands du Montferrat ou de Toscane, comme les Giolito ou les Giunti. Après la mort d'Alde Manuce, un marchand de Patras, Andrea Cunadis reprend l'édition grecque dans la lagune, en particulier l'édition de livres religieux et néo-grecs, en collaboration avec les Nicolini da Sabbio<sup>111</sup>. Le premier livre en arménien est imprimé à Venise par Hakov (ou Yakob ou Giacomo) Meghapart en 1512 ; il s'agissait sans doute d'un marchand présent dans la ville<sup>112</sup>. Ces marchands dirigeaient l'entreprise typographique, même s'ils n'avaient pas toujours une connaissance pratique et technique de l'impression. Ils organisaient la production et la commercialisation, sans nécessairement savoir imprimer eux-mêmes. Encore plus loin des réalités de l'impression, on trouve également des membres de la noblesse grecque parmi les investisseurs des premières presses, en particulier celle de Calliergis : Anna Notaras et son facteur Nicolas Vlastos n'étaient pas des imprimeurs, mais finançaient les presses. Mais il ne s'agit plus là d'un intérêt uniquement commercial : cette entreprise avait aussi pour but de promouvoir l'identité culturelle grecque en Italie, en particulier le financement de l'*Etymologicum magnum*. Comme on peut le voir dans l'étude qu'a consacrée Thierry Ganchou à un litige entre Anna et sa belle-sœur au sujet d'un manuscrit des *Vies* de Plutarque, celle-ci avait un intérêt certain pour les lettres. Pour autant, elle n'avait sans doute pas reçu une éducation littéraire très poussée, comme en témoigne son testament de 1493. Son chargé d'affaires Nicolas Vlastos par contre, copiste et éditeur, était sans doute un érudit qui a poussé sa protectrice non seulement à la récupération de ses manuscrits précieux, mais aussi au financement d'éditions classiques grecques pour la propagation de cette culture qu'il promouvait<sup>113</sup>.

---

110. On voit également une mise en relation du travail à la fois manuel et intellectuel. C'est un domaine que nous avons choisi de n'aborder qu'à la marge, même si l'imbrication entre le commerce, l'artisanat et les études savantes constituent une spécificité certaine de l'imprimerie.

111. Despina VALSSI SPONZA, « I greci a Venezia : una presenza costante nell'editoria (secc. XV-XX) », art. cit., p. 80.

112. Baykar SIVAZLIYAN, « Venezia per l'Oriente : la nascita del libro armeno », *Armeni, ebrei, greci stampatori a Venezia*, Venise, Armena, 1989, p. 23-38, p. 23 ; Vartan KARAPETIAN, « Gli Armeni e Venezia », *Armenia : impronte di una civiltà*, Venise, Skira, 2012, p. 337-340, p. 225-226.

113. Thierry GANCHOU, « Les tribulations vénitienes de la Ca'Notara (1460/1490). À la recherche du Plutarque



Le cas d'Anna Notaras et de Nicolas Vlastos est une exception ; les marchands étrangers dans l'imprimerie, à l'image de Johann de Cologne et Johann Manthen dans les premiers temps, surveillaient sans doute de près l'organisation de l'atelier. Leur origine géographique entraîne probablement l'emploi de nombreux compatriotes dans le cadre de leur atelier<sup>114</sup>. Les documents concernant l'emploi d'ouvriers typographiques sont rares cependant. Il est probable que les Allemands présents dans les métiers du papier ou du métal aient pu trouver des opportunités dans l'imprimerie naissante, aidés en cela par les liens communautaires. De même sans doute pour les autres groupes, y compris les Italiens du Montferrat, du Milanais ou de Florence, qui étaient très présents à Venise. Par analogie, on peut penser que comme dans de nombreux secteurs d'activité artisanaux, la main-d'œuvre immigrée était particulièrement présente. C'est le cas des Allemands dans l'industrie lainière toscane<sup>115</sup>, mais comme dans de nombreux autres domaines, allant parfois jusqu'à un quasi-monopole<sup>116</sup>. À Trévise, Mathieu Scherman constate ainsi que les Allemands sont embauchés par des tanneurs, des peaussiers ou des aubergistes, même quand les maîtres ne sont pas eux-mêmes allemands. On a ici une spécialisation régionale qui est reconnue par les acteurs, y compris locaux<sup>117</sup>.

Il est difficile de faire ce constat pour les ateliers typographiques ou les librairies. Les rares documents que nous trouvons sur les ouvriers typographiques ne permettent généralement pas d'identifier ni leur provenance, ni leur atelier ou leur employeur. On peut seulement supposer que, pour peu qu'ils trouvent des compatriotes à employer, les chefs d'atelier se tournaient sans doute vers eux en priorité. Mais ce n'est pas le cas pour les Français, très peu présents à Venise ; cela explique en partie que les imprimeurs français Jenson et Le Rouge se soient tournés vers les Allemands. En effet, mis à part les relations d'affaires de Jenson et Le Rouge, attestées par le testament de Jenson, on ne trouve qu'un autre cas de collaboration entre Français à Venise : Nicolas Jenson nomme en 1478 un certain Guido, français et imprimeur et habitant à Venise, comme représentant de la société qu'il a avec Peter Ugelheimer et en tant qu'exécuteur testamentaire de Johann Rauchfass, pour toutes affaires et réclamation d'argent à Venise ou en dehors de Venise<sup>118</sup>. La communauté française étant relativement peu importante, on peut penser ici que Jacques Le Rouge a puisé sa main d'œuvre parmi les Italiens, ou plus vraisemblablement encore, parmi les Allemands, communauté à laquelle il a accès grâce à ses relations avec Nicolas Jenson et par sa collaboration avec Johann Rauchfass dès 1473<sup>119</sup>. Mais avec le temps, les Allemands n'ont sûrement pas continué à être la seule main-d'œuvre recherchée par les maîtres d'atelier ; ceux-ci ont largement puisé dans la population immigrée à Venise, italienne ou grecque notamment, jouant sur

---

d'Anna », art. cit., p. 37–39.

114. Voir le développement page 134 et suivantes.

115. Franco FRANCESCHI, « I Tedeschi e l'Arte della Lane a Firenze fra Tre e Quattrocento », art. cit.

116. Voir l'étude par métier qui est faite dans Philippe BRAUNSTEIN, *Les Allemands à Venise (1380–1520)*, op. cit.

117. Mathieu SCHERMAN, *Familles et travail à Trévise à la fin du Moyen Age*, op. cit., p. 138–139.

118. Antonio SARTORI, *Documenti padovani sull'arte della stampa nel sec. XV*, op. cit., p. 164–165, doc 41, 26 novembre 1478.

119. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 1436, 27 novembre 1473.

les compétences que celles-ci pouvaient avoir, ou sur les réseaux de connaissance qui les liaient entre eux.

Il y a donc nécessairement une gestion de la différence au sein de l'atelier. Il fallait non seulement une gestion de l'altérité culturelle, mais également de l'altérité sociale, qui opposaient des individus dans une plus ou moins grande situation de dépendance économique et sociale. Cela conduit à des rapports de domination et de dépendance qu'il nous faut à présent davantage expliciter avant de les illustrer. Cette dépendance économique que nous avons vue dans le chapitre précédent<sup>120</sup> se double d'une relation de pouvoir entre Italiens et non-Italiens. En effet, pour traduire de façon pertinente la position des étrangers dans ce système, il convient de rajouter à cela un autre critère de domination ou de dépendance, qui est cette fois plus directement politique ou juridique. Le statut d'étranger induit parfois une situation de minorité ; dans tous les cas, il s'agit d'un statut ouvrant à moins de droit qu'un citoyen ou un natif. Les impacts quotidiens sont difficiles à percevoir, mais on peut faire l'hypothèse ici que ces différences de droit conduisent à une domination non seulement juridique mais également symbolique. Les relations entre étrangers et Vénitiens peuvent concrètement amener à une domination plus forte dans le cadre de l'atelier ou de la boutique ; l'étranger peut ainsi avoir moins de marge de manœuvre et de moins de ressources en raison de ce type de domination symbolique.

Il nous faut donc comprendre comment ces différents critères de domination et de dépendance se combinent concrètement et produisent des hiérarchies complexes. À des hiérarchies liées aux rapports économiques et à la place dans le système productif, se surajoutent des hiérarchies juridiques et symboliques. Ces considérations restent pour l'instant théoriques, et il est nécessaire maintenant de prendre des exemples pour les illustrer. Deux groupes illustrent particulièrement bien cette gestion de la différence et les conséquences que cela peut avoir sur le commerce et l'industrie du livre : les juifs et les Grecs. Ce sont deux catégories de la population qui bénéficient *a priori* d'un avantage sur le marché du travail typographique, puisqu'elles possèdent des compétences linguistiques nécessaires à l'édition de textes grecs et hébreux, dans laquelle Venise se positionne. Cependant, ce sont aussi des catégories de population perçues comme étrangères de part leur langue même, leur religion, leurs habits ou leurs coutumes. Les juifs souffrent de plus d'une situation d'infériorité juridique ; les convertis et les Grecs orthodoxes subissent moins de contraintes, mais leur situation reste ambiguë.

### **7.2.1.2 Les juifs dans l'imprimerie : une situation de minorité**

Cette sujétion est particulièrement marquée dans le cas des juifs, ceux-ci faisant l'objet de contraintes spécifiques dues à leur religion : ils ne peuvent en particulier être maîtres d'atelier, et sont donc confinés à une situation d'employé. Ces relations sont rarement documentées dans le cadre strict de l'atelier, mais on peut en avoir quelques témoignages indirects dans le cas de

---

120. Voir en particulier les développements de la section 6.3.

l'atelier de Daniel Bomberg. Il s'agit de l'un des premiers ateliers à imprimer des textes en hébreu. Pour ce faire, Daniel Bomberg, un marchand flamand qui ne connaissait sans doute pas la langue lui-même, avait besoin de la collaboration de juifs et de convertis. Il s'associe avec Felice de Prato, un juif converti et frère de l'ordre des ermites de saint Augustin. Celui-ci avait déjà demandé des privilèges pontificaux pour ses travaux ; le privilège qu'il demande aux autorités vénitienes le 23 avril 1515 est particulièrement intéressant. Travaillant avec Peter Liechtenstein et Daniel Bomberg pour imprimer des ouvrages en hébreu à la suite du privilège du pape, il a choisi de travailler à Venise plutôt qu'à Rome. En plus des clauses habituelles des privilèges, il demande une autre grâce aux autorités :

Et parce que pour imprimer ces œuvres, qui doivent être bien corrigées, composées, et pour composer les lettres et aider le frère Felice à corriger [ces textes], il est nécessaire d'avoir également quatre hommes juifs, qui sont très savants, et qu'on fera venir d'ailleurs. Il serait difficile [pour eux] de travailler en devant porter le béret jaune, qui les fera injurier et vilipender. C'est pourquoi il supplie avec révérence votre Sérénité de daigner concéder la grâce que ces quatre juifs choisis par le suppliant pour faire ce travail puissent porter un béret noir. [...] et cette grâce, ils la demandent au bon plaisir de votre Sérénité, parce que sans cela, il n'est pas possible d'imprimer<sup>121</sup>.

Ce privilège, accordé par les autorités vénitienes, intervient après l'autorisation en 1509 de l'installation de juifs à Venise même, et juste avant la création du *Ghetto Nuovo* en 1516. On voit ici que Bomberg et son associé demandent une dérogation aux mesures touchant les juifs à Venise pour quatre employés non convertis donc, dans le cadre de leur atelier. Mais cette mesure est justifiée par les compétences qu'ils apporteront à l'entreprise. Le port du béret ou rouelle jaune était d'une mesure inspirée du concile de Latran IV en 1215, adoptée par Venise en 1394 ; une dispense n'était accordée qu'aux médecins, aux juifs en voyage, ou alors à titre individuel. En 1517, le Conseil des Dix révoqua toutes ces dispenses, une décision qui concerne donc également les juifs pour lesquels Felice de Prato a obtenu une licence<sup>122</sup>. On en connaît deux sur quatre : les 21 mai et 16 juin suivants, deux lettres patentes sont concédées à « *Helia alemano hebreo* » et « *Israele alemano hebreo* », faisant suite au privilège accordé à Felice de Prato et ses associés.

Les relations entre juifs et chrétiens étant étroitement contrôlées et règlementées, la participation de juifs non convertis à un atelier typographique n'allait pas de soi. Pourtant, ils participent

---

121. « *Et perche a dover stampar ditte opere, che siano ben castigate, et composte, si in componer le lettere et aiutar a corregere esso frate Felice supplicante, è necessario al tuto haver insino al numero de 4 homini hebrei, che siano ben docti, i quali se hano a far vegni daltrove. Il che difficillissimo saria per bisognar portar berete zale, per le qualvolte ache viengono infestadi et vilipendesti. Perho riverentemente supplicanto che la serenita v se degni farli gratia che quatro hebrei al piu da esser eletti per loro supplicanti, per far ditte opere, possino portar bereta negra [...] et questa gratia la domandano al libito de vostra Serenita perche senza loro non e possibile a poter stampare.* » : ASV, Collegio, Notatorio, reg. 18, image 9, 23.4.1515.

122. David JACOBY, « Les Juifs à Venise du xiv<sup>e</sup> au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 167-177 ; Benjamin RAVID, « From yellow to red : on the distinguishing head-covering of the Jews of Venice », *The Frank Talmage Memorial Volume II*, Hanovre, University Press of New England, 1992, p. 179-210.

sans doute aux presses hébraïques qui se développent ensuite au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. On trouve certainement d'autres ouvriers juifs, originaires de la communauté vénitienne, travaillant dans les presses de Bomberg, mais il est significatif que les premiers employés juifs mentionnés par Bomberg dans son privilège doivent venir « d'ailleurs », donc ne pas faire d'ores et déjà partie de la communauté juive vénitienne. Pourtant, avec l'instauration du Ghetto en 1516, on a la formation à Venise d'une communauté riche de culture et de tradition ; autour des *scuole* qui se créent par la suite, une culture scientifique lettrée se constitue<sup>123</sup>. Mais les juifs ne pouvaient pas être imprimeurs ou éditeurs eux-mêmes, en raison des restrictions concernant les métiers qu'ils pouvaient exercer<sup>124</sup>. Leurs activités économiques étaient également limitées par des moyens indirects, visant à limiter les contacts entre juifs et chrétiens. C'est pourquoi les juifs ne pouvaient pas rester en dehors du Ghetto la nuit tombée et que la présence de Chrétiens au Ghetto, si elle est bien attestée, est également contrôlée par des législations variables dans le temps<sup>125</sup>.

Si des juifs vénitiens ont été effectivement employés par Bomberg, ils conservent une position dominée, non seulement économiquement, mais également juridiquement, dans le cadre de l'imprimerie vénitienne. En effet, contrairement à l'entreprise de Gershom Soncino, où le chef de l'atelier lui-même était juif<sup>126</sup>, ici l'entreprise est dirigée par un chrétien de naissance. Ses associés sont des convertis qui ne subissent donc pas les mêmes contraintes que les juifs à Venise. Felice de Prato semble avoir une situation privilégiée, sans doute du fait de ses bonnes relations avec Léon X<sup>127</sup>. À mesure que l'entreprise se développe, on trouve de plus en plus de collaborateurs dans ces presses : à partir de 1518, R. Hiyya Meir ben David, qui ouvre une série de littérature rabbinique ; les fils de Baruch Adelkind de Padoue, des juifs convertis : à partir de 1522, Jacob ben Hayyim ben Isaac Ibn Adonijah, originaire de Tunisie, qui prépare notamment une bible rabbinique. Ce dernier a été présenté à Bomberg par Hayyim ben Moses Alton, qui avait été envoyé par l'imprimeur en Orient pour trouver des manuscrits dignes d'être imprimés<sup>128</sup>. On voit donc que Bomberg a su s'entourer de deux catégories d'employés : des juifs – non convertis – qui lui apportaient des compétences essentielles, tout en lui permettant de s'adresser directement aux communautés juives d'Occident et d'Orient ; et des collaborateurs convertis lui procurant un aspect plus acceptable aux yeux des autorités, et possédant souvent des compétences philologiques précieuses, comme c'était le cas de Felice de Prato et des Adelkind.

---

123. Umberto FORTIS, *Editoria in ebraico a Venezia*, Venise, Arsenale Cooperativa Editrice, 1991, p. 30-34.

124. Riccardo CALIMANI, « Gli editori di libri ebraici a Venezia », *Armeni, ebrei, greci stampatori a Venezia*, Venise, Armena, 1989, p. 55-62.

125. Benjamin RAVID, « Curfew time in the Ghetto of Venice », art. cit.

126. Sur cet imprimeur, voir Giuliano TAMANI (dir.), *L'Attività editoriale di Gershom Soncino, 1502-1527*, Actes du congrès, Soncino, 17 septembre 1995, Soncino, Edizioni dei Soncino, 1997, Giulio BUSI, « Gershom Soncino a Venezia. Cronaca di una disillusione », *L'Attività editoriale di Gershom Soncino, 1502-1527*, Soncino, Edizioni dei Soncino, 1997, p. 13-29 ainsi que Carlo LOZZI, « Annali tipografici del Soncino compilati dal Conte G Manzoni », art. cit.

127. Felice de Prato a obtenu un privilège pontifical pour deux livres traduits de l'hébreu au latin, et deux bibles en hébreu avec et sans commentaire, ainsi qu'une traduction araméenne. : Avraham ROSENTHAL, « Daniel Bomberg and his Talmud editions », art. cit., p. 376-377.

128. *Ibid.*, p. 380-382.

La situation des juifs étaient donc une situation compliquée dans le cadre des presses hébraïques. Leur activité pouvait toujours jeter le soupçon d'hérésie sur les éditions publiées, comme cela a sans doute été le cas pour Bomberg durant la période où il cherche en vain à renouveler son privilège : Sanudo rapporte que l'éditeur faisait imprimer « des livres hébreux contre la foi <sup>129</sup> ». Un épisode rapporté par Soncino lui-même met en lumière les oppositions que ces presses peuvent occasionner. En 1525, Gershom Soncino se rend dans la boutique de Bomberg à Venise pour parler affaire. Il est pris à parti par un marrane venu de Rome – peut-être s'agit-il de Felice de Prato. Il aurait passé la journée à « parler contre Dieu et sa Torah, et contre notre peuple » ; le converti finit par défier Soncino de faire des vers meilleurs que les siens, ce qui permet à l'imprimeur d'exprimer tout son mépris pour l'apostat <sup>130</sup>. La véhémence de l'altercation nous semble ici significative ; le juif converti, et non Bomberg, invective un imprimeur qui est demeuré juif. Sans doute l'imprimeur chrétien a-t-il cherché à utiliser les antagonismes entre convertis et non convertis pour mettre hors-jeu son concurrent. Mais surtout, cela nous montre qu'il cherche à jouer sur les deux tableaux, tout en se maintenant dans le cadre de la légalité et de l'orthodoxie religieuse. Cela a occasionné des tensions dans le cadre de son activité à Venise et dans ses relations avec ses concurrents. Il est probable que les juifs avec qui il collaborait étaient dans une situation très instable et que leur visibilité ou leur simple travail pouvait à tout moment mettre en péril l'entreprise. En situation d'infériorité juridique, économique et symbolique, ils dépendaient entièrement de l'intercession de leur patron pour leur emploi et pour l'obtention de dérogations ; leurs compétences ne suffisaient pas pour leur assurer une présence continue ou indépendante dans la presse vénitienne. Et si, en outre, ils pouvaient être si violemment agressés par les collaborateurs convertis de Bomberg, alors leur situation quotidienne devait être tout sauf aisée.

Les restrictions vénitiennes ne s'appliquent pas aux juifs convertis, mais certains documents nous signalent que leur situation de minorité se poursuit malgré leur conversion et leur insertion théorique dans la communauté des chrétiens. Sanudo lui-même s'en fait l'écho quand, parlant des mauvais livres imprimés par Bomberg, il écrit qu'ils ont été réalisés « avec l'intervention de maître Felice de l'ordre de saint Stéphane, qui fut juif <sup>131</sup> ». Le converti est toujours soupçonné de garder des sympathies pour ses anciens coreligionnaires, ce qui explique sans doute la véhémence anti-juive dont certains d'entre eux font preuve <sup>132</sup>. Le cas des frères Adelkind est exemplaire de cette situation. Nous connaissons Cornelio Adelkind car il est responsable de l'édition du Talmud de

---

129. « *el feva stampar libri hebrei contra la fede* » : Marin SANUDO, *Diarii*, *op. cit.*, vol. 40, p. 75, octobre 1525.

130. Sur la dernière page de *Melizat Efer ve Dinah*, publiée par Soncino en 1525, cité dans David Werner AMRAM, *The Makers of Hebrew books in Italy*, *op. cit.*, p. 134–135 et Marvin J. HELLER, « Often overlooked : examples of front matter in early Hebrew books », *Further Studies in the making of the early Hebrew Books*, Leiden, Brill, 2013, p. 345–370, p. 349.

131. « *intervenendo maistro Felice di l'ordine di San Stefano, fo hebreo* » : Marin SANUDO, *Diarii*, *op. cit.*, vol. 40, p. 75, octobre 1525.

132. Le cas du marrane qui s'est attaqué à Soncino n'est pas isolé. Que l'on pense par exemple à la polémique contre la Kabbale qui fut amorcée par le converti Johann Pfefferkorn en 1505, demandant notamment l'interdiction des livres en hébreu.

1520–1523 imprimée par Daniel Bomberg<sup>133</sup>. Ses frères ne nous étaient connus que comme les « *fratres ex femine Israel filios Baruch Adelkind*<sup>134</sup> ». Un document, inédit à notre connaissance, nous permet de mieux comprendre les relations des frères avec la presses de Bomberg ; il s'agit du testament de Giovanni Maria Adelkind, frère de Cornelio et Antonio Adelkind<sup>135</sup>. Il fait de Daniel Bomberg son seul exécuteur, lègue ses habits à ses frères, et le *residuum* à sa femme, Susanna<sup>136</sup>. Mais une clause particulière accompagne ce leg : Daniel Bomberg doit être le gestionnaire de l'héritage et la veuve ne peut en disposer librement ; de plus, elle doit demander le consentement de Daniel Bomberg pour se remarier ; elle ne peut disposer de sa dot sans son autorisation<sup>137</sup>. Si elle décide malgré tout de se remarier sans consentement, alors le *residuum* revient aux frères de Giovanni Maria, et elle n'a droit qu'à sa seule dot. Si cette disposition reste dans le cadre de la loi vénitienne et que les dispositions limitant le remariage sont relativement fréquentes dans les testaments vénitiens, on a à faire à un cas particulier. Ici, le gérant des biens de la famille n'est pas un autre membre masculin de celle-ci, mais le patron chrétien de cette famille de juifs convertis. Il s'agit d'une disposition que l'on retrouve parfois dans des testaments de Vénitiens, d'autant plus quand une femme hérite des biens ; mais cela témoigne d'une imbrication d'intérêts et d'une certaine soumission économique à l'égard du patron en question. Giovanni Maria Adelkind combine dépendance économique et symbolique par rapport à son patron chrétien. Dépendant, il avait peut-être une participation financière dans l'entreprise typographique, sans en avoir le contrôle, ce qui expliquerait pourquoi la gestion de ses biens doivent être supervisées par Daniel Bomberg. Si sa veuve n'accepte pas sa mise sous tutelle, alors les biens reviennent aux frères, qui participent également à l'entreprise typographique. La manière dont ce contrôle de capital se fait, démontre que malgré leur conversion, les frères Adelkind restaient en situation d'infériorité, *de facto* si ce n'est *de jure*, par rapport à leur protecteur et patron. Leur statut de protégé ou de client par rapport à Daniel Bomberg est d'ailleurs affirmé par les prénoms qu'ils ont choisis : Cornelio Adelkind a choisi ce prénom chrétien car il s'agissait de celui du père de Daniel Bomberg ; son propre fils s'appelle quant à lui Daniele<sup>138</sup>.

Il s'agit ici d'un cas de domination économique, qui traduit également une domination symbolique, si ce n'est véritablement juridique. Les rapports de dépendance entre un employé et son patron sont renforcés ici par la situation d'infériorité des juifs dans la cité. Les convertis restent marqués par ce stigmate<sup>139</sup> ; il ne sont *a priori* plus dans une situation de minorité juridique, bé-

133. Umberto FORTIS, *Editoria in ebraico a Venezia*, op. cit., p. 37.

134. Georg Wolfgang PANZER, *Annales typographici*, op. cit., n° 987, 1519.

135. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 543, n° 297, 2 avril 1519.

136. « *Institutio meus solus fidecommissarius spectabilem dominum Daniel de Bombergo [...] Item lego Cornelio et Antonio fratres meos omnes meas vestas... in signum amoris. Residuum... lego Susanne uxori mee dilectissime.* ».

137. « *Cum tale condition que sia obediante et sub gubernator dicti domini Danielis [...] debeat relinquere dotam suam et omnia boni mei sub gubernator ne possit se maritare sine expresso consensu dicti domine Danielis.* ».

138. Anita MONDOLFO, *Adelkind, Cornelio, Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 1, en ligne, Rome, Treccani, 1960.

139. Nous reprenons ici ce terme dans le sens de Goffmann : Erving GOFFMAN, *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit, 1975. Un individu stigmatisé est un individu qui possède un attribut qui le disqualifie dans ses interactions avec autrui.

néficient normalement des mêmes droits que les chrétiens, mais en réalité, ils restent dans une situation de minorité symbolique, qui prolonge la minorité juridique à laquelle ils échappent par leur conversion<sup>140</sup>. Cependant, leur statut de converti n'explique pas tout : leur situation de domination est renforcée par le fait qu'ils sont sous l'autorité et dans la dépendance économique d'un marchand chrétien, qui a une position privilégiée du fait de son capital, de son statut social et de sa religion. L'imprimerie hébraïque à Venise, dirigée par des chrétiens, est le lieu privilégié de ce type de situations, où on voit se superposer plusieurs échelles sociales, plusieurs types de situations de dépendance et d'inégalité.

### 7.2.1.3 Entre domination et dépendance : le cas des Grecs

Les Grecs présents à Venise étant chrétiens orthodoxes, ils ne subissaient pas les mêmes restrictions que les juifs ; leurs relations avec les Vénitiens en étaient sans doute assouplies. Le développement des presses grecques leur ouvre de nombreuses opportunités. Les éditeurs et correcteurs pouvaient trouver des débouchés même dans des presses non spécialisées en textes grecs. On sait par exemple que le personnel de Calliergis était composé de compatriotes crétois<sup>141</sup>. Marco Musuro, préfacier de l'*Etymologicum magnum* publié par cet imprimeur grec, témoigne de la collaboration de Grecs à tous les niveaux de la production : « Un Crétois a formé les caractères, un Crétois a uni les lettres sur les rames, et un Crétois a inséré les accents [...] Les fils de la divine Grèce peuvent revendiquer un droit sur l'imprimerie grecque<sup>142</sup> ».

Ce phénomène trouve son aboutissement avec Alde Manuce, qui a non seulement travaillé avec des lettrés grecs pour ses éditions et ses préfaces, mais a également employé des Grecs dans son atelier, comme par exemple Giovanni Gregoropoulos, compositeur d'Alde et membre de l'académie aldine<sup>143</sup>. Ceci étant dit, même ses relations avec les savants grecs étaient empruntes d'une certaine dissymétrie de statuts. On peut relever le cas d'Arsenius Apostolos, un prêtre crétois et philologue<sup>144</sup>. S'il est issu d'une famille noble de Constantinople, il est néanmoins dans une position de réfugié dès sa naissance vers 1468–1469 à Candie, en territoire vénitien. Il gagne de l'argent en copiant des manuscrits grecs pour les nobles vénitiens de Crète pour les lettrés d'Italie. À partir de 1494, il collabore avec Alde Manuce, comme éditeur d'une de ses premières publications.

---

140. Pour des études sur les conversions entre judaïsme et christianisme : Brian PULLAN, « The conversion of the Jews : the style of Italy », *Bulletin of the John Rylands University Library of Manchester* 70 (1988), p. 53–70 ; Elliott HOROWITZ, « Families and their fortunes : the Jews of early modern Italy », *Cultures of the Jews : a new history*, New York, Schocken, 2002, p. 572–636 ; Ella Natalie ROTHMAN, *Brokering empire : trans-imperial subjects between Venice and Istanbul*, Ithaca, Cornell University Press, 2012.

141. Deno GEANAKOPOLOS, *Greek Scholars in Venice*, op. cit., p. 57–60.

142. « Fu un cretese a modellare i caratteri, un cretese a unire le lettere di rame e un cretese a inserire gli accenti [...] I figli della sacra Grecia possono asserire un diritto sulla stampa greca » : cité dans *idem*, « La colonia greca di Venezia e il suo significato per il Rinascimento », art. cit., p. 196.

143. *Ibid.*, p. 195.

144. Il est aussi connu comme Aristoboulos Apostolos : John MONFASANI, « The Greeks and Renaissance Humanism », *Humanism in fifteenth-century Europe*, Oxford, Society for the study of medieval languages et literature, 2012, p. 31–78, 62 et 69.

Mais en 1499, cette collaboration est rompue en raison de différents financiers : Alde demandait le paiement d'un prêt de 10 ducats et demi ; Arsenius répond qu'il ne doit rien, puisque cette somme était le paiement dû pour un travail de copie à Venise. Les cours vénitiennes tranchent en faveur d'Alde. La rupture entre les deux hommes est définitive. Nous pouvons aller dans le sens de Deno Geanakoplos, quand il interprète cette situation comme une marque de la position sociale déséquilibrée entre les deux hommes : Alde, bien que d'origine romaine, avait une position respectée et établie à Venise ; Arsenius n'était que citoyen d'empire, issu d'une famille de réfugiés byzantins. Par ailleurs, Alde idéalisait la culture hellénistique, mais son attitude envers les réfugiés grecs ne relevait pas de la sympathie, seulement de ses besoins en tant qu'éditeur<sup>145</sup>. Il usait donc de sa position dominante sur le marché intellectuel et sur le marché du travail pour établir un rapport de force en sa faveur par rapport à ses employés, quel que soit leur statut intellectuel. On aurait pu penser que la compétence linguistique et intellectuelle permettrait de faire pencher la balance du côté d'Arsenius. Pourtant, là encore, la relation de dépendance économique est aggravée par l'infériorité juridique et symbolique du citoyen d'empire par rapport à l'humaniste.

Certaines relations de travail entre Italiens et Grecs se passent de façon plus égalitaires, en apparence du moins, à partir du moment où les capacités financières ou le rang social permettent de contre-balancer le stigmate de l'étranger. On peut relever le cas de l'entreprise d'Andrea Cunadis, marchand de Patras, associé avec son gendre Damiano de Sancta Maria, dalmate ; ceux-ci travaillent avec les frères imprimeurs Niccolini. Dans l'atelier, outre Giovanni Maria qui s'occupe de l'organisation de l'imprimerie et Stefano qui compose, on trouve également Demetrios Zinos, un jeune Grec qui doit corriger les épreuves. Il est payé directement par les investisseurs grecs. Il était sans doute également copiste et traducteur<sup>146</sup>. Cette entreprise est assez spécifique, puisque des imprimeurs italiens se trouvent financés par des entrepreneurs grecs. Le rapport de force est donc inversé. De plus, Cunadis est un marchand grec et Damiano de Sancta Maria est originaire de l'empire vénitien ; de l'autre côté, les frères Niccolini sont originaires de Brescia, dans la Terre Ferme vénitienne. Le statut d'aucun des associés ne prend pas le pas sur celui des autres. Des Grecs se trouvent à la tête de l'entreprise d'un point de vue financier, ce qui leur permet d'employer directement un autre Grec dans un atelier pourtant dirigé par des Italiens. Les relations entre les imprimeurs italiens et Demetrios Zinos devaient, de ce fait, être plus complexes que de simples relations de patron à employé. Rappelons le rôle majeur que jouaient les marchands grecs à Venise : ceux-ci représentaient des intérêts économiques considérables pour les Vénitiens,

---

145. Deno GEANAKOPLS, *Greek Scholars in Venice, op. cit.*, p. 167-176. La position historiographique de Geanakoplos n'est sans doute plus celle que l'on adopte aujourd'hui. Malgré le parti pris clair de l'auteur en faveur de ces immigrés grecs en Italie, nous pensons néanmoins que cette interprétation de la relation de pouvoir entre Alde Manuce et Arsenius Apostolos est valable. Ce personnage est aussi mentionné comme scribe et enseignant dans les travaux de John Monfasani : John MONFASANI, « L'insegnamento universitario e la cultura bizantina in Italia nel Quattrocento », *Byzantine Scholars in Renaissance Italy : Cardinal Bessarion and other émigrés. Selected essays*, Brookfield, Ashgate, 1995, p. 43-65 et *idem*, « The Greeks and Renaissance Humanism », art. cit., 62 et 69.

146. Laura CARNELOS, *Niccolini da Sabbio, Giovanni Antonio, Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 78, en ligne, Rome, Treccani, 2013.



jouant un rôle essentiel dans le commerce oriental<sup>147</sup> ; ils jouissaient d'une position en vue, socialement élevée et respectée dans la ville. Il faut donc nuancer les situations de domination en fonction des statuts juridiques différents et de la proximité culturelle, en tenant compte de la position économique respective des acteurs. Ces situations sont bien entendu également dépendantes des circonstances particulières et des individualités.

Les Grecs se trouvent dans une situation complexe où ils sont reconnus pour leurs compétences linguistiques, mais où en même temps ils se trouvent étrangers dans une société qui porte aux nues la culture classique grecque. La situation des lettrés en particulier se trouve dans un entre-deux parfois difficile à appréhender. Ils possèdent une compétence recherchée, mais comme les juifs, convertis ou non, cela ne suffit pas toujours pour qu'ils obtiennent une position de force dans les négociations sur le marché du travail et donc une position plus reconnue dans le monde du livre<sup>148</sup>. Le cas des marchands ou des investisseurs est plus clair, dans le sens où ils bénéficient de leur supériorité économique et sociale, qui leur permet de se prévaloir d'un rôle dominant dans la production du livre. Leur cas est marginal, par rapport aux nombreux ouvriers d'origine grecque ou crétoise qui peuplent certains ateliers vénitiens. Cependant, ce ne sont pas leurs seuls secteurs d'activité dans le milieu du livre vénitien où on les retrouve actifs.

Avec la croissance de leur colonie, les Grecs sont également de plus en plus nombreux en dehors de l'atelier : ils sont copistes, comme Vlastos, Arsenius ou encore Calliergis qui reprend cette activité à Padoue entre 1501 et 1508<sup>149</sup>. La copie de manuscrits était très développée en Crète, notamment grâce à l'afflux des lettrés grecs après la chute de Constantinople<sup>150</sup>. Certains, à l'image de ceux que nous venons d'évoquer, viennent s'installer à Venise où les possibilités sont plus grandes, et cherchent à gagner leur vie comme éditeur : mais on voit que même ce travail intellectuel ne les protège pas des rapports de force dans le cadre du système politique et économique vénitien. Des artisans grecs s'établissent également comme relieurs : les reliures byzantines « *alla greca* » étaient recherchées par les collectionneurs, notamment pour les textes grecs, manuscrits comme imprimés, et se diffusent en particulier à Venise et Padoue, ainsi que plus tard en France et à Rome. Ce développement a à voir avec l'afflux de réfugiés grecs, de relieurs compétents, ainsi que de livres grecs provenant des bibliothèques des savants exilés, reliés avec une technique différente de celle

---

147. Mathieu GRENET, « Naissance et affirmation d'une nation étrangère entre colonie et groupe de pression », art. cit. ; Fotis BAROUTSOS, « Mercanti greci a Venezia. Periodi e tendenze », *Pubblica celebrazione*, Venise, Istituto ellenico di studi bizantini e postbizantini di Venezia, 1999, p. 133-154.

148. Sur cette question, on pourra comparer avec les dépendants qualifiés étudiés à Trévise : Mathieu SCHERMAN, *Familles et travail à Trévise à la fin du Moyen Age*, op. cit., p. 142.

149. Despina VALSSI SPONZA, « I greci a Venezia : una presenza costante nell'editoria (secc. XV-XX) », art. cit., p. 78.

150. L'activité d'enseignement et de copie des immigrés grecs a fait l'objet de travaux importants de la part de John Monfasani. Il a établi une liste de ses individus en se basant sur la compilation de travaux antérieurs : John MONFASANI, « The Greeks and Renaissance Humanism », art. cit., p. 56-78. On se référera également à ses recueils d'articles : John MONFASANI, *Byzantine Scholars in Renaissance Italy : Cardinal Bessarion and other émigrés. Selected essays*, Aldershot, Ashgate, 1995 ; John MONFASANI, *Greeks and Latins in Renaissance Italy : studies on humanism and philosophy in the 15<sup>th</sup> century*, Aldershot, Ashgate, 2004 ; John MONFASANI, *Greek Scholars between East and West in the fifteenth century*, Farnham, Ashgate, 2016.

habituellement utilisée en Italie<sup>151</sup>. La première attestation de ces reliures est présente dans l'inventaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque Apostolique du Vatican, rédigé par Cosma de Montserrat entre 1455 et 1458<sup>152</sup>. Avec cet afflux de manuscrits, Tommaso de Marinis affirme que les humanistes italiens ont indissolublement associé les textes grecs avec les reliures de type byzantine<sup>153</sup>. Cette activité relève d'une externalisation d'un domaine de la production du livre, qui est donc de fait sous le contrôle des grands libraires ou imprimeurs<sup>154</sup>. Les artisans grecs qui y travaillent sont dans une position dominée dans la chaîne de production du livre vénitien, dépendants de leurs plus ou moins grands commanditaires. Bientôt, ce type d'artisanat se développe indépendamment de l'origine du relieur. Selon l'analyse d'Anthony Hobson poursuivie par Nicholas Pickwoad, les relieurs occidentaux étant peu familiers des structures grecques, ont combiné les éléments des reliures byzantines et occidentales, répondant ainsi à la demande, tout en créant des structures hybrides<sup>155</sup>. Des transferts de compétences de cet ordre peuvent également se produire dans le cadre de l'atelier typographique, même si l'hybridation est difficile à percevoir.

### 7.2.2 L'atelier comme lieu de transferts de compétences entre nations

L'atelier, comme lieu de cohabitation entre différents statuts, origines et générations, est un lieu d'apprentissage de techniques et de compétences. Des études ont été menées dans de nombreux espaces, ce qui permet de mieux appréhender ce qui pouvait se passer à Venise. Dans certains cas, l'apprentissage en tant que transfert de compétences dans un lieu donné et sous le contrôle des maîtres patentés de la ville, est vu comme un garant de confiance pour les individus étrangers : Philippe Bernardi rapporte ainsi que dans les métiers du bâtiment à Aix-en-Provence, certains artisans dénonçaient l'arrivée d'étrangers qui s'installaient sans avoir fait d'apprentissage<sup>156</sup>. La formation sur le tas était monnaie courante. Mais même dans le cas d'un métier qui n'est pas organisé en corporation comme l'imprimerie, des modalités de transferts de compétence existaient,

151. Que l'on pense en particulier au leg du cardinal Bessarion à Venise pour en faire une bibliothèque publique.

152. Staikos CHOULIS Konstantinos, « La legatura dei manoscritti greci nel periodo bizantino e post-bizantino. L'origine, la storia, le tecniche di manifattura », *Scrittura e libro nel mondo greco-bizantino*, Ravello, Centro Europeo per i beni culturali, 2012, p. 181-206, p. 183.

153. Tommaso de MARINIS, *Religature veneziane del XV e XVI secolo*, t. 3, Vicence, Neri Pozza, 1955, cité dans Nicholas PICKWOAD, « How greek is greek? Western european imitations of greek-style bindings », *The Book in Byzantium. Byzantine and Post-Byzantine Bookbinding*, Athènes, Hellenic Society for Bookbinding, 2008, p. 177-200, p. 177.

154. Cette situation rappelle la dépendance de certains ateliers textiles envers les grands marchands internationaux, ou la dépendance des cordonniers envers les tanneurs : voir par exemple Stanislas BORMANS, *Le Bon Métier des tanneurs de l'ancienne cité de Liège*, Liège, Carmanne, 1863.

155. Nicholas PICKWOAD, « How greek is greek? Western european imitations of greek-style bindings », art. cit. Voir à ce sujet la thèse en cours de préparation d'Anna Gialdini, ainsi que sa présentation « Greek-style Bookbindings as Cultural Practice », *Renaissance Society of America Annual Meeting*, Berlin, 26-28 mars 2015. Certains des manuscrits de Bessarion qui se sont trouvés dans la collection de Giovanni Vincenzo Pinelli (1535-1601) ont été reliés de cette manière.

156. Philippe BERNARDI, « Apprentissage et transmission du savoir dans les métiers du bâtiment à Aix-en-Provence à la fin du Moyen Âge (1400-1550) », *Les Cahiers du CRISIMA* 1 (1993), p. 69-79, p. 70-71.

sous des formes proches de l'apprentissage<sup>157</sup>. Des transferts peuvent avoir lieu d'un individu à l'autre, ce qui occasionne à terme des transferts d'une communauté à l'autre.

Nous avons déjà pu observer d'un point de vue macroscopique le cas du transfert de domination entre communauté allemande ou française et italienne dans le monde du livre vénitien. Andrea Torresani a sans doute appris le métier d'imprimeur dans l'atelier de Nicolas Jenson, de même que Paganino Paganini aurait été apprenti dans l'atelier de Franz Renner. Dans les deux cas, il s'agit de transmissions d'un maître allemand vers un apprenti italien, le premier originaire d'Asolo, le second citoyen de Brescia. De la même façon à Milan, Christoph Valdarfer prend comme apprenti Annibale Fosio de Parme. Jusqu'à tard dans le développement de l'industrie, l'atelier est avant tout le lieu de transfert de compétence entre un maître et un apprenti d'origines différentes, un transfert qui va de préférence en direction d'Italiens, ce qui contribue par la suite à leur prise en main du secteur. Les cas d'apprentissage d'Allemands chez des Allemands concernent quasi-exclusivement les membres de la famille. On ne trouve aucun cas d'apprentissage de Français chez des Français, ni pour aucune autre communauté non italienne. S'il existe des Grecs dans l'imprimerie vénitienne, ils ne parviennent jamais à sortir d'une position dominée pour devenir maître d'atelier : on ne compte que quatre imprimeurs grecs aux colophons des éditions vénitiennes durant notre période. La même chose s'est produite pour la plupart des membres de la famille allemands des premiers imprimeurs vénitiens, qui étaient employés par le chef de famille mais n'ont pas réussi à atteindre l'indépendance économique après la mort de celui-ci. Quelques exceptions notables sont à relever, comme Peter Liechtenstein, neveu de Hermann Liechtenstein. Le même phénomène se produit sans doute pour les autres ouvriers typographiques non italiens. On pourrait conclure à l'existence d'un « plafond de verre » qui s'installe progressivement pour les ouvriers non italiens : malgré la présence d'investisseurs et de chefs d'atelier non italiens, les ouvriers sans capital de départ restent subordonnés, à moins d'être italiens. Il n'y a pas de renouvellement en haut de l'échelle sociale et économique de l'atelier de ce point de vue. Au-delà de la première période de l'imprimerie, où ce sont des ultra-montains qui développent l'industrie, les seuls non-Italiens à prendre le contrôle d'une presse sont soit des héritiers, soit des investisseurs, marchands ou nobles, qui ne sont jamais passés par l'étape de l'apprentissage technique. On a un véritable effet de seuil : les étrangers non-Italiens sont nombreux dans les subalternes, mais n'arrivent que très rarement et très difficilement sur le devant de la scène, en imprimant en leur nom propre. Le blocage des niveaux supérieurs de la hiérarchie productive pour les individus non-Italiens est bien une caractéristique du monde du livre vénitien.

Comment peut-on expliquer ce plafond de verre? On peut y voir d'abord une conséquence sur le long terme des situations de domination et de dépendance des étrangers dans l'industrie et le commerce du livre à Venise. Sans parler ici de stigmatisation systématique, et sans que le déséquilibre soit toujours aussi fort que dans le cas des Grecs ou des juifs, on peut penser malgré

---

157. Pour une étude des formes d'apprentissage dans l'imprimerie vénitienne, on se reportera à la section 9.1.1.1.

tout que cela représentait un frein suffisant à l'installation des anciens employés. La situation de domination juridique dans laquelle les étrangers se trouvaient a dû freiner l'acquisition des ressources économiques et sociales nécessaires à l'établissement. Cette barrière à l'entrée semble également se maintenir dans le cadre des transferts de compétences. À la génération suivante, les Italiens se transmettent le métier entre eux : les apprentis des imprimeurs italiens sont des Italiens eux-mêmes, à l'image des frères Nicolini, originaires de Sabbio Chiese, et apprentis d'Andrea Torresani, avant qu'ils ne se mettent à leur compte en 1521<sup>158</sup>. Le transfert de compétences semble plus efficace entre Italiens, même originaires de régions différentes. Les apprentis pouvaient également se recruter par les compatriotes régionaux des chefs d'atelier, à l'image de Bernardino Guerralda, né à Vercelli, qui est sans doute apprenti dans l'atelier de Giovanni Rosso, originaire de la même région<sup>159</sup>, même si nous en avons peu de traces.

On peut également mettre ce plafond de verre en rapport avec les transformations du système productif et l'avènement de l'éditeur-typographe puis du libraire comme figure dominante du milieu du livre ; les étrangers non-italiens étaient désavantagés dans la recherche du réseau italien nécessaire à la distribution des livres. Plus que dans d'autres métiers, les Italiens se trouvent favorisés ici par le commerce même auquel ils se livrent, encore davantage avec l'avènement du livre en vernaculaire. Par ailleurs, nous avons supposé que le succès de l'imprimerie avait progressivement attiré des investisseurs italiens ; ceux-ci ont sans doute davantage tendance à recruter des apprentis italiens, d'autant plus que Venise compte en son sein de grandes communautés tant ouvrières que marchandes du Nord de l'Italie. Ces capitaux ont pu permettre à des typographes de se lancer dans l'industrie, voire de racheter du matériel ou des ateliers entiers à des artisans. Nous n'en avons aucune trace directe, mais il s'agit d'un phénomène courant dans d'autres secteurs et dans d'autres villes, où il peut exister un véritable marché des *botteghe* pour la reprise de l'activité<sup>160</sup>.

Dans ce cadre, le rôle du chef d'atelier ou du maître est décisif. Il décide quelle filière d'embauche suivre ; il décide également à qui transmettre son atelier : son propre héritier, comme cela se développe au XVI<sup>e</sup> siècle en particulier, un apprenti ou un collaborateur, comme c'était le cas en particulier dans les premiers temps de l'imprimerie, ou un autre acteur qui décide de reprendre la *bottega*. Même les chefs d'atelier non péninsulaire ont fini par favoriser les Italiens, qui ont gagné la mise grâce à leur capitaux et à leur intégration dans les réseaux d'apprentissage.

L'absence de réglementation pour l'ouverture d'un atelier typographique ou d'une librairie a servi de levier d'intégration pour les premiers imprimeurs étrangers, mais n'a visiblement pas été suffisante pour que les générations suivantes non italiennes s'établissent à leur compte. Alors même que les imprimeurs allemands tendent à collaborer beaucoup, voire exclusivement, entre

---

158. Ennio SANDAL, « Cartai e stampatori nel Bresciano fra Quattro e Seicento », art. cit., p. 176.

159. Paolo TINTI, *Guerralda, Bernardino, Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 60, en ligne, Rome, Treccani, 2003.

160. Mathieu SCHERMAN, *Familles et travail à Trévise à la fin du Moyen Age*, op. cit., p. 145.

eux, des apprentis allemands n'ont pas pu émerger. Pourtant, la présence de ces étrangers est toujours en arrière-plan. Ils jouent un rôle important dans l'atelier, mais aussi dans la mise en relation des ateliers et des villes, permettant ainsi le développement rapide du commerce libraire vénitien. Les réseaux du livre vénitien ont largement bénéficié de l'apport d'étrangers à de multiples niveaux de la production et de la commercialisation.

## 7.3 Commerce et production libraire entre distance et proximité

La vente des livres imprimés à Venise se déroule en partie dans le cadre des boutiques locales, intégrées parfois aux ateliers et donnant sur la rue ; elle passe par tout le réseau de libraires de la ville. Mais si les imprimeurs et libraires vendent aux voyageurs, aux marchands ou aux locaux des feuilles volantes ou des livres sur les marches du pont ou au détour des rues commerçantes, le gros de l'activité économique se déroule à plus large échelle. À ce niveau également, la collaboration d'acteurs d'horizons variés contribue et participe à la construction du visage singulier du commerce et de la production de Venise. Ces collaborations, dont on a pu voir qu'elles n'étaient pas exemptes de rapport de force, ne doivent cependant pas être surestimées. Des freins tels que le plafond de verre dans les relations au sein de l'atelier comme les obstacles que nous avons mis en évidence dans le cadre de l'installation dans la ville, se retrouvent également à l'échelle régionale ou supra-nationale. Nous allons donc ici essayer de faire la part des choses entre l'apport indéniable qu'a constitué la collaboration d'acteurs d'origine variée pour le commerce et la production libraire, et les difficultés auxquelles ces croisements ont donné lieu.

À l'échelle des ateliers, l'imprimerie met en relation des communautés diverses, des individus aux statuts inégaux. Mais cela est également vrai à l'échelle régionale ou supra-régionale, selon d'autres modalités. Le commerce libraire qui prend ses racines à Venise met également en relation des groupes et des acteurs distants par leur ancrage géographique. Nous allons voir à présent que les croisements d'échelles, d'acteurs et de pratiques se trouvent bien au cœur du commerce libraire.

### 7.3.1 Un lointain proche

La portée du commerce libraire vénitien est dans un premier temps largement dépendante des réseaux propres aux acteurs voire des communautés étrangères actives dans l'industrie. À travers leur présence et leur collaboration à l'imprimerie, il est possible pour les imprimeurs et libraires de la ville d'atteindre des marchés plus lointains. Nos développements précédents témoignent de la manière dont les imprimeurs, libraires et éditeurs ont progressivement mis au point des réseaux commerciaux étendus, tirant parti des foires et des relais locaux<sup>161</sup>. Il s'agit ici de s'inté-

---

161. On se référera aux sections qui y sont consacrées dans les chapitres de la partie 2.

resser plus précisément au rôle qu'ont pu jouer les communautés actives dans l'imprimerie dans l'établissement de ces réseaux.

Les documents concernant l'activité des premières presses allemandes nous confirment dans l'idée que celles-ci employaient de nombreux Allemands, particulièrement dans le cadre des relations commerciales. Parmi les facteurs de la compagnie Nicolas Jenson et Johann de Cologne, on trouve l'Allemand Johann Rauchfass<sup>162</sup>; Hermann Liechtenstein est également facteur de Johann de Cologne avant d'imprimer à son compte<sup>163</sup>; on trouve également un *Gualterio de Alemania* qui s'occupe de commerce pour le compte de Johann Manthen<sup>164</sup>. Margarita Ugelheimer emploie également des facteurs allemands quand il s'agit d'aller régler les affaires de son mari à Francfort : Conrad Huss et Wolfgang Kraus<sup>165</sup>.

De la même manière que les Allemands emploient des Allemands pour commercer avec l'Allemagne, le testament de Nicolas Jenson témoigne également de la présence de son fils naturel à Lyon et il a gardé des contacts étroits avec sa famille en France, en particulier avec son frère Albert qu'il nomme son exécuteur testamentaire; des marchands français de Troyes et de Sommevoire sont chargés avec lui de s'occuper de ses affaires en France<sup>166</sup>. Son ancrage en France semble bien plus important que les autres imprimeurs vénitiens à cette époque, et sa capacité à trouver des représentants français, alors même que la communauté française à Venise est très restreinte, témoigne du rôle de passeur que pouvaient constituer ces imprimeurs d'origine étrangère, et les employés ou facteurs étrangers qui les représentaient sur les marchés plus lointains.

Un dernier exemple enfin, témoigne de la manière dont une communauté présente à Venise peut tenter d'investir les presses en comptant sur son propre réseau commercial, et ce pour des marchés plus difficiles à atteindre et des livres plus complexes à produire. Varta Karapetian suppose ainsi que Hakov Meghapart, premier éditeur de textes en arménien à Venise, était un marchand arménien présent dans la ville. Les contacts commerciaux avec l'Arménie sont particulièrement importants pour la ville depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, avec l'instauration d'un partenariat privilégié et de droits réciproques. En 1253, une maison des Arméniens est instituée à partir du testament de Marco Ziani, fils du doge Pietro Ziani et neveu du doge Sebastiano Ziani : celle-ci devient par la suite un hospice pour les Arméniens pauvres<sup>167</sup>. La communauté arménienne à Venise a connu une forte croissance à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, se structurant autour de cette Casa de San Zulian. Les

---

162. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 68, n° 263.

163. *Archivio di Stato di Treviso, Notarile*, ser. I, b. 412, 30 octobre 15481 et 15 janvier 1483.

164. ASV, *Notarile, Testamenti*, n° 508, 22.8.1474.

165. Alexander DIETZ, *Frankfurter Handelsgeschichte*, op. cit., p. 259–266.

166. « *Pro agendis vero et negotiis ipsius testatoris in partibus Gallie, instituit et ordinavit dominum Joannem Arcerium, civem et mercatorem civitatis Trecensis, et Joannem bonvalot mercatorem habitantem in villa Summavera, dioceseos Trecensis, et ipsum Albertum fratrem suum carnalem, ut ipsi seu eorum major pars ordinata per ipsum testatorem in partibus Gallie exequi et executioni demandare teneantur et debeant* » : Henri STEIN, « L'origine champenoise de l'imprimeur Nicolas Jenson », art. cit., p. 573, ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 68, n° 263, 7 septembre 1480.

167. Giorgio GIANIGHIAN, « La Chiesa di Santa Croce e l'ospizio degli Armeni a Venezia », *Gli Armeni in Italia*, Rome, De Luca, 1990, p. 50–53.

marchands, mais également les diplomates et les interprètes y sont particulièrement représentés<sup>168</sup>. Hakov Meghapart produit cinq éditions entre 1512 et 1513; après lui, il faut attendre 1564 et Tomar di Abgar, un autre Arménien, pour que de nouveaux livres soient imprimés à Venise en arménien<sup>169</sup>. Même si Baykar Svazliyan estime que Torresani et Bindoni ont dû sentir l'importance de ce nouveau marché et ont sûrement également imprimé en arménien, cela est loin d'être certain. La création de nombreuses fontes non latines était un investissement très important; les débouchés devaient présenter des garanties pour les libraires et imprimeurs. Il était sans doute plus facile pour ces imprimeurs d'utiliser les réseaux de la Sérénissime et les communautés déjà présentes dans la ville, que d'aller jusqu'en Arménie, où ils ne disposaient pas de contacts à notre connaissance. Un marchand arménien à Venise, inséré dans la communauté arménienne vénitienne, tout en gardant sans doute des attaches économiques et personnelles en Arménie, devait disposer des moyens pour écouler ses produits. Sa disparition relativement rapide et l'absence de presse arménienne connue pendant plus de cinquante ans paraît démontrer que l'investissement était malgré tout dangereux quand on ne disposait pas du support humain et matériel suffisant. À notre connaissance, aucun imprimeur italien ne s'y est risqué durant notre période. Les réseaux commerciaux des acteurs étrangers présents à Venise permettaient de développer certains produits et certaines filières, mais les difficultés sont toujours présentes pour ces éditions demandant un investissement aussi important.

Par ricochet, des imprimeurs italiens se sont ensuite réapproprié ces réseaux commerciaux, que ceux-ci soient occidentaux ou orientaux. L'Italien Bernardino Stagnino est représenté à la foire de Francfort en 1489 par un Allemand, Hermann Rick de Cologne. Ses contacts avec le monde allemand remontent sans doute à son travail aux côtés, voire sous la direction de Johann Herbort à partir de 1482<sup>170</sup>; il a peut-être épousé la fille de Herbort, Elisabetta<sup>171</sup>. Dans les années qui suivent, il continue à commercer avec l'Allemagne, employant pour cela des individus d'origine allemande: à la foire de Francfort de 1494-1495, soixante-cinq éditions d'imprimeurs divers sont apportées par son facteur, Johann Loetze, à l'imprimeur Heinrich Eckart. En 1496, il imprime également un bréviaire de Mayence avec Andreas Grindelhardt, à destination du marché allemand<sup>172</sup>. Les réseaux semblent se transmettre à mesure que les Italiens prennent le contrôle de l'imprimerie, mettant en jeu parfois des individus d'une même famille d'une génération à l'autre. Ainsi Jordan Dinslaken, principal distributeur d'Alde vers l'Allemagne, est sans doute un parent de Gaspar Dinslaken, partenaire de Johann de Cologne et Johann Manthen, et mari de Hieronyma de Messine. Il a été identifié par Martin Lowry comme étant celui qui achète des livres en gros à Alde et qui, par des pratiques commerciales plus ou moins douteuses, en abaisse le prix, de telle

168. Vartan KARAPETIAN, « Gli Armeni e Venezia », art. cit.

169. Baykar SIVAZLIYAN, « La nascita dei primi libri a stampa nel cuore della Serenissima », *Gli Armeni in Italia*, Rome, De Luca, 1990, p. 94-99.

170. Stefano PILLININI, *Bernardino Stagnino*, op. cit.

171. Angela NUOVO et Christian COPPENS, *I Giolito e la stampa nell'Italia del XVI secolo*, op. cit., p. 13.

172. Stefano PILLININI, *Bernardino Stagnino*, op. cit., p. 19-20.

sorte que les livres vendus en Allemagne sont moins chers que ceux vendus directement dans la boutique des Manuce<sup>173</sup>. Une lettre d'Alde Manuce à l'humaniste allemand Johann Reuchlin en est l'illustration :

Je suis surpris que tu puisses acheter nos livres là-bas pour moins cher. En effet, il est certain que je ne les ai pas vendus à Venise pour un faible prix, mais au contraire pour un prix très élevé. Il y a peut-être une raison à cela : quand chaque libraire obtient beaucoup de livres de notre compagnie à Venise (et pour moins cher que s'il les avait achetés à l'unité, de sorte qu'il puisse en toute justice y gagner quelque chose), mais qu'il ne paie pas immédiatement – nous lui laissons un peu de temps pour cela – il croit peut-être les avoir eu gratuitement<sup>174</sup>.

Cette lettre témoigne d'une pratique de *dumping* que les intermédiaires libraires pouvaient réaliser en achetant en gros, mais témoigne également de la collaboration nécessaire entre Alde et des intermédiaires en direction du monde allemand. L'imprimeur a peut-être obtenu la collaboration de Jordan Dinslaken à travers les liens d'Andrea Torresani avec l'entreprise de Jenson, dont Gaspar Dinslaken a fait partie. Une affaire de famille, donc...

Le cas des marchés d'Europe orientale témoigne également de la manière dont des imprimeurs italiens ont réussi à capter et récupérer des réseaux commerciaux bien développés dans la Sérénissime. Les liens commerciaux que Venise entretient avec les territoires sous sa domination, la Dalmatie notamment, sont importants et justifient le fait que les imprimeurs se tournent vers ces marchés. De la même façon, ils ont recours à des relais présents sur place à Venise pour leur permettre d'atteindre ce nouveau public : la présence nombreuse de migrants à la suite de l'avancée ottomane et leur organisation en communauté reconnue par l'État vénitien a permis de constituer un vivier fécond pour ce type d'imprimerie. La communauté dalmate était bien implantée dans la ville, comme en témoignent les travaux de Bertrand Ducellier. Au-delà des Dalmates marins, employés dans l'industrie navale ou administrateurs à Venise, on trouve également des marchands actifs dans le commerce avec le Levant ; ce sont des importateurs de biens d'Orient, mais également exportateurs de métal et d'armes<sup>175</sup>. Ces réseaux entre Venise et les territoires sous sa domination, qui servent de relais pour des régions plus lointaines, permettent d'expliquer l'apparition à Venise de l'imprimerie en glagolitique. Le premier livre publié dans cet alphabet a été imprimé sans doute à Koinj en 1483. Mais plusieurs imprimeurs vénitiens s'y intéressent dès les années 1490.

Ainsi, en 1492, Pellegrino Pasquali et Dionisio Bertocchi impriment le premier bréviaire en glagolitique à Venise, un texte particulièrement nécessaire aux clercs croates. Soutenus par un

---

173. Martin LOWRY, *Le Monde d'Alde Manuce*, op. cit., p. 97.

174. « *Quod vero minoris istic nostros emere libros queas, miror; certum est enim non minoris eo vendi illos Venetiis, [quam] plurimos simul libros et minoris, quam venduntur singuli, ut, quemadmodum aequum est, et ipse lucrari possit aliquid, nec tamen solvat : (damus enim illi ad tempus) gratis eos fortasse habuisse, [se] putat.* » Johann REUCHLIN, *Briefwechsel*, Adalbert WEH (éd.), Stuttgart/Bas/Cannstatt, Frommann/Holzboog, 2000, lettre 119.

175. Alain DUCCELLIER et al., *Les Chemins de l'exil*, op. cit., p. 177–180.



membre de la famille Badoer, les promoteurs de l'édition étaient Giovanni et Andrea Cimalarca qui, en 1492, constituent une société pour fournir le capital de l'entreprise; cette famille était active dans le commerce méditerranéen, avec des *navi* à leur disposition; ils contrôlaient en réalité une bonne partie du commerce adriatique, ce qui pouvait leur permettre de vendre les mille volumes prévus en Dalmatie. Pour l'édition à proprement parler, ils ont collaboré avec fra' Matteo, mentionné comme compositeur, et qui a été identifié comme Matteo de Zara qui a joué un grand rôle dans l'histoire religieuse de Dalmatie dans la deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle. De plus, Daniela Fattori formule l'hypothèse que les caractères de cette édition de grande qualité ont été réalisés par Francesco Griffio, graveur de certains caractères d'Alde Manuce, en particulier ceux de la fonte italique<sup>176</sup>. Cette édition est donc un magnifique exemple de collaboration entre des imprimeurs et des graveurs italiens et même bolognais, un correcteur dalmate et des investisseurs vénitiens, qui mettent leurs réseaux au service de la commercialisation de l'édition. Les volumes sont achevés en juillet 1492 mais l'expédition en Dalmatie a été empêchée par la mort de Giovanni Cimalarca, et sont restés « pour la plupart non expédiés pour [leur] plus grand dommage<sup>177</sup> ». Les bréviaires ne peuvent être vendus que quinze ans plus tard, mais il est trop tard, puisque Andrea Torresani s'est déjà positionné sur ce marché.

En effet Andrea Torresani a sans doute imprimé en 1493 un bréviaire romain glagolitique. Ce faisant, il a employé comme correcteur Blaž Barovič, chanoine de la cathédrale de Senj, où un missel glagolitique est imprimé en 1494<sup>178</sup>. Andrea Torresani a ainsi su utiliser les liens qui unissent Venise à ses territoires, et tirer profit des compétences acquises en Dalmatie pour atteindre, à partir de Venise, ces nouveaux marchés. Il s'agit ici véritablement d'un transfert ou plutôt d'une captation de compétences, rendue possible par l'immigration à Venise de populations en provenance des Balkans<sup>179</sup>. Il sera imité en 1495 quand Damiano de Milan ou de Gorgonzola imprime des Lettres et Évangiles à destination de l'Église slavonique<sup>180</sup>. Giorgio Rusconi, imprimeur d'origine milanaise, réussit la même récupération du réseau vénitien en imprimant une édition en cyrillique bosniaque, en employant comme correcteur Frančesko Ratkov Micalović de Dubrovnik, qui est également correcteur pour un *Euchologion* imprimé en 1512 en cyrillique<sup>181</sup>.

La manière dont les imprimeurs vénitiens, à partir des années 1490, ont cherché à investir le

176. Voir la belle étude qui a été faite de cette édition dans Daniela FATTORI, « Venezia culla della stampa glagolitica. L'editio princeps del Breviario (1492) », art. cit. Aux documents utilisés pour cette étude, on ajoute ce procès entre les Zimalarca et Rigo Baoder : ASV, *Giudici di Petizion, Sentenze a giustizia*, b. 194, fol. 136r et suivantes, 26.7.1494, qui n'était sans doute pas connu de l'auteur.

177. « non expediti per maxima parte con gran nostro dano », comme en témoigne le procès ultérieur, cité dans *Ibid.*, p. 121

178. Simonetta PELUSI, « La stampa in caratteri glagotici e cirillici », art. cit., p. 101–102.

179. Voir Simonetta PELUSI, « Libri e stampatori a Venezia : un ponte verso i Balcani », *Ponti e frontiere*, Venise, EditGraf, 2005, p. 61–78. Ce ne sont pas toujours des imprimeurs italiens qui dirigent ce transfert. Ainsi l'imprimeur monténégrin Božidar Vuković, qui après avoir été actif à Gorazde, s'installe à Venise à son propre compte.

180. n° ISTC : ie00064695. Il existe cinq éditions incunables dans cet alphabet, mais les autres imprimeurs sont anonymes.

181. Simonetta PELUSI, « La stampa in caratteri glagotici e cirillici », art. cit., p. 103.

marché dalmate, signale que celui-ci représentait une opportunité économique certaine ; de plus, les liens commerciaux et intellectuels que Venise entretenait avec la Dalmatie permettaient non seulement de récupérer les réseaux commerciaux méditerranéens, mais également les lettrés dalmates qui permettaient l'élaboration de telles éditions. Ces tentatives permettent bien de qualifier la Dalmatie comme « lointain proche » vénitien : lointain du fait de barrières linguistiques et culturelles, proche en raison des réseaux commerciaux déjà existants et des immigrants ou marchands présents à Venise.

Selon des méthodes semblables, les imprimeurs non-italiens installés dans la ville ont également su investir les marchés italiens en se servant des différentes communautés italiennes présentes à Venise. Il s'agit également de bons exemples de collaborations inter-communautaires dans le cadre de l'imprimerie. On a en particulier le cas de Franz Renner, qui fait envoyer des livres à Florence en 1477 à travers l'un de ses employés florentins : Simone di Bartolomeo écrit ainsi de Venise à son frère Bernardo, marchand à Florence pour l'avertir de l'expédition de deux caisses de livres<sup>182</sup>. Dans l'adresse de la lettre, on constate que la boutique de Franz Renner sur les *Mercerie* est tenue par un autre Florentin, Andrea Chaccini<sup>183</sup>. Le positionnement de Franz Renner sur le marché du livre toscan a été facilité par la présence de contacts florentins à Venise, avec lesquels il a pu travailler et par lesquels il a pu passer pour tisser des liens économiques avec Florence.

La présence à Venise même de relais faisant partie de communautés étrangères plus ou moins lointaines, que ce soient des Allemands, des Croates, des Florentins ou des Arméniens, permet de rendre particulièrement adéquate la définition de l'étranger comme lointain proche. Il est celui qui est à la fois présent en un lieu, mais conserve un ancrage ailleurs. Cet ailleurs est lointain, mais pas seulement d'un point de vue géographique : il s'agit d'une distance culturelle, politique, économique, qui rend l'accès difficile. Le facteur et le marchand sont les intermédiaires qui rapprochent ces réseaux et ces pratiques économiques ; le correcteur rapproche des univers culturels, linguistiques et même ici alphabétiques. Le rôle de ces acteurs étrangers dans ce contexte a donc été de relier Venise à des espaces lointains prometteurs en termes économiques. Ce sont ces acteurs qui permettent d'articuler l'échelle de l'atelier, c'est-à-dire les collaborations locales, avec celle supra-régionale des réseaux libraires. On a bien un croisement qui s'effectue dans le cadre de l'imprimerie vénitienne entre des communautés étrangères variées et qui contribue largement au développement des presses vénitiennes. La mise à contribution des attaches variées des acteurs n'est cependant pas seulement visible à l'échelle de Venise, mais également à l'échelle du réseau commercial européen.

---

182. Bernardo est qualifié de « *merciaio in Firenze allato dove si vende la malvagia* » : Roberto RIDOLFI, « Francesco della Fontana, stampatore e libraio a Venezia », *Studi bibliografici*, Florence, Olschki, 1967, p. 53-66, p. 54-55 ; Angela NUOVO et Ennio SANDAL, *Il Libro nell'Italia del Rinascimento*, Brescia, Grafo, 1998, p. 71.

183. « *bottega di libraio in Merceria, che vi sta un fiorentino che si domanda Andrea Chaccini, che per lui fa la bottega* » : Roberto RIDOLFI, « Francesco della Fontana, stampatore e libraio a Venezia », art. cit., p. 55.

### 7.3.2 Les réseaux libraires comme mise en réseau des communautés

L'envoi de représentants des imprimeurs et libraires vénitiens à l'étranger, comme les facteurs allemands à la foire de Francfort, participe aussi d'une mise en en réseau des différentes communautés étrangères à l'échelle de l'Europe; il ne s'agit plus ici simplement de l'utilisation des communautés présentes à Venise pour atteindre des espaces plus lointains. Venise est le centre névralgique d'entreprises qui déploient leurs ramifications en Italie et en Europe. Au-delà de l'aspect purement commercial et économique, ces ramifications sont incarnées par des individus qui s'intègrent diversement dans les lieux commerciaux qu'ils cherchent à investir. Une étude approfondie aurait nécessité des travaux poussés dans les archives d'un grand nombre de villes européennes, ce que nous n'avons pas encore été en mesure de faire. Mais la bibliographie ainsi que des traces dans les archives vénitiennes permettent d'en retracer quelques grandes lignes.

Bien loin des grandes compagnies libraires des Giolito ou des Torresani, on a constaté parfois l'envoi de libraires dans des terres lointaines. Nous avons déjà cité le cas de Bartolomeo de Francfort ou « *Bartolomeo de Frachfort de Alemania, mercator librorum in Hispania*<sup>184</sup> ». La mention de cet imprimeur intervient dans le cadre du testament de Conrad de Salzbourg, marchand habitant dans le *Fondaco dei tedeschi* et très lié à d'autres membres de la colonie allemande : ses exécuteurs sont Antonio Paffendorf, marchand du *Fondaco* pour le compte duquel peut-être agit Conrad, l'imprimeur et éditeur Nicolas de Francfort, ainsi qu'un certain « *Petrus de Colonia strincarius* ». Bartolomeo de Francfort a visiblement été envoyé en Espagne par le marchand pour faire commerce de livres<sup>185</sup>. Ce faisant, il s'est sans doute inséré dans les communautés marchandes allemandes qui se développent dans la péninsule ibérique durant ces années-là<sup>186</sup>. Les réseaux libraires mettent en relation deux communautés étrangères dans deux espaces différents. L'influence des marchands allemands passe également par ce biais : ils ne permettent pas uniquement d'atteindre le marché allemand, mais leur installation ailleurs en Europe a dû faciliter l'installation des représentants du commerce libraire vénitien. La question de l'insertion locale se pose donc. Les Allemands sont un exemple parlant de cette mise en relation des communautés étrangères à l'échelle de l'Europe dans le cadre de l'imprimerie. Cela est en partie dû au fait que les typographes se sont éparpillés en Europe à partir de l'Allemagne, mais surtout il nous semble, au fait que les pays germaniques connaissent une immigration artisanale depuis plusieurs siècles vers les autres régions européennes, et une présence marchande qui se renforce au cours du xv<sup>e</sup> siècle. Celle-ci sert de substrat pour le développement des réseaux libraires des imprimeurs de la ville.

184. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 295, n° 29, 21 juin 1501.

185. « *ducati 177, quos habere debet a Bartolomeo de Frachfort de Alemania mercatore librorum in Hispania occasione librorum per ipsum Bartholomeum habitorem a dicto domino Conrado* », cité dans Gustav LUDWIG, « *Contratti fra lo stampador Zuan di Colonia ed i suoi socii e inventario di una parte del loro magazzino* », *Miscellanea di storia veneta* 8.2 (1902), p. 45-88.

186. Pour un exemple sur le rôle des compagnies allemandes dans le commerce du sucre en péninsule ibérique, voir Mohamed OUEFFELI, *Le Sucre : production, commercialisation et usages dans la Méditerranée médiévale*, op. cit., p. 480-484.

Florence est un bon exemple de la manière dont la présence de colonies étrangères sur place, en particulier de la colonie allemande, a facilité les relations avec les imprimeurs allemands de Venise. L'immigration allemande est présente de longue date en Toscane. Le *catasto* de 1427 et d'autres sources de la même période comptent une centaine de foyers d'allemands, en particulier beaucoup de tisserands attirés par les possibilités d'emploi dans l'industrie textile<sup>187</sup>. Progressivement, la communauté s'organise, notamment par la création de confréries<sup>188</sup>. Ce sont les marchands allemands de Florence qui, en lien avec les marchands allemands de Venise, organisent les premiers l'importation de livre de la lagune vers la Toscane. En particulier, l'un des représentants de Johann Manthen à Florence est un certain « *Corradus de Usin de Openen propre Maguntiam* » ; le représentant de Franz Renner est un « *magister Christoporus Arrigi theutonicus* ». Renner est ainsi un bon exemple d'imprimeur qui utilise toutes les moyens mis à sa disposition pour atteindre ce marché : il emploie des Florentins pour distribuer ses livres sur place, tout en se fiant également à la communauté allemande de Florence pour ses affaires. La communauté française à Florence est également mise à contribution : Franz Renner nomme comme procureur général un « *magister Arrigus Gherardi francigena mercator librorum Florentie commorans* » en 1481, qui est également le représentant de la compagnie de Johann Manthen et Johann de Cologne, en charge de la vente de livres pour toute la Toscane ; et enfin un « *magister Carolus Rodulfi de Francia mercator librorum de stampa* » est également associé en affaires avec Pierre Maufer, imprimeur français à Padoue, mais en lien étroit avec des imprimeurs vénitiens<sup>189</sup>. La collaboration du Français Nicolas Jenson avec les marchands Allemands semble avoir tissé des liens entre les deux communautés, qui perdurent même après la mort de Jenson et s'étendent aux relations commerciales de ses partenaires<sup>190</sup>. Si des représentants italiens sont également utilisés, on a le sentiment que la proximité d'origine et l'habitude de la collaboration entre Allemands et Français permettent de tisser des liens plus étroits avec la région.

De la même façon, des imprimeurs et libraires hollandais ou allemands jouent un rôle notable pour le commerce libraire d'autres villes du Nord de l'Italie en relation avec Venise : un *Johannes de Holandia* dans les années 1470 qui vendait des livres vénitiens à l'université de Ferrare<sup>191</sup> ; ou encore *Joannes q alterius Joannis de Tramonia partium Allemaniae*, bedeau de droit à l'université de Padoue, qui est de plus le beau-père de l'imprimeur Hermann Liechtenstein, actif à Venise et le *compater* de Johann de Cologne<sup>192</sup>. On peut noter que Nicolas Jenson tire profit de la même manière de la présence d'un imprimeur français à Ferrare pour établir le commerce entre les deux villes, profitables pour les deux parties : André Belfort, à qui Nicolas Jenson prête 400 ducats pour

187. Lorenz BÖNINGER, *Die Deutsche Einwanderung nach Florenz im Spätmittelalter*, op. cit., p. 82.

188. La confrérie de sainte Catherine, de saint Quirin et de sainte Barbara : *Ibid.*, ch. IV.

189. *Archivio di Stato di Firenze, Notarile*, b. 13957, fol. 6r ; b. 5106, fol. 3v : *Ibid.*, p. 304.

190. Ces liens sont visibles au-delà des relations avec Florence : en 1485, Peter Ugelheimer, ancien associé du Français, nomme Pierre de Nosellino, français, comme son procureur (ASV, *Cancellaria inferiore, Notai*, b. 63, 20 octobre 1485).

191. Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, op. cit., p. 215–216.

192. Antonio SARTORI, *Documenti padovani sull'arte della stampa nel sec. XV*, op. cit., 137–139 et 186–187.

la dot de sa fille, est sans doute en relation d'affaires avec l'imprimeur vénitien. Ses caractères sont dérivés de ceux de Jenson, et il a profité de la position centrale de Ferrare sur les routes padouanes pour commercer entre les différentes villes de la région<sup>193</sup>. Il utilise également un Français, Laurent Berot, qui sert de facteur et de *negotiorum gestor* à Pérouse; il a sans doute été apprenti d'un imprimeur dans la ville, et est chargé d'y revendre les livres de la compagnie Jenson et Cologne<sup>194</sup>.

De façon plus attendue, les ramifications commerciales entre les différentes communautés étrangères éparpillées en Europe peuvent aussi s'observer à l'échelle des commerçants italiens présents en Europe, à mesure que leur présence s'accroît dans le commerce et la production du livre. Dans une lettre du 14 août 1492, Ottaviano Scotto, de Modène, déclare être en possession de nombreux crédits envers les libraires de Valence, en Espagne, dont Giacomo di Villa di Monferrato, c'est-à-dire un marchand italien installé dans la péninsule ibérique. De la même façon à Lyon, on a vu que les Giolito collaboraient avec leur compatriote Vincenzo Portonari. Il existait à Lyon une colonie italienne, principalement composée d'Italiens du Nord, Venise exceptée. Elle servait d'environnement favorable pour les affaires conclues entre Lombards, entre Italie et France. Les communautés italiennes en dehors de la péninsule fournissent donc également aux libraires installés à Venise des points d'attache pour la distribution de leurs éditions, même si nous avons constaté que les libraires vénitiens ne collaboraient pas directement avec les grandes compagnies de commerce italiennes présentes à Lyon<sup>195</sup>.

Enfin, les colonies grecques ou balkaniques créées principalement à la suite de l'avancée turque puis de la chute de Constantinople en 1453 permettent la création de relais de diffusion des textes grecs imprimés à Venise. Ces relais sont ici plus lettrés que proprement commerciaux. Il n'empêche que la correspondance d'Alde Manuce témoigne de la diffusion en Italie et en Europe de ses éditions grâce à l'appui de Piero Alcionio, Girolamo Aleandro, Demetrios Chalcondylas ou encore Marco Musuro dans différentes villes italiennes. Le cas de ce dernier a été particulièrement étudié en tant que « disséminateur » de la culture grecque en Italie par Deno Geanakoplos<sup>196</sup>. Demetrios Ducas quant à lui, également collaborateur crétois d'Alde et membre de l'académie aldine, représente un cas particulier de diffusion : appelé par le cardinal Ximenes en Espagne, il publie les premiers livres grecs de la péninsule<sup>197</sup>. Il y publie également un Nouveau Testament polyglotte en 1514<sup>198</sup>, reprenant ici sans doute le projet d'Alde Manuce d'une Bible trilingue. Il a

---

193. Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, op. cit., p. 35-40.

194. Roberto GRECI, « Tra economia e cultura : il commercio librario nell'Italia del tardo Medio Evo », *Mercati e consumi. Organizzazione e qualificazione del commercio in Italia dal XII al XX secolo*, Bologne, Analisi, 1986, p. 59-66, p. 64.

195. Nous avons développé l'importance de la place lyonnaise et de la colonie italienne à Lyon dans la section 5.2.2.3; voir Jacqueline BOUCHER, *Présence italienne à Lyon à la Renaissance*, op. cit.; *idem*, « Les Italiens à Lyon », art. cit.

196. Deno GEANAKOPLIS, *Greek Scholars in Venice*, op. cit., p. III-166.

197. *Ibid.*, p. 223.

198. *Ibid.*, p. 243.

sans doute conservé des relations étroites avec Alde Manuce et, le temps que ses propres éditions ne paraissent, a pu servir de relais pour l'achat d'éditions grecques aux presses vénitiennes, et en particulier aldines.

À force de collaborations, on a ici une véritable imbrication des liens géographiques, communautaires et commerciaux, au cœur du commerce libraire vénitien. Dans certains cas, il s'agit de faire jouer ses propres liens communautaires pour toucher son espace d'origine ; d'autres fois, ces liens communautaires servent également à toucher d'autres espaces, où des compatriotes se trouvent en bonne position économique. Les migrations qui s'accumulent dans les derniers siècles du Moyen Âge permettent aux acteurs de tirer profit d'une géographie diversifiée des implantations allemandes, italiennes ou encore grecques. Ces migrations et les communautés qui en sont le résultat tissent des liens à l'échelle de l'Italie et de l'Europe, qui permettent le développement de réseaux libraires. L'éparpillement de ces groupes nationaux fait largement penser aux relations qu'entretiennent les communautés des diasporas, sur le modèle de la diaspora juive ou huguenote à l'époque moderne<sup>199</sup>. La dispersion dans l'espace et les liens que ces groupes conservent entre eux jouent un rôle économique important pour la mise en relation de certains espaces. Pour l'époque contemporaine, des historiens et des sociologues se sont en effet penchés sur les réseaux de solidarité économique qui dépassent l'entreprise familiale pour s'étendre à tous les membres d'une même diasporas, en un dispositif en filières : les travaux de Ma Mung sur la diaspora chinoise en particulier montrent la manière dont ces réseaux s'organisent dans le monde en une « économie de diaspora » articulant les différentes échelles<sup>200</sup>. Le concept de « *trade diasporas* » est ainsi utilisé pour essayer de mieux comprendre les relations entre les communautés marchandes et les sociétés-hôtes, ainsi que les relations des communautés entre elles<sup>201</sup>. Ce n'est pas seulement le lien que les colonies entretiennent avec leur région d'origine qu'il faut avoir en tête, mais également les liens qu'elles tissent entre elles, à l'échelle de la dispersion d'individus qui se reconnaissent pourtant une appartenance commune. Cette dispersion de communautés nationales et ce fonctionnement en réseau sont des éléments essentiels pour comprendre le développement du commerce du livre vénitien, et plus largement européen.

La mise en réseaux des communautés qu'utilise le commerce du livre à travers acteurs et communautés dispersées en Europe ne doit pas faire oublier que celle-ci a pour objet la vente de livres, dont le choix a un rapport étroit avec les réseaux disponibles pour les imprimeurs vénitiens. Nous

---

199. Voir par exemple la base de données du refuge huguenot, dirigée par Michelle Magdelaine, ou les travaux d'Yves Krumenacker ; en ce qui concerne la diaspora juive à l'époque moderne, on pourra se référer à Richard L. KAGAN et Philip D. MORGAN, *Atlantic Diasporas : Jews, conversos, and crypto-Jews in the age of mercantilism, 1500-1800*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2009.

200. Emmanuel MA MUNG, « Dispositif économique et ressources spatiales : éléments d'une économie de diaspora », *Revue européenne des migrations internationales* 8.3 (1992), p. 175-193 ; voir la présentation qui est faite de ces travaux dans Martine HOVANESSIAN, « La notion de diaspora », *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues* 72-73 (1998), p. 11-30.

201. Philip CURTIN, *Cross-cultural trade in world history*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984, p. 1-14.

manquons de sources sur la distribution exacte des livres. S'il ne nous est pas possible d'étudier avec précision la concordance des choix éditoriaux avec les marchés atteints grâce aux collaborations distantes dont bénéficient les imprimeurs vénitiens, nous avons choisi de nous centrer sur ce qui serait propre à l'imprimerie vénitienne, à savoir la polyglossie de ses choix éditoriaux. Ce choix s'impose puisque cette polyglossie est ce qui explique en partie la collaboration d'un certain nombre d'étrangers en son sein.

### 7.3.3 Venise, cité polyglotte?

Il nous faut nous intéresser plus précisément à la manière dont la production éditoriale vénitienne traduit les influences et la présence étrangère en son sein. On a déjà mentionné que certaines communautés étaient particulièrement recherchées pour leurs compétences pour certains types de production : des compétences linguistiques et alphabétiques. Celles-ci n'étaient pas seulement nécessaires pour le travail éditorial sur le texte mais également pour l'impression elle-même : les correcteurs et les compositeurs étaient censés pouvoir maîtriser la langue du livre qu'ils réalisaient. On sait cependant que cela n'allait pas de soi. Ainsi, en étudiant l'édition d'une traduction de Boccace en espagnol publiée à Venise par Gabriele Giolito en 1553, Guyda Armstrong relève un grand nombre de fautes de typographie ; elle émet l'hypothèse que celles-ci sont dues au fait que les compositeurs travaillaient dans un langage qui leur était étranger<sup>202</sup>. Il est probable que dans certains cas, et pour certains éditeurs peu soucieux de la correction de leurs éditions, les compositeurs, voire même les correcteurs, restaient les mêmes quelle que soit la langue de l'édition. Même pour des textes latins, la connaissance de la langue n'allait pas de soi. Érasme juge en effet très sévèrement certains imprimeurs vénitiens, « des hommes si ignorants des lettres que c'est à peine s'ils savent lire, si paresseux qu'il ne leur plaît pas de relire ce qu'ils ont imprimé, et si avarés qu'ils préfèrent voir un bon livre rempli de milliers de fautes plutôt que de dépenser quelques pièces d'or pour engager un correcteur<sup>203</sup> ». Il est raisonnable de supposer que la plupart des imprimeurs de Venise n'avaient pas la connaissance du latin qu'avait Érasme, mais son affirmation est sans doute exagérée. On peut penser qu'une connaissance minimale du latin était répandue, même si celle-ci ne suffisait pas pour produire de bonnes éditions des classiques latins<sup>204</sup>.

---

202. Guyda ARMSTRONG, « Translation trajectories in the early modern European print culture : the case of Boccaccio », *Translation and the book trade in early modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, p. 126-144, p. 136.

203. ÉRASME, *Les Adages*, *op. cit.*, adage 1001, « Hâte toi lentement ».

204. Si l'on suit l'analyse de Peter Burke, alors le latin reste la langue de la justice et de l'administration pendant un large part de l'époque moderne et dans de nombreux pays, même si de façon moins répandue au Moyen Âge. En plus d'être la langue de la diplomatie, elle reste également la *lingua franca* des voyageurs, jusqu'à très avant au cours du XVII<sup>e</sup>, voire jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Des voyages en Hongrie et en Pologne notaient en particulier la large diffusion de cette langue, y compris parmi les gens du peuple, qui leur permettait de se faire comprendre, au moins de façon minimale : Peter BURKE, *Languages and communities in early modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 44-47.

Malgré tout, le développement de certains types d'éditions à Venise laisse penser que la demande en une main d'œuvre spécialisée, parlant les langues imprimées dans la lagune, a augmenté : que l'on pense en particulier au développement de presses grecques, hébraïques, glagolitiques, arméniennes ou encore cyrilliques que nous avons mentionnées précédemment, qui a mécaniquement entraîné une demande pour des ouvriers connaissant la langue. Cela est également vrai pour les éditions en toute autre langue que l'italien et le latin. La présence de nombreux étrangers dans la ville ne pouvait que contribuer au développement de ces presses spécialisées. Eric Dursteler décrit Venise comme un État de fait multilingue. Venise n'ayant jamais proclamé de langue officielle de l'administration, comme la France en 1539 avec l'ordonnance de Villers-Cotterêt, le vénitien coexiste avec le latin et le florentin, ainsi qu'avec les différentes langues des territoires sous sa domination <sup>205</sup>. En prenant en considération, non seulement les minorités soumises à Venise, mais également les minorités immigrées et les marchands, Peter Burke range ainsi Venise dans la catégorie des villes polyglottes <sup>206</sup>. Nous allons tenter de voir plus précisément dans quelle mesure cette image de Venise, ville polyglotte, correspond à la réalité de l'industrie du livre.

### 7.3.3.1 Langues et alphabets dans la production vénitienne

Avant 1500, la base de l'ISTC recense 3 603 éditions vénitiennes. Sur ce total, seulement 1% ne sont ni des éditions en latin ni des éditions en italien : 3 en allemand, 2 en castillan, 1 en catalan, 27 en grec, 1 en hébreu, et 5 en slavon. Les textes en allemand, imprimés par Maler, Ratdolt et Jenson, comme les livres en castillan ou catalan imprimés par Hamman et de Luere, sont des livres pratiques (calendrier <sup>207</sup>), de piété <sup>208</sup>, ou concernant les réalités politiques de l'aire linguistique considérée (la bulle d'Or par exemple <sup>209</sup>). La proportion augmente dans les trente premières années du XVI<sup>e</sup> siècle : l'USTC recense 4 764 éditions, dont 210 ni en latin ni en italien c'est à dire 4,4% ; elles se répartissent entre 152 éditions grecques, 35 françaises, 12 castillanes, 9 hébraïques, 1 tchèque et 1 allemande. Ces chiffres ne sont pas à prendre comme des données exactes, étant donné l'inexactitude l'USTC en la matière, mais ils permettent de tirer quelques tendances générales. La progression de la production grecque est certaine, après l'impulsion donnée par Alde Manuce ; par la suite, la plus importante production est représentée par celle des frères Nicolini da Sabbio, en association avec Andrea Cunadis et Damiano da Sancta Maria, mais d'autres imprimeurs s'y intéressent également, même s'ils n'en font pas une spécialité : Melchior Sessa,

205. ERIC DURSTELER, « Language and Identity in the Early Modern Mediterranean », *Mediterranean Identities in the premodern era*, Farnham, Ashgate, 2014, p. 35-53.

206. « Then there were polyglot cities, generally ports, such as Venice with its Greek, Jewish and Slavonic quarters, Antwerp with its Italians, French, Spaniards and Englishmen, or Amsterdam with its Germans, Scandinavians, Jews, Huguenots and others. Thanks to their immigrants, these three cities became centres of publishing in a number of languages. [...] The printers of Venice had a still wider range that included Greek (demotic as well as ancient), Hebrew, Spanish, Church Slavonic and Croat. » : PETER BURKE, *Languages and communities in early modern Europe*, op. cit., p. 118.

207. Le *Kalendarium* de Regiomontanus publié par Maler et Ratdolt en 1478 (n° ISTC : i00100500).

208. Par exemple le psautier en catalan publié par Hamman en 1490 (n° ISTC : ip0106800).

209. La *Bulla aurea* publié en 1477 par Jenson (n° ISTC : ic00208300).



Giovanni Tacuino, Lucantonio Giunti ou encore Francesco Garrone. La production en français est quant à elle surtout due aux publications d'Ottaviano de'Petrucci. La petite production castillane se tourne davantage vers des ouvrages de littérature. Avec les textes hébreux, on touche cependant aux limites de l'USTC : seulement 9 éditions sont recensées, dont une seule de Bomberg ; de nombreuses éditions hébraïques de cet atelier manquent<sup>210</sup>. De la même façon, l'USTC ne recense pas la production en caractères glagolitiques ou cyrilliques, notamment celle de l'atelier de l'imprimeur serbe Božidar Vuković, actif à Venise entre 1519 et 1538, après avoir débuté son activité à Gorazde<sup>211</sup>. La proportion de textes non italiens ou latins est donc surement plus élevée, mais constitue malgré tout une faible minorité d'une masse de production en latin et de plus en plus en italien.

Cependant, si l'on compare à d'autres villes d'imprimerie européennes, on constate que la production vénitienne se distingue par sa propension à imprimer des textes « exotiques ». Par exemple la production parisienne ne compte que 7 éditions non latines ou françaises, sur un total de 2 445 éditions avant 1500 ; seulement 2 à Strasbourg, sur 1021 éditions. À l'époque suivante, comme à Venise, la proportion tend à augmenter de façon significative : 163 éditions non latines ou françaises sont éditées à Paris entre 1500 et 1530, soit 1,6% de la production totale ; 32 éditions non latines ou allemandes sont éditées à Strasbourg entre 1500 et 1530, soit un peu moins de 1% de la production totale. Malgré la faible proportion que ces éditions représentent dans le cas vénitien, il s'agit néanmoins d'une spécificité de la ville, qui s'intéresse à l'édition dans des langues et des alphabets sortant de l'aire habituelle.

Les imprimeurs cherchant à diversifier les langues de leurs éditions visaient certainement à diversifier leurs publics. En particulier, les marchés locaux des pays européens où ils avaient déjà un ancrage devaient sembler attractifs, particulièrement certaines régions comme la péninsule ibérique où l'imprimerie était moins développée qu'en Italie. Dès l'époque incunable, on voit que les imprimeurs se positionnent sur ce marché, avec deux éditions castillanes en 1491 et 1500 et une édition catalane en 1490<sup>212</sup>. Avec 12 éditions en castillan avant 1530 et un fort développement vers la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, Venise devient un producteur majeur de textes voire de traductions castillanes, en particulier de romans sentimentaux. Le public ici n'est pas seulement le public espagnol en Espagne, mais également les expatriés ibériques en Italie, avec le gouvernement espagnol dans le Sud de la péninsule, ainsi que les lecteurs des cours italiennes, qui développent

---

210. Deux éditions sont recensées par l'USTC pour l'atelier : une grammaire hébraïque publiée en 1523 (n° USTC : 812125) et un psautier traduit de l'hébreu par Felice de Prato (n° USTC : 802015). Les travaux sur cet atelier comptent 10 traités imprimés en 1519, 22 entre 1525 et 1530, dont beaucoup en hébreu : Avraham ROSENTHAL, « Daniel Bomberg and his Talmud editions », art. cit.

211. Voir les travaux de Miroslav Lazic, en particulier Miroslav LAZIĆ, « Between patriotism, piety and commerce : motives for the publishing enterprise of Božidar Vuković », *Archeographical papers* 35 (2013), p. 49-102, ainsi que Fernanda ASCARELLI et Marco MENATO, *La Tipografia del '500 in Italia*, op. cit., p. 359.

212. La première édition catalane a lieu en 1474 et la première castillane en 1483 ; malgré son retard avant 1500, le castillan prend ensuite largement le dessus sur le catalan, aidé par les circonstances politiques dans la péninsule, et l'édition castillane devient également prédominante : Peter BURKE, *Languages and communities in early modern Europe*, op. cit., p. 84.

un intérêt pour la culture ibérique. Il s'agit d'un public spécifique, mais néanmoins suffisamment bien représenté pour justifier une telle production à Venise<sup>213</sup>. Peut-être qu'un tel public était également visé par la production en français. Mais importation ou public local, dans tous les cas l'édition vénitienne était ici favorisée par un environnement multiculturel qui se ressent dans la population des imprimeurs et éditeurs : un des premiers imprimeurs de ces textes à Venise est Simone de Luere, originaire de la péninsule ibérique ; ce sont surtout des imprimeurs d'origine allemande ou grecque qui s'attachent à imprimer des textes en allemand ou en grec.

Simonetta Pelusi parle de l'imprimerie vénitienne comme d'un « pont culturel » vers les territoires des Balkans. La production libraire de la ville reflète en effet « d'innombrables superpositions et intersections graphiques et linguistiques » qui cherchent à couvrir les publics divers, et segmentés, des Balkans. En effet, les presses vénitiennes impriment du grec en alphabet grec mais également « des textes littéraires et religieux en langue croate en caractères latins gothiques et les premiers livres liturgiques en croate en caractères glagolitiques, en slavon ecclésiastique, en cyrillique semi-onciale pour les populations slaves orthodoxes de langue serbe, en cyrillique bosnienne pour la population de Bosnie<sup>214</sup> ».

Le développement de ces éditions a été particulièrement favorisé par l'intérêt, non pas seulement d'ateliers mineurs, mais aussi d'entreprises importantes qui en ont fait leur spécialité. C'est le cas notamment pour l'imprimerie serbe avec la fondation de l'atelier de Božidar Vuković en 1519, qui connaît un assez grand succès et est transmis ensuite à son fils Vincenzo : ils impriment surtout des textes liturgiques et dévotionnels en slavon ecclésiastique, mais également des textes didactiques de large diffusion. Miroslav Lazic a montré comment cette entreprise, qui cherche à se présenter dans les colophons comme mue par des intérêts patriotiques et religieux, est davantage à comprendre comme une véritable entreprise marchande et commerciale<sup>215</sup>. Ils sont de plus liés à la famille Gabiano : Nicola della Vecchia ou Vuković, fils de Božidar, est le mari de Dionora, fille de Giovanni Bartolomeo da Gabiano<sup>216</sup>. Les deux familles ont réussi à allier des compétences et des réseaux commerciaux complémentaires : les imprimeurs monténégrins bénéficiaient de l'ancrage italien et vénitien des Gabiano, les libraires italiens bénéficiaient des réseaux balkaniques et de la compétence linguistique et technique des Vuković. On en trouve une trace notamment en 1543, quand les héritiers de Giovanni Bartolomeo nomment un procureur pour Constantinople : l'intérêt pour ces marchés demeure par la suite<sup>217</sup>. Le poids des Gabiano a sans doute considérablement augmenté les chances de réussite de l'imprimerie des Vukovic/della Vecchia.

---

213. Guyda ARMSTRONG, « Translation trajectories in the early modern European print culture : the case of Boccaccio », art. cit., p. 134.

214. Simonetta PELUSI, « Libri e stampatori a Venezia : un ponte verso i Balcani », art. cit.

215. Miroslav LAZIĆ, « Between patriotism, piety and commerce : motives for the publishing enterprise of Božidar Vuković », art. cit.

216. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 218, n° 223, cité dans Corrado MARCIANI, « I Gabiano, librai italo-francesi del XVI secolo », art. cit.

217. Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, op. cit., p. 79.

D'autres pèsent encore avec plus de force. Le cas d'Alde Manuce est bien connu pour les textes grecs. Il en imprime 16 entre 1494 et 1500 ; près de 50 avant 1515 et ce travail est poursuivi par ses héritiers. L'édition grecque était le fer de lance d'Alde Manuce quand il commence son entreprise, mais le rythme de publication a ralenti dans les années de crise. Mais dans tous les cas, son volume en fait une entreprise particulièrement productive, pesant de façon importante dans le marché vénitien <sup>218</sup>.

Il faut également à nouveau insister sur le cas exemplaire de Daniel Bomberg pour l'édition de textes en hébreu : il s'agit de répondre à la demande de lettrés chrétiens, des humanistes étudiant les textes hébraïques tel que Johann Reuchlin, mais également de répondre à la demande des communautés juives en Italie et en Europe, en particulier les Ashkénazes de la « *natione todesca* » ; on peut également penser que les exportations touchaient également les communautés juives de l'empire ottoman. Les textes produits sont notamment la Torah, le Pentateuque, la Mishnah et le Talmud <sup>219</sup>. Avec la création du Ghetto, Venise se trouve également être un lieu propice au développement de ce type d'édition spécialisée, avec une main-d'œuvre et un marché déjà présents sur place. Certains estiment que des textes en hébreu avaient déjà pu être imprimés avant 1516, mais auraient été détruits par l'Inquisition <sup>220</sup>. Mais le xvi<sup>e</sup> siècle est une période de renouveau des études talmudiques et de la Kabbale qui permet le développement des presses hébraïques vénitienes <sup>221</sup>. Elles se heurtent malgré tout aux polémiques anti-juives et réactionnaires, notamment celles déclenchées par le pape Paul III ; la faction catholique la plus conservatrice en la matière gagne du terrain. L'édition hébraïque continue pourtant de se développer dans les années qui suivent, avec notamment l'atelier de Marcantonio Giustinian à partir de 1545. La participation des juifs à l'imprimerie est elle aussi de plus en plus contrôlée, jusqu'à l'interdiction pure et simple du travail dans ce secteur à partir de la *condotta* de 1548, ce qui n'empêche pourtant pas les presses hébraïques de continuer à fonctionner <sup>222</sup>. Il semblerait que cette interdiction n'ait pas été respectée, ou seulement prise dans un sens très restreint. Si Venise n'est pas la première ville à imprimer en hébreu, devancée par les travaux de la famille Soncino, et en particulier Gershom Soncino, elle est néanmoins celle qui connaît le succès le plus stable durant notre période. Soncino a eu des relations difficiles avec Alde Manuce, puis avec Daniel Bomberg. Il a sans doute perdu sa fortune en se défendant contre les attaques de ses concurrents, en particulier des associés de Bomberg qui l'aurait dénoncé à Rome pour avoir imprimé des traités talmudiques sans

---

218. Nous ne développons pas la question des éditions grecques aldines, qui ont été largement étudiées : voir bien entendu Martin LOWRY, *The World of Aldus Manutius*, *op. cit.*, mais également David ZIEDBERG, *Aldus Manutius and Renaissance Culture. Essays in Memory of Franklin D. Murphy*, *op. cit.*, Harry George III. FLETCHER (dir.), *New Aldine Studies : documentary essays on the life and work of Aldus Manutius*, San Francisco, Rosenthal, 1988, Carlo DIONISOTTI, *Aldo Manuzio umanista e editore*, Milan, Il Polifilo, 1976, ainsi que le recueil de documents Ambroise FIRMIN-DIDOT, *Alde Manuce et l'hellénisme à Venise*, *op. cit.*

219. Umberto FORTIS, *Editoria in ebraico a Venezia*, *op. cit.*, p. 34.

220. Riccardo CALIMANI, « Gli editori di libri ebraici a Venezia », *art. cit.*, p. 57.

221. Anna CAMPOS, « La cultura ebraica nei libri a Venezia », *Armeni, ebrei, greci stampatori a Venezia*, Venise, Armena, 1989, p. 63-66.

222. Umberto FORTIS, *Editoria in ebraico a Venezia*, *op. cit.*, p. 37-39.

licence. Il part finalement pour l'Empire ottoman après le sac de Rome en 1527<sup>223</sup>. Ce ne sont pas les imprimeurs vénitiens qui l'ont directement écarté, mais les poursuites ou les menaces de poursuites qui émanaient de ces puissants ateliers montrent leur capacité de nuisance et les appuis politiques et religieux dont elles bénéficiaient, ce qui a favorisé leur activité. La continuité de celle-ci malgré des difficultés religieuses et les crises, démontre encore fois, s'il en était besoin, leur poids économique et leur influence, même au-delà du cadre strict de Venise.

Malgré l'intérêt économique qu'elles pouvaient représenter localement, les éditions dans les autres langues européennes se développent plutôt à la marge de cette industrie. La spécificité vénitienne réside surtout dans la réalisation de nombreuses éditions en grec ou en hébreu, dont une partie non négligeable du public consiste en des lettrés, chrétiens ou non. Les cas d'Alde Manuce et de Daniel Bomberg ne doivent pas faire oublier les difficultés que ces éditions représentent pour des imprimeurs ou éditeurs, et qui expliquent pourquoi cette part de la production reste malgré tout minoritaire. À présent que nous avons dressé le contexte général pour notre période, il nous reste à rentrer dans le détail de la production et des tentatives pour mieux comprendre le développement de ces éditions qui malgré leur faible nombre sont une caractéristique de l'édition vénitienne.

### 7.3.3.2 Une tentative malheureuse : Democrito Terracina

Plus que la diversité des langues, l'imprimerie à Venise se caractérise avant tout par une grande diversité d'alphabets imprimés : jusqu'en 1530, les presses vénitiennes impriment en latin, grec, glagolitique, en cyrillique et en hébreu. La réalisation technique de ces éditions nécessitait un investissement extrêmement important et des connaissances spécifiques, que de grandes entreprises comme celle d'Alde Manuce et de Daniel Bomberg pouvaient réaliser, mais qui semble très difficile pour d'autres. Pourtant, il existait un intérêt croissant pour les langues et les marchés orientaux, qui remonte à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. On pourrait croire que cet intérêt est surtout porté par le philhellénisme développé après la chute de Constantinople, les études grecques revivifiées par la venue de lettrés grecs en Italie. Mais très vite, le regard se porte bien au-delà, avec plus ou moins de succès, comme le montre en particulier le privilège accordé en 1498 à Democrito Terracina<sup>224</sup>. Il demande un monopole pour :

imprimer des œuvres en langue arabe, maure, syriaque, arménienne, indienne et barbaresque [...] pour l'utilité de la République chrétienne et l'exaltation de la foi, et l'accroissement des connaissances en science naturelle et aussi de la médecine, pour la conservation de la santé de l'âme et du corps de très nombreux fidèles chrétiens qui utilisent ces langues<sup>225</sup>.

223. David Werner AMRAM, *The Makers of Hebrew books in Italy*, op. cit., p. 86–135.

224. ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 17, image 103, 15 juillet 1498.

225. « Cum sit chel habia da far stampar alcune opere in lingua arabica, morescha, soriana, armenicha, indiana et bar-

Aucune édition de Democrito Terracina ne voit le jour ; celui-ci meurt et ses neveux, Lelio et Paolo de'Massimi, obtiennent que le privilège leur soit conféré en 1513.

Étant donné qu'il est advenu que miser Democrito, par la volonté de la majesté divine, est mort sans avoir commencé son travail, mais en ayant seulement concédé de grands frais, presque insupportables, et sans aucune utilité, et a laissé les dits suppliants, Lelio et Paolo de'Massimi ses neveux, fils d'un de ses frères, ceux-ci demandent humblement que leur soit concédé le même privilège pour les vingt-cinq prochaines années<sup>226</sup>.

Le privilège originel était également de vingt-cinq ans ; au total, la famille a eu quarante ans pour imprimer des livres dans ces langues, mais ceux-ci ne voient jamais le jour, du moins pas en mentionnant leur nom respectif. La complexité du travail a dû se révéler bien plus grande que prévue et les frais occasionnés ont dû se montrer insupportables à terme pour lancer une entreprise typographique. Mais pendant près de quinze ans, Democrito Terracina semble avoir poursuivi ce but, repris au compte de ses neveux. Sans succès certes, mais les profits réalisés devaient paraître à la hauteur du travail, de l'énergie et de l'argent investi. D'après le premier privilège de 1498, les marchés visés étaient les chrétiens d'Orient, vers lesquels l'imprimeur espérait se tourner pour écouler les livres produits. Dans un contexte d'union des Églises d'Orient et d'Occident, ce marché devait apparaître prometteur.

Pourtant, le projet ne sera jamais achevé. Le travail de Daniela Fattori a permis de mettre en lumière le personnage de Democrito Terracina, ou de son vrai nom Bernardino de'Massimi, comme un aventurier et un entrepreneur sans scrupule<sup>227</sup>. Bernardino de'Massimi en effet est arrivé de Rome dans des conditions rocambolesques, puisqu'il était poursuivi par la papauté pour avoir volé pour une valeur de 30 000 ducats au moment de la succession du cardinal français Guillaume d'Estouville, dont il était le familier<sup>228</sup>. Bernardino est issu d'une des plus importantes familles romaines, les Massimi<sup>229</sup>. Ceux-ci ont effectué de nombreux investissements produc-

---

*barescha, cum grandissima et quasi intollerabel spexa, et cum fadige et pericoli grandissimi etiam in utilità de la republica christiana et exaltation de la fede et aumento de la scientia naturale et ancor de la medicina per conservation de la salute de le anime et corpi, de molti et infiniti fidel christiani che usano le suprascripte lingue ».*

226. « essendo occorso chel dicto miser Democrito per volonta de la M Divina sia defuncto et passato de questa presente vita, senza dar principio alcuno, ma solamente habia facte de grande et quasi intollerabel spexe senza alcuna utilita, et habia lassati li suprascripti supplicanti vz Lelio et Paulo de Maximi soi nevide fioli d'uno suo fratello, i qualli humelmente supplicano et dimandano che quella se degni conformarli a loro dicta gratia per anni vinticinque proximi » : ASV, Collegio, Notatorio, reg. 17, image 104, 31 mai 1513.

227. Daniela FATTORI, « Democrito da Terracina e la stampa delle Enneades di Marco Antonio Sabellico », *La Bibliofilia* 105.1 (2003), p. 27-48.

228. Sanudo dans sa Vie des Doges se fait l'écho de cet épisode : « fo portati in questa Terra da Roma, per uno Bernardo di Maximi, Romano, familiar dil Cardinal francesce che morite poche è a Roma, alcuni forzieri pieni di arzenti dil ditto Cardinal... », cité dans *Ibid.*, p. 27. Il développe ensuite les circonstances de sa fuite et de ses divers séjours.

229. Pompeo LITTA, *Famiglie celebri di Italia. Massimo di Roma*, t. 5, Milan, Emilio Giusti, 1819 ; Valeria CAFÀ, « I Massimo tra Quattro e Cinquecento : affari e ideali di una famiglia romana », *Rivista storica del Lazio* 20 (2004), p. 3-50.

tifs et commerciaux à Rome, et particulièrement dans l'imprimerie : les premiers typographes italiens, Conrad Sweyheym et Arnold Pannartz, quand ils déménagent de Subiaco à Rome, s'installent dans la maison de Pietro Massimi entre 1467 et 1475, comme en témoignent les colophons de leurs éditions<sup>230</sup>. Sans doute cette proximité familiale avec les pionniers de l'imprimerie italienne a-t-elle influencé le tournant que prend la vie de Bernardino de' Massimi après sa fuite de Rome. À Venise, où il parvient à s'installer, il se crée une nouvelle identité : Democrito Terracina, philosophe. Cela lui permet de fréquenter les cercles intellectuels vénitiens ; c'est en particulier un collaborateur et un ami de Marcantonio Sabellico qui le remercie chaleureusement dans le cadre de l'édition de ses *Enneades*<sup>231</sup>. Democrito a joué un rôle important dans l'édition des *Enneades*, mais il s'agit en réalité d'une opération commerciale douteuse. Il est en partenariat avec Demetrios de Coleti, mais la société tourne mal ; il semblerait que Democrito aurait utilisé le capital de Demetrios pour son propre compte. Le procès des *Petizion* retrace le cheminement juridique et dresse un portrait de Democrito comme un voleur, un fraudeur et un parjure qui corrompt les officiers publics<sup>232</sup>.

Demetrios de Coleti était déjà en lien avec Democrito Terracina avant cette affaire, puisqu'il est cité dans une lettre d'Innocent VIII à l'évêque de Trévise, lui demandant de récupérer les biens volés par Bernardino de' Massimi<sup>233</sup>. Il semble avoir fourni le capital financier de l'entreprise. On dispose de quelques documents le concernant, certains inédits. Originaire de Millet, il s'agit d'un courtier, sans doute entre les marchands orientaux et grecs et les Vénitiens, qui devait avoir une activité importante et que l'on retrouve dans les sources judiciaires en conflit avec des Italiens. On connaît sa fonction de courtier ou *sensale*, *sansar* ou *sansarius* par un document de 1491 où il est en conflit avec Francesco Campanato<sup>234</sup>. Son rôle d'intermédiaire devait être crucial pour la nouvelle entreprise, puisque c'est sans doute à travers lui et ses contacts que Terracina espérait exporter ses ouvrages et trouver ainsi des clients auprès des chrétiens d'Orient.

Sans doute est-ce à travers cette association préalable que Democrito a eu l'idée de se lancer dans le projet de l'impression à destination de l'Orient. Mais au cours du procès, on se rend

230. Voir la thèse de Cécile Troadec, « Rome au xv<sup>e</sup> siècle : défis économiques et mutations sociales d'une jeune capitale », ch. 4 et 5, à paraître ; je la remercie de m'avoir signalé ces éléments. On se référera à Anna MODIGLIANI, « Le attività lavorative e le forme contrattuali », *Un Pontificato ed una città : Sisto IV (1471-1484)*, Città del Vaticano, Scuola Vaticana Paleografia, 1986, p. 663-683, p. 674 ; Anna MODIGLIANI, *Tipografi a Roma prima della stampa. Due società per fare libri con le forme (1466-1470)*, Rome, Romanel Rinascimento, 1989, p. 59-77 ; Anna MODIGLIANI, « Tipografi a Roma (1467-1477) », *Gutenberg e Roma : le origini della stampa nella città dei papi (1467-1477)*, Naples, Electa, 1997, p. 41-66.

231. Marcantonio SABELLICO, *Opera omnia, op. cit.*, vol. 2, fol. 1. Sabellico parle à diverses reprises Democrito : Daniela FATTORI, « Democrito da Terracina e la stampa delle Enneades di Marco Antonio Sabellico », art. cit., p. 33.

232. Voir le récit détaillé qui en est fait dans *Ibid.*, p. 35-47. Les documents d'archives correspondants sont ASV, *Giudici di Petizion, Terminazioni*, b. 23, fol 169r ; *Sentenze a interdetti*, reg. 13, fol. 59-60 ; *Sentenze a giustizia*, b. 205, fol. 174v-176v, 8 août 1504 ; *Sentenze a Giustizia*, b. 206, fol 172v, 27 septembre 1506 ; *Esaminador, Esme e testamenti rilevati per breviario*, reg. 5, fol. 6 ; *Esmae testimoni*, reg. 4, fol. 69.

233. « *et si opus esset quod invocaret auxilium illius illustrissimi Domini prout pontifex fecit in re Demetrii Coleti* » : Vérone, *Biblioteca Civica*, mss. 90, cité dans *Ibid.*, p. 35.

234. ASV, *Avogaria di Comun*, reg. 3657-17, fol. 64v, 11 mars 1491. On a également une trace d'un procès entre Demetrios de Coleti et Francesco Saraceno en 1505 : ASV, *Signori di Notte al Civil*, b. 120, fol 228v, 29 décembre 1505.

compte que Democrito a également réussi à se faire de nombreux contacts dans le monde de l'imprimerie, puisque parmi les témoins qu'il fait comparaître devant l'*Esaminador* se trouve les libraires Alexandro Calcedonio, Antonio Moreto, Jordan Dinslaken et l'imprimeur Andrea Corbo. Peut-être Sabellico lui a-t-il permis d'entrer dans ce monde du livre, puisque, par exemple, Antonio Moreto était le libraire privilégié du chroniqueur de la Sérénissime<sup>235</sup>. Toujours est-il que Democrito Terracina réussit à combiner plusieurs ancrages qui devaient le rendre assuré de la réussite de son entreprise éditoriale : l'appui du monde intellectuel avec notamment l'appui indéfectible de Sabellico et de Marin Sanudo, qui le qualifie d'« homme très savant et un de mes très bons amis<sup>236</sup> » ; l'appui financier de Demetrios de Coleti et l'apport de son réseau commercial et professionnel ; et celui de certains des libraires les plus importants de Venise.

C'est sans doute grâce à ces contacts et sa position bien en vue à Venise, qu'il doit d'avoir obtenu ce privilège. Lelio et Paolo de' Massimi quant à eux héritent d'une entreprise qui connaît de très graves difficultés financières et qui s'est déjà illustrée par des procès – perdus – au long cours. Les neveux ont sans doute cherché à tirer parti de l'ancienne stature intellectuelle de leur oncle, qui est pourtant mort dans la pauvreté, après des passages successifs en prison et une accusation d'espionnage<sup>237</sup>. De plus, l'oncle comme les neveux s'adressent aux autorités vénitiennes en tant que citoyens vénitiens habitant dans la ville<sup>238</sup>. Ces différents éléments leur ont permis d'obtenir des privilèges très généreux pour les circonstances. Mais cela n'a pas suffi à faire prospérer une entreprise qui se posait dès le départ comme extrêmement ambitieuse. Les marchés orientaux présentaient un intérêt commercial certain en apparence : un espace vierge d'imprimerie, avec une culture livresque développée. On comprend donc que Democrito Terracina ait voulu se réserver ce territoire avec un monopole sur toutes les langues « orientales » auxquelles il pouvait penser, visant les communautés chrétiennes. Mais pour mener à bien son projet, il fallait la collaboration de graveurs, de lettrés, de correcteurs compétents, et des fonds pour les engager. Les difficultés techniques et financières demandent une organisation et des bases économiques à toute épreuve pour pouvoir être surmontées, ce qui n'a pas été son cas, malgré ses appuis en apparence solides.

### 7.3.3 Quelques expériences, entre prudence et prise de risque

Croyant sans doute avoir affaire à un Eldorado de l'imprimerie, Democrito Terracina s'est lancé dans une entreprise titanesque dont il n'a pas réussi à franchir les obstacles. Mais l'ambiance véni-

---

235. Il en parle notamment dans une lettre à Antonio Ramberto Malatesta (Marcantonio SABELLICO, *Opera omnia*, *op. cit.*, vol. 3-4, p. 432), et lui écrit également une lettre qu'il publie (*Ibid.*, vol. 3-4, p. 468-469).

236. « *Or è morto; homo doctissimo et molto amico mio* » : Marin SANUDO, *Diarii*, *op. cit.*, 14 avril 1514, cité dans Daniela FATTORI, « Democrito da Terracina e la stampa delle Enneades di Marco Antonio Sabellico », *art. cit.*, p. 27.

237. *Ibid.*, p. 47.

238. Democrito Terracina est qualifié de « *fidel suo servitor et citadin suo venetian* » ; Lelio et Paolo de Massimi, de la même manière, de « *li fideli sui servitori et citadini venetiani habitanti in Venetia* » : ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 17, images 103-104.

tienne est à l'expérimentation. Certains imprimeurs parviennent avec succès à produire des livres malgré les difficultés de l'alphabet ou de la langue. Dans ce contexte, certaines entreprises osent se lancer dans des projets plus risqués. Des publications originales et expérimentales voient le jour à Venise et l'édition vénitienne apparaît comme l'une des plus innovantes en la matière en Europe. On y trouve des expériences concentrées dans l'espace et le temps. Ces expérimentations touchent en particulier à la langue, avec une tradition philologique dans l'imprimerie qui remonte au travail d'Alde Manuce sur les textes latins et grecs. Celui-ci avait en effet le projet de réaliser une Bible trilingue (latin, grec, hébreu). Ce projet ne voit finalement pas le jour, mais la publicité qui en est faite laisse à penser qu'il était déjà bien engagé. On sait qu'Alde avait appris non seulement le latin, le grec, mais également l'hébreu, comme en témoigne une lettre de Johann Reuchlin : « À Alde Manuce de Rome, très savant dans les trois langues <sup>239</sup> ». Il a parlé de ce projet en 1501 à Conrad Celtis, poète et humaniste allemand, et Vincenzo Longino <sup>240</sup>. Dès 1497–1498, Giustino Decadeo indique dans la préface d'un Psautier grec que cette Bible va bientôt voir le jour <sup>241</sup>. La nouvelle parcourt alors le monde humaniste, notamment en Allemagne : Willibald Pirckheimer demande à son ami Anton Kress s'il est vrai qu'Alde a imprimé une bible en latin, grec et hébreu <sup>242</sup>. De ce projet, on ne garde finalement qu'un feuillet de modèle, in-folio, qui présente le même texte dans les trois langues, en trois colonnes <sup>243</sup>. Une Bible en latin, grec, hébreu, arabe et chaldéen fut finalement imprimée non pas à Venise, mais à Alcalá en Espagne, entre 1514 et 1517 <sup>244</sup>. Le fait que Venise soit la première ville à imprimer en caractère arménien ou en cyrillique va également dans le sens du dynamisme linguistique des presses vénitiennes. Les imprimeurs et leurs investisseurs ont très rapidement adapté les différentes langues européennes, même les plus difficiles techniquement, à la nouvelle technique de l'imprimerie en caractère mobile. Cela va jusqu'à l'impression en arabe qui présente pourtant des difficultés certaines dues à sa cursivité intrinsèque.

Un autre projet éditorial mérite en effet d'être évoqué ici, même s'il se situe un peu au-delà de notre période. Il s'agit de l'édition du Coran par Paganino et Alessandro Paganini en 1537–1538. Cette édition, dont on connaissait l'existence par des témoignages extérieurs, a été redécouverte par Angela Nuovo en 1987, ce qui a constitué un événement majeur dans les études du livre vénitien <sup>245</sup>. Il s'agit du premier Coran imprimé en arabe. Alors que les autres essais d'impression en arabe avaient pour but d'imprimer des textes chrétiens destinés aux chrétiens d'Orient ou à

239. « Aldo Manutio Romani, in ipsis tribus linguis peritissimo » : Johann REUCHLIN, *Briefwechsel*, *op. cit.*, lettre 118.

240. « *Novum Testamentum graece, latine et hebraice nondum impressi, sed parturio* », cité dans Antoine-Augustin RENOARD, *Annales de l'imprimerie des Alde*, *op. cit.*, p. 388.

241. *Ibid.*, p. 388–389.

242. Georg von KRESS, « Acht Briefe Willibald Pirckheimers », *MVGN* 1 (1879), p. 67–90, lettre III.

243. Antoine-Augustin RENOARD, *Annales de l'imprimerie des Alde*, *op. cit.*, p. 389.

244. Antonio ALVAR EZQUERRA, « Le modèle universitaire d'Alcalá de Henares dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle », *Les Origines du Collège de France (1500–1560)*, Paris, Klincksieck, 1998, p. 209–237.

245. Angela NUOVO, « Il Corano arabo ritrovato », *art. cit.*



convertir les infidèles<sup>246</sup>, il s'agit ici d'une toute autre perspective : imprimer en arabe un texte traditionnellement antagoniste à la religion chrétienne, afin de conquérir le marché arabo-turc, à l'époque encore sans imprimerie. Ce livre n'a sans doute jamais circulé en Europe, ce qui explique sa disparition pendant si longtemps, mais il s'inscrit dans le contexte de l'intérêt vénitien pour le marché oriental, que nous avons pu retracer. Les marchés devaient sembler accessibles grâce aux relations bien établies avec l'Empire ottoman et mamelouk. Les imprimeurs ont dû trouver des collaborateurs compétents pour réaliser cette édition, et pour cela, sans doute, mettre à profit la présence turque à Venise. La prosopographie de Brunehild Imhaus compte 19 Turcs et 21 Mores présents dans la lagune entre 1300 et 1510 : ceux-ci constituent une très faible minorité au xv<sup>e</sup> siècle et au début du xvi<sup>e</sup> siècle, mais leur présence se fait de plus en plus marquée, jusqu'à la création du *Fondaco dei Turchi*<sup>247</sup>. Cette production prend également son sens à travers des tentatives aux cours des années qui ont précédé. Les spécialistes ont rapproché cette édition de la première édition arabe en 1514 à Fano, sous la direction de Gregorio de Gregori, imprimeur actif à Venise dans le même temps. Il s'agissait là sans doute du résultat de l'environnement vénitien et du financement du pape, Jules II<sup>248</sup>. Les différentes expériences vénitiennes en matière de langues orientales ont effectivement conduit les imprimeurs à s'intéresser à l'arabe. Cependant, il faut sans doute aller dans le sens d'Angela Nuovo pour dire que l'édition du Coran par Alessandro Paganino est très différente, très nouvelle, et tout à fait imprudente. De fait, c'est un échec commercial, sans doute en raison de la répulsion des musulmans envers l'imprimerie jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle<sup>249</sup>.

Dans un autre domaine, on constate également cette propension à l'expérimentation à travers le développement des presses musicales à Venise, en particulier avec le travail d'Ottaviano de' Petrucci. Celui-ci, originaire d'une famille noble pauvre de Fossombrone dans les marches, demande un privilège en 1498, la même année que Democrito Terracina, pour une invention permettant d'« imprimer de façon très commode le chant figuré<sup>250</sup> ». Ce privilège lui permet de fonder une imprimerie, en association avec de riches libraires qui lui procurent les fonds nécessaires : Amedeo Scotto et Niccolò di Raphael. Après le temps nécessaire sans doute pour régler les problèmes techniques, le premier livre paraît en 1501, dédié à Girolamo Donà, patricien vénitien<sup>251</sup>. Il bénéficie également de l'appui du duc Guidobaldo I de Fossombrone. Grâce à ces soutiens à la fois financiers et politiques, la presse connaît un grand succès, et l'imprimerie mobile pour la musique

---

246. En particulier une édition d'un Psautier à Genève en 1516.

247. Brühilde IMHAUS, *Le Minoranze orientali a Venezia 1300-1510*, op. cit., p. 249 ; Maria Pia PEDANI, *Venezia porta d'Oriente*, Bologne, Il Mulino, 2010.

248. Angela NUOVO, « Il Corano arabo ritrovato », art. cit., p. 256.

249. *Ibid.*, p. 256-261.

250. « Cum mole sue spexe, et vigilantissima cura ha trovato quello che molti non solo in Italia, ma etianodio de fuora de Italia za longamente Indarno hanno Investigato che e stampare commodissimamente Canto figurato. Et per consequens molto più facilmente Cante fermo » : ASV, Collegio, Notatorio, reg. 14-22, image 348, 25 mai 1498, édité dans Augusto VERNARECCI, *Ottaviano de' Petrucci da Fossombrone, inventore dei tipi mobili metallici fusi della musica nel secolo XV*, Fossombrone, Monacelli, 1881, p. 36-37.

251. *Ibid.*, p. 39-43.

se développe ailleurs en Europe<sup>252</sup>.

On s'étonnera peut-être de voir évoquée l'imprimerie musicale dans une section essentiellement dédiée à l'impression de langues étrangères à Venise. La raison en est que les difficultés techniques sont somme toute assez similaires pour l'impression des partitions ou pour un nouvel alphabet. Il nous semble que les débuts de l'imprimerie musicale à Venise correspondant également aux débuts des recherches pour imprimer des langues et alphabets nouveaux, participent bien du même environnement et de la même dynamique. Ottaviano de'Petrucci a été éduqué dans une ambiance humaniste, à proximité de la cour d'Urbino<sup>253</sup>. Il est encouragé à se lancer dans l'impression de partitions par des hommes de lettres comme Bartolomeo Budri et des musiciens comme Francesco Spinacci<sup>254</sup>. La question du public se pose différemment, mais est également bien présente, car l'existence d'un marché pour des partitions n'allait pas de soi ; l'imprimerie vénitienne y trouvera là une spécialité durable jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Enfin, les partitions imprimées par de'Petrucci sont celles de compositeurs de toute l'Europe : les Français Joaquin Des Prés et Antoine Brumel, le Flamand Gaspar Weerbeke, ou encore les Allemands Heinrich Isaac et Jacob Obrechht. En ayant résolu le problème de l'impression des tablatures musicales, Ottaviano de'Petrucci participe aussi à la circulation d'œuvres non italiennes par le biais de l'imprimerie vénitienne, dont un certain nombre en français. Déjà au début du XVI<sup>e</sup> siècle, Venise se trouve à l'intersection de plusieurs traditions musicales : le fruit de ce croisement se trouve entre autre dans l'impression et la diffusion de ces musiques.

Les expériences qui ont lieu à Venise durant les soixante premières années de l'imprimerie sont des phénomènes exceptionnels dans la première édition européenne. Il s'agit d'expériences limitées. Les termes d'Angela Nuovo pour qualifier l'ambiance vénitienne en la matière nous semblent particulièrement appropriés : des initiatives « limitées, plutôt expérimentales et pour tout dire très prudentes<sup>255</sup> ». Mais inversement, pour reprendre les termes de Martin Lowry, « il serait facile d'avoir l'image de l'imprimerie vénitienne comme sous le contrôle du capitalisme sans âme dans les années 1470, qui reste aux commandes jusqu'à l'apparition de quelques excentriques idéalistes comme Alde, Ottaviano de'Petrucci et Daniel Bomberg<sup>256</sup> ». Ce constat peut être étendu au-delà des années 1470. Un juste milieu doit donc être trouvé entre la célébration des expériences qui ont bel et bien lieu dans la lagune, celle de leurs succès, et la déploration, inversement, des lois du marché et de la rigueur de la concurrence qui freinent les entreprises ambitieuses et risquées. Il n'empêche qu'avec les tentatives pour publier des livres dans des alphabets non latins et pour résoudre les problèmes techniques liés à l'utilisation des notations

---

252. *Ibid.*, p. 145-148.

253. *Ibid.*, p. 27-29.

254. *Ibid.*, p. 33-35.

255. « *Questo è approssimativamente, il quadro di iniziative rivolte al pubblico non occidentale intraprese all'inizio del Cinquecento da una certa tipografia veneziana : limitato, anze sperimentale e tutto sommato molto prudente* » : Angela Nuovo, « Il Corano arabo ritrovato », art. cit., p. 255

256. Martin LOWRY, « La produzione del libro », art. cit., p. 380.

musicales, Venise se trouve souvent à l'avant-garde des presses européennes. Cela contribue à en faire une imprimerie en vue sur le marché lettré, malgré sa perte de vitesse au cours du xvi<sup>e</sup> siècle.

Certaines grandes entreprises se spécialisent dans des langues ou des types de publications très spécifiques, mais la plupart de ces tentatives sont pratiquement sans lendemain. Les imprimeurs qui tentent les éditions les plus exotiques s'arrêtent presque toujours après une poignée de parutions, qui parsèment leur programme éditorial, sans jamais prendre la place des ouvrages les plus imprimés et diffusés; ceux qui auraient voulu se spécialiser uniquement dans ces domaines s'arrêtent au bout d'une ou deux années d'activité, comme c'est le cas pour le marchand arménien Meghapat; d'autres comme on l'a vu avec Democrito Terracina, ne démarrent jamais. Sur quelques imprimeurs ou éditeurs peut-être plus aventureux ou plus sûrs de leur investissement, la grande majorité reste très traditionnelle et frileuse envers les nouveautés trop radicales. Le faible nombre d'éditions dans d'autres langues européennes témoigne du fait que les imprimeurs continuent malgré tout à privilégier la sécurité du latin et, de plus en plus, de l'italien. L'apparente ouverture de l'édition vénitienne pour des textes qui sortent de son domaine privilégié n'est pas non plus suffisante pour en déduire une arrivée massive d'ouvriers non italiens. L'imprimerie est une opportunité pour certaines communautés, en particulier les Grecs et les juifs présents à Venise; celle-ci est plus anecdotique pour d'autres. Il ne faudrait pas imaginer les ateliers vénitiens peuplés uniquement de non-Italiens, qu'ils soient Grecs, Arméniens ou Slaves: ils sont présents car essentiels à une fraction restreinte de la production, mais la majorité des ouvriers à partir de la fin du xv<sup>e</sup> siècle est probablement italoophone. Venise est une ville d'imprimerie polyglotte certes, si on la compare aux autres villes européennes de l'époque, mais sa production reste traditionnelle; son recrutement suit les mêmes tendances, particulièrement si l'on regarde la composition de la population des maîtres imprimeurs, majoritairement italiens.

La langue des acteurs du monde du livre est un élément essentiel. À quelques exceptions près, l'italien devait être la langue prédominante dans l'industrie du livre, d'autant plus avec la progression de l'édition vernaculaire. Parler une autre langue pouvait alors représenter une barrière à l'entrée pour les étrangers, même si certaines compétences linguistiques ont ponctuellement pu représenter un viatique pour certaines catégories d'individus. Mais dans le même temps, les problèmes linguistiques révèlent aussi les enjeux de pouvoir entre acteurs, et entre les acteurs et les institutions vénitiennes. La langue des acteurs et celle des autorités constituent un point d'achoppement difficile à percevoir et néanmoins central. À travers ce moyen qui paraît innocent, et d'autres mécanismes d'inclusion et d'exclusion, les autorités parviennent à régler et contrôler la production libraire en un sens, sans jamais pour autant intervenir directement sur l'entrée ou l'exclusion d'un nouvel acteur sur le marché. Plus largement, pour conclure cette étude des « étrangers » dans le milieu du livre vénitien, il faut nous efforcer de comprendre de quelle manière les pouvoirs publics vénitiens tentent de contrôler, d'encourager ou au contraire de freiner l'afflux d'imprimeurs étrangers, par des moyens directs comme indirects.

## 7.4 L'État vénitien et les imprimeurs étrangers

### 7.4.1 Attirer des imprimeurs étrangers

Le rôle des autorités publiques dans le développement des presses italiennes a fait l'objet d'un grand intérêt de la part des historiens du livre. Les principaux documents qui nous restent sont les nombreux privilèges d'imprimerie, qui ne sont pas très loquaces sur leurs conditions d'attribution et les relations concrètes entre les imprimeurs et les institutions. Une analyse plus fine permet de mieux comprendre les relations que les institutions vénitiennes pouvaient entretenir avec les imprimeurs étrangers. Martin Lowry en particulier a formulé un certain nombre d'hypothèses concernant les incitations que les États et leurs représentants ont pu faire valoir pour attirer des imprimeurs étrangers. Toute la première partie de son ouvrage sur Nicolas Jenson consiste à replacer l'arrivée de l'imprimerie dans son contexte culturel, et surtout politique. L'auteur considère que les patriciens vénitiens, à la fin des années 1460, ont pris une série de décisions cohérentes entre elles et lourdes de conséquences, en particulier celle de donner un privilège à Johann de Spire. Ils menaient ainsi une politique plus globale qui visait à renforcer la diplomatie vénitienne, ce qui nécessitait des connaissances et donc un système éducatif plus performant ; l'imprimerie, renforçant la diffusion de la connaissance, s'inscrivait en plein dans ce projet<sup>257</sup>. Si Lowry reconnaît que les mouvements politiques qui ont conduit au monopole d'imprimerie de 1469 sont difficiles à retracer, il formule néanmoins l'hypothèse que l'établissement de Johann de Spire et de ses successeurs ne relève pas du hasard. Au même moment, trois autres aspirants au monopole sont présents en Lombardie : Christoph Valdarfer, qui le 24 janvier 1470 signe un contrat avec Padoue déclarant qu'il est prêt à produire des livres dans les territoires sous domination vénitienne<sup>258</sup> ; Clemente de Padoue, le premier imprimeur d'origine italienne à Venise, qui était peut-être à Padoue ou Venise à cette époque ; et Nicolas Jenson, qui était sans doute à Vicence à l'époque<sup>259</sup>. Le privilège accordé à Johann de Spire est moins l'expression de l'intérêt pour l'art en tant que tel, que pour l'individu Johann de Spire, sans doute soutenu par quelqu'un de bien placé. Martin Lowry évoque notamment la possibilité d'un passage des frères de Spire à Rome avant d'arriver à Venise. Que Johann de Spire obtienne finalement la préférence est le fruit d'un « processus complexe de planification politique<sup>260</sup> ».

L'hypothèse de Martin Lowry s'appuie sur un faisceau de coïncidences et de faits concordants ; les années qui ont immédiatement précédé l'introduction de l'imprimerie à Venise sont des an-

---

257. *idem*, *Nicholas Jenson*, *op. cit.*, p. 1-2.

258. Bianca Maria NUCIBELLA, « Il tipografo tedesco Cristoforo Valdarfer a Padova nel 1470 », *Atti e memori dell'Accademia patavina di scienze, lettere ed arti* 89 (1976), p. 83-87.

259. Martin LOWRY, *Nicholas Jenson*, *op. cit.*, p. 19.

260. « Circumstantial evidence from at least three different directions – typography, diplomacy and editorship – suggests that they came from the south and west rather than the north, and that they came not by chance but as part of a complex process of political planning » : *Ibid.*, p. 19-20.

nées d'ébullition politique et culturelle, où les échanges entre les villes italiennes sont nombreux. Sa thèse est somme toute étayée de peu de preuves tangibles et certaines, mais il nous semble qu'il s'agit d'une hypothèse réaliste, quand on regarde les efforts que fait Milan exactement à la même époque pour attirer durablement des imprimeurs dans ses États. Dans une lettre du 30 avril 1470 l'ambassadeur des Sforza à Venise, Gerardo Collo, fait apparaître au duc les avantages politiques de l'introduction de l'imprimerie à Milan. Il parle d'un homme de bien qui serait disposer à venir s'installer pour imprimer des livres meilleurs que ceux de Rome. La proposition d'un monopole de cinq ans est discutée et adoptée en conseil, confrontée à celle d'un *Mastro de la Magna*, disposé à venir avec douze compagnons<sup>261</sup>. Il s'agit peut-être de Christoph Valdarfer, qui vit à Venise entre 1470 et 1471, puis vient à Milan à partir de 1473<sup>262</sup>. Mais finalement, un accord est conclu avec un Italien, sans doute sujet vénitien : le privilège accordé le 7 septembre 1470 à Antonio Planela, est conclu à Venise, avec l'ambassadeur Gerardo Collo<sup>263</sup>. Par la suite, l'ambassadeur milanais ne s'arrête pas là, puisque Panfilo Castaldi, qui obtient une patente ducale pour imprimer à Milan en 1471, est également en contact avec Gerardo Collo à Venise<sup>264</sup>.

D'autres exemples ponctuels peuvent se trouver ailleurs en Italie. En effet, on sait que Nicolò Brenta, imprimeur actif à Venise entre 1500 et 1540, se voit offrir une proposition attrayante par le conseil de Rimini. En 1511, l'imprimeur se déclare prêt à déménager dans la ville « pour imprimer des livres ». La commune lui donne l'usage d'une maison pendant quinze ans, une exemption de taxes pour les importations et l'exportation de papier et de livres, et le monopole de l'activité. L'imprimeur doit alors déménager avant le mois de mars, sous peine d'une amende. Il semble que certains membres de sa famille aient bien déménager à Rimini, mais aucun livre ne porte la souscription de Nicola Brenta dans cette ville. La nature de son activité dans la ville et l'existence de liens économiques restent donc incertains<sup>265</sup>. Il est certain cependant que la commune de Rimini avait déployé tout ce qui était possible pour essayer d'attirer cet imprimeur actif à Venise. De la même façon en 1470, les autorités lucquoises cherchent à faire venir Clemente de Padoue, imprimeur à Venise entre 1470 et 1472. Un document de 1470 montre qu'il a été invité à s'installer à Lucques contre une subvention publique de deux florins par mois pendant quatre ans ; en contrepartie, il doit enseigner à quiconque le souhaiterait l'art de transcrire les livres. Celui-ci cependant reste à Venise quelque temps, avant d'adresser une supplique au Sénat lucquois en 1472, dans laquelle il explique vouloir revenir dans la ville ; il lui est accordé une subvention de trois florins par mois pendant trois ans<sup>266</sup>. Cette fois non plus cependant, Clemente de Padoue ne semble pas avoir déménagé.

Les États italiens ont déployé de nombreux efforts pour attirer des imprimeurs étrangers, voire

---

261. Teresa ROGLEDI MANNI, *La Tipografia a Milano nel XV secolo*, op. cit., p. 18.

262. *Ibid.*, p. 36.

263. *Ibid.*, p. 19.

264. *Ibid.*, p. 20.

265. Giovanni DONDI, *Brenta, Nicola*, *Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 14, en ligne, Rome, Treccani, 1972.

266. Valentino ROMANI, *Clemente da Padova*, *Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 26, en ligne, Rome, Treccani, 1982.

dans certains cas pour débaucher des individus compétents présents voire déjà actifs à Venise. L'intérêt que Gerardo Collo, les dirigeants lucquois ou encore de Rimini ont pu développer pour la nouvelle industrie est sans doute comparable à ce qui a pu se produire chez les patriciens vénitiens. Il s'agissait de la même manière pour eux d'attirer des étrangers qui pouvaient leur apporter les compétences nécessaires. Ceux-ci étaient sans doute déjà présents dans les environs : avec le développement des presses romaines par des Allemands, d'autres pouvaient avoir pressenti l'intérêt du marché de la péninsule, qui plus est à Venise, qui présentait tous les avantages commerciaux et pratiques que nous avons pu décrire. Nous n'avons pas de documentation permettant d'affirmer sans l'ombre d'un doute que les patriciens vénitiens ont été aussi pro-actifs que l'a été l'ambassadeur milanais à Venise. Néanmoins, étant donné la politique générale de cette génération d'universitaires, présents au cœur de la politique vénitienne, l'hypothèse de Martin Lowry d'une arrivée programmée d'imprimeurs dans la ville paraît crédible.

#### 7.4.2 Venise et les étrangers : une attitude pragmatique

La manière dont les autorités vénitiennes réagissent (ou ne réagissent pas) face à l'arrivée des imprimeurs étrangers, et les moyens qu'elles mettent en place pour accorder une existence légale à cette industrie et à ses acteurs, est en elle-même significative d'une attitude plus générale que la Sérénissime adopte envers les artisans étrangers qui souhaitent s'installer dans la lagune. Il faut donc replacer l'imprimerie dans un contexte plus large. Les ambiguïtés que nous avons pu observer dans le cadre de l'imprimerie s'expliquent aussi par une attitude plus générale du gouvernement vénitien.

Nous avons vu que la législation concernant le droit de citoyenneté évoluait en fonction des besoins de peuplement de la ville. Mais ce besoin de peuplement est très largement dicté par des nécessités économique, les besoins de main-d'œuvre dans l'artisanat et le commerce de la ville. Des exemples parlant de législation assouplissant l'accès à l'activité économique des étrangers dans la ville peuvent se trouver au cours des deux derniers siècles du Moyen Âge. Ainsi, en 1356, après la Grande Peste, les autorités vénitiennes avaient décrété que la citoyenneté pouvait être accordée après cinq ans de résidence – et non plus deux ans, comme cela avait été décidé en 1348. Au même moment pourtant, alors que l'installation de boutiquiers dans certaines zones de la ville était réservée aux citoyens *de intus*, les autorités décrètent que les commerçants étrangers souhaitant s'établir à Venise pouvaient désormais exercer comme s'ils avaient effectivement obtenu la citoyenneté *de intus*<sup>267</sup>. Il s'agit ici bien d'attirer des personnes pouvant favoriser la reprise économique de la ville et la prospérité de son commerce, même local.

Un cas particulier mérite d'être évoqué ici en parallèle de l'imprimerie. Il s'agit de l'industrie du verre de Murano. Les points communs avec l'imprimerie rendent la comparaison utile : il s'agit de la même manière d'un artisanat qui fait la fierté de Venise, et dont les autorités se préoccupent ; il

---

267. Reinhold C. MUELLER, *Immigrazione e cittadinanza nella Venezia medievale*, op. cit., p. 50.

s'agit d'une industrie de produits d'exportation partout en Europe et dont l'intérêt économique pour la ville est cruciale. Avec la croissance de la ville, cette industrie, comme d'autres, a été expulsée hors des îles du Rialto au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. Au même moment, la République cherche également à établir un monopole sur le verre avec de nouvelles législations. En 1271, l'exercice du métier est interdit à tous ceux qui ne sont pas inscrits à la corporation des verriers. Ceux-ci n'ont pas le droit de quitter le territoire vénitien pour exercer leur activité<sup>268</sup>. Au XV<sup>e</sup> siècle, les étrangers c'est-à-dire ceux qui ne sont ni vénitiens ni *muranesi*, ne peuvent exercer le métier de verrier ; en 1482, sur demande des représentants de l'art, ils n'ont pas le droit de posséder un four et donc d'être patron d'une verrerie<sup>269</sup>. Avec la volonté de conserver le monopole de la production du verre, il ne faut pas que les secrets de l'industrie puissent passer à des étrangers, que ce soit à travers l'apprentissage sur place à Murano, ou à travers l'immigration de verriers vénitiens. Ce souci est particulièrement prégnant durant ces années-là : le 20 octobre 1485, des verriers *muranesi* ou résidents à Murano sont dénoncés pour avoir été travailler en dehors de l'île<sup>270</sup>.

En apparence, la législation concernant le verre à Murano est bien plus restrictive que celle – inexistante au départ – concernant l'imprimerie. Pourtant, malgré la volonté affichée de la Sérénissime de contrôler la diffusion des savoirs et des techniques du verre et de protéger le monopole de ses ressortissants dans cette industrie, on constate que la réalité est bien plus souple. Les patrons de four, qui avaient pourtant pétitionné les autorités pour réaffirmer le monopole des Vénitiens et *Muranesi* sur l'industrie du verre, sont poursuivis huit ans plus tard, en 1490, pour n'avoir pas respecté le décret du Sénat interdisant la main-d'œuvre non originaire de l'île ou de Venise<sup>271</sup>. Les lois s'assouplissent sous la pression des conditions économiques : notamment en 1501, quand les ouvriers manquent, les maîtres de four sont autorisés à engager des ouvriers dans tout le Domaine vénitien. Élisabeth Crouzet-Pavan fait remarquer que les anthroponymes témoignent de relations intenses avec la Terre Ferme, jusqu'à Bergame ou le Frioul, mais qu'une présence balkanique se fait également sentir<sup>272</sup>. On a ainsi le cas de la famille albanaise qui tient le four à l'enseigne « *alla Pigna* » ; ou encore le patron de four « *Nicolaus de Drivasto quondam Blasii* », élu en 1501 *gastaldo* de l'art du verre<sup>273</sup>.

Entre les années 1480 et 1500, aussi bien les patrons verriers que les autorités vénitiennes ne savent trop comment légiférer : les circonstances changent rapidement et le besoin de main-d'œuvre semble beaucoup varier en l'espace de quelques années. Des réglementations fixes sont

268. Sur ces évolutions, voir Élisabeth CROUZET-PAVAN, « Murano à la fin du Moyen Âge : spécificité ou intégration dans l'espace vénitien ? », art. cit. ainsi que *idem*, *Les Villes vivantes*, op. cit., chapitre XIV, « Le verre : les savoirs à l'œuvre ».

269. *idem*, « Murano à la fin du Moyen Âge : spécificité ou intégration dans l'espace vénitien ? », art. cit., p. 257.

270. On y trouve notamment Nicolo da Mestre et Andrea d'Andrea d'Antivari, allés travailler à Vérone pour Michiel Bersàn : Luigi ZECCHIN, *Vetro e vetrai di Murano. Studi sulla Storia del vetro*, op. cit.

271. Élisabeth CROUZET-PAVAN, « Murano à la fin du Moyen Âge : spécificité ou intégration dans l'espace vénitien ? », art. cit., p. 258.

272. *Ibid.*, p. 258.

273. *idem*, « Des "étrangers" dans la ville ? Les paradoxes du communautarisme dans la Venise du XV<sup>e</sup> siècle », art. cit.

illusoires : aussi bien la main-d'œuvre que les maîtres étrangers sont parfois nécessaires pour conserver le dynamisme de l'industrie. C'est pourquoi des dérogations sont également accordées au cas par cas : en 1493, alors que les maîtres verriers avaient demandé la fermeture de l'ouverture d'atelier pour les étrangers onze ans auparavant, le Sénat accorde à un maître français de s'installer pour produire des panneaux de verre rouge. La décision des autorités va ici contre l'avis de la corporation, qui invoque les statuts de l'art, mais la dérogation est sentie comme nécessaire pour le bien commun, étant donné l'amélioration technique que ce maître Robert « *franzoso* » peut apporter à l'art et à la ville <sup>274</sup>.

Ce maître verrier français se trouve finalement dans la même position que Johann de Spire lorsqu'il est arrivé à Venise. En l'absence d'une corporation de copistes ou de libraires, on ne sait pas si le privilège a subi des critiques et des avis contraires. C'est le cas dans d'autres villes, comme Ferrare ou Gênes, où les scribes écrivent au vice-gouverneur pour s'opposer à l'installation d'imprimeurs, qui plus est étrangers, de la ville <sup>275</sup>. Sans doute des réactions ont eu lieu à Venise, même si elles n'ont pas eu la portée ou la visibilité qu'une corporation aurait pu lui donner. Mais les réactions du copiste Filippo de Strata à l'imprimerie laissent penser que certains ont mal vécu l'installation de la nouvelle industrie. Bien sûr, celui-ci ne critique pas « par envie ou malveillance », mais parce que les œuvres publiées sont incorrectes, en raison de l'« ignorance de toute bonne grammaire et de toute vraie construction (car [les imprimeurs] sont la plupart des ultramontains vagabonds,...) <sup>276</sup> ». La critique acerbe de Filippo da Strata, si elle n'est pas datée, remonte sans doute aux premières années de l'imprimerie. En tant que copiste, il se récrie face à cette invention qui « prostitue » les textes <sup>277</sup> ; malgré ce qu'il en dit, il dénonce également ces étrangers qui viennent prendre le travail des honnêtes copistes installés à Venise. Étrangers, les imprimeurs le sont autant par leur instabilité (« *vaganti* ») que par leur origine (« *oltramontani* »). C'est pourtant à l'un d'entre eux que les autorités vénitienes ont décidé d'accorder un privilège. Filippo de Strata joue ici le rôle des maîtres verriers qui s'opposent à l'arrivée d'un maître étranger ; mais sa voix comme celle de la corporation des verriers de Murano ne pèse pas assez pour en remontrer aux patriciens lorsque ceux-ci ont décidé qu'un étranger apportait un bénéfice à la cité <sup>278</sup>.

L'accueil des étrangers, même dans un art aussi règlementé et contrôlé que le verre à Venise, répond avant tout aux nécessités économiques. Quand des réglementations existent et que les

---

274. *idem*, « Murano à la fin du Moyen Âge : spécificité ou intégration dans l'espace vénitien ? », art. cit., p. 259.

275. GEO PISTARINO, *Bartolomeo Lupoto e l'arte libraria a Genova nel Quattrocento*, op. cit., p. xxiv.

276. « *Questo non dico (dio me sia gudicie) per invidia, o malivolentia, che habia ad li torculari intinti in caligine, et ignorantia de ogni bona grammatica et vera sententia del parlare (come la maggior parte oltramontani vaganti, et assai tempo stati per famegli per case)* » : Biblioteca Marciana, Mss. italiani, II, 133, n° 4846, fol. iv.

277. Dans un autre texte, celui-ci dit d'ailleurs « *Est virgo hec penna, meretrix que est strampificata* » : Biblioteca Marciana, Mss. Italiani, cl. I, cod. 72, n° 5054, fol. 2r.

278. Sur Filippo de Strata et le débat contre l'imprimerie, voir LORENZO DELL'OSO, « Un domenicano contro la stampa. Nuove acquisizioni al corpus di Filippo da Strada », *Tipofilologia. Rivista internazionale di studi filologici e linguistici sui testi a stampa* 7 (2014), p. 69–102 et FRANCO PIERNO (dir.), *Stampa meretrix. Scritti quattrocenteschi contro la stampa*, Venise, Marsilio, 2012.



circonstances nécessitent qu'on les contourne, alors des dérogations apparaissent ou bien les acteurs transgressent les normes. L'ouverture aux étrangers répond toujours à des nécessités économiques : ils constituent une main-d'œuvre utile en cas de pénurie ; ils apportent de nouvelles techniques et de nouveaux savoirs-faire, mais celles-ci ont pour vocation d'être apprises et appliquées par les Vénitiens, ou à défaut, par d'autres Italiens. Dans le cas de l'imprimerie, alors qu'aucune réglementation réelle n'existe, il s'agit au contraire d'une forme de limitation *de facto* : les étrangers sont plus que bienvenus quand ils apportent l'invention de l'imprimerie, et des privilèges leur sont accordés ; mais à mesure que les Italiens apprennent le métier, ceux-ci se trouvent favorisés par les procédures d'octroi des privilèges. L'ouverture dès le départ est nécessaire, puisque l'industrie n'existe pas dans la ville. Après le premier mouvement permettant l'installation de l'industrie, les autorités vénitiennes attendent ensuite que l'imprimerie se développe dans la ville. Vingt à trente ans après le premier privilège, elle l'est suffisamment pour justifier l'octroi de privilèges d'impression qui, de fait, favorisent les locaux sur les étrangers, les Italiens, Vénitiens, et non-Italiens bien installés, sur les nouveaux arrivants. Que cette politique soit délibérée ou non, là n'est sans doute pas la question. La comparaison avec le cas du verre à Murano montre que la clôture aux étrangers répond aussi à une politique économique plus générale, qui cherche à protéger de façon plus ou moins monopolistique l'activité économique des résidents.

### 7.4.3 Un protectionnisme caché : une analyse des privilèges

Les autorités vénitiennes ont dans les premiers temps favorisé un étranger arrivant dans la ville et porteur de la nouvelle technologie. Nous avons pu voir de quelle manière le privilège accordé à Johann de Spire en 1469 mettait en valeur le bienfait que celui-ci apportait à la ville dans laquelle il s'était installé, et où il avait fondé une famille. Mais les institutions vénitiennes plongent, entre 1469 et 1486, dans un profond silence législatif : aucun privilège, encore moins de privilèges favorisant des étrangers. Le second privilège accordé par la ville, en 1486, est au contraire accordé à un Italien, pour œuvrer à la gloire de la ville : il s'agit du premier privilège d'auteur accordé à Marcantonio Sabellico pour sa chronique de l'histoire de Venise, l'*Opus Gestarum Urbis nostre*<sup>279</sup>. Par la suite, à partir des années 1490, le grand moment d'octroi des privilèges débute. Comme nous l'avons vu avec la figure 19, le Sénat, le Collège ou le Conseil des Dix en accordent jusqu'à vingt par an ; le rythme se stabilise autour de cinq par an à partir des années 1510. Les privilèges vont alors jouer un rôle ambigu dans l'intégration d'étrangers dans l'imprimerie vénitienne. Nous reprenons ici la base des privilèges que nous avons constituée et que nous avons commencé à exploiter dans la section 6.1.4.

On constate en effet que les privilèges octroyés durant cette période sont bien plus discriminants du point de vue de l'origine qu'il n'apparaît au premier abord<sup>280</sup>. La part des Italiens dans

279. ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 13, image 237, 1 septembre 1486.

280. Voir la figure 20. On y a mis en parallèle la part des individus de telle ou telle origine dans le corpus des privi-

les privilèges et les individus privilégiés est largement prédominante : trois-quart de l'ensemble des privilèges sont accordés à des Italiens, quelle que soit leur origine exacte ; de même deux-tiers des individus privilégiés sont italiens, quel que soit le nombre de privilèges qu'ils obtiennent, alors qu'ils ne sont que 55% des imprimeurs de la période. Il faut tenir compte du fait que les privilèges commencent à se développer à un moment où les Italiens représentent déjà plus de 60% de la population des imprimeurs de la ville. La répartition des privilèges reflète donc en partie ce changement. Mais on peut supposer à l'inverse qu'ils ont aussi contribué à l'accroître.

Certes, parmi les individus privilégiés, on trouve des auteurs et des éditeurs scientifiques ou littéraires qui n'apparaissent pas dans notre population initiale d'imprimeurs. Cependant, il nous semble intéressant de mettre en avant le décalage qui existe entre la population prise en considération par les autorités vénitiennes et celle qui est effectivement active comme éditeur commercial ou chef d'atelier dans le monde du livre vénitien. Si on regarde l'ensemble des privilégiés, les Italiens ne semblent pas particulièrement avantagés : la part des Italiens est sensiblement la même que celle dans la population des imprimeurs à Venise. En revanche, la différence se fait si l'on regarde le nombre de privilèges. Un bien plus grand nombre de privilèges sont accordés à des Italiens que leur part dans la population des imprimeurs. Autrement dit, les Italiens reçoivent significativement plus de privilèges que les autres. Tous les individus recevant plus de deux privilèges sont des Italiens, à l'exception de Daniel Bomberg. Celui-ci, en raison du caractère particulièrement surveillé de ses productions hébraïques, en reçoit quatre. Par ailleurs, tous les imprimeurs ou éditeurs dont le statut de citoyen du territoire vénitien est attesté dans les sources, bénéficient d'un privilège, même s'il ne l'utilisent pas par la suite<sup>281</sup>. Les personnes originaires de Venise représentent 10% des privilégiés, alors qu'ils ne sont que 4% de la population totale des imprimeurs. On observe ici un biais particulièrement favorable aux Italiens, et davantage encore envers les individus sujets de Venise ; les Italiens dans leur ensemble reçoivent plus de privilèges par individu, mais les sujets de Venise ont davantage tendance à être parmi les privilégiés, ne serait-ce que pour un seul privilège.

Pour aller dans ce sens, il faut également remarquer que parmi les acteurs recevant des privilèges, on ne trouve que des Italiens, des Grecs ou des Allemands. Les autres origines ne sont pas représentées, alors même qu'on a pu voir que des imprimeurs français, ibériques ou anglais étaient présents dans la ville. Les imprimeurs grecs, qui ont une présence continue à Venise, en particulier à partir des années 1500, ne sont représentés que par un seul individu : il s'agit de Nicolas Vlastos, facteur d'Anna Notaras et collaborateur de Calliergus, bénéficiant d'une relation privilégiée aux autorités en raison de son rôle auprès d'une des principales représentantes de l'aristocratie byzantine en exil. Quant aux Allemands, ce sont surtout de grands marchands ou libraires, comme Daniel Bomberg, Anton Kolb, Gaspar Dinslaken ou encore Johann Santritter. Des

---

lèges, dans l'ensemble des privilégiés et enfin dans la population des imprimeurs et éditeurs selon les colophons.

<sup>281</sup>. Il s'agit d'Antonio Moreto, Paganino Paganini, Piero Benali, Democrito Terracina, Stefan Römer, Angelo Bri-tannico et Benedetto Bordone.

individus moins connus comme Sigismund Machasola ou Stefan Römer sont plus surprenants, mais se sont sans doute des libraires bien installés dans la ville, comme les quelques traces de l'activité de Sigismund Machasola en témoignent<sup>282</sup>. D'autres encore sont mal connus mais néanmoins bien installés dans la ville : par exemple, Jacomo Ungaro, tailleur de lettre ou compositeur, demandant un privilège en 1513, habite depuis quarante ans à Venise<sup>283</sup> et est le *compater* d'Alde Manuce<sup>284</sup>. Si quelques noms nous échappent, il apparaît malgré tout que les Allemands obtenant des privilèges sont des individus bien connus dans la ville, et avec une large assise sociale, que ce soit dans le milieu de l'imprimerie ou ailleurs.

Les privilèges ne sont pas explicitement réservés à des Italiens ou à des personnes sous domination vénitienne. Pourtant, les privilèges accordés entre 1469 et 1530 montrent une préférence certaine pour des individus italiens et vénitiens, ou bien à défaut, bien implantés dans la ville. Le déséquilibre en faveur des Italiens et des ressortissants du Domaine vénitien s'explique également par la nature hybride des privilèges. Ceux-ci sont en effet souvent décernés pour un travail d'édition de textes, latins ou italiens généralement. L'imprimeur peut en retirer le bénéfice, ou bien le lettré qui a pris en charge le travail intellectuel, sans être en mesure de réaliser lui-même l'impression. Dans ce dernier cas, il s'agit souvent d'universitaires ayant étudié à Padoue, ou du moins dans les universités proches d'Italie du Nord. Les privilèges d'auteurs tendent donc à favoriser les Italiens sur les autres.

En raison du monopole de vente et de production qu'il comporte, les privilèges accordés par les autorités est une marque de confiance : il est plus aisé de faire confiance à des individus qui ont déjà des liens légaux avec Venise, ou qui du moins bénéficient d'une certaine proximité culturelle. Mais au-delà des auteurs ou éditeurs de texte, les autorités privilégient également des personnes culturellement proches, voire leurs propres ressortissants. Reste à savoir s'il s'agit d'une politique déterminée. En effet, étant donné qu'on ne connaît qu'un seul cas de refus – le refus de renouvellement du privilège de Daniel Bomberg –, il est difficile de conclure ici à un véritable choix des autorités. L'absence d'autres traces de refus dans les archives des conseils, tant dans leurs registres officiels que dans les documents préparatoires ou *filze*, mais également l'absence de mention dans des sources très loquaces à ce sujet comme les journaux de Sanudo, nous laissent penser que, pour peu que la demande soit faite dans les formes, le privilège était accordé. Il n'y aurait donc pas de différence fondamentale entre ceux qui demandent et ceux qui reçoivent le privilège. Dans ce cas, ce décalage peut être dû à une différence de connaissance et de familiarité avec les institutions. Le processus qui permet d'obtenir un privilège n'est pas clair, mais il semble qu'une supplique

---

282. En 1527, il est témoin pour la récupération d'une dot (ASV, *Giudici di Proprio, Mobili*, b. 2, fol. 415, 10 mai 1527); la même année, il est également exécuteur testamentaire d'un Giovanni Agostino Salvatione (ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 1183, n° 233, 22 août 1527); en 1526, il est responsable de la garde d'une séquestre (ASV, *Giudici di Petizion, Terminazioni*, reg. 36, fol. 86v, 30 janvier 1526).

283. ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 17, image 600, 26 septembre 1513.

284. Selon son testament de 1506, cité dans Rinaldo FULIN, « Documenti per servire alla storia della tipografia veneziana », art. cit., n° 155.

écrite doit être présentée puis lue devant le conseil qui accorde la grâce<sup>285</sup>. Les formes de certains privilèges laissent également à penser que le suppliant peut se présenter lui-même devant le Conseil et défendre sa cause<sup>286</sup>.

Le problème de la langue se pose donc ici. Celle qui est utilisée ici, tant à l'écrit qu'à l'oral, est difficile à déterminer. Les suppliques sont retranscrites en latin le plus souvent d'abord, puis majoritairement en langue vernaculaire. Mais il est difficile de savoir à quel point cela est le fait du suppliant ou du scribe qui a retranscrit les décisions : on sait en effet que dans les chancelleries vénitiennes, depuis la fin du xv<sup>e</sup> et le début du xvi<sup>e</sup> siècle, comme plus précocement dans les chancelleries milanaises, le choix de la langue dépend largement du plus ou moins grand conservatisme du scribe<sup>287</sup>. Le vénitien prend alors sa place comme langue juridique : les actes des procès du Conseil des Dix sont entièrement en latin encore en 1502, et presque plus en 1530 ; on constate encore tardivement une co-présence du latin et du vénitien dans les retranscriptions des procès, notamment ceux des *Giudici di Petizion*<sup>288</sup>. L'usage du vénitien est généralisé au tribunal<sup>289</sup>, mais on peut néanmoins supposer que les Italiens, même non vénitiens, avaient davantage de facilités à plaider leur cause dans ce contexte. Les imprimeurs ne parlant pas vénitien ou un autre dialecte italien pouvaient sans doute présenter une supplique en latin, voire défendre leur cas en latin, mais le cas est sans doute peu fréquent. Une telle procédure, de par la langue dans laquelle elle devait se faire habituellement, devait favoriser *de facto* les Italiens, ou à défaut les imprimeurs présents déjà depuis longtemps dans la ville, sur les nouveaux arrivants étrangers.

Comment faire coïncider cette hypothèse avec l'ouverture linguistique, relativement grande, de la République vénitienne ? Les études d'Eric Dursteler ont montré que Venise faisait preuve d'une grande souplesse linguistique, en particulier dans les territoires sous sa domination comme la Dalmatie : par exemple à Zara, les documents de la chancellerie étaient traduits en slavon ; encore au xviii<sup>e</sup> siècle, certaines proclamations étaient publiées en bilingue<sup>290</sup>. Cependant, les circonstances sont différentes. Autant, il était important de se faire comprendre par la population que les Vénitiens gouvernaient, autant les étrangers qui se présentent comme suppliants devaient pouvoir s'insérer dans le cadre et les normes des conseils et tribunaux vénitiens<sup>291</sup>.

---

285. Les décisions du Conseil des Dix concernant Daniel Bomberg commencent par la formule : « *Lecta fuit supplicatio infrascripta* » : ASV, *Consiglio di dieci, Deliberazioni, Comuni, Registri*, reg. 1, image 258, 12 octobre 1525 et reg. 2, image 3, 8 mars 1526. Cette formule est d'ailleurs reprise souvent par Marin Sanudo dans ses *Diarii* : « *Fu poi leto una suplication di stampadori siano tajà lae gratie...* », MARIN SANUDO, *Diarii, op. cit.*, vol. 24, p. 532.

286. « *Comparens coram serenissimo principe et excellentissimo dominio...* » : ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 14, image 139, 21 août 1492 ; « *Audita supplicatone eruditi viri Sebatiani Manili...* » : ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 14, image 192, 11 octobre 1493.

287. Manlio CORTELAZZO, « Il veneziano, lingua ufficiale della Repubblica ? », *Guida ai dialetti veneti*, t. 4, Padoue, CLEUP, 1982, p. 59–74.

288. Rembert EUFE, *Sta lingua ha un privilegio tanto grandio. Status und Gebrauch des Venezianischen in der Republik Venedig*, Francfort, Lang, 2006, p. 165–169.

289. Manlio CORTELAZZO, « Il veneziano, lingua ufficiale della Repubblica ? », art. cit., p. 70.

290. Eric DURSTELER, « Language and Identity in the Early Modern Mediterranean », art. cit., p. 39.

291. Sur l'administration du *Stato da Mar*, on se référera à Ermanno ORLANDO, « Politica del diritto, amministrazione, giustizia. Venezia e la Dalmazia nel basso medioevo », *Venezia e Dalmazia*, Rome, Viella, 2013, p. 9–61.

Au-delà de la langue, c'est sans doute l'intégralité de la procédure elle-même qui représentait un frein pour des individus étrangers, c'est-à-dire peu familiers des procédures locales. Le cheminement administratif de même que la rédaction d'une telle supplique pouvaient se révéler plus compliqués pour des étrangers peu au fait des arcanes vénitiennes. Si mal renseigné que nous soyons sur la procédure exacte de demande de privilège, il semble néanmoins qu'elle soit suffisamment formalisée pour que les demandes puissent être quasiment traitées à la chaîne dans les années 1490. Le modèle des suppliques est également très stéréotypé comme nous avons déjà pu le remarquer. On peut penser ici que l'accès à un privilège était non pas tant conditionné par l'acceptation ou non des conseils responsables, mais plutôt d'une connaissance interne du système, qui permet d'y rentrer et d'y agir, selon les codes en vigueur. Nous avons dit que les privilèges commencent à être abondamment accordés au moment où les Italiens ont pris le contrôle de l'industrie et du commerce du livre à Venise. Sans doute les privilèges ont accentué le phénomène et ont freiné l'entrée des étrangers nouvellement immigrés. Mais il est également possible de considérer, que les privilèges commencent à être accordés massivement justement parce qu'il y a de plus en plus d'Italiens et de Vénitiens impliqués, qui savent donc comment fonctionne le système de privilèges de la ville, déjà en place pour d'autres activités. Les deux explications ne s'excluent pas l'une l'autre.

Enfin, il est question parfois d'accompagner la demande d'un paiement en liquide. En réalité, durant notre période, le seul imprimeur pour qui il est fait mention d'un paiement est Daniel Bomberg, qui doit faire progressivement monter les enchères pour le renouvellement de son privilège pour les livres en hébreux, en raison de circonstances religieuses plus difficile pour une telle entreprise. Il propose de payer 100 ducats, puis 150, puis 300, avant que sa demande ne lui soit finalement accordée à 500 ducats<sup>292</sup>. Il s'agit non seulement des seuls refus de privilèges dont nous ayons trace, mais également des seules mentions de versement en contre-partie. Cela devient habituel à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>293</sup>. Si un versement, même faible, est probable, alors cela constitue un frein supplémentaire à l'octroi de privilège pour de nouveaux arrivants, et donc une consolidation de fait des imprimeurs, libraires ou auteurs déjà présents sur place depuis un certain temps.

Les étrangers au sens de Simona Cerutti, c'est-à-dire ceux qui manquent d'attaches dans le lieu où ils habitent et dont ils ne possèdent pas les codes, sont donc écartés du processus. Ceux qui encleinent la procédure en demandant un privilège, par contre, ne sont plus étrangers aux yeux de la République : sans compter le fait que beaucoup d'entre eux, même originaires d'autres espaces, disent habiter depuis plusieurs décennies dans la ville, ce sont avant tout ceux qui revendiquent

---

292. Sanudo retrace ces péripéties sans aucune empathie pour l'imprimeur : Marin SANUDO, *Diarii*, *op. cit.*, vol. 40 p. 56 et 75, vol. 41, p. 56 et 118. On en a des traces dans les archives du Conseil des Dix : ASV, *Consiglio dei Dieci, Deliberazioni, Comuni*, reg. 1, fol. 76r, 12-16 octobre 1525; *Consiglio dei dieci, Deliberazioni, Comuni, filze*, n° 3 et 7, 7 décembre 1525.

293. Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, *op. cit.*

une stabilité et une connaissance de la ville. Ils ont une familiarité avec ses usages, mais revendiquent également leur utilité sociale et économique par le biais de leur supplique, qui justifie la confiance que les autorités vénitiennes peuvent leur accorder. En même temps qu'un privilège, ils demandent finalement à Venise de reconnaître qu'ils ne sont plus des étrangers.

Cette situation est en cela très semblable à celle étudiée par Simona Cerutti dans le chapitre « Les artisans, étrangers en ville » d'*Étrangers*. Elle y analyse les suppliques aux autorités pour demander la citoyenneté. Dans un contexte de grande mobilité, ces artisans quant à eux revendiquent leur stabilité ; pour eux, la condition pour accéder au travail comme ressource locale, est de passer du statut d'étranger à celui de travailleur, certes mobile, mais enraciné, reconnu, ancré dans le territoire<sup>294</sup>. Parallèlement, ils revendiquent leurs compétences propres : « la reconnaissance du savoir-faire est indissociable du témoignage qui prouve la pleine appartenance au corps citoyen<sup>295</sup> ». Cette conception de la citoyenneté ou des privilèges comme reconnaissance d'une intégration ne se retrouve pas de façon univoque partout. Pour l'âge communal, Paolo Grillo relève l'évolution de la citoyenneté d'un droit pour tout homme habitant dans les murs de la ville et participant à sa défense et aux impôts, vers un privilège destiné à ceux dont les autorités sont sûres qu'ils ne sont pas dangereux socialement<sup>296</sup>, mais d'un autre côté, Beatrice Del Bo constate que les concessions de citoyenneté milanais accordées par les premiers ducs de Milan relèvent plus d'un levier politique que d'une reconnaissance de l'intégration individuelle<sup>297</sup>. La situation des privilèges vénitiens semble finalement plus proche des concessions de citoyenneté de l'époque moderne que de celles des XII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles en Italie. La comparaison avec les privilèges d'imprimerie n'est certes pas parfaite, puisque ceux-ci ne conditionne pas du tout l'obtention d'une quelconque citoyenneté. Mais on peut néanmoins penser que les privilèges reconnaissent également la stabilité, la compétence affirmée dans les suppliques et l'inscription dans les normes de la République. Ils confèrent donc aux privilégiés un surplus de légitimité, une reconnaissance de leur activité et de leur présence à Venise non plus en tant qu'immigrés, mais en tant que part intégrante de la vie économique de la ville. Alors que Simona Cerutti affirme que « au cœur du cœur du processus d'intégration se trouve donc la reconnaissance d'une appartenance – qui n'est pas "identitaire" et donc exclusive –, en d'autres termes, la reconnaissance du droit d'avoir accès aux ressources locales<sup>298</sup> », il nous semble que les privilèges marquent quant à eux l'intégration pleine de certains individus à la vie économique de Venise, selon les normes du pouvoir politique, et leur légitimité à accéder aux bienfaits de la politique économique vénitienne. Cela explique également que ce ne soient pas forcément les plus fortunés ou les plus productifs qui obtiennent ces grâces ou même que certains noms nous soient complètement inconnus en-dehors du pri-

---

294. SIMONA CERUTTI, *Étrangers*, op. cit., p. 198.

295. *Ibid.*, p. 204.

296. PAOLO GRILLO, « Da diritto a privilegio. La cittadinanza nell'età comunale », *Cittadinanza e mestieri : radicamento urbano e integrazione nelle città bassomedievali (secc. XIII–XVI)*, Rome, Viella, 2014, p. 25–47.

297. BEATRICE DEL BO, « La cittadinanza milanese : premessa o suggello di un percorso di integrazione? », art. cit.

298. SIMONA CERUTTI, *Étrangers*, op. cit., p. 296.

vilèges accordés par les autorités. Ce que reconnaissent les autorités n'est pas tant le succès que l'intégration dans la cité<sup>299</sup>.

Étudier les étrangers nous a permis de mieux comprendre la manière dont fonctionnait le monde du livre vénitien. Si l'on considère dans un premier temps les étrangers comme ceux qui proviennent de terres non vénitiennes, alors il est certain que ceux-ci sont bien représentés dans l'imprimerie, l'édition et la librairie de la ville. Cette présence est sans cesse négociée, à travers les collaborations qui unissent les acteurs entre eux. À l'échelle de l'atelier, la présence étrangère non italienne reste largement dominée, tant symboliquement qu'économiquement, à quelques exceptions près. Le cas des juifs et des Grecs est particulièrement flagrant : recherchés pour leurs compétences, ils sont malgré tout souvent sous la direction et le financement de patrons chrétiens ou italiens et peinent à sortir d'une situation de sujétion.

Les Italiens bénéficient également d'un avantage dans leur ancrage commercial dans la péninsule, et réussissent à capter des réseaux non péenninsulaire, se servant d'intermédiaires non Italiens pour toucher des marchés plus lointains. Mais les réseaux commerciaux permettent également à certains marchands grecs ou arméniens de tirer leur épingle du jeu ; les marchands allemands quant à eux parviennent particulièrement à utiliser les colonies germaniques dispersées en Italie, en Europe, et les liens qu'ils continuent à entretenir avec les villes allemandes. La mise en réseau des communautés étrangères à Venise et de celles présentes dans les différents nœuds du réseau commercial libraire ont permis le développement des presses vénitiennes. Les collaborations d'acteurs divers dans le cadre du commerce du livre, nécessaires pour la distribution large des éditions vénitiennes, nous ont également conduit à nous intéresser à la production en langue non italienne ou latine.

Enfin, la question de la langue nous amène à un dernier aspect des interactions des imprimeurs et libraires étrangers à Venise : les rapports avec le pouvoir. Les autorités vénitiennes, de façon non formalisée, ont réussi à mettre en place un système de privilèges qui reconnaît l'intégration et l'utilité sociale et économique de certains, en majorité italiens, faisant des autres acteurs du monde du livre, si ce n'est des *outsiders*<sup>300</sup>, du moins d'éternels étrangers.

Nous étions parti du postulat d'un croisement dans le cadre de l'imprimerie vénitienne. Il nous semble avoir montré que ce croisement peut s'observer à diverses échelles et entre divers éléments. La participation à l'imprimerie d'acteurs d'origine géographique, religieuse et sociale diverse affecte le visage du milieu social qui est en train de se former entre la fin du xv<sup>e</sup> et le début

---

299. Voir notre étude de l'intégration de l'imprimerie et de ses acteurs dans chapitre 8. L'indépendance de l'accès aux privilèges par rapport au volume de production change par la suite, ainsi qu'Angela Nuovo le montre pour les années 1527-1550. On atteint une concentration de privilèges sans précédent et les éditeurs recevant le plus de privilèges sont parmi les plus productifs et fortunés, c'est-à-dire Michele Tramezino avec 73 privilèges et Gabriele Giolito avec 72 privilèges. Ceux-ci en demandent également beaucoup en raison de la nature même de leurs publications, par opposition aux Giunti par exemple : Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, op. cit., p. 213-214.

300. Howard Saul BECKER, *Outsiders : studies in the sociology of deviance*, Londres, The Free Press, 1966.

du xvi<sup>e</sup> siècle. Au terme de cette étape, il nous semble que l'imprimerie vénitienne peut véritablement se comprendre comme le produit d'un croisement ; l'impact des acteurs et des pratiques ne peut se comprendre que de façon relationnelle. Des communautés étrangères ont participé au développement de l'imprimerie par le biais d'acteurs à différents niveaux de la production et du commerce : c'est à travers eux que le croisement s'effectue. Ils permettent de mettre en relation l'espace de la ville et les réseaux libraires, l'atelier et la production destinée à des marchés lointains. Partie prenante de ce croisement, l'environnement économique et social vénitien ne peut non plus se comprendre comme un simple contexte, un cadre qui serait fixe et immuable. Ce n'est pas un donné, c'est une variable qui est également modifiée par le croisement. On l'a vu avec les relations que les autorités vont entretenir avec ces imprimeurs étrangers : elles s'inspirent de politiques déjà établies, notamment dans le verre, mais les circonstances particulières de l'imprimerie les forcent à innover, voire à détourner à leur profit d'anciennes procédures, comme les privilèges d'invention.

Il est tentant de parler d'une imprimerie cosmopolite pour une industrie qui mêle à différents niveaux sociaux et à différentes échelles des acteurs d'origine si diverses. Pourtant, si l'on reprend la définition avancée par Malte Fuhrmann et reprise par Sakis Gekas et Mathieu Grenet pour l'étude comparée de Livourne, Trieste et Corfou entre les années 1770 et 1870, le cosmopolitisme répond à quatre critères : une diversité visible en public ; une capacité pour les agents individuels et collectifs de naviguer entre différentes sphères codifiées ; des pratiques de sociabilités actives qui traversent les frontières communes ; et enfin la croyance en une politique de cohésion sans base monolithique<sup>301</sup>. Or nous avons vu que plusieurs barrières et freins, dus aux circonstances des croisements desquels naît l'imprimerie vénitienne, empêchent de parler de cosmopolitisme en ce sens. Les statuts sociaux tirés de l'origine géographique ou religieuse restent prégnants et empêchent la fluidité entre les différentes communautés ; les sociabilités sont, de ce fait, relativement cloisonnées. La diversité est certes publiquement visible, mais dans une certaine limite, les Italiens devenant malgré tout largement majoritaires dans l'industrie. Les stratégies des acteurs individuels comme celles des autorités ne traduisent quant à elles pas de croyance particulière en une cohésion dépassant les frontières nationales, mais tendent au contraire à les renforcer, en bloquant l'accès à certaines ressources économiques et sociales aux acteurs de groupes dominés. Cependant, les différents groupes sociaux ne sont pas imperméables, et des dynamiques existent, qui ne relèvent pas uniquement de l'instabilité et de l'incertitude.

La présence d'acteurs étrangers dans l'imprimerie vénitienne est une caractéristique majeure de cette industrie ; elle a permis le développement de réseaux commerciaux étendus et d'une édition spécialisée dynamique, même si minoritaire. Dans le même temps, ces acteurs rencontrent des difficultés à accéder à l'indépendance économique, se heurtant à un plafond de verre pour accéder à la hiérarchie des ateliers et à une certaine inertie des procédures vénitiennes. En dépit

---

301. Mathieu GRENET et Sakis GEKAS, « Trade and Politics in Mediterranean Ports », *Port Cities : dynamic landscapes and global networks*, Londres/New York, Routledge, 2011, p. 89-103, p. 90.



de cette condition d'incertitude que nous avons voulu explorer dans cette partie, des mécanismes d'intégration existent et permettent aussi bien au métier qu'aux acteurs de s'insérer dans le tissu social vénitien. Ce sont ces dynamiques que nous souhaitons aborder dans notre dernière partie.

## **Quatrième partie**

# **Dynamiques du monde du livre**



L'imprimerie vénitienne n'est pas un monde clos; c'est encore moins un monde statique. Il s'agit d'un milieu en mouvement, sous l'impulsion de l'arrivée et du départ des acteurs, de l'évolution de leur carrière, de l'évolution de la considération du métier dans la ville. Il s'agit là moins de tendances chronologiques lourdes que d'évolutions fines, visibles en fonction des statuts, des individus et des facteurs considérés. S'il faut prendre en compte la diversité du monde du livre, il faut également tenir compte des multiples lignes de force qui le traversent et qui influencent la construction même de ce milieu.

Il existe des dynamiques observables à l'échelle de l'individu comme à l'échelle du groupe. Le jeu entre ces deux échelles est plus que jamais nécessaire pour avoir tous les éléments en main. Par ailleurs, alors que les parties précédentes se sont surtout concentrées sur les chefs d'atelier et les personnes qui gravitent autour d'eux – employés et investisseurs principalement –, cette partie va s'attacher à prendre en considération de façon plus large les imprimeurs et les libraires, et ceux qui leur sont associés. Les libraires avaient bien entendu été des acteurs importants dans nos développements précédents, mais nous avons surtout abordés en relation directe avec la production du livre. Il nous semble qu'il faut aussi les intégrer dans les dynamiques du monde du livre, en tant que participant d'un même milieu social en construction, et plus seulement en tant que simples partenaires économiques des imprimeurs. Certaines études que nous proposons dans cette partie s'appuient sur des recherches prosopographiques que nous avons effectuées et mettent au même niveau *stampatores* et *librarii*, deux catégories dont les délimitations sont plus que floues.

À travers l'étude des dynamiques du monde du livre, nous souhaitons finalement aborder la question de sa nature. Il s'agit de comprendre la place de ce milieu dans la ville, dans son contexte artisanal; nous nous demanderons aussi s'il est possible de le délimiter et de le caractériser plus précisément. La question de l'intégration est donc centrale ici, puisque c'est cette intégration ou ce manque d'intégration qui permettra de voir les liens du monde du livre avec la société qui l'entoure. Que ce soit le milieu dans son ensemble ou les acteurs pris individuellement, ils ne peuvent être étudiés déconnectés de leurs relations étroites avec les personnes, les lieux et les institutions à Venise (**Ch. 8**). À partir de l'étude de ces relations, nous aborderons enfin l'entrecroisement des statuts des acteurs dans le monde du livre, l'évolution des statuts individuels mais aussi la manière dont cela affecte l'existence même d'un monde du livre : sa professionnalisation (**Ch. 9**).



# Chapitre 8

## Intégration du monde du livre à Venise

Nous avons pu voir dans les chapitres précédents dans quelle mesure les imprimeurs et le milieu du livre étaient marqués par une condition d'instabilité et d'extranéité. Pour certains, ce sont des étrangers dans la ville, de nouveaux venus soumis à de forts aléas dûs à la nature de leur activité, mais aussi à leurs statuts, très diversifiés, au sein du monde industriel et commercial vénitien. Pourtant, certains de ces nouveaux venus s'installent pourtant et parviennent à bâtir une entreprise et une vie sociale dans la ville. L'imprimerie réussit à s'implanter durablement et devient un des symboles de la réussite industrielle vénitienne. Il nous faut à présent comprendre cette dynamique à l'œuvre dans le monde du livre vénitien : l'intégration des acteurs individuels et du métier.

Cette dynamique est essentielle pour comprendre les premiers développements de l'imprimerie ; elle en est une condition *sine qua non*, mais elle ne va pas de soi. Les obstacles à l'intégration des acteurs et du métier sont nombreux et devront être questionnés ; les réussites éclatantes doivent être contrebalancées en gardant à l'esprit que les échecs sont également nombreux : l'intégration est un parcours qui ne se termine pas nécessairement par une issue positive. Ce sont les modalités de ces réussites et de ces échecs que nous souhaitons étudier dans ce chapitre. Nous souhaitons également étudier conjointement l'intégration des acteurs individuels et l'intégration collective du métier à la société vénitienne. Les deux aspects s'éclairent mutuellement et pour cette raison, nous avons choisi de traiter l'un au regard de l'autre.

### 8.1 Une intégration problématique

Pour discuter de l'intégration des imprimeurs dans le tissu social vénitien, posons d'abord quelques bases pour la discussion. Le terme même d'intégration demande à être précisé. Par ailleurs, cette intégration n'est ni univoque ni simple. Il s'agit d'un processus multidimensionnel qui prend des chemins variés selon les acteurs et les situations. Si l'on suit les travaux de certains pères fondateurs de la sociologie, tels Émile Durkheim et les chercheurs de l'école de Chicago, l'intégration est un processus par lequel un individu prend place dans une société, c'est-à-dire par lequel il se socialise<sup>1</sup>. À la suite des études de William Thomas et Florian Znaniecki et de leur ouvrage fonda-

---

1. Vincent TIBERJ, *Intégration, Les 100 mots de la sociologie*, en ligne, Paris, PUF, 2014.

teur<sup>2</sup>, la première école sociologique de Chicago s'est particulièrement intéressée à l'intégration des immigrés dans la société. Il s'agit de travaux centrés sur les dynamiques après l'immigration, et l'assimilation des valeurs de la société d'accueil; dans les études de Robert Park, l'intégration se situe également à l'échelle de la géographie urbaine<sup>3</sup>. On a une attention particulière à l'articulation entre l'intégration individuelle, souvent vu du point de vue de la culture et de la socialisation, et l'intégration collective de la communauté dans la société et dans l'espace urbain.

Du côté des fondateurs de la sociologie française, l'intégration se définit moins par rapport à l'immigration que par rapport au fonctionnement normal de la société. Plus précisément, Émile Durkheim considère que « la société n'est pas seulement un objet qui attire à soi avec une intensité inégale, les sentiments et l'activité des individus. Elle est aussi un pouvoir qui les règle<sup>4</sup> ». Cette activité régulatrice de la société passe par les relations avec les autres, les liens sociaux qui unissent les individus et le sens qu'on leur donne. La manière dont Durkheim envisageait la régulation de la société a été critiquée peu de temps après par son élève Maurice Halbwachs : Durkheim considérait que la société européenne industrielle était marquée par une grande désorganisation, alors que l'Ancien Régime était perçu comme un « bon vieux temps<sup>5</sup> » plus ou moins fantasmé. Pour Halbwachs, la société contemporaine n'est pas désorganisée, mais simplement plus complexe. Cette critique nous semble importante à retenir ici. L'intégration sociale vue comme une régulation de la vie sociale ne suit pas forcément des chemins simples et univoques. Cela ne veut pas dire pour autant qu'elle est inexistante<sup>6</sup>. Le terme d'intégration cependant apparaît peu dans les travaux durkheimiens. Il est surtout défini par son opposé : l'anomie, une situation dans laquelle les règles sociales ne s'imposent pas avec force aux individus, par manque de contrôle social. Étant donné la situation du milieu du livre vénitien à ses débuts, on peut se demander si la notion d'anomie ne peut pas lui être appliquée.

### 8.1.1 Le risque de l'anomie

Comme on l'a déjà vu, l'une des spécificités du milieu du livre vénitien est l'absence de corporation. Cette absence se traduit par une absence de régulation et de contrôle économique. Cependant, la corporation n'a pas uniquement un rôle économique, elle est également une instance de contrôle et de régulation sociale. Elle permet de créer une solidarité de groupe à travers les échanges de service, les aides financières et matérielles qu'elle apporte aux membres les plus

---

2. William Isaac THOMAS et Florian ZNANIECKI, *Le Paysan polonais en Europe et en Amérique : récit de vie d'un migrant, Chicago, 1919*, Paris, Nathan, 1998.

3. Voir notamment Ernest W. BURGESS, Roderick D. MAC KENZIE et Robert Ezra PARK, *The City*, Londres/Chicago, University of Chicago Press, 1974.

4. Emile DURKHEIM, *Le Suicide : étude de sociologie*, 1<sup>ère</sup> édition 1897, Paris, PUF, 1930, p. 264.

5. Maurice HALBWACHS, *Les Causes du suicide*, 1<sup>ère</sup> édition 1930, Paris, PUF, 2002, p. 500.

6. Sur ces deux textes fondateurs de la sociologie française holiste, on se référera en particulier à Christian BAUDELOT et Roger ESTABLET, *Durkheim et le suicide*, Paris, PUF, 1984 ainsi qu'à Christian BAUDELOT et Roger ESTABLET, *Suicide : l'envers de notre monde*, Paris, Seuil, 2006.

démunis, les services religieux qu'elle peut organiser pour les funérailles. Elle crée des occasions de rencontres et d'échanges. À travers ces activités collectives et cette insertion dans une communauté, la corporation crée donc un sentiment d'appartenance et une intégration sociale poussée<sup>7</sup>.

Ces mesures visant à instaurer la solidarité des membres au sein de la corporation interviennent surtout à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, même si Roberto Greci considère que l'esprit associatif est progressivement tempéré au profit des visées économiques et politiques à la fin du Moyen Âge<sup>8</sup>. Il n'en reste pas moins que la corporation reste une institution créant un corps social, une communauté de métier qui se reconnaît comme telle et contrôle ses membres. Ainsi Sabine von Heusinger, dans son étude sur les corporations à Strasbourg, liste dans les fonctions de ces institutions les aspects religieux et caritatifs, qui visent finalement à l'instauration d'une discipline sociale<sup>9</sup>. Si, pour reprendre l'expression de Laure Gevertz, « prêter serment, c'est se lier<sup>10</sup> », l'entrée dans la corporation marquée par le serment de respecter les statuts entraîne un lien fort à une communauté déjà établie<sup>11</sup>. Richard MacKenney définit quand à lui les corporations comme des organisations libres de laïcs qui se reconnaissent une identité commune comme citoyen d'une ville, pratiquant le même métier, et comme frères spirituels<sup>12</sup> : cette identité commune qu'il décrit passe justement par le lien social créé entre les membres passés, présents et futurs. La corporation peut donc être pensée comme un corps social qui unit et relie ses membres tout en les contrôlant et en imposant des normes économiques et sociales.

Sans corporation, les imprimeurs et libraires vénitiens sont-ils condamnés à l'anomie en tant qu'absence d'activité régulatrice de la société? Il faut replacer ce terme dans son contexte. L'anomie chez Durkheim vient d'abord d'une réflexion sur la religion et la morale. L'anomie religieuse est « l'affranchissement de l'individu, dans la suppression de toute foi dogmatique<sup>13</sup> ». D'un point de vue moral, l'anomie est « l'affaiblissement du sentiment de l'obligation, c'est-à-dire du devoir » et finalement « la négation de toute morale<sup>14</sup> ». Ancrée dans une réflexion sur le rôle de la religion et de la morale dans la société, on a affaire ici à une théorie générale du fonctionnement social. En effet, la morale a pour fondement les liens sociaux, les rapports entre les individus et l'existence d'un corps social uni. En l'absence de cette unité, l'« inorganisation » de la société entraîne l'absence de morale, c'est-à-dire de valeurs et de sens du devoir communément partagés<sup>15</sup>. Cette

---

7. Ces réflexions sont en partie développées dans Catherine KIKUCHI, « Peut-on parler de communauté de métier en l'absence de corporation? », *Questes* 32 (2016), p. 139-156.

8. Roberto GRECI, *Corporazioni e mondo del lavoro nell'Italia padana medievale*, *op. cit.*, p. 86-90.

9. Sabine von HEUSINGER, *Die Zunft im Mittelalter*, *op. cit.*, ch. 3 « Funktion der Zünfte », section « Bruderschaften und Sozialdisziplinierung ».

10. Laure GEVERTZ, « Prêter serment de fidélité et de loyauté au métier », *Histoire urbaine* 39.1 (2014), p. 45-61, p. 48.

11. Pour le rôle du serment dans l'établissement de la confiance, on se reportera à la page 216.

12. Richard MACKENNEY, *Tradesmen and traders*, *op. cit.*, p. xii.

13. Emile DURKHEIM, *Textes*, Paris, Éditions de Minuit, 1975, « De l'irreligion de l'avenir » (1887), p. 156.

14. *Ibid.*, « Définition du fait moral (1893) », p. 282, note 21.

15. Voir également la leçon d'Emile Durkheim sur la morale professionnelle : Emile DURKHEIM, *Leçons de sociologie : physique des moeurs et du droit*, Paris, PUF, 1950.



réflexion débouche ensuite sur une analyse des formes anormales de la division du travail social : certaines sont qualifiées d'anomiques, car elles engendrent l'inverse de la solidarité sociale<sup>16</sup>.

Les milieux économiques, commerciaux et industriels sont généralement décrits par Durkheim comme les plus touchés par l'anomie. Les acteurs n'y ont que des rapports occasionnels, il n'y a plus l'unité sociale qui préexistait aux relations au sein des corporations médiévales et d'Ancien Régime, qui garantissaient la solidarité de groupe. Selon Durkheim, le monde du commerce et de l'industrie souffre d'un état d'anomie chronique, alors qu'au contraire le monde des métiers de l'Ancien Régime était uni par une forte solidarité<sup>17</sup>. On a vu que Maurice Halbwachs avait nuancé cette affirmation ; la vision de Durkheim des corporations est empreinte d'une forte nostalgie du précapitalisme. Cependant, l'absence des liens sociaux induits par la corporation est bien réelle ; dans le cas de l'imprimerie vénitienne, cette situation cohabite avec un système corporatiste bien en place pour d'autres métiers.

Comment l'anomie se traduirait-elle dans le cas qui nous intéresse ? Nous en avons déjà vu certaines manifestations. Lorsque nous avons étudié les réseaux de collaboration des imprimeurs et éditeurs vénitiens, nous avons constaté que les premières années voyaient la présence importante d'acteurs isolés, qui n'étaient pas reliés à la composante connexe principale<sup>18</sup>. Nous avons relevé que cet isolement avait souvent des conséquences lourdes, puisque ces imprimeurs avaient généralement une durée d'activité très courte. Par manque de lien social, on était alors confronté à un échec économique ; nous avons supposé que le manque de capital social des individus rendait plus difficile l'accès aux ressources nécessaires à la stabilisation d'une entreprise typographique. C'est de cette manière aussi que nous pouvions interpréter les abandons, que nous avons étudiés dans le chapitre précédent<sup>19</sup>. Les abandons et les départs rapides traduisent parfois l'absence de capitaux, qui étaient souvent prodigués par des collaborateurs fixes dans la ville ; sans insertion sociale, l'entreprise était d'autant plus fragile. Si nous tordons un peu le concept d'anomie de Durkheim en l'appliquant au succès et à l'instabilité économique, il nous semble cependant que l'isolement économique répond aux critères que posait le sociologue. Il s'agit de caractériser une situation où les normes sociales et la régulation sont inexistantes, où les relations interpersonnelles ne sont qu'occasionnelles et non institutionnalisées. Cette situation fragilise et isole les acteurs<sup>20</sup>.

D'un point de vue plus strictement social, il nous est plus difficile de percevoir cet isolement. Il n'est bien sûr pas question d'étudier le taux de suicide chez les imprimeurs et éditeurs véni-

---

16. « Si la division du travail ne produit pas la solidarité, c'est que les relations des organes ne sont pas réglementées, c'est qu'elles sont dans un état d'anomie » : Emile DURKHEIM, *De la division du travail social*, 1<sup>ère</sup> édition 1893, Paris, Alcan, 1926, p. 360

17. Voir *idem*, *Leçons de sociologie : physique des mœurs et du droit*, *op. cit.*, p. 48-61 et *idem*, *Le Suicide : étude de sociologie*, *op. cit.*, p. 283.

18. Voir notamment la figure 34 et son analyse à partir de la page 139.

19. Voir la section 6.2.2.

20. Durkheim explique certains cas de suicide en raison de l'anomie de la société : ce sont les suicides dits anomiques. Ils sont dû à l'absence de lien social et de contraintes morales liées aux normes, notamment religieuses.

tiens... La délinquance et la criminalité que nous avons observées auraient pu être vues comme un symptôme de l'absence de régulation sociale, mais nous avons rejeté cette hypothèse <sup>21</sup>. Étant donné notre incapacité à mesurer précisément dans quelle mesure cette agitation est supérieure à la normale, nous ne pouvons pas en conclure qu'il s'agit véritablement d'un signe de l'anomie, et de l'absence de contrôle social qui règnerait dans le milieu du livre. Au contraire, nous avons vu que cette violence s'inscrivait dans un schéma assez habituel et peut être considérée comme normale. Les personnes isolées tendent à disparaître des sources et nous perdons leur parcours de vue.

On le comprend, l'anomie n'est pas à appliquer strictement ici. Les informations que nous avons sur le monde du livre vénitien sont trop parcellaires pour certains aspects. Plutôt que de considérer l'organisation du commerce et de la production du livre comme anomique, nous avons plutôt souhaité pointer des éléments qui vont dans le sens d'une absence de régulation économique et sociale. Ce concept garde une utilité pour comprendre la manière dont les acteurs agissent en l'absence de liens sociaux institutionnalisés. L'anomie serait plutôt à utiliser ici comme un idéal-type, voire un repoussoir : les acteurs s'emploient par différents biais à éviter l'anomie et recréer du lien social. C'est de cette manière qu'ils parviennent à s'intégrer, et que le métier s'intègre également dans la ville. Sans institution *ad hoc*, on trouve des phénomènes de compensation qui reportent à d'autres niveaux la fonction intégratrice de la corporation.

### 8.1.2 Pourquoi parler d'intégration ?

Pour autant, le terme d'intégration, défini négativement comme l'inverse de l'anomie, ou défini un peu faiblement comme le fonctionnement normal d'une société, n'est pas encore tout à fait clair. Il fait sans doute partie de ces mots que l'on utilise souvent sans véritablement se poser la question de leur utilité. En particulier, si l'on suit les travaux de Durkheim et de Halbwachs, en quoi est-ce que l'intégration se distingue-t-elle de la socialisation ? La socialisation est communément définie comme le processus par lequel un individu apprend les normes d'une société, en particulier en interagissant avec d'autres membres, et devient par là un membre plein et entier de cette société. La différence avec l'intégration ne va alors pas de soi. Par ailleurs, le terme d'intégration est aujourd'hui trop abondamment utilisé dans le débat public pour que son sens ne soit pas progressivement transformé. Ce processus est presque systématiquement pensé en lien avec l'immigration et ce depuis déjà plusieurs années <sup>22</sup>. Les discours prônant l'intégration par les valeurs et par l'adoption d'un certain nombre de codes culturels tendent à brouiller les frontières entre intégration et assimilation qui sont héritées des sociétés coloniales, des processus qui ont

---

21. Voir la section 6.2.3.2.

22. Même dans des synthèses de sociologie de l'intégration, comme en témoigne Mohand KHELLIL, *Sociologie de l'intégration*, Paris, PUF, 2005, qui en est un exemple particulièrement flagrant.

été mis en lumière par une riche historiographie<sup>23</sup>.

Pourtant, il nous semble que ce terme possède un certain nombre d'avantages qui justifient son usage ici. Par rapport à la socialisation, l'intégration permet de faire davantage la part du politique. L'intégration passe par la reconnaissance d'une place, d'un rôle voire d'un statut dans la société. Par ce biais, une intégration peut être collective, alors que la socialisation part avant tout de l'individu, pour que celui-ci s'inscrive ensuite dans un groupe. Une intégration collective dans une société permet de comprendre la position d'un groupe de personnes reconnues, avec éventuellement un dialogue avec les institutions, une place dans les représentations et la vie de la cité. Par ailleurs, il nous semble que le terme d'intégration est plus riche que celui d'insertion, justement parce qu'il laisse la place aux normes, et à leur éventuelle adoption. L'insertion recoupe un processus plus faible, moins durable, et qui repose avant tout sur une co-présence et des relations établies : on parlerait plutôt d'insertion dans un réseau de relations interpersonnelles, alors que l'intégration sous-entend une acceptation réciproque.

Dans le cadre de l'étude du milieu du livre vénitien, nous n'emploierons pas donc pas le terme d'assimilation, qui qualifie le processus d'imposition des normes de la société d'accueil aux nouveaux arrivants dans tous les domaines. La question de la différence culturelle ne se posait pas dans l'Italie du xv<sup>e</sup> siècle de la même manière qu'elle se posait dans les sociétés coloniales, et il nous semble que ce vocable est encore très durablement marqué par ce contexte. Le terme d'intégration, bien que très galvaudé dans l'actualité récente, nous paraît plus pertinent. Il permet d'étudier l'adhésion à la société d'accueil, mais qui ne passe pas nécessairement pas le fait de gommer les différences. Au contraire, les groupes qui constituent la société vénitienne, avec leurs institutions et leurs caractéristiques propres, et leur rôle dans l'intégration de tel ou tel individus, doivent être étudiés en tant que tels<sup>24</sup>.

Ces termes ont été largement utilisés ces dernières années mais souvent sans en donner une définition précise<sup>25</sup>. La question de l'étranger au Moyen Âge, en raison de ses nombreux problèmes

---

23. Voir notamment les synthèses qui ont été produites pour la question de l'agrégation d'histoire, « Les sociétés coloniales à l'âge des empires (années 1850 aux années 1950) », ainsi que Frederick COOPER, *Le Colonialisme en question : théorie, connaissance, histoire*, Paris, Payot, 2010 et Patrick WEIL et Stéphane DUFOIX (dir.), *L'Esclavage, la colonisation, et après... : France, États-Unis, Grande-Bretagne*, Paris, PUF, 2005. Les travaux de Georges BALANDIER sont également importants pour cette question : voir Georges BALANDIER, *La Situation coloniale : approche théorique*, Paris, Cahiers internationaux de sociologie, 1951.

24. Pour une utilisation du terme d'assimilation dans la société médiévale, on renvoie à Derek KEENE, Balázs NAGY et Katalin SZENDE (dir.), *Segregation, integration, assimilation : religious and ethnic groups in the medieval towns of Central and Eastern Europe*, Farnham/Burlington, Ashgate, 2009 mais l'utilisation de ce terme ne nous semble pas pertinent dans notre cas.

25. Il ne nous est pas possible de faire état de toute la bibliographie sur le sujet. Nous avons déjà cité Denis MENJOT et Jean-Luc PINOL, *Les Immigrants et la ville*, op. cit. ; Guido ALFANI, « Cittadinanza, immigrazione e integrazione sociale nella prima età moderna : il caso di Ivrea », *Mélanges de l'École française de Rome – Moyen Âge* 125,2 (2013) ; Beatrice DEL BO, *Cittadinanza e mestieri : radicamento urbano e integrazione nelle città bassomedievali (secc. XIII–XVI)*, op. cit. L'ouvrage Cédric QUERTIER, Roxane CHILA et Nicolas PLUCHOT (dir.), « Arriver » en ville. *Les migrants en milieu urbain au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013 est issu d'un colloque intitulé « Arriver en ville : les migrants en milieu urbain au Moyen Âge : installation, intégration, mise à l'écart ». L'introduction de Denis Menjot mentionne les diverses modalités de l'intégration et de l'insertion : Denis MENJOT, « Les gens venus d'ailleurs dans

méthodologiques, a de façon générale beaucoup plus préoccupé les historiens que la définition de l'intégration, qui semble aller davantage de soi<sup>26</sup>. Pour nous, parler d'intégration consistera à s'intéresser au processus qui permet de faire société, de créer un vivre ensemble et de construire un tissu social commun. L'intégration permet de penser l'individuel et le collectif, les relations sociales et les normes. Être intégré, c'est être un acteur à part entière de la société, avec une capacité à agir et à interagir ; c'est aussi d'être reconnu comme tel par les instances et les acteurs. La socialisation et l'insertion seraient alors plutôt des modalités de l'intégration. La définition que nous proposons ici sera celle que nous adopterons pendant le reste de notre développement<sup>27</sup>.

### 8.1.3 Une intégration multiforme

Dans tous les cas, il ne faudrait pas comprendre le processus d'intégration seulement en lien avec les étrangers ou l'immigration, comme c'est trop souvent le cas. L'intégration doit se comprendre pour tout individu, qu'il fasse *a priori* partie de la société d'accueil ou non : ce n'est jamais un phénomène évident ou allant de soi et toujours à entretenir. Les facteurs d'intégration – et les obstacles – sont de ce fait nombreux et doivent se penser comme un faisceau d'explications à observer.

L'intégration individuelle peut s'effectuer à plusieurs niveaux. L'intégration spatiale joue un rôle particulièrement important dans les villes médiévales. Les pauvres, les étrangers, ou certaines industries rejetées en marge des villes dans les derniers siècles du Moyen Âge témoignent d'une intégration imparfaite dans le tissu urbain<sup>28</sup>. « Hors du "corps de la ville" dans les "lieux

---

les villes médiévales : quelques acquis de la recherche », art. cit., p. 21–25. La question de l'intégration d'un espace à Venise a été notamment vu à travers le cas particulier de Murano dans Élisabeth CROUZET-PAVAN, « Murano à la fin du Moyen Âge : spécificité ou intégration dans l'espace vénitien ? », art. cit. Dans d'autres espaces, l'intégration des étrangers a été également largement abordée, que ce soit l'objet principal des recherches ou un aspect parmi d'autres. Parmi les auteurs qui ont pris cet angle particulier d'attaque, on peut notamment citer les travaux sur la Savoie de Giulia Scarcia et de Guido Castelnuovo : Guido CASTELNUOVO, « Les étrangers du Prince : cour, crédit et seigneurie en Savoie à la fin du Moyen Âge », *Revue du Nord* 84.345 (2002), p. 429–452 ; Giulia SCARCIA, « Une intégration possible : le cas des "Lombards" en Suisse Romande », *Études savoisiennes* 5–6 (1996), p. 47–84 ; ou encore sur le Sud de la France : Lucie LAROCHELLE, « L'intégration des étrangers au sein de l'oligarchie d'Aix-en-Provence (1400–1535) », *Les Sociétés urbaines en France méridionale et en péninsule ibérique au Moyen Âge*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1991, p. 339–348 ; Claire DOLAN, « Famille et intégration des étrangers à Aix-en-Provence au XVI<sup>e</sup> siècle », *Provence historique* 35 (1985), p. 401–411 ; Michel HÉBERT, « Les étrangers à Manosque aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles : intégration ou exclusion ? », *Forestieri e stranieri nelle città basso-medievali*, Florence, Salimbeni, 1988, p. 97–114.

26. C'est en particulier le cas dans Beatrice DEL BO, « Introduzione », art. cit., qui pose des bases importantes sur la prise en considération des étrangers et des modalités de leur intégration dans les sociétés médiévales, mais sans que le terme d'intégration ne soit véritablement défini. Sur la question de la définition de l'étranger au Moyen Âge nous renvoyons à la discussion dans la section 7.1.1.

27. Sur la présence étrangère à Venise et leurs modalités spécifiques d'intégration, nous revoyons au chapitre 7. Certaines des bases de ces réflexions ont été développées lors de la communication donnée avec Florian BESSON et Pauline GUÉNA, « Venir d'ailleurs au Moyen Âge », *Migrations et intégration*, colloque des 16–17 novembre 2015, Université d'Eötvös Loránd, Budapest.

28. Voir pour Venise en particulier Philippe BRAUNSTEIN, « Cannaregio, zone de transit ? », art. cit. et Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, op. cit., p. 569–619.

lointains” », on met les pauvres, les vieux, les malades, les ouvriers et les nouveaux arrivants<sup>29</sup> ». Mais cette intégration spatiale plus ou moins accomplie est contrebalancée par d’autres vecteurs d’intégration qui peuvent être institutionnels : les individus peuvent adhérer aux corporations, confréries et autres corps sociaux constitués et qui forment des groupements essentiels dans le tissu urbain<sup>30</sup>. Les autorités peuvent leur accorder un certain nombre de droits civils ou politiques<sup>31</sup>. Leurs compétences peuvent être reconnues par les pouvoirs publics qui les autorisent à exercer<sup>32</sup>; leur implantation dans la ville peut être reconnue par la naturalisation<sup>33</sup>.

L’intégration peut aussi se révéler à travers des actions individuelles. Les acteurs peuvent se rattacher à une communauté à travers des dons pieux ou des achats immobiliers<sup>34</sup>. Ils peuvent s’insérer dans les réseaux de crédits ou de *fidejussio*<sup>35</sup>. L’intégration dans une société passe donc évidemment aussi par les liens interpersonnels, souvent non institutionnalisés : des acteurs peuvent jouer le rôle d’intermédiaires. Ceux-ci peuvent se transformer en passeurs culturels, qui permettent la compréhension, voire l’adoption des normes locales de comportement, des modes de vie et des coutumes qui marquent un individu comme faisant ou non partie du groupe<sup>36</sup>. La notion d’identité est à prendre avec précaution<sup>37</sup>; les travaux d’Eric Dursteler en particulier ont montré que les frontières qui nous semblent naturelles sont en réalité très perméables et mouvantes au début de l’époque moderne<sup>38</sup>. Bien sûr, l’adoption d’un certain nombre de codes de la société joue également comme vecteur d’intégration : la langue et le changement de nom sont les cas les plus visibles dans la situation que nous étudions. Mais c’est un processus multiforme et dont il faut essayer de percevoir la complexité. Il faut cependant avoir conscience que de mul-

---

29. *Ibid.*, p. 618.

30. Catherine VINCENT, « La confrérie comme structure d’intégration : l’exemple de la Normandie », *Le Mouvement confraternel au Moyen Âge. France, Italie, Suisse*, Rome, École française de Rome, 1987.

31. Reinhold C. MUELLER, *Immigrazione e cittadinanza nella Venezia medievale*, *op. cit.*; Beatrice DEL BO, *Cittadinanza e mestieri : radicamento urbano e integrazione nelle città bassomedievali (secc. XIII–XVI)*, *op. cit.*

32. Comme c’est le cas des étrangers étudiés par Simona Cerutti : Simona CERUTTI, *Étrangers*, *op. cit.*, Ch. 3.

33. Reinhold C. MUELLER, « “*Veneti facti privilegio*” : les étrangers naturalisés à Venise entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*

34. Voir par exemple Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, *op. cit.*, Ch. 9; ou encore Simona CERUTTI, *Étrangers*, *op. cit.*, Ch. 2.

35. Franco FRANCESCHI, « I Tedeschi e l’Arte della Lana a Firenze fra Tre e Quattrocento », *art. cit.*

36. Ces études dérivent souvent du champ des *subaltern studies* avec en particulier les travaux de Sanjay Subrahmanyam, ou alors de l’histoire-monde. Plus spécifiquement, le concept de *cultural-brokers* a été utilisé par certains historiens pour, à partir de cas particuliers, essayer d’éclairer un contexte culturel et social plus large : voir en particulier Ella Natalie ROTHMAN, *Brokering empire*, *op. cit.* sur le cas des conversions à Venise à l’époque moderne; et Francesca TRIVELLATO, *The Familiarity of strangers : the Sephardic diaspora, Livorno and cross-cultural trade in the early modern period*, New Haven, Yale University Press, 2009 sur les collaborations entre marchands.

37. Voir notamment les travaux de sociologie sur la question : Pierre BOURDIEU, « L’identité et la représentation », *Actes de la recherche en sciences sociales* 35 (1980), p. 63–72; Martina AVANZA et Gilles LAFERTÉ, « Dépasser la “construction des identités”? Identification image sociale, appartenance », *Genèses* 61 (2005), p. 134–152; Rogers BRUBACKER et Frédéric JUNQUA, « Au-delà de l’“identité” », *Actes de la recherche en sciences sociales* 139 (2001), p. 66–85; on se référera également aux réflexions de Thierry DUTOUR, « La construction d’identités politiques. Le cas des communautés de villes (espace francophone, XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles) », Séminaire d’Élisabeth Crouzet-Pavan, Université Paris-Sorbonne, 8 avr. 2012.

38. Eric DURSTELER, « Identity and coexistence in the Eastern Mediterranean and the Ottoman empire », *New Perspectives on Turkey* 18 (1998), p. 113–130.

tiplés manières de s'intégrer nous échappent, puisqu'elles se déroulent au niveau micro-local. Les interactions quotidiennes sont des vecteurs puissants d'intégration, mais les sources dont nous disposons ne les reflètent que très imparfaitement.

L'intégration peut donc passer par des canaux divers, ce qui permet aussi aux acteurs d'élaborer des stratégies variées, ou en tout cas d'arbitrer entre les différentes possibilités qui leur sont offertes. Tous ne s'intègrent pas de la même manière, et il s'agira justement de comprendre comment ils s'intègrent, et pourquoi de cette manière. Les individus peuvent ainsi jouer sur plusieurs tableaux pour s'intégrer à la société. Cette approche permet également de ne pas retomber dans l'idée d'une intégration évidente. Les acteurs dont nous gardons trace sont ceux qui ont réussi leur parcours intégrateur. Mais en étudiant les différents éléments de ce cursus, il est possible également d'en montrer les limites, de mettre à jour les freins et les obstacles à l'intégration, qui se retrouvent à chaque étape.

Avant d'étudier les parcours individuels des imprimeurs et libraires, nous souhaitons d'abord questionner l'existence d'une intégration collective de l'imprimerie et des imprimeurs à Venise. Celle-ci se heurte à l'absence de l'imprimerie comme métier institutionnalisé, qui n'a donc pas de capacité d'action propre. Le groupe n'est pas reconnu comme tel par les autorités et ne peut donc pas interagir en tant que groupe avec les autres acteurs de la cité. Pourtant, il nous semble possible de repérer et d'analyser des formes d'intégration collective dans la ville. Celle-ci peut passer d'abord par l'insertion dans le tissu urbain. La densification et l'organisation de celui-ci ont été mis à jour par la thèse d'Élisabeth Crouzet-Pavan, qui retrace l'histoire de cette urbanisation lente mais continue<sup>39</sup>. Dans cette réorganisation, il s'agira de se demander si l'imprimerie marque la trame urbaine vénitienne, et si on peut alors parler d'intégration spatiale des activités du livre à Venise.

## 8.2 Spatialisations vénitiennes

Il nous semble important de comprendre comment l'organisation de la ville a pu influencer l'implantation de l'industrie et du commerce du livre<sup>40</sup>. Des études réalisées dans d'autres villes d'imprimerie ont montré la grande concentration dans certains quartiers des imprimeurs, libraires, et plus largement tous les marchands et artisans impliqués dans la production et la commercialisation des livres<sup>41</sup>. Dans *Ephemeral City*, Rosa Salzberg a cherché à prendre à bras le corps ce

---

39. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, op. cit., ch. 6 « Accomplissement et organisation d'un tissu urbain ».

40. Même si nous n'irons ici pas jusqu'à affirmer comme Rosa Salzberg que « la forme de la ville a agi comme un agent dans la dissémination de l'imprimé » : Rosa SALZBERG, *Ephemeral City. Cheap print and urban culture in Renaissance Venice*, op. cit. La démonstration de l'auteur est convaincante dans le cadre des *cheap prints*, mais sans doute beaucoup moins véridique pour le reste de la production imprimée.

41. Par exemple à Anvers, le monde du livre serait concentré autour de la Collégiale de Notre-Dame : Renaud ADAM, « The emergence of Antwerp as a printing centre. From earliest days of printing to the Reformation (1481-

problème. Elle s'est particulièrement intéressée à la concentration de la production et de la vente entre le Rialto et la place de San Marco, ainsi que dans le quartier de la *Frezzaria* à partir des indications des sources littéraires et des informations sur la localisation de certains imprimeurs et libraires. Elle s'est également attachée aux boutiques, étals ou libraires ambulants, ainsi qu'à leur impact sur le paysage visuel et sonore de la ville <sup>42</sup>. Elle a ainsi porté une attention particulière à la population mouvante et étrangère présente dans ce commerce. Cette étude extrêmement intéressante et novatrice n'a cependant pas pu s'appuyer sur des données systématiques ; tel n'était pas son propos. Nous allons reprendre cette approche en nous basant sur les données prosopographiques que nous avons collectées <sup>43</sup>. À travers l'élaboration de représentations cartographiques et une analyse des sources littéraires qui décrivent ces éléments spatiaux, nous allons chercher à comprendre la manière dont les imprimeurs et les libraires s'insèrent dans le tissu urbain, et si l'on peut parler d'intégration à ce titre.

### 8.2.1 *Decime* et prosopographie : une cartographie compliquée

Les tentatives pour réaliser une cartographie de la présence de l'imprimerie et du commerce libraire dans la ville se heurtent à de nombreux problèmes. Les sources sont lacunaires, elliptiques, et souvent non univoques. Si nous souhaitons comparer l'implantation du monde du livre à l'implantation des autres industries et commerces, ou à celles des communautés étrangères, nous nous trouvons face au même type de limite. Il nous faudra malgré tout prendre en compte ces facteurs pour mieux comprendre le développement et l'intégration urbaine de l'imprimerie et du commerce libraire à Venise. Mais plutôt que de présenter une seule représentation cartographique, nous avons choisi de ne pas contourner la difficulté d'interprétation des sources et de proposer plusieurs représentations alternatives, qui permettront de nuancer notre propos, tout en faisant apparaître les tendances communes. Nous avons déjà relevé les risques de la représentation cartographique et son illusion d'exhaustivité. Nous allons tenter de ne pas tomber dans cet écueil en explicitant les problèmes que nos représentations posent et les lacunes de nos connaissances.

Afin de cartographier l'implantation des entreprises typographiques et libraires dans la ville, nous pouvons d'abord avoir recours à un instantané. Cela nous est permis en particulier par la source des *redécime* de 1514, qui recensent les propriétés foncières et immobilières de tous les résidents fiscaux vénitiens. En plus de détailler les propriétés, les déclarants doivent également mentionner leur localisation ainsi que les loyers perçus ; on trouve souvent le nom des locataires

---

1520) », art. cit., p. 23. Ou encore à Francfort autour de la *Buchgasse* : Alexander DIETZ, *Zur Geschichte der Frankfurter Büchermesse 1462-1792*, op. cit., p. 9.

42. Rosa SALZBERG, *Ephemeral City. Cheap print and urban culture in Renaissance Venice*, op. cit., ch. 2, « Through the piazza and on the Rialto bridge : the landscape of the ephemeral city ».

43. À titre de comparaison, une étude sur une plus longue période a été réalisée à Lyon : Jean-Dominique MELLOT, « Pour une géographie urbaine des métiers du livre. Réflexions sur l'évolution du cas lyonnais (fin xv<sup>e</sup>-début xix<sup>e</sup> siècle) », *Histoire et civilisation du livre* 2 (2006), p. 53-68.

ainsi que le type de bien qu'ils louent. Il est ainsi possible de recenser non seulement les imprimeurs ou libraires déclarants, mais également les imprimeurs et libraires locataires. Cependant, cette source est incomplète. Certains libraires ou imprimeurs peuvent ne pas être identifiés dans ces sources : les noms peuvent ne pas être reconnaissables et le métier n'est pas toujours mentionné. Par ailleurs, on se trouve face à un autre problème de multilocalisation des entreprises : un même atelier ou un même individu peut posséder plusieurs boutiques, ou alors une maison d'habitation distincte de son atelier, ou encore des entrepôts distincts des lieux de production, de commercialisation ou d'habitation. Enfin, la plupart du temps, les localisations se réfèrent à la division en *contrade* de Venise, même si certaines font référence à des lieux facilement identifiables, comme le Rialto, le *Ghetto Nuovo* ou les *Mercerie*.

Nous avons choisi de prendre en considération tous les lieux utilisés par les libraires ou imprimeurs, que ce soient des *caxe*, *botteghe* ou *magazen*, la distinction étant rarement facile ou pertinente entre des lieux utilisés pour l'activité économique et uniquement pour l'habitation. Nous avons tenu compte des libraires et imprimeurs qualifiés comme tel dans les déclarations, ainsi que certains que nous avons reconnus par leur nom, sans qu'ils aient un métier précisé. Ce faisant, on compte, en 1514, 60 biens immobiliers occupés par 16 « libraires », 37 « imprimeurs » et 7 individus sans qualificatifs – c'est-à-dire que nous avons identifiés comme imprimeur ou libraire, mais qui ne sont pas décrits comme tels dans la source. Ils peuvent être représentés sur une carte de Venise en fonction de la division en *contrade* <sup>44</sup>. Il nous a semblé important de garder les dénominations utilisées dans cette source précise, puisqu'elle a peut-être été influencée par la dominante de l'activité exercée dans le lieu décrit – production ou commercialisation.

Étant donné le caractère très parcellaire de ces informations, nous avons choisi de réaliser une autre carte prenant en compte toutes les données prosopographiques que nous avons recueillies pour la population du monde du livre entre 1469 et les années 1530. Ces données posent également des problèmes d'utilisation et d'interprétation. Nous avons recensé 862 imprimeurs, éditeurs, libraires et marchands de papier à Venise durant toute notre période. Nous n'avons d'informations de localisation précise que pour un peu plus d'un quart d'entre eux, c'est-à-dire 231 individus. Nous avons pris en considération tous ceux qui sont nommés comme imprimeur ou libraire dans les sources, sans que nous ayons forcément de traces de leur activité à travers les colophons, ce qui signifie que nous avons dans notre corpus des individus libraires qui n'ont pas commandité d'édition, des imprimeurs secondaires, dont le nom n'apparaît pas sur les colophons, voire des ouvriers typographiques qui ne sont pas maîtres de leur propre atelier, mais néanmoins qualifiés de *stampator* <sup>45</sup>. Nous avons également pris en compte toutes les localisations, y com-

---

44. Voir la carte 59.

45. Pour la suite de l'exploitation de ces données, est appelé imprimeur tout ceux qui sont mentionnés au moins une fois dans les sources primaires comme *impressor* ou *stampator* ; les libraires sont les individus qualifiés de *librarius*, *mercator librorum*, *cartolarius*. Nous n'avons pas considérés les serviteurs des imprimeurs, les relieurs, ni les employés ou ouvriers clairement qualifiés de *getador* ou *corrector*. Il est possible d'avoir quelques doublons, pour des individus que nous n'avons pas été en mesure d'identifier, mais nous pensons que cette éventualité est négligeable. Si nous



pris quand un même individu est mentionné à des endroits différents au cours de son activité à Venise <sup>46</sup>. Enfin, nous avons également pris comme unité géographique la *contrada* <sup>47</sup>. Ces précautions étant prises, il est possible de représenter cette population selon les mêmes modalités que les données des *Decime*, même si ici elles concernent davantage d'individus et une plus longue durée <sup>48</sup>.

La comparaison entre ces deux cartes nous permet de mieux comprendre les modalités d'implantation des imprimeurs et libraires dans la ville. Les grandes tendances restent semblables malgré la différence de méthode et de sources utilisées. Le cœur marchand de Venise, autour du Rialto, et entre le Rialto et San Marco est particulièrement investi, alors que le reste de la ville est moins densément occupé. Cannaregio et certaines zones de Santa Croce et San Polo sont relativement bien représentés, tandis que Castello et Dorsoduro sont quasiment désertés. On peut tenter de comparer cette répartition avec l'organisation économique de la ville de façon plus générale. La concentration des métiers du livre dans les quartiers entre le Rialto et San Marco témoigne de l'attractivité de ces quartiers très commerçants, et en particulier de l'axe des *Mercerie* qui va de la place de San Bartolomeo jusqu'à la *bocha di Marzaria* à San Marco. Ce sont de riches boutiques qui constituent la vitrine de la ville <sup>49</sup>. Mais si l'on observe à présent la répartition entre imprimeurs et libraires, la géographie se fait encore plus claire <sup>50</sup>. Les individus qualifiés de libraires dans les *Decime* se trouvent bien davantage vers le Rialto et San Zulian, de même pour les libraires de notre base de données prosopographique. Les libraires sont donc parvenus à s'intégrer dans le quartier commercial le plus prestigieux. Les imprimeurs par contre, *stampatores* ou *impressores*, se trouvent plutôt dans les quartiers plus périphériques, mais plus artisanaux, de l'autre côté du Rialto et dans Cannaregio, ou encore au Nord de Castello.

Cette géographie économique n'est pas sans rapport avec la population locale. Dans Cannaregio ou Castello, les ateliers typographiques bénéficiaient d'une main-d'œuvre ouvrière plus abondante, due à la proximité d'autres industries. Les chantiers navals ont conduit une population ouvrière à s'installer autour de l'Arsenal, dans le Castello. On y employait des individus issus de l'immigration orientale, dalmate ou grecque en particulier, des communautés très pré-

---

n'avions considéré que la population des imprimeurs ou libraires mentionnés dans les colophons vénitiens, nous aurions obtenu une part encore plus faible : 55 individus avec des informations de localisation sur 333 nommés dans les colophons, ce qui nous a semblé inexploitable.

46. Cela concerne 21 individus.

47. Certaines boutiques se trouvant sur le Rialto, nous avons rajouté une unité sur le pont. La Giudecca et Murano n'ont pas été représentées. Les localisations sur les *Mercerie*, axe commerçant reliant San Zulian à San Marco, ont été considérées comme des doublons quand les paroisses de San Basso ou San Zulian étaient déjà mentionnées ; quand il s'agit de la seule localisation proche, alors elle a été comptée comme faisant partie de la paroisse de San Zulian. Ces cas sont cependant très rares.

48. Voir la carte 60. Le tracé des paroisses doit être pris avec précaution : nous ne les mettons ici que pour donner des repères et nous les tirons de la carte de Francesca Ortalli dans Francesca ORTALLI, *Per salute delle anime e delli corpi*, *op. cit.* Une carte des paroisses vénitiennes peut aussi se trouver dans Eric DURSTELER, *A Companion to Venetian history, 1400-1797*, *op. cit.*, p. 383 ainsi que dans Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Venise triomphante*, *op. cit.*, p. 275.

49. *Ibid.*, p. 225.

50. Voir les cartes 61 et 62.

sentes dans les quartiers de San Zuane in Bragola, San Antonin, Santa Ternita et San Pietro di Castello. L'industrie métallurgique est présente à San Barnabà, ainsi que l'industrie lainière qui s'étend de San Simeone Profeta vers Cannaregio, dans les *contrade* de San Geremia et San Marcuola; l'industrie de la soie quant à elle est surtout présente dans les *contrade* de San Cancian et Santa Maria Nuova au nord-est de la ville. L'industrie textile employait la population italienne non vénitienne, bien présente à Cannaregio, zone de transit pour les nouveaux immigrants<sup>51</sup>. Les imprimeurs se trouvent notamment, même si pas exclusivement, dans les quartiers où les industries se sont progressivement vues reléguées entre la fin du xv<sup>e</sup> et le début du xvi<sup>e</sup> siècles, des quartiers où la main-d'œuvre immigrée est importante, tandis que les libraires se concentrent non dans les lieux de production, mais dans les lieux centraux de vente<sup>52</sup>.

Si l'on compare termes à termes l'implantation probable des communautés étrangères – qui doit être prise avec beaucoup de précaution – et celle des métiers du livre, on constate que des recoupements sont difficiles à réaliser; ceux qui apparaissent sont bien davantage dus à l'activité économique ou industrielle du quartier. On le voit en particulier avec la communauté grecque, très présente dans les *contrade* de San Zuane in Bragola et San Antonin en particulier : aucun imprimeur ou libraire n'est recensé directement dans ces quartiers, mais seulement plus au nord à Santa Maria Formosa, à l'est à Santa Ternita à San Pietro di Castello. Cela n'empêche pas que des ouvriers grecs soient employés dans les presses<sup>53</sup>. De plus, la localisation précise des populations immigrées est difficile à circonscrire : les Allemands sont répartis dans de nombreuses paroisses de la ville; les Italiens également. Les *scuole* nationales peuvent être des points de repère aisés, mais ne correspondent pas nécessairement au lieu d'habitation principal des nations concernées. Il serait vain d'essayer de faire coïncider une carte des nations présentes à Venise et celle des ateliers typographiques ou des boutiques libraires. La présence de communautés étrangères n'a pas constitué un facteur déterminant pour l'implantation de l'industrie ou du commerce du livre. L'implantation des imprimeurs et libraires n'a pas mécaniquement suivi la localisation des communautés qui étaient impliquées dans le commerce et la production du livre. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y avait pas de lien entre l'origine des acteurs et leur localisation dans la ville.

---

51. Philippe BRAUNSTEIN, « Cannaregio, zone de transit? », art. cit.

52. Voir le chapitre « Vies et scènes quotidiennes » dans Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Venise triomphante*, op. cit., p. 193–248, le chapitre « Les métiers dans une république marchande » dans *idem*, *Les Villes vivantes*, op. cit., p. 231–253, ainsi que Donatella CALABI, « Gli stranieri e la città », art. cit. La présence de minorités « orientales », c'est à dire du Sud-Est de l'Europe, Slaves, Arabes, Turcs et Tartares entre la fin du xv<sup>e</sup> et le début du xvi<sup>e</sup> siècle est en particulier représentée sur la carte de Brühilde IMHAUS, *Le Minoranze orientali a Venezia 1300–1510*, op. cit., p. 223–225; en ce qui concerne la présence allemande, voir Philippe BRAUNSTEIN, « Remarques sur la population allemande de Venise », art. cit.

53. Voir la section 7.2.1.3.

### 8.2.2 Dispersion des activités du livre à Venise

La représentation cartographique que nous avons présentée, reprenant les données prosopographiques accumulées pour les années 1469–1530, ne peut suffire à étudier l’implantation des imprimeurs et libraires dans la ville. Des mouvements peuvent se faire sentir de façon nette sur soixante-dix ans et il est peu probable que l’implantation originale n’ait pas bougé depuis les premières presses dans la ville. Certains facteurs peuvent ici rentrer en ligne de compte, au fur et à mesure du développement de l’industrie et du commerce du livre dans la ville.

La datation de l’occupation des bâtiments est compliquée. Nous avons choisi de prendre compte la date du début de l’activité des acteurs<sup>54</sup>, et de raisonner sur de longues plages temporelles : nous avons choisi de regarder des périodes de 15 ans, entre 1468, 1483, 1499, 1515 et 1531. Cela permet de considérer des périodes comparables en termes de durée ; le nombre d’imprimeurs ou libraires est également d’un ordre de grandeur similaire<sup>55</sup>. La cartographie que nous présentons ici est sommaire mais permet de rendre compte des principales évolutions. Les premiers imprimeurs s’installant à Venise se concentrent principalement dans trois *contrade* : San Paterniano, San Zulian et San Salvador. La proximité au Rialto est cruciale ici ; on peut également supposer que la présence allemande dans ce quartier, étant donné la population du monde du livre à ses débuts, a joué un rôle. Le *Fondaco* est un élément essentiel, mais plus largement, la concentration de l’activité commerciale internationale de Venise dans le périmètre du Rialto a joué comme un incitatif puissant pour les premières entreprises, qui cherchaient à se développer. Par le biais des marchands de toutes origines présents dans ce quartier, ces nouveaux imprimeurs espéraient sans doute trouver de nouveaux débouchés, de nouveaux partenaires, pour financer des éditions et les diffuser ensuite le plus largement possible.

Au-delà de cette concentration originelle autour du Rialto, San Zulian reste durant toute la période la paroisse la plus densément occupée. Mais à mesure qu’on avance dans le temps, les imprimeurs et les libraires ont tendance à s’installer de façon plus diffuse dans la ville. On aboutit en 1500–1515 à une situation où le pont du Rialto et la *contrada* de San Zulian concentrent une grande quantité d’individus, mais où un plus grand nombre de paroisses – 33 sur 70 – sont occupées ; l’extension pour les nouveaux arrivants semble se ralentir dans les années qui suivent<sup>56</sup>. Les libraires et imprimeurs déjà en activité se sont sans doute maintenus là où ils étaient durant cette période, mais les nouvelles mentions d’implantation ne concernent pratiquement plus que les quartiers déjà centraux.

Si on rentre dans le détail des installations, on constate que les imprimeurs ont tendance à

---

54. Trouver les dates de début et de fin de l’activité d’un imprimeur est relativement aisé en raison des éditions survivantes datées, mais est impossible pour un libraire. Pour ceux-ci, nous avons pris en compte la première mention d’une activité à Venise. Mais c’est en particulier pour cette raison qu’il n’était pas possible d’étudier les dates de fin d’activité.

55. Voir les cartes 63, 64, 65, et 66.

56. 18 paroisses entre 1468 et 1483 ; 23 entre 1484 et 1499 ; et 17 entre 1516 et 1531 font l’objet de mentions dans les sources.

s'installer dans des quartiers plus périphériques, là où se trouve parfois une main d'œuvre immigrée, en particulier à Cannaregio et à San Polo, où se trouvent des lieux de rassemblement des communautés milanaises et florentines, aux Frari. Cette tendance est vraie pour les imprimeurs, et non pour les libraires, qui eux continuent de se concentrer entre le Rialto et San Marco. Ce phénomène se poursuit durant toute la période que nous étudions. La diffusion de l'imprimerie dans ces quartiers reste due à l'arrivée de nouveaux imprimeurs, en particulier des Italiens ne faisant pas partie du Domaine vénitien. On peut supposer ici qu'ils recherchent la proximité avec d'autres industries, dans le cas de Cannaregio en particulier, mais aussi la proximité d'une communauté marchande et d'une main-d'œuvre ouvrière italienne, souvent non vénitienne, présente dans ces deux secteurs de la ville. Si San Polo n'est pas un quartier industriel à proprement parler, on peut supposer que la proximité avec les communautés italiennes a favorisé des contacts et des collaborations. Enfin, Rosa Salzberg fait également remarquer que le quartier autour de la *Frezzaria*, à San Marco, émerge comme un lieu où des imprimeurs originaires de Terre Ferme et du Nord de l'Italie s'installent. Il s'agit d'un quartier dédiée à la production artisanale, à proximité de grands palais patriciens, mais également d'un public plus populaire<sup>57</sup>.

Ponctuellement, les événements extérieurs peuvent avoir un impact sur les nouvelles installations. On constate en effet dans la dernière période une concentration plus grande d'acteurs dans les trois paroisses de San Geremia, San Marcuola et San Marziale. On peut supposer que cela fait suite en particulier à l'implantation du *Ghetto Nuovo* sur une île de la paroisse de San Marcuola. Il s'agissait d'un centre culturel important dans la ville, et qui de plus pouvait fournir de la main d'œuvre pour les imprimeurs, tant comme éditeur, typographe que compositeur. Cela peut expliquer pourquoi des libraires cherchant des débouchés et des imprimeurs cherchant du capital humain pouvaient trouver un regain d'intérêt à cette partie de la ville. Ceci étant, ces paroisses étaient déjà ponctuellement occupées auparavant : la création du Ghetto n'a sans doute fait que confirmer l'attractivité de ce quartier industriel. Les *contrade* de Cannaregio étaient déjà des quartiers avec un fort taux d'immigrés. Cette dispersion est une spécificité par rapport aux autres villes européennes, qui, comme nous l'avons déjà relevé, ont tendance à regrouper les activités du livre autour d'une rue ou dans un espace restreint.

La dispersion vénitienne s'explique par la quantité d'acteurs impliqués par rapport à des centres plus modestes, mais également par l'absence de réglementation, comme c'était le cas à Paris où les imprimeurs étaient contraints de s'installer autour de l'université, à laquelle ils étaient rattachés en tant que « suppôts<sup>58</sup> » même si dès le xvi<sup>e</sup> siècle, les libraires ont des échoppes bien mieux réparties dans la ville<sup>59</sup> ». À Venise, pas d'université autour de laquelle se grouper ; la cathédrale

---

57. ROSA SALZBERG, *Ephemeral City. Cheap print and urban culture in Renaissance Venice*, op. cit.

58. Jean-Dominique MELLOTT, « Pour une géographie urbaine des métiers du livre. Réflexions sur l'évolution du cas lyonnais (fin xv<sup>e</sup>–début xix<sup>e</sup> siècle) », art. cit., p. 55.

59. Jacques GUIGNARD, « Imprimeurs et libraires parisiens 1525–1536 », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé* 1.2 (1953), p. 43–73, p. 49–51.

n'est pas non plus un lieu central du commerce du livre comme c'est le cas à Rouen<sup>60</sup>. La situation vénitienne ressemble davantage à celle de Lyon, où les imprimeurs et libraires se concentrent dans la rue Mercière, sur la presqu'île, mais où dès le xv<sup>e</sup> siècle, quelques uns s'installent en dehors de ce quartier<sup>61</sup>.

### 8.2.3 Imprimeurs étrangers et dispersion

Il est possible de faire une analyse plus précise de l'évolution de ces implantation en fonction de l'origine des imprimeurs et libraires. Il semble en effet exister une prime à l'installation pour certaines catégories d'individus. Le cas est particulièrement visible pour les ressortissants du territoire vénitien : sur 35 sujets vénitiens (soient 16% des imprimeurs et libraires pour lesquels nous avons des informations de localisation), on en trouve 10 à San Zulian même, soit un quart des individus présents dans cette paroisse ; de même, ils représentent plus du quart des individus présent, à San Salvador. Ce constat est valable aussi bien pour les libraires que pour les imprimeurs. Les Florentins, six libraires (soient 3% des acteurs recensés), sont quant à eux uniquement présents dans les alentours des *Mercerie* puisque 4 d'entre eux sont à San Zulian (10% des individus présents dans cette paroisse) et 2 à San Basso (sur 4 présents dans cette paroisse). Ces sujets vénitiens comme les Florentins présents dans ces paroisses centrales sont des individus dont le début de l'activité s'étale entre les années 1480 et les années 1530 : il ne s'agit donc pas d'un phénomène ponctuel et limité dans le temps mais d'une tendance de fond. Les paroisses commerçantes les plus prestigieuses leur sont plus facilement accessibles tout au long de la période.

Le cas des Milanais est plus mitigé. Ils représentent 14% des individus localisés et se répartissent dans les paroisses de San Marco plus périphériques : on en trouve 3 à San Samuele (sur 4), 4 à San Paternian (sur 17), 4 à San Moisè (sur 13) ; 5 se trouvent également à San Marziale (sur 8), dans Cannaregio, ce qui est sans doute à lier à une forte présence d'immigrés italiens vers ce quartier. Cette situation semble encore plus prégnante dans le cas des imprimeurs et libraires allemands. Ils se concentrent principalement dans une seule des *contrade* vénitiennes, c'est-à-dire San Paternian. Sur les 16 Allemands pour lesquels nous avons des informations de localisation (soit 7% de la population localisée), 6 se trouvent à San Paternian, sur les 17 individus présents dans cette *contrada*, soient 35%. Ce sont surtout des imprimeurs des premiers temps de l'imprimerie. Il semble que les Allemands s'installant à Venise tendent à se concentrer dans ce quartier, qui n'est pas directement dans la partie commerçante la plus prestigieuse. Il s'agit cependant d'une *contrada* où de nombreux artisans germaniques sont présents, proche du centre, mais dans une situation légèrement marginale par rapport au Rialto et à la *Mercerie*. Dans les paroisses de San Salvador et

---

60. Jean-Dominique MELLOTT, « La librairie du Palais sous l'Ancien Régime : splendeur et décadence de l'exception rouennaise du livre », *Les Parlements et la vie de la cité*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2004, p. 111-133.

61. *idem*, « Pour une géographie urbaine des métiers du livre. Réflexions sur l'évolution du cas lyonnais (fin xv<sup>e</sup>-début xix<sup>e</sup> siècle) », art. cit., p. 55-56 ; Anne ZANDER, « La rue Mercière à Lyon, histoire urbaine et sociale du xv<sup>e</sup> siècle à nos jours », *Travaux de l'Institut d'histoire de l'art de Lyon* 16 (1993), p. 91-128, p. 103.

de San Bartolomeo, on trouve finalement quelques Allemands, ceux les mieux intégrés au milieu vénitien, marchands du *Fondaco*, voire ayant obtenu des titres prestigieux, comme Johann de Cologne, qui loge au *Fondaco*, a sa boutique sur la place de San Salvador, et a été nommé *Scudiero del Doge*<sup>62</sup>. Il finit cependant par s'installer à San Paternian à partir de 1476<sup>63</sup>, et son cas, bien que particulièrement visible, semble être une exception. Comme les Milanais, mais de façon encore plus marquée, les Allemands se tournent vers une paroisse où leur propre communauté est bien présente, peut-être en raison de difficultés à accéder au centre où les Vénitiens et les Florentins semblent avoir une position privilégiée.

L'accès aux quartiers proches des *Mercerie* ne paraît pas aller de soi selon l'origine des acteurs. Chez les imprimeurs et les libraires, beaucoup sont étrangers, mais certains le sont plus que d'autres et en subissent davantage les inconvénients. Il est possible pour tous d'aller chercher de la main-d'œuvre ouvrière dans les quartiers plus périphériques de Venise : l'absence de réglementation est en apparence largement ouverte à l'installation d'étrangers dans l'industrie et le commerce du livre. Mais l'installation dans les quartiers les plus prestigieux est, de fait, largement facilitée par la sujétion à la Sérénissime. Même les Italiens ne sont pas tous égaux entre eux ; les Milanais trouvent plus difficilement leur place par rapport aux Florentins. Comment expliquer ces différences ? Dans la mesure où l'accès aux boutiques construites sur le pont du Rialto depuis 1458 est réglementé, on peut se demander s'il en est de même sur les *Mercerie*<sup>64</sup>. Nous savons par ailleurs que l'État réglemente l'ouverture de boutiques de draps et d'épices (*spezeria*), qui au XIV<sup>e</sup> siècle est normalement réservée aux citoyens au moins *de intus*<sup>65</sup>. Même si nous n'avons pas connaissance de réglementation pour l'ouverture de librairies ou d'ateliers typographiques, il est probable qu'il en existait pour certains lieux ou pour certaines activités : ne serait-ce que par habitude, il devait être plus aisé d'ouvrir certaines boutiques en certains endroits si l'on était citoyen du Domaine vénitien, ou au moins citoyen d'autres villes italiennes. Même en l'absence de réglementation, les étrangers en manque de relations sociales à Venise avaient sans doute plus de difficulté à se procurer un local dans ces quartiers commerçants très demandés, sans compter le coût de l'achat ou de la location de telles boutiques. Sanudo indique ainsi que le loyer d'une boutique sur le pont du Rialto pouvait aller jusqu'à 100 ducats, ce qui représente une somme élevée<sup>66</sup>. Il n'est donc pas surprenant de voir que cette barrière à l'entrée suffit à en écarter certaines catégories de population, alors que les individus originaires de Terre Ferme sont sur-représentés.

---

62. Il s'agit d'une fonction honorifique accordée à seize hommes d'âge avancé et de grande réputation dans la ville. Voir la lettre de Sigismund Rechlinger adressée au « *spectabili ac circumspecto viro Iohanni de Colonia scutifero ducis Venetiarum vel mercatori in Fontego Teutonicorum partis superioris aut in apoteca librorum per medium S. Salvatoris etc. in Venetiis* », citée dans Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, op. cit., p. 21–23.

63. Voir les documents publiés dans Antonio SARTORI, *Documenti padovani sull'arte della stampa nel sec. XV*, op. cit., p. 140–141 et *Ibid.*, p. 163–164.

64. Nous n'avons aucune indication de provenance pour les neuf individus présents sur le Rialto, si ce n'est pour Giovanni Battista Pederzano, originaire de Brescia ; mais nous ne pouvons rien en conclure.

65. Reinhold C. MUELLER, *Immigrazione e cittadinanza nella Venezia medievale*, op. cit., p. 122.

66. « *et è tal bottega in ditto ialto – over isola – in diversi siti che paga appresso C° ducati di fitto* » : Marin SANUDO, *De origine, situ et magistratibus urbis Venetae*, op. cit., p. 29.

Les livres y sont vendus à foison, mais pas par n'importe qui. Tomaso Garzoni, auteur de *La Piazza universale* disait ainsi que l'on trouvait des marchandises de charlatan sur le marché du Rialto, de l'autre côté du pont donc, tandis que les boutiques de la *Merceria* étaient tenues par des hommes de bien<sup>67</sup>. Si nous avons du mal avec nos sources à faire de telles distinctions, il est en revanche certain qu'il existe une hiérarchie entre ces quartiers, même si elle nous est difficilement perceptible ici.

Certains acteurs rencontrent donc davantage de freins et d'obstacles à l'intégration spatiale que d'autres. Pour les libraires vénitiens ou florentins, il est plus facile de s'insérer dans les quartiers les plus prestigieux, tandis que les imprimeurs milanais, ou non-italiens se voient plutôt rejetés en marge des quartiers centraux. C'est un phénomène que nous observons, même si nous ne pouvons faire que des suppositions sur les raisons : le prix du loyer, le prestige économique, le poids de l'interconnaissance... Cependant, l'intégration des métiers du livre à la trame urbaine est réelle à l'échelle du groupe. Cette intégration passe alors par la location de boutiques et d'ateliers selon des modalités habituelles à Venise, et que certaines sources nous permettent de préciser davantage.

#### 8.2.4 Une insertion immobilière classique

Le cas de boutiques sur la *Merceria*, sur le Rialto ou du côté de la place de San Marco, et leurs loyers élevés nous invite à nous interroger sur les conditions concrètes de l'insertion de ces imprimeurs et libraires dans la trame immobilière vénitienne. Les propriétaires comme les locataires de leur lieu de vie et de travail à Venise témoignent d'une intégration dans les cadres vénitiens habituels.

Peu d'entre eux sont propriétaires de leur maison à Venise, comme nous l'avions déjà relevé<sup>68</sup>. On avait retracé certaines stratégies immobilières, qui consistaient à acheter le lieu de travail, puis à diversifier progressivement les biens. C'était le cas notamment des frères de Martini et de l'imprimeur Boneto Locatello. Ceux qui sont effectivement propriétaires sont donc régulièrement présents en plusieurs lieux, investissant dans l'immobilier vénitien en fin de carrière. Ainsi le dernier testament de Nicolas de Francfort de 1524 révèle qu'il possède deux maisons à Murano, pour un loyer de 18 ducats ainsi qu'une maison dans la *contrada* de San Marziale<sup>69</sup>. Le même im-

---

67. « *A Rialto si spaccia più un pronostico d'un ceretano, che in merceria qualche compositione fatta da un valent'huomo* » : cité dans Rosa SALZBERG, *Ephemeral City. Cheap print and urban culture in Renaissance Venice*, op. cit., p. 54.

68. Voir le développement sur la politique d'investissement immobilier et foncier de certains imprimeurs dans la section 5.3.3.

69. Il lègue les deux maisons de Murano à sa femme Andriana pour qu'elle les loue, et souhaite qu'elle puisse rester habiter dans la maison de San Marziale, où pour l'instant personne n'habite : ASV, *Cancellaria inferiore, Miscellanea*, b. 29, n° 2936, 23 décembre 1524.

primeur avait d'ailleurs acheté une *casa a statio* dans la *contrada* de San Marziale en 1493<sup>70</sup>. Cet achat est déjà le signe de son ascension sociale et de son installation durable dans l'élite artisanale de la ville. Depuis plusieurs décennies déjà, la *domus* ou *casa a statio* a perdu son sens strict de palais patricien, réservé à l'habitat des grandes familles de la ville, par opposition à la *domus a sergentibus*, qui serait au contraire formée de maisons dépendantes, destinées aux dépendants et aux locataires. La frontière est de plus en plus fine au cours du xv<sup>e</sup> siècle entre ces deux types de biens : la différence réside davantage dans le statut et l'honneur de la maison<sup>71</sup>. En ce sens, l'achat par un imprimeur allemand d'une telle propriété signale largement son intégration dans la cité, avec un statut social honorable et enviable, sans oublier l'assise économique qu'il devait avoir pour déboursier 550 ducats pour cet achat.

Cependant, les cas d'achats de biens immobiliers à Venise ne concernent que quelques individus. La majorité s'insèrent donc dans le tissu urbain à travers la location. Les modalités de leur insertion n'ont rien d'inhabituel par rapport aux autres artisans vénitiens. Les archives des *Decime*, des Procurateurs de San Marco, ou encore des *Quattro Ministeriali* nous donnent quelques informations sur ces situations. Quand nous connaissons les noms des propriétaires, il s'agit de membres de familles patriciennes dans la majorité des cas. On retrouve des locations auprès des familles Surian<sup>72</sup>, Dolfin<sup>73</sup>, Vendramin<sup>74</sup>, Contarini<sup>75</sup>, Tiepolo<sup>76</sup>, Zen<sup>77</sup>... pour ne citer qu'eux. Les patrimoines immobiliers de ces familles patriciennes, étudiés par Élisabeth Crouzet-Pavan sont très diversifiés et comportent en particulier de larges ensembles immobiliers locatifs, que les imprimeurs et libraires de la ville pouvaient occuper<sup>78</sup>.

Les indications précises sont rares. Mais dans certains cas, l'implantation des imprimeurs et libraires témoigne du fractionnement du patrimoine immobilier patricien. On voit en particulier certains acteurs s'installer dans des *domus a statio*, dont les études ont montré qu'elles étaient de plus en plus mises en location et fractionnées dans les derniers siècles du Moyen Âge. Ainsi, l'imprimeur Ottaviano Scotto habite dans la *domus a statio* de Francesco Zen à Santa Fosca<sup>79</sup> ; cette demeure n'est donc plus habitée par la famille propriétaire, mais donnée en location. D'autres cas se rencontrent. Bernardino Stagnino habite en 1527 une *domus a statio* à San Agustin qui semble

70. ASV, *Quattro ministeriali*, b. 79, fol. 32r, 4 mars 1493.

71. Pour ces précisions, voir Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, *op. cit.*, p. 392–403 ainsi que la note 13, p. 360.

72. ASV, *Decime*, b. 81, n° 12, 21 août 1514.

73. ASV, *Quattro ministeriali*, b. 79, fol. 39, 29 novembre 1493 ; *Decime*, b. 16, sn. 1.

74. ASV, *Decime*, b. 74, n° 4, août 1514.

75. ASV, *Decime*, b. 71, n° 58, décembre 1517 ; *Quattro ministeriali*, *Stride e chiamori*, b. 102, fol. 87, 13 novembre 1527.

76. ASV, *Quattro ministeriali*, b. 90, fol. 79, 7 juillet 1508.

77. ASV, *Decime*, b. 16, sn. 2 ; b. 25, n° 8.

78. Sur les ensembles immobiliers des familles Badoer et Ziani notamment, voir Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, *op. cit.*, p. 298–300 ; sur la diversité de ces patrimoines, voir *Ibid.*, p. 325–326.

79. ASV, *Notarile*, *Atti*, b. 3345, fol. 449, 13.3.1536. L'imprimeur connu Ottaviano Scotto étant mort en 1499, il est probable qu'il s'agisse ici d'un de ses *nepotes*, fils de Bernardino Scotto, et qui a repris le métier : Fernanda ASCARELLI et Marco MENATO, *La Tipografia del '500 in Italia*, *op. cit.*, p. 328–329.



bien fournie : elle dispose de sa cour couverte, de ses entrepôts, d'un escalier de pierre avec un portail, trois chambres, une cuisine, un débarras, et d'autres dépendances qui ne sont pas toutes mentionnées. Elle appartient à la *commissaria* de la veuve de Piero Contarini<sup>80</sup>. Même si ces imprimeurs n'en sont pas propriétaires, la location de telles demeures marquent leur insertion dans les meilleures conditions à Venise.

Pour d'autres moins fortunés, il s'agit d'une partie du bâtiment qui est donnée en location. Ainsi, dans la *contrada* de Santa Eufemia de la Giudecca, les *domus a statio* disposent souvent d'un rez-de-chaussée destiné au tannage<sup>81</sup>. De tels *mezzadi* se retrouvent ailleurs à Venise et pour d'autres activités industrielles ou commerciales. Ainsi dans la *contrada* de Santa Ternita, un *mezzado* au rez-de-chaussée d'une *domus a statio* de Marin Falier est loué à deux imprimeurs, Nicolò de Sandro et Francesco<sup>82</sup>. Les *domus a statio* peuvent également s'ouvrir sur la place principale ou sur les grands axes de la ville, tels les *Mercerie*<sup>83</sup>. On trouve certains libraires ou imprimeurs qui louent de tels espaces<sup>84</sup>. Les imprimeurs se sont donc insérés dans le tissu urbain vénitien, en se réappropriant avec succès certains des aménagements industriels et commerciaux qui étaient destinés à l'origine à d'autres activités.

Un cas retient notre attention plus particulièrement. En 1520, la *commissaria* de Giovanni Morosini vend une *casa grande a statio* située à San Paternian, « où habitent en ce moment des imprimeurs<sup>85</sup> ». Le pluriel utilisé ici, inhabituel, laisserait penser que cohabitent ici plusieurs ateliers d'imprimeurs. Le même cas se présente dans le cas d'une maison gérée par les Procurateurs de San Marco pour la *commissaria* de Gerolamo Contarini, entre 1517 et 1527 : on y parle alternativement des « maisons des imprimeurs », ou de la « maison de l'imprimeur » ou encore des comptes « des imprimeurs ». Et en effet, dans les comptes de la *commissaria*, on trouve plusieurs noms d'imprimeurs connus : la famille Benali, Cornelius de Bomberg, Silvestro de Tortis ; on mentionne également un libraire<sup>86</sup>. Ainsi, les imprimeurs se regroupent parfois dans les mêmes ensembles d'habitation. Les chroniqueurs vénitiens rapportent des concentrations importantes d'artisans similaires dans des espaces restreints : ainsi Sabellico décrivant les abords du Rialto distingue nettement des portions de rues ou de place attribuées à ceux qui font la soie avec des fils d'argent et d'or, ceux qui vendent des anneaux ou les orfèvres qui travaillent l'argent et l'or<sup>87</sup>. Étant donné leur grande concentration, ces artisans occupaient sans doute en partie les mêmes ensembles locatifs. Cependant, dans le cas des imprimeurs et libraires, les informations sont ici

80. ASV, *Quattro ministeriali, Stride e chiamori*, b. 102, fol. 87r, 13 novembre 1527. Le loyer est d'ailleurs conséquent : 48 ducats à l'année. Il y réside au moins depuis 1514 : ASV, *Decime*, b. 56, n° 88, 27 février 1514.

81. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, op. cit., p. 397.

82. ASV, *Decime*, b. 29, n° 48.

83. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, op. cit., p. 397.

84. Pour ne citer que quelques exemples : *Zuanne liberer* qui loue un *mezzado* sous une *casa da statio* (ASV, *Decime*, b. 17, n° 1, 21 juillet 1514) ; un imprimeur dans la même situation à San Geremia (ASV, *Decime*, b. 34, n° 80, 1514).

85. « *nella quella habita al presente stampadori* » : ASV, *Avogaria di comun*, b. 3911, fasc. C7, fol. 21.

86. ASV, *Procuratori di San Marco, Misti*, b. 104, *Commissaria di Gerolamo Contarini*.

87. Marcantonio SABELLICO, *Del sito di Venezia città (1502)*, Guido MENEGHETTI (éd.), Venise, Zanetti, 1957, p. 17-18.

trop fragmentaires pour en tirer des conclusions assurées.

L'activité commerciale des libraires ou l'activité industrielle des imprimeurs a pu utiliser des structures déjà existantes. Les locations que nous avons retrouvées s'inscrivent plus largement dans les évolutions du marché immobilier vénitien. En dehors de l'élite, on peut supposer que les imprimeurs et libraires utilisent le plus souvent des *domus a sergentibus*, normalement de plus petite taille, relativement modestes et destinées à la location. Mais ces quelques exemples que nous venons de mentionner nous montrent néanmoins que la nouvelle activité s'est insérée sans heurts notables dans les structures locatives de la ville. Nous n'avons relevé que deux cas de conflits liés à l'activité des imprimeurs<sup>88</sup>. Le premier se déroule dans un espace que nous n'avons pas étudié ici par manque de sources. Il s'agit de Murano, qui hébergeait des ateliers d'imprimeurs depuis les années 1490. En 1492, le nonce du Podestat mentionne une maison où se trouve des imprimeurs de livres<sup>89</sup>. Cette maison devait être bien connue des habitants puisqu'en août de l'année précédente, des habitants de Murano se sont plaints du tapage nocturne de certains imprimeurs<sup>90</sup>. À Murano, dans un espace urbain marqué par une autre activité artisanale, celle des verriers, l'arrivée des imprimeurs a peut-être posé davantage de problèmes. Mais ce cas de figure est une exception, et cette affaire peut être tout autant due à une simple incivilité, à mettre en lien avec les affaires de délinquance et de criminalité que nous avons relevées précédemment<sup>91</sup>. Il ne s'agit pas, à notre sens, d'une contestation patente de l'implantation spatiale des imprimeurs dans la ville.

Le deuxième cas est plus allusif, mais peut-être plus significatif. Il s'agit de la location par l'imprimeur Gregorio de Gregori d'un *casa a statio* à Sant'Angelo, dont le propriétaire est Giovanni Francesco Miani. Dans sa déclaration aux *Savii*, celui-ci déclare que la maison est normalement à louer pour 22 ducats, mais qu'il la loue à l'imprimeur pour 28 parce que « ces imprimeurs abîment les maisons<sup>92</sup> ». Les récriminations ne semblent pas venir directement du comportement de Gregorio de Gregori – si celui-ci a déjà été assigné pour dette à plusieurs reprises<sup>93</sup>, il ne semble pas particulièrement turbulent ou susceptible de dégrader le bien d'autrui. Mais le propriétaire semble avoir un préjugé formel contre « ces imprimeurs » qui seraient connus pour endommager les habitations. C'est le seul document où nous trouvons ce type de reproche, et il n'est pas possible de dire s'il s'appuyait sur des faits précis, ou s'il s'agit seulement d'un prétexte pour pouvoir augmenter le loyer. Des éléments vont pourtant dans le sens d'une réelle nuisance des impri-

---

88. Nous ne relevons donc pas ici les conflits liés à des travaux effectués dans les habitations ou les ateliers.

89. Riccardo VIANELLO, *Murano*, *op. cit.*, p. 112.

90. ASV, *Podestà di Murano*, b. 34, fol. 115, 1 août 1491.

91. Voir la section 6.2.3.

92. « *Item una casa da statio nella contrada de San Anzolo laqual solea pagar da ducati 22 vel circa, et non possendo adfitar ditta casa, l'afitai a Gregorio de Gregori stampador per ducati 28 et questo perche questi stampadori roinano le case, come intendeno le Excellentissime Vostre* » : ASV, *Decime*, b. 74, n° 4, 14 août 1514.

93. ASV, *Giudici del Procurator, Foris*, b. 7, 9 mars 1502 ; b. 7, fol. 170, 19 décembre 1502 ; b. 12, fol. 96, 22 mai 1509 ; b. 12, fol. 185, 30 avril 1510.

meurs. Jean-Dominique Mellot souligne les nuisances qui peuvent s'attacher à une telle activité : « poids, vibration, grincement des presses, allées et venues incessantes, cris et interpellations dans les escaliers, le nettoyage des fontes, par exemple, se pratiquant dans les cours au rez-de-chaussée<sup>94</sup> » ; l'imprimeur lyonnais Jean Syber, actif à Lyon entre 1478 et 1504, offre même un exemplaire de chacun de ses éditions à son propriétaire pour le dédommager de l'incommodité des presses<sup>95</sup>. Peut-être que Giovanni Francesco Miani a été particulièrement sensible à ces perturbations, qui sont attestées dans d'autres sources non-vénitiennes, mais qui en revanche ne font pas l'objet d'autres récriminations ici.

Mis à part ces deux cas, l'insertion des imprimeurs et libraires dans le bâti vénitien semble être passée quasi-inaperçue. Ne différant pas fondamentalement des autres artisans et boutiquiers, on les retrouve propriétaires et locataires selon les mêmes modalités. Les cas individuels que nous avons repérés dans cette section doivent à nouveau être rapportés à un niveau plus général. Et en particulier, si les imprimeurs et les libraires sont des locataires comme les autres, tout plus des artisans un peu encombrants, les contemporains ont-ils remarqué une quelconque différence dans le paysage urbain avec le développement de l'imprimerie ?

### 8.2.5 Une modification du paysage urbain ?

Les activités de production et de commercialisation du livre se sont rapidement implantées dans le paysage urbain vénitien, alors même que l'activité libraire était peu développée avant l'introduction de l'imprimerie. Certaines sources, bien que rares, nous en font part. Filippo de Strata, grand pourfendeur de l'imprimerie, déplore dès les années 1473-1474, une ville « farcie de livres<sup>96</sup> ». Ces changements furent donc rapides, et on peut se demander dans quelle mesure l'imprimerie a transformé le paysage urbain vénitien, ou au contraire s'est insérée dans les cadres existants. Il s'agit ici finalement d'une autre clef de lecture de l'intégration des libraires et imprimeurs dans la ville : ceux-ci sont-ils visibles et observables par les passants ? Ou bien au contraire se fondent-ils dans la masse des activités commerciales et artisanales de la ville ?

Les sources dont nous disposons pour témoigner de l'impact qu'a eu l'imprimerie sur le paysage urbain sont relativement rares. Les représentations graphiques sont quasiment inexistantes, si ce n'est celle publiée dans un manuel de 1520, à Venise ; afin de faciliter la mémorisation, l'auteur propose de construire une ville imaginaire, sorte de palais de la mémoire, avec ses lieux marquants, dont une boutique de libraire, un *bibliopola*. On y voit la boutique avec les livres sur le comptoir en

---

94. Jean-Dominique MELLOT, « Pour une géographie urbaine des métiers du livre. Réflexions sur l'évolution du cas lyonnais (fin xv<sup>e</sup>-début xix<sup>e</sup> siècle) », art. cit., p. 56.

95. Guillaume FAU et al., « L'imprimerie à Lyon au xv<sup>e</sup> siècle : un état des lieux », *Revue française d'histoire du livre* 118 (2003), p. 195-275, cité dans Jean-Dominique MELLOT, « Pour une géographie urbaine des métiers du livre. Réflexions sur l'évolution du cas lyonnais (fin xv<sup>e</sup>-début xix<sup>e</sup> siècle) », art. cit., p. 56.

96. « *libris urbs est bene fulta* » : cité dans Martin LOWRY, *Le Monde d'Alde Manuce*, op. cit., p. 15, *Biblioteca Marciana*, mss. it., cl. I, cod. 72, n° 5054.

devanture, déjà reliés. Devenu un élément normal du paysage urbain, la boutique s'insère à côté des échoppes d'un armurier ou d'un barbier<sup>97</sup>. Mis à part cette représentation ponctuelle et stylisée, il nous faut passer aux sources narratives pour comprendre la manière dont ces boutiques s'inscrivaient dans la ville de Venise. Les récits de pèlerinage, qui contiennent bien souvent une description de Venise, en tant qu'étape quasi-obligée du parcours, se concentrent surtout sur les quelques éléments topiques vénitiens (San Marco, l'Arsenal...), en plus des passages obligés dans les églises et la description des reliques présentes dans la ville. Quand les aspects économiques et sociaux apparaissent, il s'agit surtout de témoigner de l'activité économique cosmopolite qui règne sur le Rialto<sup>98</sup>. Mais quelques témoignages subsistent, qui concernent précisément les espaces les plus investis par des imprimeurs et des libraires entre 1468 et 1530.

Ainsi dans son *De Latinae linguae reparatione*, Marcantonio Sabellico pose dès les premières lignes le décor de son dialogue : le *Fondaco*, le Rialto et les *Mercerie*, dont les étals débordent de livres :

D'ailleurs, ce que beaucoup d'autres gens disent qu'il leur arrive est justement arrivé à notre cher ami Juliarius : aujourd'hui, depuis l'aube jusqu'à la troisième du jour, je l'ai ôté du *Fondaco* des Allemands, pendant qu'il désirait tout examiner dans la rue des *Mercerie*, et je l'ai traduit devant libraires du pont sur pilotis. Comme il n'y eut pas moyen de l'en tirer ni par les prières, ni par les cris, suspendu qu'il restait aux titres des livres, je l'ai laissé là jusqu'à une heure avancée, chose que j'aurais eu peine à concevoir. Et alors que je revenais du forum pour aller chez un hôte à moi, je suis retombé sur lui, debout pratiquement au même endroit, mais plus que jamais absorbé<sup>99</sup>.

Il s'agit sans doute de la description la plus précise que nous ayons, bien qu'elle reste très générique. Les étals de livres, ayant besoin d'un peu d'espace, se concentrent dans les lieux commerçants stables : les *Mercerie* et le pont du Rialto. Si des boutiques sont construites sur le Rialto après une décision du Sénat de 1458, il faut attendre le xvi<sup>e</sup> siècle pour avoir les premiers témoignages de librairies sur le pont<sup>100</sup>. Sanudo indique également, au moment de l'effondrement du pont en août 1524, que sur la moitié détruite se trouvaient entre autres les boutiques de deux *cartolai* et

97. Voir figure 54 : Johannes Host von Romberch, *Congestorium artificiose memorie*, Venise, Giorgio Rusconi, 1520, republié par Melchior Sessa en 1533, reproduit sur Gallica. Reproduction dans Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, op. cit., p. 390.

98. Voir l'analyse qui est faite de ces récits dans Élisabeth CROUZET-PAVAN, « Récits, images et mythes : Venise dans l'iter hierosolomytain (xiv<sup>e</sup>–xv<sup>e</sup> siècles) », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes* 96.1 (1984), p. 489–535.

99. « *Quod cum plerique alii sibi evenire aiunt, tum Iuliarius hic noster, quem vi hodie a prima luce ad tertiam diei horam a germanico emporio, dum omnia Mercaria via per ocium cupit explorare ad sublicii pontis bibliopolas traduxi ubi, qua neque hortatione neque convisio inde avelli potuit, librorum indicibus haerentem a me relictum ad multam diem, quod vix unquam eventurum putassem, quum ex foro me ad privatum hospitem reciperem, eodem pene vestigio stantem sed adhuc magis occupatum offendi* » : Marcantonio SABELLICO, *De latinae linguae reparatione*, Guglielmo BOTTARI (éd.), Messine, Università degli studi di Messina, 1999, p. 85–86. Je tiens à remercier chaleureusement Pierre Cuvelier pour cette traduction.

100. En 1500, on a la trace d'un « *Zanetus famulus magistri Petri librarii super ponte rivolato* », qui a été poursuivi et relaxé pour avoir affiché un billet diffamatoire « *super apothecam magistri Juliani a chartis super ponte rivolati* », au

de deux libraires de livres imprimés<sup>101</sup>. Une autre indication peut se trouver dans l'*Itinerarium in Terram Sanctam* de Paul Walther, en 1483–1484. Celui-ci, après avoir été à San Bartolomeo, dit avoir trouvé là des livres auprès des imprimeurs<sup>102</sup>. Il n'est pas précisé si ceux-ci étaient allemands, comme l'est l'auteur lui-même. Mais ce récit témoigne de la facilité avec laquelle il a pu trouver des livres dans les environs immédiats du Rialto et du *Fondaco*. Quant aux *Mercerie* à proprement parler, c'est un autre pèlerin allemand qui nous en donne une description succincte. Johann von Harff, arrivant à Venise en 1497, décrit le dédale qu'il doit emprunter pour aller de San Marco au *Fondado dei Tedeschi*, « des rues très étroites occupées par des pharmaciens, des relieurs et d'autres négociants<sup>103</sup> ». Enfin, dès les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, voire avant, les feuilles imprimées devaient se vendre par centaines dans les endroits les plus passants de la ville. Marin Sanudo cette fois donne une idée de la présence de ces imprimés au cœur de Venise. Les exemples en sont extrêmement nombreux. Ainsi, quand il dit qu'une excommunication a été imprimée et vendue sur le pont du Rialto, en latin et en italien, pour un sou la pièce<sup>104</sup>. Plus tard, il décrit également un garçon qui vend des chansons imprimées « sur la place », sans doute sur la place de San Marco<sup>105</sup>. Entre les boutiques fixes, les étals et les libraires ambulants, parfois des chanteurs vendant les textes et partitions de leurs chansons, le Rialto et ses environs devaient être saturés d'imprimés<sup>106</sup>.

Mais ces quelques mentions ne doivent pourtant pas nous faire exagérer l'importance des transformations induites par l'arrivée de l'imprimerie dans la ville. Certes, les étals de livres sont plus nombreux et marquent la ville, cependant ils ne la marquent pas suffisamment pour que les imprimeurs et libraires soient mentionnés régulièrement dans les descriptions des voyageurs, ni d'ailleurs dans les descriptions que les auteurs vénitiens font de leur ville. Ainsi, ni le *De origine, situ et magistratibus urbis Venetae* de Sanudo, ni le *Del sito di Venezia città* de Marcantonio Sabellico, qui abordent pourtant largement l'artisanat de la ville, ne mentionnent la production ou le commerce du livre. Tous les deux présentent l'accumulation des marchandises de toutes sortes

---

sujet du dit *Julianus* et de sa famille : ASV, *Avogaria di Comun*, b. 3659, fol. 19v, 26 novembre 1500. Les relations de voisinage sur ce pont semblaient être difficiles.

101. « *Et quelli de le botege verso la riva dil Ferro, qual era do cartolare, do librari di libri a stampa, do che vendeva mandole et uva passa, et uno centurer* » : Marin SANUDO, *Diarii, op. cit.*, vol. 36, p. 525.

102. « *tum quia ecclesia sancti Bartholomei distat multum a conventu, tum et iam propter insufficientam scientie mee, tum quia libri in conventu fuerunt mihi ignoti, licet impressores promiserunt mihi concedere quoscumque libros vellem* » : Paulus WALTHERUS, *Itinerarium in Terram Sanctam, 1483–1484*, Stuttgart, Litterarische Verein, 1892, p. 36.

103. Malcolm LETTS (dir.), *The Pilgrimage of Arnold von Harff*, Londres, Hakluyt Society, 1946, p. 52.

104. « *Et è da saper, la scomunicha, fata per il papa contra il gran maistro e altri francesi, ozi vidi vender su el ponte di Rialto, a stampa, latina et vulgar, un soldo l'una* » : Marin SANUDO, *Diarii, op. cit.*, p. 615, vol. II, novembre 1509.

105. « *Et accidit in piazza che era uno puto vendeva a stampa certe canzon contra Franza dicendo englesi à roto il campo di Franza* » : *Ibid.*, p. 475, vol. 15, 11 juillet 1512.

106. Rosa SALZBERG, *Ephemeral City. Cheap print and urban culture in Renaissance Venice, op. cit.*, p. 56.

autour du Rialto<sup>107</sup>, des boutiques sur le pont lui-même<sup>108</sup>, de part et d'autre du pont<sup>109</sup> et dans les *Mercerie*<sup>110</sup>. L'orfèvrerie, l'art de la laine ou de la soie sont souvent notés, toutes sortes d'activités sont mentionnées, mais le livre n'est en revanche jamais mentionné.

Au regard de ce silence, on peut considérer que si les métiers du livre se développent de façon spectaculaire dans le dernier quart du xv<sup>e</sup> siècle, ceux-ci s'inscrivent dans les réalités commerciales et artisanales de la ville, sans déparer par rapport à la profusion de marchandises qui sont déjà présentes dans les mêmes quartiers. De plus, les boutiques de papetiers, copistes, libraires ou relieurs, étaient déjà présentes dans la ville, bien que dans des proportions moindres, et ce sans doute dans les mêmes lieux qui sont à présent investis par les spécialistes de l'imprimé, notamment autour des écoles, la *scuola di San Marco* et de la *scuola di Rialto*<sup>111</sup>. Les auteurs préfèrent alors insister davantage sur les métiers prestigieux ou installés depuis plus longtemps et donc qui ont eu le temps de marquer l'espace de leur empreinte, par la toponymie notamment. L'imprimé en revanche est un objet encore trop récent et dont la valeur marchande est trop faible pour être parvenu au statut de marqueur de la ville. Sabellico constate sa diffusion dans la ville, parce qu'il y trouve un intérêt professionnel et personnel : il a été particulièrement impliqué dans la publication de ses œuvres. D'autres au contraire n'y voient finalement qu'une denrée de plus dans un espace qui en est déjà saturé. La norme est une relative indifférence par rapport à l'arrivée de nouveaux acteurs de cette nouvelle activité.

Un dernier silence est symptomatique : jamais l'origine des artisans n'est mentionnée dans ces descriptions, même de la part d'auteurs allemands. On peut y voir là aussi une marque de l'intégration de cette industrie dans le paysage artisanal vénitien, où la présence d'artisans non originaires de la ville n'était que normale. C'est également sans doute le signe que les différentes origines présentes dans l'imprimerie vénitienne sont suffisamment bien mélangées et dispersées dans la ville pour ne pas faire bloc de façon évidente.

Pouvons-nous alors parler d'intégration spatiale de l'imprimerie et des imprimeurs ? Elle existe dans le sens où l'imprimerie s'insère sans heurt dans le tissu urbain. Les imprimeurs et les libraires

---

107. « *Hano i borghi di dietro magazzini di straniere mercanzie pienissimi* » : Marcantonio SABELLICO, *Del sito di Venezia città (1502)*, op. cit., p. 17 ; « *botteghe ove ogni apparecchio di tessere oppura nella città non senza meraviglia si vede, ove d'artefici incredibil numero a maneggiare oro et seta di vari colori è occupato* »

108. « *Prima, sora 'l Canal, è assa' botteghe* » : Marin SANUDO, *De origine, situ et magistratibus urbis Venetae*, op. cit., p. 27.

109. « *Indi fino a San Apollinare di qua e di là odesi per le botteghe lo strepito* » : Marcantonio SABELLICO, *Del sito di Venezia città (1502)*, op. cit., p. 18 ; « *a sinistra una frequentata via et ritorta alla Chiesa d'oro ivi conduce, la quale tutta come che quattro stadii si stenda, a destra, et a sinistra di spiciarie et altre botteghe d'ogni maniera, senza alcun ordine poste è ripiena, nelle quali ogni mercanzia si della città come forestiera si vende ; intanto che quando il tutto si mostra* » : *Ibid.*, p. 29.

110. « *Partido dalla Piazza se vien per una strada verso Rialto da ogni banda botteghe, et si chiama Marzaria. Qui tutte cosse che si sa, et vol dimandar vi si trova, et quando vien adornata – pero che tutti li Signori la vuole veder, è delle degne cosse de Venetia* » : Marin SANUDO, *De origine, situ et magistratibus urbis Venetae*, op. cit., p. 25.

111. Tiziana PLEBANI, « Venezia città del libro e i luoghi di Aldo Manuzio », *Notiziario bibliografico* 71 (2015), p. 39-41.

prennent place dans les quartiers marchands et artisanaux dans la ville, sans que leur présence ne soit perçue comme un problème. Le groupe est intégré, même s'il s'agit d'une intégration relativement ségréguée : l'insertion dans la ville se heurte à un certain nombre d'obstacles tacites, qui bloquent l'accès de certains quartiers à certains imprimeurs. Le silence des descriptions de la ville sur l'imprimerie, quant à lui, est ambivalent. Il peut refléter une parfaite adaptation des métiers du livre aux environnements artisanaux, comme en témoigne d'ailleurs leur insertion dans le marché locatif vénitien. Mais dans le même temps, l'imprimerie ne semble pas être véritablement reconnue comme acteur à part entière dans le tissu urbain, participant au prestige visuel de la ville au même titre que certains autres métiers qui sont mentionnés comme tels. L'imprimerie et les imprimeurs se sont insérés dans le tissu urbain, mais sans parvenir à une reconnaissance de leur présence par les autres acteurs. Le lien entre intégration du métier et reconnaissance nous semble ici intéressant à souligner. L'imprimerie est intégrée spatialement à la ville en tant qu'activité artisanale, mais sa spécificité en revanche ne transparaît pas et n'est pas reconnue par les observateurs. Elle s'est fondue dans le paysage, trop peut-être pour participer pleinement aux représentations urbaines. L'imprimerie n'est pas encore reconnue comme un acteur défini et à part entière du paysage urbain. Cette question de la reconnaissance par autrui et par les autorités publiques nous paraît essentielle pour comprendre pleinement le phénomène de l'intégration. Nous allons nous y intéresser davantage, en considérant à présent les vecteurs institutionnels de l'intégration à la fois du métier et des individus qui le composent.

## 8.3 Les chemins de l'intégration institutionnelle

### 8.3.1 La primauté de l'intégration individuelle

Il faut à présent comprendre les relations entre les relations avec les institutions vénitiennes et l'intégration individuelle. Les relations que les imprimeurs tissent avec les autorités rappellent que l'intégration individuelle prime sur la reconnaissance collective du point de vue de l'État vénitien. C'est le sens même de l'institution des privilèges, qui maintient une relation individuelle des autorités avec le métier : l'interlocuteur demeure un individu isolé. Cette individualisation reste la norme avant les lois qui commencent à régir l'imprimerie. Le métier n'est finalement considéré que comme une agglomération d'individualités, qui, de fait, exercent la même activité, mais qui se présentent toujours séparément pour demander une faveur. Cette conception se maintient en réalité même avec les premières règles qui encadrent collectivement l'exercice de cet art.

Le premier privilège accordé à Johann de Spire ne peut évidemment faire référence à un métier qui n'existe pas encore à proprement parler. Il se réfère à l'art, mais en tant que technique et invention, c'est à dire « l'art d'imprimer des livres<sup>112</sup> ». La dimension collective est bien en-

---

112. « *ars imprimendi libros* » ou encore « *ars sua imprimendi* ».

tendue totalement absente dans les premières années de l'imprimerie. Mais elle le demeure par la suite. On a pu voir que le terme d'*ars* pouvait être employé dans un sens collectif en direction des autorités, souvent pour déplorer l'état calamiteux du métier et la concurrence déloyale qui s'y exerce : dans les suppliques, *ars* et *mestier* sont bien utilisés, mais toujours pour désigner le groupe de façon péjorative<sup>113</sup>. Nous pouvons également quitter le contexte des privilèges pour observer d'autres sources dans lesquelles les imprimeurs parlent de leur pratique. Il s'agit principalement de sources judiciaires et des témoignages qu'on y trouve retranscrits. On se rend compte alors que la dimension collective est tout à fait absente des discours des acteurs. Quand ils emploient le terme d'*arte* ou de *mestier*, ce n'est que dans un sens technique. Ainsi Jacques Le Rouge, dans le conflit qui l'oppose à Ismerio Querini, constate les nécessités financières et techniques auxquelles il a à faire face, en parlant des « pratiques de son art<sup>114</sup> ». Ou encore, dans un conflit entre Antonio de Bologne, imprimeur, et ses associés, le premier mentionne tous les frais qui sont « nécessaires à son métier » ; il revendique un peu plus tard avoir « une certaine pratique du métier<sup>115</sup> ». Enfin, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, le terme de « métier » est utilisé comme désigner les activités qui se déroulent dans le cadre d'une boutique<sup>116</sup>. En parlant d'art ou de métier, les imprimeurs et les libraires ne mettent en avant que leur compétences techniques et commerciales. Ces compétences sont purement individuelles et ne sont pas contrôlées par une corporation. Cela explique pourquoi les imprimeurs et libraires, parlant de leur métier et de leur technique, ne font jamais référence à un groupe plus large, mais se présentent seulement comme des individus détenteurs de ce savoir-faire.

Entre une image collective uniquement négative du groupe et des individus isolés caractérisés par leur savoir-faire personnel, il n'est pas étonnant que les autorités aient fini par adopter ces mêmes représentations. Pourtant, la première loi de 1515–1516 qui instaure une censure sur les livres d'humanités est sans doute celle qui prend le plus en compte les imprimeurs collectivement. La décision des chefs du Conseil des Dix s'adresse directement aux imprimeurs : « nous commandons à tout homme et chacun de vous imprimeurs de cette ville, présents comme futurs...<sup>117</sup> ». Mais dans toutes les lois qui suivent, ce collectif s'effrite peu à peu. La loi de 1517 ne fait que mentionner le nombre important d'imprimeurs dans la ville, sans les traiter comme un interlocuteur<sup>118</sup>. La loi de 1527 va encore plus loin, puisque les imprimeurs ne sont même plus nommés en tant que tels : on se contente de réglementer l'activité, pas les hommes. Le Conseil

113. Voir le développement que nous y avons consacré dans la section 6.1.4.3.

114. ASV, *Giudici di Petizion, Sentenze a giustizia*, b. 159, fol. 47r, 6 novembre 1473 : « *i pratici de questa arte* ».

115. ASV, *Giudici di petizion, Sentenze a giustizia*, b. 168, fol. 19r, 19 juin 1478 : « *le spexe fatte in altre cose chomo necessarie al mestier* », « *lo za molto tempo ho qualche praticia del mestier* ».

116. ASV, *Giudici di Petizion, Sentenze a giustizia*, b. 205, fol. 12r, 24 mars 1503 : il s'agit d'une compagnie « *per far una botega de libri et carte et tutte altre cose pertinente a dicta botega o mestier* ».

117. « *Comandemo a tutti viri et a chadauno de vuy stampadori et impressori de libri in questa nostra città, et si presenti come futuri...* » : ASV, *Capi del Consiglio dei Dieci, Notatorio*, b. 4, fol. 126r, 30 juillet 1516.

118. « *Solebant esse in hac urbe impressores librorum in maximo numero* » : ASV, *Senato, Deliberazioni, Terra*, reg. 20, image 147, 1 août 1517.



des Dix traite de l'action d'imprimer, mais jamais des imprimeurs, comme le montre d'ailleurs éloquemment le début de la délibération : « Étant donné la facilité avec laquelle chacun peut imprimer des livres dans notre cité, il se voit parfois imprimer des ouvrages malhonnêtes et de mauvaise nature <sup>119</sup> ». Le reste du texte traite de l'impression des ouvrages et des ouvrages imprimés en dehors du territoire vénitien, mais sans jamais faire référence aux acteurs de ce commerce ou de cette industrie. On règlemente une activité et non un groupe. Pourtant, à un moment donné, cela ne suffit plus : la règlementation passe alors par la règlementation du groupe.

En effet, la tendance s'inverse assez brutalement dans les années 1540, sans doute face à une réaction des autorités qui souhaitent ordonner le métier qui a pris une si grande ampleur dans la ville. En 1543, une loi s'adresse aux imprimeurs et au *botteglari*, leur reprochant de vendre des livres imprimés hors de Venise sans autorisation du Conseil, leur reprochant également de vendre des imprimés contraires à l'honneur de Dieu et de la foi chrétienne <sup>120</sup>. Cette prise en considération du groupe, au-delà de son activité, atteint son paroxysme avec la volonté de créer une corporation pour les imprimeurs et libraires en 1549. Dans la délibération du Conseil des Dix, pour la première fois, les imprimeurs et libraires sont désignés comme formant un « art de cette ville », l'art de l'imprimerie <sup>121</sup>.

Ce collectif n'existe pas durant la période qui nous occupe. Même avec l'apparition de lois régissant l'imprimerie, le métier et ses acteurs ne sont pas des interlocuteurs reconnus pour l'État vénitien, en dehors de relations individuelles comme la demande de privilèges. Comment l'expliquer ? Il s'agit sans doute d'un malaise des autorités qui doivent légiférer sur une activité qui n'a pas d'existence collective et qui, de plus, fait intervenir une grande variété d'acteurs aux statuts et aux rôles très divers, de l'auteur à l'imprimeur, en passant par l'éditeur et le libraire. Les autorités prennent acte de cette diversité en octroyant des privilèges individuels à une grande variété d'acteurs de profession et de statuts divers. On a pu mentionner le fait que ces textes reconnaissent justement l'intégration d'un individu donné, que celui-ci soit d'origine étrangère ou non <sup>122</sup>. Les autorités légifèrent en la matière quand ils ont en face d'eux des individus qui sont déjà reconnus comme faisant partie de la société vénitienne, connaissant les mécanismes des institutions vénitiennes. La situation est alors plus facile à évaluer au cas par cas. Pour appuyer le fait que les privilèges reconnaîtraient une intégration individuelle dans la cité et pas une intégration collective de l'imprimerie, il faut essayer de mieux comprendre quels en sont les vecteurs. Il s'agit d'étudier les moyens par lesquels les acteurs s'intègrent dans la société vénitienne qui sont

---

119. « *Per la licentia che facilmente ogniun ha de stampar libri in questa nostra città, se vede qualche volta ussiri stampa opere disonesto et de mala natura* » : ASV, Consiglio dei dieci, *Deliberazioni, Comuni*, reg. 2, image 206, 29 janvier 1527.

120. « *Sono fatti così licentiosi li stampadori et li botteglari de questa città [...] ce fanno stampar o vender cose stampate de fuori, senza licenti di copi di questo conseio, et etiam vendeno libri et opere stampate altrove publicamente molte delle qual sono contra l'honor del Signor Dio et dalla fede christiana* » : ASV, *Compilazione alle leggi*, série I, b. 51, n° 140, 12 février 1543.

121. « *Una delle principal arte di questa città et delle più importante per molti rispetti è quella della stamparia* » : ASV, *Compilazione alle leggi*, série I, b. 51, n° 215, 18 janvier 1549

122. Voir page 410.

ensuite reconnus comme tels par les pouvoirs publics.

Notre hypothèse serait que l'État vénitien reconnaît d'autant mieux l'intégration des individus que celle-ci passe par des institutions qu'il reconnaît et contrôle. Ce serait en quelque sorte un palliatif de l'absence de corporation, car les acteurs seraient malgré tout insérés dans des réseaux de sociabilité encadrés par les autorités. Les confréries vénitiennes sont en première ligne pour expliquer la manière dont les individus peuvent prétendre malgré tout à une intégration institutionnelle, là où le groupe professionnel n'y parvient pas. Les privilèges reconnaîtraient alors cette intégration individuelle ; dans le même temps, les acteurs insérés dans les cadres de sociabilité vénitien auraient également acquis une connaissance des pratiques institutionnelles vénitiennes. La participation à des institutions reconnues par l'État servirait alors de phase d'apprentissage des normes nécessaires pour bénéficier de la politique économique vénitienne.

### 8.3.2 Vers une reconnaissance institutionnelle individuelle : les confréries

#### 8.3.2.1 Les confréries : une intégration dans la cité

La fonction d'intégration des confréries vénitiennes est une donnée importante à prendre en considération. Les *scuole* sont décrites par Brian Pullan comme « des remparts contre l'insécurité et la pauvreté, l'angoisse de mourir seul et oublié, et contre la damnation éternelle » ; ce sont des associations religieuses laïques, qui sont sous un contrôle strict des magistrats de Venise<sup>123</sup>. Martin Lowry lui-même les qualifiait de « *social clubs* » qui permettait aux imprimeurs et libraires de nouer des connaissances et tisser des liens avec l'élite urbaine, des artisans, ou encore des marchands et des lettrés<sup>124</sup>. L'historiographie qui s'est intéressée à ces institutions à Venise est vaste et couvre le champ des *scuole grandi*, avec en particulier les travaux de Brian Pullan<sup>125</sup> ; on en compte cinq à Venise à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Les confréries de dévotion ont également connu un regain d'intérêt depuis le début des années 2000<sup>126</sup>, bien que l'article de Lia Sbriziolo sur les *scolae communes* vénitiennes ait déjà ouvert la voie<sup>127</sup>. Les confréries paroissiales ou *scuole parrocchiali* ont été étudiées récemment par Pascal Vuillemin<sup>128</sup>. Enfin, les confréries de métier ou nationales ont également fait l'objet d'études ponctuelles<sup>129</sup>.

123. Brian PULLAN, « Natura e carattere delle Scuole », art. cit., p. 9.

124. Martin LOWRY, *Nicholas Jenson*, op. cit., p. 112.

125. Brian PULLAN, *Rich and poor in Renaissance Venice*, op. cit.

126. Francesca ORTALLI, *Per salute delle anime e delli corpi*, op. cit. ; Gastone VIO, *Le Scuole Piccole nella Venezia dei Dogi. Note d'archivio per la storia delle confraternite veneziane*, op. cit.

127. Lia SBRIZIOLO, « Per la storia delle confraternite veneziane : dalle deliberazioni miste del Consiglio dei Dieci (1310–1476), *scolae communes*, artigiane e nazionali », art. cit.

128. Voir Pascal VUILLEMIN, « Des paroisses à la ville. Les scuole parrocchiali et la redéfinition des réseaux de solidarités à Venise à la fin du Moyen Âge (xiv<sup>e</sup>–xv<sup>e</sup>) », art. cit. et en particulier le point historiographique que l'auteur propose en amorce de son article, p. 11–12.

129. On peut citer par exemple l'étude des confréries et corporations lucquoises dans Luca MOLÀ, *La Comunità dei Lucchesi a Venezia*, op. cit. ; ou encore les confréries de métier où les Allemands sont présents, avant la création de la *scuola del Rosario* dans Philippe BRAUNSTEIN, *Les Allemands à Venise (1380–1520)*, op. cit. On renvoie également au

La participation à ces *scuole* était très répandue dans la société vénitienne. Si les travaux de Brian Pullan estiment à 3,5% la part de la population appartenant à une *scuola grande*, Francesco Ortalli évalue à 20 000 les membres des *scuole piccole*<sup>130</sup>. Sur une population d'environ 100 000 habitants vers 1500, on a donc une proportion d'un cinquième de la population membre d'une confrérie. Cette participation peut être étudiée essentiellement grâce à deux types de sources : les *mariegole* des confréries, qui recensent les statuts et les membres ; mais également les testaments qui mentionnent souvent les dons aux œuvres pieuses, y compris les dons aux confréries auxquelles participe le testateur. Ces sources néanmoins ne permettent pas de dresser un tableau exhaustif : beaucoup de listes de confrères n'ont pas été conservées pour cette époque et les testaments ne mentionnent pas systématiquement les confréries du testateur. Par ailleurs, les listes ne permettent pas toujours d'identifier les membres des confréries, ni même de repérer les libraires ou imprimeurs à coup sûr, le métier n'étant pas toujours précisé. Il y a donc sûrement plus de membres du monde du livre dans les *scuole* vénitienne que ceux que nous avons repérés. Ces informations, bien que partielles, peuvent néanmoins servir à montrer dans quelle mesure ces institutions ont été utiles pour l'intégration des acteurs du monde du livre.

Le rôle des confréries dans l'imprimerie vénitienne a pour la première fois été souligné par Martin Lowry dans son étude de Nicolas Jenson, dans la continuité de certaines découvertes faites par Emmanuele Cicogna et Horatio Brown<sup>131</sup>. Il s'agissait en particulier de comprendre la présence de Nicolas Jenson dans la confrérie de San Girolamo, en même temps que d'autres imprimeurs et libraires. San Marco est une des confréries les plus prestigieuses de la ville, rassemblant l'élite marchande et artisanale de la ville. En revanche, San Girolamo est présenté comme une petite confrérie, mais rassemblant des artistes, sculpteurs et marchands allemands. Cette étude a été approfondie par Cristina Dondi dans un article important de 2004<sup>132</sup>. En se basant sur l'étude des *mariegole* des confréries ou *scuole* vénitienes, celle-ci a montré comment les imprimeurs et libraires ont rejoint individuellement les confraternités de la ville, dès les premiers temps de l'imprimerie. Dans le cas de la confrérie de San Girolamo, dont elle reprend l'étude, sa situation géographique proche de fonderie a pu jouer un rôle dans le développement des presses et la nouvelle demande en matière de travail de métal, sans compter la présence de nombreux grands marchands allemands, qui auraient permis aux imprimeurs d'améliorer leur réseau commercial. L'auteure a également étudié la *scuola grande* de San Rocco, dans laquelle les imprimeurs auraient joué un rôle de leaders : leur statut a augmenté avec celui de la confrérie elle-même, qui a été fondée en 1478 en acquiert le statut de *scuola grande* en 1489. Cet article, repris notamment dans

---

piont que nous avons effectué sur la reconnaissance des communautés nationales dans la section 7.1.2.2. Pour une présentation générale des *scuole* vénitienes, voir Patricia FORTINI BROWN, « Le "scuole" », art. cit. ainsi que Brian PULLAN, « Natura e carattere delle Scuole », art. cit.

130. Chiffres cités dans Reinhold C. MUELLER, « Préface », *Per salute delle anime e delli corpi : scuole piccole a Venezia nel tardo Medioevo*, Venise, Marsilio, 2001, p. i-ix, p. ix

131. Martin LOWRY, *Nicholas Jenson*, op. cit., p. 112-113.

132. Cristina DONDI, « Printers and guilds in fifteenth-century Venice », art. cit.

l'ouvrage collectif *Urban networks and the printing trade in early modern Europe*<sup>133</sup>, a marqué une étape importante dans la prise en considération de l'environnement social des imprimeurs à Venise. Il nous semble cependant qu'il est possible d'aller plus loin dans l'étude de ces institutions, en nous intéressant aux autres confréries qui ne sont pas mentionnées dans ces études, et qui pourtant comportent également parmi leurs membres des imprimeurs et des libraires. Nous avons rassemblé les informations des *mariegole* et des testaments des acteurs. Il ne faut donc pas voir ce tableau comme exhaustif, mais comme un aperçu de la diversité des pratiques des membres du milieu du livre en matière de dévotion. Dans les sources que nous avons pu consulter, une soixantaine d'imprimeurs ou libraires sont présents dans une dizaine de *scuole* différentes entre 1469 et 1540<sup>134</sup>.

### 8.3.2.2 Nicolas de Francfort : cas limite ou emblématique ?

Afin d'illustrer la manière dont les confréries vénitiennes peuvent contribuer à l'intégration d'un individu, nous avons choisi d'exploiter un exemple qui peut être vu aussi bien comme un cas limite que comme un cas emblématique : il s'agit de Nicolas de Francfort<sup>135</sup>. Cet Allemand commence à imprimer à Venise en 1473 et reste en activité jusqu'en 1516, bien que de manière épisodique. Le dernier document le mentionnant de son vivant est son second testament du 23 décembre 1524<sup>136</sup> ; il meurt peu après<sup>137</sup>. Cet imprimeur est un cas de participation exceptionnelle aux confréries vénitiennes : d'après les legs qu'il mentionne dans ses testaments, il est membre d'une dizaine de *scuole* différentes : une *scuola grande*, celle de San Marco, et de nombreuses autres *scuole piccole*<sup>138</sup>. La participation à plusieurs confréries ne posait pas de problème, même si, à Venise, un individu ne pouvait participer qu'à une seule *scuola grande* : Brian Pullan cite ainsi le cas de Leonardo Loredan qui est membre d'environ 120 *scuole* dans la ville<sup>139</sup>. Cependant, même dans des milieux artisanaux et marchands aisés, la participation à plus d'une dizaine de confréries reste rare.

Cristina Dondi faisait l'hypothèse que la participation à des confréries permettait aux impri-

---

133. Renaud ADAM et al. (dir.), *Urban Networks and the printing trade in early modern Europe (15<sup>th</sup>–18<sup>th</sup> century)*, Londres, Consortium of European Research Libraries, 2010.

134. Nous avons choisi de prendre considération les imprimeurs et libraires qui intègrent une confrérie jusqu'aux années 1530, pour prendre en compte la lenteur des processus d'intégration. Les acteurs que nous avons pu identifier sont ainsi souvent des imprimeurs actifs dans les années 1520.

135. Les éléments que nous présentons ici sont repris d'un article publié durant notre thèse : Catherine KIKUCHI, « Nicolas de Francfort, un Allemand à Venise au tournant du xv<sup>e</sup> siècle », *Revue historique* 672 (2014), p. 757–781.

136. ASV, *Cancellaria inferiore, Miscellanea*, b. 29, n° 2936, 23 décembre 1526.

137. Dans la *mariegola* de la *scuola grande* de San Marco, son nom est suivi de la mention « *Mori 1524* ». Il est donc décédé entre le 23 décembre et la fin de l'année *more veneto*.

138. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, n° 320, 25 mai 1519 et *Cancellaria inferiore, Miscellanea*, b. 29, n° 2936, 23 décembre 1526. En plus de ces indications, on retrouve Nicolas de Francfort dans les *mariegole* des *scuole* de San Cristoforo et de Santa Caterina : ASV, *Scuole piccole e suffragi*, b. 406, fol. 59 ; *Museo Correr, Mariegola* n° 119, *Scuola di Sta Caterina*, fol. 52. Pour la période qui nous occupe, les listes de confrères ont souvent été perdues.

139. Brian PULLAN, « Natura e carattere delle Scuole », art. cit., p. 14.

meurs de trouver des débouchés facile pour leur production religieuse<sup>140</sup>. Et en effet, Nicolas de Francfort est l'un des principaux producteurs de textes liturgiques et para-liturgiques à Venise. Sa participation à de si nombreuses confréries a sans doute eu un rôle commercial, les *scuole* passant ainsi commande à un de leurs membres imprimeur ou bien l'imprimeur écoulant ses stocks au sein des *scuole* de la ville. C'est de cette manière qu'elle interprète la participation de Nicolas Jenson aux *scuole* de San Girolamo et de San Marco, des *scuole* qui ne sont d'ailleurs pas du tout mentionnées dans son testament. Cependant, il ne faudrait pas surinterpréter ces éléments : la participation à une *scuola grande* et à trois ou quatre *scuole piccole* n'est pas anormale, et même relativement courante. Par ailleurs, si Nicolas de Francfort s'est sans doute servi de son insertion dans ces institutions pour son commerce, sa situation n'est pas celle de Jenson. En effet, contrairement à Jenson, l'imprimeur allemand mentionne ces confréries dans ses deux testaments avec des legs d'argent non négligeables. Sa piété est manifeste, et l'impression de nombreux ouvrages liturgiques ou para-liturgiques peut aller dans le sens d'une dévotion personnelle très développée. Son adhésion à de très nombreuses *scuole* peut donc aussi être lue à travers des questions de pratiques religieuses. Enfin, l'adhésion à une confrérie doit être pensée en termes de lien social : il s'agit non seulement d'une problématique de politique éditoriale et économique mais également d'une volonté d'intégration au tissu social vénitien. Il nous faut donc nuancer l'hypothèse de Cristina Dondi ici : la participation de Nicolas Jenson à ces deux confréries est habituelle pour un habitant vénitien, et ne s'explique pas seulement par son activité d'imprimeur ; le cas de Nicolas de Francfort montre bien que les logiques économiques ne suffisent pas à comprendre son adhésion intensive aux regroupements de dévotion vénitiens.

La participation de Nicolas de Francfort et de Nicolas Jenson à la *scuola grande* de San Marco est un signe du prestige qu'ils ont tous les deux acquis, ainsi que de leur assise économique. Leur présence est confirmée par le registre de la confrérie ; si on en croit la graphie du copiste chargé de leur enregistrement, ils semblent y avoir été admis tous les deux aux alentours de 1484<sup>141</sup>. Ces *scuole grandi* sont à l'origine des confréries de flagellants ou *battuti*, mais au xv<sup>e</sup> siècle, il faudrait davantage les voir comme des institutions caritatives, formées par deux groupes de membres : les riches forment les *asenti alla disciplina*, dispensés de la discipline ; les membres ordinaires, plus pauvres, sont les bénéficiaires de la charité et en revanche soumis à la flagellation<sup>142</sup>. Or les deux imprimeurs sont tous les deux dans la catégorie « *asenti alla disciplina* », ce qui marque une position bien établie dans la société vénitienne au moment de leur entrée.

La *scuola grande* n'a sans doute pas joué un rôle décisif dans l'insertion initiale de Nicolas de Francfort dans la ville, puisqu'il y entre déjà fort d'une situation déjà solide et enviable. Cependant, cette institution a sans doute permis à l'imprimeur de rencontrer des membres de l'élite

140. Cristina DONDI, « Printers and guilds in fifteenth-century Venice », art. cit.

141. « *Nicolo Janson stampador. Mori 1480. [...] Nicolo da Franchafort San Canzian. Mori 1524* » : ASV, *Scuola grande di S. Marco, Atti*, b. 4, *Mariegola* 1480-1549, fol. 100r.

142. Il faut rajouter à ces groupes celui les médecins, qui doivent seulement visiter les malades. Voir Brian PULLAN, *Rich and poor in Renaissance Venice*, op. cit., p. 63-67.

vénitienne, que ce soient des patriciens ou des artisans qualifiés et enrichis. Il s'agit finalement d'une porte d'entrée vers l'élite de Venise, en même temps que d'un symbole de réussite sociale. Cette confrérie semble avoir eu une signification importante pour l'imprimeur et sa famille. Le beau-fils de Nicolas de Francfort, Jacomo, qui épouse sa fille unique Paula, est également membre de la *scuola* de San Marco, mais en tant que confrère ordinaire<sup>143</sup>. Nicolas de Francfort et sa famille sont ensuite enterrés accompagnés par les membres de la confrérie<sup>144</sup>.

La participation de Nicolas de Francfort à des *scuole piccole* répond également à d'autres logiques<sup>145</sup>. Elle suit en partie les changements de résidence de l'imprimeur. D'après les sources que nous avons sur ce personnage, il commence par habiter dans la paroisse de San Canciano<sup>146</sup>. Il participe alors à la confrérie de San Massimo dans l'église paroissiale. Ce quartier est situé non loin de Santa Orsola, où il participe également à la *scuola* de Santa Caterina, dans l'église du même nom. Nicolas de Francfort déménage ensuite dans la paroisse de San Marziale, où il habite au moins depuis 1494<sup>147</sup> et participe à deux des *scuole* de la paroisse : celle de San Marziale dans l'église paroissiale et celle de San Cristoforo à Santa Maria dell'Orto, qui est sans doute l'église la plus proche de son lieu de résidence<sup>148</sup>. Le cadre paroissial a donc son importance pour comprendre les solidarités qui lient les individus, dans les pratiques dévotionnelles comme sociales. À une époque où ce cadre perd de son importance pour les Vénitiens installés, où la cohésion de la paroisse se dilue dans le cadre religieux de Venise, elle reste un vecteur d'intégration pour les nouveaux venus. Élisabeth Crouzet-Pavan a ainsi étudié l'importance des solidarités paroissiales avec l'exemple de la *contrada* de San Barnaba, et le délitement progressif de ces solidarités dans les dernières décennies du xv<sup>e</sup> siècle. Il n'empêche que dans le cas d'immigrés de fraîche date, comme dans le cas de Menego de Bassano, serviteur d'une famille noble, étudié dans *Le Moyen Âge de Venise*, la paroisse reste un cadre d'intégration et une « famille spirituelle » essentielle<sup>149</sup>. Nicolas de Francfort est un bon exemple de la manière dont ces acteurs ont pu se saisir de ces opportunités pour s'insérer dans le tissu de spiritualité et de solidarité vénitien.

Un autre groupe de *scuole* semble avoir été déterminé par leur proximité avec le quartier central

---

143. « *Jachomo di Bassani spicier ala fontana a san Bartolomeo* » : ASV, *Scuola grande di S. Marco, Atti*, b. 4, *Mariegola* 1480–1549, fol. 68r.

144. Nicolas de Francfort souhaite être enterré dans le cimetière de Santi Giovanni e Paolo accompagné par les membres de la *scuola* de San Marco (ASV, *Cancellaria inferiore, Miscellanea*, b. 29, n° 2936); Jacomo demande à être enterré dans le caveau de son beau-père à Santi Giovanni e Paolo également accompagné par les membres de la confrérie de San Marco (ASV, *Cancellaria inferiore, Miscellanea*, b. 29, n° 2950).

145. Les logiques territoriales de Nicolas de Francfort et de sa participation à des *scuole* vénitienes snt récapitulées dans la carte 67.

146. ASV, *Scuola grande di S. Marco, Atti*, b. 4, *Mariegola* 1480–1549, fol. 100r.

147. Il est mentionné comme exécuteur testamentaire de Hermann Liechtenstein en tant que « *Nicolaum di Franchfort impressorem librorum de confinio San. Martialis ad S. Maria in horto* » : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, n° 8 et 8 bis.

148. On trouve une seule source mentionnant un autre lieu de résidence pour cette imprimeur, à Santi Apostoli, mais étant donné que cette paroisse jouxte celle de San Canciano, il est probable qu'il s'agisse d'une imprécision ou d'une erreur : *Museo Correr, Mariegola* n° 118, fol. 52.

149. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, op. cit., p. 462–463.

des imprimeurs et libraires, autour du Rialto. Il s'agit également des paroisses investies par la communauté allemande, dans les églises de San Bartolomeo et San Salvador, où ils occupent les postes de gouvernement des confréries locales<sup>150</sup>. L'importance du cadre national dans le choix de certaines confréries est confirmée par la participation de Nicolas de Francfort à la *scuola* des Allemands nouvellement créée en 1506, la confrérie du Rosaire à San Bartolomeo.

Enfin, d'autres confréries ne se laissent pas expliquer ni par la proximité géographique, ni par l'origine nationale. Il s'agit d'une appartenance religieuse qui se diffuse dans toute la ville, y compris dans des quartiers assez excentrés. Il participe à des confréries très éloignées de son lieu d'activité, comme la *scuola* de Santa Lucia ou encore celle du Saint-Esprit dans l'église de Santa Maria in Broglio. Le cas particulier de Nicolas de Francfort témoigne bien d'une évolution plus générale que les travaux sur les paroisses vénitiennes avaient déjà relevée. Les travaux de Pascal Vuillemin ont montré la manière dont les *scuole parrocchiali* renforçaient les réseaux locaux de solidarité. La multiplication des confréries à la fin du Moyen Âge à Venise a cependant conduit à une redéfinition plus large de ces réseaux de solidarité, avec une diminution de l'importance du cadre paroissial<sup>151</sup>. « Aux solidarités territoriales se substituèrent des solidarités dévotionnelles à la mesure de la ville entière<sup>152</sup> », notamment sous l'influence des ordres mendiants qui apportent une conception différente de l'espace religieux par rapport au clergé paroissial<sup>153</sup>. Il ne faut donc pas comprendre la participation à ces confréries uniquement en termes locaux. Nicolas de Francfort a beau être ancré dans des réseaux paroissiaux, il n'en reflète pas moins également l'élargissement et l'unification de l'espace religieux vénitien.

L'insertion religieuse de Nicolas de Francfort est tout à fait exceptionnelle, et signale sans doute une pratique dévotionnelle intense. Mais au-delà de cet aspect purement religieux, l'imprimeur semble avoir mis à profit les confréries vénitiennes à plusieurs niveaux dans son intégration à la société vénitienne. Les *scuole* nationales, ou bien celles où la communauté allemande est très représentée, permettent de resserrer des liens professionnels ou personnels entre membres de la nation. Les autres *scuole piccole* permettent de s'insérer dans le tissu local vénitien, qu'il s'agisse de confréries de la paroisses de résidence, ou au contraire de confréries situées dans des quartiers plus éloignés de la ville. Les *scuole grandi*, enfin, permettent un accès privilégié à une socialisation d'élite, en permettant de côtoyer des acteurs déjà bien insérés économiquement, socialement et politiquement dans la ville. Nicolas de Francfort utilise ici des instances de sociabilité reconnues par l'État, et ce à toutes les échelles géographiques et sociales. L'adhésion à ces nombreuses confréries et leur présence répétée dans les testaments de l'imprimeur traduisent donc à la fois

---

150. Gerhard RÖSCH, « Il Fondaco dei Tedeschi », art. cit., p. 62 ; Francesca ORTALLI, *Per salute delle anime e delli corpi*, op. cit., p. 106.

151. Pascal VUILLEMIN, « Des paroisses à la ville. Les scuole parrocchiali et la redéfinition des réseaux de solidarités à Venise à la fin du Moyen Âge (xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup>) », art. cit., p. 14-15.

152. *Ibid.*, p. 20.

153. Pascal VUILLEMIN, « L'espace urbain vénitien : un enjeu entre Ordres mendiants et chapitres paroissiaux (xiii<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle) », *Rivista di storia della chiesa in Italia* 63.1 (2009), p. 49-71, p. 70.

un engagement religieux certain, une utilisation de leurs réseaux économiques et une insertion diversifiée dans le tissu social vénitien. L'imprimeur représente un cas-limite dans l'intensité de son utilisation des *scuole* ; il est cependant en un sens représentatif de la manière dont les acteurs du monde du livre utilisent ces instances de socialisation.

### 8.3.2.3 Une intégration à plusieurs échelles

Nicolas de Francfort n'est pas un cas isolé. Que ce soit en tant que dirigeant, ou en tant que membre ordinaire, de nombreux imprimeurs et libraires investissent ces institutions religieuses contrôlées par les autorités vénitiennes. Les sources sont parcellaires pour les *scuole piccole*, mais les listes conservées permettent d'avoir une vue d'ensemble relativement complète pour les *scuole grandi* de San Marco, San Giovanni Evangelista et San Rocco<sup>154</sup>. Parmi les membres du commerce et de la production du livre que nous avons repérés dans ces listes, on compte 28 membres de la *scuola* de San Rocco, 17 de San Marco et 5 de San Giovanni Evangelista<sup>155</sup>. La *scuola* de San Rocco est nettement la plus favorisée, surtout à partir des années 1500. L'hypothèse de Cristina Dondi est donc bien confirmée : les libraires et imprimeurs ont préféré une confrérie jeune, fondée dans les dernières années du xv<sup>e</sup> siècle, pour pouvoir y exercer des fonctions de gouvernement, et augmenter leur statut en même temps que le statut de la *scuola* s'accroissait également. Leur présence dans ces fonctions de direction est peu attestée pour les autres *scuole* : il était sans doute plus facile d'y parvenir pour des entrepreneurs d'une industrie jeune dans une confrérie également jeune, que dans des institutions implantées depuis longtemps dans la ville. Enfin, le nombre de confrères est limité par les autorités dans les *scuole grandi* : entrer dans une nouvelle confrérie était donc *a priori* plus facile.

Cependant, il ne faudrait pas négliger non plus la *scuola* de San Marco, de laquelle font partie non seulement Nicolas Jenson et Nicolas de Francfort, mais également de nombreux autres individus au xvi<sup>e</sup> siècle que nous connaissons peu, mais qui sont qualifiés dans la *mariegola* de libraire ou d'imprimeur. Dans la plupart des cas cependant, ce sont des individus qui ont été inscrits sur les listes tardivement, dans les années 1530 – on en a encore d'autres dans les années 1540. De plus, ils font tous partie de la catégorie des confrères astreints à la discipline, donc ne sont pas les membres les plus riches ou honorés de la confrérie. Nicolas de Francfort et Nicolas Jenson font donc figure de précurseurs ; ils avaient obtenu un statut social élevé leur permettant l'entrée dans cette confrérie, alors que leur métier n'avait pas encore acquis la reconnaissance qu'il obtient dans le courant du xvi<sup>e</sup> siècle. Le reste de leurs collègues peine à les imiter.

Le cas des cinq individus présents dans la *scuola grande* de San Giovanni Evangelista est un peu

---

154. Les listes des confrères de Santa Maria della Carità ne sont conservées que pour le xviii<sup>e</sup> siècle et est très parcellaire pour Santa Maria della Misericordia.

155. Ces chiffres sont à prendre avec beaucoup de précaution et servent plutôt à permettre la comparaison entre les confréries qu'à donner des valeurs absolues : de nombreux libraires ou imprimeurs ont pu ne pas être retrouvés dans ces listes, à défaut de qualificatif distinctif.



différent. On y trouve un certain « *Matho stampador* », qui paie son dû à la confrérie en 1509, en tant que confrère *alla disciplina*. Mais nous ne pouvons pas l'identifier avec certitude. Les autres en revanche nous sont davantage connus : on trouve ainsi le libraire Piero de Martini, les deux imprimeurs Melchior Sessa (en 1535) et Nicolò de Bascharino (en 1520), ainsi que le libraire florentin Sano (dès 1482)<sup>156</sup>. Les deux premiers collaborent ensemble en 1545 : il est possible que leurs activités communes au sein de la confrérie leur aient permis de se mettre en contact<sup>157</sup>. Par ailleurs, la présence de Sano de Florence dès les années 1480 dans une confrérie telle que celle-ci a sans doute à voir avec sa très bonne insertion dans la communauté florentine à Venise, et reflète les liens qu'il a pu tisser notamment avec les grands marchands et artistes florentins, à l'image des Giunti ou d'Andrea Verrocchio<sup>158</sup>.

L'utilisation de ces *scuole grandi* peut être finalement comprise de deux manières différentes. Quand un individu a déjà une assise économique assez solide, il s'agit d'une manière de renforcer son insertion dans les réseaux proprement vénitiens. Pour les autres, en particulier ceux astreints à la discipline, il s'agit d'une instance de sociabilité bien sûr, une occasion de rencontre avec des classes sociales variées, qui peut déboucher sur des collaborations. Un prestige social accompagne cette participation. Mais il faut également le comprendre comme une assurance. Les activités caritatives des *scuole grandi* envers leurs membres étant particulièrement développées, les nombreux membres astreints à la discipline en bénéficiaient largement, comme l'a montré Brian Pullan. Les pauvres de la *scuola* bénéficient d'un traitement privilégié, surtout s'ils sont assidus aux enterrements et aux manifestations religieuses de l'institution. Plus largement, les *scuole grandi* servent d'assistance en cas de revers de fortune des pauvres comme des riches<sup>159</sup>. En ce sens, même les imprimeurs ou libraires relativement aisés pouvaient y trouver un intérêt économique, étant donné l'instabilité et les risques de leur activité.

Les informations sont plus rares pour les *scuole piccole*, mais on remarque le même double mouvement que nous avons observé concentré chez Nicolas de Francfort. Pour les premiers imprimeurs allemands, l'ancrage national est important, avec par exemple la participation de Johann Manthen et de Hermann Liechtenstein à la *scuola* de San Leonardo dans la *contrada* de San Salvador<sup>160</sup>. Ce dernier participe d'ailleurs à deux autres confréries dans cette même église<sup>161</sup>. Mais la présence importante de libraires et d'imprimeurs dans les confréries des quartiers de San Zulian ou de San Salvador est aussi à expliquer par la proximité avec le lieu d'habitation ou de travail. Ainsi, le libraire Marco de Paluschi, dont la boutique se trouve sur les *Mercerie* à San Zulian, est membre de *scuole* dans les église de San Salvador et de San Zulian<sup>162</sup>. De la même façon, le libraire

---

156. ASV, *Scuola Grande di S. Giovanni Evangelista*, b. 10, *Mariegola*, fol. 11v, 26v, 35r ; b. 13, *Elenco fratelli*, fol. 93, 94, 138 et 145.

157. Ester PASTORELLO, *Tipografi, editori, librai a Venezia nel secolo XVI*, *op. cit.*, n° 401.

158. Voir notamment page 187.

159. Brian PULLAN, *Rich and poor in Renaissance Venice*, *op. cit.*

160. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 481, n° 508, 22 août 1474 ; b. 66, n° 8, 28 juin 1494.

161. La *scuola* de Santa Maria et celle de San Nicolo à San Salvador.

162. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 968, n° 318, 23 avril 1525.

Piero Ravani est membre de la *scuola* de San Nicolo à San Salvador, tandis qu'il est présent dans la *contrada* de San Zulian, toute proche<sup>163</sup>. On trouve encore l'imprimeur Giorgio Rusconi qui est membre de la *scuola* de Santa Caterina à San Ziminian, alors qu'il habite dans la *contrada* voisine de San Moise<sup>164</sup>. La confrérie est donc bien un signe d'enracinement des acteurs dans la ville.

« Au sein d'une ville débordante de sacralités, d'une ville qui est une, bien plus que polycentrique, chaque testateur construit son parcours de foi et sa recherche du salut<sup>165</sup> ». C'est bien de cela qu'il s'agit dans le cas de l'intégration de ces individus, privés de reconnaissance institutionnelle et de communauté de métier préexistante. À travers les confréries, il s'agit de faire son salut via une série de modalités possibles, une série de choix ; en faisant son salut, on crée des liens solides avec la société de la ville, qui récrée ainsi des solidarités à travers la « famille confraternelle<sup>166</sup> ». Les liens de solidarités et de sociabilité tissés dans le cadre des confraternités ou des confréries ont été mis en lumière par les travaux de Jacques Chiffolleau puis de Catherine Vincent. La « douceur d'être inclus<sup>167</sup> » permet aux confrères de s'inscrire dans un cadre solide, rompant la solitude des déracinés ou au contraire redoublant une insertion déjà en cours dans la société. En effet, nuanciant la thèse de Jacques Chiffolleau selon laquelle les confréries étaient une réponse au déracinement des nouveaux arrivants en ville, marqués par « la fin des ancêtres », Catherine Vincent remarque que les participants aux confréries peuvent être au contraire parfaitement intégrés dans la société, par le mariage notamment<sup>168</sup>. Une insertion existante peut-être renforcée par une adhésion à des confréries, et celles-ci peuvent procurer un nouvel ancrage à de nouveaux arrivants dans la ville. C'est cette double utilité que nous avons retrouvée ici. Ceci dit, la dimension pieuse ne doit pas être occultée ici. Il ne s'agit pas d'un simple calcul en vue d'une intégration réussie dans la ville, une intégration terrestre. Il s'agit aussi de stratégies visant à assurer son salut dans et par la communauté de prière de la confrérie. Plus spécifiquement, pallier la solitude au moment du décès est un désir que nous retrouvons chez les membres du monde du livre.

### 8.3.2.4 Une intégration *post mortem*

Les liens sociaux indéniables qui se tissent au moment des réunions confraternelles ne doivent pas nous faire oublier que ces confrères sont là avant tout pour faire leur salut. Si dans certains cas l'appartenance à des confréries peut être instrumentalisée à des fins commerciales, il ne faut pas

---

163. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 218, n° 362, 10 juin 1528 ; *Provveditori di comun*, reg. T, fol. 237 : avec un autre libraire, Martino Locatello, il est alors témoin d'un acte de 1521.

164. Ester PASTORELLO, *Tipografi, editori, librai a Venezia nel secolo XVI*, *op. cit.*, n° 370 bis ; ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 999, n° 96, 27 octobre 1503.

165. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, *op. cit.*, p. 462.

166. Jacques CHIFFOLEAU, *La Comptabilité de l'au-delà*, *op. cit.*, p. 274.

167. Catherine VINCENT, *Les Confréries médiévales dans le royaume de France : XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 13.

168. Voir à ce sujet Jacques CHIFFOLEAU, *La Comptabilité de l'au-delà*, *op. cit.*, p. 210–211 et 292, et Catherine VINCENT, *Les confréries médiévales dans le royaume de France*, *op. cit.*, p. 65.

pour autant balayer la volonté pour ces chrétiens de retrouver dans la confrérie une communauté spirituelle, un encadrement religieux qui leur permettra d'affronter la mort. Les confréries sont aussi des communautés qui unissent les membres vivants et morts : « la mort elle-même ne peut pas rompre les liens qui unissent les confrères<sup>169</sup> ». À Venise comme ailleurs, les membres des *scuole* sont tenus d'accompagner les funérailles d'un membre défunt, leurs suffrages permettant de faciliter le passage dans l'au-delà. Certaines confréries possédaient également des tombeaux pour leurs membres<sup>170</sup>. Les obligations ou les possibilités en la matière diffèrent largement d'une *scuola* à l'autre. La confrérie de Sant'Orsola par exemple requiert l'observation scrupuleuse de certaines pratiques dévotionnelles, notamment une messe solennelle pour le salut des âmes. Ces aspects sont encore amplifiés dans les *scuole grandi* où les messes commémoratives font intervenir plusieurs centaines de confrères. Quoiqu'il en soit, pour reprendre les termes de Patricia Fortini Brown, la participation à une *scuola* revenait à s'assurer un fond de dotation perpétuelle pour le soin et la protection de son âme<sup>171</sup>.

L'intégration des imprimeurs et libraires à Venise passe donc également par une intégration religieuse : une intégration aux suffrages des confréries. À cela s'ajoute les dons pieux qui sont effectués dans le cadre des testaments afin d'ordonner leurs affaires, mais afin également de régler le « prix du passage<sup>172</sup> » vers l'au-delà. À l'image des testaments étudiés par Élisabeth Crouzet-Pavan dans la *contrada* de San Barnaba, ces legs dessinent une géographie religieuse très vaste dans la ville de Venise<sup>173</sup>.

Nous souhaitons nous intéresser ici plus précisément aux sépultures des imprimeurs. Peu nous sont parvenues<sup>174</sup>. Mais nous avons dans un certain nombre de testaments des indications sur les souhaits du testateur. Dans quelques cas, l'enterrement et l'inhumation sont cohérents avec les choix confraternels. On a déjà évoqué le cas de Nicolas de Francfort qui demande explicitement à être enterré accompagné des confrères de la *scuola grande* de San Marco<sup>175</sup>. Johann Manthen demande à être enterré dans le caveau de sa confrérie de San Leonardo à San Salvador, et demande également aux dirigeants de la confrérie de faire célébrer à l'autel de San Leonardo trente messes pour son âme – il fait la même demande aux autres confréries auxquelles il a participé à Venise<sup>176</sup>.

169. Jacques CHIFFOLEAU, *La Comptabilité de l'au-delà*, op. cit., p. 290.

170. Brian PULLAN, « Natura e carattere delle Scuole », art. cit., p. 15.

171. Patricia FORTINI BROWN, « Le "scuole" », art. cit., p. 322-323.

172. Jacques CHIFFOLEAU, *La Comptabilité de l'au-delà*, op. cit., p. 218.

173. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, op. cit., p. 459-463. Pour des immigrés de fraîche date, on avait pu voir que les dévotions s'ancrent également dans les régions d'origine des individus : voir page 109.

174. Voir l'annexe 9.3.3.

175. « *Volo et ordino quod corpus meum sepeliatur in archa mea in cimiterio monasteriis Santi Johanni et Pauli cum illa funerali pompa demissa tamen et humili prout videbitur domnis commissariis meis vocatis confratribus scole mee Sancti Marci* » : ASV, *Cancellaria inferiore, Miscellanea*, b. 29, n° 2936. Cette demande est rappelée dans son testament de 1519 : « *Lasso alla scuola per l'anima mia di san Marcho ducati 10 intendando per tuta la spexa che fara la scuola per mi sopolire et per i mulinaria passidi* » (ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, n° 320).

176. « *Item volo corpus meum sepelliri debere ad sanctum Salvatorem in loco et archis scole sancti Leonardi in qua sum cum illo onore et ordine modo et forma sicut meis commissariis videbitur. Cui scole sancti Leonardi predicat dimitto ducatos*

De même enfin pour le libraire Silvestro de Gratia qui demande à être enterré dans l'église de Santa Maria Magdalena, dans le caveau de la *scuola grande* de la Misericordia<sup>177</sup>.

Pourtant, ces cas sont assez rares. La plupart du temps, les individus demandent à être enterrés sans référence à une confrérie, que ce soit pour le caveau ou pour l'accompagnement des confrères. Il y a plusieurs raisons à cela. D'abord parce que les funérailles étaient une obligation des autres confrères, il n'était donc pas forcément nécessaire de le rappeler dans le testament. Par ailleurs, l'accès au caveau de la confrérie était restreint. Enfin, l'impression que donnent beaucoup de testaments est que les acteurs cherchent à diversifier leurs ancrages spirituels, en se faisant enterrer dans une église où ils ne sont pas déjà liés par une confrérie. Dans ce cas de figure, les églises des ordres mendiants sont particulièrement privilégiées, ce qui n'est pas surprenant en soi, mais qui demande quelques explications supplémentaires<sup>178</sup>.

Sur les 26 imprimeurs ou libraires pour lesquels nous connaissons un souhait de sépulture, presque tous veulent être enterrés à Venise et dix d'entre eux émettent un jour le vœu d'être enterré dans le couvent franciscain observant de San Francesco della Vigna. Il s'agit d'un mouvement enclenché particulièrement à partir des dernières années du xv<sup>e</sup> siècle et qui se poursuit jusqu'à la fin de notre période. La plus ancienne attestation est le testament de Hermann Liechtenstein de 1494, qui demande à être enterré dans le couvent en habit de franciscain<sup>179</sup>. Par la suite, on y trouve également des caveaux familiaux. Ainsi, si Lazzaro de'Soardi demande simplement à être enterré dans un caveau du couvent<sup>180</sup>, le libraire Giovanni Poesio demande à être enterré dans la tombe de son beau-père, l'imprimeur Bernardino Stagnino dont la pierre tombale se trouve encore dans le cloître<sup>181</sup>. L'attraction du couvent de San Francesco della Vigna est observable de

---

*decem, cum hoc quod gastaldio et socii dicte scole debeant et tenerentur celebrari facere ad altare sancti Leonardi dicte scole missas triginta pro anima mea subito post meum obitum* » : ASV, Notarile, Testamenti, b. 481, n° 508.

177. « *in archis mee scole batutorum videlicet Sante Marie de Misericordia, cui scole dimitto ducati quinque pro anima mea* » : ASV, Notarile, Testamenti, b. 956, n° 583, 3 mai 1489.

178. Jacques Le Goff et son équipe avait mené dans les années 1960 une grande recherche sur l'implantation des ordres mendiants dans les villes et leur influence sur l'urbanisation, mais sans que la synthèse ne soit jamais publiée. On pourra citer néanmoins le programme et le rapport d'étape de Jacques Le Goff : Jacques LE GOFF, « Apostolat mendiant et fait urbain dans la France médiévale : l'implantation des ordres mendiants. Programme – questionnaire pour une enquête », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 23.2 (1968), p. 335–352 ; Jacques LE GOFF, « Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale. État de l'enquête », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 25.4 (1970), p. 924–946. Cette problématique a été reprise par certains travaux et critiquée par d'autres : voir sur ce sujet Paul BERTRAND, « Ordres mendiants et renouveau spirituel du bas Moyen Âge (fin du XII<sup>e</sup> s.–XV<sup>e</sup> s.) », *Le Moyen Âge* 107.2 (2001), p. 305–315. On peut également se référer au colloque « Les ordres mendiants et la ville en Italie centrale », publié dans les MEFRM, vol. 89, n° 2, 1977. On trouvera également des éléments dans François MENANT, *L'Italie des communes, 1100–1350*, Paris, Belin, 2005.

179. « *Volo quando contingerit me mori, corpus meum seppeliri debere ad Sanctum Franciscum a Vinea, cum habitu ipsorum fratrum* » : ASV, Notarile, Testamenti, b. 66, prot. II, fol. 21, 28 juin 1494, cité dans Agostino CONTÒ, *Calami e torchi, op. cit.*, p. 109.

180. « *in una archa dicti conventi* » : ASV, Notarile, Testamenti, b. 999, n° 21, 26 juillet 1505.

181. « *Volo sepeliri in arca prefati soceri mei posita in claustro monasterii Santi Francesci a vinea* » : ASV, Notarile, Testamenti, b. 190, n° 367, 20 juin 1519. Les autres testateurs demandant à être enterré dans le couvent sont Ottaviano Scotto (Emmanuele Antonio CICOĞNA, *Delle iscrizioni Veneziane raccolte ed illustrate*, 3 t., Venise, Varie Tipografie, 1824, S. Francesco della Vigna, n° 251, 1498), Albertino da Lissona Verellese (ASV, Notarile, Testamenti, b. 99, n° 21, 26 juillet 1505), Antonio Moreto (ASV, Notarile, Atti, b. 2557, n° 1, copie du 25 septembre 1518 d'un testament du 22

façon générale à Venise. Ainsi, les recherches sur les testaments des *contrade* de San Barnaba, Santa Maria Nuova et Santa Marina réalisées par Élisabeth Crouzet-Pavan ont bien montré que les couvents mendiants, notamment ceux de Santi Giovanni e Paolo et de San Francesco attirent les suffrages et les legs pieux des habitants, avec un mouvement ascendant au xv<sup>e</sup> siècle<sup>182</sup>. Lors de la fondation par la famille Amadi de Santa Maria dei Miracoli, on constate également une inscription de la piété mariale dans une sensibilité franciscaine forte : par exemple, les testateurs faisant des legs à la chapelle choisissent d'être enterrés dans un couvent franciscain de la ville, en habit de franciscain<sup>183</sup>.

Plus précisément, c'est bien le courant de l'Observance franciscaine qui est directement visé par les testateurs du milieu du livre. Ainsi Bernardino Stagnino demande à être enterré à San Francesco della Vigna ; s'il meurt hors de Venise, il demande à être enterré dans un couvent de l'Observance, s'il s'en trouve un dans la ville<sup>184</sup>. Giorgio Rusconi demande explicitement à être enterré en habit de franciscain observant<sup>185</sup>. Parfois les liens avec l'Observance passent par des liens familiaux. Ainsi le même Gabiano qui demandait à être enterré en habit de franciscain en 1526 produit un autre testament en 1536 qui a pour témoins deux frères franciscains de l'Observance de San Francesco della Vigna, dont un certain *fra Bernardinus de Gabiano*, probablement un membre de sa famille<sup>186</sup>. Un dernier cas nous montre l'importance que ces couvents pouvaient avoir pour certaines familles. Alde Manuce, dans son testament de 1506, demande à être enterré dans un couvent de l'Observance<sup>187</sup>. Cette année-là, son épouse Maria est enceinte, il a donc peur de mourir, la laissant avec un enfant à élever : si cet enfant est une fille, il demande qu'elle soit éduquée chez les sœurs de l'Observance<sup>188</sup>. En 1514, il demande de même que sa fille Alda soit éduquée par les sœurs de saint François à Carpi<sup>189</sup>.

On remarque par ailleurs que tous les imprimeurs et libraires faisant montre de leur attachement au franciscanisme et plus spécifiquement à l'Observance, que ce soit par l'habit dans le-

---

mai 1501), Alessandro Bindoni (ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 1183, n° 27, 28 août 1521) et Jacopo Pincio (ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 218, n° 222, 5 octobre 1527).

182. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, op. cit., p. 455-458 ; idem, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, op. cit., p. 482-483.

183. idem, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, op. cit., p. 511. Nous avons vu que cette dernière condition est demandée par Hermann Liechtenstein en 1494, mais ce n'est pas un cas unique. Par exemple, le libraire Gabiano fait également cette requête ; il demande en outre à être enterré auprès de sa femme dans un monument funéraire construit pour eux deux à San Francesco della Vigna : ASV, *Notarile, Atti*, b. 3345, fol. 151, 4 mars 1526.

184. « *Io volio esser sepolito a santo Francesco alla vigna [...] che ocoresse che manchase in altro locho fora di tera zoe de Venexia, Padua voi eser sepulto in ecclesia santi Francesci de oservancia se li sara, si non in ecclesia Catedralia* » : ASV, *Cancellaria inferiore*, b. 66, n° 26, cité dans Stefano PILLININI, *Bernardino Stagnino*, op. cit.

185. « *Item volo cader meum sepeleri habitu San Francesco de Observantia* » : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 999, n° 96, 27 octobre 1503.

186. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 218, n° 237, 25 septembre 1536.

187. « *Il corpo mio voglio sia seulto in una ecclesia de li fratri de San Francesco de Observantia* » : Rinaldo FULIN, « Documenti per servire alla storia della tipografia veneziana », art. cit., n° 155.

188. « *Ma se 'l sera femina, li lasso per sua dote mille ducati, et voglio che sia allevata et ammaestrata in uno monastero d sore de observantia, de bona fama* ».

189. « *Preterea quia est mihi muella nomine Alda volo quod ipsa educetur inter monachas et sorores Sancti Francisci in eodem opido Carpi* » : Alde MANUCE, *Aldo Manuzio*, op. cit.

quel ils veulent être enterrés, par le choix du lieu de sépulture ou par les recommandations qu'ils laissent en faveur de ces couvents, sont tous des noms importants du monde du livre vénitien. Cela peut s'expliquer de plusieurs manières. Les ordres mendiants ont depuis le début fait l'objet des attentions de riches patrons et des autorités publiques à Venise<sup>190</sup> ; c'est encore le cas au xv<sup>e</sup> siècle, avec notamment les Amadi qui fondent la chapelle de Santa Maria dei Miracoli à laquelle on adjoint une maison de clarisses, ou encore les da Pesaro qui font construire leur chapelle dans l'église franciscaine de Santa Maria Gloriosa dei Frari<sup>191</sup>. Les grands libraires et imprimeurs vénitiens essaient-ils de se fondre dans le moule de cette sensibilité religieuse, protégée par l'élite de la ville. Les mouvements de l'Observance ont connu un essor particulier à Venise, notamment sous l'influence du dominicain Giovanni Dominici et des franciscains Bernardin de Sienne et Bernardin de Feltre<sup>192</sup>. Les libraires et imprimeurs ont également dû être sensibles à ce climat. Mais l'insistance envers San Francesco della Vigna s'explique aussi par la présence d'une bibliothèque bien fournie. Elle est attestée depuis 1437 et se développe progressivement grâce aux legs de patriciens<sup>193</sup>. Marcantonio Sabellico la mentionne également dans son *Del sito di Venezia*<sup>194</sup>. La bibliothèque et le couvent semblent avoir cultivé leurs liens avec les lettrés et les producteurs de livres. Les couvents de la ville sont des foyers culturels importants, tout particulièrement celui-ci. Durant les années 1500, le couvent voit la présence du frère franciscain Francesco Zorzi, qui a joué un rôle important dans la diffusion de la littérature kabbalistique. Sa bibliothèque, qui comporte notamment des éditions de Daniel Bomberg, est conservée à San Francesco della Vigna où il enseignait<sup>195</sup>. D'après une liste des livres rédigée en 1600, la bibliothèque du couvent compte plusieurs centaines d'incunables et d'éditions du xvi<sup>e</sup> siècle. L'intérêt des imprimeurs et libraires importants de Venise venait sans doute aussi de ce climat intellectuel favorable à la diffusion des imprimés. L'Observance italienne, par opposition à l'Observance des pays germaniques, était favorable à la culture lettrée : la fin du xv<sup>e</sup> siècle marque une politique délibérée de création et de développement de bibliothèque et de *studia*, qui traduit une grande familiarité avec les livres depuis les origines<sup>196</sup>. Le livre était déjà particulièrement important pour les couvent

190. À tel point que cette caractéristique fut élevée comme une composante essentielle du mythe vénitien : Pascal VUILLEMIN, « L'espace urbain vénitien : un enjeu entre Ordres mendiants et chapitres paroissiaux (xiii<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle) », art. cit., p. 54.

191. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, op. cit., p. 511.

192. Cecilia CRISTELLON et Silvana SEIDEL MENCHI, « Religious life », *A Companion to Venetian History, 1400-1797*, Leiden, Brill, 2013, p. 379-419, p. 385.

193. Costanzo ALBASINI, « La biblioteca di san Francesco della Vigna in Venezia », *Le Venezie francescane* 19.4 (1952), p. 177-181.

194. Il parle d'une « *copiosa livreria* » à laquelle Andrea Bragadin et Gerolamo Badoer ont fait un legs : Marcantonio SABELLICO, *Del sito di Venezia città (1502)*, op. cit., p. 24-25.

195. Francesco ZORZI, *L'Armonia del mondo*, Saverio CAMPANINI (éd.), Milan, Bompiani, 2010, p. xcix.

196. Voir Frédéric MEYERET et Ludovic VIALLET (dir.), *Identités franciscaines à l'âge des Réformes*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2005, et particulièrement Petr HLAVÁČEK, « Die böhmischen Franziskaner-Observanten im ausgehenden Mittelalter und ihr Verhältnis zu Bildung und Bücher », *Identités franciscaines à l'âge des Réformes*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2005, p. 335-362 et Roberto RUSCONI, « I frati Minori dell'Osservanza in Italia dopo il Concilio di Trento : circolazione di libri e strumenti di formazione intellettuale

mendiants, pour l'étude ou l'édification, et ce malgré l'idéal d'itinérance qui tend à s'opposer à la culture livresque. Le récent volume *Entre stabilité et itinérance. Livres et culture des ordres mendiants, XIII<sup>e</sup> siècle–XV<sup>e</sup> siècle* montre bien à quel point les ordres mendiants ont pu être des acteurs de la circulation du livre<sup>197</sup> : les couvents observants de la fin du XV<sup>e</sup> et du début du XVI<sup>e</sup> siècle ont particulièrement développé cette tendance, malgré certaines contradictions internes<sup>198</sup>. Le rapport de la spiritualité observante avec les livres a pu être un facteur important pour attirer les acteurs du monde du livre, qui y trouvaient des clients, mais aussi des hommes d'Église réceptifs à certaines de leurs préoccupations. Parmi les imprimeurs et libraires liés à ce courant, on retrouve des noms importants du monde du livre, ce qui peut s'expliquer la recherche de légitimer son succès économique. Les imprimeurs et les libraires qui avaient réussi leur ascension par le livre trouvaient là une façon de justifier leurs profits aux yeux de l'Église, mais sans doute aussi à leurs propres yeux. Le lien entre la spiritualité et les livres peut même les conduire à faire don de leur production en paiement de leur sépulture, comme le fait Hermann Liechtenstein en 1494, qui donne pour 10 ducats de livres à aux frères de San Francesco della Vigna où il souhaite être enterré<sup>199</sup>. Les frères enrichissaient leur bibliothèque, tandis que les imprimeurs faisaient leur salut.

Cette intégration relativement rapide des acteurs de l'imprimerie dans certaines communautés religieuses et les échanges denses que les sources nous laissent supposer, ont largement contribué à l'intégration des imprimeurs et libraires. Au-delà d'éventuels liens économiques – les bibliothèques mendiantees comme les confréries achetaient sûrement des livres à ces imprimeurs et libraires –, les liens spirituels qui se sont créés entre la fin du XV<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> siècle entre les Observants et le monde du livre permettent finalement à ces individus de trouver une place dans la société, y compris après leur mort, en s'inscrivant dans une vaste communauté de prière unissant vivants et morts. L'importance de ces liens ne doivent pas être sous-estimés. La « douceur d'être inclus » s'étend aussi à la vie après la mort et à l'élection réfléchie des lieux de sépulture.

---

(sulla base delle biblioteche conventuali e personali) », *Identités franciscaines à l'âge des Réformes*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2005, p. 385–409 qui fait un bilan de l'historiographie sur les franciscains et leur rapports aux livres et au savoir. Plus récemment, on se réfèrera à Letizia PELLEGRINI, « Cultura del libro e pratiche dei libri nell'Osservanza italiana (XV secolo) », *Entre stabilité et itinérance : livres et culture des ordres mendiants, XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle*, Turnhout, Brepols, 2014, p. 189–202. Remarquons toutefois que les Observants ne sont pas les seuls à posséder des bibliothèques importantes : Sabellico note ainsi celle des Dominicains de Santi Giovanni e Paolo. « *Evvi altre cio, sopra gli orti, una gran libreria, i quali, con gran parte degli edificii dal lago vengono bagnati* » : Marcantonio SABELLICO, *Del sito di Venezia città (1502)*, op. cit., p. 24.

197. Nicole BÉRIOU, Martin MORARD et Donatella NEBBIAI DALLA GUARDA (dir.), *Entre stabilité et itinérance : livres et culture des ordres mendiants, XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle*, Turnhout, Brepols, 2014.

198. Letizia PELLEGRINI, « Cultura del libro e pratiche dei libri nell'Osservanza italiana (XV secolo) », art. cit.

199. « ... qui fratres habere debeant de meis libris per summa ducatorum decem ».

### 8.3.3 Quelle reconnaissance pour quelle intégration ?

Les confréries vénitiennes, et plus largement les institutions religieuses de la ville, ont une fonction d'intégration certaine pour les artisans, entrepreneurs et marchands du livre vénitiens. Dans le cas de l'imprimerie, ces institutions font accéder les acteurs à une reconnaissance et une insertion sociale plus ou moins officialisée. Cependant, la reconnaissance de cette intégration par les autorités publiques est à nuancer. Nous avons fait l'hypothèse d'un lien entre l'octroi d'un privilège et l'intégration d'un individu dans la ville. La participation à une confrérie cependant ne fait pas tout. On compte 73 imprimeurs ou éditeurs avérés recevant un privilège sur la période 1469–1530<sup>200</sup>. Parmi eux, 17 sont membres d'une *scuola*, dont 14 d'une *scuola grande*. Un peu moins d'un quart des imprimeurs et libraires recevant un privilège font donc partie de confréries, généralement parmi les plus prestigieuses de la ville. La proportion augmente si l'on observe les imprimeurs qui reçoivent plusieurs privilèges. Un quart de la petite quarantaine d'imprimeurs ou libraires recevant deux privilèges ou plus font partie de *scuole grandi* – un seul parmi eux fait partie d'une *scuola piccola*. Près de la moitié de la vingtaine d'imprimeurs recevant trois privilèges ou plus font partie d'une *scuola grande*.

On retrouve finalement le même phénomène que pour l'attribution des privilèges en fonction de l'origine des individus. Nous avons observé que les Italiens étaient privilégiés par rapport aux autres, non parce qu'ils représentaient une part significativement plus importante des privilégiés, mais parce qu'ils étaient ceux qui en recevaient le plus<sup>201</sup>. Les privilèges, et particulièrement l'octroi répété de privilèges, signalent une insertion poussée dans la cité. Les *scuole* comme l'origine semblent être un bon indicateur de ce point de vue. Cependant, ce n'est pas du tout systématique et il faut se garder de conclusions trop hâtives en la matière. En effet, est-ce qu'un individu reçoit un privilège parce qu'il est intégré et en particulier fait partie d'institutions reconnues dans la cité ? ou bien est-ce qu'il entre dans ces institutions justement parce qu'il est déjà bien intégré dans les réseaux de la ville ? Cette question, qui paraît insoluble et ressemble à s'y méprendre à celle de l'œuf et la poule, est à notre sens une fausse question, parce qu'elle masque l'aspect cumulatif de l'intégration des individus. En considérant que la participation à une confrérie vénitienne permet d'apprendre les normes sociales, politiques et institutionnelles de la ville, on adopte une approche dynamique qui permet de sortir de ce paradoxe. L'intégration relève d'un processus : on ne peut pas dresser une ligne de démarcation claire entre un moment où un individu est intégré, par rapport à la situation précédente où il ne l'était pas. La relative corrélation entre la participation à des confréries, et particulièrement aux *scuole grandi*, et l'octroi de privilèges permet simplement de dire que les deux phénomènes vont dans le même sens. Les privilèges reconnaissent bien une forme d'intégration des acteurs dans la cité, qui est également permise

---

200. Les autres sont des auteurs, des éditeurs de textes, des personnages qui ne sont pas identifiés dans les colophons de l'époque ou attestés comme *stampator* ou *librarius* dans les sources.

201. Voir la section 7.4.3.



par la participation aux institutions religieuses de la ville. La *scuola* permet à un individu de tisser des liens sociaux, d'entretenir éventuellement des liens préexistants ou d'en créer de nouveaux, qui se surajoutent aux liens qu'il avait pu créer par d'autres biais ; elle permet aux individus de participer à la gestion de l'institution, aux événements collectifs, et éventuellement d'occuper un poste à responsabilité où ils pourront apprendre les normes sociales et institutionnelles locales. Ces phénomènes ne doivent pas donc être pris séparément : ils doivent au contraire être compris comme un processus d'ensemble, qui permet à un individu de jouer de différentes modalités de l'intégration. De la même façon que les acteurs arbitrent entre les confréries auxquelles ils peuvent participer, arbitrent également pour choisir leur lieu de sépulture, de la même manière certains vont parvenir à s'intégrer par les institutions religieuses tandis que d'autres vont passer par d'autres biais ou combiner d'autres vecteurs d'intégration.

Il faut donc comprendre l'intégration à travers des faisceaux d'explication et dans la durée. La participation à des institutions religieuses n'explique pas tout. La socialisation et la sociabilité que les imprimeurs ne trouvent pas dans une corporation, ils la trouvent dans les confréries, mais aussi dans des réseaux plus informels, que sont les réseaux d'amitié et la famille. Comme Catherine Vincent le faisait remarquer, les confréries médiévales fonctionnent de concert avec les liens familiaux : elles ne les remplacent pas, elles les renforcent au contraire<sup>202</sup>. Les liens familiaux et les liens confraternels, assimilables à des liens familiaux artificiels, ne s'excluent pas et se nourrissent l'un de l'autre. De la même manière, l'intégration des individus peut se nourrir de plusieurs vecteurs d'insertion dans la société médiévale vénitienne.

## 8.4 Socialisation et intégration

Au-delà des ressorts institutionnels et religieux de l'intégration, nous souhaitons à présent nous intéresser plus précisément aux relations interpersonnelles et à leur contenu. Il s'agit de comprendre dans quelle mesure ces liens, impliquant des acteurs du monde du livre, contribuent à la socialisation des individus, et par la suite à leur intégration dans le tissu social vénitien.

Les contextes de socialisation pour un imprimeur ou un libraire sont nombreux et diversifiés ; nous pouvons penser qu'ils recoupent largement les possibilités des artisans ou marchands vénitiens au tournant du xv<sup>e</sup> siècle. Nous avons cependant des sources très parcellaires ; dans la plupart des cas, les informations ne sont pas assez systématiques pour que nous puissions en faire un traitement quantitatif ; en ce sens, les collaborations professionnelles dont témoignent les colophons sont un cas à part. Pour les autres types de relations, nous avons renoncé à les présenter sous forme d'un réseau, qui donnerait une fausse impression d'exhaustivité<sup>203</sup>. Nous

---

202. « De même qu'elle reproduit les hiérarchies sociales, la confrérie contribue également à renforcer les liens familiaux » : Catherine VINCENT, *Des Charités bien ordonnées : les confréries normandes de la fin du xiii<sup>e</sup> siècle au début du xvi<sup>e</sup> siècle*, Paris, École normale supérieure de Jeunes Filles, 1988, p. 223.

203. L'approche réticulaire peut être utilisée même dans des cas où les informations ne sont pas sérielles. C'est la

procéderons donc par touches successives, pour tenter de faire ressortir les différentes modalités de la socialisation que la documentation fait ressortir, et ainsi de présenter le monde social que constitue le monde du livre.

### **8.4.1 Une socialisation à plusieurs niveaux**

Certains aspects de la socialisation des imprimeurs et libraires vénitiens ont déjà été évoqués. La socialisation au sein du métier, à travers les collaborations dont témoignent les colophons ont fait l'objet d'un traitement par analyse de réseau<sup>204</sup>. Nous avons également mentionné l'importance de la communauté nationale pour les premiers imprimeurs allemands<sup>205</sup>, et dans le cadre du développement de l'imprimerie et de ses réseaux commerciaux<sup>206</sup>. Mais ces liens personnels ont été jusqu'à présent étudiés sous l'angle de l'activité économique des acteurs, et non du point de vue de l'intégration des individus à la société vénitienne. Les deux aspects sont complémentaires, et nous ferons aussi bien sûr référence ici à l'importance économique de ces liens. Mais nous souhaitons aussi nous intéresser ici à la manière dont ces liens permettent de mieux comprendre la manière dont ce milieu s'organise d'un point de vue social, à travers les relations entre ses membres et les relations avec l'extérieur.

#### **8.4.1.1 Des relations professionnelles au-delà des collaborations formelles**

Les relations qui existaient entre imprimeurs et libraires à Venise allaient au-delà des partenariats sur lesquels les éditions conservées nous renseignent. Cependant, peu de sources nous informent sur les relations professionnelles qui pouvaient s'établir entre imprimeurs en dehors de ce cadre. Les documents retrouvés dans les archives vénitiennes nous permettent d'avancer qu'il existait bien un approfondissement des relations professionnelles par d'autres biais. Ce milieu professionnel en construction acquiert une certaine cohésion, à travers les relations interpersonnelles et les échanges de services entre ses différents acteurs, partenaires ou concurrents. Dans ce cadre, l'intégration individuelle est à comprendre en lien avec la cohésion du groupe et la densité des liens qui le composent.

---

méthode qui est adoptée par Isabelle Rosé pour Odon de Cluny et qui s'est révélée extrêmement fructueuse pour étudier le parcours de cet abbé clunisien du x<sup>e</sup> siècle. S'appuyant sur un vaste dossier documentaire composé d'actes diplomatiques, d'œuvres littéraires d'Odon et de textes narratifs autres, celle-ci a reconstitué le réseau personnel de cet individu : Isabelle ROSÉ, « Reconstitution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge. Approche des pratiques sociales de l'aristocratie à partir de l'exemple d'Odon de Cluny († 942) », art. cit. Mais ce qu'il est possible de faire pour un ego-réseau ne nous a pas semblé possible à l'échelle d'un groupe. En effet, les lacunes des sources, et surtout le fait que certains imprimeurs nous soient bien mieux connus que d'autres, nous ont semblé un problème insurmontable pour interpréter correctement le réseau que nous aurions obtenu. Voulant sortir d'une histoire de l'imprimerie centrée sur un individu, nous avons donc préféré abandonné cette perspective.

204. Voir les sections 3.4.2.3, 4.1.1.1 et 5.1.1.

205. Voir la section 3.1.2 notamment.

206. Voir la section 3.3.1.

Les *procura* faisant intervenir des membres du monde du livre vénitien témoignent de l'approfondissement de ces liens<sup>207</sup>. Il s'agit de documents très courants qui font d'un tiers le représentant d'un autre individu, ce qui lui donne généralement tout pouvoir pour une certaine affaire commerciale, économique ou patrimoniale, éventuellement pour agir dans un espace géographique donné. Si la procuration en tant que telle ne nous est pas toujours parvenue, nous en avons des traces indirectes, quand les procès ou les actes notariés mentionnent les personnes représentant les différentes parties. Nous avons ainsi recensé 92 témoignages de procuration faisant intervenir au moins un membre du monde du livre. 68 sont des procurations données par des imprimeurs, libraires ou éditeurs. Ce sont celles-ci que nous considérons. Sur les 68, plus de la moitié – 36 – concernent des espaces hors de Venise : ce sont alors des procurations données à des facteurs de compagnies ou à des libraires sur place<sup>208</sup>. 32, en revanche, concernent Venise, ou bien l'espace concerné n'est pas précisé. Sur ces 32 procurations, plus de la moitié – 18 – sont accordées à des libraires ou imprimeurs.

Ce sont précisément ces documents qui témoignent de l'imbrication des intérêts et les échanges de service qui peuvent exister au sein d'un métier, puisque dans de nombreuses sources que nous avons retrouvées, ces *procura* lient deux acteurs du monde du livre. Les intérêts économiques restent représentés par un membre du métier, ce qui témoigne d'une certaine confiance sélective qui s'installe dans le milieu. Dans certains cas, on a un redoublement des collaborations formelles par le système de procuration : c'est le cas pour les relations entre Melchior Sessa et Piero Ravani<sup>209</sup>, qui travaillent ensemble et se représentent réciproquement dans certaines situations, entre les frères Gregorio et Giovanni de Gregori<sup>210</sup>, entre Amedeo Scotto et Girolamo Durante<sup>211</sup>, ou encore entre Alde Manuce et Andrea Torresani<sup>212</sup>. Les procurations sont le plus souvent utilisées entre partenaires de longue date, entre lesquels les relations professionnelles sont redoublées d'autres types de liens : Sessa et Ravani investissent ensemble dans le foncier de la Terre Ferme vénitienne ; Gregorio et Giovanni de Gregori sont frères ; Alde Manuce est le beau-fils d'Andrea Torresani. Dans d'autres cas, les liens professionnels ne sont pas avérés, mais une proximité étroite est cependant attestée dans les sources. Ainsi, en 1522, l'imprimeur Paganino Paganini nomme Giovanni Bartolomeo da Gabiano son représentant pour acheter des biens à Riviera di Salo<sup>213</sup>. Bien qu'une collaboration officielle ne soit pas confirmée par les sources, ces deux hommes ont noué des liens étroits, familiaux et personnels : Paganini qualifie Gabiano de

---

207. Sur cette forme de contrat, on se référera à Julia JUNGWIRTH, *Procurator, Studienwörterbuch Rechtsgeschichte und Römisches Recht*, Vienne, Manz, 2006. On renvoie également à une étude intéressante des réseaux de procuration en Dalmatie, plus précisément à Zadar : Stephan Karl SANDER-FAES, *Urban Elites of Zadar. Dalmatia and the Venetian Commonwealth (1540–1569)*, Rome, Viella, 2013, p. 66–73.

208. Ces *procura* ont été exploitées lorsque nous avons évoqué dans notre deuxième partie l'élaboration du réseau commercial des libraires et imprimeurs vénitiens au fil de la période

209. ASV, *Procurator de Citra*, b. 145, 12 mai 1525.

210. ASV, *Giudici del Procurator, Foris*, b. 12, fol. 185, 30 avril 1510.

211. ASV, *Signori di notte al civil*, b. 120, reg. I, fol. 81v, 15 mai 1503.

212. Ester PASTORELLO, « Di Aldo Pio Manuzio : testimonianze e documenti », art. cit., p. 178.

213. ASV, *Provveditori sopra le camere*, b. II.7, fol. 148, 21 mars 1522.

*cognato* dans son testament de 1505<sup>214</sup>.

Dans la majorité des sources que nous avons pu consulter, les imprimeurs ou libraires décident d'être représentés par un membre du métier, même s'il s'agit parfois d'acteurs hors de Venise, mais on voit bien que ces liens ne sont pas contractés au hasard. La représentation sanctionne des liens étroits antérieurs. Ce sont des individus qui ont l'habitude de faire affaires ensemble, ou au moins de se côtoyer régulièrement. La *procura* est bien le résultat d'une socialisation plus intense, qui permet l'établissement de la confiance dans le milieu du livre. Il s'agit d'une intégration forte des individus, qui peuvent alors compter sur des soutiens dans l'exercice de leur activité. Dans le même temps, cela nuance l'impression de concurrence débridée que nous avons pu retirer de certaines déclarations : cette compétition est tempérée par l'existence de liens forts unissant certains acteurs du monde du livre, et qui leur permet d'agir pour leurs intérêts réciproques<sup>215</sup>.

Cette même logique se retrouve dans le cadre des testaments des imprimeurs. La fonction d'exécuteur testamentaire est occupée de façon privilégiée par des membres de la famille ou du métier. Dans la quasi-totalité des testaments d'imprimeurs, libraires ou éditeurs commerciaux identifiés, on trouve au moins un exécuteur exerçant un métier relevant du livre imprimé, qu'il soit ou non apparenté au testateur ; ils sont le plus souvent plusieurs. La même constatation est d'ailleurs valable pour les épouses ou les filles d'imprimeurs ou de libraires, qui elles aussi tendent à nommer comme exécuteurs des membres du métier, même si de façon moins systématique. Ces remarques ne sont pas surprenantes, il s'agit au contraire d'un phénomène courant dans les milieux artisanaux<sup>216</sup>. Mais cela nous permet au moins de comprendre que malgré l'absence de corporation, les individus ont réussi à recréer des liens sociaux suffisamment forts au sein de leur milieu professionnel, pour pouvoir confier le soin de leur passage et les intérêts de leur famille à ceux-ci. L'imbrication des intérêts économiques, l'assurance que les exécuteurs du métier sauront gérer au mieux l'héritage et parfois l'entreprise que le défunt laisse derrière lui en attendant que les héritiers ne prennent le relais... Ces considérations sont encore étroitement liées aux liens professionnels qui réussissent à se tisser dans le monde du livre vénitien, et ce dès le début de l'implantation de l'imprimerie dans la ville.

L'approfondissement des liens professionnels passe ensuite par des canaux qui ne relèvent pas directement des affaires économiques. Les témoignages dans le cadre de procès sont ici intéressants ; il s'agit de circonstances particulières pour lesquelles on voit le monde du livre se mobiliser au profit de ses membres. Deux exemples sont particulièrement révélateurs. Ainsi en 1499, Amedeo Scotto, le libraire et imprimeur neveu du défunt imprimeur Ottaviano Scotto, souhaite

---

214. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 1216, vol. IV, fol. 69-70, copie du 11 juin 1543, testament du 13 septembre 1505.

215. Nous avons vu précédemment que la concurrence, ou *concorrentia*, qui existe et est dénoncée dans le monde du livre n'empêche pas l'établissement de liens de confiance : voir la section 5.1.3.2.

216. Voir en particulier Anna BELLAVITIS, « Il testamento : un diritto, un dovere o uno spazio di libertà ? », art. cit. ; *idem*, *Famille, genre, transmission à Venise au XVI<sup>e</sup> siècle*, op. cit. À titre de comparaison, on peut aussi mentionner la manière dont les milieux artisanaux renforcent leur solidarité par le marrainage ou le parrainage : Christiane KLAPISCH-ZUBER, « Compérage et clientélisme à Florence (1360-1520) », *Ricerche storiche* 15.1 (1985), p. 61-76 ; *idem*, « Parrains et filleuls. Étude comparative », art. cit.

récupérer son héritage, spécifiant qu'il est le bénéficiaire des dernières volontés de son oncle. Il se présente devant les *Quattro ministeriali* avec plusieurs témoins de la légitimité de sa demande : parmi les sept noms cités, on trouve non seulement le père d'Amedeo et frère d'Ottaviano, mais également Boneto Locatello, qualifié de prêtre et d'imprimeur, Bernardino Benali, libraire, et un *Antonio librer* que nous n'avons pas pu identifier<sup>217</sup>. En l'occurrence, ces témoignages reflètent sans doute les liens professionnels qui unissaient ces imprimeurs : Ottaviano Scotto a travaillé avec Boneto Locatello<sup>218</sup>, tandis qu'Amedeo Scotto est l'exécuteur testamentaire de Bernardino Benali<sup>219</sup>. On voit que ces relations permettent ensuite aux acteurs – et ici à leur descendance – d'assurer et de renforcer leur position dans la société. Un cas similaire se produit en 1515 : une autre famille d'imprimeurs se présente devant les *Quattro ministeriali* : celle d'Andrea Corbo qui vient de décéder. Les filles d'Andrea Corbo viennent réclamer l'héritage de leur père et font témoigner dix personnes. Parmi elles, on trouve un *Jacomo ditto el Gazin stampador*, un *Polo portador de lettere*, un *Marco curador de lettere*, et enfin un *Piero de Marco stampador*. Ici, il est probable que ce soient des relations au sein de l'atelier qui sont réaffirmées par ces témoignages. Les ouvriers typographiques mentionnés ici étaient peut-être des employés d'Andrea Corbo. Ils ont été mobilisés ici pour faciliter la succession de leur patron.

Les cas de succession sont des exemples assez classiques, et on reste encore en partie dans la sphère économique, dans le cadre de partenaires ou d'employés qui appuient la position d'un imprimeur. Mais un cas un peu plus tardif permet de souligner l'importance sociale des relations au sein du métier, sans qu'il y ait nécessairement de collaborations professionnelles antérieures. En 1551 en effet, Candido Bindoni se présente devant les juges du *Proprio* pour faire reconnaître qu'il est bien le fils légitime et naturel de l'imprimeur Benedetto Bindoni. Il convoque comme témoins son oncle, Agustino Bindoni, ainsi que l'imprimeur *Vielmus de Monferato*, qui est peut-être Guglielmo de Fontaneto, imprimeur à Venise depuis 1516 jusqu'aux années 1540<sup>220</sup>. On a donc un imprimeur, sans lien de parenté ni professionnel connu ni revendiqué avec les Bindoni, qui est convoqué pour témoigner de la naissance du fils d'un autre imprimeur. Les imprimeurs et libraires de la ville peuvent donc dans certains cas se faire les garants des droits des familles des imprimeurs. Cela ne se résume pas forcément au fait de se faire garant d'une succession, mais peut parfois conduire à garantir la naissance légitime d'un individu, qui est de ce fait non seulement intégré de droit dans sa famille et sa succession, mais aussi dans le milieu professionnel de son père<sup>221</sup>.

Dans les trois cas que nous venons d'évoquer ici, des membres du métier sont convoqués pour

---

217. ASV, *Quattro ministeriali*, b. 79, fol. 108r, 27 novembre 1499.

218. Fernanda ASCARELLI et Marco MENATO, *La Tipografia del '500 in Italia*, op. cit., p. 328–329.

219. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 999, n° 145, 23 septembre 1505. Cette proximité n'a visiblement pas été entamée par le conflit qui semblait opposer Amedeo Scotto et Bernardino Benali en 1503, quand les *Signori di notte* interdisent à Benali de continuer à imprimer un Rasis qui est sous privilège de Scotto : ASV, *Signori di notte al civil*, b. 120, fol. 189v, 20 octobre 1503.

220. Fernanda ASCARELLI et Marco MENATO, *La Tipografia del '500 in Italia*, op. cit., p. 356.

221. En l'occurrence, Candido Bindoni est également imprimeur à Venise.

justifier devant les juges du bon droit de certaines demandes. L'intégration dans le milieu professionnel permet à un individu de faire valoir ses droits dans la société. Les liens contractés dans le monde du livre permettent une intégration plus large dans ce même milieu mais aussi dans la société vénitienne dans son ensemble.

La défense des intérêts des membres du métier, à travers les procurations, les exécutions testamentaire ou les témoignages, semble bien un aspect important de la construction de ce milieu professionnel et de l'intégration de ses membres. De façon plus directe, cette intégration pallie parfois directement l'absence de corporation, et plus spécifiquement l'absence de tribunal corporatif. On le voit dans le cas des arbitrages dans lesquels nous voyons des acteurs du monde du livre demander à un tiers de trancher une querelle. Ils se présentent alors avec les arbitres devant les cours de justice vénitienne. Le choix de ces arbitres n'est pas innocent, notamment quand il s'agit de litiges commerciaux. Ainsi en 1522, Marco Gradenigo et son associé sont en conflit avec le libraire Alessandro Navo, et demandent l'arbitrage du libraire Giovanni Bartolomeo da Gabiano<sup>222</sup>. Mais la capacité de faire intervenir des membres du métier est importante également dans des conflits qui ne relèvent pas du monde du travail. On trouve ainsi, dans un conflit entre un cardeur, Nicolò Petri, et un imprimeur, Bartholomeo Theodori, des arbitres qui appartiennent à chacun des deux mondes artisanaux : un fileur, Nicolò Giorgio, et un imprimeur, Andrea Panteo<sup>223</sup>. Il s'agit ici d'arriver à un compromis après une blessure que l'imprimeur avait infligée au cardeur. La même chose se remarque dans le cas d'un conflit concernant l'épouse d'un imprimeur, Diana da Veglia, femme de Manfredo Bono, actif à Venise entre 1491 et 1516. Un des arbitres choisis est également un imprimeur<sup>224</sup>. Pour être certain que les intérêts de chacun soient préservés, les deux arbitres étaient désignés par chacun des acteurs en conflit : les imprimeurs ou libraires pouvaient alors désigner des collègues, témoignant de leur intégration dans ce milieu et de la cohésion naissante entre les acteurs de la production et du commerce du livre imprimé. Ces réseaux d'interconnaissance, et plus encore, d'échanges de services et de confiance, contribuent à intégrer certains individus à un monde professionnel en construction. La cohésion du groupe facilite ainsi l'intégration des individus.

#### 8.4.1.2 Une intégration dans le milieu artisanal vénitien

La cohésion du milieu du livre se marque ponctuellement par ces cas d'échanges de services et de défense des intérêts individuels. Pourtant, du fait des sources dont nous disposons, nous restons encore largement dans une sphère économique, directement ou indirectement. Si on regarde l'ensemble des actes dans lesquels les membres du monde du livre interviennent, en particulier en tant que témoin ou comme légataire, on constate que l'insertion dans le monde artisanal est sans doute tout aussi importante, sinon plus, que l'appartenance au métier au sens strict. Là

222. ASV, *Giudici del proprio, Sentenze a legge*, b. 6, reg. 22, fol. 68, 11 septembre 1522.

223. ASV, *Avogaria di Comun*, b. 4361, fasc. 14, 9 avril 1515.

224. Il s'agit à nouveau d'Andrea Panteo : ASV, *Giudici del Procurator, Foris*, b. 7, fol. 159, 4 mars 1502.

encore, il nous est impossible de le quantifier ; nous nous bornerons donc à esquisser quelques lignes de force.

Un ensemble de sources est particulièrement significatif. Les actes du notaire Zaccaria Partenio, couvrant une période allant de 1509 à 1537, font apparaître de très nombreux libraires et imprimeurs<sup>225</sup>. Si ces actes comportent des cas où les imprimeurs témoignent de concert et servent les intérêts de leur groupe professionnel ou des membres des familles d'imprimeurs ou de libraires, ces documents éclairent surtout des interactions avec les autres artisans. À titre d'exemple, sept individus qualifiés d'imprimeurs, présents dans la *contrada* de San Marziale, témoignent pour *dona Angelica*, épouse de *ser Vendramin barcharolo*<sup>226</sup>. Le registre fait ainsi apparaître les imprimeurs comme témoins de nombreux actes notariés en dehors de leur cadre d'activité. Un autre cas significatif est le testament de *dona Clara*, épouse d'Antonio Bussatio. Ce document fait intervenir de nombreux individus, à qui la testatrice lègue de petites sommes d'argent ou des biens matériels. Entre autres, elle lègue deux chemises à la femme d'un imprimeur, sa commère ; le mari est l'un de ses exécuteurs. On a ici sans doute le témoignage d'une sociabilité de voisinage, et qui se traduit par une parenté spirituelle, et une insertion dans des réseaux larges d'interconnaissance au sein de la classe artisanale, si on en croit les individus cités<sup>227</sup>.

Ces exemples, tirés des actes d'un notaire où ils sont particulièrement concentrés, sont représentatifs des sources que nous avons pu consulter dans les fonds notariaux et judiciaires de Venise. On a cependant un problème d'information, car les métiers des individus que nous rencontrons ne sont pas systématiquement mentionnés. Dans la plupart des cas cependant, il est possible de supposer qu'il s'agit d'artisans ou de commerçants. De même que l'ancrage paroissial n'est pas à négliger, les sociabilités locales dépassant le cadre de l'activité professionnelle sont centrales dans la socialisation des individus.

Même dans le cas de l'exécution testamentaire, une fonction qui demande une grande confiance et souvent une connaissance des intérêts économiques du testateur, on constate que les membres du milieu du livre dépassent souvent le cadre strict de leur milieu professionnel. Ils préférèrent nommer des membres de leur métier ou de leur famille, mais on retrouve également des artisans d'autres professions. En 1534, on a ainsi *Jacobus cartularius* à San Moisè, qui nomme comme exécuteurs testamentaires un *Bernardin dalla carta*, qui est sans doute également marchand de papier et libraire, mais aussi un maçon et un verrier<sup>228</sup> ; en 1530, *Michael cartularius* nomme comme

---

225. La raison de cette concentration ne nous apparaît pas clairement. Les individus concernés semblent venir de *contrade* diverses. Malheureusement, le registre est dans un très mauvais état, et ce depuis plus d'un siècle comme en témoigne une note de conservation de 1891 présente dans la *busta*.

226. ASV, *Notarile, Atti*, b. 10635, VIII, 8 mai 1516. Nous n'avons pas pu identifier ces imprimeurs : il est possible qu'il s'agisse d'ouvriers.

227. ASV, *Notarile, Atti*, b. 10635, XI, 8 mars 1523. parmi les témoins, on trouve des artisans de professions très diverses.

228. ASV, *Notarile, Testamenti*, n° 257, 2 janvier 1534.

exécuteurs deux orfèvres<sup>229</sup> ; ou encore Benedetto Fontana nommé en 1492 comme exécuteurs des libraires, mais également un cordonnier<sup>230</sup>. L'inverse est vrai et les imprimeurs ou libraires deviennent également exécuteurs testamentaires d'artisans vénitiens. Ainsi en 1478, un imprimeur nommé *Jacotino* – peut-être Jacques Le Rouge – est l'exécuteur testamentaire de *Renaldus*, cordonnier et reçoit la garde du capital des filles du défunt, avec la veuve Elasia<sup>231</sup> ; ou encore en 1523, les deux associés Piero Ravani et Melchior Sessa sont nommés parmi les exécuteurs testamentaire de *Leonardus Tonsor*, marchand de San Zulian<sup>232</sup>. De la même manière pour les procurations, nous avons relevés 92 *procura* faisant intervenir des acteurs du livre : dans 24 cas, il s'agit de pouvoirs donnés par un individu ne faisant pas partie du monde du livre à un imprimeur ou libraire. Dans la plupart des cas, on peut supposer qu'il s'agit d'artisans ou de citoyens vénitiens. Dans le cas des testaments comme des *procura*, l'importance des autres membres du livre pour ces fonctions n'est donc pas exclusive du choix d'autres individus, artisans ou citoyens.

Les testaments restent largement le domaine de la famille et des membres du métier, mais on voit qu'un élargissement est toujours envisageable. Il ne faudrait donc pas sous-estimer les sociabilités qui ne ressortent pas directement du monde professionnel, les relations de voisinage, les relations issues de la fréquentation des confréries, de la paroisse et du quartier. S'il n'est pas possible, ni très utile, de lister ici de façon exhaustive les différents exemples à travers lesquels on peut constater l'imbrication des sociabilités du milieu du livre et de l'ensemble du milieu artisanal vénitien, il nous semble malgré tout important de souligner que les liens étroits qui semblent unir le milieu du livre dans certaines circonstances sont à remettre dans un contexte plus général. L'intégration des imprimeurs dans l'artisanat vénitien passe par ce type d'interactions. Ce ne sont pas des relations professionnelles à proprement parler, même si ces sociabilités peuvent avoir une utilité professionnelle. Il s'agit véritablement de réseaux de sociabilité larges, qui recoupent des liens d'intensité diverse<sup>233</sup>, mais qui contribuent fortement à l'intégration dans la cité.

#### 8.4.1.3 Des étrangers qui n'en sont plus

À travers ces socialisations diverses, dans le milieu du livre et dans le milieu artisanal, certains étrangers entament des processus qui les conduisent à faire oublier leur appartenance à une communauté étrangère. Cela peut passer avec une intégration juridique, même si cela est plus aisé pour des Italiens que pour de non-Italiens, comme en témoigne l'origine des privilégiés *de intus et foris* aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles<sup>234</sup>. Le changement de statut passe aussi par une dynamique d'oubli des

229. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 218, n° 295, 26 janvier 1530.

230. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 51, n° 91, 1492.

231. ASV, *Petizion, Terminazioni*, b. 5, fol. 54v, 14 mars 1478.

232. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 271, n° 486, 17 juillet 1523. On notera que les deux témoins sont Tommaso Giunti, le fils du libraire et imprimeur florentin Lucantonio Giunti, et Agustino de Petrengo, barbier.

233. Mark Granovetter a ainsi montré que les liens faibles pouvaient être plus importants que les liens forts dans l'intégration des individus : Mark GRANOVETTER, « The strength of weak ties », art. cit.

234. Même si une diminution des demandes en provenance de la Terre Ferme est constatée à partir du moment où les citoyens des villes dominées par Venise obtiennent également la citoyenneté *de intus* de Venise. Par ailleurs,



origines dans les relations quotidiennes. Volontairement ou non, la provenance étrangère peut finir par ne plus être rappelée, ni par l'intéressé, ni par son entourage.

C'est particulièrement le cas pour certaines familles d'imprimeurs ayant commencé à imprimer dans les années 1470. On a pu voir que dans les premières années de l'imprimerie à Venise, une insistance particulière était mise sur l'origine étrangère et germanique des artisans qui venaient apporter la nouvelle technique à la ville<sup>235</sup>. Pourtant, assez rapidement, cette revendication s'estompe. Les colophons deviennent moins diserts sur la provenance allemande des imprimeurs. Certains s'assimilent tellement à la société vénitienne que certaines de leurs caractéristiques changent, le nom au premier chef. L'anthroponymie fluctuante des acteurs vénitiens à cette époque permet une certaine flexibilité et une certaine adaptation au fil d'une vie. Ainsi, Philippe Braunstein avait déjà noté que Nicolas de Francfort avait italianisé son nom en *Nicolo Franchforte* dans son testament de 1519<sup>236</sup>. Cette forme, parfois modifiée en *Franco Forte* se retrouve dans de nombreux actes concernant cet imprimeur et éditeur, notamment auprès du Podestat de Murano<sup>237</sup>. Dans le dernier acte le concernant, son testament de 1524, il est nommé *Nicolaus Franchfort*<sup>238</sup> : il s'agit d'une forme moins italianisée, mais *Franchfort* est traité comme un nom de famille, et non plus comme un surnom toponymique comme c'était le cas notamment dans les colophons<sup>239</sup>. Et il n'est bien sûr plus qualifié d'*alemanus*, de *germanus* ou encore de *teutonicus*. La même chose est valable pour Franz Renner. Ses colophons sont signés de versions allemandes de son nom : Franz de Heilbrunn ou Renner. Mais parallèlement, ses employés, parlant de lui ou donnant son adresse, emploient la version italianisée, Francesco Fontana ou della Fontana<sup>240</sup>. Ce nom va rester, puisqu'il le transmet à ses enfants, notamment Cristina et Benedetto, mais aussi peut-être à d'autres membres de sa famille, comme Bernardino Fontana qui est en procès avec Cristina pour la garde des enfants de Franz Renner<sup>241</sup>. Fontana devient non seulement le nom utilisé par les membres de la famille dans leurs interactions, mais également celui avec lequel Benedetto et Bernardino signent leurs propres éditions, abandonnant ainsi toute référence à une quelconque origine allemande. Dès les années 1500, Benedetto signe d'ailleurs ses éditions en tant que *Benedetto Fontana venetus*<sup>242</sup>. On l'observe enfin, même si de façon plus lente et mitigée, avec les femmes de la famille de Johann de Spire et Paula de Messine. La fille, Hieronyma, ne garde

---

d'autres raisons sont évidemment en cause. Les privilèges sont ainsi de moins d'importance pour les Allemands qui ont le *Fondaco* leur procurant certains avantages commerciaux.

235. Voir la page 101.

236. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, n° 320 ; Philippe BRAUNSTEIN, « Appunti per la storia di una minoranza : la popolazione tedesca di Venezia nel Medioevo », art. cit., note 13.

237. ASV, *Podesta di Murano*, b. 33, fasc. 1.3, 27 août 1489 ; fasc. 1.4, 22 mars 1490 ; b. 35, 11 juillet 1493, 11 juillet 1493, 29 juillet 1493

238. ASV, *Cancellaria inferiore, Miscellanea*, b. 29, n° 2936.

239. Nicolas de Francfort est alors désigné sous le nom de *Nicolaus de Franchfort* ou *Nicolaus de Franckfordia* ; une seule fois, en 1500, on trouve l'occurrence *Nicholaus Franckforth*, dans une édition de sermons en collaboration avec Bonetus Locatellus.

240. Roberto RIDOLFI, « Francesco della Fontana, stampatore e libraio a Venezia », art. cit.

241. ASV, *Giudici del Procurator, Foris*, b. 7, fol. 253, 18 juillet 1502.

242. Ester PASTORELLO, *Tipografi, editori, librai a Venezia nel secolo XVI*, op. cit., n° 187.

une référence à l'Allemagne qu'à travers le rappel de l'origine de son mari, Gaspar Dinslaken ou de Cologne, qui a toujours gardé cette dénomination, y compris quand il demande un privilège aux autorités en 1502<sup>243</sup> : dans son testament, elle se qualifie de *Jeronima uxor ser Gasparus de Colonia stampatoris*, mais ses dispositions par la suite ne laissent pas apparaître ses origines ou un ancrage particulier dans la communauté allemande vénitienne. Ses enfants ont des noms on ne peut plus italiens : Augustino, Francesco, Franceschina, Regina, Angela, Paula. Et quand une de ses filles, Franceschina, fait son testament en 1539, toute référence à son ascendance allemande a disparu ; elle n'est connue que sous le nom de *Franceschina, consorte miser Marco Mareschin*, alors que, dans son testament de 1521, elle rappelait malgré tout qu'elle était « fille de Gaspar de Cologne, imprimeur de livres, et épouse de Marco Mareschino, citoyen vénitien<sup>244</sup> ». Cette double référence à l'Allemagne et à Venise n'est sans doute pas anodine dans une famille dont les racines et les relations allemandes sont si profondes, mais tend malgré tout à disparaître.

Il nous est difficile encore une fois d'étudier la perception que les contemporains, les clients ou les voisins, pouvaient avoir de ces individus. Mais l'évolution de leur anthroponymie nous laisse à penser qu'ils n'étaient finalement plus considérés comme des étrangers, mais comme des membres à part entière de la société vénitienne, y compris linguistiquement. Si nous reprenons la définition de l'étranger comme quelqu'un qui ne possède pas les ressources sociales d'un lieu<sup>245</sup>, cette intégration linguistique et anthroponymique s'est aussi accompagnée d'une intégration sociale poussée, que nous pouvons observer dans les testaments de ces acteurs : contrairement aux premiers imprimeurs allemands, on ne trouve plus de référence à des parents restés de l'autre côté des Alpes, ou à une dévotion locale germanique. On est loin de Johann Rauchfass, qui en 1478 réalisait un testament à Venise en allemand, devant deux personnes qui comprenaient cette langue, et qui ont ensuite traduit le document en italien<sup>246</sup>.

Il est plus difficile de percevoir ces évolutions avec des Italiens, à défaut de marqueur aussi net que le nom et la langue. On a également pu constater que les libraires italiens conservent des attaches importantes dans leur région et leur ville d'origine, dont ils se servent pour articuler leurs réseaux commerciaux, ce y compris voire surtout au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>247</sup>. On le voit avec un exemple aussi éminent que Lucantonio Giunti : bien sûr, quand il est banni en 1514 pour blasphème, ses origines florentines sont clairement rappelées<sup>248</sup> ; mais sa pierre tombale le désigne également clairement comme « *Lucas Antonius Iunta Florentius*<sup>249</sup> » : quelle marque plus claire pour revendiquer son origine ? Les exemples ne manquent pas : le fils de Lucantonio Giunti continue de se

243. ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 15-23, image 164, 29 septembre 1502.

244. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 190, n° 270, 19 avril 1521 et 18 janvier 1539.

245. Nous avons abordé cette définition dans le chapitre 7.

246. ASV, *Notarile, Testamenti, in protocollo n° 407* : *traductus a dicta lingua theotonica in lingua latinam per Matheum Finwolum et Antonium del Cento, eis que viros prestissimos et intellegentis linguam predictam theotonicam*.

247. Voir la page 5.3.3.2.

248. ASV, *Consiglio di dieci Deliberazioni, Criminal, registri*, b. 2, image 230, 7 janvier 1514.

249. Emmanuele Antonio Cicogna, *Delle iscrizioni Veneziane raccolte ed illustrate, op. cit.*, Ss. Giovanni e Paolo, n° 438, 1521, voir annexe 9.3.3.

revendiquer florentin dans les colophons de ses éditions<sup>250</sup> ; Andrea Torresani est encore régulièrement appelé Andrea d'Asola dans les sources du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>251</sup>, de même que Giorgio Rusconi est souvent qualifié « de Milan<sup>252</sup> ». Les imprimeurs du Montferrat semblent également revendiquer de façon continue leur origine, que ce soit les membres de la famille Giolito, Giovanni Tacuino<sup>253</sup>, Guglielmo Anima Mea<sup>254</sup>, Guglielmo de Fontaneto<sup>255</sup>.

Mais bien sûr, rien n'est tranché. Certains comme Giovanni Battista Sessa commencent par signer leurs éditions en tant que *mediolanensis*<sup>256</sup>, tandis que son fils, se présente devant les autorités en 1510 comme *Marchio da Venetia*<sup>257</sup>, rappelant ainsi le processus que nous avons observé dans la famille Fontana. Inversement, Peter Liechtenstein a toujours revendiqué son origine allemande pendant toute son activité, et n'a jamais cherché à italianiser son nom<sup>258</sup>. Il faut donc se garder de généralités abusives. Mais force est de constater que les changements les plus radicaux concernent surtout les non-Italiens, et particulièrement ceux d'origine germanique, tandis que les individus qui se réclament de leurs origines pendant une longue carrière sont plus souvent des Italiens, particulièrement quand, comme les Giunti ou les Giolito ils sont issus d'une famille de l'élite de leur région d'origine.

À travers une socialisation diversifiée, les acteurs s'insèrent dans des réseaux professionnels, redoublés de liens personnels, avec des membres du milieu du livre mais aussi plus largement dans le milieu artisanal vénitien. À force de créer de tels liens, certains acteurs parviennent donc à faire oublier leur origine étrangère. La famille joue également un rôle important dans ces moments de transition qui ont un impact sur tous les membres du groupe ; les changements de statuts ne sont pas seulement individuels, et ces des évolutions peuvent observer à travers les générations.

### 8.4.2 Famille et socialisation

La famille est considérée comme l'instance de la socialisation primaire, dans le sens où l'individu enfant y acquiert les premières compétences et intègre les normes sociales de son milieu<sup>259</sup>.

250. Ester PASTORELLO, *Tipografi, editori, librai a Venezia nel secolo XVI, op. cit.*, n° 225.

251. Lui-même signe *Andrea de toresani de Asula* en 1521 : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 542, n° 101, 20 janvier 1521.

252. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 542, n° 235 ; dans son propre testament, il se désigne comme *Georgius de Rusconibus de Como ducatus mediolani* : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 990, n° 96, 27 octobre 1503.

253. Outre ses éditions, qu'il continue à signer *Joannis Tacuini de Tridino* jusqu'en 1525, il se présente également devant le *Collegio* comme *Johannes Tridinus* : ASV, *Collegio*, reg. 11-22, image 237, 23 novembre 1495.

254. Il signe ses éditions en tant que *Gulielmus Tridinenses Anima Mia* : voir les notices du Gesamtkatalog der Wiegendrucke notamment celle d'une de ses dernières éditions en 1494 (n° GW : M31258).

255. Il signe toutes ses éditions *Guglielmo da Fontaneto de Monteferrato* ou *de Monferà* ou encore en 1531, Fontanensem : Ester PASTORELLO, *Tipografi, editori, librai a Venezia nel secolo XVI, op. cit.*, n° 188 ; son testament le présente également comme *Guglielmo Ceruto da Fontaneto de Monfera* : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 1203, n° 92, 21 juin 1542.

256. Voir les premiers colophons de Melchior Sessa ainsi que Nereo VIANELLO, « Per gli "annali" dei Sessa, tipografi ed editori in Venezia nei secoli XV-XVII », art. cit.

257. ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 16, image 121, 12 janvier 1510.

258. Ses colophons sont généralement signés *Petrus Liechtenstein Coloniensis Germanus* : Ester PASTORELLO, *Tipografi, editori, librai a Venezia nel secolo XVI, op. cit.*, n° 254.

259. Bernard LAHIRE, *Socialisation, sociologie, Encyclopaedia Universalis*, 2016.

Ce n'est cependant pas cet aspect que nous allons traiter, par manque de sources sur le sujet. Nous nous pencherons principalement sur la famille choisie, le conjoint ou les beaux-enfants, dans la mesure où ces relations traduisent des formes d'enracinement dans la société, une intégration qu'il faudra questionner. Il faudra également analyser de quelle manière la famille permet de renforcer la cohésion du monde du livre vénitien, par les alliances matrimoniales en particulier qui unissent les familles d'imprimeurs et de libraires dans la ville ou si au contraire elle ouvre sur d'autres espaces sociaux.

Dans le cas d'imprimeurs nouvellement arrivés à Venise, la famille constituée sur place peut devenir une instance de socialisation secondaire qui facilite l'intégration de l'individu dans la société locale. Les liens familiaux créés et contractés par les individus leur permettent de s'insérer dans le tissu social vénitien, mais il faudra comprendre de quelle manière. Dans la lignée de nos observations précédentes, il nous faudra opérer des distinctions entre les acteurs. L'intégration n'est pas la même pour tous, et il faudra s'attacher à repérer les différences de parcours et de stratégies dont les sources ne donnent que des éléments discontinus.

#### **8.4.2.1 Un milieu homogame ?**

Les cas les plus connus de l'imprimerie vénitienne et les sources qui leur sont attachées donnent l'impression d'une forte homogamie du milieu du livre vénitien, et ce dès les premiers temps. On en a vu déjà quelques exemples marquants, avec en particulier le cas de la famille de Johann de Spire, le premier imprimeur vénitien, et de sa veuve, Paula de Messine. Au détour des testaments et des procès, on tend à découvrir les liens familiaux denses qui unissent certains acteurs de la production et de la commercialisation du livre. Certaines familles tissent ainsi un réseau générationnel qui couvre toute la période que nous étudions. Les mariages entre des familles d'imprimeurs reviennent régulièrement dans la documentation. Paula de Messine, veuve de Johann de Spire, se marie successivement avec trois imprimeurs. Elle cohabite également un moment avec un autre imprimeur, sans toutefois être mariée avec lui. Sa fille Hieronyma épouse l'associé d'un imprimeur. Le cas de la famille Fontana est tout aussi impressionnant : Franz Renner ou Fontana est un imprimeur ; sa fille, Cristina, se marie successivement avec un libraire et un imprimeur. Le beau-fils de Cristina, Alessandro Paganini, épouse également une fille d'imprimeur, et le schéma se répète encore à la génération suivante. Les mariages endogames sont donc très visibles : il s'agit ici de mariages au sein du même métier, et non pas seulement de mariage au sein de la même classe économique et sociale.

Cependant, il faut nuancer cette impression. Sur les imprimeurs, libraires et autres membres du milieu du livre, on n'en trouve qu'une dizaine mariés avec une fille ou une veuve du même milieu. Cela fait peu sur les centaines de noms recensés, et même peu par rapport à la centaine d'individus dont on connaît le nom de l'épouse. Il faut donc faire attention à un effet de source et remettre ces données en perspective. L'endogamie dans les métiers du livre en Europe à la fin

du Moyen Âge et au début de l'époque moderne a bien été relevée par les historiens. À Paris, au XVI<sup>e</sup> siècle sur 239 contrats de mariage étudiés, on trouve 85 mariages endogamiques de veuves de marchands libraires, libraires et imprimeurs et de leurs filles<sup>260</sup>. Annie Charon conclut à une assez forte stabilité du milieu du livre. Cette observation est confirmée par Sylvie Postel-Lecoq : sur 805 femmes de libraires, imprimeurs, relieurs ou graveurs, 248 sont filles de gens du métier, soit 30 %<sup>261</sup>. Dans le cas parisien, les informations sont denses et abondantes, ce qui n'est pas le cas à Venise. Les informations sur les mariages et les pères des épouses ne sont pas suffisamment fréquentes pour pouvoir en tirer des statistiques précises. L'homogamie était sans doute plus fréquente que ce que les sources nous disent ; dans tous les cas, ce n'était pas un phénomène marginal, mais il ne faudrait pas le prendre pour une généralité.

En effet, même dans le cas des 30 % parisiens, il reste toujours 70% des individus qui se marient en dehors du milieu. Il faut essayer de comprendre ces différences de stratégies au sein du métier, et en retour, mieux comprendre le choix de certains d'un mariage homogame, une décision qui ne va pas de soi. Avant d'étudier la différence entre les stratégies homogames et exogames, nous souhaitons d'abord mettre en avant que le choix des conjoints au sein du monde du livre ne recouvre pas nécessairement les mêmes attentes ou les mêmes réalités selon les cas. Non seulement l'homogamie ne va pas de soi, mais il y a différentes sortes d'homogamie en fonction de la proximité sociale. Ces mariages constituent des jeux plus ou moins souples avec le contexte juridique vénitien, qu'il nous faut donc expliciter plus en détail.

#### 8.4.2.2 La dot : moyen de circulation et conservation du capital

Le contexte juridique vénitien a ici son importance. Les travaux d'Élisabeth Crouzet-Pavan et d'Anna Bellavitis notamment concernant les transmissions héréditaires, les normes et les pratiques juridiques à Venise, nous permettent d'éclairer un peu mieux l'utilisation du mariage et les transmissions dans le cadre de l'imprimerie naissante<sup>262</sup>. La législation vénitienne concernant la dot et sa restitution diffère d'autres situations italiennes<sup>263</sup>. Ces structures légales se mettent en

---

260. Annie PARENT-CHARON, *Les Métiers du livre à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 185.

261. Sylvie POSTEL-LECOQ, « Femmes et presses à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle : quelques exemples », *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance*, Tours, Promodis, 1988, p. 253-263, p. 257.

262. Les deux historiennes s'inscrivent dans le sillage des travaux de Stanley Chojnacki en particulier Stanley CHOJNACKI, « Dowries and kinsmen in early Renaissance Venice », *Women in medieval society*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1976, p. 173-198 et Stanley CHOJNACKI, « Patrician women in early Renaissance Venice », *Studies in the Renaissance* 21 (1974), p. 176-203.

263. La situation florentine en particulier a fait l'objet d'études nombreuses, à commencer par celles de Christiane Klapisch-Zuber : voir notamment les travaux réunis dans Christiane KLAPISCH-ZUBER, *La Maison et le nom*, op. cit. ; dans sa continuité, les travaux d'Isabelle Chabot montrent également que la situation des femmes dans ce contexte est celle d'une minorité permanente : Isabelle CHABOT, « Le gouvernement des pères », *Florence et la Toscane, XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 241-263 ; Isabelle CHABOT, « La loi du lignage. Notes sur le système successoral florentin (XIV<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* 7 (1998) ; *idem*, *La Dette des familles*, op. cit. Les travaux de Giulia Calvi et Thomas Kuehn tentent de nuancer un peu ce tableau en montrant notamment les écarts de la pratique par rapport aux normes et les adaptations du modèles : Giulia CALVI, *Il Contratto morale*, op. cit. et Thomas KUEHN, *Law, family, & women*, op. cit. Apportant également une interprétation

place dans les derniers siècles du Moyen Âge, ne reprenant pas seulement le code romain modifié par le droit barbare, mais en faisant « une synthèse savante et conscience entre les conquêtes de la science universitaire et les autonomies municipales <sup>264</sup> ». Ces normes de la succession légitime sont établies par les Statuts de Venise <sup>265</sup>, qui comportent la compilation de toutes les sources écrites du droit vénitien ; ils sont composés principalement des statuts compilés par le doge Jacopo Tiepolo en 1242 ; la dernière compilation des statuts date de 1729 <sup>266</sup>. Mais les statuts prévoient également la valeur légale de la coutume, qui pouvait permettre l'interprétation des lois, voire les compléter ou les abolir <sup>267</sup>.

De façon générale, la succession suit les règles statutaires, malgré la relative liberté dont les testateurs disposent : « les biens se transmettent par voie masculine et les fils héritent à égalité des biens immeubles. Quand à la dot, elle est la part d'héritage qui revient, avant la mort du père, aux filles <sup>268</sup> ». Ainsi, dans ce cadre juridique, les femmes héritent des femmes des biens meubles comme immeubles ; les femmes héritent des hommes seulement des biens meubles. Si un homme n'a que des fils, ils héritent à égalité ; les fils héritent des immeubles, les filles des meubles, et les filles déjà dotées ne reçoivent plus d'héritage de leur père <sup>269</sup>. La dot quand à elle, est donc vue comme un substitut à l'héritage paternel pour les filles. À Venise, la dot est gérée par le mari, tout en restant la propriété de la femme <sup>270</sup>. À la mort du mari, la veuve peut récupérer sa dot, dont elle a alors la pleine possession : elle doit présenter une demande de restitution, un *vadimonium* <sup>271</sup>. Malgré cette garantie, la procédure cherche à préserver les intérêts des hommes du lignage : il s'agit d'une menace pour l'intégrité du patrimoine, qu'il faut atténuer autant que possible. Les sources de la pratique dont nous disposons ici jouent donc entre ces normes et les intentions familiales et entrepreneuriales, les testaments comme d'ailleurs, les contrats qui règlent les rapports entre les associés, souvent liés par des liens familiaux dans le cas étudié.

C'est dans ce contexte juridique que s'inscrivent les relations familiales dont nous allons parler

---

différente de Christiane Klapisch-Zuber, il faut également citer Diane OWEN HUGHES, « From brideprice to dowry in Mediterranean Europe », *Journal of family history* 3,3 (1978), p. 262–296.

264. Anna BELLAVITIS, *Famille, genre, transmission à Venise au XVI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 14–15.

265. Spyridon FLOGAÏTIS, *Système vénitien de successions ab intestat et structures familiales dans les îles ioniennes*, Genève, Droz, 1981, p. 24–25.

266. Luigi MOCENIGO, *Novissimum Statuorum (Statuta) ac Venetarum legum volumen duabus in partibus divisum, Aloysio Mocenigo Venetiarum principi dicatum*, *op. cit.* ; la succession *ab intestat* est traitée dans le livre IV ; voir aussi l'édition des statuts de Tiepolo par Cessi : Roberto CESSI (dir.), *Gli Statuti veneziani di Jacopo Tiepolo del 1242 e le loro glosse*, Venise, Ferrari, 1938.

267. Daniele MANIN, *De la législation civile, commerciale et pénale des Vénitiens*, Corfou, Pétsalis, 1889, p. 23.

268. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, *op. cit.*, p. 314.

269. Anna BELLAVITIS, *Famille, genre, transmission à Venise au XVI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 35–38.

270. Concernant le système dotal vénitien, voir en particulier Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, *op. cit.*, p. 331–349 et Anna BELLAVITIS, « La dote a Venezia tra medioevo e prima età moderna », *Spazi, poteri, diritti delle donne a Venezia in età moderna*, Vérone, QuiEdit, 2012, p. 5–20.

271. Sur la restitution de la dot à Venise, voir l'article très détaillé de Stanley CHOJNACKI, « Riprendersi la dote : Venezia, 1360–1530 », *art. cit.* La procédure juridique de la restitution de la dot est fixée par les statuts de Tiepolo en 1242, et précisée par des ajouts successifs, notamment en 1343. Le remboursement de la dot est également traité de façon détaillée dans Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, *op. cit.*, p. 340–349.

à présent, et plus spécifiquement les relations matrimoniales. Si elles reflètent l’ancrage de l’individu dans un certain milieu, la volonté de se lier à une famille ou d’élargir sa base sociale, les mariages sont aussi des questions d’argent. Il s’agit de comprendre ces deux aspects, social et économique, en lien l’un avec l’autre, pour mieux appréhender l’insertion des imprimeurs à Venise et la cohésion du milieu qui peut ou non en découler.

#### 8.4.2.3 Une intégration dense, une cohésion locale : l’exemple de Paula de Messine

La famille du premier imprimeur vénitien met en œuvre une stratégie qui conjugue intérêt économique et intégration sociale, stratégie mise en lumière pour la première fois par Gustav Ludwig puis reprise par Philippe Braunstein<sup>272</sup>. Le premier a en particulier édité un certain nombre de documents traitant de Paula de Messine et de ses filles, même si d’autres peuvent être rajoutés, formant ainsi un dossier important sur le rôle qu’ont pu jouer ces femmes dans la continuité de l’entreprise originelle de Johann de Spire jusqu’au début du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>273</sup>.

Paula de Messine nous est connue en particulier par ses trois testaments, respectivement de 1474, 1480 et 1488, tous trois édités par Ludwig<sup>274</sup>. Ils nous permettent de suivre le parcours de cette femme, fille d’Antonello de Messine, que Ludwig identifie au peintre bien connu, qui a effectivement passé une partie de la fin de sa vie à Venise. Elle a d’abord été mariée à Bartolomeo de Bonacio, de Messine, dont elle a deux fils. Son deuxième mariage la lie au premier imprimeur de Venise, Johann de Spire ; ils ont une fille, Hieronyma, et un fils, Pietro Paolo. Après la mort de Johann de Spire, elle habite un temps chez Johann Manthen, qui lui lègue une forte somme d’argent par son testament<sup>275</sup>, puis se remarie avec son associé, Johann de Cologne, sans doute peu de temps avant son premier testament, en 1474. Lors de son deuxième testament en 1480, Johann de Cologne est mort et Paula est remariée pour son quatrième mariage avec un autre imprimeur, Reinald de Nijmegen, avec qui elle demeure sans doute jusqu’à sa mort, après 1488.

---

272. Gustav LUDWIG, « Antonello da Messina und Deutsche und Niederländische Künstler in Venedig », art. cit. ; Philippe BRAUNSTEIN, « Les Allemands et la naissance de l’imprimerie vénitienne », art. cit.

273. Les documents suivants ont été publiés dans Gustav LUDWIG, « Antonello da Messina und Deutsche und Niederländische Künstler in Venedig », art. cit. : les testaments de Paula de Messine de 1474 (ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 482, n° 788), de 1480 ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 166, n° 295), de 1488 ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 718, n° 179) ; partiellement, le contrat de mariage entre Hieronyma, la fille de Paula et de Johann de Spire, et Gaspar Dinslaken (ASV, *Giudici del Proprio, Vadimonii*, 1510–1528, fol. 27v). On peut également citer la régulation de l’héritage de Hieronyma de 1511 (ASV, *Giudici del Proprio, Mobili*, b. 1, reg. 1, fol. 35 et suivantes) et son testament de 1511 (ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, n° 223), partiellement édités dans *idem*, « Contratti fra lo stampador Zuan di Colonia ed i suoi socii e inventario di una parte del loro magazzino », art. cit. Les documents suivants sont inédits à notre connaissance : la vente des livres de la compagnie de Johann de Spire qui revient à Hieronyma et à son mari Gaspar de 1483 (ASV, *Giudici di Petizion, Termanizioni*, b. 8, fol. 68v et suivantes) ; une demande de comparution pour un arbitrage de la part d’un gendre de Hieronyma faisant intervenir les représentants de Hieronyma en 1515 (ASV, *Notarile, Atti*, b. 10635, XII, 2.3.1515) ; les testaments de Franceschina, fille de Hieronyma de 1539 et 1521 (ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 190, n° 270).

274. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 482, n° 788, 23 août 1474 ; b. 295, n° 166, 22 septembre 1480 ; b. 718, n° 179, 4 octobre 1488.

275. « Item dimitto domine Paule relicte ser Johannis de Spira que de presenti habitat in domo mecum ducatos ducentos viginti quinque » : ASV, *Cancellaria inferiore, Notai*, b. 124, fol. 122v, 22 août 1474.

On a vu que ces mariages successifs visaient aussi à assurer une transmission fluide des capitaux de l'entreprise de Johann de Spire, dont elle était sans doute en partie l'héritière, à Johann de Cologne et Johann Manthen<sup>276</sup>. Le remariage des veuves d'imprimeur avec leurs compagnons ou d'autres imprimeurs est un phénomène fréquent dans l'imprimerie du xv<sup>e</sup> et surtout du xvi<sup>e</sup> siècle. On peut l'observer notamment dans l'imprimerie parisienne<sup>277</sup>. La veuve reprend souvent la boutique ou l'atelier en association avec ses fils ou son second mari : sa dot, son douaire, sa part de la communauté de biens, son expérience et sa connaissance de la boutique, de l'atelier ou de la clientèle sont des atouts importants pour le développement de ces entreprises<sup>278</sup>. Charlotte Guillard, active à Paris, a également été l'épouse de plusieurs imprimeurs successivement<sup>279</sup>. Le cas est cependant un peu différent ici, puisque Paula de Messine ne semble jamais aux commandes de l'atelier typographique, malgré son rôle déterminant. Sa connaissance pratique du monde de l'imprimerie, mais aussi sa dot qu'elle apporte à chaque nouveau mariage et qui consistait probablement en une part de l'entreprise typographique, permettaient d'assurer les investissements de l'atelier, mais sans qu'elle y ait un rôle dirigeant.

Nous n'avons pas de trace de contrat de mariage pour Paula de Messine, mais les arrangements dotaux sont particulièrement visibles dans le cadre du contrat de mariage de Hieronyma, fille de Paula et de Johann de Spire, avec Gaspar Dinslaken, parent de Johann de Cologne et que nous avons vu continuer à imprimer jusqu'en 1502<sup>280</sup>. Le mariage entre la fille du premier imprimeur et de Paula, qui est aussi du même coup la belle-fille de Johann de Cologne, avec un membre de la compagnie, permet du même coup de resserrer les liens entre les différentes composantes de la société et de créer des liens familiaux, là où il n'y avait auparavant que des liens économiques. Johann de Cologne se porte d'ailleurs garant de Gaspar Dinslaken, qui s'engage à verser un don de 3 000 ducats dans les trois ans ; Paula quant à elle promet une dot à Hieronyma qui constitue sa part de la société d'imprimerie de Johann de Cologne<sup>281</sup>. La circulation du capital par les femmes se fait ici de façon évidente, et en accord avec les principes successoraux vénitiens. Paula, à la mort de son mari, avait récupéré sa dot, qui lui a été restituée sous la forme de part de la société. Elle dote elle-même sa fille Hieronyma grâce à ces biens mobiliers, qui permet ainsi à la société de rester en famille. L'argent circule ici dans un cercle très restreint ; les liens familiaux permettent aussi la consolidation de l'édifice entrepreneurial et le contrôle des flux de capitaux.

276. Pour les péripéties de cette entreprise, on renvoie à la section 3.4.1.

277. Annie PARENT-CHARON, *Les Métiers du livre à Paris au xvi<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 185–187.

278. Sylvie POSTEL-LECOQCQ, « Femmes et presses à Paris au xvi<sup>e</sup> siècle : quelques exemples », art. cit., p. 259–262.

279. Rémi JIMENES, « Charlotte Guillard au Soleil d'Or (ca. 1507–1557). Une carrière typographique », op. cit.

280. Gaspar est le « *consanguineus* » de Johann de Cologne : Bruno KUSKE, *Köln, der Rhein und das Reich*, op. cit., p. 23. Ce texte a été en partie retranscrit par Gustav Ludwig. Le contrat date de 1477, mais est reproduit dans les pièces d'un procès de 1511 : ASV, *Giudici del Proprio, Vadimonii*, 1510–1528, c. 27, f. V, 23 janvier 1511.

281. « *Viceversa eadem D. Paula promittens ut supra promisit quod ipsa eius filia habeat cum effectum in dotem totam portionem sibi Hieronimam (sic) spectantem de societate stampationis cum prefato domino Joanne quantancumque sit omnie contradictione cessante vera et iusta et ad hoc ut cognoscatur pars spectans ipsi Hieronime convenerunt quod eligantur due persone que de comuni concordio estimanti ipsam partem spectantem ipsi Hieronime transducta ipsa Hieronima etc. ut in eo plenius continetur* ».



L'idée derrière ce contrat est d'éviter la dispersion du capital par l'héritage des enfants de Johann de Spire, en l'occurrence Hieronyma : le mariage au sein de la compagnie permet de faire rentrer à nouveau cet investissement dans l'entreprise, au lieu de le faire sortir par un mariage exogène. La consolidation de l'entreprise, surtout dans un milieu traversé par les crises économique, passe avant tout. La concentration de capital étant cruciale, il est plus important de le maintenir dans la compagnie que de favoriser l'ouverture sociale.

Ces mariages ne font pas que consolider la base économique de l'entreprise : ils en réassurent aussi les bases sociales. En effet, la stratégie suivie consiste aussi à renforcer les liens professionnels existants par des attaches familiales, à travers le mariage des associés avec les femmes de la famille. Il s'agit ici d'instaurer une cohésion extrêmement forte par un réseau de liens interpersonnels très denses, combinant les liens de collaboration, entre partenaires, mais également les liens familiaux. Cette cohésion permet l'émergence d'intérêts communs entre des individus qui partagent la même entreprise et font partie du même groupe familial. On cherche la continuité entre liens familiaux et liens professionnels.

Les femmes ne se limitent pas à être une monnaie d'échange pratique ou des liens permettant de faire tenir l'entreprise. Le contrat de fusion des deux compagnies, celle de Nicolas Jenson et celle de Johann de Cologne, montre qu'elles sont directement impliquées en raison de la part qu'elles possèdent, qu'elles en aient la possession pleine comme dans le cas de Paula, ou que leur mari la gère, comme dans le cas de Hieronyma. L'instrument recopié dans le même acte, datant cette fois de 1480, signale que tous les membres de la grande compagnie sont partie prenante, soit en tant que contractant, soit en tant que garant : Johann Manthen est procureur de Johann de Cologne, qui est lui-même procureur du fils de Johann de Spire et de Paula, Piero Paulo ; Gaspar Dinslaken est procureur de Paula de Messine et de sa femme Hieronyma. La grande compagnie créée par la fusion fait donc nécessairement intervenir les héritiers et héritières du premier typographe Johann de Spire. Le fils de Johann de Spire a normalement reçu l'héritage de son père. Trop jeune, il est encore sous la tutelle des hommes de sa famille, à savoir ici son beau-père Johann de Cologne. Johann de Cologne et Gaspar Dinslaken, par leurs mariages avec la femme et la fille de Johann de Spire, ont alors légalement la gestion complète des capitaux issus de Johann de Spire.

En ce sens, les mariages ont créé un espace social extrêmement cohérent. L'intégration de chaque acteur dans le groupe a été permise par l'établissement de liens très forts, voire exclusifs.

Cet édifice patiemment construit se fissure en 1480 comme nous l'avons vu d'un point de vue économique, mais également social. Avec la mort des principaux responsables de la compagnie, l'activité ralentit pour cesser complètement. Les livres de la compagnie finissent par être vendus en 1483 et reviennent à Hieronyma et Gaspar Dinslaken<sup>282</sup>. À la mort de ce dernier, tous s'accélèrent. Un procès de 1511 permet à Hieronyma, sa veuve, de récupérer sa dot sous la forme de livres.

---

282. ASV, *Giudici di Petizion, Terminazioni*, b. 8, fol. 68v et suivants, 9 avril 1483.

Les juges du *Proprio* lui accordent cette récupération le 23 janvier 1511 après avoir vu son contrat de mariage, le contrat de 1480 et les comptes de la compagnie<sup>283</sup> et la récupération peut s'effectuer le 19 juillet 1511 : Hieronyma récupère ainsi une dette de 207 ducats environ que Lucantonio Giunti devait à son mari, ainsi que 100 balles de livres imprimeurs estimés à 660 ducats avec les frais des officiers<sup>284</sup>. Avec la récupération de sa dot comme la loi vénitienne l'y autorise, Hieronyma est alors libre de faire sortir son argent de l'imprimerie, de la même façon qu'elle en fait sortir ses enfants en les mariant à des citoyens vénitiens, voire des membres du patriciat : une de ses filles, Franceschina, épouse Marco Mareschino, citoyen de Venise et *sanser*, alors qu'une autre, Paula, épouse le patricien Giovanni Barbarigo<sup>285</sup>. Les livres de sa dot permettent d'ailleurs la constitution de la dot de deux de ses filles selon son testament qu'elle rédige en septembre 1511, soit juste après la récupération de sa part de la compagnie<sup>286</sup>. Même si Hieronyma et ses enfants sont bien sortis du monde du livre, il n'en reste pas moins que la base de leur fortune s'y trouve encore en 1511. On reste ceci dit dans un schéma de transmission patrimonial mère-fille assez classique<sup>287</sup> ; les livres viennent ici sans doute en complément de la dot constituée sur les biens hérités du père, Gaspar Dinslaken.

À partir de Hieronyma et de ses filles, l'argent que la famille avait hérité sort du milieu de l'imprimerie, les mariages sont exogamiques voire parfois clairement hypergamiques comme dans le cas du mariage avec un Barbarigo. Peut-être la raison de cette rupture relativement brutale est-elle à chercher dans les relations entre Paula et ses enfants ? Les testaments de Paula nous signalent en effet la dégradation de ces relations : dans le premier, elle laisse de l'argent à ses fils, des vêtements, des bijoux et de l'argenterie à sa fille Hieronyma ; dans le deuxième, elle déshérite sa fille, et ne laisse que très peu de choses à ses fils, leur refusant toute participation dans la société « qui est à présent entre Johann de Cologne, Peter Ugelheimer et associés<sup>288</sup> » ; enfin, dans le troisième,

283. « *Reservavit sibi jus dicta domina Hieronyma die dicto possendi aliud elevare facere vadimonium de eius dote in quantum legiptime cumstaret de pluri suma dicte eius dotis quam suprascripta.* ».

284. « *Dona Hieronyma relicta Gasparis de Colonia impresoris librorum postquam comprobavit de sua repromissa presentavit legi bona infrascripta, et primo : Ducatos ducentos septem et grossos X ad aurum, quos dare debet ser Lucas Antonius de Juncta florentinus dicto quondam viro [...]; Item balle n 100 vel circa de piu sorte libri stampadi de quibus infra fit mentio.* » : ASV, *Giudici del Proprio, Mobili*, b. I, reg. I, fol 35, 19 juillet 1511.

285. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 190, n° 270, 18 janvier 1539 et 19 avril 1521. La première ne semble pas avoir eu un mariage très chanceux, puisque son mari semble disparu en 1521 et est accusé d'avoir vendu les terres qui constituaient sa dot en 1539. Pour la seconde, Philippe Braunstein fait remarquer que l'on peut observer une continuité entre l'entreprise originelle de Johann de Spire et l'entreprise d'Alde Manuce, puisque la famille Barbarigo finance largement cette dernière en la personne de Piero Francesco.

286. « *Item dimitto omnes libros cuiscumque sortis et conditionis habeo penes me et mihi dati fuerint pro computo solutionis dotis mee, mediatem Angella et alteram mediatem laure filiabus meis.* » : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, n° 223, 9 septembre 1511.

287. Anna BELLAVITIS, *Famille, genre, transmission à Venise au XVI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 141–142.

288. « *Lego igitur et relinquo Colle, Johanni Antonio, et Patro Paula, filiis meis ducatos quingentos oro, uno quoque ipsorum in libris vel rebus illis que reperientur vel in denariis si libri vel res reducte erunt ad denarios, cum hac tamen expressa conditione quod prefati filiis mei non possint petere aliquid nisi completa societate que ad presens est cum Johanne de Colonia et dominum Pero Ugelneymer et sociis. Item mando quod Hieronyma filia mea non possit aliquo modo molestare commissariam meam ex eo, quod volo, ut nil habeat de bonis meis.* » : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 295, n° 166, 22 septembre 1480. Cette interdiction est cependant assez étrange, et on ne comprend pas très bien comment Paula de

elle déshérite tous ses enfants, laissant tout à son mari, et se justifiant par cette phrase lourde de sens : « à mes fils qui m'ont persécutée, et à ma fille, je ne laisse rien de mes biens ; pourtant, que Dieu leur pardonne, comme je leur pardonne<sup>289</sup> ». Si les fils doivent nécessairement obtenir un tiers de l'héritage du père, il n'y a en revanche pas d'obligation concernant l'héritage de la mère. Les fils de Paula ont donc normalement reçu une part de l'héritage de leur père respectif. Mais si on regarde la manière dont les capitaux de Johann de Spire ont été accaparés par Johann de Cologne et ses associés, il y a fort à parier que les enfants se sont *de facto* retrouvés assez vite exclus de la gestion des affaires. À partir de 1480, puisque leur mère elle-même les exclut de la participation à la société, il est probable qu'ils aient hérité des biens de leur père sous une autre forme, indépendante de la compagnie de livres. Si on ne sait pas sous quelle forme ils ont récupéré leur bien, si tant est qu'ils l'aient récupéré, cela ne les a pas incité à continuer dans l'industrie du livre. La détérioration notable des relations de Paula avec ses enfants, et leur absence d'implication dans la société de leur père, Johann de Spire, peut avoir entraîné sa fille au moins, et peut-être également ses fils, à chercher un devenir en dehors du monde de l'imprimerie. Au lieu de faire en sorte que le capital soit conservé au sein de la compagnie, comme c'était peut-être l'intention de Paula en 1480, quand elle refuse la participation de ses fils ; cela a contribué à la sortie du capital et à l'absence de transmission héréditaire après la mort des principaux partenaires.

L'étude de ces femmes dans le monde de l'imprimerie, liées de si près au premier atelier vénitien et à la compagnie qui en a découlé, nous permet d'adopter un autre point de vue : la force de l'entreprise de Johann de Cologne résidait dans ses relations sociales et économiques très imbriquées ; mais c'était également sa faiblesse, puisque la mort des principaux protagonistes coïncide avec la dissolution tant économique que sociale du groupe qui s'était formé pendant une dizaine d'années. Est-ce la dislocation économique qui a entraîné la dissolution sociale du groupe, ou est-ce l'inverse ? Il s'agit plutôt d'un phénomène parallèle, étant donné la forte imbrication des liens sociaux, familiaux et des capitaux économiques. On a le sentiment, dans la chronologie des différents actes, que la mort de chacun des principaux membres de la compagnie a permis à certains individus de s'émanciper ou de se détacher de cette organisation économique et sociale : la mort de Johann de Cologne a permis à Paula de se remarier, certes avec un imprimeur, mais sans lien direct avec la compagnie. La mort de Gaspar Dinslaken a permis à Hieronyma de faire sortir son argent et sa part de la compagnie pour permettre l'ouverture sociale de sa famille à travers les mariages de ses filles.

Les acteurs de l'entreprise typographique ont fait le choix de l'homogamie et de la cohésion, plutôt que de l'insertion dans un tissu social plus vaste. La place des acteurs était assurée, la confiance permettait aux compétences et au capital de circuler dans un cercle restreint. Mais on

---

Messine pouvait interdire à ses fils une participation dans la société qui découle de celle de leur père.

289. « *filiis autem meis qui me persecuti sunt, nec filie mee nihil relinquo de meis bonis, quibus tamen Deus ignoscat; quibus et etiam ego ignosco* » : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 718, n° 179, 4 octobre 1488.

peut aussi interpréter l'échec de cette construction économique par l'absence d'intégration dans la société vénitienne à proprement parler. L'entreprise fonctionnait en vase clos, principalement avec des acteurs issus de la communauté allemande pour les fonctions dirigeantes<sup>290</sup>, et le capital était dépendant d'une seule famille. Cet exemple illustre le phénomène plus général que nous avons étudié à partir des collaborations des imprimeurs allemands<sup>291</sup>. Majoritaires jusqu'aux années 1480, leur perte de vitesse résultait sans doute de leur réseau professionnel trop peu tourné vers l'extérieur de leur communauté nationale. Ce qui a été leur force au début de l'imprimerie a conduit à une perte de contrôle de l'industrie, dès la mort des principaux entrepreneurs. On voit ici de façon plus précise que les liens professionnels, mais aussi sociaux, étaient répartis de façon très denses ; les personnes impliquées étaient rattachées par des liens multivalués. À la mort de l'une d'entre elle, cela fragilise l'entreprise économique, mais aussi la cohésion sociale du groupe qui s'était constitué ainsi.

Cependant, ce n'est pas toujours la solution privilégiée. Le cas de la famille de Johann de Spire est emblématique des débuts de l'imprimerie principalement parce qu'il s'agit de la principale compagnie typographique de l'époque. Mais si on observe l'ensemble de la période, on constate que certaines familles de libraires ou d'imprimeur adoptent une stratégie visant à une intégration plus poussée, tout se basant toujours sur des mariages homogames.

#### **8.4.2.4 La circulation du capital et l'intégration dans le milieu des imprimeurs : le cas des Fontana**

Le cas de la famille Fontana peut apparaître à première vue semblable à celui de la famille de Johann de Spire ; on a affaire de même à des mariages au sein du monde du livre sur plusieurs générations. En réalité, il s'agit de modalités d'insertion très différentes, qui construisent une structure familiale durable, sur plusieurs générations, au sein du monde du livre.

Le chef de famille, le fondateur de la lignée des Fontana est Franz Renner de Heilbrunn. Celui-ci n'apparaît pourtant jamais dans les sources directement : on ne connaît pas son testament, ou des contrats dans lesquels il serait partie prenante. On ne le connaît en réalité qu'à travers ses éditions et surtout à travers les actions de ses enfants après sa mort, qui éclairent un peu ce personnage qui, sinon, serait resté dans les oubliettes de l'histoire de l'imprimerie. Roberto Ridolfi a pu identifier Franz Renner avec Franciscus de Heilbrunn et Francesco della Fontana<sup>292</sup> ; l'imprimeur a joué sur le sens en allemand de *-brunn* dans Heilbrunn, *Brunnen* signifiant « fontaine ». Il a publié une quarantaine d'éditions au cours de son activité à Venise, entre 1471 et 1483 ; s'il ne s'agit pas forcément, comme l'affirme l'auteur, de l'un des imprimeurs les plus féconds que l'on

---

290. Même si on a pu voir que les partenaires en dehors de Venise ne l'étaient pas nécessairement et que des Italiens commencent à jouer un rôle dans les premières entreprises.

291. Voir l'analyse de réseau que nous avons réalisée dans la section 3.4.2.3.

292. Roberto RIDOLFI, « Francesco della Fontana, stampatore e libraio a Venezia », art. cit.

connaissance, il est certain qu'il est un entrepreneur non négligeable dans l'imprimerie vénitienne. Il est surtout intéressant pour la postérité que sa famille a eu dans le cadre de la production et de la commercialisation des livres imprimés à Venise. Les relations entre ses enfants et les autres membres du milieu de l'imprimerie ont notamment été décrites par Angela Nuovo<sup>293</sup>. Franz Renner a eu plusieurs enfants, en particulier Cristina Fontana et Benedetto Fontana. La première épouse successivement Francesco de Madi, grand libraire vénitien, et Paganino Paganini, un imprimeur promis également à un grand succès. Benedetto quant à lui devient imprimeur à son compte, avec une position relativement confortable dans l'industrie vénitienne.

Les sources concernant ces deux enfants sont nombreuses et nous apprennent beaucoup quant à la manière dont la continuité s'est faite entre l'entreprise de Franz Renner et celles de ses enfants. Les détails ne sont pas connus, mais on peut en déduire certains aspects grâce au procès de décembre 1490<sup>294</sup>. Le lien entre Franz Renner, son beau-fils Francesco de Madiis, les enfants de Renner et Bernardino Fontana qui entame un procès contre Cristina Fontana n'est pas très clair. Mais on peut faire des suppositions. Franz Renner est sans doute décédé autour de 1483; ses enfants étaient encore jeunes<sup>295</sup>, mise à part Christina, qui semble être l'aînée et était peut-être déjà mariée à Francesco de Madiis. Celui-ci en tout cas récupère la garde et la gestion des biens des enfants de son beau-père. À sa mort, qui intervient vers 1488 d'après le procès de 1490, sa veuve Cristina récupère la garde et la gestion des biens; Francesco de Madiis avait légué une somme très importante aux enfants de Renner, 2 500 ducats. Entre temps, Cristina s'est remariée à un autre imprimeur, Paganino Paganini<sup>296</sup>. Bernardino Fontana conteste la responsabilité confiée à Cristina : on peut supposer qu'il s'agit d'un parent de Franz Renner, peut-être son frère. Ici bien entendu, c'est la gestion des biens qui pose problème, plus que la position de tuteur des enfants. Qui gère les biens peut en tirer profit : Cristina accuse alors Bernardino de vouloir accaparer les biens de ses frères et sœurs. Cela veut clairement dire que ces biens étaient suffisamment importants pour intéresser un imprimeur comme Bernardino – 2 500 ducats au moins, ce qui représente une somme très significative. Cet argent a sans doute permis à Benedetto Fontana d'entamer sa propre carrière d'imprimeur par la suite. Les fonds que Franz Renner léguait à ses enfants, auxquels se sont ajoutés ceux de Francesco de Madiis, semblent donc particulièrement attractifs; la seule production de Franz Renner n'aurait pas permis d'attirer l'attention sur cet individu à l'héritage si controversé.

Mais la continuité n'est pas seulement une question d'argent. Par ses mariages, Cristina Fon-

---

293. Angela NUOVO, *Alessandro Paganino*, *op. cit.*, p. 241-244; *idem*, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, *op. cit.*, p. 40.

294. ASV, *Giudici del Procurator*, *Sentenze*, b. 12, fol. 24-26. À noter que Franz Renner, déjà mort, apparaît dans ce document en tant que « *quondam magister Francesco Rena de Alemagna dictus Fontana quondam ser Joannis* ».

295. Le document de 1490 fait état de cinq enfants au total : « *Procuratori di sopra et Christina relicta quondam Francesco de Mazi, chome governadori de beni aspetati a Benedetto, Polonia, Charona e Isabella, fioli fo del quondam Francesco Fontana* ».

296. Angela Nuovo avance qu'il a peut-être fait son apprentissage chez Franz Renner : Angela NUOVO, *Alessandro Paganino*, *op. cit.*, p. 241.

tana, fille d'imprimeur allemand, devient un acteur-pivot de l'imprimerie vénitienne, dans un cadre proprement italien cette fois. L'italianisation du nom de Franz Renner en Fontana amorçait déjà cette prise de position. En tant que femme d'un des libraires les plus importants de la ville puis d'un grand imprimeur vénitien, elle permet l'insertion de sa famille dans le groupe des imprimeurs italiens, la décloisonnant, et l'empêchant de se retrouver enfermée dans un cercle de relations uniquement allemandes. Son frère Benedetto en bénéficie. Alors que Franz Renner était un imprimeur périphérique dans le réseau des relations de collaborations, Benedetto Fontana fait au contraire partie de la composante centrale. Francesco de Madiis et Paganino Paganini sont d'ailleurs des imprimeurs particulièrement centraux ainsi que des passeurs entre des imprimeurs périphériques et la composante centrale, ce qui a sans doute contribué à l'intégration de Benedetto<sup>297</sup>. On sait par ailleurs qu'Isabella, une sœur de Cristina et Benedetto, est marié à Giovanni Bartolomeo da Gabiano, membre d'une autre grande famille d'imprimeurs et libraires originaires du Piémont<sup>298</sup>. À la génération suivante, le fils de Paganino Paganini, Alessandro, qui est donc le beau-fils de Cristina Fontana, se marie quant à lui à Daria Rusconi, fille de l'imprimeur milanais Giorgio Rusconi, actif à Venise de 1500 à 1521<sup>299</sup>. Et enfin, une des filles de Daria Rusconi et Alessandro Paganini épouse Giovanni Varisco, issu lui aussi d'une famille de libraires bien installée à Venise, puisque son père Bartolomeo Varisco y exerçait également<sup>300</sup>.

Ces personnages centraux ont acquis cette position en faisant circuler le capital et la technique entre le groupe central et des individus isolés, mais plus largement en établissant des connexions entre des groupes qui communiquent peu, en l'occurrence entre Italiens et Allemands. De cette manière, les liens avec Francesco de Madiis et Paganino Paganini ont permis aux enfants de Franz Renner de s'intégrer de façon plus efficace. L'apprentissage supposé de Paganino Paganini chez l'imprimeur allemand a pu jouer un rôle dans ce passage ; mais son ancrage dans le monde du livre a été confirmé par les alliances matrimoniales qui ont lié la fratrie Fontana à un milieu en cours d'italianisation. Par ailleurs, tous ces mariages permettent de lier entre eux des individus qui n'étaient pas en affaires auparavant. Les enfants de Franz Renner parviennent à lier les familles de Madiis, Paganini, Gabiano, Rusconi et Varisco au fil de leurs mariages, c'est-à-dire les parmi les plus importants libraires et imprimeurs de Venise, bien implantés dans la ville. Ce sont des mariages au sein du milieu de l'imprimerie et de la librairie, mais qui ouvrent malgré tout les horizons sociaux des acteurs. Ces liens leur procurent une intégration poussée et en même temps large dans le monde du livre vénitien, au-delà du cadre des collaborations professionnelles.

Cette évolution vers une intégration de plus en plus poussée dans le métier du livre est d'ailleurs

---

297. Voir la figure 43.

298. Angela NUOVO, « Una lettera di Michele Tramezino a Giovanni Bartolomeo Gabiano (1522) », art. cit.

299. On a son testament de 1556 : *idem*, *Alessandro Paganino*, op. cit., p. 249 ; ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 211, n° 204.

300. Dans le testament de Daria Rusconi : « *Item lasso a Martha anche mia fiola mogier de messer Zuane Varisco libraro in Venetia alla Serena altri ducati cinquanta per segno d'amor.* ». Sur la famille de Varisco, voir Cristina DONDI, « Printers and guilds in fifteenth-century Venice », art. cit., p. 262–263.

confirmée par les documents de Cristina et Benedetto Fontana au cours de leur vie à Venise<sup>301</sup>. Ce sont en particulier des testaments qui ressemblent beaucoup, dans leur fonctionnement, aux testaments des maîtres et des femmes d'artisans dans d'autres métiers à Venise. Le testament de Cristina de 1490 est très tourné sur sa famille, ses frères et sœurs, son mari et le fils illégitime de celui-ci; un de ses témoins est cependant l'imprimeur Gregorio de Gregori<sup>302</sup>, à qui son mari Paganino avait légué du matériel d'imprimerie dans son testament de 1505<sup>303</sup>. Comme d'autres femmes d'artisans vénitiens, elle se tourne en priorité vers les membres de sa famille proche<sup>304</sup>. Les femmes dans les familles marchandes désignent également à égalité leur mari et leur famille d'origine dans leurs legs<sup>305</sup>: Cristina se trouve ici à la frontière entre ces deux mondes. Le testament de Benedetto de 1492 l'ancre encore davantage dans le milieu libraire au-delà de sa famille, puisqu'il nomme comme exécuteur testamentaire l'imprimeur Nicolas de Francfort, ainsi que d'autres membres de commerce du livre vénitien, qu'on retrouve également parmi les témoins<sup>306</sup>. Benedetto est mentionné par la suite dans le testament du libraire Francesco Valenti<sup>307</sup>, qui était également son exécuteur testamentaire dans son testament de 1501<sup>308</sup>; il est aussi exécuteur de l'imprimeur Lazzaro de'Soardi<sup>309</sup>.

Ces désignations de membres du même milieu professionnel comme témoins ou exécuteurs suivent en cela l'habitude que nous avons déjà observée auparavant, mais ces choix sont particulièrement poussés dans le cas de la famille Fontana. Ils confirment le fait que les enfants de Franz Renner ont opté pour une intégration extensive dans leur milieu professionnel. En outre, tous ces noms mentionnés dans les testaments, liés ou non à la famille Fontana ou Paganini, ne sont pas des noms que l'on retrouve en collaboration directe. Les colophons ne mentionnent pas de partenariat entre Paganino Paganini et ces imprimeurs ou libraires avec lesquels il entretient pourtant des relations étroites. On a bien affaire ici à une diversification des relations sociales par tous les biais possibles, mais en demeurant dans le cadre du monde du livre.

Cristina Fontana continue à jouer un rôle important dans les années qui suivent: dans le testament de 1505 de son mari, Paganino Paganini, elle a la charge de l'éducation d'Alessandro, fils

---

301. Certains ont été publiés; notamment les testaments de Paganino Paganini de 1538 et de 1543 dans Angela NUOVO, *Alessandro Paganino, op. cit.*, p. 251-257. La plupart des documents mentionnés ici ont été retrouvés par Angela Nuovo dans cet ouvrage à partir de la *busta del Duca di Rivoli*.

302. « *Gregorio quondamn ser Greogorio da Forli* » : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 1153, n° 22, 16 septembre 1490.

303. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 1216, vol. IV, fol. 69-70.

304. Anna BELLAVITIS, *Famille, genre, transmission à Venise au XVI<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 128-133.

305. *Ibid.*, p. 163.

306. Ses exécuteurs sont donc « *ser Nicolas Franchoforte mercator librorum, ser Vigante sutor in confino Santi Aponalis et ser Bernardinus de Rassinis* [l'éditeur Bernardino Rasino] » et ses témoins, « *Piero Benzon librarius quondam ser Philipo* » et « *Bernardinus Benali quondam del ser Felipo* » : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 51, n° 91, 6 avril 1492.

307. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 271, n° 294, 23 août 1510.

308. « *ordino et esse volo dominum Paganinum de Paganinis sororium meum et Petrum Trevisano cognatum meum* [sans doute l'imprimeur Pietro de Plasis] *et ser Franciscum Valenti... mei commissarii* » : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 51, n° 91, 4 mars 1501.

309. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 999, n° 145, 21 septembre 1505.

naturel et héritier de Paganino<sup>310</sup>. Par la suite, les relations deviennent plus compliquées entre les deux familles. Les deux testaments successifs de Cristina en 1547 semblent avoir pour but de répartir les biens uniquement entre ses neveux et nièces. Son repli sur les enfants de son frère vient sans doute des nombreux conflits qui ont émergé entre les Fontana et les Paganini : Cristina quitte la maison de son mari après son décès, et ce faisant, renonce à l'héritage que son mari lui avait réservé, en plus de sa part légale<sup>311</sup>. De l'autre côté de la famille, Benedetto Fontana, libraire « *alla Fontana* » transmet ensuite sans doute le contrôle de sa librairie à son beau-frère Giovanni Bartolomeo da Gabiano, qui dans les lettres qui lui sont adressées, est qualifié également de libraire « *della Fontana*<sup>312</sup> ».

Même si l'histoire se termine sur des tensions, il n'en reste pas moins que les enfants de Franz Renner ont réussi leur intégration. Le frère par ses relations sociales et professionnelles, la sœur par ses mariages, tous les deux ont su amorcer le tournant de 1480 dans les meilleures conditions, récupérant l'héritage de leur père et de Francesco de Madiis, et cultivant des relations avec les nouveaux meneurs de l'industrie du livre. Leur assise sociale et économique est large, se concentrant sur des relations au sein du milieu professionnel, mais sans relation d'affaires préalable. En ce sens, il s'agit d'un phénomène fondamentalement différent de celui observé pour Paula de Messine et ses filles. Ici, il ne s'agit pas d'affermir une compagnie en mariant les filles ou les veuves aux partenaires et successeurs. Mais il s'agit bien de se constituer un large réseau social dans le monde du livre vénitien ; il s'agit d'une manière de s'intégrer à ce milieu en mouvement, et en diversifiant autant que possible les liens dans ce cadre. L'homogamie a une portée intégratrice fondamentale ici, tout en contribuant à la cohésion du milieu professionnel, au-delà du groupe familial restreint et de l'entreprise isolée.

#### 8.4.2.5 L'homogamie : cohésion contre intégration ?

À travers l'étude de ces deux familles, on peut ainsi voir que l'homogamie n'a pas le même sens ni les mêmes effets selon la manière dont elle est utilisée. Dans tous les cas, les mariages au sein du même milieu professionnel permettent de créer de la cohésion entre les acteurs. Cette cohésion, qui ne peut pas ici être créée par l'appartenance commune à une institution reconnue, à une corporation ou une confrérie de métier, est instaurée par d'autres biais. Il s'agit d'une cohésion sociale, mais aussi économique, puisque les intérêts des familles et des acteurs se rejoignent en partie. À travers la dot, le capital circule dans des cercles restreints, ce qui permet de sécuriser des capitaux pour une industrie qui en a un besoin crucial. On a vu que c'était l'un des aspects les plus importants de la construction économique et sociale de l'entreprise de Johann de Spire,

310. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 1216, fol. 69–70.

311. Angela NUOVO, *Alessandro Paganino, op. cit.*, p. 246–248.

312. ASV, *Miscellanea di atti diversi, Manoscritti*, b. 91 et *idem*, « Una lettera di Michele Tramezino a Giovanni Bartolomeo Gabiano (1522) », art. cit., p. 152.



reprise par Johann de Cologne et Johann Manthen. Dans le cas de la famille Fontana, les mariages et les dots des épouses ont permis de faire circuler le capital dans un cercle plus vaste certes, mais cependant bien déterminé : il s'agit d'acteurs prospères du commerce et de la production du livre. La circulation de ces dots ne doit alors pas être vue comme une perte pour une famille, mais plutôt comme des échanges gagnant-gagnant entre des familles qui mettent alors en commun une partie de leur capital, mais aussi une partie de leurs relations, de leur réseau commerciaux et de leurs compétences. On pourrait le voir comme une alliance entre lignages du monde du livre vénitien.

On a alors affaire à une intégration ciblée et une cohésion qui ne touche finalement qu'un nombre restreint d'individus. En effet, dans les deux cas que nous avons étudiés, la cohésion créée par ces mariages homogames concerne des familles importantes de l'imprimerie et leurs associés. Il s'agit d'une élite, plus proche des grands marchands internationaux que des artisans de la ville. Les mariages sont contractés entre individus relativement égaux en terme de statut économique et social.

Cette cohésion est donc particulièrement forte chez une minorité de familles. Ces liens ne font pas participer les autres acteurs du monde du livre, plus modestes<sup>313</sup>. Ils se ferment également aux autres couches de la société vénitienne, que ce soient les autres métiers artisanaux, mais également les classes citoyennes ou patriciennes, qui ne sont que peu présentes dans les stratégies matrimoniales de ces familles. Un cas fait exception : celui de la fille de Hieronyma de Messine, mais nous avons vu que ce mariage s'inscrit dans une stratégie d'ouverture et de diversification, en rejet de la cohésion trop forte de la génération précédente. En réalité, on verra à présent que ces stratégies d'ouverture, parfois hypergamiques, sont sans doute les plus fréquentes, et répondent à une volonté de diversification de l'assise sociale, et à une intégration dans la société vénitienne qui ne passerait pas uniquement par la réussite professionnelle. Partir des femmes nous permet ici de mieux comprendre ces stratégies, au sein desquelles elles sont à la fois parties prenantes, monnaie d'échange et participantes actives. Les stratégies matrimoniales étudiées ont déjà fait apparaître le rôle fondamental de certaines d'entre elles. Pour aborder la diversification de la socialisation, l'exogamie, et finalement l'intégration dans le tissu social vénitien, il nous semble fructueux de nous intéresser de plus près à ces actrices du monde du livre.

### **8.4.3 S'intégrer par les femmes : exogamie et stratégies familiales**

Avant de nous demander plus précisément quel est le rôle des femmes dans l'intégration de l'imprimerie, de la librairie et de leurs acteurs à Venise, il convient de s'arrêter sur un premier constat : les femmes, à Venise, n'impriment pas. On ne trouve que deux femmes dans les colophons vénitiens entre 1469 et 1530, et ce sont deux cas particuliers qui ne permettent pas de

---

313. En ceci, la coupure est encore plus nette que pour les relations professionnelles, pour lesquelles nous avons vu qu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle, il existe un continuum entre un cœur densément connecté, et les périphéries : voir la section 5.1.1.

conclure à une activité féminine indépendante dans le cadre de cette industrie.

La première est Anna Notaras, fille de Lucas Notaras, méga-duc de Constantinople. À la fin du xv<sup>e</sup> siècle, elle finance la première presse grecque à Venise, dirigée par Zaccaria Calliergis. Il s'agit ici d'une aristocrate byzantine réfugiée, extrêmement riche et proche du patriciat vénitien, qui investit sa fortune dans la nouvelle industrie, pour la diffusion de la culture grecque. On est ici bien plus proche du mécénat que d'un investissement productif, et encore moins d'une activité industrielle exercée par une femme. Le second cas est celui d'Elisabetta Rusconi, à travers laquelle on retrouve des schémas plus classiques dans le monde de l'imprimerie européenne. Nous l'avons déjà évoquée au sujet des transmissions patrilinéaires. Elisabetta Rusconi, sans doute la veuve de Giorgio Rusconi, signe ses propres éditions entre 1525 et 1527, à la place des fils de Giorgio, Giovanni Francesco et Giovanni Antonio Rusconi<sup>314</sup>. Il s'agit sans doute ici d'une tentative assez classique de la part de la veuve de reprendre l'entreprise de son mari, mais sans succès.

Ces deux femmes ne sont en rien représentatives de la production typographique vénitienne, il n'est pas possible d'en faire une généralité. Les veuves et les filles d'imprimeurs à Venise ne prennent pas le contrôle des presses, qui sont toujours de préférence transmises aux fils<sup>315</sup>. Pourtant, elles ont un rôle dans l'intégration des presses vénitiennes et la cohésion du milieu.

#### 8.4.3.1 Les femmes comme vecteur d'intégration : les femmes gestionnaires

Nous avons croisé, dans certaines familles, des femmes qui conduisaient des stratégies pour elles-mêmes et pour leur famille. Si elles ne sont pas présentées comme imprimeur ou éditeur, elles jouent pour autant de véritables rôles de chefs de famille, favorisant son intégration économique et sociale.

Certaines veuves se chargent la totalité des affaires économiques de leur mari, à l'image de Margarita Ugelheimer, veuve de Peter Ugelheimer. Leur mariage à Francfort en 1465 est documenté par le contrat de mariage reproduit dans les registres des *Giudici del Proprio*<sup>316</sup>. Elle est la fille de Peter et Catarina Mollen, une famille du patriciat de Francfort, et apporte avec elle une dot et des donations de 1200 florins. Lorsque Peter Ugelheimer s'installe à Venise, elle le suit ; à sa mort en 1487, elle est chargée de la totalité des affaires de son mari, qui la désigne héritière universelle<sup>317</sup>. Par la suite, Margarita va effectivement tout faire pour exercer ses droits. Elle hérite des biens de son mari et récupère également sa dot comme la loi vénitienne l'y autorise<sup>318</sup>. Elle se fait ensuite

---

314. Voir page 259.

315. Voir page 5.3.2.4.

316. ASV, *Giudici del Proprio, Testimoni*, b. 2, reg. 6, fol. 18 et suivants.

317. Si elle se remarie, elle n'hérite que de la moitié : « *In omnibus autem aiis meis bonis mobilibus et immobilibus rebus, juribus, instrumentis, creditis et nominibus debitorum que habeo et die obitus mei relinquam instituo mihi heredem universalem ore meo proprio nominando et nominavi et nomino dominam Margaritam filiam quondam Petri Mollis de Franchfordia uxorem meam dilectissimam cum ista tamen conditione quod ubi dicta uxor mea se nuberet et seu transret ad secunda vota eo in casu vollo quod tantummodo sit heres pro medietate* » : Emilio MOTTA, Pamfilo CASTALDO et Antonio PLANELLA, « Pietro Ugleimer ed il vescovo d'Aleria », art. cit., p. 271.

318. ASV, *Giudici del Proprio, Testimoni*, b. 2, reg. 6, fol. 18 et suivants.

représenter pour exercer son rôle d'exécutrice principale des volontés de son mari <sup>319</sup>. Malgré son probable remariage avec un commis de son mari <sup>320</sup>, elle reste détentrice d'une part de la compagnie libraire de Nicolas Jenson et Johann de Cologne, pour laquelle elle nomme un représentant en 1490, Marco Giuliano <sup>321</sup>. Elle envoie également des représentants pour faire valoir ses droits à la foire de Francfort <sup>322</sup>, traite avec d'anciens associés de son mari à Florence <sup>323</sup>; elle collabore avec un ancien partenaire de son mari, Andrea Torresani <sup>324</sup> ainsi qu'avec Alde Manuce, à qui elle s'adresse pour imprimer les *Lettres* de Catherine de Sienne <sup>325</sup>. Tous ces éléments montrent qu'elle a su garder actif les réseaux constitués par son mari, et ce jusqu'aux années 1490. Elle maintient vivace l'intégration économique entre l'Italie et l'Allemagne que son mari avait parvenu à créer, en s'insérant à travers ses représentants sur ces différentes places économiques. Elle finit cependant par retourner à Francfort <sup>326</sup>.

Si le rôle de Margarita a été essentiellement de conserver et d'entretenir une intégration existante, d'autres femmes ont construit par elles-mêmes des réseaux sociaux qui leur survivent. C'est le cas des deux femmes que nous avons étudiées précédemment, Paula de Messine et Cristina Fontana. Paula, à travers ses propres mariages et ceux de ses enfants, a permis de consolider l'entreprise familiale. Au travers des différents documents que nous avons cités, on la voit jouer entre les alliances matrimoniales, les héritages et les donations entre les associés de la compagnie de son premier mari, Johann de Spire, et sa propre famille. Le cas de Cristina Fontana est sans doute encore plus flagrant. En 1490, veuve du libraire Francesco de Madiis et orpheline de son père Franz Renner depuis 1488, elle semble assumer le rôle du chef de famille. Elle obtient ainsi la tutelle de ses frères et sœurs ainsi qu'une part d'héritage destinée à leur entretien <sup>327</sup>. Son testament de la même année évoque clairement ce rôle qu'elle remplit au sein de sa famille : elle lègue de l'argent à ses sœurs pour les doter ou leur permettre de rentrer au couvent, ainsi qu'une autre somme d'argent à son frère Benedetto. Dans le même temps, Cristina s'est remariée à Paganino Paganini et se voit également remettre la charge d'éduquer le fils naturel de son nouveau mari, Alessandro, à qui elle lègue également de l'argent. En 1490, cette femme doit donc assurer l'éducation et le placement de ses frères et sœurs, en même temps que jouer son rôle dans sa nouvelle cellule familiale. On peut largement supposer que c'est elle qui va ensuite organiser les mariages

319. Son représentant est un certain Dionisio Ferro : ASV, *Giudici di Petizion, Terminazioni*, reg. 12, fol. 67, 20 juillet 1491.

320. « *Keperimus autem in domo factam esse mutationem a tempore recessus nostri : hospes enim, quando eramus in ingressu, obiit sicut patet, et uxor ejus domina Margareta vidua remansit, quae tempore medio nupsit famulo domus, Nicolao Frig, et factus est de famulo servus (dominus), quod mihi bene placuit, quia vir jocundus et bonus erat* » : Felix FABRI, *Fratris Felicis Fabri Evagatorium in Terræ Sanctæ, Arabiæ et Egypti peregrinationem*, op. cit., t. 3, p. 388.

321. Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, op. cit., p. 79.

322. Alexander DIETZ, *Frankfurter Handelsgeschichte*, op. cit., p. 266–267.

323. Lorenz BÖNINGER, *Die Deutsche Einwanderung nach Florenz im Spätmittelalter*, op. cit., p. 302.

324. Martin LOWRY, *Nicholas Jenson*, op. cit., p. 207.

325. *idem*, *Le Monde d'Alde Manuce*, op. cit., p. 134.

326. Philippe BRAUNSTEIN, *Les Allemands à Venise (1380–1520)*, op. cit., p. 373.

327. ASV, *Giudici del Procurator, Sentenze a legge*, b. 12, fol. 24 et suivants, 1490.

de la famille, notamment celui de son frère qui épouse Franceschina, fille de Vitus Lima, avec une dot de 1 000 ducats<sup>328</sup>.

Le rôle de ces femmes en tant que gestionnaires économiques et organisatrices des stratégies sociales et en particulier matrimoniales de leur famille a été particulièrement important, et les sources nous le laissent voir. Pourtant, ce sont également des exceptions, et mêmes ces femmes sont soumises à de lourdes contraintes. Si Margarita Ugelheimer semble avoir assez bien mené ses affaires, en jouant sur la multiplicité des théâtres d'opération et des représentants qu'elle y envoyait, les cas de Paula de Messine et de Cristina Fontana sont plus complexes. On a vu à quel point les relations de Paula avec ses enfants se sont détériorées entre 1474 et 1488, puisqu'elle les accuse de la persécuter. Cristina en revanche semble avoir gardé de bonnes relations avec sa famille proche, si on en croit ses testaments successifs entre 1544 et 1548<sup>329</sup>. Mais le cas du procès de 1490 pour obtenir la garde de ses frères et sœurs est révélateur. Dans sa pétition, Bernardino Fontana, sans doute un parent de Franz Renner, conteste la décision qui fait de Cristina et des Procurateurs de saint Marc *de supra* les procurateurs des biens et des fils de Renner<sup>330</sup>. Il dit que cette décision va contre la volonté de Francesco de Madiis, mari défunt de Cristina, qui l'aurait désigné comme responsable de ses héritiers, et accuse Cristina d'avoir obtenu la garde à l'aide d'un faux. Cristina et les procurateurs le contestent et accusent Bernardino de n'avoir que ses propres intérêts à l'esprit, contre ceux des pupilles, sachant que ceux-ci ont reçu une somme considérable de la part de Francesco de Madiis. Ils ont finalement gain de cause et Bernardino est condamné à une amende. Mais ce procès montre que le rôle qui avait été confié à Cristina, au détriment des hommes de sa famille, ne faisait pas l'unanimité parmi ceux-ci.

Il ne s'agit pas pour autant de minimiser le rôle intégrateur de ces femmes. Il nous semble au contraire qu'il a été fondamental, mais dans un cadre somme toute restreint et exceptionnel. Elles ont joué un rôle-pivot dans le cadre de grandes entreprises typographiques. Mais cela ne va pas sans heurt, comme le cas de Cristina Fontana l'illustre. Le fait de n'avoir que deux femmes à la tête d'une entreprise typographique durant la période ne surprendra donc pas dans ce contexte, alors même que Venise est considérée comme un environnement plutôt favorable à l'entreprenariat féminin à la fin du Moyen Âge, en comparaison à d'autres cités italiennes<sup>331</sup>. Cependant, la concentration de ces cas dans les grandes familles ou entreprises typographiques vénitiennes doit interpeler. Il y a là une question de statut à évaluer, et qui cette fois peut nous permettre de mieux comprendre le rôle intégrateur des femmes dans le monde du livre dans son ensemble.

---

328. La dot semble avoir eu des difficultés à être payée, puisqu'en 1502 Benedetto et sa femme poursuivent le beau-père pour n'avoir pas versé son dû ; on ne sait cependant rien de l'origine du père et de l'épouse : ASV, *Giudici di Petizion, Terminazion*, b. 22, fol. 79, 21 mars 1502.

329. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 412, n° 109.

330. ASV, *Giudici del Procurator, Sentenze*, b. 12, fol. 24-26 : « *una injusta termenatione per laqual appar che li magistri procuratori de supra insieme con dita dona Crestina siano stati governadori de tutti i beni aspetanti ali pupilli del dito quondam ser Francesco Fontana* ».

331. Paula CLARKE, « Le "mercantesse" di Venezia nei secoli XIV e XV », art. cit.

### 8.4.3.2 Les femmes porteuses d'alliances et d'un statut social

Dans la période qui nous occupe, il convient de distinguer deux cas concernant l'établissement matrimonial des imprimeurs. Nous avons déjà pu constater auparavant que les premiers imprimeurs installés à Venise ne mentionnent pas toujours de famille stable. Peu d'entre eux font état dans leur testament par exemple d'une épouse légitime. Mais lorsque c'est le cas, la relation entre époux semble davantage relever du partenariat à parts égales. Une épouse ayant immigré avec son mari à Venise pour venir exercer un métier du livre peut peut-être davantage être considérée comme une compagne de risques, dans le cadre d'une union plus égalitaire. C'est l'impression en tout cas que l'on retire des témoignages concernant le couple de Peter et Margarita Ugelheimer, mais également de Jacques et Petrexina Le Rouge<sup>332</sup>, ou encore de Bernardino et Helisabeth Stagnino<sup>333</sup>. Ces mariages, qui ont sans doute été contractés avant le début de l'activité à Venise, n'ont donc pas eu pour effet l'intégration sur place, même si les épouses ont pu jouer un rôle dans la consolidation et la perpétuation des réseaux de leur mari.

La situation est cependant très différente quand les imprimeurs ou les libraires se marient à Venise. Au XVI<sup>e</sup> siècle, quand la référence à une épouse légitime devient récurrente, on assiste à la formation d'entreprises familiales qui cherchent à perdurer sur plusieurs générations. L'épouse est alors moins considérée comme une compagne de risques que comme un moyen d'acquérir le capital économique et social nécessaire à l'entreprise, à travers le mariage, l'alliance des familles et la dot. Cela ne veut pas pour autant dire que les relations de confiance disparaissent : des témoignages de liens affectifs reviennent fréquemment dans les testaments des hommes du livre comme de leurs épouses. Mais avec l'installation de l'imprimerie dans la ville, le mariage devient un moyen d'augmenter son capital et la femme se fait porteuse d'argent et d'un ancrage dans la société locale.

Nous avons pu retrouver 29 mentions de dots concernant des filles ou des épouses d'imprimeurs, libraires ou autres membres du milieu du livre<sup>334</sup>. Sur celles-ci, 24 sont des dots de femmes, 10 sont celles de filles d'imprimeurs ou de libraires – 5 sont comprises dans les deux groupes. La plupart de ces dots se comptent en centaines de ducats, ce qui représente une somme non négligeable<sup>335</sup>. Il existe sans doute un biais dans la documentation : nous avons des témoignages

---

332. Petrexina, qualifiée d'« amie » par Nicolas Jenson dans son testament, se voit léguer par l'imprimeur 200 ducats, c'est-à-dire deux fois la somme qu'il lègue à son mari Jacques Le Rouge, qui était sans doute son partenaire : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 68, n° 263.

333. Johann Herbort leur lègue à tous les deux son matériel d'imprimerie : ASV, *Cancellaria inferiore, Notai*, b. 124, fol. 117, 4 octobre 1484.

334. La plupart sont exprimées en ducats, mais certaines le sont en florins ou en scudi ; une d'entre elles des biens en nature en plus d'une somme en espèce ; enfin, trois d'entre elles sont des montants restitués sur la somme totale de la dot, et doivent être comprises comme un minimum. Nous nous en tenons à une analyse assez générale, donc cela ne porte pas préjudice à nos conclusions.

335. Sur les 24 femmes, les dots s'étalent entre 40 et 3 000 ducats ; 4 sont inférieures à 100 ducats, 5 sont supérieures à 1 000 ducats. Sur les 10 filles, les dots s'étalent de 100 à 3 000 ducats ; 1 est inférieure à 100 ducats et 3 sont supérieures à 1 000 ducats.

du montant des dots principalement dans les testaments, pour ceux qui jugent utile de le mentionner, ou dans les procès de récupération des dots après le veuvage : ce sont donc souvent des couples aisés. Cependant les noms que nous retrouvons n'appartiennent pas uniquement aux franges les plus en vue du milieu du livre. Les sources signalent donc aussi l'existence de dots importantes dans le cadre de famille d'imprimeurs ou de libraires de moindre envergure.

Au-delà du capital que la dot représente, elle devient un enjeu de statut pour les acteurs du monde du livre. Le statut que la femme apporte dans son mariage nous offre une autre manière d'évaluer la forme et le degré de l'intégration de sa famille originelle et de sa famille d'alliance<sup>336</sup>. L'apport des filles d'imprimeurs en particulier révèle le statut du père. Il s'agit d'un enjeu individuel à l'intérieur du milieu professionnel, mais c'est aussi un révélateur du statut du métier dans la ville. Dès les années 1470-1480, Nicolas Jenson dote ses filles illégitimes avec 600 ducats chacune, tandis que Johann Rauchfass dote les siennes de 1 000 florins rhénans, soit environ 800 ducats. Dès le début de l'imprimerie, les grands entrepreneurs du livre se trouvent donc en position de doter leurs filles illégitimes avec des dots signalant leur appartenance à l'élite artisanale, voire marchande de la ville. Les grands imprimeurs vénitiens continuent par la suite à doter de façon « honorable » leurs filles, à l'image de Melchior Sessa qui qualifie ainsi la dot de sa fille Isabella, épouse de Giacomo Baron<sup>337</sup>. La fille d'Alde Manuce, Alda, est dotée de 1 000 ducats en 1506 puis de 600 ducats en 1514, en plus de 300 ducats pour son entretien jusqu'à son mariage<sup>338</sup>. Enfin, on a sans doute la fille Catarina de Giovanni Tacuino dotée de 500 ducats en 1523, comme en témoigne le testament de son mari<sup>339</sup>. En revanche, on est surpris par les dots des filles de certains grands libraires : Francesco Moreto dote la sienne de seulement 300 ducats en 1519, alors qu'il est le neveu d'Antonio Moreto, riche libraire à Venise<sup>340</sup>.

En ce qui concerne les dots des épouses d'imprimeurs ou de libraires, les cas sont plus nombreux, et la dispersion est plus grande. Quelques dots ne semblent pas dépasser 50 ducats : ainsi Polonia, l'épouse de l'imprimeur Matteo Capcasa<sup>341</sup>. Tandis que certaines dots dépassent le millier de ducats, la majorité se concentre autour de 200 ou 300 ducats. Les statuts accompagnant ces dots diffèrent donc largement d'un cas à l'autre. Si les exemples des premiers imprimeurs montrent que ceux-ci étaient parvenus à un statut économique suffisant pour s'approcher de normes matrimoniales de l'élite de la ville, cela n'est clairement pas le cas pour l'ensemble du milieu du livre. La variation très forte des dots des épouses des imprimeurs ou libraire, c'est-à-

---

336. Sur ces questions, on se référera en particulier aux travaux de Christiane Klapisch-Zuber et Isabelle Chabot sur Florence.

337. « *Onorevol* », dans le testament de l'imprimeur en 1563, cité dans Nereo VIANELLO, « Per gli "annali" dei Sessa, tipografi ed editori in Venezia nei secoli XV-XVII », art. cit., p. 263.

338. Voir les testaments publiés dans ALDE MANUCE, *Aldo Manuzio*, op. cit. et Rinaldo FULIN, « Documenti per servire alla storia della tipografia veneziana », art. cit., n° 155. La baisse de la dot peut traduire les difficultés de l'entreprise aldine à ce moment-là.

339. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 255, 7 octobre 1523.

340. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 270, n° 279, 15 octobre 1519.

341. ASV, *Notarile, Atti, Notai diversi*, fol. VI, publié dans Bartolomeo CECCHETTI, « Libri stampati nel secolo XV da Matteo Capcasa di Parma, socio di Bernardino di Benalio da Bergamo », art. cit.

dire finalement un des signaux qui marquent le statut des familles qui s'allient avec un membre du milieu du livre, signale des différences de richesses et de succès des individus qui prétendent à ces alliances, mais aussi une certaine incertitude en ce qui concerne le statut de ce nouvel art.

Le statut ambigu du monde du livre et de ses acteurs doit être mis en rapport avec les stratégies matrimoniales adoptées, homogames ou exogames, et nous pouvons alors mieux analyser la composition de deux groupes au sein du monde du livre, qui apparaissent à travers leur intégration matrimoniale et sociale. On observe d'une part un groupe aux stratégies matrimoniales homogames, avec des dots très élevées ; il s'agit d'acteurs qui appartiennent à l'élite marchande du monde du livre et les femmes permettent ici de renforcer la cohésion d'un groupe restreint et l'intégration des individus dans ce groupe, à force de liens interpersonnels et d'échange de capital, et renforce l'identité du groupe. C'est dans ce groupe qu'émergent les figures de femmes gestionnaires. Ce phénomène va donc sans doute de pair avec le statut élevé accordé aux femmes dans les jeux d'alliance entre lignages et entreprise familiales. Si l'on suit les travaux de Stanley Chojnacki, les femmes de l'élite patricienne ont connu une relative hausse de leur statut aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, lié à la montée d'un sentiment de classe et du statut social au sein du patriciat. L'analyse peut ici être reprise dans le cadre de l'élite du milieu du livre. Cette observation est encore confirmée par le montant des dots de des mariages de ces femmes gestionnaires ou de leurs parents : il s'agit des plus élevées que nous ayons retrouvées. La dot de Hieronyma de Messine est de 3 000 ducats quand elle épouse Gaspar Dinslaken<sup>342</sup> ; la dot de Cristina Fontana quand elle épouse Paganino Paganini est de 1 800 ducats. Ce sont des dots dignes du patriciat, mais dont la valeur demeure au sein de l'industrie et du commerce du livre. Ce faisceau d'observation correspond finalement aux observations faites par Anna Bellavitis sur les mariages des marchands vénitiens. Au xvi<sup>e</sup> siècle, ceux-ci se marient dans leur milieu socio-professionnel en raison d'une identité professionnelle forte ; ils ont des stratégies matrimoniales homogames visant à perpétuer leur entreprise<sup>343</sup>.

Mais les mariages exogames sont les plus fréquents, et généralement accompagnés de dots plus modestes. Il s'agit alors le plus souvent d'imprimeurs ou de libraires dont le statut se rapproche plutôt de l'artisanat, que de celui de grand marchand. La conscience d'appartenir à un groupe social ou à un milieu professionnel unifié est plus faible, ce qui explique les alliances en dehors du monde du livre. Cela n'empêche pas certains de chercher des mariages hypergamiques, notamment vers les citoyens vénitiens, comme cela avait pu être remarqué par Anna Bellavitis<sup>344</sup>. C'est le cas notamment des filles de Hieronyma de Messine et de Gaspar Dinslaken, qui se marient avec des citoyens, voire des patriciens, à moment où la conscience de groupe s'est effritée.

---

342. ASV, *Giudici del Proprio, Vadimonii*, 1510–1528, fol. 27, 23 janvier 1510.

343. Anna BELLAVITIS, *Identité, mariage, mobilité sociale : citoyennes et citoyens à Venise au xvi<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 2001, p. 245.

344. *Ibid.*, p. 245.

C'est le cas encore de Nicolas de Francfort, qui épouse la fille d'un verrier, citoyen de Murano<sup>345</sup>. Les femmes deviennent alors les vecteurs d'une dynamique d'intégration, si ce n'est d'ascension sociale : il s'agit de sortir du milieu du livre, non pas pour chercher une alliance lucrative et des capitaux à réinvestir dans l'entreprise, mais pour acquérir un statut social plus élevé dans le cadre vénitien. Les filles de libraires ou d'imprimeurs ont, dans l'ensemble, encore un statut trop ambivalent pour prétendre apporter ce type de reconnaissance sociale.

À travers ces mariages, ces dots et ces stratégies, on voit que les modalités de l'intégration familiale sont diverses. Il peut s'agir dans un cas de rester au sein d'un groupe professionnel : dans ce cas, il peut être intéressant soit de renforcer des liens existants, comme dans le cas de la compagnie de Johann de Cologne et des mariages de Paula de Messine et de sa fille Hieronyma ; soit de chercher des alliances entre grandes familles libraires, pour faire circuler le capital à travers les dots des épouses. La conscience d'appartenance à un groupe en sort ainsi renforcée, même si cela ne concerne qu'une élite restreinte du monde du livre. Mais certains, sans doute moins ancrés dans ce milieu, vont au contraire chercher l'ascension de leur famille par des mariages en dehors du groupe, mais pour acquérir un statut dans la ville. L'exogamie et les stratégies d'ascension sociale peuvent donc être vues comme une volonté d'assurer son assise sociale. Il s'agit d'une stratégie d'intégration plus vaste, qui permet d'ancrer ses individus dans des réseaux non-professionnels, au sein du monde artisanal, et au sein de l'élite citoyenne et patricienne vénitienne.

Ce chapitre a également montré que l'intégration du métier et des acteurs doit se comprendre à travers de multiples facettes. L'intégration urbaine de l'activité artisanale et de ses acteurs s'est faite sans heurt à Venise, mais peut-être au détriment d'une visibilité et d'une reconnaissance qui fait défaut à l'imprimerie. L'intégration se fait à travers la participation des acteurs aux institutions vénitiennes, notamment religieuses, se qui contribue à leur reconnaissance purement individuelle par les autorités. La participation à ces institutions religieuses permet également une forme d'intégration *post mortem*, une intégration aux suffrages vénitiens et à l'espace sacré de la ville à différentes échelles. Les liens de sociabilité et les liens familiaux enfin ont une influence déterminantes : ils contribuent à rendre le milieu du livre plus cohérent et cohésif. L'insertion dans ces liens par l'individu contribue à l'intégration du groupe dans la ville et influence son rapport avec le reste de la société. Il s'agit d'une intégration individuelle, mais qui permet une intégration collective du milieu du livre. À travers ces processus d'insertion dans le tissu social vénitien et de construction d'une cohésion du groupe, le statut des acteurs évolue, de même que le statut du métier du livre à Venise.

---

345. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, n° 182, 21 septembre 1515.





# Chapitre 9

## Statuts entrecroisés et professionnalisation

L'étude des stratégies familiales dans le monde du livre vénitien a servi de révélateur pour certaines modalités d'intégration. L'homogamie ou l'exogamie de certaines familles a permis de mettre en évidence des stratégies différenciées d'intégration et de cohésion. Mais nous avons aussi commencé à voir dans quelle mesure les dots reflétaient le statut des imprimeurs ou libraires qui les reçoivent par le mariage ou les octroient à leurs filles. Nous souhaitons dans le cadre de ce dernier chapitre nous intéresser à l'évolution du statut des acteurs au cours de leur carrière ainsi qu'à l'évolution du statut du métier en tant que tel. Le paradigme de l'histoire croisée, appuyé sur les éléments que nous avons pu développer par ailleurs, peut nous y conduire. Le changement et les dynamiques sont en effet au cœur de cette approche, qui cherche à travers eux à comprendre les effets de la mise en relation à travers le croisement. Pour reprendre les termes de Bénédicte Zimmermann et Michael Werner, « les entités, personnes, pratiques ou objets croisés ou affectés par le croisement ne restent pas forcément intacts et identiques à eux-mêmes » ; il s'agit finalement de « penser des configurations relationnelles actives et dissymétriques, de même que le caractère labile et évolutif des choses et des situations, penser non seulement la nouveauté mais également le changement<sup>1</sup> ».

L'intérêt de cette approche serait de ne pas réifier un monde du livre pensé comme fixe, mais d'essayer de comprendre comment il se construit et évolue en fonction des apports et des influences qu'il rencontre. Nous avons déjà fait l'hypothèse que l'imprimerie vénitienne pouvait être considérée comme le résultat du croisement de plusieurs fonctions économiques, classes sociales, nations, interagissant entre elles, avec l'État et les structures économiques et sociales de la ville. Il faut à présent examiner sérieusement la question de la nature du produit de ce croisement. Quelles en sont les conséquences sur le statut individuel, dans l'organisation économique et sociale, et quel impact cela a en retour sur le statut du groupe, voire sur son existence même ? Cette prise en compte conjointe de l'individuel et du collectif permettra de déterminer quelles dynamiques sont à l'œuvre. La construction d'un milieu social lié au livre imprimé à Venise entre 1469 et 1530 pourrait s'envisager à travers le prisme de la professionnalisation, ce que nous aborderons dans un deuxième temps de ce chapitre. Il s'agit enfin d'un processus qu'il faudra comprendre en lien avec les autres imprimeries européennes.

---

1. Michael WERNER et Bénédicte ZIMMERMANN, « Penser l'histoire croisée », art. cit., p. 22–23.

## 9.1 Fluidité des statuts et mobilité sociale

### 9.1.1 Une mobilité facilitée par la diversité des statuts

Il faut d'abord se placer du point de vue des acteurs et de leur carrière. Les changements s'observent au cours du cycle de vie professionnelle des individus. Devenir imprimeur ou libraire, posséder sa propre boutique ou signer ses propres éditions est le résultat d'un processus qui permet de s'installer à son compte. Ce processus ne va pas de soi et est parfois difficile à cerner à partir des sources; certains cas cependant nous permettent d'en tirer des enseignements. Dans le monde artisanal régi par des corporations, on ne peut pas résumer les statuts au travail par la « triade corporative » : le maître, l'apprenti et le travailleur. Cette vision est aujourd'hui très critiquée par des auteurs comme Franco Franceschi qui soulignent la diversité du monde du travail artisanal et la variété des statuts et leur flexibilité<sup>2</sup>, ou encore Philippe Bernardi qui souligne l'existence de maître pauvres au sein de systèmes artisanaux peu règlementés, où l'équivalence maître/employeur n'existe pas<sup>3</sup>. La situation de l'imprimerie s'inscrit donc dans cette complexité du monde du travail à la fin du Moyen Âge, même si l'absence de règlements contraignants a sans doute également facilité les passerelles d'un statut à l'autre. Nous privilégions ici une approche dynamique, qui suit la carrière des individus, alors que dans de précédents passages, nous avons opéré un instantané des inégalités dans l'atelier<sup>4</sup>.

#### 9.1.1.1 Le problème de l'apprentissage

Le rôle de l'apprentissage pour le passage d'une industrie allemande à une industrie dominée par des Italiens a déjà été souligné<sup>5</sup>, de même que l'importance de l'apprentissage dans le cadre familial pour la constitution d'entreprises dynastiques<sup>6</sup>. Cependant, il nous faut à présent nous pencher plus précisément sur cette modalité de changement de statut, *a priori* contrôlée par l'État dans le cas vénitien, même si les sources directes pour notre période sont quasiment inexistantes. L'apprentissage à Venise, comme dans le reste de l'Europe médiévale, est une institution permettant l'insertion de jeunes gens dans un métier donné : il s'agit de « la transmission d'un savoir technique, d'une discipline de comportement, et un moyen d'insertion de jeunes immigrés<sup>7</sup> ». Le degré d'implication des corporations et des pouvoirs publics dans les relations entre apprentis et maîtres varient d'une ville à l'autre. Les autorités vénitiennes contrôlent l'apprentissage dans

---

2. Franco FRANCESCHI, « I salariati », *Ceti, modelli, comportamenti nella società medievale (secoli XIII–metà XIV)*, Pistoia, Centro italiano di studi di storia e d'arte, 2001, p. 175–202, p. 183–191.

3. Philippe BERNARDI, « Pauvre, jeune, étranger... d'autres manières d'être maître », *Le Petit Peuple dans l'Occident médiéval*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 421–435.

4. Pour une présentation des hiérarchies dans le cadre de l'atelier et du monde du livre, on renverra à la section 6.3 de cette thèse.

5. Voir la section 4.1.1.4.

6. Voir la section 5.3.2.2.

7. Anna BELLAVITIS, « Apprentissages masculins, apprentissages féminins à Venise au xvi<sup>e</sup> siècle », art. cit.

la ville depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, avec l'institution de la *Giustizia Vecchia* ; à partir 1291, cette institution doit examiner, approuver et enregistrer les contrats d'apprentissage ; elle s'occupe également des contrats de service domestique depuis 1390. Il s'agit pour Venise d'obtenir des garanties pour le patron en cas de fugue, de contrôler l'activité de l'apprenti à son départ, mais également de le protéger contre d'éventuels abus<sup>8</sup>. Les statuts règlent les conditions de l'apprentissage en fonction des métiers : ainsi, le statut des verriers de Murano. Les contrats d'apprentissages doivent respecter les statuts, et spécifient les savoirs enseignés ; par la suite les aspirants à la maîtrise doivent être examinés par les responsables de l'art<sup>9</sup>. Ceci étant, beaucoup de contrats n'étaient sans doute pas formalisés ; certains arts comme celui de la soie n'ont pas besoin d'enregistrer les contrats : et enfin, les contrats domestiques peuvent aussi être enregistrés par les *Capi Sestere*, ce qui comprend les « *famuli, servitores, servitrices, laborantes et familiares* »<sup>10</sup>. Les premiers siècles de ces archives sont perdus ; mais à partir de 1573, les registres de la *Giustizia Vecchia* ont fait parvenir jusqu'à nous de très nombreux contrats d'apprentissages, qui permettent d'en faire une étude détaillée et systématique. C'est ce que se propose de faire le programme de recherche *Garzoni : apprentissage, travail et société à Venise (XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles)* : il s'agit du traitement d'environ 60 000 contrats allant de 1573 à 1773, de leur digitalisation et de la création d'une base de données regroupant en *open access* les informations de ces documents<sup>11</sup>

Pour l'imprimerie et la période qui nous occupe, nous ne disposons d'aucun contrat d'apprentissage vénitien, contrairement à d'autres villes d'imprimerie comme Milan<sup>12</sup>. Un système d'apprentissage existe bien, mais les sources pour les documenter sont indirectes : quelques testaments mentionnent des *garzoni*, mais sans que les circonstances concrètes de leur activité ne soit détaillées ; on trouve la mention d'emplois de *factor* ou de *famulus* qui peuvent être parfois assimilés à des relations d'apprentissage ou de compagnonnage ; on peut déduire l'existence d'une relation d'apprentissage dans le cas de la transmission des types d'un imprimeur au moment de sa mort à un autre plus jeune qui s'installe à son compte ; certains ont également essayé d'extrapoler un apprentissage à partir des mariages des filles d'imprimeurs. Il faut donc tenter de comprendre le fonctionnement de ces différentes modalités d'apprentissage.

Les transferts de matériel typographique peuvent concerner des partenaires mais il est parfois possible de deviner une relation d'apprentissage. C'est notamment le cas entre Andrea Torresani et Nicolas Jenson. Ce dernier lègue les types de son entreprise à son ami Peter Ugelheimer, qui

---

8. Giovanni MONTICOLO, *L'Ufficio della Giustizia vecchia a Venezia dalle origini sino al 1330*, op. cit. ; Vittorio LAZZARINI, *Proprietà e feudi, uffici, garzoni, carcerati in antiche leggi*, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1960 ; Anna BELLAVITIS, « Maestre e apprendiste a Venezia tra Cinque e Seicento », art. cit., p. 130.

9. Voir Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Les Villes vivantes*, op. cit., p. 252–253 : « Toutes les compétences ne se transfèrent pas à tous ».

10. Anna BELLAVITIS, « Maestre e apprendiste a Venezia tra Cinque e Seicento », art. cit., p. 131 ; Dennis ROMANO, *Housecraft and statecraft : domestic service in Renaissance Venice, 1400–1600*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1996, p. 43–53.

11. Voir la présentation du projet, sur la page du groupe de recherche GRHis.

12. Voir le contrat d'apprentissage d'Annibale Fosio auprès de Christoph Valdarfer à Milan en 1476 : Teresa ROGLEDI MANNI, *La Tipografia a Milano nel XV secolo*, op. cit., p. 36–37.

les transmet ensuite à Andrea Torresani ; or celui-ci, sans doute très jeune en 1480, se met à son compte tout de suite après la mort de Jenson, de Johann de Cologne et de Johann Manthen. Cela a le plus souvent été interprété par les historiens comme le signe de l'apprentissage de Torresani chez Jenson, ou du moins d'un statut d'employé, qui prend son indépendance une fois ses maîtres décédés<sup>13</sup>, ce que nous avons également admis. Le même type de situation se présente dans le cas de Bernardino Stagnino qui récupère le matériel typographique de Johann Herbort, dont il a en outre sûrement épousé la fille : en raison de ces deux éléments, on peut considérer que Stagnino a probablement appris le métier d'imprimeur auprès de Herbort. Enfin, à la même époque, les colophons de l'imprimeur Evangelista de Sancto Severino nous informent qu'il a été « éduqué dans cet art par l'illustre maître Nicolas Jenson, français, Gregorio Dalmatino et leurs associés<sup>14</sup> ». Dans le testament de Nicolas Jenson en 1480, on a effectivement la mention d'un Evangelista, qui était de la maisonnée du testateur, et à qui celui-ci lègue 25 ducats d'or en plus des gages qui lui étaient dus<sup>15</sup>. On voit ici que les premiers témoignages de cas d'apprentissage proviennent des deux grandes compagnies typographiques vénitiennes. Bien entendu, tous les ateliers ont des ouvriers, donc des salariés qui ont pu apprendre sur le tas certaines des techniques nécessaires à l'imprimerie. Mais les compagnies de Nicolas Jenson, Johann de Cologne et Johann Manthen étaient peut-être seules en mesure de prendre des apprentis à proprement parler et de leur apprendre l'ensemble des techniques nécessaires à leur établissement quelques années plus tard. Sans doute aussi ont-ils employé un très grand nombre d'ouvriers ; il est donc assez normal d'en retrouver parmi eux qui réussissent à progresser vers l'indépendance.

Les relations d'apprentissage tendent à se généraliser, à mesure que les entreprises vénitiennes grandissent, utilisant un nombre croissant de presses, et donc d'employés. Encore une fois, nous ne tenons pas compte des membres de la famille, dont l'apprentissage du métier ne passe pas nécessairement par le statut de *garzoni* ni par un travail salarié. Quelques testaments nous montrent en revanche que les imprimeurs pouvaient avoir plusieurs apprentis, sans doute liés à eux par un contrat. Ainsi Lazzaro de'Soardi, dans son premier testament de 1505, mentionne deux *garzoni* : *Tonino quondam Joannis Comititis de Verona* et *Andrea*<sup>16</sup>. Après quinze ans d'activité, Lazzaro emploie plusieurs personnes dans son atelier : des serviteurs, des correcteurs, et donc des apprentis, à qui il verse un salaire. À Tonino, il lègue 10 ducats en plus de son salaire pour le temps qu'il a passé chez lui ; il demande à ce que le salaire d'un an de travail soit versé à Andrea ; enfin, plus généralement, il demande à ce que les salaires de tous ses apprentis soient versés conformément au temps qu'ils ont passé auprès de lui<sup>17</sup>. Le salaire qui leur est dû témoigne d'un accord passé entre

13. Fernanda ASCARELLI et Marco MENATO, *La Tipografia del '500 in Italia*, op. cit., p. 333 ; Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, op. cit., p. 76.

14. Paul NEEDHAM, « Venetian Printers and Publishers in the Fifteenth Century », art. cit., I, 94.

15. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 68, n° 263 : « Item dimisti et legavit Evangeliste, qui est in domo cum ipso testatore, ducatos xxv auri ultra eius salarium quod habere debet, videlicet pro anno uno vel circa ».

16. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 999, 21 septembre 1505.

17. « Item dimitto Tonino quondam ser Joannis comititis de Verona garzono meo ducati decem ultra totum suum salarium quod habere debet pro tempore quo siate stare tenere mecum. Item volo et soluatur Andree Garzono meo per annum unum ».

le maître imprimeur et ses employés, que celui-ci ait été ou non enregistré auprès de la *Giustizia Vecchia*.

Ce cas n'est pas isolé. Andrea Torresani a pris comme apprentis la fratrie de Niccolini, qui impriment ensuite à son compte au xvi<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>; les Niccolini ont ensuite pris comme apprenti un grec, Demetrios Zinos<sup>19</sup>. On suppose encore que Giovanni Rosso aurait pris Bernardino Guerralda à son service pour lui apprendre le métier<sup>20</sup>. Apollonio de Pellezaris qui est qualifié en 1531 de « *juvenes* » dans la librairie de Piero de Martini, peut également être considéré comme un apprenti<sup>21</sup>; celui-ci devient deux ans plus tard le partenaire durable de son ancien employeur<sup>22</sup>, comme cela avait d'ailleurs été le cas entre les Nicolini et Torresani<sup>23</sup>. Dans tous les cas, cela semble témoigner d'une pratique courante dans les ateliers, permettant parfois, à terme, une promotion sociale et une activité autonome. L'apprentissage, début classique d'une carrière artisanale, a donc également été utilisée comme tremplin pour certains et comme force de travail pour les grandes compagnies du xv<sup>e</sup> siècle, et de façon plus répandue à partir du xvi<sup>e</sup> siècle.

Malgré tout, les sources restent minces pour pouvoir documenter l'apprentissage dans l'imprimerie avant 1530. Difficile donc d'étudier l'origine géographique ou sociale de ces apprentis. Elles sont sans aucun doute plus nombreuses à partir de 1573. Dans un échantillon analysé par Anna Belavitis, qui comprend des contrats entre 1575 et 1577, 1582 et 1584 et 1591 et 1593, on trouve treize contrats d'imprimeurs sur plusieurs centaines de cas. Les filles sont rares, et, sur ces treize contrats, on compte sept apprentis originaires de l'État vénitien et un originaire de Carpi<sup>24</sup>. Cela va dans le sens de ce que nous avons constaté par ailleurs : d'une part l'absence des femmes en tant que membre à part entière de l'activité industrielle, prenant place dans le système de production ; d'autre part la prise en main de l'industrie par des Italiens. Les apprentis dont nous avons trouvé la trace avant 1530 sont eux aussi presque tous Italiens, même s'ils ne sont pas systématiquement sujets vénitiens.

---

*ad ratham temporis sui et solam. Item volo et soluaturs reliquavo garzono meo oveo de suo salario pro tot tempore quod stare tenere mecum ».*

18. Ennio SANDAL, « Cartai e stampatori nel Bresciano fra Quattro e Seicento », art. cit., p. 176.

19. Laura CARNELOS, *Nicolini da Sabbio, Giovanni Antonio, op. cit.*

20. Paolo TINTI, *Guerralda, Bernardino, op. cit.*

21. « *Apolonium de Pellezariis de cha Zante juvenem meum in apotheca a carthis* » : ASV, *Notrile, Testamenti*, b. 930, n° 528, 29 mars 1531.

22. « *Coram iudicio petition comparavit ser Apolonius de Pelezariis a cartis, narras et exponens cum sit quod sub 1533, 5 mensis Julii tempore, et penent contravenit societatis con ser Piero Martini liberario [...] in actis ser Michaelis Rapani in scriptura sub 15 maii 1533, et ut in 12 duratura per annum. Qui tantem societts di anno in anni fuit postea per ipsos partas prolongata* » : ASV, *Giudici di Petizioni, Terminazioni*, b. 52, fol. 52r, 26 novembre 1537.

23. Ester PASTORELLO, *Tipografi, editori, librai a Venezia nel secolo XVI, op. cit.*, n° 296.

24. Anna BELLAVITIS, « Apprentissages masculins, apprentissages féminins à Venise au xvi<sup>e</sup> siècle », art. cit. ; *idem*, « *Maestre e apprendiste a Venezia tra Cinque e Seicento* », art. cit., p. 140.

### 9.1.1.2 Entre salariat et apprentissage

Si le terme n'est pas toujours employé, on peut souvent considérer que certains employés sont dans une situation similaire à celle d'un apprenti, quand bien même la forme du contrat qui les lie au patron ne serait pas un *contratto di garzoni*. La frontière est très fluctuante entre apprentissage, salariat et indépendance. Ainsi, dans le même testament de 1505, Lazzaro de'Soardi mentionne Nicolò Brenta, son correcteur, et lui lègue, en plus de son salaire, dix ducats d'or. Brenta était donc lié par une relation de salariat avec Lazzaro de'Soardi, même si, dès 1501, il reçoit un privilège d'imprimerie<sup>25</sup>, ainsi que deux autres en 1502<sup>26</sup>. En 1502 il est qualifié d'« *impressor de libri* », mais en 1501 il est considéré comme un « *compositor de libri a stampar* », c'est-à-dire un ouvrier et un salarié<sup>27</sup>. Son salariat dans l'atelier de Lazzaro de'Soardi, ou dans d'autres, lui a sans doute permis d'apprendre les différentes techniques nécessaires à l'impression d'un livre imprimé, de la composition, à l'impression proprement dite et enfin à la correction des épreuves. Cela lui permet en 1540 d'être considéré comme un libraire dans les sources<sup>28</sup>. Il s'agit là d'une forme d'apprentissage salarié même s'il ne passe pas nécessairement par un contrat d'apprentissage classique. D'autres que lui commencent également comme salariés avant de monter ensuite leur propre entreprise : ainsi Andrea Antico, qui est compositeur pour Ottaviano de'Petrucci entre 1504 et 1508<sup>29</sup>, et qui imprime en son propre nom à Rome en 1509 et 1520 et à Venise entre 1520 et 1537.

La même situation se rencontre à plusieurs reprises, particulièrement dans le cas des *factor* ou *famulus* des entreprises typographiques. Ainsi Paul Friedenberger est le *factor domus* de Hermann Liechtenstein en 1494<sup>30</sup> alors qu'il est éditeur en son nom propre en 1485<sup>31</sup>. Hermann Liechtenstein était d'ailleurs lui-même le *factor* de Johann de Cologne. De même pour Johann Herbort qui a été un *factor* de l'entreprise de Nicolas Jenson, Johann de Cologne et Johann Manthen<sup>32</sup> avant d'imprimer seul. Ce statut, peu règlementé, permet ainsi de prendre une place importante dans l'entreprise et dans les activités commerciales ; il semble que dans l'imprimerie vénitienne, cette place permette également de s'initier à la technique du métier et à la commercialisation des livres imprimés. D'un autre côté, le statut de *famulus* est également ambigu. Hermann Liechtenstein en cite plusieurs<sup>33</sup> ; un *Zanetus famulus* du libraire Piero sur le pont du Rialto a été accusé d'avoir mené les basses œuvres de son maître pour diffamer un concurrent<sup>34</sup>. Ils semblent être davan-

25. ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 15-23, image 80, 19 août 1501.

26. ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 15-23, image 150, 16 juillet 1502 et 22 juin 1502.

27. Vers 1500, on peut considérer que les termes pour désigner les différentes fonctions dans l'imprimerie sont à peu près fixés, en tout cas pour les aspects techniques et spécialisés. Il est donc peu probable qu'on parle de compositeur pour désigner un imprimeur.

28. ASV, *Scuola Grande di S. Marco, Atti*, b. 4 fol. 41, 1540.

29. Albino ZENATTI, « Andrea Antico da Montona », *Archivio Storico per Trieste, l'Istria e il Trentino* 1 (1881), p. 167-199, p. 179.

30. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, n° 8, 28.6.1494.

31. Paul NEEDHAM, « Venetian Printers and Publishers in the Fifteenth Century », art. cit., II, 29.

32. ASV, *Cancellaria inferiore, Notai*, b. 124, reg. 117v.

33. « *Jacobus olim meus famulus [...] Michaeli famulo meo [...]* ».

34. ASV, *Avogaria di comun*, b. 3659, fol. 19v, 26 novembre 1500.

tage que de simples serviteurs et certains d'entre eux apprennent peut-être certaines techniques de l'art. Pourtant, à Venise, les *famulus* ou *fameglio* renvoient plutôt à un service domestique et sont considérés comme des serviteurs, même si leur lien avec le maître est sans doute plus proche que s'il s'agissait d'un *domesticus*<sup>35</sup>. Pourtant, dans d'autres cas, les *famuli* sont les compagnons du maître<sup>36</sup>. Dans tous les cas, ces relations dans les ateliers d'imprimeur s'inscrivent dans le cadre de l'activité des serviteurs dans l'atelier artisanal. La ligne de partage entre le maître et son domestique est peu claire ; les deux viennent souvent du même milieu social, voire du même groupe familial. On a donc une flexibilité d'attitude envers ces serviteurs, qui est sans doute dû au fait que le service fait partie à part entière de l'éducation artisanale à travers l'apprentissage<sup>37</sup>. De la même manière, la frontière entre apprentis et serviteurs est particulièrement fine ; on a une véritable superposition des deux rôles et ce dans de nombreux métiers<sup>38</sup>. Alors que l'apprenti et le serviteur participent à parts égales à la production de l'atelier, il n'est donc pas étonnant que leurs devenirs se ressemblent et que l'on peine à distinguer leurs rôles.

Dans tous les cas, la condition de service n'est pas une barrière infranchissable pour l'apprentissage du métier et la mise à son compte. Le point fondamental se trouve dans les conditions mises en œuvre pour l'apprentissage des techniques du métier. Les serviteurs faisant partie de la force de travail de l'atelier, ils apprennent finalement dans les mêmes conditions matérielles que les apprentis « officiels ». Des études récentes ont mis en lumière l'importance de l'apprentissage du métier en dehors des cadres classiques de l'apprentissage corporatif<sup>39</sup>. Dans le cadre de l'imprimerie, nous nous situons tout à fait dans ce schéma. Apprenti officiel ou non, il s'agit d'apprendre des techniques, qui pourront éventuellement être réappropriées dans le cadre d'une carrière indépendante. À travers ces relations d'apprentissages plus ou moins formalisés, on a non seulement la transmission d'un savoir technique, mais aussi une socialisation au métier qui commence dès les premiers temps dans l'atelier, et qui permet aux plus jeunes de côtoyer les clients, les investisseurs, les collaborateurs et les autres salariés. Le contact avec ces acteurs, l'apprentissage de normes tacites et des pratiques informelles, permettent ensuite une insertion plus aisée et reconnue par tous dans le milieu professionnel. Les grands libraires ne s'y trompaient pas quand ils associaient leurs fils à leurs affaires<sup>40</sup>.

L'équilibre instable entre le rôle productif des dépendants et l'enseignement qu'ils reçoivent est caractéristique des évolutions de l'apprentissage. Franco Franceschi relevait à partir du XIII<sup>e</sup> siècle l'évolution de l'apprentissage vers un travail rémunéré et proche du salariat, mais une dimension de prestation de service moindre : il parlait ainsi d'une « mutation génétique » de l'apprentissage, qui

---

35. Dennis ROMANO, *Housecraft and statecraft*, *op. cit.*, p. xxiii.

36. Philippe BERNARDI, « Pauvre, jeune, étranger... d'autres manières d'être maître », *art. cit.*, p. 428.

37. Dennis ROMANO, *Housecraft and statecraft*, *op. cit.*, p. 104-105.

38. Franco FRANCESCHI, « I salariati », *art. cit.*, p. 185 ; Dennis ROMANO, *Housecraft and statecraft*, *op. cit.*, p. 104.

39. Bert DE MUNCK, Steven KAPLAN et Hugo SOLY (dir.), *Learning on the shop floor : historical perspectives in apprenticeship*, New York/Oxford, Berghahn Books, 2007.

40. Voir la section 5.3.2.2.



acquiert un caractère productif dans les ateliers<sup>41</sup>. Cette évolution générale s'observe cependant selon des rythmes différents. Concernant Venise, il semblerait que cette évolution se situe bien plus tard. La comparaison avec les contrats plus tardifs permet de situer les imprimeurs dans un entre-deux des formes d'apprentissage. On trouve des cas d'apprentissage proches du salariat qui ouvrent la voie à une carrière. On peut les comparer aux contrats vénitiens de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle concernant des métiers prestigieux, pour lesquels la dimension pédagogique dans la relation qui unit le maître et l'apprenti est particulièrement mise en avant, ce qui peut signaler que l'apprentissage ouvre la porte ensuite à une carrière dans le métier. Les salaires sont versés à l'année, avec comme présumé le fait que l'apprenti peut progressivement participer aux gains de l'atelier<sup>42</sup>. Les *factores* ou certains ouvriers des entreprises typographiques, qui sont des employés alors même qu'ils peuvent en même temps apprendre le métier, sont dans ce cas-là. On retrouve cette situation surtout dans les premiers temps de l'imprimerie, mais les Nicolini ou Apollonio de Pellezaris montrent que les apprentis plus tardifs peuvent également prendre leur indépendance. En revanche, dans le cas des apprentis de Lazzaro de' Soardi, le salaire n'est dû qu'à la fin de l'apprentissage – ou à la mort du maître. Il s'agit davantage d'une situation de service, qui n'entraîne pas d'ascension dans le métier, et sans non plus que l'apprenti soit véritablement associé aux gains de l'entreprise. Tout au long de la période qui nous occupe, l'apprentissage du métier d'imprimeur et de libraire recoupe une grande diversité de situations et peut, plus ou moins facilement, mener à des carrières dans le métier, sans aucun systématisme, mais sans barrière formelle non plus.

Ceci étant, les carrières du livre ne passent pas nécessairement par une évolution univoque et sans ambiguïté entre le salariat et l'indépendance. La frontière entre un imprimeur ou un libraire et un salarié dépendant semble extrêmement poreuse, de même qu'elle l'était entre le salariat et l'apprentissage proprement dit. Le salariat ne constitue d'ailleurs pas nécessairement une régression. Des acteurs peuvent être qualifiés de *corrector* ou *compositor* à un moment donné, et avoir été imprimeur indépendant quelques temps auparavant, à Venise ou ailleurs. Ainsi Piero Caffa, qui est *jetador de lettere* ou compositeur à Venise en 1521, a été imprimeur à Pesaro en 1510<sup>43</sup>. Ou encore Antonio Moreto, qui semble avoir combiné un temps l'activité de correcteur de livres et celle de libraire, même après avoir eu sa propre boutique<sup>44</sup>. Les sources peuvent alors à la même période, voire dans le même document, qualifier un individu de libraire ou d'imprimeur, mais également de correcteur ou de compositeur<sup>45</sup>.

41. Franco FRANCESCHI, « I salariati », art. cit., p. 190–191.

42. Anna BELLAVITIS, « Apprentissages masculins, apprentissages féminins à Venise au xvi<sup>e</sup> siècle », art. cit.

43. Vittorio ADAMI, « Nicolo Brenta da Varenna stampatore », *La Bibliofilia* XXV (1923), p. 193–207.

44. En 1519, des témoins lors du conflit entre les héritiers expliquent que « *messer Antonio era persona doctissima et trovasse quasi al principio de la stampa (che allora era carestia de homeni literati) dove per le stamperie el guadagno molto bono a corregger libri, et era dei primi correttori de quelli tempi... et fece anche una bottega de libri in Rialto appresso alla chiesa de San Jacopo et avea anche una bella casa in affitto... messere Antonio avea guadagnato molto bene dal corregger libri, e anche di vender libri perché allora il guadagno era grande* » : cité dans Angela NUOVO, « L'avvento della stampa in Italia nei secoli XV e XVI », art. cit., p. 51.

45. Sebastiano Danieli, qui, en 1519, est selon sa signature libraire, et selon la retranscription du notaire, relieur dans la boutique de Bernardino Stagnino (ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 190, 20.6.1519); Fabiano de Locano qui est

Les carrières artisanales ne sont pas aussi linéaires que la triade apprenti/compagnon/maître le laisserait penser : l'industrie du livre vénitienne ne fait pas exception. On trouve bien des progressions rapides de l'apprentissage à l'indépendance, avec des salariés qui ont pu mettre à profit l'enseignement reçu dans l'atelier. Mais dans d'autres cas, on se trouve face à des situations hybrides, où la différence entre salariat et indépendance n'est pas nette. Il n'y a donc pas de frontière fixe entre les statuts, de même qu'il n'y a pas de *cursus honorum* obligé et systématique. Les employés, ouvriers typographiques, correcteurs, compositeurs, représentants de commerce ou *factor*, les serviteurs ou *famulus*, ou encore les apprentis qualifiés de *garzoni* ou de *juvenes* ne sont pas dans des situations strictement règlementées, ce qui facilite les passerelles entre les différentes situations et entraîne une perméabilité des statuts et du vocabulaire. Pour reprendre les termes de Konstantinos Chatzis et Georges Ribeill, on a un « espace des carrières » dont les frontières sont mouvantes, de même que les trajectoires et les stratégies en son sein<sup>46</sup>. La situation est bien différente à Florence où un *factor* par exemple n'a pas le droit d'apprendre le métier<sup>47</sup> ; dans l'industrie du livre à Venise, tous les dépendants peuvent apprendre l'art selon le bon vouloir du maître d'atelier et ensuite en tirer partie, du vivant ou après la mort de leur patron. À travers l'apprentissage technique et la socialisation au métier qui s'en suit, un employé peut alors endosser un certain nombre de rôles dans l'atelier et travailler à son compte avec plus ou moins de succès. Le monde du livre vénitien donne la possibilité à des individus de réaliser de véritables carrières en son sein, témoignant de formes d'ascension sociale.

### 9.1.1.3 L'imprimerie au croisement de plusieurs mondes professionnels

On observe une grande diversité des rôles, des formes et des degrés de dépendance économique, qui facilite le passage de l'un à l'autre, sans d'ailleurs que ces différents statuts soient exclusifs ou antithétiques les uns des autres : le cas d'Antonio Moreto, à la fois libraire indépendant et correcteur, le montre bien. Mais en plus de cette diversité de statuts et de rôles, qui n'est pas propre au monde du livre et que l'on retrouve de façon générale dans le monde artisanal de la fin du Moyen Âge, l'imprimerie se caractérise par la mise en relation d'espaces professionnels divers. Au cours de leur carrière, les acteurs du livre se meuvent entre différents univers : celui des typo-

---

*impressor* en 1505 (ASV, *Signori di notte al civil*, b. 120, reg. 2, fol. 166r, 3 juillet 1505) et *corrector stampe* en 1520 (ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 189, n° 33, 22 janvier 1520); ou enfin Innocente Zilleto qui est correcteur à Vérone en 1495, mais également *librarius* en 1492 dans cette même ville, en 1498 à Venise, et *bibliopola* en 1480 (*idem, Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento, op. cit.*, p. 88) et ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 718, n° 121, 8 octobre 1498). Le cas des relieurs est un peu spécifique, puisqu'ils peuvent avoir une boutique de livres et de papier, sur le modèle qui s'était développé avant l'imprimerie : c'est sans doute le cas d'Andrea de Longi qui est à la fois relieur et libraire dans les sources de 1514 (ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 1184, n° 301; *Decime*, b. 68, n°42); il s'agit d'un cas de figure qui se rapproche par exemple de Bartolomeo Lupoto à Gènes : Geo PISTARINO, *Bartolomeo Lupoto e l'arte libraria a Genova nel Quattrocento, op. cit.*

46. Konstantinos CHATZIS et Georges RIBEILL, « L'espace des carrières des ingénieurs de l'équipement dans le public et le privé (1800–2000) », *Revue française d'administration publique* 116.4 (2005), p. 651–670.

47. Raffaele CIASCA, *L'Arte dei medici e speziali, nella storia e nel commercio fiorentino, dal secolo XII al XV, op. cit.*, p. 181–182.

graphes, des marchands, mais également celui des lettrés. Dans de nombreux cas, les correcteurs d'imprimerie sont des ouvriers avec une certaine compétence linguistique. Leur statut devait être légèrement supérieur à celui de simples ouvriers typographiques, ainsi que le signale leur salaire un peu plus élevé<sup>48</sup>, mais la différence ne semble pas avoir été flagrante. En revanche, dans certains cas particuliers, les correcteurs sont des lettrés qui n'ont que peu à voir avec les pressiers ou les compositeurs. Ainsi, dans le cadre de la presse aldine, de nombreux correcteurs sont en réalité des lettrés byzantins exilés et des professeurs de grecs. Antonio Moreto, qui a été proche des lettrés vénitiens, et fait sa fortune en publiant Sabellico, mais aussi en corrigeant des livres, se trouve en contact étroit avec le monde des savants. La correspondance de Marcantonio Sabellico témoigne de ce statut ambigu<sup>49</sup>.

Cette situation n'est pas isolée. Dès le début de l'imprimerie, les entrepreneurs ont su lier des relations étroites avec la classe intellectuelle italienne. Ainsi, Nicolas Jenson a su s'attacher des préfaciers et des éditeurs fidèles. Ainsi Ognibene Bonicoli ou da Lonigo, éditeur régulier de textes antiques pour l'imprimeur vénitien<sup>50</sup>; ou encore le poète Antonio Cornazzo, préfacier et éditeur que Jenson utilise pour concurrencer l'éditeur de Vindelinus de Spire, Raphael Zovenzoni<sup>51</sup>; ou enfin Mosè de Busarolli, évêque de Belluno<sup>52</sup>. Ognibene qualifie Jenson de nouveau Dédale, de bienfaiteur des lettres, et même d'inventeur de l'imprimerie dans son introduction aux œuvres de Quintilien en 1471<sup>53</sup>. Si ni Nicolas Jenson, ni les frères de Spire ne peuvent être qualifiés d'intellectuels à cause de leur manque de formation, ils ont de toute évidence côtoyé ce milieu de près pour le bien de leur entreprise; ils devaient posséder une certaine compétence pour *a minima* choisir les éditeurs qui leur procureraient le plus de renom. Nicolas Jenson ou Antonio Moreto ne sont que deux exemples d'un phénomène plus général qui reste encore largement à étudier. La bibliographie sur le sujet s'attache le plus souvent à étudier des cas particuliers : l'ensemble reste donc largement à étudier<sup>54</sup>. Mais puisque cette thèse a fait le choix de se concentrer sur le milieu artisanal, nous n'avons pas étudié les relations avec le monde littéraire en tant que tel.

La collusion est encore plus évidente bien sûr avec le milieu des grands marchands. Les collaborations abondantes ont été largement décrites. Des individus ayant commencé comme apprenti ou ouvrier typographique se retrouvent à leur compte à collaborer avec de grandes familles mar-

---

48. Voir le récapitulatif sommaire que nous avons fait des salaires et des frais d'un ateliers dans la section 6.1.1.

49. Quand Sabellico parle de Moreto, il le qualifie de *bibliopola* ou de « *vir summa diligentia* », ce qui est une manière de le caractériser par son métier; mais quand il lui écrit une lettre directement, son amitié envers lui est mise en exergue; Moreto n'est pas désigné par son métier mais se voit appelé « *Morete humanissime* »; son *industria*, sa *diligentia* et son habileté à imprimer des livres sont loués, mais cette lettre témoigne de sa position d'entre-deux, entre le monde artisanal, marchand et lettré : Marcantonio SABELLICO, *Opera omnia, op. cit.*, p. 468-469.

50. Martin LOWRY, *Nicholas Jenson, op. cit.*, p. 51.

51. *Ibid.*, p. 52-54.

52. *Ibid.*, p. 57.

53. *Ibid.*, p. 58.

54. Les cas les plus fréquemment évoqués sont bien sûr ceux de Nicolas Jenson, Alde Manuce, ou Andrea Torresani, si on se place du côté des imprimeurs; du côté des lettrés, Érasme, Castiglione, Piero Bembo ou encore Sabellico tiennent le haut du pavé.

chandes, patriciennes ou citoyennes, à Venise, voire à être qualifiés eux-mêmes de marchands<sup>55</sup>. Cette proximité est à prendre en compte. Nous allons nous attacher à étudier les cas où celle-ci influe sur le statut des imprimeurs et libraires, sur leur représentation, tout en ayant conscience du caractère parcellaire et partiel de cette approche. Celle-ci devra être complétée par des travaux ultérieurs<sup>56</sup>.

La circulation des hommes du livre entre ces différents espaces sociaux – celui des artisans, celui des marchands, et celui des lettrés – est caractéristique de cette nouvelle industrie. À Venise, l’absence de réglementation de ces circulations introduit une grande fluidité pour les acteurs, qui naviguent entre des statuts peu définis et des compétences diverses. Au cours de leur carrière, il leur est ainsi possible de traverser ces différents espaces, que ce soit par un apprentissage formalisé, ou par le salariat qui permet d’apprendre et de s’intégrer dans le fonctionnement d’un atelier ou d’une compagnie. Nous avons vu dans le chapitre 6 que l’atelier était le lieu du croisement d’individus de classes et de provenances variées ; on voit à présent que, à travers ce croisement, l’atelier devient également un lieu de mobilités sociales et un creuset pour la transformation des statuts des acteurs du livre.

### 9.1.2 Sortir du monde du livre

Il ne s’agit pas de prétendre qu’il n’existe qu’une mobilité ascendante : certains imprimeurs échouent à faire perdurer leur entreprise comme nous l’avons vu précédemment<sup>57</sup>. Ces mobilités descendantes contribuent aussi à la fluidité sociale de ce milieu<sup>58</sup>. Cependant, ces mobilités ne sont pas unidimensionnelles et ne peuvent se comprendre simplement en termes de mobilités entre l’ouvrier typographique et le marchand de livre international, en vase clos. Cette mobilité s’étend parfois hors des frontières floues du monde du livre ; les individus poursuivent les changements de statut initiés par le livre en sortant de cet espace social. L’espace de leurs carrières déborde alors largement les métiers qui se rapportent au livre, pour toucher des domaines parfois très éloignés. On peut le voir à travers quelques parcours précis.

Entre la diversification des revenus, son déménagement vers des quartiers plus éloignés du cœur libraire de la ville et ses stratégies familiales exogames, l’éditeur et imprimeur Nicolas de Francfort poursuit un processus de sortie du monde du livre. Aucun de ses descendants à notre connaissance, n’a été actif dans ce commerce et cette industrie. Ce cas est particulièrement intéressant, puisqu’il s’accompagne d’un processus d’italianisation, comme on l’a remarqué dans le

---

55. Voir l’évolution que nous avons retracée dans les sections 4.2.4 et 5.2. Les collaborations des différentes classes de la société vénitienne ont été étudiées dans la section 6.3.1.

56. Une première étape a été présentée dans le cadre de la communication intitulée « Printers, authors, editors and publishers : connecting economic and cultural networks in Venetian printing (1468–1530) », *Sixteenth-Century Society and Conference*, session « Cultural networks in the Renaissance », le 19 août 2016.

57. Voir la section 6.2.2.

58. Voir la section 6.2.2.

chapitre précédent. Ce changement d'anthroponymie va avec un ancrage de plus en plus important à Murano ; il a épousé la fille d'un verrier de l'île, y possède plusieurs maisons et est impliqué dans plusieurs affaires judiciaires qui l'opposent à d'autres verriers<sup>59</sup>. Arrivé dans un milieu social sans doute relativement fermé dans lequel les Allemands ne sont pas toujours les bienvenus<sup>60</sup>, il a sans doute cherché à faire sa place dans la communauté *muranesi* par divers moyens dont l'oubli de son origine allemande. Mais en parallèle, Nicolas de Francfort a aussi investi dans la Terre Ferme vénitienne : des terres dans la ville de Piero Anzolo Lauro Vendramin, sans doute à Preganziol, dans le Trévisan<sup>61</sup>. Il possède également sa maison à San Marziale et son dernier testament mentionne une boutique qui pouvait être située au même endroit. Mais avec son installation dans le quartier de San Marziale, plus éloigné du centre libraire de Venise, l'éditeur qui continue de signer épisodiquement des productions jusqu'à la fin des années 1510, semble avoir pris ses distances avec le monde du livre. Sa stratégie matrimoniale exogame en témoigne également : Nicolas de Francfort se marie avec Andriana da Ca' da Mestre, fille de verrier, puis marie sa fille unique Paula à Jacomo dalla Fontana, *spicier*, un homme dont la fortune apparaît importante en 1514<sup>62</sup>.

Le même phénomène est visible chez les descendants de Johann de Spire et de Paula de Messine, particulièrement avec Hieronyma et ses enfants qui sortent complètement du monde du livre. La comparaison avec cette autre famille nous amène à faire une hypothèse : lorsque la stratégie familiale vise à une intégration qui dépasse le monde du livre, alors les marqueurs et la revendication d'une origine sont peu à peu abandonnés. Ces marqueurs pouvaient garder une certaine utilité dans le monde du livre : peut-être les Allemands avaient-ils conservé une part de leur prestige des débuts de l'imprimerie à Venise. C'est d'ailleurs peut-être aussi le cas pour d'autres communautés, comme celle du Montferrat pour la fin du xv<sup>e</sup> siècle<sup>63</sup>. Les familles patriciennes ou nobles de Florence ou du nord de l'Italie gardent des attaches trop fortes dans leur lieu d'origine pour jamais vouloir se présenter comme vénitiens. Mais pour les non-Vénitiens qui ne sont pas de grande extraction, le bénéfice d'être reconnu comme vénitien était sans doute plus grand, si le but était de faire sa place dans la ville, et pas uniquement dans son industrie. Il s'agit cependant là d'une hypothèse qu'il nous est difficile de confirmer complètement si ce n'est par quelques cas emblématiques.

D'autres exemples de sortie du monde du livre peuvent être trouvés, même s'ils sont inégalement documentés. Le cas de Bonino Bonini, imprimeur et libraire d'origine dalmate, est assez

59. ASV, *Podestà di Murano*, b. 33, fasc. 1.3, 27 août 1489 ; fasc. 1.4, 22 mars 1490 ; b. 35, 11 juillet 1493, 11 juillet 1493, 29 juillet 1493

60. Voir les émeutes anti-allemandes qui ont eues lieu en 1509 : Claire JUDE DE LARIVIÈRE, *La Révolte des boules de neige*, *op. cit.*, p. 124-127.

61. ASV, *Decime*, 1514, b. 42, n° 63 ; *Giudici dell'Esaminador*, b. 45, fol. 65v, 3 juillet 1495.

62. ASV, *Cancellaria inferiore, Miscellanea*, b. 29, n° 2950. On trouve sa déclaration aux *Decime* à cette cote : ASV, *Decime*, 1514, b. 24, n° 4 ; il est inscrit comme confrère *alla disciplina*, c'est-à-dire ordinaire, dans la *scuola Grande* de San Marco : ASV, *Scuola Grande di S. Marco, Atti*, b. 4, *Mariegola* 1480-1549, fol. 68r.

63. Voir le développement consacrés aux imprimeurs du Montferrat dans la section 4.1.2.2.

exceptionnel. Celui-ci imprime à Venise entre 1479 et 1487, mais est également actif en France, notamment à Lyon, où il espionne pour le compte de la Sérénissime. Son activité de libraire sert de couverture : il imprime quelques éditions à Venise, quelques autres à Lyon, Brescia ou encore à Vérone. Il reste qualifié de « *librarius et stampator* » à Brescia en 1487<sup>64</sup> ou encore de « *mercandante de libri* » à Turin<sup>65</sup>. Il semble avoir conservé une activité de commerce de livre et d'édition jusqu'au début du xvi<sup>e</sup> siècle, même si les archives du Conseil des Dix nous montrent clairement qu'il est envoyé en France en mission<sup>66</sup>. Dès 1499, il se détourne progressivement de son activité commerciale, en recevant des bénéfices ecclésiastiques à la Curie romaine, à Padoue et à Trévise notamment, en récompense de ses missions<sup>67</sup>. Entre 1504 et 1519, il est en litige permanent au sujet de son décanat à Trévise<sup>68</sup> et a abandonné toute référence au livre dans ses relations aux autorités vénitiennes. Il a gardé des relations avec les imprimeurs vénitiens : son neveu et héritier Giorgio Bonini, son héritier doit régler une créance à la famille Torresani<sup>69</sup>, mais il ne paraît pas avoir repris le commerce libraire. Son oncle lui avait au contraire sécurisé un office administratif à Vérone, qui lui avait été accordé par le *Collegio*<sup>70</sup>. La stratégie de Bonino est donc bien de se servir de ses appuis politiques à Venise pour assurer une carrière à son neveu, mais une carrière qui désormais ne passe plus par le livre, même comme couverture officielle.

Ces phénomènes de sortie du monde du livre sont difficiles à retracer car on a tendance à perdre de vue les acteurs concernés, ou à avoir du mal à les identifier dans la masse documentaire. Les dossiers que nous venons de mentionner sont donc en ce sens tout à fait exceptionnels. Il faut aussi rappeler que la moitié des chefs d'atelier commençant leur activité à Venise arrêtent après la première année. La plupart ne repartent pas imprimer ailleurs ; ils peuvent devenir les employés d'autres presses, ou revenir à un métier proche du livre, comme certains scribes et copistes<sup>71</sup> ; mais beaucoup sortent sans doute définitivement du monde du livre européen. Il ne faudrait pas non plus oublier la masse d'individus qui participent au monde du livre, mais à la marge. Les investisseurs, distributeurs, qui agissent souvent comme des acteurs occasionnels du livre, ne sont pas caractérisés par le rôle qu'ils jouent dans cette industrie. Les marchands citoyens ou patri-

64. *Archivio Storico Civico di Brescia*, reg. 621, Subaste, fol. 51r, 7 février 1487.

65. ASV, *Consiglio di dieci, Lettere dei Capi*, b. 7, n° 417, cité dans Lamberto DONATI, « Alcune note su stampatori dalmati », *Archivio storico per la Dalmazia* 2.4 (1927), p. 54-63, p. 62.

66. Par exemple, il est qualifié d'*explorator* dans un document de 1497, et le conseil lui verse 100 ducats pour ses bons services à Lyon : ASV, *Consiglio di dieci, Deliberazioni, Miste*, reg. 27, image 287, 16 juin 1497.

67. Les documents du Conseil des Dix sur le sujet sont nombreux. On citera notamment : ASV, *Consiglio di Dieci, Deliberazioni, Miste*, reg. 28, image 103, 18 avril 1499 ; reg. 29, image 507, 16 septembre 1503 ; reg. 30, image 144, 21 février 1504 ; ; reg. 35, 28 septembre 1512. On le retrouve également dans les archives du Sénat : ASV, *Senato, Deliberazioni, Terra*, reg. 15, image 173, 22 juillet 1505. Le détail de ces voyages et de ses relations avec le Conseil sont exposés dans Giuseppe DALLA SANTA, « Il tipografo dalmata Bonino de Boninis, "confidente" della repubblica di Venezia, decano della cattedrale di Treviso (ca. 1454-1528) », *Nuovo Archivio Veneto* 15.30 (1915), p. 174-205.

68. ASV, *Consiglio di Dieci, Deliberazioni, Miste*, reg. 30, image 145, 13 mars 1504 ; reg. 31, image 297, 4 février 1507.

69. ASV, *Avogaria di Comun*, reg. 3889, fasc. C23.

70. ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 16, image 199, 30 octobre 1511.

71. On a déjà évoqué le cas de Zaccaria Calliergis qui redevient scribe en Terre Ferme après l'arrêt de ses presses vénitiennes : Despina VALSSI SPONZA, « I greci a Venezia : una presenza costante nell'editoria (secc. XV-XX) », art. cit., p. 78.

ciens qui participent à l'imprimerie<sup>72</sup> se définissent en dehors du monde du livre, même s'ils y participent occasionnellement. On risquerait sinon de naturaliser ce lieu social et économique qu'est le monde du livre. Il n'est pas délimité par une frontière fixe ; on trouve au contraire des marges poreuses avec d'autres secteurs économiques et sociaux à Venise. Cette porosité est justement due à la mise en relation par l'imprimerie de milieux sociaux et professionnels divers. Les acteurs les mieux intégrés jouent d'ailleurs sur ces marges : se définir comme marchand sert bien sûr au prestige personnel, mais acte également l'absence de frontière fixe entre les domaines. Ainsi Lucantonio Giunti qui se qualifie de mercier devant les *Signori di notte* en 1503<sup>73</sup> puis, trente ans plus tard, de marchand face aux juges du *Procurator*<sup>74</sup>. On n'est plus dans le cas d'une industrie naissante qui justifierait l'usage d'un terme générique, comme c'était le cas pour Johann de Cologne en 1476 et Johann Rauchfass en 1478 qui se qualifient encore de *mercatores*<sup>75</sup>, ou dans le cas d'individus se lançant dans l'imprimerie après avoir eu une carrière antérieure<sup>76</sup>. Si Lucantonio Giunti est l'exemple même du marchand libraire qui se sert de cette porosité des frontières pour étendre et diversifier son activité, d'autres au contraire comme Piero Francesco Barbarigo, les Cimalarcha ou même Anna Notaras n'ont qu'un seul pied dans le monde du livre et restent caractérisés par leur statut social d'origine, qui n'est que peu affecté par leur activité liée à l'imprimerie. Le croisement acteurs des qui s'effectue dans le monde du livre vénitien affecte donc le statut des acteurs en fonction de la solidité ou au contraire de la porosité de leur statut d'origine.

Sans même parler des relations avec le milieu intellectuel, la seule activité économique liée au livre se laisse difficilement délimiter par des frontières fixes. Les mobilités internes comme externes, et les acteurs aux marges de cette activité contribuent à empêcher de tracer les limites professionnelles du monde du livre, à Venise comme ailleurs en Europe. Un flou certain existe quand il s'agit de définir précisément ceux qui sont dans et ceux qui sont hors du monde du livre. Mais si ces lignes de démarcation sont mal délimitées, certaines le sont au contraire avec beaucoup plus de rigidités : les mobilités sociales que l'on rencontre dans le monde du livre doivent aussi faire face à certaines règles, tacites ou explicites, de la société vénitienne.

---

72. Voir la section 6.3.1.

73. ASV, *Signori di notte al civil*, b. 120, fol. 158r, 18 mars 1503.

74. ASV, *Giudici del Procurator*, b. 10, fol. 198, 16 janvier 1532.

75. Antonio SARTORI, *Documenti padovani sull'arte della stampa nel sec. XV, op. cit.*, p. 137-139, 2 mai 1476 ; ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, reg n° 407, 4 juin 1478.

76. Le cas de Panfilo Castaldi est particulièrement révélateur de ce phénomène : lauréat es arts à Padoue en 1451, médecin à Capo d'Istria dans les années 1460 puis de nouveau en 1478, il est imprimeur à Milan en 1471 et est qualifié de *mercator* à la même époque : Arnaldo GANDA, « Panfilo Castaldi e le origini della tipografia milanese (1471-1472) », *La Bibliofilia* LXXXIII (1981), p. 1-24 ; Arnaldo GANDA, « Qualche documento ancora su Panfilo Castaldi, Antonio Zarotto et le prime edizioni milanesi (1471-1472) », *La Bibliofilia* LXXXIV (1982), p. 1-22 ; Teresa ROGLEDI MANNI, *La Tipografia a Milano nel XV secolo, op. cit.*, p. 20.

### 9.1.3 La permanence de certaines rigidités sociales

#### 9.1.3.1 Des tentatives ratées d'ascension sociale

Les parcours que nous avons présentés dans la section précédente tendraient à montrer une grande fluidité sociale, ainsi que des possibilités d'ascension par le salariat, qu'il serait sans doute faux de généraliser. Des barrières continuent à exister et les cas d'ascension réussie ne doivent pas, encore une fois, masquer les échecs qui sont par définition bien moins documentés. Sans doute certains ouvriers restent-ils dans un rôle salarié et dépendant, mais il s'agit d'un phénomène difficile à observer du fait du manque de sources ; la difficulté de retracer les carrières de ces ouvriers est aussi due à l'anthroponymie fluctuante et à l'ambiguïté de la terminologie professionnelle utilisée. Par ailleurs, la circulation des acteurs du livre entre plusieurs espaces sociaux dont la position dans la hiérarchie sociale et les valeurs sont si différentes, peut entraîner des résistances et des incompréhensions. Nous présentons ici un cas exceptionnel : un procès concernant un héritage, qui nécessite de trancher sur la légitimité d'un mariage avec une fille de libraire. Les argumentaires employés par les différents participants sont rapportés dans les registres de la cour de justice vénitienne du *Proprio* et permettent de mieux comprendre les ambiguïtés du monde du livre vénitien et du statut de ses acteurs.

Le procès se déroule entre 1520 et 1521<sup>77</sup>. Camilla, fille du libraire Alberto de Vérone, a épousé en 1502 un certain Francesco Calcerano, fils du médecin Calcerano d'Aragon. Au moment du procès devant les *Giudici del Proprio*, Camilla est morte, Francesco s'est remarié et est lui-même décédé. La question en suspens est celle de l'héritage de Francesco, qui laisse un fils issu de son premier mariage, et un autre fils de son second mariage. Le procès est mené par la veuve de Francesco, Diamante, qui revendique l'héritage pour son propre fils, au détriment du fils de Camilla, Callisto. Toute l'argumentation vise à démontrer que le mariage de Francesco Calcerano et de Camilla n'était pas valable, et donc que Callisto est un bâtard, qui n'a aucun droit sur l'héritage de son père. En effet, le père de Francesco, le médecin Calcerano, aurait précisé dans son testament de 1489 que pour recevoir son héritage, son fils devait se marier selon sa condition<sup>78</sup>. Or Diamante considère que le premier mariage avec Camille était bien en dessous de la condition de Francesco. Camilla, en tant que fille de libraire, était d'un statut social très inférieur à celui de son mari :

Le dit Francesco s'est marié à Camilla, fille du maître Alberto libraire, une femme sans aucun doute de condition et de qualité très inégales à lui, ce que le maître Alberto,

77. ASV, *Giudici del Proprio*, *Sentenze a interdetti*, b. 4, fol. 164 et suivants.

78. « *El quondam magistro Calcerano de Aragona phisico per el suo ultimo testamento instituit suo universal herede el quondam ser Francesco suo fiolo con questa tamen condition che avanti lo eta de anni 25, el non potesse alienar alcuna cossa de quello che lui li lassava, et ogni alienationchel facesse gosse de niun valor. Et volse apresso che s'il dicto suo herede se maridava cladestine, et non in donna de suo convegno infra el tempo de la prefata sta che li fioli che de tal donna nascessero non potessero succieder nelli sui beni; ma maridandosa canonicamente et in donna de par sua conditione chel potesse liberamente lassar dicti beni ali fioli che nascessero de tal donna* »



par de mauvais artifices, cache sous un voile de fortune<sup>79</sup>.

Ce voile auquel Diamante fait référence est un voile financier. Alberto avait promis une dot de 800 ducats pour sa fille. Cette dot importante pour un milieu artisanal aurait eu pour but, selon Diamante, de faire oublier sa basse condition. En outre, Alberto aurait arrangé une donation *inter vivos* ou une contre-dot de la part de Calcerano au bénéfice de sa fille pour une somme de 2 000 ducats. Cette donation, qui est présentée comme une escroquerie par Diamante, aurait de plus été illégale puisque Francesco Calcerano n'avait pas encore 25 ans, et n'aurait pas pu aliéner le patrimoine de son père à cette époque-là. Il s'agit du point central et déclencheur du procès, puisque Diamante dit qu'à la mort de Francesco Calcerano, le libraire Alberto, au nom de son petit-fils, aurait voulu récupérer la dot et la contre-dot de sa fille, « entraînant la ruine totale de la *commissaria* » de Francesco Calcerano, menée par Diamante<sup>80</sup>.

Au-delà de l'aspect financier, on voit bien que Diamante joue sur l'inégalité de statut et la supposée malveillance du libraire qui aurait cherché à la camoufler : il y aurait eu tromperie sur la marchandise. Le statut de Camilla était en fin de compte celui de son père, un simple boutiquier qui a cru pouvoir frayer avec l'élite, mais qui n'a pas été capable d'honorer ses engagements concernant la dot de sa fille. À l'inverse, la famille Calcerano côtoie le patriciat vénitien, puisque Diamante mentionne Domenego Gritti comme faisant partie de la *commissaria* avec elle et tous les deux se présentent ensemble devant les juges. Ce décalage de statut rejaillit sur le fils de Camilla, qui est toujours présenté par Diamante comme un bâtard dont l'origine est mal assurée, même du côté maternel<sup>81</sup>, par opposition à son propre fils, Calcerano « fils du défunt Francesco et mon fils légitime et naturel<sup>82</sup> ». Le décalage des statuts au sein du premier mariage jette le doute sur la naissance et la légitimité du fils, qui n'est finalement pas autorisé à récupérer l'héritage de son père. Tout l'argumentaire repose bien sur le statut d'Alberto, et par extension, de sa fille Camilla ; son décalage par rapport à celui de Francesco Calcerano n'était pas socialement acceptable.

On peut interpréter cette affaire comme un cas d'ascension sociale ratée. Alberto avait sans doute vu dans le mariage de sa fille une occasion de progresser dans l'échelle sociale de façon fulgurante. Cependant, c'est un échec en raison de l'homogamie du second mariage de Francesco Calcerano ; sa veuve défend alors les intérêts de sa classe face au libraire, clairement dépeint comme un arriviste et un escroc. Mais l'escroquerie était sans doute de croire et de faire croire

---

79. « *Ditto francesco si maridasse in Camilla fiola de magistro alberto libraro, donna senza dubio molto disegual a lui per molte condition et qualita, el qual magistro alberto malis artibus sotto velame de voleo ocultar* ».

80. « *Et perche da poi la morte del dicto quondam Francesco Calcernaio el dicto magistro Alberto solto el nome de un Calixto, il qual asserisse esser fiolo de la quondam dicta Camilla sua fiola, si ha facto licito di levar succession nelli beni de la dicta quondam Camilla, et levando el vadimonio de la predicta asserta dota et contradota per viver del sopra nominato instrumento, si ha facto dar in pagamento et meter in possesso de lacune possession poste sotto campo san piero contra ogni dover et iustitia, per laqual cossa nui Domenego Gritti fo de miser francesco, et Dyamante relicta del dicto quondam Francesco Calceran nominibus suprascriptis vedendo tal operation cader o maleficio et total ruina de la dicta commissaria* ».

81. « *...sotto il nome de uno Calixto el qual [Alberto] asserisse esser figliolo de la quondam ditta Camilla sua figliola* ».

82. « *Calcerano fiolo del dicto quondam francesco et mio legitimo et naturale* ».

qu'il était légitime pour une fille de libraire de s'unir avec un fils de l'élite de la ville. Alberto a eu chercher à se rapprocher des codes de cette élite notamment en ce qui concerne la dot, il n'a pas pu faire oublier l'origine de sa fille et donc de son petit-fils.

Nous savons peu de choses sur ce libraire, mais il est envisageable de l'identifier à un Alberto de Vérone libraire que l'on retrouve à plusieurs reprises comme témoin de testaments entre 1491 et 1505. Il est témoin le 26 janvier 1491 d'Oenone, épouse de Josaphat Barbarigo ; le 22 mars 1492, d'Angelo Contarini ; le 6 décembre 1492 de Josaphat Barbarigo<sup>83</sup>. Le choix des témoins n'est pas complètement hasardeux, puisqu'il est choisi pour être le témoin des deux époux Barbarigo, puis à nouveau du codicille du testament de Josaphat. Dans le même temps, il témoigne pour des artisans de son quartier de San Zulian : en 1494, il est témoin du testament de l'épouse d'un boulanger, *Joanna*<sup>84</sup> ; en 1505, il est témoin du testament de l'épouse d'un cordonnier, Maria<sup>85</sup>. Durant cette période, Alberto fait donc un grand écart entre des testaments de familles patriciennes éminentes et ceux de simples artisans. Il n'est pas inhabituel que les libraires soient sollicités pour servir de témoins pour les personnes de leur quartier, de condition très variée ; sachant *a priori* parfaitement lire et écrire, ils étaient des choix évidents et faciles pour les testateurs. Mais cela témoigne également de la variété de leurs relations de voisinage ; leurs compétences les faisaient côtoyer et fréquenter aussi bien les patriciens que les artisans. Cette position, au contact de plusieurs milieux sociaux, n'empêche cependant pas le maintien de barrières sociales plus rigides qu'Alberto ou sa fille Camilla ne l'escomptaient.

### 9.1.3.2 Des barrières persistantes : arts mécaniques, citoyenneté et patriciat

Les barrières qui séparent les différentes classes de la société ne sont pas toujours évidentes à repérer. Si elles ne sont pas inscrites explicitement dans les lois, elles sont souvent tacites. Dans le cas de Camilla et de Francesco Calcerano, l'argumentaire ne dit pas précisément pourquoi Alberto de Vérone était de si vile condition ni pourquoi il n'est pas parvenu à faire illusion sur son honorabilité, et donc celle de sa fille, au-delà de l'absence de paiement de la dot. Les retards ou non-paiement de ce genre n'étaient pas si rares : pour qu'on considère qu'il s'agissait d'une escroquerie et d'un faux-semblant, c'est bien que les *a priori* le concernant ne lui étaient pas favorables. Dans le cas de Camilla, comme d'ailleurs de beaucoup d'autres familles d'imprimeurs ou de libraires, il semble cependant qu'il y ait une barrière fondamentale à franchir : celle des arts mécaniques.

Le soupçon d'exercer un art mécanique est rédhibitoire pour certaines formes d'ascension sociale, à Venise comme ailleurs. Dans le cas vénitien, l'interdiction touche bien entendu le patriciat : un patricien ne peut exercer d'art mécanique, et il ne doit pas non plus être né d'une mésal-

83. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 718, n° 30, n° 37, n° 39 et n° 40.

84. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 956, n° 317, 14 août 1494.

85. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 272, n° 774, 15 août 1505.

liance avec une esclave ou une autre femme de vile condition<sup>86</sup>. Mais cette interdiction touche aussi de plus en plus les citoyens au cours du xvi<sup>e</sup> siècle. On passe d'une identité citoyenne vénitienne fondée sur le commerce à une identité basée sur l'exercice d'offices bureaucratiques, le refus des arts mécaniques, et donc un éloignement du commerce qui se rapproche parfois trop dangereusement des métiers « vils ». Certains marchands doivent ainsi justifier qu'ils font un commerce de gros et non pas de détail pour se distinguer des artisans et boutiquiers<sup>87</sup>. Concernant les patriciens, l'exercice de métiers artisanaux ou mécaniques est bien sûr considéré comme une tare indélébile, une pratique ignoble au sens littéral. Mais certains patriciens, comme Giovanni Maria Memmo durant la deuxième moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, tout en concédant une distinction entre les artisans et les marchands, souhaitent malgré tout exclure ces derniers du gouvernement pour le temps où il exercent le commerce ; il s'agit d'une période de quarantaine qui viserait à les laver des soupçons qui pèsent sur les pratiques marchandes<sup>88</sup>. On a donc un détachement très net de la noblesse et du commerce<sup>89</sup>. Nous n'en sommes pas encore là pour la période avant 1530. Mais il faut souligner que l'évolution vénitienne va vers une plus grande méfiance envers les pratiques marchandes, et *a fortiori* industrielles, qui sont de moins en moins compatibles avec l'honneur civique et la noblesse<sup>90</sup>.

Ce phénomène en cours au xvi<sup>e</sup> siècle est sans doute déjà en germe à l'époque qui nous occupe. L'ascension sociale vers l'élite de la ville, pour être complète, doit parvenir à effacer le soupçon d'exercice d'un art mécanique. Ce soupçon peut véritablement être considéré comme un stigmate au sens où l'entend Erving Goffman, c'est-à-dire un marqueur social dévalorisé et dévalorisant, attaché à une personne et définie par le regard d'autrui et les normes sociales<sup>91</sup>. Il convient de l'effacer complètement afin de pouvoir accéder à la reconnaissance sociale auquel son capital économique peut faire prétendre. Ne pas y parvenir signifie être bloqué pour une bonne part dans sa mobilité sociale. Une ascension sociale de l'artisanat à l'élite ne fonctionne que si l'individu s'extrait du travail manuel par ses compétences intellectuelles – ce qui peut être le cas des cor-

86. Claudio DONATI, *L'idea di nobiltà in Italia : secoli XIV-XVIII*, Roma/Bari, Laterza, 1988 ; Dorit RAINES, *L'Invention du mythe aristocratique. L'image de soi du patriciat vénitien au temps de la Sérénissime*, 2 t., Venise, Istituto veneto di scienze, lettere ed arti, 2006.

87. Anna BELLAVITIS, « "Ars mechanica" e gerarchie sociali a Venezia tra XVI e XVII secolo », art. cit. Pour ces questions, on se référera également à James GRUBB, « Elite citizens », *Venice reconsidered : the history and civilization of an Italian city-state, 1297-1797*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2000, p. 339-364 ; Andrea ZANNINI, *Burocrazia e burocrati in Venezia in età moderna : i cittadini originari (sec. XVI-XVIII)*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1993 ; Matteo CASINI, « La cittadinanza originaria a Venezia tra i secoli XV e XVI. Una linea interpretativa », art. cit. ; Giuseppe TREBBI, « I diritti di cittadinanza nelle repubbliche italiane dalla prima età moderna : gli esempi di Venezia e di Firenze », *Cittadinanza*, Trieste, Edizione Università di Trieste, 2001, p. 135-181.

88. Ugo TUCCI, *Mercanti, navi, monete nel Cinquecento veneziano*, Bologne, Il Mulino, 1981, p. 57.

89. *Ibid.*, p. 65.

90. Même si cela n'empêche pas ponctuellement le patriciat vénitien d'effectuer des investissements industriels et productifs au cours de l'époque moderne. Sur le débat autour de la noblesse en Italie, on se référera notamment à Claudio DONATI, *L'idea di nobiltà in Italia*, op. cit. Pour une étude bien plus tardive de le patriciat comme classe dirigeante à Venise, on se référera aux travaux de Dorit RAINES, en particulier Dorit RAINES, *L'Invention du mythe aristocratique. L'image de soi du patriciat vénitien au temps de la Sérénissime*, op. cit.

91. Erving GOFFMAN, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, op. cit.

recteurs d'imprimerie – ou par la participation aux activités commerciales et marchandes. Mais le passage est difficile entre un salariat technique, occupé à des tâches manuelles dans l'atelier comme un compositeur, et l'élite : un compositeur ou un ouvrier qui parviendrait à s'installer à son propre compte, devenant en ce cas *stampator* ou *impressor* indépendant, conserve un statut artisanal, attaché à l'*ars mechanica*. Dans certains cas, c'est l'assimilation à un travail intellectuel et donc aux arts libéraux, qui permettent aux imprimeurs de revendiquer un statut d'élite : c'est le cas pour les quelques rares imprimeurs humanistes de la ville, Alde Manuce au premier chef ; on a vu qu'Antonio Moreto avait sans doute dû son ascension sociale à cette position intermédiaire entre l'artisanat et le travail intellectuel. Cependant, si le travail intellectuel des imprimeurs, libraires et éditeurs commerciaux est souvent mis en avant, ce n'est pas sans doute pas le moyen le plus aisé de monter dans la hiérarchie sociale de la ville<sup>92</sup>. La proximité avec le grand commerce apparaît comme un élément plus facilement mobilisable dans les interactions quotidiennes des acteurs.

Être qualifié d'imprimeur ou de libraire en soi ne signifie pas l'accomplissement de son ascension sociale vers l'indépendance et la reconnaissance sociale. Les termes restent ambigus et peuvent qualifier des personnes de statut très divers, comme nous l'avons déjà souligné. Le seul terme clair en la matière reste celui de *mercator*. Un acteur du monde du livre qui se voit qualifié de marchand est sans aucun doute passé à un niveau de reconnaissance supérieur ; il s'est extrait du commerce de détail pour passer du côté du grand commerce, activité encore reconnue comme base de l'identité élitaine vénitienne au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Nous avons vu émerger cette figure du *mercator librorum* à la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>93</sup>. Il sanctionne une participation perçue comme honorable au commerce et à la production du livre, qui est liée au commerce en gros et à la taille du réseau commercial international<sup>94</sup>. Cette évolution est cohérente avec ce qu'Anna Belavitis décrit au niveau de l'obtention des privilèges de citoyenneté *de intus et foris* : au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, l'identité citoyenne en construction rejette le commerce où il pourrait y avoir une ambiguïté avec les arts mécaniques, et n'accepte que les arts les plus prestigieux, notamment les marchands de l'Art de la laine<sup>95</sup>. Sans doute l'imprimerie en tant que telle continue de souffrir de son statut ambigu. Entre 1540 et 1762, seuls trois individus reçoivent le privilège *de intus et extra* en mentionnant un rapport avec le commerce du livre : en 1544, *Rubini Tomaso dalla carta* et en 1612, *Zuane et Francesco Zocchia di Gemona, mercanti di carta a scrivere*. Ce sont sans doute, dans les deux cas, des marchands de papier qui en ont fait un produit du grand commerce par des

---

92. On verra plus loin que ce travail intellectuel participe de la construction d'un espace professionnel, avec l'élaboration d'une éthique professionnelle propre aux imprimeurs et libraires. Cependant, ce n'est pas parce que les acteurs se réclament de cette éthique intellectuelle que cela se traduit dans les faits, dans leur statut social. Il s'agit véritablement ici d'un affichage de la part de ces imprimeurs, mais qui ne se traduit pas en acte.

93. Voir la première analyse que nous avons fait de ces termes pour la période 1480–1500, dans la section 4.2.4.1.

94. C'est d'ailleurs le cas ailleurs en Europe : voir Philippe BERGER, « La famille Trinchet et le monde du livre à Valence au début du XVI<sup>e</sup> siècle », *Villes d'imprimerie et moulins à papier du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle : aspects économiques et sociaux*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1976, p. 233–243.

95. Anna BELLAVITIS, « "Ars mechanica" e gerarchie sociali a Venezia tra XVI e XVII secolo », art. cit.

liens avec les papeteries du Nord de l'Italie. Mais on ne trouve aucun imprimeur, aucun libraire qui soit mentionné en tant que tel. L'ambiguïté est sans doute importante et gêne cette ascension juridique ; toute association avec un travail manuel doit être dissipée <sup>96</sup>.

Qu'est-ce qu'évoquait pour les contemporains le terme de *stampador* ? Un ouvrier baignant dans l'encre et s'échinant sur une presse ? Ou bien un marchand vendant des objets de savoirs partout en Europe et jusqu'en Orient ? Le caractère manuel du métier se retrouve dans les termes même : *impressor* fait référence à un appareillage de vis et de bois ; *stampator* renvoie à la gravure sur une plaque de métal et est donc souvent utilisé dans le cadre de la fonderie et la fabrication de la monnaie est souvent qualifiée de *stampa monetarum* <sup>97</sup>. La perception manuelle est sans doute forte, et n'est dissipée que par l'affirmation du statut de marchand de livre, et encore. Les danses macabres faisant intervenir des imprimeurs entre la fin du xv<sup>e</sup> et le xvi<sup>e</sup> siècle semblent également aller dans le sens d'une représentation mécanique du métier. Dans les deux danses imprimées à Lyon, l'une en 1499 et l'autre en 1555, le graveur insiste sur l'aspect manuel, sur les instruments du travail – la presse, la table de composition, le tampon encreur <sup>98</sup>. On retrouve d'ailleurs le même type de représentation avec les marques de Josse Bade à Paris qui représentent un atelier d'imprimeur : on y voit avec une assez grande précision les typographes, encreurs et presseurs autour de la presse à imprimer et des divers outils du métier <sup>99</sup>. Ces représentations, de grande diffusion, contribuent à inscrire l'imprimerie comme un art mécanique dans l'imaginaire collectif, caractérisé par des signes distinctifs mécaniques. Alors même que certains humanistes continuent de promouvoir l'image de l'imprimeur lettré qui ferait partie des leurs, les gravures imprimées par les imprimeurs eux-mêmes contribuent à renforcer cette image technicienne de l'imprimerie, jusqu'à très avant au xvi<sup>e</sup> siècle <sup>100</sup>.

### 9.1.3.3 La barrière du patriciat

Si l'assimilation à un art mécanique est une barrière difficile à franchir, il en est encore une autre, quasiment impossible à outrepasser : il s'agit de celle qui distingue le patriciat du reste des habitants de Venise. Cette barrière, fixée notamment par la *Serrata* de 1297 et les lois qui ont suivi, ne peut bien entendu être franchie par un imprimeur ou un libraire, aussi fortuné soit-il. La participation du patriciat à la commercialisation du livre imprimé ne permet pas de fluidifier cette frontière. Nous n'avons qu'un seul cas de tentative d'accéder à cette classe, à travers le

---

96. Selon les informations comprises dans la base *Cives Veneciarum* recensant les privilèges de citoyenneté jusqu'en 1500, on ne trouve aucun individu mentionnant un lien avec le livre ou l'imprimerie, même si de nombreux artisans sont présents.

97. Philippe BRAUNSTEIN, *Les Allemands à Venise (1380–1520)*, op. cit., p. 743.

98. Voir les annexe 55 et 56.

99. Voir par exemple l'édition des œuvres de Paul Émile en 1517, des œuvres complètes de Politien imprimées en 1519, de Plutarque en 1526 ou encore de Budé en 1528.

100. Les exemples que nous avons ici sont lyonnais ou parisiens. Mais étant donné les liens qui existaient entre ces villes et Venise, nous supposons que l'image perçue ne devait pas être très différente à Venise.

mariage d'une fille du monde du livre. Il s'agit de la petite-fille de Paula de Messine et du premier imprimeur vénitien, Johann de Spire, la fille de Hieronyma et de Gaspar Dinslaken. Celle-ci épouse Giovanni Barbarigo, membre de l'une des plus importantes familles patriciennes de la ville<sup>101</sup>. Cependant, si on se souvient du parcours de la famille de Spire, il s'agit d'un processus sur le long terme, qui a amené la famille du premier imprimeur de Venise à s'allier avec des marchands allemands et d'autres investisseurs, à créer un réseau commercial régional et européen, et à s'affirmer comme l'élite de l'imprimerie de la ville, avant la mort des protagonistes en 1480. Peut-être Giovanni Barbarigo avait-il participé à la compagnie typographique parallèlement à son mariage, comme un autre membre de sa famille participe à la fin du xv<sup>e</sup> siècle à l'entreprise alpine. Mais dans tous les cas, cette union semble aller de soi, sans doute parce que cette famille a déjà réussi depuis deux générations à acquérir le statut de grand marchand. Il s'agit donc d'une mésalliance relative pour un membre d'une famille patricienne avec une famille marchande non-patricienne, mais une alliance finalement assez commune et certainement pas aussi infamante que l'union d'une famille de l'élite avec une fille de petit libraire, sans compter que la dot devait être alléchante et payable en partie en nature, c'est-à-dire en livres imprimés.

Sauf ce cas exceptionnel, le patriciat reste une barrière à laquelle toute mobilité ascendante se heurte. Même les libraires issus de familles nobles du Nord de l'Italie ne franchissent pas ce plafond de verre, ce qui est sans doute le signe du prestige mitigé et ambigu de ce commerce aux yeux des dirigeants vénitiens. Cela n'empêche pas certains *mercator librorum* de vivre noblement. Certains, on l'a vu, achètent ou louent les palais des patriciens, les *domus a statio*, ont de larges patrimoines immobiliers, et conservent parfois, comme les Giolito, une position prééminente dans sa ville d'origine<sup>102</sup>.

Art mécanique d'un côté, patriciat de l'autre, le monde du livre se heurte à deux barrières à franchir pour gagner en respectabilité. Ces rigidités sont les plus visibles, mais elles ne sont bien entendu pas les seules. Elles permettent cependant de relativiser la fluidité qui caractérise, dans une certaine mesure, le monde qui vit de la production et du commerce du livre. Le croisement au sein du monde du livre doit prendre en compte les normes de la société vénitienne, notamment les valeurs attribuées à l'honneur civique. Ce cadre reste contraignant, même s'il peut évoluer avec le temps. Cependant, ces barrières ne suffisent pas à définir un monde du livre cohérent, et les mobilités que nous avons observées semblent au contraire aller dans le sens d'une dissolution du groupe, plutôt que dans la cohésion. C'est la construction d'un espace professionnel propre au livre qu'il nous faut à présent questionner.

---

101. Gaspar Dinslaken, associé des grandes compagnies vénitiennes avant 1480, est présenté en 1510 comme le beau-père de Giovanni Barbarigo (« *verificata iuramento ser Joannis Barbadoico quondam domini Petri affirmantis iudicio suo fuisse scriptam manu dicti ser Gasparis olim eius soceri* ») : ASV, *Giudici del Proprio, Vadimonii*, 1510-1528, fol. 27. Le même Barbarigo est mentionné comme gendre de Hieronyma dans le testament de celle-ci, dont il est également l'exécuteur : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, n° 223, 9 septembre 1511.

102. Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, *op. cit.*, p. 10-13.

## 9.2 L'invention d'un espace professionnel mouvant

Les mobilités au sein du monde du livre et vers l'extérieur nous amènent à questionner la consistance de cet espace. Sans reconnaissance officielle, sans réglementation interne, et parcouru par des mobilités socio-économiques, on peut en effet se demander ce qui reste du monde du livre. Est-il défini uniquement conjoncturellement, par l'exercice conjoint d'une activité reliée au livre ? Ou bien existe-t-il réellement comme milieu social, sous une forme ou une autre ? La cohésion et l'intégration de ce milieu ont déjà fait l'objet de notre attention. Nous souhaitons nous intéresser à présent moins à l'existence d'une communauté de métier qu'à l'existence d'un espace professionnel, qui consisterait en un croisement d'acteurs et d'institutions variées. Pour cela, il faut prendre en compte tant la pratique du métier, sa perception et ses représentations, que la manière dont les acteurs s'en emparent et s'en revendiquent. Les carrières et les mobilités que nous avons observées au sein de l'imprimerie vénitienne participent également à une véritable dynamique de professionnalisation.

### 9.2.1 Quel espace professionnel ?

#### 9.2.1.1 Profession : une définition restrictive

Le terme de profession ou l'expression d'espace professionnel fait référence à des études riches en sociologie des professions. L'un des ouvrages fondateurs de cette branche d'études est le travail d'Eliot Freidson, *La Profession médicale*<sup>103</sup>. Pour cet auteur, une profession se différencie d'un métier par son autonomie. Les membres de la profession ont le droit exclusif de décider qui est autorisé à accomplir le travail et comment il doit l'être. Il s'agit pour eux de se faire reconnaître comme profession, en contrôlant l'entrée de nouveaux membres et l'accomplissement technique en leur sein. On voit clairement pourquoi cette définition ne peut pas s'appliquer dans le cas des imprimeurs ou des libraires. Les professions telles que les définit Freidson concernent donc essentiellement les médecins, les juristes, et les universitaires. Cette conception très restrictive doit donc surtout servir de pierre de touche pour notre analyse.

L'étude dynamique des professions et celle du phénomène de professionnalisation ne sont pas des domaines de recherche récents. Au-delà des travaux de Freidson, il nous faut également citer ceux de Harold Wilensky, qui a posé les bases d'une définition rigoureuse de la profession et d'une modélisation du processus de professionnalisation<sup>104</sup>. Les travaux recueillis par Pierre-Michel Menger dans *Les Professions et leurs sociologies* témoignent de l'actualité de cette recherche et de la diversité des approches<sup>105</sup>. Très récemment, les Éditions de l'EHESS ont publié un recueil

103. Eliot FREIDSON, *La Profession médicale*, Paris, Payot, 1984.

104. Harold WILENSKY, « The professionalization of everyone ? », *American Journal of Sociology* 70.2 (1964), p. 137-158.

105. Pierre-Michel MENER (dir.), *Les Professions et leurs sociologies : modèles théoriques, catégorisations, évolutions*,

d'articles autour des travaux d'Andrew Abbott, qui est aujourd'hui l'un des principaux sociologues américains sur la question de la professionnalisation. Nous allons chercher à nous appuyer sur certaines de ces analyses pour mieux comprendre comme le monde du livre se construit, par rapport à qui et à quoi.

En effet, à partir de l'introduction de l'imprimerie à Venise, *quelque chose* se construit autour de l'activité d'imprimer et de vendre des livres. Reste à comprendre quelle est sa nature. S'il ne s'agit pas d'une profession au sens de Freidson, il nous semble qu'on pourrait le qualifier d'espace professionnel. Un espace professionnel peut se définir comme un ensemble d'acteurs partageant le même but productif et commercial – ici la vente de livres imprimés – et qui tendent à devenir les seuls légitimes à exercer cette activité; les membres de cet espace professionnel reconnaissent leur interdépendance et leurs intérêts communs et participent à une socialisation commune au métier, ce qui tend à la création d'une identité professionnelle. Nous utilisons le terme « tendre » car il s'agit d'un processus en cours, dynamique, et qui ne s'achève pas par une situation d'équilibre où une profession serait née; il faut également insister sur le fait que ce n'est pas un processus linéaire, et qu'il peut être disputé et contesté. Il s'agit d'une définition plus souple que celle de la profession, et qui nous permet ici d'insister sur les évolutions durant la période et au cours de la carrière d'un individu. Il n'est pas nécessaire que le processus soit achevé pour commencer à en distinguer certains traits caractéristiques. Étudier un espace professionnel reviendrait à étudier une configuration souple qui tend vers la définition d'un domaine de compétence pour certains acteurs et la naissance d'une identité professionnelle.

### 9.2.1.2 La professionnalisation en question

Harold Wilensky dès 1964 mettait en garde contre l'usage abusif du terme de « professionnalisation <sup>106</sup> ». La profession selon lui peut être définie de façon stricte comme un travail basé sur une technique, demandant un apprentissage; et par l'adhésion à un système de valeur, des normes professionnelles valorisant le service <sup>107</sup>. Il souligne également que, si le terme de professionnalisation est utilisé pour les transformations que connaissaient alors de nombreux métiers, peu d'entre eux ont mené le processus à son terme. Mais c'est bien le processus qui nous intéresse ici. La description modélisée de la professionnalisation telle qu'elle est faite par Wilensky a été beaucoup critiquée : on lui a notamment reproché sa conception unilatérale du changement et l'indépendance des professions les unes par rapport aux autres <sup>108</sup>; cependant ces quelques critères peuvent nous permettre d'approcher le changement professionnel, de façon plus grossière.

---

Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'homme, 2003.

106. Harold WILENSKY, « The professionalization of everyone? », art. cit., p. 137.

107. « (1) *The job of the professional is technical – based on systematic knowledge or doctrine acquired only through long prescribed training.* (2) *The professional man adheres to a set of professional norms* » : *Ibid.*, p. 138.

108. Voir notamment Andrew ABBOTT, *The System of professions. An essay on the division of expert labor*, Chicago, Chicago University Press, 1988, p. 41–45.



Il s'agit ici de faire une forme de bilan de ce que nous avons analysé précédemment ; mais cela nous permettra d'avancer dans la conceptualisation du monde du livre.

Ces caractéristiques peuvent s'observer, à des rythmes différents, dans le temps long de l'imprimerie vénitienne. Wilensky note d'abord le fait qu'une activité devient l'activité à temps plein d'une catégorie de personne. Il s'agit sans doute du critère le plus difficile à déterminer, même s'il semble le plus évident. Car si la production des livres est clairement le fait d'ateliers spécialisés dans cette unique activité, tel n'est pas forcément le cas de la vente des livres. Celle-ci peut être le fait de colporteurs, de facteurs de compagnie, de marchands, sans être à l'exclusion d'autres marchandises. Les libraires sont *a priori* ceux qui vendent des livres et des produits qui lui sont liés, mais encore sont-ils concurrencés par d'autres dans la ville, des vendeurs sur les marches du pont du Rialto aux merciers des *Mercerie*. Par ailleurs, nous avons montré que certains acteurs libraires se diversifient également vers d'autres marchandises, d'autres activités<sup>109</sup>.

Le deuxième critère, l'activité en direction des autorités publiques pour obtenir un soutien législatif, est clairement marquée à Venise par le développement des privilèges, puis à la fin de la période, des licences d'impression, même si les autorités publiques semblent mener largement le mouvement après une période de sollicitations intenses de la part des imprimeurs, éditeurs et auteurs<sup>110</sup>.

Il faut bien sûr tenir compte de la création de la corporation des imprimeurs, libraires et relieurs vénitiens, qui recoupe le critère de la fondation d'associations professionnelles chez Wilensky. Celle-ci est fondée tard à la fin des années 1540, et l'initiative n'est pas celle des imprimeurs eux-mêmes, mais plutôt des autorités<sup>111</sup>. Elle crée cependant une instance reconnue pour ces métiers qui se constituent en profession, par l'intermédiaire des pressions étatiques ; cette institution identifie les métiers du livre de façon claire et univoque, à travers un domaine de compétences strictement défini.

Un quatrième critère est la nécessité de la formation. Dans le cadre de l'imprimerie vénitienne à ses débuts, elle prend des formes diverses que nous avons relevées ; les modalités d'entrée dans le métier sont d'autant plus variées qu'il n'existe pas de règles concernant l'apprentissage<sup>112</sup>. Mais il est indéniable que la production et la vente de livres nécessitent un apprentissage spécifique, à la fois technique, pratique, et dans une certaine mesure, intellectuel, les imprimeurs devant pouvoir choisir les œuvres qu'ils impriment en connaissance de cause et en lien avec leurs connaissances du marché. Nous avons vu au début de ce chapitre que cette formation permettait également une socialisation au métier. Cette socialisation, qui passe par le travail dans l'atelier, passe aussi par une incorporation du métier en même temps qu'une incorporation au métier : les techniques matérielles sont aussi des techniques du corps qui s'apprennent, même si les sources sont quasi-

---

109. Voir la section 5.3.3.

110. Voir en particulier la section 2.3.2 et les lois résumées dans l'annexe page 570.

111. Voir la section 2.3.2.

112. Voir la section 9.1.1.1.

ment inexistantes pour documenter ce point ; les gravures représentant des ateliers nous donnent quelques informations<sup>113</sup> mais elles sont malgré tout très fines<sup>114</sup>. Plus largement, cette formation et cette socialisation au métier peut progressivement amener à la constitution d'une éthique professionnelle, qui constitue le dernier critère abordé par Wilensky. Celui-ci peut bien davantage faire l'objet d'une étude approfondie en raison des sources nombreuses et diverses dans lesquelles cette éthique transparait et se construit.

### 9.2.1.3 La construction d'une éthique professionnelle

Ce dernier point nous semble le plus intéressant à évoquer ici : la construction d'une éthique professionnelle, notamment liée à un idéal de service au public. Cette conception morale de l'exercice du métier se retrouve dans de nombreuses sources concernant l'imprimerie vénitienne : les descriptions littéraires extérieures à l'imprimerie, les lois vénitiennes, les suppliques des libraires et imprimeurs, ainsi que leurs colophons. Il s'agit parfois d'une description en creux : les auteurs décrivent l'état calamiteux de l'imprimerie vénitienne pour finalement donner leur vision de ce que devrait être l'éthique professionnelle de ce groupe, dont ils font ou non partie.

Cette éthique professionnelle se dessine d'abord à l'extérieur du monde du livre. Les intellectuels décrivant les œuvres des imprimeurs dressent un portrait idéal de cet artisan au service des lettres. L'exemple le plus complet est sans doute l'adage d'Érasme, « Hâte toi lentement » ou *Festina lente*<sup>115</sup>. L'humaniste y décrit le travail d'Alde Manuce, auprès de qui il est en train de publier la quatrième édition de ses *Adages*. Pour Érasme, Alde est l'imprimeur par excellence, faisant sortir les lettres de la barbarie où elles s'étaient perdues grâce à un travail herculéen. Il allie l'étude des arts libéraux, la connaissance des langues, à la recherche de bons manuscrits et à la correction des erreurs présentes dans les livres publiés auparavant. En comparaison, les autres imprimeurs vénitiens sont avarés, mus par l'appât du gain et n'hésitent pas à diffuser des textes corrompus. Alde se détache donc par son éthique humaniste, mise au service des lettrés. Pourtant, le texte d'Érasme souligne bien que si Alde est une exception, cela ne devrait pas être le cas du fait du contexte industriel et du rôle spécifique de l'imprimerie. Il compare à plusieurs reprises l'imprimerie à d'autres métiers – les boulangers, les teinturiers ou les cordonniers –, l'ancrant dans un monde fondamentalement artisanal ; du fait de cet ancrage, l'imprimerie devrait être régie par les règles du commerce et de l'industrie, mais ce n'est pas le cas. Il dénonce la tromperie sur la marchandise que certains imprimeurs commettent, et qui serait punie dans n'importe quelle autre profession :

---

113. Voir les annexes à partir de la page 9.3.3.

114. Pour une série de contributions sur les représentations du travail, on se référera à Patrice MARCILLOUX, *Le Travail en représentations*, Actes du 127<sup>e</sup> congrès du CTHS, Paris, Éditions du CTHS, 2005. De nombreux travaux de sociologie ont été effectués sur le travail artisanal et industriel, tant intellectuel que manuel, et à la transmission des techniques. On se contentera de renvoyer aux travaux de Roger Cornu, Noël Denoyel et Didier Schwint.

115. ÉRASME, *Les Adages*, *op. cit.* ; texte latin mis en ligne par les Belles Lettres et le GRAC (UMR 5037) en 2010.

Quiconque vend de la toile teinte en Angleterre en tant que toile teinte à Venise est puni ; mais l'imprimeur qui vend des erreurs textuelles et autres engins de torture pour l'esprit, en tant que « bons auteurs », bénéficie du fruit de son audace. Tu me diras que ce n'est pas une grande faute pour un vendeur que d'essayer d'obtenir quelque chose de l'acheteur. Mais cela doit certainement être une faute, si la page de titre promet une « diligence exacte » et que le livre est truffé de fautes <sup>116</sup>.

Pour Érasme, l'imprimerie est une profession sans réglementation, ce qui est un véritable problème à plusieurs titres. Il s'agit d'un problème industriel d'abord. Mais il s'agit également d'un problème moral : la tromperie sur marchandise devrait être considérée comme une faute morale, un vol. Les marchands, bien connus selon l'auteur pour leur morale douteuse, n'en commettent pas moins une faute quand ils trompent leurs clients. Érasme s'inscrit ici dans une pensée critique à l'égard des profits des marchands, tout en défendant l'idée qu'une éthique marchande doit exister pour faire prospérer le bien commun <sup>117</sup>. Les imprimeurs doivent également adopter cette éthique commerçante.

Cependant, il existe une spécificité des imprimeurs. Leur profession implique une grande responsabilité morale et intellectuelle : « Combien est faible le dommage quand c'est un scribe négligent ou ignorant qui le commet, en comparaison avec un imprimeur ? <sup>118</sup> ». Leur rôle de divulgation de connaissance et d'idées leur font porter la responsabilité des bonnes lettres. Cette responsabilité, qui était celle du scribe, est décuplée du fait de leurs tirages de plus en plus importants. Ils doivent donc être d'autant plus vigilants à ne pas diffuser d'erreurs qui font plonger les lettres dans la barbarie et la décadence. Érasme est profondément conscient de l'aspect matériel de l'imprimerie ; l'éthique qu'il promeut s'inspire de celle qui est en vigueur dans d'autres métiers marchands ou artisanaux ; mais l'aspect intellectuel et la diffusion massive de l'imprimerie rend le problème encore plus aigu. Dans *l'Éloge de la folie*, il condamne ainsi les libraires qui contribuent à la fausse gloire de certains auteurs, qui tirent leur renommée du plagiat et de l'attribution d'ouvrages d'autrui <sup>119</sup>.

La question préoccupe particulièrement Érasme, mais on retrouve des traces de cette conception éthique de l'imprimerie sous la plume d'autres auteurs. Girolamo de Bologne par exemple,

---

<sup>116</sup>. « *Punitur, qui vendit pannum apud Britannos tinctum pro panno tincto apud Venetos, et audacia sua fruitur, qui meras cruces et ingenii tormina vendit pro bonis auctoribus. Dices : non est venditoris emptori praestare quovis vitium. Certe hic debebat esse, si titulus promitti exactam diligentiam, et liber scatet mendis* ».

<sup>117</sup>. Il s'agit d'une réflexion menée par les ordres mendiants, notamment avec Pierre de Jean Olivi et le concept de *mercator christianus*, contre l'idée qu'« un marchand ne peut jamais ou presque plaire à Dieu ». Voir à ce sujet André VAUCHEZ, « *Homo mercator vix aut numquam potest Deo placere* » : quelques réflexions sur l'attitude des milieux ecclésiastiques face aux nouvelles formes de l'activité économique au XII<sup>e</sup> et au début du XIII<sup>e</sup> siècle », *Le Marchand au Moyen Âge*, Reims, Cid édition, 1988, p. 211-217 et Giacomo TODESCHINI, « Olivi e il mercator cristiano », *Pierre de Jean Olivi (1248-1298)*, Paris, Vrin, 1999.

<sup>118</sup>. « *At quantum est mali, quod adfert scriba negligens aut indoctus, si conferas typographum?* »

<sup>119</sup>. « Mieux avisés encore ceux qui savent s'attribuer des ouvrages d'autrui [...] Voyez-les plastronner sous les éloges et montrés du doigt par la foule : "Le voilà, cet homme fameux !" Les libraires les exposent en belle place » : ÉRASME, *Éloge de la folie*, trad. par Pierre de NOLHAC, Paris, Garnier Flammarion, 1964, p. 95.

quand il fait l'éloge de Nicolas Jenson et d'Alde Manuce à sa suite, insiste sur le fait que ces imprimeurs sont au service des savants, quand ils ne sont pas savants eux-mêmes, sauvant les lettres de la barbarie, par opposition aux imprimeurs qui impriment des textes fautifs<sup>120</sup>. L'auteur insiste une fois encore sur l'aspect intellectuel du travail des imprimeurs, qui permet d'élaborer une éthique professionnelle au service de la communauté de lettrés, et plus largement, au service des lettres et de leur renaissance. La figure de la barbarie, souvent évoquée dans de tels textes en lien avec les imprimeurs ignorants, sert de repoussoir pour un groupe professionnel dont la réputation est souvent entachée d'un soupçon d'avidité<sup>121</sup>.

#### 9.2.1.4 Une éthique professionnelle partagée ?

Cette éthique, formulée par les intellectuels, est-elle partagée et revendiquée par les imprimeurs et libraires ? Cela transparaît dans les justifications des privilèges : nous pouvons réutiliser la base de données de tous les privilèges entre 1469 et 1530 que nous avons constituée, avec en particulier les différentes justifications utilisées par les suppliants<sup>122</sup>. Les aspects intellectuels sont largement mis en valeur, aussi bien par des auteurs que par des imprimeurs, peut-être même davantage par ceux-ci, qui essaient sans doute de combler un déficit de légitimité. Sur 267 privilèges, l'utilité religieuse est mentionnée 14 fois, c'est-à-dire dans 5% des privilèges ; celle des savants, 56 fois (ou dans 20% des privilèges, dont 8 fois pour des privilèges d'auteur), et l'utilité commune, 84 fois (ou dans 31% des privilèges, dont 15 fois pour des privilèges d'auteur). L'utilisation de ce dernier argument est récurrent dans les régimes communaux italiens. L'utilité générale est mise en avant dans les délibérations des conseils, dans ses prises de décision publiques notamment dans le cadre des travaux édilitaires communaux, mais procède plus globalement d'un travail de conceptualisation juridique et idéologique de ces régimes<sup>123</sup>. Cette notion est notamment au cœur du discours politique lucquois, comme participant à la définition du *popolo*, mais permettant aussi de « disqualifier certains partis politiques, condamnés parce qu'ils ne défendraient que leurs in-

120. Poème « En l'honneur d'Alde, libraire très habile » (*In honorem Aldi librarii solertissimi*) : « Gallus apud Venetos dudum celebratur Jenson/ Propter opes tantum lingua latina tuas/ Doctorum studiis quod suffragantibus usus/ Palladio doctos scripserit aere libro/ Barbaries artem posthunc invasit honestam/ Concessit mendis turpibus ille deco/ Aldus Pieridum, Phoebique insignis alumnus/ Vindicat infami saecula nostra nota./ Nil nisi correctum formis, commendat ahenis/ Huius ope unius utraque lingua nitet/ Parte ornasse alique has artes sit Iensonis, Alde/ Auxisse, et lapsas restituisse tuum est. » : Museo Correr, Mss. Cicogna, 949.

121. Voir en particulier l'introduction de Martin LOWRY, *Le Monde d'Alde Manuce*, op. cit.

122. On renvoie à la section 6.1.4 pour la mise au point méthodologique concernant l'exploitation des privilèges d'imprimerie vénitiens.

123. On verra en particulier à Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Les Villes vivantes*, op. cit., p. 150 et suivantes. Les travaux de Desiderio Cavalca et de Lodovico Zdekauer ont mis en évidence le rôle de cette notion dans l'édilité publique : Desiderio CAVALCA, *Il Bando nella prassi e nella dottrina giuridica medievale*, Milan, Giuffrè, 1978 ; Lodovico ZDEKAUER, *La Vita privata dei Senesi nel Dugento*. Bologna, Forni, 1964. Sur l'instrumentalisation de cette notion par les classes économiques dirigeantes, on se référera à Mario SBRICCOLI, *L'Interpretazione dello statuto : contributo allo studio della funzione dei giuristi nell'età comunale*, Milano, Giuffrè, 1969. Il faut également citer les travaux d'Ugo Niccolini : Ugo NICCOLINI, *Espropriazione per pubblica utilità*, *Encyclopedia del diritto*, t. XV, Milan, 1966, p. 802-806 ; Ugo NICCOLINI, « L'ordinamento giuridico nel comune medievale », *I Problemi della civiltà comunale*, Bergamo, Fonseca, 1971, p. 59-78.

térêts privés contre le bien commun de la ville<sup>124</sup> ». En reprenant à leur compte cette justification classique des privilèges d'invention, les imprimeurs et éditeurs se positionnent donc fermement dans le service de la communauté et de la ville : dans 23 cas, l'honneur de la ville de Venise est explicitement mentionné. Ils se présentent comme œuvrant pour le bien commun ou celui des lettres. Il est à noter que ces justifications sont ici largement positives, et non pas négatives : les erreurs ou la mauvaise qualité des éditions précédentes ne sont mentionnées que dans 18 cas. Les aspects proprement matériels ou liés à l'artisanat sont évoqués, mais relativement peu en comparaison : dans 11 cas, le prix honnête auquel seront vendus les livres est mentionné comme un argument ; dans 43 cas, la beauté et la qualité de l'édition sont mises en avant. Les éléments matériels sont utilisés de manière positive, alors que l'éthique marchande des concurrents est largement dépréciée.

Les privilèges dessinent l'image d'un bon imprimeur ou libraire, une image qu'il s'agit de promouvoir vers l'extérieur, vers les autorités. Pour reprendre un terme de la sociologie d'Andrew Abbott, il s'agit des auditoires des professions, à qui le discours est destiné. Le bon imprimeur est avant tout attentif à l'utilité de son travail et des ouvrages qu'il publie ; marginalement, les aspects matériels sont évoqués. Mais on voit bien que les imprimeurs et libraires ont repris à leur compte ce qui fait l'honneur de leur métier pour les lettrés : leur utilité intellectuelle. Ils prennent toutefois garde de ne pas critiquer abusivement les éditions précédentes, peut-être par crainte de prêter le flanc aux critiques visant leur propre pratique. Préférant s'accuser réciproquement de concurrence déloyale, ils ne remettent pas en cause le rôle bénéfique de leur activité dans son cadre intellectuel. Car c'est finalement celui-ci qui leur permet de bénéficier de l'oreille des autorités. Il est donc assez logique que ce soit notamment à travers les privilèges qu'émerge progressivement une éthique professionnelle, revendiquée par les acteurs, à défaut d'être véritablement appliquée : les privilèges sont le moyen privilégié de toucher un auditoire qui possède une réelle capacité d'action pour favoriser la profession.

On le retrouve de façon encore plus criante dans les colophons et les préfaces des ouvrages, c'est-à-dire des textes à destination du public. L'évolution des termes utilisés dans les premières années est frappante. Les premiers colophons insistent avec force sur l'aspect technique, nouveau, de l'imprimerie. Johann de Spire insiste sur le fait d'écrire des livres dans l'airain<sup>125</sup>. Les imprimeurs sont de nouveaux Dédales<sup>126</sup>. Mais cette insistance change progressivement au cours de la carrière de ces premiers entrepreneurs. Déjà en 1470, Vindelinius de Spire mentionne dans le colophon que l'atelier dispose d'un correcteur<sup>127</sup>. L'évolution est encore plus marquée avec Nico-

---

124. Voir la thèse de Diane Chamboduc de Saint-Pulgent, à paraître.

125. « *excscrisitque libros aere notante meos* », « *Exscribi docuit clarius aere libros* », « *Et camamo libros audes spectare notatos/Aere magis quando littera ducta nitet* » : Georg Wolfgang PANZER, *Annales typographici*, op. cit., n° 2, 3 et 6.

126. Dans un colophon de 1470 de Nicolas Jenson, « *Gallicus hoc jenson Nicolaus muneri orbi / Attulit : ingenio daedalicque manu* » : *Ibid.*, n° 22.

127. « *Benedictum vero correctorem in officina Vindelini fuisse, probabite est* » : *Ibid.*, n° 18.

las Jenson : ses premiers colophons insistent, sur le modèle de ceux des frères de Spire, sur l'aspect technique et matériel : il a « formé » ces exemplaires<sup>128</sup> ; il est également qualifié d'*exculptor*<sup>129</sup> . Mais plus tard, Nicolas Jenson s'attribue le mérite de la correction des textes, en l'occurrence une édition de Bartole<sup>130</sup> ; son exemple est suivi par Johann de Cologne, qui, pour une autre édition de Bartole la même année, insiste longuement sur les mérites d'avoir imprimé ce volume de droit et sur le fait que les erreurs ont été expurgées du texte<sup>131</sup>.

À la fin du xv<sup>e</sup> siècle, même si la tendance est à la standardisation et au raccourcissement des colophons, les plus développés reprennent ces critères : ainsi celui d'une édition de Paul Orose de 1483 qui insiste sur l'absence des erreurs répandues par les copistes dans l'édition présentée par Ottaviano Scotto<sup>132</sup>. Le terme d'*ingenio* est utilisé en même temps que les termes d'*industria* ou de *diligentia*, insistant à la fois sur la compétence technique et sur le projet intellectuel<sup>133</sup> ; d'autres insistent sur le caractère « très exact » des textes imprimés, une qualité attribuée à l'imprimeur<sup>134</sup> ; ou encore sur le travail d'édition, dont le mérite est par exemple attribué à Guglielmo Anima Mia en 1490<sup>135</sup>. On a donc bien ici la véritable prise en charge de cette mission intellectuelle qui consiste à délivrer des textes corrects au public, alors même que ce travail d'édition n'était, selon toute vraisemblance, pas réalisé par ces imprimeurs eux-mêmes, même quand l'éditeur véritable n'est pas cité. Mais cela contribue à la construction d'un visage public, d'une éthique à valoriser aux yeux des autorités et des clients, qui semble constitutive des débuts de l'imprimerie. On voit que l'évolution se fait rapidement : dès leurs premières années d'activité, les imprimeurs réalisent qu'il s'agit là d'une manière d'affirmer la spécificité de l'imprimerie par rapport à d'autres industries artisanales, et de revendiquer un statut privilégié auprès de leur auditoire.

Les sources que nous venons d'analyser présentent l'imprimerie dans ses relations avec l'extérieur : certains auteurs nous proposent leur vision de l'éthique qui devrait régner dans l'imprimerie vénitienne ; les acteurs du monde du livre se présentent ensuite de manière avantageuse

128. Ce colophon mentionne également le rôle du correcteur, Ognibene da Lonigo : « *Emendata manu sunt exemplaria docta / Omniboni : quem dat utra lingua patrem. Haec eadem Jenson veneta Nicolais in urbe / Formavit : Mauro sub duce Christoforo* », *Ibid.*, n° 23.

129. *Ibid.*, n° 41.

130. « *Finis Bartoli super secunda parte codicis que peroptime emendata Venetiis impressinem habuit per Nicolaum Jenson gallicum* » : *Ibid.*, n° 332.

131. « *Ergo nova est primum celebrandus laude Joannes / Quem magni genuit preclara Colonia rheni : / Elisiis certe dignus post funera campis / Inventas propter iustus si est iuppiter : artes / Hic venetis Primum leges impressit in oris / Et canones [...]* Emptor habes caeant omni qui criminem libri / Quos securus emas procul et quibus exulat error / Accipe et auctori dentur sua premia laudes. » : *Ibid.*, n° 335.

132. « *Ut ipse titulus margine in primo docet/ Orosio nomen mhi est./ Librarium quicquid erroris est/ Exemit aeneas mihi* » : *Ibid.*, n° 702.

133. Ainsi pour ces colophons de Hermann Liechtenstein en 1483 : « *Impressum Venetiis ingenio ac industria Hermannii Lichtenstein coloniensi* » *Ibid.*, n° 720 et 722.

134. « *Quae omnia accuratissime Venetiis impressa sunt per Johannem Rubeum de Vercellis* » : *Ibid.*, n° 1301, 1490 ; « *impensis et opera Dionysii Bertochi de Bologna Venetie accuratissime impressorum* » : *Ibid.*, n° 1376.

135. « *Si quia forte litterarum immutatione : transpositione : inversione : emissione offenderis, studiose lector : id non negligentiae : sed correctionis difficultati scribas : qn nihil verborum praetorum cum depraehedis : rogat Guglielmus Tridensis cognomento Anima mia* » : *Ibid.*, n° 1303.

face aux autorités et à leur public. Il s'agit d'une manière d'affirmer l'existence de cette éthique professionnelle, mais aussi plus largement de se faire reconnaître par leurs auditoires. C'est dans ces interactions que les imprimeurs et les libraires peuvent espérer définir un domaine de compétence reconnu par tous. On pourrait finalement rapprocher ce phénomène de celui qui a été étudié par Antoine Destemberg dans *L'Honneur des universitaires*<sup>136</sup>. Cette étude a retracé la naissance d'une identité professionnelle universitaire entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. L'honneur universitaire, en tant qu'honneur communautaire, fonctionne en relation avec le reste de la société et les autorités, cherchant notamment à affirmer une relation spécifique avec la royauté. Cela va de paire avec la construction d'une conscience collective universitaire. C'est ce que nous observons aussi avec les imprimeurs et libraires qui s'expriment devant les autorités vénitiennes, une image collective qui est également celle que les lettrés ont des imprimeurs. Destemberg montre bien que la construction de l'honneur universitaire se révèle également dans les conflits avec d'autres membres de la société : il s'agit de protéger cet honneur face aux atteintes de l'extérieur. Dans le cas des universitaires parisiens comme des acteurs du livre vénitiens, il s'agit en fait de se définir par rapport aux autres, de définir un périmètre d'action reconnu par tous, un processus loin d'être acquis.

### 9.2.1.5 La définition problématique d'un domaine de compétence

Les éléments de professionnalisation repris de la modélisation de Wilensky ne sont jamais poussés à leur terme dans le cadre de l'imprimerie vénitienne. Pourtant, il y a bien un processus à l'œuvre à partir du moment où l'imprimerie se développe : l'élaboration progressive d'une éthique professionnelle reconnue à l'intérieur comme à l'extérieur de l'activité en témoigne. Les imprimeurs et les libraires se retrouvent investis d'un rôle dans la société et dans l'économie : cela participe, selon nous, à un phénomène de professionnalisation, inabouti et partiel, mais qu'il faut examiner et prendre au sérieux. Ce processus contribue à la constitution de ce que nous avons qualifié d'espace professionnel, et s'effectue de façon relationnelle avec d'autres publics et d'autres métiers. Nous nous inspirons ici principalement des travaux d'Andrew Abbott sur la professionnalisation, et plus particulièrement de *The System of professions*<sup>137</sup>.

Selon Andrew Abbott, la profession se construit par la constitution de frontières, souvent mobiles, avec d'autres activités et métiers, plus ou moins constitués<sup>138</sup>. Les membres sont détenteurs d'un savoir considéré comme expert sur un problème donné : ils ont acquis une juridiction sur ce domaine de compétence, délimité et reconnu par la société et les pouvoirs publics<sup>139</sup>. Ces pro-

136. Antoine DESTEMBERG, *L'Honneur des universitaires au Moyen Âge. Étude d'imaginaire social*, Paris, PUF, 2015.

137. Andrew ABBOTT, *The System of professions. An essay on the division of expert labor*, *op. cit.*

138. Andrew ABBOTT, « Les choses sans frontières », *Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago*, t. 1, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016, p. 119-144.

139. Christelle RABIER, « *The System of Professions*, entre sociologie et histoire », *Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago*, t. 2, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016 ; Andrew ABBOTT, « La construction de la juridiction des problèmes personnels », *Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago*, t. 1, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016, p. 279-314.

fessions fonctionnent au sein d'écologies qui les mettent en concurrence, en voient le développement ou au contraire la disparition de certaines professions et la transformation de certaines sphères en juridiction<sup>140</sup>. Les juridictions se construisent à travers l'opposition et la collaboration de différents métiers, et l'élaboration de discours justificatifs. Ces discours sont en particulier à destination du public et des pouvoirs publics qui influencent la reconnaissance des professions et de leurs juridictions<sup>141</sup>. Le concept d'écologie est ici particulièrement intéressant, puisqu'il permet de comprendre les rapports conflictuels ou collaboratifs entre les groupes professionnels, et l'attention qu'ils cherchent à avoir de leurs auditoires.

On voit que l'approche d'Abbott est non seulement fondamentalement dynamique, mais également interactionniste, dans la lignée des travaux de l'école de Chicago. Une profession n'existe pas en soi, mais est en négociation permanente avec d'autres professions, son public, ou l'État. Cela fait de la professionnalisation un processus en mouvement et relatif à l'environnement local. Le dynamisme et l'interactionnisme : ce sont ces deux caractéristiques qui nous intéressent pour penser la construction d'un espace professionnel pour le monde du livre.

L'éthique professionnelle que nous avons vue se constituer insiste donc particulièrement sur l'aspect intellectuel et les compétences, voire la morale à adopter pour traiter des textes à imprimer. On a vu qu'il s'agissait de présenter une image du métier à ses différents auditoires : le public et les autorités. Cette présentation intellectuelle du métier présente plusieurs avantages. D'une part, cela peut rapprocher l'imprimerie des arts libéraux en s'extrayant d'une conception purement mécanique du métier : nous avons vu dans la partie précédente que cela pouvait devenir un enjeu important pour assurer son statut social (section 9.1.3). Il s'agit d'un moyen de revendiquer une position de prestige de l'imprimerie, qui seule parmi les industries de la ville peut se réclamer d'une place aussi proche des lettrés. Mais cette spécificité est également une manière pour les imprimeurs et les libraires de revendiquer un domaine de compétence spécifique, une juridiction sur la diffusion des livres qui serait reconnue comme nécessaire, tant par le public que par l'État. La relation entre les savoirs techniques et abstraits est clairement évoquée chez Andrew Abbott, qui fait de l'appropriation de compétences abstraites la clef de voûte du système des professions<sup>142</sup>.

Dans le cas des suppliques, préfaces ou colophons des imprimeurs ou libraires vénitiens, l'utilisation de l'argument intellectuel permet de sortir du cadre purement artisanal, technique et

---

140. Andrew ABBOTT, « Écologies liées : à propos du système des professions », *Les Professions et leurs sociologies : modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'homme, 2003, p. 29–60 ; *idem*, « La construction de la juridiction des problèmes personnels », art. cit.

141. *idem*, « Écologies liées : à propos du système des professions », art. cit.

142. « *There are two rather different ways of accomplishing this control [of knowledge and skill]. One emphasizes technique per se, and occupations using it are commonly called crafts. To control such an occupation, a group directly controls its technique. The other form of control involves abstract knowledge. Here, practical skill grows out of an abstract system of knowledge, and control of the occupation lies in control of the abstractions that generate the practical techniques. The techniques themselves may in fact be delegated to other workers. For me, the characteristic of abstraction is the one that best identifies the professions. For abstraction is the quality that sets interprofessional competition apart from competition among occupations in general* » : *idem*, *The System of professions. An essay on the division of expert labor*, op. cit., p. 25–27.



mécanique, et de se positionner comme des techniciens, certes, mais œuvrant en lien avec les lettrés. On a vu que les imprimeurs revendiquaient le mérite de l'édition des textes, soit en s'associant au correcteur, soit en passant clairement sous silence le travail intellectuel d'un autre qu'eux, et s'en attribuant les efforts et le bénéfice. Le modèle d'Alde Manuce n'est, en réalité, jamais atteint. Celui-ci imprime ses propres manuels, notamment une introduction aux lettres grecques en 1497<sup>143</sup>, mais même cette édition reste anecdotique dans sa production de textes grecs ou latins édités par d'autres. Certains imprimeurs ou éditeurs en grec, étant donné le programme intellectuel dans lequel ils s'inscrivent, ont également les capacités de corriger et relire les textes qu'ils imprimaient : ainsi Zaccaria Calliergis ou Nicolas Vlastos étaient tous les deux copistes et lettrés, qui devaient être en mesure de corriger les textes qu'ils imprimaient. Cela reste une possibilité théorique<sup>144</sup>. Mais pour la plupart de ces imprimeurs qui proclament leur travail pour rendre leurs éditions *accuratissime* et leurs œuvres *emendata*, il s'agit très probablement d'une appropriation du travail d'individus plus ou moins rattachés à l'atelier. L'alliance des compétences techniques et intellectuelles étaient utiles pour la constitution d'une juridiction : cela signifie que le métier nécessite d'une part un apprentissage matériel de ses techniques propres, mais lui donne également une légitimité plus grande par rapport aux autres groupes à travers la maîtrise de connaissances abstraites. Mais cette proximité avec la sphère lettrée, plus ou moins activement recherchée par les imprimeurs et libraires, est non seulement difficile à mettre en application, mais également dangereuse pour l'autonomie même des imprimeurs dans leur champs professionnel.

#### 9.2.1.6 Affinités dangereuses avec les lettrés

La proximité avec la sphère lettrée est à la fois une chance, car elle permet l'utilisation de cet argument, mais elle est également un risque. Les imprimeurs ont beau mettre en avant leurs compétences intellectuelles, les éditions sont faites par d'autres et les imprimeurs ne sont pas des auteurs. Entre 1469 et 1530, une petite centaine de privilèges sont accordés à des personnes qui ne sont ni imprimeur ni libraire. Les privilèges demandés par les auteurs ou les éditeurs scientifiques montrent bien que les lettrés peuvent revendiquer pour eux-mêmes le monopole de l'activité intellectuelle liée à l'imprimerie et déléguer l'aspect technique aux imprimeurs, relégués ainsi à un simple rôle d'artisan et d'exécutant. Dans quelques rares cas, les imprimeurs sont mentionnés dans les privilèges d'auteurs ou d'éditeurs, comme ce privilège demandé par le prier des Dominicains de l'Observance, pour des ouvrages de théologie qui seraient imprimés par Hermann Liechtenstein<sup>145</sup> ; en 1513, le prêtre Nicolò Liburnio de Venise demande également un privilège

---

143. N° ISTC : im00226400.

144. Il s'agit bien sûr d'une règle générale en Europe, même si quelques imprimeurs humanistes comme les Estienne font exception.

145. « *el predicto Maestro Martino lequal opere volendole mandare in executione che siano stampate le ha mandate a venetia azio cum piu diligentia siano facte, et e stato parlato a discreto homo ser piero de hermano da collonia impressore*

pour une de ses œuvres, qui sera imprimée par Jacomo Pincio<sup>146</sup> ; le même auteur demande en 1527 un privilège pour que Bernardino Stagnino puisse imprimer des œuvres latines qu'il a traduites en langue vulgaire. Certains lettrés, comme Andrea Manio, professeur de grammaire à Venise, souhaitent explicitement reprendre la main, considérant que les imprimeurs ne sont pas à la hauteur de leur mission : celui-ci demande un privilège en 1497 pour des livres écrits ou édités par lui, notamment les œuvres de grammaire de Prisciano, « falsifiés et contrefaits par la négligence des imprimeurs<sup>147</sup> ». La critique de Giovanni Aurelio en 1515 est encore plus radicale : celui-ci demande un privilège pour une de ses œuvres, la raison principale évoquée étant qu'il désire « la publier de façon très correcte, et que les imprimeurs ne puissent pas la gâcher » ; seul un certain *Simon Reverente* a l'autorisation de l'imprimer<sup>148</sup>. Dans ces deux derniers privilèges, les imprimeurs sont ainsi privés du contrôle du travail intellectuel autour de l'édition, pour être cantonnés à n'être que de simples artisans qui reproduisent sans aucune initiative ce que l'auteur leur fournit. Il y a sans doute un certain degré de dialogue et de collaboration, mais force est de constater que le contrôle de la chaîne de production du livre imprimé est ici amputé du point de vue des imprimeurs. On peut comparer cette situation à celle décrite en Allemagne au XVIII<sup>e</sup> siècle par Frédéric Barbier : des auteurs avaient cherché à reprendre le contrôle de la diffusion de leurs textes et à assurer eux-même la distribution et l'édition. Il s'agit de la Librairie des Savants à Dassel en 1781. En réalité, ils n'ont jamais été en mesure d'assurer tout le commerce de détail, encore moins international<sup>149</sup>. Cette situation, même si elle se solde par l'échec, nous montre bien que les auteurs cherchent pendant toute l'époque moderne à contester le domaine de compétence des imprimeurs, d'où la recherche de privilèges accordés aux auteurs et aux éditeurs scientifiques à Venise.

La difficulté des imprimeurs à imposer une juridiction sur un domaine de compétence vient de la fragmentation de leur domaine. Les clients attendent d'un libraire ou d'un imprimeur qu'il mette à disposition des textes corrects, divers, et « bien choisis ». Cela nécessite à la fois des compétences pour l'édition scientifique ou littéraire de ces textes, d'autres pour le choix des ouvrages

---

*e lui le stanperebe se se credesse che non li fosse facto concorentia da altri impressori cum suo grande danno, et jactura* » : ASV, Collegio, Notatorio, reg. 15, image 320, 1506.

146. « *saluo magistro Jacopo di penci da lecce, convenutosi a tal impressione col sopradicto Nicolao Lyburnio* » : ASV, Collegio, Notatorio, reg. 17, image 85 10.3.1513.

147. « *fasado et depravado per negligentia degli impressori* » : ASV, Collegio, Notatorio, reg. 14, image 304, 20.2.1497.

148. « *Serenissimo Principe et Illustrissima Signoria Havendo el prestantissimo et dottissimo miser Zuan Aurelio composto per sua propria inventione et industria una opera chiamata la chrysopoea id est de faciendo auro, et desyderando darla fuora correctissima et che li stampatori non possino guastarla, Supplica de gratia che per anni diese proximi futuri alcun stampator in questa cita ne in lochi subditi a quelli la possino stampar ne far stampar, ne etiam vender stampata in lochi alieni, sotto pena de perder tutit li libri, et pagar ducati x per opera i quali siano divisi el terzo al arsenal, el terzo alla pieta et laltro terzo allaccusador, essendo in liberta ad esso d zuan aurelio de farla stampar a simon reverenti over a qualunque alotr stampator sara per lui eletteo, ala gratia de laqual se ricomanda* » : ASV, Collegio, Notatorio, reg. 18, image 41, 27 août 1515.

149. Frédéric BARBIER, « De la république des auteurs à la République des libraires : statut de l'auteur, fonctions et pratiques de la librairie en Allemagne au XVIII<sup>e</sup> siècle », *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Langres, Klincksieck, 1996, p. 415-449, p. 436.

en lien avec le goût du public, d'autres pour la production technique et d'autres enfin pour la vente de gros puis de détail. Pour que le livre voulu parvienne au client et pour que l'imprimerie puisse avoir le rôle bénéfique pour les lettres qui est revendiqué dans certains textes, internes comme externes à l'art, il faut donc pouvoir maîtriser une chaîne très vaste de compétences, ce qui n'est que très rarement le cas. La plupart du temps, on a donc un éclatement des rôles dans la chaîne de conception, de production et de vente, avec une dispersion des activités à base de délégation, de sous-traitement ou de partenariat plus ou moins formalisé. Cette dispersion a sans doute freiné la constitution d'un domaine de compétences clair et défini, a fragilisé la prétention des imprimeurs à prendre en charge l'intégralité de la chaîne de production et a donc permis la contestation du monopole, ce qui a ralenti la professionnalisation du milieu du livre. Le cas des lettrés est le plus visible, mais la même chose peut-être observée pour les marchands. La distribution des livres imprimés par un imprimeur donné est rarement prise en charge par la même personne sauf pour les plus grands imprimeurs-libraires : au contraire, des marchands ou des armateurs prennent le relais pour la distribution en gros, avant de diffuser à plus fine échelle. Peu d'imprimeurs ont un réseau de librairies assez développé pour qu'on puisse considérer qu'ils assurent eux-mêmes le gros de leur distribution. Non seulement les imprimeurs ou les libraires ne sont pas parvenus à définir une tâche qui englobe toute la chaîne de production et ne sont donc pas considérés comme experts d'un ensemble de compétences ; mais les différentes tâches qui composent la chaîne de production du livre sont des tâches fréquemment accomplies par d'autres groupes.

Par l'introduction de l'imprimerie, les nouveaux entrepreneurs ont clairement revendiqué le domaine de compétence des scribes pour la reproduction technique des livres. Les oppositions telles que celle de Filippo de Strata, qui accuse les imprimeurs de voler son travail, même s'il se cache derrière des raisons plus nobles<sup>150</sup>, ont été vite étouffées. Les imprimeurs ont pris le contrôle de la niche créée par le faible nombre de scribes, leur peu d'influence dans le système des métiers vénitiens, et le faible commerce libraire dans la ville pour se développer. Cependant cette niche n'est pas suffisante, car elle ne concerne qu'un travail technique. Les autres tâches, la commercialisation et la préparation des textes en amont, sont déjà exercées par d'autres groupes constitués plus influents. Les lettrés ne pouvaient pas laisser les imprimeurs revendiquer leur part du travail ; ceux-ci avaient de toute manière besoin de ces collaborateurs. Leur poids symbolique dans la ville était bien plus important que celui du tout nouvel art. Le cas des marchands est un peu différent, mais leur poids économique, social et politique à Venise, leur implication dans le commerce du livre, en a aussi fait des concurrents potentiels pour l'instauration d'un domaine de compétence reconnu. Les imprimeurs et libraires n'avaient finalement que deux choix possibles pour établir leur place dans cette écologie déjà très encombrée : intégrer ces collaborateurs au système de production qu'ils contrôlent, quitte à affaiblir leur propre juridiction ; ou reprendre

---

150. *Biblioteca Marciana*, Mss. italiani, II, 133, n° 4846, fol. IV.

leur prestige au compte des imprimeurs.

Une éthique professionnelle voit donc bien le jour, mais celle-ci finit par se retourner contre les imprimeurs et les libraires qui subissent les critiques d'un groupe de lettrés fort de sa légitimité dans l'espace social. Les entrepreneurs du livre perdent alors leur prétention à contrôler toute la chaîne de production et à revendiquer le mérite de la correction des textes publiés, ou d'ailleurs de leur choix et de leur utilité sociale et scientifique. L'exemple exceptionnel d'Alde Manuce ne doit pas nous tromper : il est bien le seul à Venise à avoir suivi cette voie de légitimation intellectuelle jusqu'au bout, les autres n'ayant pas les moyens d'affirmer leur légitimité en ce domaine, à partir du moment où les lettrés se sont aussi emparés de ce média et de cette industrie. La capacité de certains à faire face à cette fragmentation crée finalement une différence fondamentale entre deux catégories d'acteurs du monde du livre, qu'il nous faut à présent aborder de façon plus précise.

## 9.2.2 Un espace professionnel à deux vitesses

### 9.2.2.1 La constitution d'une élite unie : les *mercatores librorum*

D'un point de vue social et économique, plusieurs de nos analyses ont montré la formation d'une élite très liée au sein du monde du livre. Les collaborations signalent à partir de 1480 la construction d'un groupe assez large mais dense en relations de travail, puis à partir de 1500, d'une oligarchie plus restreinte<sup>151</sup>. Nous avons relevé un phénomène similaire pour les relations de sociabilité et les mariages au sein d'une certaine élite économique, qui combine dots importantes et mariage homogames<sup>152</sup>. Les personnes centrales dans le réseau des collaborations et les personnes prises dans ces liens de sociabilités forts au sein du milieu du livre – mariages, témoignages, exécution testamentaire... – sont deux groupes qui se recoupent largement. À la lumière de ces deux analyses, on peut donc constater la constitution au cours de la période d'un espace social qui mélange vie économique et sociabilité, familiale notamment. Il s'agit d'un milieu dense en interconnaissances, ce qui permet de créer une communauté d'intérêts, et de la confiance et un certain contrôle social<sup>153</sup>. Nous souhaitons revenir sur ces analyses pour les lier plus directement et rendre compte de cette imbrication conduisant à la construction d'un espace professionnel.

Si on regarde le 3-noyau du réseau des collaborations de 1500–1530<sup>154</sup>, qui comprend une cinquantaine de membres, nos dépouillements ont relevé une trentaine de liens personnels : liens

---

151. Voir la section 5.1.1.

152. Voir la section 8.4.2.

153. Nous avons développé la question de la confiance dans la section 5.1.3.2. Nous renvoyons également à Thierry DUTOUR, « "Que chacun fache bon ouvrage et loyal". La construction et le maintien de la confiance impersonnelle dans la vie sociale à la fin du Moyen Âge (espace francophone, XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles) », art. cit.

154. Un 3-noyau est un ensemble de nœuds d'un réseau, dont tous les nœuds sont liés à au moins trois autres nœuds. Voir la figure 46.

familiaux, présences dans les testaments ou les procès comme témoins ou exécuteurs, ou encore transfert de matériel typographique. Étant donné l'état de conservation des sources et nos dépouillements, cela peut être considéré comme un réseau dense. De nombreux liens personnels échappent à notre analyse, mais on peut constater néanmoins que le réseau personnel complète le réseau professionnel, sans le recouper entièrement. La densité des liens des deux types au sein de cette élite va dans le sens de la constitution d'un groupe d'une grande cohésion sur la fin de la période. Un exemple particulièrement parlant est celui des mariages des différentes générations de la famille Fontana-Paganini qui les ont alliés à la famille de Madiis, Gabiano, Rusconi, qui sont eux-mêmes liés à la famille Garanta. Or dans le réseau des années 1480-1500, Paganino Paganini, Benedetto Fontana et Francesco de Madiis sont au sein de la large composante bi-connexe, alors que Bernardino Fontana et Franz Renner sont encore marginaux. Au cours des années 1500-1530, Benedetto Fontana et Nicolò Garanta font partie du 4-noyau, alors que Giorgio Rusconi ne fait partie que du 2-noyau. Les stratégies familiales des Fontana et Paganini ont sans doute favorisé leur insertion dans le milieu professionnel.

Les liens créés par les stratégies familiales et matrimoniales et la position au sein des collaborations professionnelles doivent se comprendre ensemble. On voit qu'il s'agit véritablement d'un espace social dans lequel ces acteurs agissent et interagissent. La cohésion qui existe entre eux est renforcée par la multiplicité des types de liens, qui permettent de créer une véritable communauté d'intérêts, mais également une forme d'identité professionnelle.

Nous avons fait l'hypothèse que ce milieu très dense constitue une forme d'espace professionnel. On peut en particulier le voir à travers les dénominations utilisées pour ces individus. Ce sont finalement les mêmes qui sont désignés comme *mercatores librorum* dans nos sources. Si on regarde toujours le réseau de 1500-1530, la concentration de ces marchands de livres augmente plus on se rapproche du cœur : nous en avons relevés 16 sur les 122 individus de la partie connexe ; 15 dans le 2-noyau (84 nœuds) ; 12 dans le 3-noyau (52 nœuds) ; 8 dans le 4-noyau (28 nœuds). Ce sont ensuite les mêmes individus que l'on trouve très impliqués dans les testaments ou les procès des uns et des autres ou dans les alliances familiales : les Fontana, de Paganini, Stagnino, Scotto ou encore Sessa. Ce relevé est bien sûr incomplet. Mais il permet malgré tout de comprendre de façon plus tangible les hiérarchies qui existent dans le monde du livre, et comment elles se reflètent, imparfaitement, dans les dénominations. Les membres du monde du livre liés entre eux par des liens personnels forts, les individus qualifiés de marchands de livre et les membres centraux des réseaux de collaborations sont des groupes qui se recoupent en grande partie

Ceci étant, certains *mercatores* ne sont pas présents dans les réseaux des collaborations, puisqu'ils ne sont pas cités dans les colophons. Certains sont des marchands internationaux de livres commerçant avec Venise, à l'image de Jordan Dinslaken<sup>155</sup> ou Bartolomeo de Francfort<sup>156</sup>. Dans

---

155. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 999, n° 96, 27 octobre 1503 ; b. 271, n° 313, 6 novembre 1512 ; *Collegio, Notatorio*, reg. 20, image 76, 14 mars 1525 (à cette date, Jordan Dinslaken est déjà mort).

156. Celui-ci est un bon exemple de ces marchands livres sur longue distance, mais dont on ne sait pratiquement

les premiers temps de l'imprimerie, les investisseurs, grands marchands allemands comme Manthen, Rauchfass ou Ugelheimer, étaient aussi qualifiés de marchands de livres, alors qu'ils n'apparaissent jamais en tant que tels dans les responsables des éditions de leurs compagnies. Certains proches de compagnies typographiques plus tardives se voient également qualifiés de marchands de livres : ainsi Giovanni Poesio, gendre de Bernardino Stagnino et son associé<sup>157</sup>. Prenons l'exemple de la famille Bianzago : celle-ci est liée à la famille d'imprimeur Benali, puisque Isabetta, fille de Bartolomeo Bianzago, est l'épouse de Bernardino Benali, qu'elle qualifie d'*impressor librorum* ou de *stampador*<sup>158</sup>. Dans son propre testament en revanche, Bartolomeo Bianzago ne se donne pas de métier ou d'occupation précise<sup>159</sup>. Un autre Bartolomeo Bianzago, sans doute le frère d'Isabetta, est qualifié de *mercator librorum* par son fils Hipolito<sup>160</sup>. Même si ces individus ne sont pas présents dans les colophons, on constate bien souvent des imbrications fortes avec les autres imprimeurs et libraires, entre relations personnelles, familiales, et relations professionnelles. Cela nous confirme dans l'idée qu'à la fin de notre période, une élite densément reliée s'est constituée, avec comme figures dominantes ces *mercatores librorum*, qualificatif qui dénote leur importance commerciale, mais également sociale, dans le monde du livre.

On trouve cependant une exception marquante à cette règle : Giovanni Bartolomeo da Gabiano, que l'on peut très clairement qualifier de marchand vu l'organisation de son réseau commercial, est toujours qualifié de libraire : il signe lui-même en tant que *librer*<sup>161</sup> ; il se présente devant les juges vénitiens du *Proprio* en tant que *bibliopola*<sup>162</sup> ; ses lettres lui sont adressées en tant que *libraro*<sup>163</sup>. La correspondance entre Giovanni Bartolomeo et ses représentants en France et en Italie ne laisse planer aucun doute sur l'ampleur de son commerce et l'organisation en filiale de sa compagnie. Et pourtant, la famille Gabiano se fait relativement discrète à Venise : elle ne signe jamais une édition en tant que telle, les membres de la famille sont assez peu présents dans les sources mis à part Giovanni Bartolomeo. Celui-ci se marie avec une fille de Franz Renner/Fontana, qui est donc la sœur de Cristina et de Benedetto Fontana, et la belle-sœur de Paganino Paganini<sup>164</sup> ; on remarquera d'ailleurs qu'un des fils de Benedetto Fontana s'appelle Giovanni

---

rien. Il apparaît dans un testament de marchand allemand, Conrad de Salzbourg, où on nous dit qu'il se trouve en Espagne et qu'il doit de l'argent à Conrad en raison du commerce de livres : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 295, n° 29, 21 juin 1501, en partie publié dans Gustav LUDWIG, « Contratti fra lo stampador Zuan di Colonia ed i suoi socii e inventario di una parte del loro magazzino », art. cit.

157. Sebastiano Danieli, relieur de livre, fait un leg à *Joannes Posio mercator librorum* : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 272, n° 646, 11 juillet 1520. Il est qualifié de libraire dans un autre testament deux ans plus tard (ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 543, n° 401, octobre 1522).

158. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 38, n° 58, 8 août 1524 et 15 mai 1543.

159. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 190, n° 367, 20 juin 1519.

160. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 218, n° 249, 13 juin 1538.

161. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 777, n° 455, 10 septembre 1531 ; b. 272, n° 733, 15 avril 1523.

162. ASV, *Giudici del proprio, Sentenze a legge*, b. 6, reg. 22, fol. 68, 11 septembre 1522.

163. ASV, *Miscellanea di atti diversi. Manoscritti*, b. 91.

164. Voir le testament de Paganino Paganini de 1505, où l'imprimerie qualifie un certain Giovanni Bartolomeo de Aste comme son *cognato* : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 1216, vol. IV, fol. 69-70, 11 juin 1543 (13 septembre 1505) publié dans Angela NUOVO, *Alessandro Paganino, op. cit.*, p. 251. Le testament de Giovanni Bartolomeo de Gabiano de 1526 parle de « *Clareta, filia ser Benedeto Fontana nepte mee* » et autres filles de « *Benedetto Fontana cugnato meo* » : ASV,

Bartolomeo, ce qui signale peut-être un lien de parenté spirituelle supplémentaire<sup>165</sup>. En raison de son activité et de ses liens forts avec des entrepreneurs qui n'hésitent pas à se qualifier de *mercator librorum*, il est donc assez surprenant que Giovanni Bartolomeo da Gabiano ne se soit jamais saisi de ce qualificatif. Ce cas est à rapprocher de celui de la famille Giolito. Gabriele Giolito se qualifie très clairement de *mercadante da libri* dans les années 1530–1540<sup>166</sup>; mais son père Giovanni Giolito, fondateur de la dynastie libraire, malgré ses multiples collaborations dans l'imprimerie vénitienne, est très peu présent dans les sources vénitiennes, et on ne le trouve pas qualifié de marchand de livre. Si on en croit les études récentes réalisées notamment par Angela Nuovo, celui-ci était bien davantage un marchand, qui a investi dans le livre, plutôt que l'inverse<sup>167</sup>. Si ces constatations sont bien sûr dépendantes des sources que nous avons pu consultées, elles n'en sont pas moins frappantes, pour deux des plus grandes compagnies libraires italiennes du xvi<sup>e</sup> siècle.

Giovanni Bartolomeo da Gabiano et Giovanni Giolito sont deux exceptions notables, mais qui ne remettent pas en cause le schéma général. On a bien à Venise la construction d'un espace professionnel pour une élite libraire, qui recoupe largement les *mercatores librorum*, des entrepreneurs très liés entre eux à la fois professionnellement et personnellement. Cette évolution, dont on voit un aboutissement dans le premier tiers du xvi<sup>e</sup> siècle, permet de parler d'une dynamique de professionnalisation menée par certains acteurs. En effet, à travers ces acteurs, on a bien la constitution d'un groupe de mieux en mieux délimité, avec un métier mieux défini et des pratiques communes propres aux grands marchands libraires et grands imprimeurs ou éditeurs commerciaux à Venise; ils possèdent des intérêts communs qu'ils défendent face aux autorités. Cependant, cette dynamique exclut en retour d'autres acteurs du monde du livre : on ne délimite pas un groupe sans en retrancher certains individus.

#### 9.2.2.2 Inclusion et exclusion

L'élite libraire vénitienne donne à première vue une image relativement inclusive : des familles s'agrègent par les mariages, les liens commerciaux et professionnels et les services rendus. Cependant, il ne faudrait pas oublier que cela concerne un groupe restreint de familles : la contrepartie de l'inclusion de certaines d'entre elles, est l'exclusion d'autres. Ce processus est visible sur le long terme, puisque nous avons constaté que la constitution de cette élite est progressive sur l'ensemble de notre période.

Si nous reprenons les réseaux professionnels, l'exclusion d'un certain nombre d'acteurs était flagrante durant la première période allant jusqu'en 1480. De nombreux acteurs ne sont présents

---

*Notarile, Atti*, b. 3345, fol. 151, 4 mars 1526.

165. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 887, n° 47, 3 juillet 1527; ASV, *Notarile, Tesmtanti*, n° 270, n° 142, 26 décembre 1511.

166. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 930, n° 333, 16 avril 1544; b. 1101, n° 237, 29 décembre 1536.

167. Voir Angela NUOVO et Christian COPPENS, *I Giolito e la stampa nell'Italia del XVI secolo*, *op. cit.* et la synthèse dans Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, *op. cit.*, p. 81–82.

que très peu de temps à Venise et n'entrent en collaboration avec personne ; nous l'avons interprété comme le symptôme d'une plus grande fragilité face aux aléas<sup>168</sup>. Face à ce système très cohérent et en même temps très fermé sur lui-même qui est constitué par les deux grandes compagnies typographiques de Johann de Cologne et Nicolas Jenson, les acteurs plus faibles étaient le plus souvent évincés tant du marché que des relations personnelles avec d'autres acteurs du livres. Mais cette situation change progressivement. Sur le plan des réseaux professionnels, l'évolution entre 1480–1500 et 1500–1530 témoigne d'une inclusion manifeste, puisque peu d'imprimeurs sont absents du réseau<sup>169</sup> : la plupart rentrent en collaboration avec au moins un autre acteur du livre. Mais cette inclusion se fait au prix d'une hiérarchie et d'un rapport de force économique bien visible entre les donneurs d'ordre et les imprimeurs exécutant la commande. L'inclusion dans les collaborations, c'est-à-dire finalement dans la circulation des capitaux, exclut néanmoins une grande majorité des imprimeurs et libraires des liens personnels forts que certaines familles savent entretenir en leur sein.

Ainsi, en 1480–1500, les individus servant de passerelle vers la composante bi-connexe, représentés en rouge sur la figure 40 permettent le plus souvent à des imprimeurs de production assez faible et quasiment absents de la documentation d'intégrer un milieu en cours de structuration : nous avons relevé le rôle de certains Allemands de ce point de vue, notamment Johann Hamman qui est le seul collaborateur de nombreux imprimeurs<sup>170</sup>. Entre autres nombreux exemples, nous pouvons également évoquer le triptyque Gabriele de Grassis/Giovanni Antonio Birreta/Andrea de Soziis. Les deux premiers sont originaires de Pavie, le troisième de Parme. Ils ont collaboré les uns avec les autres en 1483 à Venise<sup>171</sup>. L'ISTC recense 10 éditions pour Gabriele de Grassis entre 1481 et 1486 ; 7 éditions pour Birreta entre 1483 et 1492 ; et 7 éditions pour Andrea de Soziis entre 1483 et 1485. Pour chacun, leur durée d'activité est assez courte, et leur production assez faible. Par ailleurs, Birreta, qui gardait un pied à Pavie depuis 1486, y imprime davantage – 19 éditions en quatre ans, soit entre 1486 et 1490 ; Gabriele de Grassis y retourne également en 1490, mais avec moins de succès – 4 éditions nous sont parvenues entre 1490 et 1494 ; quant à Andreas de Soziis, il disparaît complètement des sources après 1485. En dehors de leurs éditions, on ne parvient pas à les identifier dans d'autres sources vénitiennes. Pourtant, ce groupe d'acteurs avait été intégré au grand circuit des collaborations typographiques : Gabriele de Grassis a sans doute imprimé pour Francesco de Madiis en 1485<sup>172</sup>, grand libraire, collaborateur de Nicolas Jenson, de Battista de Tortis et d'Ottaviano Scotto entre autres, mari de Cristina Fontana, et dont le commerce est florissant à cette époque<sup>173</sup> ; entre 1481 et 1490, de Madi ne publie que 10 éditions, mais toutes

168. Voir la section 3.4.2.3.

169. Voir les figures 38 et 45.

170. Voir les annexes 40 et 42.

171. Gabriele de Grassis imprime pour Giovanni Antonio Birreta en 1483 (n° ISTC : ij00569200) ; Andreas de Soziis pour les deux autres la même année (n° ISTC : ij00594300).

172. Pour une édition de Giovanni Marchesino, *Mammotrectus super Bibliam* : n° ISTC : im00245000.

173. Le 17 mai 1484, il possède ainsi un stock au moins 1361 livres : Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, op. cit., p. 115.



commandées à d'autres imprimeurs. Il est l'exemple même de ces commanditaires qui contrôlent la circulation du capital dans le monde du livre. Ce cas nous montre ainsi à quel point les collaborations n'ont pas toutes la même signification selon le point de vue des acteurs. Francesco de Madi est en mesure de contrôler l'inclusion professionnelle de certains acteurs, par ses commandes, et par son commerce : cependant cette inclusion n'est jamais totale, et se fait à son profit. De fait, il ne transforme pas ses collaborations en lien personnel, ce qui exclut donc, *de facto*, ces collaborateurs de l'élite contrôlant le marché. Cette exclusion est ici marquée par l'arrêt ou le transfert des activités des acteurs qui avaient été ainsi associés aux éditions vénitiennes. Notons d'ailleurs que si certains de ces grands entrepreneurs sont originaires de familles nobles du Nord de l'Italie, ce n'est pas une condition suffisante à l'inclusion dans cette élite : Nicolo et Francesco Girardenghi sont issus d'une famille noble de Novi Ligure<sup>174</sup>, ils collaborent à des éditions entre les années 1480 et 1490, mais sans jamais rentrer dans le milieu vénitien, sans jamais parvenir à lier des liens professionnels ou personnels durables dans le milieu du livre.

Francesco de Madiis est un bon exemple de ces entrepreneurs qui contrôlent la chaîne de production, de la production à la commercialisation, qu'il assure lui-même en partie, même si nous ne l'avons pas vu qualifié de marchand de livres à proprement parler. Les *mercatores librorum* sont pour la plupart des individus qui commandent des éditions, même si ce n'est pas leur activité exclusive : Paganino Paganini est un imprimeur qui a sans doute une connaissance technique, mais qui peut également, dès les années 1480, faire office d'éditeur commercial en employant les presses de Simone Bevilaqua<sup>175</sup> ; le même cas de figure se retrouve avec Battista de Tortis, qui imprime, mais édite également dès 1491<sup>176</sup> ; d'autres sont principalement éditeurs et libraires, comme Alessandro Calcedonio, Antonio Moreto ou encore les Scotto. Par leur contrôle de la production et une intégration verticale des différentes étapes, on peut considérer que ces individus sont bien les moteurs de la professionnalisation du métier : le contrôle sur l'inclusion ou l'exclusion des acteurs dans le circuit du livre est fort, même s'il est informel. On pourrait finalement reprendre à notre compte la qualification qu'utilisait Angela Nuovo pour l'entreprise éditoriale de Giovanni Giolto : il s'agit avant tout de « faire faire<sup>177</sup> ». Formulé ainsi, on voit bien à quel point ces entrepreneurs ressemblent finalement à n'importe quel autre grand marchand, dans n'importe quelle autre domaine de l'activité industrielle. Cette capacité à « faire faire », qui les distingue des artisans, en font les véritables donneurs d'ordre du monde du livre. Mais cette capacité n'est pas un critère suffisant : de nombreux éditeurs commerciaux sont actifs à Venise. Il faut donc y joindre un autre versant de leur activité, celui concernant la distribution.

En effet, un autre critère est déterminant dans ces processus d'exclusion ou d'inclusion d'acteurs dans l'élite libraire : il s'agit du commerce régional ou international. L'étendue du réseau

---

174. Arnaldo GANDA, *Girardenghi, Francesco*, *Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 56, en ligne, Rome, Treccani, 2001.

175. Un missel romain en 1487 (n° ISTC : im00701100), réédité en 1499 (n° ISTC : im00714500).

176. N° ISTC : ij00597000.

177. « egli è colui che "fa", ma che soprattutto "fa fare" » : Angela NUOVO et Christian COPPENS, *I Giolito e la stampa nell'Italia del XVI secolo*, op. cit., p. 23.

commercial est un facteur déterminant, à la fois pour le poids économique dont il est l'illustration et pour le prestige qui en ressort puisque les imprimeurs et libraires se rapprochent là du grand commerce dominé par les patriciens. Comme nous l'avons vu à d'autres occasions, l'implication du patriciat dans l'industrie vénitienne n'est pas rare, mais surtout en lien avec les investissements productifs et la distribution des produits sur une large échelle<sup>178</sup>. Le lien avec grand commerce est une constante de l'industrie du livre depuis les débuts avec les réseaux de Peter Ugelheimer, de Johann de Cologne; mais nous avons retracé leur évolution jusqu'aux années 1530 et la fin de la centralité de Venise dans certains de ces réseaux, comme ceux des Gabiano, Giolito, ou Giunti. Les imprimeurs reprennent également à leur compte l'organisation des compagnies lombardes ou florentines, en filiales, l'usage de la *procura*, et tout autre outil développé dans le commerce international italien et qui n'est donc pas spécifique au commerce du livre<sup>179</sup>. L'importance de ce facteur est en partie due à son pouvoir discriminant : le grand commerce, par les moyens qu'il nécessite, peut entraîner l'exclusion des acteurs qui ne disposent pas des moyens de s'y insérer. Les réseaux commerciaux que nous avons étudiés nécessitent des points d'attache dans différentes villes, ce qui s'effectue soit par des liens privilégiés avec des libraires sur place, soit par l'achat de boutiques, soit encore par l'envoi de représentants. Ce n'est pas une opération réalisable avec peu de moyens. Une production importante est souvent nécessaire pour que le transport et les liens instaurés soient rentables. L'exclusion se fait donc surtout par le besoin d'intermédiaires qu'ont les plus petits entrepreneurs.

Comme pour les financements des éditions, les imprimeurs qui doivent vendre leurs éditions en gros à des libraires internationaux qui les redistribuent ensuite entrent dans une relation de dépendance économique. Si une édition d'Antonello di Barasconi se retrouve aujourd'hui dans de nombreux fonds des pays germaniques ou nordiques ainsi qu'en péninsule ibérique<sup>180</sup>, ce n'est sûrement pas grâce au réseau commercial de Barasconi, qui ne publie que deux éditions et reste actif seulement de 1485 à 1486. Cette excellente distribution pourrait être une conséquence de la collaboration de Barasconi avec Guiglielmo Anima Mia : celui-ci, principalement un éditeur commercial, semble à l'inverse disposer d'un bon réseau commercial et ses éditions se retrouvent régulièrement dans ces régions<sup>181</sup>. De même, on peut citer Antonio de Gusago, un imprimeur mineur, originaire de Brescia, qui n'est connu que pour trois éditions entre 1497 et 1498, qui ont

---

178. Voir notamment la section 6.3.1.

179. Voir la section 3.3.1.

180. Une édition de commentaires de Thomas d'Aquin sur le *De anima* d'Aristote, imprimé en 1485 (n° ISTC : ito0238000) se trouve aujourd'hui en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Italie, en Espagne, au Portugal, en Autriche, en République Tchèque, en Roumanie et en Suède.

181. Il s'agit d'un indicateur grossier, mais cependant assez fiable, de la distribution originelle des volumes, dans la mesure où les collections de livres changent localement de propriétaire, mais en changeant assez rarement de régions. Il s'agit bien entendu de ne pas prendre en compte les collections américaines, ou même certains fonds incunables importants, comme la British Library. On trouve ainsi une édition de *l'Isolario* de Bartolomeo dalli Sonetti, publiée par Anima Mia en 1485-1486, qui se retrouve aujourd'hui dans des fonds anglais, français, allemands, italiens, espagnols, autrichiens et finlandais (n° ISTC : ibo0183000). On constatera la similitude des zones géographiques par rapport à l'édition de Barasconi mentionnée ci-dessus.

visiblement connu une excellente distribution, puisqu'on les retrouve abondamment dans les régions germaniques et en Europe de l'est, ainsi que dans la péninsule ibérique et en Angleterre, en plus bien sûr des exemplaires conservés en Italie<sup>182</sup>. Il paraît inconcevable qu'un imprimeur ayant imprimé aussi peu de temps ait réussi à mettre sur pied un tel réseau d'intermédiaires : la solution est sans doute à chercher du côté de sa collaboration avec Ottaviano Scotto, qui n'est explicitement mentionnée que pour la première de ces éditions ; celui-ci travaille avec des imprimeurs allemands, envoie un représentant en Espagne en 1492 pour récupérer des créances<sup>183</sup>, possède des boutiques en Italie<sup>184</sup>. Bien que nous n'en ayons pas de preuve formelle, la disparition rapide de ces imprimeurs semble indiquer des difficultés économiques ; les collaborations avec des marchands bien plus fortunés et dont le réseau commercial pouvait apparaître attrayant, a acté une situation de dépendance économique et commerciale et n'a pas empêché l'arrêt de leur activité. On a donc bien ici un facteur d'exclusion de certains individus, car l'expérience et les techniques sont maîtrisées par une élite, ce qui renforce en retour la conscience collective de celle-ci, et son caractère de plus en plus professionnalisé.

### 9.2.2.3 Une spécificité du livre ?

Les différents critères qui distinguent l'élite du monde du livre rapprochent finalement les marchands de livres des marchands tout court. On pourrait croire à une intégration de ces *mercatores librorum* à la classe marchande vénitienne. Or ce n'est pas du tout le cas. Les grands marchands vénitiens patriciens se caractérisent par une activité commerciale importante, leur capacité à affréter les galères construites par la ville, mais également par leur statut politique : la classe dirigeante de Venise est une classe marchande. Bien sûr, l'inverse n'est pas vrai : tous les marchands ne participent pas à la vie civique et politique, comme c'est bien sûr le cas de la grande majorité des acteurs du livre. Les citoyens ont une participation administrative, et certains marchands de livres sont des citoyens de la Terre Ferme vénitienne. Par ailleurs, non seulement, il n'y a pas fusion des marchands de livre dans la classe marchande, mais les marchands de livre cultivent eux-mêmes leur spécificité. Peu de liens personnels sont développés entre les patriciens vénitiens et les grands imprimeurs ou libraires, les *mercatores librorum* vénitiens.

Dans leurs mariages mêmes, on voit bien que le livre est un vecteur de reconnaissance mutuelle : les marchands de livres s'allient entre eux, plutôt qu'avec d'autres marchands. Les mariages avec la classe citoyenne ou patricienne s'accompagnent au contraire d'une sortie du monde du livre, une stratégie matrimoniale exogame. Il en est de même pour les interactions et les services rendus, qui dans cette élite libraire ont tendance à l'être entre marchands de livre, et non pas entre

---

182. Il s'agit des *Satires* de Persius (n° ISTC : ip00358000), du *De proprietate latini sermonis* de Nonius Marcellus (n° ISTC : in00273000) et de *Il Filoclo* de Boccace (n° ISTC : ib00745000).

183. ASV, *Lettere sottoscritte - Mar - Dal 12 marzo al 30 agosto 1492 - Serenissima Signoria I Fa 164*, b. 887, cité dans Carlo VOLPATI, « Gli Scotti di Monza. Tipografi-editori in Venezia », art. cit., p. 369.

184. Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, op. cit., p. 77.

marchands tout court. Si le terme de *mercator* joue bien sûr sur le prestige social accolé au statut de marchand à Venise, le qualificatif de *librorum* reste central. Quelques individus au cours de la période se voient qualifiés ou se qualifient uniquement de *mercator* : des marchands des débuts de l'imprimerie (Johann de Cologne, Johann Rauchfass), un marchand qui s'est converti sur le tas à l'imprimerie (Daniel Bomberg), un libraire issu d'une famille marchande et qui conserve une activité commerciale diversifiée (Lucantonio Giunti) et enfin Alessandro Calcedonio, le seul qui ne semble pas avoir fait autre chose que de commercer des livres dans diverses régions d'Italie, mais qui se présente malgré tout devant le *Collegio* en tant que « *marchadante de vostra illustrissima Signoria* <sup>185</sup> ». Ces cas sont rares sur l'ensemble des occurrences, et témoignent souvent de circonstances particulières, d'un *ethos* marchand constitué avant de commencer à se spécialiser dans le commerce du livre. Ce sont des marchands qui commercent du livre, ou d'anciens marchands généralistes reconvertis, dont la socialisation professionnelle s'est donc avant tout faite dans le milieu du grand commerce. Mais dans la majorité des imprimeurs et libraires, les références professionnelles demeurent liées au livre tout au long de sa carrière, même dans le cas de Nicolas de Francfort qui pourtant opère une sortie du monde du livre par ses stratégies économiques et matrimoniales. Qualifié de *mercadante de libri* dans la *mariegola* de la *scuola* de San Cristoforo <sup>186</sup>, il continue à se revendiquer *impressor librorum* à la toute fin de sa vie, en 1519, alors que ses liens avec le commerce du livre sont de plus en plus ténus <sup>187</sup>. Le fait même que Giovanni Bartolomeo da Gabiano ne se qualifie que de *librarius* peut également renvoyer à une revendication de l'activité liée au livre. L'objet et son contenu intellectuel peut progressivement devenir un titre de gloire, qui distingue les *mercatores librorum* des *mercatores* habituels.

La spécificité du commerce libraire apparaît de plus en plus clairement au xvi<sup>e</sup> siècle, durant lequel les acteurs du monde du livre sont considérés en Italie comme des « marchands honorables », dédiés à la *mercanzia d'onore*, plutôt qu'à la *mercanzia d'utile* comme les autres marchands. Cette formule a été rendue célèbre par une lettre de Piero Aretino à Gabriele Giolito en 1542 <sup>188</sup>. De cette expression et de ce que nous avons relevés dans nos sources, on pourrait donc en conclure que cette élite libraire, ce groupe caractérisé par une grande cohésion professionnelle et personnelle, qui se mélange peu, tant avec les autres acteurs du livre qu'avec les citoyens ou patriciens vénitiens, crée progressivement une identité professionnelle. Cette identité tire sa gloire de son rapport à des affaires « honorables », c'est-à-dire les sciences et les lettres ; elle vient de la conscience d'une spécificité de leur activité libraire, qui mélange à parts variables savoir-faire technique, compétences intellectuelles et réseau commercial. Leur cohésion viendrait de la capacité de chaque individu à maîtriser, avec plus ou moins d'efficacité, la totalité de la chaîne de production, en commanditant des éditions, en s'assurant du choix des auteurs et des éditeurs

185. ASV, *Collegio, Notatorio*, reg. 14, image 292, 9 août 1496.

186. ASV, *Scuole piccole e suffragi*, b. 406, fol. 59.

187. ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, n° 12, 22 mai 1519.

188. Angela NUOVO, *The Book Trade in the Italian Renaissance*, op. cit., p. 13-14.

scientifiques, et enfin en permettant une distribution régionale et internationale. Ces individus constituent alors le moteur de la professionnalisation du monde du livre, car il s'agit d'un sous-groupe du monde du livre qui est parvenu à créer un lien social propre au métier et une reconnaissance de leurs auditoires autour des activités liées au livre, tout en excluant une partie des acteurs.

Nous avons pu observer un faisceau d'indices concordants pour parvenir à la conclusion de la professionnalisation du monde du livre, qui se constitue en milieu professionnel grâce à l'action de certains acteurs centraux. Cependant, les sources restent relativement peu loquaces en matière de professionnalisation du monde du livre, étant donné l'absence de représentation collective. Vu l'importance du grand commerce dans la pratique des marchands de livres, sans doute faudrait-il regarder à présent du côté des autres villes d'imprimerie et changer d'échelle.

### **9.3 Une construction professionnelle à une autre échelle**

S'il existe une spécificité du livre par rapport à d'autres activités marchandes ou artisanales, elle doit pouvoir s'observer dans d'autres lieux. Il faut donc s'intéresser à d'autres villes d'imprimerie dont le volume de production est comparable, pour mettre en relation des populations et des activités de même niveau. Pour notre période, on pourra surtout regarder Paris et Lyon, deux villes dont la production concurrence Venise à partir de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, et qui ont une communauté d'imprimeurs et de libraires bien implantée. Ce sont également deux villes qui ont bénéficié de l'attention des historiens du livre, depuis les travaux fondateurs autour de *l'Histoire de l'édition française*, avec l'impulsion donnée notamment par Henri-Jean Martin, Annie Charon et Nathalie Zemon Davis. Pour des comparaisons ponctuelles, nous quitterons parfois le cadre de ces deux villes pour observer la manière dont le milieu du livre s'organise dans des centres plus petits. Il pourra également être intéressant de pousser la comparaison jusqu'à la fin de l'époque moderne, à une époque où en réalité, les problèmes pour délimiter les activités d'un commerce et d'une industrie du livre sont les mêmes que ceux que nous avons rencontrés à Venise entre la dernière partie du xv<sup>e</sup> et le premier tiers du xvi<sup>e</sup> siècle.

#### **9.3.1 Des professions du livre hors de Venise**

Toutes les études sur le monde du livre s'accordent à reconnaître l'extrême hétérogénéité de ces milieux, surtout dans les grands centres, et ce jusqu'à l'époque moderne et contemporaine. Bien souvent, les auteurs parlent d'une communauté d'imprimeurs et de libraires plus ou moins constituée, mais qui prend malgré tout une réalité économique et sociale au xvi<sup>e</sup> siècle.

Prenons le cas de Paris, bien étudié et sur lequel les sources sont abondantes. Les hiérarchies du milieu du livre imprimé sont l'héritage d'un milieu déjà bien constitué avant même l'arrivée

de l'imprimerie : on trouvait toute une gradation de statuts et de richesse entre le marchand de livre aisé, les parcheminiers qui s'apparentent à des boutiquiers, et les enlumineurs ou relieurs qui étaient considérés comme des artisans<sup>189</sup>. L'étude d'Annie Charon sur les métiers du livre à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle a permis de dresser un premier portrait de ce milieu social hiérarchisé<sup>190</sup>. Elle a également pu constater que l'élite la plus riche, les grandes familles que sont les imprimeurs humanistes et les marchands libraires qui sont le plus souvent libraires jurés de l'université, sont unis au sein d'une même communauté. Presque tous Bourgeois de Paris, ils sont également très liés par une forte homogamie<sup>191</sup>. Elizabeth Armstrong a également mis en évidence la manière dont les imprimeurs étrangers pouvaient s'intégrer à l'élite du commerce du livre : le statut de libraire juré leur est ouvert dès le début, il n'existe pas de restriction d'activité les concernant. Le cas de Thielman Kerver est particulièrement révélateur : à travers ses alliances économiques et matrimoniales, l'accession au statut de libraire juré, et une activité éditoriale florissante, il parvient à une intégration totale<sup>192</sup>. Cette intégration se fait non seulement dans le milieu du livre parisien, mais surtout dans son élite commerciale, que Kerver parvient à intégrer par différents biais. Il faut d'ailleurs constater que, selon ces études, les mariages avec la robe parisienne existent mais sont assez rares, de même que les alliances avec les familles de marchands plus généralistes. Il existe donc bien une communauté du livre à part entière, dont l'élite se reconnaît par cette activité, qui favorise l'intégration d'étrangers en son sein.

La formation de cette communauté est enfin souvent facilitée par un même ancrage géographique. C'est particulièrement valable à Paris, où les imprimeurs et les libraires sont regroupés dans les environs de l'université<sup>193</sup> ; il s'agit même d'une obligation aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>194</sup>. C'est également le cas à Rouen notamment<sup>195</sup> ou à Bruges<sup>196</sup>.

L'élite libraire parisienne est densément connectée, comme d'ailleurs l'élite vénitienne. Mais ses caractéristiques objectives sont également difficiles à déterminer. La carrière de Robert Estienne le démontre bien. La structure de l'ouvrage réalisé sur cet imprimeur humaniste par Elizabeth Armstrong est d'ailleurs très révélatrice : « *The merchant-craftsman* », « *The scholar-publisher* », et

---

189. Marie-Hélène TESNIÈRE, « Du manuscrit à l'imprimé. Les derniers siècles du Moyen Âge », *Paris, capitale des livres : le monde des livres et de la presse à Paris, du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2007, p. 13-26, p. 19.

190. Voir en particulier Annie PARENT-CHARON, *Les Métiers du livre à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 187-204.

191. *Ibid.*, p. 192.

192. Elisabeth ARMSTRONG, « Paris printers in the sixteenth century : an international society? », *Printers and readers in the sixteenth century*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 3-15 ; Thierry CLAERR, « Le rôle de Thielman Kerver dans l'évolution de la typographie à Paris à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au début du XVI<sup>e</sup> siècle », *Gens du livre & gens de lettres à la Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2014, p. 323-340.

193. Annie PARENT-CHARON, *Les Métiers du livre à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 172.

194. Frédéric BARBIER, Sabine JURATIC et Annick MELLERIO, *Dictionnaire des imprimeurs, libraires et gens du livre à Paris, 1701-1789*, *op. cit.*, p. 16.

195. Pierre AQUILON, « Géographie urbaine de l'édition rouennaise. Imprimeurs et libraires dans la ville (Rouen 1485-vers 1600) », *Gens du livre & gens de lettres à la Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2014, p. 293-308.

196. Renaud ADAM, « The emergence of Antwerp as a printing centre. From earliest days of printing to the Reformation (1481-1520) », *art. cit.*

« *The King's printer* »<sup>197</sup>. Le début de sa carrière est marquée par des alliances économiques et familiales avec le milieu des marchands libraires et des grands imprimeurs parisiens, ainsi que par la reprise d'un atelier typographique ; mais le reste de sa carrière va s'attacher à développer cette figure de l'imprimeur lettré et humaniste, pour aboutir à une reconnaissance du pouvoir royal. On retrouve ici la même ambiguïté que nous avons observée à Venise entre l'activité artisanale, commerciale et enfin intellectuelle. Robert Estienne parvient à jouer sur tous ces tableaux : si la figure de l'imprimeur lettré semble un peu plus développée à Paris au xvi<sup>e</sup> siècle qu'à Venise, elle n'en reste pas moins une exception, même au sein de l'élite du monde du livre parisien. Mais on retrouve le même type de légitimité construite à Venise, sur la base d'une compétence intellectuelle, d'une activité artisanale et d'un large réseau commercial. Les individus reprennent donc l'éthique professionnelle que nous avons observée à Venise, en jouant sur l'ambiguïté de leur position à la frontière de plusieurs mondes professionnels.

Alors qu'une corporation existe à Paris pour les métiers du livre, Lyon a le même fonctionnement que Venise, en dehors d'un métier institué. Pourtant, même à Lyon, il existe également une communauté de métier, et on peut aussi considérer qu'une forme de conscience professionnelle est à l'œuvre. À Lyon, celle-ci a surtout été abordée du point de vue des ouvriers typographiques. Les travaux de Nathalie Zemon Davis ont mis en lumière la communauté d'intérêts des ouvriers du livre<sup>198</sup> ; des études ont également souligné que même si la communauté des compagnons et des ouvriers typographiques n'est pas officiellement reconnue au xvi<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> siècle, elle a pourtant une réalité<sup>199</sup>. Il s'agit finalement d'une communauté créée sur la base d'une activité professionnelle commune et à partir des conditions dures de travail qui sont celles de compagnons, menacés par le statut des apprentis, qui permet aux employeurs d'avoir une main d'œuvre bon marché et plus docile<sup>200</sup>. Une telle communauté semble cependant exceptionnelle, et les études se sont ailleurs davantage portées sur les maîtres. À Paris, les travaux de Frédéric Barbier et de Sabine Juratic pour l'époque moderne ont bien montré que les autorités ont largement contribué à créer une communauté professionnelle : les libraires et les imprimeurs constituent le pivot des activités liées au livre. Ils sont liés par des liens de parenté et de voisinage, une proximité géographique, mais aussi par le fait qu'ils sont sous l'autorité et la protection de l'université, qu'ils sont reconnus parmi les métiers les plus prestigieux de la ville et par les privilèges que le roi leur accorde. Cela participe à la formation d'une « association professionnelle soudée, dans laquelle n'entre pas qui veut<sup>201</sup> ». En particulier, pour rentrer dans la corporation, il faut être catholique, parler et écrire le latin, lire le grec, avoir fait un apprentissage de quatre ans si on n'est

---

197. Elisabeth ARMSTRONG, *Robert Estienne, royal printer*, op. cit.

198. Natalie Zemon DAVIS, « A trade union in sixteenth-century France », art. cit.

199. Jacqueline ROUBERT, « La situation de l'imprimerie lyonnaise à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle », *Cinq Études lyonnaises*, Genève, Droz, 1966, p. 77-III, p. 77.

200. *Ibid.*, p. 80.

201. Frédéric BARBIER, Sabine JURATIC et Annick MELLERIO, *Dictionnaire des imprimeurs, libraires et gens du livre à Paris, 1701-1789*, op. cit., p. 16.

pas fils de maître, suivi d'un service comme compagnon de trois ans<sup>202</sup>. Cela donne un ensemble professionnel hétérogène, avec des hiérarchies fluctuantes et des frontières peu rigides entre les maîtres, les libraires vendeurs au détail et les revendeurs ou les bouquinistes. Mais malgré ces différences de statut, qui touchent comme on le voit aussi bien Venise autour de 1500 que Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle, il existe un espace professionnel autour du livre, à travers un processus mené par les grandes familles de l'élite qui se reconnaissent entre elles.

L'un des critères communs des membres de l'élite du livre est la participation au grand commerce et le contrôle vertical de la filiale de production et de distribution du livre. On l'a vu avec l'évolution de la carrière de Robert Estienne. C'est également le cas des marchands libraires lyonnais, qui ont un très large rayon d'action et se réunissent en compagnies, créant ainsi une communauté d'intérêts de taille restreinte, visant à une activité éditoriale et à toucher un réseau commercial vaste<sup>203</sup>. On retrouve enfin le même fonctionnement avec les libraires de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais aussi et surtout aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles : l'élite est clairement assimilée aux marchands du grand commerce libraire<sup>204</sup>. Un autre exemple du XV<sup>e</sup> siècle montre bien qu'il s'agit d'un phénomène largement répandu. C'est le cas par exemple de Gaspar Trincher, libraire et imprimeur à Barcelone. Alors que son petit frère Pere a été un artisan, un imprimeur en proie aux difficultés financières, Gaspar est un « *mercader de libros* », un titre qui est utilisé pour qualifier le commerce de livres de gros, et relation avec d'autres pays, et le contrôle de la chaîne de production et de distribution<sup>205</sup>. Cependant, dans tous ces centres de production du livre, cette élite marchande libraire ne semble pas se mélanger avec l'élite marchande généraliste, ou alors très tardivement. Le rôle du grand commerce dans l'identité et la construction d'un espace professionnel propre au livre sont donc ambigus, comme nous l'avons observé à Venise.

### 9.3.2 Le grand commerce dans la profession libraire

L'identité de l'élite libraire européenne n'est pas réductible à celle des grands marchands internationaux, tout en accordant une place importante à l'activité commerciale et aux réseaux européens. Il y a donc une ambiguïté importante que nous avons observée à Venise : le grand commerce est à la fois un élément déterminant pour l'identité professionnelle libraire, mais celle-ci est cependant bien distincte de celle des grands marchands, à Venise, en Italie, ou en France. Avant de le voir plus précisément, il faut tout d'abord rappeler que cette identité ne concerne qu'une minorité du monde du livre, mais il s'agit d'une minorité active qui sert de vitrine à l'industrie et au commerce de l'imprimerie, qui est en relation avec les autorités et les auteurs, et qui

---

202. *Ibid.*, p. 17.

203. Jeanne-Marie DUREAU-LAPEYSSONNIE, « Recherches sur les grandes compagnies de libraraires lyonnaise au XVI<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 5-9.

204. Annie PARENT-CHARON, *Les Métiers du livre à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 192 ; Marie-Hélène TESNIÈRE, « Du manuscrit à l'imprimé. Les derniers siècles du Moyen Âge », art. cit., p. 17.

205. Philippe BERGER, « La famille Trincher et le monde du livre à Valence au début du XVI<sup>e</sup> siècle », art. cit.



est un moteur de professionnalisation du métier.

L'exemple de Lyon en ce sens est particulièrement flagrant. Sans corporation encadrant le métier, on retrouve néanmoins une structuration par le biais des associations et des compagnies<sup>206</sup>. L'accord de la première compagnie des libraires lyonnais est conclu en 1504, même si la première édition attestée date sans doute de 1509. La compagnie regroupe des libraires français et des libraires italiens comme les Giunti semblent avoir collaboré avec eux. La deuxième compagnie conclue en 1520, en revanche, est construite autour de Lucimborgo da Gabiano, le neveu de Giovanni Bartolomeo da Gabiano. Lucimborgo et certains de ses associés concluent deux compagnies à la fois : une « Compagnie des lectures » et une « Compagnie des textes », renouvelées jusqu'en 1541 et avec une production d'une centaine de volumes. D'autres compagnies sont ensuite créées, notamment la Grande Compagnie de 1541, dans laquelle on retrouve à nouveau des familles du commerce libraire vénitien : les Giunti, les Gabiano et les Portonari.

Il s'agit à chaque fois de collaborations très durables, qui allient à la fois des Français et des Italiens installés sur place, représentants d'une filiale basée en Italie. Ce sont des compagnies œuvrant à des entreprises coûteuses d'édition. L'alliance de ces familles leur permet d'unir leurs réseaux commerciaux, et d'atteindre aussi bien le reste de la France, l'Italie, mais également la péninsule ibérique, l'Angleterre, ou encore les pays germaniques. Mais ces compagnies, outre le fait que les acteurs en sont toujours plus ou moins les mêmes, ont également pour caractéristique de ne rassembler que des libraires, imprimeurs ou éditeurs. On ne retrouve pas de grands marchands généralistes, qu'ils soient d'ailleurs français ou italiens. De façon générale, ceux-ci ont l'air particulièrement peu présents dans le commerce du livre lyonnais. Les grandes compagnies florentines comme celle des Salviati, ne semblent pas commercer de livres<sup>207</sup> ; la compagnie Datini n'apparaît pas non plus en lien avec les libraires lyonnais au XVI<sup>e</sup> siècle, si on en croit la *Bibliographie lyonnaise* réalisée par Henri Louis Baudrier<sup>208</sup>. Alors même que ces libraires font bien partie de la nation italienne présente à Lyon, les collaborations se font dans un même cercle professionnel relativement restreint plutôt que dans le vivier commercial italien des grandes compagnies généralistes. Des liens personnels peuvent occasionnellement être repérés, mais à notre connaissance, il n'existe pas de collaboration formelle et durable entre des imprimeurs et libraires italiens et leurs compatriotes marchands.

Faudrait-il alors en conclure que la collaboration de Nicolas Jenson avec Girolamo Strozzi pour une édition de l'*Histoire naturelle* de Pline en 1476 est une exception<sup>209</sup> ? Les relations de Giovanni

---

206. Voir Jeanne-Marie DUREAU-LAPEYSSONNIE, « Recherches sur les grandes compagnies de libraires lyonnaises au XVI<sup>e</sup> siècle », art. cit. Le cas des associations parisiennes au XVI<sup>e</sup> siècle a été étudié dans Annie PARENT-CHARON, « Associations dans la librairie parisienne du XVI<sup>e</sup> siècle », *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Langres, Klincksieck, 1996, p. 17-30.

207. Agnès PALLINI-MARTIN, « Réseaux florentins, négoce et politique à Lyon autour de 1500 », *op. cit.*

208. Henri BAUDRIER, *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondateurs de Lettres de Lyon au XVI<sup>e</sup> siècle. Publiée et continuée par Julien Baudrier*, *op. cit.*

209. Angela NUOVO, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, *op. cit.*, p. 38.

Bartolomeo da Gabiano avec les banquiers florentins<sup>210</sup>, les collaborations d'Alde Manuce avec Piero Francesco Barbarigo, ou encore le travail des imprimeurs vénitiens avec des patriciens ou citoyens marchands, seraient également inhabituelles par rapport à ce que l'on observe ailleurs en Europe? En réalité la dynamique est la même à Venise ou à Lyon. En effet, les patriciens ou marchands qui investissent dans l'imprimerie ne sont jamais intégrés au monde du livre : ils restent en marge, en tant qu'investisseurs, mais leur identité professionnelle n'est jamais réellement liée à l'objet livre, à la différence des imprimeurs et libraires avec qui ils travaillent. À Lyon, cela va encore plus loin, puisqu'on ne trouve pas de trace de collaboration, de contrat formel entre des familles de libraires et des marchands généralistes ; ceux-ci ont peut-être existé, nous ne sommes pas à l'abri d'une perte de sources<sup>211</sup>. Mais ce qui est certain, c'est que les marchands des grandes compagnies n'ont pas cherché de telles collaborations avec empressement, de même que les libraires ou les marchands de livres semblent avoir préféré se tourner vers des individus qu'ils considéraient comme leurs confrères, partageant une même activité. Précisons que cela n'exclut pas une diversification de l'activité de ces imprimeurs ou libraires, ce qui parfois peut les entraîner à côtoyer ces marchands. Mais comme à Venise, ils restent caractérisés par le livre, et non comme marchands généralistes le plus souvent<sup>212</sup>.

L'homogamie que nous avons analysée n'est qu'un des symptômes de la constitution de ce monde du livre, qui tend à se caractériser en Europe par une relative fermeture, ou plutôt, une capacité à définir son activité comme différente d'un simple commerce. Les alliances vont alors rester au sein du commerce libraire sans se dissoudre dans le reste de la classe marchande locale. On a ainsi l'impression, à Venise comme à Lyon, que les libraires préfèrent construire leurs propres réseaux commerciaux quand ils en ont les moyens, faire appel à des marchands de livres pour étendre la diffusion, et seulement en dernier recours faire appel à des marchands généralistes<sup>213</sup>. Mais ces marchands ne sont jamais des marchands de livres à proprement parler, car ils n'en font pas leur activité principale. Il s'agit donc d'une sorte de chasse gardée que les grands marchands du début de l'imprimerie ont réussi à se constituer, qui perdure au XVI<sup>e</sup> siècle et qui ne semble pas intéresser particulièrement les marchands généralistes italiens, ou d'ailleurs européens.

L'exemple de Lyon souligne également un autre élément qui nous semble important pour comprendre le monde du livre vénitien, et européen : les compagnies libraires « trans-nationales », c'est-à-dire regroupant des entreprises lyonnaises, florentines et vénitiennes vont davantage de soi pour les acteurs, que des compagnies « nationales » qui regrouperaient des marchands de la

---

210. *idem*, « Una lettera di Michele Tramezino a Giovanni Bartolomeo Gabiano (1522) », art. cit., p. 153.

211. Cette hypothèse n'est pas à exclure, si on repense au flou qui a longtemps entouré la collaboration de Piero Francesco Barbarigo à la compagnie aldine.

212. Nous souhaitons remercier ici Jamie Cumby, qui réalise une thèse sur les Gabiano à Lyon, pour ses réponses à nos questions à ce sujet.

213. Par exemple les Cimalarcha qui auraient permis à un missel glagolithique d'arriver en Dalmatie, ou dans d'autres régions de la Méditerranée orientale : voir les pages 338 et 385.

même nation, qu'ils soient ou non spécialisés dans le livre. Si nous avons bien pu voir que les colonies nationales avaient joué un rôle facilitateur pour le développement des réseaux commerciaux du livre vénitien, force est de constater que la collaboration entre partenaires de nations différentes se porte bien au cours du xvi<sup>e</sup> siècle. Cela renforce le constat de décentrement du monde du livre vénitien, avec des compagnies libraires à filiales, dont certaines ont leur centre névralgique plutôt dans le Piémont et le Montferrat qu'à Venise même. Ces réseaux transnationaux et ces alliances entre imprimeurs et libraires de provenance diverses nous conduisent à nous demander si on s'oriente, à partir des années 1520–1530, vers une république des libraires à l'échelle européenne.

### 9.3.3 Conclusion : vers une « république des libraires » ?

Si le commerce international prend une telle importance pour les marchands de livres, imprimeurs, libraires ou éditeurs, c'est peut-être parce que cela leur permet aussi de nouer des liens avec des individus qui partagent la même activité, sans que le lieu n'ait finalement une grande importance. Cette activité leur permet de se reconnaître entre eux, de tisser des réseaux économiques, de collaboration, et finalement de contribuer à la naissance d'une conscience professionnelle non pas à l'échelle locale de la ville, mais à l'échelle transnationale européenne. L'expression de « république des libraires » a été utilisée par Frédéric Barbier dans un contexte géographique et chronologique très différent : il s'agissait de montrer qu'au xviii<sup>e</sup> siècle, le changement de statut du texte et de l'auteur en Allemagne était dû en partie à des transformations de la librairie allemande ; la république des libraires se serait posée en intermédiaire entre la nation allemande en construction et ses maîtres à penser, avec des transformations de structures et de modes de commerce <sup>214</sup>. Il s'agit donc d'une situation bien différente de celle de l'imprimerie vénitienne, ou même européenne, entre le xv<sup>e</sup> et le xvi<sup>e</sup> siècle. Mais l'expression, à un moment où la république des lettres humanistes est en train de naître, peut néanmoins nous permettre de ne plus considérer l'imprimerie vénitienne comme une structure purement locale, mais au contraire ancrée dans des mouvements et des dynamiques économiques et sociales plus larges. Le même auteur, dans *L'Europe de Gutenberg*, avait d'ailleurs parlé de « la société des ateliers » pour qualifier l'évolution de l'imprimerie depuis la fin du xv<sup>e</sup> siècle, qui pourrait se rapprocher de ce que nous observons <sup>215</sup>.

Avec le développement d'entreprises polycentriques, les libraires européens les plus importants sont en permanence en contact les uns avec les autres. La fréquence des lettres reçues par Giovanni Bartolomeo da Gabiano à Venise en témoigne. Les activités de Lucimborgo à Lyon lui sont connues, et il dirige donc depuis Venise ses associations avec les libraires lyonnais. Il envoie des livres à des libraires à Ferrare, Mantoue, Milan, Padoue ou Bologne. Ses relations sont également

---

<sup>214</sup>. Frédéric BARBIER, « De la république des auteurs à la République des libraires : statut de l'auteur, fonctions et pratiques de la librairie en Allemagne au xviii<sup>e</sup> siècle », art. cit.

<sup>215</sup>. *idem*, *L'Europe de Gutenberg*, *op. cit.*, p. 168.

étroites avec des banquiers florentins, mais ceux-ci restent encore en retrait de la distribution des livres à proprement parler<sup>216</sup>. Le polycentrisme est encore plus poussé avec la compagnie des Giolito, dont le centre se situe entre Venise et Trino dans le Montferrat<sup>217</sup>. On a également pu constater la circulation des représentants de commerce, voire des imprimeurs et libraires eux-mêmes entre les différents centres du livre italiens, voire européens pour des entreprises typographiques ou libraires de grande ou moyenne taille. Les associations lyonnaises se font avec des représentants des filiales italiennes. Le développement du commerce d'importation de livres en Espagne se fait également via l'implication de maisons étrangères avec filiales, en particulier françaises et italiennes : on y trouve ainsi des imprimeurs, libraires ou éditeurs actifs à Venise comme Guido de Lavezaris, qui travaille avec Lazzaro de Gazanis et Juan de Porrás, mais également Johann Emerich de Spire et Lucantonio Giunti<sup>218</sup>. La mise en relation des presses européennes peut aussi se faire via certains représentants de la république des lettres : ainsi les trajets d'Érasme entre les presses aldines de Venise, celles de Bâle ou encore de Paris ou de Londres<sup>219</sup> ; de même les voyages de Paul Manuce, le fils d'Alde Manuce, participe au renforcement des liens entre Paris, où il publie certaines de ses œuvres, Venise, l'Espagne et différentes autres villes italiennes<sup>220</sup>. Ces voyages et ces collaborations permettent de tisser un réseau large de relations à l'échelle de l'Europe entre des imprimeurs de calibre comparable et qui se reconnaissent comme des associés, mais aussi des concurrents potentiels.

Car cette république des libraires est bien entendu une république concurrentielle. Les cas de contre-façon qui traversent le début du xvi<sup>e</sup> siècle, entre Venise, Florence et Lyon, le montrent éloquemment<sup>221</sup>. Les contrefaçons des éditions aldines à Bâle ont également permis à Johann Froben de se faire remarquer d'Érasme qui le choisit ensuite comme imprimeur. Les stratégies éditoriales de Venise doivent aussi prendre en compte l'émergence de nouveaux centres de production, notamment les villes françaises sur la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, ainsi que les villes allemandes. Mais même dans ces cas de conflit plus ou moins ouverts, on constate que ces imprimeurs situés dans des villes différentes, non seulement participent d'un même réseau d'information sur le marché du livre, ses besoins et l'offre disponible, mais également d'une même pratique du métier<sup>222</sup>.

En fin de compte, il est possible que le premier tiers du xvi<sup>e</sup> siècle voie apparaître un modèle européen de l'imprimeur qui se développe en Europe, non pas à partir d'un centre qui diffuserait

216. Angela NUOVO, « Una lettera di Michele Tramezino a Giovanni Bartolomeo Gabiano (1522) », art. cit., p. 153.

217. Voir en particulier la section 5.2.3.1.

218. Klaus WAGNER, « Les libraires espagnols au xvi<sup>e</sup> siècle », *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie xvi<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècles*, Langres, Klincksieck, 1996, p. 31-42, p. 36-38.

219. Voir Percy Stafford ALLEN, « Erasmus Relations with his Printers », *The Library* 13 (1916).

220. Christine MOUREN, « Paul Manuce : les débuts d'un imprimeur humaniste », *Passeurs de textes : imprimeurs et libraires à l'âge de l'humanisme*, Paris, École nationale des chartes, 2012.

221. Voir notamment la page 198.

222. Sur les contre-façons à Venise à l'époque moderne, on se référera en particulier à Laura CARNELOS, *I Pirati dei libri. Stampa e contraffazione a Venezia tra Sei e Settecento*, op. cit.

son modèle, mais à travers la mise en relation de ces espaces et donc de leurs acteurs. À travers la création au début du xvi<sup>e</sup> siècle d'un réseau d'informations et de collaborations transnationales, à travers la circulation et l'interdépendance dans un marché européen relativement peu fragmenté géographiquement, on a sans doute le développement d'une conscience professionnelle libraire, qui touche particulièrement les fers de lance de ces évolutions, les grands marchands libraires qui sont présents dans les grandes places européennes.

Si le monde du livre a une existence, c'est au croisement d'acteurs venant de nations et d'origine sociale diverses, d'institutions locales et de traditions marchandes italiennes et européennes. Les dynamiques créées au cours de ce croisement permettent de voir apparaître des fluidités de statut qui n'existent pas dans d'autres contextes artisanaux, ou même dans d'autres villes d'imprimerie européennes. Les chutes sont tout aussi brutales que les ascensions peuvent être rapides. Pourtant, des rigidités demeurent et le cadre législatif continue à peser sur les mobilités des acteurs. De la même façon, l'univers mental vénitien contraint en partie la représentation du monde du livre. L'ambiguïté du monde du livre, entre artisanat et activité intellectuelle, a pu faire émerger une éthique professionnelle diffusée, mais a aussi entraîné une fragilisation avec à des groupes mieux constitués, les lettrés tout particulièrement. Faire face à cette fragilisation, se faire une place reconnue dans le paysage économique et social de la ville, se professionnaliser en somme, a entraîné la constitution d'une élite restreinte, composée principalement de ceux qui s'appellent et sont appelés *mercatores librorum*. Cette oligarchie que nous avons vue apparaître au début du xvi<sup>e</sup> siècle cherche à capter une partie du prestige des grands marchands vénitiens et européens, tout gardant comme caractéristique distinctive le lien au livre ; grâce à leur réseau commercial, ils recréent souvent dans les villes qu'ils atteignent, un milieu professionnel des marchands du livre bien distincts des autres marchands. On trouve bien des échos à la formation d'un milieu professionnel du livre dans les autres villes européennes. Si la professionnalisation n'allait pas de soi et est loin d'être achevée au début des années 1530, les soixante premières années de l'imprimerie à Venise a néanmoins donné naissance à un milieu cohérent dans la ville, mais dont les ramifications s'étendent à toute l'Europe du livre.

# Conclusion

*Il y a peu de choses à dire sur leur personne, et leur vie ne donne lieu au récit d'aucun évènement important.*

Antoine-Augustin RENOUARD, *Annales de l'imprimerie des Alde*, 1825

Cette phrase qu'Antoine-Augustin Renouard écrivait à propos de la famille d'Alde Manuce sonne différemment à nos oreilles au terme de ce parcours. L'histoire de l'imprimerie vénitienne est effectivement une histoire sans évènement, sans moment exceptionnel. L'imprimerie, et surtout ses acteurs, sont pourtant au cœur d'un changement économique et social majeur. Bien qu'il n'y ait pas de grand évènement à consigner dans les annales, il y avait beaucoup à dire sur leurs vies, celle des Manuce et celles de tous leurs confrères, leurs employés, fournisseurs et libraires. Les archives vénitiennes ouvrent à un monde du livre divers, traversé de tensions et dont les acteurs circulent entre des statuts, des compétences et des univers variés. Il y a quelque chose de fascinant à voir cette industrie nouvelle se construire en s'appuyant sur différents métiers et différents milieux. Alors qu'en 1469, rien n'était prévu pour accueillir cet artisanat, rien n'était construit et tout restait à faire, nous laissons les imprimeurs et libraires vénitiens dans les années 1530 avec une législation, des modalités de distribution et des collaborations suivant des modèles éprouvés et adaptés aux besoins de l'industrie du livre. Pourtant, la fascination doit céder la place à un bilan et à des interrogations plus précises.

Dans le paysage historiographique très fragmenté du livre vénitien, nous avons tenté de dresser un tableau général du monde du livre, en approfondissant les recherches antérieures par une prise en compte de tous les acteurs identifiés. Cela nous a permis de voir les liens qui existent entre des pans de l'imprimerie vénitienne souvent étudiés séparément : les grands libraires italiens, les presses grecques ou aux caractères plus exotiques, les imprimeurs allemands... Dans le même ordre d'idée, puisque nous voulions prendre en considération y compris les acteurs les plus modestes, des méthodes quantitatives et la découverte de certains riches dossiers documentaires dans les archives ont permis de mettre en lumière les structures du monde du livre auxquelles participent les individus même les plus éphémères. Si nous avons peu de sources les concernant et si nous savons peu de choses sur leur destin individuel, nous avons néanmoins réussi à les intégrer dans le tableau plus général de l'imprimerie vénitienne. Les parcours de certains acteurs sont fulgurants ; d'autres au contraire construisent patiemment leur entreprise et prennent racine avec méthode. Mais dans les deux cas, ces individus contribuent à modeler un nouveau milieu écono-

mique et social autour du livre.

Ce faisant, nous avons cherché à ne pas tomber dans la célébration aveugle des presses de la lagune, un travers auquel il est facile de céder tant l'industrie se développe rapidement et avec une diversité peu commune. Grâce à des parallèles avec d'autres villes d'imprimerie ou d'autres métiers, il a été possible de discerner ce qui relevait de la spécificité de Venise, et ce qui au contraire était habituel dans le monde artisanal ou dans le monde du livre européen. L'instabilité des acteurs du livre est une donnée générale ; la fluidité des statuts a été accentuée par l'absence de corporation, même si elle s'observe aussi dans d'autres métiers que ceux du livre. Les relations avec les pouvoirs publics sont organisées selon des modalités originales, mais où l'on retrouve les mêmes préoccupations que pour les autres arts vénitiens. L'organisation du commerce libraire quant à lui emprunte des traits aux grands marchands généralistes italiens et allemands, mais l'organisation des entreprises libraires au xvi<sup>e</sup> siècle se retrouve de façon similaire en Europe. Sans doute la présence étrangère dans l'imprimerie est-elle plus prononcée qu'ailleurs, que ce soit dans d'autres métiers ou dans d'autres villes d'imprimerie : mais cela s'explique par la conjonction d'un vivier local et des stratégies commerciales individuelles. Des études plus ponctuelles ont également permis de nuancer l'image d'Eldorado du livre, de terre de tous les possibles, pour au contraire souligner la fragilité des acteurs et leur instabilité, ainsi que leur intégration complexe et leur reconnaissance problématique par les autorités publiques. De la même façon, la célébration de la liberté d'entreprise vénitienne ou de son cosmopolitisme doit être très largement tempérée par la prise en considération des multiples barrières, officielles ou officieuses, tacites ou explicites, qui marquent l'imprimerie vénitienne et l'activité de ses acteurs.

Venise, ville cosmopolite ? nous avons nuancé ce constat, mais il n'empêche que les relations avec les autres États, les autres régions européennes ou méditerranéennes, sont essentielles pour comprendre le commerce et la production du livre. La dimension européenne est malheureusement peu présente dans ce travail. Sans même aller jusque là, la dimension régionale de l'imprimerie vénitienne, que nous n'avons fait qu'aborder en traitant des réseaux commerciaux et du rôle de la Terre Ferme, peut permettre d'aller plus loin dans la compréhension des débuts de l'imprimerie. D'un point de vue économique, le nord de l'Italie a été très utile pour la distribution et la production vénitienne. Mais même d'un point de vue social, l'origine des imprimeurs vénitiens montre qu'il existe des liens étroits entre cette ville et le reste de l'Italie du Nord, au-delà même de la Terre Ferme. Un aspect particulièrement éclairant en ce sens aurait été d'étudier les collaborations intellectuelles des presses à l'échelle de l'Italie du Nord. Une telle étude sort du cadre que nous nous étions fixé, mais permettrait d'approfondir les relations économiques et sociales que les presses parviennent à tisser, au-delà du vivier local immédiat. Elle permettrait de remettre en perspective la centralité de Venise dans son environnement régional.

Plus largement, en choisissant de nous concentrer sur Venise, nous n'avons souvent fait qu'effleurer le parcours des acteurs avant qu'ils ne parviennent dans la lagune. Mais ces parcours

prennent sens si on les regarde non plus du point de vue vénitien, mais dans un cadre plus large, régional ou européen. Venise n'est pas seulement un point d'aboutissement, elle est aussi un maillon dans une vaste chaîne de centres d'imprimerie, reliés entre eux par les circulations d'acteurs, d'argent, et de livres. Ce travail effectué sur Venise a bénéficié des apports de comparaisons avec d'autres villes, mais il faudrait aller au-delà de la comparaison pour véritablement comprendre les relations étroites qui unit l'Europe du livre imprimé.

Enfin, si nous avons cité en introduction le projet d'histoire totale du livre d'Henri-Jean Martin, force est de constater que nous n'avons pas entièrement relevé ce défi. Laissant délibérément de côté les aspects matériels du livre, et manquant cruellement de sources archivistiques sur les acteurs qui n'étaient ni imprimeurs ni libraires, c'est-à-dire les relieurs, miniaturistes ou fondeurs de caractère, nous avons abandonné tout un pan à mettre en lien avec l'histoire économique et sociale de l'imprimerie. S'il serait certainement difficile de réaliser une synthèse d'histoire du livre et d'histoire économique et sociale sur soixante ans, notre étude pourra être complétée ultérieurement par des recherches ponctuelles visant notamment à redonner leur place aux publics visés par les différents types d'imprimés, en fonction de leur taille, leur volume, leur présentation. Une étude du papier utilisé, qui a déjà été entamée par le *Progetto Carta*<sup>223</sup>, pourrait également redonner sa place au commerce du papier dans l'imprimerie. De même, la circulation des caractères, parfois à l'échelle européenne et non pas à l'échelle de la ville, permettrait de voir la diffusion de certains modèles typographiques et culturels.

Ces limites étaient en germe dès la définition de notre domaine d'étude. Nous avons choisi de faire de l'appréhension d'un groupe, le monde du livre, le fil directeur de notre travail. Que peut-on en conclure à présent ? La construction d'une nouvelle industrie est très nette durant les soixante premières années de l'imprimerie à Venise ; des méthodes et des moyens se mettent en place, qui deviennent de plus en plus répandus. Les associations temporaires ou permanentes, les procurations, les filiales... tous ces moyens sont utilisés progressivement, avant d'atteindre le premier tiers du xvi<sup>e</sup> siècle, où les grands libraires dominent des structures économiques solides, basées sur des réseaux internationaux hérités des grands marchands libraires ou généralistes. L'imprimerie devient également une préoccupation des pouvoirs publics qui tâtonnent pour la réguler de diverses manières, à travers les privilèges puis une législation de plus en plus stricte. Mais dans tous les cas, l'activité qui s'est installée, normée et stabilisée dans la ville est prise en compte par les autres acteurs.

L'industrie est reconnue, mais le processus est plus complexe et ambigu pour le groupe d'acteurs impliqués. On trouve toujours une très grande hétérogénéité, de très fortes inégalités économiques et sociales ainsi que des rapports de force parfois tendus. Les acteurs sont mobiles géographiquement et socialement, les différentes nations peinent parfois à travailler ensemble

---

223. Ezio ORNATO et al., « Pour une histoire "multidimensionnelle" du papier filigrané. Le Progetto carta », *Le Papier au Moyen Âge : histoire et technique*, Turnhout, Brepols, 1999, p. 165-176.



sur un pied d'égalité, ce qui aboutit le plus souvent à une captation par des libraires italiens des compétences et des réseaux des étrangers actifs dans l'imprimerie. De plus, la reconnaissance collective reste très problématique ; l'activité est reconnue, mais non pas les imprimeurs en tant que groupe avant la création en 1549 de la corporation des imprimeurs, libraires et relieurs. Néanmoins, notre travail a montré qu'une professionnalisation est en cours dans ce milieu du livre, menée par quelques acteurs moteurs et qui touche une bonne partie des chefs d'ateliers ou des grands ou moyens libraires de la ville. À partir d'un monde du livre aux frontières floues, nous avons vu apparaître un groupe consistant, lié par de nombreuses et fortes relations personnelles, familiales et professionnelles.

Prendre Venise pour observatoire a permis de faire apparaître les liens étroits qui existent entre le tissu social de la ville et la nouvelle industrie de l'imprimé. L'imprimerie ne se développe jamais hors-sol. Comme tout autre artisanat, elle est intimement liée aux institutions et aux mécanismes locaux. Peut-être a-t-on tendance à l'oublier dans les centres de taille plus réduite, quand on ne prend en compte que quelques grandes figures, ou si on ne regarde que la production livresque. Cette industrie s'ancre pourtant profondément dans les relations avec les autorités locales, elle est perméable aux autres milieux et s'enracine physiquement dans la trame urbaine. Mais dans le même temps, le livre cultive sa spécificité – d'aucuns diraient sa distinction. En tant que produit culturel, le prestige du livre et de son contenu rejaillit partiellement sur ses producteurs et ses distributeurs. Leur responsabilité en est d'autant plus grande. Ce prestige contribue à donner sa cohérence au groupe, même s'il n'y suffit pas en raison des divers degrés d'implication des acteurs, pris souvent entre des injonctions et des attentes contradictoires. Sont-ils artisans, sont-ils marchands ? Sont-ils boutiquiers, sont-ils lettrés ? La question est rarement tranchée et évolue à deux rythmes différents, au long des carrières et au fil des générations, qui luttent pour sécuriser leur place et leur statut.

Une lutte : c'est aussi à cela que pourrait ressembler le monde du livre. Lutte entre concurrents locaux, lutte contre les concurrents hors de Venise ou pour la reconnaissance des autorités et du public, pour la possession d'un marché. La concurrence, les conflits et l'instabilité semblent aller contre la constitution d'un groupe cohérent, d'un espace professionnel stable. Mais ce serait sans compter les fortes solidarités qui existent par ailleurs et qui créent des îlots de confiance où les individus se trouvent plus ou moins intégrés. Ce serait aussi sans compter le lent processus d'intégration des personnes dans des relations professionnelles, des familles, des institutions où la concurrence ne joue plus tant de rôle, mais plutôt l'habitude, l'apprentissage et l'adaptation réciproque. On est là dans une autre temporalité que les conflits ponctuels, limités dans le temps. L'intégration des acteurs et du groupe est complémentaire à la concurrence et à la fluctuation, ce qui contribue à l'assise et à la stabilité de ce milieu flottant.

Finalement, la richesse du monde du livre vénitien réside dans ces tensions contradictoires et dans la manière dont les acteurs et les groupes y répondent. La moindre de ces tensions n'est

sans doute pas celle entre l'origine des individus et leur ancrage à Venise. Allemands et Italiens ont constitué le duo fondamental de ces soixante premières années, avec les variations que l'on a décrites, et autour desquels gravitent des Français, des Grecs, des juifs résidant à Venise ou nouvellement arrivés. La force de l'imprimerie vénitienne aura été de faire collaborer ces communautés, d'allier leurs ancrages géographiques et de capter leurs réseaux et leurs compétences. Grâce à ces apports, et malgré une intégration problématique et des rapports de force compliqués, Venise a construit une imprimerie singulière par sa diversité. La tension entre les difficultés individuelles et la lente consolidation du groupe et de l'activité montrent toute la complexité de la mise en place d'un nouveau milieu artisanal et industriel.

Les années 1520–1540 ouvrent une transition progressive vers une Europe du livre, où Venise est moins centrale, et dont le centre de gravité s'est largement déplacé vers le Nord. C'est aussi une transition vers une mise en relation des différents centres d'imprimerie par la République des lettres et les organisations économiques libraires, qui étendent leurs filiales dans les grandes centres commerciaux. L'imprimeur a lentement perdu sa place sur le devant de la scène pour la céder au libraire et, plus encore, aux marchands de livres internationaux. Cette évolution va de pair avec le mouvement de professionnalisation qui s'étend sur toute la période que nous avons étudiée. L'espace professionnel du livre à Venise se constitue lentement à travers notamment les figures motrices que sont justement ces marchands de livre internationaux, des libraires dont l'identité est cristallisée autour de l'objet dont ils font commerce. Ils sont italiens, mais commercent avec des Français, des Allemands, créent des compagnies d'imprimeurs à Lyon et commercent vers l'Espagne. Il y a ici un parallèle intéressant à faire avec le premier temps de l'imprimerie vénitienne, et les années 1530, où nous laissons le monde du livre. Au début, la majorité des acteurs étaient étrangers. Ils mettaient en œuvre leurs propres réseaux économiques et familiaux ; dans le même temps, leurs réseaux commerciaux européens étaient centrés sur Venise d'où partaient les ordres, les livres, l'argent. Les choses changent lentement : les libraires des années 1530 sont italiens, mais sont peut-être moins vénitiens que les premiers imprimeurs de la ville, dans le sens où leurs réseaux sont désormais pourvus de plusieurs branches, de plusieurs têtes réparties en Europe.

Il faut donc desserrer la focale pour mieux comprendre ces évolutions. Grâce à la constitution progressive de ces réseaux, les imprimeurs, libraires et éditeurs vénitiens sont mis en relation avec les acteurs du livre des autres grandes places européennes, dans lesquels ils se retrouvent bien plus que dans leurs compatriotes, marchands généralistes. Ils se retrouvent ainsi au cœur d'une vaste Europe du livre, qui existait déjà à l'état embryonnaire dès le début de l'imprimerie à travers la circulation des ouvrages et des typographes, mais qui prend une densité toute autre à partir du premier tiers du xvi<sup>e</sup> siècle.

Il serait sans doute utopique de vouloir réaliser seul une histoire totale du livre, et sans doute le projet d'Henri-Jean Martin est-il plus à prendre comme une injonction collective. Nous espérons

malgré tout avoir contribué pour partie à une réévaluation de l'histoire économique et sociale du livre, en l'intégrant dans une histoire des métiers et une histoire de la société urbaine à la fin du Moyen Âge. La naissance d'un milieu économique et social autour de l'imprimerie à Venise est un processus complexe mais d'une extrême richesse. Beaucoup de choses se nouent dans ces premières années, où les rôles et les dénominations sont encore incertains, et où le statut de ce nouvel art se trouve à la croisée du monde intellectuel, artisanal et marchand. L'imprimerie n'est sans doute pas un artisanat, ni même une industrie, comme les autres. Mais l'aborder comme tel a permis de faire apparaître les liens étroits qu'elle tisse avec la société vénitienne, les autorités, les autres métiers ; cela a surtout permis de mettre en évidence la très grande diversité et le dynamisme d'un milieu qui naît avec l'introduction de l'imprimerie.

En nous appuyant sur les acquis de l'historiographie tant concernant le livre que concernant les métiers ou la société urbaine italienne à la fin du Moyen Âge, nous avons cherché à mobiliser des méthodes variées, permettant de donner des représentations complémentaires de ce qu'était le monde du livre vénitien. On peut voir ce nouveau monde du livre comme un réseau qui tisse ses ramifications de façon complexe entre ateliers ; on peut aussi le voir comme une constellation de groupes familiaux qui étendent plus ou moins loin leurs auras ; on peut enfin se le représenter comme un espace où s'intersectent des groupes éloignés les uns des autres, de statut, d'activité et de richesse disparates, mais qui rentrent en contact et travaillent ensemble, autour du livre imprimé. C'est en croisant ces différentes approches, ces différentes façons de visualiser un espace social en construction, que nous pouvons nous approcher de ce que était le monde du livre vénitien. Quelle que soit la manière dont on l'appréhende, ses frontières sont souples et mobiles, avec des cœurs denses plus ou moins stables et fermés. Tous ne se reconnaissent pas dans le monde du livre à la même enseigne ni avec la même intensité. Les individus rentrent et sortent, s'agrègent ou disparaissent. Ce sont ces dynamiques qui rendent le monde du livre éminemment présent dans la ville et dans son économie, et en même temps si difficile à saisir. Le monde du livre vénitien est un monde en mouvement, en relation avec les autres espaces et les autres groupes, sans cesse renouvelé de l'extérieur et qui se réinvente constamment.

# **Annexes**



## Documents concernant la production librairie vénitienne

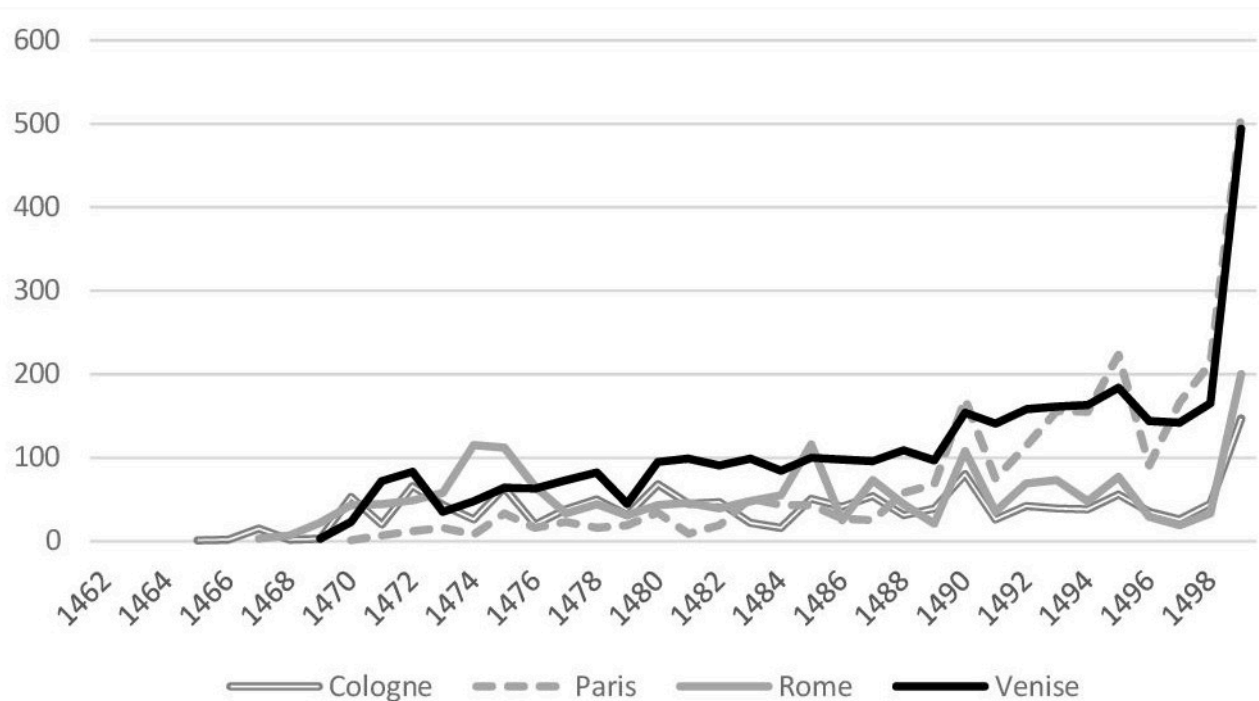


FIGURE I – Production annuelle de Cologne, Paris, Rome et Venise de 1462 à 1499. Source : ISTC.

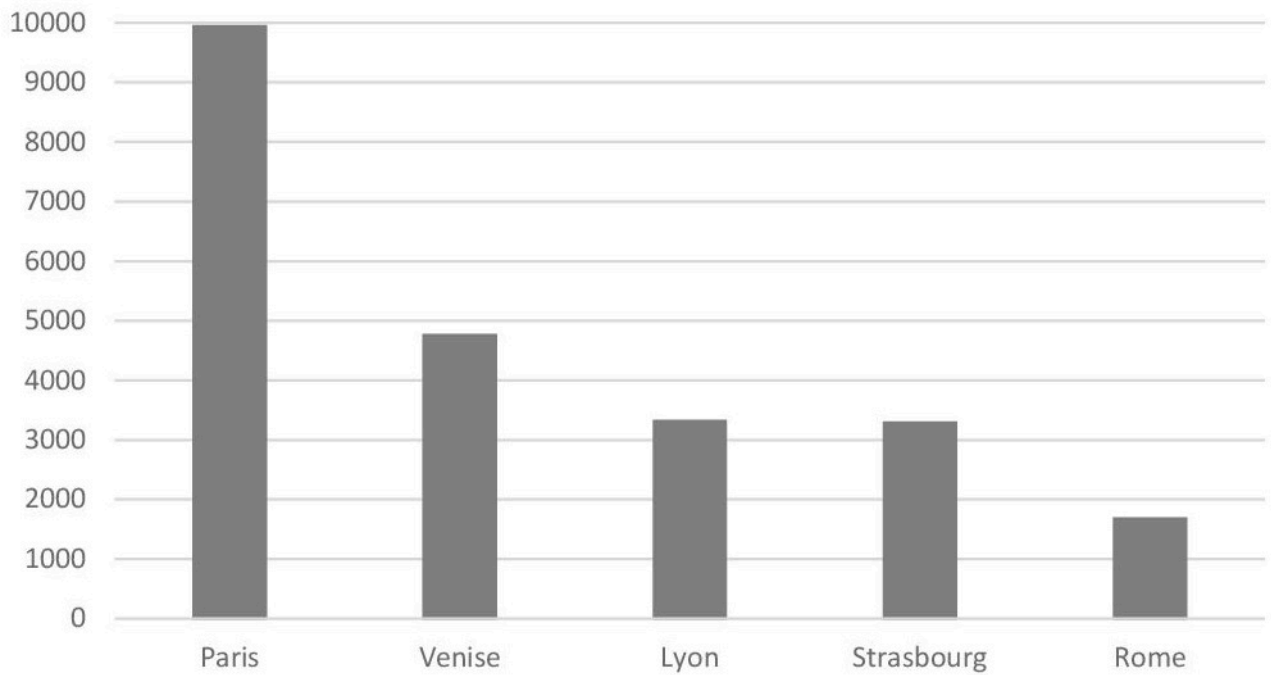


FIGURE 2 – Production de Paris, Venise, Lyon, Strasbourg et Rome de 1500 à 1530. Source : USTC.

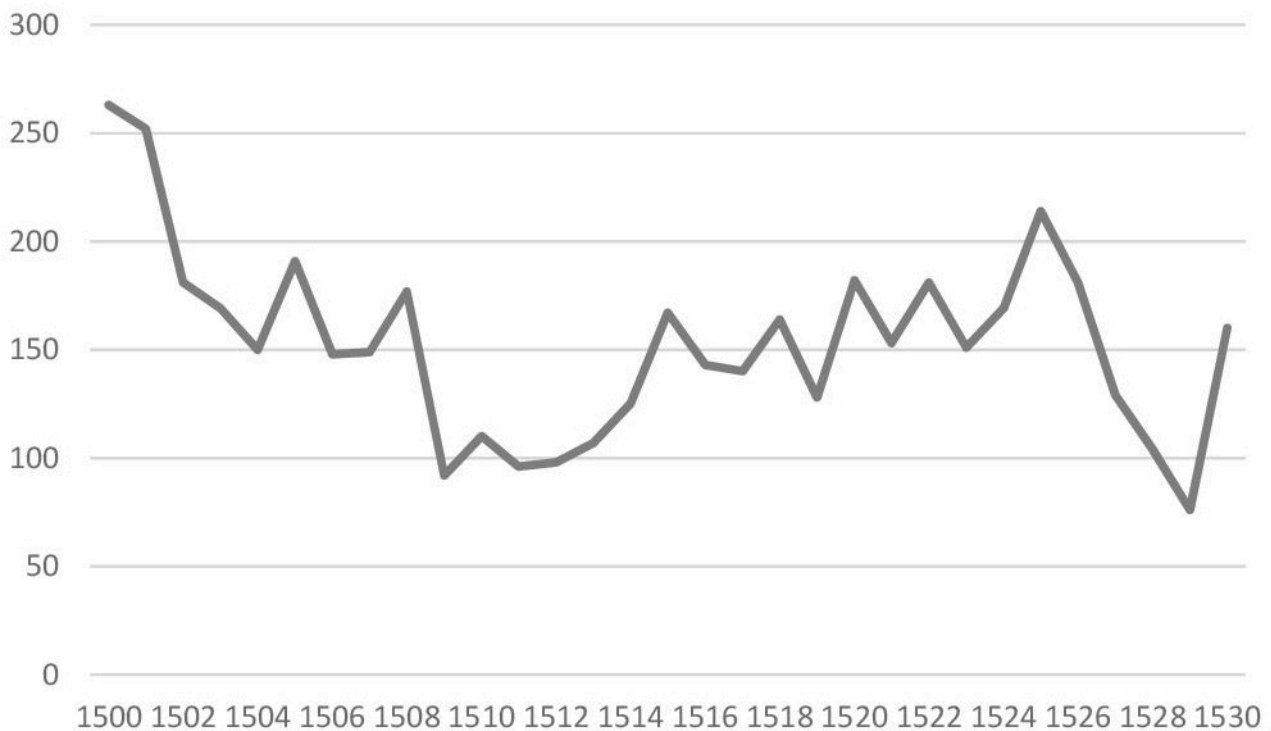


FIGURE 3 – Production vénitienne annuelle entre 1500 et 1530. Source : USTC

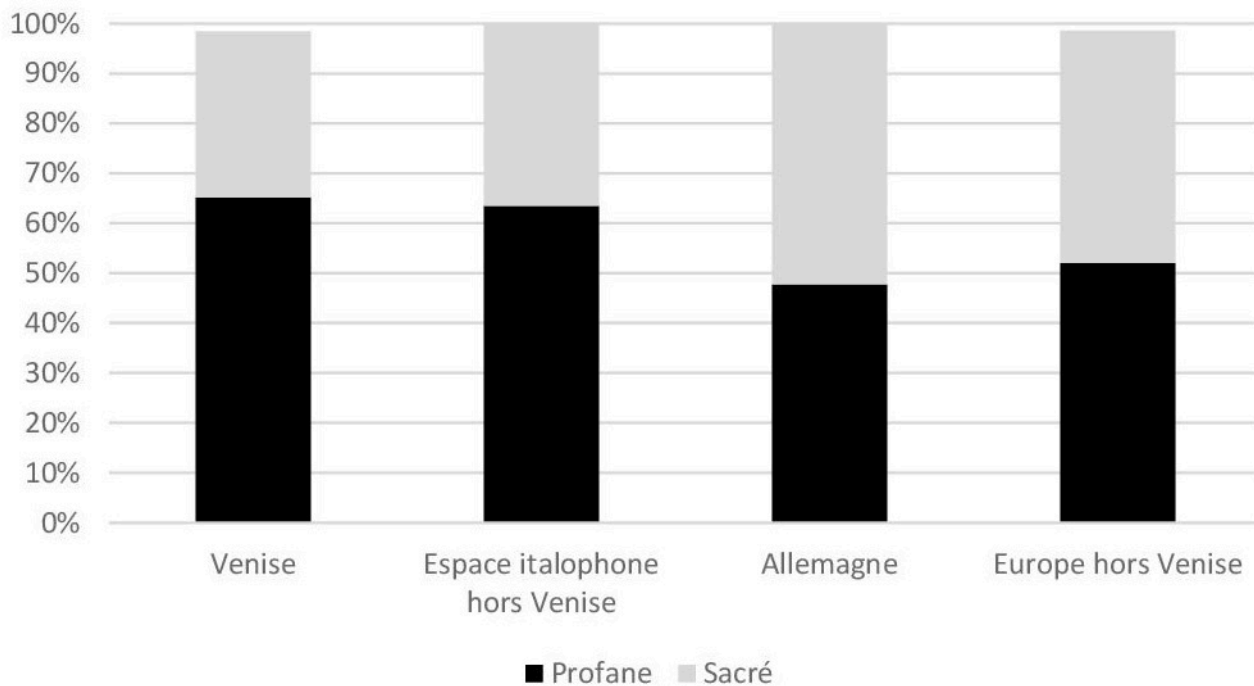


FIGURE 4 – Répartition profane/sacré de la production de la production européenne de 1469 à 1500. Source : ISTC.

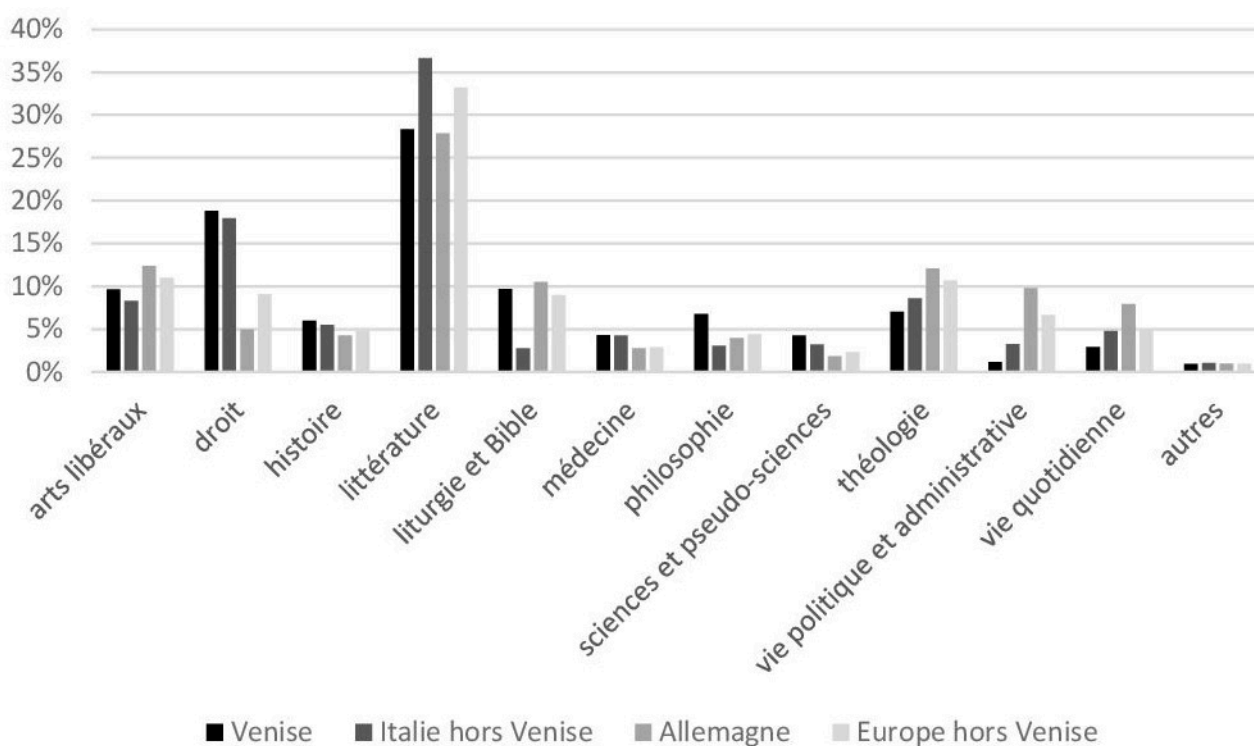


FIGURE 5 – Répartition par domaine de la production européenne de 1469 à 1500. Source : ISTC.



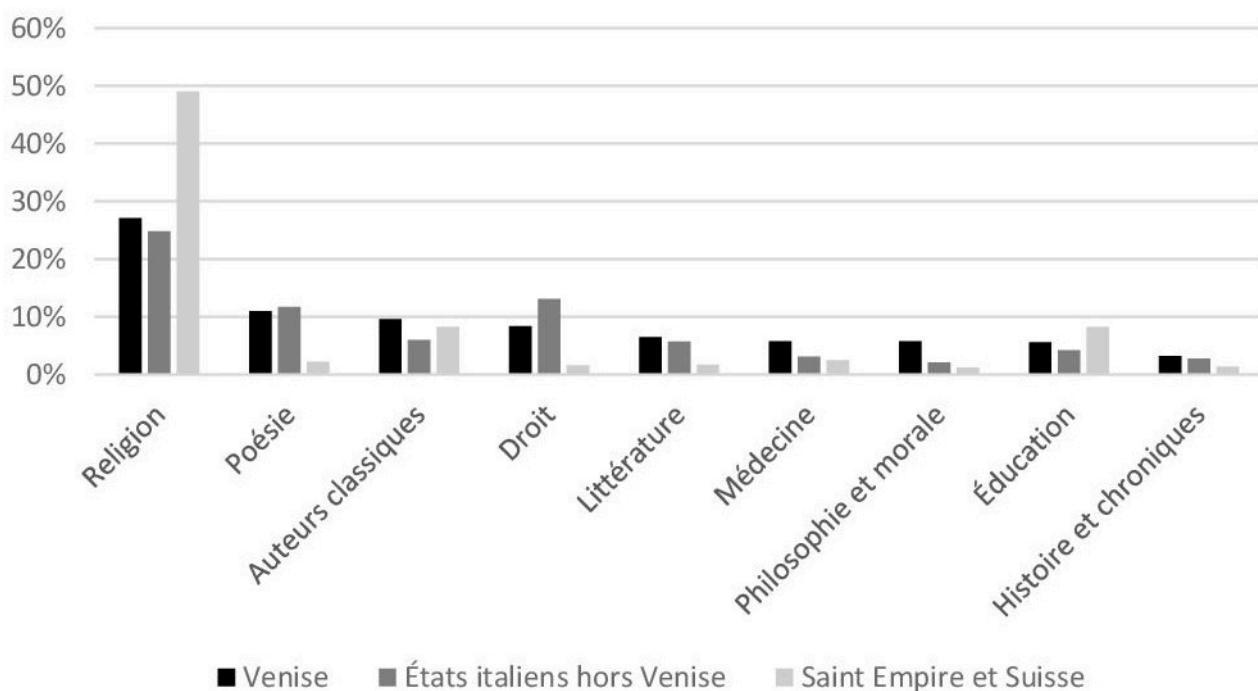


FIGURE 6 – Répartition par domaine de la production vénitienne de 1500 à 1530. Source : USTC.

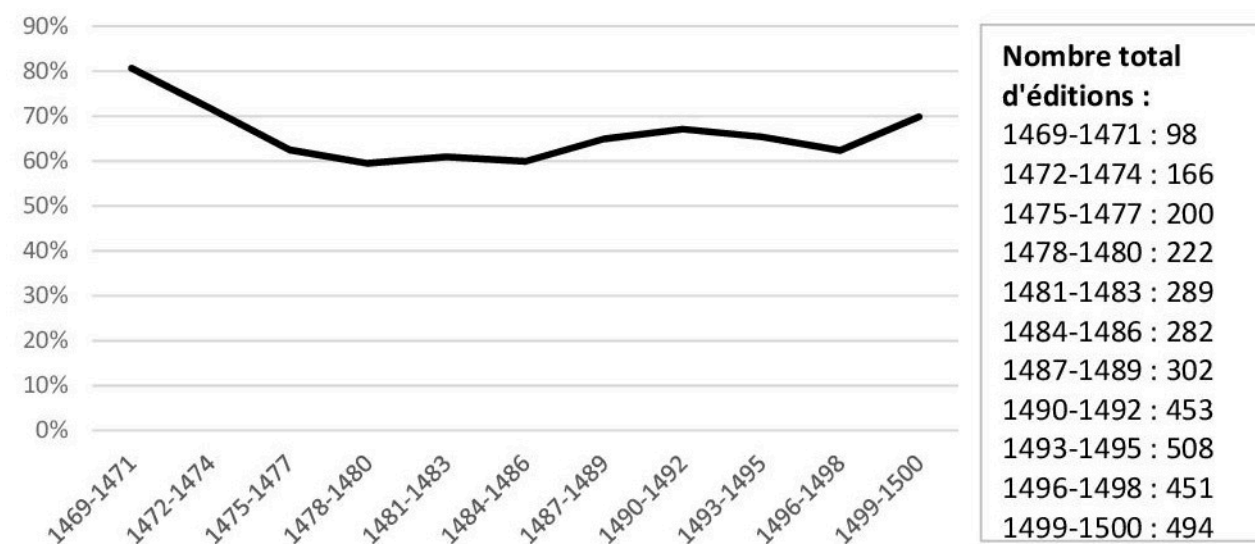


FIGURE 7 – Évolution de la production profane à Venise de 1469 à 1500. Source : ISTC.

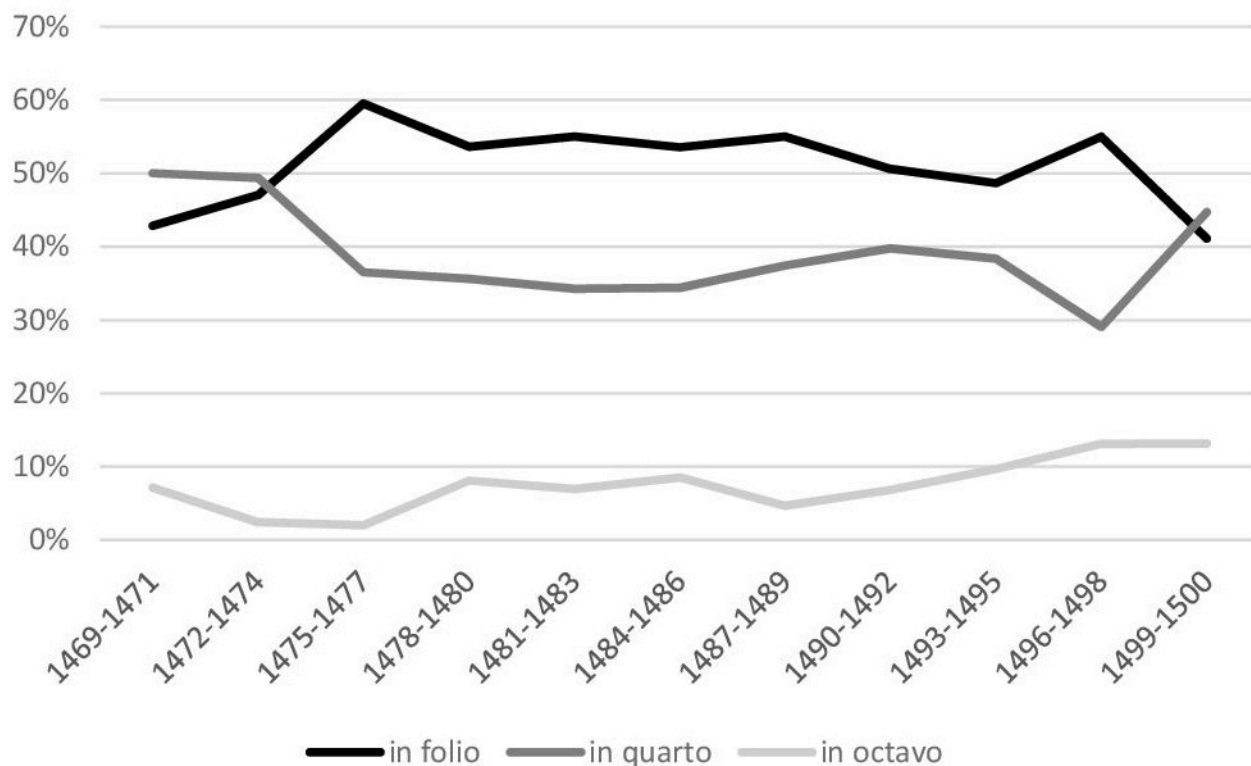


FIGURE 8 – Évolution de la production à Venise selon le format de 1469 à 1500. Source : ISTC.

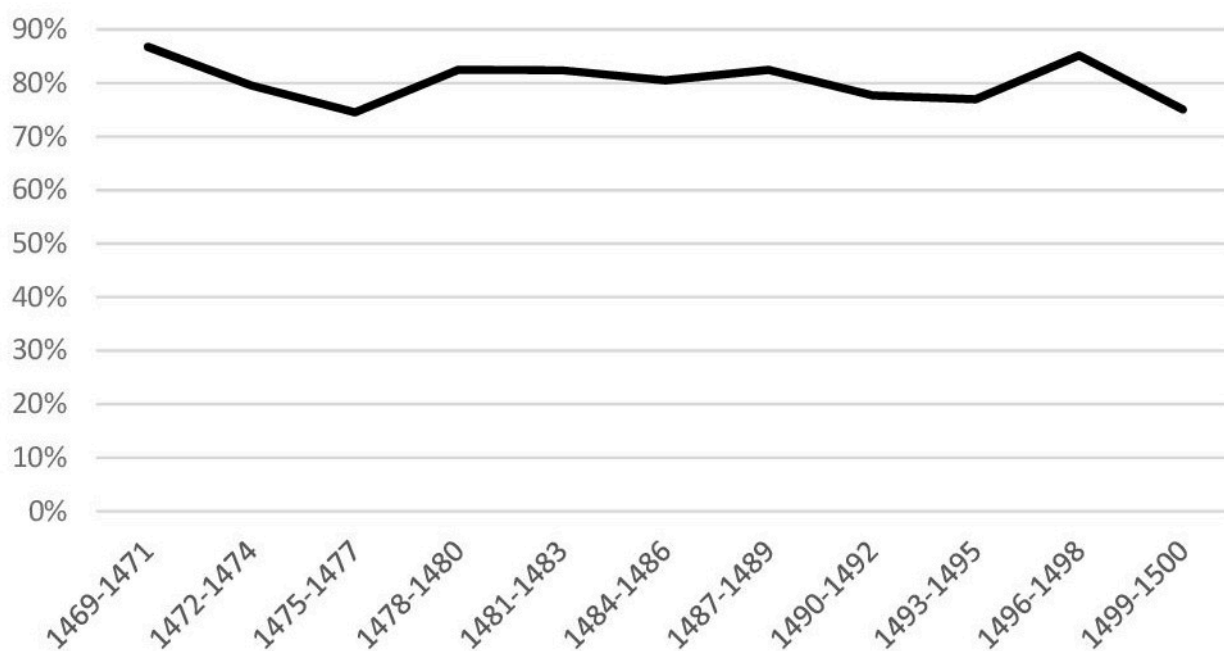


FIGURE 9 – Évolution de la production en latin à Venise de 1469 à 1500. Source : ISTC.

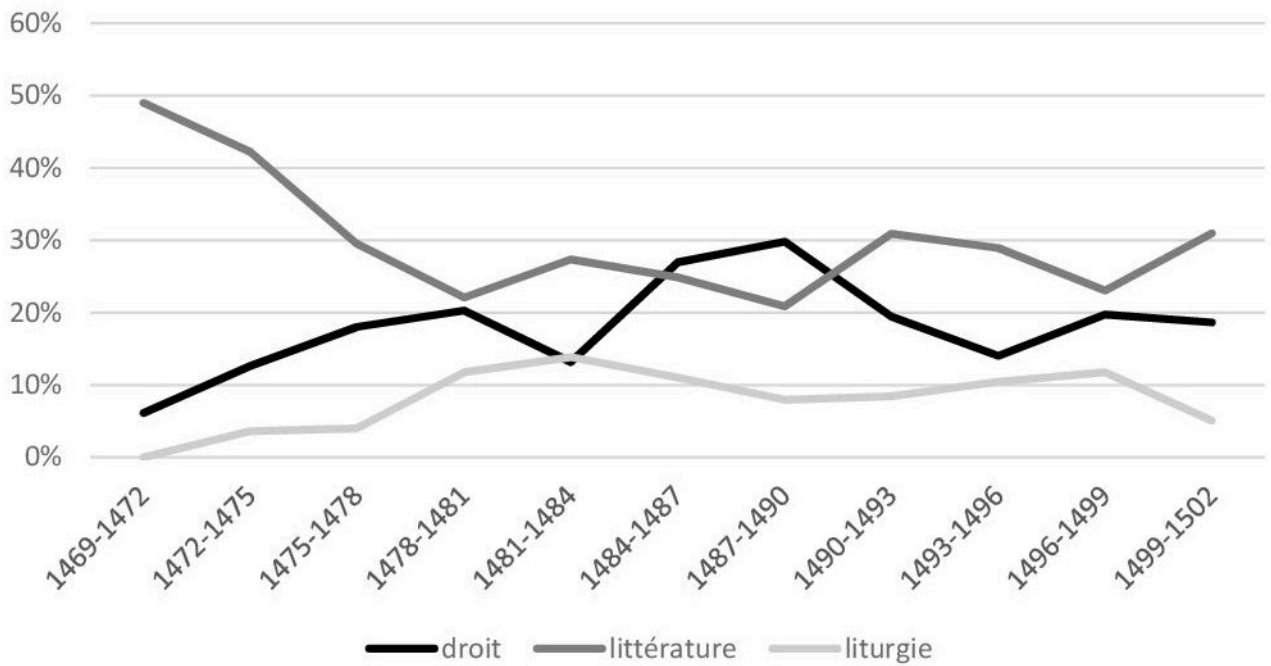


FIGURE IO – Évolution de la production par domaine à Venise, de 1469 à 1500. Source : ISTC.

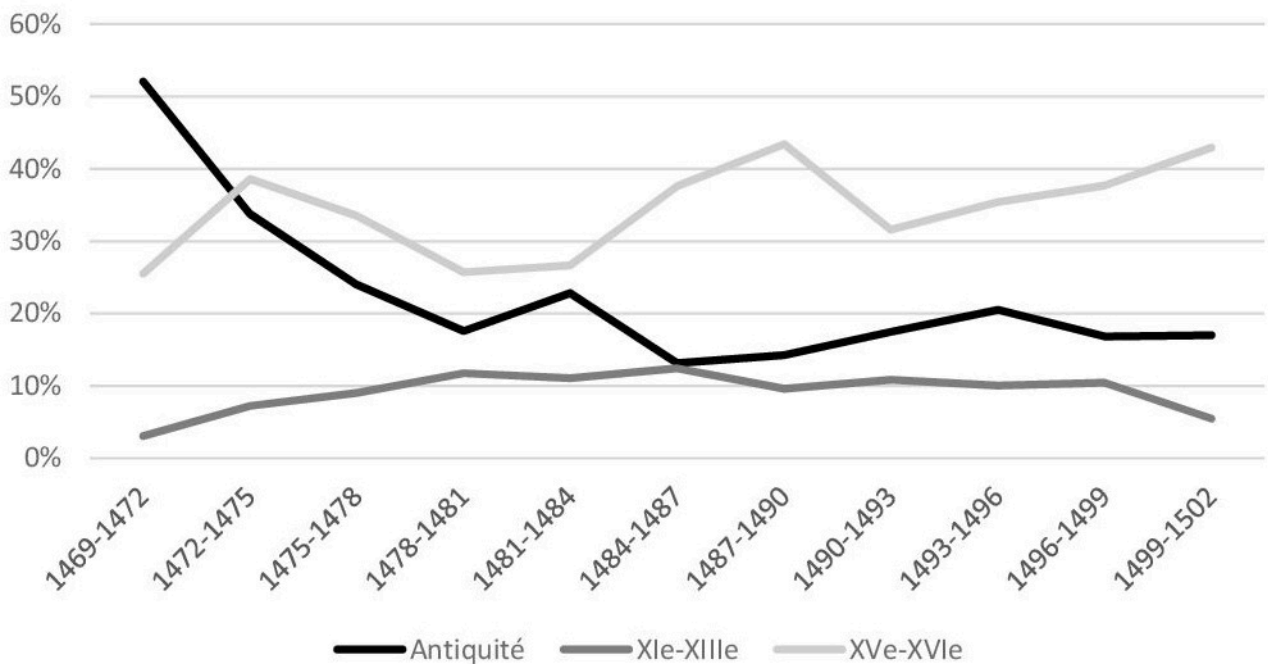


FIGURE II – Évolution de la production à Venise en fonction de la date de l'auteur, de 1469 à 1500. Source : ISTC.

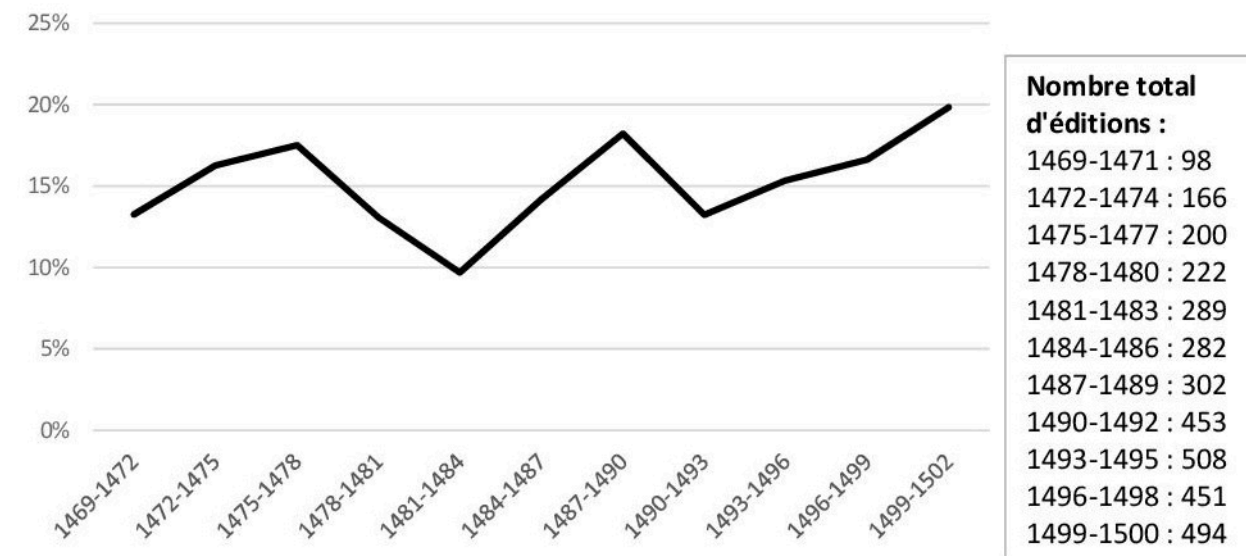


FIGURE 12 – Part des auteurs vivants dans la production vénitienne de 1469 et 1500. Source : ISTC.

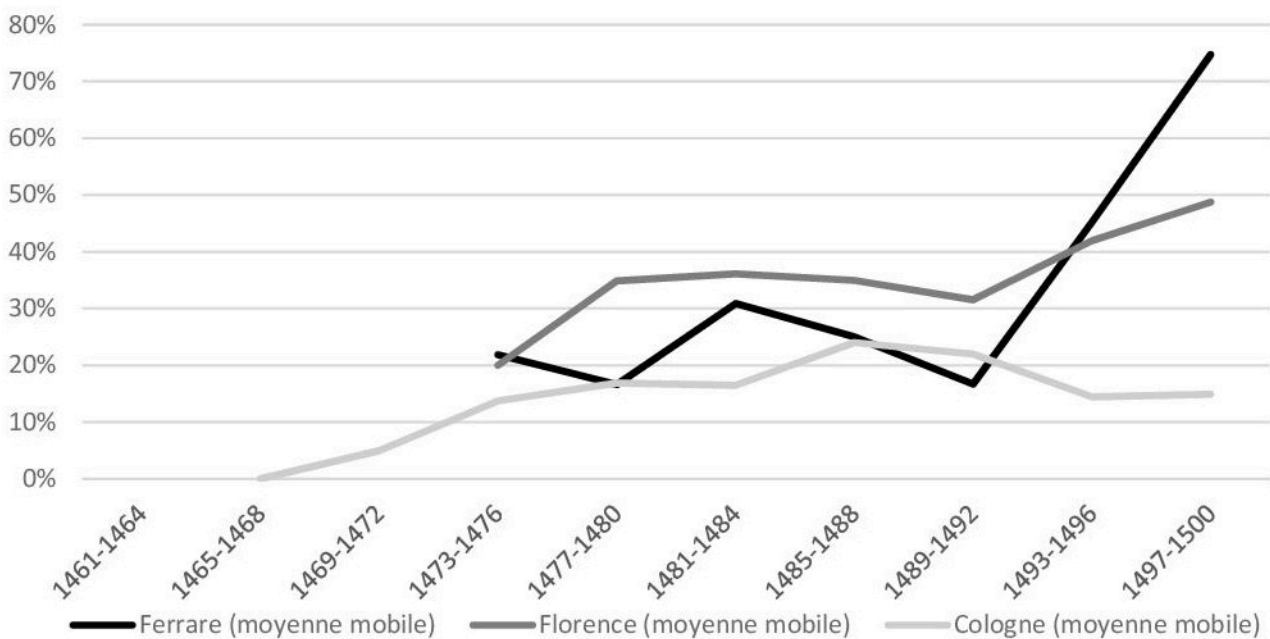


FIGURE 13 – Part des auteurs vivants dans la production de Ferrare, Florence et Cologne de 1469 et 1500, représentée en moyenne mobile d'ordre 2. Source : ISTC.

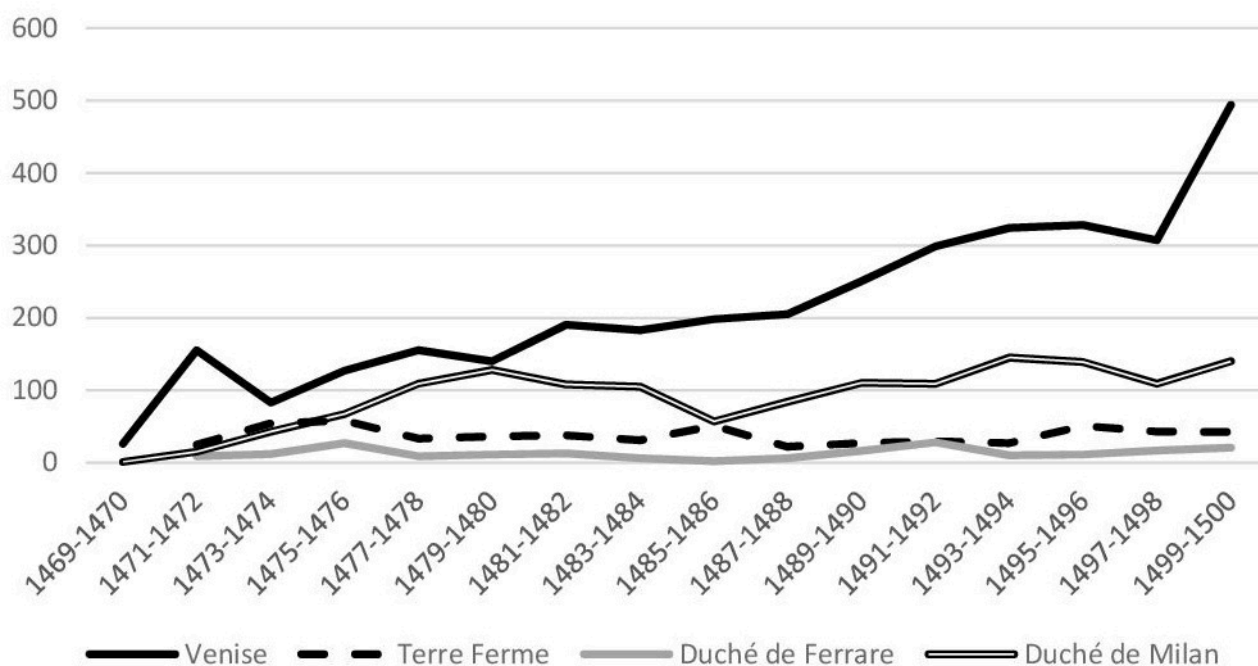


FIGURE 14 – Production en Italie du Nord de 1469 à 1500. Source : ISTC.

	Arts libéraux	Droit	Histoire	Littérature
<b>Brescia</b>	27	12	17	128
<b>Padoue</b>	10	16	4	41
<b>Domaine de Ferrare</b>	23	32	10	77
<b>Domaine de Milan</b>	135	439	79	471

	Médecine	Philosophie	Sciences	Théologie	Vie politique
<b>Brescia</b>	6	10	8	19	0
<b>Padoue</b>	39	16	24	8	0
<b>Domaine de Ferrare</b>	21	4	10	8	0
<b>Domaine de Milan</b>	67	47	35	75	37

	Liturgie et Bible	Vie quotidienne	Autres	Total
<b>Brescia</b>	0	2	3	232
<b>Padoue</b>	1	3	3	165
<b>Domaine de Ferrare</b>	0	17	0	202
<b>Domaine de Milan</b>	66	22	12	1485

FIGURE 15 – Répartition de la production de l'Italie du Nord par domaine de 1469 à 1500. Source : ISTC.

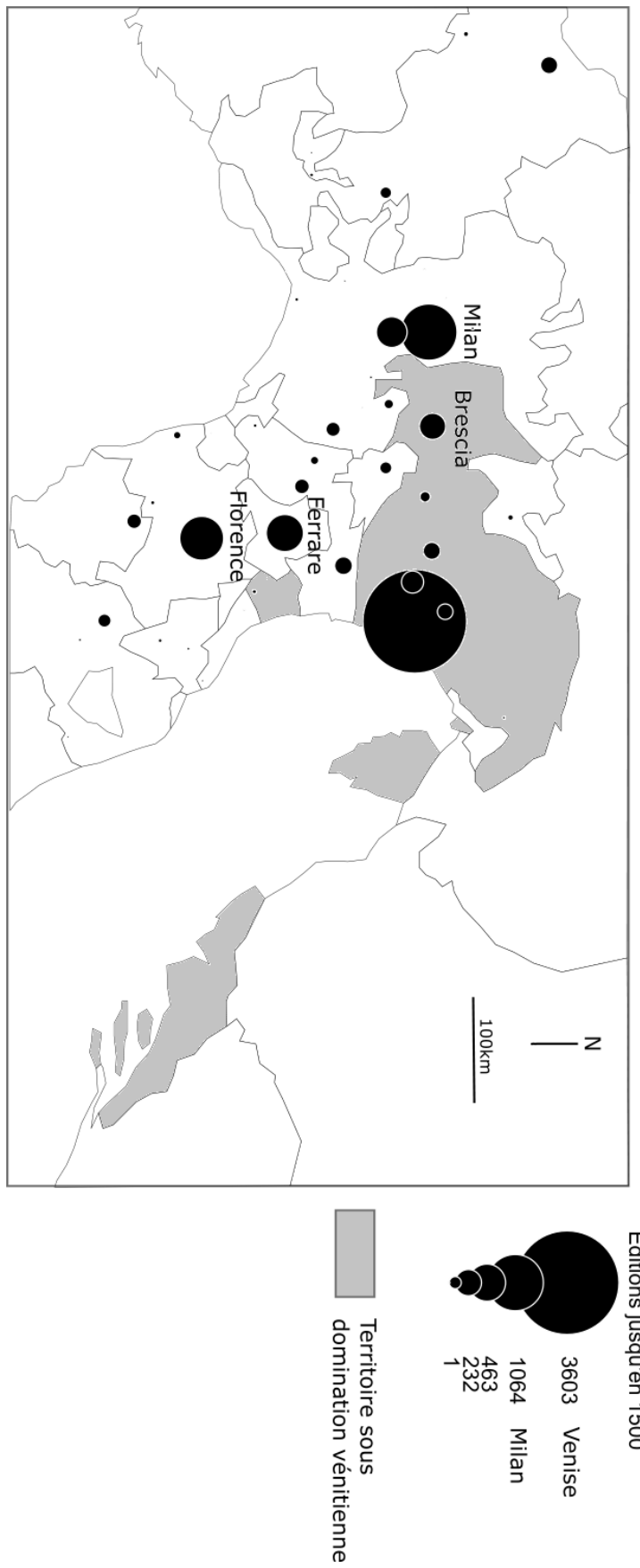


FIGURE 16 – Production libraire en Italie du Nord jusqu'en 1500. Source : ISTC.

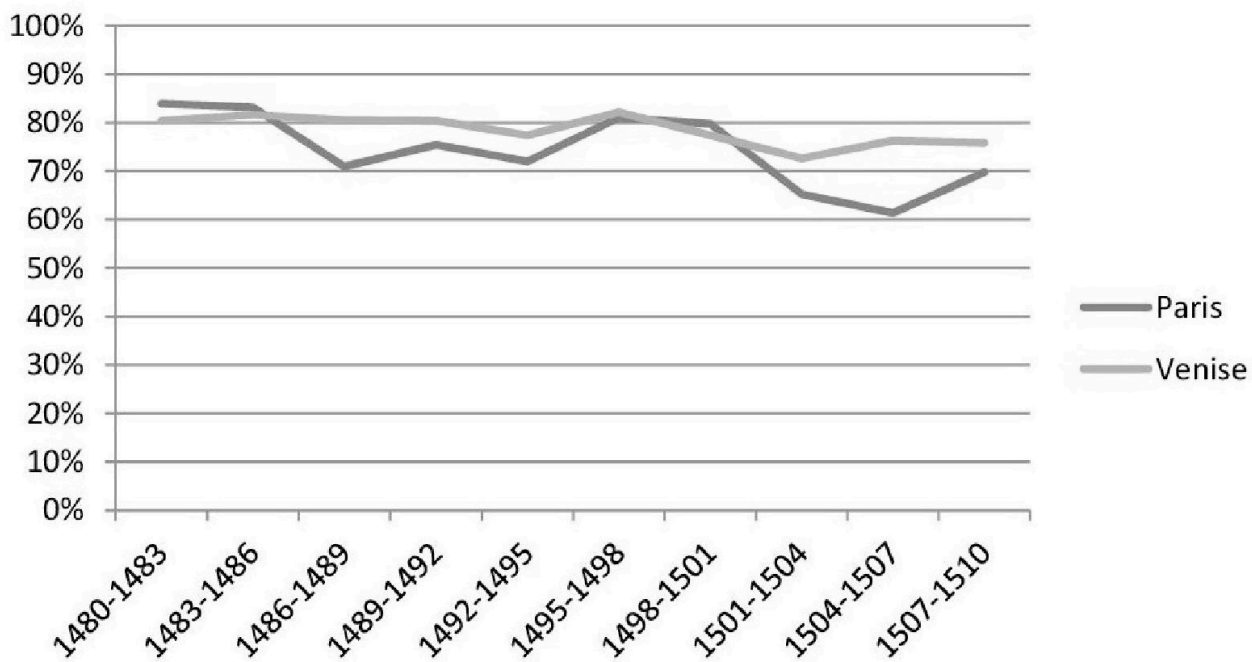


FIGURE 17 – Part des éditions en latin entre 1480 et 1510 à Venise, Paris et Lyon. Source : ISTC et USTC.

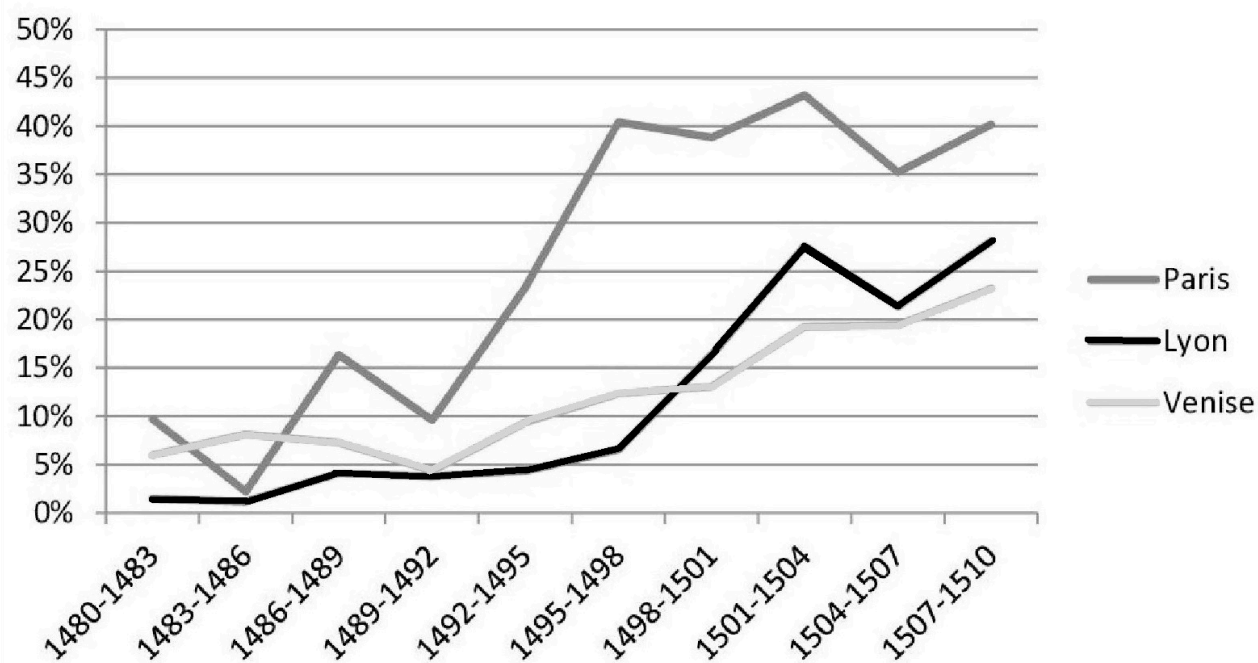


FIGURE 18 – Part des éditions in-octavo entre 1480 et 1510 à Venise, Paris et Lyon. Source : ISTC et USTC.

## Documents concernant les privilèges vénitiens

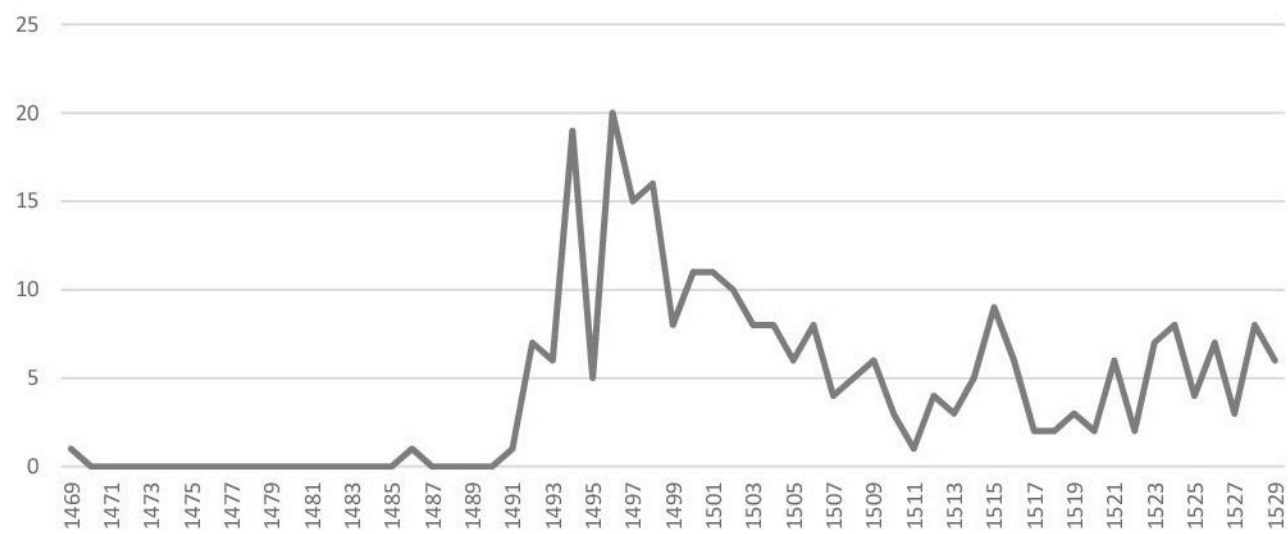


FIGURE 19 – Privilèges d'imprimerie accordés à Venise de 1469 à 1530.



## Récapitulatif des lois vénitiennes concernant l'imprimerie jusqu'en

1549

1503	Le Sénat confie à Marcus Musurus l'office de censeur de tous les livres grecs, « <i>publica graecarum litterarum officina</i> » (préface des Discours de Grégoire de Nazianzen, 1516).
30 janvier 1516	Andrea Navager succède à Marcantonio Sabellico comme censeur de tous les livres d'humanités. Une amende de 300 ducats est prévue si quelqu'un imprime sans son inspection (ASV, <i>Consiglio dei Dieci, Deliberazioni, Misti</i> , reg. 39, images 366–367).
30 juillet 1516	Les chefs du Conseil des Dix réaffirment l'obligation du contrôle du censeur sur tous les livres en humanités (ASV, <i>Capi del Consiglio dei Dieci, Notatorio</i> , b. 4, fol 126r).
25 février 1517	Fin des privilèges concédés à Alde Manuce et Andrea Torresani. Tout le monde peut imprimer et apporter à Venise des livres grecs (ASV, <i>Collegio, Notatorio</i> , reg. 17, image 105).
1 <sup>er</sup> août 1517	Personne ne peut imprimer de nouveaux livres sans l'accord du Sénat. Les privilèges accordés jusqu'ici sont révoqués (ASV, <i>Senato, Deliberazioni, Terra, Registri</i> , reg. 20, images 147-148).
29 janvier 1527	Le conseil des Dix confirme le contrôle des nouvelles publications. Une licence du Conseil des Dix est nécessaire pour tout livre nouvellement imprimé ou qui n'était plus imprimé (ASV, <i>Consiglio dei Dieci, Deliberazioni, Comuni</i> , reg. 2, fol 108r et <i>Deliberazioni, Filze, Comuni</i> , b. 4, n°162).
1 <sup>er</sup> janvier 1534	Les imprimeurs ayant un privilège doivent avoir imprimé la totalité des œuvres dans l'année. Une copie de chaque publication doit être donnée aux <i>Provveditori di Comun</i> qui font estimer le prix auquel le livre sera vendu. Les livres sous privilège doivent être imprimés avec du bon papier qui retient l'encre ( <i>Fondazione Querini, Summari di leggi circa la stampa dal 1517 sino al 1784</i> ).

12 février 1543	Si quelqu'un imprime sans licence du Conseil des Dix, il doit payer une amende de 50 ducats ; l'exécution revient au <i>Magistro alla Bestemmia</i> ( <i>Fondazione Querini, Summari di leggi circa la stampa dal 1517 sino al 1784</i> et ASV, <i>Compilazione leggi</i> , I, b. 51, n°140).
1544	Établissement de censeurs permanents choisis par les <i>Riformatori dello Studio di Padova</i> (Horatio BROWN, <i>The Venetian Printing Press : a historical studies based upon documents for the most part hitherto unpublished</i> , Londres, Nimmo, 1891, p. 79).
1544-1545	Personne ne peut imprimer une œuvre sans avoir une autorisation écrite de l'auteur ou de ses héritiers ( <i>Ibid.</i> , p. 79).
18 janvier 1549	Création de la <i>Scuola de stampatori, librari e ligadori</i> ( <i>Fondazione Querini, Summari di leggi circa la stampa dal 1517 sino al 1784</i> et ASV, <i>Compilazione leggi</i> , I, b. 51, n°215).

	Parmi les privilèges	Parmi les privilégiés	Parmi les imprimeurs et éditeurs
<b>Allemagne</b>	7%	8%	16%
<b>Grèce</b>	1%	1%	4%
<b>Italie</b>	75%	66%	55%
- Venise	8%	10%	4%
- Terre Ferme	19%	17%	12%
- autre	48%	39%	39%
<b>Inconnu</b>	16%	24%	20%

FIGURE 20 – Origine des privilégiés entre 1469 et 1530, en fonction du nombre de privilèges.

	Total : 1468-1530	1490-1499	1494-1498	1523-1526
<b>Concurrence</b>	11,5%	18,5%	19,7%	0%
<b>Honneur de Venise</b>	7,8%	14,1%	14,5%	0%
<b>Prix honnête</b>	4,1%	9,8%	10,5%	0%
<b>Qualité et beauté</b>	15,6%	26,1%	27,5%	0%

FIGURE 21 – Utilisation de certains arguments dans les privilèges vénitiens.



## Documents concernant la population des imprimeurs (présents au colophon des livres imprimés à Venise)

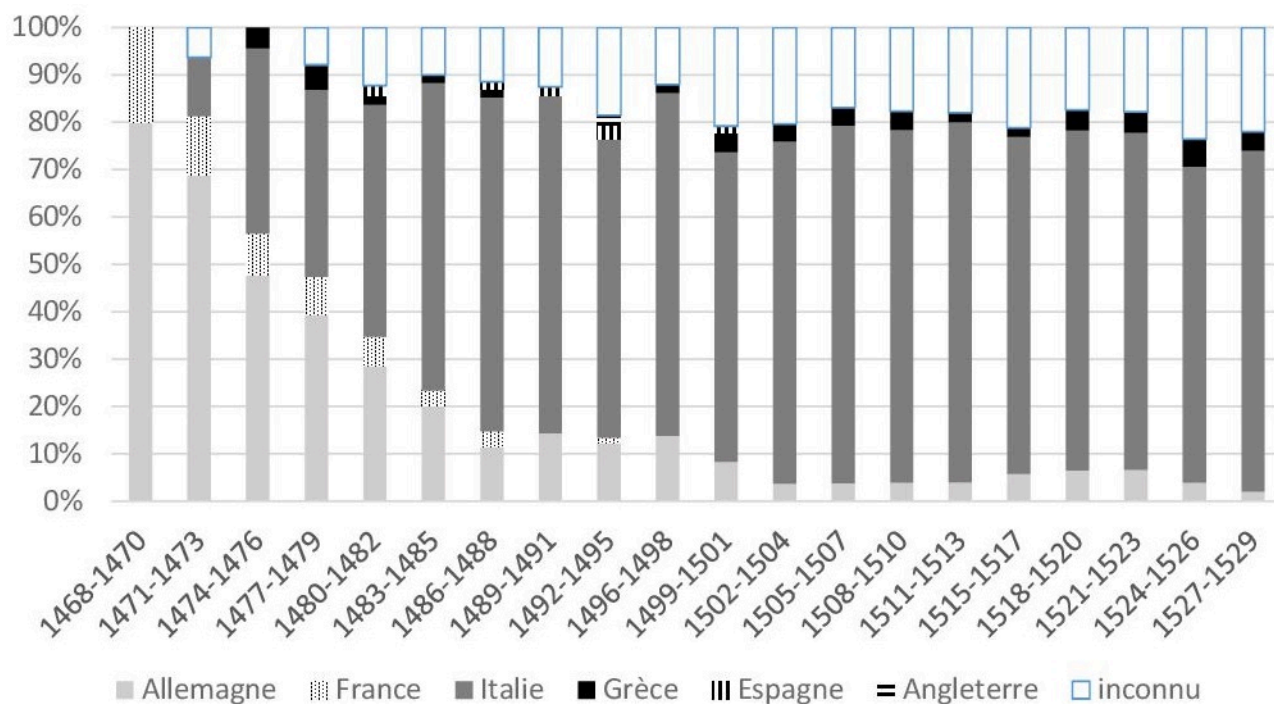


FIGURE 22 – Répartition des imprimeurs selon leur lieu d'origine.

N.B. : les régions sont à prendre dans un sens large. Allemagne : régions du Saint-Empire et Flandre. Espagne : péninsule ibérique. Italie : péninsule italienne.

	Nombre d'imprimeurs et éditeurs	Part de la population totale
<b>Allemagne</b>	54	16%
<b>Angleterre</b>	2	1%
<b>Espagne</b>	7	2%
<b>France</b>	7	2%
<b>France ou Angleterre</b>	1	0%
<b>Grèce</b>	13	4%
<b>Italie</b>	183	55%
- Carpi	2	1%
- États pontificaux	3	1%
- Ferrare	4	1%
- Florence	5	2%
- Mantoue	6	2%
- Milan	65	20%
- Montferrat	2	1%
- Naples	2	1%
- Pesaro	1	0%
- Rome	2	1%
- Savoie	9	3 %
- Toscane	1	0%
- Venise	54	16%
- inconnu	15	5 %
<b>Inconnu</b>	66	20%

FIGURE 23 – Répartition totale des imprimeurs selon leur lieu d'origine 1469-1530.

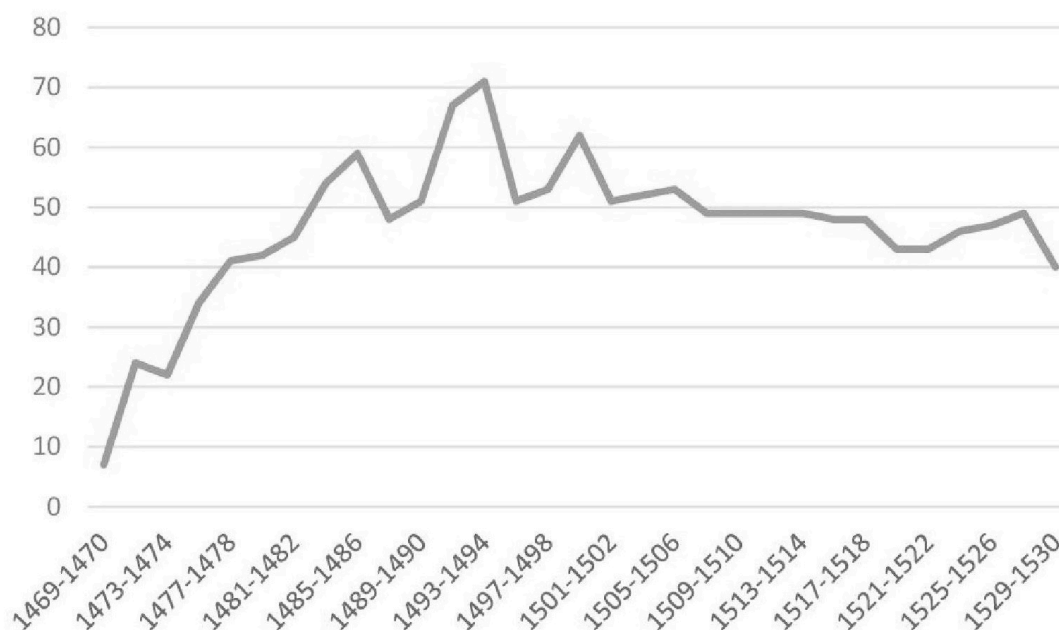


FIGURE 24 – Nombre d'imprimeurs présents aux colophons des ouvrages imprimés à Venise.

	Total des éditions vénitiennes	Total cumulé des membres des deux compagnies	Part du total
I469	3	3	100%
I470	23	9	39%
I471	72	36	50%
I472	83	22	27%
I473	35	15	43%
I474	48	22	46%
I475	64	23	36%
I476	63	20	32%
I477	73	23	32%
I478	82	25	30%
I479	45	15	33%
I480	95	18	19%
I481	99	7	7%

FIGURE 25 – Les éditions des compagnies de Johann de Cologne et Nicolas Jenson.

	Frères de Spire	Johann Manthen	Johann de Cologne	Nicolas Jenson
I469	3 (100%)			
I470	11 (48%)			5 (22%)
I471	19 (26%)	3 (4%)		20 (28%)
I472	15 (18%)		1 (1%)	6 (7%)
I473	14 (40%)	1 (3%)	1 (3%)	1 (3%)
I474	1 (2%)	15 (31%)	15 (31%)	6 (13%)
I475		11 (17%)	11 (17%)	12 (19%)
I476	1 (2%)	12 (19%)	12 (19%)	7 (11%)
I477	5 (7%)	14 (19%)	13 (18%)	5 (7%)
I478		8 (10%)	8 (10%)	17 (21%)
I479		9 (20%)	8 (18%)	6 (13%)
I480		13 (14%)	13 (14%)	5 (5%)
I481		7 (7%)	7 (7%)	7 (7%)

FIGURE 26 – Les participations des membres des compagnies de Johann de Cologne et Nicolas Jenson aux éditions vénitiennes.

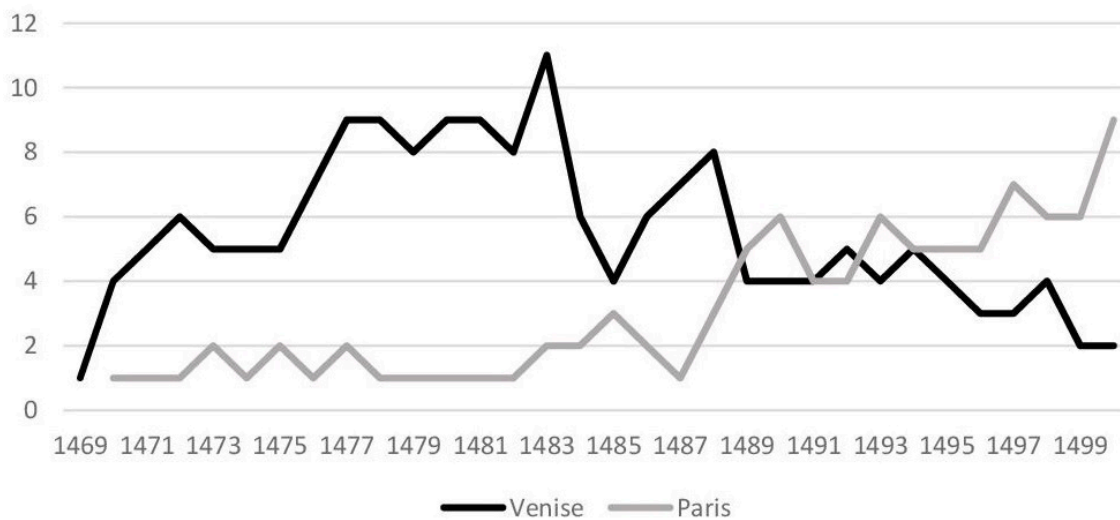


FIGURE 27 – Imprimeurs allemands actifs à Venise et à Paris entre 1469 et 1500. Source : ISTC.

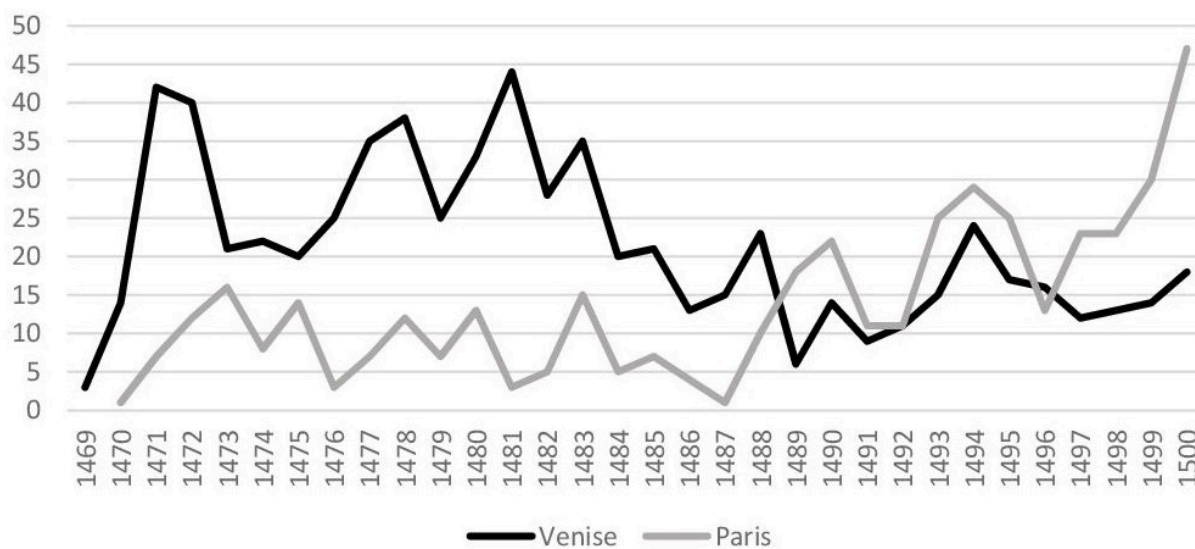


FIGURE 28 – Éditions réalisées par des imprimeurs allemands actifs à Venise et à Paris entre 1469 et 1500. Source : ISTC.

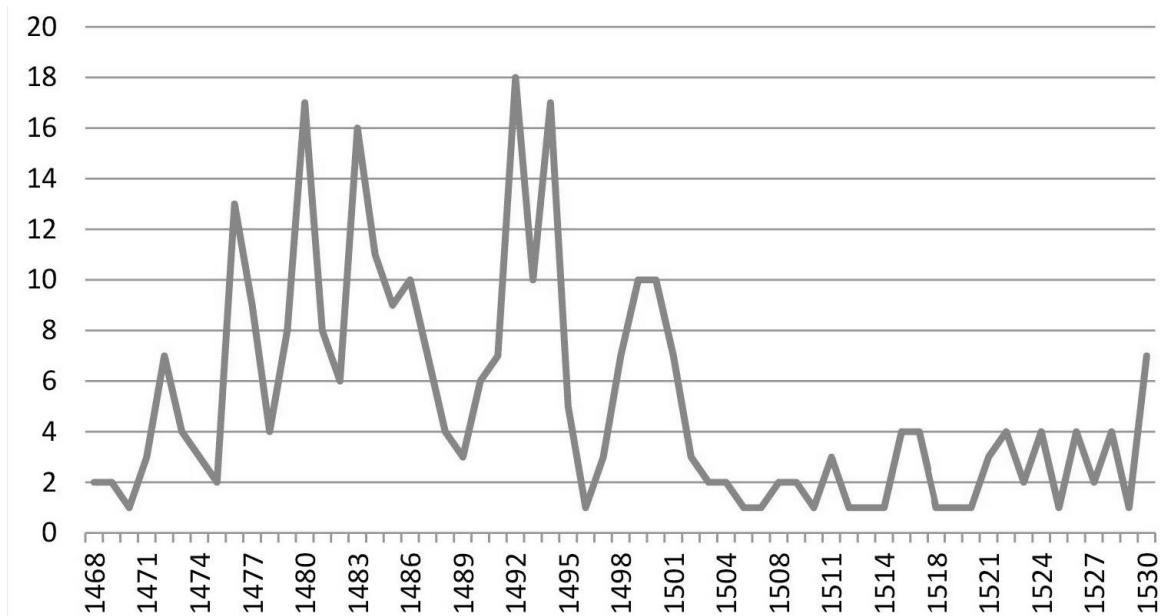


FIGURE 29 – Nouveaux imprimeurs ou éditeurs présents au colophons des ouvrages selon la date de première mention.

	1469-1471	1471-1473	1473-1475	1475-1477	1477-1479
<b>Plus de 20% de la production vénitienne</b>	3	2	2	0	0
<b>Plus de 10% production vénitienne</b>	0	2	3	5	3
<b>Plus de 5% production vénitienne</b>	1	2	5	2	4

FIGURE 30 – Concentration de la production entre 1469 et 1479 : nombre d'imprimeurs participant à une certaine part de la production.

	1479-1481	1481-1483	1483-1485	1485-1487	1487-1489
<b>Plus de 20% de la production vénitienne</b>	0	0	0	0	0
<b>Plus de 10% production vénitienne</b>	4	1	1	0	0
<b>Plus de 5% production vénitienne</b>	5	7	5	7	2

FIGURE 31 – Concentration de la production entre 1479 et 1489 : nombre d'imprimeurs participant à une certaine part de la production.



	1489-1491	1491-1493	1493-1495	1495-1497	1497-1499	1499-1501
Plus de 20% de la production vénitienne	0	0	0	0	0	0
Plus de 10% production vénitienne	0	0	0	0	1	0
Plus de 5% production vénitienne	6	4	7	9	4	7

FIGURE 32 – Concentration de la production entre 1489 et 1501 : nombre d'imprimeurs participant à une certaine part de la production.

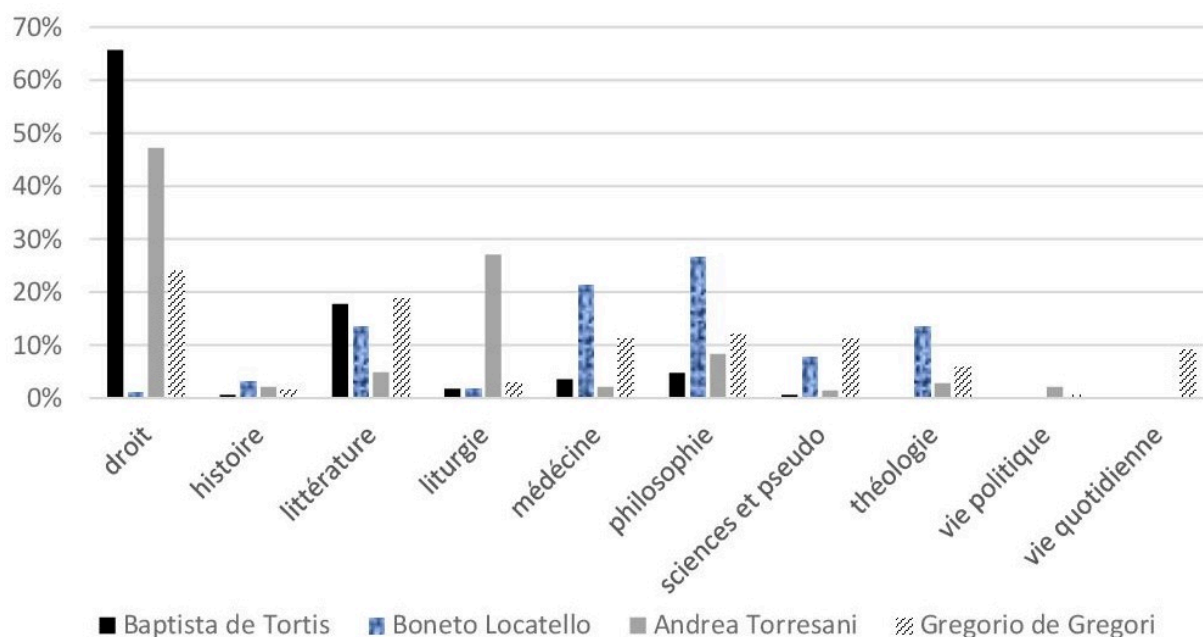


FIGURE 33 – Domaines imprimés par quatre principaux imprimeurs incunables vénitiens. Sciences et pseudo : sciences et pseudo-science.

## **Réseau des imprimeurs et éditeurs entre 1469 et 1480**

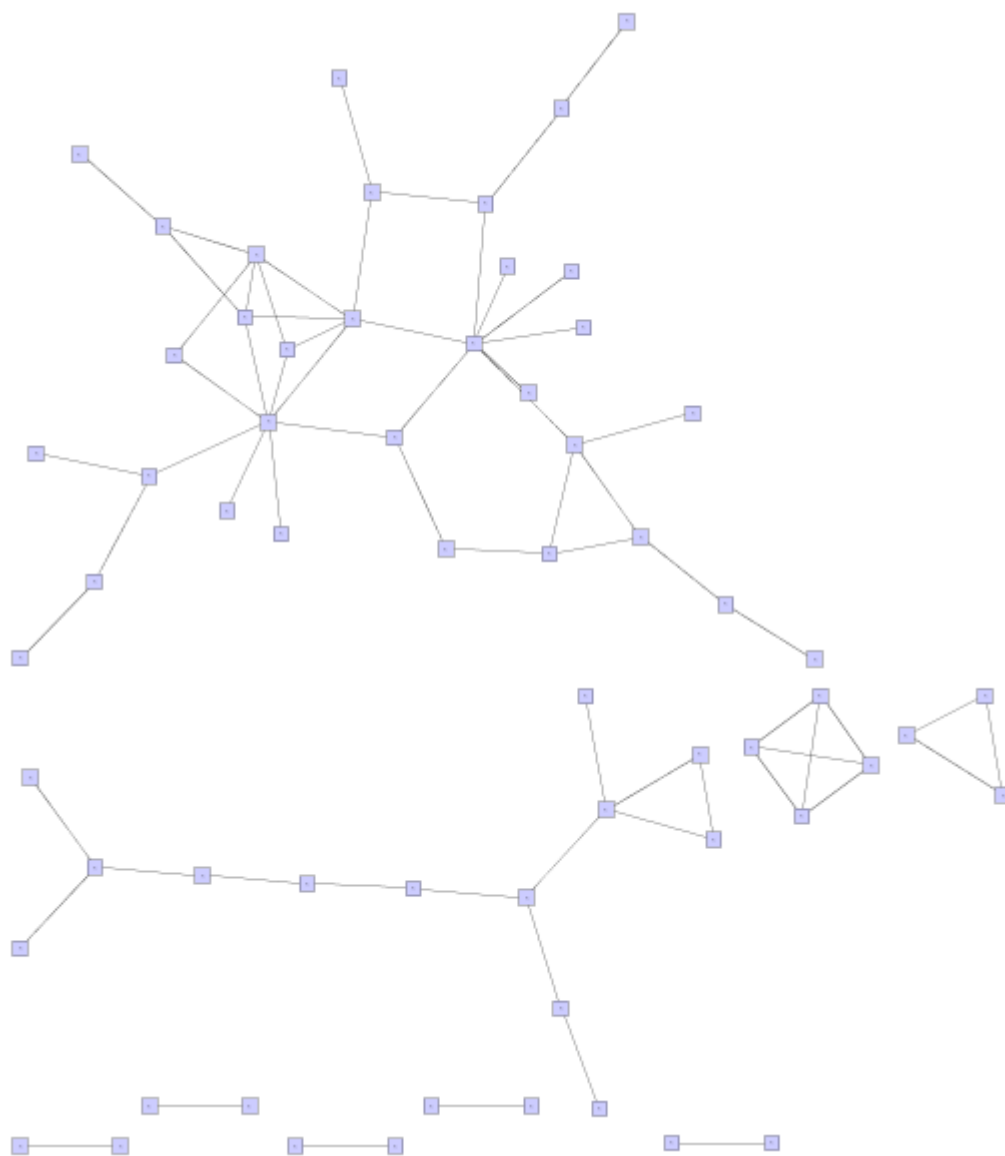


FIGURE 34 – Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens entre 1469 et 1480. Pour la suite de l'exploitation de ces réseaux, nous avons choisi de ne pas indiquer les noms de chacun des nœuds par souci de lisibilité. Quand nous avons fait des agrandissements et que nous faisons don référence à certaines configurations particulières, nous avons conservé les nom des acteurs concernés.

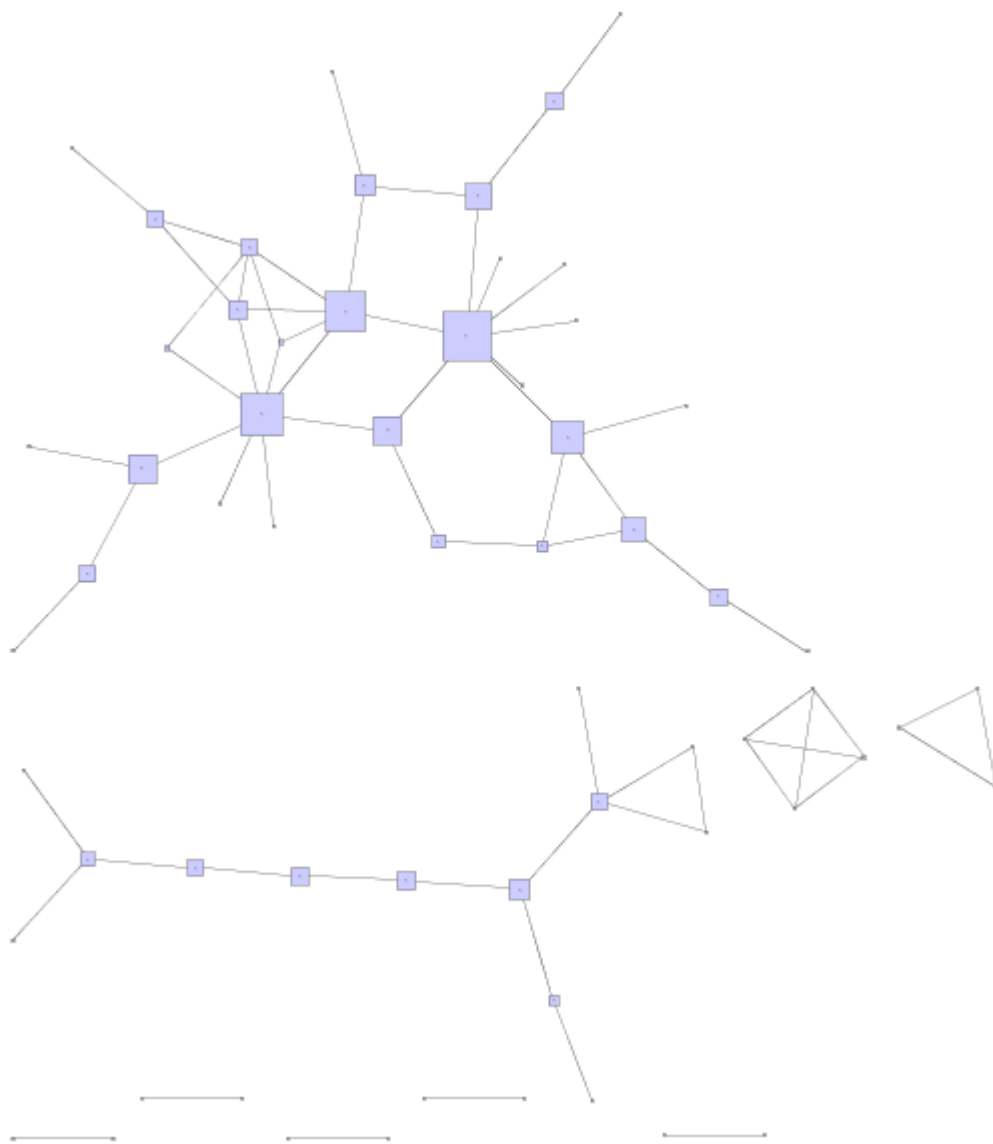


FIGURE 35 – Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens entre 1469 et 1480 – indice de *betweenness* (aire du nœud).

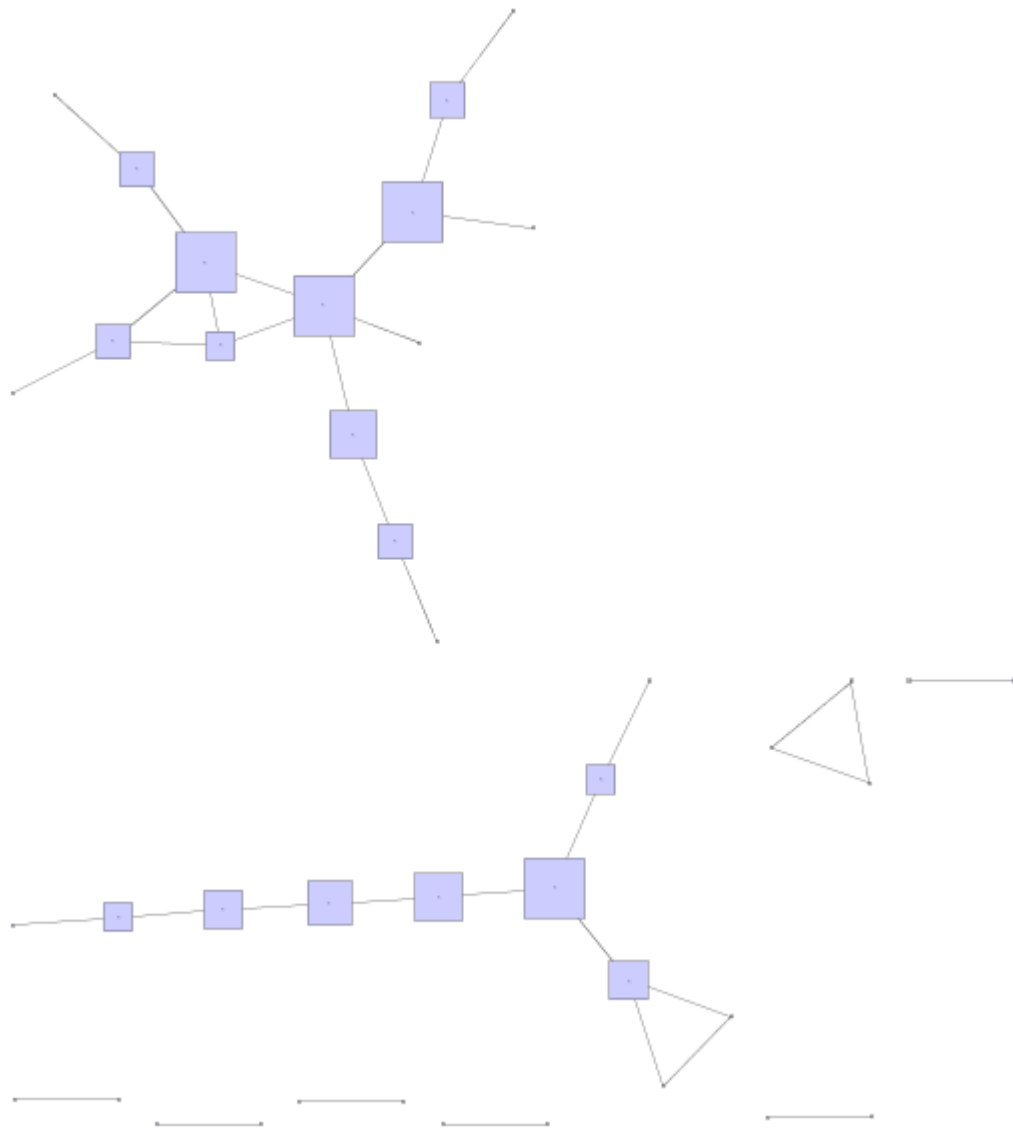


FIGURE 36 – Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens entre 1469 et 1479 – indice de *betweenness* (aire du nœud).

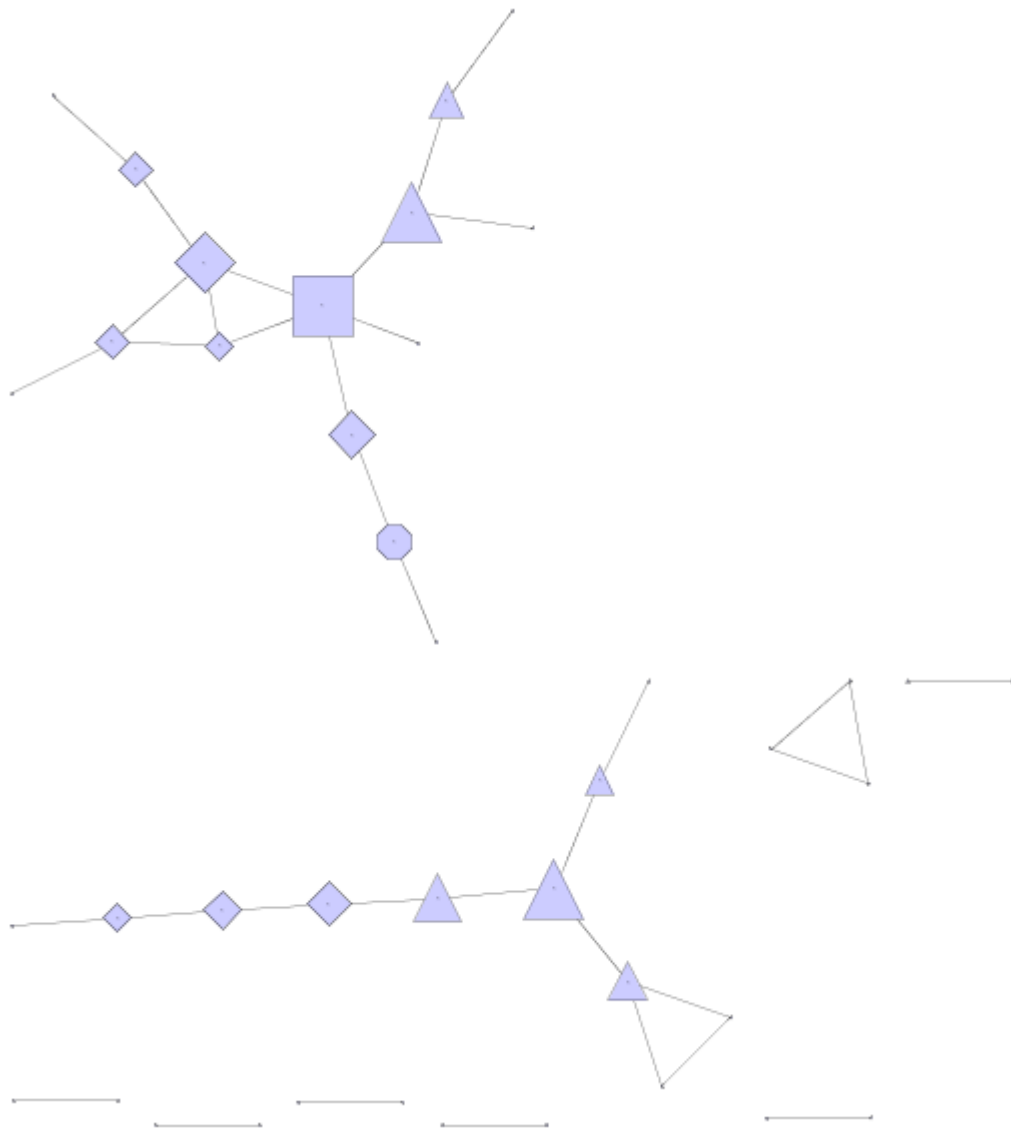


FIGURE 37 – Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens entre 1469 et 1479 – indice de *betweenness* (aire du œud) et origine. Triangle : allemand; carré : français; octogone : grec; losange : italien.



## Réseau des imprimeurs et éditeurs entre 1480 et 1500

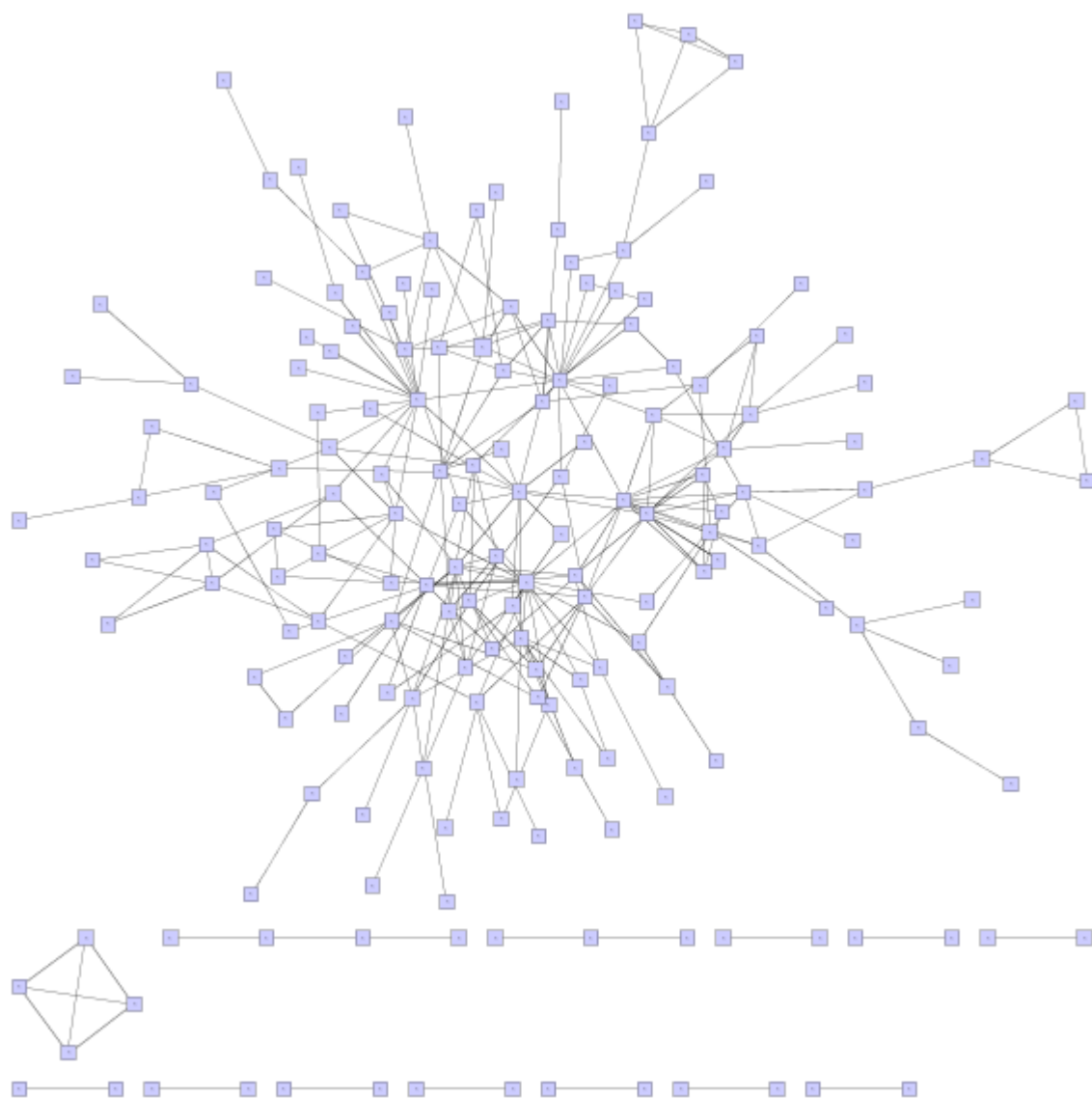


FIGURE 38 – Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens entre 1480 et 1500.



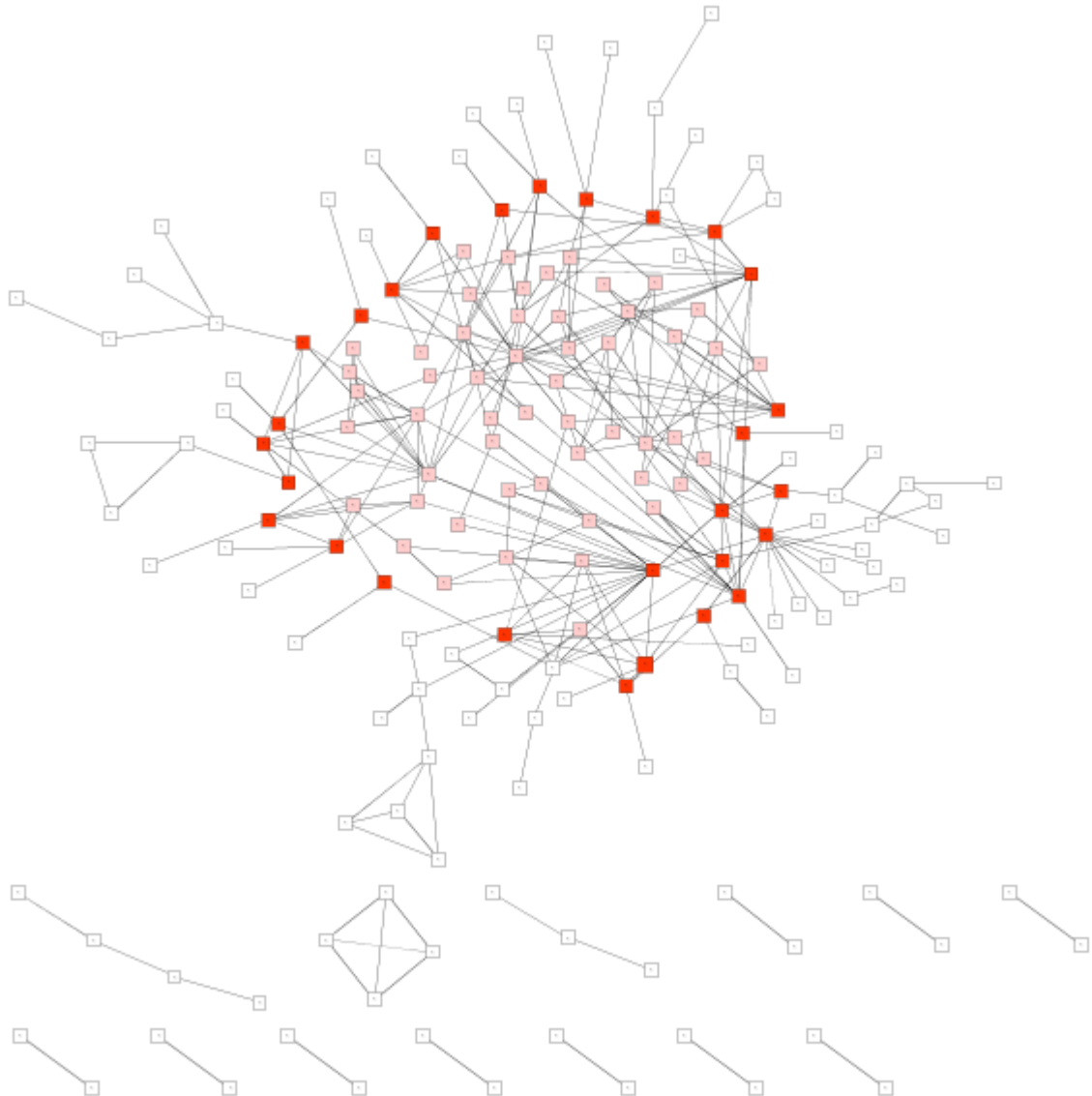


FIGURE 39 – Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens entre 1480 et 1500 – composante biconnexe (nœuds colorés). Les nœuds les plus forcés relient d'autres groupes ou d'autres nœuds à la composante bi-connexes.

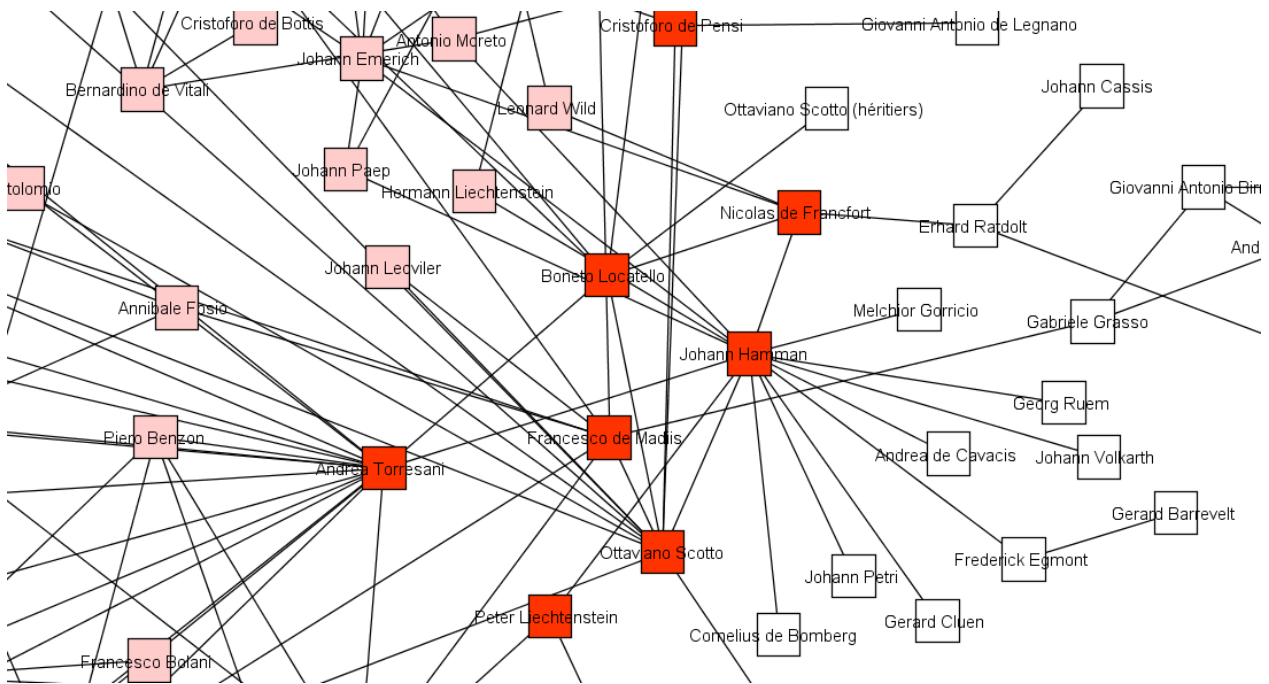
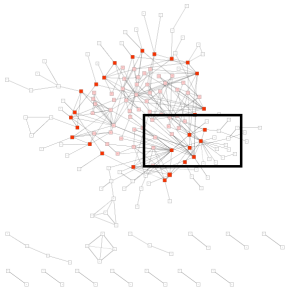


FIGURE 40 – Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens entre 1480 et 1500 – composante biconnexe (nœuds colorés). Les nœuds les plus foncés relient d’autres groupes ou d’autres nœuds à la composante bi-connexes. Détail.

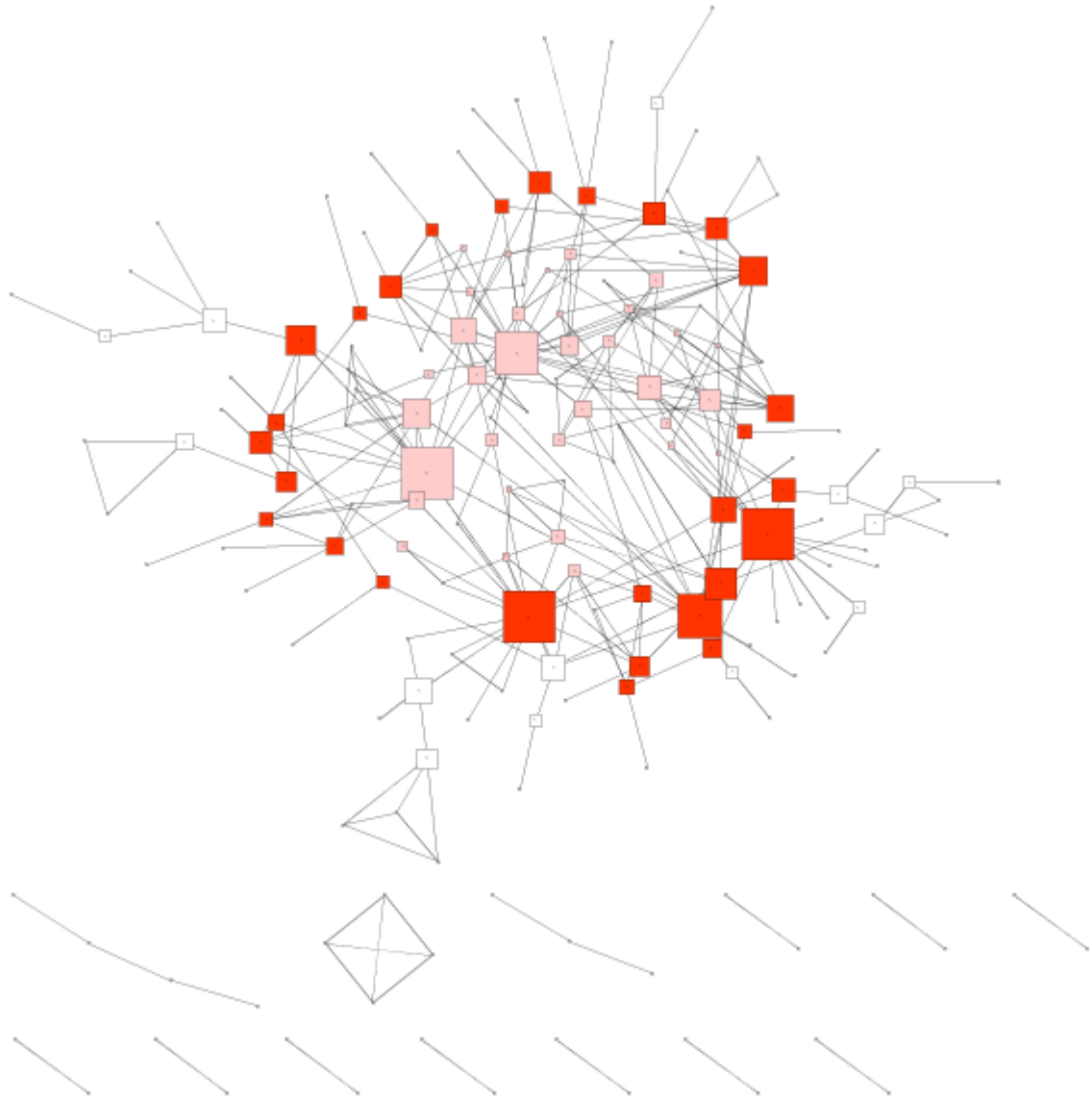


FIGURE 41 – Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens entre 1480 et 1500 – composante biconnexe (nœuds colorés) et indice de *betweenness* (aire du nœud). Les nœuds les plus foncés relient d'autres groupes ou d'autres nœuds à la composante bi-connexes.

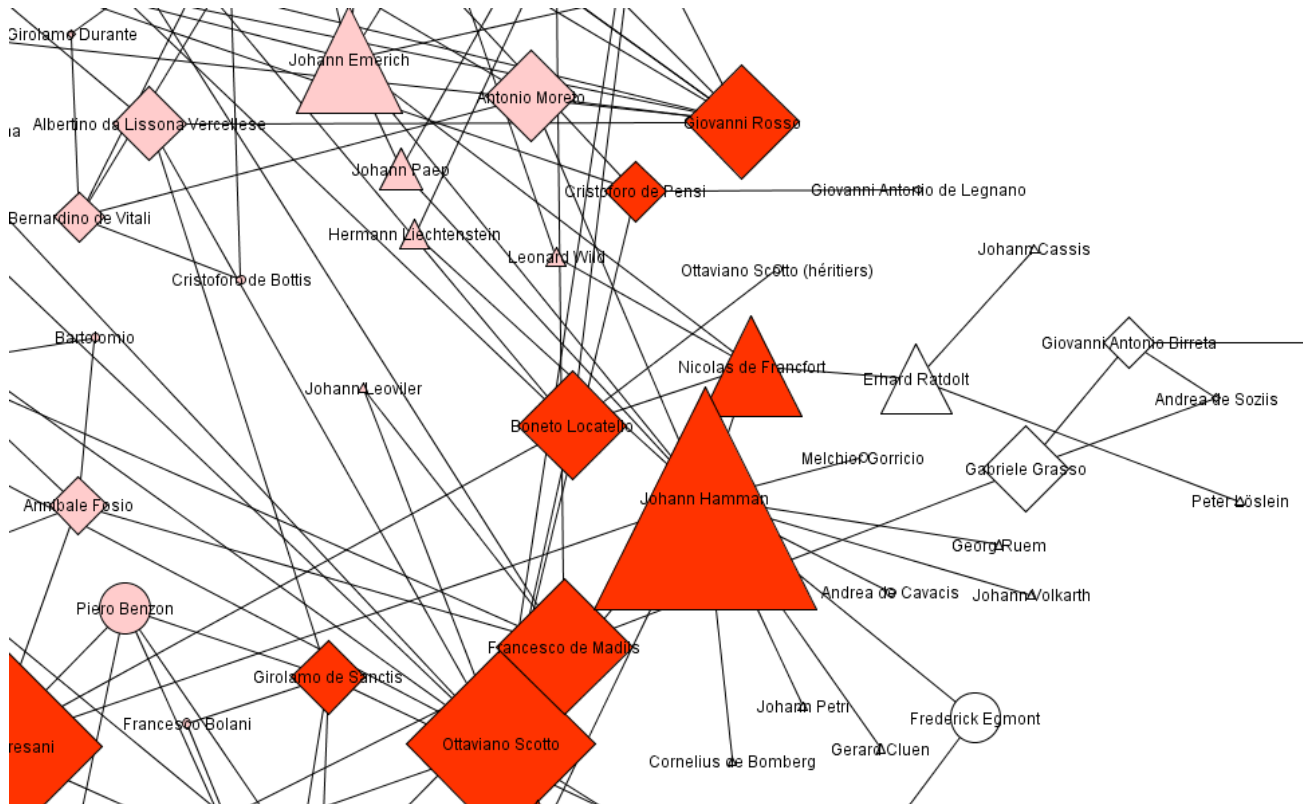
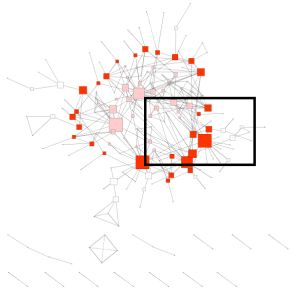


FIGURE 42 – Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens entre 1480 et 1500 – composante biconnexe (nœuds colorés), indice de betweeness (aire du nœud) et origine. Triangle : allemand ; carré : français ; octogone : grec ; losange : italien ; autres : rond. Détail.

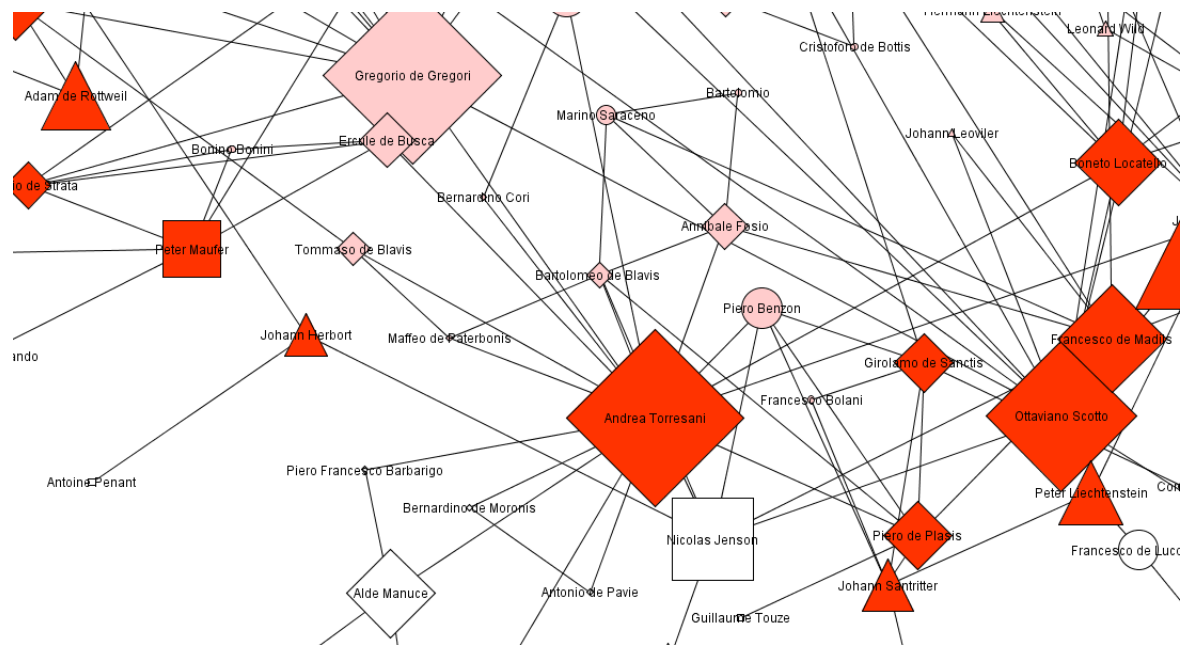
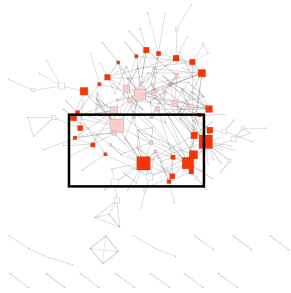


FIGURE 43 – Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens entre 1480 et 1500 – composante biconnexe (nœuds colorés), indice de *betweenness* (aire du nœud) et origine. Triangle : allemand ; carré : français ; octogone : grec ; losange : italien ; autres : rond. Détail.

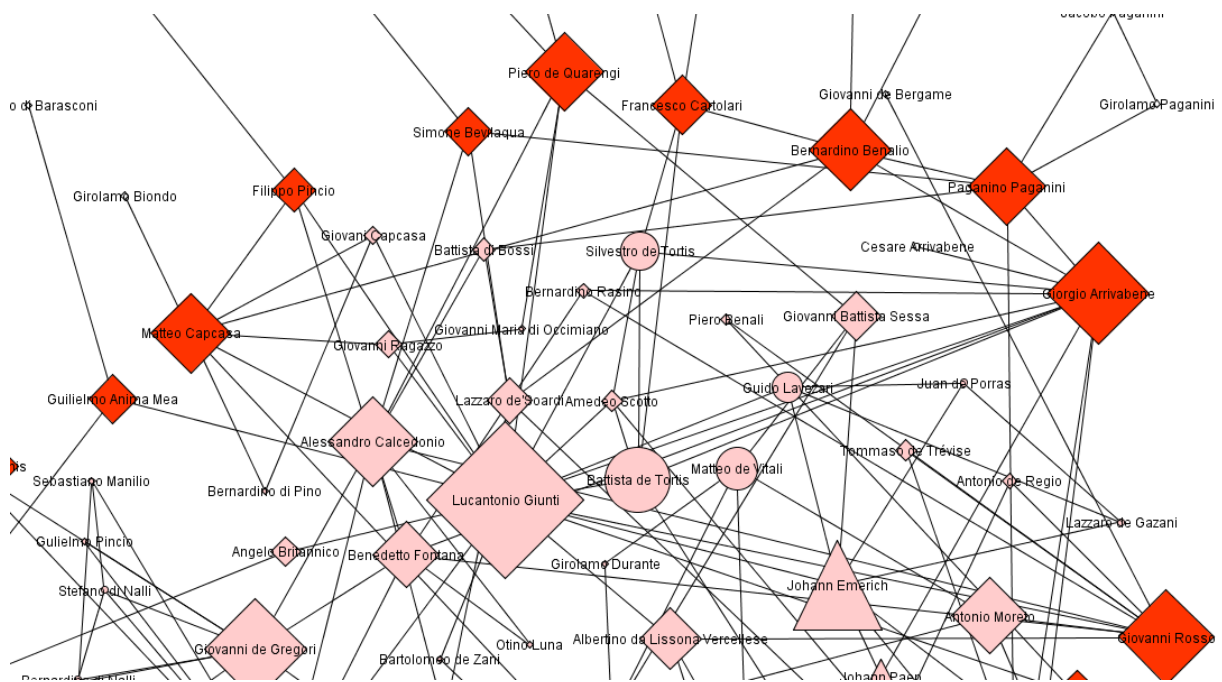
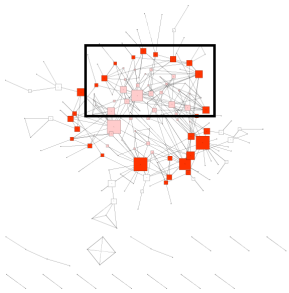


FIGURE 44 – Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens entre 1480 et 1500 – composante biconnexe (nœuds colorés), indice de *betweenness* (aire du nœud) et origine. Triangle : allemand ; carré : français ; octogone : grec ; losange : italien ; autres : rond. Détail.



## Réseau des imprimeurs et éditeurs entre 1500 et 1530

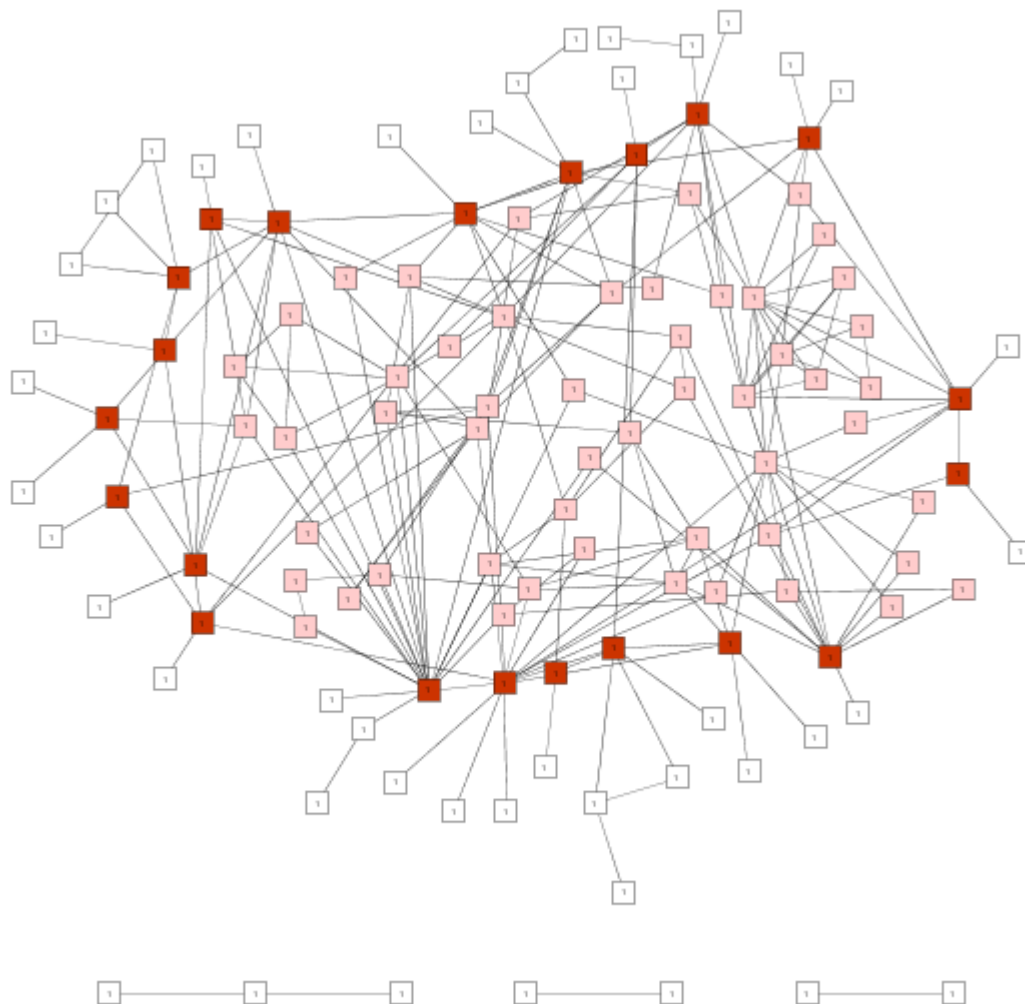


FIGURE 45 – Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens entre 1500 et 1530 – composante biconnexe



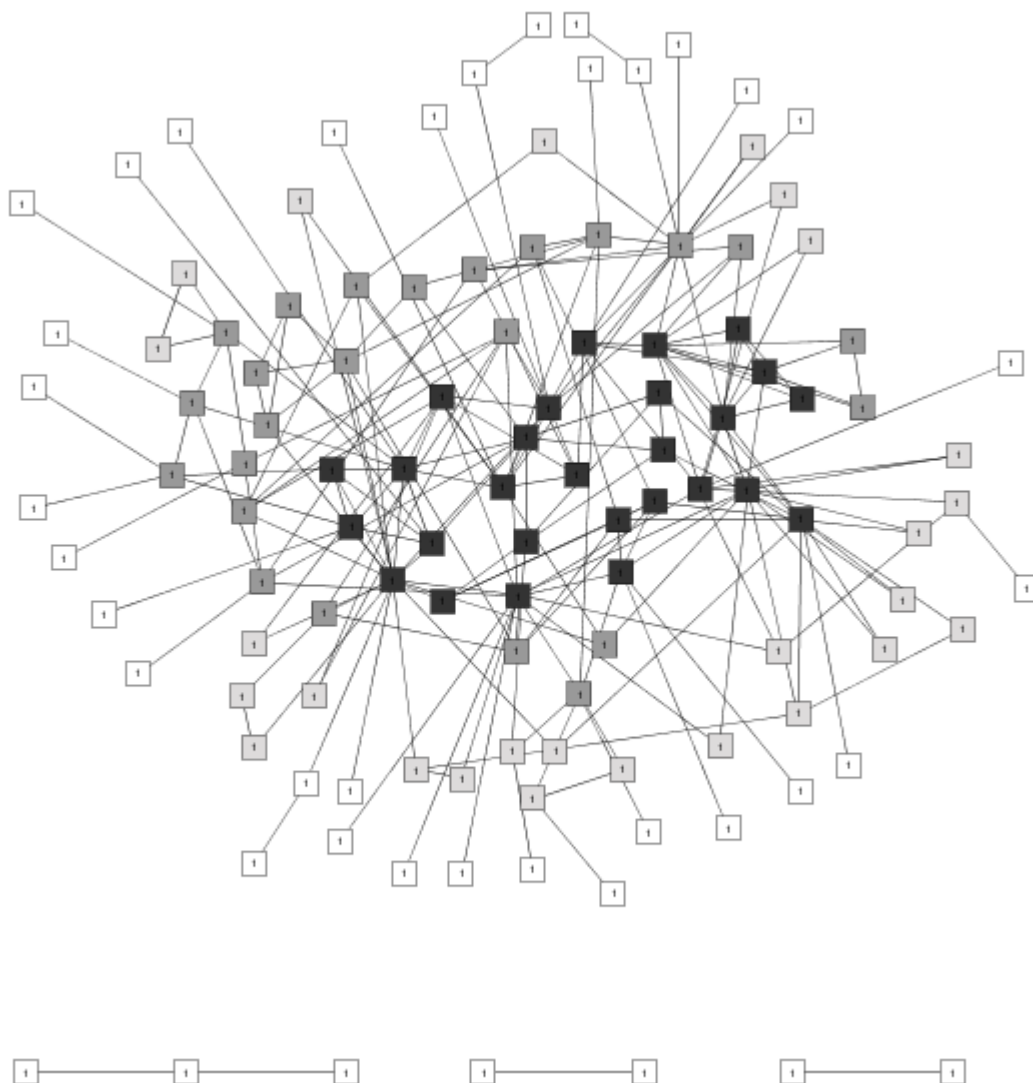


FIGURE 46 – Collaborations entre imprimeurs et éditeurs vénitiens entre 1500 et 1530 : k-noyaux.  
 Gris foncé : 4-noyau ; gris moyen : 3-noyau ; gris clair : 2-noyau.

## Ego-réseaux d'Alde Manuce et Andrea Torresani

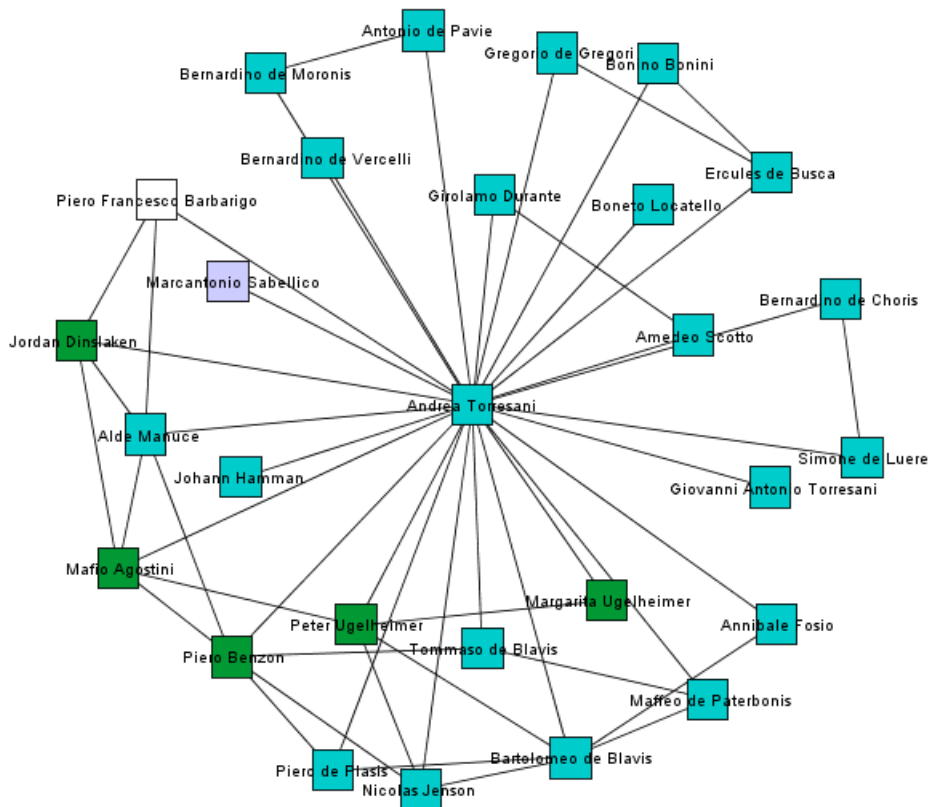


FIGURE 47 - Ego-réseau professionnel d'Andrea Torresani avant 1515 parmi les imprimeurs, éditeur et libraires vénitiens

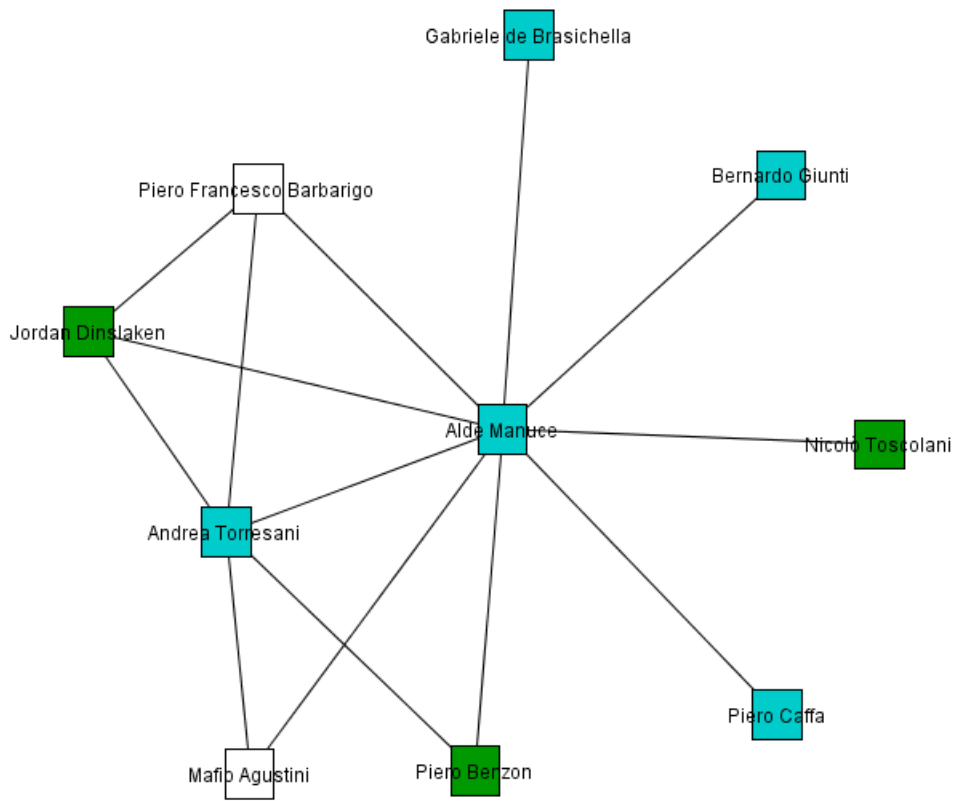


FIGURE 48 – Ego-réseau professionnel d’Alde Manuce jusqu’à sa mort en 1515 parmi les imprimeurs, éditeur et libraires vénitiens

# Tombes et inscriptions funéraires d'imprimeurs et libraires vénitiens et de leurs parents

## **Piero de Martini, à S. Canciano**

Petro de martinis ludovica filia et haeres/ Hier Leoncinus gener sibi Haeredibusq. Hoc/ Monumentum Posuere ob. An. MDXL. Kal Martii <sup>224</sup>.

## **Bernardino Stagnino, à S. Francesco della Vinea**

Bernardinus de ferrariis de tridino monti f. stagninus libro. Mercator Helisabeth consorti sibiq. Et suis/ MDXVIII <sup>225</sup>.

## **Ottaviano Scotto, à S. Francesco della Vinea**

Nobilis Octavianus Scotus de/ Modoetia mercator librorum impressor/ sibi et successoribus qui obiit/ XXIV. Decembris MCCCCLXXXVIII <sup>226</sup>.

## **Giovanni Scotto, à S. Francesco della Vinea**

D. O. M./ Ioanni scotto pedemontano spectatae virtutis ac nobilitatis claro scipio frater et octavianus scottus affinis inter lacrymas posuere MDXXXII. XVII. Kal. Octobrias <sup>227</sup>.

## **Pascha, épouse de Nicolas de Francfort, à SS. Giovanni e Paolo**

Pasche coniug. Cariss. Immatura morte extincte Nicolaus Francfordie Maritus mestiss. suis et sibi v. f. An. Mcccclxxxi <sup>228</sup>.

## **Lucantonio Giunta, à SS. Giovanni e Paolo**

Lucas Antonius Iunta Florentius [...] ex fratre nepoti optimo et industrio sibi et liberis legitimis p. q. e. p./ obiit/ IIII Kal. Decemb. MDXXI <sup>229</sup>.

---

224. Emmanuele Antonio CICOGNA, *Delle iscrizioni Veneziane raccolte ed illustrate*, op. cit., n° 57.

225. *Ibid.*, n° 230.

226. *Ibid.*, n° 251.

227. *Ibid.*, n° 240.

228. *Ibid.*, n° 431; à la scuola de S. Orsola.

229. *Ibid.*, n° 438; entre la chapelle de la Croix et celle de S. Marie Madeleine, voir photo.

**Lucantonio Giunta le Jeune, à SS. Giovanni e Paolo**

Lucas Antonius Iunta iunior religionis hanc et pietatis aram dicavit cineres et ossa maiorum collegit et in hunc locum transtulit et monumentum hoc sibi et posteris ex sup. mis testamenti tabulis contruxit. Mdlxxi. Cal. Mart. <sup>230</sup>.

**Johann Rauchfass, à SS. Giovanni e Paolo**

Sepultura d. ionannis rocfas de francforth et suis MCCCLXXVIII <sup>231</sup>.

**Gabriel Giolito, à S. Marta**

Gabrieli iolito de ferrariis nobili viro, et integerrimo, lucretiaequae binae matri honestissimae iohannes et iohannes paulus fratres parentibus optimis, et B. M. sibi ipsis, ac posteris monumentu. Hoc ponendum curaru. t anno D. ni 1581 <sup>232</sup>.

**Alessandro Paganino, à S. Salvador**

Alexandro Paganino viro integerrimae fidei ac in imprimendis bonis authoribus diligentissimo daria coniux ac filii pientiss. M. H. posuer. Vicit annis LXX <sup>233</sup>.

**Lambertina Torresani, à S. Stefano**

Lambertinae – uxori optimae et castissimae – cum qua vixit annos XL sine lite – Andreas Turrisanus ab Asula – librariae artis instaurator – P M MDXX idibus julii <sup>234</sup>.

---

230. *Ibid.*, n° 439; dans l'église, à l'autel de la Pietà.

231. *Ibid.*, n° 546; à terre dans le cloître.

232. *Ibid.*, n° 17.

233. *Ibid.*, n° 122.

234. Annaclara CATALDI PALAU, *Gian Francesco d'Asola e la tipografia aldina*, op. cit., p. 23.



FIGURE 49 – Tombe de Bernardino Stagnino dans le cloître du couvent de S. Francesco della Vinea.



FIGURE 50 – Tombe de Bernardino Stagnino dans le cloître du couvent de S. Francesco della Vinea.  
Détail : marque typographique.



FIGURE 51 – Tombe de Bernardino Stagnino dans le cloître du couvent de S. Francesco della Vinea.  
Détail : texte.





FIGURE 52 – Tombe d'Ottaviano Scotto dans le cloître du couvent de S. Francesco della Vinea.



FIGURE 53 – Emplacement de la tombe de Lucantonio Giunta, entre les deux chapelles droites de l'abside de SS. Giovanni e Paolo.



## Représentations iconographiques d'imprimeurs ou de libraires



FIGURE 54 – Johannes Host von Romberch, *Congestorium artificiose memorie*, Venise, Giorgio Rusconi, 1520, republié à Venise par Melchior Sessa en 1533 fol. 35v ; reproduction tirée de Gallica.



FIGURE 55 – *La grant danse macabre des hommes et des femmes*, Lyon, Mathieu Husz, 1499. Reproduction dans Ilaria ANDREOLI, « *Ex Officina erasmiana. Vincenzo Valgrisi et l'illustration du livre entre Venise et Lyon à la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle* », Thèse de doctorat, Lyon/Venise : Université de Lyon II et Ca'Foscari, 2006.



FIGURE 56 – *La grant danse macabre des hommes et des femmes*, Lyon, Pierre de Sainte Lucie, 1555. Reproduction dans Ilaria ANDREOLI, « *Ex Officina erasmiana. Vincenzo Valgrisi et l'illustration du livre entre Venise et Lyon à la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle* », Thèse de doctorat, Lyon/Venise : Université de Lyon II et Ca'Foscari, 2006.

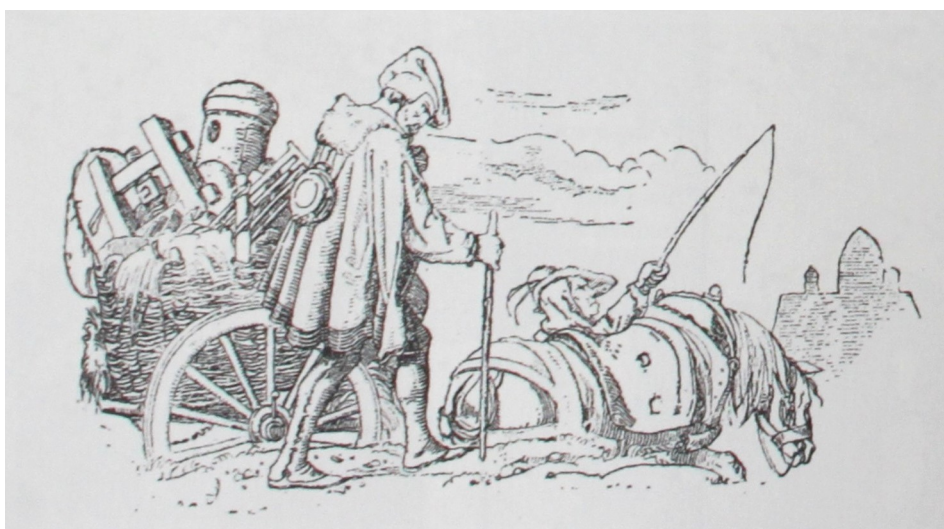


FIGURE 57 – Gravure non identifiée du début du xx<sup>e</sup> siècle représentant un imprimeur « nomade » des débuts de l'imprimerie. Reproduction dans Philippe NIETO, « Cartographie de l'imprimerie au xv<sup>e</sup> siècle. Un exemple d'application de la base bibliographique ISTC à la recherche en histoire du livre », *Le Berceau du livre imprimé : autour des incunables*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 329–357, fig. 6, p. 348, repris de Marius AUDIN, *Histoire de l'imprimerie par l'image*, 4 t., Paris, Jonquières, 1928.



# Topographie du monde du livre

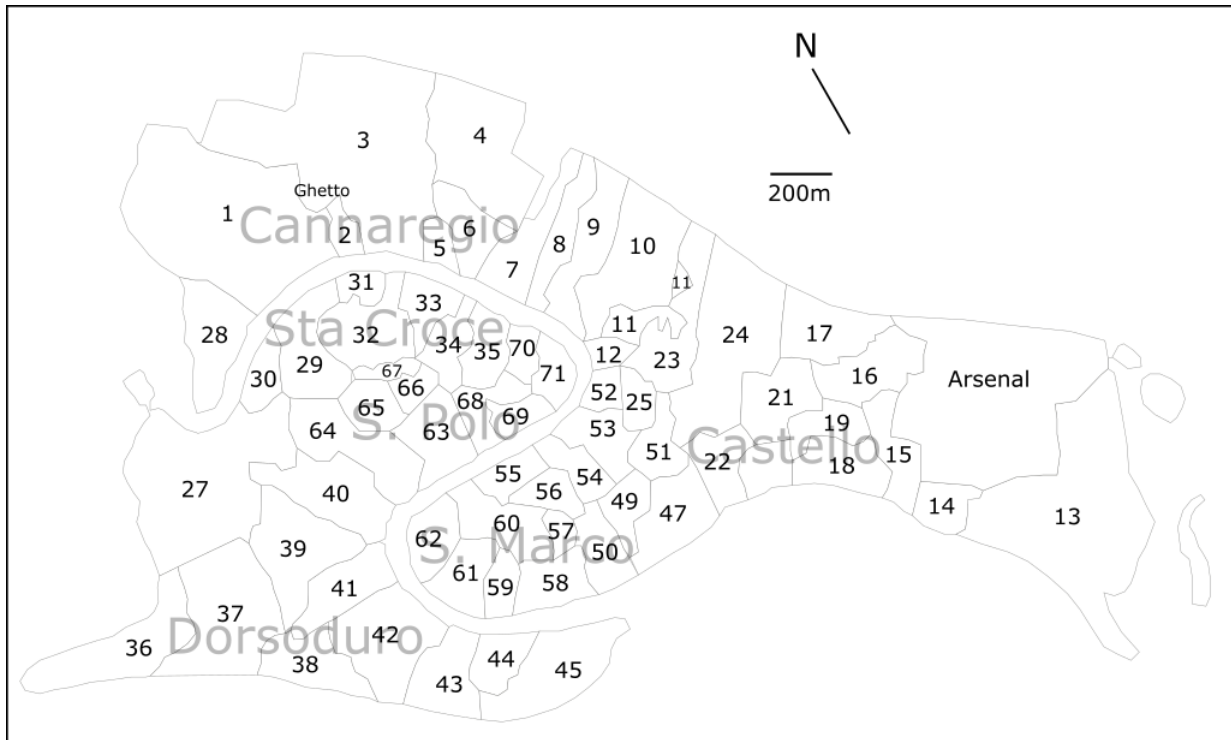


FIGURE 58 – Les paroisses vénitiennes.

1. S. Geremia ; 2. S. Lunardo ; 3. S. Marcuola ; 4. S. Marziale ; 5. Sta. Maria Maddalena ; 6. Sta. Fosca ; 7. Sta. Felice ; 8. Sta. Sofia ; 9. Ss. Apostoli ; 10. S. Canciano ; 11. Sta. Maria Nuova ; 12. S. Giovanni Grisostomo ; 13. S. Pietro di Castello ; 14. S. Biasio ; 15. S. Martino ; 16. Sta. Ternita ; 17. 18. S. Zuane in Bragola ; 19. S. Antonin ; 20. S. Provolo ; 21. S. Severo ; 22. S. Zuane Novo ; 23. Sta. Marina ; 24. Sta. Maria Formosa ; 25. S. Lio ; 27. Sta. Croce ; 28. Sta. Lucia ; 29. S. Simone Profeta ; 30. S. Simone Apostolo ; 31. S. Zuane Degolà ; 32. S. Giacomo dell’Orio ; 33. S. Stae ; 34. Sta. Maria Mater Domini ; 35. S. Cassiano ; 36. S. Nicolo dei Mendicoli ; 37. S. Raffaele ; 38. S. Basegio ; 39. Sta. Margarita ; 40. S. Pantaleone ; 41. S. Barnaba ; 42. S. Trovaso ; 43. Sta. Agnese ; 44. S. Vito ; 45. S. Gregorio ; 47. S. Marco ; 48. S. Basso ; 49. S. Ziminian ; 50. S. Moisè ; 51. S. Zulian ; 52. S. Bartolomeo ; 53. S. Salvador ; 54. S. Luca ; 55. S. Benetto ; 56. S. Paterniano ; 57. S. Fantin ; 58. Sta. Maria Zobenigo ; 59. S. Maurizio ; 60. S. Angelo ; 61. S. Vitale ; 62. S. Samuele ; 63. S. Polo ; 64. S. Toma ; 65. S. Stin ; 66. S. Agostin ; 67. S. Boldo ; 68. S. Aponal ; 69. S. Silvestro ; 70. S. Matteo ; 71. S. Zuane di Rialto.



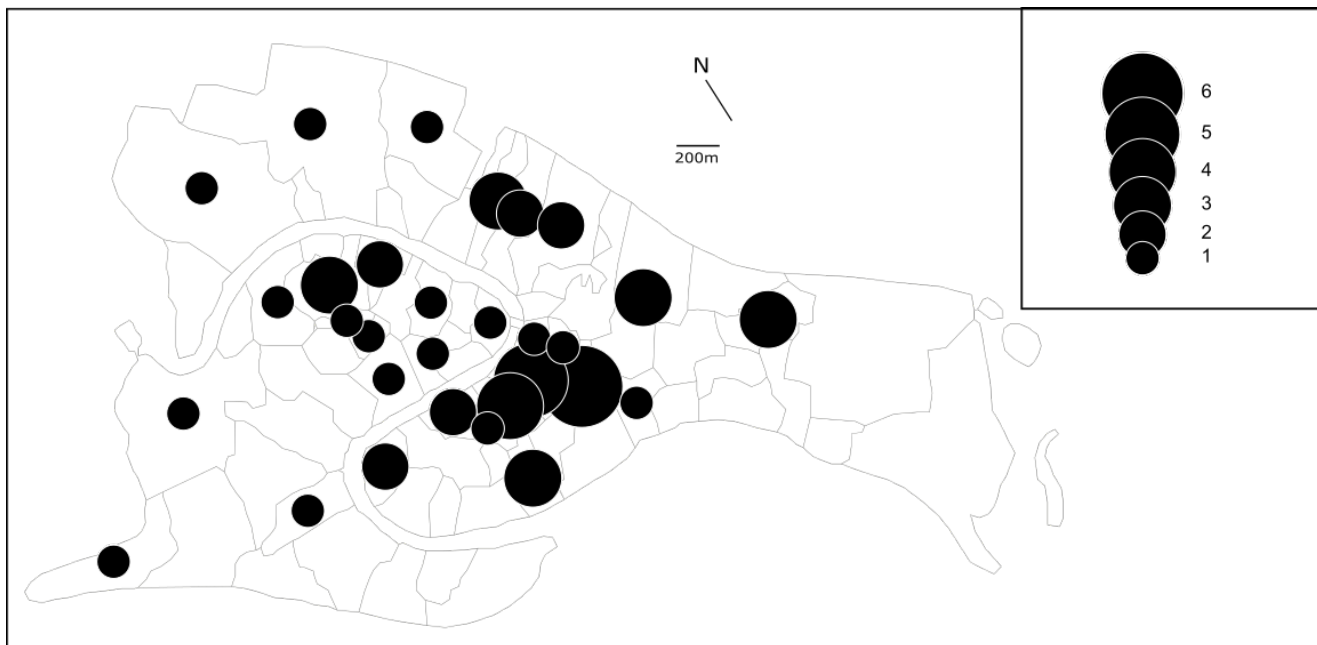


FIGURE 59 – Localisation des bâtiments occupés par des libraires ou des imprimeurs en 1514 selon les déclarations de *Decime*.

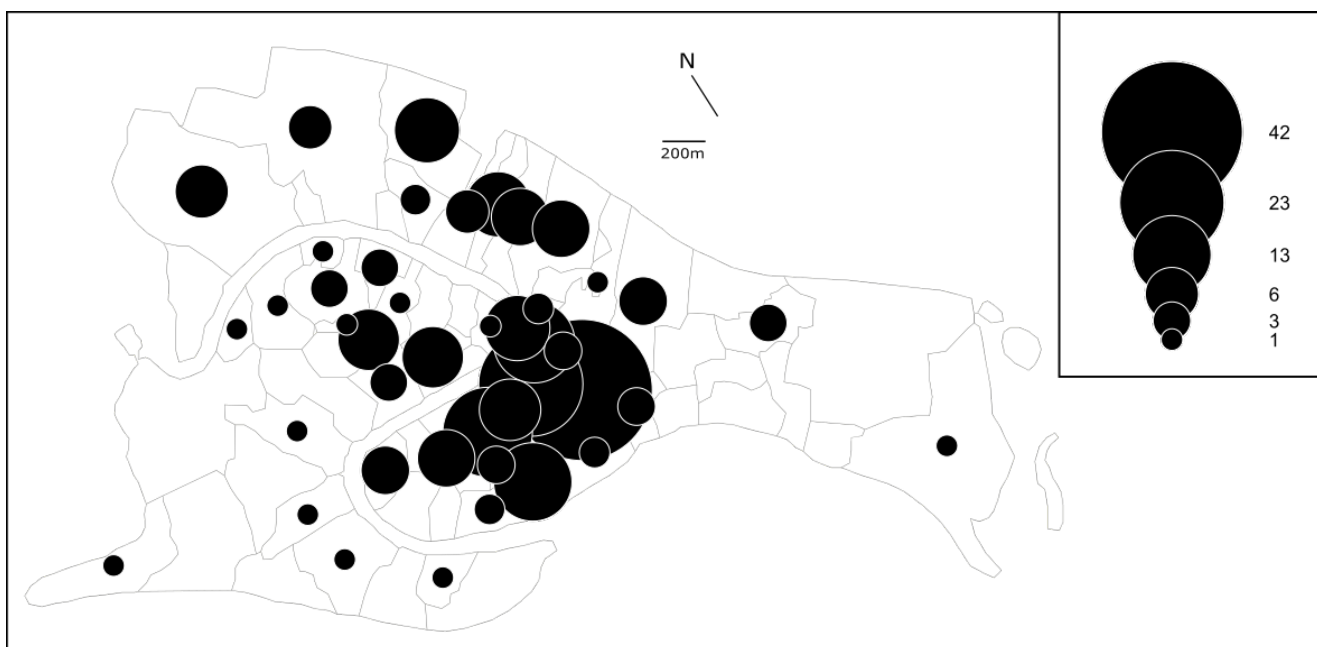


FIGURE 60 – Localisation des bâtiments occupés par des libraires ou des imprimeurs entre 1469 et les années 1530.

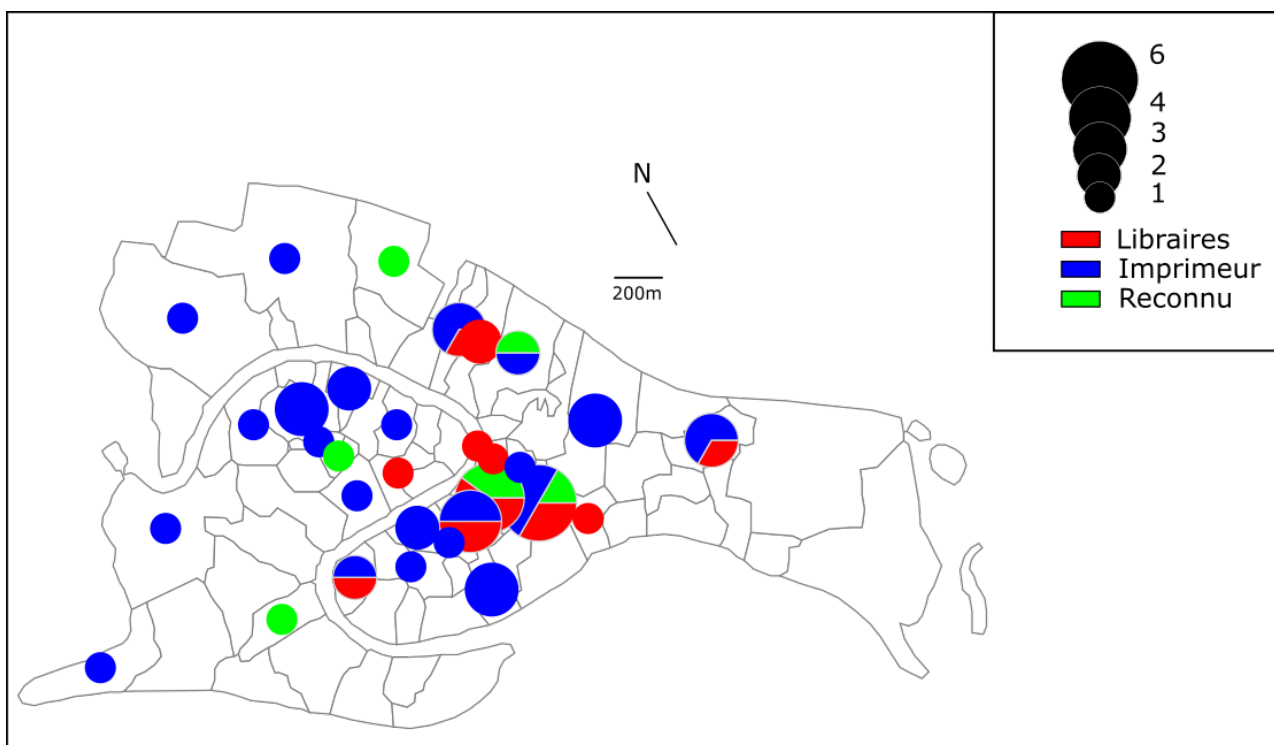


FIGURE 6I – Localisation des bâtiments occupés par des libraires ou des imprimeurs en 1514 selon les déclarations de *Decime*, répartition.

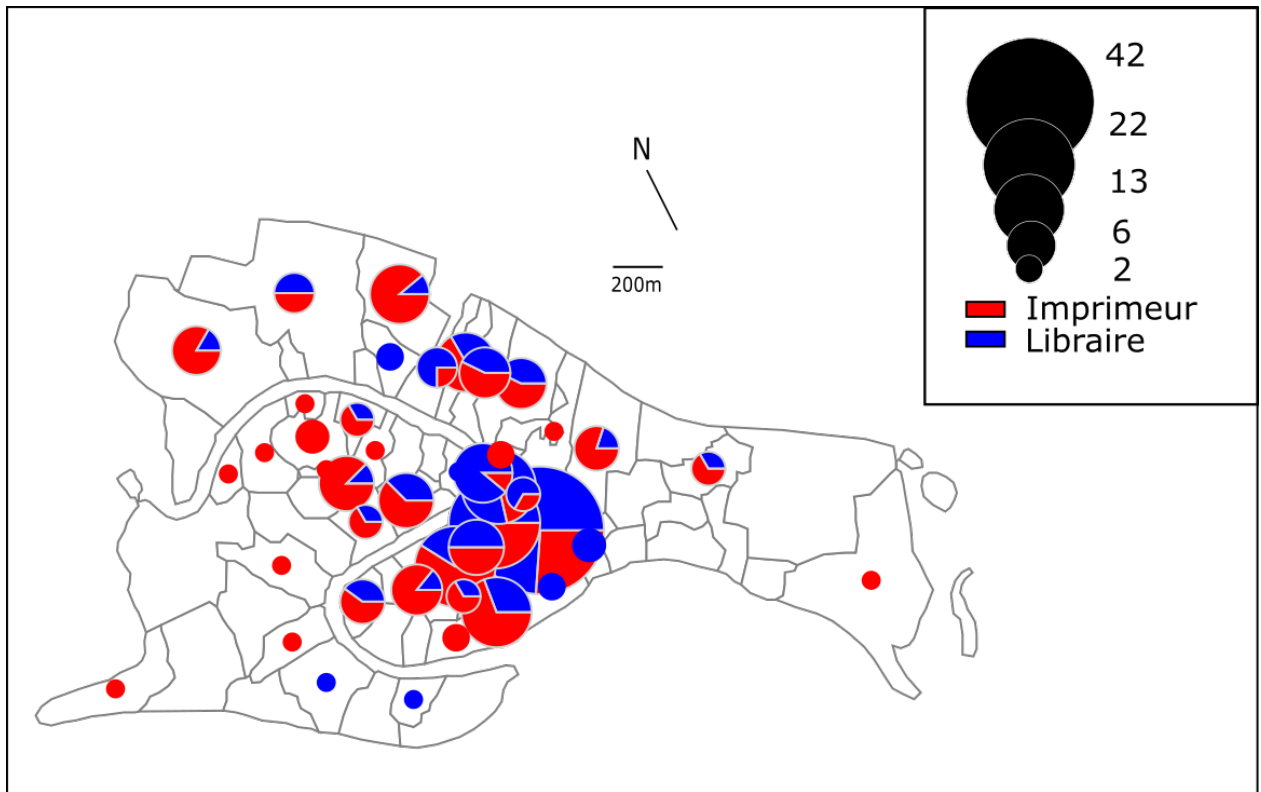


FIGURE 62 – Localisation des bâtiments occupés par des libraires ou des imprimeurs entre 1469 et les années 1530, répartition.



FIGURE 63 – Localisation des bâtiments occupés par des libraires ou des imprimeurs entre 1469 et 1483.



FIGURE 64 – Localisation des bâtiments occupés par des libraires ou des imprimeurs entre 1484 et 1499.



FIGURE 65 – Localisation des bâtiments occupés par des libraires ou des imprimeurs entre 1500 et 1515.

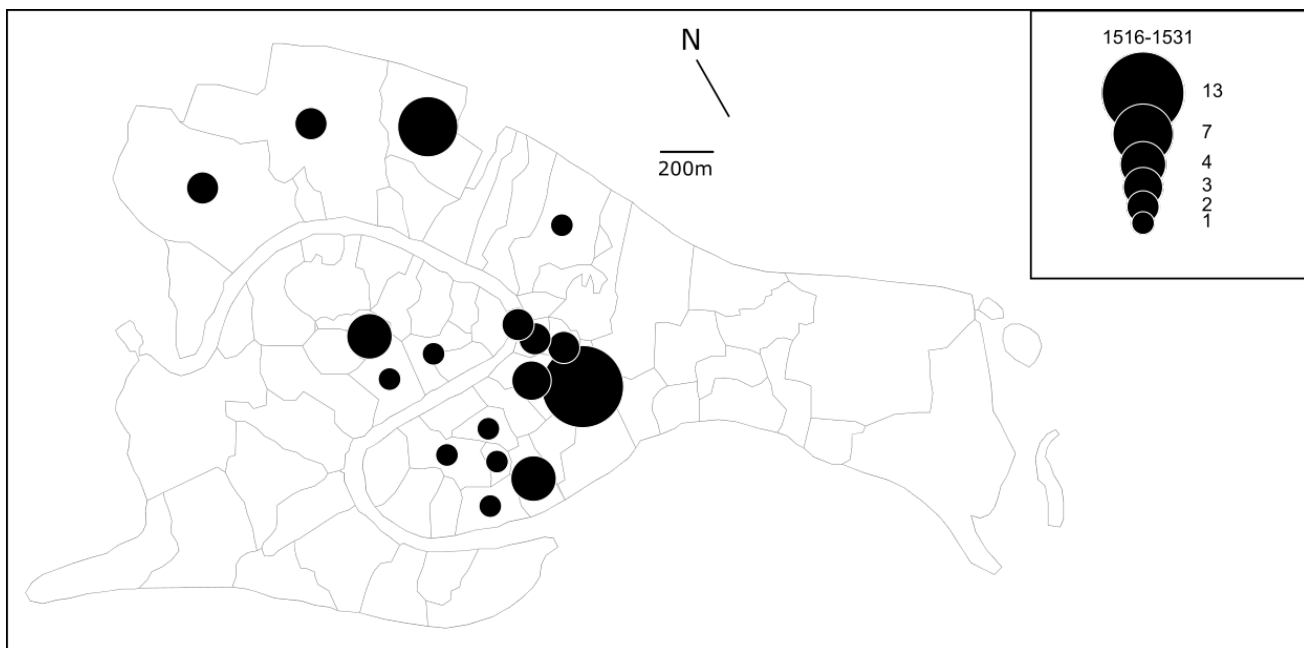


FIGURE 66 – Localisation des bâtiments occupés par des libraires ou des imprimeurs entre 1515 et 1530.

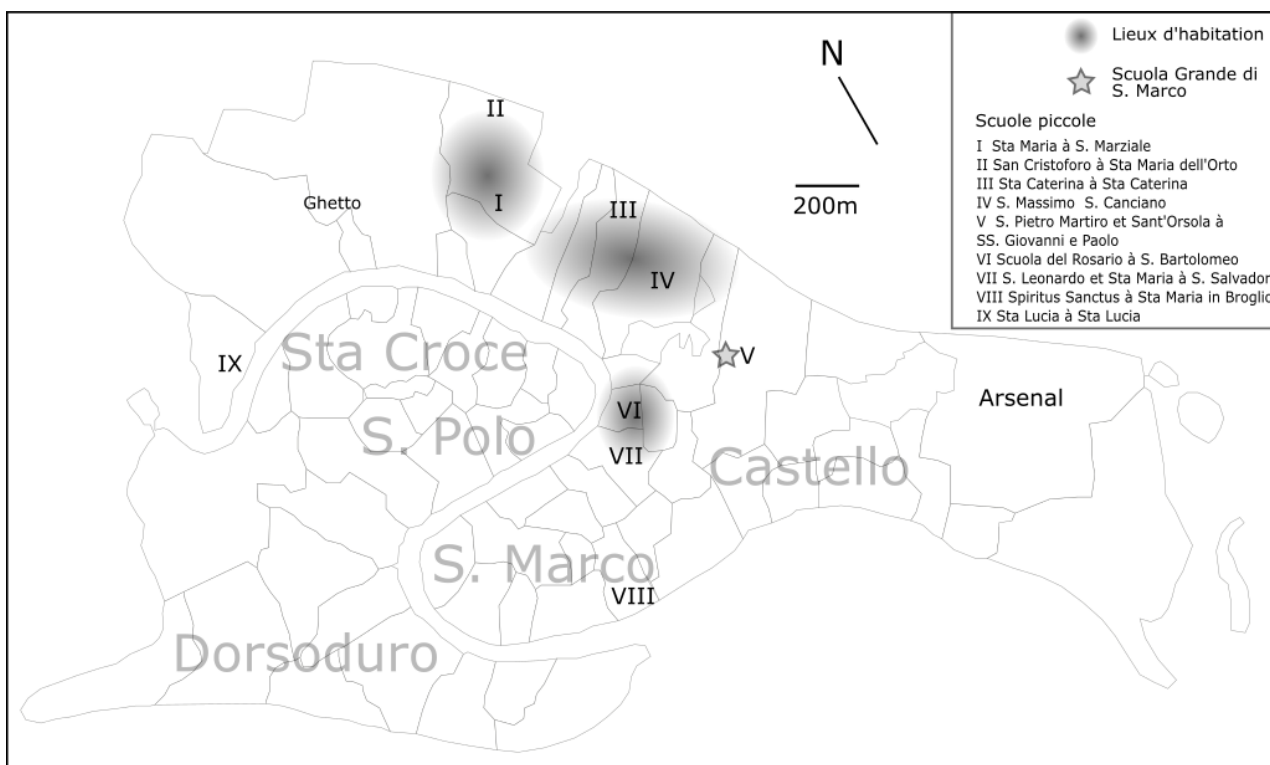


FIGURE 67 – Lieux de vie et lieux de piété de Nicolas de Francfort.

## Les abandons des imprimeurs et éditeurs 1468–1530

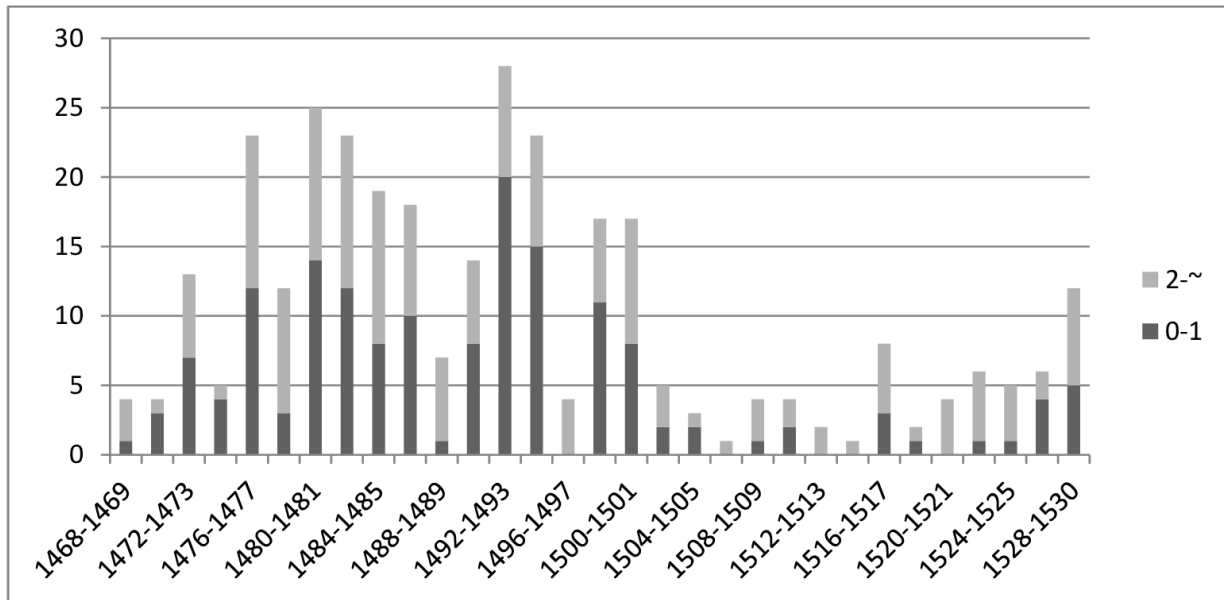


FIGURE 68 – Évolution du nombre d'abandons par rapport aux nouveaux arrivants, par tranche de deux ans. Répartition entre les imprimeurs et éditeurs actifs 0 ou 1 an, et les autres.

	0-1 an	2 ans ou plus	Total
<b>Allemagne</b>	30	24	54
<b>Angleterre</b>	1	1	2
<b>Péninsule ibérique</b>	6	1	7
<b>France</b>	3	4	7
<b>France ou Angleterre</b>	1	0	1
<b>Grèce</b>	6	7	13
<b>Italie</b>	76	104	180
<b>non renseignés</b>	37	19	56
<b>Total</b>	160	160	320

FIGURE 69 – Répartition des imprimeurs et éditeurs vénitiens suivant leur durée d'activité entre 1469 et 1530.

## Tests statistiques appliqués aux abandons

Les données que nous présentons ici sont tirées de la base prosopographique que nous avons réalisée concernant les imprimeurs, libraires et éditeurs vénitiens entre 1469 et 1530. Nous considérons ici un sous-groupe de cette population, celle des imprimeurs et éditeurs commerciaux qui ont imprimé des livres durant cette période, et plus précisément dont le nom apparaît au colophon d'éditions vénitiennes. Nous avons cherché à croiser les informations que nous avons concernant leur activité, sa durée en particulier, et leur origine géographique, qui est parfois mentionnée dans les colophons mêmes, ou bien que nous avons tirée d'autres sources.

Nous présentons ici différents tableaux croisés assortis des tests de significativité correspondants. Ces tests nous ont semblé ici particulièrement nécessaires. Ils permettent d'évaluer si la configuration que nous obtenons dans notre population a des chances d'être due au hasard, ou si au contraire elle révèle un lien de dépendance entre les variables étudiées. Pour le dire autrement, le principe de ces tests est donc de « calculer des indicateurs de liaison entre deux variables, en particulier le chi-2 » (ou khi-2); « celui-ci permet de dire avec une certitude raisonnable si les différences observées dans un tableau croisé peuvent être due au simple hasard, du fait de faibles effectifs, ou si elles renvoient à une attraction ou une opposition réelle entre les modalités de variables considérées » (Zalc et Lemerrier 2008, p. 30). Nous ne présentons pas ici le détail des calculs qui aboutissent aux indicateurs mentionnés pour chaque tableau. Le principe est donc de calculer un état théorique des choses, et de mesurer l'écart de la situation réelle avec cet état théorique. La **probabilité de Khi-2** est la probabilité que l'état réel soit dû au hasard : par exemple une probabilité de khi-2 de 0,05 signifie qu'il y a 5% de chances que l'état réel soit un état d'indépendance des variables étudiées. Par convention, on considère souvent qu'une probabilité de 5% est acceptable : plus la probabilité est faible, plus les données sont significatives, c'est-à-dire que les écarts observés ont peu de chance d'être dus au hasard.

Le test de Fisher quant à lui est un test similaire au test de Khi-2, mais plus adapté aux faibles effectifs : le Khi-2 est en effet peu fiable pour les effectifs inférieurs à 5. Mais le principe reste le même : il s'agit de comparer la situation réelle avec une situation imaginaire aléatoire. On a réalisé ce test à partir l'interface en ligne produite entre autres par l'université Pierre et Marie Curie (<http://marne.u707.jussieu.fr/biostatgv/?module=tests/fisher>). Le test donne une valeur *p* ou *p value* qui est la probabilité que les variables ne soient pas liées significativement. C'est-à-dire que si la *p value* est de 0,05, il y a 5% de chances que les variables soient indépendantes. Plus cette *p value* est faible, plus les variables ont une chance d'être liées, et donc plus les résultats ont une chance d'être significatifs.

Pour la présentation de ces tests statistiques, on se réfèrera en particulier à la page de Claire Zalc et Claire Lemerrier : <http://www.quanti.ihmc.ens.fr/Les-tests-de-significativite.html>

Nous avons effectué ces tests sur plusieurs périodes : avant et après 1500 ; puis en divisant la période avant 1500 en deux périodes équivalentes, avant et après 1485. Il s'agissait là d'avoir des périodes avec des effectifs totaux équivalents, et des populations suffisamment nombreuses pour que le test de Khi-2 puisse être significatif. Nous avons cependant effectué le test de Fisher pour plus de sûreté, particulièrement pour la période après 1500, pour laquelle les effectifs non-Italiens sont faibles. Il était par ailleurs assez peu pertinent de distinguer entre les différentes origines non-italiennes pour le propos général ; seule la population allemande peut être considérée indépendamment, et encore, seulement au début de la période.

Par ailleurs nous avons choisi de prendre en compte la population dont l'origine est inconnue de façon différente. Le premier tableau pour chaque période présente la répartition de la population telle qu'elle. Le second fait l'hypothèse que toute la population d'origine inconnue est italienne. Cette hypothèse est trop forte, mais nous pensons que la réalité en est sans doute assez proche. Enfin, le dernier tableau présente la répartition sans prendre en compte la population d'origine inconnue. Cette présentation a le défaut de ne prendre en considération qu'une partie de la population, environ 80%, mais cela permet de confirmer certaines hypothèses. Les tests ont été réalisés pour chacune de ces configurations.

## Répartition des imprimeurs et éditeurs vénitiens suivant leur durée d'activité entre 1469 et 1500

	0-1 an	2 ans ou plus	Total
<b>Allemagne</b>	29	22	51
<b>ni Allemagne, ni Italie</b>	16	9	25
<b>Italie</b>	64	74	138
<b>non renseignés</b>	28	8	36
<b>Total</b>	137	113	250

Probabilité du Khi-2 : 0,005669

Test de Fisher

p value : 0,04874

	0-1 an	2 ans ou plus	Total
<b>Allemagne</b>	29	22	51
<b>ni Allemagne, ni Italie</b>	16	9	25
<b>Italie et non renseignés</b>	92	82	174
<b>Total</b>	137	113	250



Probabilité du Khi-2 : 0,548104

Test de Fisher

p value : 0,55053201

	0-1 an	2 ans ou plus	Total sans les non renseignés
Allemagne	29	22	51
ni Allemagne, ni Italie	16	9	25
Italie	64	74	138
Total sans les non renseignés	109	105	214

Probabilité du Khi-2 : 0,167637

Test de Fisher

p value : 0,1748536

## Répartition des imprimeurs et éditeurs vénitiens suivant leur durée d'activité entre 1469 et 1485

	0-1 an	2 ans ou plus	Total
Allemagne	17	18	35
ni Allemagne, ni Italie	6	5	11
Italie	30	37	67
non renseignés	11	4	15
Total	64	64	128

Probabilité du Khi-2 : 0,25033

Test de Fisher

p value : 0,85035115

	0-1 an	2 ans ou plus	Total
Allemagne	17	18	35
ni Allemagne, ni Italie	6	5	11
Italie et non renseignés	41	41	82
Total	64	64	128

Probabilité du Khi-2 : 0,942009

Test de Fisher

p value : 0,99999999

	0-1 an	2 ans ou plus	Total sans les non renseignés
Allemagne	17	18	35
ni Allemagne, ni Italie	6	5	11
Italie	30	37	67
Total sans les non renseignés	53	60	113

Probabilité du Khi-2 : 0,81107

Test de Fisher

p value : 0,85035115

## Répartition des imprimeurs et éditeurs vénitiens suivant leur durée d'activité entre 1486 et 1500

	0-1 an	2 ans ou plus	Total
Non Italie	21	8	29
Italie	34	37	71
non renseignés	17	4	21
Total	72	49	121

Probabilité du Khi-2 : 0,006768

Test de Fisher

p value : 0,0654417

	0-1 an	2 ans ou plus	Total
Non Italie	21	8	29
Italie et non renseignés	51	41	92
Total	72	49	121

Probabilité du Khi-2 : 0,1043378

Test de Fisher

p value : 0,1305705

	0-1 an	2 ans ou plus	Total sans les non-enseignés
Non Italie	21	8	29
Italie	34	37	71
Total sans les non-enseignés	55	45	100

Probabilité du Khi-2 : 0,025283

Test de Fisher

p value : 0,0287059

## Répartition des imprimeurs et éditeurs vénitiens suivant leur durée d'activité entre 1500 et 1530

	0-1 an	2 ans ou plus	Total
Non Italie	3	6	9
Italie	16	33	49
non renseignés	11	11	22
Total	30	50	80

Probabilité du Khi-2 : 0,363402

Test de Fisher

p value : 0,3574374

	0-1 an	2 ans ou plus	Total
Non Italie	3	6	9
Italie et non renseignés	27	44	71
Total	30	50	80

Probabilité du Khi-2 : 0,784027

Test de Fisher

p value : 1

	0-1 an	2 ans ou plus	Total sans les non renseignés
Non Italie	3	6	9
Italie	16	33	49
Total sans les non renseignés	19	39	58

Probabilité du Khi-2 : 0,968119

Test de Fisher

p value : 1

## Sources archivistiques

Pour une description des fonds, on se réfèrera principalement au catalogue Andrea da Mosto (dir.), *L'Archivio di Stato di Venezia*, 2 t., Rome, Biblioteca d'arte editrice, 1937, ainsi qu'aux notices en ligne : <http://www.archiviodistatovenezia.it/siasve/>. Une présentation très complète des fonds utiles pour une histoire économique et sociale de Venise est également présente dans Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, Paris, Albin Michel, 2015, p. 1009–1031. Nous ne reprenons ici que quelques éléments généraux, afin de présenter les fonds dont nous nous sommes servi et afin de présenter l'ampleur de nos dépouillements. Certaines de ces sources sont partiellement ou intégralement en ligne : <http://www.archiviodistatovenezia.it/divenire/collezioni.htm>.

## Archivio di Stato di Venezia (ASV)

### Documents publics

#### Assemblées et conseils

##### Maggior Consiglio. Deliberazioni

Le *Maggior Consiglio*, bien qu'il ait été dépossédé de certaines de ses prérogatives, reste au xv<sup>e</sup> siècle le détenteur suprême du pouvoir législatif. Cependant, ses registres n'ont pas fourni de nombreuses informations concernant le monde du livre vénitien, bien que nous ayons dépouillé ceux correspondant à notre période d'étude.

Reg. 23 : Liber Regina, 1455–1479.

Reg. 24 : Liber Stella, 1480–1502.

Reg. 25 : Liber Deda, 1503–1521.

Reg. 26 : Liber Diana, 1522–1536.

Reg. 27 : Liber Novus, 1537–1551.

##### Collegio. Notatorio

Le *Collegio* est composé des conseillers et membres du Petit Conseil, ainsi que des Sages de la République. Entre autres responsabilités, il est en charge pour une part des privilèges accordés par la République. Pour cette raison, le fond du *Notatorio* a été dépouillé intégralement entre 1469 et 1530.

Reg. 11 : 1467-1474.  
Reg. 12 : 1474-1481.  
Reg. 13 : 1481-1489.  
Reg. 14 : 1489-1498.  
Reg. 15 : 1499-1507.  
Reg. 16 : 1507-1512.

Reg. 17 : 1512-1515.  
Reg. 18 : 1515-1520.  
Reg. 19 : 1520-1524.  
Reg. 20 : 1524-1528.  
Reg. 21 : 1528-1531.

### Procuratori di San Marco

Les Procureurs de Saint-Marc, détenteurs de la charge la plus importante de la République après le doge, sont responsables entre autres de la gestion des tutelles, exécutions testamentaires et testaments des *sestieri* de San Marco, Castello et Cannaregio : il s'agit du ressorts de la *Procuratia de citra et de ultra*. La *Procuratia de supra* quant à elle est en charge de l'administration de la basilique Saint-Marc et de son territoire. Nous avons dépouillé une partie de ce fond, suivant en partie les indications de la *Busta del Duca di Rivoli* (voir plus loin) et en recherchant les *commis-sarie* relevant de notre chronologie. Les informations concernant les imprimeurs ou les libraires sont cependant assez rares.

Supra. Chiesa, b. 1 : 1486-1492.  
Supra. Chiesa, b. 2 : 1492-1534.  
Supra. Chiesa, b. 49 : Quaderni, 1486-1523.

Supra. Chiesa, b. 123 : Atti, 1517-1525.  
Supra. Chiesa, b. 124 : Atti, 1525-1566.

Ultra. B. 11.  
Ultra. B. 41.  
Ultra. B. 112.

Ultra. B. 216 : Commissaria Piero Pesaro.  
Ultra. B. 220.

Citra. B. 6 : Commissaria Giovanni Battista Bonzio.  
Citra. B. 9 : Commissaria Giovanni Battista Bonzio.  
Citra. B. 10 : Commissaria Giovanni Battista Bonzio.  
Citra. B. 39 : Commissaria Marco Baffo.  
Citra. B. 40 : Commissaria Graziosa de Marchi.  
Citra. B. 41 : Commissaria Sebastiano Aicardo.  
Citra. B. 81 : Commissaria Luigia Dall'Oro, fu moglie di Francesco Surian.  
Citra. B. 82 : Commissaria Fiordelise Arimondo.  
Citra. B. 117 : Commissaria Orsato Giustinian, quondam Marco, procurator.  
Citra. B. 118 : Commissaria Pietro de Tommasi.  
Citra. B. 119 : Commissaria Pietro de Tommasi.

Citra. B. 140 : Commissaria Lio di Ismanini.  
Citra. B. 145 : Commissaria Pre Nicolo Renio, piovan.  
Citra. B. 146 : Commissaria Biagio de Cesani.  
Citra. B. 147 : Commissaria Biagio de Cesani.  
Citra. B. 148 : Commissaria Biagio de Cesani.  
Citra. B. 152 : Commissaria Bernardino Rivanello.  
Citra. B. 153 : Commissaria Bernardino Rivanello.  
Citra. B. 166 : Commissaria Vettor Tron, quondam Ludovico.  
Citra. B. 199 : Commissaria Marin Morghini, fu Domenico.

Misti. B. 8a : Commissaria Nicoletta Trevisan, moglie di Nicolò – Carte varie di Zaccaria Giutinan e della famiglia Giustinian.

Misti. B. 44 : Commissaria Michele Foscari.

Misti. B. 85a : Commissaria Girolamo da Molin, quondam Maffeo.

Misti. B. 104 : Commissaria Giacomello Contarini, Leonardo Contarini, Andriola Arduino, Pietro Bembo, Cattaruzza Calbo, carte di Gerolamo Contarini.

Misti. B. 112 : Commissaria Amato di Amadi, quondam Benedetto.

Misti. B. 121a : Commissaria Alvise Corner, Antonio Ravagnino, carte di Marco Dolfìn.

Misti. B. 139 : Commissaria Francesco Minio, Benedetto Balanzano, Stefano de Toresanis, Giovanni Griffon, Lucia da Mula, Clara de Romeis, Nicolò Surian, Lodovico Gradenigo, Barofino de Giroldis.

Misti. B. 149 : Commissaria Giovanni Maria d'Alban, Agnesina Amadio, Giovanni de Boninsegna, Antonio d'Avolio, Giovanni Boninsegna.

Misti. B. 163 : Commissaria Elisabetta Contarini, Franceschina Corner, Mehilia Emo, Stefano Erizzo, Antonio Dolfìn, Matteo di Francesco.

Misti. B. 170 : Commissaria Bertucci Grimani, Pietro Donà, Maria Dandolo, Giovanni Donà, Tarsia Dolfìn, Maria Dandolo, Bartolomeo Grimani, Lorenzo Bragadin.

Misti. B. 216 : Fantina Staniaro, Giovanni Steno, Leonardo Steno, Nicola Steno, Nicola Steno.

### **Senato. Deliberazioni**

Créé en 1229 comme l'organe exécutif du *Maggior Consiglio*, doté de prérogatives concernant le secteur marchand et maritime, ce conseil devient l'un des principaux organes de la République vénitienne. Il fait également partie des institutions qui délivrent les privilèges d'imprimerie : les registres du *Senato Terra* ont donc été dépouillés intégralement entre 1469 et 1530.

Secreti, reg. 26 : 1473-1475.

Secreti, Filze, b. 1 : 1510.

Terra, reg. 6 : 1467-1472.

Terra, reg. 7 : 1473-1477.

Terra, reg. 8 : 1478-1482.

Terra, reg. 9 : 1483-1485.

Terra, reg. 10 : 1486-1489.

Terra, reg. 11 : 1490-1492.

Terra, reg. 12 : 1493-1497.

Terra, reg. 13 : 1497-1500.

Terra, reg. 14 : 1501-1503.

Terra, reg. 15 : 1504-1507.

Terra, reg. 16 : 1507-1510.

Terra, reg. 17 : 1511-1512.

Terra, reg. 18 : 1513-1515.

Terra, reg. 19 : 1515-1516.

Terra, reg. 20 : 1517-1518.

Terra, reg. 21 : 1519-1520.

Terra, reg. 22 : 1521-1523.

Terra, reg. 23 : 1523-1524.

Terra, reg. 24 : 1525-1528.

Terra, reg. 25 : 1528-1532.

Terra, reg. 26 : 1530-1531.

### Avogaria di comun

L'*Avogaria di Comun* est entre autre chargée de transcrire et de contrôler l'application des lois ; elle est donc chargée de l'instruction des procès jugés par la *Quarantia Criminale*. Les registres des *Raspe* ont été consultés intégralement pour notre période ; les *buste* comportant le détail de certaines affaires pénales et criminelles n'ont fait l'objet que d'un dépouillement ciblé mais ont fourni des informations précieuses.

Raspe, reg. 3653/13 : 1468-1474.

Reg. 3654/14 : Raspe, 14746-1479.

Reg. 3655/15 : Raspe, 1479-1483.

Reg. 3656/16 : Raspe, 1483-1489.

Reg. 3657/17 : Raspe, 1489-1493.

Reg. 3658/18 : Raspe, 1493-1501.

Reg. 3659/19 : Raspe, 1500-1503.

Reg. 3660/20 : Raspe, 1504-1508.

Reg. 3661/21 : Raspe, 1508-1512.

Reg. 3662/22 : Raspe, 1512-1517.

Reg. 3663/23 : Raspe, 1517-1521.

Reg. 3664/24 : Raspe, 1521-1525.

Reg. 3665/25 : Raspe, 1525-1529.

Reg. 3666/26 : Raspe, 1529-1532.

Reg. 3667/27 : Raspe, 1532-1535.

B. 3835 (C 88) : Famiglia Gisi.

B. 3889 (C 142) : Federico et Giovanni Francesco Torresani contro Giorgio Bonini.

B. 3908 (C 161) : Leonardo Dalla Volta (eredita).

B. 3911 (C 164) : Francesco Morosino contro Francesco e Girolamo Zane.

B. 3916 (C 169) : Paolo Boldù contro Sta Maria di Praglia.

B. 3923 (C 176) : Rota Giacomo contro Carminati Giuscari.

- B. 3950 (C 203) : Felicita Spiera contro Giacomo Dal Pozzo.  
 B. 4313 : Querela sugli Avogadori di Commun di un Antoni Moretto mercante da libri.  
 B. 4358 (P 208) : Pietro Schiavon, Ettore Guappo, omicidio del prete Giacomo Fasolo.  
 B. 4361 (P 211) : Bartolomeo di Teodor, stampator di libri, per ferimente.  
 B. 4428 : Ignoti, omicidio di Girolamo Gambaro.

### Consiglio dei Dieci. Deliberazioni

Fondé en 1310 à la suite de la conjuration Querini-Tiepolo, le *Consiglio dei Dieci* a vu son existence pérennisée et ses compétences élargies. Il est avant tout responsable de l'ordre public, de la surveillance des métiers de la ville et des mœurs. À ce titre, il peut parfois intervenir dans les octrois de privilèges. On retrouve également des imprimeurs et libraires dans les affaires criminelles dont il traite. Les séries des *Deliberazioni. Miste, Criminali* et *Comuni* ont été dépouillés intégralement entre 1469 et 1530, ainsi que les *filze*, ou documents préparatoires, des *Deliberazioni. Comuni*.

Miste, reg. 16 : 1460-1466.

Miste, reg. 17 : 1466-1472.

Miste, reg. 18 : 1473-1476.

Miste, reg. 19 : 1477-1480.

Miste, reg. 20 : 1480-1482.

Miste, reg. 21 : 1482-1483.

Miste, reg. 22 : 1484-1485.

Miste, reg. 23 : 1486-1488

Miste, reg. 24 : 1488-1490.

Miste, reg. 25 : 1491-1492.

Miste, reg. 26 : 1493-1495.

Miste, reg. 27 : 1495-1498.

Miste, reg. 28 : 1499-1501.

Miste, reg. 29 : 1501-1503.

Miste, reg. 30 : 1503-1505.

Miste, reg. 31 : 1506-1507.

Miste, reg. 32 : 1508-1509.

Miste, reg. 33 : 1510.

Miste, reg. 34 : 1511.

Miste, reg. 35 : 1512-1513.

Miste, reg. 36 : 1513-1514.

Miste, reg. 37 : 1514.

Miste, reg. 38 : 1514-1515.

Miste, reg. 39 : 1515-1516.

Miste, reg. 40 : 1516.

Miste, reg. 41 : 1517.

Miste, reg. 42 : 1518.

Miste, reg. 43 : 1519-1520.

Miste, reg. 44 : 1521.

Miste, reg. 45 : 1522.

Miste, reg. 46 : 1523.

Miste, reg. 47 : 1524.

Criminali, reg. 1 : 1502-1506.

Criminali, reg. 2 : 1507-1508, 1510-1512, 1513.

Criminali, reg. 3 : 1514-1521.

Criminali, reg. 4 : 1521-1533.

Criminali, reg. 5 : 1533-1540.



Communi, reg. 1 : 1525.  
Communi, reg. 2 : 1526.  
Communi, reg. 3 : 1527.  
Communi, reg. 4 : 1528.  
Communi, reg. 5 : 1529.

Communi, reg. 6 : 1530.  
Communi, reg. 7 : 1531.  
Communi, reg. 8 : 1532.  
Communi, reg. 9 : 1533.

Communi, Filze, b. 1 : 1525.  
Communi, Filze, b. 2 : 1525.  
Communi, Filze, b. 3 : 1526.  
Communi, Filze, b. 4 : 1526.  
Communi, Filze, b. 5 : 1527.  
Communi, Filze, b. 6 : 1527.

Communi, Filze, b. 7 : 1528.  
Communi, Filze, b. 8 : 1528.  
Communi, Filze, b. 9 : 1529.  
Communi, Filze, b. 10 : 1529.

### **Capi del Consiglio dei Dieci. Notatorio**

Trois *Capi del Consiglio dei Dieci* sont choisis mensuellement au sein du Conseil des Dix. Ils sont notamment en charge des licences d'impression et peuvent ponctuellement intervenir dans les demandes de privilèges. La série *Notatorio* a été dépouillée intégralement pour la période qui nous occupe.

Reg. 1 : 1478–1490.  
Reg. 2 : 1491–1500.  
Reg. 3 : 1506–1512.  
Reg. 4 : 1513–1519.  
Reg. 5 : 1519–1521.  
Reg. 6 : 1522–1524.

Reg. 7 : 1525–1528.  
Reg. 8 : 1528–1530.  
Reg. 9 : 1531–1532  
Reg. 10 : 1533–1535.  
Reg. 11 : 1535–1536.

### **Quarantia Criminal**

Ses compétences sont à l'origine politiques et administratives, mais la *Quarantia Criminal* est concurrencée au xv<sup>e</sup> siècle par d'autres organes et conseils. Cette institution nous intéresse principalement pour sa gestion des affaires criminelles. Malheureusement, le fond est très lacunaire. Nous avons cependant consulté les registres criminels qui concernent notre période.

Reg. 19 : Parti, 1475–1477.  
Reg. 20 : Parti, 1488–1492.  
Reg. 21 : Parti, 1513–1514.  
Reg. 151 : Fide Sopraconsoli dei mercanti, 1504–1528.

## Compilazione delle leggi, serie I

Le recensement de toutes les délibérations de la République est lancé en 1662 ; un ajout est fait à partir de 1784, mais c'est surtout la première série qui nous intéresse ici.

B. 47-59 : Arti commercianti V. Stampe e stampatori.

B. 102 : Botteghe e botteghiri e volte a Rialto.

B. 138-141 : Commercio in genere.

B. 161-162 : Dazii e dazie.

B. 237 : Licenze di libri da stampare.

B. 279 : Mercati e fiere.

B. 311-312 : Privelegi e privilegiati.

B. 355 : Stampator Ducale, Stampe.

## Organes judiciaires

### Signori di notte al criminal

Les *Signori di notte* sont en charge de l'ordre public, et ont juridiction sur les citoyens comme les étrangers, les laïcs comme les ecclésiastiques. Leurs compétences sont reprises ensuite par les *Signori di notte al civil*, créés en 1545. Malheureusement, la conservation des fonds est très lacunaire. Nous avons consulté les fonds relatifs à notre période.

Reg. 14 : 1496-1523, Sentenze de « bando dei ladri ».

Reg. 15 : 1471-1507, Banditi in contumacia per omicidio.

Reg. 20 : 1513-1603, Rei espediti dei Signori di Notte.

Reg. 21 : 1475-1531, Frammenti di registri dei Signori ; frammenti di registri di multe per crimini, 1472-1485.

Reg. 22 : 1475-1531, Frammenti di registri dei Signori ; frammenti di registri di multe per crimini, 1472-1485.

### Signori di notte al civil

B. 120 : Bolli, terminaioni, gogniti, costituiti e sequestri, 1503-1505 (appartenenti ai Signori di Notte al criminal).

### Giudici di Petizion

Cette cour, instituée en 1244, a surtout une compétence de nature commerciale. Ces fonds ont donc été très importants pour retrouver la trace de conflits entre imprimeurs, libraires ou

d'autres acteurs économiques de la ville. Les séries des *Sentenze a giustizia* et des *Terminazioni* ont en particulier été dépouillées de façon extensive, en suivant en particulier les indications de la *Busta del Duca di Rivoli* (voir plus loin).

Sentenze a giustizia, b. 151 : 1469-1470.  
Sentenze a giustizia, b. 157 : 1472-1479.  
Sentenze a giustizia, b. 158 : 1473-1474.  
Sentenze a giustizia, b. 159 : 1473-1474.  
Sentenze a giustizia, b. 160 : 1474-1475.  
Sentenze a giustizia, b. 161 : 1475-1476.  
Sentenze a giustizia, b. 162 : 1475-1476.  
Sentenze a giustizia, b. 163 : 1476.  
Sentenze a giustizia, b. 164 : 1476.  
Sentenze a giustizia, b. 165 : 1476-1477.  
Sentenze a giustizia, b. 166 : 1477-1478.  
Sentenze a giustizia, b. 167 : 1477-1478.  
Sentenze a giustizia, b. 168 : 1478-1479.

Sentenze a giustizia, b. 169 : 1478-1479.  
Sentenze a giustizia, b. 181 : 1484-1485.  
Sentenze a giustizia, b. 185 : 1487-1488.  
Sentenze a giustizia, b. 187 : 1489-1491.  
Sentenze a giustizia, b. 188 : 1489-1491.  
Sentenze a giustizia, b. 194 : 1494-1495.  
Sentenze a giustizia, b. 195 : 1495-1496.  
Sentenze a giustizia, b. 205 : 1503-1504.  
Sentenze a giustizia, b. 206 : 1504-1506.  
Sentenze a giustizia, b. 219 : 1516-1518.  
Sentenze a giustizia, b. 233 : 1530-1531.  
Sentenze a giustizia, b. 241 : 1538-1540.

Terminazioni, reg. 3 : 1476-1477.  
Terminazioni, reg. 4 : 1477-1480.  
Terminazioni, reg. 5 : 1477-1480.  
Terminazioni, reg. 6 : 1478.  
Terminazioni, reg. 8 : 1482-1483.  
Terminazioni, reg. 12 : 1490-1492.  
Terminazioni, reg. 15 : 1494-1496.  
Terminazioni, reg. 17 : 1498-1499.  
Terminazioni, reg. 18 : 1498-1499.  
Terminazioni, reg. 20 : 1500-1501.  
Terminazioni, reg. 21 : 1501-1502.  
Terminazioni, reg. 22 : 1501-1503.  
Terminazioni, reg. 23 : 1503-1505.  
Terminazioni, reg. 24 : 1503-1505.  
Terminazioni, reg. 25 : 1505-1508.  
Terminazioni, reg. 26 : 1508-1510.

Terminazioni, reg. 27 : 1510-1512.  
Terminazioni, reg. 28 : 1510-1512.  
Terminazioni, reg. 29 : 1514-1515.  
Terminazioni, reg. 30 : 1515-1517.  
Terminazioni, reg. 31 : 1515-1517.  
Terminazioni, reg. 32 : 1517-1519.  
Terminazioni, reg. 34 : 1522-1524.  
Terminazioni, reg. 35 : 1524-1527.  
Terminazioni, reg. 36 : 1524-1529.  
Terminazioni, reg. 39 : 1527-1529.  
Terminazioni, reg. 40 : 1529-1530.  
Terminazioni, reg. 42 : 1530-1539.  
Terminazioni, reg. 46 : 1534-1583.  
Terminazioni, reg. 49 : 1535-1536.  
Terminazioni, reg. 52 : 1538-1539.

Lettere missive, b. 3 : 1472-1474.

Lettere missive, b. 5 : 1502–1505.

Capitoli pubblicati, b. 13 : 1490–1494.

Capitoli pubblicati, b. 305 : 1503–1504.

### **Giudici del Procurator**

Les juges du *Procurator* complètent les Procureurs de Saint-Marc en matière de tutelles et d'exécution testamentaires, jugeant également les conflits entre époux et les cas de séparation. Ces fonds ont fait l'objet d'une consultation ponctuelle, en fonction des indications de la *Busta del Duca di Rivoli* (voir plus loin).

Estraordinario Cogitori, b. 7 : 1517–1518.

Estraordinario Nodari, b. 6 : 1513–1514.

Estraordinario Nodari, b. 9 : 1522–1523.

Foris, b. 7 : 1501–1502.

Foris, b. 9 : 1505–1506.

Foris, b. 12 : 1509–1510.

Foris, b. 16 : 1520–1521.

Sentenze a legge, b. 12 : 1490–1492.

Sentenze a legge, b. 13 : 1494–1495.

Sentenze a legge, b. 14 : 1494–1495.

Sentenze a legge, b. 23 : 1507–1508.

Sentenze a legge, b. 29 : 1518–1519.

Sentenze a legge, b. 30 : 1520–1521.

Sentenze a legge, b. 31 : 1522–1523.

Stride, b. 5 : 1518–1519.

Stride, b. 6 : 1522–1524.

Stride, b. 7 : 1523–1524.

Stride, b. 8 : 1524–1525.

Stride, b. 9 : 1529–1530.

Stride, b. 10 : 1531–1532.

### **Giudici di Proprio**

Cette cour a à l'origine des compétences civiles et pénales très amples. Au xv<sup>e</sup> siècle, elle nous intéresse surtout pour ce qui concerne le paiement et la restitution des dots, les successions *ab*

*instestat* ou les questions de legs immobiliers. Ce fond a fait l'objet d'une consultation ponctuelle en fonction des indications de la *Busta del Duca di Rivoli* (voir plus loin).

Vadimoni, b. 1 : 1429-1477.

Vadimoni, b. 2 : 1466-1521.

Vadimoni, b. 3 : 1527-1541.

Mobili, b. 1 : 1551-1513.

Mobili, b. 2 : 1529-1532.

Mobili, b. 3 : 1532-1534.

Foris, b. 2 : 1518-1527.

Minutarum, b. 3 : 1528-1532.

Successioni, b. 1 : 1510-1529.

Successioni, b. 2 : 1530-1551.

Lettere, b. 1 : 1519-1525.

Lettere, b. 2 : 1528-1533.

Lettere, b. 3 : 1535-1539.

Sentenze a interdetti, b. 4 : 1519-1527.

Sentenze a legge, b. 5 : 1516-1521.

Sentenze a legge, b. 6 : 1517-1524.

Sentenze a legge, b. 7 : 1524-1528.

Testimoni e testificazioni, b. 2 : 1488-1504.

Testimoni e testificazioni, b. 3 : 1505-1515.

Testimoni e testificazioni, b. 5 : 1519-1533.

### **Quattro ministeriali**

Les *Quattro Ministeriali* sont un organe exécutif, dont les membres sont élus parmi les juges du *Proprio*, de l'*Esaminador* et du *Procurator*. On y a trouvé de nombreuses indications concernant notamment les héritages et les possessions immobilières des imprimeurs et libraires vénitiens. Ce fond a fait l'objet d'une consultation extensive, guidée en partie par les indications de la *Busta del Duca di Rivoli* (voir plus loin).

Reg. 56.  
Reg. 58.  
Reg. 59.  
Reg. 60.  
Reg. 63.  
Reg. 64.  
Reg. 66.  
Reg. 68.  
Reg. 70.  
Reg. 79.  
Reg. 81.  
Reg. 82.  
Reg. 84.  
Reg. 85.  
Reg. 86.

Reg. 87.  
Reg. 89.  
Reg. 90.  
Reg. 96.  
Reg. 97.  
Reg. 98.  
Reg. 99.  
Reg. 100.  
Reg. 101.  
Reg. 102.  
Reg. 103.  
Reg. 104.  
Reg. 105.

## Organes financiers

### Dieci Davi sopra le decime di Rialto

Un impôt immobilier et foncier existe depuis 1464 à Venise. Mais à la suite de l'incendie du Rialto et de la destruction des archives en 1514, les autorités mènent une opération de *redecima*. Les propriétaires remplissent donc une déclaration mentionnant leurs propriétés, leur localisation, la rente qu'ils en tirent, et parfois le nom de leurs locataires. Toutes les déclarations n'ont pas été conservées mais elles constituent néanmoins une source précieuse. Grâce au projet *Decime 1514*, ces déclarations ou *condizioni di decima* sont intégralement en ligne et une recherche textuelle est possible. Nous les avons consultées intégralement.

Sezioni seconda. Condizioni di decima estimo 1514.

B. 14 : Sta Agnese.  
B. 15 : S. Anzolo.  
B. 16 : SS. Apostoli.  
B. 17 : S. Aponal.  
B. 18 : S. Agostino.  
B. 19 : S. Agostin.  
B. 20 : S. Barnaba.  
B. 21 : S. Basegio.  
B. 22 : S. Basso.

B. 23 : S. Benetto.  
B. 24 : S. Bartolomeo.  
B. 25 : S. Boldo.  
B. 26 : S. Cassiano.  
B. 27 : S. Cancian.  
B. 28 : Sta Croce.  
B. 29 : Sta Eufemia.  
B. 30 : S. Fantin.  
B. 31 : S. Felice.

B. 32 : Sta Fosca.  
B. 33 : S. Giacomo dell'Orio.  
B. 34 : S. Geremia.  
B. 35 : Sta Giustina.  
B. 36 : S. Gregorio.  
B. 37 : S. Lio.  
B. 38 : S. Luca.  
B. 39 : Sta Lucia.  
B. 40 : S. Lunardo.  
B. 41 : S. Marco.  
B. 42 : S. Marcilian.  
B. 43 : S. Marcuola.  
B. 44 : Sta Margerita.  
B. 45 : Sta Maria Mater Domini.  
B. 46 : Sta Maria Maddalena.  
B. 47 : Sta Maria Formosa.  
B. 48 : Sta Maria Nova.  
B. 49 : Sta Maria Zobnigo.  
B. 50 : Sta Marina.  
B. 51 : S. Maurizio.  
B. 52 : S. Martino.  
B. 53 : S. Matteo.  
B. 54 : S. Moisè.  
B. 55 : S. Nicolò.  
B. 56 : S. Pantaleone.  
B. 57 : S. Paterniano.

B. 58 : S. Pietro di Castello.  
B. 59 : S. Polo.  
B. 60 : S. Provolo.  
B. 61 : S. Angelo Raffaele.  
B. 62 : S. Samuele.  
B. 63 : S. Salvador.  
B. 64 : S. Severo.  
B. 65 : S. Silvestro.  
B. 66 : S. Simone Grande.  
B. 67 : S. Simone Apostolo.  
B. 68 : Sta Sofia.  
B. 69 : S. Stae.  
B. 70 : S. Stin.  
B. 71 : Sta Ternità.  
B. 72 : S. Tomaso.  
B. 73 : S. Trovaso.  
B. 74 : S. Vidal.  
B. 75 : S. Vio.  
B. 76 : S. Ziminian.  
B. 77 : S. Zuane in Bragola.  
B. 78 : S. Zuane Decollato.  
B. 79 : S. Zuane Novo.  
B. 80 : S. Zuane Crisostomo.  
B. 81 : S. Zulian.

## **Organes administratifs**

### **Cassiere della Bolla ducale. Grazie del Maggio Consiglio**

Les registres des grâces du *Maggior Consiglio* ont été en partie édités ; leur étude n'a donné que peu de résultat pour le monde du livre vénitien.

Reg. 25 : 1440-1445.

Reg. 26 : 1500-...

## Provveditori di Comun

Les *Provveditori di Comun* sont responsables en particulier du commerce et de la navigation. Par extension, ils s'occupent également des *scuole piccole*. Leurs registres ont été notamment consultés pour compléter l'étude des confréries vénitiennes pour la période.

B. 9 : Atti, 1518–1526.

B. 10 : Atti, 1521–1522.

Reg. T : Matricole Scuole e Sovvegni nel sestiere di S. Marco.

Reg. U : Matricole Scuole e Sovvegni nel sestiere di S. Marco.

## Archives notariales

Les sources notariales ont constitué une base importante de notre travail. Ces archives sont scindées entre le fond de la *Cancellaria inferiore* et le fond *Notarile* pour des raisons d'histoire de la conservation de cette documentation. Nous en avons fait un usage approfondi, en nous basant sur la date d'activité des notaires dont les actes sont conservés, parfois sur leur lieu d'exercice, et sur les indications de la *Busta del Duca di Rivoli* (voir plus loin).

### Cancellaria inferiore

Miscellanea, b. 11 : Atti d'un notaio da identificare, 1471–1472.

Miscellanea, b. 27 : Minute di testamenti e copie, 1470–1484.

Miscellanea, b. 28 : Minute di testamenti e copie, 1485–1510.

Miscellanea, b. 29 : Minute di testamenti e copie, 1511–1529.

Miscellanea, b. 34 : Notai diversi, Inventarii, 1497–1529.

Miscellanea, b. 66 : Cedule, 1484–1570.

Notai, b. 63 : Francesco Canali, 1484–1489

Notai, b. 84 : Luigi da Fiume, 1479–1494.

Notai, b. 99 : Antonio de Grasselli, 1485–1493; Giovanni de Gallinetis, 1471–1472; Pasino Grataroli, 1473–1480.

Notai, b. 124 : Benedetto Morosini, 1476–1496.

Notai, b. 177 : Battista de Rizati, 1470–1476.

Notai, b. 195 : Benedetto de Soris, 1447–1470.

Notai, b. 197 : Bernardo Saraceno, 1473–1500.

Notai, b. 216 : Francesco Trevisan, 1480–1506.



## Archivio notarile. Testamenti

- B. 38 : Giovanni Antonio da Treviso, 1506–1532.
- B. 41 : Francesco Bonamico, 1488–1494.
- B. 51 : Girolamo Bossi, 1486–1524.
- B. 63 : Pietro Bartoli, 1507–1552.
- B. 66 : Filippo Trioli, 1465–1478.
- B. 68 : Girolamo Bonicardi, 1473–1488.
- B. 101 : Giulio Brocchetto, 1475–1486.
- B. 125 : Francesco Bianco, 1519–1570.
- B. 127 : Francesco Bianco, 1519–1570.
- B. 131 : Pietro Bon, 1478–1522.
- B. 143 : Domenico Bonamor, 1534–1589.
- B. 189 : Girolamo Canal, 1514–1542
- B. 190 : Girolamo Canal, 1514–1542.
- B. 209 : Angelo Cana, 1530–1574
- B. 217 : Giovanni Maria Cavagnis, 1516–1542.
- B. 218 : Giovanni Maria Cavagnis, 1516–1542.
- B. 255 : Cristoforo Colonnino, 1513–1528.
- B. 270 : Bernardo de Cavagnis, 1494–1527.
- B. 271 : Bernardo de Cavagnis, 1494–1527.
- B. 272 : Bernardo de Cavagnis, 1494–1527.
- B. 295 : Bartolomeo Cervari, 1489–1503 ; Giacomo d'Avanzo, 1475–1484.
- B. 306 : Angelo Calvi, 1534–1544.
- B. 307 : Angelo Calvi, 1534–1544.
- B. 412 : Giacomo Formento, 1531–1564.
- B. 413 : Giacomo Formento, 1531–1564.
- B. 416 : Cancian Fiorini, 1494–1500.
- B. 481 : Bartolomeo de Grasolario, 1455–1478.
- B. 536 : Pietro de Guglielmi, 1498–1516.
- B. 542 : Barone de Brigi, 1502–1527.
- B. 543 : Barone de Brigi, 1502–1527.
- B. 586 : Michiel Bussolo, 1407–1479.
- B. 672 : Marco de Marchetti, 1474–1507 ; Bernardo Morosini, 1471–1496.
- B. 718 : Francesco Malipede, 1475–1505.
- B. 734 : Vescuzio Corrucio, 1480–1496.
- B. 777 : Zaccaria Priuli, 1514–1551.
- B. 876 : Lorenzo Stella, 1457–1503.

- B. 878 : Andrea dalla Scala, 1491-1510.
- B. 879 : Andrea dalla Scala, 1491-1510.
- B. 886 : Alvise Schinelli, 1523-1550.
- B. 887 : Marcantonio Sappa, 1515-1550 ; Policreto Cortesi, 1449-1481.
- B. 924 : Andrea dal Sole, 1468-1510.
- B. 930 : Michele Rampano, 1524-1551.
- B. 956 : Lodovico o Alvise Taleati, 1476-1511.
- B. 958 : Gregorio Trina, 1489-1518.
- B. 968 : Bernardo de Tomasi, 1499-1530.
- B. 999 : Marco de Tassis, 1497-1508.
- B. 1062 : Lorenzo dalla Torre 1450-1478.
- B. 1078 : Alvise Zorzi, 1516-1541.
- B. 1084 : Giovanni Lorenzo Zorzi, 1528-1566.
- B. 1101 : Giacomo Zambelli, 1527-1544.
- B. 1153 : Isodoro Bagnolo, 1480-1522.
- B. 1203 : Alberto Marconi, 1485-1563 ; Francesco Fadini, 1541-1549.
- B. 1210 : Antonio Marsilio, 1452-1564.

### **Archivio notarile. Atti**

- B. 2551 : Giovanni de Dilavantis, 1503-1505.
- B. 2557 : Giacomo Grasolario, 1409-1534
- B. 3345 : Giovanni Maria de Cavagnis, 1512-1542.
- B. 3346 : Giovanni Maria de Cavagnis, 1512-1542.
- B. 10635 : Zaccaria Partenio, 1509-1537.
- B. 11862 : Benedetto Soliani, 1531-1534
- B. 11880 : Giovanni Savina, 1548-1549.

## **Archives ecclésiastiques et des confréries**

### **Scuola Grande di S. Giovanni Evangeliste**

- B. 10 : Mariegole.
- B. 11 : Elenco fratelli 1436-1465.
- B. 13 : Elenco fratelli, sec. XV-XV.
- B. 14 : Elenco fratelli, sec. XV-XV.

### **Scuola Grande di S. Marco**

Atti, b. 4 : Mariegola 1480–1549.

Atti, b. 10 : Indice del sommario de testamenti.

Atti, b. 80 : Imprestiti di monte novo e novissimo.

### **Scuole piccole e suffragi**

B. 406 : Scuole di Sta Maria e S. Cristoforo dei Mercanti, in Sta Maria dell'Orto.

### **S. Salvador**

Atti, b. 44 : Scuola della Beata Vergine ed altre scuole in S. Salvador.

Atti, b. 27 : Scuole di S. Leonardo, Sta Croce, arte delli Luganegheri, staguesi e carbonesi, 1430–1679.

## **Archives des podestats**

### **Podestà di Murano**

B. 33 : 1488–1490, Marco Barbaro ; 1490–1491, Girolamo Barbo.

B. 34 : 1491–1493.

B. 35 : 1493–1494.

B. 49 : 1517–1518.

## **Archives diverses et archives privées**

### **Miscellanea di carte non appartenenti ad alcun archivio**

B. 21 : Lettere private.

### **Miscellanea Gregolin**

B. 32 : Carte private.

### **Miscellanea di atti diversi**

B. 91 : Lettere di varii 1522–1524, scritte a Giovanni Bortolamio da Gabiano, libraro a Venezia a presso il ponte di Rialto a la Botega de la Fortuna da libri a stampa.

## Busta del Duca di Rivoli

Une campagne de dépouillement a été financée par Victor Masséna, duc de Rivoli et prince d'Essling, dans les archives de Venise, entre juillet 1901 et avril 1904. Les archivistes y ont cherché toutes les mentions concernant les miniaturistes, imprimeurs, libraires, relieurs... durant le premier siècle de l'imprimerie. Les notes qui ont été prises à cette occasion consistent en plus de mille feuillets et sont consultables en microfilm dans les archives de Venise, et peut-être bientôt en ligne. Le projet devait à l'origine servir aux travaux du duc de Rivoli sur les gravures vénitiennes : une partie des résultats sur ce domaine de l'imprimerie vénitienne a été publié dans duc de RIVOLI, *Études sur l'art de la gravure sur bois à Venise*, Paris, Rothschild, 1914 mais ces indications sont une mine inestimable pour quiconque s'intéresse à l'imprimerie et au monde du livre à Venise. Le relevé est systématique pour les individus qualifiés explicitement d'imprimeur, libraire etc. ; il l'est beaucoup moins quand le métier n'est pas précisé, et dans ce cas, seuls les imprimeurs les plus célèbres comme Alde Manuce ou Andrea Torresani sont repérés par les archivistes. De même, l'entourage des imprimeurs, libraires etc. n'est pas pris en compte. C'est pourquoi ces indications constituent une aide très précieuse, mais ne suffisent pas : il faut également une connaissance empirique des archives pour pouvoir identifier un maximum d'individus dans les sources ; pour cette raison, nous avons consulté intégralement certains fonds, registres ou cartons au lieu de nous fonder uniquement sur ces notes.

## **Autres archives**

### **Museo Correr**

Mariegola n° 21 : scuola di S. Teodoro.

Mariegola n° 93 : scuola di S. Leonardo in S. Salvador.

Mariegola n° 113 : scuola di S. Girolamo in S. Girolamo.

Mariegola n° 115 : scuola di Sta Maria Odorifera.

Mariegola n° 188 : scuola di Sta Caterina.

Mss. Cicogna 949 : Opere di Girolamo Bologni.

Mss. Cicogna 3044 : Mariegola dell'arte dei Stampatori e Librai et Elenco d stampatori e librai tanto veneti che forestieri.

### **Biblioteca Marciana**

Mss. it. II, 133 (4846) : Opere di Filippo di Strata.

Mss. it VII, 2040 : Cicogna, Elenco di stampatori e librai tanto veneti che forestieri.

### **Fondazione Querini Stampalia**

Mss. IV, cod. 618, 231 : Summari di leggi circa la stampa dal 1517 sino al 1784.

## Sources imprimées

- AMERBACH, Bonifacius, *Die Amerbachkorrespondenz*, Alfred HARTMANN et Beat Rudolf JENNY (dir.), Bâle, Verlag der Universitätsbibliothek Basel, 1995.
- AMERBACH, Johann, *The Correspondance of Johann Amerbach : early printing in its social context*, Barbara Crawford HALPORN (éd.), Michigan, The University of Michigan Press, 2000.
- ANONYME, « Chronicon venetum anonymi coaevi scriptori », *Rerum Italicarum Scriptores*, Ludovico Antonio MURATORI (éd.), t. 24, Milan, ex typographia Societatis Palatinae in Regia Curia, 1738.
- « Diario Ferrarese dall'anno 1409 sino all'anno 1502 », *Rerum Italicarum Scriptores*, Giuseppe PARDI (éd.), t. 24.7b, Castello/Bologne, Lapi/Zanichelli, 1934.
- ARTE DEI MEDICI E SPEZIALI DI FIRENZE, *Statuti dell' Arte dei medici e speziali*, Raffaele CIASCA (éd.), Florence, Olschki, 1922.
- BAUDRIER, Henri, *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de Lettres de Lyon au XVI<sup>e</sup> siècle. Publiée et continuée par Julien Baudrier*, Lyon, Brun, 1895.
- BEMBO, Pietro, « Historiae venetae », *Degl'istorici delle cose veneziane*, Giuseppe CAMERATA (éd.), t. 2, Venise, Il Lovisa, 1718.
- BISTICCI, Vespasiano da, *Vite di uomini illustri del secolo XV*, Adolfo BARTOLI et Angelo MAI (dir.), Florence, Barbèra, 1839.
- BRASCA, Santo, *Viaggio in Terrasanta di Santo Brasca, 1480, con l'itinerario di Gabriele Capodilista, 1458*, Anna Laura MOMIGLIANO LEPSCHY (éd.), Milan, Longanesi, 1966.
- BREYDENBACH, Bernard von, *Die Reise ins Heilige Land. Ein Reisebericht aus dem Jahre 1484*, Elisabeth GECK (éd.), Pressler, Wiesbaden, 1977.
- *Peregrinatio in Terram Sanctam*, Mayence, Erhard Reuwich, 1486.
- BRUNET, Jacques-Charles, Pierre DESCHAMPS et Pierre-Gustave BRUNET, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, 1<sup>ère</sup> édition 1860–1880, 7 t., Paris, Maisonneuve & Larose, 1965.
- CELTIS, Conrad, *Briefwechsel des Konrad Celtis*, Hans RUPPRICH (éd.), Munich, Beck, 1934.
- *Norimberga*, Gerhard FINK (éd.), Nuremberg, Verlag Nürnberger Presse, 2000.
- CESSI, Roberto (dir.), *Gli Statuti veneziani di Jacopo Tiepolo del 1242 e le loro glosse*, Venise, Ferrari, 1938.
- CICOGNA, Emmanuele Antonio, *Corpus delle iscrizioni di Venezia e delle isole della laguna veneta*, Venise, Biblioteca Orefa di Sant'Antonio Abate, 2001.
- *Delle iscrizioni Veneziane raccolte ed illustrate*, 3 t., Venise, Varie Tipografie, 1824.
- COMMynes, Philippe de, *Mémoires*, Emilie DUPONT (éd.), 2 t., Paris, Renouard, 1840.
- DEBURE, Guillaume-François, *Bibliographie instructive ou Traité de la connoissance des livres rares et singuliers...* 7 t., Paris, chez Guillaume-François De Bure le jeune, 1763.

- ENNEN, Leonhard et Gottfried ECKERTZ (dir.), *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, Cologne, DuMont-Schauberg, 1860.
- ÉRASME, *Collected Works of Erasmus*, t. 35, Toronto, University of Toronto Press, 2005.
- *Colloques*, Étienne WOLFF (éd.), Paris, Imprimerie nationale, 1992.
  - *Éloge de la folie*, trad. par Pierre de NOLHAC, Paris, Garnier Flammarion, 1964.
  - *La Correspondance d'Érasme*, Aloïs GERLO (éd.), Bruxelles, Bruxelles University Press, 1977.
  - *Les Adages*, Jean-Christophe SALADIN (éd.), Paris, Les Belles Lettres, 2011.
- FABRI, Felix, *Fratr̄is Felicis Fabri Evagatorium in Terræ Sanctæ, Arabiæ et Egypti peregrinationem*, Konrad Dieterich HASSLER (éd.), 3 t., Stuttgart, Hassler, 1843.
- *Les Errances de frère Félix, pèlerin en Terre sainte, en Arabie et en Égypte*, Jean MEYERS et Michel TARAYRE (dir.), 3 t., Paris, Classiques Garnier, 2013.
- FRONING, Richard (dir.), *Frankfurter Chroniken und annalistische Aufzeichnungen des Mittelalters bearbeitet*, Francfort, Carl Jugel's, 1884.
- FULIN, Rinaldo, « Documenti per servire alla storia della tipografia veneziana », *Archivio Veneto* 23 (1882), p. 84–212.
- GARZONI, Tomaso, *La Piazza universale di tutte le professioni del mondo*, Paolo CHERCHI et Beatrice COLLINA (dir.), 1<sup>ère</sup> éd. 1585, 2 t., Turin, Einaudi, 1996.
- GASPARRINI LEPORACE, Tullia, « Nuovi documenti sulla tipografia veneziana del Quattrocento », *Studi bibliografici*, Florence, Olschki, 1967, p. 25–46.
- GUYLFORDE, Richard, *The Pylgrymage of sir Richrad Guylforde*, Henry ELLIS (éd.), Londres, Camden Society, 1851.
- KRESS, Georg von, « Acht Briefe Willibald Pirckheimers », *MVGN* I (1879), p. 67–90.
- KUSKE, Bruno (dir.), *Quellen zur Geschichte des Kölner Handels und Verkehrs im Mittelalter*, Bonn, Hanstein, 1917.
- MALIPIERO, Domenico, *Annali veneti dall'anno 1457 al 1500*, Francesco LONGO et Agostino SAGREDO (dir.), *Archivio storico* 7, Florence, Vieusseux, 1848.
- MANUCE, Alde, *Aldo Manuzio. Lettres et Documents, 1495–1515*, Armand BASCHET (éd.), Venise, Antonelli, 1867.
- MOCENIGO, Luigi, *Novissimum Statuorum (Statuta) ac Venetarum legum volumen duabus in partibus divisum, Aloysio Mocenigo Venetiarum principi dicatum*. Venise, Pinelliana, 1729.
- MONTICOLO, Giovanni et Enrico BESTA (dir.), *I Capitolari delle arti veneziane : sottoposte alla giustizia e poi alla giustizia vecchia dalle origini al MCCCXXX*, 3 t., Rome, Istituto storico italiano, 1896.
- MURATORI, Antonio (dir.), *Annali d'Italia dal principio dell'era volgare sino all'anno 1750*, 22 t., Venise, Antonelli, 1830.
- MURATORI, Ludovico Antonio, Giosué CARDUCCI et Pietro FEDELE (dir.), *Rerum Italicarum Scriptores*, 34 t., Castello/Bologne, Lapi/Zanichelli, 1900.

- Novissimum Statutorum ac Venetarum Legum Volumen*, Venise, Pinelli, 1729.
- PASTORELLO, Ester, « Di Aldo Pio Manuzio : testimonianze e documenti », *La Bibliofilia* 67 (1965), p. 163-220.
- POSSOT, Denis, *Voyage de la Terre Sainte composé par maître Denis Possot*, Charles SCHEFER (éd.), Paris, Leroux, 1890.
- PRIULI, Girolamo, « I Diarii », *Rerum Italicarum Scriptores*, Arturo SEGRE (éd.), t. 24.3, Castello/Bologna, Lapi/Zanichelli, 1934.
- REICHSTADT FRANKFURT, *Die Bürgerbücher der Reichsstadt Frankfurt : 1401-1470*, Dietrich ANDERNACHT et Erna BERGER (dir.), Francfort, Kramer, 1978.
- *Die Bürgerbücher der Reichsstadt Frankfurt, 1311-1400, und das Einuchnerverzeichnis von 1307*, Otto STAMM et Dietrich ANDERNACHT (dir.), Francfort, Kraner, 1955.
- REUCHLIN, Johann, *Briefwechsel*, Adalbert WEH (éd.), Stuttgart/Bas/Cannstatt, Frommann/Holzboog, 2000.
- Reyssbuch dess heyiligen Lands*, Francfort, Sigmund Feyerabend, 1584.
- SABELLICO, Marcantonio, *De latinae linguae reparatione*, Guglielmo BOTTARI (éd.), Messine, Università degli studi di Messina, 1999.
- *Del sito di Venezia città (1502)*, Guildo MENEGHETTI (éd.), Venise, Zanetti, 1957.
- « *Historiae Rerum Venetarum* », *Degl'istorici delle cose veneziane*, Giuseppe CAMERATA (éd.), t. 1, Venise, Il Lovisa, 1718.
- *Opera omnia*, 4 t., Bâle, Johann Herwagen, 1560.
- SANUDO, Marin, *De origine, situ et magistratibus urbis Venetae*, Angela CARACCILO ARICO (éd.), Milan, La Goliardica, 1980.
- *Diarii*, Federico STEFANI et Nicolò BAROZZI (dir.), Venise, Visentini, 1831.
- « *Le Vite dei dogi* », *Rerum Italicarum Scriptores*, Giovanni MONTICOLO (éd.), t. 22.4, Castello/Bologna, Lapi/Zanichelli, 1900.
- SARTORI, Antonio (dir.), *Documenti padovani sull'arte della stampa nel sec. XV*, Padoue, Tipografia Antoniana, 1960.
- STEHKÄMPER, Hugo, Gerd MÜLLER et Joachim DEETERS (dir.), *Kölner Neubürger 1356-1798*, Cologne, Böhlau, 1975.
- THÉNAUD, Jean, *Voyage d'outre-mer de Jean Thénaud*, Charles SCHEFER (éd.), Paris, Leroux, 1884.
- VERONA, Gaspare da et Michele CANENSI, « *Le vite di Paolo II di Gaspare da Verona e Michele Canensi* », *Rerum Italicarum Scriptores*, Giuseppe ZIPPEL (éd.), t. 3.16, Castello/Bologna, Lapi/Zanichelli, 1914.
- WALTHERUS, Paulus, *Itinerarium in Terram Sanctam, 1483-1484*, Stuttgart, Litterarische Verein, 1892.
- ZENO, Apostolo (dir.), *Degl'istorici delle cose veneziane*, 10 t., Venise, Appresso il Lovisa, 1718.



ZÜLCH, Walter Karl et Gustav MORI (dir.), *Frankfurter Urkundenbuch : zur Frühgeschichte des Buchdrucks*, Francfort, Baer & co, 1920.

## Répertoires bibliographiques

HAIN, Ludwig, *Repertorium bibliographicum*, Berlin, Josef Altmann, 1925.

ISTITUTO CENTRALE PER IL CATALOGO UNICO DELLE BIBLIOTECHE ITALIANE E PER LE INFORMAZIONI  
BIBLIOGRAFICHE, *Censimento delle edizioni italiane del XVI secolo (Editr6)*, <http://editr6.iccu.sbn.it>.

ISTITUTO DELLA ENCICLOPEDIA ITALIANA, *Dizionario Biografico degli Italiani (DBI)*, <http://www.treccani.it/biografico/>.

PANZER, Georg Wolfgang, *Annales typographici*, t. 3, Hildesheim, Olms, 1963.

*The Atlas of Early Printing*, avec la coll. de THE UNIVERSITY OF IOWA LIBRARIES, <http://atlas.lib.uiowa.edu/>.

THE BRITISH LIBRARY, *Incunabula Short Title Catalogue (ISTC)*, [www.bl.uk/catalogues/istc/](http://www.bl.uk/catalogues/istc/).

UNIVERSITY OF ST. ANDREWS, *Universal Short title Catalogue (USTC)*, <http://www.ustc.ac.uk>.



## Sources secondaires

- ABBATI, Scilla (dir.), *Armeni, ebrei, greci stampatori a Venezia*, Venise, Armena, 1989.
- ABBOTT, Andrew, « Écologies liées : à propos du système des professions », *Les Professions et leurs sociologies : modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'homme, 2003, p. 29–60.
- « La construction de la juridiction des problèmes personnels », *Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago*, t. 1, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016, p. 279–314.
- « Les choses sans frontières », *Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago*, t. 1, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016, p. 119–144.
- *The System of professions. An essay on the division of expert labor*, Chicago, Chicago University Press, 1988.
- ABÉLÈS, Marc, « Le rationalisme à l'épreuve de l'analyse », *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard, 1996, p. 95–112.
- ABULAFIA, David, « Gli Italiani fuori d'Italia », *Storia dell'economia italiana. I. Il Medioevo : dal crollo al trionfo*, t. 1, 3 t., Turin, Einaudi, 1990, p. 261–286.
- ADAM, Renaud, « Compte-rendu de C. Ruzzier, X. Hermand, E. Ornato, *Les Stratégies éditoriales à l'époque de l'incunable : le cas des anciens Pays-Bas* », *Le Moyen Âge* 3–4.99 (2013), p. 745–749.
- « Imprimeurs et société dans les Pays-Bas méridionaux et en principauté de Liège (1473–ca1520) », Thèse de doctorat, Liège : Université de Liège, 2010.
- « The emergence of Antwerp as a printing centre. From earliest days of printing to the Reformation (1481–1520) », *De Gulden Passer* 92 (2014), p. 11–29.
- ADAM, Renaud et Alexandre VANAUTGAERDEN, *Thierry Martens et la figure de l'imprimeur humaniste*, Turnhout, Brepols, 2009.
- ADAM, Renaud et al. (dir.), *Urban Networks and the printing trade in early modern Europe (15<sup>th</sup>–18<sup>th</sup> century)*, Londres, Consortium of European Research Libraries, 2010.
- ADAMI, Vittorio, « Nicolo Brenta da Varenna stampatore », *La Bibliofilia* XXV (1923), p. 193–207.
- ADELMAN, Howard Tzvi, « Jewish women and family life, inside and outside the Ghetto », *The Jews of early modern Venice*, Manchester, John Hopkins University Press, 2001, p. 31–52.
- AGO, Renata et Benedetta BORELLO (dir.), *Famiglie : circolazione di beni, circuiti di affetti in età moderna*, Rome, Viella, 2008.
- ALBASINI, Costanzo, « La biblioteca di san Francesco della Vigna in Venezia », *Le Venezie francescane* 19.4 (1952), p. 177–181.
- ALBIERO, Laura, « Les livres liturgiques à l'épreuve de la presse. Le cas du bréviaire de Beauvais », *La Gazette du livre médiéval* 60 (2013), p. 28–53.

- ALEXANDRE-BIDON, Danièle, « Images du père de famille au Moyen Âge », *Être père à la fin du Moyen Âge*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1997.
- ALEXANDRE-BIDON, Danièle et Cécile TREFFORT (dir.), *À réveiller les morts : la mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1993, 334 p.
- ALFANI, Guido, « Cittadinanza, immigrazione e integrazione sociale nella prima età moderna : il caso di Ivrea », *Mélanges de l'École française de Rome – Moyen Âge* 125.2 (2013).
- ALFANI, Guido (dir.), *Il Ruolo economico della famiglia*, Rome, Bulzoni, 2006, 357 p.
- « Introduction », *Il Ruolo economico della famiglia*, Rome, Bulzoni, 2006.
- ALFANI, Guido et Vincent GOURDON, « Il ruolo economico del padrinato : un fenomeno osservabile », *Il Ruolo economico della famiglia*, Rome, Bulzoni, 2006.
- ALFANI, Guido et Marie-France MERGER LEANDRI, « Les réseaux de marrainage en Italie du Nord du xv<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> siècle : coutumes, évolution, parcours individuels », *Histoire, économie et société* 25.4 (2006).
- ALLEGRA, Luciano, *La Città verticale : usurai, mercanti e tessitori nella Chieri del Cinquecento*, Milan, FrancoAngeli, 1987.
- ALLEN, Percy Stafford, « Erasmus Relations with his Printers », *The Library* 13 (1916).
- ALVAR EZQUERRA, Antonio, « Le modèle universitaire d'Alcalá de Henares dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle », *Les Origines du Collège de France (1500–1560)*, Paris, Klincksieck, 1998, p. 209–237.
- AMELUNG, Peter, *Das Bild des Deutschen in der Literatur der italienischen Renaissance (1400–1559)*, Munich, Max Hueber, 1964.
- AMMANN, Hektor, « Die deutschen und schweizerischen Messen des Mittelalters », *La Foire*, Bruxelles, Éditions de la Librairie encyclopédique, 1953, p. 149–173.
- AMRAM, David Werner, *The Makers of Hebrew books in Italy : being chapters in the history of the Hebrew printing press*, Londres, Holland Press, 1963.
- ANDERS, Otto, « Nürnberg um die Mitte des 15. Jahrhunderts im Spiegel ausländischer Betrachtung », *MVGN* 50 (1960).
- ANDREOLI, Ilaria, « *Ex Officina erasmiana*. Vincenzo Valgrisi et l'illustration du livre entre Venise et Lyon à la moitié du xvi<sup>e</sup> siècle », Thèse de doctorat, Lyon/Venise : Université de Lyon II et Ca'Foscari, 2006.
- « “Lyon, nom & marque civile. Qui sème aussi es bons livres l'usage”. Lyon dans le réseau éditorial européen (xv<sup>e</sup>–xvi<sup>e</sup> siècles) », *Lyon vu/e d'ailleurs, 1245–1800 : échanges, compétitions et perceptions*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2009, p. 109–140.
- ANGERS, Denise, « Le rôle de la famille et la place de la femme dans l'organisation du travail en Allemagne à la fin du Moyen Âge : bilan historiographique », *Travail et travailleurs en Europe au Moyen Âge et au début des Temps modernes*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1991, p. 63–78.

- ANHEIER, Helmut, « Forms of capital and social structure in cultural fields : examining Bourdieu... », *The American Journal of Sociology* 100.4 (1995), p. 859–903.
- AQUILON, Pierre, « Géographie urbaine de l'édition rouennaise. Imprimeurs et libraires dans la ville (Rouen 1485-vers 1600) », *Gens du livre & gens de lettres à la Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2014, p. 293–308.
- « La réception de l'humanisme allemand à Paris à travers la production imprimée : 1480–1540. », *L'Humanisme allemand (1480–1540)*, Munich/Paris, Fink/Vrin, 1979, p. 45–79.
- « Les trente pionnières 1470–1500 », *Paris, capitale des livres : le monde des livres et de la presse à Paris, du Moyen Âge au xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2007, p. 57–70.
- AQUILON, Pierre et Thierry CLAERR (dir.), *Le Berceau du livre imprimé : autour des incunables*, Actes des "Rencontres Marie Pellechet", 22–24 septembre 1997 et des journées d'étude des 29 et 30 septembre 2005, Turnhout, Brepols, 2010.
- ARMSTRONG, Elisabeth, « Paris printers in the sixteenth century : an international society? », *Printers and readers in the sixteenth century*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 3–15.
- *Robert Estienne, royal printer*, Cambridge, Cambridge University Press, 1954.
- ARMSTRONG, Guyda, « Translation trajectories in the early modern European print culture : the case of Boccaccio », *Translation and the book trade in early modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, p. 126–144.
- ARMSTRONG, Lilian, *Before Copyright. The French book-privilege system 1498–1526*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- « The impact of printing on miniaturists in Venice after 1469 », *Printing the written word : the social history of books, circa 1450–1520*, Ithaca, Cornell University Press, 1991.
- ARNALDI, Girolamo et Manlio PASTORE STOCCHI (dir.), *Storia della cultura veneta*, Vicence, Neri Pozza, 1980.
- Artigianato lombardo*, Milan, Cassa di risparmio delle provincie lombarde, 1977.
- Artigiani e salariati : il mondo del lavoro nell'Italia dei secoli XII–XV*, Pistoia, 9–13 octobre 1981, Pistoia, Presso la sede del Centro di Studi di Storia e d'Arte, 1984.
- ASCARELLI, Fernanda et Marco MENATO, *La Tipografia del '500 in Italia*, Florence, Olschki, 1989.
- ASCHERI, Mario, « Lo straniero : aspetti della problematica giuridica », *Dentro la città. Stranieri e realtà urbane nell'Europa dei secoli XI–XVI*, Naples, Liguori, 1999, p. 33–46.
- ASOR ROSA, Alberto (dir.), *Letteratura italiana*, Turin, Einaudi, 1983.
- AUDIN, Marius, *Histoire de l'imprimerie par l'image*, 4 t., Paris, Jonquières, 1928.
- AURELL, Martin (dir.), *Le Médiéviste et la monographie familiale : sources, méthodes et problématiques*, Turnhout, Brepols, 2004.
- AUSTIN, John Langshaw, *Quand dire, c'est faire*, 1<sup>ère</sup> éd. 1962, Paris, Seuil, 1991.
- AUZÉPY, Marie-France et Guillaume SAINT-GUILLAIN (dir.), *Oralité et lien social au Moyen Âge (Occident, Byzance, Islam) : parole donnée, foi jurée, serment*, Paris, ACHCByz, 2008.

- AVANZA, Martina et Gilles LAFERTÉ, « Dépasser la “construction des identités”? Identification image sociale, appartenance », *Genèses* 61 (2005), p. 134–152.
- BACHRACH, Bernard S. et David NICHOLAS (dir.), *Law, custom, and the social fabric in Medieval Europe : essays in honor of Bryce Lyon*, Kalamazoo, Western Michigan University, 1990.
- BACKMANN, Sibylle, « Le *Fondaco dei Tedeschi*. Pratiques marchandes des compagnies allemandes à Venise (1550–1650) », *La Loge et le fondouk. Les dimensions spatiales des pratiques marchandes en Méditerranée*, Aix-en-Provence, Maison méditerranéenne des sciences de l’homme, 2014, p. 113–142.
- BADE, Klaus J. (dir.), *Deutsche im Ausland – Fremde in Deutschland Migration in Geschichte und Gegenwart*, Munich, Beck, 1993.
- BAJA CURIONI, Stefano et Gia Luigi DE BIASE, « Il mercante e la sua cultura, elementi per una ricerca », *Mercati e consumi. Organizzazione e qualificazione del commercio in Italia dal XII al XX secolo*, Bologne, Analisi, 1986, p. 419–424.
- BALANDIER, Georges, *La Situation coloniale : approche théorique*, Paris, Cahiers internationaux de sociologie, 1951.
- BALARD, Michel et Alain DUCCELLIER (dir.), *Migrations et diasporas méditerranéennes (x<sup>e</sup>–xvi<sup>e</sup> siècles)*, Actes du colloque de Conques, octobre 1999, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002.
- BALESTRACCI, Duccio, « I fattori della produzione (secoli V–XVI) », *Storia dell’economia italiana. I. Il Medioevo : dal crollo al trionfo*, t. 1, Turin, Einaudi, 1990, p. 137–170.
- « I lavoratori poveri e i “disciplinati” senesi. Una forma di assistenza alla fine del Quattrocento », *Artigiani e salariati : il mondo del lavoro nell’Italia dei secoli XII–XV*, Pistoia, Presso la sede del Centro di Studi di Storia e d’Arte, 1984, p. 189–224.
- BALL, James, « The Greek Community in Venice : 1470–1620 », Thèse de doctorat, Londres : University of London, 1986.
- BALSAMO, Luigi, « Commercio librario attraverso Ferrara fra 1476 e 1481 », *La Bibliofilia* LXXXV (1983), p. 277–298.
- « Storia della stampa e storia del libro a Brescia : 1471–1474 », *Libri e lettori a Brescia tra Medioevo ed età moderna*, Brescia, Grafo Biblioteca Queriniana, 2003, p. 193–202.
- BALSAMO, Luigi et Pierangelo BELLETTINI (dir.), *Anatomie bibliologiche : saggi di storia del libro per il centenario de La Bibliofilia*, Florence, Olschki, 1999.
- BANDINI, Angelo Maria (dir.), *De florentina Ivntarvm typographia*, Ridgewood, Gregg Press, 1965.
- BARBE, Jean-Paul et Jackie PIGEAUD, *Les Académies (Antiquité–xix<sup>e</sup> siècle)*, Sixièmes “Entretiens” de la Garenne Lemot, Presses Université Laval, 2005.
- BARBERI, Francesco, *Paolo Manuzio e la stamperia del Popolo Romano (1561–1570)*, Rome, Gela, 1986.
- BARBIER, Frédéric, « 1958 : Henri-Jean Martin et l’invention de la “nouvelle histoire du livre” », *Cinquante Ans d’histoire du livre de L’Apparition du livre (1958) à 2008. Bilan et Projets*, Budapest, Orszagos Szévhényi Könyvtar, 2009, p. 9–26.

- « Avant-propos », *Contribution à l'histoire intellectuelle de l'Europe : réseaux du livre, réseaux des lecteurs*, Budapest, Orszagos Szévhényi Könyvtar, 2008, p. 7–16.
  - « De la république des auteurs à la République des libraires : statut de l'auteur, fonctions et pratiques de la librairie en Allemagne au xviii<sup>e</sup> siècle », *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie xvi<sup>e</sup>–xix<sup>e</sup> siècles*, Langres, Klincksieck, 1996, p. 415–449.
  - « Histoire et civilisation du livre », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques. Résumés des conférences et travaux 141* (2011), p. 266–275.
  - « Incunable catalogues and the historian : some observations on recent work », *Bibliography and the study of 15<sup>th</sup> century civilisation*, Londres, British library, 1987, p. 55–67.
  - *L'Europe de Gutenberg : le livre et l'invention de la modernité occidentale, xiii<sup>e</sup>–xvi<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 2006.
- BARBIER, Frédéric (dir.), *Paris, capitale des livres : le monde des livres et de la presse à Paris, du Moyen Âge au xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2007.
- « Postface », *L'Apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 537–579.
- BARBIER, Frédéric, Sabine JURATIC et Annick MELLERIO, *Dictionnaire des imprimeurs, libraires et gens du livre à Paris, 1701–1789*, Genève, Droz, 2007.
- BARBIER, Frédéric et Istvan MONOK (dir.), *Cinquante Ans d'histoire du livre de L'Apparition du livre (1958) à 2008. Bilan et Projets*, Budapest, Orszagos Szévhényi Könyvtar, 2009.
- BARBIER, Frédéric et Istvan MONOK, *Contribution à l'histoire intellectuelle de l'Europe : réseaux du livre, réseaux de lecteurs*, Budapest, Orszagos Szévhényi Könyvtar, 2008.
- BARBIER, Frédéric et Dominique VARRY, *La Prosopographie des hommes du livres*, Actes du colloque organisé à l'ENSSIB, Villeurbanne, par le Centre de Recherche en Histoire du Livre les 22 et 23 avril 2005, Paris, Centre de Recherche en Histoire du Livre/ENSSIB, 2005.
- BARBIERI, Edoardo, « L'accueil de l'imprimé dans les bibliothèques religieuses italiennes du Quattrocento », *Le Livre voyageur : constitution et dissémination des collections livresques dans l'Europe moderne (1450–1830)*, Paris, Klincksieck, 2000, p. 53–91.
- BARKER, Nicolas, *Aldus Manutius and the development of greek script & type in the fifteenth century*, New York, Fordham University Press, 1992.
- « The trade and manufacture of paper before 1800 », *Produzione e commercio della carta e del libro secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 1992, p. 213–219.
- BARKHUDARYAN, Vladimir, « Le colonie armene », *Armenia : impronte di una civiltà*, Venise, Skira, 2012, p. 193–200.
- BARNES, John A., « Class and committees in a Norwegian island parish », *Human Relations* 7 (1954), p. 39–58.
- « Social Networks », *An Addison-Wesley Module in Anthropology* 26 (1972).



- BAROUTSOS, Fotis, « Mercanti greci a Venezia. Periodi e tendenze », *Pubblica celebrazione*, Venise, Istituto ellenico di studi bizantini e postbizantini di Venezia, 1999, p. 133-154.
- BARRATIN, Marc et Christian JACOB, *Le Pouvoir des bibliothèques : la mémoire des livres en Occident*, Paris, Albin Michel, 1996.
- BARTHÉLÉMY, Dominique, *Chevaliers et miracles. La violence et le sacré dans la société féodale*, Paris, Colin, 2004.
- BASINI, Gian Luigi, « A proposito di fiere e mercati nell'Italia dell'età moderna », *Mercati e consumi. Organizzazione e qualificazione del commercio in Italia dal XII al XX secolo*, Bologne, Analisi, 1986, p. 425-432.
- BASTIANONI, Curzio, « Le cartiere di Colle Val d'Elsa e i loro segni nella prima metà del secolo XIV », *Produzione e commercio della carta e del libro secc. XIII-XVIII*, Florence, Le Monnier, 1992, p. 211-232.
- BATAILLON, Louis-Jacques, Bertrand Georges GUYOT et Richard H. ROUSE (dir.), *La Production du livre universitaire au Moyen Âge : exemplar et pecia*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1988.
- BATLE, Carmen, « Le travail à Barcelone vers 1300 : les métiers », *Travail et travailleurs en Europe au Moyen Âge et au début des Temps modernes*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1991, p. 79-102.
- BAUDELOT, Christian et Roger ESTABLET, *Durkheim et le suicide*, Paris, PUF, 1984.
- *Suicide : l'envers de notre monde*, Paris, Seuil, 2006.
- BEARMAN, Peter, James MODDY et Katherine STOVEL, « Chains of affection : the structure of adolescent romantic and sexual networks », *American Journal of Sociology* 110 (2004), p. 44-91.
- BEC, Christian, « Note sur l'économie du livre au XVI<sup>e</sup> siècle », *Revue d'études italiennes* 27.4 (1981).
- « Une librairie florentine de la fin du XV<sup>e</sup> siècle », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* 31.2 (1969), p. 321-332.
- BECK, Hans-Georg, Manousos I. MANOUSAKAS et Agostino PERTUSI (dir.), *Venezia, centro di mediazione tra Oriente e Occidente (secoli XV-XVI) : aspetti e problemi*, Florence, Olschki, 1977.
- BECK, Patrice (dir.), *L'Innovation technique au Moyen Âge*, Actes du VI<sup>e</sup> Congrès international d'archéologie médiévale, 1-5 octobre 1996, Dijon, Mont-Beuvray, Chenôve, Le Creusot, Montbard, Arles, Errance, 1996.
- BECKER, Howard Saul, *Outsiders : studies in the sociology of deviance*, Londres, The Free Press, 1966.
- BECKER, Marvin B., « Changing patterns of violence and justice In fourteenth- and fifteenth-century Florence », *Comparative Studies in Society and History* 18.3 (1976), p. 281-296.
- BEECH, Beatrice, « Charlotte Guillard : a sixteenth century business woman », *Renaissance Quarterly* 36 (1983), p. 345-367.

- BÉGHIN-LE GOURRIÈREC, Anna, « La tentation du veuvage. Patrimoine, gestion et travail des veuves dans les villes du Bas-Languedoc aux <sup>xiv</sup><sup>e</sup> et <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle », *La Famille, les femmes et le quotidien (xiv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle). Textes offerts à Christiane Klapisch-Zuber*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 163-180.
- BELLAVITIS, Anna, « Apprentissages masculins, apprentissages féminins à Venise au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle », *Histoire urbaine* 15.1 (2006), p. 49-73.
- « “Ars mechanica” e gerarchie sociali a Venezia tra XVI e XVII secolo », *Le Technicien dans la cité en Europe occidentale, 1250-1650*, Rome, École française de Rome, 2004, p. 161-179.
- « Dot et richesse des femmes à Venise au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* 7 (1998), p. 91-100.
- « Famille et hiérarchies sociales à Venise au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle », *Dix-septième siècle* 249.4 (2011), p. 675-687.
- *Famille, genre, transmission à Venise au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 2008.
- « Family and society », *A Companion to Venetian History, 1400-1797*, Leiden, Brill, 2013, p. 319-351.
- *Identité, mariage, mobilité sociale : citoyennes et citoyens à Venise au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 2001.
- « Il testamento : un diritto, un dovere o uno spazio di libertà? », *Famiglie : circolazione di beni, circuiti di affetti in età moderna*, Rome, Viella, 2008, p. 23-46.
- « La dote a Venezia tra medioevo e prima età moderna », *Spazi, poteri, diritti delle donne a Venezia in età moderna*, Vérone, QuiEdit, 2012, p. 5-20.
- « Le travail des femmes dans les contrats d'apprentissage de la *Giustizia vecchia* (Venise, <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle) », *La Famille, les femmes et le quotidien (xiv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle). Textes offerts à Christiane Klapisch-Zuber*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 181-196.
- « Maestre e apprendiste a Venezia tra Cinque e Seicento », *Archivio Veneto* ser. VI.3 (2012).
- « Présentation », *Histoire urbaine* 15 (2006), p. 5-12.
- BELLAVITIS, Anna et Isabelle CHABOT (dir.), *Famiglie e poteri in Italia tra medioevo ed età moderna* : Rome, École française de Rome, 2009.
- BELLAVITIS, Anna et Isabelle CHABOT (dir.), *La Justice des familles : autour de la transmission des biens, des savoirs et des pouvoirs*, Rome, École française de Rome, 2011.
- BELLAVITIS, Anna, Nadia Maria FILIPPINI et Tiziana PLEBANI, « Introduzione », *Spazi, poteri, diritti delle donne a Venezia in età moderna*, Vérone, QuiEdit, 2012, p. i-xi.
- BELLAVITIS, Anna, Nadia Maria FILIPPINI et Tiziana PLEBANI (dir.), *Spazi, poteri, diritti delle donne a Venezia in età moderna*, Vérone, QuiEdit, 2012.
- BELLAVITIS, Anna et Linda GUZZETTI (dir.), *Donne, lavoro, economia a Venezia e in Terraferma tra medioevo ed età moderna*, *Archivio Veneto*, ser. VI, n° 3, Venise, Deputazione di Storia Patria per le Venezie, 2012.

- BELLAVITIS, Anna et Linda GUZZETTI, « Introduction », *Archivio Veneto* ser. VI.3 (2012), p. 5-17.
- BELLAVITIS, Anne et Isabelle CHABOT, « People and property in Florence and Venice », *At Home in Renaissance Italy*, Rome, Abrams, 2006.
- BELTRAMI, Daniele, *Storia della popolazione di Venezia dalla fine del secolo XVI alla caduta della Repubblica*, Padoue, CEDAM, 1954.
- BÉNÉVENT, Christine, Isabelle DIU et Chiara LASTRAIOLI (dir.), *Gens du livre & gens de lettres à la Renaissance*, Actes du LIV<sup>e</sup> Colloque international d'études humanistes, Turnhout, Brepols, 2014.
- BÉNÉVENT, Christine, Annie PARENT-CHARON et Isabelle DIU (dir.), *Passeurs de textes : imprimeurs et libraires à l'âge de l'humanisme*, Paris, École nationale des chartes, 2012.
- BENNETT, J. M., *Sisters and workers in the Middle Ages*, Chicago, Chicago University Press, 1989.
- BENNETT, Judith M., « History that stands still : women's work in the European past », *Feminist Studies* 14 (1998), p. 269-283.
- BENSA, Alban, « De la micro-histoire vers une anthropologie critique », *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard, 1996, p. 37-70.
- BERGER, Philippe, « La famille Trinchet et le monde du livre à Valence au début du xvi<sup>e</sup> siècle », *Villes d'imprimerie et moulins à papier du xiv<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle : aspects économiques et sociaux*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1976, p. 233-243.
- BERGMANS, Paul, *Les Imprimeurs belges à l'étrangers, Nouvelle édition revue et augmentée*, Société des bibliophiles et iconophiles de Belgique, 1922.
- BÉRIOU, Nicole, Martin MORARD et Donatella NEBBIAI DALLA GUARDA (dir.), *Entre stabilité et itinérance : livres et culture des ordres mendiants, xiii<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle*, Turnhout, Brepols, 2014.
- BERNARDI, Philippe, « Apprentissage et transmission du savoir dans les métiers du bâtiment à Aix-en-Provence à la fin du Moyen Âge (1400-1550) », *Les Cahiers du CRISIMA* 1 (1993), p. 69-79.
- « L'atelier : données provençales sur la place du travail au Moyen Âge », *Cadre de vie et manières d'habiter (xii<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècle)*, Caen, Publications du CRAHM, 2006.
- « Le métier : réflexions sur un mode d'identification », *Le Technicien dans la cité en Europe occidentale 1250-1650*, Rome, École française de Rome, 2004.
- « Métier et mystère : l'enseignement des "secrets de l'art" chez les bâtisseurs à la fin du Moyen Âge », *La Transmission dei saperi nel medioevo (secoli XII-XV)*, Pistoia, Centro italiano di studi di storia e d'arte, 2005, p. 187-204.
- « Pauvre, jeune, étranger... d'autres manières d'être maître », *Le Petit Peuple dans l'Occident médiéval*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 421-435.
- « Pour une étude du rôle des femmes dans le bâtiment au Moyen Âge », *Provence historique* 173 (1993), p. 267-278.

- « Relations familiales et rapports professionnels chez les artisans du bâtiment, en Provence, à la fin du Moyen Âge », *Médiévales* 30 (1996), p. 55–68.
- BERNARDINELLO, Silvio, « Un contratto tipografico (1504) e un'edizione fantasma : Gregorio de'Gregori, il capitolo dei canonici di Padova, il commento di Juan de Torquemada al *Decretum* », *Atti e memorie dell'Accademia patavina di scienze, lettere ed arti* 94.3 (1982), p. 243–266.
- BERNONI, Domenico, *Dei Torresani, Blado e Ragazzoni, celebri stampatori a Venezia e Roma nel XV e XVI secolo*, Milan, Ulrico Hoepli, 1890.
- BERTOLO, Fabio Massimo, « Nuovi documenti sull'edizione principe del *Cortegiano* », *Schifanoia* 13-14 (1992), p. 133–144.
- BERTRAM, Jerome, « Inscriptions on late medieval brasses and monuments », *Roman, runes and ogham : medieval inscriptions in the insular world and on the continent*, Donington, Shaun Tyas, 2001, p. 335–365.
- BERTRAND, Anne-Marie, « Introduction », *50 Ans d'histoire du livre : 1958–2008*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2014, p. 9–14.
- BERTRAND, Paul, « Ordres mendiants et renouveau spirituel du bas Moyen Âge (fin du XII<sup>e</sup> s.–XV<sup>e</sup> s.) », *Le Moyen Âge* 107.2 (2001), p. 305–315.
- BERVEGLIERI, Roberto, *Inventori stranieri a Venezia, 1474–1788 : importazione di tecnologia e circolazione di tecnici artigiani intentori. Repertorio*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1995.
- « L'arte dei tintori e il nero di Venezia », *I Mestieri della moda a Venezia dal XIII al XVIII secolo*, Venise, Edizioni del Cavallino, 1988, p. 55–62.
- BESTA, Enrico, *La Famiglia nella storia del diritto italiano*, Padoue, Mulani, 1933.
- BESTA, Enrico et Riccardo PREDELLI, « Gli statuto civili di Venezia anteriori al 1242 », *Nuovo Archivio Veneto* NS I (1900), p. 5–117.
- BEUTIN, Ludwig, « Italien und Köln », *Studi in onori di Armando Saporì*, t. I, Milan, Istituto editoriale Cisalpino, 1957, p. 29–46.
- BIANCHI, Eugenio, « Catalogo delle edizioni dei tipografi di Trino nei secoli XV e XVI », 3.2 (1869), p. 12–14.
- BIDART, Claire, Alain DEGENNE et Michel GROSSETTI, *La Vie en réseau : dynamique des relations sociales*, Paris, PUF, 2011.
- BIGLIAZZI, Luciana, Angela DILLON BUSSI et Giancarlo SAVINO (dir.), *Aldo Manuzio tipografo (1494–1515)*, Catalogue d'exposition de la Biblioteca medicea laurenziana et Biblioteca nazionale centrale, Florence, 17 juin–30 juin 1994, Florence, Octavo/Cantini, 1994.
- BIRABEN, Jean-Noël, *Les Hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, 2 t., Paris, Mouton, 1975.
- BIZZARRI, Dina, *Ricerche sul diritto di cittadinanza nella costituzione comunale*, Turin, Bocca, 1916.
- BLANC, Guillaume, « Une pratique sans questionnement », *Hypothèses* 15.1 (2012), p. 15–25.

- BLASIO, Maria Grazia, *“Cum gratia et privilegio”. Programmi editoriali e politica pontificia. Roma 1487-1527*, Rome, Roma del Rinascimento, 1988.
- BLOCH, Marc, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Étienne BLOCH (éd.), Paris, Armand Colin, 1997.
- BOGLIONI, Pietro, Robert DELORT et Claude GAUVARD (dir.), *Le Petit Peuple dans l'Occident médiéval : terminologies, perceptions, réalités*, Actes du congrès international tenu à l'Université de Montréal, 18-23 octobre 1999, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002.
- BONACICH, Edna, « A theory of middleman minorities », *American Sociological Review* 38.5 (1973), p. 583-594.
- BONGI, Salvatore, « Annali dello stampatore Gabriello Giolito de' Ferrari », *Il Bibliofilo* V (1884), p. 17.
- *Annali di Gabriel Giolito de' Ferrari da Trino di Monferrato, stampatore in Venezia*, Rome, Martino Pub., 1890.
- « Annali Giolitini », *Il Bibliofilo* VI (1885), p. 41-42.
- BONIN, Emmanuel et Alain DALLO, « Hyperbase et Lexico 3, outils lexicométriques pour l'historien », *Histoire & mesure* 18.3 (2003), p. 389-402.
- BÖNINGER, Lorenz, *Die Deutsche Einwanderung nach Florenz im Spätmittelalter*, Leiden, Brill, 2006.
- « Ein deutscher Frühdrucker in Florenz : Nicolaus Laurentii de Alemania », *Gutenberg Jahrbuch* 77 (2002), p. 94-109.
- BORMANS, Stanislas, *Le Bon Métier des tanneurs de l'ancienne cité de Liège*, Liège, Carmanne, 1863.
- BORNSTEIN, Daniel, « Le Conseil des Dix et le contrôle de la vie religieuse à Venise à la fin du Moyen Âge », *La Religion civique à l'époque médiévale et moderne*, Rome, École française de Rome, 1995, p. 187-200.
- BORSA, Gedeon, « Drucker und Verleger in Italien vor 1601 und ihre Ortschaften », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. I, Rome, Bulzoni, 1992, p. 135-168.
- « Ein gedruckte Venediger Buchführeranzeige um das Jahr 1476 », *Gutenberg-Jahrbuch* 36 (1961), p. 43-48.
- « L'attività dei tipografi di origine brescinana al difuori del territorio bresciano fino al 1512 », *I Primordi della stampa*, Padoue, Antenore, 1986.
- BOSISIO, Achille, *La Stampa a Venezia dalle origini al secolo XVI. I privilegi, gli stampatori*, Trieste, LINT, 1973.
- BOTTASSO, Enzo, « Le trasformazioni del libro e dell'editoria nel Cinquecento ed i loro riflessi fuori d'Italia », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. I, Rome, Bulzoni, 1992, p. 21-48.
- BOTTIN, Jacques et Donatella CALABI (dir.), *Les Étrangers dans la ville : minorités et espace urbain du bas Moyen Âge à l'époque moderne*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1999.

- BOUCHER, Jacqueline, « Les Italiens à Lyon », *Passer les monts – Français en Italie – l'Italie en France (1494–1525)*, Paris/Florence, Champion/Cadmo, 1998.
- *Présence italienne à Lyon à la Renaissance : du milieu du xv<sup>e</sup> à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle*, Lyon, Lugd, 1994.
- BOUCHERON, Patrick, *Faire profession d'historien*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010.
- *Le Pouvoir de bâtir : urbanisme et politique édilitaire à Milan, xiv<sup>e</sup>–xv<sup>e</sup> siècles*, Rome, École française de Rome, 1998.
- *Les Espaces sociaux de l'Italie urbaine, xii<sup>e</sup>–xv<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005.
- BOUCHERON, Patrick et Nicolas OFFENSTADT (dir.), *L'Espace public au Moyen Âge : débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, PUF, 2011.
- BOUCHERON, Patrick et al. (dir.), *Histoire du monde au xv<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2009.
- BOUGÉ-GRANDON, Dominique, *Le Livre voyageur : constitution and dissémination des collections livresques dans l'Europe moderne (1450–1830)*, Paris, Klincksieck, 2000.
- BOURDIEU, Pierre, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales* 31.1 (1980), p. 2–3.
- *Le Sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.
- « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales* 30 (1979), p. 3–6.
- « L'identité et la représentation », *Actes de la recherche en sciences sociales* 35 (1980), p. 63–72.
- « L'Illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales* 62 (1986), p. 69–72.
- *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.
- *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons d'agir éditions, 2001.
- BOURDIEU, Pierre et Roger CHARTIER, *Le Sociologue et l'Historien*, Paris, Agone, 2010.
- BOUREAU, Alain, « La compétence inductive. Un modèle d'analyse des représentations rares », *Les Formes de l'expérience : une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 23–38.
- « L'église médiévale comme preuve animée de la croyance chrétienne », *Terrain. Revue d'ethnologie de l'Europe* 14 (1990), p. 113–118.
- BOVE, Boris, « À la recherche des hôtels princiers de Paris : un inventaire impossible? », *Recensement et cartographie des hôtels aristocratiques à Paris (1300, 1400)*, Paris, Champion, 2008, p. 177–192.
- « De la prosopographie à la monographie ou comment étudier la bourgeoisie parisienne au Moyen Âge », *Le Médiéviste et la monographie familiale : sources, méthodes et problématiques*, Turnhout, Brepols, 2004, p. 265–281.
- BOVO, Paolo, Sandro SPONZA et Lino MORETTI, *Per una monografia sulla basilica dei santi Giovanni e Paolo*, Venise, Ministero per i beni culturali e ambientali, 1996.

- BOZZOLO, Carla et Ezio ORNATO, « Les inventaires médiévaux et leur exploitation quantitative », *Libri, lettori e biblioteche dell'Italia medievale, secoli IX–XV. Fonti, testi, utilizzazione del libro*, Paris, Éditions du CNRS, 2001, p. 115–128.
- *Pour une histoire du livre manuscrit au Moyen Âge : trois essais de codicologie quantitative*, Paris, Éditions du CNRS, 1980.
- BOZZOLO, Carla et al., « Une machine au fonctionnement complexe : le livre médiéval », *La Face cachée du livre médiéval. L'histoire du livre vue par Ezio Ornato, ses amis, ses collègues*, Rome, Viella, 1997, p. 87–96.
- BRACKETT, John K., *Criminal Justice and crime in late Renaissance Florence 1537–1609*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.
- BRAEKEVELT, Jonas et Jan DUMOLYN, « Diplomatique et discours politiques. Une analyse lexicographique qualitative et quantitative des ordonnances de Philippe le Bon pour la Flandre (1419–1467) », *Revue historique* 662.2 (2012), p. 323–356.
- BRANCA, Vittore, « Ermolao Barbaro and late quattrocento Venetian humanism », *Renaissance Venice*, Londres, Faber et Faber, 1973, p. 193–212.
- « Lauro Quirini e il commercio librario a Venezia e Firenze », *Venezia, centro di mediazione tra Oriente e Occidente (secoli XV–XVI) : aspetti e problemi*, Florence, Olschki, 1977, p. 219–226.
- BRANCA, Vittore (dir.), *Storia della civiltà veneziana*, t. 2, Florence, Sansoni, 1979.
- *Umanesimo europeo e umanesimo veneziano*, Florence, Sansoni, 1964.
- BRAUDEL, Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, xv<sup>e</sup>–xviii<sup>e</sup> siècle*, 3 t., Paris, Colin, 1980.
- BRAUNSTEIN, Philippe, « À l'origine des privilèges d'invention aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles », *Les Brevets. Leur utilisation en histoire des techniques et de l'économie*, Paris, Centre de recherche en l'histoire de l'innovation, 1984, p. 53–60.
- « Appunti per la storia di una minoranza : la popolazione tedesca di Venezia nel Medioevo », *Strutture familiari, epidemie, migrazioni nell'Italia medievale*, Naples, Edizioni scientifiche italiane, 1984, p. 511–517.
- « Cannaregio, zone de transit? », *Les Étrangers dans la ville*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'homme, 1999, p. 159–169.
- « Confins italiens de l'Empire : nations, frontières et sensibilité européenne dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle », *La Conscience européenne au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècle*, Paris, Collection de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles, 1982, p. 34–48.
- « De la montagne à Venise : les réseaux du bois au xv<sup>e</sup> siècle », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes* 100 (1988), p. 761–799.

- « Erscheinungsformen einer Kollektividentität : die Bewohner des Fondaco dei Tedeschi in Venedig (12.–17. Jahrhundert) », *Hochfinanz, Wirtschaftsräume, Innovationen. Festschrift für Wolfgang von Stromer*, Trier, Auenthal, 1987, p. 411–420.
  - « Le commerce du fer à Venise au xv<sup>e</sup> siècle », *Studi veneziani* 8 (1966), p. 267–302.
  - « Le marché vénitien du cuivre à la fin du Moyen Âge », *Schwerpunkte der Kupferproduktion und des Kupferhandels in Europa 1500–1650*, Cologne/Vienne, Böhlau, 1977, p. 85–88.
  - « Le paysage social florentin vu d'en bas. Le monde de la laine entre 1380 et 1430 (note critique). À propos d'Alessandro Stella, La révolte des Ciompi. Les hommes, les lieux, le travail », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 52.4 (1997), p. 765–775.
  - *Les Allemands à Venise (1380–1520)*, Rome, École française de Rome, 2016.
  - « Les Allemands et la naissance de l'imprimerie vénitienne », *Revue d'études italiennes* 27.4 (1981), p. 381–389.
  - « Les entreprises minières en Vénétie au xv<sup>e</sup> siècle », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire* 77 (1965), p. 528–607.
  - « Pour une histoire des élites urbaines : vocabulaires, réalités et représentations », *Les Élités urbaines au Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 1997, p. 29–38.
  - « Relations d'affaires entre Nurembergeois et Vénitiens à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire* 76 (1964), p. 227–269.
  - « Remarques sur la population allemande de Venise à la fin du Moyen Âge », *Venezia, centro di mediazione tra Oriente e Occidente (secoli XV–XVI) : aspetti e problemi*, Florence, Olschki, 1977, p. 133–143.
  - « Réseaux familiaux, réseaux d'affaires en pays d'empire : les facteurs de sociétés (1380–1520) », *Le Négoce international xiii<sup>e</sup>–xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, Economica, 1989, p. 23–34.
  - « Savoir et savoir-faire : les transferts techniques », *L'Innovation technique au Moyen Âge*, Arles, Errance, 1996, p. 303–309.
  - *Travail et entreprise au Moyen Âge*, 527, Bruxelles, De Boeck, 2003.
  - « Venezia e la Germania nel medioevo », *Venezia e la Germania : arte, politica, commercio, due civiltà a confronto*, Milan, Electa, 1986, p. 35–50.
- BREIGER, Ronald, « The social class structure of occupational mobility », *American Journal of Sociology* 87.3 (1981), p. 578–611.
- BRESC, Henri, « L'Europe des villes et des campagnes (xiii<sup>e</sup>–xv<sup>e</sup> siècle) », *Histoire de la famille*, t. 1, Paris, Armand Colin, 1986, p. 385–420.
- BRETTELL, Caroline B. et James Frank HOLLIFIELD, *Migration theory : talking across disciplines*, New York/London, Routledge, 2008.
- BREZZI, Paolo, « Una categoria di lavoratori poco considerata : gli artigiani medievali in Italia », *Travail et travailleurs en Europe au Moyen Âge et au début des Temps modernes*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1991, p. 1–20.



- BROOMHALL, Susan et Jacqueline VAN GENT (dir.), *Governing masculinities in the early modern period : regulating selves and others*, Farnham, Ashgate, 2011.
- BROWN, Horatio, *The Venetian Printing Press : a historical studies based upon documents for the most part hitherto unpublished*, Londres, Nimmo, 1891.
- BROWN, Judith et Jordan GOODMAN, « Women and industry in Florence », *Journal of Economic History* 40 (1980), p. 73–80.
- BRUBACKER, Rogers et Frédéric JUNQUA, « Au-delà de l'“identité” », *Actes de la recherche en sciences sociales* 139 (2001), p. 66–85.
- BRUGUIÈRE, André et al., *Histoire de la famille*, t. 1, Paris, Colin, 1986.
- BRUMANA, Angelo, « Nota su Bonino Bonini », *Commentari dell'Ateneo di Brescia CXC* (1991), p. 95–121.
- BRUNELLO, Franco, *Arti e mestieri a Venezia nel Medioevo e nel Rinascimento*, Vicence, Neri Pozza, 1981.
- *Concia e tintura delle pelli nel Veneto dal XIII al XVI secolo*, Vicence, Ente Fiera, 1977.
- *L'Arte della tintura a Venezia nel Rinascimento*, Rome, Biella, 1973.
- BRUNET, Etienne, « Un texte sacré peut-il changer ? Variations sur l'Évangile », *Revue Texto* 21.2 (2016).
- BÜCHER, Karl, *Die Bevölkerung von Frankfurt am Main im XIV. und XV. Jahrhundert : Socialstatische Studien*, Tübingen, Laupp, 1886.
- BUCHHOLZER, Laurence et Frédérique LACHAUD, « Le serment dans les villes du bas Moyen Âge », *Histoire urbaine* 39.1 (2014), p. 7–27.
- BUCHHOLZER, Laurence et Olivier RICHARD, « Jurer et faire jurer », *Histoire urbaine* 39.1 (2014), p. 63–84.
- BUENGER ROBBERT, Giorgio, « Il sistema monetario », *Storia di Venezia : dalle origini alla caduta della Serenissima*, t. 2, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1995, p. 409–436.
- BÜHLER, Curt Ferdinand, « Some documents concerning the Torresani and the Aldine press », *The Library* ser. IV.25 (1945), p. III–121.
- *The Fifteenth-Century Book*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1961.
- BURGALASSI, S., « Incunaboli stampati a Pisa », *Antichità pisane* 1 (1975), p. 14–27.
- BURGESS, Ernest W., Roderick D. MAC KENZIE et Robert Ezra PARK, *The City*, Londres/Chicago, University of Chicago Press, 1974.
- BURGHGRAEVE, Delphine, « Compte-rendu de C. van Hoorebeeck, *Livres et Lectures des fonctionnaires des ducs de Bourgogne (ca 1420–1520)* », *Perspectives médiévales* 36 (2015).
- BURKE, Peter, *Languages and communities in early modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.
- BURT, Ronald, « Le capital social, les trous structuraux et l'entrepreneur », *Revue Française de Sociologie* 36.4 (1995), p. 599–628.

- BUSI, Giulio, « Gershom Soncino a Venezia. Cronaca di una disillusione », *L'Attività editoriale di Gershom Soncino, 1502-1527*, Soncino, Edizioni dei Soncino, 1997, p. 13-29.
- BUSZELLO, Horst, « Köln und England (1468-1509) », *Köln, das Reich und Europa : Abhandlungen über weiträumige Verflechtungen der Stadt Köln in Politik, Recht und Wirtschaft im Mittelalter*, Cologne, Neubner, 1971, p. 431-467.
- BUTLER, Arthur J., « The Gioliti and their Press at Venice », *Transactions of the Bibliographical Society* 10 (1908), p. 83-107.
- BUTTERS, Humphrey, « La storiografia sullo stato rinascimentale », *Il Rinascimento italiano e l'Europa*, t. 1, Trévis, Fondazione Cassamarca, 2005.
- CACCIN, Angelo Maria (dir.), *Basilica dei SS. Giovanni e Paolo in Venezia*, Venise, Edizioni Zanipolo, 1964.
- CAFÀ, Valeria, « I Massimo tra Quattro e Cinquecento : affari e ideali di una famiglia romana », *Rivista storica del Lazio* 20 (2004), p. 3-50.
- CAGNI, Giuseppe Maria et Vespasiano da BISTICCI, *Vespasiano da Bisticci e il suo epistolario*, Edizioni di Storia e Letteratura, 1969.
- CAIN, Julien et Georges BONNIN, *L'Art du livre à l'Imprimerie nationale*, Paris, Imprimerie nationale, 1973.
- CALABI, Donatella, « Colonie », *Storia di Venezia : dalle origini alla caduta della Serenissima*, t. 5, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1995, p. 913-946.
- « Gli stranieri e la città », *Storia di Venezia : dalle origini alla caduta della Serenissima*, t. 5, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1995, p. 913-946.
- « Sestieri, funzioni urbane e toponomastica a Venezia nel Cinquecento », *Ordnungen des sozialen Raumes : die Quartieri, Sestieri und Seggi in den frühneuzeitlichen Städten Italiens*, Berlin, Reimer, 2012, p. 113-122.
- « The "City of the Jews" », *The Jews of early modern Venice*, Manchester, John Hopkins University Press, 2001, p. 31-52.
- CALABI, Donatella et Paola LANARO (dir.), *La Città italiana e i luoghi degli stranieri, XIV-XVIII secolo*, Rome/Bari, Laterza, 1998.
- CALABI, Donatella et Elena SVALDUZ (dir.), *Il Rinascimento italiano e l'Europa*, Trévis, Fondazione Cassamarca, 2005.
- CALEGARI, Manlio, « La diffusione della carta di stracci in area italiana, aspetti sociali e tecnici », *Contributi italiani alla diffusione della carta in Occidente tra XIV e XV secolo*, Fabriano, Pia Università dei Cartai, 1988, p. 17-28.
- *La Manifattura genovese della carta (secc. XVI-XVIII)*, Gênes, ECIG, 1986.
- CALIMANI, Riccardo, « Gli editori di libri ebraici a Venezia », *Armeni, ebrei, greci stampatori a Venezia*, Venise, Armena, 1989, p. 55-62.
- CALVI, Giulia, *Il Contratto morale : madri e figli nella Toscana moderna*, Rome/Bari, Laterza, 1994.

- CAMERINI, Paolo, « In difesa di Lucantonio Giunta dall'accusa di contraffattore delle edizioni di Aldo Romano », *Atti e memorie della R. Accademia in Padova* NS 50 (1933), p. 165–194.
- CAMPOS, Anna, « La cultura ebraica nei libri a Venezia », *Armeni, ebrei, greci stampatori a Venezia*, Venise, Armena, 1989, p. 63–66.
- CANAL, Bernardo, « Il Collegio, l'Ufficio e l'archivio dei Dieci Savi alle Decime in Rialto », *Nuovo Archivio Veneto* 16 (1908), p. 279–298.
- CARLIER, Myriam et Tim SOENS (dir.), *La Maisonnée dans les villes au bas Moyen Âge : une comparaison entre l'espace italien et l'Europe du Nord-Ouest*, Actes du colloque international, Gand, 21 et 22 janvier 2000, Louvain, Apeldoorn/Garant, 2001.
- CARNELOS, Laura, *I Pirati dei libri. Stampa e contraffazione a Venezia tra Sei e Settecento*, Venise, Marsilio, 2012.
- *Nicolini da Sabbio, Giovanni Antonio, Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 78, en ligne, Rome, Treccani, 2013.
- CAROCCI, Sandro, « Introduzione : la mobilità sociale e la “congiuntura del 1300”. Ipotesi, metodi d'indagine, storiografia », *La Mobilità sociale nel Medioevo*, Rome, École française de Rome, 2010, p. 1–37.
- CAROCCI, Sandro (dir.), *La Mobilità sociale nel Medioevo*, Rome, École française de Rome, 2010, 620 p.
- CARRATORI, Luigina et Michele LUZZATI, « “Forestieri” a Pisa nella seconda metà del Quattrocento », *Strutture familiari, epidemie, migrazioni nell'Italia medievale*, Naples, Edizioni scientifiche italiane, 1984, p. 389–400.
- CASADO ALONSO, Hilario, « Les relations entre les foires de Castille et les foires de Lyon au XVI<sup>e</sup> siècle », *Lyon vu/e d'ailleurs, 1245–1800 : échanges, compétitions et perceptions*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2009, p. 109–140.
- CASARINO, Luigina, « Mondo del lavoro e immigrazione a Genova tra XV e XVI secolo », *Strutture familiari, epidemie, migrazioni nell'Italia medievale*, Naples, Edizioni scientifiche italiane, 1984, p. 451–472.
- CASINI, Matteo, « La cittadinanza originaria a Venezia tra i secoli XV e XVI. Una linea interpretativa », *Studi veneti offerti a Gaetano Cozzi*, Venise, Il Cardo, 1992, p. 133–150.
- CASNATI, Gaiané, « Itinerari armeni di Venezia », *Gli Armeni in Italia*, Rome, De Luca, 1990, p. 56–57.
- CASSAGNES-BROUQUET, Sophie, « Les liens familiaux au coeur du fonctionnement des milieux artistiques du Nord-Ouest à la fin du Moyen Âge », *Le Médiéviste et la monographie familiale : sources, méthodes et problématiques*, Turnhout, Brepols, 2004.
- CASTAGNARI, Giancarlo (dir.), *Contributi italiani alla diffusione della carta in Occidente tra XIV e XV secolo*, Fabriano, Pia Università dei Cartai, 1988.

- CASTAGNARI, Giancarlo, « Introduzione », *Contributi italiani alla diffusione della carta in Occidente tra XIV e XV secolo*, Fabriano, Pia Università dei Cartai, 1988, p. 6–16.
- « Le principali fonti documentarie fabrianes per la storia della carta dal XIV al XV secolo », *Contributi italiani alla diffusione della carta in Occidente tra XIV e XV secolo*, Fabriano, Pia Università dei Cartai, 1988, p. 29–60.
- CASTELLANI, Carlo, « I privilegi di stampa e la proprietà letteraria in Venezia », *Archivio veneto* 36 (1888), p. 127–139.
- *La Stampa in Venezia dalla origine alla morte di Aldo Manuzio*, Université du Michigan, Orono, 1889.
- CASTELNUOVO, Guido, « Les étrangers du Prince : cour, credit et seigneurie en Savoie à la fin du Moyen Âge », *Revue du Nord* 84.345 (2002), p. 429–452.
- CATALDI PALAU, Annaclara, *Gian Francesco d'Asola e la tipografia aldina*, Gênes, Sagep, 1998.
- CAVACIOCCHI, Simonetta (dir.), *Economia e arte secc. XIII–XVIII*, Atti delle settimane di studio e altri convegni – Istituto internazionale di storia economica “F. Datini”, Florence, Le Monnier, 2002.
- CAVACIOCCHI, Simonetta (dir.), *Fiere e mercanti nella integrazione delle economie europee, secc. XIII–XVIII*, Atti delle settimane di studio e altri convegni – Istituto internazionale di storia economica “F. Datini”, Florence, Le Monnier, 2001.
- CAVACIOCCHI, Simonetta (dir.), *Il Ruolo economico delle minoranze in Europa secc. XIII–XVIII*, Atti delle settimane di studio e altri convegni – Istituto internazionale di storia economica “F. Datini”, Florence, Le Monnier, 2000.
- CAVACIOCCHI, Simonetta (dir.), *La Donna nell'economia secc. XIII–XVIII*, Atti delle settimane di studio e altri convegni – Istituto internazionale di storia economica “F. Datini”, Florence, Le Monnier, 1990.
- CAVACIOCCHI, Simonetta (dir.), *La Famiglia nell'economia Europea secc. XIII–XVIII*, Atti delle settimane di studio e altri convegni – Istituto internazionale di storia economica “F. Datini”, Florence, Firenze University Press, 2009.
- CAVACIOCCHI, Simonetta (dir.), *Le Migrazioni in Europa secc. XIII–XVIII*, Atti delle settimane di studio e altri convegni – Istituto internazionale di storia economica “F. Datini”, Florence, Le Monnier, 1994.
- CAVACIOCCHI, Simonetta (dir.), *Produzione e commercio della carta e del libro secc. XIII–XVIII*, Atti delle settimane di studio e altri convegni – Istituto internazionale di storia economica “F. Datini”, Florence, Le Monnier, 1992.
- CAVAGNA, Anna Giulia, *Libri e tipografi a Pavia nel Cinquecento : note per la storia dell'Università e della cultura*, Milan, Istituito ed. cisalpino/La Boliardica, 1981.
- « Statuti di librai e stampatori in Lombardia : 1589–1734 », *Libri, tipografi, biblioteche*, t. 1, Florence, Olschki, 1997, p. 225–240.

- CAVAGNA, Anna Giulia, « Università : dalla tipografia all'editoria », *Annali di storia pavese* 28 (2000), p. 57-66.
- CAVALCA, Desiderio, *Il Bando nella prassi e nella dottrina giuridica medievale*, Milan, Giuffrè, 1978.
- CAVALLO, Guglielmo et Roger CHARTIER (dir.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 2001.
- CECCHETTI, Bartolomeo, « La stampa tabellare in Venezia nel 1447 », *Archivio Veneto* 29 (1885), p. 87-91.
- « La Vita dei Veneziani nel 1300 », *Archivio Veneto* 29 (1885), p. 9-48.
  - « Le pitture delle stampe di Bernardino Benalio », *Archivio Veneto* 33 (1887), p. 538-539.
  - « Libri, scuole, maestri, sussidii allo studio in Venezia nei secoli XIV e XV », *Archivio Veneto* 32 (1886), p. 329-363.
  - « Libri stampati nel secolo XV da Matteo Capcasa di Parma, socio di Bernardino di Benalio da Bergamo », *Archivio Veneto* 30.1 (1885), p. 172-174.
  - « Stampatori, libri stampati nel sec. XV. Testamento di Nicolo Jenson e di altri tipografi in Venezia », *Archivio Veneto* 33 (1889), p. 457-467.
  - « Una libreria circolante a Venezia nel secolo XV », *Archivio Veneto* 32 (1886), p. 161-168.
  - « Uno stampatore di santi in Venezia nel 1514 », *Archivio Veneto* 32 (1886), p. 386.
- CELLIER, Jacques et Martine COCAUD, *Le Traitement des données en Histoire et Sciences Sociales. Méthodes et outils*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.
- CENCETTI, Giorgio, « Alcuni documenti sul commercio librario bolognese al principio del secolo XVI », *L'Archiginnasio* XXX (1935), p. 355-362.
- CERESA, Massimo, *Giunti, Lucantonio, il Vecchio, Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 57, en ligne, Rome, Treccani, 2001.
- *Giunti, Tommaso, Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 57, en ligne, Rome, Treccani, 2001.
- CERIANA, Matteo et Reinhold C. MUELLER, « Radicamento delle comunità straniere a Venezia nel Medioevo : "scuole" di devozione nella storia e nell'arte », *Cittadinanza e mestieri : radicamento urbano e integrazione nelle città bassomedievali (secc. XIII-XVI)*, Rome, Viella, 2014, p. 299-333.
- CERTIN, Aude-Marie, « Relations professionnelles et relations fraternelles d'après le journal de Lucas Rem, marchand d'Augsbourg (1481-1542) », *Médiévales* 1.54 (2008).
- CERUTTI, Simona, *Étrangers : étude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*, Montrouge, Bayard, 2012.
- *La Ville et les métiers : naissance d'un langage corporatif*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990.
  - « Normes et pratiques, ou de la légitimité de leur opposition », *Les Formes de l'expérience : une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 127-150.
  - « Processus et expérience : individus, groupes et indentités à Turin, au XVII<sup>e</sup> siècle », *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard, 1996, p. 161-186.

- CESSI, Roberto, « La “Curia Forinsecorum” e la sua prima costituzione », *Nuovo Archivio Veneto* 28 (1914), p. 202–207.
- « Un patto fra Venezia e Padova e la Curia “Forinsecorum” al principio del secolo XIII », *Atti e memorie della R. Accademia di Scienze, Lettere ed Arti in Padova* 30 (1914), p. 263–275.
- CETI, *modelli, comportamenti nella società medievale (secoli XIII–metà XIV)*, Pistoia, Centro italiano di studi di storia e d’arte, 2001.
- CHABOT, Isabelle, « “Io vo’ fare testamento”. Le ultime volontà di mogli e mariti, tra controllo e soggettività », *Margini di libertà : testamento femminili nel Medioevo*, Vérone, Caselle di Sommacampagna, 2010.
- *La Dette des familles : femmes, lignage et patrimoine à Florence aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Rome, École française de Rome, 2011.
- « La loi du lignage. Notes sur le système successoral florentin (XIV<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup>–XVII<sup>e</sup> siècle) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* 7 (1998).
- « La reconnaissance du travail des femmes dans la Florence du bas Moyen Âge : contexte idéologique et réalité », *La Donna nell’economia secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 1990, p. 563–576.
- « Le gouvernement des pères », *Florence et la Toscane, XIV<sup>e</sup>–XIX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 241–263.
- « Richesses des femmes et parenté dans l’Italie de la Renaissance. Une relecture », *La Famille, les femmes et le quotidien (XIV<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècle). Textes offerts à Christiane Klapisch-Zuber*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 263–290.
- « Risorse e diritti patrimoniali », *Il Lavoro delle donne*, Storia delle donne in Italia, Bari, Laterza, 1996, p. 47–70.
- CHABOT, Isabelle, Jérôme HAYEZ et Didier LETT (dir.), *La Famille, les femmes et le quotidien (XIV<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècle). Textes offerts à Christiane Klapisch-Zuber*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005.
- CHAMBODUC DE SAINT PULGENT, Diane, « Le serment. Un instrument au service de la reconstruction politique de Lucques à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle », *Histoire urbaine* 39.1 (2014), p. 29–43.
- CHAMPAGNE, Alain, « Prosopographie et artisanat rural : l’exemple du Poitou au XV<sup>e</sup> siècle », *Le Médiéviste et la monographie familiale : sources, méthodes et problématiques*, Turnhout, Brepols, 2004.
- CHARTIER, Roger, « Épilogue. De l’histoire de livre à l’histoire de la culture écrite », *50 Ans d’histoire du livre : 1958–2008*, Villeurbanne, Presses de l’ENSSIB, 2014, p. 207–222.
- *Inscrire et effacer : culture écrite et littérature (XI<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Gallimard/Seuil, 2005.
- *La Main de l’auteur et l’esprit de l’imprimeur : XVI<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 2015.

- CHARTIER, Roger, *L'Ordre des livres : lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre xiv<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1992.
- CHARTIER, Roger (dir.), *Nouvelles Études lyonnaises*, Genève, Droz, 1969.
- CHARTIER, Roger et Hans-Jürgen LÜSEBRINK (dir.), *Colportage et lecture populaire : imprimés de large circulation en Europe, xvi<sup>e</sup>–xix<sup>e</sup> siècles*, Paris, IMEC éd., 1996.
- CHATZIS, Konstantinos et Georges RIBEILL, « L'espace des carrières des ingénieurs de l'équipement dans le public et le privé (1800–2000) », *Revue française d'administration publique* 116.4 (2005), p. 651–670.
- CHAUVARD, Jean-François, « Circuit des biens dotaux et stratégies familiales dans la Venise du xvii<sup>e</sup> siècle », *La Famille, les femmes et le quotidien (xiv<sup>e</sup>–xviii<sup>e</sup> siècle). Textes offerts à Christiane Klapisch-Zuber*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 291–307.
- CHERUBINI, Giovanni, « I laboratori nell'Italia dei secoli XIII–XV : considerazioni storiografiche e prospettive di ricerca », *Artigiani e salariati : il mondo del lavoro nell'Italia dei secoli XII–XV*, Pistoia, Presso la sede del Centro di Studi di Storia e d'Arte, 1984, p. 1–26.
- CHIAPPA MAURI, Luisa, « Carta e cartai a Milano nel secolo XV », *Nuova Rivista Storica* LXXI (1987), p. 1–26.
- CHIFFOLEAU, Jacques, *La Comptabilité de l'au-delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (vers 1320–vers 1480)*, 1<sup>ère</sup> éd. 1980, Paris, Albin Michel, 2011.
- *Les Justices du pape : délinquance et criminalité dans la région d'Avignon au xiv<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1984.
- CHIFFOLEAU, Jacques, Claude GAUVARD et Andrea ZORZI (dir.), *Pratiques sociales et politiques judiciaires dans les villes de l'Occident à la fin du Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 2007.
- CHOJNACKA, Monica, *Working Women of early modern Venice*, Baltimore/Londres, John Hopkins University Press, 2001.
- CHOJNACKI, Stanley, « Crime, punishment and the Trecento Venetian state », *Violence and civil disorder in Italian cities : 1200–1500*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press, 1972, p. 184–228.
- « Dowries and kinsmen in early Renaissance Venice », *Women in medieval society*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1976, p. 173–198.
- « Marriage legislation and patrician society in fifteenth-century Venice », *Law, custom, and the social fabric in Medieval Europe : essays in honor of Bryce Lyon*, Kalamazoo, Western Michigan University, 1990, p. 163–184.
- « Patrician women in early Renaissance Venice », *Studies in the Renaissance* 21 (1974), p. 176–203.
- « Riprendersi la dote : Venezia, 1360–1530 », *Tempi e spazi di vita femminile tra medioevo ed età moderna*, Bologne, Il Mulino, 1999, p. 461–493.

- « The power of love : wives and husbands in late medieval Venice », *Women and power in the Middle Ages*, 1 t., Athènes/Londres, University of Georgia Press, 1988, p. 126–148.
  - *Women and men in Renaissance Venice : twelve essays on patrician society*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2000.
- CHOMARAT, Jacques, « Aspects de la conscience européenne chez Valla et Érasme », *La Conscience européenne au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècle*, Paris, Collection de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles, 1982, p. 64–74.
- CHOULIS Konstantinos, Staikos, « La legatura dei manoscritti greci nel periodo bizantino e post-bizantino. L'origine, la storia, le tecniche di manifattura », *Scrittura e libro nel mondo greco-bizantino*, Ravello, Centro Europeo per i beni culturali, 2012, p. 181–206.
- CHRIST, Karl, *The Handbook of medieval library history*, Londres, The Scarcrow Press Inc., 1984.
- CIASCA, Raffaele, *L'Arte dei medici e speciali, nella storia e nel commercio fiorentino, dal secolo XII al XV*, Florence, Olschki, 1927.
- Cinq Études lyonnaises*, Genève, Droz, 1966.
- CIPOLLA, Carlo M., *Money, prices and civilization in the Mediterranean world, fifth to seventeenth century*, Princeton, Princeton University Press, 1956.
- CIRIACONO, Giorgio, « Industria e artigianato », *Storia di Venezia : dalle origini alla caduta della Serenissima*, t. 5, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1995, p. 523–592.
- CLAERR, Thierry, « Bilan de cinquante ans d'histoire du livre pour la France », *Cinquante Ans d'histoire du livre de L'Apparition du livre (1958) à 2008. Bilan et Projets*, Budapest, Orszagos Szévhényi Könyvtar, 2009, p. 27–39.
- « Le rôle de Thielman Kerver dans l'évolution de la typographie à Paris à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et au début du xvi<sup>e</sup> siècle », *Gens du livre & gens de lettres à la Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2014, p. 323–340.
- CLAIR, Colin, *A History of european printing*, Londres, Academic Press, 1976.
- CLAPHAM, J. H. et al., *The Cambridge Economic History of Europe, from the decline of the Roman empire*, Cambridge, Cambridge University press, 1967.
- CLARKE, Paula, « Le “mercantesse” di Venezia nei secoli XIV e XV », *Archivio Veneto ser. VI.3* (2012), p. 67–84.
- CLÉMENT, Michèle (dir.), *Étienne Dolet, 1509–2009*, Genève, Droz, 2012.
- COHN, Samuel, « Criminality and the State in Renaissance Florence, 1344–1466 », *Journal of Social History* 14.2 (1980), p. 211–233.
- COLEMAN, James, « Social capital in the creation of human capital », *American Journal of Sociology Supplement* 94 (1988).
- COLLA, Angelo, « Tipografi, editori e libri a Padova, Treviso, Vicenza, Verona, Trento », *La Stampa degli incunaboli nel Veneto*, Vicence, Neri Pozza, 1984, p. 37–80.



- COLLODO, Silvana Ozoetze, « Artigiani e salariati a Padova verso la metà del Quattrocento : il maestro cartaro Nicolo di Antonio da Fabriano », *Critica storica* 13.3 (1976), p. 28–48.
- COLLOMP, Denis, « Le parrainage : une parenté spirituelle peu exploitée », *Les Relations de parenté dans le monde médiéval*, Aix-en-Provence, CUERMA, 1986.
- COMANDUCCI, Rita Maria, « L'organizzazione produttiva della bottega d'arte fiorentina di Quattro e Cinquecento tra strategie innovative ed arcaismi di natura giuridica », *Economia e arte secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 2002, p. 751–759.
- COMBA, Rinaldo, « Emigrare nel Medioevo. Aspetti economico-sociali della mobilità geografica nei secoli XI–XVI », *Strutture familiari, epidemie, migrazioni nell'Italia medievale*, Naples, Edizioni scientifiche italiane, 1984, p. 45–74.
- COMBA, Rinaldo, Gabriella PICCINNI et Giuliano PINTO, *Strutture familiari, epidemie, migrazioni nell'Italia medievale*, Naples, Edizioni scientifiche italiane, 1984.
- COMI, Siro, *Memorie bibliografiche per la storia della tipografia pavese del secolo XV*, Pavie, Bolzani, 1808.
- Confradias, gremios, solidaridades en la Europa Medieval*, XIX Semana de Estudios Medievales. Estella, 20–24 juillet 1992, Pamplune, Fondo de Publicaciones del Gobierno de Navarra, 1992.
- CONNELL, Susan, « Books and their owners in Venice 1345–1480 », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes* 35 (1972), p. 163–186.
- CONSTABLE, Olivia Remie, *Housing the stranger in the Mediterranean world : lodging, trade, and travel in late antiquity and the Middle Ages*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.
- CONTENTO, Aldo, « Il censimento della popolazione sotto la Repubblica Veneta », *Nuovo Archivio Veneto* 19 (1900), p. 5–42.
- CONTO, Agostino, « La stampa a Treviso nel secolo XVI. Appunti per un catalogo », *Atti e memorie dell'Ateneo di Treviso* 7 (1989), p. 140.
- CONTÒ, Agostino, *Calami e torchi : documenti per la storia del libro nel territorio della Repubblica di Venezia : sec. XV*, Vérone, Della Scala, 2003.
- COOPER, Frederick, *Le Colonialisme en question : théorie, connaissance, histoire*, Paris, Payot, 2010.
- COORNAERT, Emile, « Caractères et mouvement des foires internationales au Moyen Âge et au XVI<sup>e</sup> siècle », *Studi in onori di Armando Saponi*, t. I, Milan, Istituto editoriale Cisalpino, 1957, p. 355–371.
- « Luc'Antonio Giunti il giovane stampatore e mercante », *Studi in onori di Armando Saponi*, t. 2, Milan, Istituto editoriale Cisalpino, 1957, p. 1021–1060.
- COPPENS, Christian, « Giovanni da Colonia aka Johann Ewylre/Arwylre/Ahrweiler : the early printed book and its investors », *La Bibliofilia* 116 (2014), p. 113–120.
- COPPENS, Christian (dir.), *Printers and readers in the sixteenth century*, Turnhout, Brepols, 2005.
- COQ, Dominique (dir.), *Catalogues régionaux des incunables des bibliothèques publiques de France. Volume XX, Paris*, Paris, Droz, 2016.

- COQ, Dominique, « Les incunables : textes anciens, textes nouveaux », *Histoire de l'édition française*, t. 1, Paris, Fayard, 1989, p. 177-194.
- « Les “politiques éditoriales” des premiers imprimeurs parisiens et lyonnais (1470-1485). », *Legenda aurea. Sept siècles de diffusion*, -, Bellarmin, Vrin, 1986, p. 171-181.
- CORBELLARI, Alain, « Entre réception et histoire des idées : l'histoire des études médiévales comme archéologie de nos passions », *Perspectives médiévales. Revue d'épistémologie des langues et littératures du Moyen Âge* 35 (2014).
- CORNU, Roger, *Le Corps et la mémoire du travail*, Aix-en-Provence, LEST, 1983.
- CORNU, Roger et Phanette de BONNAULT-CORNU, *Pratiques industrielles et vie quotidienne : conserveries et ferblanteries nantaises XIX<sup>e</sup> siècle-XX<sup>e</sup> siècle*, Nantes, LERSCO, 1989.
- CORTELAZZO, Manlio, « Esperienze ed esperimenti plurilinguistici », *Storia della cultura veneta*, t. 3/II, Vicence, Neri Pozza, 1980, p. 183-213.
- « Il veneziano, lingua ufficiale della Repubblica? », *Guida ai dialetti veneti*, t. 4, Padoue, CLEUP, 1982, p. 59-74.
- CORTESI, Mariarosa, « Humanistische Bücher im Transfer vom Veneto nach Deutschland », *Pirckheimer Jahrbuch* 18 (2003), p. 9-24.
- « Incunaboli veneziani in Germania nel 1471 », *Vestigia. Studi in onore di Giuseppe Bilanovich*, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1984, p. 197-219.
- COSSÉE, Claire, Emmanuelle LADA et Isabelle RIGONI (dir.), *Faire figure d'étranger : regards croisés sur la production de l'altérité*, Paris, Colin, 2004.
- COST, Arlia, « I correttori di stampe nelle antiche tipografie italiane », *Il Bibliofilo* 7 (1886), p. 81-83.
- COTURRI, Enrico, « Strade e ostelli per mercanti nell'Italia medioevale », *Mercati e consumi. Organizzazione e qualificazione del commercio in Italia dal XII al XX secolo*, Bologne, Analisi, 1986, p. 275-284.
- COULET, Noël, « Les confréries de métier en Provence au Moyen Âge », *Travail et travailleurs en Europe au Moyen Âge et au début des Temps modernes*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1991, p. 21-46.
- COURBOT, Bernard, « Base de données prosopographique : de la conception à la réalisation », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* 108.4 (2001), p. 19-29.
- COZZI, Gaetano, « Authority and the law », *Renaissance Venice*, Londres, Faber et Faber, 1973, p. 293-245.
- COZZI, Gaetano (dir.), *Gli Ebrei e Venezia : secoli XIV-XVIII*, Milan, Edizioni Comunità, 1987.
- *Repubblica di Venezia e Stati italiani. Politica e giustizia dal secolo XVI al secolo XVIII*, Einaudi, Turin, 1982.
- « Società veneziana, società ebraica », *Gli Ebrei e Venezia : secoli XIV-XVIII*, Milan, Edizioni Comunità, 1987, p. 333-374.

- COZZI, Gaetano (dir.), *Stato, società e giustizia nella Repubblica Veneta (secc. XV–XVIII)*, 2 t., Rome, Jouvence, 1981.
- COZZI, Gaetano (dir.), *Venezia e la Germania : arte, politica, commercio, due civiltà a confronto*, Milan, Electa, 1986.
- CRACCO, Giorgio et Gherardo ORTALLI (dir.), *Storia di Venezia : dalle origini alla caduta della Serenissima*, t. 2, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1995.
- CRACCO, Giorgio et Gherardo ORTALLI (dir.), *Storia di Venezia : dalle origini alla caduta della Serenissima*, t. 5, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1995.
- CRESCENZI, Victor, « Il diritto civile », *Storia di Venezia : dalle origini alla caduta della Serenissima*, t. 5, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1995, p. 409–474.
- CRISTELLON, Cecilia et Silvana SEIDEL MENCHI, « Religious life », *A Companion to Venetian History, 1400–1797*, Leiden, Brill, 2013, p. 379–419.
- CROUZET, François (dir.), *Le Négoce international XIII<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Economica, 1989.
- CROUZET-PAVAN, Élisabeth, « Des "étrangers" dans la ville ? Les paradoxes du communautarisme dans la Venise du XV<sup>e</sup> siècle », *Adriatic Connections. The Adriatic as a threshold to Byzantium (c.600–1453)*, Rome, 2015.
- *Espaces, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen Âge*, 2 t., Rome, Istituto storico italiano per il Medio Evo/École française de Rome, 1992.
- « La pensée médiévale sur la mobilité sociale, XII<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècle », *La Mobilité sociale nel Medioevo*, Rome, École française de Rome, 2010, p. 69–96.
- *Le Moyen Âge de Venise. Des eaux salées au miracle de pierres*, Paris, Albin Michel, 2015.
- « Les élites urbaines : aperçus problématiques », *Les Élites urbaines au Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 1997, p. 9–28.
- « Les nobles, le quartier et la cité ou les échelles de l'espace social vénitien », *Ordnungen des sozialen Raumes : die Quartieri, Sestieri und Seggi in den frühneuzeitlichen Städten Italiens*, Berlin, Reimer, 2012, p. 53–68.
- *Les Villes vivantes : Italie XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2009.
- « Murano à la fin du Moyen Âge : spécificité ou intégration dans l'espace vénitien ? », *Revue historique* 268.1 (1984), p. 45–92.
- « Police des mœurs, société et politique à Venise à la fin du Moyen Âge », *Revue historique* 536 (1980), p. 241–288.
- « Récits, images et mythes : Venise dans l'iter hierosolomytain (XIV<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles) », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes* 96.1 (1984), p. 489–535.
- *Renaissances italiennes : 1380–1500*, Paris, Albin Michel, 2013.
- « *Sopra le acque salse* » : *espaces, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen Âge*, t. I, Rome, Istituto storico italiano per il Medio Evo, 1992.

- « Venise et le monde communal : recherches sur les podestats vénitiens 1200–1350 », *Journal des savants* 2.1 (1992), p. 277–315.
  - *Venise triomphante : les horizons d'un mythe*, Paris, Albin Michel, 1999.
  - *Venise : une invention de la ville, XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1997.
  - « Violence, société et pouvoir à Venise (XIV<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles) : forme et évolution de rituels urbains », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes* 96.2 (1984), p. 903–936.
- Cultura e società nell'Italia medievale : studi per Paolo Brezzi*, Rome, nella sede dell'Istituto, 1988.
- CURI NICOLARDI, Silvia, *Una Società tipografico-editoriale a Venezia nel secolo XVI : Melchiorre Sessa e Pietro Di Ravani, 1516–1525*, Florence, Olschki, 1984.
- CURTIN, Philip, *Cross-cultural trade in world history*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984.
- CUSIN, François, « Relations marchandes et esprit d'entreprise : la construction sociale de la confiance », *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy* 33 (2006).
- D'ALESSANDRO, Vincenzo, « Immigrazione e società urbana in Sicilia (secoli XII–XVII). Momenti e aspetti », *Comunità forestiere e nationes nell'Europa dei secoli XIII–XVI*, Naples, Liguori Editore, 2001, p. 165–190.
- DALLA SANTA, Giuseppe, « Il tipografo dalmata Bonino de Boninis, "confidente" della repubblica di Venezia, decano della cattedrale di Treviso (ca. 1454–1528) », *Nuovo Archivio Veneto* 15.30 (1915), p. 174–205.
- DALLA VECCHIA, Patrizia, *Venezia 1501 : Petrucci e la stampa musicale : catalogo della mostra*, Mariano del Friuli, Edizioni della Laguna, 2001.
- DALL'ASTA, Matthias, « Bücher aus Italien. Reuchlins Kontakte zu italienischen Buchhändlern und Druckern », *Reuchlin und Italien*, Stuttgart, Thorbecke, 1999, p. 23–44.
- DALL'ASTA, Matthias et Gerald DÖRNER, *Johannes Reuchlins Bibliothek gestern und heute*, Heidelberg, Forschungsstelle Reuchlin der Akademie Heidelberg, 2007.
- DARNTON, Robert, *De la censure : essai d'histoire comparée*, Paris, Gallimard, 2014.
- *Le Diable dans un bénitier : l'art de la calomnie en France, 1650–1800*, Paris, Gallimard, 2010.
  - *Le Grand Massacre des chats : attitudes et croyances dans l'ancienne France*, Paris, Les Belles lettres, 2011.
- DARU, Pierre, *Histoire de la République de Venise*, 7 t., Paris, Firmin Didot, 1819.
- DAVIES, Martin, *Aldus Manutius : printer and publisher of Renaissance Venice*, Londres, The British library, 1995.
- DAVIS, James C., *The Decline of the Venetian nobility as a ruling class*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1962.
- DAVIS, Natalie Zemon, « A trade union in sixteenth-century France », *The Economic History Review* NS 19.1 (1966), p. 48–69.
- « Women in the crafts in sixteenth century Lyon », *Feminist Studies* 8 (1982), p. 46–80.

- DAVIS, Robert C., *Shipbuilders of the Venetian Arsenal. Workers and workplace in the preindustrial city*, Manchester, John Hopkins University Press, 2007.
- DAVIS, Robert C. et Benjamin RAVID (dir.), *The Jews of early modern Venice*, Manchester, John Hopkins University Press, 2001.
- DE FREDE, Carlo, « Entusiasmi umanistici e allarmi ecclesiastico-politici per l'invenzione della stampa », *Ricerche per la storia della stampa e la diffusione delle idee riformate nell'Italia del Cinquecento*, Naples, DeSimone, 1985, p. 7–54.
- « La stampa a Napoli nel Cinquecento e la diffusione delle idee riformate », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. 2, Rome, Bulzoni, 1992, p. 753–775.
- « Sul commercio dei libri a Napoli nella prima metà della stampa », *Bollettino dell'Istituto di Patologia del libro Alfonso Gallo* 14 (1955), p. 62–78.
- « Tipografi, editori, librai italiani del Cinquecento coinvolti in processi di eresia », *Rivista di storia della chiesa in Italia* 23.1 (1969), p. 21–53.
- DE MAGISTRIS, Carlo Pio, « Il contratto nuziale della figlia di Aldo Manuzio », *XII Studi Critici per nozze Neri–Gariazzo*, Turin, 1912.
- « Il contratto nuziale della figlia di Aldo Manuzio », *XII Studi Critici per nozze Neri–Gariazzo*, Turin, 1912.
- DE MUNCK, Bert, Steven KAPLAN et Hugo SOLY (dir.), *Learning on the shop floor : historical perspectives in apprenticeship*, New York/Oxford, Berghahn Books, 2007.
- DE VIVO, Filippo, *Information and communication in Venice : rethinking early modern politics*, Oxford, Oxford University Press, 2007.
- DE VIVO, Filippo et Aurore CLAVIER, « Cœur de l'État, lieu de tension », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 68.3 (2013), p. 699–728.
- DEAN, Trevor, « Venetian economic hegemony, the case of Ferrara, 1220–1500 », *Studi Veneziani* 12 (1986).
- DEAN, Trevor et K. J. P. LOWE, *Crime, society and the law in Renaissance Italy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.
- DEBUS KEHR, Monique, *Travailler, prier, se révolter : les compagnons de métier dans la société urbaine et leur relation au pouvoir – Rhin supérieur – xv<sup>e</sup> siècle*, Strasbourg, Publications de la Société savante d'Alsace, 2007.
- DECIA, Decio, Renato DELFIOL et Luigi Silvestro CAMERINI (dir.), *I Giunti, tipografi editori di Firenze*, t. 1, Florence, Giunti Barbéra, 1978.
- DEGENNE, Alain et Michel FORSÉ, *Les Réseaux sociaux. Une analyse structurale en sociologie*, Paris, Armand Colin, 1994.
- DEGRANDI, Andrea, *Artigiani nel Vercellese dei secoli XII e XIII*, Pise, Edizioni ETS, 1996.

- DEGRASSI, Donata, « Gli artigiani nell'Italia comunale », *Ceti, modelli, comportamenti nella società medievale (secoli XIII–metà XIV)*, Pistoia, Centro italiano di studi di storia e d'arte, 2001, p. 147–174.
- *L'Economia artigiana nell'Italia medievale*, Rome, La Nuova Italia Scientifica, 1996.
- DEL BO, Beatrice (dir.), *Cittadinanza e mestieri : radicamento urbano e integrazione nelle città bassomedievali (secc. XIII–XVI)*, Rome, Viella, 2014.
- DEL BO, Beatrice, « Introduzione », *Cittadinanza e mestieri : radicamento urbano e integrazione nelle città bassomedievali (secc. XIII–XVI)*, Rome, Viella, 2014, p. 9–17.
- « La cittadinanza milanese : premessa o suggello di un percorso di integrazione? », *Cittadinanza e mestieri : radicamento urbano e integrazione nelle città bassomedievali (secc. XIII–XVI)*, Rome, Viella, 2014, p. 159–180.
- DEL COL, Andrea, « Il controllo della stampa a Venezia e i processi di Antonio Brucioli », *Critica storica* 17.3 (1980), p. 457–510.
- DELALAIN, M. P., *Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires de la collection du Cercle de la Librairie*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1892.
- DELALAIN, Paul, *Étude sur le libraire parisien du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle : d'après les documents publiés dans le "Cartulaire de l'Université de Paris"*, Paris, Delalain frères, 1891.
- DELL'OSO, Lorenzo, « Un domenicano contro la stampa. Nuove acquisizioni al corpus di Filippo da Strada », *Tipofilologia. Rivista internazionale di studi filologici e linguistici sui testi a stampa* 7 (2014), p. 69–102.
- DELORT, Robert, « Un aspect du commerce vénitien : Andrea Barbarigo et le commerce des fourrures », *Le Moyen Âge* 71 (1965), p. 40–42.
- DELUMEAU, Jean et Daniel ROCHE (dir.), *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 2000.
- DELUMEAU, Jean-Pierre, *Arezzo : espace et sociétés*, 2 t., Rome, École française de Rome, 1996.
- DEMAZIÈRE, Didier et Morgan JOUVENET (dir.), *Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago*, 2 t., Paris, Éditions de l'EHESS, 2016.
- DEMO, Edoardo, « "Forestieri" e industria laniera a Verona e Vicenza tra XV e XVI secolo : alcune considerazioni », *Comunità forestiere e nationes nell'Europa dei secoli XIII–XVI*, Naples, Liguri Editore, 2001, p. 229–248.
- « La produzione serica a Verona e a Vicenza tra Quattro e Cinquecento », *La Seta in Italia dal Medioevo al Seicento*, Venice, Marsilio, 2000, p. 305–333.
- *"L'Anima della città" : l'industria tessile a Verona e Vicenza (1400–1550)*, Milan, Unicopli, 2001.
- DENTICI BUCCELLATO, Rosa Maria, « I mestieri della città : Palermo tra due e trecento », *Travail et travailleurs en Europe au Moyen Âge et au début des Temps modernes*, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, Toronto, 1991, p. 103–146.

- DESCIMON, Robert, « La fortune des Parisiennes : l'exercice féminin de la transmission », *La Famiglia nell'economia Europea secc. XIII–XVIII*, Florence, Firenze University Press, 2009, p. 619–634.
- DESTEMBERG, Antoine, *L'Honneur des universitaires au Moyen Âge. Étude d'imaginaire social*, Paris, PUF, 2015.
- DESTREZ, Jean, *La Pecia dans les manuscrits universitaires du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Vautrain, 1935.
- D'HAENENS, Albert, « Essere stranieri nel medioevo. Avvio di una problematica », *Dentro la città. Stranieri e realtà urbane nell'Europa dei secoli XI–XVI*, Naples, Liguori, 1999, p. 17–22.
- DIETZ, Alexander, *Frankfurter Handelsgeschichte*, Francfort, Hermann Minjon, 1910.
- *Zur Geschichte der Frankfurter Büchermesse 1462–1792*, Francfort, Hauser et co, 1921.
- DIJK, Teun A. van, « Principles of critical discourse analysis », *Discours and Society* 4.2 (1993), p. 249–283.
- DIONISOTTI, Carlo (dir.), *Aldo Manuzio editore : dediche, prefazioni, note ai testi*, Milan, Il Polifilo, 1975.
- DIONISOTTI, Carlo, « Aldo Manuzio umanista », *Umanesimo europeo e umanesimo veneziano*, Florence, Sansoni, 1964.
- *Aldo Manuzio umanista e editore*, Milan, Il Polifilo, 1976.
- *Bembo, Pietro, Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 8, Rome, Treccani, 1966.
- DIU, Isabelle, « D'une Antiquité l'autre : Érasme, transmetteur de textes antiques, des classiques aux Pères de l'Église », *D'une Antiquité l'autre. La littérature antique classique dans les bibliothèques du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, ENS Éditions, 2006, p. 49–62.
- DOLAN, Claire, « Famille et intégration des étrangers à Aix-en-Provence au XVI<sup>e</sup> siècle », *Provence historique* 35 (1985), p. 401–411.
- « Introduction », *Travail et travailleurs en Europe au Moyen Âge et au début des Temps modernes*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1991, p. 147–174.
- DOLAN, Claire (dir.), *Travail et travailleurs en Europe au Moyen Âge et au début des Temps modernes*, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, Toronto, 1991.
- DONATI, Claudio, *L'Idea di nobiltà in Italia : secoli XIV–XVIII*, Roma/Bari, Laterza, 1988.
- DONATI, Lamberto, « Alcune note su stampatori dalmati », *Archivio storico per la Dalmazia* 2.4 (1927), p. 54–63.
- « Bonino de Boninis », *Archivio storico per la Dalmazia* 2.3 (1927), p. 54–64.
- « Saggio di un'esplorazione del Gellio di Bonino de Boninis (Brescia, 1485) », *Archivio storico per la Dalmazia* 2.4 (1928), p. 180–198.
- DONDI, Cristina, « "15c Booktrade". An evidence-based assessment and visualization of the distribution, sale and reception of printed books in the Renaissance », *La Gazette du livre médiéval* 60 (2013), p. 83–101.

- « Printers and guilds in fifteenth-century Venice », *La Bibliofilia* 106.3 (2004), p. 231–265.
  - « Printers, traders and their confraternities in fifteenth century Venice », *Urban Networks and the printing trade in early modern Europe (15<sup>th</sup>–18<sup>th</sup> century)*, Londres, The Consortium of European Research Libraries/The Royal Library of Belgium, 2010, p. 97–108.
- DONDI, Cristina et Neil HARRIS, « Best selling titles and Books of hours in a Venetian bookshop of the 1480's : the *Zornale* of Francesco de Madiis », *La Bibliofilia* 115.1 (2013).
- « Exporting books from Milan to Venice in the fifteenth century : evidence from the *Zornale* of Francesco de' Madiis », *La Bibliofilia* 116 (2014), p. 121–148.
- DONDI, Giovanni, Brenta, Nicola, *Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 14, en ligne, Rome, Treccani, 1972.
- DONDI, Giuseppe, « Apprendisti librai e operai tipografi in tre officine piemontesi del sec. XVI », *Contributi alla storia del libro italiano. Miscellanea in onore di Lamberto Donati*, Florence, Olschki, 1969, p. 107–118.
- « Giovanni Giolito editore e mercante », *La Bibliofilia* 69 (1967), p. 147–190.
  - « La stampa in Liguria nel secolo XVI », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. 1, Rome, Bulzoni, 1992, p. 169–178.
  - « L'editoria in Peimonte nel secolo XVI », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. 1, Rome, Bulzoni, 1992, p. 179–210.
- DOREN, Alfred, *Deutsche Handwerker und Handwerkerbruderschaften im Mittelalterlichen Italien*, Nabu Press, 2010.
- DOREN, Alfred Jakob, *Le Arti fiorentine*, 2 t., Florence, Le Monnier, 1940.
- DÖRNER, Gerald, *Reuchlin und Italien*, Stuttgart, Thorbecke, 1999.
- DOUMERC, Bernard, « Les Vénitiens confrontés au retour des rapatriés de l'empire colonial d'outre-mer (fin xv<sup>e</sup> siècle–début xvi<sup>e</sup> siècle) », *Migrations et diasporas méditerranéennes (x<sup>e</sup>–xvi<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 375–398.
- « L'immigration dalmate à Venise à la fin du Moyen Âge », *Le Migrazioni in Europa secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 1994, p. 325–334.
  - « Par Dieu, écrivez plus souvent ! La lettre d'affaires à Venise », *La Circulation des nouvelles au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993, p. 99–109.
- DRIVER, Martha W., « Women printers and the page, 1477–1541. », *Gutenberg-Jahrbuch* 73 (1998), p. 139–153.
- DUBY, Georges, Michelle PERROT et Christiane KLAPISCH-ZUBER (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 1991.
- DUCELLIER, Alain et al. (dir.), *Les Chemins de l'exil : bouleversements de l'Est européen et migrations vers l'Ouest à la fin du Moyen Âge*, Paris, Colin, 1992.
- DUREAU-LAPEYSSONNIE, Jeanne-Marie, « Recherches sur les grandes compagnies de libraires lyonnaises au xvi<sup>e</sup> siècle », *Nouvelles Études lyonnaises*, Genève, Droz, 1969, p. 5–64.



- DURKHEIM, Emile, *De la division du travail social*, 1<sup>ère</sup> édition 1893, Paris, Alcan, 1926.
- *Le Suicide : étude de sociologie*, 1<sup>ère</sup> édition 1897, Paris, PUF, 1930.
  - *Leçons de sociologie : physique des mœurs et du droit*, Paris, PUF, 1950.
  - *Textes*, Paris, Éditions de Minuit, 1975.
- DURSTELER, Eric (dir.), *A Companion to Venetian history, 1400–1797*, Leiden, Brill, 2013.
- DURSTELER, Eric, « Identity and coexistence in the Eastern Mediterranean and the Ottoman empire », *New Perspectives on Turkey* 18 (1998), p. 113–130.
- « Introduction », *A Companion to Venetian History, 1400–1797*, Leiden, Brill, 2013, p. 1–24.
  - « Language and Identity in the Early Modern Mediterranean », *Mediterranean Identities in the premodern era*, Farnham, Ashgate, 2014, p. 35–53.
  - *Venetians in Constantinople. Nation, Identity, and Coexistence in the early modern Mediterranean*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2006.
- DUTOUR, Thierry, « La construction d'identités politiques. Le cas des communautés de villes (espace francophone, XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles) », Séminaire d'Élisabeth Crouzet-Pavan, Université Paris-Sorbonne, 8 avr. 2012.
- « L'approche biographique des personnages secondaires : le cas de Guy VI de la Trémoille (1343–1397) », *Problèmes et méthodes de la biographie*, Paris, PUF, 1985, p. 23–32.
  - « Les principes fondamentaux de la communauté politique », Séminaire d'Élisabeth Crouzet-Pavan, Université Paris-Sorbonne, 21 mar. 2013.
  - « “Que chacun fache bon ouvrage et loyal”. La construction et le maintien de la confiance impersonnelle dans la vie sociale à la fin du Moyen Âge (espace francophone, XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles) », *Quaestiones Medii Aevi Novae* 17 (2012), p. 355–377.
  - *Sous l'empire du bien. “Bonnes gens” et pacte social (XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2015.
- EDMUNDS, Sheila, « From Schoeffer to Verard : concerning the scribes who became printers », *Printing the written word : the social history of books, circa 1450–1520*, Ithaca, University of Chicago Press, 1991.
- EHLERT, Trude, « Die Rolle von “Hausherr” und “Hausfrau” in der spätmittelalterliche volksprachigen Ökonomik », *Haushalt und Familie in Mittelalter und früher Neuzeit*, Sigmaringen, Thorbecke, 1991, p. 153–166.
- EHLERT, Trude et Ralf NELLES (dir.), *Haushalt und Familie in Mittelalter und früher Neuzeit*, Vorträge eines interdisziplinären Symposions vom 6.–9. Juni 1990 an der Rheinischen Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn, Sigmaringen, Thorbecke, 1991.
- EHRENBERG, Richard, *Le siècle des Fugger*, Paris, SEVPEN, 1955.
- ELOIRE, Fabien, « Échange social et concurrence économique sur un marché de producteurs : le cas de la restauration lilloise », *Consommation et marchés : une approche par les interactions sociales*, Paris, 19 mar. 2007.

- « Les dynamiques de l'échange social sur un marché de producteurs », *Management et réseaux sociaux, ressource ou outil de gestion*, Paris, Hermès/Lavoisier, 2008, p. 67–77.
- ELZE, Reinhard et Gina FASOLI (dir.), *La Città in Italia e in Germania nel Medioevo : cultura, istituzioni, vita religiosa*, Bologne, Il Mulino, 1981.
- ENNEN, Edith, « Europäische Züge der mittelalterlichen Kölner Stadtgeschichte », *Köln, das Reich und Europa : Abhandlungen über weiträumige Verflechtungen der Stadt Köln in Politik, Recht und Wirtschaft im Mittelalter*, Cologne, Neubner, 1971, p. 1–48.
- EPSTEIN, S. R., « Craft guilds , apprenticeship and technological change in preindustrial Europa », *Journal of economic history* 58.3 (1998), p. 684–713.
- « Property rights to technological knowledge in premodern europe, 1300–1800 », *American economic review* 94.2 (2004), p. 382–387.
- ERFEN, Irene et Kral-Heinz SPIESS, *Fremdheit und Reisen im Mittelalter*, Stuttgart, Steiner, 1997.
- ERLER, Mary Carpenter et Maryanne KOWALESKI (dir.), *Women and power in the Middle Ages*, Athènes/Londres, University of Georgia Press, 1988.
- ESCH, Arnold, « La prima generazione dei tipografi tedeschi a Roma (1465–1480) : nuovi dati dai registri di Paolo II e Sisto IV », *Bulletino dell'Istituto storico italiano per il Medio Evo* 109.1 (2007), p. 401–418.
- ESPAGNE, Michel, *Les Transferts culturels franco-allemands*, Paris, PUF, 1999.
- ESPAGNE, Michel et Michael WERNER, « La construction d'une référence culturelle allemande en France. Genèse et histoire (1750–1914) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 42.4 (1987), p. 969–992.
- ESPOSITO, Anna, « Diseguaglianze economiche e cittadinanza : il problema della dote », *Mélanges de l'École française de Rome – Moyen Âge* 125.2 (2013), en ligne.
- Étienne Dolet, 1509–1546, Actes du colloque de Paris, 14 mars 1985, Paris, ENSJF, 1986.
- EUFÉ, Rembert, *Sta lingua ha un privilegio tanto grande. Status und Gebrauch des Venezianischen in der Republik Venedig*, Francfort, Lang, 2006.
- FAIRCLOUGH, Norman, *Critical discourse analysis : the critical study of language*, Harlow, Longman, 2010.
- *Language and power*, Londres, Longman, 2001.
- FANO, Nella, « Ricerche sull'arte della lana a Venezia nel XIII e XIV secolo », *Archivio Veneto ser.* V.18 (1936), p. 135–137.
- FATTORI, Daniela, « Democrito da Terracina e la stampa delle Enneades di Marco Antonio Sabellico », *La Bibliofilia* 105.1 (2003), p. 27–48.
- « Incunaboli sconosciuti e incunaboli semisconosciuti all'Archivio di Stato di Venezia », *La Bibliofilia* 102.3 (2000), p. 253–264.
- « La bottega di un librario padovano nel 1477 », *La Bibliofilia* 112.3 (2010), p. 229–243.
- « Nuove ricerche sulla tipografia del Quattrocento », *La Bibliofilia* 97 (1995), p. 1–20.

- FATTORI, Daniela, « Nuovi documenti sull'introduzione della stampa a Verona e sulla Compagnia di Giovanni da Colonia », *La Bibliofilia* 106.2 (2004), p. 117-134.
- « Venezia culla della stampa glagolitica. L'editio princeps del *Breviario* (1492) », *Gutenberg-Jahrbuch* 11 (2002), p. 110-123.
- FAU, Guillaume et al., « L'imprimerie à Lyon au xv<sup>e</sup> siècle : un état des lieux », *Revue française d'histoire du livre* 118 (2003), p. 195-275.
- FAUGERON, Fabien, *Nourrir la ville : ravitaillement, marchés et métiers de l'alimentation à Venise dans les derniers siècles du Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 2014.
- FEBVRE, Lucien, « Compte-rendu de C. Dalbonne et E. Droz, *L'imprimerie à Vienne en Dauphiné au xv<sup>e</sup> siècle* », *Annales d'histoire économique et sociale* 4.18 (1932), p. 595.
- « Compte-rendu de P. Mornaud, *L'Art du livre et l'histoire de l'imprimerie* », *Annales d'histoire économique et sociale* 2.7 (1930), p. 408.
- « Préface », *L'Apparition du livre*, 1<sup>ère</sup> éd. 1958, Paris, Albin Michel, 1971, p. 11-16.
- FEBVRE, Lucien et Henri-Jean MARTIN, *La Nascita del libro*, Rome, Laterza, 1977.
- *L'Apparition du livre*, 1<sup>ère</sup> éd. 1958, Paris, Albin Michel, 1999.
- FEDALTO, Giorgio, « Le minoranze straniere a Venezia tra politica e legislazione », *Venezia, centro di mediazione tra Oriente e Occidente (secoli XV-XVI) : aspetti e problemi*, Florence, Olschki, 1977, p. 143-162.
- « Stranieri a Venezia e a Padova », *Storia della cultura veneta*, Vicence, Neri Pozza, 1980, p. 499-535.
- FÉDOU, René, « Imprimerie et culture : la vie intellectuelle à Lyon avant l'apparition du livre », *Cinq Études lyonnaises*, Genève, Droz, 1966, p. 1-26.
- FERRO, Marco (dir.), *Dizionario del diritto comune e Veneto*, 2 t., Santini e Figlio, 1845.
- FERRO, Marco, *Fraterna, Dizionario del diritto comune e Veneto*, t. 1, Santini e Figlio, 1845, p. 772.
- FIGLIUOLO, Bruno, « L'organigramma della nazione fiorentina a Napoli dagli statuti del 1430 », *Comunità forestiere e nationes nell'Europa dei secoli XIII-XVI*, Naples, Liguori Editore, 2001, p. 191-200.
- FINAZZI, Marcello (dir.), *La Stampa greca a Venezia nei secoli XV e XVI : catalogo di mostra*, Venise, Centro arti e mestieri/Fondazione Giorgio Cini, 1968.
- FIRMIN-DIDOT, Ambroise, *Alde Manuce et l'hellénisme à Venise*, Paris, Typographie d'Ambroise Firmin-Didot, 1875.
- FLETCHER, Harry George III. (dir.), *New Aldine Studies : documentary essays on the life and work of Aldus Manutius*, San Francisco, Rosenthal, 1988.
- FLOGAÏTIS, Spyridon, *Système vénitien de successions ab intestat et structures familiales dans les îles ioniennes*, Genève, Droz, 1981.
- FONTAINE, Laurence, « Economies et "mondes de l'art" », *Economia e arte secc. XIII-XVIII*, Florence, Le Monnier, 2002, p. 55-72.

- *Histoire du colportage en Europe : xv<sup>e</sup>–xix<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1993.
  - *Pouvoir, identités et migrations dans les hautes vallées des Alpes occidentales, xvii<sup>e</sup>–xviii<sup>e</sup> siècle*, La pierre et l'écrit, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2003.
  - « Subir et utiliser les institutions : les réseaux de migrants dans l'Europe moderne », *Revue du Nord* 76 (1994), p. 811–821.
- Forestieri e stranieri nelle città basso-medievali*, Atti del Seminario internazionale di studio, Bagno a Ripoli (Firenze), 4–8 giugno 1984, Florence, Salimbeni, 1988.
- FORTINI BROWN, Patricia, « Le “scuole” », *Storia di Venezia : dalle origini alla caduta della serenissima*, t. 5, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1996, p. 307–343.
- FORTIS, Umberto, *Editoria in ebraico a Venezia*, Venise, Arsenale Cooperativa Editrice, 1991.
- *Venezia ebraica*, Atti delle prime giornate di studio sull'ebraismo veneziano 1976–1980, Rome, Carucci, 1982.
- FOSSIER, Robert, « Aspects des migrations en Europe occidentale à la fin du Moyen Âge (xiii<sup>e</sup>–xv<sup>e</sup> siècles) », *Le Migrazioni in Europa secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 1994.
- FOUCHÉ, Pascal (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du livre*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2005.
- FRAJESE, Vittorio, *Censura libraria, Dizionario strico dell'Inquisizione*, t. 1, 4 t., Pise, Edizione della Normale, 2010.
- « Regolamentazione e controllo delle pubblicazioni negli antichi stati italiani (sec. XV–XVIII) », *Produzione e commercio della carta e del libro secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 1992, p. 677–730.
- FRANCESCHI, Franco, « Criminalità e mondo del lavoro : il tribunale dell'Arte della Lana a Firenze nei secoli XIV e XV », *Ricerche storiche* 18 (1988), p. 551–590.
- “... E seremo tutti ricchi” : lavoro, mobilità sociale e conflitti nelle città dell'Italia medievale, Ospedaletto, Pacini, 2012.
  - « Famille et travail dans les villes italiennes du xv<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle », *La Maisonnée dans les villes au bas Moyen Âge*, Louvain/Apeldoorn, Garant, 2001.
  - « I forestieri e l'industria della seta fiorentina fra Medioevo e Rinascimento », *La Seta in Italia dal Medioevo al Seicento*, Venise, Marsilio, 2000, p. 401–422.
  - « I salariati », *Ceti, modelli, comportamenti nella società medievale (secoli XIII–metà XIV)*, Pistoia, Centro italiano di studi di storia e d'arte, 2001, p. 175–202.
  - « I Tedeschi e l'Arte della Lana a Firenze fra Tre e Quattrocento », *Dentro la città. Stranieri e realtà urbane nell'Europa dei secoli XI–XVI*, Naples, Liguori, 1999, p. 257–278.
  - « Les enfants au travail dans la manufacture textile florentine du xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles », *Médiévales* 15 (1996), p. 69–82.
  - *Oltre il “Tumulto” : i lavoratori fiorentini dell'Arte della lana fra Tre et Quattrocento*, Florence, Olschki, 1993.

- FRAPPIER-BRIGAS, Diane, « La famille dans l'artisanat parisien du XIII<sup>e</sup> siècle », *Le Moyen Âge* XCV (1989).
- FRATI, Ludovico, « Notizie e documenti di tipografi bolognesi del secolo XV », *Rivista delle Biblioteche e degli Archivi* 6 (), p. 81–94.
- FRATTAROLO, Renzo, « Le Cinquecentine di Puglia e Calabria », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. 2, Rome, Bulzoni, 1992, p. 745–752.
- FREEMAN, Linton, « Visualizing social networks », *Journal of Social Structure* 1.1 (2000), en ligne.
- FREIDSON, Eliot, *La Profession médicale*, Paris, Payot, 1984.
- FREMMER, Anselm, *Venezianische Buchkultur : Bücher, Buchhändler und Leser in der Frührenaissance*, Cologne, Böhlau, 2001.
- FRIED, Johannes, *Die Frankfurter Messe : 750 Jahre Messen in Frankfurt ; Besucher und Bewunderer ; literarische Zeugnisse aus ihren ersten acht Jahrhunderten*, Francfort, Umschau-Verl., 1990.
- FRIEDRICH, Christoph, « Der mittelalterliche Apotheker unterwegs », *Fremdheit und Reisen im Mittelalter*, Stuttgart, Steiner, 1997, p. 235–241.
- FUCHS, Franz (dir.), *Die Pirckheimer Humanismus in einer Nürnberger Patrizierfamilie*, Pirckheimer-Jahrbuch 21, Wiesbaden, Harrassowitz, 2006.
- FUCHS, Franz (dir.), *Enea Silvio Piccolomini nördlich der Alpen*, Pirckheimer-Jahrbuch 22, Wiesbaden, Harrassowitz, 2007.
- FUMAGALLI, Camillo, *Il Diritto di fraterna nella giurisprudenza da Accursio alla codificazione*, Turin, Fratelli Bocca, 1912.
- FUMAGALLI, G., *Lexicon typographicum Italiae. Dictionnaire géographique d'Italie pour servir à l'histoire de l'imprimerie dans ce pays*, Florence, Olschki, 1905.
- FURIAN, Antoni et Ferran GARCIA-OLIVER, « The horizons of the city : rural mobility in a frontier land (the Valencian Country, 1250–1350) », *La Mobilità sociale nel Medioevo*, Rome, École française de Rome, 2010, p. 513–554.
- FUSARO, Maria, « Politics of justice/Politics of trade : foreign merchants and the administration of justice from the records of Venice's *Giudici del Forestier* », *Mélanges de l'École française de Rome – Italie et Méditerranée modernes et contemporaines* 126.1 (2014), en ligne.
- FÜSSEL, Stephan, *Humanismus und früher Buchdruck*, Pirckheimer-Jahrbuch 11, Nürnberg, Carl, 1996.
- FÜSSEL, Stephan (dir.), *Reiseberichte der Frühen Neuzeit. Wirtschafts- und kulturhistorische Quellen*, Pirckheimer-Jahrbuch 2, Munich, Fink, 1987.
- GAIER, Martin, « Die Campi Venedigs : Soziale Ordnung und Wahrnehmung des öffentlichen Raums », *Ordnungen des sozialen Raumes : die Quartieri, Sestieri und Seggi in den frühneuzeitlichen Städten Italiens*, Berlin, Reimer, 2012, p. 189–212.
- GALOPPINI, Laura, « “Nationes” toscane nelle Fiandre », *Comunità forestiere e nationes nell'Europa dei secoli XIII–XVI*, Naples, Liguori Editore, 2001, p. 135–164.

- GANCHOU, Thierry, « Le rachat des Notaras après la chute de Constantinople ou les relations “étrangères” de l’élite byzantine au xv<sup>e</sup> siècle », *Migrations et diasporas méditerranéennes (x<sup>e</sup>–xvi<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 149–229.
- « Les tribulations vénitiennes de la Ca’Notara (1460/1490). À la recherche du Plutarque d’Anna », *Manuscripta graeca et orientalia. Mélanges monastiques et patristiques en l’honneur de Paul Géhin*, Louvain, Peeters, 2015, p. 383–442.
- GANDA, Arnaldo, « Fortuna Zarotto : stampatore di poco conto e... ladro? Milano 1471–1476 », *Libri, tipografi, biblioteche*, t. 1, Florence, Olschki, 1997, p. 55–66.
- *Girardenghi, Francesco, Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 56, en ligne, Rome, Treccani, 2001.
- « Panfilo Castaldi e le origini della tipografia milanese (1471–1472) », *La Bibliofilia* LXXXIII (1981), p. 1–24.
- « Qualche documento ancora su Panfilo Castaldi, Antonio Zarotto et le prime edizioni milanesi (1471–1472) », *La Bibliofilia* LXXXIV (1982), p. 1–22.
- GANDA, Arnaldo, Elisa GRIGNANI et Alberto PETRUCCIANI (dir.), *Libri, tipografi, biblioteche : ricerche storiche dedicate a Luigi Balsamo*, 2 t., Florence, Olschki, 1997.
- GANS, Herbert, « Symbolic ethnicity : the future of ethnic groups and cultures in America », *Ethnic and Racial Studies* 2.1 (1979), p. 1–20.
- GASCON, Richard, *Grand Commerce et vie urbaine au xvi<sup>e</sup> siècle : Lyon et ses marchands (environs de 1520–environs de 1580)*, 2 t., Paris, SEVPEN, 1971.
- GASPARINI, Giovan Battista, « La natura giuridica dei privilegi per la stampa in Venezia », *La Stampa degli incunaboli nel Veneto*, Vicence, Neri Pozza, 1984, p. 103–120.
- GAUDEMET, Jean, *Le Mariage en Occident. Les moeurs et le droit*, Paris, Cerf, 1987.
- GAULIN, Jean-Louis et Susanne RAU (dir.), *Lyon vu/e d’ailleurs, 1245–1800 : échanges, compétitions et perceptions*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2009.
- GAUWARD, Claude, « Avant-propos », *L’Étranger au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 7–10.
- “De grace especial” : crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010.
- « Introduction », *Serment, promesse et engagement : rituels et modalités au Moyen Âge*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2008, p. 13–32.
- *Violence et ordre public au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2005.
- GEANAKOPOLOS, Deno, *Greek Scholars in Venice*, Cambridge, Harvard University Press, 1962.
- « La colonia greca di Venezia e il suo significato per il Rinascimento », *Venezia e l’Oriente fra tardo Medio Evo e Rinascimento*, Florence, Sansoni, 1966, p. 183–203.
- GEIGER, Ludwig, « Aldus Manutius und die deutschen Humanisten », *Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte* (1875), p. 113.

- GEIGER, Ludwig, *Johannes Reuchlin – sein Leben und seine Werke*, Berlin, Duncker und Humbolt, 1871.
- GELDNER, Ferdinand, *Die Deutschen Inkunabeldrucker : ein Handbuch der deutschen Buchdrucker des XV. Jahrhunderts nach Druckorten*, Stuttgart, Hiersemann, 1968.
- GENET, Jean-Philippe et Pierre LAFON, « Des chiffres et des lettres », *Histoire & mesure* 18.3 (2003), p. 215–223.
- GEREMEK, Bronislaw, « I salari e il salariato nella città italiana del Basso Medio Evo », *Rivista storica italiana* 78 (1966), p. 368–387.
- GEREMEK, Bronislaw, *Le Salariat dans l'artisanat parisien aux XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles : étude sur le marché de la main-d'oeuvre au Moyen Âge*, Paris/La Haye, Mouton & co, 1968.
- GERULAITIS, Leonardas V., *Printing and publishing in fifteen century Venice*, Londres, American Library Association, 1976.
- GEVERTZ, Laure, « Prêter serment de fidélité et de loyauté au métier », *Histoire urbaine* 39.1 (2014), p. 45–61.
- GIANIGHIAN, Giorgio, « La Chiesa di Santa Croce e l'ospizio degli Armeni a Venezia », *Gli Armeni in Italia*, Rome, De Luca, 1990, p. 50–53.
- GIER, Helmut, « Italienrezeption im Augsburger Humanismus », *Schwaben und Italien : zwei europäische Kulturlandschaften zwischen Antike und Moderne*, Augsburg, Wissner, 2010.
- GIES, Dorothy, « Some early ladies of the book trade », *Publisher's Weekly* 138 (1940), p. 1421–1422.
- GILLI, Patrick, « Comment cesser d'être étranger : citoyens et non-citoyens dans la pensée juridique italienne de la fin du Moyen Âge », *L'Étranger au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 59–78.
- GILMONT, Jean-François, « Les imprimeurs genevois du XVI<sup>e</sup> siècle originaire des XVII provinces », *Printers and readers in the sixteenth century*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 47–60.
- GIORCELLI, Giuseppe, *Tipografi di Alessandria e di Valenza del secolo 15. e tipografi monferrini dei secoli 15. e 16. che stamparono in Venezia*, Alessandria, Gazzotti, 1915.
- GIOVANNI, D'Alessi, *Il Tipografo fiammingo Gerardo de Lisa, cantore e maestro di cappella nella cattedrale di Treviso (1463–1496)*, Treviso, Tip. AER, 1925.
- GIRARD, Louis, « Histoire et lexicographie », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 18.6 (1963), p. 1128–1132.
- GIUSBERTI, Fabio, « Le botteghe di una città pre-industriale, un paesaggio regolato », *Mercati e consumi. Organizzazione e qualificazione del commercio in Italia dal XII al XX secolo*, Bologne, Analisi, 1986, p. 671–690.
- GODECHOT, Olivier, « La formation des relations académiques au sein de l'EHESS », *Histoire & Mesure* 26.2 (2011), p. 221–260.
- « Marchés financiers et gestion du risque. Un essai d'application du concept de rationalisation », *Innovations et sociétés* (2000), p. 137–155.

- « Réseaux socio-intellectuels et recrutement dans le monde académique », Habilitation à diriger des recherches, Paris : Institut d'études politiques de Paris, 2013.
- GODECHOT, Olivier et Nicolas MARIOT, « Les deux formes du capital social. Structure relationnelle des jurys de thèse et recrutement en science politique », *Revue française de sociologie* 45.2 (2004), p. 243–282.
- GOFFMAN, Erving, *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit, 1975.
- GOLDBERG, Peter Jeremy Piers, « Female labour, service and marriage in the late medieval urban North », *Northern History* 22 (1986), p. 18–38.
- *Women, Work, and Life Cycle in a Medieval Economy : Women in York and Yorkshire c. 1300–1520*, Oxford, Clarendon Press, 1992.
- GOLDFINCH, John, « Searching the ISTC on Blaise-Line », *Bibliography and the study of 15<sup>th</sup> century civilisation*, Londres, British library, 1987, p. 12–34.
- GORDON, Milton, *Assimilation in American Life*, New York, Oxford University Press, 1978.
- GOSS, Jon et Bruce LINDQUIST, « Conceptualizing international labor migration : a structuration perspective », *International Migration Review* 29.2 (1995), p. 317–351.
- GRACCO, Giorgio, *Società e stato nel Medioevo veneziano (secoli XII–XIV)*, Florence, Olschki, 1967.
- GRAMIGNA, Silvia et Annalisa PERISSA TORRINI, « Le scuole a Venezia », *Scuole di arti mestieri e devozione a Venezia*, Venise, Arsenale Cooperativa Editrice, 1981, p. 25–30.
- GRAMIGNA, Silvia et al., *Scuole di arti mestieri e devozione a Venezia*, Venise, Arsenale Cooperativa Editrice, 1981.
- GRANOVETTER, Mark, « Economic action and social structure : the problem of embeddedness », *The American Journal of Sociology* 91.3 (1985), p. 481–510.
- « The strength of weak ties », *American Journal of Sociology* 78.6 (1973), p. 1360–1380.
- GRAZIOLI, Mauro, « Per una storia delle cartiere di Riva e del territorio trentino », *Mulini da carta : le cartiere dell'alto Garda : tini e torchi fra Trento e Venezia*, Vérone, Cartiere Fedrigoni, 2001, p. 15–96.
- GRAZIOLI, Mauro, Ivo MATTOZZI et Ennio SANDAL (dir.), *Mulini da carta : le cartiere dell'alto Garda : tini e torchi fra Trento e Venezia*, Vérone, Cartiere Fedrigoni, 2001.
- GRECI, Roberto, *Corporazioni e mondo del lavoro nell'Italia padana medievale*, Bologne, CLUEB, 1988.
- « Donne e corporazioni : la fluidità di un rapporto », *Il Lavoro delle donne*, Bari, Laterza, 1996, p. 71–91.
- « Economia, religiosità, politica : le solidarietà delle corporazioni medievali nell'Italia del Nord. », *Confradias, gremios, solidaridades en la Europa Medieval*, Pamplona, Fondo de Publicaciones del Gobierno de Navarra, 1993, p. 75–99.



- GRECI, Roberto, « Forme di organizzazione del lavoro nelle città italiane tra età comunale e signorile », *La Città in Italia e in Germania nel Medioevo : cultura, istituzioni, vita religiosa*, Bologne, Il Mulino, 1981, p. 81-118.
- « Tra economia e cultura : il commercio librario nell'Italia del tardo Medio Evo », *Mercati e consumi. Organizzazione e qualificazione del commercio in Italia dal XII al XX secolo*, Bologne, Analisi, 1986, p. 59-66.
- GREEN, Jonathan, Frank McINTYRE et Paul NEEDHAM, « The shape of incunabular survival and statistical estimation of lost editions », *Papers of the Bibliographical Society of America* 105.2 (2011), p. 141-175.
- GREEN, Nancy L., « Classe et ethnicité, des catégories caduques de l'histoire sociale? », *Les Formes de l'expérience : une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 165-186.
- GRÉGOIRE, Réginald, « Incunaboli e stampati di alcune biblioteche fabrianesi alla fine del secolo XVI », *Contributi italiani alla diffusione della carta in Occidente tra XIV e XV secolo*, Fabriano, Pia Università dei Cartai, 1988, p. 147-208.
- GRENDI, Edoardo, « Repenser la micro-histoire? », *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard, 1996, p. 233-243.
- GRENDLER, Paul, *Culture and censorship in late Renaissance Italy and France*, Londres, Variorum reprints, 1981.
- *Schooling in Renaissance Italy : literacy and learning, 1300-1600*, Baltimore, 1989.
- *The Roman Inquisition and the Venetian press, 1540-1605*, Princeton, Princeton University Press, 1977.
- GRENET, Mathieu, « Institution de la coexistence et pratiques de la différence : le *Fondaco dei Turchi* de Venise ( XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Revue d'histoire maritime* 17 (2013), p. 273-301.
- « Naissance et affirmation d'une nation étrangère entre colonie et groupe de pression : le cas des Grecs à Venise entre le XV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle », *Commerce, voyage et expérience religieuse : XVI<sup>e</sup> - XVII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, p. 419-438.
- GRENET, Mathieu et Sakis GEKAS, « Trade and Politics in Mediterranean Ports », *Port Cities : dynamic landscapes and global networks*, Londres/New York, Routledge, 2011, p. 89-103.
- GRIBAUDI, Maurizio, « Échelle, pertinence, configuration », *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard, 1996, p. 113-140.
- « Les discontinuités du social. Un modèle configurationnel », *Les Formes de l'expérience : une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 187-226.
- GRIBAUDI, Maurizio et Alain BLUM, « Des catégories aux liens individuels : l'analyse statistique de l'espace social », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 45.6 (1990), p. 1365-1402.
- GRIERSON, Philip, « La moneta veneziana nell'economia mediterranea del Trecento e Quattrocento », *Storia della civiltà veneziana*, t. 2, Florence, Sansoni, 1979, p. 169-180.

- GRIFFITH, David, « A living language of the dead : French commemorative inscriptions in fifteenth-century England », *Mediaeval Journal* 3.2 (2013), p. 69–136.
- GRILLO, Paolo, « Da diritto a privilegio. La cittadinanza nell'età comunale », *Cittadinanza e mestieri : radicamento urbano e integrazione nelle città bassomedievali (secc. XIII–XVI)*, Rome, Viella, 2014, p. 25–47.
- « Mobilità geografica e mobilità sociale in Italia e nella Francia meridionale (1300–1348) », *La Mobilità sociale nel Medioevo*, Rome, École française de Rome, 2010, p. 555–576.
- GROHMAN, Alberto, *Le Fiere del regno di Napoli in età aragonese*, Naples, Istituto italiano per gli studi storici, 1969.
- GROHOVAZ, Valentina, *Libri e lettori a Brescia tra Medioevo ed età moderna*, Brescia, Università cattolica, 16 mai 2002, Brescia, Grafo Biblioteca Queriniana, 2003.
- GROPPI, Angela (dir.), *Il Lavoro delle donne*, Storia delle donne in Italia, Bari, Laterza, 1996.
- GRUBB, James, « Elite citizens », *Venice reconsidered : the history and civilization of an Italian city-state, 1297–1797*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2000, p. 339–364.
- GRUZINSKI, Serge, *La Pensée métisse*, Pluriel, Paris, Pluriel, 2012.
- GUERREAU, Alain, « Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal européen », *L'État ou le Roi : les fondements de la modernité monarchique en France (XIV<sup>e</sup>–XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996, p. 85–101.
- GUIGNARD, Jacques, « Imprimeurs et libraires parisiens 1525–1536 », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé* 1.2 (1953), p. 43–73.
- GUILLEMINOT-CHRÉTIEN, Geneviève, « Chrétien et André Wehel, “libraires parisiens” ? », *Printers and readers in the sixteenth century*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 27–38.
- « XVI<sup>e</sup> siècle. La société parisienne s'ouvre à l'imprimé », *Paris, capitale des livres : le monde des livres et de la presse à Paris, du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2007, p. 101–109.
- GÜMBEL, Albert, *Dürers Rosenkranzfest und die Fugger : Konrad Peutinger, der Begleiter Dürers*, Strasbourg, Heitz, 1926.
- GUZZETTI, Linda, « Caratteristiche dei testamenti degli immigrati a Venezia e a Creta nel secolo XIV », *Oltre la morte. Testamenti di Greci e Veneziani redatti a Venezia o in territorio greco-veneziano nei secc. XIV–XVIII*, Venise, Istituto ellenico di studi bizantini e postbizantini di Venezia, 2008, p. 11–32.
- « Dowries in fourteenth century Venice », *Renaissance studies* 16.4 (2002), p. 430–473.
- HAASE, Carl (dir.), *Die Stadt des Mittelalters*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1973.
- HABERMANN, Abraham Meir, *The Printer Daniel Bomberg and the list of books published by his press*, Tsefad, 1978.
- HAEBLER, Konrad, « Das Testament des Johann Manthem von Gerresheim », *La Bibliofilia* 26 (1924), p. 1–9.
- *Die Deutschen Buchdrucker des XV. Jahrhunderts im Auslande*, Munich, Rosenthal, 1924.

- HAEBLER, Konrad, *Typenrepertorium der Wiegendrucke*, 5 t., Halle, Haupt, 1908.
- HAEMERS, Jelle, « Révolte et requête. Les gens de métiers et les conflits sociaux dans les villes de Flandre (XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle) », *Revue historique* 677 (2016), p. 27–56.
- HALBWACHS, Maurice, *La Classe ouvrière et les niveaux de vie : recherche sur la hiérarchie des besoins dans les sociétés industrielles contemporaines*, 1<sup>ère</sup> édition 1913, Paris/Londres/New York, Gordon et Breach, 1970.
- *Les Causes du suicide*, 1<sup>ère</sup> édition 1930, Paris, PUF, 2002.
- HALE, John R., *Renaissance Venice*, Londres, Faber et Faber, 1973.
- HAMESSE, Jacqueline et Colette MURAILLE-SAMARAN (dir.), *Le Travail au Moyen Âge : une approche interdisciplinaire*, Louvain-La-Neuve, Institut d'études médiévales, 1990.
- HAMILL, Frances, « Some unconventional women before 1800 : printers, booksellers, and collectors », *Papers of the Bibliographical Society of America* 49 (1955), p. 300–314.
- HAMMOU, Karim, « Artistes, professionnels, stars. L'histoire du rap en français au prisme d'une analyse de réseaux », *L'Art et la mesure. Histoire de l'art et méthodes quantitatives*, Paris, Éditions de la rue d'Ulm, 2010.
- HANAWALT, Barbara, *The Wealth of wives : women, law and economy in late medieval London*, Oxford, Oxford University Press, 2007.
- *Women and work in preindustrial Europe*, Bloomington, Indiana University Press, 1986.
- Handbuch der Bibliothekswissenschaft*, Wiesbaden, Harrassowitz, 1955.
- HANNERZ, Ulf, *Explorer la ville : éléments d'anthropologie urbaine*, Paris, Éditions de Minuit, 1983.
- HARRIS, Neil, « Nicolo Garanta editore a Venezia 1525–1530 », *La Bibliofilia* 97 (1995), p. 99–148.
- HARRISON, Jill, « Being Florentine : a question of identity in the *Arte della Lana*, Florence », *Art and identity : visual culture, politics and religion in the Middle Ages and the Renaissance*, Newcastle, Cambridge Scholars Publishing, 2012, p. 127–148.
- HAUG, Hélène, « Relecture critique de l'histoire de la lecture. Régularités discursives chez les historiens modernes », *Le Moyen Age* 120.1 (2014), p. 123–133.
- HAUPTMEYER, Carl-Hans, « Randgruppen in der spätmittelalterlichen und frühneuzeitlichen Gesellschaft », *Deutsche Migrationen*, Münster, LIT, 1996.
- HAVERKAMP, Alfred (dir.), *Haus und Familie in der Spätmittelalterlichen Stadt*, Cologne, Böhlau, 1984.
- HAY, Denys, « The historian's interest in early printing », *Bibliography and the study of 15<sup>th</sup> century civilisation*, Londres, British library, 1987, p. 6–11.
- HAYM, Nicola Francesco, *Biblioteca italiana, o sia Notizia de' libri rari nella lingua italiana*, Venise, Geremia, 1728.
- HÉBERT, Michel, « Les étrangers à Manosque aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles : intégration ou exclusion ? », *Forestieri e stranieri nelle città basso-medievali*, Florence, Salimbeni, 1988, p. 97–114.

- « Travail et vie urbaine », *Travail et travailleurs en Europe au Moyen Âge et au début des Temps modernes*, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, Toronto, 1991, p. 147–174.
- HEIDEMANN, Grit et Tanja MICHALSKY (dir.), *Ordnungen des sozialen Raumes : die Quartieri, Sestieri und Seggi in den frühneuzeitlichen Städten Italiens*, Berlin, Reimer, 2012.
- HELLER, Marvin J., « Often overlooked : examples of front matter in early Hebrew books », *Further Studies in the making of the early Hebrew Books*, Leiden, Brill, 2013, p. 345–370.
- HELLINGA, Lotte, « Introduction », *Bibliography and the study of 15<sup>th</sup> century civilisation*, Londres, British library, 1987, p. 1–5.
- « Johann Fust, Peter Schoeffer and Nicolas Jenson », *Gutenberg-Jahrbuch* 78 (2003), p. 16–21.
- « La constitution des collections en Europe du Nord au xv<sup>e</sup> siècle », *Le Livre voyageur : constitution and dissémination des collections livresques dans l'Europe moderne (1450–1830)*, Paris, Klincksieck, 2000, p. 37–51.
- HELLINGA, Lotte et John GOLDFINCH (dir.), *Bibliography and the study of 15<sup>th</sup> century civilisation*, Actes du colloque de la British Library, 26–28 Septembre 1984, Londres, The British Library, 1987.
- HENKEL, Nikolas, « Bücher des Konrad Celtis », *Bibliotheken und Bücher im Zeiter der Renaissance*, Wiesbaden, Harrassowitz, 1997, p. 129–166.
- HÉRAN, François, « La socialibilité, une pratique culturelle », *Économie et statistique* 216 (1988), p. 3–22.
- HERLIHY, David, *Opera muliebra : women and work in Medieval Europe*, Philadelphie, Temple University Press, 1990.
- « Three patterns of social mobility in medieval society », *Journal of Interdisciplinary History* 3.4 (1973), p. 623–647.
- « Women's work in the towns of traditional Europe », *La Donna nell'economia secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 1990, p. 103–130.
- HERLIHY, David, Christiane KLAPISCH-ZUBER et Philippe WOLFF, *Les Toscans et leurs familles : une étude du catasto florentin de 1427*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques/Éditions de l'EHESS, 1978.
- HERRMANN, Max, *Die Rezeption des Humanismus in Nürnberg*, Londres, Bibliolife, 2009.
- HEUSINGER, Sabine von, *Die Zunft im Mittelalter : zur Verflechtung von Politik, Wirtschaft und Gesellschaft in Strassburg*, Stuttgart, Steiner, 2009.
- HILLS, Richard L., « Early Italian papermaking, a crucial technical revolution », *Produzione e commercio della carta e del libro secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 1992, p. 73–98.
- HILY, Marie-Antoinette, William BERTHOMIÈRE et Dimitrina MIHAYLOVA, « La notion de “réseaux sociaux” en migration », *Hommes et migrations* 1250 (2004), p. 6–12.

- HINDMAN, Sandra Louise, « Introduction », *Printing the written word : the social history of books, circa 1450–1520*, Ithaca, University of Chicago Press, 1991, p. 1–18.
- HINDMAN, Sandra Louise (dir.), *Printing the written word : the social history of books, circa 1450–1520*, Ithaca, University of Chicago Press, 1991.
- HIRSCH, Rudolf, *Printing, Selling and Reading, 1450–1550*, Wiesbaden, Harrassowitz, 1974.
- HIRSCH, Rudolf (dir.), *The Printed Word : its impact and diffusion, primarily in the 15<sup>th</sup>–16<sup>th</sup> centuries*, Londres, Variorum reprints, 1978.
- HIRSCH, Rudolph, « Stampa e lettura fra il 1450 e il 1550 », *Libri, editori e pubblico nell'Europa moderna*, Rome/Bari, Laterza, 1977, p. 1–50.
- HLAVÁČEK, Petr, « Die böhmischen Franziskaner-Observanten im ausgehenden Mittelalter und ihr Verhältnis zu Bildung und Bücher », *Identités franciscaines à l'âge des Réformes*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2005, p. 335–362.
- HOCQUET, Jean-Claude, « Solidarités familiales et solidarités marchandes à Venise au XIV<sup>e</sup> siècle », *Les Élités urbaines au Moyen Âge*, Rome/Paris, École française de Rome/Publications de la Sorbonne, 1996, p. 227–255.
- HOLBACH, Rudolf, « Städtische und herrschaftliche Gewerbeförderung, Innovation und Migration im Mittelalter und zu Beginn der Neuzeit », *Handwerk in Europa vom Spätmittelalter bis zur frühen Neuzeit*, Munich, Oldenbourg, 1999, p. 233–254.
- HOLLBERG, Cecilie, *Deutsche in Venedig im späten Mittelalter : eine Untersuchung von Testamenten aus dem 15. Jahrhundert*, Göttingen, V&R Unipress, 2005.
- HOOCK, Jochen, « L'editore e il tipografo », *Il Rinascimento italiano e l'Europa*, t. 3, Trévis, Fondazione Cassamarca, 2005, p. 405–416.
- HOROWITZ, Elliott, « Families and their fortunes : the Jews of early modern Italy », *Cultures of the Jews : a new history*, New York, Schocken, 2002, p. 572–636.
- HOSHINO, Hidetoshi, *L'Arte della lana in Firenze nel basso Medioevo*, Florence, Olschki, 1980.
- HOSINGTON, Brenda M., « Translation, early printing, and gender in England, 1484–1535 », *Florilegium* 23.1 (2008), p. 41–67.
- HOURS, Henri, *Le siècle d'or de l'imprimerie lyonnaise*, Paris, Éditions du Chêne, 1972.
- HOVANESSIAN, Martine, « La notion de diaspora », *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues* 72–73 (1998), p. 11–30.
- HOWELL, Martha, *Women, Production and Patriarchy in Late Medieval Cities*, Chicago, University of Chicago Press, 1986.
- « Women, the family economy, and the structures of market production in cities of northern Europe during the late Middle Ages », *Women and work in preindustrial Europe*, Bloomington, Indiana University Press, 1986, p. 198–222.
- HUBERT, Étienne, *Espace urbain et habitat à Rome : du x<sup>e</sup> siècle à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 1990.

- IAIN FENLON, *Petrucchi, Ottaviano, Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 82, en ligne, Rome, Treccani, 2015.
- IMHAUS, Brühnilde, *Le Minoranze orientali a Venezia 1300–1510*, Rome, Il Vetro Editrice, 1997.
- INFELISE, Mario, « Book publishing and the circulation of information », *A Companion to Venetian History, 1400–1797*, Leiden, Brill, 2013, p. 651–674.
- *Franckfordia, Nicolò, Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 50, en ligne, Rome, Treccani, 1998.
- *Gabiano, Baldassarre da, Dizionario Biografico degli Italiani*, 58, en ligne, Rome, Treccani, 1998.
- *I Libri proibiti da Gutenberg all'Encyclopedia*, Rome/Bari, Laterza, 1999.
- *I Padroni dei libri*, Rome, Laterza, 2014.
- « La librairie italienne (XVII<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles) », *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie XVI<sup>e</sup>–XIX<sup>e</sup> siècles*, Langres, Klincksieck, 1996, p. 81–98.
- « L'apparition du livre et l'histoire du livre en Italie », *Histoire et civilisation du livre* 6 (2010), p. 7–16.
- « L'editoria veneta tra XVI e XIX secolo : una base di dati », *La Fabbrica del libro* 1 (1995), p. 5–8.
- « Note per una ricerca sull'editoria veneziana del '500 », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. 2, Rome, Bulzoni, 1992, p. 633–640.
- INFELISE, Mario et Tiziana PLEBANI (dir.), *Aldo Manuzio. La voce dell'editore*, trad. par Giovanni ORLANDI, Venise, Marsilio, 2015.
- IOGNA-PRAT, Dominique, « Socialiser la foi. Une esquisse de parcours ecclésial », *BUCEMA* HS.7 (2013).
- IOGNA-PRAT, Dominique et Brigitte BEDOS-REZAK, *L'Individu au Moyen Âge : individuation et individualisation avant la modernité*, Paris, Aubier, 2005.
- IORIO-FILI, Domenico, *Archivio Datini : corpus lemmatizzato del cattedrale Datini*, Consiglio Nazionale delle Ricerche.
- IRSIGLER, Franz, « Köln, die Frankfurter Messen und die Handelsbeziehungen mit Oberdeutschland im 15. Jahrhundert », *Köln, das Reich und Europa : Abhandlungen über weiträumige Verflechtungen der Stadt Köln in Politik, Recht und Wirtschaft im Mittelalter*, Cologne, Neubner, 1971.
- « La carta : il commercio », *Produzione e commercio della carta e del libro secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 1992, p. 143–200.
- « Überregionale Verflechtungen der Papierer. Migration und Technologietransfer vom 14. bis zum 17. Jahrhundert », *Handwerk in Europa vom Spätmittelalter bis zur frühen Neuzeit*, Munich, Oldenbourg, 1999, p. 255–276.
- ISENMANN, Berhard, *Die Deutsche Stadt im Mittelalter 1150–1550*, Cologne, Böhlau, 2012.

- ISRAEL, Uwe, « Fremde aus dem Norden in italienische Städten am Alpensüdenrand im Mittelalter », *Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento* 26 (2000), p. 111–136.
- JACOBY, David, « Les Juifs à Venise du xiv<sup>e</sup> au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle », *Venezia, centro di mediazione tra Oriente e Occidente (secoli XV–XVI) : aspetti e problemi*, Florence, Olschki, 1977, p. 163–216.
- « The migration of merchants and craftsmen : a Mediterranean perspective (12<sup>th</sup>–15<sup>th</sup> century) », *Le Migrazioni in Europa secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 1994, p. 533–560.
- JAISSON, Marie et Christian BAUDELLOT (dir.), *Maurice Halbwachs : sociologue retrouvé*, Paris, Éditions de la rue d'Ulm, 2007.
- JANOTA, Johannes et Werner WILLIAMS-KRAPP (dir.), *Literarisches Leben in Augsburg während des 15. Jahrhunderts*, Tübingen, Niemeyer, 1995.
- JASTRBIZKAJA, Adel L., « L'imprimerie allemande, une nouvelle branche d'une production en série aux xv<sup>e</sup>–xvi<sup>e</sup> siècles. Structure socio-économique », *Produzione e commercio della carta e del libro secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 1992, p. 531–550.
- JEANNIN, Pierre, *Les Marchands du xvi<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1957.
- JÉHANNO, Christine, « Le travail au Moyen Âge, à Paris et ailleurs : retour sur l'histoire d'un modèle », *Médiévales* 69 (2015), p. 5–17.
- JENSEN, Kristian (dir.), *Incunabula and their readers : printing, selling and using books in the fifteenth century*, Londres, The British Library, 2003.
- JIMENES, Rémi, « Charlotte Guillard au Soleil d'Or (ca. 1507–1557). Une carrière typographique », Thèse de doctorat, Tours : Université François Rabelais - Tours, 2014.
- « Compte-rendu de D. Varry (dir.), *50 ans d'histoire du livre : 1958–2008*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2014 », *Revue française d'histoire du livre* 135 (2014), p. 291–294.
- « Passeurs d'atelier. La transmission d'une librairie parisienne au xvi<sup>e</sup> siècle : autour de Charlotte Guillard », *Gens du livre et gens de lettres à la Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2014, p. 309–321.
- JOHANN, Anja, « Der Frankfurter Patrizier Clas Stalburg der Raiche (1469–1524). Zum Problem der Biographik der Frühneuzeit », *Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst* 68 (2002), p. 35–56.
- JONES, Gareth Stedman, « Une autre histoire sociale? (note critique) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 53.2 (1998), p. 383–394.
- JUDE DE LARIVIÈRE, Claire, *La Révolte des boules de neige : Murano face à Venise, 1511*, Paris, Fayard, 2014.
- « Procédures, enjeux et fonctions du testament à Venise aux confins du Moyen Âge et des Temps modernes. Le cas du patriciat marchand », *Le Moyen Âge* 108.3 (2002), p. 527–563.

- JUDE DE LARIVIÈRE, Claire et Rosa M. SALZBERG, « Le peuple est la cité », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 68.4 (2013), p. III3–II40.
- JUNGWIRTH, Julia, *Procurator, Studienwörterbuch Rechtsgeschichte und Römisches Recht*, Vienne, Manz, 2006.
- JURATIC, Sabine, « Commerce et marchés du livre, vus de Paris, à l'époque moderne », *50 Ans d'histoire du livre : 1958–2008*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2014, p. 44–61.
- « De la prosopographie des libraires à l'étude des réseaux du livre : bilan et perspectives de recherche », *Cinquante Ans d'histoire du livre de L'Apparition du livre (1958) à 2008. Bilan et Projets*, Budapest, Orszagos Szévhényi Könyvtar, 2009, p. 55–86.
- « Le Monde du livre à Paris entre absolutisme et Lumières : recherches sur l'économie de l'imprimé et sur ses acteurs », Thèse de doctorat, Paris : EHESS, 2003.
- KAGAN, Richard L. et Philip D. MORGAN, *Atlantic Diasporas : Jews, conversos, and crypto-Jews in the age of mercantilism, 1500–1800*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2009.
- KARAPETIAN, Vartan, « Gli Armeni e Venezia », *Armenia : impronte di una civiltà*, Venise, Skira, 2012, p. 337–340.
- KARAPIDAKIS, Nicolas, « *Civis fidelis* » : l'avènement et l'affirmation de la citoyenneté corfiote (xvi<sup>e</sup>–xvii<sup>e</sup> siècles), Francfort, Lang, 1992.
- KEENE, Derek, Balázs NAGY et Katalin SZENDE (dir.), *Segregation, integration, assimilation : religious and ethnic groups in the medieval towns of Central and Eastern Europe*, Farnham/Burlington, Ashgate, 2009.
- KELLER, Hagen, Werner PARAVICINI et Wolfgang (dir.) SCHIEDER, *Italia e Germania. Liber amicorum Arnold Esch*, Tübingen, Niemeyer, 2001.
- KEMPF, Charlotte, « The introduction of moveable types by German printers », *Moveable Types : People, Ideas, and Object*, Canterbury, 27 nov. 2014.
- KHELLIL, Mohand, *Sociologie de l'intégration*, Paris, PUF, 2005.
- KIKUCHI, Catherine, « La bibliothèque de Hartmann Schedel à Nuremberg : les apports de Venise à l'humanisme allemand et leurs limites », *Mélanges de l'École française de Rome – Moyen Âge* 122.2 (2010), p. 379–391.
- « La production incunable vénitienne et le milieu du livre : une approche quantitative et comparative », *Gazette du livre médiéval* 61 (2014), p. 36–54.
- « Nicolas de Francfort, un Allemand à Venise au tournant du xv<sup>e</sup> siècle », *Revue historique* 672 (2014), p. 757–781.
- « Peut-on parler de communauté de métier en l'absence de corporation? », *Questes* 32 (2016), p. 139–156.
- « Venise, centre d'imprimerie et les humanistes allemands », *Mémoire de M2*, Paris : Université Paris-Sorbonne, 2011.
- KING, Margaret, *Women of the Renaissance*, Chicago, University of Chicago Press, 1991.



- KIRCHHOFF, Albrecht, « Frankfurter Messbeziehungen zu Italien im 15. Jahrhundert », *Archiv für Geschichte des Deutschen Buchhandels* 4 (1879), p. 215–216.
- KIRSHNER, Julius, *Marriage, dowry, and citizenship in late medieval and Renaissance Italy*, Toronto, University of Toronto Press, 2015.
- KLAPISCH-ZUBER, Christiane, « Compéage et clientélisme », *La Maison et le nom : stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990, p. 123–136.
- « Compéage et clientélisme à Florence (1360–1520) », *Ricerche storiche* 15.1 (1985), p. 61–76.
  - « Du pluriel au singulier ou de la collaboration entre histoire quantitative et prosopographique », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes* 100.1 (1988).
  - « La bourse ou les boules de saint Nicolas », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* 7 (1998), p. 73–90.
  - « La construction de l'identité sociale. Les magnats dans la Florence de la fin du Moyen Âge », *Les Formes de l'expérience : une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 151–164.
  - *La Maison et le nom : stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990.
  - « La “mère cruelle”. Maternité, veuvage et dot », *La Maison et le nom : stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990, p. 249–262.
  - « Le complexe de Griselda. Dot et dons de mariage au Quattrocento », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes* 94.1 (1982), p. 7–43.
  - « “Parenti, amici e vicini”. Il territorio urbano d'une familia mercantile nel XV secolo », *Quaderni storici* 33 (1976), p. 953–982.
  - « Parents, amis et voisins », *La Maison et le nom : stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990, p. 59–82.
  - « Parrains et filleuls. Étude comparative », *La Maison et le nom : stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990, p. 109–122.
  - « Structures démographiques et structures familiales », *Strutture familiari, epidemie, migrazioni nell'Italia medievale*, Naples, Edizioni scientifiche italiane, 1984, p. 11–18.
- KLEEHOVEN, Ankwicz V., « Aldus Manutius und der Plan einer deutschen Ritterakademie », *La Bibliofilia* 52 (1950), p. 49–57.
- KLING, Hermann et Stefan RHEIN (dir.), *Johannes Reuchlin 1455–1522*, Sigmaringen, Thorbecke, 1994.
- KOCH, Rainer et Dieter SKALA (dir.), *Brücke zwischen den Völkern : zur Geschichte der Frankfurter Messe*, 3 t., Francfort, Historisches Museum, 1991.
- Köln, das Reich und Europa : Abhandlungen über weiträumige Verflechtungen der Stadt Köln in Politik, Recht und Wirtschaft im Mittelalter*, Cologne, Neubner, 1971.

- KOMMISSION FÜR DEN GESAMTKATALOG DER WIEGENDRUCKE (dir.), *Einblattdrucke des XV Jahrhunderts. Ein bibliographisches Verzeichnis herausgegeben von der Kommission für den Gesamtkatalog der Wiegendrucke*, Halle, Karras, 1914.
- KÖNIG, Erich, *Peutingerstudien. Studien und Darstellungen aus dem Gebiete der Geschichte*, Freiburg in Breisgau, Herder, 1914.
- KÖRNER, Hans et Andreas HANSERT, *Frankfurter Patrizier*, Neustadt-Aisch, Degener, 2003.
- KOSELLECK, Reinhart, *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016.
- KOWALESKI, Maryanne, « Women's work in a market town : Exeter in the Late fourteenth century », *Women and work in preindustrial Europe*, Bloomington, Indiana University Press, 1986, p. 145–164.
- KOWALESKI, Maryanne et J. M. BENNETT, « Crafts, guilds and women in Middle Ages : fifty years after Marian K. Dale », *Journal of Women in Culture and Society* 12.2 (1984), p. 474–488.
- KRAFFT, Fritz et Dieter WUTTKE (dir.), *Das Verhältnis der Humanisten zum Buch*, Bonn, Bad Godesberg, 1977.
- KRISTELLER, Paul Oskar (dir.), *Buchdruckers- und Verlegerzeichen bis 1525*, Strasbourg, Heitz, 1893.
- KRISTELLER, Paul Oskar, *Iter italicum*, Londres, Brill, 1963.
- *The European diffusion of Italian humanism*, New Brunswick, réimpression, 1962.
- KUEHN, Thomas, *Law, family, & women : toward a legal anthropology of Renaissance Italy*, Chicago/London, University of Chicago Press, 1991.
- KÜNST, Hans-Jörg, « *Getruckt zu Augspurg* ». *Buchdruck und Buchhandel in Augsburg zwischen 1468 und 1555*, Tübingen, Niemeyer, 1997.
- KÜNST, Hans-Jörg et Helmut ZÄH, *Die Bibliothek Konrad Peutingers. Edition der historische Kataloge und Rekonstruktion der Bestände*, Tübingen, Niemeyer, 2003.
- KUSKE, Bruno, « Die Handelsbeziehungen zwischen Köln und Italien im späteren Mittelalter », *Köln, der Rhein und das Reich*, Cologne/Graz, Böhlau, 1956.
- KUSKE, Bruno (dir.), *Köln, der Rhein und das Reich*, Cologne/Graz, Böhlau, 1956.
- La Conscience européenne au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque international organisé à l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles (30 septembre–3 octobre 1980), Paris, Collection de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles, 1982.
- La Face cachée du livre médiéval. L'histoire du livre vue par Ezio Ornato, ses amis, ses collègues*, Rome, Viella, 1997.
- LA RONCIÈRE, Charles-Marie de, *Prix et salaires à Florence au xiv<sup>e</sup> siècle : 1280–1380*, Rome, École française de Rome, 1982.
- La Trasmissione dei saperi nel Medioevo (secoli XII–XV)*, Pistoia, 16–19 mai 2003, Pistoia, Centro italiano studi di storia e d'arte, 2005.
- LAHIRE, Bernard, *Socialisation, sociologie*, *Encyclopaedia Universalis*, 2016.

- LANARO, Paola, « Corporations et confréries : les étrangers et le marché du travail à Venise ( xv<sup>e</sup>– xviii<sup>e</sup> siècle) », *Histoire urbaine* 21.1 (2008), p. 31–48.
- « Introduction », *Les Étrangers dans la ville*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'homme, 1999.
- LANE, Frederic Chapin, *Andrea Barbarigo : merchant of Venice 1418–1449*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1944.
- « Family Partnerships and Joint Ventures », *Venice and History*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1966, p. 36–55.
- LANE, Frederic Chapin et Reinhold C. MUELLER, *Money and banking in medieval and Renaissance Venice*, Baltimore/Londres, John Hopkins University Press, 1985.
- LAROCHELLE, Lucie, « L'intégration des étrangers au sein de l'oligarchie d'Aix-en-Provence (1400–1535) », *Les Sociétés urbaines en France méridionale et en péninsule ibérique au Moyen Âge*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1991, p. 339–348.
- L'Arte della stampa nel Rinascimento italiano*, 1<sup>ère</sup> éd. 1894, 2 t., Trieste, Lint, 1973.
- LAZEGA, Emmanuel, « Capital social, processus sociaux et capacité d'action collective », *Capital social : échanges, réciprocité, équité*, Paris, La Découverte, 2006, p. 211–225.
- *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Paris, PUF, 1998.
- « Théorie de la coopération entre concurrents : interdépendances, discipline sociale et processus sociaux », *Le Libellio d'Aegis* 4.3 (2008), p. 1–5.
- « Théorie de la coopération entre concurrents : organisation, marché et analyse de réseaux », *Traité de sociologie économique*, Paris, PUF, 2009, p. 533–571.
- LAZIĆ, Miroslav, « Between patriotism, piety and commerce : motives for the publishing enterprise of Božidar Vuković », *Archeographical papers* 35 (2013), p. 49–102.
- LAZZARINI, Vittorio, « Il maestro cartaro Pace da Fabriano a Treviso », *Scritti di paleografia e diplomatica*, Padoue, Antenore, 1969, p. 52–63.
- « L'industria della carta nel padovano durante la dominazione carrarese », *Scritti di paleografia e diplomatica*, Padoue, Antenore, 1969, p. 39–51.
- *Proprietà e feudi, offizi, garzoni, carcerati in antiche leggi*, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1960.
- LE GOFF, Jacques, « Apostolat mendiant et fait urbain dans la France médiévale : l'implantation des ordres mendiants. Programme – questionnaire pour une enquête », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 23.2 (1968), p. 335–352.
- *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches?*, Paris, Seuil, 2014.
- « Le travail dans les systèmes de valeur de l'Occident médiéval », *Le Travail au Moyen Âge : une approche interdisciplinaire*, Louvain-La-Neuve, Institut d'études médiévales, 1990, p. 7–22.

- « Les "Annales" et l'histoire de l'Italie médiévale », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes* 93.1 (1981), p. 349–360.
  - « Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale. État de l'enquête », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 25.4 (1970), p. 924–946.
  - *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996.
- LEHMANN, Paul, *Eine Geschichte der alten Fuggerbibliotheken*, Tübingen, Mohr, 1956.
- LEICHT, Pier Silverio, « Lo stato veneziano e il diritto comune », *Miscellanea in onore di Roberto Cessi*, t. 1, 3 t., Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1958, p. 203–212.
- LEMERCIER, Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 52.2 (2005), p. 88–112.
- LEMERCIER, Claire et Emmanuelle PICARD, « Quelle approche prosopographique ? », *Les Uns et les autres. Biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Nancy, Presses Universitaires de Lorraine, 2012, p. 605–630.
- LENARDO, Lorenzo di, *I Lorio : editori, librai cartai, tipografi fra Udine e Venezia*, Udine, Forum, 2009.
- « Lorenzo Lorio da Portese editore a Venezia 1514–1528 », *La Bibliofilia* 111.1 (2009), p. 3–28.
- LENHART, John M., *Pre-reformation printed books : a study in statistical and applied bibliography*, New York, Wagner, 1935.
- LENKEY, Susan, « Printers' wives in the age of humanism », *Gutenberg-Jahrbuch* 60 (1975), p. 331–337.
- LEPETIT, Bernard, « De l'échelle en histoire », *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard, 1996, p. 71–94.
- « Histoire des pratiques, pratique de l'histoire », *Les Formes de l'expérience : une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 9–22.
  - « Le présent de l'histoire », *Les Formes de l'expérience : une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 273–298.
- LEPETIT, Bernard et Henri BERR, *Les Formes de l'expérience : une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995.
- Les Élités urbaines au Moyen Âge*, Actes du 27<sup>e</sup> congrès de la SHMESP, Rome/Paris, École française de Rome/Publications de la Sorbonne, 1997.
- L'Étranger au Moyen Âge*, Actes du 30<sup>e</sup> congrès de la SHMESP, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000.
- LETT, Didier (dir.), *Être père à la fin du Moyen Âge*, Orléans, Champion, 1998.
- LETT, Didier, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval, v<sup>e</sup>–xv<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 2000.
- *Frères et soeurs : histoire d'un lien*, Paris, Payot & Rivages, 2009.
  - *Hommes et femmes au Moyen Âge : histoire du genre, xii<sup>e</sup>–xv<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2013.

- LETT, Didier, *L'Enfant des miracles : enfance et société au Moyen Âge, XII<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1997.
- « Père modèles, pères souverains, pères réels », *Être père à la fin du Moyen Âge*, t. 4, Lyon, PUL, 1997.
- LETTS, Malcolm (dir.), *The Pilgrimage of Arnold von Harff*, Londres, Hakluyt Society, 1946.
- LÉVESQUE, Benoît, « La sociologie économique : genèse, actualité et évaluation », *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy* 33 (2006), en ligne.
- LEVI, Cesare Augusto, *La Stampa dei libri in Murano (1492–1628)*, Venise, Visentini, 1896.
- LEVI, Giovanni, « Comportements, ressources, procès : avant la "révolution" de la consommation », *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard, 1996, p. 187–208.
- *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1989.
- LEVON ZEKIYAN, Borghos, « Gli Armeni a Venezia e nel Veneto e San Lazzaro degli Armeni », *Gli Armeni in Italia*, De Luca, Rome, De Luca, 1990, p. 40–49.
- LEVON ZEKIYAN, Borghos (dir.), *Gli Armeni in Italia*, Rome, De Luca, 1990.
- LIEBAERT, Paul, « Miniatori e scribi tedeschi in Italia », *L'Italia e l'arte straniera*, Rome, Maglione & Strini, 1922, p. 200–214.
- LILIENCRON, Rochus Freiherr von (dir.), *Allgemeine Deutsche Biographie*, Leipzig, Duncker und Humblot, 1971.
- LILTI, Antoine, *Figures publiques : l'invention de la célébrité, 1750–1850*, Paris, Fayard, 2014.
- LIN, Nan, *Social capital. A theory of social structure and action*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.
- LIPPARONI, Nora, « Il ruolo del mercanti fabrianesi nella commercializzazione e nella organizzazione della attività produttiva tra XIV e XV secolo », *Contributi italiani alla diffusione della carta in Occidente tra XIV e XV secolo*, Fabriano, Pia Università dei Cartai, 1988, p. 61–82.
- L'Italia e l'arte straniera*, Atti del X Congresso internazionale di storia dell'arte in Roma, Rome, Maglione & Strini, 1922.
- LITTA, Pompeo, *Famiglie celebri di Italia. Massimo di Roma*, t. 5, Milan, Emilio Giusti, 1819.
- Livre et lecture en Espagne et en France sous l'Ancien régime*, Paris, ADPF, 1981.
- LOMBARDI, Giuseppe et Donatella NEBBIAI DALLA GUARDA, *Libri, lettori e biblioteche dell'Italia medievale, secoli IX–XV. Fonti, testi, utilizzazione del libro*, Paris, Éditions du CNRS, 2001.
- LONE, Miriam, « Some bookwomen of the fifteenth century », *Colophon* 10 (1932), p. 4–11.
- LONGEON, Claude, *Hommes et livres de la Renaissance*, Saint Étienne, Institut Claude Longeon, 1990.
- LORCIN, Marie-Thérèse, « Le testament », *À réveiller les morts*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1993.

- LORIAN, Alexandre, « L'imprimerie hébraïque (1470–1550) : ateliers chrétiens et ateliers juifs », *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance*, Tours, Promodis, 1988, p. 219–229.
- LORIGA, Sabrina, « La biographie comme problème », *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard, 1996, p. 209–232.
- *Soldats : un laboratoire disciplinaire*, Paris, Les Belles Lettres, 2007.
- LOWRY, Martin, « Cristoforo Valdarfer, tra politici veneziani e cortigiani estensi », *Il Libro a corte*, Roma, Bulzoni, 1994, p. 273–284.
- « Diplomacy and the spread of printing », *Bibliography and the study of 15<sup>th</sup> century civilization*, Londres, British library, 1987, p. 124–146.
- « La produzione del libro », *Produzione e commercio della carta e del libro secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 1992, p. 365–388.
- *Le Monde d'Alde Manuce. Imprimeurs, hommes d'affaires et intellectuels dans la Venise de la Renaissance*, Évreux, Éditions du Cercle de la Librairie, 1989.
- « L'imprimerie, un nouveau produit culturel », *Venise 1500*, Paris, Autrement, 1993, p. 53–71.
- « Magni nominis umbra? L'editoria classica da Aldo Manuzio vecchio ed Aldo giovane », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. I, Rome, Bulzoni, 1992, p. 237–254.
- *Nicholas Jenson and the rise of Venetian publishing and Renaissance Europe*, Oxford, Blackwell, 1991.
- « The Manutius publicity campaign », *Aldus Manutius and Renaissance Culture*, Florence, Olschki, 1998, p. 31–46.
- « The new Academy of Aldus Manutius : a Renaissance dream », *The Bulletin of the John Rylands University Library of Manchester* 58.2 (1976), p. 378–420.
- « The social world of Nicholas Jenson and John of Cologne », *La Bibliofilia* 83 (1981), p. 193–218.
- *The World of Aldus Manutius : business and scholarship in Renaissance Venice*, Ithaca, Cornell University Press, 1979.
- « Two great venetian libraries in the age of Aldus Manutius », *Bulletin of the John Rylands University Library of Manchester* 57.1 (1974), p. 128–166.
- « Venetian capital, German technology and Renaissance culture in the late fifteenth century », *Renaissance studies* 2 (1988), p. 1–13.
- LOZZI, Carlo, « Annali tipografici del Soncino compilati dal Conte G Manzoni », *Il Bibliofilo* 5 (1884), p. 45–46.
- « Motta E. Panfilo Castaldi, Antonio Planella, Pietro Ugleimer ed il Vescovo di Aleria, nuovi documenti per la storia della tipografia in Italia », *Il Bibliofilo* 5 (1884), p. 169–170.
- LÜBBECKE, Fried, *Fünfhundert Jahre Buch und Druck in Frankfurt am Main*, Francfort, Cobet, 1948.

- LUCHSINGER, Friedrich, *Der Basler Buchdruck als Vermittler italienischen Geistes 1470–1529*, Bâle, Helbing und Lichtenhahn, 1953.
- LUDWIG, Gustav, « Antonello da Messina und Deutsche und Niederländische Künstler in Venedig », *Jahrbuch der Königlich Preussischen Kunstsammlungen* 23 (1902), p. 43–65.
- « Contratti fra lo stampador Zuan di Colonia ed i suoi socii e inventario di una parte del loro magazzino », *Miscellanea di storia veneta* 8.2 (1902), p. 45–88.
- LUPPRIAN, Karl-Ernst, *Il Fondaco dei tedeschi e la sua funzione di controllo del commercio tedesco a Venezia*, Venise, Centro Tedesco di Studi Veneziani, 1978.
- LUTZ, Elmar, *Die Rechtliche Struktur süddeutscher Handelsgesellschaften in der Zeit der Fugger*, Tübingen, Mohr (Siebeck), 1976.
- LUTZ, Heinrich, *Conrad Peutinger : Beiträge zu einer politischen Biographische Biographie*, Augsburg, Verlag die Brigg, 1958.
- LUZZATI, Michele, « La dinamica secolare di un “modello italiano” », *Storia dell'economia italiana. I. Il Medioevo : dal crollo al trionfo*, 3 t., Turin, Einaudi, 1990, p. 5–116.
- LUZZATTO, Gino, « La commenda nella vita economica dei secoli XIII e XIV con particolare riguardo a Venezia », *Studi di storia economica veneziana*, avec la coll. d'UNIVERSITÀ DEGLI STUDI, Padoue, CEDAM, 1954, p. 67–68.
- « L'attività commerciale di un patrizio veneziano del Quattrocento », *Rivista di storia economica* 8 (1943), p. 1–22.
- « Les activités économiques du patriciat vénitien », *Annales d'histoire économique et sociale* 9 (1937), p. 25–37.
- *Studi di storia economica veneziana*, Padova, CEDAM, 1954.
- « Vi furono fiere a Venezia », *La Foire*, Bruxelles, Éditions de la Librarie encyclopédique, 1953, p. 267–279.
- LUZZI, Serena, *Stranieri in città. Presenza tedesca e società urbana a Trento*, Bologna, Il Mulino, 2003.
- MA MUNG, Emmanuel, « Dispositif économique et ressources spatiales : éléments d'une économie de diaspora », *Revue européenne des migrations internationales* 8.3 (1992), p. 175–193.
- MAAS, Clifford William, *The German Community in Renaissance Rome, 1378–1523*, Rome, Herder, 1981.
- MACKENNEY, Richard, « Arti e stato a Venezia tra tardo Medio e '600 », *Studi veneziani* NS 5 (1981), p. 127–143.
- « Continuity and change in the scuole piccole of Venice, c. 1250–c. 1600 », *Renaissance studies* 8.4 (1987), p. 388–403.
- « “In place of strife” : the guilds and the law in the Renaissance Venice », *History Today* 34.5 (1984), p. 17–22.

- « The guilds of Venice : state and society in the longue durée », *Studi veneziani* N. S. 34 (1997), p. 15-43.
  - *Tradesmen and traders : the world of the guilds in Venice and Europe*, Londres, Barnes et Noble, 1987.
- MADOU, Mohamed, « Entrepreneurs d'origine maghrébine en France et capital social », *Capital social : échanges, réciprocité, équité*, Paris, La Découverte, 2006, p. 246-262.
- MAGLIANI, Mariella, « La tipografia padovana del XVI secolo : rassegna bibliografica e stato della ricerca », *Miscellanea Marciana* 10-11 (1995), p. 127-146.
- MAINONI, Patrizia, « La nazione che non c'è : i tedeschi a Milano e a Como fra Tre et Quattrocento », *Comunità forestiere e nationes nell'Europa dei secoli XIII-XVI*, Naples, Liguori Editore, 2001, p. 201-228.
- MAIRE VIGUEUR, Jean-Claude, « Conclusioni : mobilità e identità sociale », *La Mobilità sociale nel Medioevo*, Rome, École française de Rome, 2010, p. 577-589.
- « La thèse de Pierre Toubert : un essai d'histoire totale », *Bulletino dell'Istituto storico italiano per il Medio Evo e Archivio Muratoriano* (1976), p. 217-234.
  - *L'Autre Rome : une histoire des Romains à l'époque des communes (xii<sup>e</sup>-xiv<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Tallandier, 2010.
  - *Les Grands Domaines de la campagne romaine dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1972.
- MALKIEL, David J., « The Ghetto Republic », *The Jews of early modern Venice*, Manchester, John Hopkins University Press, 2001, p. 117-142.
- MALTETZOU, Chryssa et Gogo VARZELIOTI, *Oltre la morte. Testamenti di Greci e Veneziani redatti a Venezia o in territorio greco-veneziano nei sec. XIV-XVIII*, Venise, Istituto ellenico di studi bizantini e postbizantini di Venezia, 2008.
- MANDICH, Giulio, « Le privative industriali veneziane 1450-1550 », *Rivista del diritto comunale* 24.9 (1936), p. 511-547.
- « Primi riconoscimenti veneziani di un diritto di privativa agli inventori », *Rivista di diritto industriale* 7 (1958), p. 101-155.
  - « Privilegi per novità industriali a Venezia nei secoli XV e XVI », *Atti della deputazione Veneta di storia patria* 5 (1963), p. 14-38.
- MANIN, Daniele, *De la législation civile, commerciale et pénale des Vénitiens*, Corfou, Pétsalis, 1889.
- MANNO, Antonio et Sandro SPONZA, *Basilica dei Santi Giovanni e Paolo. Arte e devozione*, Venise, Marsilio, 1995.
- MARCHI, Gian Paolo (dir.), *Cultura e vita civile a Verona. Uomini e istituzioni dall'epoca carolingia al Risorgimento*, Vérone, Linotipia Veronese di Alfio Fiorini, 1979.
- MARCIANI, Corrado, « Editori, tipografi, librai veneti nel Regno di Napoli nel Cinquecento », *Studi veneziani* 10 (1968), p. 457-554.



- MARCIANI, Corrado, « I Gabiano, librai italo-francesi del XVI secolo », *La Bibliofilia* 74 (1972), p. 191-213.
- « Il commercio librario alle fiere di Lanciano nel '500 », *Rivista di Storia italiana* 70 (1958), p. 421-441.
- « Il testamento e altre notizie di Federico Torresani », *La Bibliofilia* 73 (1971), p. 165-178.
- *Lettres de changes aux foires de Lanciano au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEVPEN, 1962.
- MARCILLOUX, Patrice, *Le Travail en représentations*, Actes du 127<sup>e</sup> congrès du CTHS, Paris, Éditions du CTHS, 2005.
- MARINIS, Tommaso de, *Religature veneziane del XV e XVI secolo*, t. 3, Vicence, Neri Pozza, 1955.
- MARION, Michel, *Collections et collectionneurs de livres au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1999.
- MARRELLA, Fabrizio, Andrea MOZZATO et Andrea GIARDINA, *Alle origini dell'arbitrato commerciale internazionale : l'arbitrato a Venezia tra Medioevo ed età moderna*, Padoue, CEDAM, 2001.
- MARTIN, Henri-Jean, *La Naissance du livre moderne : mise en page et mise en texte du livre français, XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2000.
- MARTIN, Henri-Jean et Roger CHARTIER (dir.), *Histoire de l'édition française*, 4 t., Paris, Fayard, 1989.
- MARTIN, Henri-Jean et Jeanne-Marie DUREAU, « Années de transition : 1500-1530 », *Histoire de l'édition française*, t. 1, Paris, Fayard, 1989, p. 217-225.
- MARTIN, John Jeffries et Dennis ROMANO (dir.), *Venice reconsidered : the history and civilization of an Italian city-state, 1297-1797*, Manchester, John Hopkins University Press, 2000.
- MARTINES, Lauro (dir.), *Violence and civil disorder in Italian cities : 1200-1500*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press, 1972.
- MARZI, Demetrio, « Giovanni Gutenberg e l'Italia », *La Bibliofilia* 11 (1900), p. 81-135.
- « I tipografi tedeschi in Italia », *Festschrift zum fünfshundertjährigen Geburtstage von Johann Gutenberg* (1900), p. 505-578.
- « Una questione libraria fra i Giunti e Aldo Manuzio il Vecchio », *Giornale della libreria* IX (1896), p. 341-351.
- MASCHKE, Erich, « Das Berufsbewusstsein des Mittelalterlichen Fernkaufmanns », *Die Stadt des Mittelalters*, t. 3, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1973, p. 306-335.
- MASSEY, Douglas et al., « Theories on international migration : a review and appraisal », *Population and Development Review* 19.3 (1993), p. 431-466.
- MATTOZZI, Ivo, « Il distretto cartario dello stato veneziano. Lavoro e produzione nella Valle del Toscolano dal XIV al XVIII secolo », *Cartai e stampatori a Toscolano : vicende, uomini, paesaggi di una tradizione produttiva*, Brescia, Grafo, 1995, p. 23-65.
- « Intraprese produttive in Terraferma in Storia di Venezia dalle origini alla caduta della Serenissima », *La Venezia barocca*, t. 7, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1997, p. 435-478.

- « Investimenti aristocratici nelle cartiere venete : che ruolo nella espansione produttiva? », *Produzione e commercio della carta e del libro secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 1992, p. 269–296.
  - « Le cartiere nello Stato veneziano : una storia tra strutture e congiunture (1450–1797) », *Mulini da carta : le cartiere dell'alto Garda : tini e torchi fra Trento e Venezia*, Vérone, Cartiere Fedrigoni, 2001, p. 97–162.
  - *Produzione e commercio della carta nello stato veneziano settecentesco. Lineamenti e problemi*, Bologne, Università degli studi di Bologna, 1975.
  - « Un caso a parte : le cartiere del Veronese tra interessi fondiari, privilegi corporativi, imprenditorialità », *Mulini da carta : le cartiere dell'alto Garda : tini e torchi fra Trento e Venezia*, Vérone, Cartiere Fedrigoni, 2001, p. 235–246.
- MAY, Christopher, « Venise : aux origines de la propriété intellectuelle », *L'Économie politique* 14.2 (2002).
- MAZZAOUI, Maureen Fennell, « Artisan migration and technology in the Italian textile industry in the late Middle Ages (1100–1500) », *Strutture familiari, epidemie, migrazioni nell'Italia medievale*, Naples, Edizioni scientifiche italiane, 1984, p. 519–534.
- MAZZOLDI, Leonardo, « I primi librai bresciani », *Commentari dell'Ateneo di Brescia* 172 (1973), p. 29–44.
- MCKENZIE, Donald Francis, *Bibliography and the sociology of texts*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- MELLOT, Jean-Dominique, « De L'Apparition du livre à l'Histoire de l'édition française et au-delà : un moment historiographique », *50 Ans d'histoire du livre : 1958–2008*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2014, p. 16–26.
- « La librairie du Palais sous l'Ancien Régime : splendeur et décadence de l'exception rouennaise du livre », *Les Parlements et la vie de la cité*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2004, p. III–133.
  - « Pour une géographie urbaine des métiers du livre. Réflexions sur l'évolution du cas lyonnais (fin xv<sup>e</sup>–début xix<sup>e</sup> siècle) », *Histoire et civilisation du livre* 2 (2006), p. 53–68.
  - « Rouen et les “libraires” forains » à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle : la veuve Machuel et ses correspondants (1768–1773) », *Bibliothèque de l'école des chartes* 147.1 (1989), p. 503–538.
- MENANT, François, *Campagnes lombardes du Moyen Âge : l'économie et la société rurales dans la région de Bergame, de Crémone et de Brescia du x<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> siècle*, Paris, École française de Rome, 1993.
- *L'Italie des communes, 1100–1350*, Paris, Belin, 2005.
- MENATO, Marco et Lorenzo CARPANÈ, « La tipografia nel Veneto (Venezia esclusa). Nota bibliografica », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. I, Rome, Bulzoni, 1992, p. 255–276.
- MENCHI, Seidel, *Erasmus in Italia*, Nuova Cultura, Turin, Bollati Boringhieri, 1987.

- MENDELL, Marguerite, « Karl Polanyi et le processus institué de démocratisation économique », *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy* 33 (2006).
- MENGER, Pierre-Michel, « Le génie et sa sociologie », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 57.4 (2002), p. 967–999.
- MENGER, Pierre-Michel (dir.), *Les Professions et leurs sociologies : modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'homme, 2003.
- MENJOT, Denis, « Les gens venus d'ailleurs dans les villes médiévales : quelques acquis de la recherche », *“Arriver” en ville. Les migrants en milieu urbain au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, p. 15–29.
- MENJOT, Denis et Jean-Luc PINOL (dir.), *Les Immigrants et la ville : insertion, intégration, discrimination, XII<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Mercati e consumi. Organizzazione e qualificazione del commercio in Italia dal XII al XX secolo*, Atti del Convegno Nazionale di Storia del Commercio in Italia, 6–9 juin 1984, Bologne, Bologna, Analisi, 1986.
- MERCKLÉ, Pierre, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2004.
- MEYERET, Frédéric et Ludovic VIALLET (dir.), *Identités franciscaines à l'âge des Réformes*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2005.
- MIETHKE, Jürgen, « Die Studente », *Unterwegssein im Spätmittelalter*, Berlin, Duncker und Humboldt, 1985.
- MILANO, Ernesto, « Il libro in Italia dal secondo dopoguerra ai giorni nostri », *Cinquante Ans d'histoire du livre de L'Apparition du livre (1958) à 2008. Bilan et Projets*, Budapest, Orszagos Szévhényi Könyvtar, 2009, p. 55–86.
- « La stampa a Modena nel Cinquecento », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. I, Rome, Bulzoni, 1992, p. 487–515.
- MILLET, Hélène, « L'ordinateur et la biographie ou la recherche du singulier », *Problèmes et méthodes de la biographie*, Paris, PUF, 1985.
- « Notice biographique et enquête prosopographique », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes* 100.1 (1988).
- MINOIS, Georges, *Censure et culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1995.
- MIONI, Elpidio, *Calcedonius, Alessandro, Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 16, en ligne, Rome, Treccani, 1973.
- Miscellanea in onore di Roberto Cessi*, 3 t., Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1958.
- MISITI, Maria Cristina, Gianluca D'ELIA et Maria Giovanna FADIGA (dir.), *La Storia della storia del libro : 50 anni dopo L'Apparition du livre*, Rome, Centro per il Libro e la Lettura/Novae Grafie, 2009.
- MITCHELL, James Clyde (dir.), *Social Networks in urban situations : analyses of personal relationships in Central African towns*, Manchester, Manchester University Press, 1969.

- MITTERAUER, Michael, « Familie und Arbeitsorganisation in städtischen Gesellschaften des Mittelalters und der frühen Neuzeit », *Haus und Familie in der Spätmittelalterlichen Stadt*, Cologne, Böhlau, 1984, p. 1-36.
- MODIGLIANI, Anna, « Le attività lavorative e le forme contrattuali », *Un Pontificato ed una città : Sisto IV (1471-1484)*, Città del Vaticano, Scuola Vaticana Paleografia, 1986, p. 663-683.
- « Tipografi a Roma (1467-1477) », *Gutenberg e Roma : le origini della stampa nella città dei papi (1467-1477)*, Naples, Electa, 1997.
- *Tipografi a Roma prima della stampa. Due società per fare libri con le forme (1466-1470)*, Rome, Romanel Rinascimento, 1989.
- MOEGLIN, Jean-Marie, « Les élites urbaines et l'histoire de leur ville en Allemagne (xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècles) », *Les Élités urbaines au Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 1997, p. 351-383.
- MOLÀ, Luca, « Inventors, patents and the market for innovations in Renaissance Italy », *Italian Technology from the Renaissance to the twentieth century*, Londres, Bloomsbury, 2014, p. 7-34.
- *La Comunità dei Lucchesi a Venezia*, Venice, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1994.
- « Stato e impresa : privilegi per l'introduzione di nuove arti e brevetti », *Il Rinascimento italiano e l'Europa*, t. 3, Trévisé, Fondazione Cassamarca, 2005, p. 532-572.
- *The Silk Industry of Renaissance Venice*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2000.
- MOLÀ, Luca et Reinhold C. MUELLER, « Essere straniero a Venezia nel tardo Medioevo : accoglienza e rifiuto nei privilegi di cittadinanza e nelle sentenze criminali », *Le Migrazioni in Europa secc. XIII-XVIII*, Florence, Le Monnier, 1994, p. 853-860.
- MOLINARI, Alessandra, « Archeologia e mobilità sociale », *La Mobilità sociale nel Medioevo*, Rome, École française de Rome, 2010, p. 117-144.
- MOLMENTI, Pompeo, *La Storia di Venezia nella vita privata dalle origini alla caduta della Repubblica*, Turin, Roux e Favale, 1880.
- MONDOLFO, Anita, *Adelkind, Cornelio, Dizionario Biografico degli Italiani*, t. I, en ligne, Rome, Treccani, 1960.
- MONFASANI, John, *Byzantine Scholars in Renaissance Italy : Cardinal Bessarion and other émigrés. Selected essays*, Aldershot, Ashgate, 1995.
- *Greek Scholars between East and West in the fifteenth century*, Farnham, Ashgate, 2016.
- *Greeks and Latins in Renaissance Italy : studies on humanism and philosophy in the 15<sup>th</sup> century*, Aldershot, Ashgate, 2004.
- « L'insegnamento universitario e la cultura bizantina in Italia nel Quattrocento », *Byzantine Scholars in Renaissance Italy : Cardinal Bessarion and other émigrés. Selected essays*, Brookfield, Ashgate, 1995, p. 43-65.
- « The Greeks and Renaissance Humanism », *Humanism in fifteenth-century Europe*, Oxford, Society for the study of medieval languages et literature, 2012, p. 31-78.

- MONNAS, Lisa, « Le luxe industriel », *Venise 1500*, Paris, Autrement, 1993, p. 157-167.
- MONNET, Pierre, « Führungseliten und Bewusstsein sozialer Distinktion in Frankfurt am Main (14. und 15. Jahrhundert) », *Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst* 66 (2000), p. 12-77.
- « La monographie familiale entre histoire urbaine et histoire culturelle : l'exemple des pays germaniques de l'Empire à la fin du Moyen Âge », *Le Médiéviste et la monographie familiale : sources, méthodes et problématiques*, Turnhout, Brepols, 2004, p. 37-52.
- « La "patria" médiévale vue d'Allemagne, entre construction impériale et identités régionales », *Le Moyen Âge CVII.1* (2001), p. 71-100.
- *Les Rohrbach de Francfort. Pouvoirs, affaires et parenté à l'aube de la Renaissance allemande*, Genève, Droz, 1997.
- « Nation et nations au Moyen Âge : introduction », *Nation et nations*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, p. 9-34.
- *Villes d'Allemagne au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2004.
- MONTECCHI, Giorgio, *Il Libro nel Rinascimento. Saggi di bibliologia*, Milan, Editrice La Storia, 1997.
- MONTICOLO, Giovanni, *L'Ufficio della Giustizia vecchia a Venezia dalle origini sino al 1330*, Venise, Vicentini, 1892.
- MORAW, Peter (dir.), *Unterwegssein im Spätmittelalter*, Berlin, Duncker und Humboldt, 1985.
- MOREAU, Brigitte, « La librairie parisienne du début du XVI<sup>e</sup> siècle », *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Langres, Klincksieck, 1996, p. 13-16.
- MORELLI, Jacopo, *Monumenti del principio della stampa in Venezia messi insieme da don Jacopo Morelli*, 1793.
- MORENO, Jacob Levy, *Fondements de la sociométrie*, Paris, PUF, 1954.
- MORETTI, Lino, « Il libro veneziano nei secoli », *Revue d'études italiennes* 27.4 (1981), p. 300-324.
- MORGHEN, Giovannella, « Il censimento delle edizioni italiane del XVI secolo : da strumento di informazione tradizionale ed archivio automatizzato nella rete SBN », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. 2, Rome, Bulzoni, 1992, p. 567-574.
- MORSEL, Joseph, *L'Histoire (du Moyen Âge) est un sport de combat...* Paris, LAMOP, 2007.
- MOSHER STUARD, Susan (dir.), *Women in medieval society*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1976.
- MOSHONAS, Nicolaos, « I Greci a Venezia e la loro posizione religiosa nel XV secolo », *O Eranistis* 27-28 (1967), p. 105-137.
- MOSTO, Andrea da (dir.), *L'Archivio di Stato di Venezia*, 2 t., Rome, Biblioteca d'arte editrice, 1937.
- MOTTA, Emilio, « Il tipografo Bonino da Ragusa indebitato », *Il Bibliofilo* 10 (1889), p. 81.
- « Uno stampatore del Lago Maggiore a Venezia », *Bolletino storico della Svizzera Italiana* 14 (1892), p. 199.
- MOTTA, Emilio, Pamfilo CASTALDO et Antonio PLANELLA, « Pietro Ugleimer ed il vescovo d'Aleria », *Rivista storica italiana* 1 (1884), p. 525-572.

- MOUREN, Christine, « Paul Manuce : les débuts d'un imprimeur humaniste », *Passeurs de textes : imprimeurs et libraires à l'âge de l'humanisme*, Paris, École nationale des chartes, 2012.
- MOZZATO, Andrea (dir.), *La Mariogola dell'Arte della lana di Venezia (1244-1595)*, Venise, Comitato per la pubblicazione delle fonti relative alla storia di Venezia, 2002.
- MUELLER, Reinhold C., « Aspetti sociali ed economici della peste a Venezia nel Medioevo », *Venezia e la peste, 1348-1797*, Florence, Marsilio, 1979, p. 71-76.
- *Immigrazione e cittadinanza nella Venezia medievale*, Venise, Viella, 2010.
- « Mercanti e imprenditori fiorentini a Venezia », *Società e storia* 55 (1992), p. 29-60.
- « Préface », *Per salute delle anime e delli corpi : scuole piccole a Venezia nel tardo Medioevo*, Venise, Marsilio, 2001, p. i-ix.
- « Stranieri e cultura straniera a Venezia. Aspetti economici et sociali », *Componenti storico-artistiche e culturali a Venezia*, Venise, Ateneo Veneto, 1981, p. 75-77.
- « “Veneti facti privilegio” : les étrangers naturalisés à Venise entre le xiv<sup>e</sup> et le xvi<sup>e</sup> siècle », *Les Étrangers dans la ville*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1999, p. 171-181.
- MUELLER, Reinhold C. (dir.), *Venezia e la peste, 1348-1797*, Florence, Marsilio, 1979.
- MÜLLER, Karl Otto, *Welthandelsbräuche (1480-1540)*, Berlin, Deutschen Verlags-Anstalt, 1934.
- MURANO, Michelangelo (dir.), *Componenti storico-artistiche e culturali a Venezia*, Venise, Ateneo Veneto, 1981.
- MUZZARELLI, Maria Giuseppina, Paola GALETTI et Bruno ANDREOLLI (dir.), *Donne e lavoro nell'Italia medievale*, Turin, Rosenberg & Sellier, 1991.
- NATIVEL, Colette (dir.), *Centuriae Latinae, cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières*, Genève, Droz, 2006.
- NEBBIAI DALLA GUARDA, Donatella, *La Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis en France, du ix<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1985.
- « Les réseaux de Matthias Corvin », *Contribution à l'histoire intellectuelle de l'Europe : réseaux du livre, réseaux des lecteurs*, Budapest, Országos Szévhényi Könyvtar, 2008, p. 17-28.
- « Livres, patrimoines, profession : les bibliothèques de quelques médecins en Italie (xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles) », *Les Élités urbaines au Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 1997, p. 385-441.
- NEBBIAI DALLA GUARDA, Donatella et Jean-François GENEST (dir.), *Du copiste au collectionneur. Mélanges d'histoire des textes et des bibliothèques en l'honneur d'André Vernet*, Turnhout, Brepols, 1998.
- NEDDERMEYER, Uwe, *Von der Handschrift zum gedruckten Buch. Schriftlichkeit und Leseinteresse im Mittelalter und in der frühen Neuzeit. quantitative und qualitative Aspekte*, 2 t., Wiesbaden, Harrassowitz, 1998.

- NEEDHAM, Paul, « ISTC as a tool for analytical bibliography », *Bibliography and the study of 15<sup>th</sup> century civilisation*, Londres, British library, 1987, p. 39–54.
- « Venetian Printers and Publishers in the Fifteenth Century », *Anatomie bibliogiche*, Florence, Olschki, 1999, p. 157–200.
- NEGRIN, Paola, « Licenze e privilegi di stampa a Venezia (1527–1550) », Tesi di laurea, Venise : Università degli studi di Venezia, 1990.
- NEPORI, Francesca, « Il convegno internazionale “Incunabula. Printing, Trading, Collecting, Cataloguing” », Milano, 2013. Uno sguardo di sintesi », *Bibliothecae* 2.2 (2013), p. 285–298.
- NICCOLINI, Ugo, *Espropriazione per pubblica utilità, Encyclopedia del diritto*, t. XV, Milan, 1966, p. 802–806.
- « L’ordinamento giuridico nel comune medievale », *I Problemi della civiltà comunale*, Bergamo, Fonseca, 1971, p. 59–78.
- NICOL, Donald, « Anna Notaras Palaiologina », *The Byzantine Lady. Ten Portraits, 1250–1500*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 96–109.
- *The Byzantine Lady. Ten Portraits, 1250–1500*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.
- NIETO, Philippe, « Cartographie de l’imprimerie au xv<sup>e</sup> siècle. Un exemple d’application de la base bibliographique ISTC à la recherche en histoire du livre », *Le Berceau du livre imprimé : autour des incunables*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 329–357.
- « Géographie des impressions européennes du xv<sup>e</sup> siècle », *Revue française d’histoire du livre* 118.1 (2004), p. 125–173.
- « Géographie européenne des incunables lyonnais : deux approches cartographiques », *Histoire et civilisation du livre* 2 (2006), p. 23–52.
- NOACK, Friedrich, *Das Deutschtum in Rom, seit dem Ausgang des Mittelalters*, Stuttgart/Aalen, Scientia, 1927.
- NOAKES, Susan, « The development of the book market in late Quattrocento Italy : printers’ failure and the role of the middleman », *Journal of Medieval and Renaissance Studies* 11 (1981).
- NOIZET, Hélène, Boris BOVE et Laurent COSTA (dir.), *Paris de parcelles en pixels*, Vincennes, Presses Universitaires de Vincennes, 2013.
- NOLHAC, Pierre de, *Les Correspondants d’Alde Manuce : matériaux nouveaux d’histoire littéraire, 1483–1515*, Rome, Imprimerie Vaticane, 1888.
- NOLTE, Hans-Ulrich (dir.), *Deutsche Migrationen*, Münster, LIT, 1996.
- NOVA, Giuseppe et Giuseppe CINQUEPALMI, *Carta e cartai a Brescia*, La Compagnia della stampa, 2012.
- NOVATI, Francesco, « Donne tipografe nel Cinquecento », *Il Libro e la stampa* 1 (1907), p. 41–49.
- NUCIBELLA, Bianca Maria, « Il tipografo tedesco Cristoforo Valdarfer a Padova nel 1470 », *Atti e memori dell’Accademia patavina di scienze, lettere ed arti* 89 (1976), p. 83–87.
- NUOVO, Angela, *Alessandro Paganino : 1509–1538*, Padoue, Antenore, 1990.

- « Da Trino a Venezia a Lione. Le imprese librerie dei mercanti trinesi », *Trino e l'arte tipografica nel XVI secolo* (13 avr. 2014).
  - *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, Milan, FrancoAngeli, 1998.
  - *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, Milan, FrancoAngeli, 2003.
  - « Il Corano arabo ritrovato », *La Bibliofilia* 89.3 (1987), p. 237-272.
  - « La bottega libraria tra Quattro e Cinquecento », *Per Cesare Bozzetti. Studi di letteratura e filologia italiana*, Milan, Fondazione Arnoldo/Mondadori, 1995, p. 91-115.
  - « L'avvento della stampa in Italia nei secoli XV e XVI », *Il Libro nell'Italia del Rinascimento*, Brescia, Grafo, 1998, p. 9-103.
  - « Maestri tipografi tra Venezia e il Garda : i Paganini », *Cartai e stampatori a Toscolano : vicende, uomini, paesaggi di una tradizione produttiva*, Brescia, Grafo, 1995, p. 81-98.
  - *The Book Trade in the Italian Renaissance*, Leiden/Boston, Brill, 2013.
  - « Una lettera di Michele Tramezino a Giovanni Bartolomeo Gabiano (1522) », *La Bibliofilia* 115.1 (2013), p. 147-156.
- NUOVO, Angela et Attilio Mauro CAPRONI, *Il Commercio librario a Ferrara tra XV e XVI secolo : la bottega di Domenico Sivieri*, Florence, Olschki, 1998.
- NUOVO, Angela et Christian COPPENS, *I Giolito e la stampa nell'Italia del XVI secolo*, Genève, Droz, 2005.
- NUOVO, Angela et Ennio SANDAL, *Il Libro nell'Italia del Rinascimento*, Brescia, Grafo, 1998.
- OFFENBACHER, Emile, « La bibliothèque de Willibald Pirckheimer », *La Bibliofilia* 40 (1938), p. 241-263.
- OFFENSTADT, Nicolas, *L'Historiographie, Que sais-je?*, Paris, PUF, 2011.
- OGILVIE, Sheilagh C., *Institutions and European trade : merchant guilds, 1000-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.
- OLDONI, Massimo, « Il mare di carta : la tradizione di Amalfi », *Contributi italiani alla diffusione della carta in Occidente tra XIV e XV secolo*, Fabriano, Pia Università dei Cartai, 1988, p. 83-98.
- ORENGO, Alessandro, « La stampa armena dal XVI al XVII secolo », *Armenia : impronte di una civiltà*, Venise, Skira, 2012, p. 263-268.
- ORLANDO, Ermanno, « Politica del diritto, amministrazione, giustizia. Venezia e la Dalmazia nel basso medioevo », *Venezia e Dalmazia*, Rome, Viella, 2013, p. 9-61.
- ORNATO, Ezio, « La production livresque au Moyen Âge : problèmes et méthodes d'évaluation », *Produzione e commercio della carta e del libro secc. XIII-XVIII*, Florence, Le Monnier, 1992, p. 491-501.
- « La production livresque au Moyen Âge : problèmes et méthodes d'évaluation », *La Face cachée du livre médiéval. L'histoire du livre vue par Ezio Ornatò, ses amis, ses collègues*, Rome, Viella, 1997, p. 163-178.



- ORNATO, Ezio, « Les conditions de production et de diffusion du livre médiéval (xiii<sup>e</sup>–xv<sup>e</sup> siècles). Quelques considérations générales », *La Face cachée du livre médiéval. L'histoire du livre vue par Ezio Ornato, ses amis, ses collègues*, Rome, Viella, 1997, p. 97–116.
- ORNATO, Ezio, Carla BOZZOLO et Dominique COQ, « La production du livre en quelques pays d'Europe occidentale aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles », *La Face cachée du livre médiéval. L'histoire du livre vue par Ezio Ornato, ses amis, ses collègues*, Rome, Viella, 1997, p. 197–226.
- « La production et le marché de l'incunable. Le cas des livres juridiques », *La Face cachée du livre médiéval. L'histoire du livre vue par Ezio Ornato, ses amis, ses collègues*, Rome, Viella, 1997, p. 227–244.
- ORNATO, Ezio et al., « Aspects qualitatifs de la production de papier filigrané à la fin du Moyen Âge », *Le Papier au Moyen Âge : histoire et technique*, Turnhout, Brepols, 1999, p. 177–192.
- *La Carta occidentale nel tardo medioevo*, 2 t., Rome, Istituto centrale per la patologia del libro, 2001.
- « L'utilisation du papier dans le livre italien à la fin du Moyen Âge », *La Face cachée du livre médiéval. L'histoire du livre vue par Ezio Ornato, ses amis, ses collègues*, Rome, Viella, 1997, p. 347–395.
- « Pour une histoire "multidimensionnelle" du papier filigrané. Le Progetto carta », *Le Papier au Moyen Âge : histoire et technique*, Turnhout, Brepols, 1999, p. 165–176.
- ORTALLI, Francesca, *Per salute delle anime e delli corpi : scuole piccole a Venezia nel tardo Medioevo*, Venise, Marsilio, 2001.
- OTTINO, Giuseppe, *Appunti per la storia della tipografia italiana*, Florence, Tipografia di Landi, 1869.
- OUERFELLI, Mohamed, *Le Sucre : production, commercialisation et usages dans la Méditerranée médiévale*, Leiden, Brill, 2008.
- OWEN HUGHES, Diane, « From brideprice to dowry in Mediterranean Europe », *Journal of family history* 3.3 (1978), p. 262–296.
- PADGETT, John F., « Marriage and elite structure in Renaissance Florence 1282–1500 », *REDES* 21.3 (2011).
- PADGETT, John F. et Christopher K. ANSELL, « Robust action and the rise of the Medici, 1400–1434 », *The American Journal of Sociology* 98.6 (1993), p. 1259–1319.
- PALAZZO, Chiara, « Nuove d'Europa e di Levante. Il network veneziano dell'informazione agli inizi dell'Età Moderna (1490–1520) », *Dottorato di ricerca in Storia moderna*, Venise : Ca'Foscari, 2011.
- PALLINI-MARTIN, Agnès, « Réseaux florentins, négoce et politique à Lyon autour de 1500 : Giuliano da Gagliano et la compagnie Salviati », *Thèse de doctorat*, Paris : EHESS, 2013.

- PALLISER, David M., « The role of minorities and immigrants in English medieval towns », *Il Ruolo economico delle minoranze in Europa secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 2000, p. 179–186.
- PAPADAKI, Irene, « L'attività editoriale greca a Venezia », *Pubblica Celebrazione*, Venise, Istituto ellenico di studi bizantini e postbizantini di Venezia, 1999, p. 105–132.
- PARENT-CHARON, Annie, « Associations dans la librairie parisienne du xvi<sup>e</sup> siècle », *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie xvi<sup>e</sup>–xix<sup>e</sup> siècles*, Langres, Klincksieck, 1996, p. 17–30.
- « Les grecs du roi et l'étude du monde antique », *L'Art du livre à l'Imprimerie nationale* : Paris, Imprimerie nationale, 1973, p. 55–67.
- *Les Métiers du livre à Paris au xvi<sup>e</sup> siècle : 1535–1560*, Genève/Paris, Droz/Minard/Champion, 1974.
- PARK, Robert Ezra, Ernest W. BURGESS et Morris JANOWITZ, *Introduction to the science of sociology, including the original index to basic sociological concepts*, Chicago/London, University of Chicago Press, 1969.
- PARKER, Deborah, « Women in the book trade in Italy, 1475–1620 », *Renaissance Quarterly* 49.3 (1996), p. 509–541.
- PARKES, Malcolm B., « Produzione e commercio dei libri manoscritti », *Produzione e commercio della carta e del libro secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 1992, p. 331–342.
- PASERO, Carlo, « Sguardo generale alle prime tipografie bresciane », *La Bibliofilia* 30 (1928), p. 61–66.
- PASTORELLO, Ester, *Bibliografia storico-analitica dell'arte della stampa in Venezia*, Venise, La Reale Deputazione editrice, 1933.
- « Per un'Accademia Aldina », *La Bibliofilia* 68 (1966), p. 273–282.
- *Tipografi, editori, librai a Venezia nel secolo XVI*, Florence, Olschki, 1924.
- PAUGAM, Serge, *Les Formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, PUF, 2013.
- « L'intégration sociale stratifiée : l'apport de Maurice Halbwachs à la sociologie des genres de vie », *Maurice Halbwachs : sociologue retrouvé*, Paris, Éditions de la rue d'Ulm, 2007, p. 53–84.
- PAYEN DE LA GARANDERIE, Marie-Madeleine, « Érasme : quelle conscience européenne ? », *La Conscience européenne au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècle*, Paris, Collection de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles, 1982, p. 296–308.
- PEDANI, Maria Pia, *Venezia porta d'Oriente*, Bologne, Il Mulino, 2010.
- PÉLIGRY, Christian, « Les éditeurs lyonnais et le marché espagnol aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles », *Livre et lecture en Espagne et en France sous l'Ancien régime*, Paris, ADPF, 1981, p. 84–95.

- PELLEGRINI, Letizia, « Cultura del libro e pratiche dei libri nell'Osservanza italiana (XV secolo) », *Entre stabilité et itinérance : livres et culture des ordres mendiants, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Turnhout, Brepols, 2014, p. 189-202.
- PELLETIER, André et Jacques ROSSIAUD, *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, Le Coteau, Horvath, 1990.
- PELUSI, Simonetta, « La stampa in caratteri glagotici e cirillici », *Armeni, ebrei, greci stampatori a Venezia*, Venise, Armena, 1989, p. 101-114.
- « Libri e stampatori a Venezia : un ponte verso i Balcani », *Ponti e frontiere*, Venise, Edit-Graf, 2005, p. 61-78.
- PEREZ FERNANDEZ, Jose Maria et Edward WILSON-LEE, « Introduction », *Translation and the book trade in early modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, p. 1-21.
- PEREZ FERNANDEZ, Jose Maria et Edward WILSON-LEE (dir.), *Translation and the book trade in early modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014.
- PERINI, Leandro, « Editori e potere in Italia dalla fine del secolo XV all'Unità », *Storia d'Italia. Annali 4 : Intellettuali e potere*, Turin, Einaudi, 1981, p. 765-831.
- « Firenze e la Toscana », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. 1, Rome, Bulzoni, 1992, p. 429-460.
- « I libri a stampa », *Il Rinascimento italiano e l'Europa*, t. 4, Trévis, Fondazione Cassamarca, 2005, p. 191-201.
- PERTUSI, Agostino (dir.), *Venezia e l'Oriente fra tardo Medio Evo e Rinascimento*, Florence, Sansoni, 1966.
- PESCASIO, Luigi, *L'Arte della stampa a Mantova nei secoli XV-XVI-XVII*, Mantoue, Editoriale Padus, 1971.
- PETIT, Nicolas et Annie PARENT-CHARON, *L'Éphémère, l'occasionnel et le non livre : à la bibliothèque Sainte-Geneviève, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Klincksieck, 1997.
- PETRELLA, Giancarlo, *Uomini, torchi e libri nel Rinascimento*, Udine, Forum, 2007.
- PETRUCCI, Armando, « Il libro manoscritto », *Letteratura italiana*, Turin, Einaudi, 1983, p. 499-524.
- « Introduzione », *Libri, editori e pubblico nell'Europa moderna*, Rome/Bari, Laterza, 1977, p. ix-xxix.
- « Per una nuova storia del libro », *La Nascita del libro*, Rome, Laterza, 1977, p. vii-xlviii.
- « Pouvoir de l'écriture, pouvoir sur l'écriture dans la Renaissance italienne », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 42 (1988), p. 823-847.
- PETTAS, William A., « The cost of printing a Florentine incunable », *La Bibliofilia* 75 (1973), p. 67-86.
- « The Giunti and the book trade in Lyon », *Libri, tipografi, biblioteche*, t. 1, Florence, Olshchki, 1997, p. 169-192.

- PETTAS, William Anthony, *The Giunti of Florence : a Renaissance printing and publishing family a history of the Florentine firm and a catalogue of the editions*, New Castle, Oak Knoll press, 2013.
- PETTI BALBI, Giovanna (dir.), *Comunità forestiere e nationes nell'Europa dei secoli XIII–XVI*, Naples, Liguori Editore, 2001.
- PICCINNI, Gabriella, « Differenze socio-economiche, identità civiche e “gradi di cittadinanza” a Siena nel Tre e Quattrocento », *Mélanges de l'École française de Rome – Moyen Âge* 125.2 (2013).
- « Le donne nella vita economica, sociale e politica dell'Italia medievale », *Il Lavoro delle donne*, Bari, Laterza, 1996, p. 5–46.
- PICHIORRI, Flaminia, « L'autobiographie de Charles IV », *Histoire & mesure* 18.3 (2003), p. 335–374.
- PICKWOD, Nicholas, « How greek is greek? Western european imitations of greek-style bindings », *The Book in Byzantium. Byzantine and Post-Byzantine Bookbinding*, Athènes, Hellenic Society for Bookbinding, 2008, p. 177–200.
- PIERNO, Franco (dir.), *Stampa meretrice. Scritti quattrocenteschi contro la stampa*, Venise, Marsilio, 2012.
- PIGNATTI, Terisio, *Le Scuole di Venezia*, Milan, Electa, 1981.
- PILLININI, Stefano, *Bernardino Stagnino : un editore a Venezia tra Quattro e Cinquecento*, Rome, Jouvence, 1989.
- PILORGET, Julie, « La fin du Moyen Âge, un moment charnière pour l'histoire des femmes? Les embarras de la périodisation », *Questes* 33 (2016), p. 95–107.
- PINA MARTINS, José Vitorino de, *Érasme à l'origine de l'Humanisme en Allemagne*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1997.
- PINI, Antonio Ivan, *Città, comuni e corporazioni nel Medioevo italiano*, Bologne, Clueb, 1986.
- « La ripartizione topografica degli artigiani a Bologna nel 1294 : un esempio di demografia sociale », *Artigiani e salariati : il mondo del lavoro nell'Italia dei secoli XII–XV*, Pistoia, Presso la sede del Centro di Studi di Storia e d'Arte, 1984, p. 189–224.
- *L'Associazionismo medievale : comuni e corporazioni*, Bologne, Consorzio provinciale di pubblica lettura, 1976.
- « Merci e scambi nell'Italia medievale del centro-nord », *Mercati e consumi. Organizzazione e qualificazione del commercio in Italia dal XII al XX secolo*, Bologne, Analisi, 1986, p. 29–46.
- PINTO, Giuliano, « Gli stranieri nelle realtà locali dell'Italia bassomedievale : alcuni percorsi tematici », *Dentro la città. Stranieri e realtà urbane nell'Europa dei secoli XI–XVI*, Naples, Liguori, 1999, p. 23–32.
- « I lavoratori salariati nell'Italia bassomedievale : mercato del lavoro e livelli di vita », *Travail et travailleurs en Europe au Moyen Âge et au début des Temps modernes*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1991, p. 47–62.

- PINTO, Giuliano, *Il Lavoro, la povertà, l'assistenza : ricerche sulla società medievale*, Rome, Viella, 2008.
- « La città italiana e i lavoratori della lana », *Le Migrazioni in Europa secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 1994, p. 819–824.
- « La politica demografica delle città », *Strutture familiari, epidemie, migrazioni nell'Italia medievale*, Naples, Edizioni scientifiche italiane, 1984, p. 19–44.
- PIRANI, Francesco, *I Maestri cartai*, Florence, Libreria Chiari, 2000.
- PISTARINO, Geo, *Bartolomeo Lupoto e l'arte libraria a Genova nel Quattrocento*, Florence, Di Stefano, 1961.
- PLEBANI, Tiziana (dir.), *Venezia 1469. La legge e la stampa*, Venice, Marsilio, 2005.
- PLEBANI, Tiziana, « Venezia città del libro e i luoghi di Aldo Manuzio », *Notiziario bibliografico* 71 (2015), p. 39–41.
- POHL, Hans, « Köln und Antwerpen um 1500 », *Köln, das Reich und Europa : Abhandlungen über weiträumige Verflechtungen der Stadt Köln in Politik, Recht und Wirtschaft im Mittelalter*, Cologne, Neubner, 1971.
- POLI, Liana, « Contributi sopra Bartolomeo de'Libri », *La Bibliofilia* 51 (1949), p. 9–27.
- PON, Lisa et Craig KALLENDORF (dir.), *The Books of Venice*, Lido di Venezia, Oak Knoll, 2005.
- POSTEL-LECOQ, Sylvie, « Femmes et presses à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle : quelques exemples », *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance*, Tours, Promodis, 1988, p. 253–263.
- POTTER, Jeremy, « Nicolo Zoppino and the book-trade network of Perugia », *The Italian Book, 1465–1800*, Londres, British Library, 1993, p. 135–159.
- POUMARÈDE, Géraud, *Pour en finir avec la Croisade*, Paris, PUF, 2004.
- POWITZ, Gerhardt, « Privater Buchbesitz in Frankfurt am Main während des späten Mittelalters », *Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst* 66 (2000), p. 161–199.
- POZZA, Neri, « Gutenberg e la diaspora dei tipografi di Magonza », *La Stampa degli incunaboli nel Veneto*, Vicence, Neri Pozza, 1984, p. 212–224.
- *La Stampa degli incunaboli nel Veneto : 42 illustrazioni in nero*, Vicence, Neri Pozza, 1984.
- « L'editoria veneziana da Giovanni da Spira ad Aldo Manuzio », *La Stampa degli incunaboli nel Veneto*, Vicence, Neri Pozza, 1984, p. 9–36.
- PRAK, Maarten, Catharina LIS et Jan LUCASSEN (dir.), *Craft Guilds in the Early Modern Low Countries : Work, Power and Representation*, Aldershot, Ashgate, 2006.
- PREDELLI, Riccardo, « Contratto per la stampa di un libro », *Archivio Veneto* 32.16 (1886), p. 190–192.
- PRETE, Sesto, « Consensi e dissensi tra gli umanisti sui primi libri a stampa », *De Captu Lectoris. Wirkung des Buches im 15. und 16. Jahrhundert*, Berlin, de Gruyter, 1988, p. 203–217.
- PRETO, Paolo, *Venezia e i Turchi*, Florence, Sansoni, 1975.
- Problèmes et méthodes de la biographie*, Paris, PUF, 1985.

- PROCTOR, Robert, *The Printing of Greek in the fifteenth century*, Oxford, Oxford University Press, 1900.
- PROSPERI, Adriano (dir.), *Dizionario storico dell'Inquisizione*, avec la coll. de Vincenzo LAVENIA et John TEDESCHI, 4 t., Pise, Edizione della Normale, 2010.
- PULLAN, Brian, « Natura e carattere delle Scuole », *Le Scuole di Venezia*, Milan, Electa, 1981, p. 9–26.
- *Rich and poor in Renaissance Venice : the social institutions of a Catholic state, to 1620*, Oxford, Blackwell, 1971.
- « The conversion of the Jews : the style of Italy », *Bulletin of the John Rylands University Library of Manchester* 70 (1988), p. 53–70.
- « The occupations and investments of the Venetian nobility in the middle and late sixteenth century », *Renaissance Venice*, Londres, Faber et Faber, 1973, p. 379–408.
- QUELLER, Donald, « The Venetian family and the Estimo of 1379 », *Law, custom, and the social fabric in Medieval Europe : essays in honor of Bryce Lyon*, Kalamazoo, Western Michigan University, 1990, p. 185–234.
- QUÉNIART, Jean, *L'Imprimerie et la librairie à Rouen au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1969.
- QUERTIER, Cédric, Roxane CHILA et Nicolas PLUCHOT (dir.), « Arriver » en ville. *Les migrants en milieu urbain au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013.
- QUONDAM, Amedeo, « La letteratura in tipografia », *Letteratura italiana*, Turin, Einaudi, 1983, p. 555–686.
- « “Mercanzia d'onore”, “Mercanzia d'utile” : produzione libraria e lavoro intellettuale a Venezia nel Cinquecento », *Libri, editori e pubblico nell'Europa moderna*, Rome/Bari, Laterza, 1977, p. 51–104.
- “Questo povero cortegiano” : *Castiglione, il libro, la storia*, Rome, Bulzoni, 2000.
- RABIER, Christelle, « *The System of Professions*, entre sociologie et histoire », *Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago*, t. 2, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016.
- RACINE, Pierre, « Plaisance du x<sup>e</sup> à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, essai d'histoire urbaine », Thèse de doctorat, Paris : Université Panthéon-Sorbonne, 1977.
- RAGGIO, Osvaldo, *Faide e parentele : lo stato genovese visto dalla Fontanabuona*, Turin, Einaudi, 1990.
- RAINES, Dorit, *L'Invention du mythe aristocratique. L'image de soi du patriciat vénitien au temps de la Sérénissime*, 2 t., Venise, Istituto veneto di scienze, lettere ed arti, 2006.
- RAMMSTEDT, Otthein, « L'étranger de Georg Simmel », *Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est* 21 (1994), p. 146–153.
- RAPP, Francis, « Les confréries d'artisans dans le diocèse de Strasbourg à la fin du Moyen Âge », *Bulletin de la société académique du Bas Rhin* 93–94 (1970), p. 10–28.

- RAVEN, James, « Book distribution networks in early modern Europe : the case of the Western Fringe ca. 1400–1800 », *Produzione e commercio della carta e del libro secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 1992, p. 583–630.
- RAVID, Benjamin, « Curfew time in the Ghetto of Venice », *Medieval and Renaissance Venice*, Urbana/Chicago, University of Chicago Press, 1999.
- « From yellow to red : on the distinguishing head-covering of the Jews of Venice », *The Frank Talmage Memorial Volume II*, Hanovre, University Press of New England, 1992, p. 179–210.
- « The Venetian government and the Jews », *The Jews of early modern Venice*, Manchester, John Hopkins University Press, 2001, p. 3–30.
- « Venice and its minorities », *A Companion to Venetian History, 1400–1797*, Leiden, Brill, 2013, p. 449–485.
- REDGRAVE, Gibert Richard, *Erhard Ratdolt and his work at Venice*, Berlin, Chiswick Press, 1894.
- REDON, Odile, « Aspects économiques de la discrimination et de la “marginalisation” des femmes, XIII<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles », *La Donna nell'economia secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 1990, p. 441–460.
- *L'Espace d'une cité : Sienne et le pays siennois*, Rome, École française de Rome, 1994.
- REED, Marcia et Bettina WAGNER (dir.), *Early printed books as material objects*, Proceedings of the Conference organized by the IFLA rare books and manuscripts section, Munich, 19–21 August 2009, Berlin, De Gruyter, 2010.
- REIDY, Denis V. (dir.), *The Italian Book, 1465–1800 : studies presented to Dennis E. Rhodes on his 70<sup>th</sup> birthday*, Londres, The British Library, 1993.
- REINHARD, Wolfgang (dir.), *Humanismus im Bildungswesen des 15. und 16. Jahrhunderts*, Hemsbach, Acta humanoria, 1984.
- REININGHAUS, Wilfried, « Migrationen von Handwerkern. Anmerkungen zur Notwendigkeit von Theorien, Konzepten und Modellen », *Handwerk in Europa vom Spätmittelalter bis zur frühen Neuzeit*, Munich, Oldenbourg, 1999, p. 195–212.
- RENAUDET, Augustin, *Érasme et l'Italie*, Paris, Droz, 1998.
- RENOUARD, Antoine-Augustin, *Annales de l'imprimerie des Alde*, Paris, Crapeler, 1825.
- RENOUARD, Philippe, *Imprimeurs et libraires parisiens du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bibliothèque nationale, 1982.
- RENOUARD, Yves, *Les Hommes d'affaires italiens du Moyen Âge*, Paris, Diderot, 1998.
- RESKE, Christoph, *Die Buchdrucker des 16. und 17. Jahrhunderts im deutschen Sprachgebiet : auf der Grundlage des gleichnamigen Werkes von Josef Benzing*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2007.
- RESTA, Gianvito, « La stampa in Sicilia nel Cinquecento », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. 2, Rome, Bulzoni, 1992, p. 777–841.

- REVEL, Jacques, « Histoire et sciences sociales : les paradigmes des Annales », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 34.6 (1979), p. 1360–1376.
- REVEL, Jacques (dir.), *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard, 1996.
- « L'histoire au ras du sol », *Le Pouvoir au village*, Paris, Gallimard, 1989, p. i–xxxiii.
  - « L'institution et le social », *Les Formes de l'expérience : une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 63–84.
  - « Micro-analyse et construction du social », *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard, 1996, p. 15–36.
- REYERSON, Kathryn, « La mobilité sociale : réflexions sur le rôle de la femme », *La Mobilité sociale nel Medioevo*, Rome, École française de Rome, 2010, p. 491–511.
- « Women in business in medieval Montpellier », *Women and work in Preindustrial Europe*, Bloomington, Indiana University Press, 1986, p. 117–144.
- RHEIN, Stefan, « Reuchlin und Italien : eine Einführung », *Reuchlin und Italien*, Stuttgart, Thorbecke, 1999.
- RHODES, Dennis Everard, *Annali tipografici di Lazzaro de' Soardi*, Florence, Olschki, 1978.
- « Antonio Zanchi of Bergamo printer or publisher at Venice and Mantua », *Gutenberg Jahrbuch* 31 (1956), p. 141–144.
  - *Silent Printers : anonymous printing at Venice in the sixteenth century*, Londres, The British library, 1995.
  - « Some non-Italian publishers of Venetian-printed liturgies », *Gutenberg-Jahrbuch* 81 (), p. 243–244.
- RHODES, Neil, « Afterword », *Translation and the book trade in early modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, p. 217–226.
- RICCIARELLI, Giacomo, « Mercanti di incunaboli a Perugia », *Bolletino della deputazione di storia patria per l'Umbria* 70 (1973), p. 1–20.
- RICHARD, Olivier, « Le citoyen assermenté, Le serment comme instrument d'encadrement de la population urbaine xv<sup>e</sup>–xvi<sup>e</sup> siècle (Bâle, Berne, Lucerne, Zurich) », *Former un bon citoyen. Ordre social et discipline morale dans les villes de l'espace suisse (xiii<sup>e</sup>–xviii<sup>e</sup> s.)* Neuchâtel, Alphil/Presses universitaires suisses, 2014.
- RICHARDSON, Brian, « La stampa », *Il Rinascimento italiano e l'Europa*, t. 2, Trévis, Fondazione Cassamarca, 2005.
- *Print Culture in Renaissance Italy : the editor and the vernacular text, 1470–1600*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.
  - *Printing, writers and readers in Renaissance Italy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- RICHTER, Günther, « Humanistische Bücher in Buchhändlerkatalogen des 15. und 16. Jahrhunderts », *Das Verhältnis der Humanisten zum Buch*, Bonn, Bad Godesberg, 1977.



- RICŒUR, Paul, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.
- *Temps et récit*, Paris, Seuil, 1983.
- RIDOLFI, Roberto, « Francesco della Fontana, stampatore e libraio a Venezia », *Studi bibliografici*, Florence, Olschki, 1967, p. 53–66.
- *La Stampa in Firenze nel secolo XV*, Florence, Olschki, 1958.
- « Proposta di ricerche sulle stampe et gli stampatori del Quattrocento », *La Bibliofilia* 51 (1949), p. 1–8.
- RIGONI, Erice, « Stampatori del sec. XV a Padova », *Atti e memorie della R. Accademia in Padova* NS 50 (1933), p. 277–333.
- RITTER, François, *Histoire de l'imprimerie alsacienne aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles*, Strasbourg/Paris, Le-roux, 1955.
- RIVA, Franco, « Tipografi ed editori dal 1472 al 1800 », *Cultura e vita civile a Verona, Vérone*, Lino- tipia Veronese di Alfio Fiorini, 1979, p. 319–370.
- RIVOLI, duc de, *Études sur l'art de la gravure sur bois à Venise*, Paris, Rothschild, 1914.
- *Les Missels imprimés à Venise de 1481 à 1600*, Paris, Rothschild, 1896.
- ROBERTSON, Edward, *Aldus Manutius, the Scholar Printer. 1450–1515*, Manchester, Manchester Uni- versity Press, 1950.
- RODRIGUEZ-BERNAL, Francesco, « La noblesse médiévale dans la Catalogne centrale (x<sup>e</sup>–xiii<sup>e</sup> siè- cles) : un parcours méthodologiques », *Le Médiéviste et la monographie familiale : sources, méthodes et problématiques*, Turnhout, Brepols, 2004.
- ROECK, Bernd (dir.), *Venedig und Oberdeutschland in der Renaissance : Beziehungen zwischen Kunst und Wirtschaft*, Sigmaringen, Thorbecke, 1993.
- ROEDIGER, Francesco, « Lo Zoppino », *Giornale degli Eruditi e Curiosi* 2 (1883), p. 400.
- ROGLEDI MANNI, Teresa, *La Tipografia a Milano nel XV secolo*, Florence, Olschki, 1980.
- RÖHRICHT, Reinhold, *Deutsche Pilgerreisen nach dem Heiligen Lande*, Aalen, Scientia, 1967.
- ROMANI, Valentino, *Clemente da Padova, Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 26, en ligne, Rome, Treccani, 1982.
- « Luoghi editoriali in Roma e nello Stato della Chiesa », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. 1, Rome, Bulzoni, 1992, p. 515–532.
- ROMANIN, Samuele, *Storia documentata di Venezia*, 10 t., Venise, Naratovich, 1853.
- ROMANO, Dennis, *Housecraft and statecraft : domestic service in Renaissance Venice, 1400–1600*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1996.
- *Patricians and Popolani : the social foundations of the Venetian Renaissance state*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1987.
- ROMANO, Ruggiero (dir.), *Storia dell'economia italiana. 1. Il Medioevo : dal crollo al trionfo*, Turin, Einaudi, 1990.
- RÖSCH, Gerhard, « Il Fondaco dei Tedeschi », *Venezia e la Germania*, Milan, Electa, 1986, p. 51–72.

- ROSÉ, Isabelle, « Reconstitution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge. Approche des pratiques sociales de l'aristocratie à partir de l'exemple d'Odon de Cluny († 942) », *REDES* 21.5 (2011), p. 199–272.
- ROSENBAND, Leonard N., « Formazione ed evoluzione dei centri della produzione della carta », *Produzione e commercio della carta e del libro secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 1992, p. 49–72.
- ROSENTAL, Paul-André, « Construire le “macro” par le “micro” : Fredrik Barth et la microstoria », *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard, 1996, p. 141–160.
- ROSENTHAL, Avraham, « Daniel Bomberg and his Talmud editions », *Gli Ebrei e Venezia : secoli XIV–XVIII*, Milan, Edizioni Comunità, 1987, p. 375–416.
- ROSIER-CATACH, Irène, *La Parole efficace : signe, rituel, sacré*, Paris, Seuil, 2004.
- ROSS, Elizabeth, *Picturing Experience in the Early Printed Book : Breydenbach's 'Peregrinatio' from Venice to Jerusalem*, University Park, University of Pennsylvania Press, 2014.
- « The reception of islamic culture in the book collection of Peter Ugelheimer, » *The Books of Venice*, Lido di Venezia, Oak Knoll Press, 2005, p. 127–144.
- ROSSETTI, Gabriella (dir.), *Dentro la città. Stranieri e realtà urbane nell'Europa dei secoli XI–XVI*, Naples, Liguori, 1999.
- ROSSETTI, Gabriella, « Introduzione », *Dentro la città. Stranieri e realtà urbane nell'Europa dei secoli XI–XVI*, Naples, Liguori, 1999, p. xiii–xxxiii.
- ROSSI, Vittorio, « Altre donne tipografe nel Cinquecento », *Il Libro e la stampa* I (1907), p. 135–136.
- « Un incendio a Venezia e il tipografo Bernardino Benalio », *Il Libro e la stampa* IV (1910), p. 51–55.
- ROSSIAUD, Jacques, *Lyon 1250–1550 : réalités et imaginaires d'une métropole*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.
- ROSSIAUD, Jacques et Maria-Anne PRIVAT-SAVIGNY, *Lyon : la rivière et le fleuve*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2013.
- ROSTENBERG, Leona, « The libraries of three Nuremberg Patricians, 1491–1568 », *The Library Quarterly* 13.1 (1943), p. 21–33.
- ROTH, Cecil, *Gli Ebrei in Venezia*, Rome, Forni, 1933.
- ROTHMAN, Ella Natalie, *Brokering empire : trans-imperial subjects between Venice and Istanbul*, Ithaca, Cornell University Press, 2012.
- ROTHMANN, Michael, *Die Frankfurter Messen im Mittelalter*, Francfort, Steiner, 1998.
- ROTONDO, Antonio, « Editoria e censura nel Cinquecento », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. I, Rome, Bulzoni, 1992, p. 21–48.
- ROUBERT, Jacqueline, « La situation de l'imprimerie lyonnaise à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle », *Cinq Études lyonnaises*, Genève, Droz, 1966, p. 77–111.

- ROUSE, Richard H. et Mary A. ROUSE, *Manuscripts and their makers. Volume one : commercial book producers in medieval Paris, 1200–1500 : illiterati et uxorati*, Turnhout/Londres, Brepols/Harvey Miller, 2000.
- ROUX, S., « Les femmes dans les métiers parisiens : XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* 3 (1996), p. 13–30.
- ROUXPETEL, Camille, « Le turban fait-il l'oriental? Les Chrétiens de la ceinture dans les récits de pèlerinage occidentaux (XIII<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècles) », *Questes* 25 (2013), p. 23–33.
- ROZZO, Ugo (dir.), *La Censura libraria nell'Europa del secolo XVI*, Udine, Forum Editrice, 1997.
- ROZZO, Ugo, *Linee per una storia dell'editoria religiosa in Italia (1465–1600)*, Udine, Arti grafiche friulane, 1993.
- RUFFINI, Graziano, *La Chasse aux livres : bibliografia e collezionismo nel viaggio in Italia di Étienne-Charles de Loménie de Brienne e François-Xavier Laire (1789–1790)*, Florence, Firenze University Press, 2012.
- RUGGIERO, Guido, *Patrizi e malfattori. La violenza a Venezia nel primo Rinascimento*, Bologne, Il Mulino, 1982.
- *The Boundaries of Eros : sex crime and sexuality in Renaissance Venice*, New York/Oxford, Oxford University Press, 1985.
- *Violence in early Renaissance Venice*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1980.
- RUSCONI, Roberto, « I frati Minori dell'Osservanza in Italia dopo il Concilio di Trento : circolazione di libri e strumenti di formazione intellettuale (sulla base delle biblioteche convenzionali e personali) », *Identités franciscaines à l'âge des Réformes*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2005, p. 385–409.
- RUTENBURG, Victor, « Arti e corporazioni », *Storia d'Italia*, t. 2, Turin, Einaudi, 1975.
- RUZZIER, Chiara, Xavier HERMAND et Ezio ORNATO, *Les Stratégies éditoriales à l'époque de l'incunable : le cas des anciens Pays-Bas*, Turnhout, Brepols, 2012.
- SACHET, Paolo, « “Vivre, pour ainsi dire, au milieu de ces livres” : la collezione aldina di Antoine-Augustin Renouard », International Conference Aldo Manuzio e la costruzione del mito/-Aldus Manutius and the Making of the Myth, Venise, 28 fév. 2015.
- SAFFREY, Henri Dominique, « Sur une édition de Suétone parue à Lyon en octobre 1508 », *Humanisme et imagerie aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles : études iconologiques et bibliographiques*, Paris, Vrin, 2003, p. 229–238.
- SALVIONI, Giovan Battista, « L'arte della stampa nel Veneto. La proprietà letteraria nel Veneto », *Giornale degli economisti pubblicato della Società d'Incoraggiamento di Padova* 4 (1877), p. 191–21 et 261–285.
- SALZBERG, Rosa, *Ephemeral City. Cheap print and urban culture in Renaissance Venice*, Manchester, Manchester University Press, 2014.

- « Masculine republics : establishing authority in the early modern Venetian printshop », *Governing Masculinities in the early modern period*, Farnham/Burlington, Ashgate, 2011, p. 47-64.
  - « The richest man in Italy : Aldo manuzio and the value of male friendship », *Symposium held at Ormond College*, Melbourne, University of Melbourne, 2004, p. 177-198.
- SANDAL, Ennio, « Cartai e stampatori nel Bresciano fra Quattro e Seicento », *Il Libro nell'Italia del Rinascimento*, Brescia, Grafo, 1998, p. 161-217.
- « Gabriele di Pietro, uno stampatore veneto a Toscolano », *Cartai e stampatori a Toscolano : vicende, uomini, paesaggi di una tradizione produttiva*, Brescia, Grafo, 1995, p. 67-80.
  - « I centri editoriali della Lombardia », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. 1, Rome, Bulzoni, 1992, p. 277-308.
  - « La stampa e il commercio del libro nell'area del dominio veneto e nel Principato trentino », *Mulini da carta : le cartiere dell'alto Garda : tini e torchi fra Trento e Venezia*, Vérone, Cartiere Fedrigoni, 2001, p. 163-222.
- SANDER-FAES, Stephan Karl, *Urban Elites of Zadar. Dalmatia and the Venetian Commonwealth (1540-1569)*, Rome, Viella, 2013.
- SANTORO, Marco (dir.), *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, 2 t., Actes du congrès de Rome, 17-21 octobre 1989, Rome, Bulzoni, 1992.
- SAPORI, Armando, « Il personale delle compagnie mercantili del Medioevo », *Archivio Storico Italiano* 98.372 (1939), p. 121-187.
- SAPORI, Armando et Lucien FEBVRE, *Le Marchand italien au Moyen Âge : conférences et bibliographie*, Paris, Colin, 1952.
- SAYAD, Abdelmalek, *La Double Absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.
- « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales* 15 (1977), p. 59-79.
  - *L'Immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Paris, Raisons d'agir éditions, 2006.
- SAYOUS, André, « Les transformations des méthodes commerciales dans l'Italie médiévale », *Annales d'histoire économique et sociale* 1.2 (1929), p. 161-176.
- SBRICCOLI, Mario, *L'Interpretazione dello statuto : contributo allo studio della funzione dei giuristi nell'età comunale*, Milano, Giuffrè, 1969.
- SBRIZIOLO, Lia, « Per la storia delle confraternite veneziane : dalle deliberazioni miste del Consiglio dei Dieci (1310-1476), *scolae communes*, artigiane e nazionali », *Atti del Istituto Veneto di Scienze, lettere ed Arti, classe Scienze morali, lettere ed arti* 126 (1967), p. 404-442.
- SCAPECCHI, Piero, « Tra il Giglio e l'Ancora. Uomini, idee e libri nella bottega di Manuzio », *Aldus Manutius and Renaissance Culture*, Florence, Olschki, 1998, p. 17-30.

- SCARABELLO, Giovanni, « Caratteri e funzioni socio-politiche dell'associazionismo a Venezia sotto la Repubblica », *Scuole di arti mestieri e devozione a Venezia*, Venise, Arsenale Cooperativa Editrice, 1981, p. 5-24.
- SCARCIA, Giulia, « *Comburgenses et cohabitatores* : aspetti e problemi della presenza dei "lombardi" tra Savoia e Svizzera », *Comunità forestiere e nationes nell'Europa dei secoli XIII-XVI*, Naples, Liguori Editore, 2001, p. 113-134.
- « Une intégration possible : le cas des "Lombards" en Suisse Romande », *Études savoisiennes* 5-6 (1996), p. 47-84.
- SCHERMAN, Mathieu, *Familles et travail à Trévis à la fin du Moyen Âge (vers 1434-vers 1509)*, Rome, École française de Rome, 2013.
- SCHMID, Anton, *Ottaviano dei Petrucci da Fossombrone, der erste Erfinder des Musiknotendruckes mit beweglichen Metalltypen, und seine Nachfolger im sechzehnten Jahrhunderte*, Vienne, Rohrmann, 1845.
- SCHOLDERER, Victor, « A Fleming in Venetia : Gerardus de Lisa, printer, bookseller, schoolmaster and musician », *Fifty Essays in fifteenth and sixteenth century bibliography*, Amsterdam, Hertzberger et co, 1966, p. 113-125.
- « Printing in Venice to the end of 1481 », *The Library* (1924), p. 129-152.
- SCHÜCK, Julius, *Aldus und seine Zeitgenossen in Italien und in Deutschland*, Sändig, Walluf, 1862.
- SCHULZ, Knut, « Deutsche Handwerkergruppen in Italien, besonders in Rom (14.-16. Jh) », *Le Migrazioni in Europa secc. XIII-XVIII*, Florence, Le Monnier, 1994, p. 567-591.
- « Die Handwerksgelesen », *Unterwegssein im Spätmittelalter*, Berlin, Duncker und Humbolt, 1985, p. 71-92.
- SCHULZ, Knut (dir.), *Handwerk in Europa : vom Spätmittelalter bis zur Frühen Neuzeit*, Munich, Oldenbourg, 1999.
- *Handwerksgelesen und Lohnarbeiter*, Sigmaringen, Thorbecke, 1985.
- « La migrazione di tecnici, artigiani e artisti », *Il Rinascimento italiano e l'Europa*, t. 3, Trévis, Fondazione Cassamarca, 2005, p. 89-114.
- « Unterwegssein im Spätmittelalter. Einleitende Bemerkungen », *Unterwegssein im Spätmittelalter*, Berlin, Duncker und Humbolt, 1985, p. 9-15.
- « Verflechtung des europäischen Handwerks vom 14. bis zum 16. Jahrhundert. Einführende Bemerkungen », *Handwerk in Europa vom Spätmittelalter bis zur frühen Neuzeit*, Munich, Oldenbourg, 1999, p. vii-xviii.
- SCHWINT, Didier, *Le Savoir artisan : l'efficacité de la mètis*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- SEGARIZZI, Arnaldo, « Un calligrafo milanese », *Ateneo Veneto* 32.1 (1909), p. 63-77.
- SERRA ZANETTI, Alberto, « Il tipografo ambulante Francesco Garrone e una sua sconosciuta edizione bolognese », *La Bibliofilia* 44 (1942), p. 195-208.
- SERRAI, Alfredo, *La Biblioteca di Aldo Manuzio il Giovane*, Milan, Edizioni Sylvestre Bonnard, 2007.

- SETTI, Cristina, « Sudditi fedeli o eretici tollerati? Venezia e i “greci” dal Tardo Medioevo ai consulti di Paolo Sarpi e Fulgenzio Micanzio », *Ateneo Veneto* 201.13 (2014), p. 145–182.
- SETTON, Kenneth M., *The Papacy and the Levant, (1204–1571) : the sixteenth century to the reign of Julius III*, Philadelphie, American Philosophical Society, 1984.
- SHAHAR, Shulamith, « The regulation and presentation of women in economic life (thirteenth to fifteenth centuries) », *La Donna nell'economia secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 1990, p. 501–522.
- SIMMEL, Georg, *Sociologie : étude sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF, 1999.
- SIMONETTI, Carlo Maria, « L'editoria nel '500 : problemi storiografici e culturali », *La Stampa in Italia nel Cinquecento*, t. 2, Rome, Bulzoni, 1992, p. 577–600.
- SIMONI, Carlo (dir.), *Cartai e stampatori a Toscolano : vicende, uomini, paesaggi di una tradizione produttiva*, Brescia, Grafo, 1995.
- SIMONI, Carlo, « Un'area chiave per la manifattura cartaria : Toscolano », *Mulini da carta : le cartiere dell'alto Garda : tini e torchi fra Trento e Venezia*, Vérone, Cartiere Fedrigoni, 2001, p. 223–234.
- SIMONIN, Michel, « Des livres pour l'Europe ? Réflexions sur quelques ouvrages polyglottes (xvi<sup>e</sup> siècle–début xvii<sup>e</sup> siècle) », *La Conscience européenne au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècle*, Paris, Collection de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles, 1982, p. 384–394.
- SIMON-MUSCHEID, Katharina, « Indispensable et caché. Le travail quotidien des enfants au bas Moyen Âge et à la Renaissance », *Médiévales* 15.30 (1996), p. 97–107.
- SIMONSFELD, Henry, *Der Fondaco dei Tedeschi in Venedig und die deutsch-venetianischen Handelsbeziehungen*, 2 t., Stuttgart, Cotta, 1887.
- SINCERO, Costante, *Trino, i suoi tipografi e l'abazia di Lucedio, memorie storiche con documenti inediti*, Turin, Bocca, 1897.
- SIVAZLIYAN, Baykar, « La nascita dei primi libri a stampa nel cuore della Serenissima », *Gli Armeni in Italia*, Rome, De Luca, 1990, p. 94–99.
- « Venezia per l'Oriente : la nascita del libro armeno », *Armeni, ebrei, greci stampatori a Venezia*, Venise, Armena, 1989, p. 23–38.
- SKALA, Dieter, « Vom neuen Athen zur literarischen Provinz. Die Geschichte der Frankfurter Büchermesse bis ins 18. Jahrhundert », *Brücke zwischen den Völkern : zur Geschichte der Frankfurter Messe*, t. 3, Francfort, Historisches Museum, 1991.
- SKEMER, Don C., « Book auctions and prices in Quattrocento Padua : Selling the library of Francesco Malaffi da Vicenza, 1484–1487 », *La Bibliofilia* 108.2 (2006), p. 113–158.
- SOCIÉTÉ JEAN BODIN (dir.), *La Foire*, Bruxelles, Éditions de la Librairie encyclopédique, 1953.
- SOLDI RONDININI, Gigliola, « Organizzazione e costo dei trasporti nel Medio Evo », *Mercati e consumi. Organizzazione e qualificazione del commercio in Italia dal XII al XX secolo*, Bologna, Analisi, 1986, p. 227–240.

- SOLMI, Arrigo, « Le associazioni in Italia avanti le origini del Comune », *Storia dell'economia italiana*, Turin, Einaudi, 1990, p. 81–96.
- SORDELLI, Luigi et Rossana SORDELLI, « I privilegi di stampa a Milano nel sec. XVI », *Rivista di diritto industriale* 1 (1957), p. 101–155.
- SORDELLI, Rossana et Luigi SORDELLI, « Aspetti monopolistici del commercio librario milanese in un raro documento del secolo XVI », *Rivista di storia del diritto italiano* 31 (1958), p. 343–348.
- SOROKINE, Pitirim Aleksandrovitch, *Social and Cultural Mobility*, New York, Free Press, 1964.
- SOSSON, Jean-Pierre, « Les métiers : norme et réalité. L'exemple des anciens Pays-Bas méridionaux aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *Le Travail au Moyen Âge : une approche interdisciplinaire*, Louvain-La-Neuve, Institut d'études médiévales, 1990, p. 339–348.
- SPICCIANI, Amleto, « Solidarietà, previdenza e assistenza per gli artigiani nell'Italia medioevale (secoli XII–XV) », *Artigiani e salariati : il mondo del lavoro nell'Italia dei secoli XII–XV*, Pistoia, Presso la sede del Centro di Studi di Storia e d'Arte, 1984, p. 189–224.
- SPUFFORD, Peter, Wendy WILKINSON et Sarah TOLLEY, *Handbook of Medieval exchange*, Londres, Offices of Royal Historical Society, 1986.
- STAIKOS, Konstantinos Sp., « The printing shop of Nikolaos Vlastos and Zacharias Kallierges. 500 years from the establishment of the first Greek printing press », *La Bibliofilia* 102.1 (2000), p. 11–32.
- STAZZONE, Alessandra, « Parole de marchand », *Histoire urbaine* 39.1 (2014), p. 105–120.
- STEIN, Henri, « L'origine champenoise de l'imprimeur Nicolas Jenson », *Bibliothèque de l'école des chartes* 48 (1887), p. 566–579.
- STEITZ, Georg Eduard, « Der Kanonicus Job Rohrbach am Bartholomäusstifte Frankfurter Chronik vom Jahre 1494–1502 », *Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst* 3 (1865), p. 47–205.
- STELLA, Alessandro, « "La bottega e i lavoranti". Approche des conditions de travail des Ciompi », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 44.3 (1989), p. 529–551.
- *La Révolte des Ciompi : les hommes, les lieux, le travail*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1993.
- *Un Tableau florentin du Trecento : fiscalité, topographie et société à Florence dans la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle*, Lille, ANRT, 1992.
- STEVENS, Kevin M., « Printers, publishers and bookseller in Counter-Reformation Milan : a documentary study », Thèse de doctorat, Madison : University of Wisconsin-Madison, 1992.
- « Sibling rivalry. Honor, ambition, and identity in the printing trade in early modern Milan », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée* 115.1 (2003), p. 107–122.
- STÖCKLY, Doris, *Le Système de l'incanto des galées du marché à Venise : fin XIII<sup>e</sup>–milieu XV<sup>e</sup> siècle*, Londres, Brill, 1995.
- Storia dell'artigianato europeo*, Milan, Etas, 1983.
- STRAYER, Robert W. (dir.), *The Making of modern world. Connected histories, divergent paths. 1500 to the present*, New York, St Martins Press, 1989.

- Studi bibliografici*, Atti del convegno dedicato alla storia del libro italiano nel V centenario dell'introduzione dell'arte tipografica in Italia. Bolzano, 7–8 ottobre 1965, Florence, Olschki, 1967.
- Studi in onori di Armando Saponi*, 2 t., Milan, Istituto editoriale Cisalpino, 1957.
- SUAREZ, Michael Felix et H. R. WOUDHUYSEN (dir.), *The Book : a global history*, Oxford, Oxford university press, 2013.
- SUBRAHMANYAM, Sanjay, *Comment être un étranger, de Venise à Goa*, Paris, Alma, 2013.
- *L'Empire portugais d'Asie, 1500–1700*, Paris, Points, 2013.
- TAMANI, Giuliano (dir.), *L'Attività editoriale di Gershom Soncino, 1502–1527*, Actes du congrès, Soncino, 17 septembre 1995, Soncino, Edizioni dei Soncino, 1997.
- TANZINI, Lorenzo, *A Consiglio : la vita politica nell'Italia dei comuni*, Rome, Laterza, 2014.
- TATARENKO, Laurent, « Postface. Pour une histoire croisée des pratiques marchandes », *Mélanges de l'École française de Rome – Moyen Âge* 127.2 (2015), en ligne.
- TENENTI, Alberto, *Naufrages, corsaires et assurances maritimes à Venise : 1592–1609*, Paris, SEVPEN, 1959.
- TENENTI, Alberto et Ugo TUCCI (dir.), *Storia di Venezia : dalle origini alla caduta della serenissima*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1996.
- TESNIÈRE, Marie-Hélène, « Du manuscrit à l'imprimé. Les derniers siècles du Moyen Âge », *Paris, capitale des livres : le monde des livres et de la presse à Paris, du Moyen Âge au xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2007, p. 13–26.
- TESSIER, Andrea, « Stampatori in Venezia nel secolo XV », *Archivio Veneto* 34 (1887), p. 198.
- THAMER, Hans-Ulrich, « Gesellen, Vaganten und fahrende Gewerbe », *Deutsche im Ausland – Fremde in Deutschland Migration in Geschichte und Gegenwart*, Munich, Beck, 1993, p. 231–235.
- « In Europa zu Hause : grossbürgerliche Kultur und höfisches Leben », *Deutsche im Ausland – Fremde in Deutschland Migration in Geschichte und Gegenwart*, Munich, Beck, 1993, p. 236–241.
- THOMAS, William Isaac et Florian ZNANIECKI, *Le Paysan polonais en Europe et en Amérique : récit de vie d'un migrant*, Chicago, 1919, Paris, Nathan, 1998.
- THOMPSON, Kathleen, « Family history and the study of the Anglo-Norman Aristocracy (1066–1204) », *Le Médiéviste et la monographie familiale : sources, méthodes et problématiques*, Turnhout, Brepols, 2004.
- TIBERJ, Vincent, *Intégration, Les 100 mots de la sociologie*, en ligne, Paris, PUF, 2014.
- TINAZZO, Giampietro, « Il tipografo-editore Iacopo Pocatela (Pavia 1490–Venezia 1538) », *Atti e memorie dell'Accademia patavina di scienze, lettere ed arti* 70.3 (1957), p. 133–168.
- TINTI, Paolo, *Griffo, Francesco*, *Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 59, en ligne, Rome, Treccani, 2002.



- TINTI, Paolo, *Guerralda, Bernardino, Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 60, en ligne, Rome, Treccani, 2003.
- TO FIGUERAS, Lluís, « Systèmes successoraux et mobilité sociale aux alentours de 1300 : les contrats de mariage d'Amer et de Besalu en Vieille Catalogne », *La Mobilità sociale nel Medioevo*, Rome, École française de Rome, 2010, p. 453–490.
- TOCH, Michael, « Jews and commerce : modern fancies and medieval realities », *Il Ruolo economico delle minoranze in Europa secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 2000, p. 43–58.
- TODESCHINI, Giacomo, « Olivi e il mercator cristiano », *Pierre de Jean Olivi (1248–1298)*, Paris, Vrin, 1999.
- TONELLI, Giulia, « “Sotto il segno della Torre a pie’ del Ponte di Rialto”. Giovan Battista Pederzano editore-libraio nella Venezia del Cinquecento », *La Bibliofilia* 114.1 (2012), p. 71–132.
- TORTORELLI, Gianfranco, *Studi di storia dell’editoria italiana*, Bologne, Pàtron editore, 1989.
- TOUBERT, Pierre, *Les Structures du Latium médiéval : le Latium méridional et la Sabine du IX<sup>e</sup> siècle à la fin du XII<sup>e</sup> siècle*, 2 t., Rome, Italie, École française de Rome, 1973.
- TREBBI, Giuseppe, « I diritti di cittadinanza nelle repubbliche italiane dalla prima età moderna : gli esempi di Venezia e di Firenze », *Cittadinanza*, Trieste, Edizione Università di Trieste, 2001, p. 135–181.
- TRISTANO, Caterina, « Economia del libro in Italia tra la fine del XV e l’inizio del XVI secolo : il costo del libro “nuovo” », *Bulletin du bibliophile* 2 (1991).
- « Economia del libro in Italia tra la fine del XV e l’inizio del XVI secolo : il prezzo del libro vecchio », *Liber/Libra. Il mercato del libro manoscritto nel medioevo italiano*, Rome, Jouvence, 2005, p. 161–189.
- TRIVELLATO, Francesca, *The Familiarity of strangers : the Sephardic diaspora, Livorno and cross-cultural trade in the early modern period*, New Haven, Yale University Press, 2009.
- TROVATO, Paolo, *Con ogni diligenza ricorretto. La stampa e le revisioni editoriali dei testi letterari italiani, 1470–1570*, Bologne, Il Mulino, 1991.
- « Il libro in Toscana nell’età di Lorenzo », *L’Ordine dei tipografi : lettori, stampatori, correttori tra Quattro e Cinquecento*, Rome, Bulzoni, 1998, p. 49–89.
- *L’Ordine dei tipografi : lettori, stampatori, correttori tra Quattro e Cinquecento*, Roma, Bulzoni, 1998.
- TUCCI, Ugo, *Mercanti, navi, monete nel Cinquecento veneziano*, Bologne, Il Mulino, 1981.
- « Monete e banche nel secolo del ducato d’oro », *Storia di Venezia : dalle origini alla caduta della Serenissima*, t. 5, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1995, p. 753–806.
- ULUHOGLIAN, Gabriella, Boghos LEVON ZEKIYAN et Vartan KARAPETIAN (dir.), *Armenia : impronte di una civiltà*, Venise, Skira, 2012.
- VAGLIA, Ugo, « I Da Sabbio, stampatori in Brescia », *Commentari dell’Ateneo di Brescia* 172 (1973), p. 59–87.

- VALERANI, Flavio, *I Primordi della stampa in Casale e i tipografi casalesi : saggio storico-bibliografico*, Alessandria, Gazzotti, 1914.
- VALSSI SPONZA, Despina, « I greci a Venezia : una presenza costante nell'editoria (secc. XV–XX) », *Armeni, ebrei, greci stampatori a Venezia*, Venise, Armena, 1989, p. 71–100.
- VAN DER HAEGEN, Pierre, *Basler Wiegendrucke*, Bâle, Öffentliche Bibliothek der Universität Basel, 1998.
- *Der Frühe Basler Buchdruck*, Bâle, Öffentliche Bibliothek der Universität Basel, 2001.
- VAN DER MEERSCH, P. C., *Recherches sur la vie et les travaux de quelques imprimeurs belges établis à l'étranger pendant les xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles*, Gand, Hebbelynck, 1844.
- VARANINI, Gian Maria, « Gli archivi giudiziari della Terraferma veneziana. Città e centri minori (secoli XV–XVIII) », *La Documentazione degli organi giudiziari nell'Italia tardo-medievale e moderna*, Rome, Ministero per i beni e le attività culturali, 2012, p. 337–357.
- « Nuove schede e proposte per la storia della stampa a Verona nel Quattrocento », *Atti e memorie dell'Accademia di agricoltura scienze e lettere di Verona* 163 (1986), p. 243–267.
- VARRY, Dominique (dir.), *50 Ans d'histoire du livre : 1958–2008*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2014.
- VAUCHEZ, André, « “Homo mercator vix aut numquam potest Deo placere” : quelques réflexions sur l'attitude des milieux ecclésiastiques face aux nouvelles formes de l'activité économique au XII<sup>e</sup> et au début du XIII<sup>e</sup> siècle », *Le Marchand au Moyen Âge*, Reims, Cid édition, 1988, p. 211–217.
- VAUCHEZ, André (dir.), *La Religion civique à l'époque médiévale et moderne*, Paris, École française de Rome, 1995.
- VELDMAN, Ilja, « The business of prints in the North (c. 1575–1650) and the publishing house of Crispijn de Passe », *Economia e arte secc. XIII–XVIII*, Florence, Le Monnier, 2002, p. 795–822.
- VENEZIANI, Paolo, *De Lisa, Gerardo*, *Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 36, en ligne, Rome, Treccani, 1988.
- « Il libraio al segno della fontana », *Gutenberg-Jahrbuch* 74 (1999), p. 242–266.
- *La Tipografia a Brescia nel XV secolo*, Florence, Olschki, 1986.
- *Manzolo, Michele*, *Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 69, en ligne, Rome, Treccani, 2007.
- VERDIER, Raymond (dir.), *Le Serment*, 2 t., Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1991.
- VERGER, Jacques, « Un essai de biographies croisées (saint Bernard/Abélard) et ses enseignements », *Problèmes et méthodes de la biographie*, Paris, PUF, 1985.
- VERNARECCI, Augusto, *Ottaviano de'Petrucci da Fossombrone, inventore dei tipi mobili metallici fusi della musica nel secolo XV*, Fossombrone, Monacelli, 1881.
- VERNET, André, « L'histoire de la bibliothèque des Fugger », *Scriptorium* 15 (1961), p. 302–307.

- VEYRIN-FORRER, Jeanne, « L'atelier de la Sorbonne et ses mécènes (1470–1473) », *L'Art du livre à l'Imprimerie nationale*, Paris, Imprimerie nationale, 1973, p. 33–53.
- VIANELLO, Andrea, *L'Arte dei calegheri e zavateri di Venezia tra XVII e XVIII secolo*, Venise, Istituto veneto di scienze lettere ed arti, 1993.
- VIANELLO, Nereo, « La stampa nella società veneta del secolo XV », *Commentari dell'Ateneo di Brescia* 172 (1973), p. 45–58.
- « Per gli “annali” dei Sessa, tipografi ed editori in Venezia nei secoli XV–XVII », *Accademie e biblioteche d'Italia* 38.2 (1970), p. 262–285.
- VIANELLO, Riccardo, *Murano. La sua grande storia ed i suoi grandi uomini*, Venise, Minosse, 1964.
- VIGGIANO, Alfredo, « Interpretazione della legge e mediazione politica. Note sull'Avogaria di Comun nel secolo XV », *Studi veneti offerti a Gaetano Cozzi*, Venise, Il Cardo, 1992, p. 121–131.
- Villes d'imprimerie et moulins à papier du xiv<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle : aspects économiques et sociaux*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1976.
- VINCENT, Catherine, *Des Charités bien ordonnées : les confréries normandes de la fin du xiii<sup>e</sup> siècle au début du xvi<sup>e</sup> siècle*, Paris, École normale supérieure de Jeunes Filles, 1988.
- « La confrérie comme structure d'intégration : l'exemple de la Normandie », *Le Mouvement confraternel au Moyen Âge. France, Italie, Suisse*, Rome, École française de Rome, 1987.
- *Les Confréries médiévales dans le royaume de France : xiii<sup>e</sup>–xv<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1994.
- VIO, Gastone, *Le Scuole Piccole nella Venezia dei Dogi. Note d'archivio per la storia delle confraternite veneziane*, Vicence, Colla, 2004.
- VLISSI, Despina, « Le ricchezze delle donne. Pratica testamentaria in seno alle famiglie greche di Venezia (XVI–XVIII sec.) », *Oltre la morte. Testamenti di Greci e Veneziani redatti a Venezia o in territorio greco-veneziano nei secc. XIV–XVIII*, Venise, Istituto ellenico di studi bizantini e postbizantini di Venezia, 2008, p. 83–117.
- VOGEL, Klaus A. et Thomas HAYE, « Die Bibliothek Konrad Peutingers. Überlegungen zu ihrer Rekonstruktion, Erschliessung und Analyse », *Bibliotheken und Bücher im Zeiter der Renaissance*, Wiesbaden, Harrassowitz, 1997, p. 113–128.
- VOLPATI, Carlo, « Gli Scotti di Monza. Tipografi-editori in Venezia », *Archivio storico lombardo* 59 (1932), p. 365–382.
- VOVELLE, Michel, « Du quantitatif à l'étude de cas », *Problèmes et méthodes de la biographie*, Sources, Paris, PUF, 1985.
- VUILLEMIN, Pascal, « Des paroisses à la ville. Les scuole parrocchiali et la redéfinition des réseaux de solidarités à Venise à la fin du Moyen Âge (xiv<sup>e</sup>–xv<sup>e</sup>) », *Mélanges de l'École française de Rome – Moyen Âge* 123.1 (2011), p. 11–22.
- « L'espace urbain vénitien : un enjeu entre Ordres mendiants et chapitres paroissiaux (xiii<sup>e</sup>–xv<sup>e</sup> siècle) », *Rivista di storia della chiesa in Italia* 63.1 (2009), p. 49–71.

- « *Parochiæ Venetiarum*. Paroisses et communautés paroissiales à Venise dans les derniers siècles du Moyen Âge », Thèse de doctorat, Paris : Université Paris-Sorbonne, 2009.
- WAGNER, Bettina, *Als die Lettern laufen lernten*, Wiesbaden, Reichert, 2009.
- WAGNER, Klaus, « Les libraires espagnols au XVI<sup>e</sup> siècle », *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Langres, Klincksieck, 1996, p. 31-42.
- WARNER, Lloyd, « American Caste and Class », *American Journal of Sociology* 42.2 (1936), p. 234-237.
- WEBER, Max, *Économie et Société*, 1<sup>ère</sup> édition 1922, 2 t., Paris, Plon, 1998.
- WEIL, Patrick et Stéphane DUFOIX (dir.), *L'Esclavage, la colonisation, et après... : France, États-Unis, Grande-Bretagne*, Paris, PUF, 2005.
- WELLMAN, Barry, « The community question : the intimate networks of East Yorkers », *The American Journal of Sociology* 84.5 (1979), p. 1201-1231.
- WERNER, Michael et Bénédicte ZIMMERMANN (dir.), *De la comparaison à l'histoire croisée*, Paris, Seuil, 2004.
- WERNER, Michael et Bénédicte ZIMMERMANN, « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 58.1 (2003), p. 7-36.
- WIESNER, Merry, *Working Women in Renaissance Germany*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1986.
- WIEVIORKA, Michel, *La Différence*, Paris, Balland, 2001.
- WILENSKY, Harold, « The professionalization of everyone? », *American Journal of Sociology* 70.2 (1964), p. 137-158.
- WILSON, Nigel, « The book trade in Venice ca. 1400-1515 », *Venezia, centro di mediazione tra Oriente e Occidente (secoli XV-XVI) : aspetti e problemi*, Florence, Olschki, 1977, p. 381-397.
- WINTER, Susanne (dir.), *Presenze tedesche a Venezia*, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 2005.
- WIRTZ, Carolin, *Köln und Venedig : wirtschaftliche und kulturelle Beziehungen im 15. und 16. Jahrhundert*, Cologne, Böhlau, 2006.
- « “Mercator in fontico nostro”. Mercanti tedeschi fra a Germania e il Fondaco dei Tedeschi a Venezia », *Presenze tedesche a Venezia*, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 2005, p. 1-48.
- WITCOMBE, Christopher L. C. E., *Copyright in the Renaissance prints and the privilegio in sixteenth-century Venice and Rome*, Leiden/Boston, Brill, 2004.
- WORSTBROCK, Franz Josef, « Hartmann Schedels “Index Librorum”. Wissenschaft und Humanismus um 1500 », *Studien zum 15. Jh. Festschrift für Erich Meuthem*, Munich, Oldenbourg, 1994.
- WRIGHT, Erik Olin, *Classes*, Londres, Verso, 1985.
- ZANDER, Anne, « La rue Mercière à Lyon, histoire urbaine et sociale du xv<sup>e</sup> siècle à nos jours », *Travaux de l'Institut d'histoire de l'art de Lyon* 16 (1993), p. 91-128.

- ZANETTI, Vincenzo (dir.), *Il Libro d'oro di Murano*, Venise, Cooperativa muranese, 1883.
- ZANNINI, Andrea, *Burocrazia e burocrati in Venezia in età moderna : i cittadini originari (sec. XVI–XVIII)*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1993.
- *Venezia città aperta : gli stranieri e la Serenissima, 14.–18. secc.* Venise, Marcianum Press, 2009.
- ZANOBONI, Maria Paola, *Artigiani, imprenditori, mercanti. Organizzazione del lavoro e conflitti sociali nella Milano sforzesca (1450–1476)*, Florence, La Nuova Italia Scientifica, 1996.
- ZDEKAUER, Lodovico, *La Vita privata dei Senesi nel Duecento*. Bologna, Forni, 1964.
- « Per una storia delle fiere di Recanati (1384–1473) », *Atti e memorie (Marche)* 3.2 (1918), p. 247–265.
- ZECCHIN, Luigi, *Vetro e vetrai di Murano. Studi sulla Storia del vetro*, 3 t., Venise, Arsenale Cooperativa Editrice, 1987.
- Zeitschrift für hebraische Bibliographie*, Francfort, Kauffmann, 1896.
- ZENATTI, Albino, « Andrea Antico da Montona », *Archivio Storico per Trieste, l'Istria e il Trentino* 1 (1881), p. 167–199.
- ZIEDBERG, David (dir.), *Aldus Manutius and Renaissance Culture. Essays in Memory of Franklin D. Murphy*, Florence, Olschki, 1998.
- ZILLOTTO, Baccio, « Capodistria, culla della stampa italiana », *Miscellanea in onore di Roberto Cessi*, t. 2, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1958, p. 7–20.
- ZÖHL, Caroline, *Jean Pichore : Buchmaler, Graphiker und Verleger in Paris um 1500*, Turnhout, Brepols, 2004.
- ZORZI, Andrea, « Aspects de la justice criminelle dans les villes italiennes à la fin du Moyen Âge », *Déviance et société* 15.4 (1991), p. 439–454.
- « I forestieri nelle realtà locali », *Quaderni medievali* 19 (1985), p. 169–180.
- « Introduction », *Pratiques sociales et politiques judiciaires dans les villes de l'Occident à la fin du Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 2007.
- « La politique criminelle en Italie (XIII<sup>e</sup>–XVII<sup>e</sup> siècles) », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* 2.2 (1998), p. 91–110.
- ZORZI, Francesco, *L'Armonia del mondo*, Saverio CAMPANINI (éd.), Milan, Bompiani, 2010.
- ZORZI, Marino, « I libri antichi a stampa nelle raccolte della Biblioteca Marciana », *Armeni, ebrei, greci stampatori a Venezia*, Venise, Armena, 1989, p. 17–22.
- « Stampatori tedeschi a Venezia », *Venezia e la Germania : arte, politica, commercio, due civiltà a confronto*, Milan, Electa, 1986, p. 115–133.
- ZUCCA MICHELETTO, Beatrice, « Femmes, transmission du métier et accès aux corporations dans l'Italie moderne (Turin, XVIII<sup>e</sup> siècle). Lumières et ombres des "liens forts" », *Changer d'époque* 26 (2013), p. 109–124.

# Index

- Abdgar, Tomar di, 384  
Adam de Ambergau, 124, 138  
Adam de Rottweil, 156  
Adelkind (frères), 373–375  
Adelkind, Antonio, 375  
Adelkind, Cornelio, 374, 375  
Adelkind, Giovanni Maria, 375  
Adelkind, Susanna, 375  
Adolphe de Nassau (archevêque de  
Mayence), 100  
Adrien VI (pape), 238  
Agnolo Vernacci, Battista d', 293, 296  
Albert IV (duc de Bavière), 20  
Alberto de Vérone, 513–515  
Alcionio, Piero, 390  
Aleandro, Girolamo, 390  
Alessandro de Parmee, 236  
Alexandre VI (pape), 78, 79  
Aliprandi (famille), 228  
Aliprandi, Lorenzo, 236  
Amadi (famille), 90, 362, 462  
Amerbach, Basilius, 249  
Amerbach, Bonifacius, 249  
Amerbach, Bruno, 249, 291  
Amerbach, Johann, 249, 250, 291  
Andrea d'Antivari, Andrea d', 408  
Anima Mia, Guglielmo, 476, 527, 539  
Antico, Andrea, 504  
Antonello de Messine, 480  
Antonio de Bologne, 449  
Antonio de Trino, 248  
Apostolos, Arsenius (Aristoboulos), 376–378  
Ardengo, Piero, 303  
Aretino, Piero, 541  
Ariosto, Arrigo de Pedemonte, 328, 329  
Arnold de Bruxelles, 19  
Arrigo Ariosto de Pedemonte, 106  
Arrivabene (famille), 249, 254  
Arrivabene, Cesare, 254  
Arrivabene, Giorgio, 157, 158, 254  
Aurelio, Giovanni, 531  
Aurl, Hans, 138, 248  
Aurl, Leonard, 138, 248  
Bade, Josse, 259, 518  
Badoer (famille), 338, 441  
Badoer, Alvise, 338  
Badoer, Andrea, 337  
Badoer, Gerolamo, 463  
Badoer, Rigo, 155, 338, 339, 386  
Balzano, Jacobo, 331  
Banchieri, Adriano, 150, 181  
Barasconi, Antonello di, 539  
Barbarigo, Andrea, 220  
Barbarigo, Daniele, 163, 337  
Barbarigo, Ermolao, 337  
Barbarigo, Giovanni, 130, 339, 483, 519  
Barbarigo, Giovanni Bartolomeo, 337  
Barbarigo, Josaphat, 515  
Barbarigo, Oenone, 515  
Barbarigo, Piero Francesco, 15, 171, 172, 271,  
334, 483, 512, 547  
Baron, Giacomo, 495  
Barovič, Blaž, 176, 386  
Bartolo Cartolaio, 230  
Bartolomeo de Bergame, 330  
Bartolomeo de Francfort, 106, 388, 534

Bartolomeo de Portesio, 199  
 Bartolomeo de Salò, 165  
 Bartolomeo de Venise, 330  
 Bartolomeo, Bernardo di, 22  
 Bartolomeo, Simone di, 22  
 Bascharino, Nicolò de, 458  
 Belfort, André, 389  
 Bembo, Giovanni, 171  
 Bembo, Piero, 34, 508  
 Benali (famille), 442  
 Benali, Bernardino, xxxiv, 67–69, 157, 158,  
 169, 179, 202, 203, 470, 488, 535  
 Benali, Piero, 42, 363, 411  
 Benzoni, Piero, 109, 160, 187, 188, 272, 488  
 Bernard de Cologne, 164  
 Bernardin de Sienne, 463  
 Bernardino de Feltre, 463  
 Bernardo d'Asola, 236  
 Berot, Laurent, 390  
 Bersàn, Michiel, 408  
 Bertocchi, Dionisio, 248, 385, 527  
 Bertocchi, Domenico, 248  
 Bessarion, Basilius (cardinal), 55, 379  
 Bevilacqua, Simone (Gabi), 157, 306, 538  
 Biagio, Giovanni di (de Bologne), 61  
 Biagio, Giunta di, 234, 253  
 Bianzago, Bartolomeo, 535  
 Bianzago, Isabetta, 535  
 Bindoni (famille), 249, 384  
 Bindoni, Agostino, 253, 470  
 Bindoni, Alessandro, 223, 253  
 Bindoni, Benedetto, 253, 470  
 Bindoni, Candido, 470  
 Bindoni, Francesco (l'Ancien), 176, 253  
 Biondo, Girolamo, 306  
 Birreta, Giovanni Antonio, 537  
 Bissolo, Giovanni, 198, 301  
 Bisticci, Vespasiano da, 18, 150  
 Blavis, Bartolomeo de, 157–160, 171, 203, 248  
 Blavis, Tommaso de, 158–161, 203, 248  
 Blum (compagnie), 104  
 Blum, Wolf, 92, 104  
 Bomberg, Daniel, 33, 55, 73, 75, 76, 80, 323,  
 341, 369, 372–375, 394, 396, 397, 403,  
 411–414, 541  
 Bonacio, Bartolomeo de, 480  
 Bonanome, Francesco, 236  
 Bonaparte, Battista (de Pavie), 109  
 Bondulmier, Paolo, 337  
 Bonicoli, Ognibene (da Lonigo,  
 Leonicensis), 7, 508, 527  
 Bonini, Bonino, 172, 255, 266, 363, 510, 511  
 Bonini, Giorgio, 255, 511  
 Bono, Manfredino, 263, 471  
 Bonomini, Giovanni Piero, 115  
 Bordone, Benedetto, 411  
 Borgia, Cesare, 340  
 Bragadin, Andrea, 463  
 Brasichella, Gabriele de (Bracius, Bracci), 69,  
 198, 301  
 Brenta, Nicolò, 406, 504  
 Britannico, Angelo, 248, 363, 411  
 Britannico, Giacomo, 248  
 Bromm et Stalburg (compagnie), 105  
 Bromm, Hans, 92, 105  
 Brunet, Jacques-Charles, 10  
 Budri, Bartolomeo, 403  
 Bussatio, Antonio, 472  
 Bussatio, Clara, 472  
 Caffa, Piero, 171, 506  
 Caimi, Ambrogio, 114  
 Calcedonio, Alessandro, 69, 109, 187, 188,  
 224, 538, 541  
 Calcerano d'Aragon, 513

Calcerano, Callisto, 513  
 Calcerano, Francesco, 513–515  
 Calcia, Enrico, 161  
 Calliergis, Zaccaria, 162, 163, 209, 212, 369,  
     376, 378, 411, 491, 511, 530  
 Calvo, Andrea, 237  
 Cambruzzi, Antonio, 8  
 Camilla, fille d'Alberto de Vérone, 513–515  
 Campanato, Francesco, 399  
 Capcasa, Giovanni, 187  
 Capcasa, Matteo, 171, 172, 187, 202, 364, 495  
 Capcasa, Polonia, 495  
 Carcano, Antonio de, 171  
 Carnazzo, Antonio, 508  
 Carrochio, Andrea, 187  
 Cartolari, Francesco, 221, 248  
 Castaldi, Panfilo, 8, 161, 406, 512  
 Castiglione, Baldassare, 34, 508  
 Cataneo, Giacomo Antonio, 222  
 Catiglione, Piero Antonio, 114  
 Cavallo, Cristofallo, 330  
 Celtis, Conrad, 401  
 Cesare de Parme, 315  
 Chaccini, Andrea, 387  
 Chalcondylas, Demetrios, 390  
 Chevallon, Claude, 258  
 Cimalarcha, Andrea, 386, 512, 547  
 Cimalarcha, Giovanni, 155, 338, 339, 386, 512,  
     547  
 Cingano, Alvise, 329  
 Cinzio, Alvise (Aloysius Cynthio, de'Fabrizi),  
     75  
 Ciotti, Giovanni Battista, 10  
 Clein, Johann, 149  
 Clemente de Padoue, 138, 405, 406  
 Coleti, Demetrios de, 203, 399, 400  
 Colines, Simon de, 258  
 Collen, Johann van (Johann de Cologne?),  
     102  
 Colleone, Bartolomeo, 187  
 Collo, Gerardo, 161, 406, 407  
 Colonne, Bartolomeo delle, 19  
 Commynes, Philippe de, 350  
 Conrad de Salzbouurg, 106, 388, 535  
 Conrad de Usin de Openen, 389  
 Contarini (famille), 441  
 Contarini, Angelo, 515  
 Contarini, Gerolamo, 442  
 Contarini, Piero, 442  
 Contugo, Niccolò de, 166  
 Corbo, Andrea (Corvus, de Corona), 400,  
     470  
 Cornelius de Bomberg, 149, 442  
 Corner, Fantin, 335  
 Corner, Federico, 109, 120, 121, 125, 295, 339  
 Corner, Francesco, 120  
 Corner, Gabriele, 335  
 Cosma de Montserrat, 379  
 Cristofano, Francesco di, 114  
 Cunadis, Andrea, 323, 369, 377, 393  
 Cà da Mestre, Andriana da, 362, 440, 510  
 Cà da Mestre, Bernardino da, 362  
 Cà da Mestre, da (famille), 362  
 Cà da Mestre, Nicolò da, 408  
 Dalmatino, Giorgio, 502  
 Damiano de Milan (ou de Gorgonzola), 386  
 Damodena, Giuliano, 114  
 Danieli, Sebastiano, 506, 535  
 Datini (compagnie), 546  
 Daynis, Francesco de, 275  
 Daynis, Lodovico de, 265  
 Debure, Guillaume-François, 10  
 Decadeo, Giustino, 401  
 Diamante, veuve de Francesco Calcerano,



- 513, 514  
Dinslaken, Gaspar, 92, 103, 109–III, 114,  
130–132, 213, 307, 384, 385, 411, 475,  
480–484, 496, 519  
Dinslaken, Johann, 103  
Dinslaken, Jordan, 22, 79, 92, 272, 384, 385,  
400, 534  
Divineur, Jean, 230  
Dolfin (famille), 441  
Dominici, Giovanni, 463  
Donà, Alvise, 126, 337, 339  
Donà, Girolamo, 402  
Donà, Luca, 337  
Donà, Maria, 337  
Ducas, Demetrios, 390  
Durante, Girolamo, 199, 468  
Eckart, Heinrich, 384  
Eckelmann, Lorenz, 92, 103, 109  
Eisenhut, Johann, 113  
Emerich, Johann (Emericus, de Spire), 152,  
172, 174, 177, 187, 549  
Érasme, 8, 9, 36, 61, 250, 271, 275, 290, 291,  
335, 392, 508, 523, 524, 549  
Estienne (famille), 530  
Estienne, François, 258  
Estienne, Henri, 257, 258  
Estienne, Robert, 258, 259, 292, 544  
Estouville, Guillaume de (cardinal), 398  
Ewylre, Johann (Johann de Cologne?), 102  
Fabiano de Locano, 506  
Fabri, Felix, 104  
Falier, Marin, 442  
Farina, Antonio, 312  
Fatinelli (famille), 355  
Felice de Prato, 76, 80, 372–374, 394  
Ferrari, Giorgio (du Montferrat), 199  
Ferro, Dionisio, 492  
Filippi, Francesco, 329  
Flach, Martin, 250  
Flach, Martin (le Jeune), 250  
Fontana (famille), 476, 485–490, 534  
Fontana, Benedetto, 163, 190, 248, 252, 279,  
473, 474, 486–489, 492, 493, 534, 535  
Fontana, Bernardino, 474, 486, 493, 534  
Fontana, Cristina, 157, 252, 474, 477,  
486–489, 492, 493, 496, 535, 537  
Fontana, Franceschina, 279, 493  
Fontana, Giacomo dalla (di Bassani), 455, 510  
Foresti, Giacomo Filippo, 8  
Fosio, Annibale (Hannibal Foxius, de  
Parme), 159, 183, 186, 380, 501  
Francesco de Florence, 312  
Francesco, Antonio, 163  
Friedenberger, Paul, 302, 504  
Frig, Nicolas, 104  
Froben, Ambrosius, 250  
Froben, Aurelius, 250  
Froben, Gertrud, 250  
Froben, Hieronymus, 250  
Froben, Johann, 230, 249, 250  
Fugger (compagnie), 90  
Fugger, Jacob, 247  
Fust, Johann, 313  
Gabiano, Baldassare da, 162, 219, 228, 230,  
248  
Gabiano, da (famille), 162, 219, 227, 228, 236,  
237, 240, 395, 487, 534, 539, 546, 547  
Gabiano, Francesco da, 162  
Gabiano, Giovanni Bartolomeo da, 162, 219,  
228, 229, 236–238, 337, 395, 462, 468,  
471, 487, 489, 535, 536, 541, 546–548  
Gabiano, Lucimburgo da, 228–230, 236, 237,  
546  
Gabiano, Stefano da, 162

Garamond, Claude, 292  
 Garanta (famille), 534  
 Garanta, Nicolò, 261, 534  
 Garrone, Francesco, 315, 394  
 Garzoni, Tomaso, 440  
 Gaspar de Vérone, 6  
 Gazanis, Lazzaro de, 549  
 Gerard de Bomberg, 110  
 Gerardo d'Alexandrie, 158  
 Giolito (famille), 16, 155, 162, 182, 219, 227,  
 231–236, 239, 240, 261, 365, 369, 390,  
 476, 519, 539, 549  
 Giolito, Gabriele, 10, 12, 33, 233, 234, 392, 416,  
 536, 541  
 Giolito, Giovanni, 182, 228, 229, 232–234,  
 237, 260, 315, 536, 538  
 Giorgio, Nicolò, 471  
 Giovanni Antonio de Castro Zufredo, 329  
 Girardenghi, Francesco, 248, 538  
 Girardenghi, Niccolò, 158, 248, 538  
 Girolamo de Bologne, 8, 524  
 Giuliano, Marco, 492  
 Giunti (branche de Florence), 80, 198, 221,  
 222, 234, 235, 253  
 Giunti (famille), 170, 219, 227, 234–236, 239,  
 240, 249, 254, 261, 269, 278, 365, 416,  
 458, 476, 539, 546  
 Giunti, Benedetto, 235  
 Giunti, Bernardo, 221, 234, 248  
 Giunti, Filippo, 221, 234, 235, 253  
 Giunti, Giovanni Maria, 254  
 Giunti, Giuntino, 190, 221, 235  
 Giunti, Jacomo, 222  
 Giunti, Jacopo di Francesco, 235  
 Giunti, Lucantonio, xxxiv, 79, 151, 155, 159,  
 172, 173, 177, 187, 188, 190, 207, 209,  
 221, 231, 234, 235, 248, 253, 254, 259,  
 261, 324, 333, 364, 369, 394, 473, 475,  
 483, 512, 541, 549  
 Giunti, Tommaso, 235, 254, 261, 473  
 Giustinian, Marcantonio, 396  
 Gonzaga, Francesco (marquis de Mantoue),  
 232  
 Gotz, Clas (Nicolas Jenson?), 99  
 Gradenigo, Marco, 337, 338, 471  
 Grassis, Gabriele de, 186, 537  
 Gratia, Silvetro de, 461  
 Gregori, Giovanni de, 158, 165, 169, 171, 174,  
 207, 248, 468  
 Gregori, Gregorio de, 142, 151, 169, 171, 174,  
 207, 248, 263, 402, 443, 468, 488  
 Gregoropoulos, Giovanni, 376  
 Griffio, Francesco, 290, 340, 386  
 Grindelhardt, Andreas, 384  
 Gritti, Domenego, 514  
 Grolier, Jean, 9, 100  
 Grüninger, Bartolomäus, 250  
 Grüninger, Christoph, 250  
 Grüninger, Johann, 250  
 Guarini, Battista, 38  
 Guarino, Alessandro, 42  
 Guerralda, Bernardino, 503  
 Guglielmo de Fontaneto, 470, 476  
 Guidobaldo I de Fossombrone (duc de  
 Fossombrone), 402  
 Guillard, Charlotte, 227, 256, 258, 259, 481  
 Guldenschaf et Schott (compagnie), 105  
 Guldenschaf, Hans, 105  
 Gusago, Antonio de, 539  
 Gutenberg, Johann, 6–8, 21, 22, 100  
 Gérard, Henri, 389  
 Hamman, Johann, 131, 147, 151, 152, 155, 171,  
 172, 174, 272, 393, 537  
 Hans von Spire (Johann de Spire?), 99

Harff, Johann von, 446  
 Hayyim ben Moses Alton, 373  
 Heinrich de Cologne, 313  
 Heinrich de Harlem, 106, 149, 248, 317, 318  
 Heinrich, Christoph, 389  
 Hellmann, Johann (Johann de Cologne?),  
     102  
 Herbort, Johann, 107–111, 120, 125, 131, 136,  
     137, 156, 161, 164, 165, 212, 298, 339,  
     384, 502, 504  
 Herwagen, Johann, 250  
 Hieronyma, fille de Paula de Messine, 132,  
     136, 212, 213, 384, 474, 477, 480–484,  
     490, 496, 497, 510, 519  
 Higman, Johann, 257  
 Himel, Peter, 149  
 Hiyya Meir ben David, 373  
 Hopyl, Wolfgang, 257, 292  
 Huss, Conrad, 113, 383  
 Husz, Mathieu, 291  
  
 Innocent VIII (pape), 78, 399  
 Innocent X (pape), 78  
 Isidore (archevêque de Kiev), 357  
  
 Jacob ben Hayyim ben Isaac Ibn Adonijah,  
     373  
 Jacomo (el Gazin), 470  
 Jenson, Albert, 383  
 Jenson, Nicolas, 7–9, 14, 15, 20, 39, 53, 99,  
     100, 103–106, 108–114, 117, 120–123,  
     125, 127–132, 136, 137, 142–144, 154,  
     157, 159, 167, 168, 170, 171, 182, 183,  
     186–188, 212, 228, 233, 261, 272, 273,  
     290, 298, 316, 318, 319, 365, 366, 370,  
     380, 383, 385, 389, 390, 393, 405, 452,  
     454, 457, 482, 492, 494, 495, 501, 502,  
     504, 508, 525–527, 537, 546  
 Johann de Cologne, 7, 102, 103, 105, 106,  
     109–114, 116, 120–123, 125, 126,  
     128–133, 142–144, 153, 154, 156, 164,  
     165, 167, 168, 170, 171, 183, 187, 188,  
     299, 302, 316, 366, 370, 383, 384, 389,  
     390, 439, 480–484, 490, 492, 497,  
     502, 504, 512, 527, 537, 539, 541  
 Johann de Hollande, 389  
 Johann de Noerdlingen, 149, 318  
 Johann de Spire, xxv, xxxiv, 62–66, 87,  
     99–102, 121, 125, 126, 128, 132, 136,  
     137, 144, 146, 157, 248, 339, 405, 409,  
     410, 448, 474, 477, 480–485, 489,  
     510, 519, 526  
 Johann de Tremonia, 117, 389  
 Jostenhöfer, Loy, 104  
 Jules II (pape), 402  
  
 Kerver, Thielman, 543  
 Knobloch, Johann, 250  
 Knobloch, Johann (le Jeune), 250  
 Kolb, Anton, 411  
 Kraus, Wolfgang, 383  
 Kress (famille), 90  
 Kress, Anton, 401  
  
 Lachner, Wolfgang, 250  
 Laire, François-Xavier, 10  
 Landriano, Bernardino de, 190  
 Lavagna, Filippo da, 160  
 Lavezaris, Guido de, 549  
 Le Rouge, Jacques, 127, 155, 166, 183, 291, 294,  
     315–319, 337, 339, 370, 449, 473, 494  
 Le Rouge, Petrexina, 494  
 Leoncino, Girolamo, 268  
 Leoviler, Johann, 186  
 Lhuillier, Jean, 100  
 Liburnio, Nicolò, 530

Liechtenstein, Hermann, 107–109, 117, 134,  
 136, 137, 153, 156, 164, 165, 263, 302,  
 364, 380, 383, 389, 455, 458, 461, 462,  
 504, 527, 530  
 Liechtenstein, Peter, 109, 134, 137, 152, 156,  
 248, 372, 380, 476  
 Lima, Vitus, 493  
 Lisa, Gerard de (de Lys, van der Leye), 164,  
 315, 363, 365  
 Locatello, Antonio, 281  
 Locatello, Boneto, 152, 168–170, 174, 175, 179,  
 190, 281, 282, 303, 440, 470  
 Locatello, Martino, 281, 459  
 Locatello, Piero, 335  
 Loetze, Johann, 384  
 Lof, Gerhard, 115  
 Longi, Andrea de, 507  
 Longino, Vincenzo, 401  
 Loredan, Leonardo, 453  
 Lorenzo de Portesio, 253  
 Lorenzo Inzegner, 69  
 Louis XI (roi de France), 100  
 Luere, Simone de, 171, 202, 272, 393, 395  
 Lupoto, Bartolomeo, 18, 19, 507  
 Luther, Martin, 79  
 Löslein, Peter, 168, 184  
  
 Machasola, Sigismund, 412  
 Madiis, de (famille), 534  
 Madiis, Francesco de, 175, 183, 184, 186, 188,  
 212, 486, 487, 489, 492, 493, 534, 537,  
 538  
 Maerich, Paul, 313  
 Maittaire, Michel, 10  
 Malatesta, Antonio Ramberto, 400  
 Maler, Bernhard, 168, 184, 393  
 Manio, Andrea, 531  
 Manthen, Johann, 102, 103, 106–112, 114, 116,  
 121–123, 125, 126, 128, 129, 131–134,  
 136, 137, 156, 164, 167, 168, 171, 188,  
 299, 302, 337, 339, 370, 383, 384, 389,  
 458, 460, 480–482, 490, 502, 504, 535  
 Manuce (famille), 219, 236, 249, 271, 277, 278,  
 385, 551  
 Manuce, Alde, 7–11, 14, 15, 17, 22, 28, 33–37,  
 53, 54, 71, 78, 80, 157, 163, 171, 172,  
 176, 177, 193, 195, 196, 198, 199, 204,  
 228, 264, 265, 270–278, 290–294,  
 296–298, 301, 307, 334, 335, 339–341,  
 364, 369, 376, 377, 384–386, 390, 391,  
 393, 396, 397, 401, 403, 412, 462, 468,  
 483, 492, 495, 508, 517, 523, 525, 530,  
 533, 547, 549, 551  
 Manuzio, Alda, 462, 495  
 Manuzio, Aldo (le Jeune), 277  
 Manuzio, Antonio, 275, 276  
 Manuzio, Marco Manuzio, 275–277  
 Manuzio, Paolo, 11, 275–277  
 Manzi, Benedetto, 198, 301  
 Manzolo, Michele, 164, 165, 315  
 Marcello, Piero, 337  
 Marco, Piero de, 470  
 Mareschino, Marco, 130, 475, 483  
 Marino, Giovanni Battista, 9  
 Martelli (famille), 114  
 Martens, Thierry, 7, 315  
 Martini, de (famille), 266  
 Martini, Faustina de, 268  
 Martini, Francesco de, 266–269, 278  
 Martini, Lodovica de, 267, 268  
 Martini, Nicolosa de, 268  
 Martini, Piero de, 266–269, 458, 503  
 Massimi de' (famille), 398  
 Massimi, Lelio de', 203, 398, 400  
 Massimi, Paolo de', 398, 400

Matteo de Pavie, 329  
 Matteo de Zara, 386  
 Maufer, Pierre, 117, 165, 166, 389  
 Maximilien (empereur), 28, 78  
 Medici (famille), 226  
 Meghapart, Hakov (Yakob, Giacomo), 369,  
     383, 404  
 Melem (famille), 92  
 Memmo, Giovanni Maria, 516  
 Menego de Bassano, 455  
 Miani, Giovanni Francesco, 443, 444  
 Misinta, Bernardino, 42, 231  
 Mocenigo, Tommaso, 120  
 Moesto, Pietro de, 20  
 Moile, Damiano da, 19  
 Mollen, Catarina, 491  
 Mollen, Peter, 491  
 Montano, Cola, 160  
 Morelli, Jacopo, 10  
 Moreto, Agostino, 279  
 Moreto, Antonio, 187, 278–281, 339, 400, 411,  
     495, 506–508, 517, 538  
 Moreto, Francesco, 278, 279, 281, 495  
 Moreto, Giovanni Matteo, 278–280  
 Morosini, Elisabetta, 338  
 Morosini, Federico, 165  
 Morosini, Giovanni, 442  
 Mosè de Busarolli, 508  
 Musuro, Marco, 74, 376, 390  
  
 Navagero, Andrea, 74, 76  
 Navo, Alessandro, 337, 471  
 Negro, Giovanni Domenico del, 221  
 Nicolas de Francfort, 106, 108, 109, 152, 153,  
     155, 156, 165, 174, 183–185, 263, 293,  
     362, 388, 440, 453–458, 460, 474,  
     488, 497, 510, 541  
 Nicolaus de Harlem, 248  
  
 Nicolaus de Strasbourg, 330  
 Nicolini da Sabbio, Giovanni Antonio, 201,  
     369, 503, 506  
 Nicolini da Sabbio, Giovanni Maria, 377, 381,  
     393, 503, 506  
 Nicolini da Sabbio, Stefano, 231, 369, 377,  
     381, 393, 503, 506  
 Nicolò de Fabriano, 120  
 Nordio, Mattia, 223  
 Nosellino, Pierre de, 389  
 Notaras, Anna, 55, 162, 163, 209, 357, 369,  
     370, 411, 491, 512  
 Notaras, Lucas, 162, 357, 491  
  
 Paffodorf, Antonio, 388  
 Paganini (famille), 16, 254, 487–489, 534  
 Paganini, Alessandro, 252, 254, 401, 402, 477,  
     487, 488, 492  
 Paganini, Paganino, xxxiv, 42, 157, 168, 252,  
     254, 308, 309, 337, 363, 380, 401, 411,  
     468, 486–488, 492, 496, 534, 535, 538  
 Paluschi, Marco de, 458  
 Paléologue, Théodore, 357  
 Pannartz, Arnold, 399  
 Panteo, Andrea, 263, 330, 471  
 Partenio, Zaccaria, 472  
 Pasini, Paffeo, 176  
 Pasquali, Pellegrino, 385  
 Paterbonis, Maffeo de (de Salodio), 159, 161  
 Paul II (pape), 6  
 Paul III (pape), 396  
 Paula de Messine, 102, 108, 109, 130, 132, 136,  
     137, 153, 257, 474, 477, 480–484, 489,  
     492, 493, 497, 510, 519  
 Paula, fille de Nicolas de Francfort, 455, 510  
 Pederzano, Giovanni Battista, 439  
 Pellezaris, Apollonio de, 503, 506  
 Pensis, Cristoforo de, 179, 187

Petrengo, Agostino de, 473  
 Petri, Johann, 249  
 Petri, Nicolò, 471  
 Petrucci, Ottaviano de', 290, 306, 364, 394,  
     402, 403, 504  
 Pfefferkorn, Johann, 374  
 Piero Francesco de Ravenne, 69  
 Pietro, Filippo di, 124, 138, 248, 316, 318  
 Pietro, Gabriele di, 124, 138, 139, 248, 315-318  
 Pincio, Aurelio, 251, 252  
 Pincio, Donino, 252  
 Pincio, Filippo, 73, 177, 187, 203, 251, 252, 308,  
     309  
 Pincio, Gulielmo, 251  
 Pincio, Jacomo, 531  
 Pincio, Jacopo, 207, 208  
 Pinelli, Giovanni Vincenzo, 379  
 Pio, Alberto (seigneur de Carpi), 334  
 Pirckheimer, Willibald, 401  
 Pizegoto, Zaccaria, 329  
 Planela, Antonio, 160, 161, 406  
 Plasis, Piero de, 157, 158, 171, 186, 488  
 Platea, Benedetto a, 165  
 Poesio, Giovanni, 233, 461, 535  
 Porras, Juan de, 549  
 Portonari (famille), 546  
 Portonari, Vincenzo, 228, 229, 233, 237, 390  
 Possot, Denis, 360  
 Prüss, Johann (l'Ancien), 250  
 Pursmid, Ulrich, 313  
 Puzbach, Georg, 313  
 Puzbach, Paul, 313  
 Querini, Ismerio, 155, 291, 294, 318, 337, 339,  
     449  
 Ragazzo, Giovanni, 172, 203  
 Ragazzoni, Bartolomeo, 163  
 Raphael, Niccolò di, 402  
 Rasino, Bernardino, 488  
 Ratdolt, Erhard, 7, 20, 149, 153, 168, 169, 175,  
     179, 184, 212, 298, 319, 393  
 Ratkov Micalović, Frančesko, 386  
 Rauchfass, Johann, 103-105, 107-109, 111,  
     112, 117, 127, 129, 130, 136, 182, 370,  
     383, 475, 495, 512, 535, 541  
 Ravader, Francesco, 230  
 Ravani, Piero, 201, 253, 263, 459, 468, 473  
 Rechlinger, Sigismund, 103, 113, 298, 439  
 Regiomontanus (Johann Müller von  
     Königsberg), 175, 393  
 Reinald de Nijmegen (Renaldus de  
     Novimagio), 153, 480  
 Remboldt, Berthold, 258  
 Remondini (famille), 313  
 Renner, Franz (de Heilbrunn, Francesco  
     Fontana), 22, 124, 149, 157, 184, 185,  
     252, 380, 387, 389, 474, 477, 485-489,  
     492, 493, 534, 535  
 Reuchlin, Johann, 385, 401  
 Reverente, Simon, 531  
 Rick, Hermann, 113  
 Riessing, Sixt, 224  
 Rinaldo de Trino, 248  
 Rinck, Hermann, 384  
 Rodolfe, Charles, 389  
 Roemer, Stefan, 308  
 Rossi, Tommaso, 236  
 Rosso, Giovanni, 172, 381, 503, 527  
 Ruiz, André, 227  
 Rummel (famille), 92  
 Rusconi (famille), 487, 534  
 Rusconi, Daria, 487  
 Rusconi, Elisabetta, 259, 260, 491  
 Rusconi, Giorgio, 202, 259, 386, 445, 459,  
     462, 476, 487, 491, 534

Rusconi, Giovanni Antonio, 259, 491  
 Rusconi, Giovanni Francesco, 259, 491  
 Rusticello, Gerardo, 264  
 Römer, Stefan, 411, 412  
  
 Sabellico, Marcantonio, 6, 7, 70, 74, 177, 310,  
 339, 399, 400, 410, 442, 445-447,  
 463, 464, 508  
 Sale, Alvise da, 138, 158  
 Salvatione, Giovanni Agostino, 412  
 Salviati (compagnie), 546  
 Salviati (famille), 226, 227  
 Sancta Maria, Damiano de, 377, 393  
 Sanctis, Girolamo de, 152, 186  
 Sancto Severino, Evangelista da, 502  
 Sandro, Nicolò de, 442  
 Sano de Florence, 187, 188, 458  
 Santritter, Johann, 153, 155, 186, 187, 212, 411  
 Sanudo, Marin, 7, 21, 75, 79, 351, 374, 400,  
 413, 414, 439, 445, 446  
 Saraceno, Francesco, 399  
 Saraceno, Marino, 183  
 Savonarole, Jérôme, 38  
 Schedel, Hartmann, 19  
 Schoeffer, Peter, 313  
 Schriber, Johann, 315  
 Scotto (famille), 155, 170, 171, 200, 201, 278,  
 534, 538  
 Scotto, Amedeo, 170, 199, 201, 202, 248, 255,  
 306, 402, 468-470  
 Scotto, Bernardino, 201, 441  
 Scotto, Ottaviano, 151, 158, 166, 170, 171, 174,  
 181, 182, 187, 201, 202, 207, 255, 263,  
 390, 441, 461, 469, 470, 527, 537, 540  
 Segna, Helena di, 108, 110  
 Septem Arboribus, Martino de, 116  
 Sessa (famille), 200, 201, 236, 261, 278, 534  
 Sessa, Giovanni Battista, 33, 200-202, 256,  
 261, 476  
 Sessa, Melchior, 33, 200-202, 256, 261, 263,  
 267, 393, 445, 458, 468, 473, 476  
 Sforza, Galeazzo Maria, 160  
 Siculo, Giovanni, 329  
 Sigismond du Tyrol, 103  
 Siliprandi, Alvise, 365  
 Sixte IV (pape), 78  
 Soardi, Lazzaro de', 69, 151, 189, 190, 202,  
 203, 223, 263, 364, 461, 488, 502, 504,  
 506  
 Soncino, Gershom, 55, 290, 340, 341, 373, 374,  
 396  
 Soziis, Andrea de, 537  
 Spinacci, Francesco, 403  
 Splendore, Domenico, 303  
 Stagnino (famille), 534  
 Stagnino, Bernardino, xxxiv, 33, 113, 158, 161,  
 175, 182, 199, 213, 233, 236, 282, 290,  
 384, 441, 461, 462, 502, 506, 531, 535  
 Stagnino, Bernardino (le Jeune), 282  
 Stagnino, Elisabetta, 384  
 Stagnino, Giovanni Filippo, 282  
 Stagnino, Iosefo, 282  
 Stalburg, Claus, 92  
 Stalburg, Craft, 92, 105  
 Stralen (famille), 92  
 Strata, Antonio de (de Crémone), 324, 329,  
 332  
 Strata, Filippo de, 9, 409, 444, 532  
 Strozzi, Girolamo, 39, 114, 546  
 Surian (famille), 441  
 Sweyheym, Conrad, 399  
  
 Tacuino, Catarina, 495  
 Tacuino, Giovanni, 169, 199, 394, 476, 495  
 Terracina, Democrito (Bernardino  
 de'Massimi), 203, 397-400, 402,

- 404, 411
- Theodor de Würzburg (Herbipolensis, Francus), 212
- Theodori, Bartolomeo (Caza Diavoli), 330, 471
- Thylesio, Antonio, 307
- Tiepolo (famille), 441
- Tiepolo, Jacopo, 479
- Tommaso de Montona, 265
- Tonino de Vérone, 502
- Torresani (famille), 249, 271, 275, 277, 278
- Torresani, Andrea, xxxiv, 9, 15, 80, 106, 114, 137, 142, 151, 157-160, 168-172, 174, 176-179, 182, 199, 203, 207, 231, 250, 255, 259, 263-265, 270-278, 291, 328, 329, 332-334, 380, 384-386, 468, 476, 492, 501-503, 508, 511
- Torresani, Andrea (le Jeune), 277
- Torresani, Bernardo, 277
- Torresani, Federico, 277
- Torresani, Gerolamo, 277
- Torresani, Giovanni Francesco, 271, 275-277
- Torresani, Girolamo, 277
- Torresani, Lambertina, 265
- Torresani, Maria, 272, 274, 275, 277
- Tortis, Battista de, 168, 169, 174, 178, 179, 186, 194, 207, 213, 248, 537, 538
- Tortis, Silvestro de, 165, 207, 248, 442
- Touze, Guillaume, 114, 117
- Tramezzino, Michele, 238, 416
- Trincher, Gaspar, 545
- Trincher, Pere, 545
- Trot, Bartolomeo, 228
- Ugelheimer, Margarita, 104, 113, 131, 365, 366, 383, 491-494
- Ugelheimer, Margarita (fille de Thomas Ugelheimer), 92
- Ugelheimer, Peter, 103-105, 107-109, 111-113, 115, 127, 129-131, 137, 157, 159, 273, 319, 365-367, 370, 389, 483, 491, 494, 501, 535, 539
- Ugelheimer, Peter (l'Ancien), 103, 104
- Ugelheimer, Philip, 104
- Ugelheimer, Thomas, 92, 104
- Ugolino de Fabriano, 115
- Ungaro, Giacomo, 290, 412
- Valdarfer, Christoph, 53, 124, 159, 160, 380, 405, 406, 501
- Valdezocco, Bartolomeo, 116
- Valenti, Francesco, 189, 190, 488
- Valgrisi, Vincenzo, 10
- Varisco (famille), 236, 487
- Varisco, Bartolomeo, 487
- Varisco, Giovanni, 487
- Veckinchusen (famille), 91, 93
- Veglia, Diana da, 471
- Vendramin (famille), 336, 441
- Vendramin, Piero Anzolo Lauro, 510
- Verde, Simone, 114
- Verrocchio, Andrea, 458
- Villa di Monferrato, Giacomo di, 390
- Vinate, Giovanni Percival, 202
- Vindelinus de Spire, 65, 100-102, 121-123, 125-127, 248, 319, 508, 526
- Vitali, Bernardino de'(Venetus Albanesoto), 20, 163, 248
- Vitali, Matteo de'(Venetus Albanesoto), 20, 248
- Vlastos, Nicolas, 162, 209, 369, 370, 378, 411, 530
- Vuković, Božidar, 323, 386, 394, 395
- Vuković, Dionora (della Vecchia), 395
- Vuković, Nicolò (della Vecchia), 395
- Vuković, Vincenzo, 395



Walther, Paul, 446  
Weille, Leonard, 110  
Wild, Leonard, 124, 143, 183, 184, 293  
Wilhelm d'Allemagne, 383  
Ximenes, Francisco (cardinal), 390  
Zacharoto, Zaccaria, 165, 166  
Zanchi, Antonio, 232  
Zani, Agostino, 190  
Zani, Bartolomeo, 171, 190  
Zen (famille), 441  
Zen, Francesco, 441  
Ziani (famille), 441  
Ziani, Marco, 383  
Ziani, Pietro, 383  
Ziani, Sebastiano, 57, 383  
Zilleto, Innocente, 507  
Zinos, Demetrios, 377, 503  
Zoppino, Niccolò, 224  
Zorzi, Francesco, 463  
Zovenzoni, Raphael, 508

## Venise et le monde du livre, 1469–1530

### Résumé

Le premier livre mis sous presse à Venise est publié en 1469. Entre cette date et les années 1530, l'imprimerie s'installe dans la ville et Venise devient la première productrice de livres incunables. D'un côté, nous avons un métier nouveau, qui se développe en dehors des cadres institutionnels des arts et des corporations. Les imprimeurs et libraires créent progressivement un nouveau circuit commercial, celui du livre imprimé, qui adapte ou s'affranchit de celui préexistant du livre manuscrit. La nouveauté de cette activité crée également de fortes inégalités et des incertitudes quant au statut social qu'il faut conférer à ses acteurs, qui doivent s'adapter au contexte social local. D'autre part, les imprimeurs exerçant à Venise sont pour la plupart d'origine étrangère. Dans les premières années, la majorité d'entre eux sont d'origine germanique. D'autres minorités ou communautés ont également contribué au développement de l'industrie. Leur activité était extrêmement instable et précaire. Il s'agit donc de comprendre comment ces artisans et marchands étrangers se sont organisés et comment ils se sont ou non intégrés dans la géographie urbaine et la sociabilité vénitienne. Finalement, ce travail vise à questionner l'existence d'un monde du livre à Venise entre 1469 et 1530, la construction progressive d'un milieu professionnel nouveau autour de l'imprimerie. Notre étude vise à comprendre comment cette industrie nouvelle, apportée par des acteurs étrangers, est parvenue à s'implanter et à croître dans la ville, en s'enracinant dans des institutions, des pratiques législatives, mais également dans le tissu urbain à la fois géographique et social.

**Mots-clés :** Venise ; imprimerie ; livre ; Moyen Âge ; métier ; étrangers ; histoire urbaine ; histoire économique et sociale.

## Venice and the printing world, 1469–1530

### Summary

The first book to be printed in Venice was published in 1469. Between this date and the 1530s, the printing industry expanded and Venice became the first production hub in Europe for incunabula. On the one hand, printing was a new trade, which was established in Venice outside of the guild system. Printers and booksellers managed to build their commercial network gradually, by either building upon the pre-existing manuscript network, or by creating their own commercial system. Since that activity was entirely new, there were many uncertainties and inequalities as far as the status of the printers was concerned, all the more so since they had to adapt to the local social context. On the other hand, most Venice-based printers were in fact foreigners. During the first years, they were mainly of German origin, although other minorities or communities also contributed to the development of the industry. Theirs was a very precarious and unstable activity. Hence the need to understand how these craftsmen and merchants organized themselves, which also raises the related question of whether and how they integrated into Venice's urban geography and sociability. Finally, this thesis aims at questioning the existence of a Venetian printing world between 1469 and 1530, and at examining the construction of a professional milieu based on printing and the selling of printed books. I wish to understand how this new industry, shaped by foreigners, managed to take root and grow in the city; how the actors interacted with the institutions and the legislation; and how they integrated into Venice's social fabric.

**Keywords :** Venice; printing; book; Middle Ages; trade; foreigners; urban history; economic and social history.

UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

### ÉCOLE DOCTORALE :

ED 1 – Mondes antiques et médiévaux

Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, FRANCE

**DISCIPLINE :** Histoire médiévale